

Dictionnaire analytique d’économie politique

Charles Ganilh

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Accumulation

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la reçoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un

Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à

l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et

par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidi-

tés à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance,

à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N'est-ce pas se laisser dominer par d'aveugles préventions, que d'attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n'est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu'ils sont en état d'être

consommés ; état qu'ils ne doivent pas à l'agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l'agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s'ils ne peuvent pas exister sans lui, il n'a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l'agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l'agriculture, ce n'est qu'avec le concours de l'industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l'erreur de l'opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l'agriculture, n'a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l'environner d'une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l'assertion que l'agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu'elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner

de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agri-

culture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens, toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que

suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du

système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui

rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généralement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si longtemps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en

attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion, et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires,

et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur,

qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nouveaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens, les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie

que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une

grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avantage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transactions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en pers-

pective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale

où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Agio

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la reçoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs

produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si

la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la

balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des

affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui

ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les

jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme

cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Agiotage

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la re-

çoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne

méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus

utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage

l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Agriculture

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la re-

çoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne

méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus

utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage

l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Amortissement

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la re-

çoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne

méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus

utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage

l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Annuité

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la re-

çoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne

méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus

utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage

l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Anticipation

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la re-

çoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne

méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus

utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage

l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Apprentissage

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la re-

çoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne

méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus

utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage

l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Argent

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la re-

çoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne

méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus

utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage

l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Arriéré

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la re-

çoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne

méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus

utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage

l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Assurances

ACCUMULATION. — Dans la langue économique l'accumulation consiste dans la réserve d'une partie de son revenu pour subvenir aux besoins imprévus, pour augmenter son capital, grossir son revenu et améliorer son avenir. Accumuler c'est économiser, économiser c'est s'enrichir. Comment l'économie produit-elle la richesse ? (Voyez Capital.)

AGIO. — C'est un terme de banque. Il exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies.

Cinq pièces d'or de 20 Francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs.

Mais si, depuis qu'elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 %, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 fr. ; quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 fr. la somme de 5 fr. nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la re-

çoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale.

Ce n'est que, lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur réelle, que ceux qui vendent leurs produits au marchand et ceux qui les achètent de lui pour les consommer, sont également à sa discrétion et lui paient un tribut qu'ils ne lui doivent pas et qu'il impose sur leur ignorance.

Quand le marchand achète du producteur il lui paie ses produits suivant la valeur nominale de la monnaie, et, par conséquent, il paie 5 % de moins qu'il ne devrait payer.

Quand le marchand vend au consommateur les produits qu'il a achetés au producteur, il établit son prix au taux de la valeur réelle de la monnaie et il se fait, par conséquent, payer par le consommateur 5 % de plus qu'il ne pourrait, exiger si la monnaie dans laquelle il vend était la même que celle dans laquelle il a acheté.

Ce résultat est certain et inévitable parce que tous les marchands ont le même intérêt, et qu'on n'a aucun moyen de les empêcher de le satisfaire. Tous perçoivent sur le producteur et sur le consommateur l'agio que leur assure la dégradation de la monnaie.

Il est donc d'une grande importance pour les peuples que les monnaies soient toujours le plus près du titre et du poids de leur création. La sagesse ; des gouvernemens leur fait un devoir de les maintenir dans cet état.

Cette nécessité est encore plus impérieuse dans les relations commerciales des peuples, que dans les relations particulières de chaque peuple.

Dans le second cas, il n'y a d'atteinte qu'à la justice commutative ; le marchand lève sur le producteur et sur le consommateur un tribut qui ne lui est pas dû ; une classe s'enrichit aux dépens de l'autre, mais la richesse générale reste la même.

Il en est tout autrement dans le premier cas, c'est-à-dire dans le commerce général des peuples. Celui dont la monnaie est dégradée vend-il à l'étranger des marchandises pour une somme de 1,000 fr., si la dégradation de la monnaie est de 5 % ? L'étranger qui paie les 1,000 fr., en monnaie dégradée, ne paie que 950 fr. ; et il y a, par conséquent, pour le pays, une perte de 5 % ou de 50 fr.

Mais quand ce pays achète de l'étranger des marchandises pour la somme de 1,000 fr. si la monnaie de cet étranger a toute sa valeur, le pays qui achète paie et effectivement la valeur réelle de 1,000 fr., et par conséquent, il donne au commerce étranger, sur le sien, une prime de 5 %.

Cette prime peut me s'élever beaucoup plus haut, parce que les banquiers qui effectuent la libération du commerce de chaque pays ne calculent pas l'agio à son véritable taux, qui est inconnu ; ou du moins, il y a toujours à cet égard une certaine latitude dent le banquier profite, au détriment du pays dont la monnaie est dégradée.

Aussi les peuples commerçans, qui s'aperçurent de bonne heure du dommage que leur faisait éprouver que monnaie dégradée, s'occupèrent-ils des moyen de s'en mettre à couvert ; ils créèrent des banques de dépôt qui établirent une monnaie fixe, invariable et toujours de la même valeur. (Voyez Banque de dépôt.)

Cette première mesure fut suivie d'une seconde, sans laquelle la première aurait pu être illusoire ; on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt.

Par-là le pays n'eut plus d'agio à payer à l'étranger, à cause de la dégradation de ses monnaies, et il jouit dans ses relations commerciales de tous les bénéfices qu'elles lui procuraient.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de semblables institutions dans tous les pays de commerce ? A-t-on quelque moyen de se soustraire au dispendieux agio ? Cela est au moins douteux ; mais on se confie à la balance du commerce qui favorise tant d'illusions et trompe tant d'espérances.

Envisagé sous ce point de vue, l'agio se rattache à des questions d'un grand intérêt, et devait par conséquent trouver place dans un Dictionnaire d'économie politique.

On a détourné l'agio de son acception primitive, et on l'a appliqué à d'autres opérations ; mais comme elles sont étrangères à la science économique, nous renvoyons ces acceptions dérivées aux nomenclatures auxquelles elles appartiennent. (Voyez Balance.)

AGIOTAGE. — Ce mot est aussi nouveau que la chose qu'il exprime ; il s'est introduit dans le langage avec les spéculations sur la hausse et la baisse de la dette publique des États modernes, que son énormité a fait éclore, fomente et favorise. Sous ce rapport, l'agiotage est entièrement étranger à l'économie politique, dont nous expliquons la nomenclature ; et peut-être aurions-nous dû ne pas l'y comprendre ; mais on en parle si souvent, il frappe les esprits de tant de manières, il donne lieu à tant de controverses, et l'on a des notions si bizarres de sa nature et de ses effets, qu'il sera utile de le faire voir tel qu'il est, lors même que sa définition serait déplacée dans cet ouvrage.

L'agiotage, réduit aux spéculations sur la hausse et la baisse des fonds publics, car il pourrait s'étendre à des spéculations sur la hausse et la baisse de tous les produits qu'on porte au marché, donne lieu à plusieurs questions qui ne sont pas sans intérêt.

On demande ce qui détermine à jouer à la hausse plutôt qu'à la baisse ; s'il y a quelques règles de conduite dans ce jeu, et en quoi elles consistent.

En théorie, le jeu de la hausse et de la baisse ne peut avoir d'autre base que la connaissance approfondie du bon ou du mauvais état des affaires du pays sur lequel on spécule ; des lumières, des talens et du caractère des hommes investis du pouvoir ; de l'abondance ou de la rareté des capitaux, de la facilité ou de la difficulté de leur emploi et de la tendance particulière et générale de l'État à la prodigalité ou à l'économie. Avec ces données, on a tous les élémens de probabilité que ce sujet comporte.

Sans doute l'agioteur est loin d'avoir les connaissances que de telles spéculations semblent exiger. Il en est bien peu qui soupçonnent leur nécessité ou leur utilité. Le jeu de la hausse ou de la baisse ne serait-il donc qu'un jeu de hasard ? Je ne le crois pas ! Comment supplée-t-on aux connaissances qu'on n'a pas et qu'on devrait avoir ? On intrigue, on s'insinue dans les confidences des ministres, on cherche à surprendre leur indiscrétion, et quand on ne joue pas sur leur parole, on joue sur leur visage, leur satisfaction ou leur mécontentement, leur bon ou mauvais accueil ; ce langage muet a son éloquence qui persuade, et son effet est d'autant plus rapide que ceux qui en reçoivent l'impression ont intérêt de la transmettre, et que plus elle s'étend, plus elle est sûre d'atteindre à son but.

Cependant de justes défiances sur l'habileté ou le crédit des ministres, d'autres opinions, d'autres intérêts, d'autres combinaisons, des événemens pressentis, suscitent d'autres spéculateurs ; la lutte s'établit, et l'aveugle fortune dispense ses faveurs, non aux plus profonds politiques, mais aux plus heureux joueurs.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est d'une évidence frappante, c'est que le jeu de la hausse et de la baisse dépend de l'opinion qu'on se forme de la situation actuelle et future de l'état politique et social d'un pays. Faut-il donc s'étonner des efforts, des mesures et souvent des sacrifices que les ministres font pour se rendre la hausse favorable, écraser la baisse qui les discrédite et se faire une réputation qu'ils ne

méritent pas toujours. Combien donc sont imprudens ces joueurs qui ne craignent pas de se mesurer contre la puissance du ministre même le plus maladroit.

On demande encore si l'agiotage n'exerce pas une influence toujours utile sur les fonds publics, ne concourt pas à leur élévation, et par conséquent ne doit pas être favorisé par les gouvernemens ?

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens doivent lui porter un grand intérêt, puisque, comme nous venons de le voir, il parait exprimer, l'opinion publique sur leur administration ; mais cette opinion ne peut qu'être éphémère quand elle ne repose pas sur les véritables bases du crédit public.

Qu'est-ce qui fait hausser ou baisser les fonds publiés ? Ce n'est pas l'opinion qu'on a qu'ils doivent hausser ou baisser, opinion tout au plus probable, c'est l'abondance ou la rareté des capitaux qui cherchent ce genre de placement. Ainsi parier qu'une plus ou moins grande quantité de capitaux cherchera son placement dans les fonds publics, c'est supposer leur abondance ou leur rareté, mais ce n'est pas les faire abondans s'ils sont rares, ou rares s'ils sont abondans. L'agiotage n'est pas plus l'auxiliaire du cours des fonds publics, et ne les fait pas plus avancer ou rétrograder, que les paris, à la course des chevaux, ne leur donnent ou ne leur ôtent la force et la vitesse fesse. Des deux côtés, il y a un inconnu que le jeu cherche à dégager, mais qu'il ne peut changer ni modifier : un gouvernement sage et éclairé ne doit donc prendre aucun intérêt à une lutte étrangère à la prospérité du pays, qui seule doit l'occuper.

Enfin, on demande si l'intérêt public, la morale et les mœurs ne commandent pas à tous les pouvoirs de la société de proscrire ou de flétrir de cette espèce de jeu.

Sans doute il faut souhaiter que les hommes soient assez raisonnables pour faire de leur temps et de leurs capitaux un emploi plus

utile à la prospérité publique ; car il n'y a là, comme dans tous les jeux, que la ruine du grand nombre et l'élévation de quelque favoris de la fortune. Mais où est la cause du mal ? dans l'excès de la dette publique, qui place tous les États modernes dans une situation critique, les expose à des chances périlleuses et appelle toutes les cupidités à s'associer à leurs désastres et à leurs prospérités. Peut-on faire cesser la cause du mal ? non. Le torrent ne peut plus être détourné ; il s'est creusé un lit trop profond ; il faut donc souffrir les ravages qu'entrainent sa violence et son impétuosité. Tout ce qu'on peut faire, c'est que d'imprudens ou de coupables ministres n'en aggravent pas encore les calamités, ce qui n'est pas sans exemple dans, l'histoire des finances modernes.

L'agiotage est donc, en dernière analyse, le tort des gouvernemens. Les particuliers ne sont que leurs complices ; mais le tout est il sans aucun avantage pour le crédit public ? C'est ce qu'on verra au mot Dette publique.

AGRICULTURE — L'agriculture est l'art de diriger la fécondité naturelle de la terre, vers les productions nécessaires, utiles et agréables à l'espèce humaine.

Dans les premiers âges de la société civile, l'agriculture n'est qu'une pratique grossière, un travail misérable, une sorte d'instinct plus propre à la conservation de l'individu qu'à son bienêtre, et tout-à-fait incapable de créer et de féconder la prospérité sociale. L'agriculture ne perd son impuissance primitive, que par le secours des sciences, des arts, et de la civilisation. Leur impulsion lui donne le mouvement et la vie, elle grandit avec leurs progrès et reçoit ses développemens de leur perfectionnement. Sous leurs auspices elle devient le plus important et le plus puissant de tous les arts sociaux.

Ce n'est pas cependant sous le point de vue de l'habileté de l'agriculteur dans ses travaux agricoles, que l'économie politique envisage

l'agriculture ; elle n'en fait le sujet de ses méditations que comme cause et moyen de richesse ; et, sous ce nouveau rapport l'agriculture joue un grand rôle dans la science économique.

Trois opinions ont donné plus ou moins de célébrité à l'agriculture, mais elles ont toutes perdu de leur crédit et de leur importance, à mesure que la science a répandu plus de savoir et de lumières sur les diverses sources de la richesse.

Dans un temps où l'on avait à peine des notions confuses de la nature et des causes de la richesse moderne, on vit tout à coup se répandre l'opinion que l'agriculture est la seule cause productive de la richesse, parce qu'elle produit ses élémens matériels ; parce que toutes les industries humaines ne peuvent ni en augmenter la masse, ni en étendre les propriétés, parce que de ces élémens, quelque forme qu'on leur donne, dérive toute la richesse individuelle, collective et générale.

Cette opinion fit une impression d'autant plus forte qu'elle était appuyée sur l'autorité d'une classe nombreuse de savans, d'hommes d'état et d'écrivains également recommandables par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leur position sociale. Jamais l'erreur n'eut un plus puissant patronage, ni des succès plus rapides, plus éclatans et plus importans.

Mais plus elle frappa d'étonnement, plus elle appela l'attention générale sur les causes de la richesse, plus on s'appliqua à l'investigation de ces causes, plus on vit éclore de controverses, plus on creusa les fondemens de la science économique. Il est sans doute inutile de retracer ici toute la polémique à laquelle donna lieu le système agricole, autrement dit des économistes, système qui compte encore de nombreux et d'éclairés partisans. Il suffit de résumer les démonstrations qui l'ont relégué parmi les monumens de la fragilité de l'esprit humain.

Et d'abord on remarque que l'agriculture ne produit pas, comme l'avaient avancé les économistes, tous les élémens matériels de la richesse ; la chasse, la pêche, les mines donnent aussi des élémens de la même nature, et si les uns produisent la richesse, les autres ne peuvent pas être étrangers à sa production.

Le commerce extérieur peut aussi introduire dans un pays tous les élémens matériels de la richesse, et, par conséquent, il partage encore avec l'agriculture la faculté productive de la richesse. Les produits exotiques nécessitent-ils pour leur acquisition, plus de travail et de capitaux que les produits indigènes ? c'est une question différente de celle que nous examinons ; il suffit de faire remarquer que, quelle que soit sa solution, elle ne peut être favorable à l'opinion qui attribue à l'agriculture le privilége exclusif de la production des élémens de la richesse.

Mais n'est-ce pas le comble de l'illusion de confondre les élémens matériels de la richesse avec la richesse ! Que seraient pour la richesse les produits agricoles réduits à eux-mêmes, et circonscrits dans leur état naturel ? Ils seraient tout au plus comme le diamant extrait de la mine, on peut en tirer des richesses, mais ils ne sont pas la richesse ni toute la richesse.

Qui peut en effet apercevoir la richesse dans les céréales, qui dans leur état primitif ne peuvent pas même servir à la subsistance de l'homme ?

Dans les produits agricoles qui, quoique propres au vêtement, lui seraient inutiles sans une foule de travaux étrangers à l'agriculture ?

Et dans les matériaux destinés à construire des habitations, qu'on ne peut mettre en œuvre sans de grands travaux et de grands capitaux ?

N’est-ce pas se laisser dominer par d’aveugles préventions, que d’attribuer la richesse au travail qui ne donne que des produits bruts, et, par conséquent, sans utilité actuelle ; et de la refuser au travail qui développe les propriétés de ces produits, les rend utiles, et par leur utilité les constitue de véritables élémens de richesse. Si les produits agricoles sont une richesse, ce qui n’est pas, comme on le verra au mot Richesse, ils ne le sont que parce qu’ils sont en état d’être consommés ; état qu’ils ne doivent pas à l’agriculture, mais au concours de tous les travaux qui les ont rendus, consommables. Tous ces travaux ont une valeur comme le travail de l’agriculteur, et si celui-ci produit la richesse, les autres concourent comme lui à sa production, puisque s’ils ne peuvent pas exister sans lui, il n’a point de valeur sans eux.

Ce que les travaux qui approprient les produits agricoles à la consommation font pour la richesse, résulte également des travaux du commerce qui transportent les produits bruts ou manufacturés de l’agriculture, du lieu où ils ne trouvaient pas de consommateur, à celui où le besoin assure leur consommation.

Dans tous les cas, si la richesse dérive de l’agriculture, ce n’est qu’avec le concours de l’industrie et du commerce, et, par conséquent, on aperçoit clairement l’erreur de l’opinion qui la proclamait la seule cause productive de la richesse.

Mais l’agriculture, n’a-t-elle pas du moins la faculté de produire la richesse à un degré supérieur à tout autre cause qui concourt sa production, et ne doit-on pas l’environner d’une considération particulière et spéciale ?

Cette opinion se recommande surtout par la juste célébrité de son auteur. Elle repose sur l’assertion que l’agriculture reproduit, non-seulement les salaires du travail et les profits du capital, mais encore qu’elle seule donne un excédant qui forme la rente du propriétaire du

sol cultivé, rente qui est un présent de la nature à l'homme et formé pour ainsi dire sa part contributive dans l'œuvre de la production.

On a même été plus loin et l'on a avancé que la fécondité naturelle de la terre est le principe, la règle et la mesure de la rente du propriétaire, Tellement que si l'on ne cultivait que des terres également fécondes, il n'y aurait point de rente du propriétaire, tous les produits se répartiraient entre les salaires du travail et les profits du capital.

Cette doctrine étrange n'a aucun fondement.

Quelque différence qu'il y ait dans la culture des terres, quoique les unes soient plus fécondes que les autres, quoique toutes donnent des produits inégaux, quoiqu'il y en ail qui ne reproduisent que les salaires du cultivateur et les profits du capital, leur fécondité relative ne leur donne ni plus ni moins de part à la production de la richesse, parce qu'encore une fois la richesse ne résulte pas nécessairement de la quantité des produits bruts de l'agriculture, mais de ses produits consommables demandés et payés par le consommateur. (Voyez le mot Valeur.)

Donc il serait vrai que l'agriculture seule reproduit au delà des salaires du travail et des profits du capital, et que cet excédant est la part gratuite accordée par la nature au propriétaire du sol, qu'il ne s'ensuivrait pas qu'elle contribue à la production de la richesse, plus que les autres causes qui y contribuent comme elles ; il resterait toujours à savoir lequel d'un capital placé dans l'agriculture, ou dans l'industrie et le commerce, est plus productif pour le capitaliste, l'entrepreneur du travail, l'ouvrier et l'état ; or la question de la production de la richesse, envisagée sous ce rapport, offre des résultats tout-à-fait différens de ceux que donne l'abondance ou la rareté des produits matériels de l'agriculture, qui en dernière analyse ne sont que des élémens de richesse, et non la richesse même.

Enfin, on a avancé que la richesse d'un pays s'arrête aux limites de la culture de son territoire, ce qui suppose que l'agriculture est à la fois le moyen et le terme de la richesse.

Cette opinion très-ingénieuse est motivée sur les considérations les plus imposantes.

On suppose qu'un pays ne jouit d'une véritable indépendance que lorsque son agriculture suffit aux besoins de sa population ;

Et l'on ajoute que, dès qu'elle ne peut plus augmenter ses subsistances, l'accroissement de ses richesses n'est que nominale. Quelle est donc la raison sur laquelle on fonde cette étrange doctrine ? C'est que la population devient stationnaire et même est menacée d'une décadence rapide quand la culture nationale est arrivée à son but.

Cette doctrine est également erronée dans ses deux parties.

1. Elle fait dépendre la richesse d'un pays de l'état de la population et des subsistances nationales ; mais il y a là une méprise évidente.

Quelle que soit la nature de la richesse, il est évident qu'elle peut augmenter indéfiniment avec la même population et même avec mie population décroissante. N'est-ce pas là en effet le résultat nécessaire des progrès des sciences, des arts, de l'industrie et de la civilisation ? Plus d'habileté dans le travail et l'emploi des machines dans le perfectionnement des routes et des canaux pour le transport des produits du travail et dans la facilité et l'économie de la circulation des valeurs destinées à leur paiement ne tendent-ils pas à réduire la masse du travail brut, et, par conséquent, à diminuer la masse de la population que cette branche du travail alimente. Loin de nuire à la richesse, la réduction de cette classe de la population l'augmente encore de toute l'économie qu'elle effectue dans le travail général, et cette progression de la richesse n'exige ni plus de subsistances nationales, ni une agriculture progressive.

Qui profite cependant de l'économie du travail brut ? Ce sont les entrepreneurs du travail, les capitalistes et tous ceux qui vivent du produit net. Ces classes exigent-elles les mêmes ou plus de subsistances que les classes qu'elles remplacent ? Non, sans doute. Il est, au contraire, certain que la progression de ces classes est arrêtée par la difficulté d'élever leur famille, par la crainte de ne pouvoir la maintenir dans leur position sociale, et par le sentiment de toutes les convenances privées et publiques ; ce ne sont pas elles qu'il faut détourner de la propagation ; l'exemple de tous les temps prouve, au contraire, qu'il faut les y encourager, disposition qui préserve les modernes sociétés du danger d'une population sur-abondante, cette source de tant de calamités, de malheurs et de crimes.

Et qu'on ne croie pas que la réduction dès classes livrées aux travaux grossiers et que la consommation de leur part dans les salaires du travail, par la classe moyenne, porte la moindre atteinte à la puissance de l'état ! Il est incontestable, au contraire, que les classes laborieuses ne peuvent être détournés de leurs travaux sans qu'ils en souffrent et par conséquent sans occasioner la diminution des richesses de l'état, tandis que la classe moyenne peut se consacrer au service public sans aucun dommage pour la richesse.

On conçoit donc facilement que la progression de la richesse d'un pays peut être pour ainsi dire indéfinie, quoique sa population soit stationnaire et même décroissante, et quoiqu'il ait atteint la limite, absolue de l'agriculture et des produits agricoles.

2°. Est-il bien vrai que chaque pays est nécessairement limité dans le développement de sa richesse par la limite de ses produits agricoles ?

Ne peut-il pas s'en procurer par son commerce extérieur la quantité qui lui est nécessaire ?

Est-il même possible qu'un pays parvienne à une grande opulence sans un commerce très-étendu avec d'autres pays, moins avancés que lui en industrie et en civilisation, et comment pourrait-il suivre ce commerce s'il ne prenait en échange de ses valeurs les produits agricoles de ces peuples, les seuls qu'on puisse lui livrer avec quelque avantage ? Les peuples industrieux ne peuvent donc porter leur industrie et leur richesse au plus haut degré auquel elles puissent atteindre qu'autant qu'ils forment et encouragent les progrès de l'agriculture dans les pays avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales.

On dit qu'un peuple qui tire ses subsistances de l'étranger est dans un état précaire, que la mésintelligence et la guerre avec les autres puissances l'exposent à un péril imminent et compromettent son existence politique et sociale.

Mais ce n'est là qu'une vaine illusion.

Si le peuple, qui tire ses subsistances de l'étranger, a besoin des produits des peuples agricoles, ceux-ci ont un besoin égal des équivalens qui doivent en payer le prix ; en d'autres termes, le besoin de vendre est égal au besoin d'acheter, et l'interruption du marché est également funeste au vendeur et à l'acheteur.

Ce qui fait paraître plus fâcheuse la condition du peuple qui achète ses subsistances à l'étranger que celle des peuples qui les lui vendent, c'est qu'on suppose que si l'approvisionnement des produits de l'étranger ne s'effectuait pas, le peuple qui en a besoin serait réduit à la famine et exposé à une ruine certaine ; mais rien de semblable ne peut arriver.

Aucun peuple ne peut devenir nombreux et puissant en tillant ses subsistances de l'étranger. Où prendrait-il dans son enfance les équivalens qui doivent en payer le prix, les moyens de transports pour les faire arriver et les faite circuler dans son intérieur ? Tous ces moyens,

toutes ces ressources n'existent que chez un peuple riche, puissant et avancé en civilisation. Tout peuple commence par subsister de son propre fonds, et c'est à cela qu'il consacre d'abord son travail et ses capitaux. Tant qu'il reste dans cet état, il est pauvre et misérable, et surtout peu redoutable, comme le prouve évidemment l'histoire des petites républiques des anciens peuples de la Grèce, de l'Italie et de la Gaule, et celle de l'anarchie féodale du moyen âge.

Ce n'est que lorsqu'un peuple se trouve placé de manière à ouvrir à son industrie des débouchés à l'étranger, qu'il trouve dans les équivalens qu'il rapporte en échange de nouveaux et de plus grands moyens de travail, de prospérité et de richesse, et que le commerce intérieur s'agrandit par l'extension du commerce extérieur. Alors tout fleurit, tout prospère, tout dépasse les dimensions naturelles, et la grandeur sociale n'a plus de limites ; mais l'agriculture a des bornes marquées par l'étendue du territoire, par la fertilité du sol, par l'épuisement des bonnes terres, par les frais ruineux de la culture des terres médiocres et mauvaises.

Il n'en est pas ainsi de l'industrie et du commerce, ils trouvent de nouvelles sources de prospérité et de richesse dans la colonisation des pays incultes, dans la prospérité croissante des peuples arrivés à une certaine aisance, dans la richesse progressive des peuples les plus opulens, et dans l'extension indéfinie de la civilisation générale.

L'industrie et le commerce d'un pays poursuivent donc leur carrière vers la richesse et l'opulence long-temps après que l'agriculture nationale s'est arrêtée dans sa marche, et ne peut plus faire que des pas rétrogrades ; mais sa décadence ne l'empêche pas de pourvoir à la plus grande partie des subsistances du pays. Elle reste toujours en possession de l'approvisionnement, lors même qu'elle ne peut pas le fournir tout entier. L'agriculture étrangère ne fait que la suppléer, et ce supplément n'est jamais et ne peut pas être d'une grande étendue. Il serait peut-être impossible de la porter au cinquième, ou tout au

plus au quart de la consommation d'un grand peuple : sa privation ne peut donc lui causer qu'une détresse, fâcheuse sans doute, mais incapable de mettre en péril sa sûreté et son existence. Mais si la privation temporaire d'un cinquième ou d'un quart des subsistances d'un pays est pour lui sans résultat fâcheux, la disposition de ce quart ou de ce cinquième au delà des ressources agricoles du pays est plus que suffisante pour favoriser le développement de sa population et de sa puissance, et les Porter à une élévation prodigieuse et gigantesque.

On dit, et non sans quelque raison, que le commerce de la Chine, fût-il aussi étendu qu'il pourrait l'être d'après sa nombreuse et industrieuse population, il ne pourrait couvrir le vide et l'insuffisance de ses produits agricoles, ni même alléger les déplorables calamités qui en résultent. Cette observation est juste dans l'état actuel de la science parce qu'on ne crée pas tout à coup et par une sorte de magie un commerce étendu avec des peuples agricoles qui n'existent pas ou qui ne sont pas préparés à satisfaire à des besoins qui leur sont inconnus.

Mais si la Chine avait de bonne heure ouvert un commerce avec les peuples nomades qui l'environnent ; si, par l'influence de son commerce, elle les avait fait passer successivement et graduellement de l'état nomade à l'état agricole et à la civilisation, qui doute que cette population nouvelle n'eût suppléé par son agriculture à l'insuffisance des produits de la Chine, et que l'empire chinois ne fût devenu, sinon plus populeux, du moins plus prospère, plus riche et plus puissant ? On commence à peine à soupçonner les prodiges qui résultent de la corrélation des peuples, et faut-il s'en étonner ? elle ne fait pour ainsi dire que s'établir, et cependant que n'a-t-elle pas fait et que ne doit-on pas en attendre !

Mais ce qui doit causer une vive surprise, c'est que le spectacle de la Chine, qui a porté au plus haut degré le développement du système agricole, créateur de l'industrie et du commerce intérieur, n'ait pas

encore ouvert les yeux sur les résultats épouvantables de ce système, qui, après avoir épuisé les forces productives de l'agriculture, continue à multiplier une population qu'elle ne peut faire subsister, qui vit dans la plus affreuse misère et périt dans les angoisses de la faim et de la souffrance. Un tel ordre de choses ne révèle-t-il pas les vices du système, et comment peut-il encore avoir des partisans si nombreux et si recommandables ?

Concluons donc que l'agriculture considérée isolément ne produit que des élémens matériels de la richesse ; que ces élémens ne se transforment pas toujours et nécessairement en richesse ; qu'ils ont besoin pour y parvenir du concours de l'industrie et du commerce, et que quand l'œuvre est consommée, on ne peut déterminer dans quelles proportions chacun d'eux y contribue, que par des moyens qu'on trouvera expliqués au mot Valeur.

D'un autre côté, on ne peut pas raisonnablement douter que le terme des productions agricoles d'un pays n'est pas la mesure et la limite de sa richesse, et tout porte à croire que l'agriculture est d'autant moins nécessaire à chaque pays, qu'il fait plus de progrès dans les sciences, les arts et la civilisation, et que ses relations industrielles et commerciales avec les autres peuples sont plus étendues, plus multipliées et plus illimités. La loi fondamentale de la prospérité particulière et générale de tous les peuples est que chacun d'eux ne cultive que les terres dont les produits peuvent dans le marché national soutenir la concurrence des produits de l'agriculture étrangère. Cette doctrine paraîtra sans doute paradoxale à de très-bons esprits ; le temps seul apprendra jusqu'à quel point elle repose sur la vérité ; mais ce dont on ne doutera pas, c'est qu'elle ne m'est dictée que par le sentiment de son évidence.

AMORTISSEMENT. L'amortissement est un mode de libération de la dette publique ; il a remplacé le remboursement, et il lui est infiniment préférable.

Le remboursement n'éteint qu'une somme égale à sa valeur nominale. 100 fr. employés chaque année au remboursement de la dette publique n'auront, à la fin de six années, réduit la dette que de 600 fr. en capital, et de 30 fr. de rente à 5 pour 100.

Dans le même espace de temps, la même somme de 100 fr., consacrée annuellement à l'amortissement, aura amorti ou racheté au profit de l'État un capital de plus de 762 fr., et plus de 38 fr. de rente.

La raison de cette différence est facile à saisir.

Le remboursement éteint la dette au pair, ou, comme nous l'avons dit, 100 fr. acquittent 100 fr.

L'amortissement opère d'une autre manière : il achète la dette au cours du marché, et comme ce cours est presque toujours au-dessous du pair, l'amortissement rachète une somme plus considérable que celle que le remboursement éteint. En supposant que, pendant toute la durée de l'amortissement, le cours moyen de la dette ne soit que de 10 pour 100 au-dessous du pair, il est évident que l'amortissement rachète un dixième de plus que le remboursement.

Mais ce n'est pas là son unique avantage.

Le remboursement effectué, tout est consommé, et après lui il ne reste ni moyen ni espoir d'influer sur le cours de la dette publique, de maintenir sa valeur et d'arrêter sa décadence.

Il n'en est pas de même de l'amortissement : la dette qu'il rachète continue à produire un intérêt, se réunit à lui, se capitalise et grossit le capital par l'intérêt, et l'intérêt par l'amortissement du capital ; d'où il suit que l'amortissement rachète la dette dans une progression géométrique, tandis que le remboursement, ne l'éteint que dans une progression arithmétique.

Indépendamment de cet avantage qu'on peut appeler national, il en est d'autres qui, quoique purement moraux, n'en sont pas moins certains ni moins étendus.

Le remboursement peut atteindre le créancier qui ne veut pas être remboursé, et laisser en souffrance celui qui voudrait l'être, ce qui rend la condition du créancier précaire ou fâcheuse, et réagit nécessairement sur la valeur de la dette publique.

L'amortissement offre à cet égard d'autres résultats : comme il n'achète que la dette mise en vente, il n'inquiète point le créancier qui veut la conserver, et favorise celui qui a besoin de la vendre, en lui offrant un acquéreur intéressé à ne pas spéculer sur sa détresse.

D'un autre côté, le remboursement, par ses opérations momentanées, porte le désordre dans le marché, l'épuise et l'expose à être encombré dans l'intervalle de ses opérations ; ce qui, dans l'un et l'autre cas, est également funeste à la valeur de la dette et à la situation du créancier.

L'amortissement n'a ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens. Par Son action continue de chaque jour, il soutient le cours des effets publics, déjoue les combinaisons de leurs dépréciateurs et affermit le crédit public.

Enfin, le remboursement ne laisse au gouvernement que la ressource des nouveaux emprunts, ressource incertaine, souvent dispendieuse et par conséquent toujours fâcheuse.

L'amortissement, au contraire, offre au gouvernement une réserve disponible qui le met en état de lutter contre les circonstances difficiles, les accidens imprévus et les événemens qui peuvent compromettre le repos et la sûreté de l'État.

On ne peut donc, sous aucun rapport, mettre en parallèle le remboursement et l'amortissement ; aussi l'amortissement a-t-il généra-

lement prévalu ; il forme à présent une partie essentielle et fondamentale du système des emprunts publics ; il assure leurs succès et les préserve de toutes les vicissitudes auxquelles ils ont été si long-temps en butte. Ce n'est pas que l'amortissement soit sans inconvéniens, sans excès, sans abus, et qu'il produise toujours l'effet qu'on en attend. On a long-temps méconnu sa nature et ses effets, et maintenant qu'on les connait, il a perdu de son importance, parce qu'il n'a pas opéré les prodiges sur lesquels on, avait compté ; mais ses avantages sont encore assez grands pour lui réconcilier l'opinion de tous ceux qui savent que tout ce qui s'annonce comme un prodige est faux et mensonger, et que les institutions humaines les meilleures sont celles dont les résultats sont plus favorables que contraires, et l'amortissement est sans contredit dans cette catégorie ; mais ce n'est qu'à une condition nécessaire et indispensable.

Il faut que l'amortissement soit pris sur l'excédant du revenu ordinaire, au delà des dépenses ordinaires ; autrement toutes ses opérations sont fictives et ses résultats illusoires.

La raison en est évidente.

Un État, comme un particulier, ne peut éteindre sa dette qu'avec son revenu ; ou par l'aliénation de ses propriétés. Il n'y a pas de troisième moyen de libération ni pour l'un ni pour l'autre.

Un État a rarement des propriétés à vendre ; il ne peut donc se libérer de ce qu'il doit qu'avec son revenu. On a cependant cru pendant long-temps qu'en empruntant 1 pour 100 au delà de l'emprunt, l'un pour 100 employé à l'amortissement éteindrait la dette dans un temps plus ou moins long ; mais il en est de l'un pour 100 comme de l'emprunt : l'un et l'autre sont empruntés, l'un et l'autre doivent donc être éteints avec les deniers de l'État. Supposer que l'un pour 100 éteint l'emprunt et s'éteint lui-même, c'est supposer que l'emprunt peut s'éteindre avec l'argent du prêteur ; c'est le comble de l'illusion,

et cependant cette illusion s'est depuis long-temps soutenue et ne s'est dissipée que depuis la mort du ministre célèbre qui l'avait accréditée.

Ce qui paraît y avoir donné lieu, c'est que quand le revenu public d'un pays ne suffit plus à ses dépenses ordinaires et extraordinaires, et qu'on supplée à son insuffisance par des emprunts, on confond l'emprunt avec le revenu public, et l'on ne sait plus si le revenu suffit ou ne suffit pas au paiement des dépenses ordinaires de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts. Qu'arrive-t-il de cette confusion ? c'est que si le revenu ne suffit pas pour faire face à ces dépenses auxquelles il doit fournir nécessairement, si l'amortissement est emprunté, il est impuissant pour amortir, il n'est qu'une addition à l'emprunt, et s'il acquitte quelques créanciers, il les remplace par d'autres. Il n'y a dans tout cela qu'un virement de créances et de créanciers, et point de libération, tellement qu'après l'emploi de plusieurs centaines de millions d'amortissement, on n'a fait qu'augmenter la somme des emprunts. C'est ce que l'Angleterre a éprouvé dans l'époque la plus imposante du prestige de l'amortissement ; mais son exemple ne peut pas porter la moindre atteinte à l'amortissement ; ses revers ne peuvent être attribués qu'à l'oubli qu'on a fait de la condition sans laquelle l'amortissement ne saurait opérer. Cette condition remplie, l'amortissement tiendra tout ce qu'il promet, parce qu'il repose sur des démonstrations mathématiques.

On ne doit donc pas balancer à reconnaître l'amortissement comme le meilleur mode de libération de la dette publique.

ANNUITÉ. — L'annuité est un mode de rembourse ment de l'emprunt privé ou publie ; il consiste à rembourser chaque année une partie de l'emprunt, de manière à l'éteindre dans un temps donné.

La seule question que présente ce mode est de savoir quels sont ses avantages ou ses inconvéniens dans l'un et l'autre emprunt.

Si l'emprunt privé n'a lieu que pour favoriser le luxe et la dissipation, le remboursement par annuités est le meilleur de tous, parce qu'il fait promptement rentrer le créancier dans la possession de son capital, et lui permet d'en disposer au profit d'un nouveau prêteur, qui en fera un meilleur emploi. Sous ce rapport, les annuités sont un bon mode de remboursement.

Si l'emprunt privé est destiné à un emploi profitable, l'annuité est également fâcheuse pour le prêteur et l'emprunteur.

Pour le prêteur, parce qu'elle lui rembourse simultanément une partie de son capital avec son intérêt, et qu'il peut être porté à les confondre et à les consommer également comme revenu ; ce qui détruit ses économies, diminue son capital et son revenu.

Pour l'emprunteur, parce qu'il y a peu d'emplois d'un emprunt qui permettent à l'emprunteur de rembourser dans l'année une partie du capital, et qu'alors la privation de la partie du capital qu'il rembourse peut faire souffrir son entreprise. Aussi le mode de l'annuité est-il rarement adopté dans l'emprunt privé.

Toutefois, dans certains emprunts qui ont pour objet des travaux publics, et qu'on peut regarder comme une sorte d'intermédiaire entre l'emprunt privé et l'emprunt public, l'usage s'est introduit d'ajouter à l'intérêt 1 pour 100, destiné, dit-on, à l'amortissement du capital ; mais c'est une méprise évidente. On confond, en effet, deux choses essentiellement distinctes, l'amortissement et l'annuité. Ce qui démontre la différence de ces deux modes et aurait dû prévenir leur confusion, c'est que, comme nous l'avons vu, l'amortissement procède par rachat de la dette au cours de la place, tandis que l'annuité opère par remboursement. (Voyez l'explication de ces deux modes au mot Amortissement.)

D'où il suit que l'un pour 100 de l'annuité porte improprement le nom d'amortissement et donne une idée fausse de son opération. Il

importe d'autant plus de relever cette erreur, qu'elle peut donner lieu de croire que l'annuité est une sorte d'amortissement, ou l'amortissement une sorte d'annuité, ce qui bouleverserait toutes les notions qu'il faut avoir de ces deux modes de libération.

L'annuité, destinée à rembourser les emprunts pour les travaux publics, a tous les inconvéniens de l'emprunt privé, et de plus grands encore. Comme l'emprunt privé, elle fait rentrer dans les mains du créancier des parties de sa créance qu'il peut confondre avec son revenu, ou qui, par leur morcellement, ne peuvent pas être replacées avec avantage et restent sans profit pour lui, pour le travail et pour la production.

D'un autre côté, l'annuité oblige l'emprunteur à effectuer un remboursement lorsqu'il ne peut le faire avec ses propres moyens, ni avec les profits, de l'entreprise, qui rarement se réalise dans l'année où elle a été commencée.

Pense-t-on que l'emprunteur puisse prendre l'annuité sur son propre revenu ? mais ce serait le forcer à une économie qui n'est pas toujours possible, ni par conséquent toujours assurée ; on ne lui laisse donc que l'alternative de prendre l'annuité sur l'emprunt, ou de faire de nouveaux emprunts ; ce qui ne rembourse rien, et laisse les choses dans le même état que s'il n'y avait pas d'annuités ou de remboursement annuel.

Le mode de l'annuité, appliqué au remboursement de la dette publique, le rend encore bien moins recommandable. Il expose les gouvernemens à prendre des engagemens qu'ils ne sont pas certains de pouvoir remplir. Leurs revenus sont sujets à des accidens imprévus qui peuvent les absorber sans la possibilité d'en consacrer une partie au remboursement de la dette publique. Ils peuvent donc être forcés de manquer à leurs engagemens, ce qui peut entraîner la ruine du crédit public. Sans doute, on prévient de telles calamités par de nou-

veaux emprunts, mais ils ne sont pas toujours possibles ; souvent ils sont trop dispendieux, et dans tous les cas, ils ne remboursent rien, ils ne font que remplacer un emprunt par l'autre, mettre un nouveau créancier à la place de l'ancien, et multiplier les dépenses sans profit pour personne, et avec perte pour l'État.

La première condition de toute libération de la dette publique est qu'elle soit effectuée avec les deniers provenant du revenu ordinaire de l'État ; et comme l'on n'est jamais sûr que ce revenu puisse suffire aux dépenses ordinaires et au remboursement d'une annuité de la dette publique, une sage prévoyance commande aux gouvernemens de repousser le mode du remboursement par annuité. Le mode de libération par amortissement n'a aucun des dangers qui peuvent résulter de, l'annuité. Dans les détresses du fisc, si l'amortissement est inerte, son action est suspendue ; mais la foi du gouvernement n'est pas compromise, son crédit peut souffrir ; mais ne reçoit aucune atteinte, et de meilleurs temps peuvent tout réparer. (Voyez Dette publique et Amortissement.)

ANTICIPATION. — L'anticipation est un mode d'emprunt public ; il est affecté sur le retenu de l'état qui n'est pas encore échu, ni peut-être même produit. Dans l'un et l'autre cas c'est un emprunt sur le capital, qui ne diffère pas des autres emprunts publics ; seulement l'emprunt n'est pas fait sur le capital du pays, mais sur le capital particulier de ceux qui ont le maniement du revenu public.

Quand les capitaux d'un pays sont rares ou resserrés ; quand l'état politique n'offre pas de garantie suffisante à leur circulation, quand le crédit est ignoré, les emprunts par anticipation sur le revenu public sont les plus ordinaires et les seuls en usage. Les gouvernemens obérés ne craignent pas de demander des avances à ceux qui, sous le nom de fermiers, de régisseurs ou de percepteurs du revenu public, ont dans leurs mains un gage des avances qu'on leur demande.

Àleur tour, les dépositaires du revenu public font d'autant moins de difficulté de faire des avances au gouvernement qu'ils y trouvent un nouveau gage de la conservation de leurs emplois, et la certitude de l'accroissement de leurs bénéfices.

Il n'est pas facile en effet de révoquer des préposés qui sont créanciers de sommes considérables qu'on est hors d'état de leur rembourser, et qui ne pourraient être évincés avec quelque justice sans assurer leur remboursement.

La conséquence de ces sortes, d'emprunts est que lorsqu'ils se sont accumulés au point d'absorber la plus grande partie du revenu et de laisser en souffrance la plus grande partie du service public, on s'en débarrasse par une banqueroute directe ou indirecte. Un ministre audacieux ou pressé par le besoin ne craint pas de frapper sur les, traitans qui lui refusent les secours dont il a besoin. Il les remplace par des spéculateurs plus hardis ou plus confians, qui ne comptent pour rien les risques de ceux qui les ont précédés, et qui ne craignent pas de s'exposer à la banqueroute, parce qu'ils se flattent de trouver de riches équivalens dans les bénéfices que dévore leur cupidité. Pendant deux siècles et demi le gouvernement français pressura les traitans par des anticipations et des banqueroutes, et, cependant c'est parmi les traitans que se formaient ces fortunes scandaleuses qui excitaient l'indignation des peuples et le mépris des gens de bien. Preuve certaine que les anticipations étaient plus ruineuses pour l'état que pour les traitans, et que les banqueroutes loin de remédier au mal ne faisaient que l'aggraver.

Depuis que l'industrie et le commerce ont, par leurs capitaux, remplacé ceux des traitans, et que les emprunts publics n'absorbent que les capitaux dont les autres emplois peuvent se passer, les emprunts par anticipation sont presque entièrement ignorés, dans les pays qui ont fait quelques progrès dans la richesse et la civilisation. On pourrait cependant en apercevoir quelques restes dans les cautionnemens,

les dettes flottantes et autres avances en compte courant qui n'ont de gage que dans le revenu futur de l'état, et ne peuvent être acquittés que par lui ; de tels emprunts sont certainement des anticipations déguisées, et cependant on les tolère quoiqu'elles n'aient de garantie que dans la foi publique, et le plus souvent dans le caractère et l'honneur du prince.

Et cependant, dans les gouvernemens réguliers et dans les pays éclairés, quelle opinion aurait-on d'un ministre qui dévorerait le revenu public par anticipation. (Voyez Emprunts publics et Dette publique.)

APPRENTISSAGE. — L'apprentissage est une nécessité pour quiconque veut enseigner une science, exercer une profession, pratiquer un art, faire un métier. La race humaine est condamnée à apprendre si elle veut savoir, et qui ne sait pas fait mal ce qu'il fait, ou n'est pas assuré de le bien faire. Si l'éducation ne donne pas la faculté d'apprendre, qui est innée dans l'homme, elle la développe, l'applique et la concentre dans le savoir, premier degré de la science.

Dans l'enfance de la société civile, chaque genre de savoir est une propriété commune à tous ceux qui en sont doués, et le pouvoir la leur conserve par l'incorporation. (Voyez Corporations.)

Cette mesure autorise la corporation à n'admettre dans son sein que ceux qui ont subi les lois qu'elle leur impose ; et, de tolites ces lois, la plus efficace est sans contredit l'apprentissage qui donne à la corporation le droit d'admettre ou de repousser qui bon lui semble.

Mais, comme il arrive à tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, l'autorité accordée à chaque corporation pour sa conservation et la jouissance exclusive de ses droits, ne tarde pas à s'étendre au delà de son objet, dépasse ses limites et favorise l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt général.

On travestit l'apprentissage en privilége pour la famille du maître, et ce privilége éteint toute émulation, écarte le talent, protège la médiocrité, limite le savoir, oppose de fâcheux obstacles à ses progrès, le rend, pour ainsi dire, stationnaire, et prive la société civile d'une grande partie des avantages qu'elle devait s'en promettre. Sous ce rapport, l'apprentissage est également préjudiciable à la science, à la population laborieuse, à l'état.

D'un autre côté, l'apprentissage donne aux maîtres les moyens de restreindre le nombre des ouvriers, d'élever les prix de la main-d'œuvre, de s'assurer de gros salaires et de grands bénéfices, et d'imposer de pesans tributs sur les consommateurs, d'où il résulte nécessairement diminution de la consommation, entraves à l'avancement de la richesse générale.

A-t-on réussi à atténuer ces déplorables résultats lorsque l'on a dit :

« L'apprentissage ne peut pas empêcher qu'on élève le nombre des ouvriers que les affaires exigent ; si la rareté des ouvriers se faisait sentir, il faudrait élever les gages ; et les maîtres, par le sentiment de leur propre intérêt, imagineraient bientôt le moyen de remédier au mal, et par conséquent les dangers de l'apprentissage sont plus apparens que réels. »

De quel apprentissage veut-on parler ? Ce n'est pas certainement de celui des corporations qui ne vivent que des salaires du travail. L'intérêt des maîtres, dans toutes ces corporations, est, d'élever les salaires au plus haut degré qu'ils puissent atteindre, eux seuls souffrent de leur abaissement, comme ils profitent seuls de leur élévation ; s'il leur convient de diminuer le nombre des ouvriers dans le cas de la rareté de l'ouvrage, l'apprentissage leur en donne un moyen certain. Si, au contraire, l'abondance de l'ouvrage les porte à multiplier le nombre des ouvriers, cette mesure tourne encore à leur avan-

tage, parce qu'elle leur procure le travail de l'ouvrier à bon marché, tandis qu'elle ne change rien à la condition du consommateur de leurs produits, qui ne traite pas avec les ouvriers, mais avec les maîtres.

Ce qui est vrai des métiers l'est également des arts, des professions et des sciences. Partout la condition de l'apprentissage restreint ou limite la concurrence, et sans concurrence on ne peut pas plus atteindre au juste prix du travail qu'à celui de ses produits.

Le haut salaire du travail est-il favorable ou contraire à la prospérité d'un pays ? C'est ce qu'on verra au mot salaire ; mais dès à présent on peut conclure avec certitude, et il est évident que l'apprentissage détruit toute émulation, toute concurrence, toute certitude du juste prix, il est donc en opposition directe avec le mobile de toute industrie, de toute prospérité, de toute richesse.

ARGENT. — Voyez Monnaie et Or.

ARRIÉRÉ. — C'est un mode d'emprunt forcé des gouvernemens sur leurs créanciers ; les gouvernemens seuls ont le funeste pouvoir d'abuser les particuliers qui ont eu confiance dans leur loyauté, leur droiture et leur justice ; eux seuls ont le triste privilége de manquer à leurs engagemens et à la foi publique ; eux seuls peuvent retenir ce qui appartient à autrui. On dirait qu'ils ne sont liés, ni par leurs promesses, ni par les lois éternelles de la justice. Les nécessités de l'état sont leur seule excuse ; mais y a-t-il un seul état qui, sous un bon gouvernement, subisse de telles nécessités ou n'ait en lui-même des moyens sûrs et faciles de les faire cesser ; et n'est-ce pas ajouter l'insulte à l'offense que de pallier les torts de l'administration par ses vices.

Les particuliers sont dans l'heureuse impuissance de faire des arriérés sans le consentement de leurs créanciers ; les lois et les tribunaux sont les sauvegardes de la fidélité, de l'exécution des transac-

tions privées, et quand elles sont fermes et inviolables, elles fondent ou consolident le crédit public, une des sources les plus fécondes de la fortune publique.

Malheureusement il n'existe pas, et peut-être ne peut-il pas exister de semblables garanties de la dette publique ou des dettes des gouvernemens. Comme ils ne reconnaissent et ne peuvent pas reconnaître d'autorité supérieure à celles dont ils sont investis, on ne peut en appeler qu'à leur moralité, à l'opinion, à l'importance de la conservation du crédit public ; faibles barrières, qui ne les ont pas empêchés d'accumuler les arriérés et de les acquitter par des banqueroutes directes ou indirectes. Quelles en ont été les conséquences ? Voyez Banqueroutes.

ASSURANCES. — En économie politique, l'assurance se présente sous deux rapports de la plus haute importance pour la richesse sociale :

1°. Elle atténue la grandeur des risques que court le capital dans certains emplois, d'ailleurs utiles et profitables ;

2°. Elle encourage l'économie par des séductions qui manquent rarement leur effet.

Sous ce double point de vue, le but de l'assurance est la conservation et l'accroissement du capital, ce puissant et infaillible mobile de la richesse moderne.

Dans son principe, l'assurance n'embrassait que les risques maritimes ; mais elle a prodigieusement reculé ses limites depuis qu'elle a étendu ses opérations sur les incendies, la grêle et la durée de la vie des hommes.

Comment parvient-elle à maîtriser des événemens si indépendans de la puissance humaine ? Son système repose sur deux bases :

La vérité mathématique des probabilités physiques et morales ;

La généralisation des risques particuliers et la répartition des pertes sur les bénéfices de la totalité du capital assuré.

Ce n'est pas ici le lieu de développer la théorie des probabilités qui joue un si grand rôle dans les sciences mathématiques, et d'établir jusqu'à quel point on peut, par le calcul, apprécier les risques de mer, soit en paix, soit en guerre ; ceux des incendies, de la grêle, et de la mortalité de l'espèce humaine. Il suffit de dire qu'en dernière analyse on peut les réduire à un terme moyen, qui doit dissiper l'effroi qu'ils peuvent causer. Les progrès des sciences mathématiques sont prequ'arrivés sur ce point à la certitude, et par-là elles ont singulièrement favorisé la progression des capitaux, les grandes spéculations du commerce maritime, l'abondance des économies, et les dispositions économiques des peuples.

Mais quand les sciences mathématiques n'auraient pas à cet égard atteint le but, quand elles laisseraient encore beaucoup à désirer, leurs doctrines fussent-elles fausses et illusoires, l'assurance n'en serait pas moins recommandable, et mériterait la reconnaissance de tous ceux qui connaissent toute l'importance de la richesse dans le nouvel état politique et social.

Abandonnée à elle-même, l'assurance aurait encore la puissance de réduire au minimum la perte qui résulte des risques qu'elle prend à sa charge. Ce n'est pas qu'elle réussisse à éluder ces risques ou à les restreindre. Ce prodige est au-dessus du pouvoir des hommes ; mais elle atténue leurs désastres en les répartissant sur tous ceux qui se font assurer, et en reportant les pertes éprouvées par les capitaux particuliers sur la totalité du capital assuré. Quoique possibles, tous les risques ne s'effectuent pas ; une partie plus ou moins considérable n'a pas lieu ; ceux qui arrivent sont supportés par ceux qui ne sont pas arrivés, et par conséquent ils s'atténuent les uns par les autres.

Si, par exemple, les risques de mer portent sur un capital assuré de 100 millions, et que la perte éprouvée ne soit que de 10 millions, il est vrai de dire que l'assurance réduit à 10 millions le risque primitif de 200 millions. Dès lors, ce risque n'a plus rien d'effrayant, ni en perspective, ni en réalité. Il n'affecte que le bénéfice et conserve au capital son intégrité ; les spéculations ne sont pas interrompues, les travaux ne perdent rien de leur activité, seulement ils donnent de moindres profits ; les progrès de la richesse particulière et générale sont moins rapides, mais la prospérité n'est pas arrêtée.

De semblables avantages résultent également de l'assurance contre les incendies et la grêle : dans ces deux cas, comme dans celui des risques de mer, l'assurance répartit la perte sur la totalité du capital assuré, et n'atteint que les bénéfices ou le revenu du propriétaire et du cultivateur. Il y a donc encore, dans ce résultat infaillible de l'assurance, conservation du capital et de tous les avantages qui en dérivent.

Les assurances sur la mortalité opèrent sur d'autres principes que ceux que je viens d'exposer, et cependant arrivent à des résultats identiques. Toute la science humaine ne peut ni arrêter ni détourner la faux de la mort ; mais les assurances modèrent ses calamités, les rendent moins funestes aux familles et à l'État, et les restreignent à la seule perte inévitable, la mort d'un homme utile aux siens et à la société : c'est à ce but que tend l'assurance sur la mortalité, et, il faut avouer qu'elle en approche de très-près, si elle ne l'atteint pas.

Un homme parvenu à l'âge où il rend des services particuliers ou généraux, est, économiquement parlant, un capital pour sa famille et son pays. Et ce capital est d'autant plus précieux ; que, tous les autres capitaux lui doivent la valeur, la fécondité et la richesse de leur emploi ; mais ce capital est à chaque instant exposé à une perte totale, et l'assurance la réduit en provoquant des économies, qui, par un bon placement, suppléent aux profits du travail quand il n'existe plus. Les

économies faites prolongent en quelque sorte la durée du travail, et les économies sont d'autant plus facile qu'elles sont consacrées par un père à secourir la détresse de sa famille quand elle sera privée de son protecteur, ou à la maintenir dans l'aisance et la position sociale où il l'a laissée en mourant. L'assurance contre la mortalité contribue donc, comme les autres assurances, à l'augmentation du capital, et sous ce rapport elle influe essentiellement sur la richesse privée et publique, comme on le verra au mot Capital.

Baisse

BAISSE. — On entend par ce met, que le prix des objets mis en vente est au-dessous de leur cours ordinaire.

La surabondance est la cause efficiente de la baisse. Quand il y a plus d'objets à vendre que d'acheteurs en état d'en payer la valeur, les prix baissent.

Il y a aussi une autre cause de la baisse, c'est lorsque les vendeurs sont plus pressés de vendre que les acheteurs ne le sont d'acheter ; mais cette cause n'est que secondaire et accidentelle ; la cause principale et permanente est la surabondance. Voyez Hausse.

BALANCE. — Dans son acception économique, la balance est le résultat de la comparaison de la valeur des produits du travail d'un pays et de la valeur de la consommation de sa population, c'est en quelque sorte le thermomètre de la prospérité publique et de la puissance sociale.

La balance est-elle en faveur de la valeur des produits ? Établit-elle qu'ils excédent la valeur des consommations ? Le peuple est riche et prospère mais sa richesse n'est progressive qu'autant qu'il trouve un emploi utile, et profitable de l'excédant des produits non consommés.

Si l'emploi ne s'effectue pas, comme il n'arrive que trop souvent dans les pays mal administrés, l'excédant devient inutile ; la situation du pays reste la même que s'il n'y avait pas eu d'excédant ; et la richesse est stationnaire.

La balance annonce-t-elle, au contraire, un excédant des consommations ? alors le pays est forcé d'épuiser ses ressources, il entame ses capitaux, décline et se voit menacé des plus grands désastres.

Il serait donc de ta plus haute importance pour l'intérêt des peuples et la sécurité des gouvernemens, que la balance économique fût connue ; ils y trouveraient les mêmes avantages que chaque négociant, que chaque particulier trouve dans la balance de son actif et de son passif. Mais combien peu de gouvernemens en sentent le prix, et combien il est difficile, à ceux qui savent l'apprécier, d'arriver à quelques résultats sur lesquels ils puissent compter !

Nulle part il n'existe des établissemens spéciaux chargés de recueillir officiellement les états élémentaires de la production et de la consommation, de les coordonner et d'en tirer des, résultats généraux. Tout ce qu'on sait à cet égard n'est que conjectural et pourrait être difficilement compris dans la théorie des probabilités morales.

La difficulté d'obtenir des lumières sur l'économie sociale d'un pays est d'autant plus grande, qu'elle doit embrasser ses relations commerciales avec les autres peuples, et que cette partie de leur balance est tout aussi incertaine, tout aussi arbitraire que l'autre. On s'appuie cependant, et non sans quelque apparence de fondement, sur les documens que peuvent fournir les douanes et le change. (Voyez ces deux mots.) Mais que ces documens sont incomplets et offrent peu de certitude !

Comment établir la valeur des produits exportés, et sur quelles bases l'asseoir ? Est-ce sur ce qu'ils ont coûté à produire ou sur ce qu'ils valent dans le marché intérieur, ou sur ce qu'ils seront vendus,

dans le marché étranger ? Mais l'une et l'autre de ces évaluations sont sujettes à une foule de modifications qui peuvent en changer les résultats. Qui peut calculer les avaries de la route, les avanies des divers pouvoirs dont il faut parcourir les dominations, et l'étendue de la concurrence dans le marché étranger ? Comment de tant d'événemens incertains tirer des résultats certains ou mêmes probables ?

Mêmes difficultés pour apprécier les importation ! Comment établir leur valeur ? Sera-ce sur le prix d'achat à l'étranger, ou sur celui de vente à l'intérieur ? Mais on n'aurait encore que des données vagues, incertaines et insuffisantes : l'un et l'autre de ces prix sont dépendans d'une foule de circonstances et d'événemens qu'on ne peut bien connaître et apprécier qu'après que l'affaire est consommée.

Une des plus remarquables de ces circonstances est sans contredit le solde des transactions privées avec les peuples.

En réglant leurs comptes, comment les peuples soldent-ils ? Reportent-ils à compte nouveau l'arriéré de l'ancien ? En ce cas, nul moyen, de savoir lequel est resté créancier ou débiteur.

Se libérent-ils par des délégations respectives ? En ce cas, nul moyen de suivre ces circuiteuses opérations.

Sans doute le change répand quelques lueurs dans ces ténébreuses obscurités. On peut présumer, avec quelque fondement, que le pays qui a le change en sa faveur dans tous les pays avec lesquels il fait des affaires, a plus exporté qu'il n'a importé, et, par conséquent qu'il a plus vendu l'étranger qu'il n'a acheté de lui.

Mais les peuples ne trafiquent pas seulement de leurs produits ; ils s'intéressent aussi dans leurs emprunts, ils portent temporairement leurs capitaux où ils prévoient qu'ils en pourront tirer un bon parti ; et dès lors quelle conséquence tirer du change qui n'atteste que l'état des affaires dans un moment donné, comme le baromètre n'indique

l'état de l'atmosphère que momentanément, et qui, par conséquent, sont l'un et l'autre également impuissans pour établir le résultat moyen d'une certaine durée de temps, telle que celle d'une année.

Le change n'offre donc pas plus de certitude que les douanes pour établir la balance du commerce extérieur.

Et cependant tous les gouvernemens basent leur balance commerciale sur ces seuls documens, ils leur accordent une foi implicite, et en tirent des règles de conduite pour les peuples qui vivent sous leurs lois.

Toutefois, quelque vicieuses que soient de telles balances, on ne peut pas leur refuser toute considération, puisqu'elles sont les seuls documens qu'on puisse consulter dans une matière qui embrasse de si grands intérêts. Ce n'est, il faut en convenir, qu'un guide peu sûr, il faut le surveiller et se tenir en garde contre lui, mais encore vaut-il mieux le consulter que marcher au hasard. Il faut nous soumettre à la faiblesse de notre nature sans renoncer à l'espoir d'échapper à ses calamités.

Tout ce qu'on peut faire, dans de telles circonstances, c'est de savoir que la balance du commerce extérieur, et celle des produits et des consommations, n'offrent aucune certitude ; qu'il importe essentiellement de les perfectionner ou de suppléer par d'autres moyens à leur impuissance, et que jusqu'à ce qu'on y soit parvenu, on ne peut pas se flatter d'avoir la moindre notion de la situation économique des peuples. Si le doute est le plus puissant moyen d'arriver à la vérité, la conscience de l'ignorance doit être le véritable mobile de la science.

BANQUES. — Les banques sont des établissemens priva dans lesquels se concentrent des capitaux, et d'où ils s'écoulent pour féconder l'industrie et le commerce, accélérer leurs progrès et favoriser leurs

succès. On peut les regarder comme les caisses du crédit privé et du crédit commercial. Voyez Crédit.

Dans l'origine, les banques avaient un tout autre objet. Elles destinaient leurs capitaux aux gouvernemens, les secouraient dans leurs besoins et leur procuraient des ressources qu'ils n'auraient pas trouvées ailleurs. Elles furent en quelque sorte les premiers mobiles du crédit public, C'est sur ce plan que s'établirent en 1671 la banque de Venise, et en 1407 celle de Gènes.

Àmesure que le commerce fît des progrès, les banques devinrent ses auxiliaires, simplifièrent ses opérations, diminuèrent ses frais, et surtout le préservèrent des risques auxquels il avait été jusqu'alors exposé.

Le premier et le principal besoin du commerce est la fixité de la monnaie qu'il donne peur prix des produits qu'il achète, et qu'il reçoit pour prix des marchandises qu'il revend. Quand la monnaie n'est pas invariable, le commence est sujet à des chances qui le dénaturent, ses gains peuvent se convertir en pertes, et il se ruine là où il croyait s'enrichir. À l'époque du premier élan du commerce, les gouvernemens ne mettaient pas un grand prix à l'invariabilité de la monnaie, ils ne se faisaient aucun scrupule de l'altérer dans leurs pressans besoins, et se laissaient peu toucher par les réclamations, les clameurs et les séditions des peuples. Le droit de battre monnaie emportait dans leur pensée le droit d'en user et d'en abuser selon leur bon plaisir. À leur exemple les faussaires regardaient la monnaie comme de bonne prise, et consommaient l'iniquité dont ils n'étaient que les complices. Dans un tel ordre de choses, la monnaie trompait tous les calculs du commerce, menaçait toutes ses spéculations et compromettait sa fortune. Cet écueil causait plus d'un naufrage.

Ce fut donc une grande vue que celle de mettre la monnaie à l'abri des nécessités du pouvoir, de la cupidité des faussaires et des abus de

l'ignorance. Les banques en eurent la gloire et le service qu'elles rendirent au commerce, sous ce rapport, n'eut pas peu de part à ses prodiges.

Leur plan fut simple : elles arrêtèrent qu'elles ne donneraient et ne recevraient la monnaie, qu'au titre et au poids qu'elles fixèrent ; et dès lors la monnaie locale eut pour le commerce une fixité certaine. Il lui suffit de stipuler dans tous ses marchés, qu'il effectuerait ses paiemens en monnaie de banque, mesure qui lui garantissait qu'il ne paierait que ce qu'il devait payer et qu'il recevrait ce qu'il devait recevoir. Ses intérêts furent, par conséquent, parfaitement à couvert de tous les désordres de la monnaie et des risques qui jusqu'alors en avaient été inséparables.

Mais il ne suffisait pas au commerce de promettre de payer en monnaie de banque ; il fallait, pour qu'il pût tenir sa promesse, qu'il eût à sa disposition de la monnaie de banque, et comme la banque n'en accordait qu'avec des garanties suffisantes qu'elle lui serait remboursée en monnaie identique, on ne tarda pas à comprendre que les banques devaient, dans l'intérêt même du commerce, se charger de ses paiemens. Effectivement, les commerçans du lieu de l'établissement des banques déposèrent les fonds qu'ils gardaient dans leurs caisses particulières pour les besoins actuels et prochains de leur commerce. Par cette disposition générale, les banques furent investies des fonds du commerce local, et en prirent le nom de banque de dépôt ; c'est sous cette dénomination que se formèrent successivement les banques d'Amsterdam en 1609, de Roterdam en 1605 et de Hambourg en 1688.

C'était là sans contredit une grande et utile combinaison que cette première institution des banques. On devait en attendre les plus grands avantages, et ils ont en effet été réalisés. Ce n'était cependant que le premier pas dans le système des banques, et on ne tarda pas à

leur en faire faire un plus grand et d'un plus vaste intérêt pour le commerce.

Comme la monnaie amassée dans les caisses des banques de dépôt n'en sort jamais, parce que ceux qui en sont les propriétaires peuvent s'en dessaisir par un simple transfert sur les livres de la banque, parce que ce transfert libère tout aussi parfaitement que la tradition de la monnaie, et que celui qui a besoin de la monnaie s'en procure par la vente du bordereau de la banque, on comprit facilement qu'au lieu de transferts successifs sur les livres de la banque, il était suffisant, et même préférable, que la banque donnât des bons payables à leur présentation à sa caisse, bons qui seraient garantis, non-seulement par l'argent encaissé, mais encore par les valeurs ou créances du commerce qu'ils auraient servi à payer. La tentative fut aussi heureuse qu'on pouvait le désirer, et ce fut sur ce plan que fut fondée la banque de Londres, après la révolution de 1688.

Son succès a propagé les banques de la même espèce à un tel point qu'en 1800 on en comptait dans toute l'Angleterre 386. Ces banques sont connues sous la dénomination de banques de circulation.

Enfin, le succès prodigieux des banques dé circulation en a introduit d'une espèce particulière qui consacrent leurs capitaux à des objets spéciaux, tels que les besoins de l'agriculture et les entreprises rurales. Elles sont connues sous la dénomination de caisses hypothécaires.

Ces trois sortes de banques, de prêt, de dépôt et de circulation, types dé toutes les banques répandues dans tous les pays, n'ont pas conservé leur caractère primitif ; tantôt les banques de prêt se sont immiscées dans les opérations des banques de circulation, et tantôt les banques de circulation ont pris part à de véritables prêts, soit aux gouvernemens soit à diverses classes de spéculateurs. Qu'en est-il résulté ? le système des banques en a-t-il souffert des dommages ou re-

cueilli des avantages ? C'est ce qu'il faut examiner en consultant la nature, les fonctions et les résultats de chaque nature de banque.

Et d'abord, il est digne de remarque que les banques de prêt n'ont ni identité, ni ressemblance, ni analogie avec les banques de dépôt et de circulation. Ce n'est que par des méprises presque toujours funestes qu'elles ont souvent franchi leurs limites et envahi le domaine des banques de circulation.

Que sont, en effet, les banques de prêt ? une réunion de capitalistes qui prêtent, non-seulement leurs propres capitaux ou économies privées, mais encore les autres capitaux ou économies qu'on consent à leur prêter. Sous ce rapport il est évident que quand les banques de prêt ont fait l'emploi de tous les capitaux qu'elles ont à leur disposition, elles ont épuisé leurs forces, leurs facultés, leur puissance, et ne peuvent plus prétendre à aucune autre utilité. C'en est une très-grande sans doute que celles qu'elles effectuent, et je n'ai garde de la déprécier, mais il ne faut pas se méprendre sur ses bornes et son étendue.

Les banques de prêt concentrent des capitaux ou économies privées, leur assurent un bon profit, et, par conséquent, en provoquent et en effectuent l'accroissement successif. Que d'économies seraient perdues, si ceux qui les font étaient obligés de leur chercher un emploi, de le suivre, de le surveiller et de le préserver de toutes les atteintes qu'on peut y porter. Quand ces soins, ces sollicitudes, ces risques sont évités, et c'est là ce que font les banques de prêt, alors les dispositions à l'économie, si naturelles et si nécessaires à l'homme civilisé, se développent partout ; les capitaux abondent, leur abondance fait baisser le taux de l'intérêt, le bas intérêt encourage toutes les industries, stimule tous les genres de commerce, les productions et les consommations ; l'aisance règne partout et la richesse du pays est progressive.

Si donc les banques de prêt se renfermaient dans le cercle de leurs opérations en quelque sorte naturelles, on ne pourrait méconnaître leur influence sur la prospérité publique ; mais elles ne se bornent pas à prêter leurs capitaux, elles essaient d'introduire leurs effets dans la circulation, et de prêteurs qu'elles sont, elles deviennent emprunteurs ; changement de route qui leur fait presque toujours éprouver de cruels revers. La raison en est simple et facile à saisir.

Les capitaux des banques de prêt sont des économies privées. Ces capitaux n'ont et ne peuvent avoir d'emploi que dans les diverses branches du travail ; on ne peut donc les employer sans-quelles ne soient consommées, et lorsque leur consommation est effectuée, elles ne laissent à leur place que des créances sur les consommateurs créances remboursables à des temps plus eu moins éloignés, que ne peuvent pas représenter des effets de circulation payables à présentation ; d'où il résulte que les banques dé prêt, étant obligées de payer leurs effets à présentation, et n'ayant pour y faire face que des créances à une échéance plus ou moins éloignée, elles sont dans un état permanent de désordre et de faillite. Vainement convaincraient-elles leurs créanciers que ce qui leur est dû à terme surpasse de beaucoup ce qu'elles doivent à présentation, cette conviction serait inutile. Leur solvabilité ne saurait les mettre à couvert de leur impuissance de solder leur dette exigible. Il y a entre le capital qui leur est dû et le capital qu'elles doivent une si grande inégalité, que l'exigibilité de l'un l'emporte sur l'excédant de l'autre. Une expérience constante a confirmé cette doctrine dans tous les temps et dans tous les pays, et cependant on a peu profité de ses leçons. La séduction qu'exerce une circulation de dix millions d'effets, avec cinq millions de capitaux, et l'appât d'un intérêt double du capital effectif par la circulation d'un capital fictif, triomphe de tous les scrupules, de toutes les craintes, et de tous les conseils de la raison et de la prudence.

Il n'y a, à cet égard, aucune différence entre les banques de prêt sur hypothèque des immeubles, et celles de prêt sur des créances ou valeurs mobiliaires. Toutes courent les mêmes risques quand elles mettent en circulation du papier payable à présentation, dont elles n'ont point en caisse la valeur monétaire. Il est même permis de croire que, dans ce cas, le sort des banques hypothécaires est plus fâcheux que celui, des banques de prêt sur valeurs mobiliaires, parce que leurs rentrées sont plus éloignées, plus difficiles à effectuer, et exposées à des longueurs, des difficultés et des frais inséparables de l'expropriation.

Les banques de prêt luttent donc contre leur nature toutes les fois qu'elles cherchent des profits dans une circulation de papier dont elles n'ont pas la valeur monétaire dans leur caisse. Quand elles se placent dans cette situation périlleuse, leur ruine est imminente et le mal qu'elles font surpasse de beaucoup le bien qu'elles auraient fait si elles s'étaient renfermées strictement dans l'emploi de leurs capitaux.

Les banques de dépôt n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Elles tiennent tout ce qu'elles promettent et elles n'ont pas encore trompé les espérances qu'elles avaient données. Elles ne sont, en quelque sorte, que les banquiers de ceux qui leur ont déposé leurs fonds ; leurs paiemens s'effectuent par des transferts sur leurs livres, et par conséquent tout abus est impossible. Comme leurs opérations sont réelles, et pour ainsi dire matérielles, elles n'ont d'autres événemens à craindre que l'incendie ou l'invasion de l'étranger, dangers communs à toute autre sorte de banque, et qui sont renfermés dans le cercle du possible dans lequel se meuvent toutes les affaires humaines.

Mais il est essentiel de remarquer que si les banques de dépôt n'ont que peu ou point d'inconvéniens, leurs services sont limités et resserrés dans un cercle étroit ; ils consistent à éviter au commerce les frais du transport de l'argent, les erreurs de compte, les pièces de

monnaie fausses ou altérées, et la perte de temps qu'entraînent les paiemens en espèces monétaires.

Avec des bordereaux eh blanc que les commerçans reçoivent de la banque et sur lesquels ils inscrivent les transferts qu'ils veulent effectuer, ils peuvent, sans se déplacer, payer plus en une heure, qu'ils n'auraient pu le faire en un jour, s'ils avaient dû payer en monnaie d'or ou d'argent.

Les banques de dépôt sont donc éminemment économiques pour le commerce ; mais cette économie ne tourne pas seulement au profit des commerçans, elle concourt aussi à la prospérité générale ; comme toutes les économies des frais dut travail dé toute espèce, celles qu'opèrent les banques de dépôt permettent aux commerçans de vendre à meilleur marché, et par conséquent elles étendent la consommation, la production et tous les genres de travaux d'industrie et de commerce qui contribuent à la prospérité d'un pays.

Les banques de circulation ont les, mêmes avantages que les banques de dépôt, et de bien plus grands encore. Elles offrent à toutes les valeurs du commerce (Voyez Lettres de change) un échange facultatif contre la monnaie ; tellement que dès qu'un produit est passé des mains du producteur dans celles du commerçant, la banque en escompte la valeur, c'est-à-dire en donne la valeur monétaire à quiconque lui en fait le transport. Par ce procédé, la valeur des produits rentre à volonté dans les mains du producteur, ce qui lui donne les moyens de continuer ses travaux, de donner une nouvelle activité à la production, et de la tenir toujours au niveau de la consommation.

D'un autre côté, le commerce, par la faculté d'échanger à volonté ses créances contre la monnaie, n'a besoin que d'une moindre quantité pour ses opérations, et supplée à sa modicité par la rapidité de sa circulation.

Ce qu'il y a de plus admirable dans ce procédé des banques de circulation, c'est qu'elles n'ont pas besoin d'une quantité de monnaie égale aux capitaux du commerce qu'elles font circuler. 100 millions de monnaie ne lui sont pas nécessaires pour effectuer la circulation de 100 millions de capitaux du commerce. Une partie leur suffit, et cette partie est plus ou moins considérable, selon la nature des affaires du commerce, leur rapidité ou leur lenteur, leur souffrance ou leur prospérité.

Ce n'est pas en effet de la monnaie, que les banques de circulation donnent au commerce en paiement de ses valeurs ou créances, c'est son papier payable à présentation à sa caisse. Or, ce papier s'introduit dans la circulation générale, y fait fonction de monnaie dans la proportion de trois ou quatre à un, et par conséquent, réduit l'usage de la monnaie dans la même proportion. Cet avantage est particulier aux banques de circulation ; il dérive de cé qu'elles ne donnent leur papier qu'en paiement de valeurs « du commerce, d'une échéance courte, prompte et sûre, et de ce que ces valeurs sont dues par ceux-là même, qui prennent le papier de circulation de la banque ; de sorte que ce papier a pour garantie, non-seulement les capitaux de la banque ; mais le commerce local tout entier. Cet avantage inhérent à la nature des banques de circulation, leur assure la prééminence absolue sur les autres espèces de banques.

Indépendamment de cet avantage particulier à tous les lieux où il y a des banques de circulation, il en est d'autres qui sont propres au commerce général, et qui lui profitent de la même manière que ceux des banques particulières profitent au commerce local. La seule différence qu'il y a entre les unes et les autres, c'est qu'il n'est pas donné à chaque peuple d'établir une banque de circulation pour le commerce général. Ce privilège est réservé à quelques lieux privilégiés, ou plutôt favorisés par des considérations de situation physique, et de régime social, par des circonstances particulières, et par une foule de motifs

secondaires, qu'il est inutile de rappeler ici. C'est ainsi que les banques d'Amsterdam, de Hambourg et de Londres, embrassent dans leurs opérations, non-seulement les affaires particulières du commerce de la ville dans laquelle elles sont situées, mais même celles du commerce du monde entier. Quelques détails sont indispensables pour rendre sensibles l'étendue et l'importance de ce procédé.

Le commerce est local par sa nature, ou, en d'autres termes, il donne ses premiers soins à l'écoulement des produits que la localité ne veut ou ne peut pas consommer, et l'approvisionne de ceux qu'elle n'a pas et qui lui sont nécessaires, utiles ou agréables. Il semble même que ce devrait être là toute son ambition. Ce n'est ce pendant que son premier degré ou son point dé départ. En cherchant les lieux auxquels les produits locaux conviennent le mieux, il apprend à connaître les besoins de ces lieux, et dans quels pays on peut les lui procurer. Ses spéculations s'agrandissent avec ses connaissances, et elles finissent par embrasser les besoins de tous les lieux et les ressources de tous les pays. Parvenu à ce degré de généralité et d'universalité, le commerce ne pourrait qu'avec difficulté, peut-être même lui serait-il impossible de faire circuler tous les produits dans les innombrables ramifications qu'ils doivent parcourir s'il ne rencontrait des points centraux également rapprochés des producteurs et des consommateurs, où les produits peuvent arriver et d'où ils peuvent s'écouler avec la même facilité sur tous les points du globe.

Dans les vastes entrepôts du commerce du monde se trouve aussi nécessairement le grand marché des créances ou valeurs du commerce, et c'est par conséquent là que se liquident en effet toutes les opérations commerciales qui s'y consomment. Mais comment y parviendrait-on si l'on n'avait d'autres ressources que la monnaie universelle, les lingots d'or et d'argent ? On doit sentir que dans un tel état de choses chaque créancier doit être débiteur et chaque débiteur créancier, et que la compensation doit encore plus que la monnaie ré-

duire les créances et les dettes à des termes de peu d'importance, et qui n'exigent que l'emploi d'une modique somme de métaux précieux. Or, c'est cette liquidation par compensation que les banques de dépôt et de circulation opèrent avec le même succès, les uns par des transferts et les autres avec du papier de circulation. Tout porteur de créance du commerce général en reçoit de son débiteur le paiement en transferts sur la banque ou en papier de circulation, et à son tour il transfère ou donne le papier de circulation à ses créanciers, de sorte qu'il n'y a à la fin de débiteurs que ceux qui ne peuvent ni transférer ni donner du papier à leurs créanciers, et qui ne peuvent se libérer qu'en espèces d'or ou d'argent. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette liquidation générale, c'est qu'elle se fait pour ainsi dire chaque jour, chaque moment, sans obstacle, sans embarras et sans difficulté ; résultat qui épouvante l'imagination, lors même qu'on ne peut élever aucun doute sur sa certitude. (Voyez Viremens.)

Ainsi se découvrent dans leur vaste étendue les immenses services des banques de circulation, soit qu'elles opèrent la liquidation du commerce local, ou général et universel.

On se tromperait cependant si on se persuadait que les banques de circulation n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Il faut se préserver de cette erreur, et mettre pour ainsi dire les inconvéniens en regard des avantages. La balance des uns et des autres donnera la véritable mesure de ces sortes d'établissemens.

Les inconvéniens des banques de circulation sont de deux sortes : l'un appartient à leur nature, et l'autre à leur direction.

Le premier a lieu toutes les fois que la production dépasse les besoins et les moyens de la consommation, ou lorsque la circulation des produits est arrêtée par les calamités de la guerre et les désordres des révolutions ; ou lorsque des discussions politiques menacent d'entraver les relations des peuples. Dans tous ces cas, les banques de circu-

lation qui ont donné leur papier payable à présentation, pour des échanges ou valeurs du commerce, voient leur papier revenir à l'échange contre la monnaie, tandis qu'elles éprouvent des retards dans le recouvrement des créances du commerce à leur échéance. Si cette crise n'a pas été prévue, si les banques n'ont pas su s'en mettre à couvert par des emprunts directs ou indirects, par des viremens et par toutes les ressources réelles ou fictives de la circulation générale, elles éprouvent des secousses qui les ébranlent jusque dans leur fondement, quand elles n'entraînent pas leur ruine ; ce dernier malheur a de funestes réactions sur le crédit, et le mal s'accroît dé la perte de tout le bien dont on est privé. La disparition du papier des banques de circulation force dé recourir à la monnaie métallique, ce qui augmente les frais de la production du transport des produits de la circulation de leurs équivalens ; les produits renchérissent, leur consommation diminue, la production souffre, la prospérité s'arrête, et la richesse décline. On peut, par ce résultat nécessaire et évident, juger de l'étendue des calamités que produisent les revers des banques, et pressentir l'immensité de leurs avantages quand ils ne sont pas réduits ou détruits par leurs inconvéniens.

Mais si elles sont plus à plaindre que coupables quand elles sont compromises ou périssent par les vices inhérens à leur nature, quels reproches n'est-on pas en droit de leur faire, lorsqu'elles ne peuvent accuser de leur malheur que les fautes ou l'imprudence de leur direction.

Cet événement arrive dans deux cas qui se répètent souvent dans l'histoire des banques de circulation.

Le premier se fait remarquer quand les banques ne craignent point de s'engager dans les affaires de finance des gouvernemens, croient ne les aider que de leur crédit en leur faisant des avances, et ne regardent leurs services que comme des secours temporaires, toujours profitables pour l'État, et sans dommage pour elles. Ces avances sont

de véritables prêts que les gouvernemens ne sont jamais assurés de rembourser à leur échéance, parce qu'ils sont presque toujours dominés par les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Privées du remboursement de leurs avances, sur lesquelles elles ont compté et dû compter, les banques se trouvent à découvert vis-à-vis des porteurs de leur papier de circulation, sont hors d'état de les acquitter, et par conséquent dans une véritable faillite.

Le second événement, qui a souvent compromis la fortune des banques de circulation, est arrivé lorsque les négocians dont elles escomptent les lettres de change (ou créances du commerce), abusent de la facilité de l'escompte pour étendre leurs spéculations au delà de leur mesure naturelle, encombrent leurs magasins d'une masse de produits plus considérable que celle qu'exige la consommation ordinaire ; engorgement qui peut se prolonger plus ou moins long-temps, et qui, pendant sa durée, met les commerçans dans l'impossibilité de remplir leurs engagemens et d'acquitter les lettres de change qu'ils ont passées à la Banque ; ce qui la contraint de payer son papier de circulation, sans en avoir reçu la valeur, et de se procurer des ressources extraordinaires pour y faire face, ou de perdre son crédit, symptôme infaillible de sa ruine.

Ainsi tous les inconvéniens des banques se réduisent en définitive à donner leur papier contre des valeurs dont la rentrée n'est pas assurée à leur échéance, inconvénient qui peut souvent être prévu et évité, mais qui quelquefois aussi est imprévu et occasionne aux banques d'incalculables désastres.

Sans doute, les banques ont des moyens plus ou moins certains d'y échapper ; mais comme ces moyens sont presque toujours spéciaux, dépendent de plusieurs circonstances et de causes accidentelles et locales qu'on ne peut généraliser, il serait inutile et sans intérêt d'essayer d'en déterminer le mérite et l'importance. Il nous suffit de dire qu'il n'y a point à cet égard de régie établie.

Cette esquisse rapide de l'origine des banques, de leur classification en banques dé prêt, de dépôt et de circulation, de la nature et des fonctions de chacune d'elles, de leurs avantages propres et particuliers, et de leurs vices naturels et accidentels, me semble donner une notion suffisante de cet important sujet. Si l'on veut l'approfondir davantage, il faut consulter les livres qui l'ont traité spécialement, ou ceux qui l'ont envisagé avec plus ou moins de détails dans les traités généraux de l'économie politique.

BANQUEROUTE. — Ce mot est propre au commerce. Il exprime l'état d'un commerçant qui cesse ses paiemens parce qu'il ne veut ou ne peut pas les continuer. Sous ce rapport, la banqueroute ne doit point trouver de place dans un dictionnaire d'économie politique.

Mais l'usage accuse de banqueroute les gouvernemens qui ne tiennent pas leurs engagemens envers leurs créanciers, et sous ce nouveau rapport, la banqueroute se rattache à l'économie politique et donne lieu d'examiner quels effets produit la banqueroute publique sur l'économie sociale d'un pays. Cette question est d'un grand intérêt et d'une haute importance.

La première réflexion qui se présente à l'esprit, lorsqu'on porte son attention sur la banqueroute des gouvernemens, c'est qu'elle dépouille les créanciers de l'état au profit de ses contribuables, ôte aux uns pour donner aux autres, et ruine le créancier pour ne pas surcharger le débiteur.

Que cette mesure soit injuste, odieuse et révoltante, c'est ce que personne ne conteste, mais ce qu'on croit excuser par la grande considération des nécessités publiques ; souvent même se croit-on dispensé de toute excuse dans ces malheureux pays où le prince confond l'état avec lui, dispose de la propriété privée comme de la propriété publique, et dépouille ou- enrichit qui bon lui semble. Eh bien, dans un cas comme dans l'autre, le prince fait mal ses affaires, s'il est le

maître de tout, ou il compromet inutilement la fortune publique s'il n'en est que l'administrateur. C'est ce qu'il me semble facile de démontrer jusqu'à l'évidence.

Dans le fait, la banqueroute publique déplace la richesse d'un pays, et la transfère d'une classe de la population à l'autre. Or, le déplacement seul est un mal et un très - grand mal pour la richesse d'un pays.

Il force les créanciers de l'état qu'il atteint à restreindre leurs consommations, et les producteurs à chercher d'autres consommateurs de leurs produits. Si l'on n'en trouve pas, ce qui n'est pas impossible, car ce qui convient à quelques classes de la population est souvent inutile aux autres, alors ces produits ne sont pas consommés, ils sont perdus pour le producteur, ou pour le commerçant, s'ils sont passés dans le commerce et entrés dans la circulation. Peu importe sur lequel des deux tombe la perte, tous deux en sont également atteints. Si le commerçant ne peut pas effectuer la vente de ses produits, il ne peut pas en payer le prix au consommateur, ou s'il en paye le prix sans le recevoir, il altère son capital et ne peut plus donner la même extension à ses affaires. Le producteur est donc forcé de réduire ses travaux, de les proportionner au débit de ses produits, et par conséquent, le coup qui frappe le commerçant retombe de tout son poids sur le producteur, sur tous les travaux, sur tous les collaborateurs de la production.

Sans doute, si le contribuable n'a plus à payer les créanciers de l'état, si on diminue Ses contributions dans la proportion du retranchement fait aux créanciers de l'état, il a plus d'aisance qu'il n'en avait, consomme davantage, demande plus de produits à la production, et rétabli l'activité de ses travaux ; mais dans cette hypothèse, qui est loin d'être exacte, les produits que demande le contribuable ne sont pas les mêmes que ceux que consommait le créancier de l'état, il faut par conséquent abandonner les instrumens de l'ancienne pro-

duction, et ce changement seul occasione une perte qui est supportée toute entière par le capital fixe. (Voyez Capital.)

D'un autre côté, le commerce, qui portait les anciens produits aux créanciers de l'état, ruiné par la banqueroute publique, doit changer de direction, de route et de rapports, pour porter les nouveaux produits aux nouveaux consommateurs, et ce changement nécessite un nouvel apprentissage, expose à des tâtonnemens, à des risques, à des perles, et occasione de plus grands frais.

Ce qui arrive au commerce dans le transport des produits au consommateur se répète d'une manière encore plus fâcheuse dans la circulation des valeurs destinées au paiement des produits. On sait que tant que ces produits circulent dans les mains des commerçans, on fait les frais de cette circulation avec des lettres de change et du papier de banque (Voyez Lettres de change et Banques) ; on n'a besoin que de peu de monnaie malgré l'étendue et la complication de la circulation.

Mais ces procédés économiques sont en quelque sorte paralysés par les banqueroutes publiques. Comme on ne sait plus qui elles atteignent, et jusqu'où vont leurs atteintes, on n'accepte plus les lettres de change qu'avec une crainte prévoyante, les banques deviennent plus difficiles dans leurs escomptes, moins de papier circule, on retire ses capitaux du commerce, on les cache, on les enfouit, jusqu'à ce que le temps ait dissipé les terreurs de la banqueroute.

Pendant cette crise déplorable, le crédit privé et le crédit commercial sont ébranlés, chancèlent et n'opèrent plus qu'avec de la monnaie ; l'étendue de son emploi, malgré son resserrement, augmente, dans d'effrayantes proportions, les frais de production, de transport, de circulation, et de toute espèce de travail. La cherté des produits en diminue la consommation, et leur surabondance ruine le

producteur, sans profit pour le consommateur. Tout languit, la prospérité s'arrête, et la richesse sociale décline ou dépérit.

Et ce n'est pas une vaine assertion de la spéculation, l'histoire de toutes les banqueroutes publiques dans tous les temps, dans tout les pays confirme ces démonstrations, et l'autorité de l'expérience donne une nouvelle force aux lumières de la raison.

Maintenant que j'ai tracé rapidement l'exquisse des calamités économiques que les banqueroutes publiques font peser sur les peuples, qui ne voit l'absurdité de l'excuse, que ces banqueroutes sont commandées par la nécessité. On peut, sans craindre de se tromper ou d'être accusé d'exagération, soutenir que jamais ces nécessités n'existent pour un gouvernement éclairé, et qu'il ne faut pas même une grande habileté pour s'apercevoir que ces nécessités sont toujours illusoires, et que de toutes les mesures financières la banqueroute est la plus désastreuse pour les peuples.

Elle n'est pas moins funeste aux gouvernemens dont elle augmente les dépenses dans des proportions infiniment supérieures à la réduction de la dette publique. Comme les gouvernans sont sans contredit les plus grands consommateurs du pays, et comme la banqueroute renchérit nécessairement toutes les consommations, on en est réduit à payer tout plus cher, et, ce qui est encore plus fâcheux, il faut payer tout comptant, et cela dans le moment même que les recouvremens des contributions publiques sont plus lents, plus difficiles, plus incertains. Les facilités qu'on trouvait dans le crédit public n'existent plus, et les ressources extraordinaires qu'on parvient à se procurer aggravent le fardeau au lieu de l'alléger, et rendent la situation plus pénible et plus périlleuse.

Ne serait-il pas plus prudent et plus sage d'affermir le crédit public par la fidélité aux engagemens et d'imposer sur la richesse totale tout ce qu'on ne pourrait pas obtenir du crédit ? Habilement réparti sur

tous les contribuables, le déficit n'écraserait personne, les capitaux resteraient dans tous les emplois du travail, toutes les industries conserveraient leur activité, et le commerce son crédit. Le mal ne serait pas senti, et même il ne serait pas impossible que plus d'économie ou de travail ne rétablit l'équilibre entre les besoins et les ressources, et que le pays ne souffrît ni dans son aisance, ni dans sa prospérité, ni dans sa richesse.

Combien donc sont aveugles ou inhabiles les gouvernemens qui ont si souvent et si récemment encore déshonoré le pouvoir en lui imprimant la flétrissure de la banqueroute, et en déversant sur les peuples les torrens de ses calamités. Espérons que les progrès des lumières générales s'étendront sur les sciences économiques, accréditeront leurs doctrines tutélaires et élèveront une barrière insurmontable contre les banqueroutes publiques à la fois la honte et le fléau de la civilisation des états modernes. BLÉ. — Voyez Grains. BOURSE. — C'est le lieu où se vendent les marchandises, les effets publics et ceux du commerce. Dans quelques pays, des agens et des courtiers préposés par le gouvernement effectuent les ventes, constatent les cours et les rendent authentiques par la publicité qu'ils leur donnent.

Dans le plus grand nombre des pays où le commerce est le plus florissant, le courtage du commerce et le change des effets sont libres et volontaires, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient. On peut donc révoquer en doute la nécessité de l'une et de l'autre institution, et si elle n'est pas nécessaire, il est certain qu'elle est nuisible. Elle impose en effet un monopole sur les commerçans et les capitalistes, et les assujettit à des charges plus onéreuses que celles qu'ils auraient à supporter, s'ils pouvaient choisir leurs courtiers et leurs agens de change, et traiter avec eux du prix de leurs services.

D'autres considérations militent encore contre cette institution. Il est bien difficile qu'elle ne soit pas Sous l'influence du pouvoir qui la crée et la régit, et cette influence ne doit pas toujours être favorable

aux intérêts du commerce et des capitaux. Mais ce n'est pas ici le lieu d'agiter des questions de cette importance ; il me suffit de les avoir fait entrevoir. Le temps et les lumières peuvent seuls amener leur véritable solution.

Balance

BAISSE. — On entend par ce met, que le prix des objets mis en vente est au-dessous de leur cours ordinaire.

La surabondance est la cause efficiente de la baisse. Quand il y a plus d'objets à vendre que d'acheteurs en état d'en payer la valeur, les prix baissent.

Il y a aussi une autre cause de la baisse, c'est lorsque les vendeurs sont plus pressés de vendre que les acheteurs ne le sont d'acheter ; mais cette cause n'est que secondaire et accidentelle ; la cause principale et permanente est la surabondance. Voyez Hausse.

BALANCE. — Dans son acception économique, la balance est le résultat de la comparaison de la valeur des produits du travail d'un pays et de la valeur de la consommation de sa population, c'est en quelque sorte le thermomètre de la prospérité publique et de la puissance sociale.

La balance est-elle en faveur de la valeur des produits ? Établit-elle qu'ils excédent la valeur des consommations ? Le peuple est riche et prospère mais sa richesse n'est progressive qu'autant qu'il trouve un emploi utile, et profitable de l'excédant des produits non consommés. Si l'emploi ne s'effectue pas, comme il n'arrive que trop souvent dans les pays mal administrés, l'excédant devient inutile ; la situation du pays reste la même que s'il n'y avait pas eu d'excédant ; et la richesse est stationnaire.

La balance annonce-t-elle, au contraire, un excédant des consommations ? alors le pays est forcé d'épuiser ses ressources, il entame ses capitaux, décline et se voit menacé des plus grands désastres.

Il serait donc de ta plus haute importance pour l'intérêt des peuples et la sécurité des gouvernemens, que la balance économique fût connue ; ils y trouveraient les mêmes avantages que chaque négociant, que chaque particulier trouve dans la balance de son actif et de son passif. Mais combien peu de gouvernemens en sentent le prix, et combien il est difficile, à ceux qui savent l'apprécier, d'arriver à quelques résultats sur lesquels ils puissent compter !

Nulle part il n'existe des établissemens spéciaux chargés de recueillir officiellement les états élémentaires de la production et de la consommation, de les coordonner et d'en tirer des, résultats généraux. Tout ce qu'on sait à cet égard n'est que conjectural et pourrait être difficilement compris dans la théorie des probabilités morales.

La difficulté d'obtenir des lumières sur l'économie sociale d'un pays est d'autant plus grande, qu'elle doit embrasser ses relations commerciales avec les autres peuples, et que cette partie de leur balance est tout aussi incertaine, tout aussi arbitraire que l'autre. On s'appuie cependant, et non sans quelque apparence de fondement, sur les documens que peuvent fournir les douanes et le change. (Voyez ces deux mots.) Mais que ces documens sont incomplets et offrent peu de certitude !

Comment établir la valeur des produits exportés, et sur quelles bases l'asseoir ? Est-ce sur ce qu'ils ont coûté à produire ou sur ce qu'ils valent dans le marché intérieur, ou sur ce qu'ils seront vendus, dans le marché étranger ? Mais l'une et l'autre de ces évaluations sont sujettes à une foule de modifications qui peuvent en changer les résultats. Qui peut calculer les avaries de la route, les avanies des divers pouvoirs dont il faut parcourir les dominations, et l'étendue de la

concurrence dans le marché étranger ? Comment de tant d'événemens incertains tirer des résultats certains ou mêmes probables ?

Mêmes difficultés pour apprécier les importation ! Comment établir leur valeur ? Sera-ce sur le prix d'achat à l'étranger, ou sur celui de vente à l'intérieur ? Mais on n'aurait encore que des données vagues, incertaines et insuffisantes : l'un et l'autre de ces prix sont dépendans d'une foule de circonstances et d'événemens qu'on ne peut bien connaître et apprécier qu'après que l'affaire est consommée.

Une des plus remarquables de ces circonstances est sans contredit le solde des transactions privées avec les peuples.

En réglant leurs comptes, comment les peuples soldent-ils ? Reportent-ils à compte nouveau l'arriéré de l'ancien ? En ce cas, nul moyen, de savoir lequel est resté créancier ou débiteur.

Se libérent-ils par des délégations respectives ? En ce cas, nul moyen de suivre ces circuiteuses opérations.

Sans doute le change répand quelques lueurs dans ces ténébreuses obscurités. On peut présumer, avec quelque fondement, que le pays qui a le change en sa faveur dans tous les pays avec lesquels il fait des affaires, a plus exporté qu'il n'a importé, et, par conséquent qu'il a plus vendu l'étranger qu'il n'a acheté de lui.

Mais les peuples ne trafiquent pas seulement de leurs produits ; ils s'intéressent aussi dans leurs emprunts, ils portent temporairement leurs capitaux où ils prévoient qu'ils en pourront tirer un bon parti ; et dès lors quelle conséquence tirer du change qui n'atteste que l'état des affaires dans un moment donné, comme le baromètre n'indique l'état de l'atmosphère que momentanément, et qui, par conséquent, sont l'un et l'autre également impuissans pour établir le résultat moyen d'une certaine durée de temps, telle que celle d'une année.

Le change n'offre donc pas plus de certitude que les douanes pour établir la balance du commerce extérieur.

Et cependant tous les gouvernemens basent leur balance commerciale sur ces seuls documens, ils leur accordent une foi implicite, et en tirent des règles de conduite pour les peuples qui vivent sous leurs lois.

Toutefois, quelque vicieuses que soient de telles balances, on ne peut pas leur refuser toute considération, puisqu'elles sont les seuls documens qu'on puisse consulter dans une matière qui embrasse de si grands intérêts. Ce n'est, il faut en convenir, qu'un guide peu sûr, il faut le surveiller et se tenir en garde contre lui, mais encore vaut-il mieux le consulter que marcher au hasard. Il faut nous soumettre à la faiblesse de notre nature sans renoncer à l'espoir d'échapper à ses calamités.

Tout ce qu'on peut faire, dans de telles circonstances, c'est de savoir que la balance du commerce extérieur, et celle des produits et des consommations, n'offrent aucune certitude ; qu'il importe essentiellement de les perfectionner ou de suppléer par d'autres moyens à leur impuissance, et que jusqu'à ce qu'on y soit parvenu, on ne peut pas se flatter d'avoir la moindre notion de la situation économique des peuples. Si le doute est le plus puissant moyen d'arriver à la vérité, la conscience de l'ignorance doit être le véritable mobile de la science.

BANQUES. — Les banques sont des établissemens priva dans lesquels se concentrent des capitaux, et d'où ils s'écoulent pour féconder l'industrie et le commerce, accélérer leurs progrès et favoriser leurs succès. On peut les regarder comme les caisses du crédit privé et du crédit commercial. Voyez Crédit.

Dans l'origine, les banques avaient un tout autre objet. Elles destinaient leurs capitaux aux gouvernemens, les secouraient dans leurs

besoins et leur procuraient des ressources qu'ils n'auraient pas trouvées ailleurs. Elles furent en quelque sorte les premiers mobiles du crédit public, C'est sur ce plan que s'établirent en 1671 la banque de Venise, et en 1407 celle de Gènes.

Àmesure que le commerce fît des progrès, les banques devinrent ses auxiliaires, simplifièrent ses opérations, diminuèrent ses frais, et surtout le préservèrent des risques auxquels il avait été jusqu'alors exposé.

Le premier et le principal besoin du commerce est la fixité de la monnaie qu'il donne peur prix des produits qu'il achète, et qu'il reçoit pour prix des marchandises qu'il revend. Quand la monnaie n'est pas invariable, le commence est sujet à des chances qui le dénaturent, ses gains peuvent se convertir en pertes, et il se ruine là où il croyait s'enrichir. À l'époque du premier élan du commerce, les gouvernemens ne mettaient pas un grand prix à l'invariabilité de la monnaie, ils ne se faisaient aucun scrupule de l'altérer dans leurs pressans besoins, et se laissaient peu toucher par les réclamations, les clameurs et les séditions des peuples. Le droit de battre monnaie emportait dans leur pensée le droit d'en user et d'en abuser selon leur bon plaisir. À leur exemple les faussaires regardaient la monnaie comme de bonne prise, et consommaient l'iniquité dont ils n'étaient que les complices. Dans un tel ordre de choses, la monnaie trompait tous les calculs du commerce, menaçait toutes ses spéculations et compromettait sa fortune. Cet écueil causait plus d'un naufrage.

Ce fut donc une grande vue que celle de mettre la monnaie à l'abri des nécessités du pouvoir, de la cupidité des faussaires et des abus de l'ignorance. Les banques en eurent la gloire et le service qu'elles rendirent au commerce, sous ce rapport, n'eut pas peu de part à ses prodiges.

Leur plan fut simple : elles arrêtèrent qu'elles ne donneraient et ne recevraient la monnaie, qu'au titre et au poids qu'elles fixèrent ; et dès lors la monnaie locale eut pour le commerce une fixité certaine. Il lui suffit de stipuler dans tous ses marchés, qu'il effectuerait ses paiemens en monnaie de banque, mesure qui lui garantissait qu'il ne paierait que ce qu'il devait payer et qu'il recevrait ce qu'il devait recevoir. Ses intérêts furent, par conséquent, parfaitement à couvert de tous les désordres de la monnaie et des risques qui jusqu'alors en avaient été inséparables.

Mais il ne suffisait pas au commerce de promettre de payer en monnaie de banque ; il fallait, pour qu'il pût tenir sa promesse, qu'il eût à sa disposition de la monnaie de banque, et comme la banque n'en accordait qu'avec des garanties suffisantes qu'elle lui serait remboursée en monnaie identique, on ne tarda pas à comprendre que les banques devaient, dans l'intérêt même du commerce, se charger de ses paiemens. Effectivement, les commerçans du lieu de l'établissement des banques déposèrent les fonds qu'ils gardaient dans leurs caisses particulières pour les besoins actuels et prochains de leur commerce. Par cette disposition générale, les banques furent investies des fonds du commerce local, et en prirent le nom de banque de dépôt ; c'est sous cette dénomination que se formèrent successivement les banques d'Amsterdam en 1609, de Roterdam en 1605 et de Hambourg en 1688.

C'était là sans contredit une grande et utile combinaison que cette première institution des banques. On devait en attendre les plus grands avantages, et ils ont en effet été réalisés. Ce n'était cependant que le premier pas dans le système des banques, et on ne tarda pas à leur en faire faire un plus grand et d'un plus vaste intérêt pour le commerce.

Comme la monnaie amassée dans les caisses des banques de dépôt n'en sort jamais, parce que ceux qui en sont les propriétaires peuvent

s'en dessaisir par un simple transfert sur les livres de la banque, parce que ce transfert libère tout aussi parfaitement que la tradition de la monnaie, et que celui qui a besoin de la monnaie s'en procure par la vente du bordereau de la banque, on comprit facilement qu'au lieu de transferts successifs sur les livres de la banque, il était suffisant, et même préférable, que la banque donnât des bons payables à leur présentation à sa caisse, bons qui seraient garantis, non-seulement par l'argent encaissé, mais encore par les valeurs ou créances du commerce qu'ils auraient servi à payer. La tentative fut aussi heureuse qu'on pouvait le désirer, et ce fut sur ce plan que fut fondée la banque de Londres, après la révolution de 1688.

Son succès a propagé les banques de la même espèce à un tel point qu'en 1800 on en comptait dans toute l'Angleterre 386. Ces banques sont connues sous la dénomination de banques de circulation.

Enfin, le succès prodigieux des banques dé circulation en a introduit d'une espèce particulière qui consacrent leurs capitaux à des objets spéciaux, tels que les besoins de l'agriculture et les entreprises rurales. Elles sont connues sous la dénomination de caisses hypothécaires.

Ces trois sortes de banques, de prêt, de dépôt et de circulation, types dé toutes les banques répandues dans tous les pays, n'ont pas conservé leur caractère primitif ; tantôt les banques de prêt se sont immiscées dans les opérations des banques de circulation, et tantôt les banques de circulation ont pris part à de véritables prêts, soit aux gouvernemens soit à diverses classes de spéculateurs. Qu'en est-il résulté ? le système des banques en a-t-il souffert des dommages ou recueilli des avantages ? C'est ce qu'il faut examiner en consultant la nature, les fonctions et les résultats de chaque nature de banque.

Et d'abord, il est digne de remarque que les banques de prêt n'ont ni identité, ni ressemblance, ni analogie avec les banques de dépôt et

de circulation. Ce n'est que par des méprises presque toujours funestes qu'elles ont souvent franchi leurs limites et envahi le domaine des banques de circulation.

Que sont, en effet, les banques de prêt ? une réunion de capitalistes qui prêtent, non-seulement leurs propres capitaux ou économies privées, mais encore les autres capitaux ou économies qu'on consent à leur prêter. Sous ce rapport il est évident que quand les banques de prêt ont fait l'emploi de tous les capitaux qu'elles ont à leur disposition, elles ont épuisé leurs forces, leurs facultés, leur puissance, et ne peuvent plus prétendre à aucune autre utilité. C'en est une très-grande sans doute que celles qu'elles effectuent, et je n'ai garde de la déprécier, mais il ne faut pas se méprendre sur ses bornes et son étendue.

Les banques de prêt concentrent des capitaux ou économies privées, leur assurent un bon profit, et, par conséquent, en provoquent et en effectuent l'accroissement successif. Que d'économies seraient perdues, si ceux qui les font étaient obligés de leur chercher un emploi, de le suivre, de le surveiller et de le préserver de toutes les atteintes qu'on peut y porter. Quand ces soins, ces sollicitudes, ces risques sont évités, et c'est là ce que font les banques de prêt, alors les dispositions à l'économie, si naturelles et si nécessaires à l'homme civilisé, se développent partout ; les capitaux abondent, leur abondance fait baisser le taux de l'intérêt, le bas intérêt encourage toutes les industries, stimule tous les genres de commerce, les productions et les consommations ; l'aisance règne partout et la richesse du pays est progressive.

Si donc les banques de prêt se renfermaient dans le cercle de leurs opérations en quelque sorte naturelles, on ne pourrait méconnaître leur influence sur la prospérité publique ; mais elles ne se bornent pas à prêter leurs capitaux, elles essaient d'introduire leurs effets dans la circulation, et de prêteurs qu'elles sont, elles deviennent em-

prunteurs ; changement de route qui leur fait presque toujours éprouver de cruels revers. La raison en est simple et facile à saisir.

Les capitaux des banques de prêt sont des économies privées. Ces capitaux n'ont et ne peuvent avoir d'emploi que dans les diverses branches du travail ; on ne peut donc les employer sans-quelles ne soient consommées, et lorsque leur consommation est effectuée, elles ne laissent à leur place que des créances sur les consommateurs créances remboursables à des temps plus eu moins éloignés, que ne peuvent pas représenter des effets de circulation payables à présentation ; d'où il résulte que les banques dé prêt, étant obligées de payer leurs effets à présentation, et n'ayant pour y faire face que des créances à une échéance plus ou moins éloignée, elles sont dans un état permanent de désordre et de faillite. Vainement convaincraient-elles leurs créanciers que ce qui leur est dû à terme surpasse de beaucoup ce qu'elles doivent à présentation, cette conviction serait inutile. Leur solvabilité ne saurait les mettre à couvert de leur impuissance de solder leur dette exigible. Il y a entre le capital qui leur est dû et le capital qu'elles doivent une si grande inégalité, que l'exigibilité de l'un l'emporte sur l'excédant de l'autre. Une expérience constante a confirmé cette doctrine dans tous les temps et dans tous les pays, et cependant on a peu profité de ses leçons. La séduction qu'exerce une circulation de dix millions d'effets, avec cinq millions de capitaux, et l'appât d'un intérêt double du capital effectif par la circulation d'un capital fictif, triomphe de tous les scrupules, de toutes les craintes, et de tous les conseils de la raison et de la prudence.

Il n'y a, à cet égard, aucune différence entre les banques de prêt sur hypothèque des immeubles, et celles de prêt sur des créances ou valeurs mobiliaires. Toutes courent les mêmes risques quand elles mettent en circulation du papier payable à présentation, dont elles n'ont point en caisse la valeur monétaire. Il est même permis de croire que, dans ce cas, le sort des banques hypothécaires est plus fâ-

cheux que celui, des banques de prêt sur valeurs mobiliaires, parce que leurs rentrées sont plus éloignées, plus difficiles à effectuer, et exposées à des longueurs, des difficultés et des frais inséparables de l'expropriation.

Les banques de prêt luttent donc contre leur nature toutes les fois qu'elles cherchent des profits dans une circulation de papier dont elles n'ont pas la valeur monétaire dans leur caisse. Quand elles se placent dans cette situation périlleuse, leur ruine est imminente et le mal qu'elles font surpasse de beaucoup le bien qu'elles auraient fait si elles s'étaient renfermées strictement dans l'emploi de leurs capitaux.

Les banques de dépôt n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Elles tiennent tout ce qu'elles promettent et elles n'ont pas encore trompé les espérances qu'elles avaient données. Elles ne sont, en quelque sorte, que les banquiers de ceux qui leur ont déposé leurs fonds ; leurs paiemens s'effectuent par des transferts sur leurs livres, et par conséquent tout abus est impossible. Comme leurs opérations sont réelles, et pour ainsi dire matérielles, elles n'ont d'autres événemens à craindre que l'incendie ou l'invasion de l'étranger, dangers communs à toute autre sorte de banque, et qui sont renfermés dans le cercle du possible dans lequel se meuvent toutes les affaires humaines.

Mais il est essentiel de remarquer que si les banques de dépôt n'ont que peu ou point d'inconvéniens, leurs services sont limités et resserrés dans un cercle étroit ; ils consistent à éviter au commerce les frais du transport de l'argent, les erreurs de compte, les pièces de monnaie fausses ou altérées, et la perte de temps qu'entraînent les paiemens en espèces monétaires.

Avec des bordereaux eh blanc que les commerçans reçoivent de la banque et sur lesquels ils inscrivent les transferts qu'ils veulent effectuer, ils peuvent, sans se déplacer, payer plus en une heure, qu'ils

n'auraient pu le faire en un jour, s'ils avaient dû payer en monnaie d'or ou d'argent.

Les banques de dépôt sont donc éminemment économiques pour le commerce ; mais cette économie ne tourne pas seulement au profit des commerçans, elle concourt aussi à la prospérité générale ; comme toutes les économies des frais dut travail dé toute espèce, celles qu'opèrent les banques de dépôt permettent aux commerçans de vendre à meilleur marché, et par conséquent elles étendent la consommation, la production et tous les genres de travaux d'industrie et de commerce qui contribuent à la prospérité d'un pays.

Les banques de circulation ont les, mêmes avantages que les banques de dépôt, et de bien plus grands encore. Elles offrent à toutes les valeurs du commerce (Voyez Lettres de change) un échange facultatif contre la monnaie ; tellement que dès qu'un produit est passé des mains du producteur dans celles du commerçant, la banque en escompte la valeur, c'est-à-dire en donne la valeur monétaire à quiconque lui en fait le transport. Par ce procédé, la valeur des produits rentre à volonté dans les mains du producteur, ce qui lui donne les moyens de continuer ses travaux, de donner une nouvelle activité à la production, et de la tenir toujours au niveau de la consommation.

D'un autre côté, le commerce, par la faculté d'échanger à volonté ses créances contre la monnaie, n'a besoin que d'une moindre quantité pour ses opérations, et supplée à sa modicité par la rapidité de sa circulation.

Ce qu'il y a de plus admirable dans ce procédé des banques de circulation, c'est qu'elles n'ont pas besoin d'une quantité de monnaie égale aux capitaux du commerce qu'elles font circuler. 100 millions de monnaie ne lui sont pas nécessaires pour effectuer la circulation de 100 millions de capitaux du commerce. Une partie leur suffit, et cette partie est plus ou moins considérable, selon la nature des af-

faires du commerce, leur rapidité ou leur lenteur, leur souffrance ou leur prospérité.

Ce n'est pas en effet de la monnaie, que les banques de circulation donnent au commerce en paiement de ses valeurs ou créances, c'est son papier payable à présentation à sa caisse. Or, ce papier s'introduit dans la circulation générale, y fait fonction de monnaie dans la proportion de trois ou quatre à un, et par conséquent, réduit l'usage de la monnaie dans la même proportion. Cet avantage est particulier aux banques de circulation ; il dérive de cé qu'elles ne donnent leur papier qu'en paiement de valeurs « du commerce, d'une échéance courte, prompte et sûre, et de ce que ces valeurs sont dues par ceux-là même, qui prennent le papier de circulation de la banque ; de sorte que ce papier a pour garantie, non-seulement les capitaux de la banque ; mais le commerce local tout entier. Cet avantage inhérent à la nature des banques de circulation, leur assure la prééminence absolue sur les autres espèces de banques.

Indépendamment de cet avantage particulier à tous les lieux où il y a des banques de circulation, il en est d'autres qui sont propres au commerce général, et qui lui profitent de la même manière que ceux des banques particulières profitent au commerce local. La seule différence qu'il y a entre les unes et les autres, c'est qu'il n'est pas donné à chaque peuple d'établir une banque de circulation pour le commerce général. Ce privilège est réservé à quelques lieux privilégiés, ou plutôt favorisés par des considérations de situation physique, et de régime social, par des circonstances particulières, et par une foule de motifs secondaires, qu'il est inutile de rappeler ici. C'est ainsi que les banques d'Amsterdam, de Hambourg et de Londres, embrassent dans leurs opérations, non-seulement les affaires particulières du commerce de la ville dans laquelle elles sont situées, mais même celles du commerce du monde entier. Quelques détails sont indispensables pour rendre sensibles l'étendue et l'importance de ce procédé.

Le commerce est local par sa nature, ou, en d'autres termes, il donne ses premiers soins à l'écoulement des produits que la localité ne veut ou ne peut pas consommer, et l'approvisionne de ceux qu'elle n'a pas et qui lui sont nécessaires, utiles ou agréables. Il semble même que ce devrait être là toute son ambition. Ce n'est ce pendant que son premier degré ou son point dé départ. En cherchant les lieux auxquels les produits locaux conviennent le mieux, il apprend à connaître les besoins de ces lieux, et dans quels pays on peut les lui procurer. Ses spéculations s'agrandissent avec ses connaissances, et elles finissent par embrasser les besoins de tous les lieux et les ressources de tous les pays. Parvenu à ce degré de généralité et d'universalité, le commerce ne pourrait qu'avec difficulté, peut-être même lui serait-il impossible de faire circuler tous les produits dans les innombrables ramifications qu'ils doivent parcourir s'il ne rencontrait des points centraux également rapprochés des producteurs et des consommateurs, où les produits peuvent arriver et d'où ils peuvent s'écouler avec la même facilité sur tous les points du globe.

Dans les vastes entrepôts du commerce du monde se trouve aussi nécessairement le grand marché des créances ou valeurs du commerce, et c'est par conséquent là que se liquident en effet toutes les opérations commerciales qui s'y consomment. Mais comment y parviendrait-on si l'on n'avait d'autres ressources que la monnaie universelle, les lingots d'or et d'argent ? On doit sentir que dans un tel état de choses chaque créancier doit être débiteur et chaque débiteur créancier, et que la compensation doit encore plus que la monnaie réduire les créances et les dettes à des termes de peu d'importance, et qui n'exigent que l'emploi d'une modique somme de métaux précieux. Or, c'est cette liquidation par compensation que les banques de dépôt et de circulation opèrent avec le même succès, les uns par des transferts et les autres avec du papier de circulation. Tout porteur de créance du commerce général en reçoit de son débiteur le paiement en transferts sur la banque ou en papier de circulation, et à son tour il

transfère ou donne le papier de circulation à ses créanciers, de sorte qu'il n'y a à la fin de débiteurs que ceux qui ne peuvent ni transférer ni donner du papier à leurs créanciers, et qui ne peuvent se libérer qu'en espèces d'or ou d'argent. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette liquidation générale, c'est qu'elle se fait pour ainsi dire chaque jour, chaque moment, sans obstacle, sans embarras et sans difficulté ; résultat qui épouvante l'imagination, lors même qu'on ne peut élever aucun doute sur sa certitude. (Voyez Viremens.)

Ainsi se découvrent dans leur vaste étendue les immenses services des banques de circulation, soit qu'elles opèrent la liquidation du commerce local, ou général et universel.

On se tromperait cependant si on se persuadait que les banques de circulation n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Il faut se préserver de cette erreur, et mettre pour ainsi dire les inconvéniens en regard des avantages. La balance des uns et des autres donnera la véritable mesure de ces sortes d'établissemens.

Les inconvéniens des banques de circulation sont de deux sortes : l'un appartient à leur nature, et l'autre à leur direction.

Le premier a lieu toutes les fois que la production dépasse les besoins et les moyens de la consommation, ou lorsque la circulation des produits est arrêtée par les calamités de la guerre et les désordres des révolutions ; ou lorsque des discussions politiques menacent d'entraver les relations des peuples. Dans tous ces cas, les banques de circulation qui ont donné leur papier payable à présentation, pour des échanges ou valeurs du commerce, voient leur papier revenir à l'échange contre la monnaie, tandis qu'elles éprouvent des retards dans le recouvrement des créances du commerce à leur échéance. Si cette crise n'a pas été prévue, si les banques n'ont pas su s'en mettre à couvert par des emprunts directs ou indirects, par des viremens et par toutes les ressources réelles ou fictives de la circulation générale,

elles éprouvent des secousses qui les ébranlent jusque dans leur fondement, quand elles n'entraînent pas leur ruine ; ce dernier malheur a de funestes réactions sur le crédit, et le mal s'accroît dé la perte de tout le bien dont on est privé. La disparition du papier des banques de circulation force dé recourir à la monnaie métallique, ce qui augmente les frais de la production du transport des produits de la circulation de leurs équivalens ; les produits renchérissent, leur consommation diminue, la production souffre, la prospérité s'arrête, et la richesse décline. On peut, par ce résultat nécessaire et évident, juger de l'étendue des calamités que produisent les revers des banques, et pressentir l'immensité de leurs avantages quand ils ne sont pas réduits ou détruits par leurs inconvéniens.

Mais si elles sont plus à plaindre que coupables quand elles sont compromises ou périssent par les vices inhérens à leur nature, quels reproches n'est-on pas en droit de leur faire, lorsqu'elles ne peuvent accuser de leur malheur que les fautes ou l'imprudence de leur direction.

Cet événement arrive dans deux cas qui se répètent souvent dans l'histoire des banques de circulation.

Le premier se fait remarquer quand les banques ne craignent point de s'engager dans les affaires de finance des gouvernemens, croient ne les aider que de leur crédit en leur faisant des avances, et ne regardent leurs services que comme des secours temporaires, toujours profitables pour l'État, et sans dommage pour elles. Ces avances sont de véritables prêts que les gouvernemens ne sont jamais assurés de rembourser à leur échéance, parce qu'ils sont presque toujours dominés par les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Privées du remboursement de leurs avances, sur lesquelles elles ont compté et dû compter, les banques se trouvent à découvert vis-à-vis des porteurs de leur papier de circulation, sont hors d'état de les acquitter, et par conséquent dans une véritable faillite.

Le second événement, qui a souvent compromis la fortune des banques de circulation, est arrivé lorsque les négocians dont elles escomptent les lettres de change (ou créances du commerce), abusent de la facilité de l'escompte pour étendre leurs spéculations au delà de leur mesure naturelle, encombrent leurs magasins d'une masse de produits plus considérable que celle qu'exige la consommation ordinaire ; engorgement qui peut se prolonger plus ou moins long-temps, et qui, pendant sa durée, met les commerçans dans l'impossibilité de remplir leurs engagemens et d'acquitter les lettres de change qu'ils ont passées à la Banque ; ce qui la contraint de payer son papier de circulation, sans en avoir reçu la valeur, et de se procurer des ressources extraordinaires pour y faire face, ou de perdre son crédit, symptôme infaillible de sa ruine.

Ainsi tous les inconvéniens des banques se réduisent en définitive à donner leur papier contre des valeurs dont la rentrée n'est pas assurée à leur échéance, inconvénient qui peut souvent être prévu et évité, mais qui quelquefois aussi est imprévu et occasionne aux banques d'incalculables désastres.

Sans doute, les banques ont des moyens plus ou moins certains d'y échapper ; mais comme ces moyens sont presque toujours spéciaux, dépendent de plusieurs circonstances et de causes accidentelles et locales qu'on ne peut généraliser, il serait inutile et sans intérêt d'essayer d'en déterminer le mérite et l'importance. Il nous suffit de dire qu'il n'y a point à cet égard de régie établie.

Cette esquisse rapide de l'origine des banques, de leur classification en banques dé prêt, de dépôt et de circulation, de la nature et des fonctions de chacune d'elles, de leurs avantages propres et particuliers, et de leurs vices naturels et accidentels, me semble donner une notion suffisante de cet important sujet. Si l'on veut l'approfondir davantage, il faut consulter les livres qui l'ont traité spécialement, ou

ceux qui l'ont envisagé avec plus ou moins de détails dans les traités généraux de l'économie politique.

BANQUEROUTE. — Ce mot est propre au commerce. Il exprime l'état d'un commerçant qui cesse ses paiemens parce qu'il ne veut ou ne peut pas les continuer. Sous ce rapport, la banqueroute ne doit point trouver de place dans un dictionnaire d'économie politique.

Mais l'usage accuse de banqueroute les gouvernemens qui ne tiennent pas leurs engagemens envers leurs créanciers, et sous ce nouveau rapport, la banqueroute se rattache à l'économie politique et donne lieu d'examiner quels effets produit la banqueroute publique sur l'économie sociale d'un pays. Cette question est d'un grand intérêt et d'une haute importance.

La première réflexion qui se présente à l'esprit, lorsqu'on porte son attention sur la banqueroute des gouvernemens, c'est qu'elle dépouille les créanciers de l'état au profit de ses contribuables, ôte aux uns pour donner aux autres, et ruine le créancier pour ne pas surcharger le débiteur.

Que cette mesure soit injuste, odieuse et révoltante, c'est ce que personne ne conteste, mais ce qu'on croit excuser par la grande considération des nécessités publiques ; souvent même se croit-on dispensé de toute excuse dans ces malheureux pays où le prince confond l'état avec lui, dispose de la propriété privée comme de la propriété publique, et dépouille ou- enrichit qui bon lui semble. Eh bien, dans un cas comme dans l'autre, le prince fait mal ses affaires, s'il est le maître de tout, ou il compromet inutilement la fortune publique s'il n'en est que l'administrateur. C'est ce qu'il me semble facile de démontrer jusqu'à l'évidence.

Dans le fait, la banqueroute publique déplace la richesse d'un pays, et la transfère d'une classe de la population à l'autre. Or, le déplace-

ment seul est un mal et un très - grand mal pour la richesse d'un pays.

Il force les créanciers de l'état qu'il atteint à restreindre leurs consommations, et les producteurs à chercher d'autres consommateurs de leurs produits. Si l'on n'en trouve pas, ce qui n'est pas impossible, car ce qui convient à quelques classes de la population est souvent inutile aux autres, alors ces produits ne sont pas consommés, ils sont perdus pour le producteur, ou pour le commerçant, s'ils sont passés dans le commerce et entrés dans la circulation. Peu importe sur lequel des deux tombe la perte, tous deux en sont également atteints. Si le commerçant ne peut pas effectuer la vente de ses produits, il ne peut pas en payer le prix au consommateur, ou s'il en paye le prix sans le recevoir, il altère son capital et ne peut plus donner la même extension à ses affaires. Le producteur est donc forcé de réduire ses travaux, de les proportionner au débit de ses produits, et par conséquent, le coup qui frappe le commerçant retombe de tout son poids sur le producteur, sur tous les travaux, sur tous les collaborateurs de la production.

Sans doute, si le contribuable n'a plus à payer les créanciers de l'état, si on diminue Ses contributions dans la proportion du retranchement fait aux créanciers de l'état, il a plus d'aisance qu'il n'en avait, consomme davantage, demande plus de produits à la production, et rétabli l'activité de ses travaux ; mais dans cette hypothèse, qui est loin d'être exacte, les produits que demande le contribuable ne sont pas les mêmes que ceux que consommait le créancier de l'état, il faut par conséquent abandonner les instrumens de l'ancienne production, et ce changement seul occasione une perte qui est supportée toute entière par le capital fixe. (Voyez Capital.)

D'un autre côté, le commerce, qui portait les anciens produits aux créanciers de l'état, ruiné par la banqueroute publique, doit changer de direction, de route et de rapports, pour porter les nouveaux pro-

duits aux nouveaux consommateurs, et ce changement nécessite un nouvel apprentissage, expose à des tâtonnemens, à des risques, à des perles, et occasione de plus grands frais.

Ce qui arrive au commerce dans le transport des produits au consommateur se répète d'une manière encore plus fâcheuse dans la circulation des valeurs destinées au paiement des produits. On sait que tant que ces produits circulent dans les mains des commerçans, on fait les frais de cette circulation avec des lettres de change et du papier de banque (Voyez Lettres de change et Banques) ; on n'a besoin que de peu de monnaie malgré l'étendue et la complication de la circulation.

Mais ces procédés économiques sont en quelque sorte paralysés par les banqueroutes publiques. Comme on ne sait plus qui elles atteignent, et jusqu'où vont leurs atteintes, on n'accepte plus les lettres de change qu'avec une crainte prévoyante, les banques deviennent plus difficiles dans leurs escomptes, moins de papier circule, on retire ses capitaux du commerce, on les cache, on les enfouit, jusqu'à ce que le temps ait dissipé les terreurs de la banqueroute.

Pendant cette crise déplorable, le crédit privé et le crédit commercial sont ébranlés, chancèlent et n'opèrent plus qu'avec de la monnaie ; l'étendue de son emploi, malgré son resserrement, augmente, dans d'effrayantes proportions, les frais de production, de transport, de circulation, et de toute espèce de travail. La cherté des produits en diminue la consommation, et leur surabondance ruine le producteur, sans profit pour le consommateur. Tout languit, la prospérité s'arrête, et la richesse sociale décline ou dépérit.

Et ce n'est pas une vaine assertion de la spéculation, l'histoire de toutes les banqueroutes publiques dans tous les temps, dans tout les pays confirme ces démonstrations, et l'autorité de l'expérience donne une nouvelle force aux lumières de la raison.

Maintenant que j'ai tracé rapidement l'exquisse des calamités économiques que les banqueroutes publiques font peser sur les peuples, qui ne voit l'absurdité de l'excuse, que ces banqueroutes sont commandées par la nécessité. On peut, sans craindre de se tromper ou d'être accusé d'exagération, soutenir que jamais ces nécessités n'existent pour un gouvernement éclairé, et qu'il ne faut pas même une grande habileté pour s'apercevoir que ces nécessités sont toujours illusoires, et que de toutes les mesures financières la banqueroute est la plus désastreuse pour les peuples.

Elle n'est pas moins funeste aux gouvernemens dont elle augmente les dépenses dans des proportions infiniment supérieures à la réduction de la dette publique. Comme les gouvernans sont sans contredit les plus grands consommateurs du pays, et comme la banqueroute renchérit nécessairement toutes les consommations, on en est réduit à payer tout plus cher, et, ce qui est encore plus fâcheux, il faut payer tout comptant, et cela dans le moment même que les recouvremens des contributions publiques sont plus lents, plus difficiles, plus incertains. Les facilités qu'on trouvait dans le crédit public n'existent plus, et les ressources extraordinaires qu'on parvient à se procurer aggravent le fardeau au lieu de l'alléger, et rendent la situation plus pénible et plus périlleuse.

Ne serait-il pas plus prudent et plus sage d'affermir le crédit public par la fidélité aux engagemens et d'imposer sur la richesse totale tout ce qu'on ne pourrait pas obtenir du crédit ? Habilement réparti sur tous les contribuables, le déficit n'écraserait personne, les capitaux resteraient dans tous les emplois du travail, toutes les industries conserveraient leur activité, et le commerce son crédit. Le mal ne serait pas senti, et même il ne serait pas impossible que plus d'économie ou de travail ne rétablit l'équilibre entre les besoins et les ressources, et que le pays ne souffrît ni dans son aisance, ni dans sa prospérité, ni dans sa richesse.

Combien donc sont aveugles ou inhabiles les gouvernemens qui ont si souvent et si récemment encore déshonoré le pouvoir en lui imprimant la flétrissure de la banqueroute, et en déversant sur les peuples les torrens de ses calamités. Espérons que les progrès des lumières générales s'étendront sur les sciences économiques, accréditeront leurs doctrines tutélaires et élèveront une barrière insurmontable contre les banqueroutes publiques à la fois la honte et le fléau de la civilisation des états modernes. BLÉ. — Voyez Grains. BOURSE. — C'est le lieu où se vendent les marchandises, les effets publics et ceux du commerce. Dans quelques pays, des agens et des courtiers préposés par le gouvernement effectuent les ventes, constatent les cours et les rendent authentiques par la publicité qu'ils leur donnent.

Dans le plus grand nombre des pays où le commerce est le plus florissant, le courtage du commerce et le change des effets sont libres et volontaires, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient. On peut donc révoquer en doute la nécessité de l'une et de l'autre institution, et si elle n'est pas nécessaire, il est certain qu'elle est nuisible. Elle impose en effet un monopole sur les commerçans et les capitalistes, et les assujettit à des charges plus onéreuses que celles qu'ils auraient à supporter, s'ils pouvaient choisir leurs courtiers et leurs agens de change, et traiter avec eux du prix de leurs services.

D'autres considérations militent encore contre cette institution. Il est bien difficile qu'elle ne soit pas Sous l'influence du pouvoir qui la crée et la régit, et cette influence ne doit pas toujours être favorable aux intérêts du commerce et des capitaux. Mais ce n'est pas ici le lieu d'agiter des questions de cette importance ; il me suffit de les avoir fait entrevoir. Le temps et les lumières peuvent seuls amener leur véritable solution.

Banques

BAISSE. — On entend par ce met, que le prix des objets mis en vente est au-dessous de leur cours ordinaire.

La surabondance est la cause efficiente de la baisse. Quand il y a plus d'objets à vendre que d'acheteurs en état d'en payer la valeur, les prix baissent.

Il y a aussi une autre cause de la baisse, c'est lorsque les vendeurs sont plus pressés de vendre que les acheteurs ne le sont d'acheter ; mais cette cause n'est que secondaire et accidentelle ; la cause principale et permanente est la surabondance. Voyez Hausse.

BALANCE. — Dans son acception économique, la balance est le résultat de la comparaison de la valeur des produits du travail d'un pays et de la valeur de la consommation de sa population, c'est en quelque sorte le thermomètre de la prospérité publique et de la puissance sociale.

La balance est-elle en faveur de la valeur des produits ? Établit-elle qu'ils excédent la valeur des consommations ? Le peuple est riche et prospère mais sa richesse n'est progressive qu'autant qu'il trouve un emploi utile, et profitable de l'excédant des produits non consommés. Si l'emploi ne s'effectue pas, comme il n'arrive que trop souvent dans les pays mal administrés, l'excédant devient inutile ; la situation du pays reste la même que s'il n'y avait pas eu d'excédant ; et la richesse est stationnaire.

La balance annonce-t-elle, au contraire, un excédant des consommations ? alors le pays est forcé d'épuiser ses ressources, il entame ses capitaux, décline et se voit menacé des plus grands désastres.

Il serait donc de ta plus haute importance pour l'intérêt des peuples et la sécurité des gouvernemens, que la balance économique

fût connue ; ils y trouveraient les mêmes avantages que chaque négociant, que chaque particulier trouve dans la balance de son actif et de son passif. Mais combien peu de gouvernemens en sentent le prix, et combien il est difficile, à ceux qui savent l'apprécier, d'arriver à quelques résultats sur lesquels ils puissent compter !

Nulle part il n'existe des établissemens spéciaux chargés de recueillir officiellement les états élémentaires de la production et de la consommation, de les coordonner et d'en tirer des, résultats généraux. Tout ce qu'on sait à cet égard n'est que conjectural et pourrait être difficilement compris dans la théorie des probabilités morales.

La difficulté d'obtenir des lumières sur l'économie sociale d'un pays est d'autant plus grande, qu'elle doit embrasser ses relations commerciales avec les autres peuples, et que cette partie de leur balance est tout aussi incertaine, tout aussi arbitraire que l'autre. On s'appuie cependant, et non sans quelque apparence de fondement, sur les documens que peuvent fournir les douanes et le change. (Voyez ces deux mots.) Mais que ces documens sont incomplets et offrent peu de certitude !

Comment établir la valeur des produits exportés, et sur quelles bases l'asseoir ? Est-ce sur ce qu'ils ont coûté à produire ou sur ce qu'ils valent dans le marché intérieur, ou sur ce qu'ils seront vendus, dans le marché étranger ? Mais l'une et l'autre de ces évaluations sont sujettes à une foule de modifications qui peuvent en changer les résultats. Qui peut calculer les avaries de la route, les avanies des divers pouvoirs dont il faut parcourir les dominations, et l'étendue de la concurrence dans le marché étranger ? Comment de tant d'événemens incertains tirer des résultats certains ou mêmes probables ?

Mêmes difficultés pour apprécier les importation ! Comment établir leur valeur ? Sera-ce sur le prix d'achat à l'étranger, ou sur celui de vente à l'intérieur ? Mais on n'aurait encore que des données

vagues, incertaines et insuffisantes : l'un et l'autre de ces prix sont dépendans d'une foule de circonstances et d'événemens qu'on ne peut bien connaître et apprécier qu'après que l'affaire est consommée.

Une des plus remarquables de ces circonstances est sans contredit le solde des transactions privées avec les peuples.

En réglant leurs comptes, comment les peuples soldent-ils ? Reportent-ils à compte nouveau l'arriéré de l'ancien ? En ce cas, nul moyen, de savoir lequel est resté créancier ou débiteur.

Se libérent-ils par des délégations respectives ? En ce cas, nul moyen de suivre ces circuiteuses opérations.

Sans doute le change répand quelques lueurs dans ces ténébreuses obscurités. On peut présumer, avec quelque fondement, que le pays qui a le change en sa faveur dans tous les pays avec lesquels il fait des affaires, a plus exporté qu'il n'a importé, et, par conséquent qu'il a plus vendu l'étranger qu'il n'a acheté de lui.

Mais les peuples ne trafiquent pas seulement de leurs produits ; ils s'intéressent aussi dans leurs emprunts, ils portent temporairement leurs capitaux où ils prévoient qu'ils en pourront tirer un bon parti ; et dès lors quelle conséquence tirer du change qui n'atteste que l'état des affaires dans un moment donné, comme le baromètre n'indique l'état de l'atmosphère que momentanément, et qui, par conséquent, sont l'un et l'autre également impuissans pour établir le résultat moyen d'une certaine durée de temps, telle que celle d'une année.

Le change n'offre donc pas plus de certitude que les douanes pour établir la balance du commerce extérieur.

Et cependant tous les gouvernemens basent leur balance commerciale sur ces seuls documens, ils leur accordent une foi implicite, et en tirent des règles de conduite pour les peuples qui vivent sous leurs lois.

Toutefois, quelque vicieuses que soient de telles balances, on ne peut pas leur refuser toute considération, puisqu'elles sont les seuls documens qu'on puisse consulter dans une matière qui embrasse de si grands intérêts. Ce n'est, il faut en convenir, qu'un guide peu sûr, il faut le surveiller et se tenir en garde contre lui, mais encore vaut-il mieux le consulter que marcher au hasard. Il faut nous soumettre à la faiblesse de notre nature sans renoncer à l'espoir d'échapper à ses calamités.

Tout ce qu'on peut faire, dans de telles circonstances, c'est de savoir que la balance du commerce extérieur, et celle des produits et des consommations, n'offrent aucune certitude ; qu'il importe essentiellement de les perfectionner ou de suppléer par d'autres moyens à leur impuissance, et que jusqu'à ce qu'on y soit parvenu, on ne peut pas se flatter d'avoir la moindre notion de la situation économique des peuples. Si le doute est le plus puissant moyen d'arriver à la vérité, la conscience de l'ignorance doit être le véritable mobile de la science.

BANQUES. — Les banques sont des établissemens priva dans lesquels se concentrent des capitaux, et d'où ils s'écoulent pour féconder l'industrie et le commerce, accélérer leurs progrès et favoriser leurs succès. On peut les regarder comme les caisses du crédit privé et du crédit commercial. Voyez Crédit.

Dans l'origine, les banques avaient un tout autre objet. Elles destinaient leurs capitaux aux gouvernemens, les secouraient dans leurs besoins et leur procuraient des ressources qu'ils n'auraient pas trouvées ailleurs. Elles furent en quelque sorte les premiers mobiles du crédit public, C'est sur ce plan que s'établirent en 1671 la banque de Venise, et en 1407 celle de Gènes.

Àmesure que le commerce fît des progrès, les banques devinrent ses auxiliaires, simplifièrent ses opérations, diminuèrent ses frais, et

surtout le préservèrent des risques auxquels il avait été jusqu'alors exposé.

Le premier et le principal besoin du commerce est la fixité de la monnaie qu'il donne peur prix des produits qu'il achète, et qu'il reçoit pour prix des marchandises qu'il revend. Quand la monnaie n'est pas invariable, le commence est sujet à des chances qui le dénaturent, ses gains peuvent se convertir en pertes, et il se ruine là où il croyait s'enrichir. À l'époque du premier élan du commerce, les gouvernemens ne mettaient pas un grand prix à l'invariabilité de la monnaie, ils ne se faisaient aucun scrupule de l'altérer dans leurs pressans besoins, et se laissaient peu toucher par les réclamations, les clameurs et les séditions des peuples. Le droit de battre monnaie emportait dans leur pensée le droit d'en user et d'en abuser selon leur bon plaisir. À leur exemple les faussaires regardaient la monnaie comme de bonne prise, et consommaient l'iniquité dont ils n'étaient que les complices. Dans un tel ordre de choses, la monnaie trompait tous les calculs du commerce, menaçait toutes ses spéculations et compromettait sa fortune. Cet écueil causait plus d'un naufrage.

Ce fut donc une grande vue que celle de mettre la monnaie à l'abri des nécessités du pouvoir, de la cupidité des faussaires et des abus de l'ignorance. Les banques en eurent la gloire et le service qu'elles rendirent au commerce, sous ce rapport, n'eut pas peu de part à ses prodiges.

Leur plan fut simple : elles arrêtèrent qu'elles ne donneraient et ne recevraient la monnaie, qu'au titre et au poids qu'elles fixèrent ; et dès lors la monnaie locale eut pour le commerce une fixité certaine. Il lui suffit de stipuler dans tous ses marchés, qu'il effectuerait ses paiemens en monnaie de banque, mesure qui lui garantissait qu'il ne paierait que ce qu'il devait payer et qu'il recevrait ce qu'il devait recevoir. Ses intérêts furent, par conséquent, parfaitement à couvert de

tous les désordres de la monnaie et des risques qui jusqu'alors en avaient été inséparables.

Mais il ne suffisait pas au commerce de promettre de payer en monnaie de banque ; il fallait, pour qu'il pût tenir sa promesse, qu'il eût à sa disposition de la monnaie de banque, et comme la banque n'en accordait qu'avec des garanties suffisantes qu'elle lui serait remboursée en monnaie identique, on ne tarda pas à comprendre que les banques devaient, dans l'intérêt même du commerce, se charger de ses paiemens. Effectivement, les commerçans du lieu de l'établissement des banques déposèrent les fonds qu'ils gardaient dans leurs caisses particulières pour les besoins actuels et prochains de leur commerce. Par cette disposition générale, les banques furent investies des fonds du commerce local, et en prirent le nom de banque de dépôt ; c'est sous cette dénomination que se formèrent successivement les banques d'Amsterdam en 1609, de Roterdam en 1605 et de Hambourg en 1688.

C'était là sans contredit une grande et utile combinaison que cette première institution des banques. On devait en attendre les plus grands avantages, et ils ont en effet été réalisés. Ce n'était cependant que le premier pas dans le système des banques, et on ne tarda pas à leur en faire faire un plus grand et d'un plus vaste intérêt pour le commerce.

Comme la monnaie amassée dans les caisses des banques de dépôt n'en sort jamais, parce que ceux qui en sont les propriétaires peuvent s'en dessaisir par un simple transfert sur les livres de la banque, parce que ce transfert libère tout aussi parfaitement que la tradition de la monnaie, et que celui qui a besoin de la monnaie s'en procure par la vente du bordereau de la banque, on comprit facilement qu'au lieu de transferts successifs sur les livres de la banque, il était suffisant, et même préférable, que la banque donnât des bons payables à leur présentation à sa caisse, bons qui seraient garantis, non-seulement par

l'argent encaissé, mais encore par les valeurs ou créances du commerce qu'ils auraient servi à payer. La tentative fut aussi heureuse qu'on pouvait le désirer, et ce fut sur ce plan que fut fondée la banque de Londres, après la révolution de 1688.

Son succès a propagé les banques de la même espèce à un tel point qu'en 1800 on en comptait dans toute l'Angleterre 386. Ces banques sont connues sous la dénomination de banques de circulation.

Enfin, le succès prodigieux des banques dé circulation en a introduit d'une espèce particulière qui consacrent leurs capitaux à des objets spéciaux, tels que les besoins de l'agriculture et les entreprises rurales. Elles sont connues sous la dénomination de caisses hypothécaires.

Ces trois sortes de banques, de prêt, de dépôt et de circulation, types dé toutes les banques répandues dans tous les pays, n'ont pas conservé leur caractère primitif ; tantôt les banques de prêt se sont immiscées dans les opérations des banques de circulation, et tantôt les banques de circulation ont pris part à de véritables prêts, soit aux gouvernemens soit à diverses classes de spéculateurs. Qu'en est-il résulté ? le système des banques en a-t-il souffert des dommages ou recueilli des avantages ? C'est ce qu'il faut examiner en consultant la nature, les fonctions et les résultats de chaque nature de banque.

Et d'abord, il est digne de remarque que les banques de prêt n'ont ni identité, ni ressemblance, ni analogie avec les banques de dépôt et de circulation. Ce n'est que par des méprises presque toujours funestes qu'elles ont souvent franchi leurs limites et envahi le domaine des banques de circulation.

Que sont, en effet, les banques de prêt ? une réunion de capitalistes qui prêtent, non-seulement leurs propres capitaux ou économies privées, mais encore les autres capitaux ou économies qu'on consent à leur prêter. Sous ce rapport il est évident que quand les

banques de prêt ont fait l'emploi de tous les capitaux qu'elles ont à leur disposition, elles ont épuisé leurs forces, leurs facultés, leur puissance, et ne peuvent plus prétendre à aucune autre utilité. C'en est une très-grande sans doute que celles qu'elles effectuent, et je n'ai garde de la déprécier, mais il ne faut pas se méprendre sur ses bornes et son étendue.

Les banques de prêt concentrent des capitaux ou économies privées, leur assurent un bon profit, et, par conséquent, en provoquent et en effectuent l'accroissement successif. Que d'économies seraient perdues, si ceux qui les font étaient obligés de leur chercher un emploi, de le suivre, de le surveiller et de le préserver de toutes les atteintes qu'on peut y porter. Quand ces soins, ces sollicitudes, ces risques sont évités, et c'est là ce que font les banques de prêt, alors les dispositions à l'économie, si naturelles et si nécessaires à l'homme civilisé, se développent partout ; les capitaux abondent, leur abondance fait baisser le taux de l'intérêt, le bas intérêt encourage toutes les industries, stimule tous les genres de commerce, les productions et les consommations ; l'aisance règne partout et la richesse du pays est progressive.

Si donc les banques de prêt se renfermaient dans le cercle de leurs opérations en quelque sorte naturelles, on ne pourrait méconnaître leur influence sur la prospérité publique ; mais elles ne se bornent pas à prêter leurs capitaux, elles essaient d'introduire leurs effets dans la circulation, et de prêteurs qu'elles sont, elles deviennent emprunteurs ; changement de route qui leur fait presque toujours éprouver de cruels revers. La raison en est simple et facile à saisir.

Les capitaux des banques de prêt sont des économies privées. Ces capitaux n'ont et ne peuvent avoir d'emploi que dans les diverses branches du travail ; on ne peut donc les employer sans-quelles ne soient consommées, et lorsque leur consommation est effectuée, elles ne laissent à leur place que des créances sur les consommateurs

créances remboursables à des temps plus eu moins éloignés, que ne peuvent pas représenter des effets de circulation payables à présentation ; d'où il résulte que les banques dé prêt, étant obligées de payer leurs effets à présentation, et n'ayant pour y faire face que des créances à une échéance plus ou moins éloignée, elles sont dans un état permanent de désordre et de faillite. Vainement convaincraient-elles leurs créanciers que ce qui leur est dû à terme surpasse de beaucoup ce qu'elles doivent à présentation, cette conviction serait inutile. Leur solvabilité ne saurait les mettre à couvert de leur impuissance de solder leur dette exigible. Il y a entre le capital qui leur est dû et le capital qu'elles doivent une si grande inégalité, que l'exigibilité de l'un l'emporte sur l'excédant de l'autre. Une expérience constante a confirmé cette doctrine dans tous les temps et dans tous les pays, et cependant on a peu profité de ses leçons. La séduction qu'exerce une circulation de dix millions d'effets, avec cinq millions de capitaux, et l'appât d'un intérêt double du capital effectif par la circulation d'un capital fictif, triomphe de tous les scrupules, de toutes les craintes, et de tous les conseils de la raison et de la prudence.

Il n'y a, à cet égard, aucune différence entre les banques de prêt sur hypothèque des immeubles, et celles de prêt sur des créances ou valeurs mobiliaires. Toutes courent les mêmes risques quand elles mettent en circulation du papier payable à présentation, dont elles n'ont point en caisse la valeur monétaire. Il est même permis de croire que, dans ce cas, le sort des banques hypothécaires est plus fâcheux que celui, des banques de prêt sur valeurs mobiliaires, parce que leurs rentrées sont plus éloignées, plus difficiles à effectuer, et exposées à des longueurs, des difficultés et des frais inséparables de l'expropriation.

Les banques de prêt luttent donc contre leur nature toutes les fois qu'elles cherchent des profits dans une circulation de papier dont elles n'ont pas la valeur monétaire dans leur caisse. Quand elles se

placent dans cette situation périlleuse, leur ruine est imminente et le mal qu'elles font surpasse de beaucoup le bien qu'elles auraient fait si elles s'étaient renfermées strictement dans l'emploi de leurs capitaux.

Les banques de dépôt n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Elles tiennent tout ce qu'elles promettent et elles n'ont pas encore trompé les espérances qu'elles avaient données. Elles ne sont, en quelque sorte, que les banquiers de ceux qui leur ont déposé leurs fonds ; leurs paiemens s'effectuent par des transferts sur leurs livres, et par conséquent tout abus est impossible. Comme leurs opérations sont réelles, et pour ainsi dire matérielles, elles n'ont d'autres événemens à craindre que l'incendie ou l'invasion de l'étranger, dangers communs à toute autre sorte de banque, et qui sont renfermés dans le cercle du possible dans lequel se meuvent toutes les affaires humaines.

Mais il est essentiel de remarquer que si les banques de dépôt n'ont que peu ou point d'inconvéniens, leurs services sont limités et resserrés dans un cercle étroit ; ils consistent à éviter au commerce les frais du transport de l'argent, les erreurs de compte, les pièces de monnaie fausses ou altérées, et la perte de temps qu'entraînent les paiemens en espèces monétaires.

Avec des bordereaux eh blanc que les commerçans reçoivent de la banque et sur lesquels ils inscrivent les transferts qu'ils veulent effectuer, ils peuvent, sans se déplacer, payer plus en une heure, qu'ils n'auraient pu le faire en un jour, s'ils avaient dû payer en monnaie d'or ou d'argent.

Les banques de dépôt sont donc éminemment économiques pour le commerce ; mais cette économie ne tourne pas seulement au profit des commerçans, elle concourt aussi à la prospérité générale ; comme toutes les économies des frais dut travail dé toute espèce, celles qu'opèrent les banques de dépôt permettent aux commerçans de

vendre à meilleur marché, et par conséquent elles étendent la consommation, la production et tous les genres de travaux d'industrie et de commerce qui contribuent à la prospérité d'un pays.

Les banques de circulation ont les, mêmes avantages que les banques de dépôt, et de bien plus grands encore. Elles offrent à toutes les valeurs du commerce (Voyez Lettres de change) un échange facultatif contre la monnaie ; tellement que dès qu'un produit est passé des mains du producteur dans celles du commerçant, la banque en escompte la valeur, c'est-à-dire en donne la valeur monétaire à quiconque lui en fait le transport. Par ce procédé, la valeur des produits rentre à volonté dans les mains du producteur, ce qui lui donne les moyens de continuer ses travaux, de donner une nouvelle activité à la production, et de la tenir toujours au niveau de la consommation.

D'un autre côté, le commerce, par la faculté d'échanger à volonté ses créances contre la monnaie, n'a besoin que d'une moindre quantité pour ses opérations, et supplée à sa modicité par la rapidité de sa circulation.

Ce qu'il y a de plus admirable dans ce procédé des banques de circulation, c'est qu'elles n'ont pas besoin d'une quantité de monnaie égale aux capitaux du commerce qu'elles font circuler. 100 millions de monnaie ne lui sont pas nécessaires pour effectuer la circulation de 100 millions de capitaux du commerce. Une partie leur suffit, et cette partie est plus ou moins considérable, selon la nature des affaires du commerce, leur rapidité ou leur lenteur, leur souffrance ou leur prospérité.

Ce n'est pas en effet de la monnaie, que les banques de circulation donnent au commerce en paiement de ses valeurs ou créances, c'est son papier payable à présentation à sa caisse. Or, ce papier s'introduit dans la circulation générale, y fait fonction de monnaie dans la proportion de trois ou quatre à un, et par conséquent, réduit l'usage de la

monnaie dans la même proportion. Cet avantage est particulier aux banques de circulation ; il dérive de cé qu'elles ne donnent leur papier qu'en paiement de valeurs « du commerce, d'une échéance courte, prompte et sûre, et de ce que ces valeurs sont dues par ceux-là même, qui prennent le papier de circulation de la banque ; de sorte que ce papier a pour garantie, non-seulement les capitaux de la banque ; mais le commerce local tout entier. Cet avantage inhérent à la nature des banques de circulation, leur assure la prééminence absolue sur les autres espèces de banques.

Indépendamment de cet avantage particulier à tous les lieux où il y a des banques de circulation, il en est d'autres qui sont propres au commerce général, et qui lui profitent de la même manière que ceux des banques particulières profitent au commerce local. La seule différence qu'il y a entre les unes et les autres, c'est qu'il n'est pas donné à chaque peuple d'établir une banque de circulation pour le commerce général. Ce privilège est réservé à quelques lieux privilégiés, ou plutôt favorisés par des considérations de situation physique, et de régime social, par des circonstances particulières, et par une foule de motifs secondaires, qu'il est inutile de rappeler ici. C'est ainsi que les banques d'Amsterdam, de Hambourg et de Londres, embrassent dans leurs opérations, non-seulement les affaires particulières du commerce de la ville dans laquelle elles sont situées, mais même celles du commerce du monde entier. Quelques détails sont indispensables pour rendre sensibles l'étendue et l'importance de ce procédé.

Le commerce est local par sa nature, ou, en d'autres termes, il donne ses premiers soins à l'écoulement des produits que la localité ne veut ou ne peut pas consommer, et l'approvisionne de ceux qu'elle n'a pas et qui lui sont nécessaires, utiles ou agréables. Il semble même que ce devrait être là toute son ambition. Ce n'est ce pendant que son premier degré ou son point dé départ. En cherchant les lieux auxquels les produits locaux conviennent le mieux, il apprend à

connaître les besoins de ces lieux, et dans quels pays on peut les lui procurer. Ses spéculations s'agrandissent avec ses connaissances, et elles finissent par embrasser les besoins de tous les lieux et les ressources de tous les pays. Parvenu à ce degré de généralité et d'universalité, le commerce ne pourrait qu'avec difficulté, peut-être même lui serait-il impossible de faire circuler tous les produits dans les innombrables ramifications qu'ils doivent parcourir s'il ne rencontrait des points centraux également rapprochés des producteurs et des consommateurs, où les produits peuvent arriver et d'où ils peuvent s'écouler avec la même facilité sur tous les points du globe.

Dans les vastes entrepôts du commerce du monde se trouve aussi nécessairement le grand marché des créances ou valeurs du commerce, et c'est par conséquent là que se liquident en effet toutes les opérations commerciales qui s'y consomment. Mais comment y parviendrait-on si l'on n'avait d'autres ressources que la monnaie universelle, les lingots d'or et d'argent ? On doit sentir que dans un tel état de choses chaque créancier doit être débiteur et chaque débiteur créancier, et que la compensation doit encore plus que la monnaie réduire les créances et les dettes à des termes de peu d'importance, et qui n'exigent que l'emploi d'une modique somme de métaux précieux. Or, c'est cette liquidation par compensation que les banques de dépôt et de circulation opèrent avec le même succès, les uns par des transferts et les autres avec du papier de circulation. Tout porteur de créance du commerce général en reçoit de son débiteur le paiement en transferts sur la banque ou en papier de circulation, et à son tour il transfère ou donne le papier de circulation à ses créanciers, de sorte qu'il n'y a à la fin de débiteurs que ceux qui ne peuvent ni transférer ni donner du papier à leurs créanciers, et qui ne peuvent se libérer qu'en espèces d'or ou d'argent. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette liquidation générale, c'est qu'elle se fait pour ainsi dire chaque jour, chaque moment, sans obstacle, sans embarras et sans

difficulté ; résultat qui épouvante l'imagination, lors même qu'on ne peut élever aucun doute sur sa certitude. (Voyez Viremens.)

Ainsi se découvrent dans leur vaste étendue les immenses services des banques de circulation, soit qu'elles opèrent la liquidation du commerce local, ou général et universel.

On se tromperait cependant si on se persuadait que les banques de circulation n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Il faut se préserver de cette erreur, et mettre pour ainsi dire les inconvéniens en regard des avantages. La balance des uns et des autres donnera la véritable mesure de ces sortes d'établissemens.

Les inconvéniens des banques de circulation sont de deux sortes : l'un appartient à leur nature, et l'autre à leur direction.

Le premier a lieu toutes les fois que la production dépasse les besoins et les moyens de la consommation, ou lorsque la circulation des produits est arrêtée par les calamités de la guerre et les désordres des révolutions ; ou lorsque des discussions politiques menacent d'entraver les relations des peuples. Dans tous ces cas, les banques de circulation qui ont donné leur papier payable à présentation, pour des échanges ou valeurs du commerce, voient leur papier revenir à l'échange contre la monnaie, tandis qu'elles éprouvent des retards dans le recouvrement des créances du commerce à leur échéance. Si cette crise n'a pas été prévue, si les banques n'ont pas su s'en mettre à couvert par des emprunts directs ou indirects, par des viremens et par toutes les ressources réelles ou fictives de la circulation générale, elles éprouvent des secousses qui les ébranlent jusque dans leur fondement, quand elles n'entraînent pas leur ruine ; ce dernier malheur a de funestes réactions sur le crédit, et le mal s'accroît dé la perte de tout le bien dont on est privé. La disparition du papier des banques de circulation force dé recourir à la monnaie métallique, ce qui augmente les frais de la production du transport des produits de la circu-

lation de leurs équivalens ; les produits renchérissent, leur consommation diminue, la production souffre, la prospérité s'arrête, et la richesse décline. On peut, par ce résultat nécessaire et évident, juger de l'étendue des calamités que produisent les revers des banques, et pressentir l'immensité de leurs avantages quand ils ne sont pas réduits ou détruits par leurs inconvéniens.

Mais si elles sont plus à plaindre que coupables quand elles sont compromises ou périssent par les vices inhérens à leur nature, quels reproches n'est-on pas en droit de leur faire, lorsqu'elles ne peuvent accuser de leur malheur que les fautes ou l'imprudence de leur direction.

Cet événement arrive dans deux cas qui se répètent souvent dans l'histoire des banques de circulation.

Le premier se fait remarquer quand les banques ne craignent point de s'engager dans les affaires de finance des gouvernemens, croient ne les aider que de leur crédit en leur faisant des avances, et ne regardent leurs services que comme des secours temporaires, toujours profitables pour l'État, et sans dommage pour elles. Ces avances sont de véritables prêts que les gouvernemens ne sont jamais assurés de rembourser à leur échéance, parce qu'ils sont presque toujours dominés par les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Privées du remboursement de leurs avances, sur lesquelles elles ont compté et dû compter, les banques se trouvent à découvert vis-à-vis des porteurs de leur papier de circulation, sont hors d'état de les acquitter, et par conséquent dans une véritable faillite.

Le second événement, qui a souvent compromis la fortune des banques de circulation, est arrivé lorsque les négocians dont elles escomptent les lettres de change (ou créances du commerce), abusent de la facilité de l'escompte pour étendre leurs spéculations au delà de leur mesure naturelle, encombrent leurs magasins d'une masse de

produits plus considérable que celle qu'exige la consommation ordinaire ; engorgement qui peut se prolonger plus ou moins long-temps, et qui, pendant sa durée, met les commerçans dans l'impossibilité de remplir leurs engagemens et d'acquitter les lettres de change qu'ils ont passées à la Banque ; ce qui la contraint de payer son papier de circulation, sans en avoir reçu la valeur, et de se procurer des ressources extraordinaires pour y faire face, ou de perdre son crédit, symptôme infaillible de sa ruine.

Ainsi tous les inconvéniens des banques se réduisent en définitive à donner leur papier contre des valeurs dont la rentrée n'est pas assurée à leur échéance, inconvénient qui peut souvent être prévu et évité, mais qui quelquefois aussi est imprévu et occasionne aux banques d'incalculables désastres.

Sans doute, les banques ont des moyens plus ou moins certains d'y échapper ; mais comme ces moyens sont presque toujours spéciaux, dépendent de plusieurs circonstances et de causes accidentelles et locales qu'on ne peut généraliser, il serait inutile et sans intérêt d'essayer d'en déterminer le mérite et l'importance. Il nous suffit de dire qu'il n'y a point à cet égard de régie établie.

Cette esquisse rapide de l'origine des banques, de leur classification en banques dé prêt, de dépôt et de circulation, de la nature et des fonctions de chacune d'elles, de leurs avantages propres et particuliers, et de leurs vices naturels et accidentels, me semble donner une notion suffisante de cet important sujet. Si l'on veut l'approfondir davantage, il faut consulter les livres qui l'ont traité spécialement, ou ceux qui l'ont envisagé avec plus ou moins de détails dans les traités généraux de l'économie politique.

BANQUEROUTE. — Ce mot est propre au commerce. Il exprime l'état d'un commerçant qui cesse ses paiemens parce qu'il ne veut ou

ne peut pas les continuer. Sous ce rapport, la banqueroute ne doit point trouver de place dans un dictionnaire d'économie politique.

Mais l'usage accuse de banqueroute les gouvernemens qui ne tiennent pas leurs engagemens envers leurs créanciers, et sous ce nouveau rapport, la banqueroute se rattache à l'économie politique et donne lieu d'examiner quels effets produit la banqueroute publique sur l'économie sociale d'un pays. Cette question est d'un grand intérêt et d'une haute importance.

La première réflexion qui se présente à l'esprit, lorsqu'on porte son attention sur la banqueroute des gouvernemens, c'est qu'elle dépouille les créanciers de l'état au profit de ses contribuables, ôte aux uns pour donner aux autres, et ruine le créancier pour ne pas surcharger le débiteur.

Que cette mesure soit injuste, odieuse et révoltante, c'est ce que personne ne conteste, mais ce qu'on croit excuser par la grande considération des nécessités publiques ; souvent même se croit-on dispensé de toute excuse dans ces malheureux pays où le prince confond l'état avec lui, dispose de la propriété privée comme de la propriété publique, et dépouille ou- enrichit qui bon lui semble. Eh bien, dans un cas comme dans l'autre, le prince fait mal ses affaires, s'il est le maître de tout, ou il compromet inutilement la fortune publique s'il n'en est que l'administrateur. C'est ce qu'il me semble facile de démontrer jusqu'à l'évidence.

Dans le fait, la banqueroute publique déplace la richesse d'un pays, et la transfère d'une classe de la population à l'autre. Or, le déplacement seul est un mal et un très - grand mal pour la richesse d'un pays.

Il force les créanciers de l'état qu'il atteint à restreindre leurs consommations, et les producteurs à chercher d'autres consommateurs de leurs produits. Si l'on n'en trouve pas, ce qui n'est pas impos-

sible, car ce qui convient à quelques classes de la population est souvent inutile aux autres, alors ces produits ne sont pas consommés, ils sont perdus pour le producteur, ou pour le commerçant, s'ils sont passés dans le commerce et entrés dans la circulation. Peu importe sur lequel des deux tombe la perte, tous deux en sont également atteints. Si le commerçant ne peut pas effectuer la vente de ses produits, il ne peut pas en payer le prix au consommateur, ou s'il en paye le prix sans le recevoir, il altère son capital et ne peut plus donner la même extension à ses affaires. Le producteur est donc forcé de réduire ses travaux, de les proportionner au débit de ses produits, et par conséquent, le coup qui frappe le commerçant retombe de tout son poids sur le producteur, sur tous les travaux, sur tous les collaborateurs de la production.

Sans doute, si le contribuable n'a plus à payer les créanciers de l'état, si on diminue Ses contributions dans la proportion du retranchement fait aux créanciers de l'état, il a plus d'aisance qu'il n'en avait, consomme davantage, demande plus de produits à la production, et rétabli l'activité de ses travaux ; mais dans cette hypothèse, qui est loin d'être exacte, les produits que demande le contribuable ne sont pas les mêmes que ceux que consommait le créancier de l'état, il faut par conséquent abandonner les instrumens de l'ancienne production, et ce changement seul occasione une perte qui est supportée toute entière par le capital fixe. (Voyez Capital.)

D'un autre côté, le commerce, qui portait les anciens produits aux créanciers de l'état, ruiné par la banqueroute publique, doit changer de direction, de route et de rapports, pour porter les nouveaux produits aux nouveaux consommateurs, et ce changement nécessite un nouvel apprentissage, expose à des tâtonnemens, à des risques, à des perles, et occasione de plus grands frais.

Ce qui arrive au commerce dans le transport des produits au consommateur se répète d'une manière encore plus fâcheuse dans la

circulation des valeurs destinées au paiement des produits. On sait que tant que ces produits circulent dans les mains des commerçans, on fait les frais de cette circulation avec des lettres de change et du papier de banque (Voyez Lettres de change et Banques) ; on n'a besoin que de peu de monnaie malgré l'étendue et la complication de la circulation.

Mais ces procédés économiques sont en quelque sorte paralysés par les banqueroutes publiques. Comme on ne sait plus qui elles atteignent, et jusqu'où vont leurs atteintes, on n'accepte plus les lettres de change qu'avec une crainte prévoyante, les banques deviennent plus difficiles dans leurs escomptes, moins de papier circule, on retire ses capitaux du commerce, on les cache, on les enfouit, jusqu'à ce que le temps ait dissipé les terreurs de la banqueroute.

Pendant cette crise déplorable, le crédit privé et le crédit commercial sont ébranlés, chancèlent et n'opèrent plus qu'avec de la monnaie ; l'étendue de son emploi, malgré son resserrement, augmente, dans d'effrayantes proportions, les frais de production, de transport, de circulation, et de toute espèce de travail. La cherté des produits en diminue la consommation, et leur surabondance ruine le producteur, sans profit pour le consommateur. Tout languit, la prospérité s'arrête, et la richesse sociale décline ou dépérit.

Et ce n'est pas une vaine assertion de la spéculation, l'histoire de toutes les banqueroutes publiques dans tous les temps, dans tout les pays confirme ces démonstrations, et l'autorité de l'expérience donne une nouvelle force aux lumières de la raison.

Maintenant que j'ai tracé rapidement l'exquisse des calamités économiques que les banqueroutes publiques font peser sur les peuples, qui ne voit l'absurdité de l'excuse, que ces banqueroutes sont commandées par la nécessité. On peut, sans craindre de se tromper ou d'être accusé d'exagération, soutenir que jamais ces nécessités

n'existent pour un gouvernement éclairé, et qu'il ne faut pas même une grande habileté pour s'apercevoir que ces nécessités sont toujours illusoires, et que de toutes les mesures financières la banqueroute est la plus désastreuse pour les peuples.

Elle n'est pas moins funeste aux gouvernemens dont elle augmente les dépenses dans des proportions infiniment supérieures à la réduction de la dette publique. Comme les gouvernans sont sans contredit les plus grands consommateurs du pays, et comme la banqueroute renchérit nécessairement toutes les consommations, on en est réduit à payer tout plus cher, et, ce qui est encore plus fâcheux, il faut payer tout comptant, et cela dans le moment même que les recouvremens des contributions publiques sont plus lents, plus difficiles, plus incertains. Les facilités qu'on trouvait dans le crédit public n'existent plus, et les ressources extraordinaires qu'on parvient à se procurer aggravent le fardeau au lieu de l'alléger, et rendent la situation plus pénible et plus périlleuse.

Ne serait-il pas plus prudent et plus sage d'affermir le crédit public par la fidélité aux engagemens et d'imposer sur la richesse totale tout ce qu'on ne pourrait pas obtenir du crédit ? Habilement réparti sur tous les contribuables, le déficit n'écraserait personne, les capitaux resteraient dans tous les emplois du travail, toutes les industries conserveraient leur activité, et le commerce son crédit. Le mal ne serait pas senti, et même il ne serait pas impossible que plus d'économie ou de travail ne rétablit l'équilibre entre les besoins et les ressources, et que le pays ne souffrît ni dans son aisance, ni dans sa prospérité, ni dans sa richesse.

Combien donc sont aveugles ou inhabiles les gouvernemens qui ont si souvent et si récemment encore déshonoré le pouvoir en lui imprimant la flétrissure de la banqueroute, et en déversant sur les peuples les torrens de ses calamités. Espérons que les progrès des lumières générales s'étendront sur les sciences économiques, accrédite-

ront leurs doctrines tutélaires et élèveront une barrière insurmontable contre les banqueroutes publiques à la fois la honte et le fléau de la civilisation des états modernes. BLÉ. — Voyez Grains. BOURSE. — C'est le lieu où se vendent les marchandises, les effets publics et ceux du commerce. Dans quelques pays, des agens et des courtiers préposés par le gouvernement effectuent les ventes, constatent les cours et les rendent authentiques par la publicité qu'ils leur donnent.

Dans le plus grand nombre des pays où le commerce est le plus florissant, le courtage du commerce et le change des effets sont libres et volontaires, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient. On peut donc révoquer en doute la nécessité de l'une et de l'autre institution, et si elle n'est pas nécessaire, il est certain qu'elle est nuisible. Elle impose en effet un monopole sur les commerçans et les capitalistes, et les assujettit à des charges plus onéreuses que celles qu'ils auraient à supporter, s'ils pouvaient choisir leurs courtiers et leurs agens de change, et traiter avec eux du prix de leurs services.

D'autres considérations militent encore contre cette institution. Il est bien difficile qu'elle ne soit pas Sous l'influence du pouvoir qui la crée et la régit, et cette influence ne doit pas toujours être favorable aux intérêts du commerce et des capitaux. Mais ce n'est pas ici le lieu d'agiter des questions de cette importance ; il me suffit de les avoir fait entrevoir. Le temps et les lumières peuvent seuls amener leur véritable solution.

Banqueroute

BAISSE. — On entend par ce met, que le prix des objets mis en vente est au-dessous de leur cours ordinaire.

La surabondance est la cause efficiente de la baisse. Quand il y a plus d'objets à vendre que d'acheteurs en état d'en payer la valeur, les prix baissent.

Il y a aussi une autre cause de la baisse, c'est lorsque les vendeurs sont plus pressés de vendre que les acheteurs ne le sont d'acheter ; mais cette cause n'est que secondaire et accidentelle ; la cause principale et permanente est la surabondance. Voyez Hausse.

BALANCE. — Dans son acception économique, la balance est le résultat de la comparaison de la valeur des produits du travail d'un pays et de la valeur de la consommation de sa population, c'est en quelque sorte le thermomètre de la prospérité publique et de la puissance sociale.

La balance est-elle en faveur de la valeur des produits ? Établit-elle qu'ils excédent la valeur des consommations ? Le peuple est riche et prospère mais sa richesse n'est progressive qu'autant qu'il trouve un emploi utile, et profitable de l'excédant des produits non consommés. Si l'emploi ne s'effectue pas, comme il n'arrive que trop souvent dans les pays mal administrés, l'excédant devient inutile ; la situation du pays reste la même que s'il n'y avait pas eu d'excédant ; et la richesse est stationnaire.

La balance annonce-t-elle, au contraire, un excédant des consommations ? alors le pays est forcé d'épuiser ses ressources, il entame ses capitaux, décline et se voit menacé des plus grands désastres.

Il serait donc de ta plus haute importance pour l'intérêt des peuples et la sécurité des gouvernemens, que la balance économique fût connue ; ils y trouveraient les mêmes avantages que chaque négociant, que chaque particulier trouve dans la balance de son actif et de son passif. Mais combien peu de gouvernemens en sentent le prix, et combien il est difficile, à ceux qui savent l'apprécier, d'arriver à quelques résultats sur lesquels ils puissent compter !

Nulle part il n'existe des établissemens spéciaux chargés de recueillir officiellement les états élémentaires de la production et de la consommation, de les coordonner et d'en tirer des, résultats généraux. Tout ce qu'on sait à cet égard n'est que conjectural et pourrait être difficilement compris dans la théorie des probabilités morales.

La difficulté d'obtenir des lumières sur l'économie sociale d'un pays est d'autant plus grande, qu'elle doit embrasser ses relations commerciales avec les autres peuples, et que cette partie de leur balance est tout aussi incertaine, tout aussi arbitraire que l'autre. On s'appuie cependant, et non sans quelque apparence de fondement, sur les documens que peuvent fournir les douanes et le change. (Voyez ces deux mots.) Mais que ces documens sont incomplets et offrent peu de certitude !

Comment établir la valeur des produits exportés, et sur quelles bases l'asseoir ? Est-ce sur ce qu'ils ont coûté à produire ou sur ce qu'ils valent dans le marché intérieur, ou sur ce qu'ils seront vendus, dans le marché étranger ? Mais l'une et l'autre de ces évaluations sont sujettes à une foule de modifications qui peuvent en changer les résultats. Qui peut calculer les avaries de la route, les avanies des divers pouvoirs dont il faut parcourir les dominations, et l'étendue de la concurrence dans le marché étranger ? Comment de tant d'événemens incertains tirer des résultats certains ou mêmes probables ?

Mêmes difficultés pour apprécier les importation ! Comment établir leur valeur ? Sera-ce sur le prix d'achat à l'étranger, ou sur celui de vente à l'intérieur ? Mais on n'aurait encore que des données vagues, incertaines et insuffisantes : l'un et l'autre de ces prix sont dépendans d'une foule de circonstances et d'événemens qu'on ne peut bien connaître et apprécier qu'après que l'affaire est consommée.

Une des plus remarquables de ces circonstances est sans contredit le solde des transactions privées avec les peuples.

En réglant leurs comptes, comment les peuples soldent-ils ? Reportent-ils à compte nouveau l'arriéré de l'ancien ? En ce cas, nul moyen, de savoir lequel est resté créancier ou débiteur.

Se libérent-ils par des délégations respectives ? En ce cas, nul moyen de suivre ces circuiteuses opérations.

Sans doute le change répand quelques lueurs dans ces ténébreuses obscurités. On peut présumer, avec quelque fondement, que le pays qui a le change en sa faveur dans tous les pays avec lesquels il fait des affaires, a plus exporté qu'il n'a importé, et, par conséquent qu'il a plus vendu l'étranger qu'il n'a acheté de lui.

Mais les peuples ne trafiquent pas seulement de leurs produits ; ils s'intéressent aussi dans leurs emprunts, ils portent temporairement leurs capitaux où ils prévoient qu'ils en pourront tirer un bon parti ; et dès lors quelle conséquence tirer du change qui n'atteste que l'état des affaires dans un moment donné, comme le baromètre n'indique l'état de l'atmosphère que momentanément, et qui, par conséquent, sont l'un et l'autre également impuissans pour établir le résultat moyen d'une certaine durée de temps, telle que celle d'une année.

Le change n'offre donc pas plus de certitude que les douanes pour établir la balance du commerce extérieur.

Et cependant tous les gouvernemens basent leur balance commerciale sur ces seuls documens, ils leur accordent une foi implicite, et en tirent des règles de conduite pour les peuples qui vivent sous leurs lois.

Toutefois, quelque vicieuses que soient de telles balances, on ne peut pas leur refuser toute considération, puisqu'elles sont les seuls documens qu'on puisse consulter dans une matière qui embrasse de si grands intérêts. Ce n'est, il faut en convenir, qu'un guide peu sûr, il faut le surveiller et se tenir en garde contre lui, mais encore vaut-il

mieux le consulter que marcher au hasard. Il faut nous soumettre à la faiblesse de notre nature sans renoncer à l'espoir d'échapper à ses calamités.

Tout ce qu'on peut faire, dans de telles circonstances, c'est de savoir que la balance du commerce extérieur, et celle des produits et des consommations, n'offrent aucune certitude ; qu'il importe essentiellement de les perfectionner ou de suppléer par d'autres moyens à leur impuissance, et que jusqu'à ce qu'on y soit parvenu, on ne peut pas se flatter d'avoir la moindre notion de la situation économique des peuples. Si le doute est le plus puissant moyen d'arriver à la vérité, la conscience de l'ignorance doit être le véritable mobile de la science.

BANQUES. — Les banques sont des établissemens priva dans lesquels se concentrent des capitaux, et d'où ils s'écoulent pour féconder l'industrie et le commerce, accélérer leurs progrès et favoriser leurs succès. On peut les regarder comme les caisses du crédit privé et du crédit commercial. Voyez Crédit.

Dans l'origine, les banques avaient un tout autre objet. Elles destinaient leurs capitaux aux gouvernemens, les secouraient dans leurs besoins et leur procuraient des ressources qu'ils n'auraient pas trouvées ailleurs. Elles furent en quelque sorte les premiers mobiles du crédit public, C'est sur ce plan que s'établirent en 1671 la banque de Venise, et en 1407 celle de Gènes.

Àmesure que le commerce fît des progrès, les banques devinrent ses auxiliaires, simplifièrent ses opérations, diminuèrent ses frais, et surtout le préservèrent des risques auxquels il avait été jusqu'alors exposé.

Le premier et le principal besoin du commerce est la fixité de la monnaie qu'il donne peur prix des produits qu'il achète, et qu'il reçoit pour prix des marchandises qu'il revend. Quand la monnaie n'est pas

invariable, le commence est sujet à des chances qui le dénaturent, ses gains peuvent se convertir en pertes, et il se ruine là où il croyait s'enrichir. À l'époque du premier élan du commerce, les gouvernemens ne mettaient pas un grand prix à l'invariabilité de la monnaie, ils ne se faisaient aucun scrupule de l'altérer dans leurs pressans besoins, et se laissaient peu toucher par les réclamations, les clameurs et les séditions des peuples. Le droit de battre monnaie emportait dans leur pensée le droit d'en user et d'en abuser selon leur bon plaisir. À leur exemple les faussaires regardaient la monnaie comme de bonne prise, et consommaient l'iniquité dont ils n'étaient que les complices. Dans un tel ordre de choses, la monnaie trompait tous les calculs du commerce, menaçait toutes ses spéculations et compromettait sa fortune. Cet écueil causait plus d'un naufrage.

Ce fut donc une grande vue que celle de mettre la monnaie à l'abri des nécessités du pouvoir, de la cupidité des faussaires et des abus de l'ignorance. Les banques en eurent la gloire et le service qu'elles rendirent au commerce, sous ce rapport, n'eut pas peu de part à ses prodiges.

Leur plan fut simple : elles arrêtèrent qu'elles ne donneraient et ne recevraient la monnaie, qu'au titre et au poids qu'elles fixèrent ; et dès lors la monnaie locale eut pour le commerce une fixité certaine. Il lui suffit de stipuler dans tous ses marchés, qu'il effectuerait ses paiemens en monnaie de banque, mesure qui lui garantissait qu'il ne paierait que ce qu'il devait payer et qu'il recevrait ce qu'il devait recevoir. Ses intérêts furent, par conséquent, parfaitement à couvert de tous les désordres de la monnaie et des risques qui jusqu'alors en avaient été inséparables.

Mais il ne suffisait pas au commerce de promettre de payer en monnaie de banque ; il fallait, pour qu'il pût tenir sa promesse, qu'il eût à sa disposition de la monnaie de banque, et comme la banque n'en accordait qu'avec des garanties suffisantes qu'elle lui serait rem-

boursée en monnaie identique, on ne tarda pas à comprendre que les banques devaient, dans l'intérêt même du commerce, se charger de ses paiemens. Effectivement, les commerçans du lieu de l'établissement des banques déposèrent les fonds qu'ils gardaient dans leurs caisses particulières pour les besoins actuels et prochains de leur commerce. Par cette disposition générale, les banques furent investies des fonds du commerce local, et en prirent le nom de banque de dépôt ; c'est sous cette dénomination que se formèrent successivement les banques d'Amsterdam en 1609, de Roterdam en 1605 et de Hambourg en 1688.

C'était là sans contredit une grande et utile combinaison que cette première institution des banques. On devait en attendre les plus grands avantages, et ils ont en effet été réalisés. Ce n'était cependant que le premier pas dans le système des banques, et on ne tarda pas à leur en faire faire un plus grand et d'un plus vaste intérêt pour le commerce.

Comme la monnaie amassée dans les caisses des banques de dépôt n'en sort jamais, parce que ceux qui en sont les propriétaires peuvent s'en dessaisir par un simple transfert sur les livres de la banque, parce que ce transfert libère tout aussi parfaitement que la tradition de la monnaie, et que celui qui a besoin de la monnaie s'en procure par la vente du bordereau de la banque, on comprit facilement qu'au lieu de transferts successifs sur les livres de la banque, il était suffisant, et même préférable, que la banque donnât des bons payables à leur présentation à sa caisse, bons qui seraient garantis, non-seulement par l'argent encaissé, mais encore par les valeurs ou créances du commerce qu'ils auraient servi à payer. La tentative fut aussi heureuse qu'on pouvait le désirer, et ce fut sur ce plan que fut fondée la banque de Londres, après la révolution de 1688.

Son succès a propagé les banques de la même espèce à un tel point qu'en 1800 on en comptait dans toute l'Angleterre 386. Ces banques

sont connues sous la dénomination de banques de circulation.

Enfin, le succès prodigieux des banques dé circulation en a introduit d'une espèce particulière qui consacrent leurs capitaux à des objets spéciaux, tels que les besoins de l'agriculture et les entreprises rurales. Elles sont connues sous la dénomination de caisses hypothécaires.

Ces trois sortes de banques, de prêt, de dépôt et de circulation, types dé toutes les banques répandues dans tous les pays, n'ont pas conservé leur caractère primitif ; tantôt les banques de prêt se sont immiscées dans les opérations des banques de circulation, et tantôt les banques de circulation ont pris part à de véritables prêts, soit aux gouvernemens soit à diverses classes de spéculateurs. Qu'en est-il résulté ? le système des banques en a-t-il souffert des dommages ou recueilli des avantages ? C'est ce qu'il faut examiner en consultant la nature, les fonctions et les résultats de chaque nature de banque.

Et d'abord, il est digne de remarque que les banques de prêt n'ont ni identité, ni ressemblance, ni analogie avec les banques de dépôt et de circulation. Ce n'est que par des méprises presque toujours funestes qu'elles ont souvent franchi leurs limites et envahi le domaine des banques de circulation.

Que sont, en effet, les banques de prêt ? une réunion de capitalistes qui prêtent, non-seulement leurs propres capitaux ou économies privées, mais encore les autres capitaux ou économies qu'on consent à leur prêter. Sous ce rapport il est évident que quand les banques de prêt ont fait l'emploi de tous les capitaux qu'elles ont à leur disposition, elles ont épuisé leurs forces, leurs facultés, leur puissance, et ne peuvent plus prétendre à aucune autre utilité. C'en est une très-grande sans doute que celles qu'elles effectuent, et je n'ai garde de la déprécier, mais il ne faut pas se méprendre sur ses bornes et son étendue.

Les banques de prêt concentrent des capitaux ou économies privées, leur assurent un bon profit, et, par conséquent, en provoquent et en effectuent l'accroissement successif. Que d'économies seraient perdues, si ceux qui les font étaient obligés de leur chercher un emploi, de le suivre, de le surveiller et de le préserver de toutes les atteintes qu'on peut y porter. Quand ces soins, ces sollicitudes, ces risques sont évités, et c'est là ce que font les banques de prêt, alors les dispositions à l'économie, si naturelles et si nécessaires à l'homme civilisé, se développent partout ; les capitaux abondent, leur abondance fait baisser le taux de l'intérêt, le bas intérêt encourage toutes les industries, stimule tous les genres de commerce, les productions et les consommations ; l'aisance règne partout et la richesse du pays est progressive.

Si donc les banques de prêt se renfermaient dans le cercle de leurs opérations en quelque sorte naturelles, on ne pourrait méconnaître leur influence sur la prospérité publique ; mais elles ne se bornent pas à prêter leurs capitaux, elles essaient d'introduire leurs effets dans la circulation, et de prêteurs qu'elles sont, elles deviennent emprunteurs ; changement de route qui leur fait presque toujours éprouver de cruels revers. La raison en est simple et facile à saisir.

Les capitaux des banques de prêt sont des économies privées. Ces capitaux n'ont et ne peuvent avoir d'emploi que dans les diverses branches du travail ; on ne peut donc les employer sans-quelles ne soient consommées, et lorsque leur consommation est effectuée, elles ne laissent à leur place que des créances sur les consommateurs créances remboursables à des temps plus eu moins éloignés, que ne peuvent pas représenter des effets de circulation payables à présentation ; d'où il résulte que les banques dé prêt, étant obligées de payer leurs effets à présentation, et n'ayant pour y faire face que des créances à une échéance plus ou moins éloignée, elles sont dans un état permanent de désordre et de faillite. Vainement convaincraient-

elles leurs créanciers que ce qui leur est dû à terme surpasse de beaucoup ce qu'elles doivent à présentation, cette conviction serait inutile. Leur solvabilité ne saurait les mettre à couvert de leur impuissance de solder leur dette exigible. Il y a entre le capital qui leur est dû et le capital qu'elles doivent une si grande inégalité, que l'exigibilité de l'un l'emporte sur l'excédant de l'autre. Une expérience constante a confirmé cette doctrine dans tous les temps et dans tous les pays, et cependant on a peu profité de ses leçons. La séduction qu'exerce une circulation de dix millions d'effets, avec cinq millions de capitaux, et l'appât d'un intérêt double du capital effectif par la circulation d'un capital fictif, triomphe de tous les scrupules, de toutes les craintes, et de tous les conseils de la raison et de la prudence.

Il n'y a, à cet égard, aucune différence entre les banques de prêt sur hypothèque des immeubles, et celles de prêt sur des créances ou valeurs mobiliaires. Toutes courent les mêmes risques quand elles mettent en circulation du papier payable à présentation, dont elles n'ont point en caisse la valeur monétaire. Il est même permis de croire que, dans ce cas, le sort des banques hypothécaires est plus fâcheux que celui, des banques de prêt sur valeurs mobiliaires, parce que leurs rentrées sont plus éloignées, plus difficiles à effectuer, et exposées à des longueurs, des difficultés et des frais inséparables de l'expropriation.

Les banques de prêt luttent donc contre leur nature toutes les fois qu'elles cherchent des profits dans une circulation de papier dont elles n'ont pas la valeur monétaire dans leur caisse. Quand elles se placent dans cette situation périlleuse, leur ruine est imminente et le mal qu'elles font surpasse de beaucoup le bien qu'elles auraient fait si elles s'étaient renfermées strictement dans l'emploi de leurs capitaux.

Les banques de dépôt n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Elles tiennent tout ce qu'elles promettent et elles n'ont pas encore trompé les espérances qu'elles avaient données. Elles ne sont, en

quelque sorte, que les banquiers de ceux qui leur ont déposé leurs fonds ; leurs paiemens s'effectuent par des transferts sur leurs livres, et par conséquent tout abus est impossible. Comme leurs opérations sont réelles, et pour ainsi dire matérielles, elles n'ont d'autres événemens à craindre que l'incendie ou l'invasion de l'étranger, dangers communs à toute autre sorte de banque, et qui sont renfermés dans le cercle du possible dans lequel se meuvent toutes les affaires humaines.

Mais il est essentiel de remarquer que si les banques de dépôt n'ont que peu ou point d'inconvéniens, leurs services sont limités et resserrés dans un cercle étroit ; ils consistent à éviter au commerce les frais du transport de l'argent, les erreurs de compte, les pièces de monnaie fausses ou altérées, et la perte de temps qu'entraînent les paiemens en espèces monétaires.

Avec des bordereaux eh blanc que les commerçans reçoivent de la banque et sur lesquels ils inscrivent les transferts qu'ils veulent effectuer, ils peuvent, sans se déplacer, payer plus en une heure, qu'ils n'auraient pu le faire en un jour, s'ils avaient dû payer en monnaie d'or ou d'argent.

Les banques de dépôt sont donc éminemment économiques pour le commerce ; mais cette économie ne tourne pas seulement au profit des commerçans, elle concourt aussi à la prospérité générale ; comme toutes les économies des frais dut travail dé toute espèce, celles qu'opèrent les banques de dépôt permettent aux commerçans de vendre à meilleur marché, et par conséquent elles étendent la consommation, la production et tous les genres de travaux d'industrie et de commerce qui contribuent à la prospérité d'un pays.

Les banques de circulation ont les, mêmes avantages que les banques de dépôt, et de bien plus grands encore. Elles offrent à toutes les valeurs du commerce (Voyez Lettres de change) un échange facul-

tatif contre la monnaie ; tellement que dès qu'un produit est passé des mains du producteur dans celles du commerçant, la banque en escompte la valeur, c'est-à-dire en donne la valeur monétaire à quiconque lui en fait le transport. Par ce procédé, la valeur des produits rentre à volonté dans les mains du producteur, ce qui lui donne les moyens de continuer ses travaux, de donner une nouvelle activité à la production, et de la tenir toujours au niveau de la consommation.

D'un autre côté, le commerce, par la faculté d'échanger à volonté ses créances contre la monnaie, n'a besoin que d'une moindre quantité pour ses opérations, et supplée à sa modicité par la rapidité de sa circulation.

Ce qu'il y a de plus admirable dans ce procédé des banques de circulation, c'est qu'elles n'ont pas besoin d'une quantité de monnaie égale aux capitaux du commerce qu'elles font circuler. 100 millions de monnaie ne lui sont pas nécessaires pour effectuer la circulation de 100 millions de capitaux du commerce. Une partie leur suffit, et cette partie est plus ou moins considérable, selon la nature des affaires du commerce, leur rapidité ou leur lenteur, leur souffrance ou leur prospérité.

Ce n'est pas en effet de la monnaie, que les banques de circulation donnent au commerce en paiement de ses valeurs ou créances, c'est son papier payable à présentation à sa caisse. Or, ce papier s'introduit dans la circulation générale, y fait fonction de monnaie dans la proportion de trois ou quatre à un, et par conséquent, réduit l'usage de la monnaie dans la même proportion. Cet avantage est particulier aux banques de circulation ; il dérive de cé qu'elles ne donnent leur papier qu'en paiement de valeurs « du commerce, d'une échéance courte, prompte et sûre, et de ce que ces valeurs sont dues par ceux-là même, qui prennent le papier de circulation de la banque ; de sorte que ce papier a pour garantie, non-seulement les capitaux de la banque ; mais le commerce local tout entier. Cet avantage inhérent à la nature

des banques de circulation, leur assure la prééminence absolue sur les autres espèces de banques.

Indépendamment de cet avantage particulier à tous les lieux où il y a des banques de circulation, il en est d'autres qui sont propres au commerce général, et qui lui profitent de la même manière que ceux des banques particulières profitent au commerce local. La seule différence qu'il y a entre les unes et les autres, c'est qu'il n'est pas donné à chaque peuple d'établir une banque de circulation pour le commerce général. Ce privilège est réservé à quelques lieux privilégiés, ou plutôt favorisés par des considérations de situation physique, et de régime social, par des circonstances particulières, et par une foule de motifs secondaires, qu'il est inutile de rappeler ici. C'est ainsi que les banques d'Amsterdam, de Hambourg et de Londres, embrassent dans leurs opérations, non-seulement les affaires particulières du commerce de la ville dans laquelle elles sont situées, mais même celles du commerce du monde entier. Quelques détails sont indispensables pour rendre sensibles l'étendue et l'importance de ce procédé.

Le commerce est local par sa nature, ou, en d'autres termes, il donne ses premiers soins à l'écoulement des produits que la localité ne veut ou ne peut pas consommer, et l'approvisionne de ceux qu'elle n'a pas et qui lui sont nécessaires, utiles ou agréables. Il semble même que ce devrait être là toute son ambition. Ce n'est ce pendant que son premier degré ou son point dé départ. En cherchant les lieux auxquels les produits locaux conviennent le mieux, il apprend à connaître les besoins de ces lieux, et dans quels pays on peut les lui procurer. Ses spéculations s'agrandissent avec ses connaissances, et elles finissent par embrasser les besoins de tous les lieux et les ressources de tous les pays. Parvenu à ce degré de généralité et d'universalité, le commerce ne pourrait qu'avec difficulté, peut-être même lui serait-il impossible de faire circuler tous les produits dans les innombrables ramifications qu'ils doivent parcourir s'il ne rencontrait des

points centraux également rapprochés des producteurs et des consommateurs, où les produits peuvent arriver et d'où ils peuvent s'écouler avec la même facilité sur tous les points du globe.

Dans les vastes entrepôts du commerce du monde se trouve aussi nécessairement le grand marché des créances ou valeurs du commerce, et c'est par conséquent là que se liquident en effet toutes les opérations commerciales qui s'y consomment. Mais comment y parviendrait-on si l'on n'avait d'autres ressources que la monnaie universelle, les lingots d'or et d'argent ? On doit sentir que dans un tel état de choses chaque créancier doit être débiteur et chaque débiteur créancier, et que la compensation doit encore plus que la monnaie réduire les créances et les dettes à des termes de peu d'importance, et qui n'exigent que l'emploi d'une modique somme de métaux précieux. Or, c'est cette liquidation par compensation que les banques de dépôt et de circulation opèrent avec le même succès, les uns par des transferts et les autres avec du papier de circulation. Tout porteur de créance du commerce général en reçoit de son débiteur le paiement en transferts sur la banque ou en papier de circulation, et à son tour il transfère ou donne le papier de circulation à ses créanciers, de sorte qu'il n'y a à la fin de débiteurs que ceux qui ne peuvent ni transférer ni donner du papier à leurs créanciers, et qui ne peuvent se libérer qu'en espèces d'or ou d'argent. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette liquidation générale, c'est qu'elle se fait pour ainsi dire chaque jour, chaque moment, sans obstacle, sans embarras et sans difficulté ; résultat qui épouvante l'imagination, lors même qu'on ne peut élever aucun doute sur sa certitude. (Voyez Viremens.)

Ainsi se découvrent dans leur vaste étendue les immenses services des banques de circulation, soit qu'elles opèrent la liquidation du commerce local, ou général et universel.

On se tromperait cependant si on se persuadait que les banques de circulation n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Il faut se

préserver de cette erreur, et mettre pour ainsi dire les inconvéniens en regard des avantages. La balance des uns et des autres donnera la véritable mesure de ces sortes d'établissemens.

Les inconvéniens des banques de circulation sont de deux sortes : l'un appartient à leur nature, et l'autre à leur direction.

Le premier a lieu toutes les fois que la production dépasse les besoins et les moyens de la consommation, ou lorsque la circulation des produits est arrêtée par les calamités de la guerre et les désordres des révolutions ; ou lorsque des discussions politiques menacent d'entraver les relations des peuples. Dans tous ces cas, les banques de circulation qui ont donné leur papier payable à présentation, pour des échanges ou valeurs du commerce, voient leur papier revenir à l'échange contre la monnaie, tandis qu'elles éprouvent des retards dans le recouvrement des créances du commerce à leur échéance. Si cette crise n'a pas été prévue, si les banques n'ont pas su s'en mettre à couvert par des emprunts directs ou indirects, par des viremens et par toutes les ressources réelles ou fictives de la circulation générale, elles éprouvent des secousses qui les ébranlent jusque dans leur fondement, quand elles n'entraînent pas leur ruine ; ce dernier malheur a de funestes réactions sur le crédit, et le mal s'accroît dé la perte de tout le bien dont on est privé. La disparition du papier des banques de circulation force dé recourir à la monnaie métallique, ce qui augmente les frais de la production du transport des produits de la circulation de leurs équivalens ; les produits renchérissent, leur consommation diminue, la production souffre, la prospérité s'arrête, et la richesse décline. On peut, par ce résultat nécessaire et évident, juger de l'étendue des calamités que produisent les revers des banques, et pressentir l'immensité de leurs avantages quand ils ne sont pas réduits ou détruits par leurs inconvéniens.

Mais si elles sont plus à plaindre que coupables quand elles sont compromises ou périssent par les vices inhérens à leur nature, quels

reproches n'est-on pas en droit de leur faire, lorsqu'elles ne peuvent accuser de leur malheur que les fautes ou l'imprudence de leur direction.

Cet événement arrive dans deux cas qui se répètent souvent dans l'histoire des banques de circulation.

Le premier se fait remarquer quand les banques ne craignent point de s'engager dans les affaires de finance des gouvernemens, croient ne les aider que de leur crédit en leur faisant des avances, et ne regardent leurs services que comme des secours temporaires, toujours profitables pour l'État, et sans dommage pour elles. Ces avances sont de véritables prêts que les gouvernemens ne sont jamais assurés de rembourser à leur échéance, parce qu'ils sont presque toujours dominés par les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Privées du remboursement de leurs avances, sur lesquelles elles ont compté et dû compter, les banques se trouvent à découvert vis-à-vis des porteurs de leur papier de circulation, sont hors d'état de les acquitter, et par conséquent dans une véritable faillite.

Le second événement, qui a souvent compromis la fortune des banques de circulation, est arrivé lorsque les négocians dont elles escomptent les lettres de change (ou créances du commerce), abusent de la facilité de l'escompte pour étendre leurs spéculations au delà de leur mesure naturelle, encombrent leurs magasins d'une masse de produits plus considérable que celle qu'exige la consommation ordinaire ; engorgement qui peut se prolonger plus ou moins long-temps, et qui, pendant sa durée, met les commerçans dans l'impossibilité de remplir leurs engagemens et d'acquitter les lettres de change qu'ils ont passées à la Banque ; ce qui la contraint de payer son papier de circulation, sans en avoir reçu la valeur, et de se procurer des ressources extraordinaires pour y faire face, ou de perdre son crédit, symptôme infaillible de sa ruine.

Ainsi tous les inconvéniens des banques se réduisent en définitive à donner leur papier contre des valeurs dont la rentrée n'est pas assurée à leur échéance, inconvénient qui peut souvent être prévu et évité, mais qui quelquefois aussi est imprévu et occasionne aux banques d'incalculables désastres.

Sans doute, les banques ont des moyens plus ou moins certains d'y échapper ; mais comme ces moyens sont presque toujours spéciaux, dépendent de plusieurs circonstances et de causes accidentelles et locales qu'on ne peut généraliser, il serait inutile et sans intérêt d'essayer d'en déterminer le mérite et l'importance. Il nous suffit de dire qu'il n'y a point à cet égard de régie établie.

Cette esquisse rapide de l'origine des banques, de leur classification en banques dé prêt, de dépôt et de circulation, de la nature et des fonctions de chacune d'elles, de leurs avantages propres et particuliers, et de leurs vices naturels et accidentels, me semble donner une notion suffisante de cet important sujet. Si l'on veut l'approfondir davantage, il faut consulter les livres qui l'ont traité spécialement, ou ceux qui l'ont envisagé avec plus ou moins de détails dans les traités généraux de l'économie politique.

BANQUEROUTE. — Ce mot est propre au commerce. Il exprime l'état d'un commerçant qui cesse ses paiemens parce qu'il ne veut ou ne peut pas les continuer. Sous ce rapport, la banqueroute ne doit point trouver de place dans un dictionnaire d'économie politique.

Mais l'usage accuse de banqueroute les gouvernemens qui ne tiennent pas leurs engagemens envers leurs créanciers, et sous ce nouveau rapport, la banqueroute se rattache à l'économie politique et donne lieu d'examiner quels effets produit la banqueroute publique sur l'économie sociale d'un pays. Cette question est d'un grand intérêt et d'une haute importance.

La première réflexion qui se présente à l'esprit, lorsqu'on porte son attention sur la banqueroute des gouvernemens, c'est qu'elle dépouille les créanciers de l'état au profit de ses contribuables, ôte aux uns pour donner aux autres, et ruine le créancier pour ne pas surcharger le débiteur.

Que cette mesure soit injuste, odieuse et révoltante, c'est ce que personne ne conteste, mais ce qu'on croit excuser par la grande considération des nécessités publiques ; souvent même se croit-on dispensé de toute excuse dans ces malheureux pays où le prince confond l'état avec lui, dispose de la propriété privée comme de la propriété publique, et dépouille ou- enrichit qui bon lui semble. Eh bien, dans un cas comme dans l'autre, le prince fait mal ses affaires, s'il est le maître de tout, ou il compromet inutilement la fortune publique s'il n'en est que l'administrateur. C'est ce qu'il me semble facile de démontrer jusqu'à l'évidence.

Dans le fait, la banqueroute publique déplace la richesse d'un pays, et la transfère d'une classe de la population à l'autre. Or, le déplacement seul est un mal et un très - grand mal pour la richesse d'un pays.

Il force les créanciers de l'état qu'il atteint à restreindre leurs consommations, et les producteurs à chercher d'autres consommateurs de leurs produits. Si l'on n'en trouve pas, ce qui n'est pas impossible, car ce qui convient à quelques classes de la population est souvent inutile aux autres, alors ces produits ne sont pas consommés, ils sont perdus pour le producteur, ou pour le commerçant, s'ils sont passés dans le commerce et entrés dans la circulation. Peu importe sur lequel des deux tombe la perte, tous deux en sont également atteints. Si le commerçant ne peut pas effectuer la vente de ses produits, il ne peut pas en payer le prix au consommateur, ou s'il en paye le prix sans le recevoir, il altère son capital et ne peut plus donner la même extension à ses affaires. Le producteur est donc forcé de ré-

duire ses travaux, de les proportionner au débit de ses produits, et par conséquent, le coup qui frappe le commerçant retombe de tout son poids sur le producteur, sur tous les travaux, sur tous les collaborateurs de la production.

Sans doute, si le contribuable n'a plus à payer les créanciers de l'état, si on diminue Ses contributions dans la proportion du retranchement fait aux créanciers de l'état, il a plus d'aisance qu'il n'en avait, consomme davantage, demande plus de produits à la production, et rétabli l'activité de ses travaux ; mais dans cette hypothèse, qui est loin d'être exacte, les produits que demande le contribuable ne sont pas les mêmes que ceux que consommait le créancier de l'état, il faut par conséquent abandonner les instrumens de l'ancienne production, et ce changement seul occasione une perte qui est supportée toute entière par le capital fixe. (Voyez Capital.)

D'un autre côté, le commerce, qui portait les anciens produits aux créanciers de l'état, ruiné par la banqueroute publique, doit changer de direction, de route et de rapports, pour porter les nouveaux produits aux nouveaux consommateurs, et ce changement nécessite un nouvel apprentissage, expose à des tâtonnemens, à des risques, à des perles, et occasione de plus grands frais.

Ce qui arrive au commerce dans le transport des produits au consommateur se répète d'une manière encore plus fâcheuse dans la circulation des valeurs destinées au paiement des produits. On sait que tant que ces produits circulent dans les mains des commerçans, on fait les frais de cette circulation avec des lettres de change et du papier de banque (Voyez Lettres de change et Banques) ; on n'a besoin que de peu de monnaie malgré l'étendue et la complication de la circulation.

Mais ces procédés économiques sont en quelque sorte paralysés par les banqueroutes publiques. Comme on ne sait plus qui elles at-

teignent, et jusqu'où vont leurs atteintes, on n'accepte plus les lettres de change qu'avec une crainte prévoyante, les banques deviennent plus difficiles dans leurs escomptes, moins de papier circule, on retire ses capitaux du commerce, on les cache, on les enfouit, jusqu'à ce que le temps ait dissipé les terreurs de la banqueroute.

Pendant cette crise déplorable, le crédit privé et le crédit commercial sont ébranlés, chancèlent et n'opèrent plus qu'avec de la monnaie ; l'étendue de son emploi, malgré son resserrement, augmente, dans d'effrayantes proportions, les frais de production, de transport, de circulation, et de toute espèce de travail. La cherté des produits en diminue la consommation, et leur surabondance ruine le producteur, sans profit pour le consommateur. Tout languit, la prospérité s'arrête, et la richesse sociale décline ou dépérit.

Et ce n'est pas une vaine assertion de la spéculation, l'histoire de toutes les banqueroutes publiques dans tous les temps, dans tout les pays confirme ces démonstrations, et l'autorité de l'expérience donne une nouvelle force aux lumières de la raison.

Maintenant que j'ai tracé rapidement l'exquisse des calamités économiques que les banqueroutes publiques font peser sur les peuples, qui ne voit l'absurdité de l'excuse, que ces banqueroutes sont commandées par la nécessité. On peut, sans craindre de se tromper ou d'être accusé d'exagération, soutenir que jamais ces nécessités n'existent pour un gouvernement éclairé, et qu'il ne faut pas même une grande habileté pour s'apercevoir que ces nécessités sont toujours illusoires, et que de toutes les mesures financières la banqueroute est la plus désastreuse pour les peuples.

Elle n'est pas moins funeste aux gouvernemens dont elle augmente les dépenses dans des proportions infiniment supérieures à la réduction de la dette publique. Comme les gouvernans sont sans contredit les plus grands consommateurs du pays, et comme la banqueroute

renchérit nécessairement toutes les consommations, on en est réduit à payer tout plus cher, et, ce qui est encore plus fâcheux, il faut payer tout comptant, et cela dans le moment même que les recouvremens des contributions publiques sont plus lents, plus difficiles, plus incertains. Les facilités qu'on trouvait dans le crédit public n'existent plus, et les ressources extraordinaires qu'on parvient à se procurer aggravent le fardeau au lieu de l'alléger, et rendent la situation plus pénible et plus périlleuse.

Ne serait-il pas plus prudent et plus sage d'affermir le crédit public par la fidélité aux engagemens et d'imposer sur la richesse totale tout ce qu'on ne pourrait pas obtenir du crédit ? Habilement réparti sur tous les contribuables, le déficit n'écraserait personne, les capitaux resteraient dans tous les emplois du travail, toutes les industries conserveraient leur activité, et le commerce son crédit. Le mal ne serait pas senti, et même il ne serait pas impossible que plus d'économie ou de travail ne rétablit l'équilibre entre les besoins et les ressources, et que le pays ne souffrît ni dans son aisance, ni dans sa prospérité, ni dans sa richesse.

Combien donc sont aveugles ou inhabiles les gouvernemens qui ont si souvent et si récemment encore déshonoré le pouvoir en lui imprimant la flétrissure de la banqueroute, et en déversant sur les peuples les torrens de ses calamités. Espérons que les progrès des lumières générales s'étendront sur les sciences économiques, accréditeront leurs doctrines tutélaires et élèveront une barrière insurmontable contre les banqueroutes publiques à la fois la honte et le fléau de la civilisation des états modernes. BLÉ. — Voyez Grains. BOURSE. — C'est le lieu où se vendent les marchandises, les effets publics et ceux du commerce. Dans quelques pays, des agens et des courtiers préposés par le gouvernement effectuent les ventes, constatent les cours et les rendent authentiques par la publicité qu'ils leur donnent.

Dans le plus grand nombre des pays où le commerce est le plus florissant, le courtage du commerce et le change des effets sont libres et volontaires, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient. On peut donc révoquer en doute la nécessité de l'une et de l'autre institution, et si elle n'est pas nécessaire, il est certain qu'elle est nuisible. Elle impose en effet un monopole sur les commerçans et les capitalistes, et les assujettit à des charges plus onéreuses que celles qu'ils auraient à supporter, s'ils pouvaient choisir leurs courtiers et leurs agens de change, et traiter avec eux du prix de leurs services.

D'autres considérations militent encore contre cette institution. Il est bien difficile qu'elle ne soit pas Sous l'influence du pouvoir qui la crée et la régit, et cette influence ne doit pas toujours être favorable aux intérêts du commerce et des capitaux. Mais ce n'est pas ici le lieu d'agiter des questions de cette importance ; il me suffit de les avoir fait entrevoir. Le temps et les lumières peuvent seuls amener leur véritable solution.

Blé

BAISSE. — On entend par ce met, que le prix des objets mis en vente est au-dessous de leur cours ordinaire.

La surabondance est la cause efficiente de la baisse. Quand il y a plus d'objets à vendre que d'acheteurs en état d'en payer la valeur, les prix baissent.

Il y a aussi une autre cause de la baisse, c'est lorsque les vendeurs sont plus pressés de vendre que les acheteurs ne le sont d'acheter ; mais cette cause n'est que secondaire et accidentelle ; la cause principale et permanente est la surabondance. Voyez Hausse.

BALANCE. — Dans son acception économique, la balance est le résultat de la comparaison de la valeur des produits du travail d'un pays et de la valeur de la consommation de sa population, c'est en quelque sorte le thermomètre de la prospérité publique et de la puissance sociale.

La balance est-elle en faveur de la valeur des produits ? Établit-elle qu'ils excédent la valeur des consommations ? Le peuple est riche et prospère mais sa richesse n'est progressive qu'autant qu'il trouve un emploi utile, et profitable de l'excédant des produits non consommés. Si l'emploi ne s'effectue pas, comme il n'arrive que trop souvent dans les pays mal administrés, l'excédant devient inutile ; la situation du pays reste la même que s'il n'y avait pas eu d'excédant ; et la richesse est stationnaire.

La balance annonce-t-elle, au contraire, un excédant des consommations ? alors le pays est forcé d'épuiser ses ressources, il entame ses capitaux, décline et se voit menacé des plus grands désastres.

Il serait donc de ta plus haute importance pour l'intérêt des peuples et la sécurité des gouvernemens, que la balance économique fût connue ; ils y trouveraient les mêmes avantages que chaque négociant, que chaque particulier trouve dans la balance de son actif et de son passif. Mais combien peu de gouvernemens en sentent le prix, et combien il est difficile, à ceux qui savent l'apprécier, d'arriver à quelques résultats sur lesquels ils puissent compter !

Nulle part il n'existe des établissemens spéciaux chargés de recueillir officiellement les états élémentaires de la production et de la consommation, de les coordonner et d'en tirer des, résultats généraux. Tout ce qu'on sait à cet égard n'est que conjectural et pourrait être difficilement compris dans la théorie des probabilités morales.

La difficulté d'obtenir des lumières sur l'économie sociale d'un pays est d'autant plus grande, qu'elle doit embrasser ses relations

commerciales avec les autres peuples, et que cette partie de leur balance est tout aussi incertaine, tout aussi arbitraire que l'autre. On s'appuie cependant, et non sans quelque apparence de fondement, sur les documens que peuvent fournir les douanes et le change. (Voyez ces deux mots.) Mais que ces documens sont incomplets et offrent peu de certitude !

Comment établir la valeur des produits exportés, et sur quelles bases l'asseoir ? Est-ce sur ce qu'ils ont coûté à produire ou sur ce qu'ils valent dans le marché intérieur, ou sur ce qu'ils seront vendus, dans le marché étranger ? Mais l'une et l'autre de ces évaluations sont sujettes à une foule de modifications qui peuvent en changer les résultats. Qui peut calculer les avaries de la route, les avanies des divers pouvoirs dont il faut parcourir les dominations, et l'étendue de la concurrence dans le marché étranger ? Comment de tant d'événemens incertains tirer des résultats certains ou mêmes probables ?

Mêmes difficultés pour apprécier les importation ! Comment établir leur valeur ? Sera-ce sur le prix d'achat à l'étranger, ou sur celui de vente à l'intérieur ? Mais on n'aurait encore que des données vagues, incertaines et insuffisantes : l'un et l'autre de ces prix sont dépendans d'une foule de circonstances et d'événemens qu'on ne peut bien connaître et apprécier qu'après que l'affaire est consommée.

Une des plus remarquables de ces circonstances est sans contredit le solde des transactions privées avec les peuples.

En réglant leurs comptes, comment les peuples soldent-ils ? Reportent-ils à compte nouveau l'arriéré de l'ancien ? En ce cas, nul moyen, de savoir lequel est resté créancier ou débiteur.

Se libérent-ils par des délégations respectives ? En ce cas, nul moyen de suivre ces circuiteuses opérations.

Sans doute le change répand quelques lueurs dans ces ténébreuses obscurités. On peut présumer, avec quelque fondement, que le pays qui a le change en sa faveur dans tous les pays avec lesquels il fait des affaires, a plus exporté qu'il n'a importé, et, par conséquent qu'il a plus vendu l'étranger qu'il n'a acheté de lui.

Mais les peuples ne trafiquent pas seulement de leurs produits ; ils s'intéressent aussi dans leurs emprunts, ils portent temporairement leurs capitaux où ils prévoient qu'ils en pourront tirer un bon parti ; et dès lors quelle conséquence tirer du change qui n'atteste que l'état des affaires dans un moment donné, comme le baromètre n'indique l'état de l'atmosphère que momentanément, et qui, par conséquent, sont l'un et l'autre également impuissans pour établir le résultat moyen d'une certaine durée de temps, telle que celle d'une année.

Le change n'offre donc pas plus de certitude que les douanes pour établir la balance du commerce extérieur.

Et cependant tous les gouvernemens basent leur balance commerciale sur ces seuls documens, ils leur accordent une foi implicite, et en tirent des règles de conduite pour les peuples qui vivent sous leurs lois.

Toutefois, quelque vicieuses que soient de telles balances, on ne peut pas leur refuser toute considération, puisqu'elles sont les seuls documens qu'on puisse consulter dans une matière qui embrasse de si grands intérêts. Ce n'est, il faut en convenir, qu'un guide peu sûr, il faut le surveiller et se tenir en garde contre lui, mais encore vaut-il mieux le consulter que marcher au hasard. Il faut nous soumettre à la faiblesse de notre nature sans renoncer à l'espoir d'échapper à ses calamités.

Tout ce qu'on peut faire, dans de telles circonstances, c'est de savoir que la balance du commerce extérieur, et celle des produits et des consommations, n'offrent aucune certitude ; qu'il importe essen-

tiellement de les perfectionner ou de suppléer par d'autres moyens à leur impuissance, et que jusqu'à ce qu'on y soit parvenu, on ne peut pas se flatter d'avoir la moindre notion de la situation économique des peuples. Si le doute est le plus puissant moyen d'arriver à la vérité, la conscience de l'ignorance doit être le véritable mobile de la science.

BANQUES. — Les banques sont des établissemens priva dans lesquels se concentrent des capitaux, et d'où ils s'écoulent pour féconder l'industrie et le commerce, accélérer leurs progrès et favoriser leurs succès. On peut les regarder comme les caisses du crédit privé et du crédit commercial. Voyez Crédit.

Dans l'origine, les banques avaient un tout autre objet. Elles destinaient leurs capitaux aux gouvernemens, les secouraient dans leurs besoins et leur procuraient des ressources qu'ils n'auraient pas trouvées ailleurs. Elles furent en quelque sorte les premiers mobiles du crédit public, C'est sur ce plan que s'établirent en 1671 la banque de Venise, et en 1407 celle de Gènes.

Àmesure que le commerce fît des progrès, les banques devinrent ses auxiliaires, simplifièrent ses opérations, diminuèrent ses frais, et surtout le préservèrent des risques auxquels il avait été jusqu'alors exposé.

Le premier et le principal besoin du commerce est la fixité de la monnaie qu'il donne peur prix des produits qu'il achète, et qu'il reçoit pour prix des marchandises qu'il revend. Quand la monnaie n'est pas invariable, le commence est sujet à des chances qui le dénaturent, ses gains peuvent se convertir en pertes, et il se ruine là où il croyait s'enrichir. À l'époque du premier élan du commerce, les gouvernemens ne mettaient pas un grand prix à l'invariabilité de la monnaie, ils ne se faisaient aucun scrupule de l'altérer dans leurs pressans besoins, et se laissaient peu toucher par les réclamations, les clameurs et les sé-

ditions des peuples. Le droit de battre monnaie emportait dans leur pensée le droit d'en user et d'en abuser selon leur bon plaisir. À leur exemple les faussaires regardaient la monnaie comme de bonne prise, et consommaient l'iniquité dont ils n'étaient que les complices. Dans un tel ordre de choses, la monnaie trompait tous les calculs du commerce, menaçait toutes ses spéculations et compromettait sa fortune. Cet écueil causait plus d'un naufrage.

Ce fut donc une grande vue que celle de mettre la monnaie à l'abri des nécessités du pouvoir, de la cupidité des faussaires et des abus de l'ignorance. Les banques en eurent la gloire et le service qu'elles rendirent au commerce, sous ce rapport, n'eut pas peu de part à ses prodiges.

Leur plan fut simple : elles arrêtèrent qu'elles ne donneraient et ne recevraient la monnaie, qu'au titre et au poids qu'elles fixèrent ; et dès lors la monnaie locale eut pour le commerce une fixité certaine. Il lui suffit de stipuler dans tous ses marchés, qu'il effectuerait ses paiemens en monnaie de banque, mesure qui lui garantissait qu'il ne paierait que ce qu'il devait payer et qu'il recevrait ce qu'il devait recevoir. Ses intérêts furent, par conséquent, parfaitement à couvert de tous les désordres de la monnaie et des risques qui jusqu'alors en avaient été inséparables.

Mais il ne suffisait pas au commerce de promettre de payer en monnaie de banque ; il fallait, pour qu'il pût tenir sa promesse, qu'il eût à sa disposition de la monnaie de banque, et comme la banque n'en accordait qu'avec des garanties suffisantes qu'elle lui serait remboursée en monnaie identique, on ne tarda pas à comprendre que les banques devaient, dans l'intérêt même du commerce, se charger de ses paiemens. Effectivement, les commerçans du lieu de l'établissement des banques déposèrent les fonds qu'ils gardaient dans leurs caisses particulières pour les besoins actuels et prochains de leur commerce. Par cette disposition générale, les banques furent inves-

ties des fonds du commerce local, et en prirent le nom de banque de dépôt ; c'est sous cette dénomination que se formèrent successivement les banques d'Amsterdam en 1609, de Roterdam en 1605 et de Hambourg en 1688.

C'était là sans contredit une grande et utile combinaison que cette première institution des banques. On devait en attendre les plus grands avantages, et ils ont en effet été réalisés. Ce n'était cependant que le premier pas dans le système des banques, et on ne tarda pas à leur en faire faire un plus grand et d'un plus vaste intérêt pour le commerce.

Comme la monnaie amassée dans les caisses des banques de dépôt n'en sort jamais, parce que ceux qui en sont les propriétaires peuvent s'en dessaisir par un simple transfert sur les livres de la banque, parce que ce transfert libère tout aussi parfaitement que la tradition de la monnaie, et que celui qui a besoin de la monnaie s'en procure par la vente du bordereau de la banque, on comprit facilement qu'au lieu de transferts successifs sur les livres de la banque, il était suffisant, et même préférable, que la banque donnât des bons payables à leur présentation à sa caisse, bons qui seraient garantis, non-seulement par l'argent encaissé, mais encore par les valeurs ou créances du commerce qu'ils auraient servi à payer. La tentative fut aussi heureuse qu'on pouvait le désirer, et ce fut sur ce plan que fut fondée la banque de Londres, après la révolution de 1688.

Son succès a propagé les banques de la même espèce à un tel point qu'en 1800 on en comptait dans toute l'Angleterre 386. Ces banques sont connues sous la dénomination de banques de circulation.

Enfin, le succès prodigieux des banques dé circulation en a introduit d'une espèce particulière qui consacrent leurs capitaux à des objets spéciaux, tels que les besoins de l'agriculture et les entreprises ru-

rales. Elles sont connues sous la dénomination de caisses hypothécaires.

Ces trois sortes de banques, de prêt, de dépôt et de circulation, types dé toutes les banques répandues dans tous les pays, n'ont pas conservé leur caractère primitif ; tantôt les banques de prêt se sont immiscées dans les opérations des banques de circulation, et tantôt les banques de circulation ont pris part à de véritables prêts, soit aux gouvernemens soit à diverses classes de spéculateurs. Qu'en est-il résulté ? le système des banques en a-t-il souffert des dommages ou recueilli des avantages ? C'est ce qu'il faut examiner en consultant la nature, les fonctions et les résultats de chaque nature de banque.

Et d'abord, il est digne de remarque que les banques de prêt n'ont ni identité, ni ressemblance, ni analogie avec les banques de dépôt et de circulation. Ce n'est que par des méprises presque toujours funestes qu'elles ont souvent franchi leurs limites et envahi le domaine des banques de circulation.

Que sont, en effet, les banques de prêt ? une réunion de capitalistes qui prêtent, non-seulement leurs propres capitaux ou économies privées, mais encore les autres capitaux ou économies qu'on consent à leur prêter. Sous ce rapport il est évident que quand les banques de prêt ont fait l'emploi de tous les capitaux qu'elles ont à leur disposition, elles ont épuisé leurs forces, leurs facultés, leur puissance, et ne peuvent plus prétendre à aucune autre utilité. C'en est une très-grande sans doute que celles qu'elles effectuent, et je n'ai garde de la déprécier, mais il ne faut pas se méprendre sur ses bornes et son étendue.

Les banques de prêt concentrent des capitaux ou économies privées, leur assurent un bon profit, et, par conséquent, en provoquent et en effectuent l'accroissement successif. Que d'économies seraient perdues, si ceux qui les font étaient obligés de leur chercher un em-

ploi, de le suivre, de le surveiller et de le préserver de toutes les atteintes qu'on peut y porter. Quand ces soins, ces sollicitudes, ces risques sont évités, et c'est là ce que font les banques de prêt, alors les dispositions à l'économie, si naturelles et si nécessaires à l'homme civilisé, se développent partout ; les capitaux abondent, leur abondance fait baisser le taux de l'intérêt, le bas intérêt encourage toutes les industries, stimule tous les genres de commerce, les productions et les consommations ; l'aisance règne partout et la richesse du pays est progressive.

Si donc les banques de prêt se renfermaient dans le cercle de leurs opérations en quelque sorte naturelles, on ne pourrait méconnaître leur influence sur la prospérité publique ; mais elles ne se bornent pas à prêter leurs capitaux, elles essaient d'introduire leurs effets dans la circulation, et de prêteurs qu'elles sont, elles deviennent emprunteurs ; changement de route qui leur fait presque toujours éprouver de cruels revers. La raison en est simple et facile à saisir.

Les capitaux des banques de prêt sont des économies privées. Ces capitaux n'ont et ne peuvent avoir d'emploi que dans les diverses branches du travail ; on ne peut donc les employer sans-quelles ne soient consommées, et lorsque leur consommation est effectuée, elles ne laissent à leur place que des créances sur les consommateurs créances remboursables à des temps plus eu moins éloignés, que ne peuvent pas représenter des effets de circulation payables à présentation ; d'où il résulte que les banques dé prêt, étant obligées de payer leurs effets à présentation, et n'ayant pour y faire face que des créances à une échéance plus ou moins éloignée, elles sont dans un état permanent de désordre et de faillite. Vainement convaincraient-elles leurs créanciers que ce qui leur est dû à terme surpasse de beaucoup ce qu'elles doivent à présentation, cette conviction serait inutile. Leur solvabilité ne saurait les mettre à couvert de leur impuissance de solder leur dette exigible. Il y a entre le capital qui leur est dû et le ca-

pital qu'elles doivent une si grande inégalité, que l'exigibilité de l'un l'emporte sur l'excédant de l'autre. Une expérience constante a confirmé cette doctrine dans tous les temps et dans tous les pays, et cependant on a peu profité de ses leçons. La séduction qu'exerce une circulation de dix millions d'effets, avec cinq millions de capitaux, et l'appât d'un intérêt double du capital effectif par la circulation d'un capital fictif, triomphe de tous les scrupules, de toutes les craintes, et de tous les conseils de la raison et de la prudence.

Il n'y a, à cet égard, aucune différence entre les banques de prêt sur hypothèque des immeubles, et celles de prêt sur des créances ou valeurs mobiliaires. Toutes courent les mêmes risques quand elles mettent en circulation du papier payable à présentation, dont elles n'ont point en caisse la valeur monétaire. Il est même permis de croire que, dans ce cas, le sort des banques hypothécaires est plus fâcheux que celui, des banques de prêt sur valeurs mobiliaires, parce que leurs rentrées sont plus éloignées, plus difficiles à effectuer, et exposées à des longueurs, des difficultés et des frais inséparables de l'expropriation.

Les banques de prêt luttent donc contre leur nature toutes les fois qu'elles cherchent des profits dans une circulation de papier dont elles n'ont pas la valeur monétaire dans leur caisse. Quand elles se placent dans cette situation périlleuse, leur ruine est imminente et le mal qu'elles font surpasse de beaucoup le bien qu'elles auraient fait si elles s'étaient renfermées strictement dans l'emploi de leurs capitaux.

Les banques de dépôt n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Elles tiennent tout ce qu'elles promettent et elles n'ont pas encore trompé les espérances qu'elles avaient données. Elles ne sont, en quelque sorte, que les banquiers de ceux qui leur ont déposé leurs fonds ; leurs paiemens s'effectuent par des transferts sur leurs livres, et par conséquent tout abus est impossible. Comme leurs opérations sont réelles, et pour ainsi dire matérielles, elles n'ont d'autres événe-

mens à craindre que l'incendie ou l'invasion de l'étranger, dangers communs à toute autre sorte de banque, et qui sont renfermés dans le cercle du possible dans lequel se meuvent toutes les affaires humaines.

Mais il est essentiel de remarquer que si les banques de dépôt n'ont que peu ou point d'inconvéniens, leurs services sont limités et resserrés dans un cercle étroit ; ils consistent à éviter au commerce les frais du transport de l'argent, les erreurs de compte, les pièces de monnaie fausses ou altérées, et la perte de temps qu'entraînent les paiemens en espèces monétaires.

Avec des bordereaux eh blanc que les commerçans reçoivent de la banque et sur lesquels ils inscrivent les transferts qu'ils veulent effectuer, ils peuvent, sans se déplacer, payer plus en une heure, qu'ils n'auraient pu le faire en un jour, s'ils avaient dû payer en monnaie d'or ou d'argent.

Les banques de dépôt sont donc éminemment économiques pour le commerce ; mais cette économie ne tourne pas seulement au profit des commerçans, elle concourt aussi à la prospérité générale ; comme toutes les économies des frais dut travail dé toute espèce, celles qu'opèrent les banques de dépôt permettent aux commerçans de vendre à meilleur marché, et par conséquent elles étendent la consommation, la production et tous les genres de travaux d'industrie et de commerce qui contribuent à la prospérité d'un pays.

Les banques de circulation ont les, mêmes avantages que les banques de dépôt, et de bien plus grands encore. Elles offrent à toutes les valeurs du commerce (Voyez Lettres de change) un échange facultatif contre la monnaie ; tellement que dès qu'un produit est passé des mains du producteur dans celles du commerçant, la banque en escompte la valeur, c'est-à-dire en donne la valeur monétaire à quiconque lui en fait le transport. Par ce procédé, la valeur des produits

rentre à volonté dans les mains du producteur, ce qui lui donne les moyens de continuer ses travaux, de donner une nouvelle activité à la production, et de la tenir toujours au niveau de la consommation.

D'un autre côté, le commerce, par la faculté d'échanger à volonté ses créances contre la monnaie, n'a besoin que d'une moindre quantité pour ses opérations, et supplée à sa modicité par la rapidité de sa circulation.

Ce qu'il y a de plus admirable dans ce procédé des banques de circulation, c'est qu'elles n'ont pas besoin d'une quantité de monnaie égale aux capitaux du commerce qu'elles font circuler. 100 millions de monnaie ne lui sont pas nécessaires pour effectuer la circulation de 100 millions de capitaux du commerce. Une partie leur suffit, et cette partie est plus ou moins considérable, selon la nature des affaires du commerce, leur rapidité ou leur lenteur, leur souffrance ou leur prospérité.

Ce n'est pas en effet de la monnaie, que les banques de circulation donnent au commerce en paiement de ses valeurs ou créances, c'est son papier payable à présentation à sa caisse. Or, ce papier s'introduit dans la circulation générale, y fait fonction de monnaie dans la proportion de trois ou quatre à un, et par conséquent, réduit l'usage de la monnaie dans la même proportion. Cet avantage est particulier aux banques de circulation ; il dérive de cé qu'elles ne donnent leur papier qu'en paiement de valeurs « du commerce, d'une échéance courte, prompte et sûre, et de ce que ces valeurs sont dues par ceux-là même, qui prennent le papier de circulation de la banque ; de sorte que ce papier a pour garantie, non-seulement les capitaux de la banque ; mais le commerce local tout entier. Cet avantage inhérent à la nature des banques de circulation, leur assure la prééminence absolue sur les autres espèces de banques.

Indépendamment de cet avantage particulier à tous les lieux où il y a des banques de circulation, il en est d'autres qui sont propres au commerce général, et qui lui profitent de la même manière que ceux des banques particulières profitent au commerce local. La seule différence qu'il y a entre les unes et les autres, c'est qu'il n'est pas donné à chaque peuple d'établir une banque de circulation pour le commerce général. Ce privilège est réservé à quelques lieux privilégiés, ou plutôt favorisés par des considérations de situation physique, et de régime social, par des circonstances particulières, et par une foule de motifs secondaires, qu'il est inutile de rappeler ici. C'est ainsi que les banques d'Amsterdam, de Hambourg et de Londres, embrassent dans leurs opérations, non-seulement les affaires particulières du commerce de la ville dans laquelle elles sont situées, mais même celles du commerce du monde entier. Quelques détails sont indispensables pour rendre sensibles l'étendue et l'importance de ce procédé.

Le commerce est local par sa nature, ou, en d'autres termes, il donne ses premiers soins à l'écoulement des produits que la localité ne veut ou ne peut pas consommer, et l'approvisionne de ceux qu'elle n'a pas et qui lui sont nécessaires, utiles ou agréables. Il semble même que ce devrait être là toute son ambition. Ce n'est ce pendant que son premier degré ou son point dé départ. En cherchant les lieux auxquels les produits locaux conviennent le mieux, il apprend à connaître les besoins de ces lieux, et dans quels pays on peut les lui procurer. Ses spéculations s'agrandissent avec ses connaissances, et elles finissent par embrasser les besoins de tous les lieux et les ressources de tous les pays. Parvenu à ce degré de généralité et d'universalité, le commerce ne pourrait qu'avec difficulté, peut-être même lui serait-il impossible de faire circuler tous les produits dans les innombrables ramifications qu'ils doivent parcourir s'il ne rencontrait des points centraux également rapprochés des producteurs et des consommateurs, où les produits peuvent arriver et d'où ils peuvent s'écouler avec la même facilité sur tous les points du globe.

Dans les vastes entrepôts du commerce du monde se trouve aussi nécessairement le grand marché des créances ou valeurs du commerce, et c'est par conséquent là que se liquident en effet toutes les opérations commerciales qui s'y consomment. Mais comment y parviendrait-on si l'on n'avait d'autres ressources que la monnaie universelle, les lingots d'or et d'argent ? On doit sentir que dans un tel état de choses chaque créancier doit être débiteur et chaque débiteur créancier, et que la compensation doit encore plus que la monnaie réduire les créances et les dettes à des termes de peu d'importance, et qui n'exigent que l'emploi d'une modique somme de métaux précieux. Or, c'est cette liquidation par compensation que les banques de dépôt et de circulation opèrent avec le même succès, les uns par des transferts et les autres avec du papier de circulation. Tout porteur de créance du commerce général en reçoit de son débiteur le paiement en transferts sur la banque ou en papier de circulation, et à son tour il transfère ou donne le papier de circulation à ses créanciers, de sorte qu'il n'y a à la fin de débiteurs que ceux qui ne peuvent ni transférer ni donner du papier à leurs créanciers, et qui ne peuvent se libérer qu'en espèces d'or ou d'argent. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette liquidation générale, c'est qu'elle se fait pour ainsi dire chaque jour, chaque moment, sans obstacle, sans embarras et sans difficulté ; résultat qui épouvante l'imagination, lors même qu'on ne peut élever aucun doute sur sa certitude. (Voyez Viremens.)

Ainsi se découvrent dans leur vaste étendue les immenses services des banques de circulation, soit qu'elles opèrent la liquidation du commerce local, ou général et universel.

On se tromperait cependant si on se persuadait que les banques de circulation n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Il faut se préserver de cette erreur, et mettre pour ainsi dire les inconvéniens en regard des avantages. La balance des uns et des autres donnera la véritable mesure de ces sortes d'établissemens.

Les inconvéniens des banques de circulation sont de deux sortes : l'un appartient à leur nature, et l'autre à leur direction.

Le premier a lieu toutes les fois que la production dépasse les besoins et les moyens de la consommation, ou lorsque la circulation des produits est arrêtée par les calamités de la guerre et les désordres des révolutions ; ou lorsque des discussions politiques menacent d'entraver les relations des peuples. Dans tous ces cas, les banques de circulation qui ont donné leur papier payable à présentation, pour des échanges ou valeurs du commerce, voient leur papier revenir à l'échange contre la monnaie, tandis qu'elles éprouvent des retards dans le recouvrement des créances du commerce à leur échéance. Si cette crise n'a pas été prévue, si les banques n'ont pas su s'en mettre à couvert par des emprunts directs ou indirects, par des viremens et par toutes les ressources réelles ou fictives de la circulation générale, elles éprouvent des secousses qui les ébranlent jusque dans leur fondement, quand elles n'entraînent pas leur ruine ; ce dernier malheur a de funestes réactions sur le crédit, et le mal s'accroît dé la perte de tout le bien dont on est privé. La disparition du papier des banques de circulation force dé recourir à la monnaie métallique, ce qui augmente les frais de la production du transport des produits de la circulation de leurs équivalens ; les produits renchérissent, leur consommation diminue, la production souffre, la prospérité s'arrête, et la richesse décline. On peut, par ce résultat nécessaire et évident, juger de l'étendue des calamités que produisent les revers des banques, et pressentir l'immensité de leurs avantages quand ils ne sont pas réduits ou détruits par leurs inconvéniens.

Mais si elles sont plus à plaindre que coupables quand elles sont compromises ou périssent par les vices inhérens à leur nature, quels reproches n'est-on pas en droit de leur faire, lorsqu'elles ne peuvent accuser de leur malheur que les fautes ou l'imprudence de leur direction.

Cet événement arrive dans deux cas qui se répètent souvent dans l'histoire des banques de circulation.

Le premier se fait remarquer quand les banques ne craignent point de s'engager dans les affaires de finance des gouvernemens, croient ne les aider que de leur crédit en leur faisant des avances, et ne regardent leurs services que comme des secours temporaires, toujours profitables pour l'État, et sans dommage pour elles. Ces avances sont de véritables prêts que les gouvernemens ne sont jamais assurés de rembourser à leur échéance, parce qu'ils sont presque toujours dominés par les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Privées du remboursement de leurs avances, sur lesquelles elles ont compté et dû compter, les banques se trouvent à découvert vis-à-vis des porteurs de leur papier de circulation, sont hors d'état de les acquitter, et par conséquent dans une véritable faillite.

Le second événement, qui a souvent compromis la fortune des banques de circulation, est arrivé lorsque les négocians dont elles escomptent les lettres de change (ou créances du commerce), abusent de la facilité de l'escompte pour étendre leurs spéculations au delà de leur mesure naturelle, encombrent leurs magasins d'une masse de produits plus considérable que celle qu'exige la consommation ordinaire ; engorgement qui peut se prolonger plus ou moins long-temps, et qui, pendant sa durée, met les commerçans dans l'impossibilité de remplir leurs engagemens et d'acquitter les lettres de change qu'ils ont passées à la Banque ; ce qui la contraint de payer son papier de circulation, sans en avoir reçu la valeur, et de se procurer des ressources extraordinaires pour y faire face, ou de perdre son crédit, symptôme infaillible de sa ruine.

Ainsi tous les inconvéniens des banques se réduisent en définitive à donner leur papier contre des valeurs dont la rentrée n'est pas assurée à leur échéance, inconvénient qui peut souvent être prévu et évité,

mais qui quelquefois aussi est imprévu et occasionne aux banques d'incalculables désastres.

Sans doute, les banques ont des moyens plus ou moins certains d'y échapper ; mais comme ces moyens sont presque toujours spéciaux, dépendent de plusieurs circonstances et de causes accidentelles et locales qu'on ne peut généraliser, il serait inutile et sans intérêt d'essayer d'en déterminer le mérite et l'importance. Il nous suffit de dire qu'il n'y a point à cet égard de régie établie.

Cette esquisse rapide de l'origine des banques, de leur classification en banques dé prêt, de dépôt et de circulation, de la nature et des fonctions de chacune d'elles, de leurs avantages propres et particuliers, et de leurs vices naturels et accidentels, me semble donner une notion suffisante de cet important sujet. Si l'on veut l'approfondir davantage, il faut consulter les livres qui l'ont traité spécialement, ou ceux qui l'ont envisagé avec plus ou moins de détails dans les traités généraux de l'économie politique.

BANQUEROUTE. — Ce mot est propre au commerce. Il exprime l'état d'un commerçant qui cesse ses paiemens parce qu'il ne veut ou ne peut pas les continuer. Sous ce rapport, la banqueroute ne doit point trouver de place dans un dictionnaire d'économie politique.

Mais l'usage accuse de banqueroute les gouvernemens qui ne tiennent pas leurs engagemens envers leurs créanciers, et sous ce nouveau rapport, la banqueroute se rattache à l'économie politique et donne lieu d'examiner quels effets produit la banqueroute publique sur l'économie sociale d'un pays. Cette question est d'un grand intérêt et d'une haute importance.

La première réflexion qui se présente à l'esprit, lorsqu'on porte son attention sur la banqueroute des gouvernemens, c'est qu'elle dépouille les créanciers de l'état au profit de ses contribuables, ôte aux

uns pour donner aux autres, et ruine le créancier pour ne pas surcharger le débiteur.

Que cette mesure soit injuste, odieuse et révoltante, c'est ce que personne ne conteste, mais ce qu'on croit excuser par la grande considération des nécessités publiques ; souvent même se croit-on dispensé de toute excuse dans ces malheureux pays où le prince confond l'état avec lui, dispose de la propriété privée comme de la propriété publique, et dépouille ou- enrichit qui bon lui semble. Eh bien, dans un cas comme dans l'autre, le prince fait mal ses affaires, s'il est le maître de tout, ou il compromet inutilement la fortune publique s'il n'en est que l'administrateur. C'est ce qu'il me semble facile de démontrer jusqu'à l'évidence.

Dans le fait, la banqueroute publique déplace la richesse d'un pays, et la transfère d'une classe de la population à l'autre. Or, le déplacement seul est un mal et un très - grand mal pour la richesse d'un pays.

Il force les créanciers de l'état qu'il atteint à restreindre leurs consommations, et les producteurs à chercher d'autres consommateurs de leurs produits. Si l'on n'en trouve pas, ce qui n'est pas impossible, car ce qui convient à quelques classes de la population est souvent inutile aux autres, alors ces produits ne sont pas consommés, ils sont perdus pour le producteur, ou pour le commerçant, s'ils sont passés dans le commerce et entrés dans la circulation. Peu importe sur lequel des deux tombe la perte, tous deux en sont également atteints. Si le commerçant ne peut pas effectuer la vente de ses produits, il ne peut pas en payer le prix au consommateur, ou s'il en paye le prix sans le recevoir, il altère son capital et ne peut plus donner la même extension à ses affaires. Le producteur est donc forcé de réduire ses travaux, de les proportionner au débit de ses produits, et par conséquent, le coup qui frappe le commerçant retombe de tout

son poids sur le producteur, sur tous les travaux, sur tous les collaborateurs de la production.

Sans doute, si le contribuable n'a plus à payer les créanciers de l'état, si on diminue Ses contributions dans la proportion du retranchement fait aux créanciers de l'état, il a plus d'aisance qu'il n'en avait, consomme davantage, demande plus de produits à la production, et rétabli l'activité de ses travaux ; mais dans cette hypothèse, qui est loin d'être exacte, les produits que demande le contribuable ne sont pas les mêmes que ceux que consommait le créancier de l'état, il faut par conséquent abandonner les instrumens de l'ancienne production, et ce changement seul occasione une perte qui est supportée toute entière par le capital fixe. (Voyez Capital.)

D'un autre côté, le commerce, qui portait les anciens produits aux créanciers de l'état, ruiné par la banqueroute publique, doit changer de direction, de route et de rapports, pour porter les nouveaux produits aux nouveaux consommateurs, et ce changement nécessite un nouvel apprentissage, expose à des tâtonnemens, à des risques, à des perles, et occasione de plus grands frais.

Ce qui arrive au commerce dans le transport des produits au consommateur se répète d'une manière encore plus fâcheuse dans la circulation des valeurs destinées au paiement des produits. On sait que tant que ces produits circulent dans les mains des commerçans, on fait les frais de cette circulation avec des lettres de change et du papier de banque (Voyez Lettres de change et Banques) ; on n'a besoin que de peu de monnaie malgré l'étendue et la complication de la circulation.

Mais ces procédés économiques sont en quelque sorte paralysés par les banqueroutes publiques. Comme on ne sait plus qui elles atteignent, et jusqu'où vont leurs atteintes, on n'accepte plus les lettres de change qu'avec une crainte prévoyante, les banques deviennent

plus difficiles dans leurs escomptes, moins de papier circule, on retire ses capitaux du commerce, on les cache, on les enfouit, jusqu'à ce que le temps ait dissipé les terreurs de la banqueroute.

Pendant cette crise déplorable, le crédit privé et le crédit commercial sont ébranlés, chancèlent et n'opèrent plus qu'avec de la monnaie ; l'étendue de son emploi, malgré son resserrement, augmente, dans d'effrayantes proportions, les frais de production, de transport, de circulation, et de toute espèce de travail. La cherté des produits en diminue la consommation, et leur surabondance ruine le producteur, sans profit pour le consommateur. Tout languit, la prospérité s'arrête, et la richesse sociale décline ou dépérit.

Et ce n'est pas une vaine assertion de la spéculation, l'histoire de toutes les banqueroutes publiques dans tous les temps, dans tout les pays confirme ces démonstrations, et l'autorité de l'expérience donne une nouvelle force aux lumières de la raison.

Maintenant que j'ai tracé rapidement l'exquisse des calamités économiques que les banqueroutes publiques font peser sur les peuples, qui ne voit l'absurdité de l'excuse, que ces banqueroutes sont commandées par la nécessité. On peut, sans craindre de se tromper ou d'être accusé d'exagération, soutenir que jamais ces nécessités n'existent pour un gouvernement éclairé, et qu'il ne faut pas même une grande habileté pour s'apercevoir que ces nécessités sont toujours illusoires, et que de toutes les mesures financières la banqueroute est la plus désastreuse pour les peuples.

Elle n'est pas moins funeste aux gouvernemens dont elle augmente les dépenses dans des proportions infiniment supérieures à la réduction de la dette publique. Comme les gouvernans sont sans contredit les plus grands consommateurs du pays, et comme la banqueroute renchérit nécessairement toutes les consommations, on en est réduit à payer tout plus cher, et, ce qui est encore plus fâcheux, il faut payer

tout comptant, et cela dans le moment même que les recouvremens des contributions publiques sont plus lents, plus difficiles, plus incertains. Les facilités qu'on trouvait dans le crédit public n'existent plus, et les ressources extraordinaires qu'on parvient à se procurer aggravent le fardeau au lieu de l'alléger, et rendent la situation plus pénible et plus périlleuse.

Ne serait-il pas plus prudent et plus sage d'affermir le crédit public par la fidélité aux engagemens et d'imposer sur la richesse totale tout ce qu'on ne pourrait pas obtenir du crédit ? Habilement réparti sur tous les contribuables, le déficit n'écraserait personne, les capitaux resteraient dans tous les emplois du travail, toutes les industries conserveraient leur activité, et le commerce son crédit. Le mal ne serait pas senti, et même il ne serait pas impossible que plus d'économie ou de travail ne rétablit l'équilibre entre les besoins et les ressources, et que le pays ne souffrît ni dans son aisance, ni dans sa prospérité, ni dans sa richesse.

Combien donc sont aveugles ou inhabiles les gouvernemens qui ont si souvent et si récemment encore déshonoré le pouvoir en lui imprimant la flétrissure de la banqueroute, et en déversant sur les peuples les torrens de ses calamités. Espérons que les progrès des lumières générales s'étendront sur les sciences économiques, accréditeront leurs doctrines tutélaires et élèveront une barrière insurmontable contre les banqueroutes publiques à la fois la honte et le fléau de la civilisation des états modernes. BLÉ. — Voyez Grains. BOURSE. — C'est le lieu où se vendent les marchandises, les effets publics et ceux du commerce. Dans quelques pays, des agens et des courtiers préposés par le gouvernement effectuent les ventes, constatent les cours et les rendent authentiques par la publicité qu'ils leur donnent.

Dans le plus grand nombre des pays où le commerce est le plus florissant, le courtage du commerce et le change des effets sont libres et volontaires, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient. On peut

donc révoquer en doute la nécessité de l'une et de l'autre institution, et si elle n'est pas nécessaire, il est certain qu'elle est nuisible. Elle impose en effet un monopole sur les commerçans et les capitalistes, et les assujettit à des charges plus onéreuses que celles qu'ils auraient à supporter, s'ils pouvaient choisir leurs courtiers et leurs agens de change, et traiter avec eux du prix de leurs services.

D'autres considérations militent encore contre cette institution. Il est bien difficile qu'elle ne soit pas Sous l'influence du pouvoir qui la crée et la régit, et cette influence ne doit pas toujours être favorable aux intérêts du commerce et des capitaux. Mais ce n'est pas ici le lieu d'agiter des questions de cette importance ; il me suffit de les avoir fait entrevoir. Le temps et les lumières peuvent seuls amener leur véritable solution.

Bourse

BAISSE. — On entend par ce met, que le prix des objets mis en vente est au-dessous de leur cours ordinaire.

La surabondance est la cause efficiente de la baisse. Quand il y a plus d'objets à vendre que d'acheteurs en état d'en payer la valeur, les prix baissent.

Il y a aussi une autre cause de la baisse, c'est lorsque les vendeurs sont plus pressés de vendre que les acheteurs ne le sont d'acheter ; mais cette cause n'est que secondaire et accidentelle ; la cause principale et permanente est la surabondance. Voyez Hausse.

BALANCE. — Dans son acception économique, la balance est le résultat de la comparaison de la valeur des produits du travail d'un pays et de la valeur de la consommation de sa population, c'est en quelque

sorte le thermomètre de la prospérité publique et de la puissance sociale.

La balance est-elle en faveur de la valeur des produits ? Établit-elle qu'ils excédent la valeur des consommations ? Le peuple est riche et prospère mais sa richesse n'est progressive qu'autant qu'il trouve un emploi utile, et profitable de l'excédant des produits non consommés. Si l'emploi ne s'effectue pas, comme il n'arrive que trop souvent dans les pays mal administrés, l'excédant devient inutile ; la situation du pays reste la même que s'il n'y avait pas eu d'excédant ; et la richesse est stationnaire.

La balance annonce-t-elle, au contraire, un excédant des consommations ? alors le pays est forcé d'épuiser ses ressources, il entame ses capitaux, décline et se voit menacé des plus grands désastres.

Il serait donc de ta plus haute importance pour l'intérêt des peuples et la sécurité des gouvernemens, que la balance économique fût connue ; ils y trouveraient les mêmes avantages que chaque négociant, que chaque particulier trouve dans la balance de son actif et de son passif. Mais combien peu de gouvernemens en sentent le prix, et combien il est difficile, à ceux qui savent l'apprécier, d'arriver à quelques résultats sur lesquels ils puissent compter !

Nulle part il n'existe des établissemens spéciaux chargés de recueillir officiellement les états élémentaires de la production et de la consommation, de les coordonner et d'en tirer des, résultats généraux. Tout ce qu'on sait à cet égard n'est que conjectural et pourrait être difficilement compris dans la théorie des probabilités morales.

La difficulté d'obtenir des lumières sur l'économie sociale d'un pays est d'autant plus grande, qu'elle doit embrasser ses relations commerciales avec les autres peuples, et que cette partie de leur balance est tout aussi incertaine, tout aussi arbitraire que l'autre. On s'appuie cependant, et non sans quelque apparence de fondement,

sur les documens que peuvent fournir les douanes et le change. (Voyez ces deux mots.) Mais que ces documens sont incomplets et offrent peu de certitude !

Comment établir la valeur des produits exportés, et sur quelles bases l'asseoir ? Est-ce sur ce qu'ils ont coûté à produire ou sur ce qu'ils valent dans le marché intérieur, ou sur ce qu'ils seront vendus, dans le marché étranger ? Mais l'une et l'autre de ces évaluations sont sujettes à une foule de modifications qui peuvent en changer les résultats. Qui peut calculer les avaries de la route, les avanies des divers pouvoirs dont il faut parcourir les dominations, et l'étendue de la concurrence dans le marché étranger ? Comment de tant d'événemens incertains tirer des résultats certains ou mêmes probables ?

Mêmes difficultés pour apprécier les importation ! Comment établir leur valeur ? Sera-ce sur le prix d'achat à l'étranger, ou sur celui de vente à l'intérieur ? Mais on n'aurait encore que des données vagues, incertaines et insuffisantes : l'un et l'autre de ces prix sont dépendans d'une foule de circonstances et d'événemens qu'on ne peut bien connaître et apprécier qu'après que l'affaire est consommée.

Une des plus remarquables de ces circonstances est sans contredit le solde des transactions privées avec les peuples.

En réglant leurs comptes, comment les peuples soldent-ils ? Reportent-ils à compte nouveau l'arriéré de l'ancien ? En ce cas, nul moyen, de savoir lequel est resté créancier ou débiteur.

Se libérent-ils par des délégations respectives ? En ce cas, nul moyen de suivre ces circuiteuses opérations.

Sans doute le change répand quelques lueurs dans ces ténébreuses obscurités. On peut présumer, avec quelque fondement, que le pays qui a le change en sa faveur dans tous les pays avec lesquels il fait des

affaires, a plus exporté qu'il n'a importé, et, par conséquent qu'il a plus vendu l'étranger qu'il n'a acheté de lui.

Mais les peuples ne trafiquent pas seulement de leurs produits ; ils s'intéressent aussi dans leurs emprunts, ils portent temporairement leurs capitaux où ils prévoient qu'ils en pourront tirer un bon parti ; et dès lors quelle conséquence tirer du change qui n'atteste que l'état des affaires dans un moment donné, comme le baromètre n'indique l'état de l'atmosphère que momentanément, et qui, par conséquent, sont l'un et l'autre également impuissans pour établir le résultat moyen d'une certaine durée de temps, telle que celle d'une année.

Le change n'offre donc pas plus de certitude que les douanes pour établir la balance du commerce extérieur.

Et cependant tous les gouvernemens basent leur balance commerciale sur ces seuls documens, ils leur accordent une foi implicite, et en tirent des règles de conduite pour les peuples qui vivent sous leurs lois.

Toutefois, quelque vicieuses que soient de telles balances, on ne peut pas leur refuser toute considération, puisqu'elles sont les seuls documens qu'on puisse consulter dans une matière qui embrasse de si grands intérêts. Ce n'est, il faut en convenir, qu'un guide peu sûr, il faut le surveiller et se tenir en garde contre lui, mais encore vaut-il mieux le consulter que marcher au hasard. Il faut nous soumettre à la faiblesse de notre nature sans renoncer à l'espoir d'échapper à ses calamités.

Tout ce qu'on peut faire, dans de telles circonstances, c'est de savoir que la balance du commerce extérieur, et celle des produits et des consommations, n'offrent aucune certitude ; qu'il importe essentiellement de les perfectionner ou de suppléer par d'autres moyens à leur impuissance, et que jusqu'à ce qu'on y soit parvenu, on ne peut pas se flatter d'avoir la moindre notion de la situation économique

des peuples. Si le doute est le plus puissant moyen d'arriver à la vérité, la conscience de l'ignorance doit être le véritable mobile de la science.

BANQUES. — Les banques sont des établissemens priva dans lesquels se concentrent des capitaux, et d'où ils s'écoulent pour féconder l'industrie et le commerce, accélérer leurs progrès et favoriser leurs succès. On peut les regarder comme les caisses du crédit privé et du crédit commercial. Voyez Crédit.

Dans l'origine, les banques avaient un tout autre objet. Elles destinaient leurs capitaux aux gouvernemens, les secouraient dans leurs besoins et leur procuraient des ressources qu'ils n'auraient pas trouvées ailleurs. Elles furent en quelque sorte les premiers mobiles du crédit public, C'est sur ce plan que s'établirent en 1671 la banque de Venise, et en 1407 celle de Gènes.

Àmesure que le commerce fît des progrès, les banques devinrent ses auxiliaires, simplifièrent ses opérations, diminuèrent ses frais, et surtout le préservèrent des risques auxquels il avait été jusqu'alors exposé.

Le premier et le principal besoin du commerce est la fixité de la monnaie qu'il donne peur prix des produits qu'il achète, et qu'il reçoit pour prix des marchandises qu'il revend. Quand la monnaie n'est pas invariable, le commence est sujet à des chances qui le dénaturent, ses gains peuvent se convertir en pertes, et il se ruine là où il croyait s'enrichir. À l'époque du premier élan du commerce, les gouvernemens ne mettaient pas un grand prix à l'invariabilité de la monnaie, ils ne se faisaient aucun scrupule de l'altérer dans leurs pressans besoins, et se laissaient peu toucher par les réclamations, les clameurs et les séditions des peuples. Le droit de battre monnaie emportait dans leur pensée le droit d'en user et d'en abuser selon leur bon plaisir. À leur exemple les faussaires regardaient la monnaie comme de bonne prise,

et consommaient l'iniquité dont ils n'étaient que les complices. Dans un tel ordre de choses, la monnaie trompait tous les calculs du commerce, menaçait toutes ses spéculations et compromettait sa fortune. Cet écueil causait plus d'un naufrage.

Ce fut donc une grande vue que celle de mettre la monnaie à l'abri des nécessités du pouvoir, de la cupidité des faussaires et des abus de l'ignorance. Les banques en eurent la gloire et le service qu'elles rendirent au commerce, sous ce rapport, n'eut pas peu de part à ses prodiges.

Leur plan fut simple : elles arrêtèrent qu'elles ne donneraient et ne recevraient la monnaie, qu'au titre et au poids qu'elles fixèrent ; et dès lors la monnaie locale eut pour le commerce une fixité certaine. Il lui suffit de stipuler dans tous ses marchés, qu'il effectuerait ses paiemens en monnaie de banque, mesure qui lui garantissait qu'il ne paierait que ce qu'il devait payer et qu'il recevrait ce qu'il devait recevoir. Ses intérêts furent, par conséquent, parfaitement à couvert de tous les désordres de la monnaie et des risques qui jusqu'alors en avaient été inséparables.

Mais il ne suffisait pas au commerce de promettre de payer en monnaie de banque ; il fallait, pour qu'il pût tenir sa promesse, qu'il eût à sa disposition de la monnaie de banque, et comme la banque n'en accordait qu'avec des garanties suffisantes qu'elle lui serait remboursée en monnaie identique, on ne tarda pas à comprendre que les banques devaient, dans l'intérêt même du commerce, se charger de ses paiemens. Effectivement, les commerçans du lieu de l'établissement des banques déposèrent les fonds qu'ils gardaient dans leurs caisses particulières pour les besoins actuels et prochains de leur commerce. Par cette disposition générale, les banques furent investies des fonds du commerce local, et en prirent le nom de banque de dépôt ; c'est sous cette dénomination que se formèrent successive-

ment les banques d'Amsterdam en 1609, de Roterdam en 1605 et de Hambourg en 1688.

C'était là sans contredit une grande et utile combinaison que cette première institution des banques. On devait en attendre les plus grands avantages, et ils ont en effet été réalisés. Ce n'était cependant que le premier pas dans le système des banques, et on ne tarda pas à leur en faire faire un plus grand et d'un plus vaste intérêt pour le commerce.

Comme la monnaie amassée dans les caisses des banques de dépôt n'en sort jamais, parce que ceux qui en sont les propriétaires peuvent s'en dessaisir par un simple transfert sur les livres de la banque, parce que ce transfert libère tout aussi parfaitement que la tradition de la monnaie, et que celui qui a besoin de la monnaie s'en procure par la vente du bordereau de la banque, on comprit facilement qu'au lieu de transferts successifs sur les livres de la banque, il était suffisant, et même préférable, que la banque donnât des bons payables à leur présentation à sa caisse, bons qui seraient garantis, non-seulement par l'argent encaissé, mais encore par les valeurs ou créances du commerce qu'ils auraient servi à payer. La tentative fut aussi heureuse qu'on pouvait le désirer, et ce fut sur ce plan que fut fondée la banque de Londres, après la révolution de 1688.

Son succès a propagé les banques de la même espèce à un tel point qu'en 1800 on en comptait dans toute l'Angleterre 386. Ces banques sont connues sous la dénomination de banques de circulation.

Enfin, le succès prodigieux des banques dé circulation en a introduit d'une espèce particulière qui consacrent leurs capitaux à des objets spéciaux, tels que les besoins de l'agriculture et les entreprises rurales. Elles sont connues sous la dénomination de caisses hypothécaires.

Ces trois sortes de banques, de prêt, de dépôt et de circulation, types dé toutes les banques répandues dans tous les pays, n'ont pas conservé leur caractère primitif ; tantôt les banques de prêt se sont immiscées dans les opérations des banques de circulation, et tantôt les banques de circulation ont pris part à de véritables prêts, soit aux gouvernemens soit à diverses classes de spéculateurs. Qu'en est-il résulté ? le système des banques en a-t-il souffert des dommages ou recueilli des avantages ? C'est ce qu'il faut examiner en consultant la nature, les fonctions et les résultats de chaque nature de banque.

Et d'abord, il est digne de remarque que les banques de prêt n'ont ni identité, ni ressemblance, ni analogie avec les banques de dépôt et de circulation. Ce n'est que par des méprises presque toujours funestes qu'elles ont souvent franchi leurs limites et envahi le domaine des banques de circulation.

Que sont, en effet, les banques de prêt ? une réunion de capitalistes qui prêtent, non-seulement leurs propres capitaux ou économies privées, mais encore les autres capitaux ou économies qu'on consent à leur prêter. Sous ce rapport il est évident que quand les banques de prêt ont fait l'emploi de tous les capitaux qu'elles ont à leur disposition, elles ont épuisé leurs forces, leurs facultés, leur puissance, et ne peuvent plus prétendre à aucune autre utilité. C'en est une très-grande sans doute que celles qu'elles effectuent, et je n'ai garde de la déprécier, mais il ne faut pas se méprendre sur ses bornes et son étendue.

Les banques de prêt concentrent des capitaux ou économies privées, leur assurent un bon profit, et, par conséquent, en provoquent et en effectuent l'accroissement successif. Que d'économies seraient perdues, si ceux qui les font étaient obligés de leur chercher un emploi, de le suivre, de le surveiller et de le préserver de toutes les atteintes qu'on peut y porter. Quand ces soins, ces sollicitudes, ces risques sont évités, et c'est là ce que font les banques de prêt, alors les

dispositions à l'économie, si naturelles et si nécessaires à l'homme civilisé, se développent partout ; les capitaux abondent, leur abondance fait baisser le taux de l'intérêt, le bas intérêt encourage toutes les industries, stimule tous les genres de commerce, les productions et les consommations ; l'aisance règne partout et la richesse du pays est progressive.

Si donc les banques de prêt se renfermaient dans le cercle de leurs opérations en quelque sorte naturelles, on ne pourrait méconnaître leur influence sur la prospérité publique ; mais elles ne se bornent pas à prêter leurs capitaux, elles essaient d'introduire leurs effets dans la circulation, et de prêteurs qu'elles sont, elles deviennent emprunteurs ; changement de route qui leur fait presque toujours éprouver de cruels revers. La raison en est simple et facile à saisir.

Les capitaux des banques de prêt sont des économies privées. Ces capitaux n'ont et ne peuvent avoir d'emploi que dans les diverses branches du travail ; on ne peut donc les employer sans-quelles ne soient consommées, et lorsque leur consommation est effectuée, elles ne laissent à leur place que des créances sur les consommateurs créances remboursables à des temps plus eu moins éloignés, que ne peuvent pas représenter des effets de circulation payables à présentation ; d'où il résulte que les banques dé prêt, étant obligées de payer leurs effets à présentation, et n'ayant pour y faire face que des créances à une échéance plus ou moins éloignée, elles sont dans un état permanent de désordre et de faillite. Vainement convaincraient-elles leurs créanciers que ce qui leur est dû à terme surpasse de beaucoup ce qu'elles doivent à présentation, cette conviction serait inutile. Leur solvabilité ne saurait les mettre à couvert de leur impuissance de solder leur dette exigible. Il y a entre le capital qui leur est dû et le capital qu'elles doivent une si grande inégalité, que l'exigibilité de l'un l'emporte sur l'excédant de l'autre. Une expérience constante a confirmé cette doctrine dans tous les temps et dans tous les pays, et

cependant on a peu profité de ses leçons. La séduction qu'exerce une circulation de dix millions d'effets, avec cinq millions de capitaux, et l'appât d'un intérêt double du capital effectif par la circulation d'un capital fictif, triomphe de tous les scrupules, de toutes les craintes, et de tous les conseils de la raison et de la prudence.

Il n'y a, à cet égard, aucune différence entre les banques de prêt sur hypothèque des immeubles, et celles de prêt sur des créances ou valeurs mobiliaires. Toutes courent les mêmes risques quand elles mettent en circulation du papier payable à présentation, dont elles n'ont point en caisse la valeur monétaire. Il est même permis de croire que, dans ce cas, le sort des banques hypothécaires est plus fâcheux que celui, des banques de prêt sur valeurs mobiliaires, parce que leurs rentrées sont plus éloignées, plus difficiles à effectuer, et exposées à des longueurs, des difficultés et des frais inséparables de l'expropriation.

Les banques de prêt luttent donc contre leur nature toutes les fois qu'elles cherchent des profits dans une circulation de papier dont elles n'ont pas la valeur monétaire dans leur caisse. Quand elles se placent dans cette situation périlleuse, leur ruine est imminente et le mal qu'elles font surpasse de beaucoup le bien qu'elles auraient fait si elles s'étaient renfermées strictement dans l'emploi de leurs capitaux.

Les banques de dépôt n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Elles tiennent tout ce qu'elles promettent et elles n'ont pas encore trompé les espérances qu'elles avaient données. Elles ne sont, en quelque sorte, que les banquiers de ceux qui leur ont déposé leurs fonds ; leurs paiemens s'effectuent par des transferts sur leurs livres, et par conséquent tout abus est impossible. Comme leurs opérations sont réelles, et pour ainsi dire matérielles, elles n'ont d'autres événemens à craindre que l'incendie ou l'invasion de l'étranger, dangers communs à toute autre sorte de banque, et qui sont renfermés dans le

cercle du possible dans lequel se meuvent toutes les affaires humaines.

Mais il est essentiel de remarquer que si les banques de dépôt n'ont que peu ou point d'inconvéniens, leurs services sont limités et resserrés dans un cercle étroit ; ils consistent à éviter au commerce les frais du transport de l'argent, les erreurs de compte, les pièces de monnaie fausses ou altérées, et la perte de temps qu'entraînent les paiemens en espèces monétaires.

Avec des bordereaux eh blanc que les commerçans reçoivent de la banque et sur lesquels ils inscrivent les transferts qu'ils veulent effectuer, ils peuvent, sans se déplacer, payer plus en une heure, qu'ils n'auraient pu le faire en un jour, s'ils avaient dû payer en monnaie d'or ou d'argent.

Les banques de dépôt sont donc éminemment économiques pour le commerce ; mais cette économie ne tourne pas seulement au profit des commerçans, elle concourt aussi à la prospérité générale ; comme toutes les économies des frais dut travail dé toute espèce, celles qu'opèrent les banques de dépôt permettent aux commerçans de vendre à meilleur marché, et par conséquent elles étendent la consommation, la production et tous les genres de travaux d'industrie et de commerce qui contribuent à la prospérité d'un pays.

Les banques de circulation ont les, mêmes avantages que les banques de dépôt, et de bien plus grands encore. Elles offrent à toutes les valeurs du commerce (Voyez Lettres de change) un échange facultatif contre la monnaie ; tellement que dès qu'un produit est passé des mains du producteur dans celles du commerçant, la banque en escompte la valeur, c'est-à-dire en donne la valeur monétaire à quiconque lui en fait le transport. Par ce procédé, la valeur des produits rentre à volonté dans les mains du producteur, ce qui lui donne les

moyens de continuer ses travaux, de donner une nouvelle activité à la production, et de la tenir toujours au niveau de la consommation.

D'un autre côté, le commerce, par la faculté d'échanger à volonté ses créances contre la monnaie, n'a besoin que d'une moindre quantité pour ses opérations, et supplée à sa modicité par la rapidité de sa circulation.

Ce qu'il y a de plus admirable dans ce procédé des banques de circulation, c'est qu'elles n'ont pas besoin d'une quantité de monnaie égale aux capitaux du commerce qu'elles font circuler. 100 millions de monnaie ne lui sont pas nécessaires pour effectuer la circulation de 100 millions de capitaux du commerce. Une partie leur suffit, et cette partie est plus ou moins considérable, selon la nature des affaires du commerce, leur rapidité ou leur lenteur, leur souffrance ou leur prospérité.

Ce n'est pas en effet de la monnaie, que les banques de circulation donnent au commerce en paiement de ses valeurs ou créances, c'est son papier payable à présentation à sa caisse. Or, ce papier s'introduit dans la circulation générale, y fait fonction de monnaie dans la proportion de trois ou quatre à un, et par conséquent, réduit l'usage de la monnaie dans la même proportion. Cet avantage est particulier aux banques de circulation ; il dérive de cé qu'elles ne donnent leur papier qu'en paiement de valeurs « du commerce, d'une échéance courte, prompte et sûre, et de ce que ces valeurs sont dues par ceux-là même, qui prennent le papier de circulation de la banque ; de sorte que ce papier a pour garantie, non-seulement les capitaux de la banque ; mais le commerce local tout entier. Cet avantage inhérent à la nature des banques de circulation, leur assure la prééminence absolue sur les autres espèces de banques.

Indépendamment de cet avantage particulier à tous les lieux où il y a des banques de circulation, il en est d'autres qui sont propres au

commerce général, et qui lui profitent de la même manière que ceux des banques particulières profitent au commerce local. La seule différence qu'il y a entre les unes et les autres, c'est qu'il n'est pas donné à chaque peuple d'établir une banque de circulation pour le commerce général. Ce privilège est réservé à quelques lieux privilégiés, ou plutôt favorisés par des considérations de situation physique, et de régime social, par des circonstances particulières, et par une foule de motifs secondaires, qu'il est inutile de rappeler ici. C'est ainsi que les banques d'Amsterdam, de Hambourg et de Londres, embrassent dans leurs opérations, non-seulement les affaires particulières du commerce de la ville dans laquelle elles sont situées, mais même celles du commerce du monde entier. Quelques détails sont indispensables pour rendre sensibles l'étendue et l'importance de ce procédé.

Le commerce est local par sa nature, ou, en d'autres termes, il donne ses premiers soins à l'écoulement des produits que la localité ne veut ou ne peut pas consommer, et l'approvisionne de ceux qu'elle n'a pas et qui lui sont nécessaires, utiles ou agréables. Il semble même que ce devrait être là toute son ambition. Ce n'est ce pendant que son premier degré ou son point dé départ. En cherchant les lieux auxquels les produits locaux conviennent le mieux, il apprend à connaître les besoins de ces lieux, et dans quels pays on peut les lui procurer. Ses spéculations s'agrandissent avec ses connaissances, et elles finissent par embrasser les besoins de tous les lieux et les ressources de tous les pays. Parvenu à ce degré de généralité et d'universalité, le commerce ne pourrait qu'avec difficulté, peut-être même lui serait-il impossible de faire circuler tous les produits dans les innombrables ramifications qu'ils doivent parcourir s'il ne rencontrait des points centraux également rapprochés des producteurs et des consommateurs, où les produits peuvent arriver et d'où ils peuvent s'écouler avec la même facilité sur tous les points du globe.

Dans les vastes entrepôts du commerce du monde se trouve aussi nécessairement le grand marché des créances ou valeurs du commerce, et c'est par conséquent là que se liquident en effet toutes les opérations commerciales qui s'y consomment. Mais comment y parviendrait-on si l'on n'avait d'autres ressources que la monnaie universelle, les lingots d'or et d'argent ? On doit sentir que dans un tel état de choses chaque créancier doit être débiteur et chaque débiteur créancier, et que la compensation doit encore plus que la monnaie réduire les créances et les dettes à des termes de peu d'importance, et qui n'exigent que l'emploi d'une modique somme de métaux précieux. Or, c'est cette liquidation par compensation que les banques de dépôt et de circulation opèrent avec le même succès, les uns par des transferts et les autres avec du papier de circulation. Tout porteur de créance du commerce général en reçoit de son débiteur le paiement en transferts sur la banque ou en papier de circulation, et à son tour il transfère ou donne le papier de circulation à ses créanciers, de sorte qu'il n'y a à la fin de débiteurs que ceux qui ne peuvent ni transférer ni donner du papier à leurs créanciers, et qui ne peuvent se libérer qu'en espèces d'or ou d'argent. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette liquidation générale, c'est qu'elle se fait pour ainsi dire chaque jour, chaque moment, sans obstacle, sans embarras et sans difficulté ; résultat qui épouvante l'imagination, lors même qu'on ne peut élever aucun doute sur sa certitude. (Voyez Viremens.)

Ainsi se découvrent dans leur vaste étendue les immenses services des banques de circulation, soit qu'elles opèrent la liquidation du commerce local, ou général et universel.

On se tromperait cependant si on se persuadait que les banques de circulation n'ont que des avantages et point d'inconvéniens. Il faut se préserver de cette erreur, et mettre pour ainsi dire les inconvéniens en regard des avantages. La balance des uns et des autres donnera la véritable mesure de ces sortes d'établissemens.

Les inconvéniens des banques de circulation sont de deux sortes : l'un appartient à leur nature, et l'autre à leur direction.

Le premier a lieu toutes les fois que la production dépasse les besoins et les moyens de la consommation, ou lorsque la circulation des produits est arrêtée par les calamités de la guerre et les désordres des révolutions ; ou lorsque des discussions politiques menacent d'entraver les relations des peuples. Dans tous ces cas, les banques de circulation qui ont donné leur papier payable à présentation, pour des échanges ou valeurs du commerce, voient leur papier revenir à l'échange contre la monnaie, tandis qu'elles éprouvent des retards dans le recouvrement des créances du commerce à leur échéance. Si cette crise n'a pas été prévue, si les banques n'ont pas su s'en mettre à couvert par des emprunts directs ou indirects, par des viremens et par toutes les ressources réelles ou fictives de la circulation générale, elles éprouvent des secousses qui les ébranlent jusque dans leur fondement, quand elles n'entraînent pas leur ruine ; ce dernier malheur a de funestes réactions sur le crédit, et le mal s'accroît dé la perte de tout le bien dont on est privé. La disparition du papier des banques de circulation force dé recourir à la monnaie métallique, ce qui augmente les frais de la production du transport des produits de la circulation de leurs équivalens ; les produits renchérissent, leur consommation diminue, la production souffre, la prospérité s'arrête, et la richesse décline. On peut, par ce résultat nécessaire et évident, juger de l'étendue des calamités que produisent les revers des banques, et pressentir l'immensité de leurs avantages quand ils ne sont pas réduits ou détruits par leurs inconvéniens.

Mais si elles sont plus à plaindre que coupables quand elles sont compromises ou périssent par les vices inhérens à leur nature, quels reproches n'est-on pas en droit de leur faire, lorsqu'elles ne peuvent accuser de leur malheur que les fautes ou l'imprudence de leur direction.

Cet événement arrive dans deux cas qui se répètent souvent dans l'histoire des banques de circulation.

Le premier se fait remarquer quand les banques ne craignent point de s'engager dans les affaires de finance des gouvernemens, croient ne les aider que de leur crédit en leur faisant des avances, et ne regardent leurs services que comme des secours temporaires, toujours profitables pour l'État, et sans dommage pour elles. Ces avances sont de véritables prêts que les gouvernemens ne sont jamais assurés de rembourser à leur échéance, parce qu'ils sont presque toujours dominés par les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Privées du remboursement de leurs avances, sur lesquelles elles ont compté et dû compter, les banques se trouvent à découvert vis-à-vis des porteurs de leur papier de circulation, sont hors d'état de les acquitter, et par conséquent dans une véritable faillite.

Le second événement, qui a souvent compromis la fortune des banques de circulation, est arrivé lorsque les négocians dont elles escomptent les lettres de change (ou créances du commerce), abusent de la facilité de l'escompte pour étendre leurs spéculations au delà de leur mesure naturelle, encombrent leurs magasins d'une masse de produits plus considérable que celle qu'exige la consommation ordinaire ; engorgement qui peut se prolonger plus ou moins long-temps, et qui, pendant sa durée, met les commerçans dans l'impossibilité de remplir leurs engagemens et d'acquitter les lettres de change qu'ils ont passées à la Banque ; ce qui la contraint de payer son papier de circulation, sans en avoir reçu la valeur, et de se procurer des ressources extraordinaires pour y faire face, ou de perdre son crédit, symptôme infaillible de sa ruine.

Ainsi tous les inconvéniens des banques se réduisent en définitive à donner leur papier contre des valeurs dont la rentrée n'est pas assurée à leur échéance, inconvénient qui peut souvent être prévu et évité,

mais qui quelquefois aussi est imprévu et occasionne aux banques d'incalculables désastres.

Sans doute, les banques ont des moyens plus ou moins certains d'y échapper ; mais comme ces moyens sont presque toujours spéciaux, dépendent de plusieurs circonstances et de causes accidentelles et locales qu'on ne peut généraliser, il serait inutile et sans intérêt d'essayer d'en déterminer le mérite et l'importance. Il nous suffit de dire qu'il n'y a point à cet égard de régie établie.

Cette esquisse rapide de l'origine des banques, de leur classification en banques dé prêt, de dépôt et de circulation, de la nature et des fonctions de chacune d'elles, de leurs avantages propres et particuliers, et de leurs vices naturels et accidentels, me semble donner une notion suffisante de cet important sujet. Si l'on veut l'approfondir davantage, il faut consulter les livres qui l'ont traité spécialement, ou ceux qui l'ont envisagé avec plus ou moins de détails dans les traités généraux de l'économie politique.

BANQUEROUTE. — Ce mot est propre au commerce. Il exprime l'état d'un commerçant qui cesse ses paiemens parce qu'il ne veut ou ne peut pas les continuer. Sous ce rapport, la banqueroute ne doit point trouver de place dans un dictionnaire d'économie politique.

Mais l'usage accuse de banqueroute les gouvernemens qui ne tiennent pas leurs engagemens envers leurs créanciers, et sous ce nouveau rapport, la banqueroute se rattache à l'économie politique et donne lieu d'examiner quels effets produit la banqueroute publique sur l'économie sociale d'un pays. Cette question est d'un grand intérêt et d'une haute importance.

La première réflexion qui se présente à l'esprit, lorsqu'on porte son attention sur la banqueroute des gouvernemens, c'est qu'elle dépouille les créanciers de l'état au profit de ses contribuables, ôte aux

uns pour donner aux autres, et ruine le créancier pour ne pas surcharger le débiteur.

Que cette mesure soit injuste, odieuse et révoltante, c'est ce que personne ne conteste, mais ce qu'on croit excuser par la grande considération des nécessités publiques ; souvent même se croit-on dispensé de toute excuse dans ces malheureux pays où le prince confond l'état avec lui, dispose de la propriété privée comme de la propriété publique, et dépouille ou- enrichit qui bon lui semble. Eh bien, dans un cas comme dans l'autre, le prince fait mal ses affaires, s'il est le maître de tout, ou il compromet inutilement la fortune publique s'il n'en est que l'administrateur. C'est ce qu'il me semble facile de démontrer jusqu'à l'évidence.

Dans le fait, la banqueroute publique déplace la richesse d'un pays, et la transfère d'une classe de la population à l'autre. Or, le déplacement seul est un mal et un très - grand mal pour la richesse d'un pays.

Il force les créanciers de l'état qu'il atteint à restreindre leurs consommations, et les producteurs à chercher d'autres consommateurs de leurs produits. Si l'on n'en trouve pas, ce qui n'est pas impossible, car ce qui convient à quelques classes de la population est souvent inutile aux autres, alors ces produits ne sont pas consommés, ils sont perdus pour le producteur, ou pour le commerçant, s'ils sont passés dans le commerce et entrés dans la circulation. Peu importe sur lequel des deux tombe la perte, tous deux en sont également atteints. Si le commerçant ne peut pas effectuer la vente de ses produits, il ne peut pas en payer le prix au consommateur, ou s'il en paye le prix sans le recevoir, il altère son capital et ne peut plus donner la même extension à ses affaires. Le producteur est donc forcé de réduire ses travaux, de les proportionner au débit de ses produits, et par conséquent, le coup qui frappe le commerçant retombe de tout

son poids sur le producteur, sur tous les travaux, sur tous les collaborateurs de la production.

Sans doute, si le contribuable n'a plus à payer les créanciers de l'état, si on diminue Ses contributions dans la proportion du retranchement fait aux créanciers de l'état, il a plus d'aisance qu'il n'en avait, consomme davantage, demande plus de produits à la production, et rétabli l'activité de ses travaux ; mais dans cette hypothèse, qui est loin d'être exacte, les produits que demande le contribuable ne sont pas les mêmes que ceux que consommait le créancier de l'état, il faut par conséquent abandonner les instrumens de l'ancienne production, et ce changement seul occasione une perte qui est supportée toute entière par le capital fixe. (Voyez Capital.)

D'un autre côté, le commerce, qui portait les anciens produits aux créanciers de l'état, ruiné par la banqueroute publique, doit changer de direction, de route et de rapports, pour porter les nouveaux produits aux nouveaux consommateurs, et ce changement nécessite un nouvel apprentissage, expose à des tâtonnemens, à des risques, à des perles, et occasione de plus grands frais.

Ce qui arrive au commerce dans le transport des produits au consommateur se répète d'une manière encore plus fâcheuse dans la circulation des valeurs destinées au paiement des produits. On sait que tant que ces produits circulent dans les mains des commerçans, on fait les frais de cette circulation avec des lettres de change et du papier de banque (Voyez Lettres de change et Banques) ; on n'a besoin que de peu de monnaie malgré l'étendue et la complication de la circulation.

Mais ces procédés économiques sont en quelque sorte paralysés par les banqueroutes publiques. Comme on ne sait plus qui elles atteignent, et jusqu'où vont leurs atteintes, on n'accepte plus les lettres de change qu'avec une crainte prévoyante, les banques deviennent

plus difficiles dans leurs escomptes, moins de papier circule, on retire ses capitaux du commerce, on les cache, on les enfouit, jusqu'à ce que le temps ait dissipé les terreurs de la banqueroute.

Pendant cette crise déplorable, le crédit privé et le crédit commercial sont ébranlés, chancèlent et n'opèrent plus qu'avec de la monnaie ; l'étendue de son emploi, malgré son resserrement, augmente, dans d'effrayantes proportions, les frais de production, de transport, de circulation, et de toute espèce de travail. La cherté des produits en diminue la consommation, et leur surabondance ruine le producteur, sans profit pour le consommateur. Tout languit, la prospérité s'arrête, et la richesse sociale décline ou dépérit.

Et ce n'est pas une vaine assertion de la spéculation, l'histoire de toutes les banqueroutes publiques dans tous les temps, dans tout les pays confirme ces démonstrations, et l'autorité de l'expérience donne une nouvelle force aux lumières de la raison.

Maintenant que j'ai tracé rapidement l'exquisse des calamités économiques que les banqueroutes publiques font peser sur les peuples, qui ne voit l'absurdité de l'excuse, que ces banqueroutes sont commandées par la nécessité. On peut, sans craindre de se tromper ou d'être accusé d'exagération, soutenir que jamais ces nécessités n'existent pour un gouvernement éclairé, et qu'il ne faut pas même une grande habileté pour s'apercevoir que ces nécessités sont toujours illusoires, et que de toutes les mesures financières la banqueroute est la plus désastreuse pour les peuples.

Elle n'est pas moins funeste aux gouvernemens dont elle augmente les dépenses dans des proportions infiniment supérieures à la réduction de la dette publique. Comme les gouvernans sont sans contredit les plus grands consommateurs du pays, et comme la banqueroute renchérit nécessairement toutes les consommations, on en est réduit à payer tout plus cher, et, ce qui est encore plus fâcheux, il faut payer

tout comptant, et cela dans le moment même que les recouvremens des contributions publiques sont plus lents, plus difficiles, plus incertains. Les facilités qu'on trouvait dans le crédit public n'existent plus, et les ressources extraordinaires qu'on parvient à se procurer aggravent le fardeau au lieu de l'alléger, et rendent la situation plus pénible et plus périlleuse.

Ne serait-il pas plus prudent et plus sage d'affermir le crédit public par la fidélité aux engagemens et d'imposer sur la richesse totale tout ce qu'on ne pourrait pas obtenir du crédit ? Habilement réparti sur tous les contribuables, le déficit n'écraserait personne, les capitaux resteraient dans tous les emplois du travail, toutes les industries conserveraient leur activité, et le commerce son crédit. Le mal ne serait pas senti, et même il ne serait pas impossible que plus d'économie ou de travail ne rétablit l'équilibre entre les besoins et les ressources, et que le pays ne souffrît ni dans son aisance, ni dans sa prospérité, ni dans sa richesse.

Combien donc sont aveugles ou inhabiles les gouvernemens qui ont si souvent et si récemment encore déshonoré le pouvoir en lui imprimant la flétrissure de la banqueroute, et en déversant sur les peuples les torrens de ses calamités. Espérons que les progrès des lumières générales s'étendront sur les sciences économiques, accréditeront leurs doctrines tutélaires et élèveront une barrière insurmontable contre les banqueroutes publiques à la fois la honte et le fléau de la civilisation des états modernes. BLÉ. — Voyez Grains. BOURSE. — C'est le lieu où se vendent les marchandises, les effets publics et ceux du commerce. Dans quelques pays, des agens et des courtiers préposés par le gouvernement effectuent les ventes, constatent les cours et les rendent authentiques par la publicité qu'ils leur donnent.

Dans le plus grand nombre des pays où le commerce est le plus florissant, le courtage du commerce et le change des effets sont libres et volontaires, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient. On peut

donc révoquer en doute la nécessité de l'une et de l'autre institution, et si elle n'est pas nécessaire, il est certain qu'elle est nuisible. Elle impose en effet un monopole sur les commerçans et les capitalistes, et les assujettit à des charges plus onéreuses que celles qu'ils auraient à supporter, s'ils pouvaient choisir leurs courtiers et leurs agens de change, et traiter avec eux du prix de leurs services.

D'autres considérations militent encore contre cette institution. Il est bien difficile qu'elle ne soit pas Sous l'influence du pouvoir qui la crée et la régit, et cette influence ne doit pas toujours être favorable aux intérêts du commerce et des capitaux. Mais ce n'est pas ici le lieu d'agiter des questions de cette importance ; il me suffit de les avoir fait entrevoir. Le temps et les lumières peuvent seuls amener leur véritable solution.

Cadastre

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du

territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui

composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces résultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa

ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture, et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rap-

procher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits participent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est at-

teinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à stimuler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les animaux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là

s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles ré-

duisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration, de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière

indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les travaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'action des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales, cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses reproduites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la produc-

tion qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les progrès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la

production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se persuadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres

précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur mar-

ché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des

lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi, que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent

enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la

production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de partager, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital

employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les emploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénomina-

tions de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse produite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue commence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les

frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excé-

dant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix, ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où puisèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-

patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles for-

mèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées, des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment onéreuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce colonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il

m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne,

c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur valeur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais

de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus

éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en

concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nouveaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la production n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hy-

pothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet excédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu na-

tional suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100

millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étran-

ger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consommations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de limites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent

obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs relations ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées.

Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misérables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la dif-

ficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lumières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circonscrivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut ac-

corder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers

qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étrangère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civi-

lisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux pro-

duits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les

succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même découvrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux sa-

laires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du capital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et

aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puissance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheu-

reux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le producteur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consomma-

teurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ? Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la

valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ? Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre reproduction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même disposition à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et

infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la ri-

chesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés, sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du

produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les

consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a

même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la perception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque mé-

tier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des

villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruction de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques. C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes

les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers au-dessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse nationale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui aug-

mente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regar-

der comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de

l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le

recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dépréciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient af-

fectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation écono-

mique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au prêteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de

valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut

les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé, le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin

par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Canaux

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui

donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour

occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces ré-

sultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture, et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille

évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits participent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche

du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables

calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à stimuler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les ani-

maux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce

qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration, de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait

les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les travaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'action des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales, cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses reproduites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les progrès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on

ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur

circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se persuadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte

atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif

pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans

toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi, que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus

grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de partager, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les emploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse produite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue commence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir

le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges

entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît

évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix, ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que

ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où pui-

sèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées, des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment onéreuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce co-

lonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent

plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne, c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur valeur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du

monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nou-

veaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la pro-

duction n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hypothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet ex-

cédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu national suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur

de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100 millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins

limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consommations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de li-

mites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs rela-

tions ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées. Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misérables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à

telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la difficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lumières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et

veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circonscrivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut accorder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun

d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étran-

gère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civilisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans

cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux produits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu

raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne

comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même découvrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question

aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux salaires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du ca-

pital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puis-

sance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheureux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le produc-

teur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète

d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consommateurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ?

Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ?

Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre reproduction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même dis-

position à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la richesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés, sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les

manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point

où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la perception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances

que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque métier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruction de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques.

C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers au-

dessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse na-

tionale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui augmente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne

peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regarder comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dépréciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un

seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers

de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient affectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il

conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation économique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au prêteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la

monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé,

le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la

source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Capitaux

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale

de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces résultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture, et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un

travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits parti-

cipent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population

faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à sti-

muler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les animaux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration, de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement

menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les travaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'ac-

tion des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales, cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses re-

produites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les progrès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se per-

suadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de

leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi,

que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les

frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de partager, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne

sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les emploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se

porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse produite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue com-

mence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des

frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de

ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle

sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix, ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur

monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et

l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où puisèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses

et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées, des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment oné-

reuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce colonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait

infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne, c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur va-

leur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui

consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nouveaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la production n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hypothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché

local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet excédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu national suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il

contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100 millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consom-

mations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de limites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance

des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs relations ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées. Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misé-

rables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la difficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lu-

mières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circons-

crivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut accorder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un

obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étrangère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civilisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun

moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux produits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou

utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même décou-

vrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif

de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux salaires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant

pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en

offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du capital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois

éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puissance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheureux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le producteur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a

des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consommateurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ? Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ? Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre repro-

duction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même disposition à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le

suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la richesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés,

sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières

années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement

des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la per-

ception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque métier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites

ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruc-

tion de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques. C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les

villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers audessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse nationale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui augmente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regarder comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant

des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de

la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la

possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dé-

préciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux

créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient affectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi

toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation économique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au préteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets

de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour

l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans

cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé, le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au

consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Change

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de

propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque

propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces résultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture,

et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe

les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des

mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits participent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il

tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à stimuler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les animaux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois

meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration,

de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les tra-

vaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'action des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales,

cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses reproduites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les pro-

grès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui

produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se persuadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de

l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement

consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la

baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle

n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi, que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de parta-

ger, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les em-

ploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse pro-

duite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue commence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont

la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent

dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix,

ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute

autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où puisèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune

origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées,

des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment onéreuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce colonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses

porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne,

c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur valeur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais

de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus

éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en

concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nouveaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la production n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hy-

pothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet excédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu na-

tional suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100

millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étran-

ger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consommations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de limites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent

obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs relations ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées.

Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misérables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la dif-

ficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lumières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circonscrivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut ac-

corder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers

qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étrangère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civi-

lisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux pro-

duits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les

succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même découvrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux sa-

laires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du capital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et

aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puissance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheu-

reux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le producteur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consomma-

teurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ? Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la

valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ? Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre reproduction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même disposition à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et

infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la ri-

chesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés, sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du

produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les

consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a

même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la perception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque mé-

tier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des

villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruction de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques. C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes

les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers au-dessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse nationale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui aug-

mente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regar-

der comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de

l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le

recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dépréciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient af-

fectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation écono-

mique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au prêteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de

valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut

les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé, le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin

par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Circulation

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui

donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour

occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces ré-

sultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture, et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille

évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits participent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche

du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables

calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à stimuler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les ani-

maux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce

qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration, de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait

les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les travaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'action des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales, cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses reproduites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les progrès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on

ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur

circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se persuadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte

atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif

pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans

toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi, que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus

grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de partager, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les emploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse produite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue commence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir

le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges

entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît

évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix, ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que

ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où pui-

sèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées, des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment onéreuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce co-

lonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent

plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne, c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur valeur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du

monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nou-

veaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la pro-

duction n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hypothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet ex-

cédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu national suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur

de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100 millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins

limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consommations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de li-

mites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs rela-

tions ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées. Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misérables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à

telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la difficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lumières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et

veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circonscrivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut accorder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun

d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étran-

gère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civilisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans

cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux produits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu

raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne

comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même découvrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question

aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux salaires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du ca-

pital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puis-

sance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheureux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le produc-

teur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète

d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consommateurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ?

Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ?

Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre reproduction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même dis-

position à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la richesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés, sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les

manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point

où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la perception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances

que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque métier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruction de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques.

C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers au-

dessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse na-

tionale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui augmente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne

peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regarder comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dépréciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un

seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers

de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient affectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il

conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation économique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au préteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la

monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé,

le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la

source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Colonies

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale

de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces résultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture, et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un

travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits parti-

cipent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population

faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à sti-

muler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les animaux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration, de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement

menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les travaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'ac-

tion des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales, cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses re-

produites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les progrès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se per-

suadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de

leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi,

que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les

frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de partager, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne

sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les emploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se

porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse produite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue com-

mence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des

frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de

ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle

sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix, ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur

monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et

l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où puisèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses

et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées, des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment oné-

reuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce colonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait

infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne, c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur va-

leur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui

consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nouveaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la production n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hypothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché

local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet excédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu national suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il

contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100 millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consom-

mations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de limites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance

des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs relations ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées. Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misé-

rables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la difficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lu-

mières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circons-

crivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut accorder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un

obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étrangère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civilisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun

moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux produits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou

utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même décou-

vrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif

de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux salaires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant

pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en

offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du capital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois

éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puissance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheureux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le producteur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a

des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consommateurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ? Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ? Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre repro-

duction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même disposition à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le

suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la richesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés,

sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières

années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement

des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la per-

ception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque métier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites

ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruc-

tion de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques. C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les

villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers audessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse nationale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui augmente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regarder comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant

des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de

la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la

possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dé-

préciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux

créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient affectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi

toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation économique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au préteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets

de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour

l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans

cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé, le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au

consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Commerce

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de

propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque

propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces résultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture,

et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe

les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des

mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits participent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il

tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à stimuler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les animaux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois

meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration,

de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les tra-

vaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'action des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales,

cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses reproduites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les pro-

grès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui

produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se persuadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de

l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement

consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la

baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle

n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi, que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de parta-

ger, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les em-

ploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse pro-

duite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue commence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont

la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent

dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix,

ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute

autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où puisèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune

origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées,

des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment onéreuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce colonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses

porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne,

c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur valeur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais

de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus

éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en

concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nouveaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la production n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hy-

pothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet excédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu na-

tional suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100

millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étran-

ger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consommations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de limites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent

obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs relations ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées.

Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misérables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la dif-

ficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lumières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circonscrivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut ac-

corder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers

qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étrangère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civi-

lisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux pro-

duits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les

succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même découvrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux sa-

laires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du capital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et

aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puissance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheu-

reux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le producteur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consomma-

teurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ? Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la

valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ? Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre reproduction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même disposition à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et

infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la ri-

chesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés, sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du

produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les

consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a

même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la perception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque mé-

tier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des

villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruction de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques. C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes

les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers au-dessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse nationale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui aug-

mente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regar-

der comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de

l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le

recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dépréciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient af-

fectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation écono-

mique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au prêteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de

valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut

les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé, le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin

par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Compagnies de commerce

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui

donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour

occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces ré-

sultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture, et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille

évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits participent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche

du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables

calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à stimuler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les ani-

maux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce

qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration, de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait

les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les travaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'action des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales, cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses reproduites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les progrès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on

ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur

circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se persuadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte

atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif

pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans

toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi, que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus

grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de partager, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les emploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse produite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue commence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir

le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges

entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît

évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix, ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que

ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où pui-

sèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées, des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment onéreuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce co-

lonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent

plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne, c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur valeur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du

monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nou-

veaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la pro-

duction n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hypothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet ex-

cédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu national suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur

de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100 millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins

limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consommations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de li-

mites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs rela-

tions ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées. Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misérables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à

telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la difficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lumières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et

veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circonscrivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut accorder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun

d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étran-

gère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civilisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans

cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux produits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu

raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne

comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même découvrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question

aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux salaires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du ca-

pital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puis-

sance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheureux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le produc-

teur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète

d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consommateurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ?

Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ?

Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre reproduction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même dis-

position à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la richesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés, sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les

manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point

où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la perception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances

que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque métier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruction de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques.

C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers au-

dessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse na-

tionale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui augmente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne

peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regarder comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dépréciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un

seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers

de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient affectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il

conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation économique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au préteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la

monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé,

le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la

source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Concurrence

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale

de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces résultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture, et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un

travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits parti-

cipent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population

faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à sti-

muler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les animaux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration, de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement

menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les travaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'ac-

tion des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales, cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses re-

produites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les progrès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se per-

suadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de

leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi,

que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les

frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de partager, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne

sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les emploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se

porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse produite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue com-

mence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des

frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de

ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle

sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix, ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur

monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et

l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où puisèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses

et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées, des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment oné-

reuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce colonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait

infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne, c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur va-

leur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui

consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nouveaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la production n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hypothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché

local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet excédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu national suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il

contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100 millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consom-

mations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de limites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance

des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs relations ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées. Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misé-

rables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la difficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lu-

mières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circons-

crivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut accorder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un

obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étrangère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civilisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun

moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux produits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou

utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même décou-

vrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif

de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux salaires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant

pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en

offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du capital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois

éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puissance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheureux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le producteur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a

des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consommateurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ? Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ? Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre repro-

duction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même disposition à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le

suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la richesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés,

sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières

années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement

des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la per-

ception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque métier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites

ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruc-

tion de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques. C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les

villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers audessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse nationale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui augmente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regarder comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant

des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de

la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la

possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dé-

préciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux

créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient affectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi

toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation économique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au préteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets

de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour

l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans

cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé, le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au

consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Consommations

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de

propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque

propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces résultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture,

et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe

les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des

mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits participent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il

tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à stimuler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les animaux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois

meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration,

de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les tra-

vaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'action des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales,

cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses reproduites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les pro-

grès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui

produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se persuadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de

l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement

consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la

baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle

n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi, que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de parta-

ger, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les em-

ploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse pro-

duite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue commence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont

la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent

dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix,

ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute

autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où puisèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune

origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées,

des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment onéreuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce colonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses

porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne,

c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur valeur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais

de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus

éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en

concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nouveaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la production n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hy-

pothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet excédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu na-

tional suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100

millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étran-

ger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consommations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de limites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent

obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs relations ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées.

Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misérables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la dif-

ficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lumières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circonscrivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut ac-

corder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers

qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étrangère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civi-

lisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux pro-

duits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les

succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même découvrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux sa-

laires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du capital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et

aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puissance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheu-

reux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le producteur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consomma-

teurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ? Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la

valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ? Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre reproduction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même disposition à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et

infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la ri-

chesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés, sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du

produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les

consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a

même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la perception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque mé-

tier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des

villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruction de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques. C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes

les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers au-dessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse nationale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui aug-

mente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regar-

der comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de

l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le

recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dépréciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient af-

fectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation écono-

mique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au prêteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de

valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut

les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé, le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin

par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Contributions

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui

donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour

occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces ré-

sultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture, et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille

évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits participent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche

du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables

calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à stimuler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les ani-

maux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce

qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration, de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait

les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les travaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'action des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales, cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses reproduites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les progrès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on

ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur

circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se persuadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte

atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif

pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans

toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi, que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus

grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de partager, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les emploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse produite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue commence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir

le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges

entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît

évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix, ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que

ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où pui-

sèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées, des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment onéreuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce co-

lonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent

plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne, c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur valeur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du

monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nou-

veaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la pro-

duction n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hypothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet ex-

cédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu national suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur

de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100 millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins

limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consommations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de li-

mites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs rela-

tions ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées. Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misérables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à

telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la difficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lumières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et

veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circonscrivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut accorder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun

d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étran-

gère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civilisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans

cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux produits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu

raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne

comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même découvrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question

aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux salaires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du ca-

pital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puis-

sance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheureux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le produc-

teur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète

d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consommateurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ?

Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ?

Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre reproduction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même dis-

position à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la richesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés, sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les

manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point

où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la perception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances

que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque métier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruction de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques.

C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers au-

dessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse na-

tionale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui augmente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne

peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regarder comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dépréciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un

seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers

de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient affectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il

conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation économique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au préteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la

monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé,

le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la

source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Corporations

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale

de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces résultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture, et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un

travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits parti-

cipent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population

faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à sti-

muler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les animaux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration, de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement

menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les travaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'ac-

tion des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales, cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses re-

produites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les progrès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se per-

suadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de

leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi,

que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les

frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de partager, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne

sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les emploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se

porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse produite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue com-

mence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des

frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de

ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle

sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix, ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur

monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et

l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où puisèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses

et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées, des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment oné-

reuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce colonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait

infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne, c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur va-

leur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui

consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nouveaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la production n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hypothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché

local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet excédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu national suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il

contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100 millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consom-

mations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de limites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance

des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs relations ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées. Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misé-

rables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la difficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lu-

mières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circons-

crivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut accorder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un

obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étrangère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civilisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun

moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux produits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou

utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même décou-

vrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif

de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux salaires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant

pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en

offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du capital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois

éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puissance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheureux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le producteur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a

des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consommateurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ? Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ? Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre repro-

duction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même disposition à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le

suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la richesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés,

sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières

années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement

des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la per-

ception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque métier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites

ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruc-

tion de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques. C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les

villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers audessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse nationale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui augmente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regarder comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant

des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de

la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la

possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dé-

préciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux

créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient affectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi

toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation économique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au préteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets

de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour

l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans

cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé, le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au

consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Crédit

CADASTRE. — C'est un registre public dans lequel sont décrits l'étendue de la totalité ou d'une partie du sol d'un pays, sa division par la propriété privée et publique, et la valeur vénale de ses produits par celle des produits de chaque propriété.

Pendant long-temps le cadastre a été dans les vœux des peuples et dans les vues des gouvernemens.

Les peuples se flattaient d'y trouver une sauvegarde contre l'excès des taxes territoriales ;

Et les gouvememens une garantie contre toute soustraction des terres à l'impôt foncier.

On pouvait aussi le considérer spécialement comme le tableau fidèle de la richesse territoriale par la valeur vénale des produits du territoire, de la force disponible du gouvernement par le produit net, et de la puissance politique du pays par le revenu total.

Jusqu'à quel point ces diverses considérations ont-elles déterminé les divers cadastres qui existent dans une grande partie de l'Allemagne, telle que la Bohème, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, ainsi que dans quelques parties de l'Italie ? C'est ce qui est de peu d'importance en soi ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut concevoir le cadastre ni en espérer des avantages que dans des états de peu d'étendue, dont les produits sont à peu près identiques, la production également facile, les débouchés partout les mêmes et les inégalités susceptibles d'un calcul positif dont l'évaluation confiée à un petit nombre d'hommes éclairés peut être surveillée, contrôlée et rectifiée par la libre contradiction de l'administration publique et des propriétaires, et dont les modifications nécessitées par le temps, le gouvernement et les hommes, n'exigent que des redressemens rares et éloignés.

La France n'était pas dans cette situation lorsqu'elle entreprit son cadastre : la vaste étendue de son sol, les nombreuses variétés de ses cultures et de ses débouchés, tout devait l'avertir de la difficulté de son entreprise et du peu de succès qu'elle devait s'en promettre.

Mais à une époque où son gouvernement ne connaissait point de difficultés, où il cherchait avec ostentation tout ce qui pouvait lui donner de l'éclat, imposer à l'admiration des peuples et commander leur affection, il ne vit point la difficulté dans laquelle il s'engageait, ou il ne l'apprécia point dans toute son étendue.

Encore s'il avait fait porter le cadastre sur les parties du territoire analogues par leur nature, leurs cultures et leurs débouchés, on aurait pu se flatter de quelque espérance, et l'on n'aurait eu à vaincre que les difficultés inhérentes à la nature du sujet.

Sans doute on jugea ce plan trop resserré, et l'on embrassa le cadastre général de 105 millions d'arpens ou 52 millions d'hectares qui composent le sol de la France ; on se persuada que l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale de 105 millions d'arpens de

propriétés publiques et privées donnerait le résultat général de la valeur vénale de toute la propriété foncière de la France, et servirait de base à la quotité de l'impôt territorial, à son assiette sur chaque département, chaque arrondissement et chaque commune, et à sa répartition sur chaque propriété particulière. Cette entreprise était gigantesque ; et si elle avait pu être achevée, on eût certainement été épouvanté du résultat qu'elle aurait donné. Elle n'éprouva cependant ni obstacle ni critique tant qu'elle fut dirigée par une administration toute-puissante que rien n'arrêtait, et qui croyait que tout est possible au pouvoir.

Heureusement le moment arriva où la voix du peuple put se faire entendre, et alors un cri général s'éleva contre l'opération, et dès qu'il fut permis de l'examiner, toutes les illusions s'évanouirent.

Que se propose en effet tout cadastre ? deux objets distincts : il veut

On peut jusqu'à un certain point trouver là contenance du sol ; elle n'exige pas une précision rigoureuse et mathématique, il suffit qu'on ait approché d'aussi près que possible de la vérité, avec d'autant plus de raison que son éloignement n'est jamais assez considérable pour occasioner de grandes des erreurs, de dangereux écarts et des inexactitudes nuisibles ou dommageables à un pays : à cet égard la croyance équivaut à la certitude.

Mais il en est tout autrement quand le cadastre veut et doit déterminer avec une précision rigoureuse la contenance de 100 à 105 millions de propriétés privées et publiques qui divisent le territoire de la France. Il y a dans cette entreprise une témérité d'autant moins excusable qu'elle peut attenter à la propriété privée et la rendre le jouet de l'ignorance ou de la fraude.

Sans doute il y a dans la contenance des propriétés privées, établie par la possession ou par des titres, une sorte d'incertitude : chaque

propriété n'a pas toute l'exactitude qu'on lui suppose, il peut y avoir à cet égard des différences en plus et en moins ; mais la croyance, qui tient lieu de la vérité, s'appuie sur l'usage et la bonne foi, les deux liens les plus puissans des relations sociales ; tandis que la contenance donnée par le cadastre ne repose que sur la probabilité, et fait prévaloir le témoignage de l'homme sur l'autorité du temps.

Ce résultat nécessaire ne me paraît pas propre à recommander le cadastre général d'un pays aussi étendu que la France, ni à accréditer la contenance qu'il donne aux innombrables propriétés privées et publiques.

Combien ce doute doit encore se fortifie, lorsque le cadastre détermine la quantité et la valeur vénale des produits de plus de 50 millions d'hectares, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale de 10 à 11 millions de propriétés particulières. Ici la tentative épouvante la pensée, et l'on a de la peine à comprendre comment on a pu aborder son exécution.

On essaya d'abord le cadastre par grandes masses de culture, ou par l'évaluation des produits en quantité et en valeur vénale, dans de vastes divisions territoriales. On se flattait qu'en additionnant ces résultats partiels, on arriverait à un résultat total, et cela eût été effectivement possible et même vraisemblable si l'on n'avait voulu acquérir que des notions générales, purement spéculatives et sans o6bligation pour personne ; dans ce cas, la simple approximation eût suffi ; mais comme des approximations ne sont d'aucune utilité pour asseoir et répartir l'impôt, qui est le principal objet du cadastre, on craignit avec raison que le résultat de l'évaluation par grandes masses ne fût démenti par sa division entre les localités et les individualités ; que le total ne fût pas d'accord avec ses parties, et qu'il y eût entre elles et lui des différences qui décréditeraient l'ouvrage et entraineraient sa ruine. Cette prévoyance était sage, mais pourquoi était-elle si tardive ? on renonça donc au cadastre par grandes masses de culture,

et on le remplaça par le cadastre parcellaire, c'est-à-dire, par l'évaluation de la quantité et de la valeur vénale des produits de chaque propriété particulière.

Mais ce second mode de cadastre ne frit pas plus heureux que le cadastre par masses.

La valeur vénale des produits de chaque propriété privée dépend du concours de plusieurs causes, telles que la qualité du sol, l'espèce de culture, l'aisance du cultivateur, l'étendue de son capital, la difficulté du travail, la certitude et l'économie des débouchés. Or, comment concevoir que toutes ces considérations puissent être mûrement pesées dans le cadastre de 10 à 11 millions de propriétées privées, qu'il ne s'y glissera ni erreur, ni dommage pour personne ? Si cela était possible, que de temps ne faudrait-il pas pour exécuter un travail aussi immense, et qui peut pressentir la dépense qu'il occasionnerait.

Sans doute on se flatta de réduire ces difficultés, de simplifier et d'abréger l'opération et d'en économiser, les frais par les classifications de terres, par les méthodes du travail, par le contrôle de ses résultats.

Mais comment ne vit-on pas que ces classifications, ces méthodes et ces contrôles devaient être confiées à 10 ou 12000 évaluateurs inégaux en lumières et en expérience, sujets à toutes les préventions, à tous les préjugés de localités et nécessairement exposés à toutes les séductions du pouvoir, de la crainte, de l'espérance, et peut-être de l'intérêt. Des opérations aussi justement suspectes offraient encore une dernière difficulté ; c'est qu'on ne pouvait ni les rapprocher ni les généraliser, ni en faire un tout. L'évaluation de chaque propriété est, par sa nature, particulière et spéciale ; elle peut tout au plus se rapprocher de celles de sa classe, mais elle ne peut jamais être identique. Cela est si vrai que de toutes les terres comprises dans la même classe

les propriétaires ne consentiraient pas à les échanger l'une contre l'autre, et si elles étaient mises en vente, elles ne seraient pas vendues au même prix. La raison en est évidente : il y a toujours dans ces classifications une certaine latitude qui entraîne l'arbitraire, et cet arbitraire, qui est peu de chose quand on le considère isolément, appliqué à 10 ou 11 millions de propriétés se répète 10 ou 11 millions de fois, de sorte que, peu de chose dans chaque unité, il est immense dans la totalité.

D'où il suit, que si dans le cadastre par masses on craignit avec raison qu'il ne se vérifiât, point dans la division jusqu'à l'unité, on dut sentir dans le cadastre parcellaire qu'on ne pourait remonter de l'unité à la totalité sans commettre d'épouvantables erreurs et tomber dans un chaos inextricable.

Cette vérité commença à se faire jour dès que le cadastre fut parvenu au tiers de ses opérations ; dès que chaque département en prévit les résultats, dès qu'on put les comparer avec la réalité. Ceux qui se croyaient les plus favorisés se plaignaient comme ceux qui se croyaient les plus maltraités, et cela ne pouvait pas être autrement dans un ordre de choses qui ne reposait que sur l'arbitraire on, ce qui est la même chose, sur l'opinion et la conscience de 10 ou 11 mille évaluateurs étrangers les uns aux autres, sans principe commun et sans aucun assujettissement à une loi générale et absolue.

Cette réclamation, pour ainsi dire universelle, fit renoncer au cadastre parcellaire de toute la France prise dans son ensemble, et on lui substitua le cadastre parcellaire de chaque département. Dans ce nouveau cercle le cadastre sera moins fâcheux, et cependant on s'abuserait encore beaucoup si l'on se persuadait qu'il réalisera toutes les espérances qu'on en a conçues.

Sans doute les inégalités de sol, de culture, d'avances et de débouchés sont moindres entre les propriétés du même département, des

mêmes arrondissemens, des mêmes communes qu'elles ne l'étaient entre les communes et les arrondissemens de 86 départemens ; mais il en existe encore qu'on ne peut pas se flatter de faire disparaître parce qu'elles sont inhérentes à la nature des choses et aux imperfections de la nature humaine, et l'on doit s'attendre que lorsqu'on voudra soumettre aux évaluations cadastra les communes et les arrondissemens du même département ils feront les mêmes réclamations que celles qu'ont élevées les départemens lorsqu'ils ont prévu qu'il fallait s'assujettir à la loi cadastrale. Les résultats du cadastre départemental ne peuvent pas différer du cadastre général, les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Le seul cadastre possible est le cadastre communal, ou par commune, parce-qu'il embrasse des terres dont la nature est parfaitement connue, dont les qualités sont identiques, dont les produits participent aux mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvéniens, parce que l'évaluation de leurs produits en quantité et en valeur vénale est effectuée par les mêmes individus, parce que leur évaluation peut être surveillée et contrôlée par toutes les parties intéressées, parce que les erreurs, les fraudes et les prédilections ont une telle notoriété qu'elles peuvent être redressées ou prévenues par la crainte de l'opinion générale, parce que les modifications qu'opèrent la marche du temps, de l'industrie particulière et générale peuvent s'effectuer facilement et sans de trop grands frais.

Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'on ne peut tirer des cadastre communaux que des inductions hasardées d'une commune à l'autre, et à plus forte raison d'un arrondissement à l'autre. Toutes les fois que l'évaluation cadastrale n'est pas une et contradictoire dans toutes ses parties, surveillée et garantie dans son ensemble par la notoriété publique et l'assentiment de tous les propriétaires, elle est atteinte d'un vice intrinsèque qui l'attaque dans ses parties vitales, et la prive de toute force, de toute autorité, de toute puissance.

Si ces observations sont exactes, ce dont tout lecteur attentif est un bon juge, on doit en tirer la conséquence que les peuples et les gouvernemens se sont prodigieusement abusés dans l'opinion qu'ils s'étaient formée du cadastre. C'est ici surtout que l'expérience doit dissiper les illusions de la spéculation.

CANAUX. — En économie politique, les canaux sont des routes pour le transport des produits du travail du lieu de leur production, à celui de leur emploi ou de leur consommation.

On connait quatre sortes de routes pour ce genre de service.

Les unes, difficiles à franchir, ne servent à l'homme que pour le transport de faibles et d'improfitables fardeaux. S'il n'en avait jamais existé d'autres, tous les pays, malgré leur fertilité naturelle, seraient en grande partie incultes ou mal cultivés et réduits à une population faible et misérable. Sans débouchés pour l'excédant des produits, la production serait toujours limitée par les besoins de, la consommation ; et dès lors, plus de motifs et de moyens d'économie, d'accumulation, d'accroissement du travail, de prospérité publique et de richesse particulière et générale. Condamnés à rester stationnaires, les peuples n'auraient recueilli de l'abondance des récoltes qu'une richesse inutile, tandis que leur stérilité les eût exposés à d'effroyables calamités ; ils auraient eu également à souffrir d'avoir trop et de n'avoir pas assez. Telle est en effet la condition de tous las pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces. Là, il n'y a que souffrance et misère, et point d'espoir de soulagement pour la population, d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile.

On n'est pas dans une situation beaucoup plus avantageuse, dans les pays où les routes n'offrent à l'homme d'autres ressources pour le transport de ses produits, que les bêtes de somme. Les secours qu'il

tire de leur force ; de leur docilité, et souvent de leur adresse, sont infiniment restreintes et limitées. Quelle innombrable quantité de bêtes de somme ne faudrait-il pas, pour transporter le blé et le vin nécessaires à l'approvisionnement d'une population de 250,000 individus, et cependant, plusieurs départemens de la France sont dans ce cas. Si donc il n'y avait jamais eu pour arriver à ces départemens, que des routes praticables pour des bêtes de somme, ces départemens n'auraient jamais été ni peuplés, ni cultivés. Aussi, les nombreuses caravanes qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont-elles pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation es"restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde. Ce genre de transport n'a jamais servi qu'à la circulation des produits qui ont une grande valeur sous un petit volume, et sont plus propres à satisfaire la vanité et le luxe de quelques individus riches et puissans, qu'à stimuler l'activité des classes laborieuses, et à féconder les sources de la richesse.

Les routes qui concourent efficacement à la prospérité des peuples, à la richesse des nations, aux progrès de la civilisation, sont celles qui permettent de remplacer, les bêtes de somme par les animaux de trait. Ce nouveau mode de transport a sur l'autre d'innombrables avantages.

Il assure à la production des issues, partout où elle peut trouver des consommateurs.

Et il se recommande par l'étendue de ses forces, par sa rapidité et par son bon marché.

Lorsque avec deux chevaux attelés à une voiture de roulage, on effectue le même transport qu'avec trente chevaux et six hommes, on ouvre trois ou quatre fois plus d'écoulement à la production, on l'effectue trois ou quatre fois plus vite, et il en coûte trois ou quatre fois

meilleur marché. Ce mode favorise, par conséquent, trois ou quatre fois l'accroissement de la production et de la consommation de la richesse et de la civilisation. Ces résultats sont infaillibles et dérivent les uns des autres, comme l'effet de sa cause. L'influence des routes sur le bien-être des hommes, et les destinées des peuples est si grande qu'on pourrait dire de leur puissance en civilisation, ce qu'Archimède disait de celle de son levier en mécanique.

Mais les routes par terre Be peuvent, sous aucun rapport, soutenir le parallèle avec celles qui sont ouvertes au transport par les canaux.

Le transport par attelage, qui l'emporte sur tous les transports par terre, a des limites qu'on ne pourrait pas dépasser, ou, si on pouvait les franchir ; il deviendrait si dispendieux ; qu'il arrêterait la consommation qu'il encourage.

Le transport par les canaux n'a pas cet inconvénient : non-seulement il offre au transport des ressources indéfinies et illimitées, mais leurs frais diminuent nec l'accroissement des masses transportées. Les canaux sont pour le commerce intérieur de chaque pars ce que les fleuves et les rivières navigables sont pour le commerce intérieur de quelques pays ou de quelques provinces favorisés par la nature, et ce qu'est la mer pour le commerce extérieur de tous les peuples et de tous les pays.

Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée. Qu'on jette les yeux sur la carte du mande, à toutes les époques de l'histoire, et l'on verra partout la culture, l'industrie, le commerce et la civilisation commencer et fleurir dans le voisinage des mers, et de là s'étendre graduellement et successivement dans l'intérieur des terres, selon qu'il a été plus ou moins facile d'y pénétrer par des routes naturelles, on qu'on a été plus ou moins habile à en ouvrir d'artificielles.

Les avantages que tous les peuples tirent directement ou indirectement du transport par mer s'accroissent et se multiplient dans plusieurs pays par la navigation des fleuves et des rivières, et c'est encore dans leur direction qu'on suit la marche progressive de toutes les industries, de toutes les prospérités, de toutes les richesses. C'est par ces grands canaux de la nature, que la vaste étendue des mers s'avance jusque dans l'intérieur des continens pour les féconder et les enrichir.

Enfin les canaux, ouvrage de l'homme, complètent le système de la navigation générale, font participer aux bienfaits de ce genre de transport toutes les localités qu'ils parcourent et portent la vie, la force et la vigueur, jusqu'aux extrémités les plus reculées de chaque pays. Avec des canaux, toutes les localités du même pays peuvent faire arriver leurs produits dans tous les marchés du monde et entrer en partage de la richesse générale.

Quand on songe, que tous les peuples ont pu disposer de ce puissant mobile de la puissance sociale, que très-peu l'ont fait, ou ne l'ont fait que sur une très-petite échelle, on est conduit à cette réflexion, qu'après des milliers d'années le monde entre à peine dans la carrière de la société civile et de la civilisation.

CAPITAUX. — Les capitaux sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Voyez Accumulation.

Sans emploi les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur, et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'état dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités.

Si, par exemple, sur les produits qui composent son revenu, un individu économise cinq hectolitres de blé et les conserve dans son grenier, ils ne sont d'aucun profit ni pour lui ni pour personne ; ils sont comme s'ils n'existaient pas, et le travail qui les eût préparés pour la consommation n'a pas lieu. Dans ce cas l'économie sans profit pour l'économe fait éprouver une perte au travail du pays.

Mais, si au lieu d'être resserrés dans un grenier, les cinq hectolitres sont employés à créer une nouvelle branche de travail ou à rendre plus productives ou moins dispendieuses celles qui existent, et si ce travail les reproduit, comme cela arrive infailliblement quand le nouveau travail continue, ou quand le perfectionnement de l'ancien se soutient, alors les cinq hectolitres économisés forment un capital ; d'où il suit que tout capital est nécessairement une dotation du travail.

Cette doctrine a donné lieu à plusieurs controverses.

Il n'y a point à présent de difficulté sur les économies dont l'emploi les reproduit en matières agricoles. On est unanimement d'accord que les économies ainsi reproduites forment des capitaux.

On reconnait aussi, quoique avec quelque difficulté, que les économies qui sont reproduites en objets matériels sont des capitaux.

On n'est plus divisé que sur les économies dont l'emploi ne produit que des services honorables, utiles, agréables et de pure fantaisie, qui, après leur consommation, ne laissent aucune trace de leur existence, ne peuvent subsister que par des tributs imposés sur les produits des autres capitaux, et sont, par conséquent, un poids mort sur la production générale.

Parmi ces économies dont l'emploi ne crée que des services, on comprend ceux du souverain, du gouvernement, de l'administration,

de l'ordre judiciaire, des armées de terre et de mer, des professions les plus graves et les plus frivoles, et de la domesticité.

Il faut convenir que les économies forcées ou volontaires qui ont successivement créé ces divers services ne sont ni directement ni indirectement reproduites par eux, et que ces services ne se continuent qu'avec les produits des autres capitaux ; mais ne sont-elles pas médiatement et indirectement reproduites par les secours qu'ils donnent aux divers emplois des autres capitaux, et par l'influence qu'ils exercent sur leur fécondité ? Nul doute à cet égard.

Le services qui semblent noir le moins de par à la reproduction des économies qui les ont fondés sont, sans contredit, ceux du gouvernement et ceux du culte religieux ; il est certain cependant que si ces services ne les reproduisent pas directement et immédiatement, ils concourent à leur reproduction, parce qu'ils donnent une plus grande fécondité aux autres travaux parce que sans leurs services protecteurs et tutélaires les emplois qui reproduisent directement les autres économies seraient moins féconds et moins profitables. Continuellement menacées dans leurs personnes et dans leurs propriétés, toutes les classes occupées dans les emplois de la reproduction matérielle seraient forcées d'employer une partie considérable de leur temps à se garantir de la paresse, des vices et des crimes de leurs concitoyens, ou à se défendre de l'ambition ou de l'avarice de l'étranger. Cet emploi de leur temps à des travaux étrangers à la production en diminuerait les produits ; et le revenu général serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est, grâces à la protection du gouvernement, aux conseils, aux préceptes et aux soins des ministres de la religion.

Il est donc juste et raisonnable d'attribuer cet excédant de revenu à des services qui sont la cause et le moyen de leur production : peu importe que ces services ne concourent à le produire que d'une manière indirecte. Que de capitaux regardés comme productifs n'y contribuent pas autrement ! de ce nombre sont ceux qui alimentent les tra-

vaux du mineur, du fondeur, du forgeron, du taillandier, et de tous les arts qui fabriquent les machines, les instrumens et les outils si nécessaires ou si utiles à la production. Pourquoi donc si ceux-ci, sont réputés productifs parce qu'ils abrègent et facilitent le travail, les autres qui défendent, protégent et encouragent les travailleurs, n'auraient-ils pas aussi le droit de s'attribuer une part à la production ?

On peut en dire autant des services des classes littéraires et savantes, et de ceux des professions libérales, qui en éclairant les hommes sur la direction la plus profitable à donner à leurs travaux, sur leurs droits réciproques dans le partage des produits, et sur la justice, l'utilité et la convenance de leurs transactions, en assurant l'exécution de leurs contrats, en les soulageant dans leurs infirmités, et les consolant dans leurs malheurs, rendent le travail plus facile, plus actif et plus productif. Leurs forces sont autant de leviers qui opèrent sur la production de la même manière que le capital fixe dont nous parlerons dans un instant. Il n'y a de différence que dans un seul point. L'opération du capital fixe est physique et matérielle, tandis que l'action des classes litteraires et savantes, et des professions libérales est intèlleèt1Îelle et morale.

Enfin les classes, qui ne rendent que des services frivoles et domestiques, ne sont pas non plus sans influence sur la production générale, et ne lui sont pas moins profitables.

Sans doute, si les hommes n'étaient placés sur la terre que pour produire et pour consommer, on aurait de la peine à comprendre comment des services qui ne tendent qu'à distraire les producteurs des travaux de la production, sont cependant une de ses causes efficientes, et contribuent en effet à sa plus grande fécondité.

Mais si la production et la consommation ne sont pas la fin et le terme des destinées humaines, et ne doivent être envisagées que comme des moyens de cultiver les facultés intellectuelles et morales,

cette noble partie de la nature humaine, et de rendre la vie aisée, agréable et commode, les services réputés les plus frivoles ont un véritable prix pour les producteurs, et, par conséquent, ne sont pas sans profit pour la production. Ils y participent les derniers, sans doute, mais on ne peut leur contester la part qu'ils y prennent.

Ainsi il me paraît évident que les économies accumulées et fixées dans un emploi sont des capitaux, soit que cet emploi les reproduise en produits agricoles, ou en objets matériels, ou en services ; la seule condition, et elle est indispensable, c'est que les économies soient reproduites librement et volontairement, ce qui est hors de tout doute tant que leur emploi subsiste.

Et comment concevoir qu'il en sait autrement ; lorsqu'on considère les divers emplois des économies dans leurs relations mutuelles et réciproques ? les services n'ont-ils pas une valeur comme les objets matériels, et ceux-ci comme les objets agricoles ; et la valeur relative des uns et des autres ne dépend-elle pas également d'une seule et même loi, de la loi du marché ? là où il y a valeur entre les choses reproduites, il y a nécessairement identité entre les causes qui les produisent, et il est rationnellement impossible que des causes dont les effets sont les mêmes, les unes, soient productive et les autres improductives, de capitaux.

Enfin n'est-ce pas étrangement s'abuser que de classer parmi les capitaux les économies fixées dans les emplois de la production, et de rejeter de cette classification des économies fixées dans des emplois qui assurent la consommation des produits des autres capitaux ? ceux-ci ne sont-ils pas nécessaires à ceux-là ? et s'il est vrai de dire que sans la production il n'y aurait pas de services consommateurs, il est tout aussi certain que sans les services consommateurs la production qu'ils consomment n'existerait pas. Je dirai plus ; s'il fallait balancer les avantages des capitaux de la production et de ceux de la consommation, et déterminer leur influence réciproque sur les pro-

grès de la richesse, nul doute que la balance ne penchât en faveur des capitaux de la consommation.

On ne consomme pas parce qu'il y a des produits à consommer, mais on produit lorsqu'on a la certitude ou l'espérance de la consommation ; ce serait donc méconnaître les véritables principes de la science économique, que de détourner la direction des économies des emplois de la consommation, pour les porter par prédilection vers les emplois de la production. Plus on multiplie les services consommateurs, plus on favorise la production. Il n'y a qu'une seule exception à cette loi générale, c'est lorsque les services consommateurs sont imposés forcément aux producteurs, et ne sont pas volontairement et librement rétribués par eux. (Voyez Consommation).

Il ne faut en effet que jetter un coup d'œil rapide sur la marche des capitaux pour reconnaître qu'elle est d'autant plus sûre et plus rapide qu'elle forme plus de capitaux de consommation, que de capitaux de production.

Là où chaque producteur est l'unique consommateur de ses produits, la production est nécessairement bornée à la consommation du producteur, et réduite à cet état elle est bien faible, et laisse souvent en souffrance le producteur et le consommateur : te lest le sort des temps antérieurs à la création des capitaux. Pendant leur durée, on ne voit pas pourquoi on formerait des capitaux, ni à quoi ils pourraient être bons.

Mais quand, avec ses économies sur la production, le producteur parvient à se créer un consommateur qui lui donne un équivalent de sa consommation, soit en objets réels, soit en services, alors la production augmente avec la consommation, et c'est par l'action de la production sur la consommation, et de la réaction de la consommation sur la production, que s'est formée la masse des capitaux dans tous les pays, qu'elle s'y conserve, et peut s'accroître indéfiniment.

Ce qui démontre jusqu'à l'évidence que si, comme l'enseigne Adam Smith, l'origine des capitaux remonte à la division du travail, leur progression ne suit pas, comme l'a cru cet illustre écrivain, les progrès des capitaux de la production, mais ceux des capitaux de la consommation.

C'est par une méprise évidente, que cet écrivain s'est imaginé que les capitaux de la consommation peuvent faire obstacle aux capitaux de la production, et que la disproportion des uns avec les autres peut leur être également fatale. Il n'a pas fait attention qu'on ne peut pas consommer sans donner au producteur un équivalent dont il se contente, et pour lequel il consent à produire ; donc il est de toute impossibilité que la consommation puisse jamais porter aucune atteinte à la production ; et ce serait égarer la science, que de subordonner la consommation aux forces de la production ; c'est, au contraire, dans)a consommation que la production puise toutes ses forces.

Les capitaux forment plusieurs classes qui ont chacune leur dénomination particulière.

Les uns consistent dans l'accumulation de toutes les économies, dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux. On leur donne le nom de capital circulant, parce qu'ils ne donnent de profit à leur possesseur, que par leur circulation du producteur à toutes les classes d'ouvriers qui leur donnent successivement les préparations nécessaires à leur consommation, des classes industrieuses à celles du commerce, et de celles-ci aux consommateurs. La circulation est le caractère propre de ce genre de capitaux, et motive suffisamment leur dénomination de capital circulant.

D'autres capitaux se composent des améliorations du sol, des machines, des outils, des instrumens de tout travail ; et de tout objet qui

produit un revenu ou des profits sans changer de maître et sans aucune circulation ; ils portent le nom de capital fixe.

On a long-temps hésité à assigner à la monnaie d'or et d'argent, une place parmi les capitaux. Tantôt on la regardait comme formant seule des capitaux, et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de a circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe.

La même incertitude s'est fait sentir par rapport aux capitaux prêtés à intérêt, on ne savait pas s'ils ne devaient pas former une classe à part ; mais, avec plus de réflexion, on a reconnu que ce nouvel emploi ne change rien à leur caractère de capitaux, et qu'il n'y a de changement que dans la main qui en fait l'emploi.

Enfin la terre, cette source féconde de toutes les richesses, semblait une anomalie dans la classification des capitaux, et l'on se persuadait qu'elle devait leur rester étrangère ; mais elle est si peu de chose sans le capital et le travail qui la mettent en culture, et elle a une si grande valeur quand elle est bien cultivée, qu'il est impossible de n'être pas frappé de sa parfaite analogie avec le capital fixe ; aussi n'hésite-t-on pas à la comprendre dans ce capital.

Indépendamment du capital circulant et du capital fixe, il y a une troisième sorte de capital qui ne contribue point à la formation de la richesse du pays, mais qui en fait pour ainsi dire le fonds principal, le supplément et la réserve.

Telles sont toutes les accumulations de vêtemens, de maisons, d'hôtels et de palais, de meubles, d'ustensiles de table et de cuisine, de métaux travaillés, de tableaux, de statues, de vases et de pierres précieuses, de routes, de canaux, de ports, de forteresses et d'arsenaux, d'églises, d'hospices, de prisons, de monumens publics, et de

l'universalité des objets durables d'utilité, de commodité et d'agrément dont la possession distingue les peuples civilisés t et marque pour ainsi dire les divers degrés de civilisation.

Ainsi trois sortes de capitaux :

Le capital circulant,

Le capital fixe,

Et les capitaux accumulés pour la consommation actuelle, prochaine et éloignée.

Les capitaux sont plus ou moins profitables pour l'état ou pour leur possesseur ; selon leur emploi et leur destination ; souvent l'emploi le plus profitable pour le capitaliste l'est moins pour l'état, et vice versa ; cela arrive surtout lorsque les profits du capital sont élevés, alors ils donnent de plus grands profits aux capitalistes ; mais ils sont d'un moindre avantage pour l'état, la raison en est évidente.

Les capitaux sont des avances faites au travail pour la production, à l'industrie pour la mise en état de consommation des produits, au commerce pour le transport des produits, soit aux manufactures, soit au consommateur. Plus ces avances donnent de profits au capitaliste, plus les objets de consommation sont à un prix élevé ; plus la consommation est chère, plus elle est réduite, plus sa réduction porte atteinte à l'aisance générale, et, par conséquent, plus elle circonscrit dans d'étroites limites la reproduction, cette source féconde de la richesse générale.

Quand, au contraire, les avances du capitaliste ne lui donnent que des profits modérés et même médiocres, tous les travaux de la production, des manufactures, du transport des produits, de la circulation des valeurs, sont moins dispendieux, se vendent à meilleur marché, ont un débit plus facile, sont plus sûrement et plus rapidement

consommés ; l'aisance est générale, la prospérité progressive et le pays riche et puissant.

L'intérêt du capitaliste est donc, sous ce rapport, en opposition directe et absolue avec l'intérêt général de l'état.

Cette doctrine a été récemment combattue dans un ouvrage périodique qui a une grande célébrité et qui la mérite ; mais a-t-elle été réfutée ? il est permis d'en douter.

On avance que ce n'est pas la masse du capital, mais ses intérêts qui assurent les progrès de la richesse et de la population, et que dans tout pays où les profits du capital sont faibles et où l'on ne peut les élever, ce pays a terminé sa carrière, atteint le terme de sa prospérité, de sa grandeur et de sa puissance. On en donne pour preuve la situation de la Hollande et de l'Angleterre.

Quelle que soit l'importance de cette assertion, elle n'a pas même le mérite d'être spécieuse et ne peut pas ébranler les principes qu'elle attaque.

Les capitaux, comme tout ce qui rapporte des profits à son propriétaire, ne sont plus ou moins productifs pour lui que le selon la loi de leur rareté ou de leur abondance : y a-t-il plus de capitaux à placer que de placemens à faire, le profit des capitaux est faible pour le capitaliste ; mais on aurait tort d'en conclure que le capital n'est productif pour l'état que dans la proportion des profits du capitaliste. Un capital qui ne rapporte que 2 pour 100 au capitaliste peut donner de très-grands profits à l'état.

Qui donc profite de l'excédant des bénéfices du capital après le prélèvement des profits du capitaliste ? car cet excédant ne peut arriver à l'état ou à tous que par des individus isolés ou réunis.

Ce n'est pas à l'ouvrier que le capital emploie ; son salaire ne profite pas plus de la baisse des profits du capital, que ceux-ci de la

baisse des salaires. Les salaires du travail, comme les profits du capital, dépendent exclusivement de l'abondance ou de la rareté des ouvriers, et des capitaux comparés à l'abondance ou à la rareté de l'ouvrage et des placemens. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher l'écoulement des bénéfices du capital au delà des profits du capitaliste ; et avec la plus légère attention on la découvre dans les bénéfices des spéculateurs sur tous les genres de travail. C'est à leur génie que les bénéfices appartiennent, parce qu'ils en sont les produits.

Qu'importe en effet que l'armateur ne paie que pour 100 du capital qu'il emploie, si l'emploi qu'il en fait lui rapporte 25 à 30 pour 100 ? Dans ce cas, les profits du capital ne sont pas pour un pays de deux, mais de 25 à 30 pour 100.

Ce qui est vrai de l'armateur l'est également du manufacturier, du cultivateur et de toutes les classes de producteurs et de commerçans. Tous peuvent ne donner que de faibles profits au capital et en tirer de très-grands pour le prix de leurs talens, de leurs connaissances et de leur génie. Cette vérité n'est pas nouvelle, elle est passée en proverbe dans cet adage : tant vaut l'homme, tant vaut la terre.

Si les gouvernemens n'avaient jamais perdu de vue cette vérité proclamée par l'expérience des siècles, s'ils avaient toujours protégé, encouragé, favorisé le développement des facultés intellectuelles, la circulation des lumières et les progrès de la raison universelle dans toutes les classes de la population, qui peut prévoir jusqu'où s'étendraient les profits des capitaux pour un état ? Comment n'a-t-on pas observé que ce n'est que depuis que les sciences spéculatives ont été appliquées à la direction, des capitaux, qu'ils donnent de si grands profits aux peuples et leur en promettent de plus grands encore ? Comment ne s'aperçoit-on pas qu'il y a une extrême contradiction à appeler les richesses de tous ses vœux et à arrêter la circulation des lumières qui en sont la source féconde et inépuisable ? Qu'on ne s'épouvante pas de cette alliance des richesses et des lumières ; elle

n'est dangereuse que pour le pouvoir qui opprime, jamais pour le pouvoir qui protége. L'histoire des bons rois en offre une preuve irrécusable, Je bien qu'ils firent à leurs peuples fut payé de leur amour ; et cependant presque tous vécurent dans des temps où tout le bien qu'ils firent se réduisit à ne pas faire du mal ou à empêcher celui qu'on faisait avant eux. Comment cette leçon de l'histoire n'a-t-elle pas encore dissipé les terreurs que l'alliance des lumières et des richesses inspire aux gouvernemens même les plus éclairés ? Les peuples en tirent la conséquence qu'elles ne paraissent si redoutables aux gouvernemens que parce qu'elles rendent plus difficiles leurs entreprises contre les libertés publiques. Je suis plus disposé à croire qu'ils les redoutent pour leur pouvoir ; mais c'est une erreur grave, l'exemple de l'Angleterre prouve évidemment que les richesses et les lumières ne sont point incompatibles avec le pouvoir.

Si donc les profits des capitaux sont toujours pour l'état proportionnés aux lumières et aux talens de ceux qui en dirigent l'emploi, que doit-on conclure de leur baisse ? pas autre chose, sinon qu'il y a concurrence dans le talent et le génie qui dirigent l'emploi du capital, comme dans le capital même ; mais loin de s'en affliger, il me semble qu'il faut s'en applaudir, parce qu'il en résulte que tout dans cette partie a atteint le plus haut degré de perfectionnement, et que l'espèce humaine jouit de, toute la somme de bien-être réservée à sa nature.

Que si les écrivains que je réfute ne s'affligent de la baisse des profits du, capital que parce qu'on ne peut plus prélever de gros profits sur l'ignorance des peuples et l'infériorité des talens de ceux qui en font l'emploi, ils peuvent avoir raison, mais ils doivent sentir que dans ce cas, qui me paraît encore bien loin de se réaliser, ils veulent enrichir les uns aux dépens des autres, ce qui n'est ni l'objet ni le but de l'économie politique. (Voyez ce mot.)

Non-seulement les profits des capitaux sont plus, grands pour un état en proportion des lumières et des talens de ceux qui en font l'emploi, mais aussi suivant la direction de leur emploi. Parmi ces directions, les unes sont certainement préférable aux autres ; mais quelles sont celles qui doivent être préférées ? Voilà sur quoi on n'est pas d'accord.

Adam Smith enseigne que l'emploi le plus avantageux du capital est celui qui met en mouvement la plus grande quantité du travail productif, et élève d'autant plus la valeur annuelle de la terre et du travail.

Cette doctrine me paraît entièrement illusoire.

La quantité de travail productif que le capital met en mouvement dans un pays ne lui est profitable qu'après le prélèvement des frais que le travail a coûté ; les frais du travail ne sont ni ne peuvent être d'aucune utilité pour un pays (voyez Salaires), et quand on prélève les frais que coûte la mise en mouvement d'une grande quantité de travail productif, il reste bien peu de profits pour l'emploi du capital

Sans contredit, le capital employé à la culture d'une mauvaise terre met en mouvement une plus grande quantité de travail productif, et même élève davantage la valeur du produit annuel de la terre et du travail que le même capital employé à la culture d'une bonne terre ; il faut, en effet, plus d'engrais pour la féconder, plus de travaux pour l'améliorer, plus d'ouvriers pour la cultiver. Il y a donc une plus grande quantité de travail productif mise en mouvement. L'emploi du capital élève même la valeur du produit annuel de la terre et du travail beaucoup au delà de l'emploi du même capital sur une bonne terre, si, comme l'avance un écrivain récent, la valeur des produits agricoles d'un pays est toujours déterminée par les frais que coûte la production des mauvaises terres ; assertion que je suis loin de parta-

ger, comme on le verra au mot valeur ; mais qui du moins suffit à la démonstration qui m'occupe.

Et cependant si le capital d'un pays était employé tout entier à la culture des mauvaises terres, qui doute que le pays ne fût réduit à la plus grande pauvreté ? Son capital mettrait pourtant en mouvement une grande quantité de travail productif, il nourrirait une population nombreuse, et élèverait par conséquent la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; mais dans tout cela on chercherait vainement les produits du capital, ils seraient en grande partie dévorés par les frais du travail.

Ce résultat est rigoureusement le même dans l'application du même principe à tous les emplois du capital.

Nul doute que l'agriculture ne mette en mouvement, une plus grande quantité de travail productif, et n'élève plus haut le produit annuel de la terre et du travail que celui qui est employé dans les manufactures et le commerce ; mais les profits du capital pour l'état ne sont pas pour cela plus considérable, ils sont même bien inférieurs, parce que la plus grande partie des produits est absorbée par les frais de production, et par conséquent n'est d'aucune utilité pour l'état.

En un mot, si un capital de 100,000 fr. employés dans l'agriculture qui met en mouvement 500 ouvriers et élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail à 150,000 fr., ne donne que 10,000 fr. de produit net, les profits du capital pour l'état ne seront que de 10,000 fr.

Si le même capital employé dans les manufactures et le commerce ne met en mouvement que 200 ouvriers et n'élève la valeur du produit annuel de la terre et du travail qu'à 140,000 fr., mais donne un produit net de 25,000 fr., il est évident que les bénéfices du capital employé dans les manufactures et le commerce seront plus considérables pour l'état que ceux du capital employé dans l'agriculture.

Or c'est là précisément ce que réalisent les emplois du capital dans l'agriculture, les manufactures et le commerce. Ils sont d'autant plus productifs pour l'état qu'avec une moindre quantité de travail mise en mouvement ils donnent un plus grand produit net. Cette loi est irréfragable, et elle n'a échappé à l'auteur de la Richesse des nations que parce que de son temps on regardait la population comme un élément de richesse, de force et de puissance, et qu'on ne savait pas que cela n'est vrai que de la population disponible, de celle qui vit du produit net.

Ainsi il faut tenir pour certain que l'emploi du capital le plus productif pour un état est celui qui donne le plus grand produit net, et en faisant l'application de cette règle aux divers emplois du capital, on reconnait qu'ils se placent dans l'ordre suivant :

Le commerce étranger,

Le commerce intérieur,

Les manufactures,

Et l'agriculture.

Si l'on est divisé sur les emplois du capital les plus productifs pour l'état, on est encore moins d'accord sur la part des capitalistes dans les profits de l'emploi du capital. Cette part est-elle égale pour tous les capitalistes dans les emplois qui se font dans le même arrondissement ?

On n'en fait aucun doute, et l'on se fonde sur la concurrence qui ferait nécessairement disparaitre l'inégalité des bénéfices des divers emplois si elle pouvait exister ; mais, quelque accréditée que soit cette opinion, elle ne me paraît pas mieux fondée.

Les capitaux ne peuvent rien par eux-mêmes ; ils ne sont plus ou moins profitables que par l'adresse et l'habileté de ceux qui les em-

ploient ; adresse et habileté qui, n'étant pas les mêmes dans tous les emplois, ne peuvent donner des profits égaux. Quand on pourrait séparer le capitaliste de son capital, ce qui ne peut avoir lieu que dans des cas très-rares, il faudrait toujours, pour que les capitaux donnassent des profits égaux dans tous les emplois, que les capitalistes qui les font valoir fussent tous doués des mêmes talens, de la même activité et des mêmes soins, et c'est ce qui est moralement impossible. Il y a donc, indépendamment des causes locales et temporaires, une cause nécessaire et permanente de l'inégalité des bénéfices des capitalistes dans les divers emplois du capital dans le même arrondissement, et de cette cause dérivent les progrès des arts et de l'industrie générale.

D'un autre côté, il est également certain que quand les capitalistes du même arrondissement pourraient se disputer les emplois les plus avantageux du capital, et, par conséquent, égaler leurs bénéfices, très-peu pourraient retirer leur capital de l'emploi dans lequel ils l'ont engagé. Les capitaux ne sont pas plus que les capitalistes libres de se porter dans l'emploi le plus avantageux. Chaque capitaliste reçoit l'éducation convenable à l'emploi dans lequel il veut porter son capital ; s'il se trompe dans le choix qu'il fait, il n'est pas toujours le maître d'en faire un autre et de courir à celui qui lui paraît le plus profitable. Que devient donc l'argument de la concurrence ? Très-spécieux dans la théorie, il est illusoire et sans effet dans la pratique. Les profits du capital pour le capitaliste sont et seront toujours proportionnés à l'habileté et au talent de celui qui les fait valoir.

Concluons donc que les capitaux sont les économies accumulées et fixées dans des emplois qui les reproduisent directement ou indirectement, immédiatement ou immédiatement, qui, quand elles sont reproduites, forment trois classes distinctes qui, sous les dénominations de capital circulant, de capital fixe et de capital accumulé, sont le mobile et la mesure de la richesse productive et de la richesse pro-

duite ; que dans l'emploi du capital, l'intérêt de l'état diffère de l'intérêt du capitaliste, en ce que celui-ci veut les plus hauts profits, et l'autre, les plus modérés et même les plus médiocres ; que quant à la direction des emplois du capital, les plus profitables pour l'état sont ceux qui lui donnent le plus grand produit net ; que les profits des capitalistes sont toujours déterminés, par leur adresse et leurs talens, à les faire valoir, et que, par conséquent, on ne peut jamais les soumettre à l'égalité dans le même arrondissement, parce que la concurrence qui devrait l'opérer n'existe pas et ne peut pas exister là où il n'y a pas égalité de faculté et de puissance dans les concurrens.

Ici finit tout ce que la science enseigne sur les capitaux ; mais ce qu'elle ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir, c'est que le travail de prévoyance, ce premier mobile du bien-être des individus, de l'aisance des classes industrieuses, et de la richesse générale, ne commence qu'avec le capital, ne s'étend ou ne s'arrête qu'avec lui, et que de leur union indissoluble dépend la condition actuelle et future des peuples et des gouvernemens. Cette vérité jusqu'ici inaperçue commence à se faire jour, et déjà les possesseurs des capitaux se placent parmi les arbitres du pouvoir. Quel sera le résultat de cette invasion de l'économie sociale dans l'état politique, c'est ce qu'il serait imprudent de faire pressentir, mais il me semble que cette influence ne peut qu'être favorable aux progrès des libertés publiques et de la civilisation. (Voyez Profits.)

CHANGE. — C'est l'appréciation de la valeur réelle de la monnaie de chaque pays, et de l'agio qu'il faut recevoir ou payer pour en établir le pair. On a donné à cette opération le nom de change, parce qu'elle met effectivement toutes les monnaies en état de s'échanger l'une contre l'autre, opération de la plus haute importance pour le commerce étranger, et sans laquelle il n'aurait pas lieu.

En effet, lorsque le commerce de France fait venir des marchandises d'Angleterre, il les achète et doit les payer en liv. sterl., qui sont

la monnaie de ce pays.

Soit qu'il les revende en France ou dans d'autres pays, il ne peut en fier le prix sans comparer la monnaie dans laquelle il les a achetées et payées, avec celle dans laquelle il doit les revendre. Si celle-ci est plus faible, il doit augmenter son prix, jusqu'à ce qu'il y trouve avec son bénéfice la monnaie plus forte qu'il doit payer. Si, au contraire, il revend en monnaie forte, et doit payer en monnaie faible, il peut baisser son prix de toute la différence de la monnaie forte à la monnaie faible.

Ce qui fait que chaque monnaie est forte ou faible, c'est la quantité d'or ou d'argent qu'elle contient, différence que l'agio fait disparaître. (Voyez Agio.)

Quand l'agio a égalé les monnaies, on a le pair des monnaies ; mais ce pair n'est pas celui du change, ce n'est que lorsque les monnaies sont arrivées dans le lieu ou elles doivent s'échanger, que le change peut s'en effectuer ; mais leur transport d'un lieu à l'autre exige des frais plus ou moins considérables, qui doivent être ajoutés à l'agio pour former le pair du change.

Les frais du transport ne sont pas toujours nécessaires, et souvent n'ont pas lieu. Si, par exemple, le commerce de France, qui a acheté des marchandises en Angleterre, lui en a vendu autant qu'il en a acheté, alors les deux commerces se libèrent de leurs dettes respectives par leurs créances réciproques. (Voyez Lettres de change). Dans ce cas le pair du change est le même que le pair de la monnaie.

Mais si les dettes et les créances des deux commerces sont inégales, si l'un doit plus qu'il ne lui est dû, il doit ajouter à l'agio de la monnaie qu'il doit payer, les frais de son transport dans le lieu du paiement, et alors le pair du change se compose, pour le commerce débiteur, de tout ce, que lui coûtent la différence des monnaies et les frais du transport en monnaie de la portion de sa dette qui excède sa créance.

Il a encore un moyen de se libérer sans bourse délier de ce qu'il reste devoir après la compensation de ses achats avec ses ventes, c'est lorsque de ses relations commerciales avec un autre peuple il résulte pour lui une créance. Dans ce cas il peut se libérer en transportant au peuple dont il est débiteur sa créance sur le peuple dont il est créancier. Si, par exemple, le commerce de France, resté débiteur de celui de l'Angletterre, est créancier de celui de la Hollande d'une somme égale à celle dont il est débiteur envers le commerce anglais il se libère envers celui-ci par le transport de sa créance sur l'autre ; et dans ce cas, le pair du change n'est et ne peut être affecté que par l'inégalité des monnaies.

De sorte qu'en dernière analyse, le change n'est ordinairement défavorable à un pays que dans la proportion de la différence de la monnaie faible à la monnaie forte, et jusqu'à concurrence de l'excédant de ses importations sur ses exportations ; mais quel est le résultat de ces deux causes de la baisse du change ?

Si cette baisse provient de la monnaie faible ; nulle perte pour le pays qui est obligé par le change de l'égaler à la forte, à moins de prétendre qu'on a ou qu'on peut avoir autant de produits avec une monnaie faible qu'avec une monnaie forte, ce qui est absurde. On ne perd rien en payant en monnaie forte, parce qu'on a eu plus de produits qu'on n'en aurait eu si l'on n'avait payé qu'en monnaie faible. La baisse du change, en rétablissant le pair des monnaies, ne fait que payer le prix dû pour ce qu'on a acheté ; il maintient les échanges entre l'acheteur et le vendeur, et les assujettit au même poids et à la même mesure. Il n'y a donc là ni perte ni profit pour personne.

D'un autre côté, si la baisse du change dérive de l'infériorité des exportations sur les importations, nul désavantage encore. Si l'excédant des importations a servi à l'amélioration du pays, à le rendre plus productif, à le mettre en état d'augmenter ses exportations ; ce qui arrive à toutes les colonies, à tous les pays nouveaux qui entrent

dans la carrière du travail et de la civilisation, il y a avantage et profit, même dans le cas où le change leur est défavorable.

Supposera-t-on que l'excédant des importations consommé en pure perte appauvrit d'autant plus le pays ? Cette dissipation ne serait pas de longue durée, car quel moyen aurait-on d'en payer la valeur ? Y emploierait-on la monnaie ? Mais elle n'abonde pas dans un pays qui importe plus qu'il n'exporte, et qui par conséquent consomme plus qu'il ne produit. La monnaie n'abonde que dans les pays riches, et elle est nécessairement rare dans les pays dissipateurs, et par conséquent pauvres. Sa rareté est même une des causes ou des effets de la pauvreté. La monnaie doit être plus chère dans le pays pauvre, où elle est rare, que dans le pays riche, où elle abonde. Il est donc impossible de supposer que le pays pauvre paiera l'excédant de ses importations avec sa monnaie dont il a le plus grand besoin, et qu'elle sera reçue comme un bon équivalent par le pays qui, non-seulement n'en a aucun besoin, mais qui ne pourrait s'en servir sans détériorer la sienne par la trop grande abondance de l'une et de l'autre. On se fait donc des notions fausses et peu réfléchies du change, lorsqu'on se persuade que sa baisse peut résulter de ce qu'un pays achète plus à l'étranger qu'il ne lui vend.

On est cependant tellement prévenu à cet égard que chaque pays croit voir dans l'état du change des symptômes infaillibles de prospérité ou de décadence, et l'on s'en afflige ou l'on s'en félicite, selon que ces symptômes sont favorables ou contraires : mais il me paraît évident qu'on se berce de vaines illusions. On en a tellement le pressentiment qu'on a senti le besoin de rétablir le pair du change, en faveur des pays auxquels il est contraire ; et qu'a-t-on imaginé ?

On suppose que quand le change est défavorable à un pays, il donne sa monnaie pour se libérer, et qu'alors elle devient si rare, et par conséquent si chère, que les produits du pays tombent à bas prix,

ce qui excite les autres peuples à les exporter et rétablit en sa faveur l'équilibre du change.

Mais on ne fait pas attention que si, comme on le suppose, le change n'est contraire à un pays que parce qu'il vend moins à l'étranger qu'il, n'achète de lui, il est dans l'impossibilité d'augmenter ses ventes, même par la baisse du prix de ses produits.

Car s'il ne vend pas à l'étranger autant qu'il achète de lui, ce n'est pas parce que ses prix sont trop élevés, cela n'arrive jamais à un pays débiteur, mais c'est parce que l'étranger ne veut pas une plus grande quantité de ses marchandises, ou parce qu'il ne peut pas en produire une plus grande quantité. Dans ces deux cas, il est impossible à un pays de rétablir son change par la baisse du prix de ses produits.

Il est donc permis de penser que la hausse et la baisse du change n'ont, pour tous les pays, d'autre cause que le mauvais' état de leur monnaie ; et, dans ce cas, cette hausse et cette baisse leur sont entièrement indifférentes, et ne peuvent être considérées comme des signes de leur prospérité ou de leur décadence.

Il n'y a qu'un seul cas où le symptôme de la baissé du change est aussi certain qu'il est illusoire dans tout autre ; ce cas est celui où un pays se trouve débiteur de l'étranger, sans en avoir rien reçu, comme il arrive lorsqu'il paie des subsides volontaires, des tributs forcés, et des bénéfices dans les spéculations de la bourse. Dans tous ces cas, il ne peut se libérer par la voie du commerce, qu'autant que ses exportations dépassent ses importations, ce qui est rare ; il faut donc que ses créanciers prennent ses produits en plus grande quantité qu'ils ne le feraient, s'ils ne les recevaient pas gratuitement, et cet excès d'exportation maintient en effet, ou rétablit l'équilibre du change.

Ces perturbations sont les seules causes qui me paraissent justifier les alarmes que cause à un peuple la baisse de son change. Toute

autre cause est indifférente, et me paraît dériver uniquement du mauvais état des monnaies.

CIRCULATION. — En économie politique, ce mot exprime deux opérations distinctes, quoique corrélatives.

L'une embrasse le transport des produits du travail qu'effectue le commerce dans leur long trajet du producteur au consommateur.

L'autre consiste dans l'emploi des valeurs qui servent au paiement des produits à chaque mutation du producteur au marchand, des marchands entre eux, et du marchand en détail au consommateur.

Les principes régulateurs de ces deux circulations font nécessairement partie de ceux qui dirigent le commerce dans toutes ses ramifications, et de ceux qui établissent la nature, l'espèce et les effets des valeurs. On ne peut donc les présenter ici dans toute leur étendue sans sortir du sujet, ni les restreindre à ce qui concerne l'une et l'autre circulation sans les morceler, et par conséquent sans altérer la force et la clarté qui résultent de leur liaison, de leur enchaînement et de leur ensemble. C'est donc aux mots commerce et valeur, qu'il faut chercher la théorie de la circulation, en économie politique.

COLONIES. — Ce mot exprimait chez les Grecs l'émigration, l'abandon du pays. Elles avaient lieu lorsque la population, qui ne pouvait pas pourvoir à ses besoins dans un pays trop peuplé ou trop pauvre, le quittait et allait chercher un meilleur sort dans un pays inhabité, barbare et mal ou point cultivé. Quelle fut la part des gouvernemens de la Grèce dans leurs nombreuses colonisations ? où puisèrent-ils les ressources qu'elles nécessitaient, et qu'on ne devait pas trouver facilement dans un pays qui ne pouvait pas entretenir sa population ? cela n'est pas facile à concevoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les colonies grecques furent toujours indépendantes de la mère-patrie, et ne conservèrent avec elles que des relations de commune

origine, de parenté et de service. Leur dévouement réciproque fut grand, mais il n'eut jamais le caractère de l'autorité et de l'obéissance.

À Rome le mot colonie exprimait un établissement militaire dans un pays subjugué. Elle n'était pas déterminée par la nécessité d'ouvrir un écoulement à une population surabondante ce mal n'est point à craindre chez un peuple conquérant, et Rome eut plus souvent besoin de recruter que d'évacuer sa population. Ses colonies avaient un autre objet, c'était d'établir sa domination sur des pays conquis, mais peu façonnés au joug et qu'il fallait y accoutumer ; les colonies étaient par conséquent plus politiques et militaires qu'économiques ; elles étaient conformes à l'esprit et au génie d'un peuple essentiellement conquérant, et elles furent toujours pour lui l'occasion et le moyen d'étendre ou d'affermir ses conquêtes.

Les colonies modernes, de l'Europe dans les deux continens et les îles du nouveau monde n'ont rien de commun avec celles de la Grèce et de Rome. Elles sont les tristes résultats des dissensions religieuses et politiques, de la persécution du fanatisme, de l'oppression du pouvoir et de la folle ambition des possessions des mines d'or et d'argent, qu'on regardait comme la source féconde et inépuisable des richesses. C'est à cette effervescence des passions et dei sottises de l'ancien monde que sont dues la découverte, la plantation, la population, les richesses et la civilisation du nouveau monde, dont les destinées ont déjà exercé une si grande influence sur celles de l'ancien, et paraissent devoir le fixer dans une carrière sociale tout-à-fait différente de celle qu'il avait suivie auparavant. Jamais de plus grands effets ne résultèrent de plus honteuses et de plus misérables causes.

L'Europe ne connut pas d'abord le prix de ses colonies, et ne leur accorda pas toute l'attention qu'elles méritaient. Elle n'y voyait qu'une pépinière de sujets séditieux et rebelles qui échappaient à ion autorité et bravaient sa puissance. Ce ne fut que lorsqu'elles formèrent des populations nombreuses, des cultures vastes et variées,

des produits abondans et précieux, que l'on comprit toute leur importance, et qu'on leur accorda une considération' qu'on leur avait refusée jusqu'alors ; encore ne fut-ce que sous le rapport du commerce que l'Europe établit des relations avec ses colonies. Elle se montra moins jalouse de leur domination que de leur commerce, et lorsqu'elle s'attribua la domination absolue, ce fut surtout pour s'assurer la possession exclusive du commerce.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les mesures qui furent imaginées pour fonder, établir et garantir aux diverses métropoles le monopole du commerce avec leurs colonies. Ce monopole ne diffère pas de tout autre monopole ; il ne forme ni un genre particulier ni une espèce dans le genre ; il suffit donc de renvoyer au mot Monopole, on y trouvera tout ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

Ce qu'il y a de vraiment étrange, c'est que ce n'est pas l'oppression du monopole colonial qui a soulevé les colonies continentales contre leurs métropoles, quoique cette oppression leur fût infiniment onéreuse, et mît des entraves à leur bien-être, à leur prospérité et à leurs richesses. Elles furent plus étonnées de l'extension du pouvoir que de ses abus ; elles lui pardonnaient le monopole qui épuisait leurs richesses, et ne voulurent pas souffrir qu'il prélevât sur elles des tributs indispensables à la conservation commune : tant il est vrai que les révolutions politiques obéissent à des impulsions cachées dont il est impossible d'apercevoir et de reconnaître le moteur.

Depuis que les deux continens de l'Amérique sont parvenus à leur indépendance ; et que l'obéissance de leurs îles devient plus précaire, on paraît ne pas mettre le même prix au monopole du commerce colonial, et l'on est disposé à croire que la liberté du commerce général est préférable à son asservissement partiel. De grands résultats découleront infailliblement de cette nouvelle spéculation économique, et s'il ne m'est pas donné de les prévoir et de les faire pressentir, il m'est du moins permis de me réjouir de ce que l'amour des richesses

porte le pouvoir à affranchir le travail des tributs et des fers que lui imposa si long-temps l'amour des richesses.

Tout ce qu'on peut conclure de cette esquisse rapide de l'histoire des colonies, dans tous les temps et dans tous les pays, c'est que, soit qu'elles aient été, imposées par la nécessité d'une population surabondante, ou conseillées par les artifices du conquérant, ou suscitées par les passions les plus aveugles, les plus violentes et les plus sordides, elles ont toujours été utiles et profitables, et ont surpassé toutes les espérances qu'on en avait conçues.

Mais ce qu'on n'a jamais considéré, et ce qui mérite l'attention particulière de tous les amis de l'humanité, c'est que les colonies ont toujours été le plus puissant mobile de la civilisation générale. La raison en est évidente.

Les colonies introduisent toujours la civilisation parmi les peuples barbares, et lors même que la civilisation qu'elles leur portent serait infectée des vices politiques et moraux de leurs fondateurs, elles seraient encore un bienfait, car la civilisation la plus vicieuse est infiniment préférable à la barbarie la moins intolérable ; dans ce mélange de la barbarie des aborigènes avec les vices de la civilisation des colons, les uns s'épurent par les autres ; l'esprit d'asservissement des colons s'affaiblit par l'esprit d'indépendance des barbares, et de l'alliance des deux peuples résulte un peuple nouveau, qui ne ressemble ni à l'un ni à l'autre.

Sans l'invasion de la Grèce et de Carthage par les Romains, l'ancien monde eût été civilisé par les colonies de ces deux peuples.

Sans l'invasion des Barbares du nord et de l'est de l'Europe, Rome eût, par la conquête, qui est aussi un mode de colonisation, civilisé l'ancien monde, et cette civilisation eût infailliblement suffi pour briser le joug politique qui la flétrissait autant qu'elle l'opprimait.

Qui arrêtera maintenant l'essor de la civilisation dans l'ancien et dans le nouveau monde ? La colonisation qui a civilisé les deux Amériques indique la route qu'il faut suivre désormais pour faire reculer la barbarie, et la bannir du monde entier. Les nécessités d'une population surabondante imposent cette entreprise à l'Angleterre, comme elles l'imposèrent autrefois à la Grèce. Les autres peuples de l'Europe n'ont pas les mêmes besoins de colonisation ; mais les avantages qu'elle leur promet suffisent pour les engager à la suivre de près dans la carrière qu'elle leur a ouverte ; tous y trouveront de riches placemens pour leurs capitaux, une plus grande masse de travail pour leurs classes laborieuses et industrieuses, et d'abondantes et inépuisables sources de prospérité, de richesse et de puissance. Cette ambition aura même le mérite de ne faire verser de larmes à personne, d'améliorer la condition de l'espèce humaine, et de rendre un digne hommage à son Créateur.

COMMERCE. — Ce mot exprime l'échange des produits du travail qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer : dans l'universalité de cet échange consiste le commerce ; ce n'est pas qu'on ne puisse pas faire des échanges sans faire le commerce, mais il n'y a point de commerce sans échanges, et il y en a si peu d'effectués sans son concours, qu'on doit regarder comme synonymes le commerce et d'échange.

Sous ce point de vue, le commerce dispose par l'échange de la partie de la production que chaque localité et chaque pays ont le besoin et le désir d'échanger, et qu'ils ne peuvent mettre à profit que par l'échange. De cet échange résultent des avantages relatifs pour les individus, pour les peuples et pour les gouvernemens. Tous lui doivent plus de bien-être et d'aisance, de prospérité et de richesse, de splendeur et de puissance.

Ce qui est surtout digne de remarque dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne,

c'est que tous en profitent et que personne n'en souffre ni dommage ni privation : phénomène admirable et cependant facile à expliquer.

Dans tout échange on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne, et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. Cette valeur n'est même pas idéale, fictive et créée par la seule opinion des échangistes, elle est réelle, effective et de la même nature que toutes les valeurs. Elle met chaque échangiste en état de continuer son travail, de l'étendre et de jouir de ses fruits, ce qu'il n'aurait pu faire avec ses produits.

Avant l'échange, les produits n'étaient d'aucune utilité pour les producteurs, ils étaient perdus pour la consommation comme pour la production ; autant et mieux eût valu qu'ils n'eussent point été produits ; ils étaient donc sans valeur ; mais dès que l'échange a assuré leur consommation, ils ont une valeur qu'ils n'avaient pas, et leur valeur est une richesse pour les deux échangistes et même pour l'état, dont la richesse et l'opulence consistent dans la valeur totale que l'échange donne aux produits du travail général. (Voyez Valeurs.)

Mais comment l'échange détermine-t-il la valeur des produits du travail général ? Quelle est sa règle, sa mesure, sa balance ? Il n'y en a pas d'autres que la limite ou l'étendue du marché dans lequel l'échange se consomme.

Dans le marché local, la valeur des produits soumis à l'échange est inférieure à celle qu'ils ont, dans les marchés du pays, et surtout dans ceux de l'étranger. Cette différence des valeurs, résultant de la différence des marchés, est fondée sur la nature des choses.

Le marché local, rapproché des producteurs et des consommateurs, est limité par leurs besoins et leurs facultés ; les produits sont semblables et plus propres à satisfaire des besoins qu'à procurer des jouissances. La concurrence a peu d'activité, et la valeur que tous désirent d'obtenir et qu'ils obtiennent en effet, ne dépasse pas les frais

de production. Des siècles s'écouleraient sans que de pareils échanges augmentassent d'un centime la richesse individuelle, locale et générale.

Ces résultats de l'échange local se modifient à mesure que le marché s'agrandit, embrasse un champ plus vaste, et parcourt un cercle plus étendu.

Dans le marché national et étranger, les produits sont plus nombreux et plus variés, non moins propres aux jouissances qu'aux besoins ; ils se font concurrence les uns aux autres, et la valeur qui en résulte n'a de limite que celle de la demande et de l'offre d'une province, d'un pays et du monde entier : c'est dire qu'elle est tout ce qu'elle peut et doit être.

L'influence du marché sur la valeur est si grande que les produits qui, dans-le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent dans de plus grands marchés la valeur des produits propres aux jouissances, et l'on sait que les produits diffèrent de valeur, selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances, et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissances.

Ainsi, les bois, les goudrons, les fer, les chanvres, les suifs, les fourrures du nord, les vins, les huiles, les soies et les fruits du midi, les denrées coloniales, le tabac de la Virginie, le thé de la Chine et les gommes de l'Afrique qui, dans le marché local, n'ont que peu ou point de valeur, parce qu'ils ne peuvent satisfaire que des besoins inférieurs à leur abondance, quand ils sont transportés dans les marchés du monde, obtiennent une valeur d'autant plus grande qu'ils sont également recherchés par les besoins et par les jouissances, et peuvent les contenter tous.

La puissance de l'étendue du marché sur la valeur d'échange des produits du travail a été si bien appréciée par un des écrivains les plus

éclairés et les plus judicieux de notre époque, qu'il n'a pas craint de dire que si les échanges n'avaient jamais eu lieu en Angleterre, à plus de cinq milles, il est probable qu'une cinquième partie de son capital actuel eût suffi à tous les emplois ; que toute accumulation intérieure eût été impossible, parce qu'elle n'aurait pas trouvé d'emploi, et que, par conséquent, tout progrès de la richesse eût cessé.

D'où l'on peut tirer la conséquence que la population de l'Angleterre, ses capitaux, son travail, ses richesses et sa puissance ne seraient que le cinquième de ce qu'ils sont, grâce à l'échange des produits de son travail dans les marchés du monde entier. Il serait difficile de donner une démonstration plus frappante et plus décisive de la puissance du marché sur la fortune et les destinées des peuples.

Les économistes ont avancé une grande erreur, quand ils ont dit que l'échange n'a d'autre objet que d'égaliser les prix trop élevés dans un endroit et trop bas dans un autre, et qu'après la consommation de l'échange total, la valeur totale reste la même.

Et d'abord il est certain que l'échange, qui dans les marchés du pays et de l'étranger élève la valeur des produits au-dessus de celle qu'ils auraient eue dans le marché local, assure au producteur un profit qui l'encourage, non-seulement à continuer son travail, mais même à lui donner une plus grande extension ; d'où il résulte pour lui plus de moyens de s'enrichir, et pour la localité plus de travail, et, par conséquent, plus de richesse. Ce résultat est infaillible, et d'une évidence irrésistible.

Ce profit acquis au producteur et à la localité diminue-t-il ceux qui se faisaient auuparavant dans les grands marchés, et n'y a-t-il en effet, dans l'élévation de certaines valeurs, que l'abaissement des autres et l'égalité de toutes ? Cela serait vrai, si les nouveaux produits importés dans les grands marchés entraient toujours et nécessairement en

concurrence avec ceux qui les approvisionnaient auparavant ; mais cette concurrence n'est ni certaine, ni nécessaire.

Les frais indispensables pour faire arriver les produits du travail dans les grands marchés du pays et ceux de l'étranger, ne permettent d'y porter — que les produits qui n'ont point de concurrence à craindre ; si quelques — uns, tels que les blé étrangers, luttent quelquefois avec succès contre, les blés indigènes, dans le marché national, ce n'est que dans des circonstances rares, ou par des causes temporaires qui ne sont que des exceptions aux lois générales de l'échange, et ne peuvent leur porter aucune atteinte.

Le plus souvent les produits importés dans les grands marchés sont d'une autre nature, que ceux qui les approvisionnent ; le plus souvent ils se créent des consommateurs différens de ceux qui consomment les autres produits du marché ; le plus souvent, ils nécessitent une nouvelle ou une plus grande consommation ; comment donc opéreraient-ils la baisse des autres produits auxquels ils sont entièrement étrangers ? Tel n'est pas l'effet de leur introduction dans le marché ; il y a seulement plus d'échanges, plus de consommation, plus de production, plus de travail et de richesse.

Dira-t-on que l'échange des nouveaux produits se fait nécessairement aux dépens des anciens, et qu'on échange moins de ceux-ci parce qu'on échange plus de ceux-là ? Cette assertion est repoussée par la plus simple réflexion : plus il y a de produits offerts à l'échange dans un marché, plus il y a de moyens d'échange de tous les produits, et plus, par conséquent, les échanges sont avantageux, et les produits ont de valeur. Loin de baisser les anciens par la concurrence des nouveaux, leur valeur s'élève ; c'est une loi absolue de l'échange, dans quelque marché qu'il ait lieu, que plus il porte sur des produits divers, plus il augmente leur valeur réciproque.

C'est donc évidemment une erreur de prétendre que, quoique l'échange donne aux produits du travail, dans les grands marchés, une plus grande valeur que celle qu'ils auraient eue dans le marché local, quoique les nouveaux produits augmentent dans les grands marchés la valeur des anciens, il n'y a en dernier résultat dans la valeur totale de l'échange dans tous les marchés que la même valeur qui fût résultée de l'inégalité des échanges. En ce cas la pauvreté est la source unique de la richesse ; les uns ne peuvent s'enrichir que par l'appauvrissement des autres, et la richesse et la pauvreté sont dans des proportions invariables et éternelles : système monstrueux et subversif de la science économique.

On dit encore que l'industrie d'un pays se mesure par l'étendue de son capital, et que quoique le mode de son emploi soit plus favorable à la jouissance de ses habitans, il ajoute peu à la valeur du revenu national.

Sans doute, l'étendue du capital d'un pays est la mesure de son industrie ; mais l'échange des produits de cette industrie détermine leur valeur, et si, comme nous venons de le voir, leur valeur augmente ou diminue selon la grandeur du marché, il est évident que selon que le capital est employé dans une industrie dont les produits peuvent être portés aux grands marchés, ou ne sont propres qu'aux petits, le revenu national est plus ou moins considérable.

Quel est en effet le résultat de deux échanges effectués, l'un dans le marché local, et l'autre dans le marché général du pays ou de l'étranger ? Il ne peut pas s'élever de doute à cet égard.

Dans le marché local, l'échange ne donne qu'une valeur égale aux frais de la production ; valeur nécessaire, parce que sans elle la production n'aurait pas lieu. Cette valeur paie le salaire de l'ouvrier, les profits du capital, et la rente du propriétaire. Là finit le partage, parce qu'il n'y a plus rien à partager. L'échange ne fait donc dans cette hy-

pothèse que maintenir dans son état actuel le revenu particulier et national ; il fixe la richesse au point où elle est parvenue, il la rend stationnaire, et tant que le marché reste le même, il est impossible que le pays accumule un grand capital, parce qu'il n'en trouverait pas l'emploi ; parce qu'un plus grand travail ne donnerait que de plus grands produits, qui, n trouvant pas de consommateurs, seraient sans profits pour personne ; par conséquent, il est impossible d'augmenter la consommation par l'exubérance des mêmes produits ; parce que sans l'extension des consommations tout progrès de la richesse est impossible, et en ce sens, on a eu raison de dire que le mode d'emploi du capital, quoique plus favorable à la jouissance de ses habitans, ajoute peu à la valeur du revenu national.

Mais il en est tout autrement lorsque l'échange des produits de l'industrie d'un pays s'effectue dans les grands marchés du pays ou de l'étranger. Alors les produits obtiennent toute leur valeur, et cette valeur est toujours supérieure à celle qu'ils auraient eue dans le marché local. Que résulte-t-il de cet excédant de valeur d'un marché sur l'autre ? Est-ce seulement plus de jouissance pour les habitans du pays ? Sans doute, cet effet est inévitable ; partout les jouissances ; sont proportionnées aux richesses et surtout à leur progression ; mais si l'on a plus de jouissances parce qu'on devient plus riche, on doit convenir que l'échange qui augmente les jouissances augmente aussi les richesses, dont il est l'effet nécessaire, la conséquence inévitable.

Il est d'autant plus étrange qu'on refuse à l'excédant de la valeur, produit par l'échange, la faculté d'accroître le revenu national, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir. Ce n'est en effet que parce que dans les grands marchés l'échange donne aux produits du travail une valeur supérieure à celle résultante du marché local, parce que cet excédant de valeur étend la consommation par l'appât des jouissances, facilite les économies, les progrès du travail et de la population, qu'un pays prospère, que sa richesse est progressive, et que son revenu na-

tional suit les progrès de sa richesse. C'est ainsi, et non autrement, que les peuples et les états peuvent avancer dans la route des richesses et de la' civilisation.

Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et de la rapide progression de leur population ; c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi, les barrières que leur eût opposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage, la production à la consommation, et que dans l'espace de quarante années on compte vingt-sept états où il n'y en avait que treize ; des cités où il n'y avait que des villages, et des villes où il n'y avait que des hameaux. Si cet exemple ne suffit pas à l'évidence de la doctrine qu'elle établit, tout autre argument serait inutile et impuissant.

On a encore avancé que le commerce étranger n'augmente pas immédiatement la valeur des produits du travail dans un pays, quoiqu'il contribue puissamment à augmenter la masse des denrées, et par conséquent la somme des jouissances.

Cette vue de l'échange avec l'étranger n'en donne pas une idée exacte, et un exemple suffit pour rendre sensible la méprise dans laquelle on est tombé à cet égard.

Si les vins de France qui dans les marchés du pays n'ont qu'une valeur de 500 millions, et ne peuvent, par leur échange avec des produits étrangers et nationaux, y obtenir qu'une valeur de 500 millions, c'est bien à 500 millions que s'arrête leur valeur locale.

Mais si ces vins exportés à l'étranger y sont échangés contre la monnaie ou autres produits qui, importés en France, y ont une valeur de 600 millions, il est évident que le commerce étranger a augmenté immédiatement de 100 millions la valeur des produits du travail du vigneron, et que non-seulement cet accroissement augmente de 100

millions ses denrées, et par conséquent, les jouissances du peuple français ; mais même, qu'il augmente immédiatement la valeur des produits du travail particulier et général ; car la valeur du travail du vigneron ne peut pas augmenter de 100 millions, sans élever la va leur des autres produits contre lesquels ils s'échangent. Le pays dont toutes les valeurs augmentent de l'augmentation des 100 millions, produite par l'échange avec l'étranger, est donc immédiatement plus riche, et sa richesse est nécessairement progressive.

Enfin, on prétend que dans tous les cas la demande des denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, est limitée parle revenu et le capital, et que si l'on augmente l'un, l'autre doit diminuer.

Sans doute, on ne peut consommer les produits du travail national et étranger, que jusqu'à concurrence de son revenu, ou en convertissant tout ou partie de son capital en revenu ; mais de quel revenu et de quel capital entend-on parler ?

Est-ce de la valeur de l'un et de l'autre avant l'échange ? elle n'était pas connue et ne peut l'être que par lui.

Ce n'est donc que du revenu et du capital, dont la valeur est fixée par l'échange, qu'on dit qu'ils limitent la demande des denrées nationales et étrangères ; mais on ne doit pas perdre de vue que ce revenu et ce capital sont plus ou moins considérables, selon que l'échange des produits dont ils se composent s'effectue dans le marché local, ou dans le marché national et étranger. La demande des denrées nationales et étrangères, en ce qui concerne leur valeur, se ressent donc nécessairement de l'augmentation de leur valeur, et si cette demande est limitée pour leur valeur, on doit convenir qu'elle est plus ou moins limitée, selon que la valeur du revenu et du capital est produite par l'échange dans le marché local, ou dans le marché national et étran-

ger. Un exemple démontre encore cette vérité, et la porte jusqu'à l'évidence.

Il est bien certain que sa demande en denrées nationales et étrangères, quant à ce qui concerne leur valeur, sera limitée par celle des 7 milliards qui composent son capital et son revenu.

Mais si, par l'échange avec l'étranger, son revenu et son capital acquièrent une valeur de 8 milliards,

Il est encore certain que la demande des denrées nationales et étrangères pourra être augmentée d'un milliard, et que, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, cette augmentation de consommation élèvera d'un huitième la valeur des produits soumis à l'échange dans le marché national, accroîtra leur reproduction, et donnera une nouvelle impulsion au travail, aux améliorations, à la population, à la prospérité et à la richesse du pays.

Quand un pays ne fait l'échange de ses produits que dans ses marchés, son approvisionnement se compose uniquement de ce qu'il produit ; le marché est donc limité dans ses productions et ses consommations, ou, en d'autres termes, il ne produit que ce qu'il consomme, et ne consomme que ce qu'il produit. Arrivé à ce terme, l'échange s'arrête avec les facultés des producteurs et les besoins des consommateurs, et toute progression de la production et de la consommation finit où il s'arrête* Le travail, le capital et la population n'ont plus d'efforts à faire, ni d'espérances à former, ni d'avenir à envisager ; une insurmontable barrière les arrête au point où ils sont parvenus, et ils ne peuvent plus rien pour le pays, ni pour les autres peuples.

Telle n'est jamais la situation d'un pays qui prend une part plus ou moins active au marché général du monde. Dans cette direction point de bornes aux besoins et aux désirs des consommateurs ; point de limites aux facultés des producteurs. La concurrence universelle donne à l'échange de tous les produits la plus grande valeur qu'ils puissent

obtenir, et cette valeur reportée dans le pays exportateur en produits les plus recherchés et les plus désirés, ou les plus propres à exciter les désirs et les jouissances, agrandit les marchés du pays, donne une plus grande valeur aux produits locaux, facilite leur consommation, accélère leur reproduction, et porte au plus haut degré d'intensité les progrès du travail, du capital, de la prospérité et de la richesse du pays.

Ce résultat de la théorie est entièrement conforme à l'expérience de tous les temps et de tous les pays. Toujours le commerce étranger accumula d'immenses richesses dans tous les pays qui s'abandonnèrent à sa direction. Les pays maritimes les moins étendus, les moins fertiles, les moins populeux, l'emportèrent en richesse et en puissance sur les états du continent les plus vastes, les plus fertiles et les plus peuplés. Dans l'antiquité, Tyr, Athènes et Carthage tinrent pendant long-temps le sceptre des richesses et de la civilisation. Dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques firent pencher la balance du pouvoir en Europe, et de nos jours la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute puissance des richesses. Toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation. L'histoire toute entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie.

Aussi, depuis plus d'un siècle, les gouvernement de l'Europe, frappés des prodiges du commerce étranger, ont-ils fait tous leurs efforts pour s'en assurer la possession exclusive, ou pour participer à ses avantages, et depuis cette époque, la richesse a circulé avec plus ou moins d'abondance dans tous les états, selon qu'ils ont pris plus ou moins de part au commerce général, et surtout selon que leurs relations ont été plus ou moins directes et plus pu moins détournées.

Cette direction nouvelle de l'échange a donné au monde une face nouvelle.

L'esprit des gouvernemens, le caractère des peuples, le but de la civilisation, tout a changé. Partout on rend hommage à la puissance du travail, de l'échange de ses produits dans le marché de l'étranger, plutôt que dans le marché local et national, et de la circulation des richesses dans toutes les classes de la population. Partout le pouvoir paraît convaincu qu'il ne peut être riche que par la richesse industrielle, puissant au dedans que par la protection et l'encouragement des intérêts particuliers, redoutable au dehors que par l'assentiment et le concours de tout le pays à ses projets, à ses plans et à ses mesures. L'intérêt du commerce étranger commande la sagesse et la justice dans les relations politiques, fait reculer la force devant la raison et les lumières générales, et prédominer les conseils de la morale sur les dangereuses séductions du pouvoir.

Toutefois on se débat encore contre les inévitables résultats de cette glorieuse révolution ; on applaudit aux richesses qu'elle a accumulées parmi les populations modernes, mais on ne voit pas qu'on ne gouverne pas des peuples riches comme des peuples pauvres et misérables ; on ne voit pas que la richesse est incompatible avec la servitude, et que depuis que le monde existe, la science politique n'a trouvé d'autre moyen d'échapper à leur incompatibilité qu'en faisant aux classes riches une part plus ou moins grande du pouvoir politique, et en tenant sous le joug les classes condamnées a une éternelle misère.

Mais à présent que la richesse a son fondement dans le travail général, dans sa subdivision entre les classes qui gouvernent, celles qui produisent, celles qui font l'échange dm produits, et celles qui acquittent tous les services honorables, utiles et agréables, et qu'il n'y a par conséquent dans chaque pays qu'un travail général et universel ; toute faveur, tout privilège accordé à telle ou telle partie du travail, à telle ou telle classe laborieuse, autres que ceux qui résultent de la dif-

ficulté, de l'importance, du mérite du travail, sont une altération du mécanisme social, une atteinte à la richesse, une dégradation de l'état politique et social ; telles sont les conséquences immédiates du commerce et de son influence irrésistible sur la société civile.

N'est-il donc pas étrange que la doctrine du commerce étranger, fondée sur les lumières de la raison, l'expérience des siècles, l'évidence des faits et l'autorité des gouvernemens modernes, soit encore un sujet de controverse parmi les écrivains les plus éclairés et les plus justement célèbres ; qu'on ne considère le commerce extérieur que comme l'auxiliaire du commerce intérieur, et le commerce extérieur de circuit, comme une ressource déplorable et funeste à la prospérité des peuples ? Espérons qu'à mesure qu'on consultera davantage les faits, que leurs causes seront mieux connues, et qu'on fera plus de progrès dans l'importante recherche de la nature des richesses modernes, on se préservera des écarts dans lesquels on est tombé, écarts excusables sans doute lorsqu'on était réduit à tout voir par la pensée, à tout combiner par la spéculation, à tout créer par la force de la raison. La science ne serait plus digne de son auguste mission si elle persistait encore dans des systèmes que repoussent également les lumières générales et spéciales, l'autorité des faits et le spectacle des progrès que le commerce étranger a fait faire depuis un siècle à la richesse et à la civilisation dans le monde entier.

Maintenant qu'on connaît la nature, le caractère et les propriétés du commerce, et son influence sur la richesse particulière et générale, il nous reste à analyser ses combinaisons et ses mesures, ses méthodes et ses procédés. Cette partie de la science n'est ni sans difficultés ni sans importance,

Le commerce effectue l'échange des produits du travail général, qu'on ne peut ou ne veut pas consommer, contre ceux qu'on peut et veut consommer. Mais par quel procédé exécute-t-il cette immense opération ?

Est-ce, comme l'enseignent quelques écrivains réçens, par la comparaison des frais de production de chaque objet d'échange ?

Si les échangistes partaient de cette base, on nee ferait pas un seul échange dans l'espace d'un siècle. En effet, comment faire tomber d'accord choqué échangiste sur les frais que lui ont coûté sa production et celle qu'il veut se procurer par l'échange ? Comment comparer le nombre des journées employées à la production de l'une et de l'autre ? Comment établir la différence qui existe entre les journées, soit à raison de la nature de l'ouvrage, soit à raison des secours que l'un ou l'autre ouvrier a trouvés dans le capital fixe, soit à raison de leur activité ou de leur habileté ? Comment niveler toutes ces différences sans les évaluer, et comment les évaluer sans un évaluateur ? Mais où trouver cet évaluateur, sans lequel tout échange eût été et serait encore impossible ?

Cet évaluateur a-t-il été donné par la nature ou inventé par l'homme ? Il est le produit de leur concours.

Dans tous les pays, et pour ainsi dire dans toutes les localités, la nature offre à l'homme un objet préférable, que tout le monde préfère à ce qui ne lui est pas nécessaire, et qu'il accepte volontiers en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer.

Or, comme personne n'échange ce qui lui est nécessaire, ce qu'il peut et veut consommer, il s'ensuit que l'objet préféré est l'équivalent naturel et nécessaire de tout objet d'échange.

Mais comment détermine-t-on la valeur réciproque du produit préféré et du produit offert à l'échange ? Il me paraît qu'on y parvient par le grand principe de l'offre et de la demande.

Si le produit préféré est plus demandé qu'offert, le produit offert à l'échange en obtient une moindre quantité, et vice versa, quand il est plus offert que demandé.

Tant que le produit préféré n'est que local, l'échange n'a et ne peut avoir lieu qu'entre les produits de la localité, et l'on a vu son peu d'utilité quand il est circonscrit dans un cercle aussi étroit.

Ce n'est que lorsque, par suite d'événemens inconnus, les échangistes consentirent dans tous les marchés à accepter l'or et l'argent, comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but.

Mais il ne suffisait pas d'effectuer l'échange des produits du travail par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, il fallait livrer l'or et l'argent à chaque échange, et cette tradition nécessitait des frais immenses, qui auraient mis des entraves funestes à l'échange. Le commerce les a habilement écartés par l'ingénieuse combinaison des lettres de change et des banques. Voyez ces deux mots.

L'échange, ainsi devenu facile par l'intermédiaire de l'or et de l'argent, des lettres de change et des banques, se trouva arrêté dans sa marche par une difficulté qui, si elle ne l'anéantissait pas, le circonscrivait dans des limites tellement étroites qu'on en eût obtenu de faibles avantages.

On mit en question si chaque pays doit admettre ou rechercher l'échange de ses produits contre ceux de l'étranger, ou s'il doit le limiter et le réduire aux seuls produits du travail national.

On compte à cet égard trois opinions différentes.

D'un côté on soutient que tout échange étant, comme nous l'avons vu, avantageux aux deux échangistes, la liberté générale et illimitée de l'échange est profitable à tous, et par conséquent sans préjudice pour personne.

D'un autre côté, on avance que si l'échange est avantageux aux deux échangistes, il ne l'est pas dans les mêmes proportions ; d'où l'on a conclu que pour rétablir l'égalité dans les échanges, il faut ac-

corder aux producteurs nationaux une prime qui les protège contre, les producteurs étrangers et les mette à couvert du dommage de la concurrence étrangère.

Enfin, on prétend qu'on ne doit pas tolérer l'échange des produits étrangers dans le marché national, parce qu'il réduit la production nationale, les progrès du travail et des capitaux, et, par conséquent, oppose une barrière insurmontable à l'amélioration des sources de la richesse du pays.

Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable dans cette dernière opinion, c'est qu'elle est maintenant décriée et abandonnée par les mêmes gouvernemens qui ont fait le plus d'efforts pour s'introduire et se maintenir dans les marchés de l'étranger, qui ont pris les mesures les plus sévères pour exclure de leurs marchés les produits de l'étranger. (Voyez Acte de navigation.)

Ainsi, trois systèmes sur la direction du commerce :

Doit-il être illimité, limité ou concentré exclusivement dans chaque pays ?

Dans cette divergence d'opinions sur un sujet aussi important pour la richesse particulière et générale, une vérité prédomine, accorde et concilie tous les intérêts particuliers, et les fait concourir à l'intérêt général.

Il est certain que dans quelques marchés que l'échange s'effectue, il est plus ou moins avantageux, selon que le marché est plus ou moins approvisionné de toute sorte de produits. L'intérêt de tous les échangistes est donc dans la liberté illimitée du marché. Chacun d'eux gagne d'autant plus qu'il peut choisir entre tous les marchés celui qui lui convient le mieux.

L'intérêt du consommateur est exactement le même que celui de l'échangiste. Les produits qu'il consomme sont d'autant moins chers

qu'ils ont moins coûté à l'échange, et ils ont d'autant moins coûté qu'ils ont été pris au marché où ils avaient le moins de valeur ; d'où le législateur de la science a conclu :

Que comme tout prudent chef de famille a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter, ce qui est un acte de prudence dans la conduite d'une famille particulière ne saurait être un acte de folie dans la conduite d'un grand royaume.

Quelque séduisant que soit cet exemple, et quelque succès qu'il ait obtenu, parce qu'il est en effet spécieux, il ne peut pas soutenir l'épreuve d'une critique raisonnable.

Ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelles ; or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de l'échange.

Le peuple dont les produits lui ont coûté le moins cher, soit à cause de leur nature, soit à cause de l'habileté des ouvriers, soit à cause de la modération de taxes, soit à cause de la bonté de son gouvernement, soit à cause des lumières générales, soit à cause de l'avancement de la civilisation, a, dans l'échange illimité, une supériorité irrésistible sur les peuples qui sont privés des mêmes avantages. Quand de si grandes inégalités existent entre le producteur national et le producteur étranger, laisser le champ ouvert à la concurrence étrangère, ce serait-réduire les producteurs nationaux à la triste condition de ne pouvoir placer leurs capitaux et leur travail que dans les emplois le moins productifs ; ce serait exposer les pays pauvres, moins riches en capitaux, moins avancés dans les sciences, les arts et la civi-

lisation, et soumis à un gouvernement moins éclairé et moins protecteur à être les éternels tributaires de leurs concurrens, de leurs rivaux, et peut-être de leurs ennemis. Ce serait accroître la richesse des autres peuples dans des proportions supérieures à l'accroissement de la sienne, ce serait, les rendre plus forts, plus puissans, plus redoutables, et, par conséquent, compromettre sa fortune et son indépendance.

Mais, s'ensuit-il, de ces inconvéniens graves sans doute, qu'on doive exclure les produits étrangers des marchés nationaux ? Cette conséquence serait aussi, et peut-être encore plus fâcheuse que de les y admettre sans condition et sans réserve.

Si chaque pays donnait l'exclusion de ses marchés aux produits étrangers, il serait privé de ceux qu'il ne peut pas produire, et sa richesse serait limitée aux facultés productives de son sol, et à l'habileté naturelle et acquise de son industrie ; il serait stationnaire, ou plutôt réduit à une stagnation dont il ne pourrait jamais sortir. Sans aucun moyen de stimuler les classes laborieuses et industrieuses, de les engager à parcourir les divers degrés qui les séparent de leurs concurrens, il végéterait, dans une indolente apathie dont on ne trouve que trop d'exemples sous les gouvernemens prohibitifs.

Il est donc aussi peu sage d'exclure les produits étrangers du marché national, que de leur en ouvrir la concurrence libre et illimitée.

Aussi est-on maintenant assez généralement d'accord qu'on ne doit admettre les produits étrangers dans le marché national, qu'en les soumettant à une taxe qui protège les producteurs nationaux, sans cependant les soustraire entièrement à la concurrence étrangère. (Voyez Douanes.)

Quand cette taxe est bien calculée, elle élève les produits étrangers à un prix que les classes riches et aisées peuvent seules payer. La grande masse des consommateurs s'attache d'autant plus aux pro-

duits nationaux, qu'ils sont à meilleur marché, et par conséquent leur reproduction est assurée par leur consommation, et le pays n'éprouve aucun préjudice dans son travail, ses capitaux et ses richesses.

Alors les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs, favoriser les progrès de l'industrie nationale et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés, but de tout gouvernement éclairé, pénétré de ses devoirs et convaincu des véritable intérêts de son pays.

Mais on doit sentir que ce système, tout prudent qu'il est, ne peut et ne doit être que temporaire et doit finir avec les causes qui l'ont fait établir et qui le justifient.

Les taxes qui protègent les producteurs nationaux sont de la même nature que les autres taxes. Établies par la nécessité, ou par l'utilité, elles doivent être supprimées dès qu'elles ne sont plus nécessaires ou utiles. Comme celles sur les produits étrangers n'ont pu être imposées que dans la vue de protéger le producteur national contre la concurrence étrangère, et jusqu'à ce qu'il fût en état de ne pas la redouter, dés que ce but est atteint, ou qu'on a la certitude qu'on ne pourra pas l'atteindre, la taxe doit être supprimée ; autrement elle ferait peser sur les consommateurs une taxe au profit des producteurs, et cette taxe serait d'autant plus onéreuse qu'elle soumettrait le consommateur à la double charge de l'impôt et de l'élévation du prix des produits nationaux ; et en ce sens, mais en ce sens seulement, on a eu raison de dire qu'un prudent chef de famille ne fait jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus cher à faire qu'à acheter.

De : tout ceci il résulte évidemment qu'en dernière analyse c'est vers la liberté illimitée du commerce, que tous les peuples doivent tendre de tous leurs efforts, parce qu'elle seule peut couronner les

succès de toutes les industries, les récompenser libéralement et les rendre également utiles et profitables à tous les pays.

Placés dans la situation, pénible de repousser du marché national les produits de l'étranger, et de faire pénétrer dans le marché étranger les produits nationaux, les gouvernemens ont adopté diverses mesures pour atteindre ce double but.

Par les douanes ils préservent le marché national de l'invasion des produits étrangers. (Voyez Douanes.)

Et ils essaient de s'ouvrir un accès dans les marchés étrangers, par des traités de commerce et par des gratifications. (Voyez ces deux mots.)

On est divisé sur l'utilité et l'efficacité de ces mesures, et ; comme on devait bien s'y attendre, elles ont pour admirateurs les écrivains qui mettent peu de prix au commerce étranger, et ne lui accordent qu'une importance secondaire.

Mais si je ne me suis point abusé dans l'analyse rapide des avantages du commerce étranger, on doit applaudir à ces mesures, si elles ont l'effet qu'on s'en promet. Si cela n'était pas, ce que nous examinerons aux mots Traités et Gratifications, il resterait à savoir si l'intérêt général des peuples ne commande pas aux gouvernemens de renoncer à des mesures factices et illusoires, pour régler de concert la latitude qu'ils doivent accorder dans leurs états au commerce général. S'ils étaient bien convaincus de son utilité positive et absolue, je ne comprends pas où serait la difficulté de fixer par des lois générales son étendue, ses limites et ses garanties.

En un mot l'échange des produits que chaque producteur ne peut ou ne veut pas consommer, est dans tout pays le mobile et le régulateur de la production et de la consommation.

Plus l'échange est profitable aux échangistes, plus sont abondantes toutes les sources de la richesse, plus on est porté au travail et aux accumulations ; plus il y a d'aisance, de prospérité et de richesse, plus les peuples sont en état de supporter les charges publiques ; plus elles sont faciles à asseoir et à percevoir, plus les gouvernemens sont respectés au dedans et redoutés au dehors.

Mais quel est l'échange dont on peut attendre tous ces avantages ? Ce n'est pas l'échange dans le marché local, ni même celui dans le marché national, l'un et l'autre sont trop bornés ; mais celui qui lui est le plus favorable dans le monde-entier. On ferait de vains efforts pour repousser cette vérité maintenant pratique ; la théorie la plus apparente doit sacrifier ses spéculations à l'évidence des faits, à la certitude de l'expérience, et jamais elle ne fût plus uniforme et plus décisive. L'histoire de tous les temps et de tous les pays ne laisse aucun doute sur les avantages du commerce étranger. Il est donc de l'intérêt des peuples, des états et des gouvernemens de s'en assurer les bienfaits, et il ne leur sera pas plus difficile de régler leurs relations commerciales que leurs relations politiques ; peut-être même découvrira-t-on que le véritable moyen de les affermir et de les consolider est de déterminer les unes par les autres. Ou je me trompe fort, ou le commerce peut prétendre à réaliser la paix du bon abbé de St.-Pierre, si elle n'est pas une chimère.

COMPAGNIES DE COMMERCE. — Ce sont des associations pour des entreprises spéciales de commerce.

Elles se forment à l'époque où les gouvernemens ont acquis de la stabilité, de la puissance et Une sorte de confiance publique ; à l'époque où l'on sait qu'ils peuvent protéger les personnes et les propriétés ; qu'ils en ont la volonté, parce qu'ils en connaissent les avantages, et qu'ils ne peuvent manquer à leurs engagemens sans compromettre leur crédit et leur considération ; à l'époque, enfin, où ils ont mérité la réputation de gouvernemens réguliers.

Àce degré de l'état politique, l'industrie d'un pays s'étend et se développe, le commerce pénètre dans toutes les routes qu'il croit lui être favorables ; la prospérité commence et les peuples marchent à la richesse. Ils ne sont arrêtés que par la rareté des capitaux, le manque de crédit et l'isolement des ressources privées. On a le besoin et la volonté de travailler, mais on n'en a pas les moyens.

On ne peut échapper à cette difficulté que par l'association des capitalistes et des commerçans, par la fusion de leurs intérêts, par leur participation aux pertes et aux bénéfices. Alors les compagnies de commerce s'emparent de toutes les entreprises que les particuliers négligent, soit parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires, soit parce qu'ils redoutent les risques auxquels ils sont exposés, soit parce qu'ils craignent que les bénéfices ne soient pas proportionnés aux risques. Toutefois, l'extension du commerce paraît si avantageuse aux gouvernemens qu'ils ne croient pas assez faire pour rassurer les compagnies de commerce contre les risques qui pourraient les détourner de leurs entreprises. Le monopole leur semble le véritable préservatif de tous les dommages, la garantie des profits désirables, et l'on prodigue le monopole aux compagnies de commerce.

Ce serait une question d'un grand intérêt que celle de savoir ce qui conviendrait le mieux à un pays placé dans la position que nous venons de décrire ; ne lui serait-il pas plus avantageux d'ouvrir ses marchés à l'étranger, que de les lui fermer par le monopole des compagnies de commerce ? Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une question aussi étendue et aussi compliquée. Il me suffit de faire remarquer qu'aucun peuple, dans une semblable situation, n'a adopté le système de la liberté illimitée du commerce ; tous lui ont préféré le système du monopole par les grandes compagnies de commerce. Doit-on attribuer cette conduite uniforme à l'instinct ou à l'aveuglement ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que le monopole des compagnies de commerce n'a pas été un obstacle aux profits des capitaux, aux sa-

laires du travail et aux progrès de la richesse et de la civilisation ; d'où l'on peut conclure, d'après l'expérience, qu'à une certaine époque de la civilisation, les compagnies de commerce ne sont pas contraires aux intérêts des peuples. En est-il de même à toutes les époques ? Non, sans doute, et il ne serait pas difficile de prouver que, dans des situations différentes, elles sont essentiellement ruineuses pour un pays, et lui font plus de mal qu'elles n'ont pu lui faire de bien dans d'autres temps. On les conserve cependant, mais sans aucun autre motif que celui de leur existence. On invoque les précédens comme une règle infaillible, et l'on oublie la sublime leçon du lit de Procuste. Serait-ce s'abuser que d'en faire l'application aux compagnies de commerce ?

Quand elles s'établissent, elles portent le commerce du pays dans des branches incultes, et qui, sans elles, ne seraient pas cultivées ; elles favorisent par conséquent le travail, l'industrie, la richesse, la population et la civilisation ; mais tous ces avantages sont perdus lorsque les capitaux sont assez abondans, ou le crédit assez florissant pour que les particuliers puissent, sans monopole, faire le même commerce que les compagnies ne peuvent faire qu'avec le monopole. Quand les, choses en sont arrivées là, ce qui n'est ni impossible, ni sans exemple, on ne peut conserver les compagnies de commerce avec ou sans monopole, sans restreindre le commerce du pays, sans le rendre phis dispendieux et moins favorable aux intérêts des peuples.

Effectivement, les compagnies de commerce ne peuvent se soutenir que par le monopole, c'est-à-dire par l'élévation du prix des choses au-dessus de celui de la concurrence ; ce surhaussement du prix ne les a même pas garanties de l'affront de la faillite. Un écrivain français, M. l'abbé Morellet, a avancé que depuis l'année 1600, jusqu'en 1750, on compte cinquante-cinq compagnies avec monopole, établies dans toutes les parties de l'Europe, qui ont fait faillite.

D'où il résulte évidemment que, dés que le commerce libre peut sans monopole exploiter toutes les branches du commerce d'un pays, c'est un devoir impérieux pour les gouvernemens de l'affranchir du joug des compagnies de commerce et de leur dévorant monopole. On ne doit r pas mettre en balance l'activité, l'industrie et l'économie du Commerce individuel avec l'indifférence, l'insouciance et la prodigalité des directeurs et des agens du commerce collectif. Ce serait le comble de l'aveuglement de confondre l'intérêt individuel avec l'intérêt commun, et de croire qu'on fait pour celui-ci tout ce qu'on fait pour l'autre. Sans doute, cette règle n'est pas absolue, il y a dans les affaires publiques et collectives des hommes qui obéissent avec plus de scrupule aux impulsions du devoir, que d'autres aux attraits de la cupidité et de l'ambition. Il n'est ni dans mes principes, ni dans mon caractère, de calomnier la nature humaine ; mais il ne serait pas sage de conclure du particulier au général, et d'attendre de la vertu ce qu'on peut obtenir de l'intérêt. Je crois donc que toute la théorie des compagnies de commerce est infiniment simple ; elles sont utiles quand elles sont nécessaires et inutiles quand on peut s'en passer.

CONCURRENCE. — En économie politique, la concurrence est le régulateur des intérêts particuliers, la loi des valeurs et l'arbitre des transactions sociales.

Ainsi les ouvriers se disputent l'ouvrage, ceux qui ont besoin de faire travailler se disputent les ouvriers, et leur concurrence fixe la valeur des salaires du travail.

Même lutte des capitalistes pour l'emploi des capitaux et le taux de leurs profits ; des producteurs et des consommateurs pour la valeur des produits du travail ; des commerçans et des consommateurs pour la valeur des consommations ; il n'y a pas un seul acte de la vie économique, depuis la mise à l'œuvre de l'ouvrier jusqu'à la consommation des produits de son travail, qui ne doive à la concurrence sa justice, sa valeur et son prix.

On a cependant mis en question les mérites de la concurrence ; on a avancé que l'expérience a démontré ses fâcheux effets pour la population, et l'on a fait un appel aux gouvernemens pour les engager à préserver la population de ses dangers.

Mais n'impute-t-on pas à la concurrence des calamités qui lui sont étrangères, et qui, sans elle, seraient encore bien plus déplorables et plus désastreuses !

Serait-ce en effet la fixation de la valeur du travail qu'il ne faudrait pas abandonner à la concurrence des ouvriers et de ceux qui veulent leur travail ?

Mais quel moyen aurait-on de fixer cette valeur sans la concurrence ? S'il y a plus d'ouvriers que d'ouvrage, la concurrence baisse et doit baisser le salaire des ouvriers. Que fera-t-on pour empêcher cette baisse ? Il n'y a que deux moyens légitimes et que la raison avoue.

L'un est de diminuer le nombre des ouvriers ; ce qui n'est ni sûr ni facile, même sous les gouvernemens les plus absolus ; la Chine en offre une preuve mémorable.

L'autre est d'augmenter la demande du travail ; mais celle demande est toujours proportionnée à la quotité du capital du pays et à son état progressif ou stationnaire ; aucune puissance ne peut changer cet ordre de choses ni porter la demande du travail au delà du capital qui doit en payer le prix, ni en faire payer le prix au delà du taux que lui assigne la concurrence.

Élèverait-on la valeur du travail au-dessus du taux fixé par la concurrence ? En ce cas il faudrait forcer à faire travailler ceux qui ne le veulent ou ne le peuvent pas, et l'on ne serait pas encore sûr que cette oppression eût l'effet qu'on s'en serait promis.

Taxerait-on la valeur des produits du travail, et l'élèverait-on au delà du taux que la concurrence assigne aux salaires de l'ouvrier et

aux profits du capital ? Mais tout ce qui excéderait la valeur assignée par la concurrence serait un impôt sur le consommateur, une sorte de taxe des pauvres, qui accélérerait les progrès de la population au grand dommage de la richesse et de l'état social.

Aurait-on moins de difficulté et plus de succès en refusant à la concurrence le droit de régler l'emploi et les profits des capitaux ? Je ne comprends pas comment on pourrait la remplacer ni comment on s'y prendrait pour forcer un capitaliste à porter son capital dans un emploi plutôt que dans l'autre, et à se contenter de moindres profits que ceux qu'il pourrait en tirer s'il était le maître du choix de leur emploi. L'établissement des corporations n'atteindrait pas ce but ; et la facilité qu'ont à présent les capitaux et les capitalistes d'émigrer des pals dans lesquels ils sont opprimés pour se rendre dans les pays qui les protégent et leur garantissent la liberté la plus illimitée, les mettrait à couvert de toute oppression, et en ferait retomber tout le dommage sur le gouvernement assez aveugle et assez imprudent pour faire violence à l'ordre naturel des choses et se soustraire aux lois éternelles des besoins et des ressources que la concurrence met en évidence et domine par l'éternelle règle des proportions.

Je ne pousserai pas plus loin cette discussion ; j'en ai dit assez pour faire sentir que, dans le système commercial sous lequel vivent les peuples modernes, lorsque tous doivent leur fortune et leur puissance au travail général, à la plus grande facilité de l'échange de ses produits, à leur libre circulation, au bon marché des consommations, on ne peut trouver que dans la concurrence de l'ouvrage et de l'ouvrier, des capitalistes, des producteurs, des commerçans et des consommateurs, le mobile ; la règle et la garantie de toutes les facultés, de tous les besoins et de toutes les ressources ; repousser la concurrence dans un ou plusieurs, ou dans tous les degrés de l'opération économique, ce serait renverser le système commercial, replonger l'ordre public dans le chaos, et nous reporter à ces temps malheu-

reux où le pouvoir taxait la journée du travail, se constituait par le monopole le maître de toutes les valeurs, et empêchait plus de richesses de naître que les impôts les plus désastreux n'en sauraient consommer ! Grâce à la concurrence, tous les travaux, tous les capitaux, tous les commerces, toutes les consommations sont subordonnées à une loi générale également protectrice, également juste, également nécessaire pour tous, et sans laquelle il n'y aurait dans l'ordre économique que fraude, confusion et désordre.

CONSOMMATIONS. — Dans la langue économique les consommations consistent dans l'usage des produits du travail, usage qui opère leur destruction actuelle, ou prochaine, ou éloignée.

Dans l'ordre naturel des choses la production précède la consommation, et il en est ainsi tant que le producteur consomme directement et immédiatement tous ou la plus grande partie des produits de son travail.

Mais dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur ; que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui, et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la production, ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvemens, avance ou s'arrête avec elle. Si la production dépassait les besoins de la consommation, le producteur serait en perte de tout ce que lui auraient coûté les produits qui n'auraient pas trouvé des consommateurs, et la crainte d'une nouvelle perte le déterminerait à restreindre sa production. Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production.

Ces deux causes dérivent l'une dé la volonté du consommateur, et l'autre de ses moyens de consommer.

Quand le consommateur n'a plus ni besoin ni désir de consommer, toute consommation ultérieure est impossible.

Fût-il même possible par dé nouveaux produits d'exciter les besoins ou d'irriter les désirs du consommateur, ce que le commerce étranger fait souvent avec succès, il faudrait encore que le consommateur eût les moyens de payer les produits qu'il veut ou désire consommer.

La consommation a donc ses limites, qui sont nécessairement celles de la production.

Ces aperçus du simple bon sens, dont l'évidence est frappante, sont révoqués en doute par quelques écrivains de l'époque actuelle.

Ces écrivains pensent qu'un produit créé offre dès cet instant un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur, parce que le producteur, qui porte ses produits au marché pour les vendre, demande à en acheter d'autres pour la même valeur, et que là où il y a des produits à vendre et à acheter, on fait la vente et l'acquisition des uns par les autres.

Ce paradoxe est si étrange qu'on ne comprend pas qu'il ait pu faire illusion à de bons esprits.

Sur quoi repose-t-il en effet ? sur la supposition que tout producteur peut vendre ses produits, parce qu'avec leur valeur il en achète d'autres pour la même valeur, et que dès qu'il offre d'acheter il est assuré de vendre.

Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette supposition est impossible et contraire à la loi de l'échange des produits ou de leur acquisition et de leur vente.

Quand les producteurs du blé nécessaire à la consommation d'un pays en ont produit cent setiers au delà des besoins des consomma-

teurs, quel moyen ont-ils de s'en défaire dans le marché national ?

Diront-ils aux producteurs des autres produits : Prenez nos blés et nous prendrons vos produits ?

On leur ferait deux réponses sans réplique.

On leur dirait : nous n'avons pas besoin de vos blés, parce que nous en avons la quantité nécessaire à notre consommation et qu'une plus grande quantité nous est inutile.

On ajouterait : à la vérité vous nous offrez de prendre nos produits en paiement de vos blés ; mais nous n'avons plus de produits à vendre, tous ceux que nous avions ont servi à payer la valeur des blés que nous possédons ; nous n'avons donc rien à vous donner pour les vôtres.

Il serait curieux de savoir comment les producteurs des cent setiers de' blé feraient pour les vendre à qui n'a ni la volonté de les acheter ni les moyens de les payer.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'est pas assuré de vendre des produits, parce qu'on offre d'en acheter d'autres pour le montant de leur valeur ; il faut encore trouver des acheteurs qui en aient besoin et qui aient les moyens de les payer.

Et comment cela, pourrait-il être autrement ? Est-ce que les producteurs sont les seuls consommateurs de leurs produits respectifs ? Sans doute ils en consomment la plus grande partie ; mais tout ce qui reste après leur consommation ne peut plus se servir mutuellement de débouchés, parce qu'ils ne peuvent plus la consommer.

Cette partie de la production est réservée à d'autres consommateurs qui ne la paient pas avec d'autres produits (car ils sont, sinon étrangers à la reproduction, du moins ils n'y contribuent que d'une manière indirecte et souvent très-éloignée), mais qui la paient avec la

valeur de leurs services. Or il en est de ces consommateurs comme des autres ; dès qu'ils ont employé la valeur de leurs services à acheter les produits qu'ils veulent consommer, ils n'ont plus ni la volonté ni les moyens d'en consommer une plus grande quantité, et ils n'auraient ni la volonté ni les moyens d'en acheter au delà de leur consommation.

Il n'est donc pas exact de dire que le fait seul de la formation d'un produit ouvre dès l'instant même un débouché à d'autres produits ; il est, au contraire, évident que la consommation règle nécessairement la production.

Mais un pays doit-il se créer des consommateurs autres que les agens de la production ?

On conviendra du moins qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il y a, au contraire, un très grand avantage pour un pays à se procurer des consommateurs par le commerce étranger. (Voyez Commerce.)

Pourquoi donc y en aurait-il de à se créer des consommateurs nationaux qui ne paieraient leurs consommations que par leurs services ?

Est-ce que les services, que les producteurs consentent à recevoir pour prix de leurs produits, n'ont pas les mêmes effets que les produits tirés de l'étranger, en échange des produits nationaux ? Est-ce qu'ils n'encouragent pas la consommation autant que ces produits ? Est-ce que l'extension qu'ils donnent à la consommation ne réagit pas sur la production, ne favorise pas les progrès du travail et des capitaux, de toute prospérité et de toute richesse particulière et générale ? Faut-il nécessairement, pour que la consommation réagisse sur la production que sa valeur soit payée en produits ? Toute valeur, quelle qu'elle soit, a la même efficacité, parce qu'elle a la même puissance, celle de s'échanger contre les autres valeurs.

C'est une grande erreur de croire que, lorsque les producteurs acceptent pour la valeur de leurs produits des services au lieu de produits, il ne reste rien après la consommation des services, tandis qu'il reste quelque chose après la consommation des produits. La destruction des services et des produits est la même après leur consommation, et l'on chercherait inutilement la trace des uns et des autres.

Supposons, en effet, que des produits français soient échangés contre des produits coloniaux, il est bien certain qu'après la consommation des produits coloniaux, il ne restera plus ni produits français ni produits, coloniaux, et cependant la consommation des uns et des autres sera également utile à la reproduction, et aura effectué tous les avantages qui en résultent nécessairement.

Pourquoi n'en serait-il pas de même après la consommation des produits français consommés par des services français ? Est-ce que leur consommation ne sera pas le mobile de leur reproduction ? Est-ce que cette reproduction ne sera pas semblable à toute autre reproduction ? S'il y a quelque différence dans ces deux sortes de consommation, il m'est impossible de l'apercevoir.

Je dirai plus : il me semble que les classes de la population, qui paient leurs consommations en services, me paraissent plus utiles à un pays que celles qui les paient en produits coloniaux. Après la consommation de ceux-ci, il ne reste que la disposition à la reproduction, tandis qu'après la consommation de ceux-là il reste la même disposition à la reproduction, et de plus une classe d'hommes qui, par leurs lumières, leurs talens, leurs vertus et leurs services, assurent le bien-être, le repos et la sécurité des peuples, influent sur la prospérité, la puissance, la gloire et la splendeur des états, et font l'honneur et l'ornement de la société civile.

Ce qui fait difficulté, c'est qu'on fait consister la richesse d'un pays dans les produits de son travail, produits qui ne sont pas illimités et

infinis, et qu'on doit craindre d'épuiser les facultés des producteurs ; ce qui arriverait, s'il n'y avait pas une certaine proportion entre les classes productives et celles qui ne rendent que des services et sont par conséquent improductives.

Ces craintes, que la théorie autorise, me paraissent tout-à-fait imaginaires, quand on en fait l'application à des services acceptés et payés librement et volontairement.

Lorsqu'un pays consent à travailler pour les services qu'on lui rend, qu'il est le maitre de les accepter ou de les refuser, et que sa volonté donne seule des valeurs au service, on ne doit pas plus craindre qu'il s'épuise par leur entretien, qu'on ne le craint pour son approvisionnement de denrées coloniales, ou pour d'autres produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies ou des caprices. Quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple ; et, fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer.

Il est vrai que ces jouissances sont regardées par les écrivains, dont j'ai déjà parlé, comme moins favorables à la richesse d'un pays, que les, consommations des producteurs ; qu'ils veulent que toute la production soit réservée à la consommation des producteurs, et que c'est dans cette opinion qu'ils ont imaginé leur doctrine : que tout produit créé ouvre dès l'instant un débouché à d'autres produits.

Mais à présent qu'il me paraît démontré que les consommateurs ne sont pas moins nécessaires aux producteurs que les producteurs aux consommateurs ; que la production dépasse toujours la consommation des producteurs, et que, sans des consommateurs étrangers à la production, une partie de la production ne serait pas consommée et par conséquent ne serait pas reproduite, ce qui réduirait prodigieusement la production, la population, le travail, les capitaux et la ri-

chesse particulière et générale ; non-seulement il n'y a aucun danger à ce que des services acceptés librement par des producteurs paient leurs produits, mais même il est certain que ces services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles et des consolations dans, les accidens et les calamités inséparables de la nature humaine.

Sans doute ces jouissances sont accompagnées de beaucoup de vices, et, sous ce rapport, on peut en faire une juste critique. Mais si l'on pouvait détruire ces vices en supprimant les jouissances qui les engendrent, je ne sais si l'on y gagnerait beaucoup. Quand les producteurs seraient les seuls consommateurs de leurs productions, ils auraient aussi leur luxe non moins fécond en vices, et plus déplorables encore que ceux de la civilisation. Le luxe de la féodalité ne fut pas exempt de vices, quoique les produits du travail fussent consommés, sinon par les producteurs, du moins par leurs maîtres ; et si l'on comparait les vices de cette époque à ceux de la nôtre, je ne crois pas qu'on reconnût moins de vices à la féodalité qu'à la civilisation actuelle.

Ainsi point de motif moral ou économique pour préférer la consommation des producteurs à celle des services, quand, je le répète, ces services sont acceptés librement et volontairement.

Mais il faut convenir que la plus grande partie des services payés par les producteurs leur sont imposés par le pouvoir, et qu'alors toutes les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Àl'époque actuelle, les consommations prélevées sur la production dépassent en temps de paix le sixième de la production totale, ou le tiers du produit net ; en temps de guerre, elles s'élèvent au quart du

produit total et à la moitié du produit brut, de sorte qu'on peut partager les inquiétudes des écrivains sur l'excès de ces consommations forcées et sur le danger qu'elles n'épuisent les facultés des producteurs. Ces sollicitudes sont dignes des amis de la prospérité des peuples, de l'aisance et du bien-être des classes industrieuses et laborieuses.

Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que lorsque les consommations du service public sont habilement prélevées sur la production, loin de l'épuiser, malgré leur étendue en temps de paix et leur énormité en temps de guerre, elles provoquent de tels efforts dans les producteurs, qu'on serait porté a croire que, loin de nuire à la production, elles la portent au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, et donnent un plus grand essor à la richesse nationale.

Ne serait-on pas excusable de porter un jugement aussi étrange lorsqu'on sait, lorsqu'il est constant que, pendant les cinq dernières années de la dernière guerre, les consommations du service public s'élevèrent, en Angleterre, à la

Àquelle somme cette consommation ne dut- elle pas élever la production, car on ne peut pas supposer que l'excédant de la consommation sûr la production fût pris sur le capital ; il est certain, au contraire, que la production et le capital suivirent les produits de la consommation, et semblèrent la défier. Les terres les plus médiocres furent mises en culture, et dévorèrent des capitaux immenses ; les manufactures furent dans une activité constamment progressive, les spéculations du commerce n'eurent plus de bornes, les profits du capital furent très-hauts, les salaires du travail largement récompensés, et la population s'accrut dans l'espace de 15 ans plus qu'elle n'avait fait dans l'espace de plusieurs siècles.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est que lorsque les consommations extraordinaires de la guerre eurent cessé, et que les

consommations du service public se trouvèrent réduites à 1. st. 62 millions et, par conséquent, à environ la moitié de leur valeur dans les années de guerre, il en résulta un tel bouleversement dans la production, les profits du capital, les salaires du travail et la rente de la terre', qu'on se crut perdu, qu'on ne sut où chercher le remède, parce qu'on, ne savait où existait la cause du mal ; que, pendant dix années de discussion, les plus habiles écrivains sur l'économie politique se livrèrent à la plus laborieuse polémique, et qu'ils sont encore loin d'être d'accord sur ce grand phénomène qui renverse les fondemens sur lesquels repose toute la théorie de la science.

Tant il est vrai qu'on est encore loin d'avoir pénétré les profonds mystères de la-consommation, et que, loin de la calomnier parce qu'on ne la connait pas, il serait plus sage de l'étudier non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. Je ne crois pas m'abuser en avançant que la consommation la plus vicieuse est encore utile à la production jusqu'à l'épuisement des facultés des producteurs, épuisement évidemment illusoire dans un système social, qui ouvre le monde entier aux capitaux, au travail, à l'industrie et au commerce de tous les pays. Malgré cette impulsion générale donnée à tous les producteurs et à toutes les productions, redouter leur épuisement, ce serait s'épouvanter d'une chimère et obéir à des préjugés qui ont si souvent arrêté les progrès des sciences.

CONTRIBUTIONS. — On entend par ce mot tout, ce que les sujets paient au pouvait social pour subvenir aux besoins de l'état. Au point où se sont élevées les dépenses publiques dans les états modernes, les contributions intéressent éminemment la richesse des peuples, et l'on peut craindre qu'elles, n'arrêtent sel progrès et n'entrainent sa ruine. Il convient cependant de faire remarquer que ce résultat n'est ni certain ni nécessaire. L'état actuel de la richesse parmi les peuples modernes en offre un exemple mémorable. Depuis plus d'un siècle, les contributions sont progressives dans tous les états de l'Europe ; on a

même vu l'Angleterre, en 1815, percevoir pour une seule année au delà de ce à quoi se montait, 50 ans auparavant, la totalité de son revenu général, et non-seulement les progrès de sa richesse n'en ont pas souffert, mais ils semblent, au contraire, en avoir acquis une nouvelle intensité.

Il ne serait cependant ni sage ni sûr de ne mettre point de bornes aux dépenses des gouvernemens et aux contributions des peuples ; si les consommations sont indéfinies, la production est nécessairement restreinte et limitée, et, ce qui commande encore plus de prudence, l'on ne sait jamais quand on a atteint ses limites. (Voyez Consommation.)

Mais ce qui rend surtout les contributions funestes à la richesse d'un pays, c'est quand elles ne sont pas appropriées aux ressources des contribuables, quand elles sont assises sans discernement, inégalement réparties, perçues intempestivement, et surtout quand la perception n'est pas surveillée et contrôlée par une administration habile et active.

On aperçoit sans aucun développement toute l'importance de ces considérations ; je ne pourrais pas d'ailleurs m'y arrêter, parce qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'économie politique, et appartiennent spécialement à la science des finances. Quoique ces deux sciences aient entre elles d'étroites relations, je ne me suis pas proposé de les embrasser l'une et l'autre dans toute leur étendue. L'économie politique est mon principal objet ; je ne parierai des finances que pour faire apercevoir leur point de contact, la ligne où elles s'arrêtent et où elles se séparent ; aller au delà, ce serait manquer le but que je dois m'efforcer de ne pas perdre de vue.

CORPORATIONS. — Les corporations sont un mode de classification de la population des villes, déterminée par la nature, et l'espèce des métiers, des arts et des professions. Ce mode fait de chaque mé-

tier, de chaque art, de chaque profession, un corps politique qui a ses attributions, ses droits et ses priviléges, qui exerce une sorte de discipline sur ses membres, et veille à la conservation de leurs intérêts communs.

Dans tous les temps, dans tous les pays, sous tous les gouvernemens, on trouve des traces de l'incorporation des métiers, et l'on pourrait en conclure, avec quelque apparence de raison, qu'elles sont aussi anciennes que la société civile. Mais on s'est étrangement abusé lorsqu'on a cru pouvoir les faire envisager comme les élémens nécessaires de l'organisation sociale ; comment n'a-t-on pas fait attention que cette institution ne convient et ne s'applique qu'aux classes laborieuses et industrieuses des villes, qui, dans des pays même avancés en civilisation, ne forment pas le sixième de la population totale ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que les corporations ont éprouvé toutes les vicissitudes des gouvernemens, et que tour à tour proscrites ou rétablies, leur nature fut toujours un grand problème politique. Aujourd'hui même, après les révolutions des siècles, des empires et des peuples, on n'est pas d'accord sur leurs avantages et leurs inconvéniens, et il ne faut pas s'en étonner. Envisagée d'une manière abstraite et absolue, la question peut être insoluble. Autant les corporations appropriés à l'époque qui leur convient sont utiles et salutaires, autant elles sont pernicieuses et funestes dans des circonstances pour lesquelles elles ne sont pas faites.

Ce fut sans contredit une puissante et efficace mesure que celle qui, dans le moyen âge, après l'affranchissement des villes, au plus fort de l'oppression et des désordres de la féodalité, organisa la population des villes en corps de métiers, d'arts et de profession, les soumit à des chefs de leur choix, et les fit servir à protéger la sûreté publique et particulière, à faire respecter les propriétés ; à secouer le joug de l'oppression féodale. Ce que l'organisation des corporations fit dans chaque ville contre l'oppression locale, la célèbre ligue des

villes, connue sous le nom de ligue anséatique, l'effectua avec non moins de succès contre les déprédations continentales et maritimes de l'anarchie féodale. On apprit par cet exemple qu'il y avait dans la seule organisation des villes une force supérieure à celle des vassalités féodales, et dès lors ta féodalité déclina et fut suivie du rétablissement de l'ordre social. À cette époque mémorable, l'institution des corporations fut au-dessus de tout éloge, et mérita la reconnaissance de tous les siècles ; nul doute par conséquent qu'il ne fût éminemment habile de les rétablir dans des circonstances semblables.

Mais qu'on se garde de croire qu'elles peuvent toujours prétendre à la même gloire qu'elles acquirent, à cette époque. Combien elles furent différentes d'elles-mêmes, après qu'elles eurent, aux dépens de la fortune et de la vie des classes laborieuses et industrieuses des villes, réussi, à prosterner la féodalité aux pieds du pouvoir de la société civile ! Ce qui paraît inconcevable, les instrumens de la destruction de la féodalité devinrent les auxiliaires du pouvoir absolu, et contentes de leurs privilèges elles lui sacrifièrent les libertés publiques. Le pouvoir absolu leur était-il donc moins oppressif que le pouvoir féodal ? Peu importe.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que les corporations sont en politique une arme à deux tranchans, et peuvent être aussi dangereuses pour le pouvoir absolu que funestes aux libertés publiques. C'est donc être peu sage que d'appeler les institutions propres au pouvoir d'une époque au secours du pouvoir d'une autre époque.

Mais si l'on ne peut se former en politique une opinion positive sur la nature des corporations, on est moins embarrassé lorsqu'on les examine sous les rapports économiques ; ici les faits sont complètement d'accord avec la théorie.

Sous le pouvoir absolu qui succéda au pouvoir féodal, les corporations se servirent de leurs richesses pour acheter du pouvoir toutes

les concessions qui pouvaient étendre, affermir ou consolider leurs privilèges et leurs richesses.

Loin de s'en inquiéter ou d'en prendre de l'ombrage, le pouvoir se montra toujours facile à leur accorder les concessions qu'elles lui demandaient ; il y trouvait deux avantages certains, un tribut pour chaque concession, et de promptes et abondantes ressources dans ses besoins pressans. Il est de fait que les corporations supportaient principalement toutes les mesures fiscales : on eût dit que le pouvoir les regardait comme autant d'éponges qu'il laissait emplir aux dépens des consommateurs de leurs produits, sous la condition de les pressurer quand il le trouverait convenable. Cette institution pouvait encore convenir au régime absolu dont les besoins dépassent toujours les ressources, et qui ne peut couvrir ses fréquens déficits que par des expédiens qui ne sont pas sans danger pour lui.

Mais à présent que le pouvoir n'a besoin ni de déception, ni de fraude, ni d'abus, pour subvenir à toutes les dépenses de l'état, qu'elles sont acquittées par tous les individus dans la proportion de leurs facultés, on ne voit point à quoi pourrait lui servir le rétablissement des corporations, qui par leur nature favorisent la prospérité des villes, aux dépens de celle des campagnes, enrichissent une classe de la population aux dépens des autres, et dispensent à quelques-uns des faveurs qui sont une atteinte aux droits de tous.

Révoquera-t-on en doute ces résultats des corporations ? combien il est facile de les établir et de les démontrer !

Les corporations ont le privilège exclusif du travail dont elles s'occupent, de n'admettre à y prendre part que ceux qui remplissent les conditions imposées par les lois de l'apprentissage (voyez ce mot), et d'en exclure tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à ses lois.

La conséquence nécessaire de ce privilège est de réduire le nombre des ouvriers suivant les intérêts des corporations, et comme leur intérêt est de le réduire au-dessous de la demande, on peut être certain que, dans tous les pays de corporations, les salaires de l'ouvrier sont au-dessus de leur taux naturel ; d'où il suit que le privilège des corporations favorise les villes aux dépens des campagnes, et appauvrit celles-ci de tout ce dont il enrichit celles-là. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que ce qui est un gain pour l'un est une perte pour l'autre.

Et qu'on ne croie pas que ce surhaussement des salaires des corporations a peu d'importance et ne peut pas être la source des richesses qu'on a toujours remarquées dans les villes de corporations.

Une seule réflexion suffit pour en faire mesurer toute l'étendue.

Les salaires des corporations forment l'équivalent des produits des campagnes employés ou consommés dans les villes, de sorte que les villes achètent les produits des campagnes au prix fixé par la concurrence des acheteurs, tandis que les villes vendent aux campagnes leurs produits et leurs services au prix de monopole ; le prix des produits des campagnes est donc au degré le plus bas, et celui des villes au degré le plus élevé auquel ils puissent atteindre.

Ce n'est pas tout :

Les corporations ont le privilège exclusif de l'emploi des capitaux, comme elles ont le privilège de réduire le nombre des ouvriers au-dessous de la demande ; d'où il résulte que soit qu'elles empruntent les capitaux qu'elles emploient, soit qu'elles emploient leurs propres capitaux, elles en règlent les profits, comme il leur convient, ce qui leur assure un nouvel avantage sur les campagnes qui payent les capitaux au prix que la concurrence leur fixe, et qui ne peuvent en tirer que les profits que leur donne la concurrence.

Nul doute, par conséquent, que les corporations ne soient pour les villes un moyen infaillible de s'enrichir aux dépens des campagnes, et qu'on ne doive leur attribuer la misère des campagnes, non moins remarquable dans les pays de corporations, que l'opulence dont ces villes ont toujours joui.

Mais ce n'est là qu'une partie du mal que le monopole des corporations fait subir aux pays où elles sont établies ; on peut dire que ce mal n'a point de terme quand on l'envisage dans ses effets généraux.

En élevant les salaires du travail et les profits du capital au prix de monopole, les corporations renchérissent les produits de leur travail, restreignent leur consommation dans l'intérieur, empêchent leur échange avec l'étranger, et opposent un obstacle insurmontable aux progrès de la production, des capitaux du travail, de la prospérité particulière et de la richesse générale.

D'un autre côté, les corporations sûres du débit dé leurs produits dans le marché intérieur ne font aucun effort pour bien faire, parce qu'elles n'ont point de concurrent à craindre ; le monopole leur assure les plus grands profits et les plus hauts salaires ; les méthodes établies sont toujours les meilleures, et la tentative de leur perfectionnement une injure pour la corporation et souvent une cause de persécution contre le novateur. Dés lors plus d'émulation parmi les classes laborieuses et industrieuses, plus d'améliorations, apathie générale, impuissance absolue d'entrer en concurrence avec l'industrie étrangère dans les marchés du monde, et, par conséquent, la richesse nationale reste stationnaire quand elle ne décline pas. Tel est l'effet nécessaire de tout monopole. (Voyez ce mot.)

Enfin, l'obstacle que les corporations opposent à l'introduction des produits de l'étranger et au travail de ceux qui bravent leur privilège nécessite, pour le rendre efficace, des mesures préventives et répressives. Il faut un établissement public plus considérable, ce qui aug-

mente les dépenses de l'état. Je ne crains pas de dire que dans les pays de corporation, les frais de police et de justice surpassent de beaucoup ceux des pays où l'ouvrier et l'ouvrage jouissent d'une entière liberté. Telle est en effet la conséquence immédiate des mauvaises institutions, des mauvaises lois et des mauvais gouvernemens. Ils tarissent la source des richesses, soit en la détournant de son cours naturel, soit par les dépenses extraordinaires du canal artificiel dans lequel on s'efforce de la faire circuler.

Qu'on se garde cependant d'en conclure que la liberté illimitée et sans réserve, de l'ouvrage et de l'ouvrier doit être le seul régulateur de tout travail, de toute industrie, de tout commerce ; l'adage laisser faire, laisser passer, est spécieux et séduisant, mais il faut surtout, dans les sciences pratiques, se déifier des principes absolus ; l'expérience les repousse presque toujours, et les vices de la nature humaine déjouent les généreuses spéculations du philosophe.

Point de doute que les travaux qui intéressent la vie ou la santé des hommes ne doivent être permis qu'à ceux dont la capacité et la moralité sont garanties par des épreuves légales .

Que les travaux qui exigent une confiance aveugle dans l'ouvrier ne doivent être confiés qu'à des hommes qui ont subi toutes les épreuves légales.

Et que tous ne soient responsables et ne doivent être punis pour leurs abus, leurs fraudes et leurs malversations.

Mais c'est le comble de l'aveuglement et de la folie d'enchaîner la liberté de l'ouvrier et de l'ouvrage par la crainte des abus. Le régime préventif ne fait que substituer un abus réel et actuel à un abus possible et éventuel. C'est un crime de lèse-humanité de donner la préférence au fouet et aux chaines sur les nobles inspirations de la conscience et de la moralité.

Ainsi les corporations sont en opposition directe avec les intérêts généraux de la population, avec les progrès de l'industrie et de la fortune publique, avec la nature de la société civile.

CRÉDIT. — Le crédit consiste dans le prêt d'objets de consommation, sous la condition d'en rembourser la valeur, avec ou sans profit, à une époque déterminée ou indéterminée.

Le prêt est fait avec profit quand on doit rembourser plus que la valeur prêtée ; cette valeur s'appelle capital, et l'excédant porte le nom d'intérêt ; mais le capital et l'intérêt doivent se réaliser en objets de consommation.

L'époque de la restitution du prêt est indéterminée quand l'emprunteur ne doit payer que l'intérêt jusqu'au remboursement du capital.

Il y a ceci de remarquable dans le crédit ou le prêt, que le crédit est toujours remboursable de sa nature, et qu'on ne peut, sans le dénaturer, stipuler qu'il ne sera pas remboursé.

La raison en est sensible.

Quand le prêt s'effectue, l'emprunteur a plus besoin d'emprunter que le prêteur de prêter. Celui-ci peut en effet faire lui-même l'emploi de ses objets de consommation ou les faire employer pour son compte ; mais l'emprunteur peut être dans l'impossibilité de se passer du prêt. Il est donc forcé de se soumettre aux conditions qu'on veut lui imposer, conditions qui, si elles sont injustes et abusives, ne peuvent cesser de l'être que par la faculté indéfinie du remboursement, qui rétablit l'équilibre entre les contractans, et classe le contrat de prêt parmi les contrats commutatifs, dans lesquels chacun donne pour recevoir et reçoit autant qu'il donne.

Une autre remarque non moins essentielle est que, quoique le prêt soit fait et stipulé remboursable en monnaie, on ne doit pas la regar-

der comme l'objet et le terme du prêt ; cela est si vrai qu'on pourrait l'effectuer sans le secours de la monnaie et par la seule tradition des objets de consommation qu'on achète avec la monnaie.

On a souvent confondu la monnaie métallique, instrument du crédit, avec les objets de consommation qui en sont la matière ; de là est résultée la complication du crédit, déjà assez dénaturé par la transformation de l'objet matériel du prêt en capital et de ses bénéfices en intérêts. Le désordre des idées est si grand à cet égard, même parmi les personnes qui ne sont pas étrangères à la science pratique du crédit, qu'il n'est pas rare de les voir regarder le capital et l'intérêt du crédit comme des idéalité, des abstractions, des fictions qu'on peut ne pas réaliser, ou qui n'ont que des réalités dont on peut se jouer impunément, et, en effet on s'en est trop souvent joué. Dans quel non-sens n'est-on pas tombé, soit en écrivant sur le crédit, soit en lui donnant des lois, soi en l'appelant à son secours, soit en appréciant ses services reçus et ceux qu'on peut en recevoir ! Tout est encore à cet égard dans un inconcevable chaos.

Quand Law proposait aux Français de verser dans les caisses du trésor l'or et l'argent qu'ils avaient en leur possession et de recevoir du papier-monnaie en remplacement, quelle était sa pensée ? Voulait-il emprunter l'or et l'argent qui leur appartenait, ou croyait-il qu'il leur en donnait l'équivalent en leur livrant la même valeur en papier-monnaie, et que le papier-monnaie serait aussi propre à la circulation que l'or et l'argent monnaie.

Dans l'un et l'autre cas il se trompait, ou plutôt il n'avait aucune notion du rôle que joue la monnaie d'or ou d'argent dans les transactions sociales. C'était confondre dans la même catégorie deux choses essentiellement distinctes, que d'attribuer la même propriété, la même valeur au papier-monnaie et à la monnaie d'or et d'argent. Le papier-monnaie n'a en lui-même aucune valeur matérielle ; il n'a que celle que lui donne la loi. Il n'en est pas de même de l'or et de

l'argent ; ils ont une valeur réelle, intrinsèque et indépendante de toute loi, de tout pouvoir politique et social ; la valeur que le papier-monnaie promet de donner, la monnaie d'or et d'argent la donne. C'était donc une erreur de Law d'attribuer à la monnaie de papier les propriétés de la monnaie d'or et d'argent (Voyez Monnaie), et ce serait commettre une faute grave en matière de crédit que de le stipuler en papier-monnaie ; il n'y aurait de certitude ni pour le prêteur ni pour l'emprunteur ; l'un et l'autre seraient exposés à des chances que repoussent la nature et les véritables caractères du crédit.

Est-il vrai, comme l'ont annoncé récemment des écrivains qui traitent ex professo de la science de l'économie politique, que, « pour donner de la valeur au papier-monnaie, il suffit que la quantité en soit réglée d'après la valeur du métal qui est reconnu comme mesure commune, et que la raison en est que les besoins exigent un agent de la circulation qui se monte à une certaine somme, c'est-à-dire à une somme qui égale la valeur courante d'une certaine quantité d'or et d'argent ? »

Dans ce système, tout instrument de circulation est bon, pourvu qu'il porte une dénomination semblable à celle de l'or et de l'argent, et que son émission soit égale en somme à celle de l'or et de l'argent, que la circulation employait ; tellement que des morceaux de papier, qui porteraient la dénomination du franc d'or et d'argent, dans toutes ses divisions, en auraient toute la valeur, s'ils n'en excédaient pas la quantité.

Ce système me parait complétement erroné, et son erreur est facile à démontrer.

Il est d'abord certain que, malgré la nécessité d'un agent de la circulation, le papier n'a pas et ne peut pas avoir dans le marché la même valeur que l'or et l'argent. Personne ne désire la possession du papier-monnaie ; si on le prend, ce n'est que lorsqu'on est forcé de le

recevoir, et qu'on ne peut pas l'éviter ; et comme dans tout ce qui est forcé, on ne se soumet que le plus tard qu'on peut, la circulation des choses et des valeurs qui s'effectue par le papier-monnaie, est lente et préjudiciable aux intérêts du commerce. Imposé par la nécessité, le papier-monnaie est nécessairement une valeur dédaignée, lors même qu'elle n'est pas déprimée ; son cours est par conséquent inférieur À sa valeur nominale, et comme cette différence lest indéterminée, dépend de l'opinion de l'acheteur et du vendeur, elle jette le désordre dans le commerce intérieur, l'entrave et l'obstrue, quand il ne le paralyse pas.

La monnaie d'or et d'argent non-seulement n'a aucun de ces inconvéniens, mais même elle a des avantages qui n'appartiennent qu'à elle seule ; elle est le plus précieux de tous les objets de commerce y celui que tout le monde préfère à tout autre, celui dont on désire la possession de préférence à la possession de tout autre objet. Tout le monde court après elle, et le désir universel qu'elle inspire est le plus puissant mobile du commerce, de toute circulation, de toute transaction civile et trop souvent politique.

Sons ce premier rapport, le papier embarrasse la circulation intérieure, et la monnaie d'or et d'argent la facilite et la favorise.

Dans les relations commerciales avec l'étranger, je papier-monnaie peut encore moins être mis en parallèle avec la monnaie d'or et d'argent.

L'étranger qui porte dans un pays où il n'y a que du papier-monnaie, les produits de son sol, de son industrie, de son commerce, et qui ne veut pas de ceux de ce pays, n'a aucun moyen d'en établir le prix ; il ne prendra pas pour règle le papier-monnaie, qui n'a de valeur que celle que la nécessité lui impose, et dont la valeur varie selon la force et l'étendue de la nécessité ; il lui faut des règles plus sûres et plus stables que la mobilité du papier-monnaie.

Et qu'on ne dise pas qu'il prendra des lettres de change sur d'autres pays ; il faut encore en déterminer la valeur, et comment y parvenir lorsqu'il n'y a pas de valeur commune sur laquelle on puisse préciser les valeurs particulières ? Toute négociation à cet égard est nécessairement sujette à des chances, et ces chances sont autant d'entraves aux relations commerciales des peuples.

On échappe à toutes ces difficultés par la monnaie d'or et d'argent, qui a, sinon la même valeur

dans tous les pays, du moins une râleur relative, qu'il est facile et même possible de réduire à une valeur positive et constante.

Mais qu'est-il besoin d'insister sur ce point ? Ne suffit-il pas de l'expérience de tous les pays, de tous les temps et pour ainsi dire de tous les jours ? Y a-t-il jamais eu un seul papier qui n'ait subi une dépréciation plus ou moins forte ? On ne peut pas même en excepter le papier forcé de la banque d'Angleterre, dont on a évalué la perte de 12 à 40 %, et cependant elle offrait toutes les garanties désirables et se rapprochait autant que possible de la monnaie d'or et d'argent.

Après tant, de si uniformes et de si déplorables résultats, de quelle utilité peut être encore la théorie du papier-monnaie ? Envisagée sous le point de vue de la nécessité d'un agent de la circulation y elle peut abstractivement être le sujet d'une controverse plus ou moins ingénieuse sur les bancs de l'école ; mais quel avantage peut en tirer la science ? de quel usage peut-elle être dans la pratique ? Y a-t-il un seul homme, tant soit peu versé dans cette matière, qui oserait conseiller à un gouvernement de remplacer la monnaie d'or et d'argent par le papier ? et quelle opinion doit-on se former des écrivains qui s'abiment dans les abstractions, s'irritent des barrières que leur oppose l'expérience, et mettent plus de gloire à les franchir qu'à les affermir ?

Non-seulement Law s'abusait quand il croyait

que le papier-monnaie pourrait remplacer utilement la monnaie d'or et d'argent dans la circulation des valeurs, mais son illusion fut encore bien plus fâcheuse quand il entreprit de rembourser les dettes de l'état avec son papier-monnaie.

Comment ne savait-il pas que les dettes de l'état résultaient de la consommation qu'il avait faite des produits de ses créanciers, et qu'il ne pouvait les rembourser qu'en valeurs qui pourvaient se convertir à volonté en objets de consommation ?

Or cela ne se pouvait pas avec du papier-monnaie. Cette valeur ne pouvait trouver d'emploi que dans les marchés particuliers de la France, et là même elle éprouvait une baisse si elle n'était pas entièrement dépréciée. Elle devait donc occasioner une grande perte aux créanciers remboursés, si même ils pouvaient en trouver l'emploi. Que devait-il donc arriver ? Ce qui arriva.

Les créanciers remboursés se hâtèrent d'en faire l'emploi de la manière la moins fâcheuse ; mais l'abondance du papier-monnaie donna à tout un prix si élevé, que ceux-là même qui avaient le moins de confiance dans le papier-monnaie furent forcés de le garder, faute d'emploi ou pour ne pas subir de trop grandes pertes. Law l'avait prévu, et il offrit un écoulement au papier-monnaie dans les actions qu'il avait créées pour plusieurs entreprises commerciales ; mais, ces entreprises étant pour la plupart illusoires, les actions et le papier tombèrent dans le même discrédit et entraînèrent la ruine des créanciers de l'état. C'est ainsi qu'on réussit à rétablir le crédit. Le papier-monnaie avait cependant pour lui les puissantes et irrésistibles impulsions de la nécessité d'un agent de la circulation.

L'assignat de la révolution française eût dès son origine éprouvé le même sort, s'il n'avait pas eu un écoulement assuré dans les biens nationaux, et il ne conserva en effet sa valeur que pendant le temps qu'il fut dans une proportion raisonnable avec les biens qui lui étaient af-

fectés ; mais dès qu'il l'eut dépassée, chaque émission le déprécia, et sa dépréciation fut si rapide et si effrayante qu'on en arrêta le cours sans aucun dédommagement pour les porteurs, qui cependant en avaient donné une valeur quelconque.

Il en serait ainsi de tout remboursement en papier, qui ne peut pas se convertir à volonté en objets matériels et d'une valeur réelle et positive.

En serait-il de même d'un remboursement en monnaie d'or et d'argent ? Non, sans doute. Et pourquoi ? c'est que la monnaie d'or et d'argent est, dans chaque pays, dans des proportions relatives aux besoins de la circulation, et qu'on ne peut pas l'en détourner pour l'employer à des remboursemens hors de proportion avec sa masse. Aussi toutes les grandes révolutions de finance qui ont porté des atteintes si funestes au crédit ont-elles toujours été tentées ou effectuées par la substitution du papier-monnaie à la monnaie d'or et d'argent, et il n'y a pas en effet d'autre moyen d'y parvenir.

La nature, la matière et l'instrument du crédit ainsi précisés et spécifiés, on découvre facilement ses effets particuliers et généraux, ses avantages et ses inconvéniens, ses ressources et ses embarras dans chacune de ses branches, et c'est là qu'il nous reste à le suivre.

Le crédit fait rentrer dans la circulation les objets de consommation que l'économie avait mis en réserve ; il en effectue la consommation actuelle sous la foi d'un équivalent avenir, et par conséquent il conserve au travail, à la population laborieuse et à l'état tous les moyens d'avancement que leur assure la production du pays.

Si l'équivalent n'est pas produit, si les objets consommés le sont sans reproduction, s'ils n'ont servi qu'à favoriser la dissipation et le luxe, il n'y a que déplacement de consommation, changement de consommateurs, diminution de la fortune du prodigue, accroissement de celle du prudent économe, identité de la situation écono-

mique du pays. Dans ce cas, le crédit ne donne aucun résultat ni en bien ni en mal. Les choses restent dans le même état que s'il n'y avait eu ni économie ni crédit.

Mais si l'équivalent promis par l'emprunteur est produit, ce qui est ordinaire et presque infaillible, le crédit entretient l'activité du travail

et de l'industrie, accroît la masse des productions, favorise les progrès de la population et donne une impulsion indéfinie à l'aisance, à la richesse et à la puissance. Le crédit est alors le moteur de toutes les prospérités ; elles n'existent que par lui, et seul il les consolide et les affermit.

Ce n'est pas tout.

Le crédit multiplie les valeurs de circulation, la rend plus facile, plus rapide et moins dispendieuse.

Ce dernier attribut du crédit n'est pas aussi évident que ceux que je viens de faire remarquer ; mais il est facile de le rendre sensible.

Quand l'emprunteur a donné au prêteur sa promesse de remboursement, elle est dans les mains du prêteur une valeur qu'il peut transmettre, soit à un autre emprunteur, soit à quiconque lui en fait le remboursement ; elle devient, par conséquent, l'instrument du crédit, fait les fonctions de la monnaie d'or et d'argent, participe à ses avantages et dispense ses bienfaits. Elle a même un attribut que n'a point la monnaie d'or et d'argent, elle ne coûte aucun frais, tandis que la monnaie d'or et d'argent emploie un grand capital sans autre profit pour les particuliers et pour l'état que celui qui résulte d'un bon instrument de circulation.

Mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que le crédit n'opère, soit dans le prêt, soit dans le remboursement, que sur la foi d'objets actuels ou prochains. Combien donc on s'est abusé et l'on s'abuse encore lorsqu'on ne voit dans le crédit que le mouvement de

valeurs fictives sans réalités, et à qui il est inutile d'en chercher ou d'en donner ! C'est ce qu'on a vu dans les emprunts pour des entreprises hasardées ou mensongères, telles que celles du Mississipi et de la mer du Sud, telles que tous les remboursemens en papier-monnaie, qui ne font que surcharger le marché, dénaturer la valeur des choses, détruire les rapports de toutes les propriétés, de tous les travaux et de tous les salaires, et qui transforment toutes les opérations intéressées en une banque de jeu d'où sortent de bons et de mauvais lots. (Voyez Banqueroutes.)

Concluons donc que le crédit ne peut s'étendre au delà des objets de consommation actuellement existans, et qu'on ne peut en rembourser la valeur qu'autant qu'on peut la réaliser à volonté en objets de consommation. Tout crédit qui, dans l'emprunt ou le remboursement, ne remplit pas cette condition, est une véritable déception qui porte le désordre dans l'économie sociale et l'expose à des calamités d'autant plus fâcheuses, qu'on n'aperçoit l'étendue du mal que quand il n'est plus possible d'y remédier.

Ces résultats reçoivent une nouvelle démonstration de la considération de chaque branche du crédit.

Il y a trois sortes de crédit :

Le crédit privé,

Le crédit public,

Le crédit commercial.

Ces divers crédits, quoique compris sous la même dénomination de crédit, diffèrent essentiellement dans leur objet, leur direction et leur but.

Le crédit privé fait passer les objets de consommation des mains de celui qui ne veut pas les consommer dans celles d'un autre qui veut

les consommer.

Si l'on se demande pourquoi celui qui a des objets de consommation ne veut pas les consommer, on en trouve la raison dans l'esprit d'économie, dans la passion d'accumuler, dans l'espoir de s'enrichir ou de devenir plus riche.

Ce qu'il y a d'assez étrange, c'est que la passion de s'enrichir qui porte l'un à économiser sur ses consommations pour les prêter, porte l'autre à emprunter pour les consommer avec profit.

Sans doute l'emprunteur ne réussit pas toujours dans l'emploi du crédit qu'il a obtenu. Que d'entreprises et de spéculations fondées sur le crédit échouent ! alors c'est une perte pour l'emprunteur, pour l'état et souvent pour le prêteur. Dans ce dernier cas, l'économie reste sans effet et sans utilité pour personne.

Mais celles qui réussissent, et c'est le plus grand nombre, sont la source féconde de la prospérité

particulière et générale, de la fortune publique et de l'opulence des nations.

Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement éclairé, de faciliter le crédit privé, de le protéger, de l'encourager, et cependant il n'en est point qui ne l'oppriment par des lois et des taxes, par des préventions morales, et même par des préjugés religieux.

Du précepte de la charité, consacré dans toutes les religions, on a tiré la conséquence qu'on doit donner ce qu'on peut prêter, précepte qui, s'il était pratiqué, conduirait à la communauté des biens, et serait subversif de toute société civile.

Sous le point de vue moral, l'économie est transformée en parcimonie, décriée comme un vice odieux, et flétrie par le ridicule ou souillée par l'opprobre de la cupidité et de l'égoïsme.

D'un autre côté des lois d'usure disposent de la propriété des économies, tandis qu'elles protègent la mutation des autres propriétés.

Enfin des lois fiscales se cachent sous l'apparence de garanties salutaires et indispensables, arrêtent ou gênent la disposition et la circulation des économies, et attaquent jusque dans sa racine le principe qui féconde tous les germes de prospérité sociale.

Heureusement les lumières générales comment cent à éclairer ces abus de la religion, de l'opinion et du pouvoir, et l'on est à peu prés réduit à les excuser sur l'autorité des temps qui les ont produits et qui les protégent encore, sur les nécessités du trésor qui ne permettent pas dé les réformer, et sur le peu de progrès de la civilisation, dans cette partie si importante de l'économie sociale, comme si leur réformation ne serait pas plus productive pour le trésor, plus favorable à la morale, plus conforme aux sentimens religieux, que la mendicité, la misère des classes laborieuses, la pauvreté des peuples, la détresse des gouvernemens, et l'impuissance des états.

La seule institution qui ait jusqu'ici été destinée à seconder les efforts du crédit, à multiplier ses ressources, et assurer ses succès, a rarement atteint son but, et ses revers lui ont souvent porté de déplorables atteintes. (Voyez Banque et Amortissement.)

Le crédit public a plusieurs traits de ressemblance avec le crédit privé et à plusieurs égards se confond avec lui. Comme le crédit privé, le crédit public consomme les produits de l'économie, comme lui il en dissipe une partie et tire plus ou moins d'utilité de l'autre partie ; mais en quoi ils diffèrent essentiellement, c'est que le crédit privé ne prospère que par la protection du pouvoir, tandis que, si le pouvoir n'abusait pas du crédit public, il serait le levier le plus puissant des grandes spéculations sociales, du soulagement des malheurs publics, de toutes les améliorations générales, de la gloire des gouvernemens et de la splendeur des nations.

Mais combien peu de gouvernemens n'usent du crédit public que pour l'utilité générale, pour favoriser le développement des facultés intellectuelles physiques et morales du peuple, pour le délivrer des gênes, des entraves, des oppressions sous lesquelles il gémit, s'irrite et se décourage ! Puisse le souvenir des longues calamités de l'Europe n'être pas perdu pour elle et profiter au nouveau monde ! puissent d'heureux exemples servir de leçon à tous les gouvernemens, et les faire entrer dans la route de la civilisation, qu'ils redoutent, quoiqu'elle n'offre que des périls illusoires et imaginaires. Le bien-être des peuples est la plus sûre garantie de la stabilité du pouvoir, et c'est à l'un et l'autre que tendent tous les efforts de la civilisation. (Voyez Dette publique.)

Le crédit commercial n'a de commun que le nom avec le crédit public et le crédit privé ; non-seulement il ne consomme pas les économies, mais au contraire il les stimule, leur cherche un meilleur emploi, et leur procure de riches équivalents.

Ainsi il provoque les économies de l'ouvrier, premier artisan de la production, en ne lui payant son salaire qu'à la fin de la semaine, de la quinzaine, du mois, du trimestre, du semestre, et quelquefois de l'année.

Ces économies se répètent dans tous tels genres de travaux, depuis la production jusqu'à la consommation, et c'est là sans contredit la source la plus abondante de toutes les économies, de toutes les accumulations, qu'on appelle capital. Que sont en effet les accumulations des classes riches, en proportion de celles des classes industrieuses et laborieuses ? elles sont dans le même rapport que leur influence respective sur la population.

Mais c'est surtout dans la circulation des valeurs destinées à payer les objets de consommation, d'abord par le marchand au producteur, ensuite par le marchand au marchand national ou étranger, et enfin

par le consommateur au marchand, que le crédit commercial rend les plus grands services à la richesse particulière et générale.

Sans doute le paiement des objets de consommation, est, malgré l'intervention du crédit commercial, reporté en monnaie d'or et d'argent du consommateur au producteur, mais le crédit commercial parcourt à peu de frais l'intervalle qui les sépare ; que de frais, que de dépends, il y aurait à faire, si chaque vente qui conduit à la consommation devait être acquittée en valeurs monétaires, et quelle lenteur dans la circulation ! le crédit commercial évite ces dépenses et ces frais. Les promesses, qu'il donne et qu'on appelle des effets, dispensent du paiement monétaire, et ne le rendent nécessaire qu'au consommateur. Par quelle méthode le crédit commercial opère-t-il de si grands prodiges ? (Voyez Lettres de change et Banques.)

Ces notions générales sur la nature du crédit, ses causes, ses effets généraux dans les diverses branches, me semblent l'embrasser dans toute son étendue, et en donner une idée, sinon précise et rigoureuse, du moins suffisante pour le préserver des méprises, des excès, et des désordres auxquels il a été si long-temps en butte. Si tant de calamités devaient encore se renouveler, il me semble qu'on ne pourrait pas les excuser par la fausse application aux sciences politiques, de la maxime errare humanum est.

Débouchés

DÉBOUCHÉS. — Ce mot exprime le débit et la consommation des produits du travail.

Il y a deux sortes de débouchés pour chaque pays, Je marché national et le marché étranger.

Dans le marché national le débouché est borné ; on ne peut débiter que les produits indigènes que le pays a volonté et les facultés de consommer. (Voyez Commerce et Consommation.) Au delà tout débit est impossible, d'où il suit que la production est limitée à la consommation locale, et qu'il n'y a aucun espoir d'accroissement du travail, du capital et de toutes les sources productives de la richesse générale.

Le débouché dans le marché étranger est d'une nature différente : il a l'inappréciable mérite d'être illimité. Il semble défier la production, les efforts du travail, les talens de l'industrie, le génie du commerce. Dans les marchés du monde, la production stimule la consommation, elles luttent sans s'épuiser et le producteur et le consommateur éprouvent le regret de n'avoir ni assez produit ni assez consommé. Ce phénomène s'explique facilement.

Les produits indigènes qu'un pays ne peut ou ne veut pas consommer, qui resteraient invendus dans le marché national, et qui, n'y ayant pas de débouché, ne seraient pas reproduits, sont-ils exportés dans les marchés du monde, y trouvent des consommateurs qui donnent en échange d'autres produits, que leur importation dans le marché national fait rechercher et consommer. Les vins, que la France ne veut ou ne peut pas consommer ne trouvent pas de consommateurs dans le marché national ; exportés en Suède, ils y sont échangés contre les fers de ce pays, et ces fers importés en France y sont consommés ; de, sorte que les produits indigènes, repoussés du marché national, sous leur forme naturelle, y sont débités après leur métamorphose en produits exotiques. Le marché étranger agrandit donc le marché national, donne aux consommateurs nationaux plus de volonté plus de moyens de consommer, offre aux consommateurs et aux producteurs de tous les pays des ressources indéfinies et inépuisables, et leur ouvre une carrière de prospérité et de richesse dont ils ne peuvent pas atteindre le terme ; prodige impossible au marché national, quelle que soit son étendue, fût-elle

égale ou supérieure à celle, du marché de la Chine. (Voyez Commerce.)

DÉFICIT. — C'est un terme de finance qui emploie pour exprimer la situation d'un état dont le revenu ne suffit pas à ses dépenses.

Quelle que soit la cause du déficit, qu'il dérive soit de la nature du pays, qui l'assujettit à des dépenses supérieures à ses ressources, ce dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple ;

Soit de l'ambition et des prodigalités du pouvoir qui semblent le caractériser et en être inséparables ;

Soit des vices de l'administration contre lesquels on déclame sans cesse, et auxquels on ne remédie jamais ;

On est également fondé à le regarder comme la source des plus grands désastres qui puissent affliger un pays. Il favorise les désordres des agens du pouvoir, élève le prix du matériel du service au delà du prix du marché, détruit le crédit, déconsidère le pouvoir, énerve son autorité au dedans, affaiblit sa puissance au dehors, et exerce une influence funeste sur les destinées de l'état.

Sans doute on est parvenu par d'habiles mesures de finance à détourner de si déplorables, calamités. On a, par l'accumulation des déficits, formé la dette publique, et si cette dette n'a pas payé le déficit, elle l'a du moins régularisé et rendu moins onéreux aux générations actuelles, en appelant à leur secours les générations qui doivent leur succéder ; mais toutes ces combinai, loin de remédier au mal, n'ont fait que l'accroître, parce qu'elles n'ont servi qu'à grossir les dépenses, et si, malgré sa pesanteur, le fardeau est encore supporté, il peut, si l'on n'y prend garde, par la progression de sa masse, écraser la civilisation dont il a été sans contredit le plus puissant levier. (Voyez Dette publique.)

DEMANDE. — Ce mot exprime le besoin des produits du travail, et ce besoin est la mesure de leur production. Tant que les besoins et les produits restent dans une exacte proportion, les prix conservent leur cours ordinaire. Si les produits sont inférieurs aux besoins, les prix haussent ; dans le cas contraire, ils baissent. Sans des circonstances extraordinaires, ou des accidens imprévus, les besoins et les produits, ou là demande et l'approvisionnement, tendent à se mettre en équilibre. (Voyez Offres.)

DENRÉES.— Ce sont les produits du travail que chaque producteur réserve pour sa consommation, ou qui sont mis en vente par lui ou par le commerce, pour être consommés. Le mot denrées emporte toujours avec lui l'idée d'une consommation actuelle ou prochaine.

DÉPENSES. — Ce mot exprime la consommation actuelle des produits du travail. Il y a deux sortes de dépenses, les dépenses publiques et les dépenses privées.

Les unes et les autres n'intéressent la science économique que sous le rapport des consommations. (Voyez ce mot.)

Mais les dépenses publiques se rattachent spécialement à la science des finances dont elles sont une partie très-importante. Je n'ai pas le dessein d'embrasser un si vaste sujet, il me suffit d'avoir fait remarquer sa connexité avec celui qui m'occupe.

DETTE PUBLIQUE.— C'est la partie de la dépense publique qui n'a point été acquittée avec le revenu public, soit à cause de son insuffisance, soit à cause de sa dilapidation.

Ce qui embarrasse, quand on arrête sa pensée sur les causes de la dette publique, c'est qu'on ne les ait pas encore regardées comme des obstacles permanens et absolus à sa libération.

Effectivement, ces causes ne sont pas transitoires et accidentelles, mais inhérentes à la nature de l'état social et politique. Si des guerres,

des événemens imprévus, des abus ou des dilapidations ont élevé les dépenses de l'état au delà de son revenu, et l'ont Forcé, de transformer ses arriérés en dette publique, les mêmes causes la perpétueront. Aussi depuis près de cent cinquante ans que les gouvernemens ont contracté une dette publique, non-seulement aucun ne l'a remboursée, mais tous l'ont au contraire augmentée dans des proportions qui épouvantent l'imagination.

La dette de l'Angleterre, la seule connue, constatée et authentique, la seule qu'on peut suivre dans ses variations depuis son origine jusqu'à nos jours, loin de s'éteindre par les remboursemens qu'on en a faits, a été constamment progressive.

Et cependant l'Angleterre est de tous les états modernes celui qui s'est occupé avec le plus de soin du remboursement de sa dette. Dans l'espace d'un siècle elle a remboursé la somme énorme de liv. st. 275,568,550

Mais ce remboursement, tout immense qu'il est, forme à peine le quart de sa dette, et n'en a que faiblement allégé le poids. On peut donc affirmer, sans être accusé de paradoxe ou d'exagération, que toute dette publique est de sa nature inextinguible, et il ne faut point s'en étonner.

Un particulier qui dépense au delà de son revenu a trois moyens d'éteindre la dette qu'il a contractée par l'excès de ses dépenses. Il peut réduire sa dépense et se libérer par ses économies, il peut améliorer son revenu par plus de travail ; il peut enfin trouver des ressources dans l'aliénation de son capital.

Un état, ou un gouvernement, n'a à sa disposition aucun de ces moyens de libération.

1. Il ne peut pas réduire les dépenses ordinaires presque toujours déterminées par la situation relative du pays, par ses relations avec

l'étranger, par ses mœurs, ses habitudes et ses usages. Des dépenses extraordinaires ne sont pas une raison suffisante pour réduire les dépenses ordinaires. On n'économise pas sur le nécessaire, ou du moins telle n'est pas la vertu des gouvernemens. Lors même que la réduction des dépenses ordinaires serait possible, elle serait insuffisante pour opérer la libération de la dette publique des états modernes.

2. L'amélioration du revenu général du pays dont le revenu public est une partie aliquote, offre sans doute des ressources plus étendues et plus efficaces que la réduction des dépenses ordinaires. Qui peut en effet calculer la puissance de l'amélioration de la fortune d'un grand peuple ? mais cette puissance consiste dans le génie, l'industrie et l'activité de la population, et comment leur donner le mouvement là où il n'existe pas, et comment l'améliorer là où il existe ? On ne peut y parvenir que par l'éducation dés classes laborieuses et industrieuses, par la liberté dé l'ouvrage et de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des hommes et des choses, par la protection générale des individus au dedans et au dehors, par l'égalité de la justice, des récompenses, des grâces et des honneurs entre tous ceux qui ont bien mérité de leur pays.

Mais peu de gouvernemens connaissent l'influence de ces causes sur la richesse générale d'un pays, peu savent en faire usage ; peu sont assez éclairés bu assez généreux pour n'en concevoir aucun ombrage. On en a au contraire un tel effroi, qu'on se fait un devoir de les paralyser, de les entraver, de leur opposer d'insurmontables obstacles : Le besoin de la richesse est sacrifié aux terreurs qu'elle inspire. On ne peut donc pas plus comme pour le remboursement de la dette publique sur l'amélioration du revenu public, que sur la réduction des dépenses ordinaires de l'état.

3°. On ne peut pas davantage attendre sa libération de l'aliénation des domaines de l'état qui forment son capital : depuis long-temps ces inaliénables domaines sont aliénés, et ce n'est que pour suppléer à

leurs ressources qu'on a eu recours à la dette publique. On ne peut donc pas l'éteindre par l'aliénation du domaine public.

Les gouvernemens n'ont par conséquent aucun moyen de se libérer de la dette publique qu'ils ont contractée.

D'où vient donc qu'il en existe une dans chaque état, qu'elle est progressive, et que ses progrès sont si rapides, qu'on ne sait où elle s'arrêtera ? D'où vient surtout que son énormité, qui devait avoir une si funeste influence sur la fortune des peuples, et sur la richesse générale, n'en a eu aucune, et peut-être leur a été plus favorable que contraire ? C'est sans contredit un des plus grands problèmes de l'économie politique.

Peut-on se flatter de le résoudre par la sagesse des plans de finance qui, depuis l'origine des dettes publiques, ont été appliqués à leur libération ? Tous ont échoué, et les meilleurs diffèrent peu des plus mauvais. Tous ont appelé le temps à leur secours ; et le temps s'est joué de toutes leurs combinaisons.

D'abord on promit au créancier de le rembourser à des termes fixes, et plus ou moins éloignés ; mais on reconnut bientôt que la situation politique des états est si précaire, que les gouvernemens les plus réguliers et les plus économes n'ont jamais la certitude de faire honneur à leurs engagemens, et qu'ils ne peuvent y manquer sans perdre leur crédit, et sans, s'exposer à de déplorables calamités. Il fallut donc renoncer aux remboursemens à termes, également funestes aux gouvernemens et à leurs créanciers.

On eut encore recours aux annuités à courts et à longs termes, qui promettent de rembourser chaque année l'intérêt et une partie du capital (Voyez Annuités) ; on se flattait que ce mode de remboursement qui ne grevait que faiblement le revenu public, ne compromettrait ni la foi des gouvernemens, ni les besoins de leurs créanciers. On se trompa encore. Tout remboursement, quelque faible qu'il soit, dé-

passe l'es forces du revenu public, et les états qui n'ont pas d'autres ressources à offrir à leurs créanciers se trouvent placés entre le danger d'imposer un intolérable fardeau aux contribuables, ou d'opérer la ruine de leurs créanciers. On fut donc forcé d'abandonner les annuités comme les remboursemens à termes.

On ne fut pas plus heureux dans le mode de remboursement par forme de rente viagère qui n'est qu'une modification de l'annuité. On dut y renoncer quand on eut acquis la certitude que la chance de la rente viagère aggrave prodigieusement la condition de l'état débiteur.

On en vint enfin à ne promettre que le paiement à perpétuité de l'intérêt de la dette publique, et l'on devait d'autant plus compter sur la fidélité de cette promesse, qu'elle s'accordait parfaitement avec la nature du revenu public ; mais on apprit encore par l'expérience, ce régulateur de toutes les combinaisons humaines et sociales, que la dette publique grossit chaque année de toute l'insuffisance du revenu public, et qu'à une époque peu reculée elle en absorbe une si grande partie, que ce qui en reste ne suffit plus aux indispensables besoins du service ordinaire. Que fit-on dans cette position désespérée ? On inventa l'amortissement qui, avec une faible somme consacrée à racheter la dette publique au cours du marché, parvient à arrêter son accroissement indéfini. (Voyez Amortissement.)

Ainsi, depuis que la dette publique existe, elle n'a jamais été remboursée, quoiqu'on ait multiplié les plans de remboursement ; à peine en a-t-on payé l'intérêt ; et cependant le zèle des prêteurs ne s'est point ralenti, la fortune publique n'en à point souffert, et la condition des peuples s'est prodigieusement améliorée.

Sans doute on dira que tous ces avantages ont été obtenus malgré la dette publique, et que sans elle ils auraient été bien plus grands ? Mais ce n'est là qu'une assertion, et il reste à la prouver, ce qu'on n'a pas encore fait. Quelle est donc la cause de ce singulier phénomène ?

Comment concevoir que les peuples s'enrichissent quand leurs gouvernemens ne peuvent pas payer les dettes de l'état ; et, ce qui est encore bien plus étrange, comment le revenu public augmente-t-il dans la proportion de l'accroissement de la dette publique, sans arrêter la progression de la richesse générale, et sans lui porter la moindre atteinte. C'est là, sans contredit, un prodige qui semble au-dessus des efforts de la science économique. Essayons cependant de pénétrer ce mystère.

Que fait un gouvernement qui contracte une dette publique pour combler les déficits du service ordinaire, et les dépenses imprévues et extraordinaires ? Il consomme des économies volontaires ou forcées.

Elles sont volontaires quand on les lui prête volontairement.

Elles sont forcées quand il ne paye pas ses créanciers.

Mais, volontaires ou forcées, ces économies existent, et si elles sont consommées sans reproduction, leur consommation laisse le pays dans le même état que si elles n'avaient pas encore été faites ; dans ce cas la richesse reste stationnaire.

Heureusement il n'en va pas tout-à-fait ainsi, et l'opération est plus compliquée dans ses résultats.

La consommation des économies volontaires ou forcées est une consommation extraordinaire qui renchérit la valeur des produits, favorise le producteur, l'encourage à donner une plus grande extension à la production, et, par conséquent, donne une nouvelle impulsion aux économies, au travail, à tous les mobiles de la richesse. Tel est l'effet infaillible de tout accroissement de la consommation.

Sans doute, si le gouvernement se bornait à consommer les produits des économies et du travail, et ne donnait à l'économe et au producteur aucun équivalent de leurs économies et de leurs produits, le mobile des économies et de la production s'arrêterait et n'opérerait

que comme, le fouet sur l'esclave ; dans ce cas le gouvernement, éprouverait le sort du prodigue, qui ne trouve plus rien à dépenser quand il n'a plus le moyen, de payer sa dépense.

Mais le gouvernement a, dans la faculté d'imposer, un équivalent dont ses prêteurs se contentent, quand ils sont assurés que l'impôt sera payé, et ils ont toujours cette certitude, quand l'impôt ne dépasse pas les forces des contribuables, parce que, dans ce cas, le contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que l'impôt lui demande.

Effectivement un gouvernement qui emprunte cent millions de francs, qu'il emploie à consommer des produits du travail, augmente de la même somme la valeur de tous les produits destinés à la consommation. Cette augmentation des prix réduit d'autant la consommation ordinaire, et laisse les produits non consommés disponibles pour la consommation extraordinaire, et si les choses en restaient là, une classe de la population consommerait ce que d'autres classes auraient économisé ; mais ce résultat n'est pas le seul.

Comme la réduction des consommations ordinaires ne s'opère que par l'élévation des prix, le renchérissement des prix avertit le producteur que la consommation a besoin d'une plus grande quantité de produits, et les profits qu'il a faits par le renchérissement de ceux qu'il avait, lui donnent les moyens d'étendre sa production dans la proportion des besoins de la consommation.

Mais un produit ne peut être obtenu, soit primitivement, soit additionnellement, que par une augmentation du capital, du travail et de la rente du propriétaire du sol, d'où il suit que tout impôt qui nécessite une plus grande production, excite impérieusement un accroissement du capital, des salaires et de la rente de la terre, et par conséquent tout contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que lui demande l'impôt.

N’est-ce pas là en effet ce qui se passe en Europe depuis l’établissement de la dette publique ?

Chaque année, les dépenses publiques dépassent le revenu public ; à des époques peu éloignées on emprunte pour couvrir les déficits et les arriérés, et l’on augmente les impôts pour effectuer le paiement de l’intérêt de l’emprunt et de l’amortissement du capital. L’impôt excite le contribuable à économiser et à produire davantage pour couvrir sa part contributive, et le pays se trouve plus riche de tout ce que l’impôt a augmenté la production. On peut d’autant moins élever des doutes sur ce résultat, que non-seulement l’accroissement graduel de l’emprunt et de l’impôt, depuis un siècle, n’a opposé aucun obstacle aux progrès de l’emprunt ou de l’impôt, mais même qu’il les a rendus tellement faciles, qu’ils se sont élevés à plus de cinq fois ce qu’ils étaient à cette époque ; que le pays est cinq fois plus riche, et que là population a double dans quelques lieux, et augmenté de plus du tiers dans d’autres ; d’où il résulte évidemment que si les dépenses publiques et la dette qui les représenté n’ont pas été la cause directe et immédiate de là progression des richesses particulières et générales, du moins elles ne l’ont ni arrêtée, ni entravée, ni paralysée. Il est donc permis de croire qu’on s’est égaré dans cette partie de la science, quand on a dit et enseigné que la dette publique est une consommation improductive de la richesse d’un pays, et un poids mort sur les facultés productives.

Mais n’a-t-on pas eu raison de dire que, lorsque le gouvernement emprunte, il consomme un capital qui produisait un revenu et qui n’en produit plus, ce qui fait éprouver à l’état la double perte de son capital et de sont revenu ?

Sans doute la dette publique atteste la consommation de valeurs en produits du travail égales à sa quotité ; et si, comme en n’en peut douter, le gouvernement anglais a reçu de ses préteurs une somme de 14 à 15 milliards, il est hors de doute qu’il a consommé 14 à 15 mil-

liards de valeurs. Mais quelles sont ces valeurs ? Sont-ce des capitaux qui produisaient un revenu ! Non, ce sont, comme on l'a vu, des économies volontaires ou forcées qui, sans cette consommation, n'auraient pas eu lieu, ou qui, si elles avaient été faites, n'auraient pas eu d'emploi, et par conséquent auraient été sans profit pour l'état et même pour celui qui les aurait faites. (Voyez Économie.)

Ce qui distingue les économies des capitaux, c'est que les économies cherchent un emploi, et que les capitaux en ont un certain et assuré.

Or il est naturel de croire que le gouvernement consomme des économies sans emploi plutôt qu'un capital employé, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que si le gouvernement consommait le capital employé, les travaux alimentés par cet emploi cesseraient à chaque emprunt ; les produits diminueraient, la richesse décroîtrait, et le pays marcherait à une ruine rapide et inévitable. Si l'Angleterre avait consommé 14 à 15 milliards de capitaux employés ; depuis long-temps elle serait sans capital, sans travail, sans industrie, sans commerce ; depuis long-temps elle n'existerait plus. L'absurdité de cette conséquence suffit pour démontrer l'absurdité de l'assertion dont elle dérive. On peut donc conclure avec certitude que la dette publique des états modernes n'a point consommé des capitaux qui produisaient un revenu.

Qu'a donc consommé la dette publique ? Pas autre chose que des économies sans emploi, auxquelles elle en a ouvert un tout aussi productif que l'emploi des autres économies converties en capitaux.

Quand un gouvernement emprunte 100 millions d'économies sans emploi, il ne donne à ses créanciers aucune valeur actuelle, et en cela il ressemble à tout particulier qui n'a à offrir d'autres gages de l'emprunt qu'il contracte que son amour du travail et de l'économie ; son habileté et sa probité.

Il se met à l'œuvre pour faire honneur à ses engagemens, et presque toujours il y parvient ; presque toujours les produits de son travail le mettent en état de reproduire le capital qu'il à consommé, les profits du capitaliste, les salaires de son travail et la rente de la terre ; de telle sorte que l'emploi du capital qu'il a emprunté enrichit le pays des salaires du travail, des profits du capitaliste et de la rente de la terre.

De même, après son emprunt, le gouvernement met à l'œuvre ses contribuables, qui reproduisent dans le paiement de l'impôt les profits et l'amortissement du capital emprunté et en outre les salaires du travail, les profits du capital qui l'a alimenté et la rente de la terre. L'impôt nécessite tous ces produits, parce que sans eux on ne consentirait pas à augmenter la production ; seulement l'impôt se répartit sur l'accroissement des produits, et en opère la réduction à due concurrence ; mais cette réduction ne suffit pas pour arrêter la production, car si elle n'avait pas lieu, l'impôt ne serait pas payé, l'intérêt et l'amortissement seraient pris sur l'ancienne production, le pays s'appauvrirait, et l'emprunt s'arrêterait avec l'impôt ; car on ne prête pas plus à un pays qui s'appauvrit, qu'un pays pauvre ne peut couvrir les emprunts de son gouvernement. Il n'y a donc, quant à la richesse d'un pays, aucune différence entre les emprunts des particuliers et les emprunts publics ; tous reproduisent ce qu'ils consomment, ou ils ne pourraient pas être continués.

Mais ne peut-on pas dire avec raison que si le gouvernement n'avait pas employé les contribuables à produire pour payer ses dettes, ils auraient produit pour eux-mêmes et auraient et tous les bénéfices de la production, au lieu qu'ils n'ont travaillé que pour les créanciers du gouvernement.

Peu importe pour la richesse générale que les produits du travail se distribuant l'une ou à l'autre classe de la population, ce qui suffit, c'est que cette distribution ne nuise pas à la reproduction, et l'on ne

voit pas pourquoi elle souffrirait de ce que les produits sont consommés par les créanciers de l'état plutôt que par les producteurs ; dans les deux cas il y a consommation avec équivalent, et il n'en faut pas davantage pour assurer la reproduction.

Il faut d'ailleurs observer que si le gouvernement, par ses consommations extraordinaires, n'avait pas provoqué l'accroissement des protections, cet accroissement n'aurait pas eu lieu, car la production se proportionne nécessairement à la consommation, la dépasserait sans profit et éprouverait des pertes qu'il est de son intérêt d'éviter.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que les consommations extraordinaires du gouvernement ne sont d'aucun profit pour le pays. Elles sont la cause et le principe de toutes les améliorations sociales ; et si elles ne les produisent pas toujours et nécessairement, on doit convertir qu'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. Sans consommations extraordinaires il y aurait sans doute plus d'aisance, de fortune et d'opulence dans les particuliers, mais on ne pourrait pas en attendre ces institutions, ces établissemens et ces monumens qui honorent les peuples, illustrent et immortalisent les empires.

Qu'on se garde cependant de conclure de cette manière d'envisager la dette publique qu'un gouvernement peut ne pas mettre de bornes à ses dépenses, et que plus il les augmente, plus il enrichit ses sujets.

Ses dépenses ont une première limité dans la possibilité des économies de ses sujets. S'ils ne veulent ou ne peuvent pas en faire, on ne peut que difficilement les y contraindre, et les contraintes que le pouvoir exerce contre eux avertissent qu'il est arrivé au terme de ses dépenses ; car, du moment qu'il ne trouve plus à emprunter, il ne peut plus se permettre des dépenses extraordinaires.

Lors même que les contribuables consentiraient à travailler pour payer, par l'impôt, les dépenses extraordinaires du gouvernement, il

faudrait encore assurer un nouveau débouché aux nouveaux produits du travail, et ce débouché n'est pas toujours à la disposition du gouvernement. De là vient le principe fondamental des impôts qu'un gouvernement ne peut les augmenter qu'autant qu'il ouvre aux contribuables ; de nouvelles sources de richesses pour le pays.

Il y a donc dans la nature des choses des limites naturelles et nécessaires aux dépenses du pouvoir, et ces limites sont celles, de l'économie, de la production et de L'écoulement, de ses produits. Tant qu'on n'est pas arrivé à ces limites, il est permis de croire que la dette publique n'est point un obstacle aux progrès de la richesse et de l'opulence d'un pays.

Ainsi s'explique l'étrange phénomène de l'accroissement de la dette publique et des progrès de la richesse moderne ; on m'accusera sans doute de paradoxe, si j'avance qu'ils sont tour à tour, cause et effet ; mais les principes conduisent à ce résultat, et sous leur égide, il m'est permis, et c'est même un devoir de ne pas les sacrifier à de vaines et d'impuissantes considérations.

DIVISION. — Ce mot pris isolément n'a aucun sens en économie politique ; mais il y occupe une place très-importante quand on l'applique soit au travail, soit à la terre. (Voyez ces deux mots.)

DIVISION DU TRAVAIL. (Voyez Travail et Terre.)

DOUANES. — Les douanes sont des barrières élevées aux frontières de chaque pays, soit pour percevoir des tributs sur l'importation des produits exotiques, soit pour protéger l'industrie nationale conte la concurrence de l'industrie étrangère ; ce n'est pas là sans doute l'origine des douanes, mais peu importe, c'est là leur destination actuelle.

Comme fiscales, les douanes forment une branche des contributions publiques, et sous ce rapport, elles sont étrangères à mon sujet,

et ne doivent pas trouver place ici.

Comme protection des produits indigènes, les douanes se rattachent à la question de l'influence des relations commerciales des peuples sur leur prospérité particulière et sur la richesse générale, question que j'ai traitée au mot commerce (voyez ce mot.)

Une seule difficulté reste encore encore sur ce sujet important, c'est de savoir si la protection des douanes doit être prohibitive ou seulement restrictive de l'importation des produits du travail étranger. Cette difficulté est d'une grande importance et mérite bien qu'on s'y arrête.

La prohibition des produits étrangers établit un monopole au profit des produits indigènes, et tout monopole prive le pays qui le subit des avantages de la concurrence, ce mobile de toute industrie, de tout perfectionnement et surtout du bon marché ; il le condamne à toutes les calamités de l'ignorance, de la paresse et de la maladresse de l'ouvrier, réduit les grandes masses de la population à la misère, à l'indigence, et concentre les richesses dans le petit nombre des favoris de la fortune. (Voyez Monopole)

Lorsqu'un pays en est réduit à redouter la concurrence des produits étrangers dans ses marchés, bien loin de les en exclure, il doit les y appeler en les assujettissant à des taxes calculées, de manière à en élever le prix assez haut pour que les classes miches et opulentes soient seules en état de concourir à leur consommation.

Quand les choses en restent là, les produits étrangers n'opposent pas un obsolète dangereux aux progrès du travail du pays. Partout les basses riches et opulentes sont en petit nombre, ont peu d'influence par leurs consommations sur les productions indigènes, ou du moins leurs consommations des produits étrangers n'opèrent qu'une faible réduction des consommations nationale.

Dans ce cas les produits exotiques ne paraissait dans le marché national que pour y exciter une émulation salutaire, une rivalité généreuse, de louables et de profitables efforts. Tous les travaux, toutes les industries s'efforcent de se surpasser, et cette lutte est le plus sûr garant de leur perfectionnement indéfini et de toutes les prospérités sociales.

Il importe surtout que la taxe protectrice ne soit que temporaire, et finisse au moment où l'industrie nationale est en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, ou a perdu l'espoir d'y parvenir. L'intérêt du consommateur doit être l'objet et le but de la prohibition publique, parce qu'il sympathise avec tous les intérêts, et n'est jamais en opposition avec aucun. Quand le producteur national n'est pas et ne peut pas être aussi favorable au consommateur que le producteur étranger, il faut préférer celui-là à celui-ci ; et c'est alors qu'il est vrai de dire qu'on doit acheter de l'étranger tout ce qu'on ne peut faire aussi bien, ni à aussi bon marché que lui. Tout ce que le consommateur économise par le bon marché des produits étrangers seconde d'autres branches du travail national, et multiplie les moyens d'aisance, de prospérité et de richesse.

Long-temps consacrées par la science, ces vérités ont été constamment repoussées par le pouvoir, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le système prohibitif avait obtenu parmi les peuples, les plus célèbres par leurs richesses, des succès qui semblaient devoir opposer un obstacle insurmontable à l'adoption du système libéral.

Mais à mesure que le système prohibitif s'est introduit, par la force de l'exemple, chez tous les peuples industrieux et commerçans, on a compris qu'il se détruit en se généralisant, s'énerve par sa progression et s'épuise par ses propres efforts. S'il convient en effet à un pays d'approvisionner les marchés des autres peuples, et de les repousser de ses marchés, les autres peuples ont les mêmes intérêts et les

mêmes droits, et doivent, par leur exclusion mutuelle et réciproque, se restreindre au marché national.

Réduit à ces termes, le système prohibitif isole les peuples, resserre leurs relations commerciales dans d'étroites limites, rend inutiles leurs progrès et leurs supériorités dans tous les genres de production, et les prive de tous les avantages qu'ils auraient recueillis de leurs échanges.

L'Angleterre qui avait si long-temps mis à profit le système prohibitif, et qui lui doit ses immenses richesses, a, la première, aperçu la crise qu'allait opérer dans son commerce la généralisation du système prohibitif, et elle a pu craindre qu'il ne lui fût aussi funeste qu'il lui avait été propice. Dans cette position difficile et délicate, elle a fait de, nécessité, vertu ; elle paraît disposée à l'abandonner, et ce qui doit paraître assez singulier, elle essaie de s'en faire un mérite aux yeux des autres peuples ; peu s'en faut qu'elle ne se flatte de leur persuader qu'elle leur fait un sacrifice de ses intérêts. Mais on peut lui prédire qu'elle n'abusera personne ; le tardif hommage qu'elle rend aux principes de la liberté du commerce des peuples change son système, sans lui faire rien perdre de ses avantages. L'incontestable supériorité de son industrie et de son commerce sur toutes les industries et sur tous les commerces lui permet d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère, sans en avoir rien à redouter ; et si les autres peuples étaient assez imprudens pour l'imiter et lever les barrières qui lui ferment leurs marchés, elle tirerait de la liberté qu'elle proclame d'aussi grands et peut-être de plus grands avantages que de la prohibition ; mais on est maintenant trop instruit dans le monde commerçant pour ne pas savoir que, si tous les peuples doivent aspirer à la liberté du commerce, et si elle doit être le but et le terme de leurs efforts et de leur ambition, ils ne doivent s'engager dans sa poursuite que lorsqu'ils auront essayé leurs, forces avec le bouclier du système restrictif, et qu'ils pourront se flatter d'égaler leurs concurrens.

Jusque-là leur témérité les condamnerait à une éternelle infériorité, et leur fermerait la route, des richesses qu'ils sont appelés à parcourir avec un succès dont ils ne doivent jamais désespérer. En un mot, les douanes prohibitives sont essentiellement pernicieuses, les douanes restrictives sont temporairement utiles, et la liberté est la loi générale du commerce.

Déficit

DÉBOUCHÉS. — Ce mot exprime le débit et la consommation des produits du travail.

Il y a deux sortes de débouchés pour chaque pays, Je marché national et le marché étranger.

Dans le marché national le débouché est borné ; on ne peut débiter que les produits indigènes que le pays a volonté et les facultés de consommer. (Voyez Commerce et Consommation.) Au delà tout débit est impossible, d'où il suit que la production est limitée à la consommation locale, et qu'il n'y a aucun espoir d'accroissement du travail, du capital et de toutes les sources productives de la richesse générale.

Le débouché dans le marché étranger est d'une nature différente : il a l'inappréciable mérite d'être illimité. Il semble défier la production, les efforts du travail, les talens de l'industrie, le génie du commerce. Dans les marchés du monde, la production stimule la consommation, elles luttent sans s'épuiser et le producteur et le consommateur éprouvent le regret de n'avoir ni assez produit ni assez consommé. Ce phénomène s'explique facilement.

Les produits indigènes qu'un pays ne peut ou ne veut pas consommer, qui resteraient invendus dans le marché national, et qui, n'y ayant pas de débouché, ne seraient pas reproduits, sont-ils exportés

dans les marchés du monde, y trouvent des consommateurs qui donnent en échange d'autres produits, que leur importation dans le marché national fait rechercher et consommer. Les vins, que la France ne veut ou ne peut pas consommer ne trouvent pas de consommateurs dans le marché national ; exportés en Suède, ils y sont échangés contre les fers de ce pays, et ces fers importés en France y sont consommés ; de, sorte que les produits indigènes, repoussés du marché national, sous leur forme naturelle, y sont débités après leur métamorphose en produits exotiques. Le marché étranger agrandit donc le marché national, donne aux consommateurs nationaux plus de volonté plus de moyens de consommer, offre aux consommateurs et aux producteurs de tous les pays des ressources indéfinies et inépuisables, et leur ouvre une carrière de prospérité et de richesse dont ils ne peuvent pas atteindre le terme ; prodige impossible au marché national, quelle que soit son étendue, fût-elle égale ou supérieure à celle, du marché de la Chine. (Voyez Commerce.)

DÉFICIT. — C'est un terme de finance qui emploie pour exprimer la situation d'un état dont le revenu ne suffit pas à ses dépenses.

Quelle que soit la cause du déficit, qu'il dérive soit de la nature du pays, qui l'assujettit à des dépenses supérieures à ses ressources, ce dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple ;

Soit de l'ambition et des prodigalités du pouvoir qui semblent le caractériser et en être inséparables ;

Soit des vices de l'administration contre lesquels on déclame sans cesse, et auxquels on ne remédie jamais ;

On est également fondé à le regarder comme la source des plus grands désastres qui puissent affliger un pays. Il favorise les désordres des agens du pouvoir, élève le prix du matériel du service au delà du prix du marché, détruit le crédit, déconsidère le pouvoir,

énerve son autorité au dedans, affaiblit sa puissance au dehors, et exerce une influence funeste sur les destinées de l'état.

Sans doute on est parvenu par d'habiles mesures de finance à détourner de si déplorables, calamités. On a, par l'accumulation des déficits, formé la dette publique, et si cette dette n'a pas payé le déficit, elle l'a du moins régularisé et rendu moins onéreux aux générations actuelles, en appelant à leur secours les générations qui doivent leur succéder ; mais toutes ces combinai, loin de remédier au mal, n'ont fait que l'accroître, parce qu'elles n'ont servi qu'à grossir les dépenses, et si, malgré sa pesanteur, le fardeau est encore supporté, il peut, si l'on n'y prend garde, par la progression de sa masse, écraser la civilisation dont il a été sans contredit le plus puissant levier. (Voyez Dette publique.)

DEMANDE. — Ce mot exprime le besoin des produits du travail, et ce besoin est la mesure de leur production. Tant que les besoins et les produits restent dans une exacte proportion, les prix conservent leur cours ordinaire. Si les produits sont inférieurs aux besoins, les prix haussent ; dans le cas contraire, ils baissent. Sans des circonstances extraordinaires, ou des accidens imprévus, les besoins et les produits, ou là demande et l'approvisionnement, tendent à se mettre en équilibre. (Voyez Offres.)

DENRÉES.— Ce sont les produits du travail que chaque producteur réserve pour sa consommation, ou qui sont mis en vente par lui ou par le commerce, pour être consommés. Le mot denrées emporte toujours avec lui l'idée d'une consommation actuelle ou prochaine.

DÉPENSES. — Ce mot exprime la consommation actuelle des produits du travail. Il y a deux sortes de dépenses, les dépenses publiques et les dépenses privées.

Les unes et les autres n'intéressent la science économique que sous le rapport des consommations. (Voyez ce mot.)

Mais les dépenses publiques se rattachent spécialement à la science des finances dont elles sont une partie très-importante. Je n'ai pas le dessein d'embrasser un si vaste sujet, il me suffit d'avoir fait remarquer sa connexité avec celui qui m'occupe.

DETTE PUBLIQUE.— C'est la partie de la dépense publique qui n'a point été acquittée avec le revenu public, soit à cause de son insuffisance, soit à cause de sa dilapidation.

Ce qui embarrasse, quand on arrête sa pensée sur les causes de la dette publique, c'est qu'on ne les ait pas encore regardées comme des obstacles permanens et absolus à sa libération.

Effectivement, ces causes ne sont pas transitoires et accidentelles, mais inhérentes à la nature de l'état social et politique. Si des guerres, des événemens imprévus, des abus ou des dilapidations ont élevé les dépenses de l'état au delà de son revenu, et l'ont Forcé, de transformer ses arriérés en dette publique, les mêmes causes la perpétueront. Aussi depuis près de cent cinquante ans que les gouvernemens ont contracté une dette publique, non-seulement aucun ne l'a remboursée, mais tous l'ont au contraire augmentée dans des proportions qui épouvantent l'imagination.

La dette de l'Angleterre, la seule connue, constatée et authentique, la seule qu'on peut suivre dans ses variations depuis son origine jusqu'à nos jours, loin de s'éteindre par les remboursemens qu'on en a faits, a été constamment progressive.

Et cependant l'Angleterre est de tous les états modernes celui qui s'est occupé avec le plus de soin du remboursement de sa dette. Dans l'espace d'un siècle elle a remboursé la somme énorme de liv. st. 275,568,550

Mais ce remboursement, tout immense qu'il est, forme à peine le quart de sa dette, et n'en a que faiblement allégé le poids. On peut

donc affirmer, sans être accusé de paradoxe ou d'exagération, que toute dette publique est de sa nature inextinguible, et il ne faut point s'en étonner.

Un particulier qui dépense au delà de son revenu a trois moyens d'éteindre la dette qu'il a contractée par l'excès de ses dépenses. Il peut réduire sa dépense et se libérer par ses économies, il peut améliorer son revenu par plus de travail ; il peut enfin trouver des ressources dans l'aliénation de son capital.

Un état, ou un gouvernement, n'a à sa disposition aucun de ces moyens de libération.

1. Il ne peut pas réduire les dépenses ordinaires presque toujours déterminées par la situation relative du pays, par ses relations avec l'étranger, par ses mœurs, ses habitudes et ses usages. Des dépenses extraordinaires ne sont pas une raison suffisante pour réduire les dépenses ordinaires. On n'économise pas sur le nécessaire, ou du moins telle n'est pas la vertu des gouvernemens. Lors même que la réduction des dépenses ordinaires serait possible, elle serait insuffisante pour opérer la libération de la dette publique des états modernes.

2. L'amélioration du revenu général du pays dont le revenu public est une partie aliquote, offre sans doute des ressources plus étendues et plus efficaces que la réduction des dépenses ordinaires. Qui peut en effet calculer la puissance de l'amélioration de la fortune d'un grand peuple ? mais cette puissance consiste dans le génie, l'industrie et l'activité de la population, et comment leur donner le mouvement là où il n'existe pas, et comment l'améliorer là où il existe ? On ne peut y parvenir que par l'éducation dés classes laborieuses et industrieuses, par la liberté dé l'ouvrage et de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des hommes et des choses, par la protection générale des individus au dedans et au dehors, par l'égalité de la justice, des ré-

compenses, des grâces et des honneurs entre tous ceux qui ont bien mérité de leur pays.

Mais peu de gouvernemens connaissent l'influence de ces causes sur la richesse générale d'un pays, peu savent en faire usage ; peu sont assez éclairés bu assez généreux pour n'en concevoir aucun ombrage. On en a au contraire un tel effroi, qu'on se fait un devoir de les paralyser, de les entraver, de leur opposer d'insurmontables obstacles : Le besoin de la richesse est sacrifié aux terreurs qu'elle inspire. On ne peut donc pas plus comme pour le remboursement de la dette publique sur l'amélioration du revenu public, que sur la réduction des dépenses ordinaires de l'état.

3°. On ne peut pas davantage attendre sa libération de l'aliénation des domaines de l'état qui forment son capital : depuis long-temps ces inaliénables domaines sont aliénés, et ce n'est que pour suppléer à leurs ressources qu'on a eu recours à la dette publique. On ne peut donc pas l'éteindre par l'aliénation du domaine public.

Les gouvernemens n'ont par conséquent aucun moyen de se libérer de la dette publique qu'ils ont contractée.

D'où vient donc qu'il en existe une dans chaque état, qu'elle est progressive, et que ses progrès sont si rapides, qu'on ne sait où elle s'arrêtera ? D'où vient surtout que son énormité, qui devait avoir une si funeste influence sur la fortune des peuples, et sur la richesse générale, n'en a eu aucune, et peut-être leur a été plus favorable que contraire ? C'est sans contredit un des plus grands problèmes de l'économie politique.

Peut-on se flatter de le résoudre par la sagesse des plans de finance qui, depuis l'origine des dettes publiques, ont été appliqués à leur libération ? Tous ont échoué, et les meilleurs diffèrent peu des plus mauvais. Tous ont appelé le temps à leur secours ; et le temps s'est joué de toutes leurs combinaisons.

D'abord on promit au créancier de le rembourser à des termes fixes, et plus ou moins éloignés ; mais on reconnut bientôt que la situation politique des états est si précaire, que les gouvernemens les plus réguliers et les plus économes n'ont jamais la certitude de faire honneur à leurs engagemens, et qu'ils ne peuvent y manquer sans perdre leur crédit, et sans, s'exposer à de déplorables calamités. Il fallut donc renoncer aux remboursemens à termes, également funestes aux gouvernemens et à leurs créanciers.

On eut encore recours aux annuités à courts et à longs termes, qui promettent de rembourser chaque année l'intérêt et une partie du capital (Voyez Annuités) ; on se flattait que ce mode de remboursement qui ne grevait que faiblement le revenu public, ne compromettrait ni la foi des gouvernemens, ni les besoins de leurs créanciers. On se trompa encore. Tout remboursement, quelque faible qu'il soit, dépasse l'es forces du revenu public, et les états qui n'ont pas d'autres ressources à offrir à leurs créanciers se trouvent placés entre le danger d'imposer un intolérable fardeau aux contribuables, ou d'opérer la ruine de leurs créanciers. On fut donc forcé d'abandonner les annuités comme les remboursemens à termes.

On ne fut pas plus heureux dans le mode de remboursement par forme de rente viagère qui n'est qu'une modification de l'annuité. On dut y renoncer quand on eut acquis la certitude que la chance de la rente viagère aggrave prodigieusement la condition de l'état débiteur.

On en vint enfin à ne promettre que le paiement à perpétuité de l'intérêt de la dette publique, et l'on devait d'autant plus compter sur la fidélité de cette promesse, qu'elle s'accordait parfaitement avec la nature du revenu public ; mais on apprit encore par l'expérience, ce régulateur de toutes les combinaisons humaines et sociales, que la dette publique grossit chaque année de toute l'insuffisance du revenu public, et qu'à une époque peu reculée elle en absorbe une si grande partie, que ce qui en reste ne suffit plus aux indispensables besoins

du service ordinaire. Que fit-on dans cette position désespérée ? On inventa l'amortissement qui, avec une faible somme consacrée à racheter la dette publique au cours du marché, parvient à arrêter son accroissement indéfini. (Voyez Amortissement.)

Ainsi, depuis que la dette publique existe, elle n'a jamais été remboursée, quoiqu'on ait multiplié les plans de remboursement ; à peine en a-t-on payé l'intérêt ; et cependant le zèle des prêteurs ne s'est point ralenti, la fortune publique n'en à point souffert, et la condition des peuples s'est prodigieusement améliorée.

Sans doute on dira que tous ces avantages ont été obtenus malgré la dette publique, et que sans elle ils auraient été bien plus grands ? Mais ce n'est là qu'une assertion, et il reste à la prouver, ce qu'on n'a pas encore fait. Quelle est donc la cause de ce singulier phénomène ? Comment concevoir que les peuples s'enrichissent quand leurs gouvernemens ne peuvent pas payer les dettes de l'état ; et, ce qui est encore bien plus étrange, comment le revenu public augmente-t-il dans la proportion de l'accroissement de la dette publique, sans arrêter la progression de la richesse générale, et sans lui porter la moindre atteinte. C'est là, sans contredit, un prodige qui semble au-dessus des efforts de la science économique. Essayons cependant de pénétrer ce mystère.

Que fait un gouvernement qui contracte une dette publique pour combler les déficits du service ordinaire, et les dépenses imprévues et extraordinaires ? Il consomme des économies volontaires ou forcées.

Elles sont volontaires quand on les lui prête volontairement.

Elles sont forcées quand il ne paye pas ses créanciers.

Mais, volontaires ou forcées, ces économies existent, et si elles sont consommées sans reproduction, leur consommation laisse le

pays dans le même état que si elles n'avaient pas encore été faites ; dans ce cas la richesse reste stationnaire.

Heureusement il n'en va pas tout-à-fait ainsi, et l'opération est plus compliquée dans ses résultats.

La consommation des économies volontaires ou forcées est une consommation extraordinaire qui renchérit la valeur des produits, favorise le producteur, l'encourage à donner une plus grande extension à la production, et, par conséquent, donne une nouvelle impulsion aux économies, au travail, à tous les mobiles de la richesse. Tel est l'effet infaillible de tout accroissement de la consommation.

Sans doute, si le gouvernement se bornait à consommer les produits des économies et du travail, et ne donnait à l'économe et au producteur aucun équivalent de leurs économies et de leurs produits, le mobile des économies et de la production s'arrêterait et n'opérerait que comme, le fouet sur l'esclave ; dans ce cas le gouvernement, éprouverait le sort du prodigue, qui ne trouve plus rien à dépenser quand il n'a plus le moyen, de payer sa dépense.

Mais le gouvernement a, dans la faculté d'imposer, un équivalent dont ses prêteurs se contentent, quand ils sont assurés que l'impôt sera payé, et ils ont toujours cette certitude, quand l'impôt ne dépasse pas les forces des contribuables, parce que, dans ce cas, le contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que l'impôt lui demande.

Effectivement un gouvernement qui emprunte cent millions de francs, qu'il emploie à consommer des produits du travail, augmente de la même somme la valeur de tous les produits destinés à la consommation. Cette augmentation des prix réduit d'autant la consommation ordinaire, et laisse les produits non consommés disponibles pour la consommation extraordinaire, et si les choses en restaient là, une classe de la population consommerait ce que d'autres classes auraient économisé ; mais ce résultat n'est pas le seul.

Comme la réduction des consommations ordinaires ne s'opère que par l'élévation des prix, le renchérissement des prix avertit le producteur que la consommation a besoin d'une plus grande quantité de produits, et les profits qu'il a faits par le renchérissement de ceux qu'il avait, lui donnent les moyens d'étendre sa production dans la proportion des besoins de la consommation.

Mais un produit ne peut être obtenu, soit primitivement, soit additionnellement, que par une augmentation du capital, du travail et de la rente du propriétaire du sol, d'où il suit que tout impôt qui nécessite une plus grande production, excite impérieusement un accroissement du capital, des salaires et de la rente de la terre, et par conséquent tout contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que lui demande l'impôt.

N'est-ce pas là en effet ce qui se passe en Europe depuis l'établissement de la dette publique ?

Chaque année, les dépenses publiques dépassent le revenu public ; à des époques peu éloignées on emprunte pour couvrir les déficits et les arriérés, et l'on augmente les impôts pour effectuer le paiement de l'intérêt de l'emprunt et de l'amortissement du capital. L'impôt excite le contribuable à économiser et à produire davantage pour couvrir sa part contributive, et le pays se trouve plus riche de tout ce que l'impôt a augmenté la production. On peut d'autant moins élever des doutes sur ce résultat, que non-seulement l'accroissement graduel de l'emprunt et de l'impôt, depuis un siècle, n'a opposé aucun obstacle aux progrès de l'emprunt ou de l'impôt, mais même qu'il les a rendus tellement faciles, qu'ils se sont élevés à plus de cinq fois ce qu'ils étaient à cette époque ; que le pays est cinq fois plus riche, et que là population a double dans quelques lieux, et augmenté de plus du tiers dans d'autres ; d'où il résulte évidemment que si les dépenses publiques et la dette qui les représenté n'ont pas été la cause directe et immédiate de là progression des richesses particulières et générales, du moins

elles ne l'ont ni arrêtée, ni entravée, ni paralysée. Il est donc permis de croire qu'on s'est égaré dans cette partie de la science, quand on a dit et enseigné que la dette publique est une consommation improductive de la richesse d'un pays, et un poids mort sur les facultés productives.

Mais n'a-t-on pas eu raison de dire que, lorsque le gouvernement emprunte, il consomme un capital qui produisait un revenu et qui n'en produit plus, ce qui fait éprouver à l'état la double perte de son capital et de sont revenu ?

Sans doute la dette publique atteste la consommation de valeurs en produits du travail égales à sa quotité ; et si, comme en n'en peut douter, le gouvernement anglais a reçu de ses préteurs une somme de 14 à 15 milliards, il est hors de doute qu'il a consommé 14 à 15 milliards de valeurs. Mais quelles sont ces valeurs ? Sont-ce des capitaux qui produisaient un revenu ! Non, ce sont, comme on l'a vu, des économies volontaires ou forcées qui, sans cette consommation, n'auraient pas eu lieu, ou qui, si elles avaient été faites, n'auraient pas eu d'emploi, et par conséquent auraient été sans profit pour l'état et même pour celui qui les aurait faites. (Voyez Économie.)

Ce qui distingue les économies des capitaux, c'est que les économies cherchent un emploi, et que les capitaux en ont un certain et assuré.

Or il est naturel de croire que le gouvernement consomme des économies sans emploi plutôt qu'un capital employé, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que si le gouvernement consommait le capital employé, les travaux alimentés par cet emploi cesseraient à chaque emprunt ; les produits diminueraient, la richesse décroîtrait, et le pays marcherait à une ruine rapide et inévitable. Si l'Angleterre avait consommé 14 à 15 milliards de capitaux employés ; depuis longtemps elle serait sans capital, sans travail, sans industrie, sans com-

merce ; depuis long-temps elle n'existerait plus. L'absurdité de cette conséquence suffit pour démontrer l'absurdité de l'assertion dont elle dérive. On peut donc conclure avec certitude que la dette publique des états modernes n'a point consommé des capitaux qui produisaient un revenu.

Qu'a donc consommé la dette publique ? Pas autre chose que des économies sans emploi, auxquelles elle en a ouvert un tout aussi productif que l'emploi des autres économies converties en capitaux.

Quand un gouvernement emprunte 100 millions d'économies sans emploi, il ne donne à ses créanciers aucune valeur actuelle, et en cela il ressemble à tout particulier qui n'a à offrir d'autres gages de l'emprunt qu'il contracte que son amour du travail et de l'économie ; son habileté et sa probité.

Il se met à l'œuvre pour faire honneur à ses engagemens, et presque toujours il y parvient ; presque toujours les produits de son travail le mettent en état de reproduire le capital qu'il à consommé, les profits du capitaliste, les salaires de son travail et la rente de la terre ; de telle sorte que l'emploi du capital qu'il a emprunté enrichit le pays des salaires du travail, des profits du capitaliste et de la rente de la terre.

De même, après son emprunt, le gouvernement met à l'œuvre ses contribuables, qui reproduisent dans le paiement de l'impôt les profits et l'amortissement du capital emprunté et en outre les salaires du travail, les profits du capital qui l'a alimenté et la rente de la terre. L'impôt nécessite tous ces produits, parce que sans eux on ne consentirait pas à augmenter la production ; seulement l'impôt se répartit sur l'accroissement des produits, et en opère la réduction à due concurrence ; mais cette réduction ne suffit pas pour arrêter la production, car si elle n'avait pas lieu, l'impôt ne serait pas payé, l'intérêt et l'amortissement seraient pris sur l'ancienne production, le pays

s'appauvrirait, et l'emprunt s'arrêterait avec l'impôt ; car on ne prête pas plus à un pays qui s'appauvrit, qu'un pays pauvre ne peut couvrir les emprunts de son gouvernement. Il n'y a donc, quant à la richesse d'un pays, aucune différence entre les emprunts des particuliers et les emprunts publics ; tous reproduisent ce qu'ils consomment, ou ils ne pourraient pas être continués.

Mais ne peut-on pas dire avec raison que si le gouvernement n'avait pas employé les contribuables à produire pour payer ses dettes, ils auraient produit pour eux-mêmes et auraient et tous les bénéfices de la production, au lieu qu'ils n'ont travaillé que pour les créanciers du gouvernement.

Peu importe pour la richesse générale que les produits du travail se distribuant l'une ou à l'autre classe de la population, ce qui suffit, c'est que cette distribution ne nuise pas à la reproduction, et l'on ne voit pas pourquoi elle souffrirait de ce que les produits sont consommés par les créanciers de l'état plutôt que par les producteurs ; dans les deux cas il y a consommation avec équivalent, et il n'en faut pas davantage pour assurer la reproduction.

Il faut d'ailleurs observer que si le gouvernement, par ses consommations extraordinaires, n'avait pas provoqué l'accroissement des protections, cet accroissement n'aurait pas eu lieu, car la production se proportionne nécessairement à la consommation, la dépasserait sans profit et éprouverait des pertes qu'il est de son intérêt d'éviter.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que les consommations extraordinaires du gouvernement ne sont d'aucun profit pour le pays. Elles sont la cause et le principe de toutes les améliorations sociales ; et si elles ne les produisent pas toujours et nécessairement, on doit convertir qu'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. Sans consommations extraordinaires il y aurait sans doute plus d'aisance, de fortune et d'opulence dans les particuliers, mais on ne pourrait pas en

attendre ces institutions, ces établissemens et ces monumens qui honorent les peuples, illustrent et immortalisent les empires.

Qu'on se garde cependant de conclure de cette manière d'envisager la dette publique qu'un gouvernement peut ne pas mettre de bornes à ses dépenses, et que plus il les augmente, plus il enrichit ses sujets.

Ses dépenses ont une première limité dans la possibilité des économies de ses sujets. S'ils ne veulent ou ne peuvent pas en faire, on ne peut que difficilement les y contraindre, et les contraintes que le pouvoir exerce contre eux avertissent qu'il est arrivé au terme de ses dépenses ; car, du moment qu'il ne trouve plus à emprunter, il ne peut plus se permettre des dépenses extraordinaires.

Lors même que les contribuables consentiraient à travailler pour payer, par l'impôt, les dépenses extraordinaires du gouvernement, il faudrait encore assurer un nouveau débouché aux nouveaux produits du travail, et ce débouché n'est pas toujours à la disposition du gouvernement. De là vient le principe fondamental des impôts qu'un gouvernement ne peut les augmenter qu'autant qu'il ouvre aux contribuables ; de nouvelles sources de richesses pour le pays.

Il y a donc dans la nature des choses des limites naturelles et nécessaires aux dépenses du pouvoir, et ces limites sont celles, de l'économie, de la production et de L'écoulement, de ses produits. Tant qu'on n'est pas arrivé à ces limites, il est permis de croire que la dette publique n'est point un obstacle aux progrès de la richesse et de l'opulence d'un pays.

Ainsi s'explique l'étrange phénomène de l'accroissement de la dette publique et des progrès de la richesse moderne ; on m'accusera sans doute de paradoxe, si j'avance qu'ils sont tour à tour, cause et effet ; mais les principes conduisent à ce résultat, et sous leur égide, il

m'est permis, et c'est même un devoir de ne pas les sacrifier à de vaines et d'impuissantes considérations.

DIVISION. — Ce mot pris isolément n'a aucun sens en économie politique ; mais il y occupe une place très-importante quand on l'applique soit au travail, soit à la terre. (Voyez ces deux mots.)

DIVISION DU TRAVAIL. (Voyez Travail et Terre.)

DOUANES. — Les douanes sont des barrières élevées aux frontières de chaque pays, soit pour percevoir des tributs sur l'importation des produits exotiques, soit pour protéger l'industrie nationale conte la concurrence de l'industrie étrangère ; ce n'est pas là sans doute l'origine des douanes, mais peu importe, c'est là leur destination actuelle.

Comme fiscales, les douanes forment une branche des contributions publiques, et sous ce rapport, elles sont étrangères à mon sujet, et ne doivent pas trouver place ici.

Comme protection des produits indigènes, les douanes se rattachent à la question de l'influence des relations commerciales des peuples sur leur prospérité particulière et sur la richesse générale, question que j'ai traitée au mot commerce (voyez ce mot.)

Une seule difficulté reste encore encore sur ce sujet important, c'est de savoir si la protection des douanes doit être prohibitive ou seulement restrictive de l'importation des produits du travail étranger. Cette difficulté est d'une grande importance et mérite bien qu'on s'y arrête.

La prohibition des produits étrangers établit un monopole au profit des produits indigènes, et tout monopole prive le pays qui le subit des avantages de la concurrence, ce mobile de toute industrie, de tout perfectionnement et surtout du bon marché ; il le condamne à toutes les calamités de l'ignorance, de la paresse et de la maladresse de l'ou-

vrier, réduit les grandes masses de la population à la misère, à l'indigence, et concentre les richesses dans le petit nombre des favoris de la fortune. (Voyez Monopole)

Lorsqu'un pays en est réduit à redouter la concurrence des produits étrangers dans ses marchés, bien loin de les en exclure, il doit les y appeler en les assujettissant à des taxes calculées, de manière à en élever le prix assez haut pour que les classes miches et opulentes soient seules en état de concourir à leur consommation.

Quand les choses en restent là, les produits étrangers n'opposent pas un obsolète dangereux aux progrès du travail du pays. Partout les basses riches et opulentes sont en petit nombre, ont peu d'influence par leurs consommations sur les productions indigènes, ou du moins leurs consommations des produits étrangers n'opèrent qu'une faible réduction des consommations nationale.

Dans ce cas les produits exotiques ne paraissait dans le marché national que pour y exciter une émulation salutaire, une rivalité généreuse, de louables et de profitables efforts. Tous les travaux, toutes les industries s'efforcent de se surpasser, et cette lutte est le plus sûr garant de leur perfectionnement indéfini et de toutes les prospérités sociales.

Il importe surtout que la taxe protectrice ne soit que temporaire, et finisse au moment où l'industrie nationale est en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, ou a perdu l'espoir d'y parvenir. L'intérêt du consommateur doit être l'objet et le but de la prohibition publique, parce qu'il sympathise avec tous les intérêts, et n'est jamais en opposition avec aucun. Quand le producteur national n'est pas et ne peut pas être aussi favorable au consommateur que le producteur étranger, il faut préférer celui-là à celui-ci ; et c'est alors qu'il est vrai de dire qu'on doit acheter de l'étranger tout ce qu'on ne peut faire aussi bien, ni à aussi bon marché que lui. Tout ce que le consomma-

teur économise par le bon marché des produits étrangers seconde d'autres branches du travail national, et multiplie les moyens d'aisance, de prospérité et de richesse.

Long-temps consacrées par la science, ces vérités ont été constamment repoussées par le pouvoir, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le système prohibitif avait obtenu parmi les peuples, les plus célèbres par leurs richesses, des succès qui semblaient devoir opposer un obstacle insurmontable à l'adoption du système libéral.

Mais à mesure que le système prohibitif s'est introduit, par la force de l'exemple, chez tous les peuples industrieux et commerçans, on a compris qu'il se détruit en se généralisant, s'énerve par sa progression et s'épuise par ses propres efforts. S'il convient en effet à un pays d'approvisionner les marchés des autres peuples, et de les repousser de ses marchés, les autres peuples ont les mêmes intérêts et les mêmes droits, et doivent, par leur exclusion mutuelle et réciproque, se restreindre au marché national.

Réduit à ces termes, le système prohibitif isole les peuples, resserre leurs relations commerciales dans d'étroites limites, rend inutiles leurs progrès et leurs supériorités dans tous les genres de production, et les prive de tous les avantages qu'ils auraient recueillis de leurs échanges.

L'Angleterre qui avait si long-temps mis à profit le système prohibitif, et qui lui doit ses immenses richesses, a, la première, aperçu la crise qu'allait opérer dans son commerce la généralisation du système prohibitif, et elle a pu craindre qu'il ne lui fût aussi funeste qu'il lui avait été propice. Dans cette position difficile et délicate, elle a fait de, nécessité, vertu ; elle paraît disposée à l'abandonner, et ce qui doit paraître assez singulier, elle essaie de s'en faire un mérite aux yeux des autres peuples ; peu s'en faut qu'elle ne se flatte de leur persuader qu'elle leur fait un sacrifice de ses intérêts. Mais on peut lui prédire

qu'elle n'abusera personne ; le tardif hommage qu'elle rend aux principes de la liberté du commerce des peuples change son système, sans lui faire rien perdre de ses avantages. L'incontestable supériorité de son industrie et de son commerce sur toutes les industries et sur tous les commerces lui permet d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère, sans en avoir rien à redouter ; et si les autres peuples étaient assez imprudens pour l'imiter et lever les barrières qui lui ferment leurs marchés, elle tirerait de la liberté qu'elle proclame d'aussi grands et peut-être de plus grands avantages que de la prohibition ; mais on est maintenant trop instruit dans le monde commerçant pour ne pas savoir que, si tous les peuples doivent aspirer à la liberté du commerce, et si elle doit être le but et le terme de leurs efforts et de leur ambition, ils ne doivent s'engager dans sa poursuite que lorsqu'ils auront essayé leurs, forces avec le bouclier du système restrictif, et qu'ils pourront se flatter d'égaler leurs concurrens. Jusque-là leur témérité les condamnerait à une éternelle infériorité, et leur fermerait la route, des richesses qu'ils sont appelés à parcourir avec un succès dont ils ne doivent jamais désespérer. En un mot, les douanes prohibitives sont essentiellement pernicieuses, les douanes restrictives sont temporairement utiles, et la liberté est la loi générale du commerce.

Demande

DÉBOUCHÉS. — Ce mot exprime le débit et la consommation des produits du travail.

Il y a deux sortes de débouchés pour chaque pays, Je marché national et le marché étranger.

Dans le marché national le débouché est borné ; on ne peut débiter que les produits indigènes que le pays a volonté et les facultés de

consommer. (Voyez Commerce et Consommation.) Au delà tout débit est impossible, d'où il suit que la production est limitée à la consommation locale, et qu'il n'y a aucun espoir d'accroissement du travail, du capital et de toutes les sources productives de la richesse générale.

Le débouché dans le marché étranger est d'une nature différente : il a l'inappréciable mérite d'être illimité. Il semble défier la production, les efforts du travail, les talens de l'industrie, le génie du commerce. Dans les marchés du monde, la production stimule la consommation, elles luttent sans s'épuiser et le producteur et le consommateur éprouvent le regret de n'avoir ni assez produit ni assez consommé. Ce phénomène s'explique facilement.

Les produits indigènes qu'un pays ne peut ou ne veut pas consommer, qui resteraient invendus dans le marché national, et qui, n'y ayant pas de débouché, ne seraient pas reproduits, sont-ils exportés dans les marchés du monde, y trouvent des consommateurs qui donnent en échange d'autres produits, que leur importation dans le marché national fait rechercher et consommer. Les vins, que la France ne veut ou ne peut pas consommer ne trouvent pas de consommateurs dans le marché national ; exportés en Suède, ils y sont échangés contre les fers de ce pays, et ces fers importés en France y sont consommés ; de, sorte que les produits indigènes, repoussés du marché national, sous leur forme naturelle, y sont débités après leur métamorphose en produits exotiques. Le marché étranger agrandit donc le marché national, donne aux consommateurs nationaux plus de volonté plus de moyens de consommer, offre aux consommateurs et aux producteurs de tous les pays des ressources indéfinies et inépuisables, et leur ouvre une carrière de prospérité et de richesse dont ils ne peuvent pas atteindre le terme ; prodige impossible au marché national, quelle que soit son étendue, fût-elle égale ou supérieure à celle, du marché de la Chine. (Voyez Commerce.)

DÉFICIT. — C'est un terme de finance qui emploie pour exprimer la situation d'un état dont le revenu ne suffit pas à ses dépenses.

Quelle que soit la cause du déficit, qu'il dérive soit de la nature du pays, qui l'assujettit à des dépenses supérieures à ses ressources, ce dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple ;

Soit de l'ambition et des prodigalités du pouvoir qui semblent le caractériser et en être inséparables ;

Soit des vices de l'administration contre lesquels on déclame sans cesse, et auxquels on ne remédie jamais ;

On est également fondé à le regarder comme la source des plus grands désastres qui puissent affliger un pays. Il favorise les désordres des agens du pouvoir, élève le prix du matériel du service au delà du prix du marché, détruit le crédit, déconsidère le pouvoir, énerve son autorité au dedans, affaiblit sa puissance au dehors, et exerce une influence funeste sur les destinées de l'état.

Sans doute on est parvenu par d'habiles mesures de finance à détourner de si déplorables, calamités. On a, par l'accumulation des déficits, formé la dette publique, et si cette dette n'a pas payé le déficit, elle l'a du moins régularisé et rendu moins onéreux aux générations actuelles, en appelant à leur secours les générations qui doivent leur succéder ; mais toutes ces combinai, loin de remédier au mal, n'ont fait que l'accroître, parce qu'elles n'ont servi qu'à grossir les dépenses, et si, malgré sa pesanteur, le fardeau est encore supporté, il peut, si l'on n'y prend garde, par la progression de sa masse, écraser la civilisation dont il a été sans contredit le plus puissant levier. (Voyez Dette publique.)

DEMANDE. — Ce mot exprime le besoin des produits du travail, et ce besoin est la mesure de leur production. Tant que les besoins et les produits restent dans une exacte proportion, les prix conservent leur

cours ordinaire. Si les produits sont inférieurs aux besoins, les prix haussent ; dans le cas contraire, ils baissent. Sans des circonstances extraordinaires, ou des accidens imprévus, les besoins et les produits, ou là demande et l'approvisionnement, tendent à se mettre en équilibre. (Voyez Offres.)

DENRÉES.— Ce sont les produits du travail que chaque producteur réserve pour sa consommation, ou qui sont mis en vente par lui ou par le commerce, pour être consommés. Le mot denrées emporte toujours avec lui l'idée d'une consommation actuelle ou prochaine.

DÉPENSES. — Ce mot exprime la consommation actuelle des produits du travail. Il y a deux sortes de dépenses, les dépenses publiques et les dépenses privées.

Les unes et les autres n'intéressent la science économique que sous le rapport des consommations. (Voyez ce mot.)

Mais les dépenses publiques se rattachent spécialement à la science des finances dont elles sont une partie très-importante. Je n'ai pas le dessein d'embrasser un si vaste sujet, il me suffit d'avoir fait remarquer sa connexité avec celui qui m'occupe.

DETTE PUBLIQUE.— C'est la partie de la dépense publique qui n'a point été acquittée avec le revenu public, soit à cause de son insuffisance, soit à cause de sa dilapidation.

Ce qui embarrasse, quand on arrête sa pensée sur les causes de la dette publique, c'est qu'on ne les ait pas encore regardées comme des obstacles permanens et absolus à sa libération.

Effectivement, ces causes ne sont pas transitoires et accidentelles, mais inhérentes à la nature de l'état social et politique. Si des guerres, des événemens imprévus, des abus ou des dilapidations ont élevé les dépenses de l'état au delà de son revenu, et l'ont Forcé, de transformer ses arriérés en dette publique, les mêmes causes la perpétueront.

Aussi depuis près de cent cinquante ans que les gouvernemens ont contracté une dette publique, non-seulement aucun ne l'a remboursée, mais tous l'ont au contraire augmentée dans des proportions qui épouvantent l'imagination.

La dette de l'Angleterre, la seule connue, constatée et authentique, la seule qu'on peut suivre dans ses variations depuis son origine jusqu'à nos jours, loin de s'éteindre par les remboursemens qu'on en a faits, a été constamment progressive.

Et cependant l'Angleterre est de tous les états modernes celui qui s'est occupé avec le plus de soin du remboursement de sa dette. Dans l'espace d'un siècle elle a remboursé la somme énorme de liv. st. 275,568,550

Mais ce remboursement, tout immense qu'il est, forme à peine le quart de sa dette, et n'en a que faiblement allégé le poids. On peut donc affirmer, sans être accusé de paradoxe ou d'exagération, que toute dette publique est de sa nature inextinguible, et il ne faut point s'en étonner.

Un particulier qui dépense au delà de son revenu a trois moyens d'éteindre la dette qu'il a contractée par l'excès de ses dépenses. Il peut réduire sa dépense et se libérer par ses économies, il peut améliorer son revenu par plus de travail ; il peut enfin trouver des ressources dans l'aliénation de son capital.

Un état, ou un gouvernement, n'a à sa disposition aucun de ces moyens de libération.

1. Il ne peut pas réduire les dépenses ordinaires presque toujours déterminées par la situation relative du pays, par ses relations avec l'étranger, par ses mœurs, ses habitudes et ses usages. Des dépenses extraordinaires ne sont pas une raison suffisante pour réduire les dépenses ordinaires. On n'économise pas sur le nécessaire, ou du moins

telle n'est pas la vertu des gouvernemens. Lors même que la réduction des dépenses ordinaires serait possible, elle serait insuffisante pour opérer la libération de la dette publique des états modernes.

2. L'amélioration du revenu général du pays dont le revenu public est une partie aliquote, offre sans doute des ressources plus étendues et plus efficaces que la réduction des dépenses ordinaires. Qui peut en effet calculer la puissance de l'amélioration de la fortune d'un grand peuple ? mais cette puissance consiste dans le génie, l'industrie et l'activité de la population, et comment leur donner le mouvement là où il n'existe pas, et comment l'améliorer là où il existe ? On ne peut y parvenir que par l'éducation dés classes laborieuses et industrieuses, par la liberté dé l'ouvrage et de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des hommes et des choses, par la protection générale des individus au dedans et au dehors, par l'égalité de la justice, des récompenses, des grâces et des honneurs entre tous ceux qui ont bien mérité de leur pays.

Mais peu de gouvernemens connaissent l'influence de ces causes sur la richesse générale d'un pays, peu savent en faire usage ; peu sont assez éclairés bu assez généreux pour n'en concevoir aucun ombrage. On en a au contraire un tel effroi, qu'on se fait un devoir de les paralyser, de les entraver, de leur opposer d'insurmontables obstacles : Le besoin de la richesse est sacrifié aux terreurs qu'elle inspire. On ne peut donc pas plus comme pour le remboursement de la dette publique sur l'amélioration du revenu public, que sur la réduction des dépenses ordinaires de l'état.

3°. On ne peut pas davantage attendre sa libération de l'aliénation des domaines de l'état qui forment son capital : depuis long-temps ces inaliénables domaines sont aliénés, et ce n'est que pour suppléer à leurs ressources qu'on a eu recours à la dette publique. On ne peut donc pas l'éteindre par l'aliénation du domaine public.

Les gouvernemens n'ont par conséquent aucun moyen de se libérer de la dette publique qu'ils ont contractée.

D'où vient donc qu'il en existe une dans chaque état, qu'elle est progressive, et que ses progrès sont si rapides, qu'on ne sait où elle s'arrêtera ? D'où vient surtout que son énormité, qui devait avoir une si funeste influence sur la fortune des peuples, et sur la richesse générale, n'en a eu aucune, et peut-être leur a été plus favorable que contraire ? C'est sans contredit un des plus grands problèmes de l'économie politique.

Peut-on se flatter de le résoudre par la sagesse des plans de finance qui, depuis l'origine des dettes publiques, ont été appliqués à leur libération ? Tous ont échoué, et les meilleurs diffèrent peu des plus mauvais. Tous ont appelé le temps à leur secours ; et le temps s'est joué de toutes leurs combinaisons.

D'abord on promit au créancier de le rembourser à des termes fixes, et plus ou moins éloignés ; mais on reconnut bientôt que la situation politique des états est si précaire, que les gouvernemens les plus réguliers et les plus économes n'ont jamais la certitude de faire honneur à leurs engagemens, et qu'ils ne peuvent y manquer sans perdre leur crédit, et sans, s'exposer à de déplorables calamités. Il fallut donc renoncer aux remboursemens à termes, également funestes aux gouvernemens et à leurs créanciers.

On eut encore recours aux annuités à courts et à longs termes, qui promettent de rembourser chaque année l'intérêt et une partie du capital (Voyez Annuités) ; on se flattait que ce mode de remboursement qui ne grevait que faiblement le revenu public, ne compromettrait ni la foi des gouvernemens, ni les besoins de leurs créanciers. On se trompa encore. Tout remboursement, quelque faible qu'il soit, dépasse l'es forces du revenu public, et les états qui n'ont pas d'autres ressources à offrir à leurs créanciers se trouvent placés entre le dan-

ger d'imposer un intolérable fardeau aux contribuables, ou d'opérer la ruine de leurs créanciers. On fut donc forcé d'abandonner les annuités comme les remboursemens à termes.

On ne fut pas plus heureux dans le mode de remboursement par forme de rente viagère qui n'est qu'une modification de l'annuité. On dut y renoncer quand on eut acquis la certitude que la chance de la rente viagère aggrave prodigieusement la condition de l'état débiteur.

On en vint enfin à ne promettre que le paiement à perpétuité de l'intérêt de la dette publique, et l'on devait d'autant plus compter sur la fidélité de cette promesse, qu'elle s'accordait parfaitement avec la nature du revenu public ; mais on apprit encore par l'expérience, ce régulateur de toutes les combinaisons humaines et sociales, que la dette publique grossit chaque année de toute l'insuffisance du revenu public, et qu'à une époque peu reculée elle en absorbe une si grande partie, que ce qui en reste ne suffit plus aux indispensables besoins du service ordinaire. Que fit-on dans cette position désespérée ? On inventa l'amortissement qui, avec une faible somme consacrée à racheter la dette publique au cours du marché, parvient à arrêter son accroissement indéfini. (Voyez Amortissement.)

Ainsi, depuis que la dette publique existe, elle n'a jamais été remboursée, quoiqu'on ait multiplié les plans de remboursement ; à peine en a-t-on payé l'intérêt ; et cependant le zèle des prêteurs ne s'est point ralenti, la fortune publique n'en à point souffert, et la condition des peuples s'est prodigieusement améliorée.

Sans doute on dira que tous ces avantages ont été obtenus malgré la dette publique, et que sans elle ils auraient été bien plus grands ? Mais ce n'est là qu'une assertion, et il reste à la prouver, ce qu'on n'a pas encore fait. Quelle est donc la cause de ce singulier phénomène ? Comment concevoir que les peuples s'enrichissent quand leurs gouvernemens ne peuvent pas payer les dettes de l'état ; et, ce qui est en-

core bien plus étrange, comment le revenu public augmente-t-il dans la proportion de l'accroissement de la dette publique, sans arrêter la progression de la richesse générale, et sans lui porter la moindre atteinte. C'est là, sans contredit, un prodige qui semble au-dessus des efforts de la science économique. Essayons cependant de pénétrer ce mystère.

Que fait un gouvernement qui contracte une dette publique pour combler les déficits du service ordinaire, et les dépenses imprévues et extraordinaires ? Il consomme des économies volontaires ou forcées.

Elles sont volontaires quand on les lui prête volontairement.

Elles sont forcées quand il ne paye pas ses créanciers.

Mais, volontaires ou forcées, ces économies existent, et si elles sont consommées sans reproduction, leur consommation laisse le pays dans le même état que si elles n'avaient pas encore été faites ; dans ce cas la richesse reste stationnaire.

Heureusement il n'en va pas tout-à-fait ainsi, et l'opération est plus compliquée dans ses résultats.

La consommation des économies volontaires ou forcées est une consommation extraordinaire qui renchérit la valeur des produits, favorise le producteur, l'encourage à donner une plus grande extension à la production, et, par conséquent, donne une nouvelle impulsion aux économies, au travail, à tous les mobiles de la richesse. Tel est l'effet infaillible de tout accroissement de la consommation.

Sans doute, si le gouvernement se bornait à consommer les produits des économies et du travail, et ne donnait à l'économe et au producteur aucun équivalent de leurs économies et de leurs produits, le mobile des économies et de la production s'arrêterait et n'opérerait que comme, le fouet sur l'esclave ; dans ce cas le gouvernement,

éprouverait le sort du prodigue, qui ne trouve plus rien à dépenser quand il n'a plus le moyen, de payer sa dépense.

Mais le gouvernement a, dans la faculté d'imposer, un équivalent dont ses prêteurs se contentent, quand ils sont assurés que l'impôt sera payé, et ils ont toujours cette certitude, quand l'impôt ne dépasse pas les forces des contribuables, parce que, dans ce cas, le contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que l'impôt lui demande.

Effectivement un gouvernement qui emprunte cent millions de francs, qu'il emploie à consommer des produits du travail, augmente de la même somme la valeur de tous les produits destinés à la consommation. Cette augmentation des prix réduit d'autant la consommation ordinaire, et laisse les produits non consommés disponibles pour la consommation extraordinaire, et si les choses en restaient là, une classe de la population consommerait ce que d'autres classes auraient économisé ; mais ce résultat n'est pas le seul.

Comme la réduction des consommations ordinaires ne s'opère que par l'élévation des prix, le renchérissement des prix avertit le producteur que la consommation a besoin d'une plus grande quantité de produits, et les profits qu'il a faits par le renchérissement de ceux qu'il avait, lui donnent les moyens d'étendre sa production dans la proportion des besoins de la consommation.

Mais un produit ne peut être obtenu, soit primitivement, soit additionnellement, que par une augmentation du capital, du travail et de la rente du propriétaire du sol, d'où il suit que tout impôt qui nécessite une plus grande production, excite impérieusement un accroissement du capital, des salaires et de la rente de la terre, et par conséquent tout contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que lui demande l'impôt.

N'est-ce pas là en effet ce qui se passe en Europe depuis l'établissement de la dette publique ?

Chaque année, les dépenses publiques dépassent le revenu public ; à des époques peu éloignées on emprunte pour couvrir les déficits et les arriérés, et l'on augmente les impôts pour effectuer le paiement de l'intérêt de l'emprunt et de l'amortissement du capital. L'impôt excite le contribuable à économiser et à produire davantage pour couvrir sa part contributive, et le pays se trouve plus riche de tout ce que l'impôt a augmenté la production. On peut d'autant moins élever des doutes sur ce résultat, que non-seulement l'accroissement graduel de l'emprunt et de l'impôt, depuis un siècle, n'a opposé aucun obstacle aux progrès de l'emprunt ou de l'impôt, mais même qu'il les a rendus tellement faciles, qu'ils se sont élevés à plus de cinq fois ce qu'ils étaient à cette époque ; que le pays est cinq fois plus riche, et que là population a double dans quelques lieux, et augmenté de plus du tiers dans d'autres ; d'où il résulte évidemment que si les dépenses publiques et la dette qui les représenté n'ont pas été la cause directe et immédiate de là progression des richesses particulières et générales, du moins elles ne l'ont ni arrêtée, ni entravée, ni paralysée. Il est donc permis de croire qu'on s'est égaré dans cette partie de la science, quand on a dit et enseigné que la dette publique est une consommation improductive de la richesse d'un pays, et un poids mort sur les facultés productives.

Mais n'a-t-on pas eu raison de dire que, lorsque le gouvernement emprunte, il consomme un capital qui produisait un revenu et qui n'en produit plus, ce qui fait éprouver à l'état la double perte de son capital et de sont revenu ?

Sans doute la dette publique atteste la consommation de valeurs en produits du travail égales à sa quotité ; et si, comme en n'en peut douter, le gouvernement anglais a reçu de ses préteurs une somme de 14 à 15 milliards, il est hors de doute qu'il a consommé 14 à 15 milliards de valeurs. Mais quelles sont ces valeurs ? Sont-ce des capitaux qui produisaient un revenu ! Non, ce sont, comme on l'a vu, des éco-

nomies volontaires ou forcées qui, sans cette consommation, n'auraient pas eu lieu, ou qui, si elles avaient été faites, n'auraient pas eu d'emploi, et par conséquent auraient été sans profit pour l'état et même pour celui qui les aurait faites. (Voyez Économie.)

Ce qui distingue les économies des capitaux, c'est que les économies cherchent un emploi, et que les capitaux en ont un certain et assuré.

Or il est naturel de croire que le gouvernement consomme des économies sans emploi plutôt qu'un capital employé, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que si le gouvernement consommait le capital employé, les travaux alimentés par cet emploi cesseraient à chaque emprunt ; les produits diminueraient, la richesse décroîtrait, et le pays marcherait à une ruine rapide et inévitable. Si l'Angleterre avait consommé 14 à 15 milliards de capitaux employés ; depuis long-temps elle serait sans capital, sans travail, sans industrie, sans commerce ; depuis long-temps elle n'existerait plus. L'absurdité de cette conséquence suffit pour démontrer l'absurdité de l'assertion dont elle dérive. On peut donc conclure avec certitude que la dette publique des états modernes n'a point consommé des capitaux qui produisaient un revenu.

Qu'a donc consommé la dette publique ? Pas autre chose que des économies sans emploi, auxquelles elle en a ouvert un tout aussi productif que l'emploi des autres économies converties en capitaux.

Quand un gouvernement emprunte 100 millions d'économies sans emploi, il ne donne à ses créanciers aucune valeur actuelle, et en cela il ressemble à tout particulier qui n'a à offrir d'autres gages de l'emprunt qu'il contracte que son amour du travail et de l'économie ; son habileté et sa probité.

Il se met à l'œuvre pour faire honneur à ses engagemens, et presque toujours il y parvient ; presque toujours les produits de son

travail le mettent en état de reproduire le capital qu'il à consommé, les profits du capitaliste, les salaires de son travail et la rente de la terre ; de telle sorte que l'emploi du capital qu'il a emprunté enrichit le pays des salaires du travail, des profits du capitaliste et de la rente de la terre.

De même, après son emprunt, le gouvernement met à l'œuvre ses contribuables, qui reproduisent dans le paiement de l'impôt les profits et l'amortissement du capital emprunté et en outre les salaires du travail, les profits du capital qui l'a alimenté et la rente de la terre. L'impôt nécessite tous ces produits, parce que sans eux on ne consentirait pas à augmenter la production ; seulement l'impôt se répartit sur l'accroissement des produits, et en opère la réduction à due concurrence ; mais cette réduction ne suffit pas pour arrêter la production, car si elle n'avait pas lieu, l'impôt ne serait pas payé, l'intérêt et l'amortissement seraient pris sur l'ancienne production, le pays s'appauvrirait, et l'emprunt s'arrêterait avec l'impôt ; car on ne prête pas plus à un pays qui s'appauvrit, qu'un pays pauvre ne peut couvrir les emprunts de son gouvernement. Il n'y a donc, quant à la richesse d'un pays, aucune différence entre les emprunts des particuliers et les emprunts publics ; tous reproduisent ce qu'ils consomment, ou ils ne pourraient pas être continués.

Mais ne peut-on pas dire avec raison que si le gouvernement n'avait pas employé les contribuables à produire pour payer ses dettes, ils auraient produit pour eux-mêmes et auraient et tous les bénéfices de la production, au lieu qu'ils n'ont travaillé que pour les créanciers du gouvernement.

Peu importe pour la richesse générale que les produits du travail se distribuant l'une ou à l'autre classe de la population, ce qui suffit, c'est que cette distribution ne nuise pas à la reproduction, et l'on ne voit pas pourquoi elle souffrirait de ce que les produits sont consommés par les créanciers de l'état plutôt que par les producteurs ; dans

les deux cas il y a consommation avec équivalent, et il n'en faut pas davantage pour assurer la reproduction.

Il faut d'ailleurs observer que si le gouvernement, par ses consommations extraordinaires, n'avait pas provoqué l'accroissement des protections, cet accroissement n'aurait pas eu lieu, car la production se proportionne nécessairement à la consommation, la dépasserait sans profit et éprouverait des pertes qu'il est de son intérêt d'éviter.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que les consommations extraordinaires du gouvernement ne sont d'aucun profit pour le pays. Elles sont la cause et le principe de toutes les améliorations sociales ; et si elles ne les produisent pas toujours et nécessairement, on doit convertir qu'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. Sans consommations extraordinaires il y aurait sans doute plus d'aisance, de fortune et d'opulence dans les particuliers, mais on ne pourrait pas en attendre ces institutions, ces établissemens et ces monumens qui honorent les peuples, illustrent et immortalisent les empires.

Qu'on se garde cependant de conclure de cette manière d'envisager la dette publique qu'un gouvernement peut ne pas mettre de bornes à ses dépenses, et que plus il les augmente, plus il enrichit ses sujets.

Ses dépenses ont une première limité dans la possibilité des économies de ses sujets. S'ils ne veulent ou ne peuvent pas en faire, on ne peut que difficilement les y contraindre, et les contraintes que le pouvoir exerce contre eux avertissent qu'il est arrivé au terme de ses dépenses ; car, du moment qu'il ne trouve plus à emprunter, il ne peut plus se permettre des dépenses extraordinaires.

Lors même que les contribuables consentiraient à travailler pour payer, par l'impôt, les dépenses extraordinaires du gouvernement, il faudrait encore assurer un nouveau débouché aux nouveaux produits du travail, et ce débouché n'est pas toujours à la disposition du gou-

vernement. De là vient le principe fondamental des impôts qu'un gouvernement ne peut les augmenter qu'autant qu'il ouvre aux contribuables ; de nouvelles sources de richesses pour le pays.

Il y a donc dans la nature des choses des limites naturelles et nécessaires aux dépenses du pouvoir, et ces limites sont celles, de l'économie, de la production et de L'écoulement, de ses produits. Tant qu'on n'est pas arrivé à ces limites, il est permis de croire que la dette publique n'est point un obstacle aux progrès de la richesse et de l'opulence d'un pays.

Ainsi s'explique l'étrange phénomène de l'accroissement de la dette publique et des progrès de la richesse moderne ; on m'accusera sans doute de paradoxe, si j'avance qu'ils sont tour à tour, cause et effet ; mais les principes conduisent à ce résultat, et sous leur égide, il m'est permis, et c'est même un devoir de ne pas les sacrifier à de vaines et d'impuissantes considérations.

DIVISION. — Ce mot pris isolément n'a aucun sens en économie politique ; mais il y occupe une place très-importante quand on l'applique soit au travail, soit à la terre. (Voyez ces deux mots.)

DIVISION DU TRAVAIL. (Voyez Travail et Terre.)

DOUANES. — Les douanes sont des barrières élevées aux frontières de chaque pays, soit pour percevoir des tributs sur l'importation des produits exotiques, soit pour protéger l'industrie nationale conte la concurrence de l'industrie étrangère ; ce n'est pas là sans doute l'origine des douanes, mais peu importe, c'est là leur destination actuelle.

Comme fiscales, les douanes forment une branche des contributions publiques, et sous ce rapport, elles sont étrangères à mon sujet, et ne doivent pas trouver place ici.

Comme protection des produits indigènes, les douanes se rattachent à la question de l'influence des relations commerciales des peuples sur leur prospérité particulière et sur la richesse générale, question que j'ai traitée au mot commerce (voyez ce mot.)

Une seule difficulté reste encore encore sur ce sujet important, c'est de savoir si la protection des douanes doit être prohibitive ou seulement restrictive de l'importation des produits du travail étranger. Cette difficulté est d'une grande importance et mérite bien qu'on s'y arrête.

La prohibition des produits étrangers établit un monopole au profit des produits indigènes, et tout monopole prive le pays qui le subit des avantages de la concurrence, ce mobile de toute industrie, de tout perfectionnement et surtout du bon marché ; il le condamne à toutes les calamités de l'ignorance, de la paresse et de la maladresse de l'ouvrier, réduit les grandes masses de la population à la misère, à l'indigence, et concentre les richesses dans le petit nombre des favoris de la fortune. (Voyez Monopole)

Lorsqu'un pays en est réduit à redouter la concurrence des produits étrangers dans ses marchés, bien loin de les en exclure, il doit les y appeler en les assujettissant à des taxes calculées, de manière à en élever le prix assez haut pour que les classes miches et opulentes soient seules en état de concourir à leur consommation.

Quand les choses en restent là, les produits étrangers n'opposent pas un obsolète dangereux aux progrès du travail du pays. Partout les basses riches et opulentes sont en petit nombre, ont peu d'influence par leurs consommations sur les productions indigènes, ou du moins leurs consommations des produits étrangers n'opèrent qu'une faible réduction des consommations nationale.

Dans ce cas les produits exotiques ne paraissait dans le marché national que pour y exciter une émulation salutaire, une rivalité géné-

reuse, de louables et de profitables efforts. Tous les travaux, toutes les industries s'efforcent de se surpasser, et cette lutte est le plus sûr garant de leur perfectionnement indéfini et de toutes les prospérités sociales.

Il importe surtout que la taxe protectrice ne soit que temporaire, et finisse au moment où l'industrie nationale est en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, ou a perdu l'espoir d'y parvenir. L'intérêt du consommateur doit être l'objet et le but de la prohibition publique, parce qu'il sympathise avec tous les intérêts, et n'est jamais en opposition avec aucun. Quand le producteur national n'est pas et ne peut pas être aussi favorable au consommateur que le producteur étranger, il faut préférer celui-là à celui-ci ; et c'est alors qu'il est vrai de dire qu'on doit acheter de l'étranger tout ce qu'on ne peut faire aussi bien, ni à aussi bon marché que lui. Tout ce que le consommateur économise par le bon marché des produits étrangers seconde d'autres branches du travail national, et multiplie les moyens d'aisance, de prospérité et de richesse.

Long-temps consacrées par la science, ces vérités ont été constamment repoussées par le pouvoir, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le système prohibitif avait obtenu parmi les peuples, les plus célèbres par leurs richesses, des succès qui semblaient devoir opposer un obstacle insurmontable à l'adoption du système libéral.

Mais à mesure que le système prohibitif s'est introduit, par la force de l'exemple, chez tous les peuples industrieux et commerçans, on a compris qu'il se détruit en se généralisant, s'énerve par sa progression et s'épuise par ses propres efforts. S'il convient en effet à un pays d'approvisionner les marchés des autres peuples, et de les repousser de ses marchés, les autres peuples ont les mêmes intérêts et les mêmes droits, et doivent, par leur exclusion mutuelle et réciproque, se restreindre au marché national.

Réduit à ces termes, le système prohibitif isole les peuples, resserre leurs relations commerciales dans d'étroites limites, rend inutiles leurs progrès et leurs supériorités dans tous les genres de production, et les prive de tous les avantages qu'ils auraient recueillis de leurs échanges.

L'Angleterre qui avait si long-temps mis à profit le système prohibitif, et qui lui doit ses immenses richesses, a, la première, aperçu la crise qu'allait opérer dans son commerce la généralisation du système prohibitif, et elle a pu craindre qu'il ne lui fût aussi funeste qu'il lui avait été propice. Dans cette position difficile et délicate, elle a fait de, nécessité, vertu ; elle paraît disposée à l'abandonner, et ce qui doit paraître assez singulier, elle essaie de s'en faire un mérite aux yeux des autres peuples ; peu s'en faut qu'elle ne se flatte de leur persuader qu'elle leur fait un sacrifice de ses intérêts. Mais on peut lui prédire qu'elle n'abusera personne ; le tardif hommage qu'elle rend aux principes de la liberté du commerce des peuples change son système, sans lui faire rien perdre de ses avantages. L'incontestable supériorité de son industrie et de son commerce sur toutes les industries et sur tous les commerces lui permet d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère, sans en avoir rien à redouter ; et si les autres peuples étaient assez imprudens pour l'imiter et lever les barrières qui lui ferment leurs marchés, elle tirerait de la liberté qu'elle proclame d'aussi grands et peut-être de plus grands avantages que de la prohibition ; mais on est maintenant trop instruit dans le monde commerçant pour ne pas savoir que, si tous les peuples doivent aspirer à la liberté du commerce, et si elle doit être le but et le terme de leurs efforts et de leur ambition, ils ne doivent s'engager dans sa poursuite que lorsqu'ils auront essayé leurs, forces avec le bouclier du système restrictif, et qu'ils pourront se flatter d'égaler leurs concurrens. Jusque-là leur témérité les condamnerait à une éternelle infériorité, et leur fermerait la route, des richesses qu'ils sont appelés à parcourir avec un succès dont ils ne doivent jamais désespérer. En un mot, les

douanes prohibitives sont essentiellement pernicieuses, les douanes restrictives sont temporairement utiles, et la liberté est la loi générale du commerce.

Denrées

DÉBOUCHÉS. — Ce mot exprime le débit et la consommation des produits du travail.

Il y a deux sortes de débouchés pour chaque pays, Je marché national et le marché étranger.

Dans le marché national le débouché est borné ; on ne peut débiter que les produits indigènes que le pays a volonté et les facultés de consommer. (Voyez Commerce et Consommation.) Au delà tout débit est impossible, d'où il suit que la production est limitée à la consommation locale, et qu'il n'y a aucun espoir d'accroissement du travail, du capital et de toutes les sources productives de la richesse générale.

Le débouché dans le marché étranger est d'une nature différente : il a l'inappréciable mérite d'être illimité. Il semble défier la production, les efforts du travail, les talens de l'industrie, le génie du commerce. Dans les marchés du monde, la production stimule la consommation, elles luttent sans s'épuiser et le producteur et le consommateur éprouvent le regret de n'avoir ni assez produit ni assez consommé. Ce phénomène s'explique facilement.

Les produits indigènes qu'un pays ne peut ou ne veut pas consommer, qui resteraient invendus dans le marché national, et qui, n'y ayant pas de débouché, ne seraient pas reproduits, sont-ils exportés dans les marchés du monde, y trouvent des consommateurs qui donnent en échange d'autres produits, que leur importation dans le marché national fait rechercher et consommer. Les vins, que la

France ne veut ou ne peut pas consommer ne trouvent pas de consommateurs dans le marché national ; exportés en Suède, ils y sont échangés contre les fers de ce pays, et ces fers importés en France y sont consommés ; de, sorte que les produits indigènes, repoussés du marché national, sous leur forme naturelle, y sont débités après leur métamorphose en produits exotiques. Le marché étranger agrandit donc le marché national, donne aux consommateurs nationaux plus de volonté plus de moyens de consommer, offre aux consommateurs et aux producteurs de tous les pays des ressources indéfinies et inépuisables, et leur ouvre une carrière de prospérité et de richesse dont ils ne peuvent pas atteindre le terme ; prodige impossible au marché national, quelle que soit son étendue, fût-elle égale ou supérieure à celle, du marché de la Chine. (Voyez Commerce.)

DÉFICIT. — C'est un terme de finance qui emploie pour exprimer la situation d'un état dont le revenu ne suffit pas à ses dépenses.

Quelle que soit la cause du déficit, qu'il dérive soit de la nature du pays, qui l'assujettit à des dépenses supérieures à ses ressources, ce dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple ;

Soit de l'ambition et des prodigalités du pouvoir qui semblent le caractériser et en être inséparables ;

Soit des vices de l'administration contre lesquels on déclame sans cesse, et auxquels on ne remédie jamais ;

On est également fondé à le regarder comme la source des plus grands désastres qui puissent affliger un pays. Il favorise les désordres des agens du pouvoir, élève le prix du matériel du service au delà du prix du marché, détruit le crédit, déconsidère le pouvoir, énerve son autorité au dedans, affaiblit sa puissance au dehors, et exerce une influence funeste sur les destinées de l'état.

Sans doute on est parvenu par d'habiles mesures de finance à détourner de si déplorables, calamités. On a, par l'accumulation des déficits, formé la dette publique, et si cette dette n'a pas payé le déficit, elle l'a du moins régularisé et rendu moins onéreux aux générations actuelles, en appelant à leur secours les générations qui doivent leur succéder ; mais toutes ces combinai, loin de remédier au mal, n'ont fait que l'accroître, parce qu'elles n'ont servi qu'à grossir les dépenses, et si, malgré sa pesanteur, le fardeau est encore supporté, il peut, si l'on n'y prend garde, par la progression de sa masse, écraser la civilisation dont il a été sans contredit le plus puissant levier. (Voyez Dette publique.)

DEMANDE. — Ce mot exprime le besoin des produits du travail, et ce besoin est la mesure de leur production. Tant que les besoins et les produits restent dans une exacte proportion, les prix conservent leur cours ordinaire. Si les produits sont inférieurs aux besoins, les prix haussent ; dans le cas contraire, ils baissent. Sans des circonstances extraordinaires, ou des accidens imprévus, les besoins et les produits, ou là demande et l'approvisionnement, tendent à se mettre en équilibre. (Voyez Offres.)

DENRÉES.— Ce sont les produits du travail que chaque producteur réserve pour sa consommation, ou qui sont mis en vente par lui ou par le commerce, pour être consommés. Le mot denrées emporte toujours avec lui l'idée d'une consommation actuelle ou prochaine.

DÉPENSES. — Ce mot exprime la consommation actuelle des produits du travail. Il y a deux sortes de dépenses, les dépenses publiques et les dépenses privées.

Les unes et les autres n'intéressent la science économique que sous le rapport des consommations. (Voyez ce mot.)

Mais les dépenses publiques se rattachent spécialement à la science des finances dont elles sont une partie très-importante. Je

n'ai pas le dessein d'embrasser un si vaste sujet, il me suffit d'avoir fait remarquer sa connexité avec celui qui m'occupe.

DETTE PUBLIQUE.— C'est la partie de la dépense publique qui n'a point été acquittée avec le revenu public, soit à cause de son insuffisance, soit à cause de sa dilapidation.

Ce qui embarrasse, quand on arrête sa pensée sur les causes de la dette publique, c'est qu'on ne les ait pas encore regardées comme des obstacles permanens et absolus à sa libération.

Effectivement, ces causes ne sont pas transitoires et accidentelles, mais inhérentes à la nature de l'état social et politique. Si des guerres, des événemens imprévus, des abus ou des dilapidations ont élevé les dépenses de l'état au delà de son revenu, et l'ont Forcé, de transformer ses arriérés en dette publique, les mêmes causes la perpétueront. Aussi depuis près de cent cinquante ans que les gouvernemens ont contracté une dette publique, non-seulement aucun ne l'a remboursée, mais tous l'ont au contraire augmentée dans des proportions qui épouvantent l'imagination.

La dette de l'Angleterre, la seule connue, constatée et authentique, la seule qu'on peut suivre dans ses variations depuis son origine jusqu'à nos jours, loin de s'éteindre par les remboursemens qu'on en a faits, a été constamment progressive.

Et cependant l'Angleterre est de tous les états modernes celui qui s'est occupé avec le plus de soin du remboursement de sa dette. Dans l'espace d'un siècle elle a remboursé la somme énorme de liv. st. 275,568,550

Mais ce remboursement, tout immense qu'il est, forme à peine le quart de sa dette, et n'en a que faiblement allégé le poids. On peut donc affirmer, sans être accusé de paradoxe ou d'exagération, que

toute dette publique est de sa nature inextinguible, et il ne faut point s'en étonner.

Un particulier qui dépense au delà de son revenu a trois moyens d'éteindre la dette qu'il a contractée par l'excès de ses dépenses. Il peut réduire sa dépense et se libérer par ses économies, il peut améliorer son revenu par plus de travail ; il peut enfin trouver des ressources dans l'aliénation de son capital.

Un état, ou un gouvernement, n'a à sa disposition aucun de ces moyens de libération.

1. Il ne peut pas réduire les dépenses ordinaires presque toujours déterminées par la situation relative du pays, par ses relations avec l'étranger, par ses mœurs, ses habitudes et ses usages. Des dépenses extraordinaires ne sont pas une raison suffisante pour réduire les dépenses ordinaires. On n'économise pas sur le nécessaire, ou du moins telle n'est pas la vertu des gouvernemens. Lors même que la réduction des dépenses ordinaires serait possible, elle serait insuffisante pour opérer la libération de la dette publique des états modernes.

2. L'amélioration du revenu général du pays dont le revenu public est une partie aliquote, offre sans doute des ressources plus étendues et plus efficaces que la réduction des dépenses ordinaires. Qui peut en effet calculer la puissance de l'amélioration de la fortune d'un grand peuple ? mais cette puissance consiste dans le génie, l'industrie et l'activité de la population, et comment leur donner le mouvement là où il n'existe pas, et comment l'améliorer là où il existe ? On ne peut y parvenir que par l'éducation dés classes laborieuses et industrieuses, par la liberté dé l'ouvrage et de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des hommes et des choses, par la protection générale des individus au dedans et au dehors, par l'égalité de la justice, des récompenses, des grâces et des honneurs entre tous ceux qui ont bien mérité de leur pays.

Mais peu de gouvernemens connaissent l'influence de ces causes sur la richesse générale d'un pays, peu savent en faire usage ; peu sont assez éclairés bu assez généreux pour n'en concevoir aucun ombrage. On en a au contraire un tel effroi, qu'on se fait un devoir de les paralyser, de les entraver, de leur opposer d'insurmontables obstacles : Le besoin de la richesse est sacrifié aux terreurs qu'elle inspire. On ne peut donc pas plus comme pour le remboursement de la dette publique sur l'amélioration du revenu public, que sur la réduction des dépenses ordinaires de l'état.

3°. On ne peut pas davantage attendre sa libération de l'aliénation des domaines de l'état qui forment son capital : depuis long-temps ces inaliénables domaines sont aliénés, et ce n'est que pour suppléer à leurs ressources qu'on a eu recours à la dette publique. On ne peut donc pas l'éteindre par l'aliénation du domaine public.

Les gouvernemens n'ont par conséquent aucun moyen de se libérer de la dette publique qu'ils ont contractée.

D'où vient donc qu'il en existe une dans chaque état, qu'elle est progressive, et que ses progrès sont si rapides, qu'on ne sait où elle s'arrêtera ? D'où vient surtout que son énormité, qui devait avoir une si funeste influence sur la fortune des peuples, et sur la richesse générale, n'en a eu aucune, et peut-être leur a été plus favorable que contraire ? C'est sans contredit un des plus grands problèmes de l'économie politique.

Peut-on se flatter de le résoudre par la sagesse des plans de finance qui, depuis l'origine des dettes publiques, ont été appliqués à leur libération ? Tous ont échoué, et les meilleurs diffèrent peu des plus mauvais. Tous ont appelé le temps à leur secours ; et le temps s'est joué de toutes leurs combinaisons.

D'abord on promit au créancier de le rembourser à des termes fixes, et plus ou moins éloignés ; mais on reconnut bientôt que la si-

tuation politique des états est si précaire, que les gouvernemens les plus réguliers et les plus économes n'ont jamais la certitude de faire honneur à leurs engagemens, et qu'ils ne peuvent y manquer sans perdre leur crédit, et sans, s'exposer à de déplorables calamités. Il fallut donc renoncer aux remboursemens à termes, également funestes aux gouvernemens et à leurs créanciers.

On eut encore recours aux annuités à courts et à longs termes, qui promettent de rembourser chaque année l'intérêt et une partie du capital (Voyez Annuités) ; on se flattait que ce mode de remboursement qui ne grevait que faiblement le revenu public, ne compromettrait ni la foi des gouvernemens, ni les besoins de leurs créanciers. On se trompa encore. Tout remboursement, quelque faible qu'il soit, dépasse l'es forces du revenu public, et les états qui n'ont pas d'autres ressources à offrir à leurs créanciers se trouvent placés entre le danger d'imposer un intolérable fardeau aux contribuables, ou d'opérer la ruine de leurs créanciers. On fut donc forcé d'abandonner les annuités comme les remboursemens à termes.

On ne fut pas plus heureux dans le mode de remboursement par forme de rente viagère qui n'est qu'une modification de l'annuité. On dut y renoncer quand on eut acquis la certitude que la chance de la rente viagère aggrave prodigieusement la condition de l'état débiteur.

On en vint enfin à ne promettre que le paiement à perpétuité de l'intérêt de la dette publique, et l'on devait d'autant plus compter sur la fidélité de cette promesse, qu'elle s'accordait parfaitement avec la nature du revenu public ; mais on apprit encore par l'expérience, ce régulateur de toutes les combinaisons humaines et sociales, que la dette publique grossit chaque année de toute l'insuffisance du revenu public, et qu'à une époque peu reculée elle en absorbe une si grande partie, que ce qui en reste ne suffit plus aux indispensables besoins du service ordinaire. Que fit-on dans cette position désespérée ? On inventa l'amortissement qui, avec une faible somme consacrée à ra-

cheter la dette publique au cours du marché, parvient à arrêter son accroissement indéfini. (Voyez Amortissement.)

Ainsi, depuis que la dette publique existe, elle n'a jamais été remboursée, quoiqu'on ait multiplié les plans de remboursement ; à peine en a-t-on payé l'intérêt ; et cependant le zèle des prêteurs ne s'est point ralenti, la fortune publique n'en à point souffert, et la condition des peuples s'est prodigieusement améliorée.

Sans doute on dira que tous ces avantages ont été obtenus malgré la dette publique, et que sans elle ils auraient été bien plus grands ? Mais ce n'est là qu'une assertion, et il reste à la prouver, ce qu'on n'a pas encore fait. Quelle est donc la cause de ce singulier phénomène ? Comment concevoir que les peuples s'enrichissent quand leurs gouvernemens ne peuvent pas payer les dettes de l'état ; et, ce qui est encore bien plus étrange, comment le revenu public augmente-t-il dans la proportion de l'accroissement de la dette publique, sans arrêter la progression de la richesse générale, et sans lui porter la moindre atteinte. C'est là, sans contredit, un prodige qui semble au-dessus des efforts de la science économique. Essayons cependant de pénétrer ce mystère.

Que fait un gouvernement qui contracte une dette publique pour combler les déficits du service ordinaire, et les dépenses imprévues et extraordinaires ? Il consomme des économies volontaires ou forcées.

Elles sont volontaires quand on les lui prête volontairement.

Elles sont forcées quand il ne paye pas ses créanciers.

Mais, volontaires ou forcées, ces économies existent, et si elles sont consommées sans reproduction, leur consommation laisse le pays dans le même état que si elles n'avaient pas encore été faites ; dans ce cas la richesse reste stationnaire.

Heureusement il n'en va pas tout-à-fait ainsi, et l'opération est plus compliquée dans ses résultats.

La consommation des économies volontaires ou forcées est une consommation extraordinaire qui renchérit la valeur des produits, favorise le producteur, l'encourage à donner une plus grande extension à la production, et, par conséquent, donne une nouvelle impulsion aux économies, au travail, à tous les mobiles de la richesse. Tel est l'effet infaillible de tout accroissement de la consommation.

Sans doute, si le gouvernement se bornait à consommer les produits des économies et du travail, et ne donnait à l'économe et au producteur aucun équivalent de leurs économies et de leurs produits, le mobile des économies et de la production s'arrêterait et n'opérerait que comme, le fouet sur l'esclave ; dans ce cas le gouvernement, éprouverait le sort du prodigue, qui ne trouve plus rien à dépenser quand il n'a plus le moyen, de payer sa dépense.

Mais le gouvernement a, dans la faculté d'imposer, un équivalent dont ses prêteurs se contentent, quand ils sont assurés que l'impôt sera payé, et ils ont toujours cette certitude, quand l'impôt ne dépasse pas les forces des contribuables, parce que, dans ce cas, le contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que l'impôt lui demande.

Effectivement un gouvernement qui emprunte cent millions de francs, qu'il emploie à consommer des produits du travail, augmente de la même somme la valeur de tous les produits destinés à la consommation. Cette augmentation des prix réduit d'autant la consommation ordinaire, et laisse les produits non consommés disponibles pour la consommation extraordinaire, et si les choses en restaient là, une classe de la population consommerait ce que d'autres classes auraient économisé ; mais ce résultat n'est pas le seul.

Comme la réduction des consommations ordinaires ne s'opère que par l'élévation des prix, le renchérissement des prix avertit le produc-

teur que la consommation a besoin d'une plus grande quantité de produits, et les profits qu'il a faits par le renchérissement de ceux qu'il avait, lui donnent les moyens d'étendre sa production dans la proportion des besoins de la consommation.

Mais un produit ne peut être obtenu, soit primitivement, soit additionnellement, que par une augmentation du capital, du travail et de la rente du propriétaire du sol, d'où il suit que tout impôt qui nécessite une plus grande production, excite impérieusement un accroissement du capital, des salaires et de la rente de la terre, et par conséquent tout contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que lui demande l'impôt.

N'est-ce pas là en effet ce qui se passe en Europe depuis l'établissement de la dette publique ?

Chaque année, les dépenses publiques dépassent le revenu public ; à des époques peu éloignées on emprunte pour couvrir les déficits et les arriérés, et l'on augmente les impôts pour effectuer le paiement de l'intérêt de l'emprunt et de l'amortissement du capital. L'impôt excite le contribuable à économiser et à produire davantage pour couvrir sa part contributive, et le pays se trouve plus riche de tout ce que l'impôt a augmenté la production. On peut d'autant moins élever des doutes sur ce résultat, que non-seulement l'accroissement graduel de l'emprunt et de l'impôt, depuis un siècle, n'a opposé aucun obstacle aux progrès de l'emprunt ou de l'impôt, mais même qu'il les a rendus tellement faciles, qu'ils se sont élevés à plus de cinq fois ce qu'ils étaient à cette époque ; que le pays est cinq fois plus riche, et que là population a double dans quelques lieux, et augmenté de plus du tiers dans d'autres ; d'où il résulte évidemment que si les dépenses publiques et la dette qui les représenté n'ont pas été la cause directe et immédiate de là progression des richesses particulières et générales, du moins elles ne l'ont ni arrêtée, ni entravée, ni paralysée. Il est donc permis de croire qu'on s'est égaré dans cette partie de la science, quand on a

dit et enseigné que la dette publique est une consommation improductive de la richesse d'un pays, et un poids mort sur les facultés productives.

Mais n'a-t-on pas eu raison de dire que, lorsque le gouvernement emprunte, il consomme un capital qui produisait un revenu et qui n'en produit plus, ce qui fait éprouver à l'état la double perte de son capital et de sont revenu ?

Sans doute la dette publique atteste la consommation de valeurs en produits du travail égales à sa quotité ; et si, comme en n'en peut douter, le gouvernement anglais a reçu de ses préteurs une somme de 14 à 15 milliards, il est hors de doute qu'il a consommé 14 à 15 milliards de valeurs. Mais quelles sont ces valeurs ? Sont-ce des capitaux qui produisaient un revenu ! Non, ce sont, comme on l'a vu, des économies volontaires ou forcées qui, sans cette consommation, n'auraient pas eu lieu, ou qui, si elles avaient été faites, n'auraient pas eu d'emploi, et par conséquent auraient été sans profit pour l'état et même pour celui qui les aurait faites. (Voyez Économie.)

Ce qui distingue les économies des capitaux, c'est que les économies cherchent un emploi, et que les capitaux en ont un certain et assuré.

Or il est naturel de croire que le gouvernement consomme des économies sans emploi plutôt qu'un capital employé, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que si le gouvernement consommait le capital employé, les travaux alimentés par cet emploi cesseraient à chaque emprunt ; les produits diminueraient, la richesse décroîtrait, et le pays marcherait à une ruine rapide et inévitable. Si l'Angleterre avait consommé 14 à 15 milliards de capitaux employés ; depuis longtemps elle serait sans capital, sans travail, sans industrie, sans commerce ; depuis long-temps elle n'existerait plus. L'absurdité de cette conséquence suffit pour démontrer l'absurdité de l'assertion dont elle

dérive. On peut donc conclure avec certitude que la dette publique des états modernes n'a point consommé des capitaux qui produisaient un revenu.

Qu'a donc consommé la dette publique ? Pas autre chose que des économies sans emploi, auxquelles elle en a ouvert un tout aussi productif que l'emploi des autres économies converties en capitaux.

Quand un gouvernement emprunte 100 millions d'économies sans emploi, il ne donne à ses créanciers aucune valeur actuelle, et en cela il ressemble à tout particulier qui n'a à offrir d'autres gages de l'emprunt qu'il contracte que son amour du travail et de l'économie ; son habileté et sa probité.

Il se met à l'œuvre pour faire honneur à ses engagemens, et presque toujours il y parvient ; presque toujours les produits de son travail le mettent en état de reproduire le capital qu'il à consommé, les profits du capitaliste, les salaires de son travail et la rente de la terre ; de telle sorte que l'emploi du capital qu'il a emprunté enrichit le pays des salaires du travail, des profits du capitaliste et de la rente de la terre.

De même, après son emprunt, le gouvernement met à l'œuvre ses contribuables, qui reproduisent dans le paiement de l'impôt les profits et l'amortissement du capital emprunté et en outre les salaires du travail, les profits du capital qui l'a alimenté et la rente de la terre. L'impôt nécessite tous ces produits, parce que sans eux on ne consentirait pas à augmenter la production ; seulement l'impôt se répartit sur l'accroissement des produits, et en opère la réduction à due concurrence ; mais cette réduction ne suffit pas pour arrêter la production, car si elle n'avait pas lieu, l'impôt ne serait pas payé, l'intérêt et l'amortissement seraient pris sur l'ancienne production, le pays s'appauvrirait, et l'emprunt s'arrêterait avec l'impôt ; car on ne prête pas plus à un pays qui s'appauvrit, qu'un pays pauvre ne peut couvrir

les emprunts de son gouvernement. Il n'y a donc, quant à la richesse d'un pays, aucune différence entre les emprunts des particuliers et les emprunts publics ; tous reproduisent ce qu'ils consomment, ou ils ne pourraient pas être continués.

Mais ne peut-on pas dire avec raison que si le gouvernement n'avait pas employé les contribuables à produire pour payer ses dettes, ils auraient produit pour eux-mêmes et auraient et tous les bénéfices de la production, au lieu qu'ils n'ont travaillé que pour les créanciers du gouvernement.

Peu importe pour la richesse générale que les produits du travail se distribuant l'une ou à l'autre classe de la population, ce qui suffit, c'est que cette distribution ne nuise pas à la reproduction, et l'on ne voit pas pourquoi elle souffrirait de ce que les produits sont consommés par les créanciers de l'état plutôt que par les producteurs ; dans les deux cas il y a consommation avec équivalent, et il n'en faut pas davantage pour assurer la reproduction.

Il faut d'ailleurs observer que si le gouvernement, par ses consommations extraordinaires, n'avait pas provoqué l'accroissement des protections, cet accroissement n'aurait pas eu lieu, car la production se proportionne nécessairement à la consommation, la dépasserait sans profit et éprouverait des pertes qu'il est de son intérêt d'éviter.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que les consommations extraordinaires du gouvernement ne sont d'aucun profit pour le pays. Elles sont la cause et le principe de toutes les améliorations sociales ; et si elles ne les produisent pas toujours et nécessairement, on doit convertir qu'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. Sans consommations extraordinaires il y aurait sans doute plus d'aisance, de fortune et d'opulence dans les particuliers, mais on ne pourrait pas en attendre ces institutions, ces établissemens et ces monumens qui honorent les peuples, illustrent et immortalisent les empires.

Qu'on se garde cependant de conclure de cette manière d'envisager la dette publique qu'un gouvernement peut ne pas mettre de bornes à ses dépenses, et que plus il les augmente, plus il enrichit ses sujets.

Ses dépenses ont une première limité dans la possibilité des économies de ses sujets. S'ils ne veulent ou ne peuvent pas en faire, on ne peut que difficilement les y contraindre, et les contraintes que le pouvoir exerce contre eux avertissent qu'il est arrivé au terme de ses dépenses ; car, du moment qu'il ne trouve plus à emprunter, il ne peut plus se permettre des dépenses extraordinaires.

Lors même que les contribuables consentiraient à travailler pour payer, par l'impôt, les dépenses extraordinaires du gouvernement, il faudrait encore assurer un nouveau débouché aux nouveaux produits du travail, et ce débouché n'est pas toujours à la disposition du gouvernement. De là vient le principe fondamental des impôts qu'un gouvernement ne peut les augmenter qu'autant qu'il ouvre aux contribuables ; de nouvelles sources de richesses pour le pays.

Il y a donc dans la nature des choses des limites naturelles et nécessaires aux dépenses du pouvoir, et ces limites sont celles, de l'économie, de la production et de L'écoulement, de ses produits. Tant qu'on n'est pas arrivé à ces limites, il est permis de croire que la dette publique n'est point un obstacle aux progrès de la richesse et de l'opulence d'un pays.

Ainsi s'explique l'étrange phénomène de l'accroissement de la dette publique et des progrès de la richesse moderne ; on m'accusera sans doute de paradoxe, si j'avance qu'ils sont tour à tour, cause et effet ; mais les principes conduisent à ce résultat, et sous leur égide, il m'est permis, et c'est même un devoir de ne pas les sacrifier à de vaines et d'impuissantes considérations.

DIVISION. — Ce mot pris isolément n'a aucun sens en économie politique ; mais il y occupe une place très-importante quand on l'applique soit au travail, soit à la terre. (Voyez ces deux mots.)

DIVISION DU TRAVAIL. (Voyez Travail et Terre.)

DOUANES. — Les douanes sont des barrières élevées aux frontières de chaque pays, soit pour percevoir des tributs sur l'importation des produits exotiques, soit pour protéger l'industrie nationale conte la concurrence de l'industrie étrangère ; ce n'est pas là sans doute l'origine des douanes, mais peu importe, c'est là leur destination actuelle.

Comme fiscales, les douanes forment une branche des contributions publiques, et sous ce rapport, elles sont étrangères à mon sujet, et ne doivent pas trouver place ici.

Comme protection des produits indigènes, les douanes se rattachent à la question de l'influence des relations commerciales des peuples sur leur prospérité particulière et sur la richesse générale, question que j'ai traitée au mot commerce (voyez ce mot.)

Une seule difficulté reste encore encore sur ce sujet important, c'est de savoir si la protection des douanes doit être prohibitive ou seulement restrictive de l'importation des produits du travail étranger. Cette difficulté est d'une grande importance et mérite bien qu'on s'y arrête.

La prohibition des produits étrangers établit un monopole au profit des produits indigènes, et tout monopole prive le pays qui le subit des avantages de la concurrence, ce mobile de toute industrie, de tout perfectionnement et surtout du bon marché ; il le condamne à toutes les calamités de l'ignorance, de la paresse et de la maladresse de l'ouvrier, réduit les grandes masses de la population à la misère, à l'indi-

gence, et concentre les richesses dans le petit nombre des favoris de la fortune. (Voyez Monopole)

Lorsqu'un pays en est réduit à redouter la concurrence des produits étrangers dans ses marchés, bien loin de les en exclure, il doit les y appeler en les assujettissant à des taxes calculées, de manière à en élever le prix assez haut pour que les classes miches et opulentes soient seules en état de concourir à leur consommation.

Quand les choses en restent là, les produits étrangers n'opposent pas un obsolète dangereux aux progrès du travail du pays. Partout les basses riches et opulentes sont en petit nombre, ont peu d'influence par leurs consommations sur les productions indigènes, ou du moins leurs consommations des produits étrangers n'opèrent qu'une faible réduction des consommations nationale.

Dans ce cas les produits exotiques ne paraissait dans le marché national que pour y exciter une émulation salutaire, une rivalité généreuse, de louables et de profitables efforts. Tous les travaux, toutes les industries s'efforcent de se surpasser, et cette lutte est le plus sûr garant de leur perfectionnement indéfini et de toutes les prospérités sociales.

Il importe surtout que la taxe protectrice ne soit que temporaire, et finisse au moment où l'industrie nationale est en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, ou a perdu l'espoir d'y parvenir. L'intérêt du consommateur doit être l'objet et le but de la prohibition publique, parce qu'il sympathise avec tous les intérêts, et n'est jamais en opposition avec aucun. Quand le producteur national n'est pas et ne peut pas être aussi favorable au consommateur que le producteur étranger, il faut préférer celui-là à celui-ci ; et c'est alors qu'il est vrai de dire qu'on doit acheter de l'étranger tout ce qu'on ne peut faire aussi bien, ni à aussi bon marché que lui. Tout ce que le consommateur économise par le bon marché des produits étrangers seconde

d'autres branches du travail national, et multiplie les moyens d'aisance, de prospérité et de richesse.

Long-temps consacrées par la science, ces vérités ont été constamment repoussées par le pouvoir, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le système prohibitif avait obtenu parmi les peuples, les plus célèbres par leurs richesses, des succès qui semblaient devoir opposer un obstacle insurmontable à l'adoption du système libéral.

Mais à mesure que le système prohibitif s'est introduit, par la force de l'exemple, chez tous les peuples industrieux et commerçans, on a compris qu'il se détruit en se généralisant, s'énerve par sa progression et s'épuise par ses propres efforts. S'il convient en effet à un pays d'approvisionner les marchés des autres peuples, et de les repousser de ses marchés, les autres peuples ont les mêmes intérêts et les mêmes droits, et doivent, par leur exclusion mutuelle et réciproque, se restreindre au marché national.

Réduit à ces termes, le système prohibitif isole les peuples, resserre leurs relations commerciales dans d'étroites limites, rend inutiles leurs progrès et leurs supériorités dans tous les genres de production, et les prive de tous les avantages qu'ils auraient recueillis de leurs échanges.

L'Angleterre qui avait si long-temps mis à profit le système prohibitif, et qui lui doit ses immenses richesses, a, la première, aperçu la crise qu'allait opérer dans son commerce la généralisation du système prohibitif, et elle a pu craindre qu'il ne lui fût aussi funeste qu'il lui avait été propice. Dans cette position difficile et délicate, elle a fait de, nécessité, vertu ; elle paraît disposée à l'abandonner, et ce qui doit paraître assez singulier, elle essaie de s'en faire un mérite aux yeux des autres peuples ; peu s'en faut qu'elle ne se flatte de leur persuader qu'elle leur fait un sacrifice de ses intérêts. Mais on peut lui prédire qu'elle n'abusera personne ; le tardif hommage qu'elle rend aux prin-

cipes de la liberté du commerce des peuples change son système, sans lui faire rien perdre de ses avantages. L'incontestable supériorité de son industrie et de son commerce sur toutes les industries et sur tous les commerces lui permet d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère, sans en avoir rien à redouter ; et si les autres peuples étaient assez imprudens pour l'imiter et lever les barrières qui lui ferment leurs marchés, elle tirerait de la liberté qu'elle proclame d'aussi grands et peut-être de plus grands avantages que de la prohibition ; mais on est maintenant trop instruit dans le monde commerçant pour ne pas savoir que, si tous les peuples doivent aspirer à la liberté du commerce, et si elle doit être le but et le terme de leurs efforts et de leur ambition, ils ne doivent s'engager dans sa poursuite que lorsqu'ils auront essayé leurs, forces avec le bouclier du système restrictif, et qu'ils pourront se flatter d'égaler leurs concurrens. Jusque-là leur témérité les condamnerait à une éternelle infériorité, et leur fermerait la route, des richesses qu'ils sont appelés à parcourir avec un succès dont ils ne doivent jamais désespérer. En un mot, les douanes prohibitives sont essentiellement pernicieuses, les douanes restrictives sont temporairement utiles, et la liberté est la loi générale du commerce.

Dépenses

DÉBOUCHÉS. — Ce mot exprime le débit et la consommation des produits du travail.

Il y a deux sortes de débouchés pour chaque pays, Je marché national et le marché étranger.

Dans le marché national le débouché est borné ; on ne peut débiter que les produits indigènes que le pays a volonté et les facultés de consommer. (Voyez Commerce et Consommation.) Au delà tout débit

est impossible, d'où il suit que la production est limitée à la consommation locale, et qu'il n'y a aucun espoir d'accroissement du travail, du capital et de toutes les sources productives de la richesse générale.

Le débouché dans le marché étranger est d'une nature différente : il a l'inappréciable mérite d'être illimité. Il semble défier la production, les efforts du travail, les talens de l'industrie, le génie du commerce. Dans les marchés du monde, la production stimule la consommation, elles luttent sans s'épuiser et le producteur et le consommateur éprouvent le regret de n'avoir ni assez produit ni assez consommé. Ce phénomène s'explique facilement.

Les produits indigènes qu'un pays ne peut ou ne veut pas consommer, qui resteraient invendus dans le marché national, et qui, n'y ayant pas de débouché, ne seraient pas reproduits, sont-ils exportés dans les marchés du monde, y trouvent des consommateurs qui donnent en échange d'autres produits, que leur importation dans le marché national fait rechercher et consommer. Les vins, que la France ne veut ou ne peut pas consommer ne trouvent pas de consommateurs dans le marché national ; exportés en Suède, ils y sont échangés contre les fers de ce pays, et ces fers importés en France y sont consommés ; de, sorte que les produits indigènes, repoussés du marché national, sous leur forme naturelle, y sont débités après leur métamorphose en produits exotiques. Le marché étranger agrandit donc le marché national, donne aux consommateurs nationaux plus de volonté plus de moyens de consommer, offre aux consommateurs et aux producteurs de tous les pays des ressources indéfinies et inépuisables, et leur ouvre une carrière de prospérité et de richesse dont ils ne peuvent pas atteindre le terme ; prodige impossible au marché national, quelle que soit son étendue, fût-elle égale ou supérieure à celle, du marché de la Chine. (Voyez Commerce.)

DÉFICIT. — C'est un terme de finance qui emploie pour exprimer la situation d'un état dont le revenu ne suffit pas à ses dépenses.

Quelle que soit la cause du déficit, qu'il dérive soit de la nature du pays, qui l'assujettit à des dépenses supérieures à ses ressources, ce dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple ;

Soit de l'ambition et des prodigalités du pouvoir qui semblent le caractériser et en être inséparables ;

Soit des vices de l'administration contre lesquels on déclame sans cesse, et auxquels on ne remédie jamais ;

On est également fondé à le regarder comme la source des plus grands désastres qui puissent affliger un pays. Il favorise les désordres des agens du pouvoir, élève le prix du matériel du service au delà du prix du marché, détruit le crédit, déconsidère le pouvoir, énerve son autorité au dedans, affaiblit sa puissance au dehors, et exerce une influence funeste sur les destinées de l'état.

Sans doute on est parvenu par d'habiles mesures de finance à détourner de si déplorables, calamités. On a, par l'accumulation des déficits, formé la dette publique, et si cette dette n'a pas payé le déficit, elle l'a du moins régularisé et rendu moins onéreux aux générations actuelles, en appelant à leur secours les générations qui doivent leur succéder ; mais toutes ces combinai, loin de remédier au mal, n'ont fait que l'accroître, parce qu'elles n'ont servi qu'à grossir les dépenses, et si, malgré sa pesanteur, le fardeau est encore supporté, il peut, si l'on n'y prend garde, par la progression de sa masse, écraser la civilisation dont il a été sans contredit le plus puissant levier. (Voyez Dette publique.)

DEMANDE. — Ce mot exprime le besoin des produits du travail, et ce besoin est la mesure de leur production. Tant que les besoins et les produits restent dans une exacte proportion, les prix conservent leur

cours ordinaire. Si les produits sont inférieurs aux besoins, les prix haussent ; dans le cas contraire, ils baissent. Sans des circonstances extraordinaires, ou des accidens imprévus, les besoins et les produits, ou là demande et l'approvisionnement, tendent à se mettre en équilibre. (Voyez Offres.)

DENRÉES.— Ce sont les produits du travail que chaque producteur réserve pour sa consommation, ou qui sont mis en vente par lui ou par le commerce, pour être consommés. Le mot denrées emporte toujours avec lui l'idée d'une consommation actuelle ou prochaine.

DÉPENSES. — Ce mot exprime la consommation actuelle des produits du travail. Il y a deux sortes de dépenses, les dépenses publiques et les dépenses privées.

Les unes et les autres n'intéressent la science économique que sous le rapport des consommations. (Voyez ce mot.)

Mais les dépenses publiques se rattachent spécialement à la science des finances dont elles sont une partie très-importante. Je n'ai pas le dessein d'embrasser un si vaste sujet, il me suffit d'avoir fait remarquer sa connexité avec celui qui m'occupe.

DETTE PUBLIQUE.— C'est la partie de la dépense publique qui n'a point été acquittée avec le revenu public, soit à cause de son insuffisance, soit à cause de sa dilapidation.

Ce qui embarrasse, quand on arrête sa pensée sur les causes de la dette publique, c'est qu'on ne les ait pas encore regardées comme des obstacles permanens et absolus à sa libération.

Effectivement, ces causes ne sont pas transitoires et accidentelles, mais inhérentes à la nature de l'état social et politique. Si des guerres, des événemens imprévus, des abus ou des dilapidations ont élevé les dépenses de l'état au delà de son revenu, et l'ont Forcé, de transformer ses arriérés en dette publique, les mêmes causes la perpétueront.

Aussi depuis près de cent cinquante ans que les gouvernemens ont contracté une dette publique, non-seulement aucun ne l'a remboursée, mais tous l'ont au contraire augmentée dans des proportions qui épouvantent l'imagination.

La dette de l'Angleterre, la seule connue, constatée et authentique, la seule qu'on peut suivre dans ses variations depuis son origine jusqu'à nos jours, loin de s'éteindre par les remboursemens qu'on en a faits, a été constamment progressive.

Et cependant l'Angleterre est de tous les états modernes celui qui s'est occupé avec le plus de soin du remboursement de sa dette. Dans l'espace d'un siècle elle a remboursé la somme énorme de liv. st. 275,568,550

Mais ce remboursement, tout immense qu'il est, forme à peine le quart de sa dette, et n'en a que faiblement allégé le poids. On peut donc affirmer, sans être accusé de paradoxe ou d'exagération, que toute dette publique est de sa nature inextinguible, et il ne faut point s'en étonner.

Un particulier qui dépense au delà de son revenu a trois moyens d'éteindre la dette qu'il a contractée par l'excès de ses dépenses. Il peut réduire sa dépense et se libérer par ses économies, il peut améliorer son revenu par plus de travail ; il peut enfin trouver des ressources dans l'aliénation de son capital.

Un état, ou un gouvernement, n'a à sa disposition aucun de ces moyens de libération.

1. Il ne peut pas réduire les dépenses ordinaires presque toujours déterminées par la situation relative du pays, par ses relations avec l'étranger, par ses mœurs, ses habitudes et ses usages. Des dépenses extraordinaires ne sont pas une raison suffisante pour réduire les dépenses ordinaires. On n'économise pas sur le nécessaire, ou du moins

telle n'est pas la vertu des gouvernemens. Lors même que la réduction des dépenses ordinaires serait possible, elle serait insuffisante pour opérer la libération de la dette publique des états modernes.

2. L'amélioration du revenu général du pays dont le revenu public est une partie aliquote, offre sans doute des ressources plus étendues et plus efficaces que la réduction des dépenses ordinaires. Qui peut en effet calculer la puissance de l'amélioration de la fortune d'un grand peuple ? mais cette puissance consiste dans le génie, l'industrie et l'activité de la population, et comment leur donner le mouvement là où il n'existe pas, et comment l'améliorer là où il existe ? On ne peut y parvenir que par l'éducation dés classes laborieuses et industrieuses, par la liberté dé l'ouvrage et de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des hommes et des choses, par la protection générale des individus au dedans et au dehors, par l'égalité de la justice, des récompenses, des grâces et des honneurs entre tous ceux qui ont bien mérité de leur pays.

Mais peu de gouvernemens connaissent l'influence de ces causes sur la richesse générale d'un pays, peu savent en faire usage ; peu sont assez éclairés bu assez généreux pour n'en concevoir aucun ombrage. On en a au contraire un tel effroi, qu'on se fait un devoir de les paralyser, de les entraver, de leur opposer d'insurmontables obstacles : Le besoin de la richesse est sacrifié aux terreurs qu'elle inspire. On ne peut donc pas plus comme pour le remboursement de la dette publique sur l'amélioration du revenu public, que sur la réduction des dépenses ordinaires de l'état.

3°. On ne peut pas davantage attendre sa libération de l'aliénation des domaines de l'état qui forment son capital : depuis long-temps ces inaliénables domaines sont aliénés, et ce n'est que pour suppléer à leurs ressources qu'on a eu recours à la dette publique. On ne peut donc pas l'éteindre par l'aliénation du domaine public.

Les gouvernemens n'ont par conséquent aucun moyen de se libérer de la dette publique qu'ils ont contractée.

D'où vient donc qu'il en existe une dans chaque état, qu'elle est progressive, et que ses progrès sont si rapides, qu'on ne sait où elle s'arrêtera ? D'où vient surtout que son énormité, qui devait avoir une si funeste influence sur la fortune des peuples, et sur la richesse générale, n'en a eu aucune, et peut-être leur a été plus favorable que contraire ? C'est sans contredit un des plus grands problèmes de l'économie politique.

Peut-on se flatter de le résoudre par la sagesse des plans de finance qui, depuis l'origine des dettes publiques, ont été appliqués à leur libération ? Tous ont échoué, et les meilleurs diffèrent peu des plus mauvais. Tous ont appelé le temps à leur secours ; et le temps s'est joué de toutes leurs combinaisons.

D'abord on promit au créancier de le rembourser à des termes fixes, et plus ou moins éloignés ; mais on reconnut bientôt que la situation politique des états est si précaire, que les gouvernemens les plus réguliers et les plus économes n'ont jamais la certitude de faire honneur à leurs engagemens, et qu'ils ne peuvent y manquer sans perdre leur crédit, et sans, s'exposer à de déplorables calamités. Il fallut donc renoncer aux remboursemens à termes, également funestes aux gouvernemens et à leurs créanciers.

On eut encore recours aux annuités à courts et à longs termes, qui promettent de rembourser chaque année l'intérêt et une partie du capital (Voyez Annuités) ; on se flattait que ce mode de remboursement qui ne grevait que faiblement le revenu public, ne compromettrait ni la foi des gouvernemens, ni les besoins de leurs créanciers. On se trompa encore. Tout remboursement, quelque faible qu'il soit, dépasse l'es forces du revenu public, et les états qui n'ont pas d'autres ressources à offrir à leurs créanciers se trouvent placés entre le dan-

ger d'imposer un intolérable fardeau aux contribuables, ou d'opérer la ruine de leurs créanciers. On fut donc forcé d'abandonner les annuités comme les remboursemens à termes.

On ne fut pas plus heureux dans le mode de remboursement par forme de rente viagère qui n'est qu'une modification de l'annuité. On dut y renoncer quand on eut acquis la certitude que la chance de la rente viagère aggrave prodigieusement la condition de l'état débiteur.

On en vint enfin à ne promettre que le paiement à perpétuité de l'intérêt de la dette publique, et l'on devait d'autant plus compter sur la fidélité de cette promesse, qu'elle s'accordait parfaitement avec la nature du revenu public ; mais on apprit encore par l'expérience, ce régulateur de toutes les combinaisons humaines et sociales, que la dette publique grossit chaque année de toute l'insuffisance du revenu public, et qu'à une époque peu reculée elle en absorbe une si grande partie, que ce qui en reste ne suffit plus aux indispensables besoins du service ordinaire. Que fit-on dans cette position désespérée ? On inventa l'amortissement qui, avec une faible somme consacrée à racheter la dette publique au cours du marché, parvient à arrêter son accroissement indéfini. (Voyez Amortissement.)

Ainsi, depuis que la dette publique existe, elle n'a jamais été remboursée, quoiqu'on ait multiplié les plans de remboursement ; à peine en a-t-on payé l'intérêt ; et cependant le zèle des prêteurs ne s'est point ralenti, la fortune publique n'en à point souffert, et la condition des peuples s'est prodigieusement améliorée.

Sans doute on dira que tous ces avantages ont été obtenus malgré la dette publique, et que sans elle ils auraient été bien plus grands ? Mais ce n'est là qu'une assertion, et il reste à la prouver, ce qu'on n'a pas encore fait. Quelle est donc la cause de ce singulier phénomène ? Comment concevoir que les peuples s'enrichissent quand leurs gouvernemens ne peuvent pas payer les dettes de l'état ; et, ce qui est en-

core bien plus étrange, comment le revenu public augmente-t-il dans la proportion de l'accroissement de la dette publique, sans arrêter la progression de la richesse générale, et sans lui porter la moindre atteinte. C'est là, sans contredit, un prodige qui semble au-dessus des efforts de la science économique. Essayons cependant de pénétrer ce mystère.

Que fait un gouvernement qui contracte une dette publique pour combler les déficits du service ordinaire, et les dépenses imprévues et extraordinaires ? Il consomme des économies volontaires ou forcées.

Elles sont volontaires quand on les lui prête volontairement.

Elles sont forcées quand il ne paye pas ses créanciers.

Mais, volontaires ou forcées, ces économies existent, et si elles sont consommées sans reproduction, leur consommation laisse le pays dans le même état que si elles n'avaient pas encore été faites ; dans ce cas la richesse reste stationnaire.

Heureusement il n'en va pas tout-à-fait ainsi, et l'opération est plus compliquée dans ses résultats.

La consommation des économies volontaires ou forcées est une consommation extraordinaire qui renchérit la valeur des produits, favorise le producteur, l'encourage à donner une plus grande extension à la production, et, par conséquent, donne une nouvelle impulsion aux économies, au travail, à tous les mobiles de la richesse. Tel est l'effet infaillible de tout accroissement de la consommation.

Sans doute, si le gouvernement se bornait à consommer les produits des économies et du travail, et ne donnait à l'économe et au producteur aucun équivalent de leurs économies et de leurs produits, le mobile des économies et de la production s'arrêterait et n'opérerait que comme, le fouet sur l'esclave ; dans ce cas le gouvernement,

éprouverait le sort du prodigue, qui ne trouve plus rien à dépenser quand il n'a plus le moyen, de payer sa dépense.

Mais le gouvernement a, dans la faculté d'imposer, un équivalent dont ses prêteurs se contentent, quand ils sont assurés que l'impôt sera payé, et ils ont toujours cette certitude, quand l'impôt ne dépasse pas les forces des contribuables, parce que, dans ce cas, le contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que l'impôt lui demande.

Effectivement un gouvernement qui emprunte cent millions de francs, qu'il emploie à consommer des produits du travail, augmente de la même somme la valeur de tous les produits destinés à la consommation. Cette augmentation des prix réduit d'autant la consommation ordinaire, et laisse les produits non consommés disponibles pour la consommation extraordinaire, et si les choses en restaient là, une classe de la population consommerait ce que d'autres classes auraient économisé ; mais ce résultat n'est pas le seul.

Comme la réduction des consommations ordinaires ne s'opère que par l'élévation des prix, le renchérissement des prix avertit le producteur que la consommation a besoin d'une plus grande quantité de produits, et les profits qu'il a faits par le renchérissement de ceux qu'il avait, lui donnent les moyens d'étendre sa production dans la proportion des besoins de la consommation.

Mais un produit ne peut être obtenu, soit primitivement, soit additionnellement, que par une augmentation du capital, du travail et de la rente du propriétaire du sol, d'où il suit que tout impôt qui nécessite une plus grande production, excite impérieusement un accroissement du capital, des salaires et de la rente de la terre, et par conséquent tout contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que lui demande l'impôt.

N'est-ce pas là en effet ce qui se passe en Europe depuis l'établissement de la dette publique ?

Chaque année, les dépenses publiques dépassent le revenu public ; à des époques peu éloignées on emprunte pour couvrir les déficits et les arriérés, et l'on augmente les impôts pour effectuer le paiement de l'intérêt de l'emprunt et de l'amortissement du capital. L'impôt excite le contribuable à économiser et à produire davantage pour couvrir sa part contributive, et le pays se trouve plus riche de tout ce que l'impôt a augmenté la production. On peut d'autant moins élever des doutes sur ce résultat, que non-seulement l'accroissement graduel de l'emprunt et de l'impôt, depuis un siècle, n'a opposé aucun obstacle aux progrès de l'emprunt ou de l'impôt, mais même qu'il les a rendus tellement faciles, qu'ils se sont élevés à plus de cinq fois ce qu'ils étaient à cette époque ; que le pays est cinq fois plus riche, et que là population a double dans quelques lieux, et augmenté de plus du tiers dans d'autres ; d'où il résulte évidemment que si les dépenses publiques et la dette qui les représenté n'ont pas été la cause directe et immédiate de là progression des richesses particulières et générales, du moins elles ne l'ont ni arrêtée, ni entravée, ni paralysée. Il est donc permis de croire qu'on s'est égaré dans cette partie de la science, quand on a dit et enseigné que la dette publique est une consommation improductive de la richesse d'un pays, et un poids mort sur les facultés productives.

Mais n'a-t-on pas eu raison de dire que, lorsque le gouvernement emprunte, il consomme un capital qui produisait un revenu et qui n'en produit plus, ce qui fait éprouver à l'état la double perte de son capital et de sont revenu ?

Sans doute la dette publique atteste la consommation de valeurs en produits du travail égales à sa quotité ; et si, comme en n'en peut douter, le gouvernement anglais a reçu de ses préteurs une somme de 14 à 15 milliards, il est hors de doute qu'il a consommé 14 à 15 milliards de valeurs. Mais quelles sont ces valeurs ? Sont-ce des capitaux qui produisaient un revenu ! Non, ce sont, comme on l'a vu, des éco-

nomies volontaires ou forcées qui, sans cette consommation, n'auraient pas eu lieu, ou qui, si elles avaient été faites, n'auraient pas eu d'emploi, et par conséquent auraient été sans profit pour l'état et même pour celui qui les aurait faites. (Voyez Économie.)

Ce qui distingue les économies des capitaux, c'est que les économies cherchent un emploi, et que les capitaux en ont un certain et assuré.

Or il est naturel de croire que le gouvernement consomme des économies sans emploi plutôt qu'un capital employé, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que si le gouvernement consommait le capital employé, les travaux alimentés par cet emploi cesseraient à chaque emprunt ; les produits diminueraient, la richesse décroîtrait, et le pays marcherait à une ruine rapide et inévitable. Si l'Angleterre avait consommé 14 à 15 milliards de capitaux employés ; depuis long-temps elle serait sans capital, sans travail, sans industrie, sans commerce ; depuis long-temps elle n'existerait plus. L'absurdité de cette conséquence suffit pour démontrer l'absurdité de l'assertion dont elle dérive. On peut donc conclure avec certitude que la dette publique des états modernes n'a point consommé des capitaux qui produisaient un revenu.

Qu'a donc consommé la dette publique ? Pas autre chose que des économies sans emploi, auxquelles elle en a ouvert un tout aussi productif que l'emploi des autres économies converties en capitaux.

Quand un gouvernement emprunte 100 millions d'économies sans emploi, il ne donne à ses créanciers aucune valeur actuelle, et en cela il ressemble à tout particulier qui n'a à offrir d'autres gages de l'emprunt qu'il contracte que son amour du travail et de l'économie ; son habileté et sa probité.

Il se met à l'œuvre pour faire honneur à ses engagemens, et presque toujours il y parvient ; presque toujours les produits de son

travail le mettent en état de reproduire le capital qu'il à consommé, les profits du capitaliste, les salaires de son travail et la rente de la terre ; de telle sorte que l'emploi du capital qu'il a emprunté enrichit le pays des salaires du travail, des profits du capitaliste et de la rente de la terre.

De même, après son emprunt, le gouvernement met à l'œuvre ses contribuables, qui reproduisent dans le paiement de l'impôt les profits et l'amortissement du capital emprunté et en outre les salaires du travail, les profits du capital qui l'a alimenté et la rente de la terre. L'impôt nécessite tous ces produits, parce que sans eux on ne consentirait pas à augmenter la production ; seulement l'impôt se répartit sur l'accroissement des produits, et en opère la réduction à due concurrence ; mais cette réduction ne suffit pas pour arrêter la production, car si elle n'avait pas lieu, l'impôt ne serait pas payé, l'intérêt et l'amortissement seraient pris sur l'ancienne production, le pays s'appauvrirait, et l'emprunt s'arrêterait avec l'impôt ; car on ne prête pas plus à un pays qui s'appauvrit, qu'un pays pauvre ne peut couvrir les emprunts de son gouvernement. Il n'y a donc, quant à la richesse d'un pays, aucune différence entre les emprunts des particuliers et les emprunts publics ; tous reproduisent ce qu'ils consomment, ou ils ne pourraient pas être continués.

Mais ne peut-on pas dire avec raison que si le gouvernement n'avait pas employé les contribuables à produire pour payer ses dettes, ils auraient produit pour eux-mêmes et auraient et tous les bénéfices de la production, au lieu qu'ils n'ont travaillé que pour les créanciers du gouvernement.

Peu importe pour la richesse générale que les produits du travail se distribuant l'une ou à l'autre classe de la population, ce qui suffit, c'est que cette distribution ne nuise pas à la reproduction, et l'on ne voit pas pourquoi elle souffrirait de ce que les produits sont consommés par les créanciers de l'état plutôt que par les producteurs ; dans

les deux cas il y a consommation avec équivalent, et il n'en faut pas davantage pour assurer la reproduction.

Il faut d'ailleurs observer que si le gouvernement, par ses consommations extraordinaires, n'avait pas provoqué l'accroissement des protections, cet accroissement n'aurait pas eu lieu, car la production se proportionne nécessairement à la consommation, la dépasserait sans profit et éprouverait des pertes qu'il est de son intérêt d'éviter.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que les consommations extraordinaires du gouvernement ne sont d'aucun profit pour le pays. Elles sont la cause et le principe de toutes les améliorations sociales ; et si elles ne les produisent pas toujours et nécessairement, on doit convertir qu'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. Sans consommations extraordinaires il y aurait sans doute plus d'aisance, de fortune et d'opulence dans les particuliers, mais on ne pourrait pas en attendre ces institutions, ces établissemens et ces monumens qui honorent les peuples, illustrent et immortalisent les empires.

Qu'on se garde cependant de conclure de cette manière d'envisager la dette publique qu'un gouvernement peut ne pas mettre de bornes à ses dépenses, et que plus il les augmente, plus il enrichit ses sujets.

Ses dépenses ont une première limité dans la possibilité des économies de ses sujets. S'ils ne veulent ou ne peuvent pas en faire, on ne peut que difficilement les y contraindre, et les contraintes que le pouvoir exerce contre eux avertissent qu'il est arrivé au terme de ses dépenses ; car, du moment qu'il ne trouve plus à emprunter, il ne peut plus se permettre des dépenses extraordinaires.

Lors même que les contribuables consentiraient à travailler pour payer, par l'impôt, les dépenses extraordinaires du gouvernement, il faudrait encore assurer un nouveau débouché aux nouveaux produits du travail, et ce débouché n'est pas toujours à la disposition du gou-

vernement. De là vient le principe fondamental des impôts qu'un gouvernement ne peut les augmenter qu'autant qu'il ouvre aux contribuables ; de nouvelles sources de richesses pour le pays.

Il y a donc dans la nature des choses des limites naturelles et nécessaires aux dépenses du pouvoir, et ces limites sont celles, de l'économie, de la production et de L'écoulement, de ses produits. Tant qu'on n'est pas arrivé à ces limites, il est permis de croire que la dette publique n'est point un obstacle aux progrès de la richesse et de l'opulence d'un pays.

Ainsi s'explique l'étrange phénomène de l'accroissement de la dette publique et des progrès de la richesse moderne ; on m'accusera sans doute de paradoxe, si j'avance qu'ils sont tour à tour, cause et effet ; mais les principes conduisent à ce résultat, et sous leur égide, il m'est permis, et c'est même un devoir de ne pas les sacrifier à de vaines et d'impuissantes considérations.

DIVISION. — Ce mot pris isolément n'a aucun sens en économie politique ; mais il y occupe une place très-importante quand on l'applique soit au travail, soit à la terre. (Voyez ces deux mots.)

DIVISION DU TRAVAIL. (Voyez Travail et Terre.)

DOUANES. — Les douanes sont des barrières élevées aux frontières de chaque pays, soit pour percevoir des tributs sur l'importation des produits exotiques, soit pour protéger l'industrie nationale conte la concurrence de l'industrie étrangère ; ce n'est pas là sans doute l'origine des douanes, mais peu importe, c'est là leur destination actuelle.

Comme fiscales, les douanes forment une branche des contributions publiques, et sous ce rapport, elles sont étrangères à mon sujet, et ne doivent pas trouver place ici.

Comme protection des produits indigènes, les douanes se rattachent à la question de l'influence des relations commerciales des peuples sur leur prospérité particulière et sur la richesse générale, question que j'ai traitée au mot commerce (voyez ce mot.)

Une seule difficulté reste encore encore sur ce sujet important, c'est de savoir si la protection des douanes doit être prohibitive ou seulement restrictive de l'importation des produits du travail étranger. Cette difficulté est d'une grande importance et mérite bien qu'on s'y arrête.

La prohibition des produits étrangers établit un monopole au profit des produits indigènes, et tout monopole prive le pays qui le subit des avantages de la concurrence, ce mobile de toute industrie, de tout perfectionnement et surtout du bon marché ; il le condamne à toutes les calamités de l'ignorance, de la paresse et de la maladresse de l'ouvrier, réduit les grandes masses de la population à la misère, à l'indigence, et concentre les richesses dans le petit nombre des favoris de la fortune. (Voyez Monopole)

Lorsqu'un pays en est réduit à redouter la concurrence des produits étrangers dans ses marchés, bien loin de les en exclure, il doit les y appeler en les assujettissant à des taxes calculées, de manière à en élever le prix assez haut pour que les classes miches et opulentes soient seules en état de concourir à leur consommation.

Quand les choses en restent là, les produits étrangers n'opposent pas un obsolète dangereux aux progrès du travail du pays. Partout les basses riches et opulentes sont en petit nombre, ont peu d'influence par leurs consommations sur les productions indigènes, ou du moins leurs consommations des produits étrangers n'opèrent qu'une faible réduction des consommations nationale.

Dans ce cas les produits exotiques ne paraissait dans le marché national que pour y exciter une émulation salutaire, une rivalité géné-

reuse, de louables et de profitables efforts. Tous les travaux, toutes les industries s'efforcent de se surpasser, et cette lutte est le plus sûr garant de leur perfectionnement indéfini et de toutes les prospérités sociales.

Il importe surtout que la taxe protectrice ne soit que temporaire, et finisse au moment où l'industrie nationale est en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, ou a perdu l'espoir d'y parvenir. L'intérêt du consommateur doit être l'objet et le but de la prohibition publique, parce qu'il sympathise avec tous les intérêts, et n'est jamais en opposition avec aucun. Quand le producteur national n'est pas et ne peut pas être aussi favorable au consommateur que le producteur étranger, il faut préférer celui-là à celui-ci ; et c'est alors qu'il est vrai de dire qu'on doit acheter de l'étranger tout ce qu'on ne peut faire aussi bien, ni à aussi bon marché que lui. Tout ce que le consommateur économise par le bon marché des produits étrangers seconde d'autres branches du travail national, et multiplie les moyens d'aisance, de prospérité et de richesse.

Long-temps consacrées par la science, ces vérités ont été constamment repoussées par le pouvoir, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le système prohibitif avait obtenu parmi les peuples, les plus célèbres par leurs richesses, des succès qui semblaient devoir opposer un obstacle insurmontable à l'adoption du système libéral.

Mais à mesure que le système prohibitif s'est introduit, par la force de l'exemple, chez tous les peuples industrieux et commerçans, on a compris qu'il se détruit en se généralisant, s'énerve par sa progression et s'épuise par ses propres efforts. S'il convient en effet à un pays d'approvisionner les marchés des autres peuples, et de les repousser de ses marchés, les autres peuples ont les mêmes intérêts et les mêmes droits, et doivent, par leur exclusion mutuelle et réciproque, se restreindre au marché national.

Réduit à ces termes, le système prohibitif isole les peuples, resserre leurs relations commerciales dans d'étroites limites, rend inutiles leurs progrès et leurs supériorités dans tous les genres de production, et les prive de tous les avantages qu'ils auraient recueillis de leurs échanges.

L'Angleterre qui avait si long-temps mis à profit le système prohibitif, et qui lui doit ses immenses richesses, a, la première, aperçu la crise qu'allait opérer dans son commerce la généralisation du système prohibitif, et elle a pu craindre qu'il ne lui fût aussi funeste qu'il lui avait été propice. Dans cette position difficile et délicate, elle a fait de, nécessité, vertu ; elle paraît disposée à l'abandonner, et ce qui doit paraître assez singulier, elle essaie de s'en faire un mérite aux yeux des autres peuples ; peu s'en faut qu'elle ne se flatte de leur persuader qu'elle leur fait un sacrifice de ses intérêts. Mais on peut lui prédire qu'elle n'abusera personne ; le tardif hommage qu'elle rend aux principes de la liberté du commerce des peuples change son système, sans lui faire rien perdre de ses avantages. L'incontestable supériorité de son industrie et de son commerce sur toutes les industries et sur tous les commerces lui permet d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère, sans en avoir rien à redouter ; et si les autres peuples étaient assez imprudens pour l'imiter et lever les barrières qui lui ferment leurs marchés, elle tirerait de la liberté qu'elle proclame d'aussi grands et peut-être de plus grands avantages que de la prohibition ; mais on est maintenant trop instruit dans le monde commerçant pour ne pas savoir que, si tous les peuples doivent aspirer à la liberté du commerce, et si elle doit être le but et le terme de leurs efforts et de leur ambition, ils ne doivent s'engager dans sa poursuite que lorsqu'ils auront essayé leurs, forces avec le bouclier du système restrictif, et qu'ils pourront se flatter d'égaler leurs concurrens. Jusque-là leur témérité les condamnerait à une éternelle infériorité, et leur fermerait la route, des richesses qu'ils sont appelés à parcourir avec un succès dont ils ne doivent jamais désespérer. En un mot, les

douanes prohibitives sont essentiellement pernicieuses, les douanes restrictives sont temporairement utiles, et la liberté est la loi générale du commerce.

Dette publique

DÉBOUCHÉS. — Ce mot exprime le débit et la consommation des produits du travail.

Il y a deux sortes de débouchés pour chaque pays, Je marché national et le marché étranger.

Dans le marché national le débouché est borné ; on ne peut débiter que les produits indigènes que le pays a volonté et les facultés de consommer. (Voyez Commerce et Consommation.) Au delà tout débit est impossible, d'où il suit que la production est limitée à la consommation locale, et qu'il n'y a aucun espoir d'accroissement du travail, du capital et de toutes les sources productives de la richesse générale.

Le débouché dans le marché étranger est d'une nature différente : il a l'inappréciable mérite d'être illimité. Il semble défier la production, les efforts du travail, les talens de l'industrie, le génie du commerce. Dans les marchés du monde, la production stimule la consommation, elles luttent sans s'épuiser et le producteur et le consommateur éprouvent le regret de n'avoir ni assez produit ni assez consommé. Ce phénomène s'explique facilement.

Les produits indigènes qu'un pays ne peut ou ne veut pas consommer, qui resteraient invendus dans le marché national, et qui, n'y ayant pas de débouché, ne seraient pas reproduits, sont-ils exportés dans les marchés du monde, y trouvent des consommateurs qui donnent en échange d'autres produits, que leur importation dans le marché national fait rechercher et consommer. Les vins, que la

France ne veut ou ne peut pas consommer ne trouvent pas de consommateurs dans le marché national ; exportés en Suède, ils y sont échangés contre les fers de ce pays, et ces fers importés en France y sont consommés ; de, sorte que les produits indigènes, repoussés du marché national, sous leur forme naturelle, y sont débités après leur métamorphose en produits exotiques. Le marché étranger agrandit donc le marché national, donne aux consommateurs nationaux plus de volonté plus de moyens de consommer, offre aux consommateurs et aux producteurs de tous les pays des ressources indéfinies et inépuisables, et leur ouvre une carrière de prospérité et de richesse dont ils ne peuvent pas atteindre le terme ; prodige impossible au marché national, quelle que soit son étendue, fût-elle égale ou supérieure à celle, du marché de la Chine. (Voyez Commerce.)

DÉFICIT. — C'est un terme de finance qui emploie pour exprimer la situation d'un état dont le revenu ne suffit pas à ses dépenses.

Quelle que soit la cause du déficit, qu'il dérive soit de la nature du pays, qui l'assujettit à des dépenses supérieures à ses ressources, ce dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple ;

Soit de l'ambition et des prodigalités du pouvoir qui semblent le caractériser et en être inséparables ;

Soit des vices de l'administration contre lesquels on déclame sans cesse, et auxquels on ne remédie jamais ;

On est également fondé à le regarder comme la source des plus grands désastres qui puissent affliger un pays. Il favorise les désordres des agens du pouvoir, élève le prix du matériel du service au delà du prix du marché, détruit le crédit, déconsidère le pouvoir, énerve son autorité au dedans, affaiblit sa puissance au dehors, et exerce une influence funeste sur les destinées de l'état.

Sans doute on est parvenu par d'habiles mesures de finance à détourner de si déplorables, calamités. On a, par l'accumulation des déficits, formé la dette publique, et si cette dette n'a pas payé le déficit, elle l'a du moins régularisé et rendu moins onéreux aux générations actuelles, en appelant à leur secours les générations qui doivent leur succéder ; mais toutes ces combinai, loin de remédier au mal, n'ont fait que l'accroître, parce qu'elles n'ont servi qu'à grossir les dépenses, et si, malgré sa pesanteur, le fardeau est encore supporté, il peut, si l'on n'y prend garde, par la progression de sa masse, écraser la civilisation dont il a été sans contredit le plus puissant levier. (Voyez Dette publique.)

DEMANDE. — Ce mot exprime le besoin des produits du travail, et ce besoin est la mesure de leur production. Tant que les besoins et les produits restent dans une exacte proportion, les prix conservent leur cours ordinaire. Si les produits sont inférieurs aux besoins, les prix haussent ; dans le cas contraire, ils baissent. Sans des circonstances extraordinaires, ou des accidens imprévus, les besoins et les produits, ou là demande et l'approvisionnement, tendent à se mettre en équilibre. (Voyez Offres.)

DENRÉES.— Ce sont les produits du travail que chaque producteur réserve pour sa consommation, ou qui sont mis en vente par lui ou par le commerce, pour être consommés. Le mot denrées emporte toujours avec lui l'idée d'une consommation actuelle ou prochaine.

DÉPENSES. — Ce mot exprime la consommation actuelle des produits du travail. Il y a deux sortes de dépenses, les dépenses publiques et les dépenses privées.

Les unes et les autres n'intéressent la science économique que sous le rapport des consommations. (Voyez ce mot.)

Mais les dépenses publiques se rattachent spécialement à la science des finances dont elles sont une partie très-importante. Je

n'ai pas le dessein d'embrasser un si vaste sujet, il me suffit d'avoir fait remarquer sa connexité avec celui qui m'occupe.

DETTE PUBLIQUE.— C'est la partie de la dépense publique qui n'a point été acquittée avec le revenu public, soit à cause de son insuffisance, soit à cause de sa dilapidation.

Ce qui embarrasse, quand on arrête sa pensée sur les causes de la dette publique, c'est qu'on ne les ait pas encore regardées comme des obstacles permanens et absolus à sa libération.

Effectivement, ces causes ne sont pas transitoires et accidentelles, mais inhérentes à la nature de l'état social et politique. Si des guerres, des événemens imprévus, des abus ou des dilapidations ont élevé les dépenses de l'état au delà de son revenu, et l'ont Forcé, de transformer ses arriérés en dette publique, les mêmes causes la perpétueront. Aussi depuis près de cent cinquante ans que les gouvernemens ont contracté une dette publique, non-seulement aucun ne l'a remboursée, mais tous l'ont au contraire augmentée dans des proportions qui épouvantent l'imagination.

La dette de l'Angleterre, la seule connue, constatée et authentique, la seule qu'on peut suivre dans ses variations depuis son origine jusqu'à nos jours, loin de s'éteindre par les remboursemens qu'on en a faits, a été constamment progressive.

Et cependant l'Angleterre est de tous les états modernes celui qui s'est occupé avec le plus de soin du remboursement de sa dette. Dans l'espace d'un siècle elle a remboursé la somme énorme de liv. st. 275,568,550

Mais ce remboursement, tout immense qu'il est, forme à peine le quart de sa dette, et n'en a que faiblement allégé le poids. On peut donc affirmer, sans être accusé de paradoxe ou d'exagération, que

toute dette publique est de sa nature inextinguible, et il ne faut point s'en étonner.

Un particulier qui dépense au delà de son revenu a trois moyens d'éteindre la dette qu'il a contractée par l'excès de ses dépenses. Il peut réduire sa dépense et se libérer par ses économies, il peut améliorer son revenu par plus de travail ; il peut enfin trouver des ressources dans l'aliénation de son capital.

Un état, ou un gouvernement, n'a à sa disposition aucun de ces moyens de libération.

1. Il ne peut pas réduire les dépenses ordinaires presque toujours déterminées par la situation relative du pays, par ses relations avec l'étranger, par ses mœurs, ses habitudes et ses usages. Des dépenses extraordinaires ne sont pas une raison suffisante pour réduire les dépenses ordinaires. On n'économise pas sur le nécessaire, ou du moins telle n'est pas la vertu des gouvernemens. Lors même que la réduction des dépenses ordinaires serait possible, elle serait insuffisante pour opérer la libération de la dette publique des états modernes.

2. L'amélioration du revenu général du pays dont le revenu public est une partie aliquote, offre sans doute des ressources plus étendues et plus efficaces que la réduction des dépenses ordinaires. Qui peut en effet calculer la puissance de l'amélioration de la fortune d'un grand peuple ? mais cette puissance consiste dans le génie, l'industrie et l'activité de la population, et comment leur donner le mouvement là où il n'existe pas, et comment l'améliorer là où il existe ? On ne peut y parvenir que par l'éducation dés classes laborieuses et industrieuses, par la liberté dé l'ouvrage et de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des hommes et des choses, par la protection générale des individus au dedans et au dehors, par l'égalité de la justice, des récompenses, des grâces et des honneurs entre tous ceux qui ont bien mérité de leur pays.

Mais peu de gouvernemens connaissent l'influence de ces causes sur la richesse générale d'un pays, peu savent en faire usage ; peu sont assez éclairés bu assez généreux pour n'en concevoir aucun ombrage. On en a au contraire un tel effroi, qu'on se fait un devoir de les paralyser, de les entraver, de leur opposer d'insurmontables obstacles : Le besoin de la richesse est sacrifié aux terreurs qu'elle inspire. On ne peut donc pas plus comme pour le remboursement de la dette publique sur l'amélioration du revenu public, que sur la réduction des dépenses ordinaires de l'état.

3°. On ne peut pas davantage attendre sa libération de l'aliénation des domaines de l'état qui forment son capital : depuis long-temps ces inaliénables domaines sont aliénés, et ce n'est que pour suppléer à leurs ressources qu'on a eu recours à la dette publique. On ne peut donc pas l'éteindre par l'aliénation du domaine public.

Les gouvernemens n'ont par conséquent aucun moyen de se libérer de la dette publique qu'ils ont contractée.

D'où vient donc qu'il en existe une dans chaque état, qu'elle est progressive, et que ses progrès sont si rapides, qu'on ne sait où elle s'arrêtera ? D'où vient surtout que son énormité, qui devait avoir une si funeste influence sur la fortune des peuples, et sur la richesse générale, n'en a eu aucune, et peut-être leur a été plus favorable que contraire ? C'est sans contredit un des plus grands problèmes de l'économie politique.

Peut-on se flatter de le résoudre par la sagesse des plans de finance qui, depuis l'origine des dettes publiques, ont été appliqués à leur libération ? Tous ont échoué, et les meilleurs diffèrent peu des plus mauvais. Tous ont appelé le temps à leur secours ; et le temps s'est joué de toutes leurs combinaisons.

D'abord on promit au créancier de le rembourser à des termes fixes, et plus ou moins éloignés ; mais on reconnut bientôt que la si-

tuation politique des états est si précaire, que les gouvernemens les plus réguliers et les plus économes n'ont jamais la certitude de faire honneur à leurs engagemens, et qu'ils ne peuvent y manquer sans perdre leur crédit, et sans, s'exposer à de déplorables calamités. Il fallut donc renoncer aux remboursemens à termes, également funestes aux gouvernemens et à leurs créanciers.

On eut encore recours aux annuités à courts et à longs termes, qui promettent de rembourser chaque année l'intérêt et une partie du capital (Voyez Annuités) ; on se flattait que ce mode de remboursement qui ne grevait que faiblement le revenu public, ne compromettrait ni la foi des gouvernemens, ni les besoins de leurs créanciers. On se trompa encore. Tout remboursement, quelque faible qu'il soit, dépasse l'es forces du revenu public, et les états qui n'ont pas d'autres ressources à offrir à leurs créanciers se trouvent placés entre le danger d'imposer un intolérable fardeau aux contribuables, ou d'opérer la ruine de leurs créanciers. On fut donc forcé d'abandonner les annuités comme les remboursemens à termes.

On ne fut pas plus heureux dans le mode de remboursement par forme de rente viagère qui n'est qu'une modification de l'annuité. On dut y renoncer quand on eut acquis la certitude que la chance de la rente viagère aggrave prodigieusement la condition de l'état débiteur.

On en vint enfin à ne promettre que le paiement à perpétuité de l'intérêt de la dette publique, et l'on devait d'autant plus compter sur la fidélité de cette promesse, qu'elle s'accordait parfaitement avec la nature du revenu public ; mais on apprit encore par l'expérience, ce régulateur de toutes les combinaisons humaines et sociales, que la dette publique grossit chaque année de toute l'insuffisance du revenu public, et qu'à une époque peu reculée elle en absorbe une si grande partie, que ce qui en reste ne suffit plus aux indispensables besoins du service ordinaire. Que fit-on dans cette position désespérée ? On inventa l'amortissement qui, avec une faible somme consacrée à ra-

cheter la dette publique au cours du marché, parvient à arrêter son accroissement indéfini. (Voyez Amortissement.)

Ainsi, depuis que la dette publique existe, elle n'a jamais été remboursée, quoiqu'on ait multiplié les plans de remboursement ; à peine en a-t-on payé l'intérêt ; et cependant le zèle des prêteurs ne s'est point ralenti, la fortune publique n'en à point souffert, et la condition des peuples s'est prodigieusement améliorée.

Sans doute on dira que tous ces avantages ont été obtenus malgré la dette publique, et que sans elle ils auraient été bien plus grands ? Mais ce n'est là qu'une assertion, et il reste à la prouver, ce qu'on n'a pas encore fait. Quelle est donc la cause de ce singulier phénomène ? Comment concevoir que les peuples s'enrichissent quand leurs gouvernemens ne peuvent pas payer les dettes de l'état ; et, ce qui est encore bien plus étrange, comment le revenu public augmente-t-il dans la proportion de l'accroissement de la dette publique, sans arrêter la progression de la richesse générale, et sans lui porter la moindre atteinte. C'est là, sans contredit, un prodige qui semble au-dessus des efforts de la science économique. Essayons cependant de pénétrer ce mystère.

Que fait un gouvernement qui contracte une dette publique pour combler les déficits du service ordinaire, et les dépenses imprévues et extraordinaires ? Il consomme des économies volontaires ou forcées.

Elles sont volontaires quand on les lui prête volontairement.

Elles sont forcées quand il ne paye pas ses créanciers.

Mais, volontaires ou forcées, ces économies existent, et si elles sont consommées sans reproduction, leur consommation laisse le pays dans le même état que si elles n'avaient pas encore été faites ; dans ce cas la richesse reste stationnaire.

Heureusement il n'en va pas tout-à-fait ainsi, et l'opération est plus compliquée dans ses résultats.

La consommation des économies volontaires ou forcées est une consommation extraordinaire qui renchérit la valeur des produits, favorise le producteur, l'encourage à donner une plus grande extension à la production, et, par conséquent, donne une nouvelle impulsion aux économies, au travail, à tous les mobiles de la richesse. Tel est l'effet infaillible de tout accroissement de la consommation.

Sans doute, si le gouvernement se bornait à consommer les produits des économies et du travail, et ne donnait à l'économe et au producteur aucun équivalent de leurs économies et de leurs produits, le mobile des économies et de la production s'arrêterait et n'opérerait que comme, le fouet sur l'esclave ; dans ce cas le gouvernement, éprouverait le sort du prodigue, qui ne trouve plus rien à dépenser quand il n'a plus le moyen, de payer sa dépense.

Mais le gouvernement a, dans la faculté d'imposer, un équivalent dont ses prêteurs se contentent, quand ils sont assurés que l'impôt sera payé, et ils ont toujours cette certitude, quand l'impôt ne dépasse pas les forces des contribuables, parce que, dans ce cas, le contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que l'impôt lui demande.

Effectivement un gouvernement qui emprunte cent millions de francs, qu'il emploie à consommer des produits du travail, augmente de la même somme la valeur de tous les produits destinés à la consommation. Cette augmentation des prix réduit d'autant la consommation ordinaire, et laisse les produits non consommés disponibles pour la consommation extraordinaire, et si les choses en restaient là, une classe de la population consommerait ce que d'autres classes auraient économisé ; mais ce résultat n'est pas le seul.

Comme la réduction des consommations ordinaires ne s'opère que par l'élévation des prix, le renchérissement des prix avertit le produc-

teur que la consommation a besoin d'une plus grande quantité de produits, et les profits qu'il a faits par le renchérissement de ceux qu'il avait, lui donnent les moyens d'étendre sa production dans la proportion des besoins de la consommation.

Mais un produit ne peut être obtenu, soit primitivement, soit additionnellement, que par une augmentation du capital, du travail et de la rente du propriétaire du sol, d'où il suit que tout impôt qui nécessite une plus grande production, excite impérieusement un accroissement du capital, des salaires et de la rente de la terre, et par conséquent tout contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que lui demande l'impôt.

N'est-ce pas là en effet ce qui se passe en Europe depuis l'établissement de la dette publique ?

Chaque année, les dépenses publiques dépassent le revenu public ; à des époques peu éloignées on emprunte pour couvrir les déficits et les arriérés, et l'on augmente les impôts pour effectuer le paiement de l'intérêt de l'emprunt et de l'amortissement du capital. L'impôt excite le contribuable à économiser et à produire davantage pour couvrir sa part contributive, et le pays se trouve plus riche de tout ce que l'impôt a augmenté la production. On peut d'autant moins élever des doutes sur ce résultat, que non-seulement l'accroissement graduel de l'emprunt et de l'impôt, depuis un siècle, n'a opposé aucun obstacle aux progrès de l'emprunt ou de l'impôt, mais même qu'il les a rendus tellement faciles, qu'ils se sont élevés à plus de cinq fois ce qu'ils étaient à cette époque ; que le pays est cinq fois plus riche, et que là population a double dans quelques lieux, et augmenté de plus du tiers dans d'autres ; d'où il résulte évidemment que si les dépenses publiques et la dette qui les représenté n'ont pas été la cause directe et immédiate de là progression des richesses particulières et générales, du moins elles ne l'ont ni arrêtée, ni entravée, ni paralysée. Il est donc permis de croire qu'on s'est égaré dans cette partie de la science, quand on a

dit et enseigné que la dette publique est une consommation improductive de la richesse d'un pays, et un poids mort sur les facultés productives.

Mais n'a-t-on pas eu raison de dire que, lorsque le gouvernement emprunte, il consomme un capital qui produisait un revenu et qui n'en produit plus, ce qui fait éprouver à l'état la double perte de son capital et de sont revenu ?

Sans doute la dette publique atteste la consommation de valeurs en produits du travail égales à sa quotité ; et si, comme en n'en peut douter, le gouvernement anglais a reçu de ses préteurs une somme de 14 à 15 milliards, il est hors de doute qu'il a consommé 14 à 15 milliards de valeurs. Mais quelles sont ces valeurs ? Sont-ce des capitaux qui produisaient un revenu ! Non, ce sont, comme on l'a vu, des économies volontaires ou forcées qui, sans cette consommation, n'auraient pas eu lieu, ou qui, si elles avaient été faites, n'auraient pas eu d'emploi, et par conséquent auraient été sans profit pour l'état et même pour celui qui les aurait faites. (Voyez Économie.)

Ce qui distingue les économies des capitaux, c'est que les économies cherchent un emploi, et que les capitaux en ont un certain et assuré.

Or il est naturel de croire que le gouvernement consomme des économies sans emploi plutôt qu'un capital employé, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que si le gouvernement consommait le capital employé, les travaux alimentés par cet emploi cesseraient à chaque emprunt ; les produits diminueraient, la richesse décroîtrait, et le pays marcherait à une ruine rapide et inévitable. Si l'Angleterre avait consommé 14 à 15 milliards de capitaux employés ; depuis longtemps elle serait sans capital, sans travail, sans industrie, sans commerce ; depuis long-temps elle n'existerait plus. L'absurdité de cette conséquence suffit pour démontrer l'absurdité de l'assertion dont elle

dérive. On peut donc conclure avec certitude que la dette publique des états modernes n'a point consommé des capitaux qui produisaient un revenu.

Qu'a donc consommé la dette publique ? Pas autre chose que des économies sans emploi, auxquelles elle en a ouvert un tout aussi productif que l'emploi des autres économies converties en capitaux.

Quand un gouvernement emprunte 100 millions d'économies sans emploi, il ne donne à ses créanciers aucune valeur actuelle, et en cela il ressemble à tout particulier qui n'a à offrir d'autres gages de l'emprunt qu'il contracte que son amour du travail et de l'économie ; son habileté et sa probité.

Il se met à l'œuvre pour faire honneur à ses engagemens, et presque toujours il y parvient ; presque toujours les produits de son travail le mettent en état de reproduire le capital qu'il à consommé, les profits du capitaliste, les salaires de son travail et la rente de la terre ; de telle sorte que l'emploi du capital qu'il a emprunté enrichit le pays des salaires du travail, des profits du capitaliste et de la rente de la terre.

De même, après son emprunt, le gouvernement met à l'œuvre ses contribuables, qui reproduisent dans le paiement de l'impôt les profits et l'amortissement du capital emprunté et en outre les salaires du travail, les profits du capital qui l'a alimenté et la rente de la terre. L'impôt nécessite tous ces produits, parce que sans eux on ne consentirait pas à augmenter la production ; seulement l'impôt se répartit sur l'accroissement des produits, et en opère la réduction à due concurrence ; mais cette réduction ne suffit pas pour arrêter la production, car si elle n'avait pas lieu, l'impôt ne serait pas payé, l'intérêt et l'amortissement seraient pris sur l'ancienne production, le pays s'appauvrirait, et l'emprunt s'arrêterait avec l'impôt ; car on ne prête pas plus à un pays qui s'appauvrit, qu'un pays pauvre ne peut couvrir

les emprunts de son gouvernement. Il n'y a donc, quant à la richesse d'un pays, aucune différence entre les emprunts des particuliers et les emprunts publics ; tous reproduisent ce qu'ils consomment, ou ils ne pourraient pas être continués.

Mais ne peut-on pas dire avec raison que si le gouvernement n'avait pas employé les contribuables à produire pour payer ses dettes, ils auraient produit pour eux-mêmes et auraient et tous les bénéfices de la production, au lieu qu'ils n'ont travaillé que pour les créanciers du gouvernement.

Peu importe pour la richesse générale que les produits du travail se distribuant l'une ou à l'autre classe de la population, ce qui suffit, c'est que cette distribution ne nuise pas à la reproduction, et l'on ne voit pas pourquoi elle souffrirait de ce que les produits sont consommés par les créanciers de l'état plutôt que par les producteurs ; dans les deux cas il y a consommation avec équivalent, et il n'en faut pas davantage pour assurer la reproduction.

Il faut d'ailleurs observer que si le gouvernement, par ses consommations extraordinaires, n'avait pas provoqué l'accroissement des protections, cet accroissement n'aurait pas eu lieu, car la production se proportionne nécessairement à la consommation, la dépasserait sans profit et éprouverait des pertes qu'il est de son intérêt d'éviter.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que les consommations extraordinaires du gouvernement ne sont d'aucun profit pour le pays. Elles sont la cause et le principe de toutes les améliorations sociales ; et si elles ne les produisent pas toujours et nécessairement, on doit convertir qu'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. Sans consommations extraordinaires il y aurait sans doute plus d'aisance, de fortune et d'opulence dans les particuliers, mais on ne pourrait pas en attendre ces institutions, ces établissemens et ces monumens qui honorent les peuples, illustrent et immortalisent les empires.

Qu'on se garde cependant de conclure de cette manière d'envisager la dette publique qu'un gouvernement peut ne pas mettre de bornes à ses dépenses, et que plus il les augmente, plus il enrichit ses sujets.

Ses dépenses ont une première limité dans la possibilité des économies de ses sujets. S'ils ne veulent ou ne peuvent pas en faire, on ne peut que difficilement les y contraindre, et les contraintes que le pouvoir exerce contre eux avertissent qu'il est arrivé au terme de ses dépenses ; car, du moment qu'il ne trouve plus à emprunter, il ne peut plus se permettre des dépenses extraordinaires.

Lors même que les contribuables consentiraient à travailler pour payer, par l'impôt, les dépenses extraordinaires du gouvernement, il faudrait encore assurer un nouveau débouché aux nouveaux produits du travail, et ce débouché n'est pas toujours à la disposition du gouvernement. De là vient le principe fondamental des impôts qu'un gouvernement ne peut les augmenter qu'autant qu'il ouvre aux contribuables ; de nouvelles sources de richesses pour le pays.

Il y a donc dans la nature des choses des limites naturelles et nécessaires aux dépenses du pouvoir, et ces limites sont celles, de l'économie, de la production et de L'écoulement, de ses produits. Tant qu'on n'est pas arrivé à ces limites, il est permis de croire que la dette publique n'est point un obstacle aux progrès de la richesse et de l'opulence d'un pays.

Ainsi s'explique l'étrange phénomène de l'accroissement de la dette publique et des progrès de la richesse moderne ; on m'accusera sans doute de paradoxe, si j'avance qu'ils sont tour à tour, cause et effet ; mais les principes conduisent à ce résultat, et sous leur égide, il m'est permis, et c'est même un devoir de ne pas les sacrifier à de vaines et d'impuissantes considérations.

DIVISION. — Ce mot pris isolément n'a aucun sens en économie politique ; mais il y occupe une place très-importante quand on l'applique soit au travail, soit à la terre. (Voyez ces deux mots.)

DIVISION DU TRAVAIL. (Voyez Travail et Terre.)

DOUANES. — Les douanes sont des barrières élevées aux frontières de chaque pays, soit pour percevoir des tributs sur l'importation des produits exotiques, soit pour protéger l'industrie nationale conte la concurrence de l'industrie étrangère ; ce n'est pas là sans doute l'origine des douanes, mais peu importe, c'est là leur destination actuelle.

Comme fiscales, les douanes forment une branche des contributions publiques, et sous ce rapport, elles sont étrangères à mon sujet, et ne doivent pas trouver place ici.

Comme protection des produits indigènes, les douanes se rattachent à la question de l'influence des relations commerciales des peuples sur leur prospérité particulière et sur la richesse générale, question que j'ai traitée au mot commerce (voyez ce mot.)

Une seule difficulté reste encore encore sur ce sujet important, c'est de savoir si la protection des douanes doit être prohibitive ou seulement restrictive de l'importation des produits du travail étranger. Cette difficulté est d'une grande importance et mérite bien qu'on s'y arrête.

La prohibition des produits étrangers établit un monopole au profit des produits indigènes, et tout monopole prive le pays qui le subit des avantages de la concurrence, ce mobile de toute industrie, de tout perfectionnement et surtout du bon marché ; il le condamne à toutes les calamités de l'ignorance, de la paresse et de la maladresse de l'ouvrier, réduit les grandes masses de la population à la misère, à l'indi-

gence, et concentre les richesses dans le petit nombre des favoris de la fortune. (Voyez Monopole)

Lorsqu'un pays en est réduit à redouter la concurrence des produits étrangers dans ses marchés, bien loin de les en exclure, il doit les y appeler en les assujettissant à des taxes calculées, de manière à en élever le prix assez haut pour que les classes miches et opulentes soient seules en état de concourir à leur consommation.

Quand les choses en restent là, les produits étrangers n'opposent pas un obsolète dangereux aux progrès du travail du pays. Partout les basses riches et opulentes sont en petit nombre, ont peu d'influence par leurs consommations sur les productions indigènes, ou du moins leurs consommations des produits étrangers n'opèrent qu'une faible réduction des consommations nationale.

Dans ce cas les produits exotiques ne paraissait dans le marché national que pour y exciter une émulation salutaire, une rivalité généreuse, de louables et de profitables efforts. Tous les travaux, toutes les industries s'efforcent de se surpasser, et cette lutte est le plus sûr garant de leur perfectionnement indéfini et de toutes les prospérités sociales.

Il importe surtout que la taxe protectrice ne soit que temporaire, et finisse au moment où l'industrie nationale est en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, ou a perdu l'espoir d'y parvenir. L'intérêt du consommateur doit être l'objet et le but de la prohibition publique, parce qu'il sympathise avec tous les intérêts, et n'est jamais en opposition avec aucun. Quand le producteur national n'est pas et ne peut pas être aussi favorable au consommateur que le producteur étranger, il faut préférer celui-là à celui-ci ; et c'est alors qu'il est vrai de dire qu'on doit acheter de l'étranger tout ce qu'on ne peut faire aussi bien, ni à aussi bon marché que lui. Tout ce que le consommateur économise par le bon marché des produits étrangers seconde

d'autres branches du travail national, et multiplie les moyens d'aisance, de prospérité et de richesse.

Long-temps consacrées par la science, ces vérités ont été constamment repoussées par le pouvoir, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le système prohibitif avait obtenu parmi les peuples, les plus célèbres par leurs richesses, des succès qui semblaient devoir opposer un obstacle insurmontable à l'adoption du système libéral.

Mais à mesure que le système prohibitif s'est introduit, par la force de l'exemple, chez tous les peuples industrieux et commerçans, on a compris qu'il se détruit en se généralisant, s'énerve par sa progression et s'épuise par ses propres efforts. S'il convient en effet à un pays d'approvisionner les marchés des autres peuples, et de les repousser de ses marchés, les autres peuples ont les mêmes intérêts et les mêmes droits, et doivent, par leur exclusion mutuelle et réciproque, se restreindre au marché national.

Réduit à ces termes, le système prohibitif isole les peuples, resserre leurs relations commerciales dans d'étroites limites, rend inutiles leurs progrès et leurs supériorités dans tous les genres de production, et les prive de tous les avantages qu'ils auraient recueillis de leurs échanges.

L'Angleterre qui avait si long-temps mis à profit le système prohibitif, et qui lui doit ses immenses richesses, a, la première, aperçu la crise qu'allait opérer dans son commerce la généralisation du système prohibitif, et elle a pu craindre qu'il ne lui fût aussi funeste qu'il lui avait été propice. Dans cette position difficile et délicate, elle a fait de, nécessité, vertu ; elle paraît disposée à l'abandonner, et ce qui doit paraître assez singulier, elle essaie de s'en faire un mérite aux yeux des autres peuples ; peu s'en faut qu'elle ne se flatte de leur persuader qu'elle leur fait un sacrifice de ses intérêts. Mais on peut lui prédire qu'elle n'abusera personne ; le tardif hommage qu'elle rend aux prin-

cipes de la liberté du commerce des peuples change son système, sans lui faire rien perdre de ses avantages. L'incontestable supériorité de son industrie et de son commerce sur toutes les industries et sur tous les commerces lui permet d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère, sans en avoir rien à redouter ; et si les autres peuples étaient assez imprudens pour l'imiter et lever les barrières qui lui ferment leurs marchés, elle tirerait de la liberté qu'elle proclame d'aussi grands et peut-être de plus grands avantages que de la prohibition ; mais on est maintenant trop instruit dans le monde commerçant pour ne pas savoir que, si tous les peuples doivent aspirer à la liberté du commerce, et si elle doit être le but et le terme de leurs efforts et de leur ambition, ils ne doivent s'engager dans sa poursuite que lorsqu'ils auront essayé leurs, forces avec le bouclier du système restrictif, et qu'ils pourront se flatter d'égaler leurs concurrens. Jusque-là leur témérité les condamnerait à une éternelle infériorité, et leur fermerait la route, des richesses qu'ils sont appelés à parcourir avec un succès dont ils ne doivent jamais désespérer. En un mot, les douanes prohibitives sont essentiellement pernicieuses, les douanes restrictives sont temporairement utiles, et la liberté est la loi générale du commerce.

Division

DÉBOUCHÉS. — Ce mot exprime le débit et la consommation des produits du travail.

Il y a deux sortes de débouchés pour chaque pays, Je marché national et le marché étranger.

Dans le marché national le débouché est borné ; on ne peut débiter que les produits indigènes que le pays a volonté et les facultés de consommer. (Voyez Commerce et Consommation.) Au delà tout débit

est impossible, d'où il suit que la production est limitée à la consommation locale, et qu'il n'y a aucun espoir d'accroissement du travail, du capital et de toutes les sources productives de la richesse générale.

Le débouché dans le marché étranger est d'une nature différente : il a l'inappréciable mérite d'être illimité. Il semble défier la production, les efforts du travail, les talens de l'industrie, le génie du commerce. Dans les marchés du monde, la production stimule la consommation, elles luttent sans s'épuiser et le producteur et le consommateur éprouvent le regret de n'avoir ni assez produit ni assez consommé. Ce phénomène s'explique facilement.

Les produits indigènes qu'un pays ne peut ou ne veut pas consommer, qui resteraient invendus dans le marché national, et qui, n'y ayant pas de débouché, ne seraient pas reproduits, sont-ils exportés dans les marchés du monde, y trouvent des consommateurs qui donnent en échange d'autres produits, que leur importation dans le marché national fait rechercher et consommer. Les vins, que la France ne veut ou ne peut pas consommer ne trouvent pas de consommateurs dans le marché national ; exportés en Suède, ils y sont échangés contre les fers de ce pays, et ces fers importés en France y sont consommés ; de, sorte que les produits indigènes, repoussés du marché national, sous leur forme naturelle, y sont débités après leur métamorphose en produits exotiques. Le marché étranger agrandit donc le marché national, donne aux consommateurs nationaux plus de volonté plus de moyens de consommer, offre aux consommateurs et aux producteurs de tous les pays des ressources indéfinies et inépuisables, et leur ouvre une carrière de prospérité et de richesse dont ils ne peuvent pas atteindre le terme ; prodige impossible au marché national, quelle que soit son étendue, fût-elle égale ou supérieure à celle, du marché de la Chine. (Voyez Commerce.)

DÉFICIT. — C'est un terme de finance qui emploie pour exprimer la situation d'un état dont le revenu ne suffit pas à ses dépenses.

Quelle que soit la cause du déficit, qu'il dérive soit de la nature du pays, qui l'assujettit à des dépenses supérieures à ses ressources, ce dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple ;

Soit de l'ambition et des prodigalités du pouvoir qui semblent le caractériser et en être inséparables ;

Soit des vices de l'administration contre lesquels on déclame sans cesse, et auxquels on ne remédie jamais ;

On est également fondé à le regarder comme la source des plus grands désastres qui puissent affliger un pays. Il favorise les désordres des agens du pouvoir, élève le prix du matériel du service au delà du prix du marché, détruit le crédit, déconsidère le pouvoir, énerve son autorité au dedans, affaiblit sa puissance au dehors, et exerce une influence funeste sur les destinées de l'état.

Sans doute on est parvenu par d'habiles mesures de finance à détourner de si déplorables, calamités. On a, par l'accumulation des déficits, formé la dette publique, et si cette dette n'a pas payé le déficit, elle l'a du moins régularisé et rendu moins onéreux aux générations actuelles, en appelant à leur secours les générations qui doivent leur succéder ; mais toutes ces combinai, loin de remédier au mal, n'ont fait que l'accroître, parce qu'elles n'ont servi qu'à grossir les dépenses, et si, malgré sa pesanteur, le fardeau est encore supporté, il peut, si l'on n'y prend garde, par la progression de sa masse, écraser la civilisation dont il a été sans contredit le plus puissant levier. (Voyez Dette publique.)

DEMANDE. — Ce mot exprime le besoin des produits du travail, et ce besoin est la mesure de leur production. Tant que les besoins et les produits restent dans une exacte proportion, les prix conservent leur

cours ordinaire. Si les produits sont inférieurs aux besoins, les prix haussent ; dans le cas contraire, ils baissent. Sans des circonstances extraordinaires, ou des accidens imprévus, les besoins et les produits, ou là demande et l'approvisionnement, tendent à se mettre en équilibre. (Voyez Offres.)

DENRÉES.— Ce sont les produits du travail que chaque producteur réserve pour sa consommation, ou qui sont mis en vente par lui ou par le commerce, pour être consommés. Le mot denrées emporte toujours avec lui l'idée d'une consommation actuelle ou prochaine.

DÉPENSES. — Ce mot exprime la consommation actuelle des produits du travail. Il y a deux sortes de dépenses, les dépenses publiques et les dépenses privées.

Les unes et les autres n'intéressent la science économique que sous le rapport des consommations. (Voyez ce mot.)

Mais les dépenses publiques se rattachent spécialement à la science des finances dont elles sont une partie très-importante. Je n'ai pas le dessein d'embrasser un si vaste sujet, il me suffit d'avoir fait remarquer sa connexité avec celui qui m'occupe.

DETTE PUBLIQUE.— C'est la partie de la dépense publique qui n'a point été acquittée avec le revenu public, soit à cause de son insuffisance, soit à cause de sa dilapidation.

Ce qui embarrasse, quand on arrête sa pensée sur les causes de la dette publique, c'est qu'on ne les ait pas encore regardées comme des obstacles permanens et absolus à sa libération.

Effectivement, ces causes ne sont pas transitoires et accidentelles, mais inhérentes à la nature de l'état social et politique. Si des guerres, des événemens imprévus, des abus ou des dilapidations ont élevé les dépenses de l'état au delà de son revenu, et l'ont Forcé, de transformer ses arriérés en dette publique, les mêmes causes la perpétueront.

Aussi depuis près de cent cinquante ans que les gouvernemens ont contracté une dette publique, non-seulement aucun ne l'a remboursée, mais tous l'ont au contraire augmentée dans des proportions qui épouvantent l'imagination.

La dette de l'Angleterre, la seule connue, constatée et authentique, la seule qu'on peut suivre dans ses variations depuis son origine jusqu'à nos jours, loin de s'éteindre par les remboursemens qu'on en a faits, a été constamment progressive.

Et cependant l'Angleterre est de tous les états modernes celui qui s'est occupé avec le plus de soin du remboursement de sa dette. Dans l'espace d'un siècle elle a remboursé la somme énorme de liv. st. 275,568,550

Mais ce remboursement, tout immense qu'il est, forme à peine le quart de sa dette, et n'en a que faiblement allégé le poids. On peut donc affirmer, sans être accusé de paradoxe ou d'exagération, que toute dette publique est de sa nature inextinguible, et il ne faut point s'en étonner.

Un particulier qui dépense au delà de son revenu a trois moyens d'éteindre la dette qu'il a contractée par l'excès de ses dépenses. Il peut réduire sa dépense et se libérer par ses économies, il peut améliorer son revenu par plus de travail ; il peut enfin trouver des ressources dans l'aliénation de son capital.

Un état, ou un gouvernement, n'a à sa disposition aucun de ces moyens de libération.

1. Il ne peut pas réduire les dépenses ordinaires presque toujours déterminées par la situation relative du pays, par ses relations avec l'étranger, par ses mœurs, ses habitudes et ses usages. Des dépenses extraordinaires ne sont pas une raison suffisante pour réduire les dépenses ordinaires. On n'économise pas sur le nécessaire, ou du moins

telle n'est pas la vertu des gouvernemens. Lors même que la réduction des dépenses ordinaires serait possible, elle serait insuffisante pour opérer la libération de la dette publique des états modernes.

2. L'amélioration du revenu général du pays dont le revenu public est une partie aliquote, offre sans doute des ressources plus étendues et plus efficaces que la réduction des dépenses ordinaires. Qui peut en effet calculer la puissance de l'amélioration de la fortune d'un grand peuple ? mais cette puissance consiste dans le génie, l'industrie et l'activité de la population, et comment leur donner le mouvement là où il n'existe pas, et comment l'améliorer là où il existe ? On ne peut y parvenir que par l'éducation dés classes laborieuses et industrieuses, par la liberté dé l'ouvrage et de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des hommes et des choses, par la protection générale des individus au dedans et au dehors, par l'égalité de la justice, des récompenses, des grâces et des honneurs entre tous ceux qui ont bien mérité de leur pays.

Mais peu de gouvernemens connaissent l'influence de ces causes sur la richesse générale d'un pays, peu savent en faire usage ; peu sont assez éclairés bu assez généreux pour n'en concevoir aucun ombrage. On en a au contraire un tel effroi, qu'on se fait un devoir de les paralyser, de les entraver, de leur opposer d'insurmontables obstacles : Le besoin de la richesse est sacrifié aux terreurs qu'elle inspire. On ne peut donc pas plus comme pour le remboursement de la dette publique sur l'amélioration du revenu public, que sur la réduction des dépenses ordinaires de l'état.

3°. On ne peut pas davantage attendre sa libération de l'aliénation des domaines de l'état qui forment son capital : depuis long-temps ces inaliénables domaines sont aliénés, et ce n'est que pour suppléer à leurs ressources qu'on a eu recours à la dette publique. On ne peut donc pas l'éteindre par l'aliénation du domaine public.

Les gouvernemens n'ont par conséquent aucun moyen de se libérer de la dette publique qu'ils ont contractée.

D'où vient donc qu'il en existe une dans chaque état, qu'elle est progressive, et que ses progrès sont si rapides, qu'on ne sait où elle s'arrêtera ? D'où vient surtout que son énormité, qui devait avoir une si funeste influence sur la fortune des peuples, et sur la richesse générale, n'en a eu aucune, et peut-être leur a été plus favorable que contraire ? C'est sans contredit un des plus grands problèmes de l'économie politique.

Peut-on se flatter de le résoudre par la sagesse des plans de finance qui, depuis l'origine des dettes publiques, ont été appliqués à leur libération ? Tous ont échoué, et les meilleurs diffèrent peu des plus mauvais. Tous ont appelé le temps à leur secours ; et le temps s'est joué de toutes leurs combinaisons.

D'abord on promit au créancier de le rembourser à des termes fixes, et plus ou moins éloignés ; mais on reconnut bientôt que la situation politique des états est si précaire, que les gouvernemens les plus réguliers et les plus économes n'ont jamais la certitude de faire honneur à leurs engagemens, et qu'ils ne peuvent y manquer sans perdre leur crédit, et sans, s'exposer à de déplorables calamités. Il fallut donc renoncer aux remboursemens à termes, également funestes aux gouvernemens et à leurs créanciers.

On eut encore recours aux annuités à courts et à longs termes, qui promettent de rembourser chaque année l'intérêt et une partie du capital (Voyez Annuités) ; on se flattait que ce mode de remboursement qui ne grevait que faiblement le revenu public, ne compromettrait ni la foi des gouvernemens, ni les besoins de leurs créanciers. On se trompa encore. Tout remboursement, quelque faible qu'il soit, dépasse l'es forces du revenu public, et les états qui n'ont pas d'autres ressources à offrir à leurs créanciers se trouvent placés entre le dan-

ger d'imposer un intolérable fardeau aux contribuables, ou d'opérer la ruine de leurs créanciers. On fut donc forcé d'abandonner les annuités comme les remboursemens à termes.

On ne fut pas plus heureux dans le mode de remboursement par forme de rente viagère qui n'est qu'une modification de l'annuité. On dut y renoncer quand on eut acquis la certitude que la chance de la rente viagère aggrave prodigieusement la condition de l'état débiteur.

On en vint enfin à ne promettre que le paiement à perpétuité de l'intérêt de la dette publique, et l'on devait d'autant plus compter sur la fidélité de cette promesse, qu'elle s'accordait parfaitement avec la nature du revenu public ; mais on apprit encore par l'expérience, ce régulateur de toutes les combinaisons humaines et sociales, que la dette publique grossit chaque année de toute l'insuffisance du revenu public, et qu'à une époque peu reculée elle en absorbe une si grande partie, que ce qui en reste ne suffit plus aux indispensables besoins du service ordinaire. Que fit-on dans cette position désespérée ? On inventa l'amortissement qui, avec une faible somme consacrée à racheter la dette publique au cours du marché, parvient à arrêter son accroissement indéfini. (Voyez Amortissement.)

Ainsi, depuis que la dette publique existe, elle n'a jamais été remboursée, quoiqu'on ait multiplié les plans de remboursement ; à peine en a-t-on payé l'intérêt ; et cependant le zèle des prêteurs ne s'est point ralenti, la fortune publique n'en à point souffert, et la condition des peuples s'est prodigieusement améliorée.

Sans doute on dira que tous ces avantages ont été obtenus malgré la dette publique, et que sans elle ils auraient été bien plus grands ? Mais ce n'est là qu'une assertion, et il reste à la prouver, ce qu'on n'a pas encore fait. Quelle est donc la cause de ce singulier phénomène ? Comment concevoir que les peuples s'enrichissent quand leurs gouvernemens ne peuvent pas payer les dettes de l'état ; et, ce qui est en-

core bien plus étrange, comment le revenu public augmente-t-il dans la proportion de l'accroissement de la dette publique, sans arrêter la progression de la richesse générale, et sans lui porter la moindre atteinte. C'est là, sans contredit, un prodige qui semble au-dessus des efforts de la science économique. Essayons cependant de pénétrer ce mystère.

Que fait un gouvernement qui contracte une dette publique pour combler les déficits du service ordinaire, et les dépenses imprévues et extraordinaires ? Il consomme des économies volontaires ou forcées.

Elles sont volontaires quand on les lui prête volontairement.

Elles sont forcées quand il ne paye pas ses créanciers.

Mais, volontaires ou forcées, ces économies existent, et si elles sont consommées sans reproduction, leur consommation laisse le pays dans le même état que si elles n'avaient pas encore été faites ; dans ce cas la richesse reste stationnaire.

Heureusement il n'en va pas tout-à-fait ainsi, et l'opération est plus compliquée dans ses résultats.

La consommation des économies volontaires ou forcées est une consommation extraordinaire qui renchérit la valeur des produits, favorise le producteur, l'encourage à donner une plus grande extension à la production, et, par conséquent, donne une nouvelle impulsion aux économies, au travail, à tous les mobiles de la richesse. Tel est l'effet infaillible de tout accroissement de la consommation.

Sans doute, si le gouvernement se bornait à consommer les produits des économies et du travail, et ne donnait à l'économe et au producteur aucun équivalent de leurs économies et de leurs produits, le mobile des économies et de la production s'arrêterait et n'opérerait que comme, le fouet sur l'esclave ; dans ce cas le gouvernement,

éprouverait le sort du prodigue, qui ne trouve plus rien à dépenser quand il n'a plus le moyen, de payer sa dépense.

Mais le gouvernement a, dans la faculté d'imposer, un équivalent dont ses prêteurs se contentent, quand ils sont assurés que l'impôt sera payé, et ils ont toujours cette certitude, quand l'impôt ne dépasse pas les forces des contribuables, parce que, dans ce cas, le contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que l'impôt lui demande.

Effectivement un gouvernement qui emprunte cent millions de francs, qu'il emploie à consommer des produits du travail, augmente de la même somme la valeur de tous les produits destinés à la consommation. Cette augmentation des prix réduit d'autant la consommation ordinaire, et laisse les produits non consommés disponibles pour la consommation extraordinaire, et si les choses en restaient là, une classe de la population consommerait ce que d'autres classes auraient économisé ; mais ce résultat n'est pas le seul.

Comme la réduction des consommations ordinaires ne s'opère que par l'élévation des prix, le renchérissement des prix avertit le producteur que la consommation a besoin d'une plus grande quantité de produits, et les profits qu'il a faits par le renchérissement de ceux qu'il avait, lui donnent les moyens d'étendre sa production dans la proportion des besoins de la consommation.

Mais un produit ne peut être obtenu, soit primitivement, soit additionnellement, que par une augmentation du capital, du travail et de la rente du propriétaire du sol, d'où il suit que tout impôt qui nécessite une plus grande production, excite impérieusement un accroissement du capital, des salaires et de la rente de la terre, et par conséquent tout contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que lui demande l'impôt.

N'est-ce pas là en effet ce qui se passe en Europe depuis l'établissement de la dette publique ?

Chaque année, les dépenses publiques dépassent le revenu public ; à des époques peu éloignées on emprunte pour couvrir les déficits et les arriérés, et l'on augmente les impôts pour effectuer le paiement de l'intérêt de l'emprunt et de l'amortissement du capital. L'impôt excite le contribuable à économiser et à produire davantage pour couvrir sa part contributive, et le pays se trouve plus riche de tout ce que l'impôt a augmenté la production. On peut d'autant moins élever des doutes sur ce résultat, que non-seulement l'accroissement graduel de l'emprunt et de l'impôt, depuis un siècle, n'a opposé aucun obstacle aux progrès de l'emprunt ou de l'impôt, mais même qu'il les a rendus tellement faciles, qu'ils se sont élevés à plus de cinq fois ce qu'ils étaient à cette époque ; que le pays est cinq fois plus riche, et que là population a double dans quelques lieux, et augmenté de plus du tiers dans d'autres ; d'où il résulte évidemment que si les dépenses publiques et la dette qui les représenté n'ont pas été la cause directe et immédiate de là progression des richesses particulières et générales, du moins elles ne l'ont ni arrêtée, ni entravée, ni paralysée. Il est donc permis de croire qu'on s'est égaré dans cette partie de la science, quand on a dit et enseigné que la dette publique est une consommation improductive de la richesse d'un pays, et un poids mort sur les facultés productives.

Mais n'a-t-on pas eu raison de dire que, lorsque le gouvernement emprunte, il consomme un capital qui produisait un revenu et qui n'en produit plus, ce qui fait éprouver à l'état la double perte de son capital et de sont revenu ?

Sans doute la dette publique atteste la consommation de valeurs en produits du travail égales à sa quotité ; et si, comme en n'en peut douter, le gouvernement anglais a reçu de ses préteurs une somme de 14 à 15 milliards, il est hors de doute qu'il a consommé 14 à 15 milliards de valeurs. Mais quelles sont ces valeurs ? Sont-ce des capitaux qui produisaient un revenu ! Non, ce sont, comme on l'a vu, des éco-

nomies volontaires ou forcées qui, sans cette consommation, n'auraient pas eu lieu, ou qui, si elles avaient été faites, n'auraient pas eu d'emploi, et par conséquent auraient été sans profit pour l'état et même pour celui qui les aurait faites. (Voyez Économie.)

Ce qui distingue les économies des capitaux, c'est que les économies cherchent un emploi, et que les capitaux en ont un certain et assuré.

Or il est naturel de croire que le gouvernement consomme des économies sans emploi plutôt qu'un capital employé, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que si le gouvernement consommait le capital employé, les travaux alimentés par cet emploi cesseraient à chaque emprunt ; les produits diminueraient, la richesse décroîtrait, et le pays marcherait à une ruine rapide et inévitable. Si l'Angleterre avait consommé 14 à 15 milliards de capitaux employés ; depuis long-temps elle serait sans capital, sans travail, sans industrie, sans commerce ; depuis long-temps elle n'existerait plus. L'absurdité de cette conséquence suffit pour démontrer l'absurdité de l'assertion dont elle dérive. On peut donc conclure avec certitude que la dette publique des états modernes n'a point consommé des capitaux qui produisaient un revenu.

Qu'a donc consommé la dette publique ? Pas autre chose que des économies sans emploi, auxquelles elle en a ouvert un tout aussi productif que l'emploi des autres économies converties en capitaux.

Quand un gouvernement emprunte 100 millions d'économies sans emploi, il ne donne à ses créanciers aucune valeur actuelle, et en cela il ressemble à tout particulier qui n'a à offrir d'autres gages de l'emprunt qu'il contracte que son amour du travail et de l'économie ; son habileté et sa probité.

Il se met à l'œuvre pour faire honneur à ses engagemens, et presque toujours il y parvient ; presque toujours les produits de son

travail le mettent en état de reproduire le capital qu'il à consommé, les profits du capitaliste, les salaires de son travail et la rente de la terre ; de telle sorte que l'emploi du capital qu'il a emprunté enrichit le pays des salaires du travail, des profits du capitaliste et de la rente de la terre.

De même, après son emprunt, le gouvernement met à l'œuvre ses contribuables, qui reproduisent dans le paiement de l'impôt les profits et l'amortissement du capital emprunté et en outre les salaires du travail, les profits du capital qui l'a alimenté et la rente de la terre. L'impôt nécessite tous ces produits, parce que sans eux on ne consentirait pas à augmenter la production ; seulement l'impôt se répartit sur l'accroissement des produits, et en opère la réduction à due concurrence ; mais cette réduction ne suffit pas pour arrêter la production, car si elle n'avait pas lieu, l'impôt ne serait pas payé, l'intérêt et l'amortissement seraient pris sur l'ancienne production, le pays s'appauvrirait, et l'emprunt s'arrêterait avec l'impôt ; car on ne prête pas plus à un pays qui s'appauvrit, qu'un pays pauvre ne peut couvrir les emprunts de son gouvernement. Il n'y a donc, quant à la richesse d'un pays, aucune différence entre les emprunts des particuliers et les emprunts publics ; tous reproduisent ce qu'ils consomment, ou ils ne pourraient pas être continués.

Mais ne peut-on pas dire avec raison que si le gouvernement n'avait pas employé les contribuables à produire pour payer ses dettes, ils auraient produit pour eux-mêmes et auraient et tous les bénéfices de la production, au lieu qu'ils n'ont travaillé que pour les créanciers du gouvernement.

Peu importe pour la richesse générale que les produits du travail se distribuant l'une ou à l'autre classe de la population, ce qui suffit, c'est que cette distribution ne nuise pas à la reproduction, et l'on ne voit pas pourquoi elle souffrirait de ce que les produits sont consommés par les créanciers de l'état plutôt que par les producteurs ; dans

les deux cas il y a consommation avec équivalent, et il n'en faut pas davantage pour assurer la reproduction.

Il faut d'ailleurs observer que si le gouvernement, par ses consommations extraordinaires, n'avait pas provoqué l'accroissement des protections, cet accroissement n'aurait pas eu lieu, car la production se proportionne nécessairement à la consommation, la dépasserait sans profit et éprouverait des pertes qu'il est de son intérêt d'éviter.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que les consommations extraordinaires du gouvernement ne sont d'aucun profit pour le pays. Elles sont la cause et le principe de toutes les améliorations sociales ; et si elles ne les produisent pas toujours et nécessairement, on doit convertir qu'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. Sans consommations extraordinaires il y aurait sans doute plus d'aisance, de fortune et d'opulence dans les particuliers, mais on ne pourrait pas en attendre ces institutions, ces établissemens et ces monumens qui honorent les peuples, illustrent et immortalisent les empires.

Qu'on se garde cependant de conclure de cette manière d'envisager la dette publique qu'un gouvernement peut ne pas mettre de bornes à ses dépenses, et que plus il les augmente, plus il enrichit ses sujets.

Ses dépenses ont une première limité dans la possibilité des économies de ses sujets. S'ils ne veulent ou ne peuvent pas en faire, on ne peut que difficilement les y contraindre, et les contraintes que le pouvoir exerce contre eux avertissent qu'il est arrivé au terme de ses dépenses ; car, du moment qu'il ne trouve plus à emprunter, il ne peut plus se permettre des dépenses extraordinaires.

Lors même que les contribuables consentiraient à travailler pour payer, par l'impôt, les dépenses extraordinaires du gouvernement, il faudrait encore assurer un nouveau débouché aux nouveaux produits du travail, et ce débouché n'est pas toujours à la disposition du gou-

vernement. De là vient le principe fondamental des impôts qu'un gouvernement ne peut les augmenter qu'autant qu'il ouvre aux contribuables ; de nouvelles sources de richesses pour le pays.

Il y a donc dans la nature des choses des limites naturelles et nécessaires aux dépenses du pouvoir, et ces limites sont celles, de l'économie, de la production et de L'écoulement, de ses produits. Tant qu'on n'est pas arrivé à ces limites, il est permis de croire que la dette publique n'est point un obstacle aux progrès de la richesse et de l'opulence d'un pays.

Ainsi s'explique l'étrange phénomène de l'accroissement de la dette publique et des progrès de la richesse moderne ; on m'accusera sans doute de paradoxe, si j'avance qu'ils sont tour à tour, cause et effet ; mais les principes conduisent à ce résultat, et sous leur égide, il m'est permis, et c'est même un devoir de ne pas les sacrifier à de vaines et d'impuissantes considérations.

DIVISION. — Ce mot pris isolément n'a aucun sens en économie politique ; mais il y occupe une place très-importante quand on l'applique soit au travail, soit à la terre. (Voyez ces deux mots.)

DIVISION DU TRAVAIL. (Voyez Travail et Terre.)

DOUANES. — Les douanes sont des barrières élevées aux frontières de chaque pays, soit pour percevoir des tributs sur l'importation des produits exotiques, soit pour protéger l'industrie nationale conte la concurrence de l'industrie étrangère ; ce n'est pas là sans doute l'origine des douanes, mais peu importe, c'est là leur destination actuelle.

Comme fiscales, les douanes forment une branche des contributions publiques, et sous ce rapport, elles sont étrangères à mon sujet, et ne doivent pas trouver place ici.

Comme protection des produits indigènes, les douanes se rattachent à la question de l'influence des relations commerciales des peuples sur leur prospérité particulière et sur la richesse générale, question que j'ai traitée au mot commerce (voyez ce mot.)

Une seule difficulté reste encore encore sur ce sujet important, c'est de savoir si la protection des douanes doit être prohibitive ou seulement restrictive de l'importation des produits du travail étranger. Cette difficulté est d'une grande importance et mérite bien qu'on s'y arrête.

La prohibition des produits étrangers établit un monopole au profit des produits indigènes, et tout monopole prive le pays qui le subit des avantages de la concurrence, ce mobile de toute industrie, de tout perfectionnement et surtout du bon marché ; il le condamne à toutes les calamités de l'ignorance, de la paresse et de la maladresse de l'ouvrier, réduit les grandes masses de la population à la misère, à l'indigence, et concentre les richesses dans le petit nombre des favoris de la fortune. (Voyez Monopole)

Lorsqu'un pays en est réduit à redouter la concurrence des produits étrangers dans ses marchés, bien loin de les en exclure, il doit les y appeler en les assujettissant à des taxes calculées, de manière à en élever le prix assez haut pour que les classes miches et opulentes soient seules en état de concourir à leur consommation.

Quand les choses en restent là, les produits étrangers n'opposent pas un obsolète dangereux aux progrès du travail du pays. Partout les basses riches et opulentes sont en petit nombre, ont peu d'influence par leurs consommations sur les productions indigènes, ou du moins leurs consommations des produits étrangers n'opèrent qu'une faible réduction des consommations nationale.

Dans ce cas les produits exotiques ne paraissait dans le marché national que pour y exciter une émulation salutaire, une rivalité géné-

reuse, de louables et de profitables efforts. Tous les travaux, toutes les industries s'efforcent de se surpasser, et cette lutte est le plus sûr garant de leur perfectionnement indéfini et de toutes les prospérités sociales.

Il importe surtout que la taxe protectrice ne soit que temporaire, et finisse au moment où l'industrie nationale est en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, ou a perdu l'espoir d'y parvenir. L'intérêt du consommateur doit être l'objet et le but de la prohibition publique, parce qu'il sympathise avec tous les intérêts, et n'est jamais en opposition avec aucun. Quand le producteur national n'est pas et ne peut pas être aussi favorable au consommateur que le producteur étranger, il faut préférer celui-là à celui-ci ; et c'est alors qu'il est vrai de dire qu'on doit acheter de l'étranger tout ce qu'on ne peut faire aussi bien, ni à aussi bon marché que lui. Tout ce que le consommateur économise par le bon marché des produits étrangers seconde d'autres branches du travail national, et multiplie les moyens d'aisance, de prospérité et de richesse.

Long-temps consacrées par la science, ces vérités ont été constamment repoussées par le pouvoir, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le système prohibitif avait obtenu parmi les peuples, les plus célèbres par leurs richesses, des succès qui semblaient devoir opposer un obstacle insurmontable à l'adoption du système libéral.

Mais à mesure que le système prohibitif s'est introduit, par la force de l'exemple, chez tous les peuples industrieux et commerçans, on a compris qu'il se détruit en se généralisant, s'énerve par sa progression et s'épuise par ses propres efforts. S'il convient en effet à un pays d'approvisionner les marchés des autres peuples, et de les repousser de ses marchés, les autres peuples ont les mêmes intérêts et les mêmes droits, et doivent, par leur exclusion mutuelle et réciproque, se restreindre au marché national.

Réduit à ces termes, le système prohibitif isole les peuples, resserre leurs relations commerciales dans d'étroites limites, rend inutiles leurs progrès et leurs supériorités dans tous les genres de production, et les prive de tous les avantages qu'ils auraient recueillis de leurs échanges.

L'Angleterre qui avait si long-temps mis à profit le système prohibitif, et qui lui doit ses immenses richesses, a, la première, aperçu la crise qu'allait opérer dans son commerce la généralisation du système prohibitif, et elle a pu craindre qu'il ne lui fût aussi funeste qu'il lui avait été propice. Dans cette position difficile et délicate, elle a fait de, nécessité, vertu ; elle paraît disposée à l'abandonner, et ce qui doit paraître assez singulier, elle essaie de s'en faire un mérite aux yeux des autres peuples ; peu s'en faut qu'elle ne se flatte de leur persuader qu'elle leur fait un sacrifice de ses intérêts. Mais on peut lui prédire qu'elle n'abusera personne ; le tardif hommage qu'elle rend aux principes de la liberté du commerce des peuples change son système, sans lui faire rien perdre de ses avantages. L'incontestable supériorité de son industrie et de son commerce sur toutes les industries et sur tous les commerces lui permet d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère, sans en avoir rien à redouter ; et si les autres peuples étaient assez imprudens pour l'imiter et lever les barrières qui lui ferment leurs marchés, elle tirerait de la liberté qu'elle proclame d'aussi grands et peut-être de plus grands avantages que de la prohibition ; mais on est maintenant trop instruit dans le monde commerçant pour ne pas savoir que, si tous les peuples doivent aspirer à la liberté du commerce, et si elle doit être le but et le terme de leurs efforts et de leur ambition, ils ne doivent s'engager dans sa poursuite que lorsqu'ils auront essayé leurs, forces avec le bouclier du système restrictif, et qu'ils pourront se flatter d'égaler leurs concurrens. Jusque-là leur témérité les condamnerait à une éternelle infériorité, et leur fermerait la route, des richesses qu'ils sont appelés à parcourir avec un succès dont ils ne doivent jamais désespérer. En un mot, les

douanes prohibitives sont essentiellement pernicieuses, les douanes restrictives sont temporairement utiles, et la liberté est la loi générale du commerce.

Division du travail

DÉBOUCHÉS. — Ce mot exprime le débit et la consommation des produits du travail.

Il y a deux sortes de débouchés pour chaque pays, Je marché national et le marché étranger.

Dans le marché national le débouché est borné ; on ne peut débiter que les produits indigènes que le pays a volonté et les facultés de consommer. (Voyez Commerce et Consommation.) Au delà tout débit est impossible, d'où il suit que la production est limitée à la consommation locale, et qu'il n'y a aucun espoir d'accroissement du travail, du capital et de toutes les sources productives de la richesse générale.

Le débouché dans le marché étranger est d'une nature différente : il a l'inappréciable mérite d'être illimité. Il semble défier la production, les efforts du travail, les talens de l'industrie, le génie du commerce. Dans les marchés du monde, la production stimule la consommation, elles luttent sans s'épuiser et le producteur et le consommateur éprouvent le regret de n'avoir ni assez produit ni assez consommé. Ce phénomène s'explique facilement.

Les produits indigènes qu'un pays ne peut ou ne veut pas consommer, qui resteraient invendus dans le marché national, et qui, n'y ayant pas de débouché, ne seraient pas reproduits, sont-ils exportés dans les marchés du monde, y trouvent des consommateurs qui donnent en échange d'autres produits, que leur importation dans le marché national fait rechercher et consommer. Les vins, que la

France ne veut ou ne peut pas consommer ne trouvent pas de consommateurs dans le marché national ; exportés en Suède, ils y sont échangés contre les fers de ce pays, et ces fers importés en France y sont consommés ; de, sorte que les produits indigènes, repoussés du marché national, sous leur forme naturelle, y sont débités après leur métamorphose en produits exotiques. Le marché étranger agrandit donc le marché national, donne aux consommateurs nationaux plus de volonté plus de moyens de consommer, offre aux consommateurs et aux producteurs de tous les pays des ressources indéfinies et inépuisables, et leur ouvre une carrière de prospérité et de richesse dont ils ne peuvent pas atteindre le terme ; prodige impossible au marché national, quelle que soit son étendue, fût-elle égale ou supérieure à celle, du marché de la Chine. (Voyez Commerce.)

DÉFICIT. — C'est un terme de finance qui emploie pour exprimer la situation d'un état dont le revenu ne suffit pas à ses dépenses.

Quelle que soit la cause du déficit, qu'il dérive soit de la nature du pays, qui l'assujettit à des dépenses supérieures à ses ressources, ce dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple ;

Soit de l'ambition et des prodigalités du pouvoir qui semblent le caractériser et en être inséparables ;

Soit des vices de l'administration contre lesquels on déclame sans cesse, et auxquels on ne remédie jamais ;

On est également fondé à le regarder comme la source des plus grands désastres qui puissent affliger un pays. Il favorise les désordres des agens du pouvoir, élève le prix du matériel du service au delà du prix du marché, détruit le crédit, déconsidère le pouvoir, énerve son autorité au dedans, affaiblit sa puissance au dehors, et exerce une influence funeste sur les destinées de l'état.

Sans doute on est parvenu par d'habiles mesures de finance à détourner de si déplorables, calamités. On a, par l'accumulation des déficits, formé la dette publique, et si cette dette n'a pas payé le déficit, elle l'a du moins régularisé et rendu moins onéreux aux générations actuelles, en appelant à leur secours les générations qui doivent leur succéder ; mais toutes ces combinai, loin de remédier au mal, n'ont fait que l'accroître, parce qu'elles n'ont servi qu'à grossir les dépenses, et si, malgré sa pesanteur, le fardeau est encore supporté, il peut, si l'on n'y prend garde, par la progression de sa masse, écraser la civilisation dont il a été sans contredit le plus puissant levier. (Voyez Dette publique.)

DEMANDE. — Ce mot exprime le besoin des produits du travail, et ce besoin est la mesure de leur production. Tant que les besoins et les produits restent dans une exacte proportion, les prix conservent leur cours ordinaire. Si les produits sont inférieurs aux besoins, les prix haussent ; dans le cas contraire, ils baissent. Sans des circonstances extraordinaires, ou des accidens imprévus, les besoins et les produits, ou là demande et l'approvisionnement, tendent à se mettre en équilibre. (Voyez Offres.)

DENRÉES.— Ce sont les produits du travail que chaque producteur réserve pour sa consommation, ou qui sont mis en vente par lui ou par le commerce, pour être consommés. Le mot denrées emporte toujours avec lui l'idée d'une consommation actuelle ou prochaine.

DÉPENSES. — Ce mot exprime la consommation actuelle des produits du travail. Il y a deux sortes de dépenses, les dépenses publiques et les dépenses privées.

Les unes et les autres n'intéressent la science économique que sous le rapport des consommations. (Voyez ce mot.)

Mais les dépenses publiques se rattachent spécialement à la science des finances dont elles sont une partie très-importante. Je

n'ai pas le dessein d'embrasser un si vaste sujet, il me suffit d'avoir fait remarquer sa connexité avec celui qui m'occupe.

DETTE PUBLIQUE.— C'est la partie de la dépense publique qui n'a point été acquittée avec le revenu public, soit à cause de son insuffisance, soit à cause de sa dilapidation.

Ce qui embarrasse, quand on arrête sa pensée sur les causes de la dette publique, c'est qu'on ne les ait pas encore regardées comme des obstacles permanens et absolus à sa libération.

Effectivement, ces causes ne sont pas transitoires et accidentelles, mais inhérentes à la nature de l'état social et politique. Si des guerres, des événemens imprévus, des abus ou des dilapidations ont élevé les dépenses de l'état au delà de son revenu, et l'ont Forcé, de transformer ses arriérés en dette publique, les mêmes causes la perpétueront. Aussi depuis près de cent cinquante ans que les gouvernemens ont contracté une dette publique, non-seulement aucun ne l'a remboursée, mais tous l'ont au contraire augmentée dans des proportions qui épouvantent l'imagination.

La dette de l'Angleterre, la seule connue, constatée et authentique, la seule qu'on peut suivre dans ses variations depuis son origine jusqu'à nos jours, loin de s'éteindre par les remboursemens qu'on en a faits, a été constamment progressive.

Et cependant l'Angleterre est de tous les états modernes celui qui s'est occupé avec le plus de soin du remboursement de sa dette. Dans l'espace d'un siècle elle a remboursé la somme énorme de liv. st. 275,568,550

Mais ce remboursement, tout immense qu'il est, forme à peine le quart de sa dette, et n'en a que faiblement allégé le poids. On peut donc affirmer, sans être accusé de paradoxe ou d'exagération, que

toute dette publique est de sa nature inextinguible, et il ne faut point s'en étonner.

Un particulier qui dépense au delà de son revenu a trois moyens d'éteindre la dette qu'il a contractée par l'excès de ses dépenses. Il peut réduire sa dépense et se libérer par ses économies, il peut améliorer son revenu par plus de travail ; il peut enfin trouver des ressources dans l'aliénation de son capital.

Un état, ou un gouvernement, n'a à sa disposition aucun de ces moyens de libération.

1. Il ne peut pas réduire les dépenses ordinaires presque toujours déterminées par la situation relative du pays, par ses relations avec l'étranger, par ses mœurs, ses habitudes et ses usages. Des dépenses extraordinaires ne sont pas une raison suffisante pour réduire les dépenses ordinaires. On n'économise pas sur le nécessaire, ou du moins telle n'est pas la vertu des gouvernemens. Lors même que la réduction des dépenses ordinaires serait possible, elle serait insuffisante pour opérer la libération de la dette publique des états modernes.

2. L'amélioration du revenu général du pays dont le revenu public est une partie aliquote, offre sans doute des ressources plus étendues et plus efficaces que la réduction des dépenses ordinaires. Qui peut en effet calculer la puissance de l'amélioration de la fortune d'un grand peuple ? mais cette puissance consiste dans le génie, l'industrie et l'activité de la population, et comment leur donner le mouvement là où il n'existe pas, et comment l'améliorer là où il existe ? On ne peut y parvenir que par l'éducation dés classes laborieuses et industrieuses, par la liberté dé l'ouvrage et de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des hommes et des choses, par la protection générale des individus au dedans et au dehors, par l'égalité de la justice, des récompenses, des grâces et des honneurs entre tous ceux qui ont bien mérité de leur pays.

Mais peu de gouvernemens connaissent l'influence de ces causes sur la richesse générale d'un pays, peu savent en faire usage ; peu sont assez éclairés bu assez généreux pour n'en concevoir aucun ombrage. On en a au contraire un tel effroi, qu'on se fait un devoir de les paralyser, de les entraver, de leur opposer d'insurmontables obstacles : Le besoin de la richesse est sacrifié aux terreurs qu'elle inspire. On ne peut donc pas plus comme pour le remboursement de la dette publique sur l'amélioration du revenu public, que sur la réduction des dépenses ordinaires de l'état.

3°. On ne peut pas davantage attendre sa libération de l'aliénation des domaines de l'état qui forment son capital : depuis long-temps ces inaliénables domaines sont aliénés, et ce n'est que pour suppléer à leurs ressources qu'on a eu recours à la dette publique. On ne peut donc pas l'éteindre par l'aliénation du domaine public.

Les gouvernemens n'ont par conséquent aucun moyen de se libérer de la dette publique qu'ils ont contractée.

D'où vient donc qu'il en existe une dans chaque état, qu'elle est progressive, et que ses progrès sont si rapides, qu'on ne sait où elle s'arrêtera ? D'où vient surtout que son énormité, qui devait avoir une si funeste influence sur la fortune des peuples, et sur la richesse générale, n'en a eu aucune, et peut-être leur a été plus favorable que contraire ? C'est sans contredit un des plus grands problèmes de l'économie politique.

Peut-on se flatter de le résoudre par la sagesse des plans de finance qui, depuis l'origine des dettes publiques, ont été appliqués à leur libération ? Tous ont échoué, et les meilleurs diffèrent peu des plus mauvais. Tous ont appelé le temps à leur secours ; et le temps s'est joué de toutes leurs combinaisons.

D'abord on promit au créancier de le rembourser à des termes fixes, et plus ou moins éloignés ; mais on reconnut bientôt que la si-

tuation politique des états est si précaire, que les gouvernemens les plus réguliers et les plus économes n'ont jamais la certitude de faire honneur à leurs engagemens, et qu'ils ne peuvent y manquer sans perdre leur crédit, et sans, s'exposer à de déplorables calamités. Il fallut donc renoncer aux remboursemens à termes, également funestes aux gouvernemens et à leurs créanciers.

On eut encore recours aux annuités à courts et à longs termes, qui promettent de rembourser chaque année l'intérêt et une partie du capital (Voyez Annuités) ; on se flattait que ce mode de remboursement qui ne grevait que faiblement le revenu public, ne compromettrait ni la foi des gouvernemens, ni les besoins de leurs créanciers. On se trompa encore. Tout remboursement, quelque faible qu'il soit, dépasse l'es forces du revenu public, et les états qui n'ont pas d'autres ressources à offrir à leurs créanciers se trouvent placés entre le danger d'imposer un intolérable fardeau aux contribuables, ou d'opérer la ruine de leurs créanciers. On fut donc forcé d'abandonner les annuités comme les remboursemens à termes.

On ne fut pas plus heureux dans le mode de remboursement par forme de rente viagère qui n'est qu'une modification de l'annuité. On dut y renoncer quand on eut acquis la certitude que la chance de la rente viagère aggrave prodigieusement la condition de l'état débiteur.

On en vint enfin à ne promettre que le paiement à perpétuité de l'intérêt de la dette publique, et l'on devait d'autant plus compter sur la fidélité de cette promesse, qu'elle s'accordait parfaitement avec la nature du revenu public ; mais on apprit encore par l'expérience, ce régulateur de toutes les combinaisons humaines et sociales, que la dette publique grossit chaque année de toute l'insuffisance du revenu public, et qu'à une époque peu reculée elle en absorbe une si grande partie, que ce qui en reste ne suffit plus aux indispensables besoins du service ordinaire. Que fit-on dans cette position désespérée ? On inventa l'amortissement qui, avec une faible somme consacrée à ra-

cheter la dette publique au cours du marché, parvient à arrêter son accroissement indéfini. (Voyez Amortissement.)

Ainsi, depuis que la dette publique existe, elle n'a jamais été remboursée, quoiqu'on ait multiplié les plans de remboursement ; à peine en a-t-on payé l'intérêt ; et cependant le zèle des prêteurs ne s'est point ralenti, la fortune publique n'en à point souffert, et la condition des peuples s'est prodigieusement améliorée.

Sans doute on dira que tous ces avantages ont été obtenus malgré la dette publique, et que sans elle ils auraient été bien plus grands ? Mais ce n'est là qu'une assertion, et il reste à la prouver, ce qu'on n'a pas encore fait. Quelle est donc la cause de ce singulier phénomène ? Comment concevoir que les peuples s'enrichissent quand leurs gouvernemens ne peuvent pas payer les dettes de l'état ; et, ce qui est encore bien plus étrange, comment le revenu public augmente-t-il dans la proportion de l'accroissement de la dette publique, sans arrêter la progression de la richesse générale, et sans lui porter la moindre atteinte. C'est là, sans contredit, un prodige qui semble au-dessus des efforts de la science économique. Essayons cependant de pénétrer ce mystère.

Que fait un gouvernement qui contracte une dette publique pour combler les déficits du service ordinaire, et les dépenses imprévues et extraordinaires ? Il consomme des économies volontaires ou forcées.

Elles sont volontaires quand on les lui prête volontairement.

Elles sont forcées quand il ne paye pas ses créanciers.

Mais, volontaires ou forcées, ces économies existent, et si elles sont consommées sans reproduction, leur consommation laisse le pays dans le même état que si elles n'avaient pas encore été faites ; dans ce cas la richesse reste stationnaire.

Heureusement il n'en va pas tout-à-fait ainsi, et l'opération est plus compliquée dans ses résultats.

La consommation des économies volontaires ou forcées est une consommation extraordinaire qui renchérit la valeur des produits, favorise le producteur, l'encourage à donner une plus grande extension à la production, et, par conséquent, donne une nouvelle impulsion aux économies, au travail, à tous les mobiles de la richesse. Tel est l'effet infaillible de tout accroissement de la consommation.

Sans doute, si le gouvernement se bornait à consommer les produits des économies et du travail, et ne donnait à l'économe et au producteur aucun équivalent de leurs économies et de leurs produits, le mobile des économies et de la production s'arrêterait et n'opérerait que comme, le fouet sur l'esclave ; dans ce cas le gouvernement, éprouverait le sort du prodigue, qui ne trouve plus rien à dépenser quand il n'a plus le moyen, de payer sa dépense.

Mais le gouvernement a, dans la faculté d'imposer, un équivalent dont ses prêteurs se contentent, quand ils sont assurés que l'impôt sera payé, et ils ont toujours cette certitude, quand l'impôt ne dépasse pas les forces des contribuables, parce que, dans ce cas, le contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que l'impôt lui demande.

Effectivement un gouvernement qui emprunte cent millions de francs, qu'il emploie à consommer des produits du travail, augmente de la même somme la valeur de tous les produits destinés à la consommation. Cette augmentation des prix réduit d'autant la consommation ordinaire, et laisse les produits non consommés disponibles pour la consommation extraordinaire, et si les choses en restaient là, une classe de la population consommerait ce que d'autres classes auraient économisé ; mais ce résultat n'est pas le seul.

Comme la réduction des consommations ordinaires ne s'opère que par l'élévation des prix, le renchérissement des prix avertit le produc-

teur que la consommation a besoin d'une plus grande quantité de produits, et les profits qu'il a faits par le renchérissement de ceux qu'il avait, lui donnent les moyens d'étendre sa production dans la proportion des besoins de la consommation.

Mais un produit ne peut être obtenu, soit primitivement, soit additionnellement, que par une augmentation du capital, du travail et de la rente du propriétaire du sol, d'où il suit que tout impôt qui nécessite une plus grande production, excite impérieusement un accroissement du capital, des salaires et de la rente de la terre, et par conséquent tout contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que lui demande l'impôt.

N'est-ce pas là en effet ce qui se passe en Europe depuis l'établissement de la dette publique ?

Chaque année, les dépenses publiques dépassent le revenu public ; à des époques peu éloignées on emprunte pour couvrir les déficits et les arriérés, et l'on augmente les impôts pour effectuer le paiement de l'intérêt de l'emprunt et de l'amortissement du capital. L'impôt excite le contribuable à économiser et à produire davantage pour couvrir sa part contributive, et le pays se trouve plus riche de tout ce que l'impôt a augmenté la production. On peut d'autant moins élever des doutes sur ce résultat, que non-seulement l'accroissement graduel de l'emprunt et de l'impôt, depuis un siècle, n'a opposé aucun obstacle aux progrès de l'emprunt ou de l'impôt, mais même qu'il les a rendus tellement faciles, qu'ils se sont élevés à plus de cinq fois ce qu'ils étaient à cette époque ; que le pays est cinq fois plus riche, et que là population a double dans quelques lieux, et augmenté de plus du tiers dans d'autres ; d'où il résulte évidemment que si les dépenses publiques et la dette qui les représenté n'ont pas été la cause directe et immédiate de là progression des richesses particulières et générales, du moins elles ne l'ont ni arrêtée, ni entravée, ni paralysée. Il est donc permis de croire qu'on s'est égaré dans cette partie de la science, quand on a

dit et enseigné que la dette publique est une consommation improductive de la richesse d'un pays, et un poids mort sur les facultés productives.

Mais n'a-t-on pas eu raison de dire que, lorsque le gouvernement emprunte, il consomme un capital qui produisait un revenu et qui n'en produit plus, ce qui fait éprouver à l'état la double perte de son capital et de sont revenu ?

Sans doute la dette publique atteste la consommation de valeurs en produits du travail égales à sa quotité ; et si, comme en n'en peut douter, le gouvernement anglais a reçu de ses préteurs une somme de 14 à 15 milliards, il est hors de doute qu'il a consommé 14 à 15 milliards de valeurs. Mais quelles sont ces valeurs ? Sont-ce des capitaux qui produisaient un revenu ! Non, ce sont, comme on l'a vu, des économies volontaires ou forcées qui, sans cette consommation, n'auraient pas eu lieu, ou qui, si elles avaient été faites, n'auraient pas eu d'emploi, et par conséquent auraient été sans profit pour l'état et même pour celui qui les aurait faites. (Voyez Économie.)

Ce qui distingue les économies des capitaux, c'est que les économies cherchent un emploi, et que les capitaux en ont un certain et assuré.

Or il est naturel de croire que le gouvernement consomme des économies sans emploi plutôt qu'un capital employé, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que si le gouvernement consommait le capital employé, les travaux alimentés par cet emploi cesseraient à chaque emprunt ; les produits diminueraient, la richesse décroîtrait, et le pays marcherait à une ruine rapide et inévitable. Si l'Angleterre avait consommé 14 à 15 milliards de capitaux employés ; depuis longtemps elle serait sans capital, sans travail, sans industrie, sans commerce ; depuis long-temps elle n'existerait plus. L'absurdité de cette conséquence suffit pour démontrer l'absurdité de l'assertion dont elle

dérive. On peut donc conclure avec certitude que la dette publique des états modernes n'a point consommé des capitaux qui produisaient un revenu.

Qu'a donc consommé la dette publique ? Pas autre chose que des économies sans emploi, auxquelles elle en a ouvert un tout aussi productif que l'emploi des autres économies converties en capitaux.

Quand un gouvernement emprunte 100 millions d'économies sans emploi, il ne donne à ses créanciers aucune valeur actuelle, et en cela il ressemble à tout particulier qui n'a à offrir d'autres gages de l'emprunt qu'il contracte que son amour du travail et de l'économie ; son habileté et sa probité.

Il se met à l'œuvre pour faire honneur à ses engagemens, et presque toujours il y parvient ; presque toujours les produits de son travail le mettent en état de reproduire le capital qu'il à consommé, les profits du capitaliste, les salaires de son travail et la rente de la terre ; de telle sorte que l'emploi du capital qu'il a emprunté enrichit le pays des salaires du travail, des profits du capitaliste et de la rente de la terre.

De même, après son emprunt, le gouvernement met à l'œuvre ses contribuables, qui reproduisent dans le paiement de l'impôt les profits et l'amortissement du capital emprunté et en outre les salaires du travail, les profits du capital qui l'a alimenté et la rente de la terre. L'impôt nécessite tous ces produits, parce que sans eux on ne consentirait pas à augmenter la production ; seulement l'impôt se répartit sur l'accroissement des produits, et en opère la réduction à due concurrence ; mais cette réduction ne suffit pas pour arrêter la production, car si elle n'avait pas lieu, l'impôt ne serait pas payé, l'intérêt et l'amortissement seraient pris sur l'ancienne production, le pays s'appauvrirait, et l'emprunt s'arrêterait avec l'impôt ; car on ne prête pas plus à un pays qui s'appauvrit, qu'un pays pauvre ne peut couvrir

les emprunts de son gouvernement. Il n'y a donc, quant à la richesse d'un pays, aucune différence entre les emprunts des particuliers et les emprunts publics ; tous reproduisent ce qu'ils consomment, ou ils ne pourraient pas être continués.

Mais ne peut-on pas dire avec raison que si le gouvernement n'avait pas employé les contribuables à produire pour payer ses dettes, ils auraient produit pour eux-mêmes et auraient et tous les bénéfices de la production, au lieu qu'ils n'ont travaillé que pour les créanciers du gouvernement.

Peu importe pour la richesse générale que les produits du travail se distribuant l'une ou à l'autre classe de la population, ce qui suffit, c'est que cette distribution ne nuise pas à la reproduction, et l'on ne voit pas pourquoi elle souffrirait de ce que les produits sont consommés par les créanciers de l'état plutôt que par les producteurs ; dans les deux cas il y a consommation avec équivalent, et il n'en faut pas davantage pour assurer la reproduction.

Il faut d'ailleurs observer que si le gouvernement, par ses consommations extraordinaires, n'avait pas provoqué l'accroissement des protections, cet accroissement n'aurait pas eu lieu, car la production se proportionne nécessairement à la consommation, la dépasserait sans profit et éprouverait des pertes qu'il est de son intérêt d'éviter.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que les consommations extraordinaires du gouvernement ne sont d'aucun profit pour le pays. Elles sont la cause et le principe de toutes les améliorations sociales ; et si elles ne les produisent pas toujours et nécessairement, on doit convertir qu'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. Sans consommations extraordinaires il y aurait sans doute plus d'aisance, de fortune et d'opulence dans les particuliers, mais on ne pourrait pas en attendre ces institutions, ces établissemens et ces monumens qui honorent les peuples, illustrent et immortalisent les empires.

Qu'on se garde cependant de conclure de cette manière d'envisager la dette publique qu'un gouvernement peut ne pas mettre de bornes à ses dépenses, et que plus il les augmente, plus il enrichit ses sujets.

Ses dépenses ont une première limité dans la possibilité des économies de ses sujets. S'ils ne veulent ou ne peuvent pas en faire, on ne peut que difficilement les y contraindre, et les contraintes que le pouvoir exerce contre eux avertissent qu'il est arrivé au terme de ses dépenses ; car, du moment qu'il ne trouve plus à emprunter, il ne peut plus se permettre des dépenses extraordinaires.

Lors même que les contribuables consentiraient à travailler pour payer, par l'impôt, les dépenses extraordinaires du gouvernement, il faudrait encore assurer un nouveau débouché aux nouveaux produits du travail, et ce débouché n'est pas toujours à la disposition du gouvernement. De là vient le principe fondamental des impôts qu'un gouvernement ne peut les augmenter qu'autant qu'il ouvre aux contribuables ; de nouvelles sources de richesses pour le pays.

Il y a donc dans la nature des choses des limites naturelles et nécessaires aux dépenses du pouvoir, et ces limites sont celles, de l'économie, de la production et de L'écoulement, de ses produits. Tant qu'on n'est pas arrivé à ces limites, il est permis de croire que la dette publique n'est point un obstacle aux progrès de la richesse et de l'opulence d'un pays.

Ainsi s'explique l'étrange phénomène de l'accroissement de la dette publique et des progrès de la richesse moderne ; on m'accusera sans doute de paradoxe, si j'avance qu'ils sont tour à tour, cause et effet ; mais les principes conduisent à ce résultat, et sous leur égide, il m'est permis, et c'est même un devoir de ne pas les sacrifier à de vaines et d'impuissantes considérations.

DIVISION. — Ce mot pris isolément n'a aucun sens en économie politique ; mais il y occupe une place très-importante quand on l'applique soit au travail, soit à la terre. (Voyez ces deux mots.)

DIVISION DU TRAVAIL. (Voyez Travail et Terre.)

DOUANES. — Les douanes sont des barrières élevées aux frontières de chaque pays, soit pour percevoir des tributs sur l'importation des produits exotiques, soit pour protéger l'industrie nationale conte la concurrence de l'industrie étrangère ; ce n'est pas là sans doute l'origine des douanes, mais peu importe, c'est là leur destination actuelle.

Comme fiscales, les douanes forment une branche des contributions publiques, et sous ce rapport, elles sont étrangères à mon sujet, et ne doivent pas trouver place ici.

Comme protection des produits indigènes, les douanes se rattachent à la question de l'influence des relations commerciales des peuples sur leur prospérité particulière et sur la richesse générale, question que j'ai traitée au mot commerce (voyez ce mot.)

Une seule difficulté reste encore encore sur ce sujet important, c'est de savoir si la protection des douanes doit être prohibitive ou seulement restrictive de l'importation des produits du travail étranger. Cette difficulté est d'une grande importance et mérite bien qu'on s'y arrête.

La prohibition des produits étrangers établit un monopole au profit des produits indigènes, et tout monopole prive le pays qui le subit des avantages de la concurrence, ce mobile de toute industrie, de tout perfectionnement et surtout du bon marché ; il le condamne à toutes les calamités de l'ignorance, de la paresse et de la maladresse de l'ouvrier, réduit les grandes masses de la population à la misère, à l'indi-

gence, et concentre les richesses dans le petit nombre des favoris de la fortune. (Voyez Monopole)

Lorsqu'un pays en est réduit à redouter la concurrence des produits étrangers dans ses marchés, bien loin de les en exclure, il doit les y appeler en les assujettissant à des taxes calculées, de manière à en élever le prix assez haut pour que les classes miches et opulentes soient seules en état de concourir à leur consommation.

Quand les choses en restent là, les produits étrangers n'opposent pas un obsolète dangereux aux progrès du travail du pays. Partout les basses riches et opulentes sont en petit nombre, ont peu d'influence par leurs consommations sur les productions indigènes, ou du moins leurs consommations des produits étrangers n'opèrent qu'une faible réduction des consommations nationale.

Dans ce cas les produits exotiques ne paraissait dans le marché national que pour y exciter une émulation salutaire, une rivalité généreuse, de louables et de profitables efforts. Tous les travaux, toutes les industries s'efforcent de se surpasser, et cette lutte est le plus sûr garant de leur perfectionnement indéfini et de toutes les prospérités sociales.

Il importe surtout que la taxe protectrice ne soit que temporaire, et finisse au moment où l'industrie nationale est en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, ou a perdu l'espoir d'y parvenir. L'intérêt du consommateur doit être l'objet et le but de la prohibition publique, parce qu'il sympathise avec tous les intérêts, et n'est jamais en opposition avec aucun. Quand le producteur national n'est pas et ne peut pas être aussi favorable au consommateur que le producteur étranger, il faut préférer celui-là à celui-ci ; et c'est alors qu'il est vrai de dire qu'on doit acheter de l'étranger tout ce qu'on ne peut faire aussi bien, ni à aussi bon marché que lui. Tout ce que le consommateur économise par le bon marché des produits étrangers seconde

d'autres branches du travail national, et multiplie les moyens d'aisance, de prospérité et de richesse.

Long-temps consacrées par la science, ces vérités ont été constamment repoussées par le pouvoir, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le système prohibitif avait obtenu parmi les peuples, les plus célèbres par leurs richesses, des succès qui semblaient devoir opposer un obstacle insurmontable à l'adoption du système libéral.

Mais à mesure que le système prohibitif s'est introduit, par la force de l'exemple, chez tous les peuples industrieux et commerçans, on a compris qu'il se détruit en se généralisant, s'énerve par sa progression et s'épuise par ses propres efforts. S'il convient en effet à un pays d'approvisionner les marchés des autres peuples, et de les repousser de ses marchés, les autres peuples ont les mêmes intérêts et les mêmes droits, et doivent, par leur exclusion mutuelle et réciproque, se restreindre au marché national.

Réduit à ces termes, le système prohibitif isole les peuples, resserre leurs relations commerciales dans d'étroites limites, rend inutiles leurs progrès et leurs supériorités dans tous les genres de production, et les prive de tous les avantages qu'ils auraient recueillis de leurs échanges.

L'Angleterre qui avait si long-temps mis à profit le système prohibitif, et qui lui doit ses immenses richesses, a, la première, aperçu la crise qu'allait opérer dans son commerce la généralisation du système prohibitif, et elle a pu craindre qu'il ne lui fût aussi funeste qu'il lui avait été propice. Dans cette position difficile et délicate, elle a fait de, nécessité, vertu ; elle paraît disposée à l'abandonner, et ce qui doit paraître assez singulier, elle essaie de s'en faire un mérite aux yeux des autres peuples ; peu s'en faut qu'elle ne se flatte de leur persuader qu'elle leur fait un sacrifice de ses intérêts. Mais on peut lui prédire qu'elle n'abusera personne ; le tardif hommage qu'elle rend aux prin-

cipes de la liberté du commerce des peuples change son système, sans lui faire rien perdre de ses avantages. L'incontestable supériorité de son industrie et de son commerce sur toutes les industries et sur tous les commerces lui permet d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère, sans en avoir rien à redouter ; et si les autres peuples étaient assez imprudens pour l'imiter et lever les barrières qui lui ferment leurs marchés, elle tirerait de la liberté qu'elle proclame d'aussi grands et peut-être de plus grands avantages que de la prohibition ; mais on est maintenant trop instruit dans le monde commerçant pour ne pas savoir que, si tous les peuples doivent aspirer à la liberté du commerce, et si elle doit être le but et le terme de leurs efforts et de leur ambition, ils ne doivent s'engager dans sa poursuite que lorsqu'ils auront essayé leurs, forces avec le bouclier du système restrictif, et qu'ils pourront se flatter d'égaler leurs concurrens. Jusque-là leur témérité les condamnerait à une éternelle infériorité, et leur fermerait la route, des richesses qu'ils sont appelés à parcourir avec un succès dont ils ne doivent jamais désespérer. En un mot, les douanes prohibitives sont essentiellement pernicieuses, les douanes restrictives sont temporairement utiles, et la liberté est la loi générale du commerce.

Douanes

DÉBOUCHÉS. — Ce mot exprime le débit et la consommation des produits du travail.

Il y a deux sortes de débouchés pour chaque pays, Je marché national et le marché étranger.

Dans le marché national le débouché est borné ; on ne peut débiter que les produits indigènes que le pays a volonté et les facultés de consommer. (Voyez Commerce et Consommation.) Au delà tout débit

est impossible, d'où il suit que la production est limitée à la consommation locale, et qu'il n'y a aucun espoir d'accroissement du travail, du capital et de toutes les sources productives de la richesse générale.

Le débouché dans le marché étranger est d'une nature différente : il a l'inappréciable mérite d'être illimité. Il semble défier la production, les efforts du travail, les talens de l'industrie, le génie du commerce. Dans les marchés du monde, la production stimule la consommation, elles luttent sans s'épuiser et le producteur et le consommateur éprouvent le regret de n'avoir ni assez produit ni assez consommé. Ce phénomène s'explique facilement.

Les produits indigènes qu'un pays ne peut ou ne veut pas consommer, qui resteraient invendus dans le marché national, et qui, n'y ayant pas de débouché, ne seraient pas reproduits, sont-ils exportés dans les marchés du monde, y trouvent des consommateurs qui donnent en échange d'autres produits, que leur importation dans le marché national fait rechercher et consommer. Les vins, que la France ne veut ou ne peut pas consommer ne trouvent pas de consommateurs dans le marché national ; exportés en Suède, ils y sont échangés contre les fers de ce pays, et ces fers importés en France y sont consommés ; de, sorte que les produits indigènes, repoussés du marché national, sous leur forme naturelle, y sont débités après leur métamorphose en produits exotiques. Le marché étranger agrandit donc le marché national, donne aux consommateurs nationaux plus de volonté plus de moyens de consommer, offre aux consommateurs et aux producteurs de tous les pays des ressources indéfinies et inépuisables, et leur ouvre une carrière de prospérité et de richesse dont ils ne peuvent pas atteindre le terme ; prodige impossible au marché national, quelle que soit son étendue, fût-elle égale ou supérieure à celle, du marché de la Chine. (Voyez Commerce.)

DÉFICIT. — C'est un terme de finance qui emploie pour exprimer la situation d'un état dont le revenu ne suffit pas à ses dépenses.

Quelle que soit la cause du déficit, qu'il dérive soit de la nature du pays, qui l'assujettit à des dépenses supérieures à ses ressources, ce dont l'histoire moderne offre plus d'un exemple ;

Soit de l'ambition et des prodigalités du pouvoir qui semblent le caractériser et en être inséparables ;

Soit des vices de l'administration contre lesquels on déclame sans cesse, et auxquels on ne remédie jamais ;

On est également fondé à le regarder comme la source des plus grands désastres qui puissent affliger un pays. Il favorise les désordres des agens du pouvoir, élève le prix du matériel du service au delà du prix du marché, détruit le crédit, déconsidère le pouvoir, énerve son autorité au dedans, affaiblit sa puissance au dehors, et exerce une influence funeste sur les destinées de l'état.

Sans doute on est parvenu par d'habiles mesures de finance à détourner de si déplorables, calamités. On a, par l'accumulation des déficits, formé la dette publique, et si cette dette n'a pas payé le déficit, elle l'a du moins régularisé et rendu moins onéreux aux générations actuelles, en appelant à leur secours les générations qui doivent leur succéder ; mais toutes ces combinai, loin de remédier au mal, n'ont fait que l'accroître, parce qu'elles n'ont servi qu'à grossir les dépenses, et si, malgré sa pesanteur, le fardeau est encore supporté, il peut, si l'on n'y prend garde, par la progression de sa masse, écraser la civilisation dont il a été sans contredit le plus puissant levier. (Voyez Dette publique.)

DEMANDE. — Ce mot exprime le besoin des produits du travail, et ce besoin est la mesure de leur production. Tant que les besoins et les produits restent dans une exacte proportion, les prix conservent leur

cours ordinaire. Si les produits sont inférieurs aux besoins, les prix haussent ; dans le cas contraire, ils baissent. Sans des circonstances extraordinaires, ou des accidens imprévus, les besoins et les produits, ou là demande et l'approvisionnement, tendent à se mettre en équilibre. (Voyez Offres.)

DENRÉES.— Ce sont les produits du travail que chaque producteur réserve pour sa consommation, ou qui sont mis en vente par lui ou par le commerce, pour être consommés. Le mot denrées emporte toujours avec lui l'idée d'une consommation actuelle ou prochaine.

DÉPENSES. — Ce mot exprime la consommation actuelle des produits du travail. Il y a deux sortes de dépenses, les dépenses publiques et les dépenses privées.

Les unes et les autres n'intéressent la science économique que sous le rapport des consommations. (Voyez ce mot.)

Mais les dépenses publiques se rattachent spécialement à la science des finances dont elles sont une partie très-importante. Je n'ai pas le dessein d'embrasser un si vaste sujet, il me suffit d'avoir fait remarquer sa connexité avec celui qui m'occupe.

DETTE PUBLIQUE.— C'est la partie de la dépense publique qui n'a point été acquittée avec le revenu public, soit à cause de son insuffisance, soit à cause de sa dilapidation.

Ce qui embarrasse, quand on arrête sa pensée sur les causes de la dette publique, c'est qu'on ne les ait pas encore regardées comme des obstacles permanens et absolus à sa libération.

Effectivement, ces causes ne sont pas transitoires et accidentelles, mais inhérentes à la nature de l'état social et politique. Si des guerres, des événemens imprévus, des abus ou des dilapidations ont élevé les dépenses de l'état au delà de son revenu, et l'ont Forcé, de transformer ses arriérés en dette publique, les mêmes causes la perpétueront.

Aussi depuis près de cent cinquante ans que les gouvernemens ont contracté une dette publique, non-seulement aucun ne l'a remboursée, mais tous l'ont au contraire augmentée dans des proportions qui épouvantent l'imagination.

La dette de l'Angleterre, la seule connue, constatée et authentique, la seule qu'on peut suivre dans ses variations depuis son origine jusqu'à nos jours, loin de s'éteindre par les remboursemens qu'on en a faits, a été constamment progressive.

Et cependant l'Angleterre est de tous les états modernes celui qui s'est occupé avec le plus de soin du remboursement de sa dette. Dans l'espace d'un siècle elle a remboursé la somme énorme de liv. st. 275,568,550

Mais ce remboursement, tout immense qu'il est, forme à peine le quart de sa dette, et n'en a que faiblement allégé le poids. On peut donc affirmer, sans être accusé de paradoxe ou d'exagération, que toute dette publique est de sa nature inextinguible, et il ne faut point s'en étonner.

Un particulier qui dépense au delà de son revenu a trois moyens d'éteindre la dette qu'il a contractée par l'excès de ses dépenses. Il peut réduire sa dépense et se libérer par ses économies, il peut améliorer son revenu par plus de travail ; il peut enfin trouver des ressources dans l'aliénation de son capital.

Un état, ou un gouvernement, n'a à sa disposition aucun de ces moyens de libération.

1. Il ne peut pas réduire les dépenses ordinaires presque toujours déterminées par la situation relative du pays, par ses relations avec l'étranger, par ses mœurs, ses habitudes et ses usages. Des dépenses extraordinaires ne sont pas une raison suffisante pour réduire les dépenses ordinaires. On n'économise pas sur le nécessaire, ou du moins

telle n'est pas la vertu des gouvernemens. Lors même que la réduction des dépenses ordinaires serait possible, elle serait insuffisante pour opérer la libération de la dette publique des états modernes.

2. L'amélioration du revenu général du pays dont le revenu public est une partie aliquote, offre sans doute des ressources plus étendues et plus efficaces que la réduction des dépenses ordinaires. Qui peut en effet calculer la puissance de l'amélioration de la fortune d'un grand peuple ? mais cette puissance consiste dans le génie, l'industrie et l'activité de la population, et comment leur donner le mouvement là où il n'existe pas, et comment l'améliorer là où il existe ? On ne peut y parvenir que par l'éducation dés classes laborieuses et industrieuses, par la liberté dé l'ouvrage et de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des hommes et des choses, par la protection générale des individus au dedans et au dehors, par l'égalité de la justice, des récompenses, des grâces et des honneurs entre tous ceux qui ont bien mérité de leur pays.

Mais peu de gouvernemens connaissent l'influence de ces causes sur la richesse générale d'un pays, peu savent en faire usage ; peu sont assez éclairés bu assez généreux pour n'en concevoir aucun ombrage. On en a au contraire un tel effroi, qu'on se fait un devoir de les paralyser, de les entraver, de leur opposer d'insurmontables obstacles : Le besoin de la richesse est sacrifié aux terreurs qu'elle inspire. On ne peut donc pas plus comme pour le remboursement de la dette publique sur l'amélioration du revenu public, que sur la réduction des dépenses ordinaires de l'état.

3°. On ne peut pas davantage attendre sa libération de l'aliénation des domaines de l'état qui forment son capital : depuis long-temps ces inaliénables domaines sont aliénés, et ce n'est que pour suppléer à leurs ressources qu'on a eu recours à la dette publique. On ne peut donc pas l'éteindre par l'aliénation du domaine public.

Les gouvernemens n'ont par conséquent aucun moyen de se libérer de la dette publique qu'ils ont contractée.

D'où vient donc qu'il en existe une dans chaque état, qu'elle est progressive, et que ses progrès sont si rapides, qu'on ne sait où elle s'arrêtera ? D'où vient surtout que son énormité, qui devait avoir une si funeste influence sur la fortune des peuples, et sur la richesse générale, n'en a eu aucune, et peut-être leur a été plus favorable que contraire ? C'est sans contredit un des plus grands problèmes de l'économie politique.

Peut-on se flatter de le résoudre par la sagesse des plans de finance qui, depuis l'origine des dettes publiques, ont été appliqués à leur libération ? Tous ont échoué, et les meilleurs diffèrent peu des plus mauvais. Tous ont appelé le temps à leur secours ; et le temps s'est joué de toutes leurs combinaisons.

D'abord on promit au créancier de le rembourser à des termes fixes, et plus ou moins éloignés ; mais on reconnut bientôt que la situation politique des états est si précaire, que les gouvernemens les plus réguliers et les plus économes n'ont jamais la certitude de faire honneur à leurs engagemens, et qu'ils ne peuvent y manquer sans perdre leur crédit, et sans, s'exposer à de déplorables calamités. Il fallut donc renoncer aux remboursemens à termes, également funestes aux gouvernemens et à leurs créanciers.

On eut encore recours aux annuités à courts et à longs termes, qui promettent de rembourser chaque année l'intérêt et une partie du capital (Voyez Annuités) ; on se flattait que ce mode de remboursement qui ne grevait que faiblement le revenu public, ne compromettrait ni la foi des gouvernemens, ni les besoins de leurs créanciers. On se trompa encore. Tout remboursement, quelque faible qu'il soit, dépasse l'es forces du revenu public, et les états qui n'ont pas d'autres ressources à offrir à leurs créanciers se trouvent placés entre le dan-

ger d'imposer un intolérable fardeau aux contribuables, ou d'opérer la ruine de leurs créanciers. On fut donc forcé d'abandonner les annuités comme les remboursemens à termes.

On ne fut pas plus heureux dans le mode de remboursement par forme de rente viagère qui n'est qu'une modification de l'annuité. On dut y renoncer quand on eut acquis la certitude que la chance de la rente viagère aggrave prodigieusement la condition de l'état débiteur.

On en vint enfin à ne promettre que le paiement à perpétuité de l'intérêt de la dette publique, et l'on devait d'autant plus compter sur la fidélité de cette promesse, qu'elle s'accordait parfaitement avec la nature du revenu public ; mais on apprit encore par l'expérience, ce régulateur de toutes les combinaisons humaines et sociales, que la dette publique grossit chaque année de toute l'insuffisance du revenu public, et qu'à une époque peu reculée elle en absorbe une si grande partie, que ce qui en reste ne suffit plus aux indispensables besoins du service ordinaire. Que fit-on dans cette position désespérée ? On inventa l'amortissement qui, avec une faible somme consacrée à racheter la dette publique au cours du marché, parvient à arrêter son accroissement indéfini. (Voyez Amortissement.)

Ainsi, depuis que la dette publique existe, elle n'a jamais été remboursée, quoiqu'on ait multiplié les plans de remboursement ; à peine en a-t-on payé l'intérêt ; et cependant le zèle des prêteurs ne s'est point ralenti, la fortune publique n'en à point souffert, et la condition des peuples s'est prodigieusement améliorée.

Sans doute on dira que tous ces avantages ont été obtenus malgré la dette publique, et que sans elle ils auraient été bien plus grands ? Mais ce n'est là qu'une assertion, et il reste à la prouver, ce qu'on n'a pas encore fait. Quelle est donc la cause de ce singulier phénomène ? Comment concevoir que les peuples s'enrichissent quand leurs gouvernemens ne peuvent pas payer les dettes de l'état ; et, ce qui est en-

core bien plus étrange, comment le revenu public augmente-t-il dans la proportion de l'accroissement de la dette publique, sans arrêter la progression de la richesse générale, et sans lui porter la moindre atteinte. C'est là, sans contredit, un prodige qui semble au-dessus des efforts de la science économique. Essayons cependant de pénétrer ce mystère.

Que fait un gouvernement qui contracte une dette publique pour combler les déficits du service ordinaire, et les dépenses imprévues et extraordinaires ? Il consomme des économies volontaires ou forcées.

Elles sont volontaires quand on les lui prête volontairement.

Elles sont forcées quand il ne paye pas ses créanciers.

Mais, volontaires ou forcées, ces économies existent, et si elles sont consommées sans reproduction, leur consommation laisse le pays dans le même état que si elles n'avaient pas encore été faites ; dans ce cas la richesse reste stationnaire.

Heureusement il n'en va pas tout-à-fait ainsi, et l'opération est plus compliquée dans ses résultats.

La consommation des économies volontaires ou forcées est une consommation extraordinaire qui renchérit la valeur des produits, favorise le producteur, l'encourage à donner une plus grande extension à la production, et, par conséquent, donne une nouvelle impulsion aux économies, au travail, à tous les mobiles de la richesse. Tel est l'effet infaillible de tout accroissement de la consommation.

Sans doute, si le gouvernement se bornait à consommer les produits des économies et du travail, et ne donnait à l'économe et au producteur aucun équivalent de leurs économies et de leurs produits, le mobile des économies et de la production s'arrêterait et n'opérerait que comme, le fouet sur l'esclave ; dans ce cas le gouvernement,

éprouverait le sort du prodigue, qui ne trouve plus rien à dépenser quand il n'a plus le moyen, de payer sa dépense.

Mais le gouvernement a, dans la faculté d'imposer, un équivalent dont ses prêteurs se contentent, quand ils sont assurés que l'impôt sera payé, et ils ont toujours cette certitude, quand l'impôt ne dépasse pas les forces des contribuables, parce que, dans ce cas, le contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que l'impôt lui demande.

Effectivement un gouvernement qui emprunte cent millions de francs, qu'il emploie à consommer des produits du travail, augmente de la même somme la valeur de tous les produits destinés à la consommation. Cette augmentation des prix réduit d'autant la consommation ordinaire, et laisse les produits non consommés disponibles pour la consommation extraordinaire, et si les choses en restaient là, une classe de la population consommerait ce que d'autres classes auraient économisé ; mais ce résultat n'est pas le seul.

Comme la réduction des consommations ordinaires ne s'opère que par l'élévation des prix, le renchérissement des prix avertit le producteur que la consommation a besoin d'une plus grande quantité de produits, et les profits qu'il a faits par le renchérissement de ceux qu'il avait, lui donnent les moyens d'étendre sa production dans la proportion des besoins de la consommation.

Mais un produit ne peut être obtenu, soit primitivement, soit additionnellement, que par une augmentation du capital, du travail et de la rente du propriétaire du sol, d'où il suit que tout impôt qui nécessite une plus grande production, excite impérieusement un accroissement du capital, des salaires et de la rente de la terre, et par conséquent tout contribuable a intérêt et profit à produire tout ce que lui demande l'impôt.

N'est-ce pas là en effet ce qui se passe en Europe depuis l'établissement de la dette publique ?

Chaque année, les dépenses publiques dépassent le revenu public ; à des époques peu éloignées on emprunte pour couvrir les déficits et les arriérés, et l'on augmente les impôts pour effectuer le paiement de l'intérêt de l'emprunt et de l'amortissement du capital. L'impôt excite le contribuable à économiser et à produire davantage pour couvrir sa part contributive, et le pays se trouve plus riche de tout ce que l'impôt a augmenté la production. On peut d'autant moins élever des doutes sur ce résultat, que non-seulement l'accroissement graduel de l'emprunt et de l'impôt, depuis un siècle, n'a opposé aucun obstacle aux progrès de l'emprunt ou de l'impôt, mais même qu'il les a rendus tellement faciles, qu'ils se sont élevés à plus de cinq fois ce qu'ils étaient à cette époque ; que le pays est cinq fois plus riche, et que là population a double dans quelques lieux, et augmenté de plus du tiers dans d'autres ; d'où il résulte évidemment que si les dépenses publiques et la dette qui les représenté n'ont pas été la cause directe et immédiate de là progression des richesses particulières et générales, du moins elles ne l'ont ni arrêtée, ni entravée, ni paralysée. Il est donc permis de croire qu'on s'est égaré dans cette partie de la science, quand on a dit et enseigné que la dette publique est une consommation improductive de la richesse d'un pays, et un poids mort sur les facultés productives.

Mais n'a-t-on pas eu raison de dire que, lorsque le gouvernement emprunte, il consomme un capital qui produisait un revenu et qui n'en produit plus, ce qui fait éprouver à l'état la double perte de son capital et de sont revenu ?

Sans doute la dette publique atteste la consommation de valeurs en produits du travail égales à sa quotité ; et si, comme en n'en peut douter, le gouvernement anglais a reçu de ses préteurs une somme de 14 à 15 milliards, il est hors de doute qu'il a consommé 14 à 15 milliards de valeurs. Mais quelles sont ces valeurs ? Sont-ce des capitaux qui produisaient un revenu ! Non, ce sont, comme on l'a vu, des éco-

nomies volontaires ou forcées qui, sans cette consommation, n'auraient pas eu lieu, ou qui, si elles avaient été faites, n'auraient pas eu d'emploi, et par conséquent auraient été sans profit pour l'état et même pour celui qui les aurait faites. (Voyez Économie.)

Ce qui distingue les économies des capitaux, c'est que les économies cherchent un emploi, et que les capitaux en ont un certain et assuré.

Or il est naturel de croire que le gouvernement consomme des économies sans emploi plutôt qu'un capital employé, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que si le gouvernement consommait le capital employé, les travaux alimentés par cet emploi cesseraient à chaque emprunt ; les produits diminueraient, la richesse décroîtrait, et le pays marcherait à une ruine rapide et inévitable. Si l'Angleterre avait consommé 14 à 15 milliards de capitaux employés ; depuis long-temps elle serait sans capital, sans travail, sans industrie, sans commerce ; depuis long-temps elle n'existerait plus. L'absurdité de cette conséquence suffit pour démontrer l'absurdité de l'assertion dont elle dérive. On peut donc conclure avec certitude que la dette publique des états modernes n'a point consommé des capitaux qui produisaient un revenu.

Qu'a donc consommé la dette publique ? Pas autre chose que des économies sans emploi, auxquelles elle en a ouvert un tout aussi productif que l'emploi des autres économies converties en capitaux.

Quand un gouvernement emprunte 100 millions d'économies sans emploi, il ne donne à ses créanciers aucune valeur actuelle, et en cela il ressemble à tout particulier qui n'a à offrir d'autres gages de l'emprunt qu'il contracte que son amour du travail et de l'économie ; son habileté et sa probité.

Il se met à l'œuvre pour faire honneur à ses engagemens, et presque toujours il y parvient ; presque toujours les produits de son

travail le mettent en état de reproduire le capital qu'il à consommé, les profits du capitaliste, les salaires de son travail et la rente de la terre ; de telle sorte que l'emploi du capital qu'il a emprunté enrichit le pays des salaires du travail, des profits du capitaliste et de la rente de la terre.

De même, après son emprunt, le gouvernement met à l'œuvre ses contribuables, qui reproduisent dans le paiement de l'impôt les profits et l'amortissement du capital emprunté et en outre les salaires du travail, les profits du capital qui l'a alimenté et la rente de la terre. L'impôt nécessite tous ces produits, parce que sans eux on ne consentirait pas à augmenter la production ; seulement l'impôt se répartit sur l'accroissement des produits, et en opère la réduction à due concurrence ; mais cette réduction ne suffit pas pour arrêter la production, car si elle n'avait pas lieu, l'impôt ne serait pas payé, l'intérêt et l'amortissement seraient pris sur l'ancienne production, le pays s'appauvrirait, et l'emprunt s'arrêterait avec l'impôt ; car on ne prête pas plus à un pays qui s'appauvrit, qu'un pays pauvre ne peut couvrir les emprunts de son gouvernement. Il n'y a donc, quant à la richesse d'un pays, aucune différence entre les emprunts des particuliers et les emprunts publics ; tous reproduisent ce qu'ils consomment, ou ils ne pourraient pas être continués.

Mais ne peut-on pas dire avec raison que si le gouvernement n'avait pas employé les contribuables à produire pour payer ses dettes, ils auraient produit pour eux-mêmes et auraient et tous les bénéfices de la production, au lieu qu'ils n'ont travaillé que pour les créanciers du gouvernement.

Peu importe pour la richesse générale que les produits du travail se distribuant l'une ou à l'autre classe de la population, ce qui suffit, c'est que cette distribution ne nuise pas à la reproduction, et l'on ne voit pas pourquoi elle souffrirait de ce que les produits sont consommés par les créanciers de l'état plutôt que par les producteurs ; dans

les deux cas il y a consommation avec équivalent, et il n'en faut pas davantage pour assurer la reproduction.

Il faut d'ailleurs observer que si le gouvernement, par ses consommations extraordinaires, n'avait pas provoqué l'accroissement des protections, cet accroissement n'aurait pas eu lieu, car la production se proportionne nécessairement à la consommation, la dépasserait sans profit et éprouverait des pertes qu'il est de son intérêt d'éviter.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que les consommations extraordinaires du gouvernement ne sont d'aucun profit pour le pays. Elles sont la cause et le principe de toutes les améliorations sociales ; et si elles ne les produisent pas toujours et nécessairement, on doit convertir qu'il n'y a pas d'autre moyen de les obtenir. Sans consommations extraordinaires il y aurait sans doute plus d'aisance, de fortune et d'opulence dans les particuliers, mais on ne pourrait pas en attendre ces institutions, ces établissemens et ces monumens qui honorent les peuples, illustrent et immortalisent les empires.

Qu'on se garde cependant de conclure de cette manière d'envisager la dette publique qu'un gouvernement peut ne pas mettre de bornes à ses dépenses, et que plus il les augmente, plus il enrichit ses sujets.

Ses dépenses ont une première limité dans la possibilité des économies de ses sujets. S'ils ne veulent ou ne peuvent pas en faire, on ne peut que difficilement les y contraindre, et les contraintes que le pouvoir exerce contre eux avertissent qu'il est arrivé au terme de ses dépenses ; car, du moment qu'il ne trouve plus à emprunter, il ne peut plus se permettre des dépenses extraordinaires.

Lors même que les contribuables consentiraient à travailler pour payer, par l'impôt, les dépenses extraordinaires du gouvernement, il faudrait encore assurer un nouveau débouché aux nouveaux produits du travail, et ce débouché n'est pas toujours à la disposition du gou-

vernement. De là vient le principe fondamental des impôts qu'un gouvernement ne peut les augmenter qu'autant qu'il ouvre aux contribuables ; de nouvelles sources de richesses pour le pays.

Il y a donc dans la nature des choses des limites naturelles et nécessaires aux dépenses du pouvoir, et ces limites sont celles, de l'économie, de la production et de L'écoulement, de ses produits. Tant qu'on n'est pas arrivé à ces limites, il est permis de croire que la dette publique n'est point un obstacle aux progrès de la richesse et de l'opulence d'un pays.

Ainsi s'explique l'étrange phénomène de l'accroissement de la dette publique et des progrès de la richesse moderne ; on m'accusera sans doute de paradoxe, si j'avance qu'ils sont tour à tour, cause et effet ; mais les principes conduisent à ce résultat, et sous leur égide, il m'est permis, et c'est même un devoir de ne pas les sacrifier à de vaines et d'impuissantes considérations.

DIVISION. — Ce mot pris isolément n'a aucun sens en économie politique ; mais il y occupe une place très-importante quand on l'applique soit au travail, soit à la terre. (Voyez ces deux mots.)

DIVISION DU TRAVAIL. (Voyez Travail et Terre.)

DOUANES. — Les douanes sont des barrières élevées aux frontières de chaque pays, soit pour percevoir des tributs sur l'importation des produits exotiques, soit pour protéger l'industrie nationale conte la concurrence de l'industrie étrangère ; ce n'est pas là sans doute l'origine des douanes, mais peu importe, c'est là leur destination actuelle.

Comme fiscales, les douanes forment une branche des contributions publiques, et sous ce rapport, elles sont étrangères à mon sujet, et ne doivent pas trouver place ici.

Comme protection des produits indigènes, les douanes se rattachent à la question de l'influence des relations commerciales des peuples sur leur prospérité particulière et sur la richesse générale, question que j'ai traitée au mot commerce (voyez ce mot.)

Une seule difficulté reste encore encore sur ce sujet important, c'est de savoir si la protection des douanes doit être prohibitive ou seulement restrictive de l'importation des produits du travail étranger. Cette difficulté est d'une grande importance et mérite bien qu'on s'y arrête.

La prohibition des produits étrangers établit un monopole au profit des produits indigènes, et tout monopole prive le pays qui le subit des avantages de la concurrence, ce mobile de toute industrie, de tout perfectionnement et surtout du bon marché ; il le condamne à toutes les calamités de l'ignorance, de la paresse et de la maladresse de l'ouvrier, réduit les grandes masses de la population à la misère, à l'indigence, et concentre les richesses dans le petit nombre des favoris de la fortune. (Voyez Monopole)

Lorsqu'un pays en est réduit à redouter la concurrence des produits étrangers dans ses marchés, bien loin de les en exclure, il doit les y appeler en les assujettissant à des taxes calculées, de manière à en élever le prix assez haut pour que les classes miches et opulentes soient seules en état de concourir à leur consommation.

Quand les choses en restent là, les produits étrangers n'opposent pas un obsolète dangereux aux progrès du travail du pays. Partout les basses riches et opulentes sont en petit nombre, ont peu d'influence par leurs consommations sur les productions indigènes, ou du moins leurs consommations des produits étrangers n'opèrent qu'une faible réduction des consommations nationale.

Dans ce cas les produits exotiques ne paraissait dans le marché national que pour y exciter une émulation salutaire, une rivalité géné-

reuse, de louables et de profitables efforts. Tous les travaux, toutes les industries s'efforcent de se surpasser, et cette lutte est le plus sûr garant de leur perfectionnement indéfini et de toutes les prospérités sociales.

Il importe surtout que la taxe protectrice ne soit que temporaire, et finisse au moment où l'industrie nationale est en état de soutenir la concurrence de l'industrie étrangère, ou a perdu l'espoir d'y parvenir. L'intérêt du consommateur doit être l'objet et le but de la prohibition publique, parce qu'il sympathise avec tous les intérêts, et n'est jamais en opposition avec aucun. Quand le producteur national n'est pas et ne peut pas être aussi favorable au consommateur que le producteur étranger, il faut préférer celui-là à celui-ci ; et c'est alors qu'il est vrai de dire qu'on doit acheter de l'étranger tout ce qu'on ne peut faire aussi bien, ni à aussi bon marché que lui. Tout ce que le consommateur économise par le bon marché des produits étrangers seconde d'autres branches du travail national, et multiplie les moyens d'aisance, de prospérité et de richesse.

Long-temps consacrées par la science, ces vérités ont été constamment repoussées par le pouvoir, et ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que le système prohibitif avait obtenu parmi les peuples, les plus célèbres par leurs richesses, des succès qui semblaient devoir opposer un obstacle insurmontable à l'adoption du système libéral.

Mais à mesure que le système prohibitif s'est introduit, par la force de l'exemple, chez tous les peuples industrieux et commerçans, on a compris qu'il se détruit en se généralisant, s'énerve par sa progression et s'épuise par ses propres efforts. S'il convient en effet à un pays d'approvisionner les marchés des autres peuples, et de les repousser de ses marchés, les autres peuples ont les mêmes intérêts et les mêmes droits, et doivent, par leur exclusion mutuelle et réciproque, se restreindre au marché national.

Réduit à ces termes, le système prohibitif isole les peuples, resserre leurs relations commerciales dans d'étroites limites, rend inutiles leurs progrès et leurs supériorités dans tous les genres de production, et les prive de tous les avantages qu'ils auraient recueillis de leurs échanges.

L'Angleterre qui avait si long-temps mis à profit le système prohibitif, et qui lui doit ses immenses richesses, a, la première, aperçu la crise qu'allait opérer dans son commerce la généralisation du système prohibitif, et elle a pu craindre qu'il ne lui fût aussi funeste qu'il lui avait été propice. Dans cette position difficile et délicate, elle a fait de, nécessité, vertu ; elle paraît disposée à l'abandonner, et ce qui doit paraître assez singulier, elle essaie de s'en faire un mérite aux yeux des autres peuples ; peu s'en faut qu'elle ne se flatte de leur persuader qu'elle leur fait un sacrifice de ses intérêts. Mais on peut lui prédire qu'elle n'abusera personne ; le tardif hommage qu'elle rend aux principes de la liberté du commerce des peuples change son système, sans lui faire rien perdre de ses avantages. L'incontestable supériorité de son industrie et de son commerce sur toutes les industries et sur tous les commerces lui permet d'ouvrir ses marchés à la concurrence étrangère, sans en avoir rien à redouter ; et si les autres peuples étaient assez imprudens pour l'imiter et lever les barrières qui lui ferment leurs marchés, elle tirerait de la liberté qu'elle proclame d'aussi grands et peut-être de plus grands avantages que de la prohibition ; mais on est maintenant trop instruit dans le monde commerçant pour ne pas savoir que, si tous les peuples doivent aspirer à la liberté du commerce, et si elle doit être le but et le terme de leurs efforts et de leur ambition, ils ne doivent s'engager dans sa poursuite que lorsqu'ils auront essayé leurs, forces avec le bouclier du système restrictif, et qu'ils pourront se flatter d'égaler leurs concurrens. Jusque-là leur témérité les condamnerait à une éternelle infériorité, et leur fermerait la route, des richesses qu'ils sont appelés à parcourir avec un succès dont ils ne doivent jamais désespérer. En un mot, les

douanes prohibitives sont essentiellement pernicieuses, les douanes restrictives sont temporairement utiles, et la liberté est la loi générale du commerce.

Échanges

ÉCHANGES. — Les échanges sont le moyen de transmettre les produits du travail, soit directement, soit indirectement, du producteur au consommateur.

Trois choses sont essentielles pour que l'échange donne au producteur, au consommateur et au pays tous les avantages qu'on doit en attendre.

Ce sont :

La facilité de la circulation des produits qui cherchent un consommateur ;

La liberté du marché, ou la concurrence ;

Une valeur d'échange réelle et pour ainsi dire invariable, ou une monnaie dont la valeur nominale soit égale à la valeur réelle.

Sans l'accomplissement de ces trois conditions, l'échange ne remplit point son objet, n'atteint pas son but, et perd une partie plus ou moins considérable de ses avantages.

Si la circulation des produits n'est pas rendue facile et économique, par des routes nombreuses et bien entretenues, par la célérité et la circulation des transports, par la protection éclairée du pouvoir, les frais de l'échange augmentent, les produits renchérissent, la consommation diminue, la production décroît, et la richesse décline.

Si le marché ne jouit pas d'une entière liberté, si le producteur ou le commerce qui le représente, ne peut pas choisir le marché qu'il croit le plus avantageux, et si le consommateur ne peut pas s'approvisionner où bon lui semble, le producteur ne reçoit point toute la valeur de ses produits, et le consommateur les paie beaucoup plus cher qu'il ne devrait les payer. Il y a désordre dans la production, dans la consommation et dans le commerce qui leur sert d'intermédiaire, et par conséquent atteinte fâcheuse à la richesse.

Enfin si la valeur que le producteur reçoit immédiatement du consommateur, ou médiatement du commerce, n'est que factice, précaire ou incertaine ; si, quand il en dispose, il ne reçoit pas autant qu'il a donné ; en un mot, si la monnaie, qui est la valeur d'échange de toutes les valeurs, n'est pas fixe, ou du moins n'éprouve d'autres variations que celle que le marché lui donne, l'échange n'offre plus que des chances qui le dénaturent, le corrompent et le transforment en une déception scandaleuse et ruineuse.

Ainsi l'échange, ce puissant instrument de la richesse, peut lui être funeste ou salutaire, selon qu'il est aidé ou entravé par un pouvoir éclairé ou aveugle, ignorant ou habile ; au surplus, voyez Commerce, Concurrence, Valeur et Monnaie.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — C'est une science qui embrasse la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne.

La nature de la richesse moderne est ce qui la constitue, la caractérise, la compose, la fait ce qu'elle est.

Ses causes dérivent de la qualité du sol, de l'industrie des habitans, des encouragemens, ou des entraves que le gouvernement leur fait éprouver ; des institutions sociales, des mœurs publiques et des habitudes privées. La richesse moderne est essentiellement sociale et a son principe vital dans l'état de la société ; l'industrie n'est qu'un instrument qui obéit au mouvement que la société lui donne, et qui pro-

duit la richesse, ou la misère, selon la direction, l'influence et l'efficacité de ce mouvement.

On s'est évidemment abusé lorsqu'on a réduit l'économie politique à la connaissance des causes qui produisent la richesse particulière, lorsqu'on a avancé qu'elles sont indépendantes de l'impulsion sociale, et surtout lorsqu'on fait résulter la richesse générale de la richesse particulière, il n'y a aucun rapport entre l'une et l'autre.

Sans doute la richesse générale ne peut exister sans la richesse particulière, mais la richesse, particulière ne constitue pas nécessairement la richesse générale. Dans les pays pauvres il y a beaucoup de richesses particulières et point de exemples sous les gouvernemens absolus, parmi les aristocraties, partout où le pouvoir concentre la richesse dans ses serviteurs. Ce n'est pas dans cette direction que l'économie politique cherche la richesse moderne.

Elle ne la voit que dans la richesse générale, résultat d'un gouvernement, sage, et éclairé, d'une bonne organisation de l'état social et des efforts libres et spontanés de tous les individus ; qui n'exclut pas les richesses particulières, qui se multiplie en se divisant, et n'a plus de bornes ; quand elle étend sa circulation dans le monde entier. En un mot, les principes, les lois, et les règles de l'économie domestique et privée sont tout-à-fait étrangers à ceux qui régissent l'économie politique. (Voyez l'Avertissement.) ÉCONOMIES. — Toute économie consiste dans la réserve d'une partie du revenu, produite par le retranchement-de la dépense. (Voyez Accumulation et Capital.) EFFETS PUBLICS. — On entend par effets publics, les obligations de toute nature, à courts, à longs termes, et à perpétuité, que les gouvernemens mettent en circulation pour les besoins de L'état qu'ils gouvernent et administrent. Ces obligations ont un cours public, et reçoivent du marché leur véritable valeur. Celle que le gouvernement leur donne n'est que nominal. EMPRUNTS PUBLICS. Voyez Dette publique. ENTREPOTS. — C'est le versement réel ou fictif dans les

magasins de l'état des produits de l'étranger, propres à la consommation actuelle.

L'entrepôt est réel quand le versement a lieu dans les magasins du gouvernement.

Il est fictif quand le versement se fait dans les magasins du commerçant, sous la condition de représentera toute réquisition, aux agens du pouvoir, les produits entreposés, ou de payer l'impôt de ceux qu'il ne peut pas représenter.

L'objet de l'un et de l'autre entrepôt est de n'exiger l'impôt assis sur les produite entreposés, que lorsqu'ils sortent de l'entrepôt pour être livrés à la consommation, et de les exempter de tout impôt quand ils sont réexportés.

Ce concordat du pouvoir avec le commerce est la plus grande preuve des progrès de la science du gouvernement à l'époque où nous vivons. On sait enfin que l'impôt nuit au commerce, sans rétroagir sur la consommation et la production, et qu'on ne peut pas opprimer le commerce sans compromettre la fortune publique et la richesse générale.

Qu'il y a loin de l'entrepôt aux avanies sur la circulation des produits du commerce, aux péages de seigneurie à seigneurie, de province à province, aux traites foraines et même aux obligations souscrites par le commerce au gouvernement, pour le paiement des droits acquis par la seule importation des produits étrangers, soit qu'ils trouvent ou non des consommateurs dans un temps actuel, prochain ou éloigné.

Grâce à l'entrepôt, les impôts sur les produits étrangers du commerce ne sont que des impôts sur la consommation, et par conséquent ne causent au commerce d'autre préjudice que celui qui résulte de tout impôt.

Mais ce n'est là que le moindre avantage des entrepôts, on leur doit de plus grands et de plus heureux résultats. Dés qu'il a été permis au commerce de faire, sans payer aucun impôt, arriver ses marchandises dans les lieux où il en espère le débit, de les exporter quand ses espérances ne se réalisent pas le commerce n'a eu de bornes que la consommation, et comme son indétermination est le mobile de toutes les spéculations du commerce elles ont été indéfinies. Dès lors les lieux de grande consommation sont devenus les sources des produits du sol et de l'industrie de tous les pays ; leur abondance en a baissé le prix ; leur consommation a été plus rapide, et le commerce le consommateur et le producteur ont recueilli tous les avantages que le pouvoir peut leur dispenser.

Lors même que la consommation des lieux d'entrepôt ne répond pas à l'attente du commerce, l'exportation laisse de grands profits aux pays entrepositeurs dans les frais de chargement, dans l'intérêt des avances et la commission ; bénéfices qui n'existeraient pas sans l'entrepôt, et qui ne sont dus qu'à lui.

Dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, qui embrassent dans leurs spéculations l'universalité de la consommation du monde entier, l'entrepôt seconde, favorise, encourage leurs spéculations et concourt, avec le plus grand succès, aux progrès de la richesse particulière et générale.

Mais on doit pressentir que l'entrepôt ne peut avoir lieu que là où la nature du gouvernement offre des garanties suffisantes de sa justice, de sa droiture et de sa loyauté. Sans cette sécurité l'entrepôt n'est qu'une occasion de dommage et de ruiné pour le commerce ; et, comme il arrive presque toujours, l'abus des bonnes mesures est encore plus funeste que l'abus des mauvaises : on peut se préserver de celles-ci, mais on n'a point de sauve-garde contre les autres ; d'où il suit que les gouvernemens absolus doivent renoncer aux avantages des entrepôts, ou sacrifier les prérogatives de l'arbitraire aux sécuri-

tés du commerce ; alternative que les besoins des gouvernemens absolus ne peuvent pas laisser long-temps incertaine et problématique. La richesse est devenue pour tous les états modernes un besoin de première nécessité, et la richesse ne peut plus être conquise par la force ; on ne peut l'acquérir que par le commerce, or quel est le genre d'entrepôt qui, sous le pouvoir absolu, pourrait inspirer une véritable confiance au commerce ?

Serait-ce l'entrepôt réel ? mais y a-t-il un commerçant assez crédule et assez imprudent pour déposer dans les magasins d'un gouvernement arbitraire des marchandises dont il peut s'emparer pour ses besoins ou pour satisfaire sa cupidité ; qui peut les retenir pour son compte, y mettre le prix qu'il veut et les payer quand bon lui semble ; qui, s'il a la pudeur de ne pas mériter le reproche de spoliation peut soumettre les marchandises qui sont mises sous sa sauve-garde à de nouveaux impôts et en retenir une partie quand il ne peut pas s'approprier la totalité. Ou je me trompe fort, ou un commerçant sage et prudent ne s'exposera pas à de semblables risques.

L'entrepôt fictif lui offrirait-il plus de garanties et de confiance ? Pas davantage.

Si l'entrepôt réel met le commerce à la merci du pouvoir absolu, l'entrepôt fictif expose les commerçans à toutes les vexations, à toutes les tracasseries, à toutes les avanies de ses agens. Obligés de représenter à toute réquisition les produits qu'ils ont en entrepôt fictif, les commerçans ne peuvent échapper à l'avidité de leurs surveillans que par la corruption, résultat déplorable qui rend l'entrepôt fictif tout aussi périlleux que l'entrepôt réel, et le rend également impossible dans les gouvernemens absolus.

Cet avantage des gouvernemens libres et constitutionnels sur les gouvernemens absolus, dans une des principales branches de la richesse, explique pourquoi ils sont restés à une si grande distance les

uns des autres dans la carrière de la richesse et de l'opulence ; pourquoi les gouvernemens absolus font d'impuissans efforts pour rassurer les esprits sur l'abus de leur pouvoir, et d'où vient le mouvement qui les entraîne tous vers un nouvel ordre de choses, imposé par le besoin de la richesse, cet élément nécessaire de la puissance des états et de la civilisation des peuples dans la moderne société civile.

ESCOMPTE. — Ce mot exprime la différence de la valeur vénale et de la valeur réelle d'un effet public, commercial ou particulier, dont le terme de paiement n'est pas arrivé ou dont le paiement intégral n'est pas assuré à son échéance.

Ainsi une lettre de change à trois mois de date n'a pas la même valeur que celle qui est payable à vue, quoique l'une et l'autre aient le même débiteur : la différence de leur valeur respective forme ce qu'on appelle l'escompte.

Ainsi la dette publique ou particulière, dont l'intérêt n'échoit que dans six mois, n'a pas la même valeur que celle dont l'intérêt est payable dans un mois, et cette différence compose l'escompte qu'on est obligé de payer, si l'on veut en toucher le montant avant son échéance.

Enfin la dette publique ou particulière qui se détériore par la dépréciation des fonds publics ou par le discrédit du' débiteur particulier donne lieu à un escompte de la part du capitaliste qui veut rentrer dans son capital.

Ce qu'il y a d'assez étrange dans l'escompte, qui en dernière analyse n'est qu'un placement de capitaux avec plus ou moins de chances, c'est qu'il y a des marchés publics qu'on appelle bourses, où l'on règle la quotité de l'escompte de la même manière qu'on établit dans les autres marchés la valeur des marchandises qu'en y met en vente, d'où il suit que l'argent n'est à la bourse qu'une marchandise. On en fait légalement et légitimement trafic contre les besoins publics

et particuliers, ou contre la loyauté et la solvabilité des gouvernemens et des particuliers ; et non-seulement on ne s'en offense pas, mais on n'élève pas même de doute sur la légitimité et l'utilité de ces sortes, de trafic d'argent. Toutefois, par une contradiction révoltante, les lois condamnent comme usuraire le prêt à intérêt au delà du taux qu'elles ont fixé.

De sorte qu'il est licite et même louable de recevoir à la bourse un intérêt de 30, 40 ou 50 pour % sur la dette publique et particulière, et l'on est coupable d'usure et punissable de peines correctionnelles si l'on prête à intérêt au-dessus, de 5 pour % à un débiteur dont on juge que les engagemens n'ont pas toute la valeur qu'ils expriment. Dans un cas on peut faire valoir son argent au taux du marché, et, dans un autre, on ne peut lui donner d'autre valeur que celle que la loi lui a assignée. Expliquera qui pourra cette bizarrerie dans la législation des peuples ; mais n'est-ce pas le cas de dire comme le poêle :

EXPORTATIONS. — On appelle de ce nom la vente qu'un pays fait à l'étranger des produits de son sol et de son industrie. La nature, le caractère et les résultats de cette opération commerciale donnent lieu à de grandes dissensions parmi les écrivains. Je n'en retracerai ici que deux qui inspirent un véritable intérêt.

On prétend qu'on ne doit exporter à l'étranger que les produits que le pays ne peut pas consommer.

Cela peut paraître vrai pour les produits nécessaires à la subsistance de la population ; et pour les matières premières que le capital et l'industrie du pays peuvent employer avec profit. Encore y a-t-il de fortes raisons de douter de la sagesse de cette limitation à l'exportation.

S'il est vrai qu'un pays ne doit jamais se priver de ses moyens de subsistance et de travail et qu'il doit repousser des gains qui compromettraient l'une et l'autre, il est tout aussi certain que l'exportation

qui encourage la production, qui n'y met aucun terme et la porte au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, est la plus forte garantie pour un pays contre la pénurie des subsistances et la privation des matières premières. Quand les circonstances en font un devoir, la prohibition des exportations assure un fonds de réserve contre l'intempérie des saisons et les calamités qui en sont inséparables.

Il y a donc sur ce point un problème dont il faut abandonner la solution aux lumières et aux sollicitudes des gouvernemens.

Hors ce cas les exportations, de quelque nature qu'elles soient, offrent toujours de grands avantages et sont le moyen le plus sûr d'accroître les richesses des peuples. (Voyez Commerce.)

Mais ces moyens consistent-ils, comme on est assez généralement porté à le croire, à exporter plus qu'on n'importe ; ou, ce qui est la même chose, à vendre plus à l'étranger qu'on n'importe de lui ? Il ne peut pas y avoir de doute à cet égard.

Quand un pays exporte plus qu'il n'importe, il laisse à l'étranger des capitaux qui eussent augmenté la masse du travail et des productions du pays, l'aisance des classes laborieuses, et la richesse générale. Il y a donc, en thèse générale, une perte pour tout pays à exporter plus qu'il n'importe.

Sans doute les capitaux restés à l'étranger n'y sont pas oisifs pour les capitalistes auxquels ils appartiennent ; il est même vraisemblable que s'ils pouvaient espérer d'en tirer un meilleur parti dans leur pays, ils ne les laisseraient pas à l'étranger, mais il n'est pas sûr que les profits que les capitalistes tirent du placement de leurs capitaux à l'étranger dédommagent leur pays, de la privation de l'emploi de leur capital ; et alors la solution du problème est toute de fait et ne peut trouver place dans la science, qui ne cherche et ne peut obtenir que des résultats généraux.

Économie politique

ÉCHANGES. — Les échanges sont le moyen de transmettre les produits du travail, soit directement, soit indirectement, du producteur au consommateur.

Trois choses sont essentielles pour que l'échange donne au producteur, au consommateur et au pays tous les avantages qu'on doit en attendre.

Ce sont :

La facilité de la circulation des produits qui cherchent un consommateur ;

La liberté du marché, ou la concurrence ;

Une valeur d'échange réelle et pour ainsi dire invariable, ou une monnaie dont la valeur nominale soit égale à la valeur réelle.

Sans l'accomplissement de ces trois conditions, l'échange ne remplit point son objet, n'atteint pas son but, et perd une partie plus ou moins considérable de ses avantages.

Si la circulation des produits n'est pas rendue facile et économique, par des routes nombreuses et bien entretenues, par la célérité et la circulation des transports, par la protection éclairée du pouvoir, les frais de l'échange augmentent, les produits renchérissent, la consommation diminue, la production décroît, et la richesse décline.

Si le marché ne jouit pas d'une entière liberté, si le producteur ou le commerce qui le représente, ne peut pas choisir le marché qu'il croit le plus avantageux, et si le consommateur ne peut pas s'approvisionner où bon lui semble, le producteur ne reçoit point toute la valeur de ses produits, et le consommateur les paie beaucoup plus cher qu'il ne devrait les payer. Il y a désordre dans la production, dans la

consommation et dans le commerce qui leur sert d'intermédiaire, et par conséquent atteinte fâcheuse à la richesse.

Enfin si la valeur que le producteur reçoit immédiatement du consommateur, ou médiatement du commerce, n'est que factice, précaire ou incertaine ; si, quand il en dispose, il ne reçoit pas autant qu'il a donné ; en un mot, si la monnaie, qui est la valeur d'échange de toutes les valeurs, n'est pas fixe, ou du moins n'éprouve d'autres variations que celle que le marché lui donne, l'échange n'offre plus que des chances qui le dénaturent, le corrompent et le transforment en une déception scandaleuse et ruineuse.

Ainsi l'échange, ce puissant instrument de la richesse, peut lui être funeste ou salutaire, selon qu'il est aidé ou entravé par un pouvoir éclairé ou aveugle, ignorant ou habile ; au surplus, voyez Commerce, Concurrence, Valeur et Monnaie.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — C'est une science qui embrasse la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne.

La nature de la richesse moderne est ce qui la constitue, la caractérise, la compose, la fait ce qu'elle est.

Ses causes dérivent de la qualité du sol, de l'industrie des habitans, des encouragemens, ou des entraves que le gouvernement leur fait éprouver ; des institutions sociales, des mœurs publiques et des habitudes privées. La richesse moderne est essentiellement sociale et a son principe vital dans l'état de la société ; l'industrie n'est qu'un instrument qui obéit au mouvement que la société lui donne, et qui produit la richesse, ou la misère, selon la direction, l'influence et l'efficacité de ce mouvement.

On s'est évidemment abusé lorsqu'on a réduit l'économie politique à la connaissance des causes qui produisent la richesse particulière, lorsqu'on a avancé qu'elles sont indépendantes de l'impulsion sociale,

et surtout lorsqu'on fait résulter la richesse générale de la richesse particulière, il n'y a aucun rapport entre l'une et l'autre.

Sans doute la richesse générale ne peut exister sans la richesse particulière, mais la richesse, particulière ne constitue pas nécessairement la richesse générale. Dans les pays pauvres il y a beaucoup de richesses particulières et point de exemples sous les gouvernemens absolus, parmi les aristocraties, partout où le pouvoir concentre la richesse dans ses serviteurs. Ce n'est pas dans cette direction que l'économie politique cherche la richesse moderne.

Elle ne la voit que dans la richesse générale, résultat d'un gouvernement, sage, et éclairé, d'une bonne organisation de l'état social et des efforts libres et spontanés de tous les individus ; qui n'exclut pas les richesses particulières, qui se multiplie en se divisant, et n'a plus de bornes ; quand elle étend sa circulation dans le monde entier. En un mot, les principes, les lois, et les règles de l'économie domestique et privée sont tout-à-fait étrangers à ceux qui régissent l'économie politique. (Voyez l'Avertissement.) ÉCONOMIES. — Toute économie consiste dans la réserve d'une partie du revenu, produite par le retranchement-de la dépense. (Voyez Accumulation et Capital.) EFFETS PUBLICS. — On entend par effets publics, les obligations de toute nature, à courts, à longs termes, et à perpétuité, que les gouvernemens mettent en circulation pour les besoins de L'état qu'ils gouvernent et administrent. Ces obligations ont un cours public, et reçoivent du marché leur véritable valeur. Celle que le gouvernement leur donne n'est que nominal. EMPRUNTS PUBLICS. Voyez Dette publique. ENTREPOTS. — C'est le versement réel ou fictif dans les magasins de l'état des produits de l'étranger, propres à la consommation actuelle.

L'entrepôt est réel quand le versement a lieu dans les magasins du gouvernement.

Il est fictif quand le versement se fait dans les magasins du commerçant, sous la condition de représentera toute réquisition, aux agens du pouvoir, les produits entreposés, ou de payer l'impôt de ceux qu'il ne peut pas représenter.

L'objet de l'un et de l'autre entrepôt est de n'exiger l'impôt assis sur les produite entreposés, que lorsqu'ils sortent de l'entrepôt pour être livrés à la consommation, et de les exempter de tout impôt quand ils sont réexportés.

Ce concordat du pouvoir avec le commerce est la plus grande preuve des progrès de la science du gouvernement à l'époque où nous vivons. On sait enfin que l'impôt nuit au commerce, sans rétroagir sur la consommation et la production, et qu'on ne peut pas opprimer le commerce sans compromettre la fortune publique et la richesse générale.

Qu'il y a loin de l'entrepôt aux avanies sur la circulation des produits du commerce, aux péages de seigneurie à seigneurie, de province à province, aux traites foraines et même aux obligations souscrites par le commerce au gouvernement, pour le paiement des droits acquis par la seule importation des produits étrangers, soit qu'ils trouvent ou non des consommateurs dans un temps actuel, prochain ou éloigné.

Grâce à l'entrepôt, les impôts sur les produits étrangers du commerce ne sont que des impôts sur la consommation, et par conséquent ne causent au commerce d'autre préjudice que celui qui résulte de tout impôt.

Mais ce n'est là que le moindre avantage des entrepôts, on leur doit de plus grands et de plus heureux résultats. Dés qu'il a été permis au commerce de faire, sans payer aucun impôt, arriver ses marchandises dans les lieux où il en espère le débit, de les exporter quand ses espérances ne se réalisent pas le commerce n'a eu de bornes que

la consommation, et comme son indétermination est le mobile de toutes les spéculations du commerce elles ont été indéfinies. Dès lors les lieux de grande consommation sont devenus les sources des produits du sol et de l'industrie de tous les pays ; leur abondance en a baissé le prix ; leur consommation a été plus rapide, et le commerce le consommateur et le producteur ont recueilli tous les avantages que le pouvoir peut leur dispenser.

Lors même que la consommation des lieux d'entrepôt ne répond pas à l'attente du commerce, l'exportation laisse de grands profits aux pays entrepositeurs dans les frais de chargement, dans l'intérêt des avances et la commission ; bénéfices qui n'existeraient pas sans l'entrepôt, et qui ne sont dus qu'à lui.

Dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, qui embrassent dans leurs spéculations l'universalité de la consommation du monde entier, l'entrepôt seconde, favorise, encourage leurs spéculations et concourt, avec le plus grand succès, aux progrès de la richesse particulière et générale.

Mais on doit pressentir que l'entrepôt ne peut avoir lieu que là où la nature du gouvernement offre des garanties suffisantes de sa justice, de sa droiture et de sa loyauté. Sans cette sécurité l'entrepôt n'est qu'une occasion de dommage et de ruiné pour le commerce ; et, comme il arrive presque toujours, l'abus des bonnes mesures est encore plus funeste que l'abus des mauvaises : on peut se préserver de celles-ci, mais on n'a point de sauve-garde contre les autres ; d'où il suit que les gouvernemens absolus doivent renoncer aux avantages des entrepôts, ou sacrifier les prérogatives de l'arbitraire aux sécurités du commerce ; alternative que les besoins des gouvernemens absolus ne peuvent pas laisser long-temps incertaine et problématique. La richesse est devenue pour tous les états modernes un besoin de première nécessité, et la richesse ne peut plus être conquise par la force ; on ne peut l'acquérir que par le commerce, or quel est le genre

d'entrepôt qui, sous le pouvoir absolu, pourrait inspirer une véritable confiance au commerce ?

Serait-ce l'entrepôt réel ? mais y a-t-il un commerçant assez crédule et assez imprudent pour déposer dans les magasins d'un gouvernement arbitraire des marchandises dont il peut s'emparer pour ses besoins ou pour satisfaire sa cupidité ; qui peut les retenir pour son compte, y mettre le prix qu'il veut et les payer quand bon lui semble ; qui, s'il a la pudeur de ne pas mériter le reproche de spoliation peut soumettre les marchandises qui sont mises sous sa sauve-garde à de nouveaux impôts et en retenir une partie quand il ne peut pas s'approprier la totalité. Ou je me trompe fort, ou un commerçant sage et prudent ne s'exposera pas à de semblables risques.

L'entrepôt fictif lui offrirait-il plus de garanties et de confiance ? Pas davantage.

Si l'entrepôt réel met le commerce à la merci du pouvoir absolu, l'entrepôt fictif expose les commerçans à toutes les vexations, à toutes les tracasseries, à toutes les avanies de ses agens. Obligés de représenter à toute réquisition les produits qu'ils ont en entrepôt fictif, les commerçans ne peuvent échapper à l'avidité de leurs surveillans que par la corruption, résultat déplorable qui rend l'entrepôt fictif tout aussi périlleux que l'entrepôt réel, et le rend également impossible dans les gouvernemens absolus.

Cet avantage des gouvernemens libres et constitutionnels sur les gouvernemens absolus, dans une des principales branches de la richesse, explique pourquoi ils sont restés à une si grande distance les uns des autres dans la carrière de la richesse et de l'opulence ; pourquoi les gouvernemens absolus font d'impuissans efforts pour rassurer les esprits sur l'abus de leur pouvoir, et d'où vient le mouvement qui les entraîne tous vers un nouvel ordre de choses, imposé par le

besoin de la richesse, cet élément nécessaire de la puissance des états et de la civilisation des peuples dans la moderne société civile.

ESCOMPTE. — Ce mot exprime la différence de la valeur vénale et de la valeur réelle d'un effet public, commercial ou particulier, dont le terme de paiement n'est pas arrivé ou dont le paiement intégral n'est pas assuré à son échéance.

Ainsi une lettre de change à trois mois de date n'a pas la même valeur que celle qui est payable à vue, quoique l'une et l'autre aient le même débiteur : la différence de leur valeur respective forme ce qu'on appelle l'escompte.

Ainsi la dette publique ou particulière, dont l'intérêt n'échoit que dans six mois, n'a pas la même valeur que celle dont l'intérêt est payable dans un mois, et cette différence compose l'escompte qu'on est obligé de payer, si l'on veut en toucher le montant avant son échéance.

Enfin la dette publique ou particulière qui se détériore par la dépréciation des fonds publics ou par le discrédit du' débiteur particulier donne lieu à un escompte de la part du capitaliste qui veut rentrer dans son capital.

Ce qu'il y a d'assez étrange dans l'escompte, qui en dernière analyse n'est qu'un placement de capitaux avec plus ou moins de chances, c'est qu'il y a des marchés publics qu'on appelle bourses, où l'on règle la quotité de l'escompte de la même manière qu'on établit dans les autres marchés la valeur des marchandises qu'en y met en vente, d'où il suit que l'argent n'est à la bourse qu'une marchandise. On en fait légalement et légitimement trafic contre les besoins publics et particuliers, ou contre la loyauté et la solvabilité des gouvernemens et des particuliers ; et non-seulement on ne s'en offense pas, mais on n'élève pas même de doute sur la légitimité et l'utilité de ces sortes, de trafic d'argent. Toutefois, par une contradiction révoltante, les lois

condamnent comme usuraire le prêt à intérêt au delà du taux qu'elles ont fixé.

De sorte qu'il est licite et même louable de recevoir à la bourse un intérêt de 30, 40 ou 50 pour % sur la dette publique et particulière, et l'on est coupable d'usure et punissable de peines correctionnelles si l'on prête à intérêt au-dessus, de 5 pour % à un débiteur dont on juge que les engagemens n'ont pas toute la valeur qu'ils expriment. Dans un cas on peut faire valoir son argent au taux du marché, et, dans un autre, on ne peut lui donner d'autre valeur que celle que la loi lui a assignée. Expliquera qui pourra cette bizarrerie dans la législation des peuples ; mais n'est-ce pas le cas de dire comme le poêle :

EXPORTATIONS. — On appelle de ce nom la vente qu'un pays fait à l'étranger des produits de son sol et de son industrie. La nature, le caractère et les résultats de cette opération commerciale donnent lieu à de grandes dissensions parmi les écrivains. Je n'en retracerai ici que deux qui inspirent un véritable intérêt.

On prétend qu'on ne doit exporter à l'étranger que les produits que le pays ne peut pas consommer.

Cela peut paraître vrai pour les produits nécessaires à la subsistance de la population ; et pour les matières premières que le capital et l'industrie du pays peuvent employer avec profit. Encore y a-t-il de fortes raisons de douter de la sagesse de cette limitation à l'exportation.

S'il est vrai qu'un pays ne doit jamais se priver de ses moyens de subsistance et de travail et qu'il doit repousser des gains qui compromettraient l'une et l'autre, il est tout aussi certain que l'exportation qui encourage la production, qui n'y met aucun terme et la porte au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, est la plus forte garantie pour un pays contre la pénurie des subsistances et la privation des matières premières. Quand les circonstances en font un devoir, la

prohibition des exportations assure un fonds de réserve contre l'intempérie des saisons et les calamités qui en sont inséparables.

Il y a donc sur ce point un problème dont il faut abandonner la solution aux lumières et aux sollicitudes des gouvernemens.

Hors ce cas les exportations, de quelque nature qu'elles soient, offrent toujours de grands avantages et sont le moyen le plus sûr d'accroître les richesses des peuples. (Voyez Commerce.)

Mais ces moyens consistent-ils, comme on est assez généralement porté à le croire, à exporter plus qu'on n'importe ; ou, ce qui est la même chose, à vendre plus à l'étranger qu'on n'importe de lui ? Il ne peut pas y avoir de doute à cet égard.

Quand un pays exporte plus qu'il n'importe, il laisse à l'étranger des capitaux qui eussent augmenté la masse du travail et des productions du pays, l'aisance des classes laborieuses, et la richesse générale. Il y a donc, en thèse générale, une perte pour tout pays à exporter plus qu'il n'importe.

Sans doute les capitaux restés à l'étranger n'y sont pas oisifs pour les capitalistes auxquels ils appartiennent ; il est même vraisemblable que s'ils pouvaient espérer d'en tirer un meilleur parti dans leur pays, ils ne les laisseraient pas à l'étranger, mais il n'est pas sûr que les profits que les capitalistes tirent du placement de leurs capitaux à l'étranger dédommagent leur pays, de la privation de l'emploi de leur capital ; et alors la solution du problème est toute de fait et ne peut trouver place dans la science, qui ne cherche et ne peut obtenir que des résultats généraux.

Économies

ÉCHANGES. — Les échanges sont le moyen de transmettre les produits du travail, soit directement, soit indirectement, du producteur au consommateur.

Trois choses sont essentielles pour que l'échange donne au producteur, au consommateur et au pays tous les avantages qu'on doit en attendre.

Ce sont :

La facilité de la circulation des produits qui cherchent un consommateur ;

La liberté du marché, ou la concurrence ;

Une valeur d'échange réelle et pour ainsi dire invariable, ou une monnaie dont la valeur nominale soit égale à la valeur réelle.

Sans l'accomplissement de ces trois conditions, l'échange ne remplit point son objet, n'atteint pas son but, et perd une partie plus ou moins considérable de ses avantages.

Si la circulation des produits n'est pas rendue facile et économique, par des routes nombreuses et bien entretenues, par la célérité et la circulation des transports, par la protection éclairée du pouvoir, les frais de l'échange augmentent, les produits renchérissent, la consommation diminue, la production décroît, et la richesse décline.

Si le marché ne jouit pas d'une entière liberté, si le producteur ou le commerce qui le représente, ne peut pas choisir le marché qu'il croit le plus avantageux, et si le consommateur ne peut pas s'approvisionner où bon lui semble, le producteur ne reçoit point toute la valeur de ses produits, et le consommateur les paie beaucoup plus cher qu'il ne devrait les payer. Il y a désordre dans la production, dans la

consommation et dans le commerce qui leur sert d'intermédiaire, et par conséquent atteinte fâcheuse à la richesse.

Enfin si la valeur que le producteur reçoit immédiatement du consommateur, ou médiatement du commerce, n'est que factice, précaire ou incertaine ; si, quand il en dispose, il ne reçoit pas autant qu'il a donné ; en un mot, si la monnaie, qui est la valeur d'échange de toutes les valeurs, n'est pas fixe, ou du moins n'éprouve d'autres variations que celle que le marché lui donne, l'échange n'offre plus que des chances qui le dénaturent, le corrompent et le transforment en une déception scandaleuse et ruineuse.

Ainsi l'échange, ce puissant instrument de la richesse, peut lui être funeste ou salutaire, selon qu'il est aidé ou entravé par un pouvoir éclairé ou aveugle, ignorant ou habile ; au surplus, voyez Commerce, Concurrence, Valeur et Monnaie.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — C'est une science qui embrasse la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne.

La nature de la richesse moderne est ce qui la constitue, la caractérise, la compose, la fait ce qu'elle est.

Ses causes dérivent de la qualité du sol, de l'industrie des habitans, des encouragemens, ou des entraves que le gouvernement leur fait éprouver ; des institutions sociales, des mœurs publiques et des habitudes privées. La richesse moderne est essentiellement sociale et a son principe vital dans l'état de la société ; l'industrie n'est qu'un instrument qui obéit au mouvement que la société lui donne, et qui produit la richesse, ou la misère, selon la direction, l'influence et l'efficacité de ce mouvement.

On s'est évidemment abusé lorsqu'on a réduit l'économie politique à la connaissance des causes qui produisent la richesse particulière, lorsqu'on a avancé qu'elles sont indépendantes de l'impulsion sociale,

et surtout lorsqu'on fait résulter la richesse générale de la richesse particulière, il n'y a aucun rapport entre l'une et l'autre.

Sans doute la richesse générale ne peut exister sans la richesse particulière, mais la richesse, particulière ne constitue pas nécessairement la richesse générale. Dans les pays pauvres il y a beaucoup de richesses particulières et point de exemples sous les gouvernemens absolus, parmi les aristocraties, partout où le pouvoir concentre la richesse dans ses serviteurs. Ce n'est pas dans cette direction que l'économie politique cherche la richesse moderne.

Elle ne la voit que dans la richesse générale, résultat d'un gouvernement, sage, et éclairé, d'une bonne organisation de l'état social et des efforts libres et spontanés de tous les individus ; qui n'exclut pas les richesses particulières, qui se multiplie en se divisant, et n'a plus de bornes ; quand elle étend sa circulation dans le monde entier. En un mot, les principes, les lois, et les règles de l'économie domestique et privée sont tout-à-fait étrangers à ceux qui régissent l'économie politique. (Voyez l'Avertissement.) ÉCONOMIES. — Toute économie consiste dans la réserve d'une partie du revenu, produite par le retranchement-de la dépense. (Voyez Accumulation et Capital.) EFFETS PUBLICS. — On entend par effets publics, les obligations de toute nature, à courts, à longs termes, et à perpétuité, que les gouvernemens mettent en circulation pour les besoins de L'état qu'ils gouvernent et administrent. Ces obligations ont un cours public, et reçoivent du marché leur véritable valeur. Celle que le gouvernement leur donne n'est que nominal. EMPRUNTS PUBLICS. Voyez Dette publique. ENTREPOTS. — C'est le versement réel ou fictif dans les magasins de l'état des produits de l'étranger, propres à la consommation actuelle.

L'entrepôt est réel quand le versement a lieu dans les magasins du gouvernement.

Il est fictif quand le versement se fait dans les magasins du commerçant, sous la condition de représentera toute réquisition, aux agens du pouvoir, les produits entreposés, ou de payer l'impôt de ceux qu'il ne peut pas représenter.

L'objet de l'un et de l'autre entrepôt est de n'exiger l'impôt assis sur les produite entreposés, que lorsqu'ils sortent de l'entrepôt pour être livrés à la consommation, et de les exempter de tout impôt quand ils sont réexportés.

Ce concordat du pouvoir avec le commerce est la plus grande preuve des progrès de la science du gouvernement à l'époque où nous vivons. On sait enfin que l'impôt nuit au commerce, sans rétroagir sur la consommation et la production, et qu'on ne peut pas opprimer le commerce sans compromettre la fortune publique et la richesse générale.

Qu'il y a loin de l'entrepôt aux avanies sur la circulation des produits du commerce, aux péages de seigneurie à seigneurie, de province à province, aux traites foraines et même aux obligations souscrites par le commerce au gouvernement, pour le paiement des droits acquis par la seule importation des produits étrangers, soit qu'ils trouvent ou non des consommateurs dans un temps actuel, prochain ou éloigné.

Grâce à l'entrepôt, les impôts sur les produits étrangers du commerce ne sont que des impôts sur la consommation, et par conséquent ne causent au commerce d'autre préjudice que celui qui résulte de tout impôt.

Mais ce n'est là que le moindre avantage des entrepôts, on leur doit de plus grands et de plus heureux résultats. Dés qu'il a été permis au commerce de faire, sans payer aucun impôt, arriver ses marchandises dans les lieux où il en espère le débit, de les exporter quand ses espérances ne se réalisent pas le commerce n'a eu de bornes que

la consommation, et comme son indétermination est le mobile de toutes les spéculations du commerce elles ont été indéfinies. Dès lors les lieux de grande consommation sont devenus les sources des produits du sol et de l'industrie de tous les pays ; leur abondance en a baissé le prix ; leur consommation a été plus rapide, et le commerce le consommateur et le producteur ont recueilli tous les avantages que le pouvoir peut leur dispenser.

Lors même que la consommation des lieux d'entrepôt ne répond pas à l'attente du commerce, l'exportation laisse de grands profits aux pays entrepositeurs dans les frais de chargement, dans l'intérêt des avances et la commission ; bénéfices qui n'existeraient pas sans l'entrepôt, et qui ne sont dus qu'à lui.

Dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, qui embrassent dans leurs spéculations l'universalité de la consommation du monde entier, l'entrepôt seconde, favorise, encourage leurs spéculations et concourt, avec le plus grand succès, aux progrès de la richesse particulière et générale.

Mais on doit pressentir que l'entrepôt ne peut avoir lieu que là où la nature du gouvernement offre des garanties suffisantes de sa justice, de sa droiture et de sa loyauté. Sans cette sécurité l'entrepôt n'est qu'une occasion de dommage et de ruiné pour le commerce ; et, comme il arrive presque toujours, l'abus des bonnes mesures est encore plus funeste que l'abus des mauvaises : on peut se préserver de celles-ci, mais on n'a point de sauve-garde contre les autres ; d'où il suit que les gouvernemens absolus doivent renoncer aux avantages des entrepôts, ou sacrifier les prérogatives de l'arbitraire aux sécurités du commerce ; alternative que les besoins des gouvernemens absolus ne peuvent pas laisser long-temps incertaine et problématique. La richesse est devenue pour tous les états modernes un besoin de première nécessité, et la richesse ne peut plus être conquise par la force ; on ne peut l'acquérir que par le commerce, or quel est le genre

d'entrepôt qui, sous le pouvoir absolu, pourrait inspirer une véritable confiance au commerce ?

Serait-ce l'entrepôt réel ? mais y a-t-il un commerçant assez crédule et assez imprudent pour déposer dans les magasins d'un gouvernement arbitraire des marchandises dont il peut s'emparer pour ses besoins ou pour satisfaire sa cupidité ; qui peut les retenir pour son compte, y mettre le prix qu'il veut et les payer quand bon lui semble ; qui, s'il a la pudeur de ne pas mériter le reproche de spoliation peut soumettre les marchandises qui sont mises sous sa sauve-garde à de nouveaux impôts et en retenir une partie quand il ne peut pas s'approprier la totalité. Ou je me trompe fort, ou un commerçant sage et prudent ne s'exposera pas à de semblables risques.

L'entrepôt fictif lui offrirait-il plus de garanties et de confiance ? Pas davantage.

Si l'entrepôt réel met le commerce à la merci du pouvoir absolu, l'entrepôt fictif expose les commerçans à toutes les vexations, à toutes les tracasseries, à toutes les avanies de ses agens. Obligés de représenter à toute réquisition les produits qu'ils ont en entrepôt fictif, les commerçans ne peuvent échapper à l'avidité de leurs surveillans que par la corruption, résultat déplorable qui rend l'entrepôt fictif tout aussi périlleux que l'entrepôt réel, et le rend également impossible dans les gouvernemens absolus.

Cet avantage des gouvernemens libres et constitutionnels sur les gouvernemens absolus, dans une des principales branches de la richesse, explique pourquoi ils sont restés à une si grande distance les uns des autres dans la carrière de la richesse et de l'opulence ; pourquoi les gouvernemens absolus font d'impuissans efforts pour rassurer les esprits sur l'abus de leur pouvoir, et d'où vient le mouvement qui les entraîne tous vers un nouvel ordre de choses, imposé par le

besoin de la richesse, cet élément nécessaire de la puissance des états et de la civilisation des peuples dans la moderne société civile.

ESCOMPTE. — Ce mot exprime la différence de la valeur vénale et de la valeur réelle d'un effet public, commercial ou particulier, dont le terme de paiement n'est pas arrivé ou dont le paiement intégral n'est pas assuré à son échéance.

Ainsi une lettre de change à trois mois de date n'a pas la même valeur que celle qui est payable à vue, quoique l'une et l'autre aient le même débiteur : la différence de leur valeur respective forme ce qu'on appelle l'escompte.

Ainsi la dette publique ou particulière, dont l'intérêt n'échoit que dans six mois, n'a pas la même valeur que celle dont l'intérêt est payable dans un mois, et cette différence compose l'escompte qu'on est obligé de payer, si l'on veut en toucher le montant avant son échéance.

Enfin la dette publique ou particulière qui se détériore par la dépréciation des fonds publics ou par le discrédit du' débiteur particulier donne lieu à un escompte de la part du capitaliste qui veut rentrer dans son capital.

Ce qu'il y a d'assez étrange dans l'escompte, qui en dernière analyse n'est qu'un placement de capitaux avec plus ou moins de chances, c'est qu'il y a des marchés publics qu'on appelle bourses, où l'on règle la quotité de l'escompte de la même manière qu'on établit dans les autres marchés la valeur des marchandises qu'en y met en vente, d'où il suit que l'argent n'est à la bourse qu'une marchandise. On en fait légalement et légitimement trafic contre les besoins publics et particuliers, ou contre la loyauté et la solvabilité des gouvernemens et des particuliers ; et non-seulement on ne s'en offense pas, mais on n'élève pas même de doute sur la légitimité et l'utilité de ces sortes, de trafic d'argent. Toutefois, par une contradiction révoltante, les lois

condamnent comme usuraire le prêt à intérêt au delà du taux qu'elles ont fixé.

De sorte qu'il est licite et même louable de recevoir à la bourse un intérêt de 30, 40 ou 50 pour % sur la dette publique et particulière, et l'on est coupable d'usure et punissable de peines correctionnelles si l'on prête à intérêt au-dessus, de 5 pour % à un débiteur dont on juge que les engagemens n'ont pas toute la valeur qu'ils expriment. Dans un cas on peut faire valoir son argent au taux du marché, et, dans un autre, on ne peut lui donner d'autre valeur que celle que la loi lui a assignée. Expliquera qui pourra cette bizarrerie dans la législation des peuples ; mais n'est-ce pas le cas de dire comme le poêle :

EXPORTATIONS. — On appelle de ce nom la vente qu'un pays fait à l'étranger des produits de son sol et de son industrie. La nature, le caractère et les résultats de cette opération commerciale donnent lieu à de grandes dissensions parmi les écrivains. Je n'en retracerai ici que deux qui inspirent un véritable intérêt.

On prétend qu'on ne doit exporter à l'étranger que les produits que le pays ne peut pas consommer.

Cela peut paraître vrai pour les produits nécessaires à la subsistance de la population ; et pour les matières premières que le capital et l'industrie du pays peuvent employer avec profit. Encore y a-t-il de fortes raisons de douter de la sagesse de cette limitation à l'exportation.

S'il est vrai qu'un pays ne doit jamais se priver de ses moyens de subsistance et de travail et qu'il doit repousser des gains qui compromettraient l'une et l'autre, il est tout aussi certain que l'exportation qui encourage la production, qui n'y met aucun terme et la porte au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, est la plus forte garantie pour un pays contre la pénurie des subsistances et la privation des matières premières. Quand les circonstances en font un devoir, la

prohibition des exportations assure un fonds de réserve contre l'intempérie des saisons et les calamités qui en sont inséparables.

Il y a donc sur ce point un problème dont il faut abandonner la solution aux lumières et aux sollicitudes des gouvernemens.

Hors ce cas les exportations, de quelque nature qu'elles soient, offrent toujours de grands avantages et sont le moyen le plus sûr d'accroître les richesses des peuples. (Voyez Commerce.)

Mais ces moyens consistent-ils, comme on est assez généralement porté à le croire, à exporter plus qu'on n'importe ; ou, ce qui est la même chose, à vendre plus à l'étranger qu'on n'importe de lui ? Il ne peut pas y avoir de doute à cet égard.

Quand un pays exporte plus qu'il n'importe, il laisse à l'étranger des capitaux qui eussent augmenté la masse du travail et des productions du pays, l'aisance des classes laborieuses, et la richesse générale. Il y a donc, en thèse générale, une perte pour tout pays à exporter plus qu'il n'importe.

Sans doute les capitaux restés à l'étranger n'y sont pas oisifs pour les capitalistes auxquels ils appartiennent ; il est même vraisemblable que s'ils pouvaient espérer d'en tirer un meilleur parti dans leur pays, ils ne les laisseraient pas à l'étranger, mais il n'est pas sûr que les profits que les capitalistes tirent du placement de leurs capitaux à l'étranger dédommagent leur pays, de la privation de l'emploi de leur capital ; et alors la solution du problème est toute de fait et ne peut trouver place dans la science, qui ne cherche et ne peut obtenir que des résultats généraux.

Effets publics

ÉCHANGES. — Les échanges sont le moyen de transmettre les produits du travail, soit directement, soit indirectement, du producteur au consommateur.

Trois choses sont essentielles pour que l'échange donne au producteur, au consommateur et au pays tous les avantages qu'on doit en attendre.

Ce sont :

La facilité de la circulation des produits qui cherchent un consommateur ;

La liberté du marché, ou la concurrence ;

Une valeur d'échange réelle et pour ainsi dire invariable, ou une monnaie dont la valeur nominale soit égale à la valeur réelle.

Sans l'accomplissement de ces trois conditions, l'échange ne remplit point son objet, n'atteint pas son but, et perd une partie plus ou moins considérable de ses avantages.

Si la circulation des produits n'est pas rendue facile et économique, par des routes nombreuses et bien entretenues, par la célérité et la circulation des transports, par la protection éclairée du pouvoir, les frais de l'échange augmentent, les produits renchérissent, la consommation diminue, la production décroît, et la richesse décline.

Si le marché ne jouit pas d'une entière liberté, si le producteur ou le commerce qui le représente, ne peut pas choisir le marché qu'il croit le plus avantageux, et si le consommateur ne peut pas s'approvisionner où bon lui semble, le producteur ne reçoit point toute la valeur de ses produits, et le consommateur les paie beaucoup plus cher qu'il ne devrait les payer. Il y a désordre dans la production, dans la

consommation et dans le commerce qui leur sert d'intermédiaire, et par conséquent atteinte fâcheuse à la richesse.

Enfin si la valeur que le producteur reçoit immédiatement du consommateur, ou médiatement du commerce, n'est que factice, précaire ou incertaine ; si, quand il en dispose, il ne reçoit pas autant qu'il a donné ; en un mot, si la monnaie, qui est la valeur d'échange de toutes les valeurs, n'est pas fixe, ou du moins n'éprouve d'autres variations que celle que le marché lui donne, l'échange n'offre plus que des chances qui le dénaturent, le corrompent et le transforment en une déception scandaleuse et ruineuse.

Ainsi l'échange, ce puissant instrument de la richesse, peut lui être funeste ou salutaire, selon qu'il est aidé ou entravé par un pouvoir éclairé ou aveugle, ignorant ou habile ; au surplus, voyez Commerce, Concurrence, Valeur et Monnaie.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — C'est une science qui embrasse la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne.

La nature de la richesse moderne est ce qui la constitue, la caractérise, la compose, la fait ce qu'elle est.

Ses causes dérivent de la qualité du sol, de l'industrie des habitans, des encouragemens, ou des entraves que le gouvernement leur fait éprouver ; des institutions sociales, des mœurs publiques et des habitudes privées. La richesse moderne est essentiellement sociale et a son principe vital dans l'état de la société ; l'industrie n'est qu'un instrument qui obéit au mouvement que la société lui donne, et qui produit la richesse, ou la misère, selon la direction, l'influence et l'efficacité de ce mouvement.

On s'est évidemment abusé lorsqu'on a réduit l'économie politique à la connaissance des causes qui produisent la richesse particulière, lorsqu'on a avancé qu'elles sont indépendantes de l'impulsion sociale,

et surtout lorsqu'on fait résulter la richesse générale de la richesse particulière, il n'y a aucun rapport entre l'une et l'autre.

Sans doute la richesse générale ne peut exister sans la richesse particulière, mais la richesse, particulière ne constitue pas nécessairement la richesse générale. Dans les pays pauvres il y a beaucoup de richesses particulières et point de exemples sous les gouvernemens absolus, parmi les aristocraties, partout où le pouvoir concentre la richesse dans ses serviteurs. Ce n'est pas dans cette direction que l'économie politique cherche la richesse moderne.

Elle ne la voit que dans la richesse générale, résultat d'un gouvernement, sage, et éclairé, d'une bonne organisation de l'état social et des efforts libres et spontanés de tous les individus ; qui n'exclut pas les richesses particulières, qui se multiplie en se divisant, et n'a plus de bornes ; quand elle étend sa circulation dans le monde entier. En un mot, les principes, les lois, et les règles de l'économie domestique et privée sont tout-à-fait étrangers à ceux qui régissent l'économie politique. (Voyez l'Avertissement.) ÉCONOMIES. — Toute économie consiste dans la réserve d'une partie du revenu, produite par le retranchement-de la dépense. (Voyez Accumulation et Capital.) EFFETS PUBLICS. — On entend par effets publics, les obligations de toute nature, à courts, à longs termes, et à perpétuité, que les gouvernemens mettent en circulation pour les besoins de L'état qu'ils gouvernent et administrent. Ces obligations ont un cours public, et reçoivent du marché leur véritable valeur. Celle que le gouvernement leur donne n'est que nominal. EMPRUNTS PUBLICS. Voyez Dette publique. ENTREPOTS. — C'est le versement réel ou fictif dans les magasins de l'état des produits de l'étranger, propres à la consommation actuelle.

L'entrepôt est réel quand le versement a lieu dans les magasins du gouvernement.

Il est fictif quand le versement se fait dans les magasins du commerçant, sous la condition de représentera toute réquisition, aux agens du pouvoir, les produits entreposés, ou de payer l'impôt de ceux qu'il ne peut pas représenter.

L'objet de l'un et de l'autre entrepôt est de n'exiger l'impôt assis sur les produite entreposés, que lorsqu'ils sortent de l'entrepôt pour être livrés à la consommation, et de les exempter de tout impôt quand ils sont réexportés.

Ce concordat du pouvoir avec le commerce est la plus grande preuve des progrès de la science du gouvernement à l'époque où nous vivons. On sait enfin que l'impôt nuit au commerce, sans rétroagir sur la consommation et la production, et qu'on ne peut pas opprimer le commerce sans compromettre la fortune publique et la richesse générale.

Qu'il y a loin de l'entrepôt aux avanies sur la circulation des produits du commerce, aux péages de seigneurie à seigneurie, de province à province, aux traites foraines et même aux obligations souscrites par le commerce au gouvernement, pour le paiement des droits acquis par la seule importation des produits étrangers, soit qu'ils trouvent ou non des consommateurs dans un temps actuel, prochain ou éloigné.

Grâce à l'entrepôt, les impôts sur les produits étrangers du commerce ne sont que des impôts sur la consommation, et par conséquent ne causent au commerce d'autre préjudice que celui qui résulte de tout impôt.

Mais ce n'est là que le moindre avantage des entrepôts, on leur doit de plus grands et de plus heureux résultats. Dés qu'il a été permis au commerce de faire, sans payer aucun impôt, arriver ses marchandises dans les lieux où il en espère le débit, de les exporter quand ses espérances ne se réalisent pas le commerce n'a eu de bornes que

la consommation, et comme son indétermination est le mobile de toutes les spéculations du commerce elles ont été indéfinies. Dès lors les lieux de grande consommation sont devenus les sources des produits du sol et de l'industrie de tous les pays ; leur abondance en a baissé le prix ; leur consommation a été plus rapide, et le commerce le consommateur et le producteur ont recueilli tous les avantages que le pouvoir peut leur dispenser.

Lors même que la consommation des lieux d'entrepôt ne répond pas à l'attente du commerce, l'exportation laisse de grands profits aux pays entrepositeurs dans les frais de chargement, dans l'intérêt des avances et la commission ; bénéfices qui n'existeraient pas sans l'entrepôt, et qui ne sont dus qu'à lui.

Dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, qui embrassent dans leurs spéculations l'universalité de la consommation du monde entier, l'entrepôt seconde, favorise, encourage leurs spéculations et concourt, avec le plus grand succès, aux progrès de la richesse particulière et générale.

Mais on doit pressentir que l'entrepôt ne peut avoir lieu que là où la nature du gouvernement offre des garanties suffisantes de sa justice, de sa droiture et de sa loyauté. Sans cette sécurité l'entrepôt n'est qu'une occasion de dommage et de ruiné pour le commerce ; et, comme il arrive presque toujours, l'abus des bonnes mesures est encore plus funeste que l'abus des mauvaises : on peut se préserver de celles-ci, mais on n'a point de sauve-garde contre les autres ; d'où il suit que les gouvernemens absolus doivent renoncer aux avantages des entrepôts, ou sacrifier les prérogatives de l'arbitraire aux sécurités du commerce ; alternative que les besoins des gouvernemens absolus ne peuvent pas laisser long-temps incertaine et problématique. La richesse est devenue pour tous les états modernes un besoin de première nécessité, et la richesse ne peut plus être conquise par la force ; on ne peut l'acquérir que par le commerce, or quel est le genre

d'entrepôt qui, sous le pouvoir absolu, pourrait inspirer une véritable confiance au commerce ?

Serait-ce l'entrepôt réel ? mais y a-t-il un commerçant assez crédule et assez imprudent pour déposer dans les magasins d'un gouvernement arbitraire des marchandises dont il peut s'emparer pour ses besoins ou pour satisfaire sa cupidité ; qui peut les retenir pour son compte, y mettre le prix qu'il veut et les payer quand bon lui semble ; qui, s'il a la pudeur de ne pas mériter le reproche de spoliation peut soumettre les marchandises qui sont mises sous sa sauve-garde à de nouveaux impôts et en retenir une partie quand il ne peut pas s'approprier la totalité. Ou je me trompe fort, ou un commerçant sage et prudent ne s'exposera pas à de semblables risques.

L'entrepôt fictif lui offrirait-il plus de garanties et de confiance ? Pas davantage.

Si l'entrepôt réel met le commerce à la merci du pouvoir absolu, l'entrepôt fictif expose les commerçans à toutes les vexations, à toutes les tracasseries, à toutes les avanies de ses agens. Obligés de représenter à toute réquisition les produits qu'ils ont en entrepôt fictif, les commerçans ne peuvent échapper à l'avidité de leurs surveillans que par la corruption, résultat déplorable qui rend l'entrepôt fictif tout aussi périlleux que l'entrepôt réel, et le rend également impossible dans les gouvernemens absolus.

Cet avantage des gouvernemens libres et constitutionnels sur les gouvernemens absolus, dans une des principales branches de la richesse, explique pourquoi ils sont restés à une si grande distance les uns des autres dans la carrière de la richesse et de l'opulence ; pourquoi les gouvernemens absolus font d'impuissans efforts pour rassurer les esprits sur l'abus de leur pouvoir, et d'où vient le mouvement qui les entraîne tous vers un nouvel ordre de choses, imposé par le

besoin de la richesse, cet élément nécessaire de la puissance des états et de la civilisation des peuples dans la moderne société civile.

ESCOMPTE. — Ce mot exprime la différence de la valeur vénale et de la valeur réelle d'un effet public, commercial ou particulier, dont le terme de paiement n'est pas arrivé ou dont le paiement intégral n'est pas assuré à son échéance.

Ainsi une lettre de change à trois mois de date n'a pas la même valeur que celle qui est payable à vue, quoique l'une et l'autre aient le même débiteur : la différence de leur valeur respective forme ce qu'on appelle l'escompte.

Ainsi la dette publique ou particulière, dont l'intérêt n'échoit que dans six mois, n'a pas la même valeur que celle dont l'intérêt est payable dans un mois, et cette différence compose l'escompte qu'on est obligé de payer, si l'on veut en toucher le montant avant son échéance.

Enfin la dette publique ou particulière qui se détériore par la dépréciation des fonds publics ou par le discrédit du' débiteur particulier donne lieu à un escompte de la part du capitaliste qui veut rentrer dans son capital.

Ce qu'il y a d'assez étrange dans l'escompte, qui en dernière analyse n'est qu'un placement de capitaux avec plus ou moins de chances, c'est qu'il y a des marchés publics qu'on appelle bourses, où l'on règle la quotité de l'escompte de la même manière qu'on établit dans les autres marchés la valeur des marchandises qu'en y met en vente, d'où il suit que l'argent n'est à la bourse qu'une marchandise. On en fait légalement et légitimement trafic contre les besoins publics et particuliers, ou contre la loyauté et la solvabilité des gouvernemens et des particuliers ; et non-seulement on ne s'en offense pas, mais on n'élève pas même de doute sur la légitimité et l'utilité de ces sortes, de trafic d'argent. Toutefois, par une contradiction révoltante, les lois

condamnent comme usuraire le prêt à intérêt au delà du taux qu'elles ont fixé.

De sorte qu'il est licite et même louable de recevoir à la bourse un intérêt de 30, 40 ou 50 pour % sur la dette publique et particulière, et l'on est coupable d'usure et punissable de peines correctionnelles si l'on prête à intérêt au-dessus, de 5 pour % à un débiteur dont on juge que les engagemens n'ont pas toute la valeur qu'ils expriment. Dans un cas on peut faire valoir son argent au taux du marché, et, dans un autre, on ne peut lui donner d'autre valeur que celle que la loi lui a assignée. Expliquera qui pourra cette bizarrerie dans la législation des peuples ; mais n'est-ce pas le cas de dire comme le poêle :

EXPORTATIONS. — On appelle de ce nom la vente qu'un pays fait à l'étranger des produits de son sol et de son industrie. La nature, le caractère et les résultats de cette opération commerciale donnent lieu à de grandes dissensions parmi les écrivains. Je n'en retracerai ici que deux qui inspirent un véritable intérêt.

On prétend qu'on ne doit exporter à l'étranger que les produits que le pays ne peut pas consommer.

Cela peut paraître vrai pour les produits nécessaires à la subsistance de la population ; et pour les matières premières que le capital et l'industrie du pays peuvent employer avec profit. Encore y a-t-il de fortes raisons de douter de la sagesse de cette limitation à l'exportation.

S'il est vrai qu'un pays ne doit jamais se priver de ses moyens de subsistance et de travail et qu'il doit repousser des gains qui compromettraient l'une et l'autre, il est tout aussi certain que l'exportation qui encourage la production, qui n'y met aucun terme et la porte au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, est la plus forte garantie pour un pays contre la pénurie des subsistances et la privation des matières premières. Quand les circonstances en font un devoir, la

prohibition des exportations assure un fonds de réserve contre l'intempérie des saisons et les calamités qui en sont inséparables.

Il y a donc sur ce point un problème dont il faut abandonner la solution aux lumières et aux sollicitudes des gouvernemens.

Hors ce cas les exportations, de quelque nature qu'elles soient, offrent toujours de grands avantages et sont le moyen le plus sûr d'accroître les richesses des peuples. (Voyez Commerce.)

Mais ces moyens consistent-ils, comme on est assez généralement porté à le croire, à exporter plus qu'on n'importe ; ou, ce qui est la même chose, à vendre plus à l'étranger qu'on n'importe de lui ? Il ne peut pas y avoir de doute à cet égard.

Quand un pays exporte plus qu'il n'importe, il laisse à l'étranger des capitaux qui eussent augmenté la masse du travail et des productions du pays, l'aisance des classes laborieuses, et la richesse générale. Il y a donc, en thèse générale, une perte pour tout pays à exporter plus qu'il n'importe.

Sans doute les capitaux restés à l'étranger n'y sont pas oisifs pour les capitalistes auxquels ils appartiennent ; il est même vraisemblable que s'ils pouvaient espérer d'en tirer un meilleur parti dans leur pays, ils ne les laisseraient pas à l'étranger, mais il n'est pas sûr que les profits que les capitalistes tirent du placement de leurs capitaux à l'étranger dédommagent leur pays, de la privation de l'emploi de leur capital ; et alors la solution du problème est toute de fait et ne peut trouver place dans la science, qui ne cherche et ne peut obtenir que des résultats généraux.

Emprunts publics

ÉCHANGES. — Les échanges sont le moyen de transmettre les produits du travail, soit directement, soit indirectement, du producteur au consommateur.

Trois choses sont essentielles pour que l'échange donne au producteur, au consommateur et au pays tous les avantages qu'on doit en attendre.

Ce sont :

La facilité de la circulation des produits qui cherchent un consommateur ;

La liberté du marché, ou la concurrence ;

Une valeur d'échange réelle et pour ainsi dire invariable, ou une monnaie dont la valeur nominale soit égale à la valeur réelle.

Sans l'accomplissement de ces trois conditions, l'échange ne remplit point son objet, n'atteint pas son but, et perd une partie plus ou moins considérable de ses avantages.

Si la circulation des produits n'est pas rendue facile et économique, par des routes nombreuses et bien entretenues, par la célérité et la circulation des transports, par la protection éclairée du pouvoir, les frais de l'échange augmentent, les produits renchérissent, la consommation diminue, la production décroît, et la richesse décline.

Si le marché ne jouit pas d'une entière liberté, si le producteur ou le commerce qui le représente, ne peut pas choisir le marché qu'il croit le plus avantageux, et si le consommateur ne peut pas s'approvisionner où bon lui semble, le producteur ne reçoit point toute la valeur de ses produits, et le consommateur les paie beaucoup plus cher qu'il ne devrait les payer. Il y a désordre dans la production, dans la

consommation et dans le commerce qui leur sert d'intermédiaire, et par conséquent atteinte fâcheuse à la richesse.

Enfin si la valeur que le producteur reçoit immédiatement du consommateur, ou médiatement du commerce, n'est que factice, précaire ou incertaine ; si, quand il en dispose, il ne reçoit pas autant qu'il a donné ; en un mot, si la monnaie, qui est la valeur d'échange de toutes les valeurs, n'est pas fixe, ou du moins n'éprouve d'autres variations que celle que le marché lui donne, l'échange n'offre plus que des chances qui le dénaturent, le corrompent et le transforment en une déception scandaleuse et ruineuse.

Ainsi l'échange, ce puissant instrument de la richesse, peut lui être funeste ou salutaire, selon qu'il est aidé ou entravé par un pouvoir éclairé ou aveugle, ignorant ou habile ; au surplus, voyez Commerce, Concurrence, Valeur et Monnaie.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — C'est une science qui embrasse la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne.

La nature de la richesse moderne est ce qui la constitue, la caractérise, la compose, la fait ce qu'elle est.

Ses causes dérivent de la qualité du sol, de l'industrie des habitans, des encouragemens, ou des entraves que le gouvernement leur fait éprouver ; des institutions sociales, des mœurs publiques et des habitudes privées. La richesse moderne est essentiellement sociale et a son principe vital dans l'état de la société ; l'industrie n'est qu'un instrument qui obéit au mouvement que la société lui donne, et qui produit la richesse, ou la misère, selon la direction, l'influence et l'efficacité de ce mouvement.

On s'est évidemment abusé lorsqu'on a réduit l'économie politique à la connaissance des causes qui produisent la richesse particulière, lorsqu'on a avancé qu'elles sont indépendantes de l'impulsion sociale,

et surtout lorsqu'on fait résulter la richesse générale de la richesse particulière, il n'y a aucun rapport entre l'une et l'autre.

Sans doute la richesse générale ne peut exister sans la richesse particulière, mais la richesse, particulière ne constitue pas nécessairement la richesse générale. Dans les pays pauvres il y a beaucoup de richesses particulières et point de exemples sous les gouvernemens absolus, parmi les aristocraties, partout où le pouvoir concentre la richesse dans ses serviteurs. Ce n'est pas dans cette direction que l'économie politique cherche la richesse moderne.

Elle ne la voit que dans la richesse générale, résultat d'un gouvernement, sage, et éclairé, d'une bonne organisation de l'état social et des efforts libres et spontanés de tous les individus ; qui n'exclut pas les richesses particulières, qui se multiplie en se divisant, et n'a plus de bornes ; quand elle étend sa circulation dans le monde entier. En un mot, les principes, les lois, et les règles de l'économie domestique et privée sont tout-à-fait étrangers à ceux qui régissent l'économie politique. (Voyez l'Avertissement.) ÉCONOMIES. — Toute économie consiste dans la réserve d'une partie du revenu, produite par le retranchement-de la dépense. (Voyez Accumulation et Capital.) EFFETS PUBLICS. — On entend par effets publics, les obligations de toute nature, à courts, à longs termes, et à perpétuité, que les gouvernemens mettent en circulation pour les besoins de L'état qu'ils gouvernent et administrent. Ces obligations ont un cours public, et reçoivent du marché leur véritable valeur. Celle que le gouvernement leur donne n'est que nominal. EMPRUNTS PUBLICS. Voyez Dette publique. ENTREPOTS. — C'est le versement réel ou fictif dans les magasins de l'état des produits de l'étranger, propres à la consommation actuelle.

L'entrepôt est réel quand le versement a lieu dans les magasins du gouvernement.

Il est fictif quand le versement se fait dans les magasins du commerçant, sous la condition de représentera toute réquisition, aux agens du pouvoir, les produits entreposés, ou de payer l'impôt de ceux qu'il ne peut pas représenter.

L'objet de l'un et de l'autre entrepôt est de n'exiger l'impôt assis sur les produite entreposés, que lorsqu'ils sortent de l'entrepôt pour être livrés à la consommation, et de les exempter de tout impôt quand ils sont réexportés.

Ce concordat du pouvoir avec le commerce est la plus grande preuve des progrès de la science du gouvernement à l'époque où nous vivons. On sait enfin que l'impôt nuit au commerce, sans rétroagir sur la consommation et la production, et qu'on ne peut pas opprimer le commerce sans compromettre la fortune publique et la richesse générale.

Qu'il y a loin de l'entrepôt aux avanies sur la circulation des produits du commerce, aux péages de seigneurie à seigneurie, de province à province, aux traites foraines et même aux obligations souscrites par le commerce au gouvernement, pour le paiement des droits acquis par la seule importation des produits étrangers, soit qu'ils trouvent ou non des consommateurs dans un temps actuel, prochain ou éloigné.

Grâce à l'entrepôt, les impôts sur les produits étrangers du commerce ne sont que des impôts sur la consommation, et par conséquent ne causent au commerce d'autre préjudice que celui qui résulte de tout impôt.

Mais ce n'est là que le moindre avantage des entrepôts, on leur doit de plus grands et de plus heureux résultats. Dés qu'il a été permis au commerce de faire, sans payer aucun impôt, arriver ses marchandises dans les lieux où il en espère le débit, de les exporter quand ses espérances ne se réalisent pas le commerce n'a eu de bornes que

la consommation, et comme son indétermination est le mobile de toutes les spéculations du commerce elles ont été indéfinies. Dès lors les lieux de grande consommation sont devenus les sources des produits du sol et de l'industrie de tous les pays ; leur abondance en a baissé le prix ; leur consommation a été plus rapide, et le commerce le consommateur et le producteur ont recueilli tous les avantages que le pouvoir peut leur dispenser.

Lors même que la consommation des lieux d'entrepôt ne répond pas à l'attente du commerce, l'exportation laisse de grands profits aux pays entrepositeurs dans les frais de chargement, dans l'intérêt des avances et la commission ; bénéfices qui n'existeraient pas sans l'entrepôt, et qui ne sont dus qu'à lui.

Dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, qui embrassent dans leurs spéculations l'universalité de la consommation du monde entier, l'entrepôt seconde, favorise, encourage leurs spéculations et concourt, avec le plus grand succès, aux progrès de la richesse particulière et générale.

Mais on doit pressentir que l'entrepôt ne peut avoir lieu que là où la nature du gouvernement offre des garanties suffisantes de sa justice, de sa droiture et de sa loyauté. Sans cette sécurité l'entrepôt n'est qu'une occasion de dommage et de ruiné pour le commerce ; et, comme il arrive presque toujours, l'abus des bonnes mesures est encore plus funeste que l'abus des mauvaises : on peut se préserver de celles-ci, mais on n'a point de sauve-garde contre les autres ; d'où il suit que les gouvernemens absolus doivent renoncer aux avantages des entrepôts, ou sacrifier les prérogatives de l'arbitraire aux sécurités du commerce ; alternative que les besoins des gouvernemens absolus ne peuvent pas laisser long-temps incertaine et problématique. La richesse est devenue pour tous les états modernes un besoin de première nécessité, et la richesse ne peut plus être conquise par la force ; on ne peut l'acquérir que par le commerce, or quel est le genre

d'entrepôt qui, sous le pouvoir absolu, pourrait inspirer une véritable confiance au commerce ?

Serait-ce l'entrepôt réel ? mais y a-t-il un commerçant assez crédule et assez imprudent pour déposer dans les magasins d'un gouvernement arbitraire des marchandises dont il peut s'emparer pour ses besoins ou pour satisfaire sa cupidité ; qui peut les retenir pour son compte, y mettre le prix qu'il veut et les payer quand bon lui semble ; qui, s'il a la pudeur de ne pas mériter le reproche de spoliation peut soumettre les marchandises qui sont mises sous sa sauve-garde à de nouveaux impôts et en retenir une partie quand il ne peut pas s'approprier la totalité. Ou je me trompe fort, ou un commerçant sage et prudent ne s'exposera pas à de semblables risques.

L'entrepôt fictif lui offrirait-il plus de garanties et de confiance ? Pas davantage.

Si l'entrepôt réel met le commerce à la merci du pouvoir absolu, l'entrepôt fictif expose les commerçans à toutes les vexations, à toutes les tracasseries, à toutes les avanies de ses agens. Obligés de représenter à toute réquisition les produits qu'ils ont en entrepôt fictif, les commerçans ne peuvent échapper à l'avidité de leurs surveillans que par la corruption, résultat déplorable qui rend l'entrepôt fictif tout aussi périlleux que l'entrepôt réel, et le rend également impossible dans les gouvernemens absolus.

Cet avantage des gouvernemens libres et constitutionnels sur les gouvernemens absolus, dans une des principales branches de la richesse, explique pourquoi ils sont restés à une si grande distance les uns des autres dans la carrière de la richesse et de l'opulence ; pourquoi les gouvernemens absolus font d'impuissans efforts pour rassurer les esprits sur l'abus de leur pouvoir, et d'où vient le mouvement qui les entraîne tous vers un nouvel ordre de choses, imposé par le

besoin de la richesse, cet élément nécessaire de la puissance des états et de la civilisation des peuples dans la moderne société civile.

ESCOMPTE. — Ce mot exprime la différence de la valeur vénale et de la valeur réelle d'un effet public, commercial ou particulier, dont le terme de paiement n'est pas arrivé ou dont le paiement intégral n'est pas assuré à son échéance.

Ainsi une lettre de change à trois mois de date n'a pas la même valeur que celle qui est payable à vue, quoique l'une et l'autre aient le même débiteur : la différence de leur valeur respective forme ce qu'on appelle l'escompte.

Ainsi la dette publique ou particulière, dont l'intérêt n'échoit que dans six mois, n'a pas la même valeur que celle dont l'intérêt est payable dans un mois, et cette différence compose l'escompte qu'on est obligé de payer, si l'on veut en toucher le montant avant son échéance.

Enfin la dette publique ou particulière qui se détériore par la dépréciation des fonds publics ou par le discrédit du' débiteur particulier donne lieu à un escompte de la part du capitaliste qui veut rentrer dans son capital.

Ce qu'il y a d'assez étrange dans l'escompte, qui en dernière analyse n'est qu'un placement de capitaux avec plus ou moins de chances, c'est qu'il y a des marchés publics qu'on appelle bourses, où l'on règle la quotité de l'escompte de la même manière qu'on établit dans les autres marchés la valeur des marchandises qu'en y met en vente, d'où il suit que l'argent n'est à la bourse qu'une marchandise. On en fait légalement et légitimement trafic contre les besoins publics et particuliers, ou contre la loyauté et la solvabilité des gouvernemens et des particuliers ; et non-seulement on ne s'en offense pas, mais on n'élève pas même de doute sur la légitimité et l'utilité de ces sortes, de trafic d'argent. Toutefois, par une contradiction révoltante, les lois

condamnent comme usuraire le prêt à intérêt au delà du taux qu'elles ont fixé.

De sorte qu'il est licite et même louable de recevoir à la bourse un intérêt de 30, 40 ou 50 pour % sur la dette publique et particulière, et l'on est coupable d'usure et punissable de peines correctionnelles si l'on prête à intérêt au-dessus, de 5 pour % à un débiteur dont on juge que les engagemens n'ont pas toute la valeur qu'ils expriment. Dans un cas on peut faire valoir son argent au taux du marché, et, dans un autre, on ne peut lui donner d'autre valeur que celle que la loi lui a assignée. Expliquera qui pourra cette bizarrerie dans la législation des peuples ; mais n'est-ce pas le cas de dire comme le poêle :

EXPORTATIONS. — On appelle de ce nom la vente qu'un pays fait à l'étranger des produits de son sol et de son industrie. La nature, le caractère et les résultats de cette opération commerciale donnent lieu à de grandes dissensions parmi les écrivains. Je n'en retracerai ici que deux qui inspirent un véritable intérêt.

On prétend qu'on ne doit exporter à l'étranger que les produits que le pays ne peut pas consommer.

Cela peut paraître vrai pour les produits nécessaires à la subsistance de la population ; et pour les matières premières que le capital et l'industrie du pays peuvent employer avec profit. Encore y a-t-il de fortes raisons de douter de la sagesse de cette limitation à l'exportation.

S'il est vrai qu'un pays ne doit jamais se priver de ses moyens de subsistance et de travail et qu'il doit repousser des gains qui compromettraient l'une et l'autre, il est tout aussi certain que l'exportation qui encourage la production, qui n'y met aucun terme et la porte au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, est la plus forte garantie pour un pays contre la pénurie des subsistances et la privation des matières premières. Quand les circonstances en font un devoir, la

prohibition des exportations assure un fonds de réserve contre l'intempérie des saisons et les calamités qui en sont inséparables.

Il y a donc sur ce point un problème dont il faut abandonner la solution aux lumières et aux sollicitudes des gouvernemens.

Hors ce cas les exportations, de quelque nature qu'elles soient, offrent toujours de grands avantages et sont le moyen le plus sûr d'accroître les richesses des peuples. (Voyez Commerce.)

Mais ces moyens consistent-ils, comme on est assez généralement porté à le croire, à exporter plus qu'on n'importe ; ou, ce qui est la même chose, à vendre plus à l'étranger qu'on n'importe de lui ? Il ne peut pas y avoir de doute à cet égard.

Quand un pays exporte plus qu'il n'importe, il laisse à l'étranger des capitaux qui eussent augmenté la masse du travail et des productions du pays, l'aisance des classes laborieuses, et la richesse générale. Il y a donc, en thèse générale, une perte pour tout pays à exporter plus qu'il n'importe.

Sans doute les capitaux restés à l'étranger n'y sont pas oisifs pour les capitalistes auxquels ils appartiennent ; il est même vraisemblable que s'ils pouvaient espérer d'en tirer un meilleur parti dans leur pays, ils ne les laisseraient pas à l'étranger, mais il n'est pas sûr que les profits que les capitalistes tirent du placement de leurs capitaux à l'étranger dédommagent leur pays, de la privation de l'emploi de leur capital ; et alors la solution du problème est toute de fait et ne peut trouver place dans la science, qui ne cherche et ne peut obtenir que des résultats généraux.

Entrepôts

ÉCHANGES. — Les échanges sont le moyen de transmettre les produits du travail, soit directement, soit indirectement, du producteur au consommateur.

Trois choses sont essentielles pour que l'échange donne au producteur, au consommateur et au pays tous les avantages qu'on doit en attendre.

Ce sont :

La facilité de la circulation des produits qui cherchent un consommateur ;

La liberté du marché, ou la concurrence ;

Une valeur d'échange réelle et pour ainsi dire invariable, ou une monnaie dont la valeur nominale soit égale à la valeur réelle.

Sans l'accomplissement de ces trois conditions, l'échange ne remplit point son objet, n'atteint pas son but, et perd une partie plus ou moins considérable de ses avantages.

Si la circulation des produits n'est pas rendue facile et économique, par des routes nombreuses et bien entretenues, par la célérité et la circulation des transports, par la protection éclairée du pouvoir, les frais de l'échange augmentent, les produits renchérissent, la consommation diminue, la production décroît, et la richesse décline.

Si le marché ne jouit pas d'une entière liberté, si le producteur ou le commerce qui le représente, ne peut pas choisir le marché qu'il croit le plus avantageux, et si le consommateur ne peut pas s'approvisionner où bon lui semble, le producteur ne reçoit point toute la valeur de ses produits, et le consommateur les paie beaucoup plus cher qu'il ne devrait les payer. Il y a désordre dans la production, dans la

consommation et dans le commerce qui leur sert d'intermédiaire, et par conséquent atteinte fâcheuse à la richesse.

Enfin si la valeur que le producteur reçoit immédiatement du consommateur, ou médiatement du commerce, n'est que factice, précaire ou incertaine ; si, quand il en dispose, il ne reçoit pas autant qu'il a donné ; en un mot, si la monnaie, qui est la valeur d'échange de toutes les valeurs, n'est pas fixe, ou du moins n'éprouve d'autres variations que celle que le marché lui donne, l'échange n'offre plus que des chances qui le dénaturent, le corrompent et le transforment en une déception scandaleuse et ruineuse.

Ainsi l'échange, ce puissant instrument de la richesse, peut lui être funeste ou salutaire, selon qu'il est aidé ou entravé par un pouvoir éclairé ou aveugle, ignorant ou habile ; au surplus, voyez Commerce, Concurrence, Valeur et Monnaie.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — C'est une science qui embrasse la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne.

La nature de la richesse moderne est ce qui la constitue, la caractérise, la compose, la fait ce qu'elle est.

Ses causes dérivent de la qualité du sol, de l'industrie des habitans, des encouragemens, ou des entraves que le gouvernement leur fait éprouver ; des institutions sociales, des mœurs publiques et des habitudes privées. La richesse moderne est essentiellement sociale et a son principe vital dans l'état de la société ; l'industrie n'est qu'un instrument qui obéit au mouvement que la société lui donne, et qui produit la richesse, ou la misère, selon la direction, l'influence et l'efficacité de ce mouvement.

On s'est évidemment abusé lorsqu'on a réduit l'économie politique à la connaissance des causes qui produisent la richesse particulière, lorsqu'on a avancé qu'elles sont indépendantes de l'impulsion sociale,

et surtout lorsqu'on fait résulter la richesse générale de la richesse particulière, il n'y a aucun rapport entre l'une et l'autre.

Sans doute la richesse générale ne peut exister sans la richesse particulière, mais la richesse, particulière ne constitue pas nécessairement la richesse générale. Dans les pays pauvres il y a beaucoup de richesses particulières et point de exemples sous les gouvernemens absolus, parmi les aristocraties, partout où le pouvoir concentre la richesse dans ses serviteurs. Ce n'est pas dans cette direction que l'économie politique cherche la richesse moderne.

Elle ne la voit que dans la richesse générale, résultat d'un gouvernement, sage, et éclairé, d'une bonne organisation de l'état social et des efforts libres et spontanés de tous les individus ; qui n'exclut pas les richesses particulières, qui se multiplie en se divisant, et n'a plus de bornes ; quand elle étend sa circulation dans le monde entier. En un mot, les principes, les lois, et les règles de l'économie domestique et privée sont tout-à-fait étrangers à ceux qui régissent l'économie politique. (Voyez l'Avertissement.) ÉCONOMIES. — Toute économie consiste dans la réserve d'une partie du revenu, produite par le retranchement-de la dépense. (Voyez Accumulation et Capital.) EFFETS PUBLICS. — On entend par effets publics, les obligations de toute nature, à courts, à longs termes, et à perpétuité, que les gouvernemens mettent en circulation pour les besoins de L'état qu'ils gouvernent et administrent. Ces obligations ont un cours public, et reçoivent du marché leur véritable valeur. Celle que le gouvernement leur donne n'est que nominal. EMPRUNTS PUBLICS. Voyez Dette publique. ENTREPOTS. — C'est le versement réel ou fictif dans les magasins de l'état des produits de l'étranger, propres à la consommation actuelle.

L'entrepôt est réel quand le versement a lieu dans les magasins du gouvernement.

Il est fictif quand le versement se fait dans les magasins du commerçant, sous la condition de représentera toute réquisition, aux agens du pouvoir, les produits entreposés, ou de payer l'impôt de ceux qu'il ne peut pas représenter.

L'objet de l'un et de l'autre entrepôt est de n'exiger l'impôt assis sur les produite entreposés, que lorsqu'ils sortent de l'entrepôt pour être livrés à la consommation, et de les exempter de tout impôt quand ils sont réexportés.

Ce concordat du pouvoir avec le commerce est la plus grande preuve des progrès de la science du gouvernement à l'époque où nous vivons. On sait enfin que l'impôt nuit au commerce, sans rétroagir sur la consommation et la production, et qu'on ne peut pas opprimer le commerce sans compromettre la fortune publique et la richesse générale.

Qu'il y a loin de l'entrepôt aux avanies sur la circulation des produits du commerce, aux péages de seigneurie à seigneurie, de province à province, aux traites foraines et même aux obligations souscrites par le commerce au gouvernement, pour le paiement des droits acquis par la seule importation des produits étrangers, soit qu'ils trouvent ou non des consommateurs dans un temps actuel, prochain ou éloigné.

Grâce à l'entrepôt, les impôts sur les produits étrangers du commerce ne sont que des impôts sur la consommation, et par conséquent ne causent au commerce d'autre préjudice que celui qui résulte de tout impôt.

Mais ce n'est là que le moindre avantage des entrepôts, on leur doit de plus grands et de plus heureux résultats. Dés qu'il a été permis au commerce de faire, sans payer aucun impôt, arriver ses marchandises dans les lieux où il en espère le débit, de les exporter quand ses espérances ne se réalisent pas le commerce n'a eu de bornes que

la consommation, et comme son indétermination est le mobile de toutes les spéculations du commerce elles ont été indéfinies. Dès lors les lieux de grande consommation sont devenus les sources des produits du sol et de l'industrie de tous les pays ; leur abondance en a baissé le prix ; leur consommation a été plus rapide, et le commerce le consommateur et le producteur ont recueilli tous les avantages que le pouvoir peut leur dispenser.

Lors même que la consommation des lieux d'entrepôt ne répond pas à l'attente du commerce, l'exportation laisse de grands profits aux pays entrepositeurs dans les frais de chargement, dans l'intérêt des avances et la commission ; bénéfices qui n'existeraient pas sans l'entrepôt, et qui ne sont dus qu'à lui.

Dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, qui embrassent dans leurs spéculations l'universalité de la consommation du monde entier, l'entrepôt seconde, favorise, encourage leurs spéculations et concourt, avec le plus grand succès, aux progrès de la richesse particulière et générale.

Mais on doit pressentir que l'entrepôt ne peut avoir lieu que là où la nature du gouvernement offre des garanties suffisantes de sa justice, de sa droiture et de sa loyauté. Sans cette sécurité l'entrepôt n'est qu'une occasion de dommage et de ruiné pour le commerce ; et, comme il arrive presque toujours, l'abus des bonnes mesures est encore plus funeste que l'abus des mauvaises : on peut se préserver de celles-ci, mais on n'a point de sauve-garde contre les autres ; d'où il suit que les gouvernemens absolus doivent renoncer aux avantages des entrepôts, ou sacrifier les prérogatives de l'arbitraire aux sécurités du commerce ; alternative que les besoins des gouvernemens absolus ne peuvent pas laisser long-temps incertaine et problématique. La richesse est devenue pour tous les états modernes un besoin de première nécessité, et la richesse ne peut plus être conquise par la force ; on ne peut l'acquérir que par le commerce, or quel est le genre

d'entrepôt qui, sous le pouvoir absolu, pourrait inspirer une véritable confiance au commerce ?

Serait-ce l'entrepôt réel ? mais y a-t-il un commerçant assez crédule et assez imprudent pour déposer dans les magasins d'un gouvernement arbitraire des marchandises dont il peut s'emparer pour ses besoins ou pour satisfaire sa cupidité ; qui peut les retenir pour son compte, y mettre le prix qu'il veut et les payer quand bon lui semble ; qui, s'il a la pudeur de ne pas mériter le reproche de spoliation peut soumettre les marchandises qui sont mises sous sa sauve-garde à de nouveaux impôts et en retenir une partie quand il ne peut pas s'approprier la totalité. Ou je me trompe fort, ou un commerçant sage et prudent ne s'exposera pas à de semblables risques.

L'entrepôt fictif lui offrirait-il plus de garanties et de confiance ? Pas davantage.

Si l'entrepôt réel met le commerce à la merci du pouvoir absolu, l'entrepôt fictif expose les commerçans à toutes les vexations, à toutes les tracasseries, à toutes les avanies de ses agens. Obligés de représenter à toute réquisition les produits qu'ils ont en entrepôt fictif, les commerçans ne peuvent échapper à l'avidité de leurs surveillans que par la corruption, résultat déplorable qui rend l'entrepôt fictif tout aussi périlleux que l'entrepôt réel, et le rend également impossible dans les gouvernemens absolus.

Cet avantage des gouvernemens libres et constitutionnels sur les gouvernemens absolus, dans une des principales branches de la richesse, explique pourquoi ils sont restés à une si grande distance les uns des autres dans la carrière de la richesse et de l'opulence ; pourquoi les gouvernemens absolus font d'impuissans efforts pour rassurer les esprits sur l'abus de leur pouvoir, et d'où vient le mouvement qui les entraîne tous vers un nouvel ordre de choses, imposé par le

besoin de la richesse, cet élément nécessaire de la puissance des états et de la civilisation des peuples dans la moderne société civile.

ESCOMPTE. — Ce mot exprime la différence de la valeur vénale et de la valeur réelle d'un effet public, commercial ou particulier, dont le terme de paiement n'est pas arrivé ou dont le paiement intégral n'est pas assuré à son échéance.

Ainsi une lettre de change à trois mois de date n'a pas la même valeur que celle qui est payable à vue, quoique l'une et l'autre aient le même débiteur : la différence de leur valeur respective forme ce qu'on appelle l'escompte.

Ainsi la dette publique ou particulière, dont l'intérêt n'échoit que dans six mois, n'a pas la même valeur que celle dont l'intérêt est payable dans un mois, et cette différence compose l'escompte qu'on est obligé de payer, si l'on veut en toucher le montant avant son échéance.

Enfin la dette publique ou particulière qui se détériore par la dépréciation des fonds publics ou par le discrédit du' débiteur particulier donne lieu à un escompte de la part du capitaliste qui veut rentrer dans son capital.

Ce qu'il y a d'assez étrange dans l'escompte, qui en dernière analyse n'est qu'un placement de capitaux avec plus ou moins de chances, c'est qu'il y a des marchés publics qu'on appelle bourses, où l'on règle la quotité de l'escompte de la même manière qu'on établit dans les autres marchés la valeur des marchandises qu'en y met en vente, d'où il suit que l'argent n'est à la bourse qu'une marchandise. On en fait légalement et légitimement trafic contre les besoins publics et particuliers, ou contre la loyauté et la solvabilité des gouvernemens et des particuliers ; et non-seulement on ne s'en offense pas, mais on n'élève pas même de doute sur la légitimité et l'utilité de ces sortes, de trafic d'argent. Toutefois, par une contradiction révoltante, les lois

condamnent comme usuraire le prêt à intérêt au delà du taux qu'elles ont fixé.

De sorte qu'il est licite et même louable de recevoir à la bourse un intérêt de 30, 40 ou 50 pour % sur la dette publique et particulière, et l'on est coupable d'usure et punissable de peines correctionnelles si l'on prête à intérêt au-dessus, de 5 pour % à un débiteur dont on juge que les engagemens n'ont pas toute la valeur qu'ils expriment. Dans un cas on peut faire valoir son argent au taux du marché, et, dans un autre, on ne peut lui donner d'autre valeur que celle que la loi lui a assignée. Expliquera qui pourra cette bizarrerie dans la législation des peuples ; mais n'est-ce pas le cas de dire comme le poêle :

EXPORTATIONS. — On appelle de ce nom la vente qu'un pays fait à l'étranger des produits de son sol et de son industrie. La nature, le caractère et les résultats de cette opération commerciale donnent lieu à de grandes dissensions parmi les écrivains. Je n'en retracerai ici que deux qui inspirent un véritable intérêt.

On prétend qu'on ne doit exporter à l'étranger que les produits que le pays ne peut pas consommer.

Cela peut paraître vrai pour les produits nécessaires à la subsistance de la population ; et pour les matières premières que le capital et l'industrie du pays peuvent employer avec profit. Encore y a-t-il de fortes raisons de douter de la sagesse de cette limitation à l'exportation.

S'il est vrai qu'un pays ne doit jamais se priver de ses moyens de subsistance et de travail et qu'il doit repousser des gains qui compromettraient l'une et l'autre, il est tout aussi certain que l'exportation qui encourage la production, qui n'y met aucun terme et la porte au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, est la plus forte garantie pour un pays contre la pénurie des subsistances et la privation des matières premières. Quand les circonstances en font un devoir, la

prohibition des exportations assure un fonds de réserve contre l'intempérie des saisons et les calamités qui en sont inséparables.

Il y a donc sur ce point un problème dont il faut abandonner la solution aux lumières et aux sollicitudes des gouvernemens.

Hors ce cas les exportations, de quelque nature qu'elles soient, offrent toujours de grands avantages et sont le moyen le plus sûr d'accroître les richesses des peuples. (Voyez Commerce.)

Mais ces moyens consistent-ils, comme on est assez généralement porté à le croire, à exporter plus qu'on n'importe ; ou, ce qui est la même chose, à vendre plus à l'étranger qu'on n'importe de lui ? Il ne peut pas y avoir de doute à cet égard.

Quand un pays exporte plus qu'il n'importe, il laisse à l'étranger des capitaux qui eussent augmenté la masse du travail et des productions du pays, l'aisance des classes laborieuses, et la richesse générale. Il y a donc, en thèse générale, une perte pour tout pays à exporter plus qu'il n'importe.

Sans doute les capitaux restés à l'étranger n'y sont pas oisifs pour les capitalistes auxquels ils appartiennent ; il est même vraisemblable que s'ils pouvaient espérer d'en tirer un meilleur parti dans leur pays, ils ne les laisseraient pas à l'étranger, mais il n'est pas sûr que les profits que les capitalistes tirent du placement de leurs capitaux à l'étranger dédommagent leur pays, de la privation de l'emploi de leur capital ; et alors la solution du problème est toute de fait et ne peut trouver place dans la science, qui ne cherche et ne peut obtenir que des résultats généraux.

Escompte

ÉCHANGES. — Les échanges sont le moyen de transmettre les produits du travail, soit directement, soit indirectement, du producteur au consommateur.

Trois choses sont essentielles pour que l'échange donne au producteur, au consommateur et au pays tous les avantages qu'on doit en attendre.

Ce sont :

La facilité de la circulation des produits qui cherchent un consommateur ;

La liberté du marché, ou la concurrence ;

Une valeur d'échange réelle et pour ainsi dire invariable, ou une monnaie dont la valeur nominale soit égale à la valeur réelle.

Sans l'accomplissement de ces trois conditions, l'échange ne remplit point son objet, n'atteint pas son but, et perd une partie plus ou moins considérable de ses avantages.

Si la circulation des produits n'est pas rendue facile et économique, par des routes nombreuses et bien entretenues, par la célérité et la circulation des transports, par la protection éclairée du pouvoir, les frais de l'échange augmentent, les produits renchérissent, la consommation diminue, la production décroît, et la richesse décline.

Si le marché ne jouit pas d'une entière liberté, si le producteur ou le commerce qui le représente, ne peut pas choisir le marché qu'il croit le plus avantageux, et si le consommateur ne peut pas s'approvisionner où bon lui semble, le producteur ne reçoit point toute la valeur de ses produits, et le consommateur les paie beaucoup plus cher qu'il ne devrait les payer. Il y a désordre dans la production, dans la

consommation et dans le commerce qui leur sert d'intermédiaire, et par conséquent atteinte fâcheuse à la richesse.

Enfin si la valeur que le producteur reçoit immédiatement du consommateur, ou médiatement du commerce, n'est que factice, précaire ou incertaine ; si, quand il en dispose, il ne reçoit pas autant qu'il a donné ; en un mot, si la monnaie, qui est la valeur d'échange de toutes les valeurs, n'est pas fixe, ou du moins n'éprouve d'autres variations que celle que le marché lui donne, l'échange n'offre plus que des chances qui le dénaturent, le corrompent et le transforment en une déception scandaleuse et ruineuse.

Ainsi l'échange, ce puissant instrument de la richesse, peut lui être funeste ou salutaire, selon qu'il est aidé ou entravé par un pouvoir éclairé ou aveugle, ignorant ou habile ; au surplus, voyez Commerce, Concurrence, Valeur et Monnaie.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — C'est une science qui embrasse la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne.

La nature de la richesse moderne est ce qui la constitue, la caractérise, la compose, la fait ce qu'elle est.

Ses causes dérivent de la qualité du sol, de l'industrie des habitans, des encouragemens, ou des entraves que le gouvernement leur fait éprouver ; des institutions sociales, des mœurs publiques et des habitudes privées. La richesse moderne est essentiellement sociale et a son principe vital dans l'état de la société ; l'industrie n'est qu'un instrument qui obéit au mouvement que la société lui donne, et qui produit la richesse, ou la misère, selon la direction, l'influence et l'efficacité de ce mouvement.

On s'est évidemment abusé lorsqu'on a réduit l'économie politique à la connaissance des causes qui produisent la richesse particulière, lorsqu'on a avancé qu'elles sont indépendantes de l'impulsion sociale,

et surtout lorsqu'on fait résulter la richesse générale de la richesse particulière, il n'y a aucun rapport entre l'une et l'autre.

Sans doute la richesse générale ne peut exister sans la richesse particulière, mais la richesse, particulière ne constitue pas nécessairement la richesse générale. Dans les pays pauvres il y a beaucoup de richesses particulières et point de exemples sous les gouvernemens absolus, parmi les aristocraties, partout où le pouvoir concentre la richesse dans ses serviteurs. Ce n'est pas dans cette direction que l'économie politique cherche la richesse moderne.

Elle ne la voit que dans la richesse générale, résultat d'un gouvernement, sage, et éclairé, d'une bonne organisation de l'état social et des efforts libres et spontanés de tous les individus ; qui n'exclut pas les richesses particulières, qui se multiplie en se divisant, et n'a plus de bornes ; quand elle étend sa circulation dans le monde entier. En un mot, les principes, les lois, et les règles de l'économie domestique et privée sont tout-à-fait étrangers à ceux qui régissent l'économie politique. (Voyez l'Avertissement.) ÉCONOMIES. — Toute économie consiste dans la réserve d'une partie du revenu, produite par le retranchement-de la dépense. (Voyez Accumulation et Capital.) EFFETS PUBLICS. — On entend par effets publics, les obligations de toute nature, à courts, à longs termes, et à perpétuité, que les gouvernemens mettent en circulation pour les besoins de L'état qu'ils gouvernent et administrent. Ces obligations ont un cours public, et reçoivent du marché leur véritable valeur. Celle que le gouvernement leur donne n'est que nominal. EMPRUNTS PUBLICS. Voyez Dette publique. ENTREPOTS. — C'est le versement réel ou fictif dans les magasins de l'état des produits de l'étranger, propres à la consommation actuelle.

L'entrepôt est réel quand le versement a lieu dans les magasins du gouvernement.

Il est fictif quand le versement se fait dans les magasins du commerçant, sous la condition de représentera toute réquisition, aux agens du pouvoir, les produits entreposés, ou de payer l'impôt de ceux qu'il ne peut pas représenter.

L'objet de l'un et de l'autre entrepôt est de n'exiger l'impôt assis sur les produite entreposés, que lorsqu'ils sortent de l'entrepôt pour être livrés à la consommation, et de les exempter de tout impôt quand ils sont réexportés.

Ce concordat du pouvoir avec le commerce est la plus grande preuve des progrès de la science du gouvernement à l'époque où nous vivons. On sait enfin que l'impôt nuit au commerce, sans rétroagir sur la consommation et la production, et qu'on ne peut pas opprimer le commerce sans compromettre la fortune publique et la richesse générale.

Qu'il y a loin de l'entrepôt aux avanies sur la circulation des produits du commerce, aux péages de seigneurie à seigneurie, de province à province, aux traites foraines et même aux obligations souscrites par le commerce au gouvernement, pour le paiement des droits acquis par la seule importation des produits étrangers, soit qu'ils trouvent ou non des consommateurs dans un temps actuel, prochain ou éloigné.

Grâce à l'entrepôt, les impôts sur les produits étrangers du commerce ne sont que des impôts sur la consommation, et par conséquent ne causent au commerce d'autre préjudice que celui qui résulte de tout impôt.

Mais ce n'est là que le moindre avantage des entrepôts, on leur doit de plus grands et de plus heureux résultats. Dés qu'il a été permis au commerce de faire, sans payer aucun impôt, arriver ses marchandises dans les lieux où il en espère le débit, de les exporter quand ses espérances ne se réalisent pas le commerce n'a eu de bornes que

la consommation, et comme son indétermination est le mobile de toutes les spéculations du commerce elles ont été indéfinies. Dès lors les lieux de grande consommation sont devenus les sources des produits du sol et de l'industrie de tous les pays ; leur abondance en a baissé le prix ; leur consommation a été plus rapide, et le commerce le consommateur et le producteur ont recueilli tous les avantages que le pouvoir peut leur dispenser.

Lors même que la consommation des lieux d'entrepôt ne répond pas à l'attente du commerce, l'exportation laisse de grands profits aux pays entrepositeurs dans les frais de chargement, dans l'intérêt des avances et la commission ; bénéfices qui n'existeraient pas sans l'entrepôt, et qui ne sont dus qu'à lui.

Dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, qui embrassent dans leurs spéculations l'universalité de la consommation du monde entier, l'entrepôt seconde, favorise, encourage leurs spéculations et concourt, avec le plus grand succès, aux progrès de la richesse particulière et générale.

Mais on doit pressentir que l'entrepôt ne peut avoir lieu que là où la nature du gouvernement offre des garanties suffisantes de sa justice, de sa droiture et de sa loyauté. Sans cette sécurité l'entrepôt n'est qu'une occasion de dommage et de ruiné pour le commerce ; et, comme il arrive presque toujours, l'abus des bonnes mesures est encore plus funeste que l'abus des mauvaises : on peut se préserver de celles-ci, mais on n'a point de sauve-garde contre les autres ; d'où il suit que les gouvernemens absolus doivent renoncer aux avantages des entrepôts, ou sacrifier les prérogatives de l'arbitraire aux sécurités du commerce ; alternative que les besoins des gouvernemens absolus ne peuvent pas laisser long-temps incertaine et problématique. La richesse est devenue pour tous les états modernes un besoin de première nécessité, et la richesse ne peut plus être conquise par la force ; on ne peut l'acquérir que par le commerce, or quel est le genre

d'entrepôt qui, sous le pouvoir absolu, pourrait inspirer une véritable confiance au commerce ?

Serait-ce l'entrepôt réel ? mais y a-t-il un commerçant assez crédule et assez imprudent pour déposer dans les magasins d'un gouvernement arbitraire des marchandises dont il peut s'emparer pour ses besoins ou pour satisfaire sa cupidité ; qui peut les retenir pour son compte, y mettre le prix qu'il veut et les payer quand bon lui semble ; qui, s'il a la pudeur de ne pas mériter le reproche de spoliation peut soumettre les marchandises qui sont mises sous sa sauve-garde à de nouveaux impôts et en retenir une partie quand il ne peut pas s'approprier la totalité. Ou je me trompe fort, ou un commerçant sage et prudent ne s'exposera pas à de semblables risques.

L'entrepôt fictif lui offrirait-il plus de garanties et de confiance ? Pas davantage.

Si l'entrepôt réel met le commerce à la merci du pouvoir absolu, l'entrepôt fictif expose les commerçans à toutes les vexations, à toutes les tracasseries, à toutes les avanies de ses agens. Obligés de représenter à toute réquisition les produits qu'ils ont en entrepôt fictif, les commerçans ne peuvent échapper à l'avidité de leurs surveillans que par la corruption, résultat déplorable qui rend l'entrepôt fictif tout aussi périlleux que l'entrepôt réel, et le rend également impossible dans les gouvernemens absolus.

Cet avantage des gouvernemens libres et constitutionnels sur les gouvernemens absolus, dans une des principales branches de la richesse, explique pourquoi ils sont restés à une si grande distance les uns des autres dans la carrière de la richesse et de l'opulence ; pourquoi les gouvernemens absolus font d'impuissans efforts pour rassurer les esprits sur l'abus de leur pouvoir, et d'où vient le mouvement qui les entraîne tous vers un nouvel ordre de choses, imposé par le

besoin de la richesse, cet élément nécessaire de la puissance des états et de la civilisation des peuples dans la moderne société civile.

ESCOMPTE. — Ce mot exprime la différence de la valeur vénale et de la valeur réelle d'un effet public, commercial ou particulier, dont le terme de paiement n'est pas arrivé ou dont le paiement intégral n'est pas assuré à son échéance.

Ainsi une lettre de change à trois mois de date n'a pas la même valeur que celle qui est payable à vue, quoique l'une et l'autre aient le même débiteur : la différence de leur valeur respective forme ce qu'on appelle l'escompte.

Ainsi la dette publique ou particulière, dont l'intérêt n'échoit que dans six mois, n'a pas la même valeur que celle dont l'intérêt est payable dans un mois, et cette différence compose l'escompte qu'on est obligé de payer, si l'on veut en toucher le montant avant son échéance.

Enfin la dette publique ou particulière qui se détériore par la dépréciation des fonds publics ou par le discrédit du' débiteur particulier donne lieu à un escompte de la part du capitaliste qui veut rentrer dans son capital.

Ce qu'il y a d'assez étrange dans l'escompte, qui en dernière analyse n'est qu'un placement de capitaux avec plus ou moins de chances, c'est qu'il y a des marchés publics qu'on appelle bourses, où l'on règle la quotité de l'escompte de la même manière qu'on établit dans les autres marchés la valeur des marchandises qu'en y met en vente, d'où il suit que l'argent n'est à la bourse qu'une marchandise. On en fait légalement et légitimement trafic contre les besoins publics et particuliers, ou contre la loyauté et la solvabilité des gouvernemens et des particuliers ; et non-seulement on ne s'en offense pas, mais on n'élève pas même de doute sur la légitimité et l'utilité de ces sortes, de trafic d'argent. Toutefois, par une contradiction révoltante, les lois

condamnent comme usuraire le prêt à intérêt au delà du taux qu'elles ont fixé.

De sorte qu'il est licite et même louable de recevoir à la bourse un intérêt de 30, 40 ou 50 pour % sur la dette publique et particulière, et l'on est coupable d'usure et punissable de peines correctionnelles si l'on prête à intérêt au-dessus, de 5 pour % à un débiteur dont on juge que les engagemens n'ont pas toute la valeur qu'ils expriment. Dans un cas on peut faire valoir son argent au taux du marché, et, dans un autre, on ne peut lui donner d'autre valeur que celle que la loi lui a assignée. Expliquera qui pourra cette bizarrerie dans la législation des peuples ; mais n'est-ce pas le cas de dire comme le poêle :

EXPORTATIONS. — On appelle de ce nom la vente qu'un pays fait à l'étranger des produits de son sol et de son industrie. La nature, le caractère et les résultats de cette opération commerciale donnent lieu à de grandes dissensions parmi les écrivains. Je n'en retracerai ici que deux qui inspirent un véritable intérêt.

On prétend qu'on ne doit exporter à l'étranger que les produits que le pays ne peut pas consommer.

Cela peut paraître vrai pour les produits nécessaires à la subsistance de la population ; et pour les matières premières que le capital et l'industrie du pays peuvent employer avec profit. Encore y a-t-il de fortes raisons de douter de la sagesse de cette limitation à l'exportation.

S'il est vrai qu'un pays ne doit jamais se priver de ses moyens de subsistance et de travail et qu'il doit repousser des gains qui compromettraient l'une et l'autre, il est tout aussi certain que l'exportation qui encourage la production, qui n'y met aucun terme et la porte au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, est la plus forte garantie pour un pays contre la pénurie des subsistances et la privation des matières premières. Quand les circonstances en font un devoir, la

prohibition des exportations assure un fonds de réserve contre l'intempérie des saisons et les calamités qui en sont inséparables.

Il y a donc sur ce point un problème dont il faut abandonner la solution aux lumières et aux sollicitudes des gouvernemens.

Hors ce cas les exportations, de quelque nature qu'elles soient, offrent toujours de grands avantages et sont le moyen le plus sûr d'accroître les richesses des peuples. (Voyez Commerce.)

Mais ces moyens consistent-ils, comme on est assez généralement porté à le croire, à exporter plus qu'on n'importe ; ou, ce qui est la même chose, à vendre plus à l'étranger qu'on n'importe de lui ? Il ne peut pas y avoir de doute à cet égard.

Quand un pays exporte plus qu'il n'importe, il laisse à l'étranger des capitaux qui eussent augmenté la masse du travail et des productions du pays, l'aisance des classes laborieuses, et la richesse générale. Il y a donc, en thèse générale, une perte pour tout pays à exporter plus qu'il n'importe.

Sans doute les capitaux restés à l'étranger n'y sont pas oisifs pour les capitalistes auxquels ils appartiennent ; il est même vraisemblable que s'ils pouvaient espérer d'en tirer un meilleur parti dans leur pays, ils ne les laisseraient pas à l'étranger, mais il n'est pas sûr que les profits que les capitalistes tirent du placement de leurs capitaux à l'étranger dédommagent leur pays, de la privation de l'emploi de leur capital ; et alors la solution du problème est toute de fait et ne peut trouver place dans la science, qui ne cherche et ne peut obtenir que des résultats généraux.

Exportations

ÉCHANGES. — Les échanges sont le moyen de transmettre les produits du travail, soit directement, soit indirectement, du producteur au consommateur.

Trois choses sont essentielles pour que l'échange donne au producteur, au consommateur et au pays tous les avantages qu'on doit en attendre.

Ce sont :

La facilité de la circulation des produits qui cherchent un consommateur ;

La liberté du marché, ou la concurrence ;

Une valeur d'échange réelle et pour ainsi dire invariable, ou une monnaie dont la valeur nominale soit égale à la valeur réelle.

Sans l'accomplissement de ces trois conditions, l'échange ne remplit point son objet, n'atteint pas son but, et perd une partie plus ou moins considérable de ses avantages.

Si la circulation des produits n'est pas rendue facile et économique, par des routes nombreuses et bien entretenues, par la célérité et la circulation des transports, par la protection éclairée du pouvoir, les frais de l'échange augmentent, les produits renchérissent, la consommation diminue, la production décroît, et la richesse décline.

Si le marché ne jouit pas d'une entière liberté, si le producteur ou le commerce qui le représente, ne peut pas choisir le marché qu'il croit le plus avantageux, et si le consommateur ne peut pas s'approvisionner où bon lui semble, le producteur ne reçoit point toute la valeur de ses produits, et le consommateur les paie beaucoup plus cher qu'il ne devrait les payer. Il y a désordre dans la production, dans la

consommation et dans le commerce qui leur sert d'intermédiaire, et par conséquent atteinte fâcheuse à la richesse.

Enfin si la valeur que le producteur reçoit immédiatement du consommateur, ou médiatement du commerce, n'est que factice, précaire ou incertaine ; si, quand il en dispose, il ne reçoit pas autant qu'il a donné ; en un mot, si la monnaie, qui est la valeur d'échange de toutes les valeurs, n'est pas fixe, ou du moins n'éprouve d'autres variations que celle que le marché lui donne, l'échange n'offre plus que des chances qui le dénaturent, le corrompent et le transforment en une déception scandaleuse et ruineuse.

Ainsi l'échange, ce puissant instrument de la richesse, peut lui être funeste ou salutaire, selon qu'il est aidé ou entravé par un pouvoir éclairé ou aveugle, ignorant ou habile ; au surplus, voyez Commerce, Concurrence, Valeur et Monnaie.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — C'est une science qui embrasse la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne.

La nature de la richesse moderne est ce qui la constitue, la caractérise, la compose, la fait ce qu'elle est.

Ses causes dérivent de la qualité du sol, de l'industrie des habitans, des encouragemens, ou des entraves que le gouvernement leur fait éprouver ; des institutions sociales, des mœurs publiques et des habitudes privées. La richesse moderne est essentiellement sociale et a son principe vital dans l'état de la société ; l'industrie n'est qu'un instrument qui obéit au mouvement que la société lui donne, et qui produit la richesse, ou la misère, selon la direction, l'influence et l'efficacité de ce mouvement.

On s'est évidemment abusé lorsqu'on a réduit l'économie politique à la connaissance des causes qui produisent la richesse particulière, lorsqu'on a avancé qu'elles sont indépendantes de l'impulsion sociale,

et surtout lorsqu'on fait résulter la richesse générale de la richesse particulière, il n'y a aucun rapport entre l'une et l'autre.

Sans doute la richesse générale ne peut exister sans la richesse particulière, mais la richesse, particulière ne constitue pas nécessairement la richesse générale. Dans les pays pauvres il y a beaucoup de richesses particulières et point de exemples sous les gouvernemens absolus, parmi les aristocraties, partout où le pouvoir concentre la richesse dans ses serviteurs. Ce n'est pas dans cette direction que l'économie politique cherche la richesse moderne.

Elle ne la voit que dans la richesse générale, résultat d'un gouvernement, sage, et éclairé, d'une bonne organisation de l'état social et des efforts libres et spontanés de tous les individus ; qui n'exclut pas les richesses particulières, qui se multiplie en se divisant, et n'a plus de bornes ; quand elle étend sa circulation dans le monde entier. En un mot, les principes, les lois, et les règles de l'économie domestique et privée sont tout-à-fait étrangers à ceux qui régissent l'économie politique. (Voyez l'Avertissement.) ÉCONOMIES. — Toute économie consiste dans la réserve d'une partie du revenu, produite par le retranchement-de la dépense. (Voyez Accumulation et Capital.) EFFETS PUBLICS. — On entend par effets publics, les obligations de toute nature, à courts, à longs termes, et à perpétuité, que les gouvernemens mettent en circulation pour les besoins de L'état qu'ils gouvernent et administrent. Ces obligations ont un cours public, et reçoivent du marché leur véritable valeur. Celle que le gouvernement leur donne n'est que nominal. EMPRUNTS PUBLICS. Voyez Dette publique. ENTREPOTS. — C'est le versement réel ou fictif dans les magasins de l'état des produits de l'étranger, propres à la consommation actuelle.

L'entrepôt est réel quand le versement a lieu dans les magasins du gouvernement.

Il est fictif quand le versement se fait dans les magasins du commerçant, sous la condition de représentera toute réquisition, aux agens du pouvoir, les produits entreposés, ou de payer l'impôt de ceux qu'il ne peut pas représenter.

L'objet de l'un et de l'autre entrepôt est de n'exiger l'impôt assis sur les produite entreposés, que lorsqu'ils sortent de l'entrepôt pour être livrés à la consommation, et de les exempter de tout impôt quand ils sont réexportés.

Ce concordat du pouvoir avec le commerce est la plus grande preuve des progrès de la science du gouvernement à l'époque où nous vivons. On sait enfin que l'impôt nuit au commerce, sans rétroagir sur la consommation et la production, et qu'on ne peut pas opprimer le commerce sans compromettre la fortune publique et la richesse générale.

Qu'il y a loin de l'entrepôt aux avanies sur la circulation des produits du commerce, aux péages de seigneurie à seigneurie, de province à province, aux traites foraines et même aux obligations souscrites par le commerce au gouvernement, pour le paiement des droits acquis par la seule importation des produits étrangers, soit qu'ils trouvent ou non des consommateurs dans un temps actuel, prochain ou éloigné.

Grâce à l'entrepôt, les impôts sur les produits étrangers du commerce ne sont que des impôts sur la consommation, et par conséquent ne causent au commerce d'autre préjudice que celui qui résulte de tout impôt.

Mais ce n'est là que le moindre avantage des entrepôts, on leur doit de plus grands et de plus heureux résultats. Dés qu'il a été permis au commerce de faire, sans payer aucun impôt, arriver ses marchandises dans les lieux où il en espère le débit, de les exporter quand ses espérances ne se réalisent pas le commerce n'a eu de bornes que

la consommation, et comme son indétermination est le mobile de toutes les spéculations du commerce elles ont été indéfinies. Dès lors les lieux de grande consommation sont devenus les sources des produits du sol et de l'industrie de tous les pays ; leur abondance en a baissé le prix ; leur consommation a été plus rapide, et le commerce le consommateur et le producteur ont recueilli tous les avantages que le pouvoir peut leur dispenser.

Lors même que la consommation des lieux d'entrepôt ne répond pas à l'attente du commerce, l'exportation laisse de grands profits aux pays entrepositeurs dans les frais de chargement, dans l'intérêt des avances et la commission ; bénéfices qui n'existeraient pas sans l'entrepôt, et qui ne sont dus qu'à lui.

Dans l'état actuel de l'industrie et du commerce, qui embrassent dans leurs spéculations l'universalité de la consommation du monde entier, l'entrepôt seconde, favorise, encourage leurs spéculations et concourt, avec le plus grand succès, aux progrès de la richesse particulière et générale.

Mais on doit pressentir que l'entrepôt ne peut avoir lieu que là où la nature du gouvernement offre des garanties suffisantes de sa justice, de sa droiture et de sa loyauté. Sans cette sécurité l'entrepôt n'est qu'une occasion de dommage et de ruiné pour le commerce ; et, comme il arrive presque toujours, l'abus des bonnes mesures est encore plus funeste que l'abus des mauvaises : on peut se préserver de celles-ci, mais on n'a point de sauve-garde contre les autres ; d'où il suit que les gouvernemens absolus doivent renoncer aux avantages des entrepôts, ou sacrifier les prérogatives de l'arbitraire aux sécurités du commerce ; alternative que les besoins des gouvernemens absolus ne peuvent pas laisser long-temps incertaine et problématique. La richesse est devenue pour tous les états modernes un besoin de première nécessité, et la richesse ne peut plus être conquise par la force ; on ne peut l'acquérir que par le commerce, or quel est le genre

d'entrepôt qui, sous le pouvoir absolu, pourrait inspirer une véritable confiance au commerce ?

Serait-ce l'entrepôt réel ? mais y a-t-il un commerçant assez crédule et assez imprudent pour déposer dans les magasins d'un gouvernement arbitraire des marchandises dont il peut s'emparer pour ses besoins ou pour satisfaire sa cupidité ; qui peut les retenir pour son compte, y mettre le prix qu'il veut et les payer quand bon lui semble ; qui, s'il a la pudeur de ne pas mériter le reproche de spoliation peut soumettre les marchandises qui sont mises sous sa sauve-garde à de nouveaux impôts et en retenir une partie quand il ne peut pas s'approprier la totalité. Ou je me trompe fort, ou un commerçant sage et prudent ne s'exposera pas à de semblables risques.

L'entrepôt fictif lui offrirait-il plus de garanties et de confiance ? Pas davantage.

Si l'entrepôt réel met le commerce à la merci du pouvoir absolu, l'entrepôt fictif expose les commerçans à toutes les vexations, à toutes les tracasseries, à toutes les avanies de ses agens. Obligés de représenter à toute réquisition les produits qu'ils ont en entrepôt fictif, les commerçans ne peuvent échapper à l'avidité de leurs surveillans que par la corruption, résultat déplorable qui rend l'entrepôt fictif tout aussi périlleux que l'entrepôt réel, et le rend également impossible dans les gouvernemens absolus.

Cet avantage des gouvernemens libres et constitutionnels sur les gouvernemens absolus, dans une des principales branches de la richesse, explique pourquoi ils sont restés à une si grande distance les uns des autres dans la carrière de la richesse et de l'opulence ; pourquoi les gouvernemens absolus font d'impuissans efforts pour rassurer les esprits sur l'abus de leur pouvoir, et d'où vient le mouvement qui les entraîne tous vers un nouvel ordre de choses, imposé par le

besoin de la richesse, cet élément nécessaire de la puissance des états et de la civilisation des peuples dans la moderne société civile.

ESCOMPTE. — Ce mot exprime la différence de la valeur vénale et de la valeur réelle d'un effet public, commercial ou particulier, dont le terme de paiement n'est pas arrivé ou dont le paiement intégral n'est pas assuré à son échéance.

Ainsi une lettre de change à trois mois de date n'a pas la même valeur que celle qui est payable à vue, quoique l'une et l'autre aient le même débiteur : la différence de leur valeur respective forme ce qu'on appelle l'escompte.

Ainsi la dette publique ou particulière, dont l'intérêt n'échoit que dans six mois, n'a pas la même valeur que celle dont l'intérêt est payable dans un mois, et cette différence compose l'escompte qu'on est obligé de payer, si l'on veut en toucher le montant avant son échéance.

Enfin la dette publique ou particulière qui se détériore par la dépréciation des fonds publics ou par le discrédit du' débiteur particulier donne lieu à un escompte de la part du capitaliste qui veut rentrer dans son capital.

Ce qu'il y a d'assez étrange dans l'escompte, qui en dernière analyse n'est qu'un placement de capitaux avec plus ou moins de chances, c'est qu'il y a des marchés publics qu'on appelle bourses, où l'on règle la quotité de l'escompte de la même manière qu'on établit dans les autres marchés la valeur des marchandises qu'en y met en vente, d'où il suit que l'argent n'est à la bourse qu'une marchandise. On en fait légalement et légitimement trafic contre les besoins publics et particuliers, ou contre la loyauté et la solvabilité des gouvernemens et des particuliers ; et non-seulement on ne s'en offense pas, mais on n'élève pas même de doute sur la légitimité et l'utilité de ces sortes, de trafic d'argent. Toutefois, par une contradiction révoltante, les lois

condamnent comme usuraire le prêt à intérêt au delà du taux qu'elles ont fixé.

De sorte qu'il est licite et même louable de recevoir à la bourse un intérêt de 30, 40 ou 50 pour % sur la dette publique et particulière, et l'on est coupable d'usure et punissable de peines correctionnelles si l'on prête à intérêt au-dessus, de 5 pour % à un débiteur dont on juge que les engagemens n'ont pas toute la valeur qu'ils expriment. Dans un cas on peut faire valoir son argent au taux du marché, et, dans un autre, on ne peut lui donner d'autre valeur que celle que la loi lui a assignée. Expliquera qui pourra cette bizarrerie dans la législation des peuples ; mais n'est-ce pas le cas de dire comme le poêle :

EXPORTATIONS. — On appelle de ce nom la vente qu'un pays fait à l'étranger des produits de son sol et de son industrie. La nature, le caractère et les résultats de cette opération commerciale donnent lieu à de grandes dissensions parmi les écrivains. Je n'en retracerai ici que deux qui inspirent un véritable intérêt.

On prétend qu'on ne doit exporter à l'étranger que les produits que le pays ne peut pas consommer.

Cela peut paraître vrai pour les produits nécessaires à la subsistance de la population ; et pour les matières premières que le capital et l'industrie du pays peuvent employer avec profit. Encore y a-t-il de fortes raisons de douter de la sagesse de cette limitation à l'exportation.

S'il est vrai qu'un pays ne doit jamais se priver de ses moyens de subsistance et de travail et qu'il doit repousser des gains qui compromettraient l'une et l'autre, il est tout aussi certain que l'exportation qui encourage la production, qui n'y met aucun terme et la porte au plus haut degré auquel elle puisse parvenir, est la plus forte garantie pour un pays contre la pénurie des subsistances et la privation des matières premières. Quand les circonstances en font un devoir, la

prohibition des exportations assure un fonds de réserve contre l'intempérie des saisons et les calamités qui en sont inséparables.

Il y a donc sur ce point un problème dont il faut abandonner la solution aux lumières et aux sollicitudes des gouvernemens.

Hors ce cas les exportations, de quelque nature qu'elles soient, offrent toujours de grands avantages et sont le moyen le plus sûr d'accroître les richesses des peuples. (Voyez Commerce.)

Mais ces moyens consistent-ils, comme on est assez généralement porté à le croire, à exporter plus qu'on n'importe ; ou, ce qui est la même chose, à vendre plus à l'étranger qu'on n'importe de lui ? Il ne peut pas y avoir de doute à cet égard.

Quand un pays exporte plus qu'il n'importe, il laisse à l'étranger des capitaux qui eussent augmenté la masse du travail et des productions du pays, l'aisance des classes laborieuses, et la richesse générale. Il y a donc, en thèse générale, une perte pour tout pays à exporter plus qu'il n'importe.

Sans doute les capitaux restés à l'étranger n'y sont pas oisifs pour les capitalistes auxquels ils appartiennent ; il est même vraisemblable que s'ils pouvaient espérer d'en tirer un meilleur parti dans leur pays, ils ne les laisseraient pas à l'étranger, mais il n'est pas sûr que les profits que les capitalistes tirent du placement de leurs capitaux à l'étranger dédommagent leur pays, de la privation de l'emploi de leur capital ; et alors la solution du problème est toute de fait et ne peut trouver place dans la science, qui ne cherche et ne peut obtenir que des résultats généraux.

Famines

FAMINE. — Quand on examine avec attention l'histoire des famines qui ont affligé diverses parties de l'Europe dans le cours de plusieurs siècles, histoire dont toutes les particularités sont bien connues, on voit clairement qu'aucune de ces famines n'a été le résultat des combinaisons du commerce des grains, et que toutes doivent être attribuées à leur disette, produite tantôt par les dévastations de la guerre, tantôt, et dans le plus grand nombre de cas, par l'intempérie des saisons. Comment ce fait n'a-t-il pas été remarque ? et s'il l'a été, comment n'a-t-il pas éclairé le pouvoir sur les mesures convenables dans des circonstances si déplorables ? Comment ne s'est-il pas aperçu que celles qu'il adoptait, non-seulement ne pouvaient produire aucun bien, mais devaient aggraver le mal auquel il devait remédier ?

Si, en effet la famine ou la cherté des grains résulte, comme l'histoire le prouve, des mauvaises récoltes, il n'y a que deux moyens d'atténuer les calamités qu'un pays doit en ressentir :

L'une est de favoriser l'importation des grains, et l'autre de réduire la consommation à l'état de l'approvisionnement.

C'est là tout ce qu'on peut faire. Toute autre mesure est fausse et illusoire. Il ne faut pas même fonder de grandes espérances sur celles qui méritent la préférence ; mais il faut bien s'en contenter puisqu'il n'y en a pas de meilleures.

L'importation n'offre que des ressources très-bornées. L'Angleterre, avec les plus grands moyens qui existent en ce genre, n'a, pendant les plus grandes disettes, pu importer au delà de 600,000 quarters de grains, environ 1700,000 hectolitres, ce qui ne donne pas le 18 de la consommation ordinaire de sa population, et ne fournirait pas le 60 de celle de la population de la France. On ne peut donc se flatter raisonnablement de suppléer par l'importation à l'insuffisance des ré-

coltes indigènes, ni d'échapper par leurs secours aux souffrances de la famine, ou aux misères de la cherté des grains. Il ne faut pas cependant la négliger, mais il ne faut pas ignorer qu'elle ne produira aucun résultat sensible et efficace.

La réduction de la consommation dans la proportion de l'approvisionnement offre les seuls avantages qu'on puisse se promettre dans une situation aussi difficile. La disette occasionée par l'intempérie des saisons, n'est jamais assez grande pour produire la famine. Quand les mauvaises récoltes sont consommées avec économie et frugalité, elles suffisent pour faire subsister pendant une année le même nombre de personnes qui, dans les années ordinaires, vivent dans l'abondance. Toute la difficulté consiste à distribuer, le plus également possible, l'approvisionnement existant sur la durée du temps qu'on a à parcourir, difficulté qui, au premier aspect, parait insurmontable, mais qui s'évanouit par la libre fixation du prix des grains. Comme il est toujours déterminé par les proportions des besoins de la consommation et des ressources de l'approvisionnement, il règle nécessairement la portion qui peut être prise sur l'approvisionnement ; plus le prix hausse, plus la consommation doit diminuer ; et plus elle diminue, plus elle se rapproche de l'approvisionnement ; alors la souffrance est plus ou moins grande, mais on échappe au fléau de la famine.

Cette théorie, enseignée par tous les bons écrivains, n'a cependant été accueillie et pratiquée par aucun gouvernement. Ont-ils donc appris par l'expérience qu'elle est erronée ou illusoire ? Non. On serait bien plus fondé à croire qu'ils n'ont pas eu le courage de la faire exécuter ; du moins est-il certain que les mesures qu'ils lui ont préférée allaient contre leur but.

On a toujours supposé que la cherté et la famine étaient occasionées par le haut prix des grains, que l'avidité des commerçans y avait la plus grande part, et qu'on ne pouvait en préserver les peuples que par la prohibition de ce commerce, ou par des entraves qui le ren-

dissent à peu près impossible. C'est dans cette pensée et dans ce-sens qu'on a conçu la législation des grains et les mesures des gouvernemens dans les temps de disette.

Mais on a de la peine à comprendre comment on a pu tomber dans une erreur aussi palpable, comment on n'a pas vu que 1| haut prix des grains n'est pas la cause mais l'effet de leur disette. Prétendre baisser les prix sans faire cesser la disette, c'est aller contre la nature des choses, c'est vouloir que ce qui doit être cher soit à bon marché, c'est vouloir rendre les prix indépendans de la rareté ou de l'abondance, c'est vouloir l'absurde.

Si, ce qui est heureusement impossible, on parvenait à faire vendre les grains au-dessous de leur prix vénal, on aggraverait le mal auquel on prétend remédier. La baisse du prix occasionerait une plus grande consommation que celle que permet l'approvisionnement, et la famine, qu'on aurait pu éviter par le haut prix, serait rendue inévitable par le bas prix : on ferait donc évidemment le contraire de ce qu'on devrait faire, et les peuples auraient plus à souffrir de l'impéritie des gouvernemens que dés calamités des saisons. Heureusement les mesures des gouvernemens contre le commerce des grains sont impuissantes pour en faire baisser le prix vénal ; on n'en a rien à craindre à cet égard ; mais elles n'en sont pas moins malfaisantes sous d'autres rapports.

Ces mesures éloignent de ce commerce les négocians probes et éclairés dont le principal objet eût été d'égaliser les approvisionnemens sur tous les points du pays, et de rendre les souffrances partout supportables par le nivellement des privations. Ce soulagement ne peut plus avoir lieu dès que les gênes imposées au commerce forcent les commerçans d'y renoncer. Alors ce commerce tombe dans les mains des revendeurs, des meuniers, des boulangers et des petits spéculateurs qui, à raison de la modicité de leurs capitaux et du peu d'étendue de leur crédit, de leur inexpérience et de leur peu de lu-

mières, ne peuvent que porter leurs soins sur des points peu éloignés, ne s'occupent que de leurs localités, et sont incapables d'embrasser l'ensemble du pays. Alors chaque province, chaque canton, chaque commune s'isole, ne donne ni ne reçoit de secours, n'attend et n'obtient de soulagement de personne. Malheur à ceux que le fléau a frappé ! le pouvoir est aussi inexorable pour eux que la nature. Je sais que la théorie des livres perd de sa force et de son évidence quand le moment du danger arrive. Alors on n'ose faire connaître à une population souffrante et misérable sa véritable situation ; on croit qu'il vaut mieux la flatter par des espérances, qu'on n'a pas, que de la réduire au désespoir par l'aspect des privations, qu'elle doit s'imposer ; peut-être même n'a-t-on pas des notions exactes du mal, et alors il ne faut pas s'étonner si l'on se contente du palliatif ; mais du moins le pouvoir ne doit-il pas ignorer que, quand la disette est réelle, il n'y a d'autre moyen d'y remédier, ou plutôt d'en atténuer les calamités, qu'en réduisant la consommation dans la proportion de l'approvisionnement, et qu'en laissant un libre cours au prix des grains, en facilitant leur circulation, et en la favorisant par toutes les ressources de la puissance et des lumières.

FERMAGE. — C'est le prix que celui qui veut cultiver une terre à son profit paie à celui qui en est propriétaire.

Ce prix forme. La rente de la terre, une des sources du revenu d'un pays ; et c'est à ce mot rente qu'il faut se reporter si l'on veut se former des notions exactes du sujet.

FINANCES. — C'est l'art de déterminer les besoins de l'État politique et social, ou, ce qui est la même chose, de fixer les dépenses publiques, De les imposer de la manière la moins onéreuse sur les facultés individuelles, ou, en d'autres termes, d'extraire le revenu public de l'état, du revenu général du pays ;

De percevoir le revenu public avec le plus d'économie pour le trésor, et le moins de dommages pour le contribuable ;

De faire l'emploi du revenu public conformément à sa destination, et d'établir le mode de comptabilité qui offre le plus de garantie dé la fidélité des comptables du trésor public.

Ainsi la finance se compose de cinq parties distinctes qui sont :

La fixation des dépenses publiques,

La formation du revenu public,

Sa perception,

Son emploi,

Et sa comptabilité.

Dans ce court exposé on aperçoit toute l'étendue du sujet, et l'on comprendra facilement que si je ne me bornais pas à l'indiquer, je franchirais les bornes que je me suis prescrites dans l'intérêt même de l'économie politique.

FONDS. — Dans la langue vulgaire ce mot ne désigne que la terre et par analogie la dette publique. On dit donc des fonds de terre et des fonds publics. Là finit toute l'acception du mot Fonds.

Mais dans la langue économique, son acception est beaucoup plus étendue. Elle embrasse tout avoir, toute propriété, toute faculté, toute disponibilité. On dit également qu'on a des fonds soit qu'ils consistent en terres, en capitaux, en créances, en valeurs et même en facultés ; et si l'on veut spécifier chaque sorte de fonds, il faut employer le mot qui lui est assigné.

C'est pour n'avoir pas fait attention à cette importante distinction, que plusieurs écrits d'économie politique donnent de fausses notions

des choses, et entraînent dans des erreurs qu'il eût été si facile et si important d'éviter.

FRAIS. — Dans la langue économique on entend par ce mot tout ce qu'il en coûte pour la production, pour approprier ses produits à la consommation, pour les livrer au consommateur.

Les frais sont un poids mort sur la production ; plus ils sont considérables, moins il y a de produits disponibles pour le producteur, moins de ressources pour l'état, moins de richesse, d'opulence, et de puissance pour le pays. Tellement que si les frais absorbaient toute la production, s'il n'y avait point de surplus, il n'y aurait point de richesse, elle serait impossible. (Voyez Richesse et Travail.)

Quelque évidente que soit cette doctrine, elle compte cependant de nombreux et d'illustres contradicteurs. On prétend que la richesse d'un pays se compose du produit total de son travail, et que les frais que nécessitent ces produits, depuis leur production jusqu'à leur consommation, sont une partie de la richesse, puisqu'ils font partie de la production totale.

Mais il suffit d'arrêter un instant son attention sur la répartition du produit total pour se convaincre qu'il n'y a que ce qui reste après tous les prélèvemens, le surplus en un mot, qui peut être regardé comme richesse, qui concourt à sa formation et la constitué.

Supposons en effet que la production totale de la France soit de 7 milliards, supposition qui n'est pas fort éloignée de la vérité, comment s'en fait la répartition ?

Il faut prélever sur les 7 milliards le salaire du travail qui est au moins la moitié de la production totale, ci 3,500,000,000.

Si, comme cela est possible, et même très-vraisemblable, le salaire n'est que ce qui est strictement nécessaire aux besoins de l'ouvrier et à ceux de sa famille, qui doivent le remplacer quand il ne pourra plus

travailler ou quand il ne sera plus, il est évident que le salaire absorbe la moitié de la production, la détruit et la réduit au même état que si elle n'avait pas existé. La portion de la production prélevée pour le salaire a si peu le caractère de richesse, qu'il est du quoiqu'il n'ait rien produit, qu'il est le même, soit que la production soit faible ou considérable, et qu'il n'ajoute rien, ni à sa quotité ni à sa valeur. Avant sa consommation le salaire n'offre ni disponibilité, ni surplus ; après la consommation il ne laisse aucune trace, de son existence ; comment donc pourrait-il faire partie de la richesse.

Serait-ce parce qu'il entretient les nombreuses classes laborieuses qui font une partie si considérable et si intéressante de la population ?

Mais ces classes réduites au strict besoin n'ont point de surplus, et par conséquent ne contribuent point à la richesse.

D'ailleurs, inséparables du travail auquel elles se consacrent, elles n'ajoutent rien à la force et à la puissance du pays.

Il est donc rigoureusement vrai que le salaire et le salarié, quelque précieux qu'ils soient pour la confection de la richesse, n'en sont que les instrumens et n'en font pas partie.

Après le prélèvement du salaire dû travail sûr la production il faut en faire un second pour la partie du capital qui n'est pas comprise dans les salaires et pour les profits de tout le capital. On peut évaluer ce prélèvement à 25 pour o/o de la production totale, et par conséquent à 1,750,000,000

Le capital entre dans cette somme pour celle de 1,200,000,000

Ce prélèvement est de la même nature que le salaire, on ne peut en retrancher aucune partie sans porter atteinte à la production ; et tant qu'il conserve sa destination, il perd sa qualité de richesse parce qu'il

est indisponible et n'offre aucun surplus, caractère distinctif de la richesse.

Quant aux profits du capital, qu'on peut évaluer à environ 750,000,000 ils ne sont pas richesse dans leur totalité ; il faut en distraire la portion assignée à l'entretien des capitalistes et de leur famille, si, comme on peut le supposer, elle est de la moitié des profits ou de 675,000,000

Il ne reste de véritablement disponible, de surplus et par conséquent de richesse, que pour 375,000,000

Enfin, la rente du propriétaire comprend tout ce qui reste de la production après la défalcation du salaire du capital et de ses profits ; elle se monte par conséquent à la somme d'environ 1,750,000,000

Mais il faut encore subdiviser cette dernière réparation de la production en deux parties :

L'une pour l'entretien dû propriétaire et de sa famille ; elle peut être évaluée aux deux tiers de la rente, ou à 1,166,666,666

L'autre formant un véritable surplus est de 583,333,334

Somme pareille 1,750,000,000

Ainsi, sur une production de 7 milliards, il n'y a de véritable richesse que les profits du capital 375,000,000

Et la partie disponible de la rente de la terre. 583,335,354

Total 958,335,334

C'est à peu près le septième.

Les six autres septièmes de la production ne peuvent pas être comptés comme richesse, puisqu'ils ont Une destination spéciale qu'on ne peut pas changer, puisque cette destination est étrangère

aux services qu'on attend de la richesse et qu'on a droit de lui demander.

Il y a cependant entre le prélèvement pour le salaire du travail, et ceux pour les profits du capital et la rente de la terré, une différence essentielle qu'il importe de faire remarquer.

Le salaire du travail et le capital ne contribuent à la richesse que par la production qu'ils effectuent au delà de la consommation de l'ouvrier et du capitaliste ; tandis que les profits du capital et la rente de la terre non-seulement concourent à la richesse du pays jusqu'à concurrence de leur surplus, mais mettent à son service la plus grande partie de la population qu'elles entretiennent, de sorte que les profits du capital et la rente de la terre sont à la fois les élémens de la richesse, de la force et de la puissance des peuples et des empires.

La conséquence ultérieure de ces réflexions est donc que toute réduction des frais en question est un accroissement des profits du capital, de la rente de la terre, et par conséquent de la masse des richesses.

Cette réduction augmente directement la richesse, parce que tout ce qu'elle retranche au salaire et même au capital passe dans les profits du capital et à la rente de la terre qui, comme on vient de le voir, sont en très-grande partie disponibles pour l'état, et contribuent seuls à sa fortune, à sa gloire et à son illustration.

La réduction des frais augmente encore indirectement la richesse d'un pays, parce qu'elle lui assure la supériorité sur ses concurrens dans, les marchés de l'étranger, et lui fait réaliser des bénéfices qui le font prospérer au dedans, le rendent redoutable au dehors et lui ouvrent toutes les carrières de l'opulence et de la splendeur.

La réduction des frais dans toutes les branches du travail doit donc être l'objet des efforts de toutes les classes éclairées, et d*s sollici-

tudes des gouvernement.

Et qu'on ne s'inquiète pas du sort des classes laborieuses dont cette réduction semble menacer le bien-être et même l'aisance. Cette réduction n'est qu'une économie qui permet d'entreprendre d'autres travaux, qui assurent de plus grands salaires et augmentent la production générale. Depuis un demi-siècle tous tes produits du travail ont considérablement diminué de valeur, ce qui n'a pu résulter que de la diminution des frais du travail ; et cependant jamais le salaire ne fut plus élevé, jamais les classes laborieuses n'ont joui d'une plus grande aisance, jamais la population ne fit plus de progrès. Ce phénomène s'explique par le perfectionnement de toutes les branches du travail, par la liberté de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des produits du travail, par les prodiges du travail, par la protection générale des gouvernemens, par l'attrait des richesses et par le sentiment de l'égalité, ce puissant aiguillon de toutes les facultés humaines et sociales, de tous les progrès généraux et particuliers, et de toute civilisation.

Fermages

FAMINE. — Quand on examine avec attention l'histoire des famines qui ont affligé diverses parties de l'Europe dans le cours de plusieurs siècles, histoire dont toutes les particularités sont bien connues, on voit clairement qu'aucune de ces famines n'a été le résultat des combinaisons du commerce des grains, et que toutes doivent être attribuées à leur disette, produite tantôt par les dévastations de la guerre, tantôt, et dans le plus grand nombre de cas, par l'intempérie des saisons. Comment ce fait n'a-t-il pas été remarque ? et s'il l'a été, comment n'a-t-il pas éclairé le pouvoir sur les mesures convenables dans des circonstances si déplorables ? Comment ne s'est-il pas aper-

çu que celles qu'il adoptait, non-seulement ne pouvaient produire aucun bien, mais devaient aggraver le mal auquel il devait remédier ?

Si, en effet la famine ou la cherté des grains résulte, comme l'histoire le prouve, des mauvaises récoltes, il n'y a que deux moyens d'atténuer les calamités qu'un pays doit en ressentir :

L'une est de favoriser l'importation des grains, et l'autre de réduire la consommation à l'état de l'approvisionnement.

C'est là tout ce qu'on peut faire. Toute autre mesure est fausse et illusoire. Il ne faut pas même fonder de grandes espérances sur celles qui méritent la préférence ; mais il faut bien s'en contenter puisqu'il n'y en a pas de meilleures.

L'importation n'offre que des ressources très-bornées. L'Angleterre, avec les plus grands moyens qui existent en ce genre, n'a, pendant les plus grandes disettes, pu importer au delà de 600,000 quarters de grains, environ 1700,000 hectolitres, ce qui ne donne pas le 18 de la consommation ordinaire de sa population, et ne fournirait pas le 60 de celle de la population de la France. On ne peut donc se flatter raisonnablement de suppléer par l'importation à l'insuffisance des récoltes indigènes, ni d'échapper par leurs secours aux souffrances de la famine, ou aux misères de la cherté des grains. Il ne faut pas cependant la négliger, mais il ne faut pas ignorer qu'elle ne produira aucun résultat sensible et efficace.

La réduction de la consommation dans la proportion de l'approvisionnement offre les seuls avantages qu'on puisse se promettre dans une situation aussi difficile. La disette occasionée par l'intempérie des saisons, n'est jamais assez grande pour produire la famine. Quand les mauvaises récoltes sont consommées avec économie et frugalité, elles suffisent pour faire subsister pendant une année le même nombre de personnes qui, dans les années ordinaires, vivent dans l'abondance. Toute la difficulté consiste à distribuer, le plus également possible,

l'approvisionnement existant sur la durée du temps qu'on a à parcourir, difficulté qui, au premier aspect, parait insurmontable, mais qui s'évanouit par la libre fixation du prix des grains. Comme il est toujours déterminé par les proportions des besoins de la consommation et des ressources de l'approvisionnement, il règle nécessairement la portion qui peut être prise sur l'approvisionnement ; plus le prix hausse, plus la consommation doit diminuer ; et plus elle diminue, plus elle se rapproche de l'approvisionnement ; alors la souffrance est plus ou moins grande, mais on échappe au fléau de la famine.

Cette théorie, enseignée par tous les bons écrivains, n'a cependant été accueillie et pratiquée par aucun gouvernement. Ont-ils donc appris par l'expérience qu'elle est erronée ou illusoire ? Non. On serait bien plus fondé à croire qu'ils n'ont pas eu le courage de la faire exécuter ; du moins est-il certain que les mesures qu'ils lui ont préférée allaient contre leur but.

On a toujours supposé que la cherté et la famine étaient occasionées par le haut prix des grains, que l'avidité des commerçans y avait la plus grande part, et qu'on ne pouvait en préserver les peuples que par la prohibition de ce commerce, ou par des entraves qui le rendissent à peu près impossible. C'est dans cette pensée et dans ce-sens qu'on a conçu la législation des grains et les mesures des gouvernemens dans les temps de disette.

Mais on a de la peine à comprendre comment on a pu tomber dans une erreur aussi palpable, comment on n'a pas vu que 1| haut prix des grains n'est pas la cause mais l'effet de leur disette. Prétendre baisser les prix sans faire cesser la disette, c'est aller contre la nature des choses, c'est vouloir que ce qui doit être cher soit à bon marché, c'est vouloir rendre les prix indépendans de la rareté ou de l'abondance, c'est vouloir l'absurde.

Si, ce qui est heureusement impossible, on parvenait à faire vendre les grains au-dessous de leur prix vénal, on aggraverait le mal auquel on prétend remédier. La baisse du prix occasionerait une plus grande consommation que celle que permet l'approvisionnement, et la famine, qu'on aurait pu éviter par le haut prix, serait rendue inévitable par le bas prix : on ferait donc évidemment le contraire de ce qu'on devrait faire, et les peuples auraient plus à souffrir de l'impéritie des gouvernemens que dés calamités des saisons. Heureusement les mesures des gouvernemens contre le commerce des grains sont impuissantes pour en faire baisser le prix vénal ; on n'en a rien à craindre à cet égard ; mais elles n'en sont pas moins malfaisantes sous d'autres rapports.

Ces mesures éloignent de ce commerce les négocians probes et éclairés dont le principal objet eût été d'égaliser les approvisionnemens sur tous les points du pays, et de rendre les souffrances partout supportables par le nivellement des privations. Ce soulagement ne peut plus avoir lieu dès que les gênes imposées au commerce forcent les commerçans d'y renoncer. Alors ce commerce tombe dans les mains des revendeurs, des meuniers, des boulangers et des petits spéculateurs qui, à raison de la modicité de leurs capitaux et du peu d'étendue de leur crédit, de leur inexpérience et de leur peu de lumières, ne peuvent que porter leurs soins sur des points peu éloignés, ne s'occupent que de leurs localités, et sont incapables d'embrasser l'ensemble du pays. Alors chaque province, chaque canton, chaque commune s'isole, ne donne ni ne reçoit de secours, n'attend et n'obtient de soulagement de personne. Malheur à ceux que le fléau a frappé ! le pouvoir est aussi inexorable pour eux que la nature. Je sais que la théorie des livres perd de sa force et de son évidence quand le moment du danger arrive. Alors on n'ose faire connaître à une population souffrante et misérable sa véritable situation ; on croit qu'il vaut mieux la flatter par des espérances, qu'on n'a pas, que de la réduire au désespoir par l'aspect des privations, qu'elle doit s'imposer ; peut-

être même n'a-t-on pas des notions exactes du mal, et alors il ne faut pas s'étonner si l'on se contente du palliatif ; mais du moins le pouvoir ne doit-il pas ignorer que, quand la disette est réelle, il n'y a d'autre moyen d'y remédier, ou plutôt d'en atténuer les calamités, qu'en réduisant la consommation dans la proportion de l'approvisionnement, et qu'en laissant un libre cours au prix des grains, en facilitant leur circulation, et en la favorisant par toutes les ressources de la puissance et des lumières.

FERMAGE. — C'est le prix que celui qui veut cultiver une terre à son profit paie à celui qui en est propriétaire.

Ce prix forme. La rente de la terre, une des sources du revenu d'un pays ; et c'est à ce mot rente qu'il faut se reporter si l'on veut se former des notions exactes du sujet.

FINANCES. — C'est l'art de déterminer les besoins de l'État politique et social, ou, ce qui est la même chose, de fixer les dépenses publiques, De les imposer de la manière la moins onéreuse sur les facultés individuelles, ou, en d'autres termes, d'extraire le revenu public de l'état, du revenu général du pays ;

De percevoir le revenu public avec le plus d'économie pour le trésor, et le moins de dommages pour le contribuable ;

De faire l'emploi du revenu public conformément à sa destination, et d'établir le mode de comptabilité qui offre le plus de garantie dé la fidélité des comptables du trésor public.

Ainsi la finance se compose de cinq parties distinctes qui sont :

La fixation des dépenses publiques,

La formation du revenu public,

Sa perception,

Son emploi,

Et sa comptabilité.

Dans ce court exposé on aperçoit toute l'étendue du sujet, et l'on comprendra facilement que si je ne me bornais pas à l'indiquer, je franchirais les bornes que je me suis prescrites dans l'intérêt même de l'économie politique.

FONDS. — Dans la langue vulgaire ce mot ne désigne que la terre et par analogie la dette publique. On dit donc des fonds de terre et des fonds publics. Là finit toute l'acception du mot Fonds.

Mais dans la langue économique, son acception est beaucoup plus étendue. Elle embrasse tout avoir, toute propriété, toute faculté, toute disponibilité. On dit également qu'on a des fonds soit qu'ils consistent en terres, en capitaux, en créances, en valeurs et même en facultés ; et si l'on veut spécifier chaque sorte de fonds, il faut employer le mot qui lui est assigné.

C'est pour n'avoir pas fait attention à cette importante distinction, que plusieurs écrits d'économie politique donnent de fausses notions des choses, et entraînent dans des erreurs qu'il eût été si facile et si important d'éviter.

FRAIS. — Dans la langue économique on entend par ce mot tout ce qu'il en coûte pour la production, pour approprier ses produits à la consommation, pour les livrer au consommateur.

Les frais sont un poids mort sur la production ; plus ils sont considérables, moins il y a de produits disponibles pour le producteur, moins de ressources pour l'état, moins de richesse, d'opulence, et de puissance pour le pays. Tellement que si les frais absorbaient toute la production, s'il n'y avait point de surplus, il n'y aurait point de richesse, elle serait impossible. (Voyez Richesse et Travail.)

Quelque évidente que soit cette doctrine, elle compte cependant de nombreux et d'illustres contradicteurs. On prétend que la richesse d'un pays se compose du produit total de son travail, et que les frais que nécessitent ces produits, depuis leur production jusqu'à leur consommation, sont une partie de la richesse, puisqu'ils font partie de la production totale.

Mais il suffit d'arrêter un instant son attention sur la répartition du produit total pour se convaincre qu'il n'y a que ce qui reste après tous les prélèvemens, le surplus en un mot, qui peut être regardé comme richesse, qui concourt à sa formation et la constitué.

Supposons en effet que la production totale de la France soit de 7 milliards, supposition qui n'est pas fort éloignée de la vérité, comment s'en fait la répartition ?

Il faut prélever sur les 7 milliards le salaire du travail qui est au moins la moitié de la production totale, ci 3,500,000,000.

Si, comme cela est possible, et même très-vraisemblable, le salaire n'est que ce qui est strictement nécessaire aux besoins de l'ouvrier et à ceux de sa famille, qui doivent le remplacer quand il ne pourra plus travailler ou quand il ne sera plus, il est évident que le salaire absorbe la moitié de la production, la détruit et la réduit au même état que si elle n'avait pas existé. La portion de la production prélevée pour le salaire a si peu le caractère de richesse, qu'il est du quoiqu'il n'ait rien produit, qu'il est le même, soit que la production soit faible ou considérable, et qu'il n'ajoute rien, ni à sa quotité ni à sa valeur. Avant sa consommation le salaire n'offre ni disponibilité, ni surplus ; après la consommation il ne laisse aucune trace, de son existence ; comment donc pourrait-il faire partie de la richesse.

Serait-ce parce qu'il entretient les nombreuses classes laborieuses qui font une partie si considérable et si intéressante de la population ?

Mais ces classes réduites au strict besoin n'ont point de surplus, et par conséquent ne contribuent point à la richesse.

D'ailleurs, inséparables du travail auquel elles se consacrent, elles n'ajoutent rien à la force et à la puissance du pays.

Il est donc rigoureusement vrai que le salaire et le salarié, quelque précieux qu'ils soient pour la confection de la richesse, n'en sont que les instrumens et n'en font pas partie.

Après le prélèvement du salaire dû travail sûr la production il faut en faire un second pour la partie du capital qui n'est pas comprise dans les salaires et pour les profits de tout le capital. On peut évaluer ce prélèvement à 25 pour o/o de la production totale, et par conséquent à 1,750,000,000

Le capital entre dans cette somme pour celle de 1,200,000,000

Ce prélèvement est de la même nature que le salaire, on ne peut en retrancher aucune partie sans porter atteinte à la production ; et tant qu'il conserve sa destination, il perd sa qualité de richesse parce qu'il est indisponible et n'offre aucun surplus, caractère distinctif de la richesse.

Quant aux profits du capital, qu'on peut évaluer à environ 750,000,000 ils ne sont pas richesse dans leur totalité ; il faut en distraire la portion assignée à l'entretien des capitalistes et de leur famille, si, comme on peut le supposer, elle est de la moitié des profits ou de 675,000,000

Il ne reste de véritablement disponible, de surplus et par conséquent de richesse, que pour 375,000,000

Enfin, la rente du propriétaire comprend tout ce qui reste de la production après la défalcation du salaire du capital et de ses profits ; elle se monte par conséquent à la somme d'environ 1,750,000,000

Mais il faut encore subdiviser cette dernière réparation de la production en deux parties :

L'une pour l'entretien dû propriétaire et de sa famille ; elle peut être évaluée aux deux tiers de la rente, ou à 1,166,666,666

L'autre formant un véritable surplus est de 583,333,334

Somme pareille 1,750,000,000

Ainsi, sur une production de 7 milliards, il n'y a de véritable richesse que les profits du capital 375,000,000

Et la partie disponible de la rente de la terre. 583,335,354

Total 958,335,334

C'est à peu près le septième.

Les six autres septièmes de la production ne peuvent pas être comptés comme richesse, puisqu'ils ont Une destination spéciale qu'on ne peut pas changer, puisque cette destination est étrangère aux services qu'on attend de la richesse et qu'on a droit de lui demander.

Il y a cependant entre le prélèvement pour le salaire du travail, et ceux pour les profits du capital et la rente de la terré, une différence essentielle qu'il importe de faire remarquer.

Le salaire du travail et le capital ne contribuent à la richesse que par la production qu'ils effectuent au delà de la consommation de l'ouvrier et du capitaliste ; tandis que les profits du capital et la rente de la terre non-seulement concourent à la richesse du pays jusqu'à concurrence de leur surplus, mais mettent à son service la plus grande partie de la population qu'elles entretiennent, de sorte que les profits du capital et la rente de la terre sont à la fois les élémens de la richesse, de la force et de la puissance des peuples et des empires.

La conséquence ultérieure de ces réflexions est donc que toute réduction des frais en question est un accroissement des profits du capital, de la rente de la terre, et par conséquent de la masse des richesses.

Cette réduction augmente directement la richesse, parce que tout ce qu'elle retranche au salaire et même au capital passe dans les profits du capital et à la rente de la terre qui, comme on vient de le voir, sont en très-grande partie disponibles pour l'état, et contribuent seuls à sa fortune, à sa gloire et à son illustration.

La réduction des frais augmente encore indirectement la richesse d'un pays, parce qu'elle lui assure la supériorité sur ses concurrens dans, les marchés de l'étranger, et lui fait réaliser des bénéfices qui le font prospérer au dedans, le rendent redoutable au dehors et lui ouvrent toutes les carrières de l'opulence et de la splendeur.

La réduction des frais dans toutes les branches du travail doit donc être l'objet des efforts de toutes les classes éclairées, et d*s sollicitudes des gouvernement.

Et qu'on ne s'inquiète pas du sort des classes laborieuses dont cette réduction semble menacer le bien-être et même l'aisance. Cette réduction n'est qu'une économie qui permet d'entreprendre d'autres travaux, qui assurent de plus grands salaires et augmentent la production générale. Depuis un demi-siècle tous tes produits du travail ont considérablement diminué de valeur, ce qui n'a pu résulter que de la diminution des frais du travail ; et cependant jamais le salaire ne fut plus élevé, jamais les classes laborieuses n'ont joui d'une plus grande aisance, jamais la population ne fit plus de progrès. Ce phénomène s'explique par le perfectionnement de toutes les branches du travail, par la liberté de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des produits du travail, par les prodiges du travail, par la protection générale des gouvernemens, par l'attrait des richesses et par le sentiment

de l'égalité, ce puissant aiguillon de toutes les facultés humaines et sociales, de tous les progrès généraux et particuliers, et de toute civilisation.

Finances

FAMINE. — Quand on examine avec attention l'histoire des famines qui ont affligé diverses parties de l'Europe dans le cours de plusieurs siècles, histoire dont toutes les particularités sont bien connues, on voit clairement qu'aucune de ces famines n'a été le résultat des combinaisons du commerce des grains, et que toutes doivent être attribuées à leur disette, produite tantôt par les dévastations de la guerre, tantôt, et dans le plus grand nombre de cas, par l'intempérie des saisons. Comment ce fait n'a-t-il pas été remarque ? et s'il l'a été, comment n'a-t-il pas éclairé le pouvoir sur les mesures convenables dans des circonstances si déplorables ? Comment ne s'est-il pas aperçu que celles qu'il adoptait, non-seulement ne pouvaient produire aucun bien, mais devaient aggraver le mal auquel il devait remédier ?

Si, en effet la famine ou la cherté des grains résulte, comme l'histoire le prouve, des mauvaises récoltes, il n'y a que deux moyens d'atténuer les calamités qu'un pays doit en ressentir :

L'une est de favoriser l'importation des grains, et l'autre de réduire la consommation à l'état de l'approvisionnement.

C'est là tout ce qu'on peut faire. Toute autre mesure est fausse et illusoire. Il ne faut pas même fonder de grandes espérances sur celles qui méritent la préférence ; mais il faut bien s'en contenter puisqu'il n'y en a pas de meilleures.

L'importation n'offre que des ressources très-bornées. L'Angleterre, avec les plus grands moyens qui existent en ce genre, n'a, pen-

dant les plus grandes disettes, pu importer au delà de 600,000 quarters de grains, environ 1700,000 hectolitres, ce qui ne donne pas le 18 de la consommation ordinaire de sa population, et ne fournirait pas le 60 de celle de la population de la France. On ne peut donc se flatter raisonnablement de suppléer par l'importation à l'insuffisance des récoltes indigènes, ni d'échapper par leurs secours aux souffrances de la famine, ou aux misères de la cherté des grains. Il ne faut pas cependant la négliger, mais il ne faut pas ignorer qu'elle ne produira aucun résultat sensible et efficace.

La réduction de la consommation dans la proportion de l'approvisionnement offre les seuls avantages qu'on puisse se promettre dans une situation aussi difficile. La disette occasionée par l'intempérie des saisons, n'est jamais assez grande pour produire la famine. Quand les mauvaises récoltes sont consommées avec économie et frugalité, elles suffisent pour faire subsister pendant une année le même nombre de personnes qui, dans les années ordinaires, vivent dans l'abondance. Toute la difficulté consiste à distribuer, le plus également possible, l'approvisionnement existant sur la durée du temps qu'on a à parcourir, difficulté qui, au premier aspect, parait insurmontable, mais qui s'évanouit par la libre fixation du prix des grains. Comme il est toujours déterminé par les proportions des besoins de la consommation et des ressources de l'approvisionnement, il règle nécessairement la portion qui peut être prise sur l'approvisionnement ; plus le prix hausse, plus la consommation doit diminuer ; et plus elle diminue, plus elle se rapproche de l'approvisionnement ; alors la souffrance est plus ou moins grande, mais on échappe au fléau de la famine.

Cette théorie, enseignée par tous les bons écrivains, n'a cependant été accueillie et pratiquée par aucun gouvernement. Ont-ils donc appris par l'expérience qu'elle est erronée ou illusoire ? Non. On serait bien plus fondé à croire qu'ils n'ont pas eu le courage de la faire exé-

cuter ; du moins est-il certain que les mesures qu'ils lui ont préférée allaient contre leur but.

On a toujours supposé que la cherté et la famine étaient occasionées par le haut prix des grains, que l'avidité des commerçans y avait la plus grande part, et qu'on ne pouvait en préserver les peuples que par la prohibition de ce commerce, ou par des entraves qui le rendissent à peu près impossible. C'est dans cette pensée et dans ce-sens qu'on a conçu la législation des grains et les mesures des gouvernemens dans les temps de disette.

Mais on a de la peine à comprendre comment on a pu tomber dans une erreur aussi palpable, comment on n'a pas vu que 1| haut prix des grains n'est pas la cause mais l'effet de leur disette. Prétendre baisser les prix sans faire cesser la disette, c'est aller contre la nature des choses, c'est vouloir que ce qui doit être cher soit à bon marché, c'est vouloir rendre les prix indépendans de la rareté ou de l'abondance, c'est vouloir l'absurde.

Si, ce qui est heureusement impossible, on parvenait à faire vendre les grains au-dessous de leur prix vénal, on aggraverait le mal auquel on prétend remédier. La baisse du prix occasionerait une plus grande consommation que celle que permet l'approvisionnement, et la famine, qu'on aurait pu éviter par le haut prix, serait rendue inévitable par le bas prix : on ferait donc évidemment le contraire de ce qu'on devrait faire, et les peuples auraient plus à souffrir de l'impéritie des gouvernemens que dés calamités des saisons. Heureusement les mesures des gouvernemens contre le commerce des grains sont impuissantes pour en faire baisser le prix vénal ; on n'en a rien à craindre à cet égard ; mais elles n'en sont pas moins malfaisantes sous d'autres rapports.

Ces mesures éloignent de ce commerce les négocians probes et éclairés dont le principal objet eût été d'égaliser les approvisionne-

mens sur tous les points du pays, et de rendre les souffrances partout supportables par le nivellement des privations. Ce soulagement ne peut plus avoir lieu dès que les gênes imposées au commerce forcent les commerçans d'y renoncer. Alors ce commerce tombe dans les mains des revendeurs, des meuniers, des boulangers et des petits spéculateurs qui, à raison de la modicité de leurs capitaux et du peu d'étendue de leur crédit, de leur inexpérience et de leur peu de lumières, ne peuvent que porter leurs soins sur des points peu éloignés, ne s'occupent que de leurs localités, et sont incapables d'embrasser l'ensemble du pays. Alors chaque province, chaque canton, chaque commune s'isole, ne donne ni ne reçoit de secours, n'attend et n'obtient de soulagement de personne. Malheur à ceux que le fléau a frappé ! le pouvoir est aussi inexorable pour eux que la nature. Je sais que la théorie des livres perd de sa force et de son évidence quand le moment du danger arrive. Alors on n'ose faire connaître à une population souffrante et misérable sa véritable situation ; on croit qu'il vaut mieux la flatter par des espérances, qu'on n'a pas, que de la réduire au désespoir par l'aspect des privations, qu'elle doit s'imposer ; peut-être même n'a-t-on pas des notions exactes du mal, et alors il ne faut pas s'étonner si l'on se contente du palliatif ; mais du moins le pouvoir ne doit-il pas ignorer que, quand la disette est réelle, il n'y a d'autre moyen d'y remédier, ou plutôt d'en atténuer les calamités, qu'en réduisant la consommation dans la proportion de l'approvisionnement, et qu'en laissant un libre cours au prix des grains, en facilitant leur circulation, et en la favorisant par toutes les ressources de la puissance et des lumières.

FERMAGE. — C'est le prix que celui qui veut cultiver une terre à son profit paie à celui qui en est propriétaire.

Ce prix forme. La rente de la terre, une des sources du revenu d'un pays ; et c'est à ce mot rente qu'il faut se reporter si l'on veut se former des notions exactes du sujet.

FINANCES. — C'est l'art de déterminer les besoins de l'État politique et social, ou, ce qui est la même chose, de fixer les dépenses publiques, De les imposer de la manière la moins onéreuse sur les facultés individuelles, ou, en d'autres termes, d'extraire le revenu public de l'état, du revenu général du pays ;

De percevoir le revenu public avec le plus d'économie pour le trésor, et le moins de dommages pour le contribuable ;

De faire l'emploi du revenu public conformément à sa destination, et d'établir le mode de comptabilité qui offre le plus de garantie dé la fidélité des comptables du trésor public.

Ainsi la finance se compose de cinq parties distinctes qui sont :

La fixation des dépenses publiques,

La formation du revenu public,

Sa perception,

Son emploi,

Et sa comptabilité.

Dans ce court exposé on aperçoit toute l'étendue du sujet, et l'on comprendra facilement que si je ne me bornais pas à l'indiquer, je franchirais les bornes que je me suis prescrites dans l'intérêt même de l'économie politique.

FONDS. — Dans la langue vulgaire ce mot ne désigne que la terre et par analogie la dette publique. On dit donc des fonds de terre et des fonds publics. Là finit toute l'acception du mot Fonds.

Mais dans la langue économique, son acception est beaucoup plus étendue. Elle embrasse tout avoir, toute propriété, toute faculté, toute disponibilité. On dit également qu'on a des fonds soit qu'ils consistent en terres, en capitaux, en créances, en valeurs et même en

facultés ; et si l'on veut spécifier chaque sorte de fonds, il faut employer le mot qui lui est assigné.

C'est pour n'avoir pas fait attention à cette importante distinction, que plusieurs écrits d'économie politique donnent de fausses notions des choses, et entraînent dans des erreurs qu'il eût été si facile et si important d'éviter.

FRAIS. — Dans la langue économique on entend par ce mot tout ce qu'il en coûte pour la production, pour approprier ses produits à la consommation, pour les livrer au consommateur.

Les frais sont un poids mort sur la production ; plus ils sont considérables, moins il y a de produits disponibles pour le producteur, moins de ressources pour l'état, moins de richesse, d'opulence, et de puissance pour le pays. Tellement que si les frais absorbaient toute la production, s'il n'y avait point de surplus, il n'y aurait point de richesse, elle serait impossible. (Voyez Richesse et Travail.)

Quelque évidente que soit cette doctrine, elle compte cependant de nombreux et d'illustres contradicteurs. On prétend que la richesse d'un pays se compose du produit total de son travail, et que les frais que nécessitent ces produits, depuis leur production jusqu'à leur consommation, sont une partie de la richesse, puisqu'ils font partie de la production totale.

Mais il suffit d'arrêter un instant son attention sur la répartition du produit total pour se convaincre qu'il n'y a que ce qui reste après tous les prélèvemens, le surplus en un mot, qui peut être regardé comme richesse, qui concourt à sa formation et la constitué.

Supposons en effet que la production totale de la France soit de 7 milliards, supposition qui n'est pas fort éloignée de la vérité, comment s'en fait la répartition ?

Il faut prélever sur les 7 milliards le salaire du travail qui est au moins la moitié de la production totale, ci 3,500,000,000.

Si, comme cela est possible, et même très-vraisemblable, le salaire n'est que ce qui est strictement nécessaire aux besoins de l'ouvrier et à ceux de sa famille, qui doivent le remplacer quand il ne pourra plus travailler ou quand il ne sera plus, il est évident que le salaire absorbe la moitié de la production, la détruit et la réduit au même état que si elle n'avait pas existé. La portion de la production prélevée pour le salaire a si peu le caractère de richesse, qu'il est du quoiqu'il n'ait rien produit, qu'il est le même, soit que la production soit faible ou considérable, et qu'il n'ajoute rien, ni à sa quotité ni à sa valeur. Avant sa consommation le salaire n'offre ni disponibilité, ni surplus ; après la consommation il ne laisse aucune trace, de son existence ; comment donc pourrait-il faire partie de la richesse.

Serait-ce parce qu'il entretient les nombreuses classes laborieuses qui font une partie si considérable et si intéressante de la population ?

Mais ces classes réduites au strict besoin n'ont point de surplus, et par conséquent ne contribuent point à la richesse.

D'ailleurs, inséparables du travail auquel elles se consacrent, elles n'ajoutent rien à la force et à la puissance du pays.

Il est donc rigoureusement vrai que le salaire et le salarié, quelque précieux qu'ils soient pour la confection de la richesse, n'en sont que les instrumens et n'en font pas partie.

Après le prélèvement du salaire dû travail sûr la production il faut en faire un second pour la partie du capital qui n'est pas comprise dans les salaires et pour les profits de tout le capital. On peut évaluer ce prélèvement à 25 pour o/o de la production totale, et par conséquent à 1,750,000,000

Le capital entre dans cette somme pour celle de 1,200,000,000

Ce prélèvement est de la même nature que le salaire, on ne peut en retrancher aucune partie sans porter atteinte à la production ; et tant qu'il conserve sa destination, il perd sa qualité de richesse parce qu'il est indisponible et n'offre aucun surplus, caractère distinctif de la richesse.

Quant aux profits du capital, qu'on peut évaluer à environ 750,000,000 ils ne sont pas richesse dans leur totalité ; il faut en distraire la portion assignée à l'entretien des capitalistes et de leur famille, si, comme on peut le supposer, elle est de la moitié des profits ou de 675,000,000

Il ne reste de véritablement disponible, de surplus et par conséquent de richesse, que pour 375,000,000

Enfin, la rente du propriétaire comprend tout ce qui reste de la production après la défalcation du salaire du capital et de ses profits ; elle se monte par conséquent à la somme d'environ 1,750,000,000

Mais il faut encore subdiviser cette dernière réparation de la production en deux parties :

L'une pour l'entretien dû propriétaire et de sa famille ; elle peut être évaluée aux deux tiers de la rente, ou à 1,166,666,666

L'autre formant un véritable surplus est de 583,333,334

Somme pareille 1,750,000,000

Ainsi, sur une production de 7 milliards, il n'y a de véritable richesse que les profits du capital 375,000,000

Et la partie disponible de la rente de la terre. 583,335,354

Total 958,335,334

C’est à peu près le septième.

Les six autres septièmes de la production ne peuvent pas être comptés comme richesse, puisqu’ils ont Une destination spéciale qu’on ne peut pas changer, puisque cette destination est étrangère aux services qu’on attend de la richesse et qu’on a droit de lui demander.

Il y a cependant entre le prélèvement pour le salaire du travail, et ceux pour les profits du capital et la rente de la terré, une différence essentielle qu’il importe de faire remarquer.

Le salaire du travail et le capital ne contribuent à la richesse que par la production qu’ils effectuent au delà de la consommation de l’ouvrier et du capitaliste ; tandis que les profits du capital et la rente de la terre non-seulement concourent à la richesse du pays jusqu’à concurrence de leur surplus, mais mettent à son service la plus grande partie de la population qu’elles entretiennent, de sorte que les profits du capital et la rente de la terre sont à la fois les élémens de la richesse, de la force et de la puissance des peuples et des empires.

La conséquence ultérieure de ces réflexions est donc que toute réduction des frais en question est un accroissement des profits du capital, de la rente de la terre, et par conséquent de la masse des richesses.

Cette réduction augmente directement la richesse, parce que tout ce qu’elle retranche au salaire et même au capital passe dans les profits du capital et à la rente de la terre qui, comme on vient de le voir, sont en très-grande partie disponibles pour l’état, et contribuent seuls à sa fortune, à sa gloire et à son illustration.

La réduction des frais augmente encore indirectement la richesse d’un pays, parce qu’elle lui assure la supériorité sur ses concurrens dans, les marchés de l’étranger, et lui fait réaliser des bénéfices qui le

font prospérer au dedans, le rendent redoutable au dehors et lui ouvrent toutes les carrières de l'opulence et de la splendeur.

La réduction des frais dans toutes les branches du travail doit donc être l'objet des efforts de toutes les classes éclairées, et d*s sollicitudes des gouvernement.

Et qu'on ne s'inquiète pas du sort des classes laborieuses dont cette réduction semble menacer le bien-être et même l'aisance. Cette réduction n'est qu'une économie qui permet d'entreprendre d'autres travaux, qui assurent de plus grands salaires et augmentent la production générale. Depuis un demi-siècle tous tes produits du travail ont considérablement diminué de valeur, ce qui n'a pu résulter que de la diminution des frais du travail ; et cependant jamais le salaire ne fut plus élevé, jamais les classes laborieuses n'ont joui d'une plus grande aisance, jamais la population ne fit plus de progrès. Ce phénomène s'explique par le perfectionnement de toutes les branches du travail, par la liberté de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des produits du travail, par les prodiges du travail, par la protection générale des gouvernemens, par l'attrait des richesses et par le sentiment de l'égalité, ce puissant aiguillon de toutes les facultés humaines et sociales, de tous les progrès généraux et particuliers, et de toute civilisation.

Fonds

FAMINE. — Quand on examine avec attention l'histoire des famines qui ont affligé diverses parties de l'Europe dans le cours de plusieurs siècles, histoire dont toutes les particularités sont bien connues, on voit clairement qu'aucune de ces famines n'a été le résultat des combinaisons du commerce des grains, et que toutes doivent être attribuées à leur disette, produite tantôt par les dévastations de la guerre,

tantôt, et dans le plus grand nombre de cas, par l'intempérie des saisons. Comment ce fait n'a-t-il pas été remarque ? et s'il l'a été, comment n'a-t-il pas éclairé le pouvoir sur les mesures convenables dans des circonstances si déplorables ? Comment ne s'est-il pas aperçu que celles qu'il adoptait, non-seulement ne pouvaient produire aucun bien, mais devaient aggraver le mal auquel il devait remédier ?

Si, en effet la famine ou la cherté des grains résulte, comme l'histoire le prouve, des mauvaises récoltes, il n'y a que deux moyens d'atténuer les calamités qu'un pays doit en ressentir :

L'une est de favoriser l'importation des grains, et l'autre de réduire la consommation à l'état de l'approvisionnement.

C'est là tout ce qu'on peut faire. Toute autre mesure est fausse et illusoire. Il ne faut pas même fonder de grandes espérances sur celles qui méritent la préférence ; mais il faut bien s'en contenter puisqu'il n'y en a pas de meilleures.

L'importation n'offre que des ressources très-bornées. L'Angleterre, avec les plus grands moyens qui existent en ce genre, n'a, pendant les plus grandes disettes, pu importer au delà de 600,000 quarters de grains, environ 1700,000 hectolitres, ce qui ne donne pas le 18 de la consommation ordinaire de sa population, et ne fournirait pas le 60 de celle de la population de la France. On ne peut donc se flatter raisonnablement de suppléer par l'importation à l'insuffisance des récoltes indigènes, ni d'échapper par leurs secours aux souffrances de la famine, ou aux misères de la cherté des grains. Il ne faut pas cependant la négliger, mais il ne faut pas ignorer qu'elle ne produira aucun résultat sensible et efficace.

La réduction de la consommation dans la proportion de l'approvisionnement offre les seuls avantages qu'on puisse se promettre dans une situation aussi difficile. La disette occasionée par l'intempérie des saisons, n'est jamais assez grande pour produire la famine. Quand les

mauvaises récoltes sont consommées avec économie et frugalité, elles suffisent pour faire subsister pendant une année le même nombre de personnes qui, dans les années ordinaires, vivent dans l'abondance. Toute la difficulté consiste à distribuer, le plus également possible, l'approvisionnement existant sur la durée du temps qu'on a à parcourir, difficulté qui, au premier aspect, parait insurmontable, mais qui s'évanouit par la libre fixation du prix des grains. Comme il est toujours déterminé par les proportions des besoins de la consommation et des ressources de l'approvisionnement, il règle nécessairement la portion qui peut être prise sur l'approvisionnement ; plus le prix hausse, plus la consommation doit diminuer ; et plus elle diminue, plus elle se rapproche de l'approvisionnement ; alors la souffrance est plus ou moins grande, mais on échappe au fléau de la famine.

Cette théorie, enseignée par tous les bons écrivains, n'a cependant été accueillie et pratiquée par aucun gouvernement. Ont-ils donc appris par l'expérience qu'elle est erronée ou illusoire ? Non. On serait bien plus fondé à croire qu'ils n'ont pas eu le courage de la faire exécuter ; du moins est-il certain que les mesures qu'ils lui ont préférée allaient contre leur but.

On a toujours supposé que la cherté et la famine étaient occasionées par le haut prix des grains, que l'avidité des commerçans y avait la plus grande part, et qu'on ne pouvait en préserver les peuples que par la prohibition de ce commerce, ou par des entraves qui le rendissent à peu près impossible. C'est dans cette pensée et dans ce-sens qu'on a conçu la législation des grains et les mesures des gouvernemens dans les temps de disette.

Mais on a de la peine à comprendre comment on a pu tomber dans une erreur aussi palpable, comment on n'a pas vu que 1| haut prix des grains n'est pas la cause mais l'effet de leur disette. Prétendre baisser les prix sans faire cesser la disette, c'est aller contre la nature des choses, c'est vouloir que ce qui doit être cher soit à bon marché, c'est

vouloir rendre les prix indépendans de la rareté ou de l'abondance, c'est vouloir l'absurde.

Si, ce qui est heureusement impossible, on parvenait à faire vendre les grains au-dessous de leur prix vénal, on aggraverait le mal auquel on prétend remédier. La baisse du prix occasionerait une plus grande consommation que celle que permet l'approvisionnement, et la famine, qu'on aurait pu éviter par le haut prix, serait rendue inévitable par le bas prix : on ferait donc évidemment le contraire de ce qu'on devrait faire, et les peuples auraient plus à souffrir de l'impéritie des gouvernemens que dés calamités des saisons. Heureusement les mesures des gouvernemens contre le commerce des grains sont impuissantes pour en faire baisser le prix vénal ; on n'en a rien à craindre à cet égard ; mais elles n'en sont pas moins malfaisantes sous d'autres rapports.

Ces mesures éloignent de ce commerce les négocians probes et éclairés dont le principal objet eût été d'égaliser les approvisionnemens sur tous les points du pays, et de rendre les souffrances partout supportables par le nivellement des privations. Ce soulagement ne peut plus avoir lieu dès que les gênes imposées au commerce forcent les commerçans d'y renoncer. Alors ce commerce tombe dans les mains des revendeurs, des meuniers, des boulangers et des petits spéculateurs qui, à raison de la modicité de leurs capitaux et du peu d'étendue de leur crédit, de leur inexpérience et de leur peu de lumières, ne peuvent que porter leurs soins sur des points peu éloignés, ne s'occupent que de leurs localités, et sont incapables d'embrasser l'ensemble du pays. Alors chaque province, chaque canton, chaque commune s'isole, ne donne ni ne reçoit de secours, n'attend et n'obtient de soulagement de personne. Malheur à ceux que le fléau a frappé ! le pouvoir est aussi inexorable pour eux que la nature. Je sais que la théorie des livres perd de sa force et de son évidence quand le moment du danger arrive. Alors on n'ose faire connaître à une popula-

tion souffrante et misérable sa véritable situation ; on croit qu'il vaut mieux la flatter par des espérances, qu'on n'a pas, que de la réduire au désespoir par l'aspect des privations, qu'elle doit s'imposer ; peut-être même n'a-t-on pas des notions exactes du mal, et alors il ne faut pas s'étonner si l'on se contente du palliatif ; mais du moins le pouvoir ne doit-il pas ignorer que, quand la disette est réelle, il n'y a d'autre moyen d'y remédier, ou plutôt d'en atténuer les calamités, qu'en réduisant la consommation dans la proportion de l'approvisionnement, et qu'en laissant un libre cours au prix des grains, en facilitant leur circulation, et en la favorisant par toutes les ressources de la puissance et des lumières.

FERMAGE. — C'est le prix que celui qui veut cultiver une terre à son profit paie à celui qui en est propriétaire.

Ce prix forme. La rente de la terre, une des sources du revenu d'un pays ; et c'est à ce mot rente qu'il faut se reporter si l'on veut se former des notions exactes du sujet.

FINANCES. — C'est l'art de déterminer les besoins de l'État politique et social, ou, ce qui est la même chose, de fixer les dépenses publiques, De les imposer de la manière la moins onéreuse sur les facultés individuelles, ou, en d'autres termes, d'extraire le revenu public de l'état, du revenu général du pays ;

De percevoir le revenu public avec le plus d'économie pour le trésor, et le moins de dommages pour le contribuable ;

De faire l'emploi du revenu public conformément à sa destination, et d'établir le mode de comptabilité qui offre le plus de garantie dé la fidélité des comptables du trésor public.

Ainsi la finance se compose de cinq parties distinctes qui sont :

La fixation des dépenses publiques,

La formation du revenu public,

Sa perception,

Son emploi,

Et sa comptabilité.

Dans ce court exposé on aperçoit toute l'étendue du sujet, et l'on comprendra facilement que si je ne me bornais pas à l'indiquer, je franchirais les bornes que je me suis prescrites dans l'intérêt même de l'économie politique.

FONDS. — Dans la langue vulgaire ce mot ne désigne que la terre et par analogie la dette publique. On dit donc des fonds de terre et des fonds publics. Là finit toute l'acception du mot Fonds.

Mais dans la langue économique, son acception est beaucoup plus étendue. Elle embrasse tout avoir, toute propriété, toute faculté, toute disponibilité. On dit également qu'on a des fonds soit qu'ils consistent en terres, en capitaux, en créances, en valeurs et même en facultés ; et si l'on veut spécifier chaque sorte de fonds, il faut employer le mot qui lui est assigné.

C'est pour n'avoir pas fait attention à cette importante distinction, que plusieurs écrits d'économie politique donnent de fausses notions des choses, et entraînent dans des erreurs qu'il eût été si facile et si important d'éviter.

FRAIS. — Dans la langue économique on entend par ce mot tout ce qu'il en coûte pour la production, pour approprier ses produits à la consommation, pour les livrer au consommateur.

Les frais sont un poids mort sur la production ; plus ils sont considérables, moins il y a de produits disponibles pour le producteur, moins de ressources pour l'état, moins de richesse, d'opulence, et de puissance pour le pays. Tellement que si les frais absorbaient toute la

production, s'il n'y avait point de surplus, il n'y aurait point de richesse, elle serait impossible. (Voyez Richesse et Travail.)

Quelque évidente que soit cette doctrine, elle compte cependant de nombreux et d'illustres contradicteurs. On prétend que la richesse d'un pays se compose du produit total de son travail, et que les frais que nécessitent ces produits, depuis leur production jusqu'à leur consommation, sont une partie de la richesse, puisqu'ils font partie de la production totale.

Mais il suffit d'arrêter un instant son attention sur la répartition du produit total pour se convaincre qu'il n'y a que ce qui reste après tous les prélèvemens, le surplus en un mot, qui peut être regardé comme richesse, qui concourt à sa formation et la constitué.

Supposons en effet que la production totale de la France soit de 7 milliards, supposition qui n'est pas fort éloignée de la vérité, comment s'en fait la répartition ?

Il faut prélever sur les 7 milliards le salaire du travail qui est au moins la moitié de la production totale, ci 3,500,000,000.

Si, comme cela est possible, et même très-vraisemblable, le salaire n'est que ce qui est strictement nécessaire aux besoins de l'ouvrier et à ceux de sa famille, qui doivent le remplacer quand il ne pourra plus travailler ou quand il ne sera plus, il est évident que le salaire absorbe la moitié de la production, la détruit et la réduit au même état que si elle n'avait pas existé. La portion de la production prélevée pour le salaire a si peu le caractère de richesse, qu'il est du quoiqu'il n'ait rien produit, qu'il est le même, soit que la production soit faible ou considérable, et qu'il n'ajoute rien, ni à sa quotité ni à sa valeur. Avant sa consommation le salaire n'offre ni disponibilité, ni surplus ; après la consommation il ne laisse aucune trace, de son existence ; comment donc pourrait-il faire partie de la richesse.

Serait-ce parce qu'il entretient les nombreuses classes laborieuses qui font une partie si considérable et si intéressante de la population ?

Mais ces classes réduites au strict besoin n'ont point de surplus, et par conséquent ne contribuent point à la richesse.

D'ailleurs, inséparables du travail auquel elles se consacrent, elles n'ajoutent rien à la force et à la puissance du pays.

Il est donc rigoureusement vrai que le salaire et le salarié, quelque précieux qu'ils soient pour la confection de la richesse, n'en sont que les instrumens et n'en font pas partie.

Après le prélèvement du salaire dû travail sûr la production il faut en faire un second pour la partie du capital qui n'est pas comprise dans les salaires et pour les profits de tout le capital. On peut évaluer ce prélèvement à 25 pour o/o de la production totale, et par conséquent à 1,750,000,000

Le capital entre dans cette somme pour celle de 1,200,000,000

Ce prélèvement est de la même nature que le salaire, on ne peut en retrancher aucune partie sans porter atteinte à la production ; et tant qu'il conserve sa destination, il perd sa qualité de richesse parce qu'il est indisponible et n'offre aucun surplus, caractère distinctif de la richesse.

Quant aux profits du capital, qu'on peut évaluer à environ 750,000,000 ils ne sont pas richesse dans leur totalité ; il faut en distraire la portion assignée à l'entretien des capitalistes et de leur famille, si, comme on peut le supposer, elle est de la moitié des profits ou de 675,000,000

Il ne reste de véritablement disponible, de surplus et par conséquent de richesse, que pour 375,000,000

Enfin, la rente du propriétaire comprend tout ce qui reste de la production après la défalcation du salaire du capital et de ses profits ; elle se monte par conséquent à la somme d'environ 1,750,000,000

Mais il faut encore subdiviser cette dernière réparation de la production en deux parties :

L'une pour l'entretien dû propriétaire et de sa famille ; elle peut être évaluée aux deux tiers de la rente, ou à 1,166,666,666

L'autre formant un véritable surplus est de 583,333,334

Somme pareille 1,750,000,000

Ainsi, sur une production de 7 milliards, il n'y a de véritable richesse que les profits du capital 375,000,000

Et la partie disponible de la rente de la terre. 583,335,354

Total 958,335,334

C'est à peu près le septième.

Les six autres septièmes de la production ne peuvent pas être comptés comme richesse, puisqu'ils ont Une destination spéciale qu'on ne peut pas changer, puisque cette destination est étrangère aux services qu'on attend de la richesse et qu'on a droit de lui demander.

Il y a cependant entre le prélèvement pour le salaire du travail, et ceux pour les profits du capital et la rente de la terré, une différence essentielle qu'il importe de faire remarquer.

Le salaire du travail et le capital ne contribuent à la richesse que par la production qu'ils effectuent au delà de la consommation de l'ouvrier et du capitaliste ; tandis que les profits du capital et la rente de la terre non-seulement concourent à la richesse du pays jusqu'à concurrence de leur surplus, mais mettent à son service la plus

grande partie de la population qu'elles entretiennent, de sorte que les profits du capital et la rente de la terre sont à la fois les élémens de la richesse, de la force et de la puissance des peuples et des empires.

La conséquence ultérieure de ces réflexions est donc que toute réduction des frais en question est un accroissement des profits du capital, de la rente de la terre, et par conséquent de la masse des richesses.

Cette réduction augmente directement la richesse, parce que tout ce qu'elle retranche au salaire et même au capital passe dans les profits du capital et à la rente de la terre qui, comme on vient de le voir, sont en très-grande partie disponibles pour l'état, et contribuent seuls à sa fortune, à sa gloire et à son illustration.

La réduction des frais augmente encore indirectement la richesse d'un pays, parce qu'elle lui assure la supériorité sur ses concurrens dans, les marchés de l'étranger, et lui fait réaliser des bénéfices qui le font prospérer au dedans, le rendent redoutable au dehors et lui ouvrent toutes les carrières de l'opulence et de la splendeur.

La réduction des frais dans toutes les branches du travail doit donc être l'objet des efforts de toutes les classes éclairées, et d*s sollicitudes des gouvernement.

Et qu'on ne s'inquiète pas du sort des classes laborieuses dont cette réduction semble menacer le bien-être et même l'aisance. Cette réduction n'est qu'une économie qui permet d'entreprendre d'autres travaux, qui assurent de plus grands salaires et augmentent la production générale. Depuis un demi-siècle tous tes produits du travail ont considérablement diminué de valeur, ce qui n'a pu résulter que de la diminution des frais du travail ; et cependant jamais le salaire ne fut plus élevé, jamais les classes laborieuses n'ont joui d'une plus grande aisance, jamais la population ne fit plus de progrès. Ce phénomène s'explique par le perfectionnement de toutes les branches du

travail, par la liberté de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des produits du travail, par les prodiges du travail, par la protection générale des gouvernemens, par l'attrait des richesses et par le sentiment de l'égalité, ce puissant aiguillon de toutes les facultés humaines et sociales, de tous les progrès généraux et particuliers, et de toute civilisation.

Frais

FAMINE. — Quand on examine avec attention l'histoire des famines qui ont affligé diverses parties de l'Europe dans le cours de plusieurs siècles, histoire dont toutes les particularités sont bien connues, on voit clairement qu'aucune de ces famines n'a été le résultat des combinaisons du commerce des grains, et que toutes doivent être attribuées à leur disette, produite tantôt par les dévastations de la guerre, tantôt, et dans le plus grand nombre de cas, par l'intempérie des saisons. Comment ce fait n'a-t-il pas été remarque ? et s'il l'a été, comment n'a-t-il pas éclairé le pouvoir sur les mesures convenables dans des circonstances si déplorables ? Comment ne s'est-il pas aperçu que celles qu'il adoptait, non-seulement ne pouvaient produire aucun bien, mais devaient aggraver le mal auquel il devait remédier ?

Si, en effet la famine ou la cherté des grains résulte, comme l'histoire le prouve, des mauvaises récoltes, il n'y a que deux moyens d'atténuer les calamités qu'un pays doit en ressentir :

L'une est de favoriser l'importation des grains, et l'autre de réduire la consommation à l'état de l'approvisionnement.

C'est là tout ce qu'on peut faire. Toute autre mesure est fausse et illusoire. Il ne faut pas même fonder de grandes espérances sur celles

qui méritent la préférence ; mais il faut bien s'en contenter puisqu'il n'y en a pas de meilleures.

L'importation n'offre que des ressources très-bornées. L'Angleterre, avec les plus grands moyens qui existent en ce genre, n'a, pendant les plus grandes disettes, pu importer au delà de 600,000 quarters de grains, environ 1700,000 hectolitres, ce qui ne donne pas le 18 de la consommation ordinaire de sa population, et ne fournirait pas le 60 de celle de la population de la France. On ne peut donc se flatter raisonnablement de suppléer par l'importation à l'insuffisance des récoltes indigènes, ni d'échapper par leurs secours aux souffrances de la famine, ou aux misères de la cherté des grains. Il ne faut pas cependant la négliger, mais il ne faut pas ignorer qu'elle ne produira aucun résultat sensible et efficace.

La réduction de la consommation dans la proportion de l'approvisionnement offre les seuls avantages qu'on puisse se promettre dans une situation aussi difficile. La disette occasionée par l'intempérie des saisons, n'est jamais assez grande pour produire la famine. Quand les mauvaises récoltes sont consommées avec économie et frugalité, elles suffisent pour faire subsister pendant une année le même nombre de personnes qui, dans les années ordinaires, vivent dans l'abondance. Toute la difficulté consiste à distribuer, le plus également possible, l'approvisionnement existant sur la durée du temps qu'on a à parcourir, difficulté qui, au premier aspect, parait insurmontable, mais qui s'évanouit par la libre fixation du prix des grains. Comme il est toujours déterminé par les proportions des besoins de la consommation et des ressources de l'approvisionnement, il règle nécessairement la portion qui peut être prise sur l'approvisionnement ; plus le prix hausse, plus la consommation doit diminuer ; et plus elle diminue, plus elle se rapproche de l'approvisionnement ; alors la souffrance est plus ou moins grande, mais on échappe au fléau de la famine.

Cette théorie, enseignée par tous les bons écrivains, n'a cependant été accueillie et pratiquée par aucun gouvernement. Ont-ils donc appris par l'expérience qu'elle est erronée ou illusoire ? Non. On serait bien plus fondé à croire qu'ils n'ont pas eu le courage de la faire exécuter ; du moins est-il certain que les mesures qu'ils lui ont préférée allaient contre leur but.

On a toujours supposé que la cherté et la famine étaient occasionées par le haut prix des grains, que l'avidité des commerçans y avait la plus grande part, et qu'on ne pouvait en préserver les peuples que par la prohibition de ce commerce, ou par des entraves qui le rendissent à peu près impossible. C'est dans cette pensée et dans ce-sens qu'on a conçu la législation des grains et les mesures des gouvernemens dans les temps de disette.

Mais on a de la peine à comprendre comment on a pu tomber dans une erreur aussi palpable, comment on n'a pas vu que 1| haut prix des grains n'est pas la cause mais l'effet de leur disette. Prétendre baisser les prix sans faire cesser la disette, c'est aller contre la nature des choses, c'est vouloir que ce qui doit être cher soit à bon marché, c'est vouloir rendre les prix indépendans de la rareté ou de l'abondance, c'est vouloir l'absurde.

Si, ce qui est heureusement impossible, on parvenait à faire vendre les grains au-dessous de leur prix vénal, on aggraverait le mal auquel on prétend remédier. La baisse du prix occasionerait une plus grande consommation que celle que permet l'approvisionnement, et la famine, qu'on aurait pu éviter par le haut prix, serait rendue inévitable par le bas prix : on ferait donc évidemment le contraire de ce qu'on devrait faire, et les peuples auraient plus à souffrir de l'impéritie des gouvernemens que dés calamités des saisons. Heureusement les mesures des gouvernemens contre le commerce des grains sont impuissantes pour en faire baisser le prix vénal ; on n'en a rien à craindre à

cet égard ; mais elles n'en sont pas moins malfaisantes sous d'autres rapports.

Ces mesures éloignent de ce commerce les négocians probes et éclairés dont le principal objet eût été d'égaliser les approvisionnemens sur tous les points du pays, et de rendre les souffrances partout supportables par le nivellement des privations. Ce soulagement ne peut plus avoir lieu dès que les gênes imposées au commerce forcent les commerçans d'y renoncer. Alors ce commerce tombe dans les mains des revendeurs, des meuniers, des boulangers et des petits spéculateurs qui, à raison de la modicité de leurs capitaux et du peu d'étendue de leur crédit, de leur inexpérience et de leur peu de lumières, ne peuvent que porter leurs soins sur des points peu éloignés, ne s'occupent que de leurs localités, et sont incapables d'embrasser l'ensemble du pays. Alors chaque province, chaque canton, chaque commune s'isole, ne donne ni ne reçoit de secours, n'attend et n'obtient de soulagement de personne. Malheur à ceux que le fléau a frappé ! le pouvoir est aussi inexorable pour eux que la nature. Je sais que la théorie des livres perd de sa force et de son évidence quand le moment du danger arrive. Alors on n'ose faire connaître à une population souffrante et misérable sa véritable situation ; on croit qu'il vaut mieux la flatter par des espérances, qu'on n'a pas, que de la réduire au désespoir par l'aspect des privations, qu'elle doit s'imposer ; peut-être même n'a-t-on pas des notions exactes du mal, et alors il ne faut pas s'étonner si l'on se contente du palliatif ; mais du moins le pouvoir ne doit-il pas ignorer que, quand la disette est réelle, il n'y a d'autre moyen d'y remédier, ou plutôt d'en atténuer les calamités, qu'en réduisant la consommation dans la proportion de l'approvisionnement, et qu'en laissant un libre cours au prix des grains, en facilitant leur circulation, et en la favorisant par toutes les ressources de la puissance et des lumières.

FERMAGE. — C'est le prix que celui qui veut cultiver une terre à son profit paie à celui qui en est propriétaire.

Ce prix forme. La rente de la terre, une des sources du revenu d'un pays ; et c'est à ce mot rente qu'il faut se reporter si l'on veut se former des notions exactes du sujet.

FINANCES. — C'est l'art de déterminer les besoins de l'État politique et social, ou, ce qui est la même chose, de fixer les dépenses publiques, De les imposer de la manière la moins onéreuse sur les facultés individuelles, ou, en d'autres termes, d'extraire le revenu public de l'état, du revenu général du pays ;

De percevoir le revenu public avec le plus d'économie pour le trésor, et le moins de dommages pour le contribuable ;

De faire l'emploi du revenu public conformément à sa destination, et d'établir le mode de comptabilité qui offre le plus de garantie dé la fidélité des comptables du trésor public.

Ainsi la finance se compose de cinq parties distinctes qui sont :

La fixation des dépenses publiques,

La formation du revenu public,

Sa perception,

Son emploi,

Et sa comptabilité.

Dans ce court exposé on aperçoit toute l'étendue du sujet, et l'on comprendra facilement que si je ne me bornais pas à l'indiquer, je franchirais les bornes que je me suis prescrites dans l'intérêt même de l'économie politique.

FONDS. — Dans la langue vulgaire ce mot ne désigne que la terre et par analogie la dette publique. On dit donc des fonds de terre et des fonds publics. Là finit toute l'acception du mot Fonds.

Mais dans la langue économique, son acception est beaucoup plus étendue. Elle embrasse tout avoir, toute propriété, toute faculté, toute disponibilité. On dit également qu'on a des fonds soit qu'ils consistent en terres, en capitaux, en créances, en valeurs et même en facultés ; et si l'on veut spécifier chaque sorte de fonds, il faut employer le mot qui lui est assigné.

C'est pour n'avoir pas fait attention à cette importante distinction, que plusieurs écrits d'économie politique donnent de fausses notions des choses, et entraînent dans des erreurs qu'il eût été si facile et si important d'éviter.

FRAIS. — Dans la langue économique on entend par ce mot tout ce qu'il en coûte pour la production, pour approprier ses produits à la consommation, pour les livrer au consommateur.

Les frais sont un poids mort sur la production ; plus ils sont considérables, moins il y a de produits disponibles pour le producteur, moins de ressources pour l'état, moins de richesse, d'opulence, et de puissance pour le pays. Tellement que si les frais absorbaient toute la production, s'il n'y avait point de surplus, il n'y aurait point de richesse, elle serait impossible. (Voyez Richesse et Travail.)

Quelque évidente que soit cette doctrine, elle compte cependant de nombreux et d'illustres contradicteurs. On prétend que la richesse d'un pays se compose du produit total de son travail, et que les frais que nécessitent ces produits, depuis leur production jusqu'à leur consommation, sont une partie de la richesse, puisqu'ils font partie de la production totale.

Mais il suffit d'arrêter un instant son attention sur la répartition du produit total pour se convaincre qu'il n'y a que ce qui reste après tous les prélèvemens, le surplus en un mot, qui peut être regardé comme richesse, qui concourt à sa formation et la constitué.

Supposons en effet que la production totale de la France soit de 7 milliards, supposition qui n'est pas fort éloignée de la vérité, comment s'en fait la répartition ?

Il faut prélever sur les 7 milliards le salaire du travail qui est au moins la moitié de la production totale, ci 3,500,000,000.

Si, comme cela est possible, et même très-vraisemblable, le salaire n'est que ce qui est strictement nécessaire aux besoins de l'ouvrier et à ceux de sa famille, qui doivent le remplacer quand il ne pourra plus travailler ou quand il ne sera plus, il est évident que le salaire absorbe la moitié de la production, la détruit et la réduit au même état que si elle n'avait pas existé. La portion de la production prélevée pour le salaire a si peu le caractère de richesse, qu'il est du quoiqu'il n'ait rien produit, qu'il est le même, soit que la production soit faible ou considérable, et qu'il n'ajoute rien, ni à sa quotité ni à sa valeur. Avant sa consommation le salaire n'offre ni disponibilité, ni surplus ; après la consommation il ne laisse aucune trace, de son existence ; comment donc pourrait-il faire partie de la richesse.

Serait-ce parce qu'il entretient les nombreuses classes laborieuses qui font une partie si considérable et si intéressante de la population ?

Mais ces classes réduites au strict besoin n'ont point de surplus, et par conséquent ne contribuent point à la richesse.

D'ailleurs, inséparables du travail auquel elles se consacrent, elles n'ajoutent rien à la force et à la puissance du pays.

Il est donc rigoureusement vrai que le salaire et le salarié, quelque précieux qu'ils soient pour la confection de la richesse, n'en sont que les instrumens et n'en font pas partie.

Après le prélèvement du salaire dû travail sûr la production il faut en faire un second pour la partie du capital qui n'est pas comprise dans les salaires et pour les profits de tout le capital. On peut évaluer ce prélèvement à 25 pour o/o de la production totale, et par conséquent à 1,750,000,000

Le capital entre dans cette somme pour celle de 1,200,000,000

Ce prélèvement est de la même nature que le salaire, on ne peut en retrancher aucune partie sans porter atteinte à la production ; et tant qu'il conserve sa destination, il perd sa qualité de richesse parce qu'il est indisponible et n'offre aucun surplus, caractère distinctif de la richesse.

Quant aux profits du capital, qu'on peut évaluer à environ 750,000,000 ils ne sont pas richesse dans leur totalité ; il faut en distraire la portion assignée à l'entretien des capitalistes et de leur famille, si, comme on peut le supposer, elle est de la moitié des profits ou de 675,000,000

Il ne reste de véritablement disponible, de surplus et par conséquent de richesse, que pour 375,000,000

Enfin, la rente du propriétaire comprend tout ce qui reste de la production après la défalcation du salaire du capital et de ses profits ; elle se monte par conséquent à la somme d'environ 1,750,000,000

Mais il faut encore subdiviser cette dernière réparation de la production en deux parties :

L'une pour l'entretien dû propriétaire et de sa famille ; elle peut être évaluée aux deux tiers de la rente, ou à 1,166,666,666

L'autre formant un véritable surplus est de 583,333,334

Somme pareille 1,750,000,000

Ainsi, sur une production de 7 milliards, il n'y a de véritable richesse que les profits du capital 375,000,000

Et la partie disponible de la rente de la terre. 583,335,354

Total 958,335,334

C'est à peu près le septième.

Les six autres septièmes de la production ne peuvent pas être comptés comme richesse, puisqu'ils ont Une destination spéciale qu'on ne peut pas changer, puisque cette destination est étrangère aux services qu'on attend de la richesse et qu'on a droit de lui demander.

Il y a cependant entre le prélèvement pour le salaire du travail, et ceux pour les profits du capital et la rente de la terré, une différence essentielle qu'il importe de faire remarquer.

Le salaire du travail et le capital ne contribuent à la richesse que par la production qu'ils effectuent au delà de la consommation de l'ouvrier et du capitaliste ; tandis que les profits du capital et la rente de la terre non-seulement concourent à la richesse du pays jusqu'à concurrence de leur surplus, mais mettent à son service la plus grande partie de la population qu'elles entretiennent, de sorte que les profits du capital et la rente de la terre sont à la fois les élémens de la richesse, de la force et de la puissance des peuples et des empires.

La conséquence ultérieure de ces réflexions est donc que toute réduction des frais en question est un accroissement des profits du capital, de la rente de la terre, et par conséquent de la masse des richesses.

Cette réduction augmente directement la richesse, parce que tout ce qu'elle retranche au salaire et même au capital passe dans les profits du capital et à la rente de la terre qui, comme on vient de le voir, sont en très-grande partie disponibles pour l'état, et contribuent seuls à sa fortune, à sa gloire et à son illustration.

La réduction des frais augmente encore indirectement la richesse d'un pays, parce qu'elle lui assure la supériorité sur ses concurrens dans, les marchés de l'étranger, et lui fait réaliser des bénéfices qui le font prospérer au dedans, le rendent redoutable au dehors et lui ouvrent toutes les carrières de l'opulence et de la splendeur.

La réduction des frais dans toutes les branches du travail doit donc être l'objet des efforts de toutes les classes éclairées, et d*s sollicitudes des gouvernement.

Et qu'on ne s'inquiète pas du sort des classes laborieuses dont cette réduction semble menacer le bien-être et même l'aisance. Cette réduction n'est qu'une économie qui permet d'entreprendre d'autres travaux, qui assurent de plus grands salaires et augmentent la production générale. Depuis un demi-siècle tous tes produits du travail ont considérablement diminué de valeur, ce qui n'a pu résulter que de la diminution des frais du travail ; et cependant jamais le salaire ne fut plus élevé, jamais les classes laborieuses n'ont joui d'une plus grande aisance, jamais la population ne fit plus de progrès. Ce phénomène s'explique par le perfectionnement de toutes les branches du travail, par la liberté de l'ouvrier, par la facilité de la circulation des produits du travail, par les prodiges du travail, par la protection générale des gouvernemens, par l'attrait des richesses et par le sentiment de l'égalité, ce puissant aiguillon de toutes les facultés humaines et sociales, de tous les progrès généraux et particuliers, et de toute civilisation.

Grains

GRAINS. — Ce sont les produits de l'agriculture qui servent à la subsistance de l'homme et à celle des animaux. Leur nécessité absolue leur donne la plus grande importance et peut-être fait exagérer.

Un des écrivains les plus éclairés de l'économie politique ne mérite-t-il pas ce reproche, quand il avance que les progrès de la richesse s'arrêtent aussitôt que la progression des céréales atteint son terme ?

Cette opinion mériterait quelque crédit si la population était une source de richesses, si cette source ne pouvait grossir que par l'accroissement de la population, comme celle-ci ne peut se multiplier que par une plus grande production qui doit la faire subsister ; mais rien de semblable n'a lieu, comme il me paraît facile de le démontrer.

La population ne concourt à la production de la richesse que par son travail, et ce n'est pas même la quantité du travail qui détermine la grandeur de la richesse. Il est au contraire certain que le travail est d'autant plus productif de la richesse qu'il est plus perfectionné, qu'il emploie moins d'ouvriers et coûte moins de frais. Tout ce qui est consommé par la population laborieuse sur les produits du travail est perdu pour la richesse, tellement que si l'ouvrier ne produisait que ce qu'il consomme, toute richesse serait impossible.

Le grand art de la production de la richesse est d'obtenir le plus de produits avec le moins de consommation, ou, ce qui est la même chose, de faire plus d'ouvrages avec moins d'ouvriers. C'est, en effet, à ce but que tendent les progrès du travail, les découvertes des sciences, l'invention des machines y le perfectionnement des arts et tous les efforts de la civilisation.

Jusqu'à quel point ce concours de causes et de combinaisons rendent-ils inutile la progression de la population ? Peu importe ; ce qu'il y a de certain, c'est que la richesse peut faire d'immenses pro-

grès sans aucun accroissement de la population ; et, par conséquent, un peuple pourrait atteindre au terme de la production des grains sans épuiser la source de ses richesses. C'est altérer les principes de l'économie politique que d'établir entre la population, les subsistances et les richesses des rapports de proportion qui les tiennent dans une dépendance mutuelle. La population et les subsistances peuvent s'accroître pendant des siècles sans, que la richesse en soit augmentée d'un centime ; comme aussi la richesse peut s'accroître indéfiniment avec la même population et les mêmes subsistances. On pourrait en trouver un exemple frappant dans l'état des peuples nomades et de la population de la, Chine. Les uns et les autres multiplient au delà des bornes de la production des subsistances, et cependant ils ne peuvent arriver à la richesse ; et tout ce qu'ils peuvent espérer, c'est que celle qu'ils ont acquise reste stationnaire. Si, comme on le verra au mot Richesses, elles consistent dans l'excédant des produits sur les besoins, dans l'aisance, les commodités et les jouissances physiques, morales et intellectuelles, l'état progressif des grains et de la population leur est tout-à-fait inutile et peut même leur être contraire.

Mais de ce que la progression des subsistances n'est pas une condition absolue et indispensable de la progression de la richesse, il ne s'ensuit pas qu'on ne doit pas mettre le plus grand prix à leur abondance. Aussi n'y a-t-il sur ce point aucun dissentiment ni parmi les écrivains ni parmi les gouvernemens. Tous conseillent ou prescrivent l'abondance des grains, parce qu'elle assure la subsistance du peuple, la stabilité du gouvernement et la tranquillité générale ; mais on est arrêté par une grande difficulté qu'il n'est pas facile de surmonter. L'abondance des grains produit leur bon marché ; le bon marché décourage le producteur et le porte à restreindre la production afin de se préserver de l'abondance qui le ruine.

De là sont nés deux systèmes :

Le monopole du marché national en faveur du producteur ;

Et outre ce monopole, une prime pour l'exportation des grains.

Mais aucun de ces systèmes n'a produit l'effet qu'on en attendait dans les deux pays les plus éclairés de l'Europe.

En France l'importation des grains étrangers ? a été presque toujours prohibée, et, par conséquent, l'approvisionnement du marché national réservé exclusivement au producteur national. On se flattait que le monopole assurerait au cultivateur un bon prix, de ses grains, et que ses profits l'engageraient à maintenir l'abondance du marché. C'était sacrifier le consommateur au producteur ; sacrifice imprudent, mais qui ne doit pas étonner dans des siècles d'ignorance et surtout à des époques où le producteur disposait du pouvoir, ou du moins exerçait sur lui une influence irrésistible.

Qu'en est-il résulté ?

L'avantage que le monopole devait assurer au producteur ne s'est pas réalisé ; le monopole n'a pas fait hausser le prix des grains ; ils sont restés à bas prix ; le cultivateur n'en a produit que la quantité nécessaire à la consommation, quantité insuffisante dans les années de disette ; d'où sont résultés la détresse du cultivateur, l'indigence du consommateur et la misère générale.

Tous les écrivains ont été frappés de ces résultats, mais ils ont été hors d'état de les expliquer. Ils n'ont pas pu comprendre comment le monopole est impuissant sur le prix des grains. Ils ont vainement multiplié les conjectures ; le problème est resté insoluble.

L'Angleterre n'a pas été plus heureuse, quoique son système fût plus ingénieux et plus fortement combiné.

Au monopole du marché national elle ajouta une prime pour l'exportation des grains, quand ils descendraient au-dessous du prix

qu'on estimait bas ; et ils la réduisirent et même la supprimèrent tout-à-fait quand le prix s'élevait à un taux réputé trop haut. On se flattait par conséquent que, si le monopole n'élevait pas suffisamment le prix des grains dans le marché intérieur, la prime qui ferait exporter tout ce que le marché ne pourrait pas consommer, seconderait puissamment le monopole, et assurerait au producteur un bon prix de ses grains. Mais cette combinaison, tout ingénieuse qu'elle était, n'a été d'aucun secours pour le monopole, et les grains sont restés à bas prix en Angleterre comme en France.

Quelle en est la cause, et d'où vient cette exception à la loi du monopole et des primes d'exportation ? Si je ne m'abuse pas, il est facile de les signaler.

Le monopole, l'exportation ne peuvent faire vendre les grains, malgré leur nécessité, au delà du prix que le consommateur peut les payer. Ses facultés sont donc la mesure nécessaire du prix des grains. Tant que le travail, l'industrie et le commerce laissaient la grande masse des consommateurs dans un état voisin de la pénurie et de l'indigence, les prix ne s'élevèrent pas et ne pouvaient pas s'élever, car on n'aurait pas pu les payer.

Ce n'est que depuis que les consommateurs ont eu plus d'aisance, par les travaux de l'industrie et du commerce que les grains se sont élevés à un prix jusqu'alors inconnu, et dès ce moment on a recherché les moyens d'arrêter leur élévation avec autant de soin qu'on en avait mis à la produire. La prime a été supprimée, le monopole a été modifié ; mais on n'en est pas plus avancé, et l'on n'a pas plus réussi à maîtriser la hausse que la baisse. On reste toujours placé dans la funeste alternative de la baisse des grains malgré le monopole, et par conséquent de la ruine du cultivateur, ou de la cherté des grains par leur rareté, et par conséquent de la redoutable misère du consommateur.

On n'échappera à l'une et à l'autre calamité ni par la liberté générale du commerce des grains qui dessécherait jusque dans sa racine la branche la plus productive de la richesse de chaque peuple, et prodiguerait les richesses de la civilisation aux peuples les moins civilisés ; ni par un monopole qui ruine le consommateur sans enrichir le producteur, ni par des primes d'exportations qui ajoutent encore aux désastres du monopole. Il n'y a de remède actuel contre de si déplorables résultats que dans une bonne loi d'entrepôt qui maintienne l'équilibre entre le producteur et le consommateur, et les préserve également de la rareté et de l'abondance qui les ruine tour à tour sans aucun moyen d'échapper à leur fatale destinée.

Un temps viendra sans doute, et je fais des vœux pour qu'il ne soit pas éloigné, où tous les peuples placés dans des situations à peu près égales de travail, de richesses et de civilisation, pourront supprimer les barrières qui les séparent ; mais ce moment n'est pas arrivé, et l'on ferait d'inutiles efforts pour les devancer. Jusque-là on ne peut que lutter contre les inconvénients, sans pouvoir se flatter d'y remédier, mais dans l'espoir d'en réduire les calamités.

Hausse

HAUSSE. — Ce mot exprime l'élévation, au-delà du cours ordinaire, du prix vénal des choses mises en vente.

Mais qu'est-ce que le cours ordinaire ? Si c'est la valeur réelle, alors le cours ordinaire ne signifie rien ; car il n'y a pas de valeur réelle. (Voyez Valeur.)

Si le cours ordinaire n'est pas la valeur réelle, il n'exprime rien de réel et de positif.

C'est donc sans raison, et même contre toute raison, que les mots hausse et baisse figurent dans la nomenclature économique.

Importations

IMPORTATIONS. — Ce sont les produits qu'un pays achète à l'étranger, soit pour les consommer, soit pour les revendre.

Les imputations pour la revente sont plus particulièrement désignées sous la dénomination de commerce étranger de circuit ; elles n'offrent que des avantages, et point d'inconvéniens.

On a dit cependant que le capital employé à ce genre de commerce soutient le travail de l'étranger au préjudice du travail national.

Mais ce n'est là qu'une vaine assertion que rien ne justifie, et qui ne peut pas résister aux plus simples réflexions.

N'est-il pas, en effet, évident que si le capitaliste qui emploie son capital dans le commerce de circuit pouvait l'employer dans son pays avec le même avantage, il le ferait certainement ; la seule considération qu'il aurait moins de risque à courir dans un emploi effectué près de toi que dans un emploi éloigné, suffirait pour l'y déterminer.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que le commerce de circuit favorise le travail étranger aux dépens du travail national. Ce commerce concourt au travail du pays, soit par la construction des navires, soit par la navigation, soit par le déchargement et le rechargement des marchandises, soit par la commission, soit par toutes les autres opérations que ce commerce nécessite.

On a d'autant plus de peine à comprendre la critique qu'on a faite et qu'on fait encore de ce commerce, qu'il favorise singulièrement le commerce direct des produits nationaux avec l'étranger, et lui est

peut-être indispensable ; c'est lui en effet qui facilite l'assortiment des cargaisons, et les approprie aux besoins, aux goûts et aux caprices de l'étranger ; aussi a-t-il été de tout temps un objet de prédilection pour tous les peuples navigateurs, et on lui a fait l'honneur de l'accumulation des richesses dont ces peuples ont seuls donné l'exemple au monde.

Les importations pour la revente ou le commerce de circuit ne méritent donc pas la proscription dont on les a frappées contre les véritables intérêts de la richesse générale.

Les importations des produits exotiques, pour la consommation nationale ou le commerce direct avec l'étranger, a donné lieu à de vives controverses qui ne sont pas encore épuisées ; mais si je ne m'abuse point, on commence à s'apercevoir qu'elles n'ont pas tous les inconvéniens qu'on avait cru y remarquer ?

Pourquoi un pays importe-t-il des produits étrangers pour sa consommation ?

C'est parce qu'il ne peut pas les produire. Ou parce qu'il ne peut pas les produire à aussi bon marché.

Au premier cas, l'importation n'a que des avantages pour le pays importateur. Elle augmenté son aisance, ses commodités, ses jouissances ; elle l'invite à travailler davantage et mieux pour en payer le prix, l'enrichit par ses dépenses, améliore sa condition sociale et le fait avancer à grands pas dans la carrière de la civilisation ; les importations des produits du nouveau monde ont fait éclore et ont accumulé les richesses de l'ancien.

Quant à l'importation des produits de l'étranger qu'un pays ne peut pas produire à aussi bon marché que l'étranger, on parait avoir plus de raison d'être divisé sur son utilité et son importance.

On dit qu'acheter de l'étranger ce qu'on ne peut pas faire à aussi bon marché que lui, c'est favoriser le travail étranger aux dépens du travail national, et si, comme on ne peut le méconnaître, le travail est la source des richesses (Voyez Travail), acheter de l'étranger ce qu'on peut faire chez soi, quoiqu'à un prix plus élevé, c'est s'appauvrir et l'enrichir.

Cette conséquence paraît irrésistible ; elle n'est cependant que spécieuse.

On ne peut acheter les produits du travail étranger sans en payer le prix ; et comme on ne peut le payer long-temps qu'avec le prix des produits du travail national, les importations ne sont, en dernière analyse, que l'échange du travail national contre le travail étranger.

Or, qui gagne ou perd dans cet échange ? Il est certain qu'aucun des deux échangistes ne perd et que tous deux gagnent, puisque chacun d'eux préfère ce qu'il reçoit à ce qu'il donne, et qu'avec ce qu'il reçoit il peut faire ce qu'il n'aurait pas pu faire avec ce qu'il avait.

Mais lequel des deux gagne le plus ! c'est sans contredît le plus habile, le plus riche et le mieux gouverné ; mais ces avantages ne sont que temporaires ; ils peuvent être conquis ; ils sont l'objet constant d'une lutte utile à l'humanité et à la sociabilité, et le moment arrive enfin où l'échange se fait à des termes égaux et conformes à tous les intérêts.

Ainsi, sous quelque rapport qu'on envisage les importations, il me semble qu'elles sont essentiellement utiles à la prospérité des peuples, et doivent être protégées, comme le mobile du perfectionnement du travail et la récompense de ses succès.

INDUSTRIE. — Dans tous les traités d'économie politique on confond l'industrie avec le travail, on les soumet aux mêmes lois et aux mêmes réglement on les assimile dans leurs résultats. Je devrais

par conséquent renvoyer au mot travail tout ce qui concerne l'industrie.

Il me semble cependant que, dans la vérité comme dans l'intérêt de la science, on doit distinguer le travail de l'industrie, parce qu'ils sont séparés dans leurs agens et dans leurs actes. Sans doute il n'y a pas d'industrie sans travail, mais il y a du travail sans industrie ; tels sont tous les travaux matériels et tellement mécaniques qu'ils peuvent être et sont souvent exécutés par des machines. On ne peut donc, sans une déplorable confusion, classer l'industrie dans le travail ; il faut lui faire désigner spécialement la direction du travail, ses entreprises et ses spéculations.

C'est en effet à la classe industrieuse que le travail doit ses améliorations, ses progrès et ses perfectionnemens ; c'est par elle que les sciences pénètrent dans les innombrables ateliers du travail, régularisent et perfectionnent leurs méthodes, et les associent en quelque sorte à leurs salutaires découvertes et aux puissantes impulsions de la civilisation.

C'est elle qui forme l'anneau auquel se rattache la partie de la société civile qui pense, et celle qui agit et qui les fait concourir à son bien-être, à sa prospérité, à sa richesse.

C'est elle encore qui rapproche le capitaliste de l'ouvrier, qui les rend mutuellement utiles l'un à l'autre, et règle leur part dans le partage des bénéfices du travail ; ce qu'il y a même d'extrêmement remarquable, c'est que la part de la classe industrieuse, dans les bénéfices du travail, n'est pas prise sur les salaires, mais sur les profits du capital et sur la rente de la terre ; preuve évidente que la classe industrieuse est intermédiaire entre l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire.

Plus la classe industrieuse est nombreuse, habile, éclairée, plus le travail est facile, actif et expéditif ; plusses profits sont considérables,

plus le pays prospère, plus il y a de bien-être pour les classes laborieuses, d'aisance et de richesse pour les classes moyennes, d'opulence pour les classes supérieures, de puissance et de splendeur pour l'état.

On doit donc désirer ardemment que la classe industrieuse, qu'on a jusqu'ici confondue avec les classes laborieuses, s'élève au-dessus d'elles, se rapproche des classes éclairées et riches, et grossisse encore cette population moyenne qui fait la force, la gloire et l'honneur des peuples modernes. (Voyez Travail.)

INTÉRÊT. — C'est le prix de l'usage d'une chose empruntée. Quelle est cette chose ? Est-ce la monnaie dans laquelle tous les prêts s'effectuent ?

Les plus illustres publicistes accréditèrent l'opinion et enseignèrent que l'intérêt est réglé par l'abondance ou la rareté de la monnaie d'or et d'argent. Ils se fondaient sur ce que la baisse de l'intérêt avait eu lieu précisément à l'époque où se fit sentir en Europe l'influence de la découverte des mines d'Amérique ; cette coïncidence est en effet très-étrange, mais elle n'a pas suffi à l'affermissement de la doctrine.

Les progrès de la science économique en ont complètement démontré l'erreur et l'illusion. On est à présent unanimement d'accord que le prêt, exprimé par la monnaie, consiste dans tout ce que son emploi peut procurer. Elle est l'instrument et non la substance du prêt. Ce qui le démontre jusqu'à l'évidence, c'est que la même quantité de monnaie peut, dans un très-court espace de temps, servir à dix prêts différens ; résultat impossible si chaque prêt devait entraîner la consommation de la monnaie prêtée. Si le prêt avait véritablement pour objet la monnaie d'or et d'argent, ce n'est pas en monnaie, mais en lingots, qu'on le stipulerait, et cette stipulation serait même sans avantage, puisqu'avec de la monnaie on peut se procurer des lingots.

Il faut cependant remarquer que la monnaie dans laquelle le prêt s'effectue ne lui est pas aussi étrangère qu'on peut le croire. Si ce n'est pas elle qui est l'objet du prêt, c'est elle qui détermine sa valeur, celle de son intérêt pendant sa durée et de son remboursement quand son terme est arrivé.

Sans doute cette valeur n'est que nominale ; la réalité est subordonnée au marché, et par conséquent le prêt participe jusqu'à un certain point à la nature des contrats aléatoires ; mais cet accident ne change rien à l'action de la monnaie sur le prêt et ne permet pas de la passer sous silence.

Si, comme cela parait certain, l'objet du prêt n'est pas la monnaie, mais ce que la monnaie peut acheter, il s'ensuit nécessairement que ce n'est pas l'abondance ou la rareté de la monnaie qui règle l'intérêt du prêt, mais l'abondance ou la rareté des choses à acheter ; ou, ce qui est la même chose, l'abondance ou la rareté du capital ; si le capital qu'on offre de prêter est plus abondant que celui qu'on demande à emprunter, l'intérêt est bas ; dans le cas contraire il est élevé, d'où il résulte encore que la monnaie qui ne contribue en aucune manière à l'abondance du capital, est entièrement étrangère à la fixation de l'intérêt du prêt.

Une seconde cause concourt encore à régler l'intérêt du prêt. C'est le plus ou moins de profit que donne l'emploi du capital prêté : dans les pays où le capital abonde, on regarde l'intérêt du prêt, comme la moitié des profits du capital.

Enfin la troisième cause qui influe sur l'intérêt du prêt, est la solvabilité de l'emprunteur, sa moralité et la facilité qu'on a de le contraindre au paiement de l'intérêt et au remboursement du capital.

Quand on réfléchit sur la nature du prêt à intérêt, sur les actes variés qui règlent cet intérêt, et sur les obstacles qui peuvent entraver son exécution, on a de la peine à comprendre quels motifs humains et

sociaux ont pu déterminer certains pays à prohiber ce genre de contrats. Comment n'a-t-on pas vu que celui qui peut faire des économies n'en fera pas, s'il ne veut pas où s'il n'est pas en état d'en faire l'emploi ; et s'il ne lui est pas permis d'en confier l'emploi à celui qu'il juge capable d'en tirer un bon parti et qui consent à le faire participer aux bénéfices de cet emploi ? Dans ce cas la prohibition du prêt à intérêt étouffe une branche importante du capital, arrête les progrès du-travail, l'accroissement de ses produits et de l'aisance particulière et générale.

Lors même que la prohibition n'aurait d autre effet que de forcer l'économe à faire lui-même l'emploi de ses économies, s'il n'a pas toute l'habileté qu'exige cet emploi, il n'en tirera pas les mêmes profits que si cet emploi était abandonné à de meilleures mains ; et, dans cette hypothèse la plus favorable, il y a encore une perte de partie des profits des capitaux, perte qui est nécessairement ressentie par la richesse particulière et générale.

Aussi quel a été le résultat de cette prohibition ? On ne peut pas s'abuser à cet égard ; a-t-elle empêché le prêt à intérêt ? Non, elle n'a fait que le rendre plus onéreux pour l'emprunteur et plus fâcheux pour le prêteur. L'intérêt n'est plus fixé par les profits du capital et par les autres causes qui le modifient ; il faut y ajouter un surplus pour la compensation du risque « que court le prêteur en bravant la prohibition de la loi ; assurance qui pervertit le contrat de prêt à intérêt et compromet tous ses avantages.

Si telle est la condition du prêt à intérêt dans les pays où il est prohibé, elle n'est pas meilleure dans ceux où il est autorisé, et il est rigoureusement vrai de dire que la loi qui autorise n'est pas plus sage que celle qui prohibe.

Dans les pays où le prêt à intérêt est licite la loi fixe le taux de l'intérêt, flétrit de l'imputation d'usure ceux qui le dépassent, et lui im-

pose des peines plus ou moins graves.

Mais qui ne voit que cette loi usurpe le domaine de la propriété privée, qu'il est de son devoir non- seulement de respecter, mais encore de protéger et de faire respecter ?

Cette loi va plus loin, elle pervertit ce contrat et lui donne une fixité qu'il n'a ni ne peut avoir » Elle fixe le taux de l'intérêt du prêt à perpétuité ; comme si les profits sur lesquels cet intérêt est pris étaient fixes et invariables, les mêmes dans tous les cas et hors de l'atteinte du temps et des circonstances ; comme si le taux de l'intérêt du prêt n'était pas subordonné à l'abondance ou à la rareté du capital à prêter ; comme si l'on pouvait connaître l'une ou l'autre autrement que par la comparaison de l'offre et de la demande ; comme si cette comparaison pouvait s'effectuer ailleurs que dans le marché.

Aussi ces lois, comme toutes celles qui sont contraires à la nature des choses, sont-elles éludées ou imparfaitemement exécutées, et ne donnent au peuple que le spectacle du scandale, quand elles ne sont pas exécutées, ou d'une sécurité inutile, quand elles le sont.

Il faut cependant avouer que si les réflexions que suggère la théorie du prêt à intérêt sont d'une évidence irrésistible l'expérience ne les a point confirmées. Il est certain que partout où le prêt à intérêt a été abandonné au libre arbitre du préteur et de l'emprunteur, il n'a servi qu'à la cupidité des uns et a opéré la ruine des autres. Il n'y a pas dans ce contrat l'équilibre des facultés qui existe dans tout autre contrat. Les besoins ou les illusions de l'emprunteur donnent de si grands avantages au préteur qu'il lui faudrait une grande vertu pour y résister ; mais il est bien rare que la pénalité de la loi lui inspire cette vertu, quand il ne l'a pas.

Quelle que soit cependant l'opinion qu'on doit se former de cette partie de la législation, on regarde comme une régie certaine et invariable que le taux de l'intérêt légal doit être un peu au-dessus de celui

du marché, au temps où la loi est faite. Lorsqu'on s'est écarté de cette règle la loi est tombée en désuétude, c'est ce qui arriva en France lorsque l'édit de 1766 réduisit l'intérêt de 5 à 4, alors la loi ne fut pas exécutée et l'intérêt resta à 5, preuve certaine de l'impuissance de la loi dans ces sortes de matières.

Ce n'est pas seulement dans la fixation de l'intérêt du prêt que la loi est exposée à une résistance à peu près insurmontable, c'est encore lorsqu'elle veut soumettre l'intérêt du prêt aux contributions publiques. Les mesures auxquelles on a, recours dans tous les pays pour atteindre ce genre de revenu ont eu rarement l'efficacité qu'on en attendait, et il y en a des raisons décisives.

1°. On ignore la somme du capital prêté à intérêt et on ne peut en avoir une connaissance même approximative que par d'odieuses et d'intolérables investigations qui ne donnent que des résultats fautifs ou incomplets.

2°. Le capital prêté est sujet à de continuelles variations ; il passe sans cesse d'une main à l'autre, et, dans cette mobilité fugitive, on ne peut le saisir sans des vexations ruineuses pour le contribuable et peu profitables pour l'état.

Enfin, le capitaliste peut soustraire son capital à la contribution en le faisant passer dans les pays où il n'y est pas assujetti, et cette faculté doit inspirer de justes craintes aux gouvernemens, qui ne peuvent pas ignorer que le capital cultive la terre, emploie le travail et a la plus grande part à la production. Une taxe qui ferait sortir le capital du pays dessécherait toutes les sources de la richesse, et ne serait pas moins funeste à l'état qu'aux peuples.

De toutes ces réflexions, il me semble qu'on peut conclure avec quelque confiance que le prêt à intérêt joue dans l'économie politique un rôle beaucoup plus important qu'on ne le suppose ordinairement,

et qu'il mérite que les gouvernemens lui donnent beaucoup plus d'attention qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Industrie

IMPORTATIONS. — Ce sont les produits qu'un pays achète à l'étranger, soif pour les consommer, soit pour les revendre.

Les imputations pour la revente sont plus particulièrement désignées sous la dénomination de commerce étranger de circuit ; elles n'offrent que des avantages, et point d'inconvéniens.

On a dit cependant que le capital employé à ce genre de commerce soutient le travail de l'étranger au préjudice du travail national.

Mais ce n'est là qu'une vaine assertion que rien ne justifie, et qui ne peut pas résister aux plus simples réflexions.

N'est-il pas, en effet, évident que si le capitaliste qui emploie son capital dans le commerce de circuit pouvait l'employer dans son pays avec le même avantage, il le ferait certainement ; la seule considération qu'il aurait moins de risque à courir dans un emploi effectué près de toi que dans un emploi éloigné, suffirait pour l'y déterminer.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que le commerce de circuit favorise le travail étranger aux dépens du travail national. Ce commerce concourt au travail du pays, soit par la construction des navires, soit par la navigation, soit par le déchargement et le rechargement des marchandises, soit par la commission, soit par toutes les autres opérations que ce commerce nécessite.

On a d'autant plus de peine à comprendre la critique qu'on a faite et qu'on fait encore de ce commerce, qu'il favorise singulièrement le commerce direct des produits nationaux avec l'étranger, et lui est

peut-être indispensable ; c'est lui en effet qui facilite l'assortiment des cargaisons, et les approprie aux besoins, aux goûts et aux caprices de l'étranger ; aussi a-t-il été de tout temps un objet de prédilection pour tous les peuples navigateurs, et on lui a fait l'honneur de l'accumulation des richesses dont ces peuples ont seuls donné l'exemple au monde.

Les importations pour la revente ou le commerce de circuit ne méritent donc pas la proscription dont on les a frappées contre les véritables intérêts de la richesse générale.

Les importations des produits exotiques, pour la consommation nationale ou le commerce direct avec l'étranger, a donné lieu à de vives controverses qui ne sont pas encore épuisées ; mais si je ne m'abuse point, on commence à s'apercevoir qu'elles n'ont pas tous les inconvéniens qu'on avait cru y remarquer ?

Pourquoi un pays importe-t-il des produits étrangers pour sa consommation ?

C'est parce qu'il ne peut pas les produire. Ou parce qu'il ne peut pas les produire à aussi bon marché.

Au premier cas, l'importation n'a que des avantages pour le pays importateur. Elle augmenté son aisance, ses commodités, ses jouissances ; elle l'invite à travailler davantage et mieux pour en payer le prix, l'enrichit par ses dépenses, améliore sa condition sociale et le fait avancer à grands pas dans la carrière de la civilisation ; les importations des produits du nouveau monde ont fait éclore et ont accumulé les richesses de l'ancien.

Quant à l'importation des produits de l'étranger qu'un pays ne peut pas produire à aussi bon marché que l'étranger, on parait avoir plus de raison d'être divisé sur son utilité et son importance.

On dit qu'acheter de l'étranger ce qu'on ne peut pas faire à aussi bon marché que lui, c'est favoriser le travail étranger aux dépens du travail national, et si, comme on ne peut le méconnaître, le travail est la source des richesses (Voyez Travail), acheter de l'étranger ce qu'on peut faire chez soi, quoiqu'à un prix plus élevé, c'est s'appauvrir et l'enrichir.

Cette conséquence paraît irrésistible ; elle n'est cependant que spécieuse.

On ne peut acheter les produits du travail étranger sans en payer le prix ; et comme on ne peut le payer long-temps qu'avec le prix des produits du travail national, les importations ne sont, en dernière analyse, que l'échange du travail national contre le travail étranger.

Or, qui gagne ou perd dans cet échange ? Il est certain qu'aucun des deux échangistes ne perd et que tous deux gagnent, puisque chacun d'eux préfère ce qu'il reçoit à ce qu'il donne, et qu'avec ce qu'il reçoit il peut faire ce qu'il n'aurait pas pu faire avec ce qu'il avait.

Mais lequel des deux gagne le plus ! c'est sans contredît le plus habile, le plus riche et le mieux gouverné ; mais ces avantages ne sont que temporaires ; ils peuvent être conquis ; ils sont l'objet constant d'une lutte utile à l'humanité et à la sociabilité, et le moment arrive enfin où l'échange se fait à des termes égaux et conformes à tous les intérêts.

Ainsi, sous quelque rapport qu'on envisage les importations, il me semble qu'elles sont essentiellement utiles à la prospérité des peuples, et doivent être protégées, comme le mobile du perfectionnement du travail et la récompense de ses succès.

INDUSTRIE. — Dans tous les traités d'économie politique on confond l'industrie avec le travail, on les soumet aux mêmes lois et aux mêmes réglement on les assimile dans leurs résultats. Je devrais

par conséquent renvoyer au mot travail tout ce qui concerne l'industrie.

Il me semble cependant que, dans la vérité comme dans l'intérêt de la science, on doit distinguer le travail de l'industrie, parce qu'ils sont séparés dans leurs agens et dans leurs actes. Sans doute il n'y a pas d'industrie sans travail, mais il y a du travail sans industrie ; tels sont tous les travaux matériels et tellement mécaniques qu'ils peuvent être et sont souvent exécutés par des machines. On ne peut donc, sans une déplorable confusion, classer l'industrie dans le travail ; il faut lui faire désigner spécialement la direction du travail, ses entreprises et ses spéculations.

C'est en effet à la classe industrieuse que le travail doit ses améliorations, ses progrès et ses perfectionnemens ; c'est par elle que les sciences pénètrent dans les innombrables ateliers du travail, régularisent et perfectionnent leurs méthodes, et les associent en quelque sorte à leurs salutaires découvertes et aux puissantes impulsions de la civilisation.

C'est elle qui forme l'anneau auquel se rattache la partie de la société civile qui pense, et celle qui agit et qui les fait concourir à son bien-être, à sa prospérité, à sa richesse.

C'est elle encore qui rapproche le capitaliste de l'ouvrier, qui les rend mutuellement utiles l'un à l'autre, et règle leur part dans le partage des bénéfices du travail ; ce qu'il y a même d'extrêmement remarquable, c'est que la part de la classe industrieuse, dans les bénéfices du travail, n'est pas prise sur les salaires, mais sur les profits du capital et sur la rente de la terre ; preuve évidente que la classe industrieuse est intermédiaire entre l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire.

Plus la classe industrieuse est nombreuse, habile, éclairée, plus le travail est facile, actif et expéditif ; plusses profits sont considérables,

plus le pays prospère, plus il y a de bien-être pour les classes laborieuses, d'aisance et de richesse pour les classes moyennes, d'opulence pour les classes supérieures, de puissance et de splendeur pour l'état.

On doit donc désirer ardemment que la classe industrieuse, qu'on a jusqu'ici confondue avec les classes laborieuses, s'élève au-dessus d'elles, se rapproche des classes éclairées et riches, et grossisse encore cette population moyenne qui fait la force, la gloire et l'honneur des peuples modernes. (Voyez Travail.)

INTÉRÊT. — C'est le prix de l'usage d'une chose empruntée. Quelle est cette chose ? Est-ce la monnaie dans laquelle tous les prêts s'effectuent ?

Les plus illustres publicistes accréditèrent l'opinion et enseignèrent que l'intérêt est réglé par l'abondance ou la rareté de la monnaie d'or et d'argent. Ils se fondaient sur ce que la baisse de l'intérêt avait eu lieu précisément à l'époque où se fit sentir en Europe l'influence de la découverte des mines d'Amérique ; cette coïncidence est en effet très-étrange, mais elle n'a pas suffi à l'affermissement de la doctrine.

Les progrès de la science économique en ont complètement démontré l'erreur et l'illusion. On est à présent unanimement d'accord que le prêt, exprimé par la monnaie, consiste dans tout ce que son emploi peut procurer. Elle est l'instrument et non la substance du prêt. Ce qui le démontre jusqu'à l'évidence, c'est que la même quantité de monnaie peut, dans un très-court espace de temps, servir à dix prêts différens ; résultat impossible si chaque prêt devait entraîner la consommation de la monnaie prêtée. Si le prêt avait véritablement pour objet la monnaie d'or et d'argent, ce n'est pas en monnaie, mais en lingots, qu'on le stipulerait, et cette stipulation serait même sans avantage, puisqu'avec de la monnaie on peut se procurer des lingots.

Il faut cependant remarquer que la monnaie dans laquelle le prêt s'effectue ne lui est pas aussi étrangère qu'on peut le croire. Si ce n'est pas elle qui est l'objet du prêt, c'est elle qui détermine sa valeur, celle de son intérêt pendant sa durée et de son remboursement quand son terme est arrivé.

Sans doute cette valeur n'est que nominale ; la réalité est subordonnée au marché, et par conséquent le prêt participe jusqu'à un certain point à la nature des contrats aléatoires ; mais cet accident ne change rien à l'action de la monnaie sur le prêt et ne permet pas de la passer sous silence.

Si, comme cela parait certain, l'objet du prêt n'est pas la monnaie, mais ce que la monnaie peut acheter, il s'ensuit nécessairement que ce n'est pas l'abondance ou la rareté de la monnaie qui règle l'intérêt du prêt, mais l'abondance ou la rareté des choses à acheter ; ou, ce qui est la même chose, l'abondance ou la rareté du capital ; si le capital qu'on offre de prêter est plus abondant que celui qu'on demande à emprunter, l'intérêt est bas ; dans le cas contraire il est élevé, d'où il résulte encore que la monnaie qui ne contribue en aucune manière à l'abondance du capital, est entièrement étrangère à la fixation de l'intérêt du prêt.

Une seconde cause concourt encore à régler l'intérêt du prêt. C'est le plus ou moins de profit que donne l'emploi du capital prêté : dans les pays où le capital abonde, on regarde l'intérêt du prêt, comme la moitié des profits du capital.

Enfin la troisième cause qui influe sur l'intérêt du prêt, est la solvabilité de l'emprunteur, sa moralité et la facilité qu'on a de le contraindre au paiement de l'intérêt et au remboursement du capital.

Quand on réfléchit sur la nature du prêt à intérêt, sur les actes variés qui règlent cet intérêt, et sur les obstacles qui peuvent entraver son exécution, on a de la peine à comprendre quels motifs humains et

sociaux ont pu déterminer certains pays à prohiber ce genre de contrats. Comment n'a-t-on pas vu que celui qui peut faire des économies n'en fera pas, s'il ne veut pas où s'il n'est pas en état d'en faire l'emploi ; et s'il ne lui est pas permis d'en confier l'emploi à celui qu'il juge capable d'en tirer un bon parti et qui consent à le faire participer aux bénéfices de cet emploi ? Dans ce cas la prohibition du prêt à intérêt étouffe une branche importante du capital, arrête les progrès du-travail, l'accroissement de ses produits et de l'aisance particulière et générale.

Lors même que la prohibition n'aurait d autre effet que de forcer l'économe à faire lui-même l'emploi de ses économies, s'il n'a pas toute l'habileté qu'exige cet emploi, il n'en tirera pas les mêmes profits que si cet emploi était abandonné à de meilleures mains ; et, dans cette hypothèse la plus favorable, il y a encore une perte de partie des profits des capitaux, perte qui est nécessairement ressentie par la richesse particulière et générale.

Aussi quel a été le résultat de cette prohibition ? On ne peut pas s'abuser à cet égard ; a-t-elle empêché le prêt à intérêt ? Non, elle n'a fait que le rendre plus onéreux pour l'emprunteur et plus fâcheux pour le prêteur. L'intérêt n'est plus fixé par les profits du capital et par les autres causes qui le modifient ; il faut y ajouter un surplus pour la compensation du risque « que court le prêteur en bravant la prohibition de la loi ; assurance qui pervertit le contrat de prêt à intérêt et compromet tous ses avantages.

Si telle est la condition du prêt à intérêt dans les pays où il est prohibé, elle n'est pas meilleure dans ceux où il est autorisé, et il est rigoureusement vrai de dire que la loi qui autorise n'est pas plus sage que celle qui prohibe.

Dans les pays où le prêt à intérêt est licite la loi fixe le taux de l'intérêt, flétrit de l'imputation d'usure ceux qui le dépassent, et lui im-

pose des peines plus ou moins graves.

Mais qui ne voit que cette loi usurpe le domaine de la propriété privée, qu'il est de son devoir non- seulement de respecter, mais encore de protéger et de faire respecter ?

Cette loi va plus loin, elle pervertit ce contrat et lui donne une fixité qu'il n'a ni ne peut avoir » Elle fixe le taux de l'intérêt du prêt à perpétuité ; comme si les profits sur lesquels cet intérêt est pris étaient fixes et invariables, les mêmes dans tous les cas et hors de l'atteinte du temps et des circonstances ; comme si le taux de l'intérêt du prêt n'était pas subordonné à l'abondance ou à la rareté du capital à prêter ; comme si l'on pouvait connaître l'une ou l'autre autrement que par la comparaison de l'offre et de la demande ; comme si cette comparaison pouvait s'effectuer ailleurs que dans le marché.

Aussi ces lois, comme toutes celles qui sont contraires à la nature des choses, sont-elles éludées ou imparfaitemement exécutées, et ne donnent au peuple que le spectacle du scandale, quand elles ne sont pas exécutées, ou d'une sécurité inutile, quand elles le sont.

Il faut cependant avouer que si les réflexions que suggère la théorie du prêt à intérêt sont d'une évidence irrésistible l'expérience ne les a point confirmées. Il est certain que partout où le prêt à intérêt a été abandonné au libre arbitre du préteur et de l'emprunteur, il n'a servi qu'à la cupidité des uns et a opéré la ruine des autres. Il n'y a pas dans ce contrat l'équilibre des facultés qui existe dans tout autre contrat. Les besoins ou les illusions de l'emprunteur donnent de si grands avantages au préteur qu'il lui faudrait une grande vertu pour y résister ; mais il est bien rare que la pénalité de la loi lui inspire cette vertu, quand il ne l'a pas.

Quelle que soit cependant l'opinion qu'on doit se former de cette partie de la législation, on regarde comme une régie certaine et invariable que le taux de l'intérêt légal doit être un peu au-dessus de celui

du marché, au temps où la loi est faite. Lorsqu'on s'est écarté de cette règle la loi est tombée en désuétude, c'est ce qui arriva en France lorsque l'édit de 1766 réduisit l'intérêt de 5 à 4, alors la loi ne fut pas exécutée et l'intérêt resta à 5, preuve certaine de l'impuissance de la loi dans ces sortes de matières.

Ce n'est pas seulement dans la fixation de l'intérêt du prêt que la loi est exposée à une résistance à peu près insurmontable, c'est encore lorsqu'elle veut soumettre l'intérêt du prêt aux contributions publiques. Les mesures auxquelles on a, recours dans tous les pays pour atteindre ce genre de revenu ont eu rarement l'efficacité qu'on en attendait, et il y en a des raisons décisives.

1°. On ignore la somme du capital prêté à intérêt et on ne peut en avoir une connaissance même approximative que par d'odieuses et d'intolérables investigations qui ne donnent que des résultats fautifs ou incomplets.

2°. Le capital prêté est sujet à de continuelles variations ; il passe sans cesse d'une main à l'autre, et, dans cette mobilité fugitive, on ne peut le saisir sans des vexations ruineuses pour le contribuable et peu profitables pour l'état.

Enfin, le capitaliste peut soustraire son capital à la contribution en le faisant passer dans les pays où il n'y est pas assujetti, et cette faculté doit inspirer de justes craintes aux gouvernemens, qui ne peuvent pas ignorer que le capital cultive la terre, emploie le travail et a la plus grande part à la production. Une taxe qui ferait sortir le capital du pays dessécherait toutes les sources de la richesse, et ne serait pas moins funeste à l'état qu'aux peuples.

De toutes ces réflexions, il me semble qu'on peut conclure avec quelque confiance que le prêt à intérêt joue dans l'économie politique un rôle beaucoup plus important qu'on ne le suppose ordinairement,

et qu'il mérite que les gouvernemens lui donnent beaucoup plus d'attention qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Intérêt

IMPORTATIONS. — Ce sont les produits qu'un pays achète à l'étranger, soif pour les consommer, soit pour les revendre.

Les imputations pour la revente sont plus particulièrement désignées sous la dénomination de commerce étranger de circuit ; elles n'offrent que des avantages, et point d'inconvéniens.

On a dit cependant que le capital employé à ce genre de commerce soutient le travail de l'étranger au préjudice du travail national.

Mais ce n'est là qu'une vaine assertion que rien ne justifie, et qui ne peut pas résister aux plus simples réflexions.

N'est-il pas, en effet, évident que si le capitaliste qui emploie son capital dans le commerce de circuit pouvait l'employer dans son pays avec le même avantage, il le ferait certainement ; la seule considération qu'il aurait moins de risque à courir dans un emploi effectué près de toi que dans un emploi éloigné, suffirait pour l'y déterminer.

Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que le commerce de circuit favorise le travail étranger aux dépens du travail national. Ce commerce concourt au travail du pays, soit par la construction des navires, soit par la navigation, soit par le déchargement et le rechargement des marchandises, soit par la commission, soit par toutes les autres opérations que ce commerce nécessite.

On a d'autant plus de peine à comprendre la critique qu'on a faite et qu'on fait encore de ce commerce, qu'il favorise singulièrement le commerce direct des produits nationaux avec l'étranger, et lui est

peut-être indispensable ; c'est lui en effet qui facilite l'assortiment des cargaisons, et les approprie aux besoins, aux goûts et aux caprices de l'étranger ; aussi a-t-il été de tout temps un objet de prédilection pour tous les peuples navigateurs, et on lui a fait l'honneur de l'accumulation des richesses dont ces peuples ont seuls donné l'exemple au monde.

Les importations pour la revente ou le commerce de circuit ne méritent donc pas la proscription dont on les a frappées contre les véritables intérêts de la richesse générale.

Les importations des produits exotiques, pour la consommation nationale ou le commerce direct avec l'étranger, a donné lieu à de vives controverses qui ne sont pas encore épuisées ; mais si je ne m'abuse point, on commence à s'apercevoir qu'elles n'ont pas tous les inconvéniens qu'on avait cru y remarquer ?

Pourquoi un pays importe-t-il des produits étrangers pour sa consommation ?

C'est parce qu'il ne peut pas les produire. Ou parce qu'il ne peut pas les produire à aussi bon marché.

Au premier cas, l'importation n'a que des avantages pour le pays importateur. Elle augmenté son aisance, ses commodités, ses jouissances ; elle l'invite à travailler davantage et mieux pour en payer le prix, l'enrichit par ses dépenses, améliore sa condition sociale et le fait avancer à grands pas dans la carrière de la civilisation ; les importations des produits du nouveau monde ont fait éclore et ont accumulé les richesses de l'ancien.

Quant à l'importation des produits de l'étranger qu'un pays ne peut pas produire à aussi bon marché que l'étranger, on parait avoir plus de raison d'être divisé sur son utilité et son importance.

On dit qu'acheter de l'étranger ce qu'on ne peut pas faire à aussi bon marché que lui, c'est favoriser le travail étranger aux dépens du travail national, et si, comme on ne peut le méconnaître, le travail est la source des richesses (Voyez Travail), acheter de l'étranger ce qu'on peut faire chez soi, quoiqu'à un prix plus élevé, c'est s'appauvrir et l'enrichir.

Cette conséquence paraît irrésistible ; elle n'est cependant que spécieuse.

On ne peut acheter les produits du travail étranger sans en payer le prix ; et comme on ne peut le payer long-temps qu'avec le prix des produits du travail national, les importations ne sont, en dernière analyse, que l'échange du travail national contre le travail étranger.

Or, qui gagne ou perd dans cet échange ? Il est certain qu'aucun des deux échangistes ne perd et que tous deux gagnent, puisque chacun d'eux préfère ce qu'il reçoit à ce qu'il donne, et qu'avec ce qu'il reçoit il peut faire ce qu'il n'aurait pas pu faire avec ce qu'il avait.

Mais lequel des deux gagne le plus ! c'est sans contredît le plus habile, le plus riche et le mieux gouverné ; mais ces avantages ne sont que temporaires ; ils peuvent être conquis ; ils sont l'objet constant d'une lutte utile à l'humanité et à la sociabilité, et le moment arrive enfin où l'échange se fait à des termes égaux et conformes à tous les intérêts.

Ainsi, sous quelque rapport qu'on envisage les importations, il me semble qu'elles sont essentiellement utiles à la prospérité des peuples, et doivent être protégées, comme le mobile du perfectionnement du travail et la récompense de ses succès.

INDUSTRIE. — Dans tous les traités d'économie politique on confond l'industrie avec le travail, on les soumet aux mêmes lois et aux mêmes réglement on les assimile dans leurs résultats. Je devrais

par conséquent renvoyer au mot travail tout ce qui concerne l'industrie.

Il me semble cependant que, dans la vérité comme dans l'intérêt de la science, on doit distinguer le travail de l'industrie, parce qu'ils sont séparés dans leurs agens et dans leurs actes. Sans doute il n'y a pas d'industrie sans travail, mais il y a du travail sans industrie ; tels sont tous les travaux matériels et tellement mécaniques qu'ils peuvent être et sont souvent exécutés par des machines. On ne peut donc, sans une déplorable confusion, classer l'industrie dans le travail ; il faut lui faire désigner spécialement la direction du travail, ses entreprises et ses spéculations.

C'est en effet à la classe industrieuse que le travail doit ses améliorations, ses progrès et ses perfectionnemens ; c'est par elle que les sciences pénètrent dans les innombrables ateliers du travail, régularisent et perfectionnent leurs méthodes, et les associent en quelque sorte à leurs salutaires découvertes et aux puissantes impulsions de la civilisation.

C'est elle qui forme l'anneau auquel se rattache la partie de la société civile qui pense, et celle qui agit et qui les fait concourir à son bien-être, à sa prospérité, à sa richesse.

C'est elle encore qui rapproche le capitaliste de l'ouvrier, qui les rend mutuellement utiles l'un à l'autre, et règle leur part dans le partage des bénéfices du travail ; ce qu'il y a même d'extrêmement remarquable, c'est que la part de la classe industrieuse, dans les bénéfices du travail, n'est pas prise sur les salaires, mais sur les profits du capital et sur la rente de la terre ; preuve évidente que la classe industrieuse est intermédiaire entre l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire.

Plus la classe industrieuse est nombreuse, habile, éclairée, plus le travail est facile, actif et expéditif ; plusses profits sont considérables,

plus le pays prospère, plus il y a de bien-être pour les classes laborieuses, d'aisance et de richesse pour les classes moyennes, d'opulence pour les classes supérieures, de puissance et de splendeur pour l'état.

On doit donc désirer ardemment que la classe industrieuse, qu'on a jusqu'ici confondue avec les classes laborieuses, s'élève au-dessus d'elles, se rapproche des classes éclairées et riches, et grossisse encore cette population moyenne qui fait la force, la gloire et l'honneur des peuples modernes. (Voyez Travail.)

INTÉRÊT. — C'est le prix de l'usage d'une chose empruntée. Quelle est cette chose ? Est-ce la monnaie dans laquelle tous les prêts s'effectuent ?

Les plus illustres publicistes accréditèrent l'opinion et enseignèrent que l'intérêt est réglé par l'abondance ou la rareté de la monnaie d'or et d'argent. Ils se fondaient sur ce que la baisse de l'intérêt avait eu lieu précisément à l'époque où se fit sentir en Europe l'influence de la découverte des mines d'Amérique ; cette coïncidence est en effet très-étrange, mais elle n'a pas suffi à l'affermissement de la doctrine.

Les progrès de la science économique en ont complètement démontré l'erreur et l'illusion. On est à présent unanimement d'accord que le prêt, exprimé par la monnaie, consiste dans tout ce que son emploi peut procurer. Elle est l'instrument et non la substance du prêt. Ce qui le démontre jusqu'à l'évidence, c'est que la même quantité de monnaie peut, dans un très-court espace de temps, servir à dix prêts différens ; résultat impossible si chaque prêt devait entraîner la consommation de la monnaie prêtée. Si le prêt avait véritablement pour objet la monnaie d'or et d'argent, ce n'est pas en monnaie, mais en lingots, qu'on le stipulerait, et cette stipulation serait même sans avantage, puisqu'avec de la monnaie on peut se procurer des lingots.

Il faut cependant remarquer que la monnaie dans laquelle le prêt s'effectue ne lui est pas aussi étrangère qu'on peut le croire. Si ce n'est pas elle qui est l'objet du prêt, c'est elle qui détermine sa valeur, celle de son intérêt pendant sa durée et de son remboursement quand son terme est arrivé.

Sans doute cette valeur n'est que nominale ; la réalité est subordonnée au marché, et par conséquent le prêt participe jusqu'à un certain point à la nature des contrats aléatoires ; mais cet accident ne change rien à l'action de la monnaie sur le prêt et ne permet pas de la passer sous silence.

Si, comme cela parait certain, l'objet du prêt n'est pas la monnaie, mais ce que la monnaie peut acheter, il s'ensuit nécessairement que ce n'est pas l'abondance ou la rareté de la monnaie qui règle l'intérêt du prêt, mais l'abondance ou la rareté des choses à acheter ; ou, ce qui est la même chose, l'abondance ou la rareté du capital ; si le capital qu'on offre de prêter est plus abondant que celui qu'on demande à emprunter, l'intérêt est bas ; dans le cas contraire il est élevé, d'où il résulte encore que la monnaie qui ne contribue en aucune manière à l'abondance du capital, est entièrement étrangère à la fixation de l'intérêt du prêt.

Une seconde cause concourt encore à régler l'intérêt du prêt. C'est le plus ou moins de profit que donne l'emploi du capital prêté : dans les pays où le capital abonde, on regarde l'intérêt du prêt, comme la moitié des profits du capital.

Enfin la troisième cause qui influe sur l'intérêt du prêt, est la solvabilité de l'emprunteur, sa moralité et la facilité qu'on a de le contraindre au paiement de l'intérêt et au remboursement du capital.

Quand on réfléchit sur la nature du prêt à intérêt, sur les actes variés qui règlent cet intérêt, et sur les obstacles qui peuvent entraver son exécution, on a de la peine à comprendre quels motifs humains et

sociaux ont pu déterminer certains pays à prohiber ce genre de contrats. Comment n'a-t-on pas vu que celui qui peut faire des économies n'en fera pas, s'il ne veut pas où s'il n'est pas en état d'en faire l'emploi ; et s'il ne lui est pas permis d'en confier l'emploi à celui qu'il juge capable d'en tirer un bon parti et qui consent à le faire participer aux bénéfices de cet emploi ? Dans ce cas la prohibition du prêt à intérêt étouffe une branche importante du capital, arrête les progrès du-travail, l'accroissement de ses produits et de l'aisance particulière et générale.

Lors même que la prohibition n'aurait d autre effet que de forcer l'économe à faire lui-même l'emploi de ses économies, s'il n'a pas toute l'habileté qu'exige cet emploi, il n'en tirera pas les mêmes profits que si cet emploi était abandonné à de meilleures mains ; et, dans cette hypothèse la plus favorable, il y a encore une perte de partie des profits des capitaux, perte qui est nécessairement ressentie par la richesse particulière et générale.

Aussi quel a été le résultat de cette prohibition ? On ne peut pas s'abuser à cet égard ; a-t-elle empêché le prêt à intérêt ? Non, elle n'a fait que le rendre plus onéreux pour l'emprunteur et plus fâcheux pour le prêteur. L'intérêt n'est plus fixé par les profits du capital et par les autres causes qui le modifient ; il faut y ajouter un surplus pour la compensation du risque « que court le prêteur en bravant la prohibition de la loi ; assurance qui pervertit le contrat de prêt à intérêt et compromet tous ses avantages.

Si telle est la condition du prêt à intérêt dans les pays où il est prohibé, elle n'est pas meilleure dans ceux où il est autorisé, et il est rigoureusement vrai de dire que la loi qui autorise n'est pas plus sage que celle qui prohibe.

Dans les pays où le prêt à intérêt est licite la loi fixe le taux de l'intérêt, flétrit de l'imputation d'usure ceux qui le dépassent, et lui im-

pose des peines plus ou moins graves.

Mais qui ne voit que cette loi usurpe le domaine de la propriété privée, qu'il est de son devoir non- seulement de respecter, mais encore de protéger et de faire respecter ?

Cette loi va plus loin, elle pervertit ce contrat et lui donne une fixité qu'il n'a ni ne peut avoir » Elle fixe le taux de l'intérêt du prêt à perpétuité ; comme si les profits sur lesquels cet intérêt est pris étaient fixes et invariables, les mêmes dans tous les cas et hors de l'atteinte du temps et des circonstances ; comme si le taux de l'intérêt du prêt n'était pas subordonné à l'abondance ou à la rareté du capital à prêter ; comme si l'on pouvait connaître l'une ou l'autre autrement que par la comparaison de l'offre et de la demande ; comme si cette comparaison pouvait s'effectuer ailleurs que dans le marché.

Aussi ces lois, comme toutes celles qui sont contraires à la nature des choses, sont-elles éludées ou imparfaitemement exécutées, et ne donnent au peuple que le spectacle du scandale, quand elles ne sont pas exécutées, ou d'une sécurité inutile, quand elles le sont.

Il faut cependant avouer que si les réflexions que suggère la théorie du prêt à intérêt sont d'une évidence irrésistible l'expérience ne les a point confirmées. Il est certain que partout où le prêt à intérêt a été abandonné au libre arbitre du préteur et de l'emprunteur, il n'a servi qu'à la cupidité des uns et a opéré la ruine des autres. Il n'y a pas dans ce contrat l'équilibre des facultés qui existe dans tout autre contrat. Les besoins ou les illusions de l'emprunteur donnent de si grands avantages au préteur qu'il lui faudrait une grande vertu pour y résister ; mais il est bien rare que la pénalité de la loi lui inspire cette vertu, quand il ne l'a pas.

Quelle que soit cependant l'opinion qu'on doit se former de cette partie de la législation, on regarde comme une régie certaine et invariable que le taux de l'intérêt légal doit être un peu au-dessus de celui

du marché, au temps où la loi est faite. Lorsqu'on s'est écarté de cette règle la loi est tombée en désuétude, c'est ce qui arriva en France lorsque l'édit de 1766 réduisit l'intérêt de 5 à 4, alors la loi ne fut pas exécutée et l'intérêt resta à 5, preuve certaine de l'impuissance de la loi dans ces sortes de matières.

Ce n'est pas seulement dans la fixation de l'intérêt du prêt que la loi est exposée à une résistance à peu près insurmontable, c'est encore lorsqu'elle veut soumettre l'intérêt du prêt aux contributions publiques. Les mesures auxquelles on a, recours dans tous les pays pour atteindre ce genre de revenu ont eu rarement l'efficacité qu'on en attendait, et il y en a des raisons décisives.

1°. On ignore la somme du capital prêté à intérêt et on ne peut en avoir une connaissance même approximative que par d'odieuses et d'intolérables investigations qui ne donnent que des résultats fautifs ou incomplets.

2°. Le capital prêté est sujet à de continuelles variations ; il passe sans cesse d'une main à l'autre, et, dans cette mobilité fugitive, on ne peut le saisir sans des vexations ruineuses pour le contribuable et peu profitables pour l'état.

Enfin, le capitaliste peut soustraire son capital à la contribution en le faisant passer dans les pays où il n'y est pas assujetti, et cette faculté doit inspirer de justes craintes aux gouvernemens, qui ne peuvent pas ignorer que le capital cultive la terre, emploie le travail et a la plus grande part à la production. Une taxe qui ferait sortir le capital du pays dessécherait toutes les sources de la richesse, et ne serait pas moins funeste à l'état qu'aux peuples.

De toutes ces réflexions, il me semble qu'on peut conclure avec quelque confiance que le prêt à intérêt joue dans l'économie politique un rôle beaucoup plus important qu'on ne le suppose ordinairement,

et qu'il mérite que les gouvernemens lui donnent beaucoup plus d'attention qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Lettres de change

LETTRES DE CHANGE. — C'est un mode de liquider lies dettes actives et passives du commerce sans le secours de la monnaie, ou du moins avec très-peu de monnaie.

Ainsi un commerçant de Paris, à qui un commerçant de Rouen doit une somme de 1,000 fr., et qui doit aussi une somme de 1,000 fr. à un commerçant d'Orléans, donne à son créancier d'Orléans une lettre de change sur son débiteur de Rouen, avec ordre à celui-ci de payer les 1,000 fr au porteur de sa lettre.

De son côté le commerçant d'Orléans passe l'ordre de sa lettre de change à un commerçant de Nantes, son créancier de la même somme de 1,000 fr.

Enfin, le commerçant de Nantes-passe l'ordre à un commerçant de Rouen, son créancier de 1,000 fr., et celui-ci touche les 1,000 fr. en monnaie, et peut-être même compense-t-il le montant de la lettre de change avec ce qu'il doit an débiteur de cette lettre.

De sorte que les 1,000 fr. dus par le commerçant de Rouen au commerçant de Paris éteignent, par le moyen d'une lettre de change, trois dettes de 1,000 fr. chacune avec 1,000 fr. de monnaie, et peut-être même sans aucun emploi de la monnaie.

Si l'on généralise cette opération, et qu'on retende du commerçant d'une ville de commerce au commerce de cette ville, on voit que le commerce de Paris, d'Orléans, de Nantes et de Rouen peuvent

éteindre leurs dettes respectives avec des lettres de change sans bourse délier, et avec peu ou point de monnaie.

Ce que ces quatre places de commerce peuvent faire et font certainement l'une avec l'autre, toutes les places du monde commerçant l'effectuent avec la même facilité et le même succès. Toutes se libèrent par la circulation des lettres de change, et en définitive, chacune n'a à payer en monnaie que ce qu'elle reste devoir après la compensation de ce qui lui est dû.

Deux établissemens ont régularisé et perfectionné ce mode de libération des dettes du commerce, ce sont les Bourses de commerce et les Banques. (Voyez ces deux mots.)

Avec ces deux auxiliaires les lettres de change dispensent le commerce de l'emploi de la monnaie, où du moins le réduisent à très-peu de chose. On ne peut donner une idée de l'étendue de cette économie qu'en faisant remarquer que la somme des dettes de commerce éteintes par les lettres de change dans la seule ville de Londres est évaluée chaque année à environ 56 milliards.

En supposant que le commerce de l'Angleterre, qui se solde à Londres, soit le tiers de celui du monde commerçant, ce serait plus de 100 milliards dont les lettres de change libéreraient le commerce.

Si cette liquidation devait s'effectuer en monnaie il en faudrait au moins 20 milliards, dont l'intérêt à 6 pour cent s'élèverait à 1,200,000,000fr., somme énorme que le commerce ne pourrait pas payer sans élever le prix de ses marchandises, sans diminuer leur consommation, et par conséquent sans consommer sa ruine.

On doit donc faire honneur à l'admirable invention des lettres de change de tous les prodiges du commerce des peuples modernes, et de son influence sur la richesse générale et les destinées des empires.
LOTERIES. — C'est une taxe sur la passion du jeu, sur le penchant de

l'homme à croire à sa bonne fortune, et sur les séductions de l'espérance que la nature lui a donnée pour le consoler dans les revers, et l'aiguillonner dans les succès. L'homme est naturellement si disposé à suivre les impulsions de l'espérance, qu'il n'y a pas de loterie qui ne trouve des dupes. Peu importe qu'elle balance bien ou mal les gains et les pertes, on n'est frappé que des gains qu'on peut faire, et l'on ne tient aucun compte des pertes auxquelles on s'expose. Quoique dans les loteries d'état les billets ne vaillent pas les prix auxquels les paient les premiers souscripteurs, on les vend cependant au marché avec une prime de 20, de 50 et quelquefois de 40 pour cent. La perspective du gain ne permet pas d'apercevoir l'excès de la prime. On sait bien que la petite somme qu'on met au jeu est vingt ou trente fois plus forte Qu'elle ne devrait l'être relativement au lot qu'on ambitionne ; mais la prudence même la plus réservée ne regarde pas comme une folie le sacrifice d'une petite somme à la chance d'en obtenir une très-considérable. Seulement il faut que le lot espéré soit capable de tenter l'ambition du joueur. On recherche moins les loteries dont les lots sont peu importans, quoique les chances de perte et de gain soient moins inégales que celles qui offrent de plus grandes séductions par l'importance des lots.

C'est vainement que les joueurs multiplient les combinaisons pour diminuer les chances de perte et augmenter celles de gain ; c'est sans succès que les uns achètent plusieurs billets et que d'autres prennent de petites parts dans un grand nombre de billets ; toutes ces spéculions sont illusoires. Il n'y a pas en mathématique de proposition plus certaine que celle qui établit que plus on prend de billets ou de parts de billets dans une loterie plus on est assuré de perdre. La raison en est évidente : si l'on prenait tous les billets de la loterie, l'on perdrait toute la différence qu'il y a entre la perte et le gain, c'est-à-dire 25 à 30 % ; par conséquent plus on prend de billets ou de parts de billets, plus on approche de la certitude de la perte.

Mais ce n'est pas parce que toute loterie est une insulte à la raison de l'homme et un hommage à ses penchans vicieux, que les loteries doivent exciter l'indignation générale, c'est surtout parce qu'elles persuadent aux classes laborieuses et industrieuses qu'elles peuvent trouver dans les chances du jeu la fortune, l'aisance et le bien-être qu'elles ne doivent attendre que du travail, de l'industrie, de l'économie et de toutes les vertus sociales.

Quel est le résultat de cette méprise ? L'imagination en est épouvantée.

Si l'ouvrier qui joue ses salaires à la loterie est un honnête homme, il reste sans ressource contre les accidens et les calamités de la vie. Dans ses maladies, dans sa vieillesse, il devient à charge à la société et ne trouve de secours que dans le revenu des hospices.

L'ouvrier est-il peu délicat, mal affermi dans ses principes de probité et de moralité, et accessible à de funestes séductions, il se pervertit successivement, par degrés, s'égares dans les routes du crime, et finit par subir la peine qu'il a méritée.

Dans le premier cas, la loterie accroît les dépenses des hospices, et dans le second, celles de police, de prison, de justice et de détention.

S'il était possible d'établir la balance des profits des loteries avec celle des dépenses qu'elles occasionnent à l'état, on se convaincrait facilement qu'il n'y eut jamais de taxes plus onéreuses à la fortune publique, plus immorales et plus funestes à l'humanité. Mais de tels résultats occupent peu la pensée des gouvernemens ; ils ne considèrent dans les taxes que les produits et s'inquiètent peu dé ce qu'il en coûte pour les obtenir. La preuve en est évidente ; depuis longtemps les orateurs et les écrivains livrent chaque année (te continuelles attaques aux loteries ; qu'ont-ils obtenu ? Les loteries subsistent.

LUXE. — C'est une disposition à dépenser son revenu au lieu de l'accroître par l'économie. Dans ce sens, le luxe est le contraire de l'économie ; et si, comme l'on n'en peut douter, l'un est le mobile des progrès de la richesse, l'autre doit lui opposer un obstacle insurmontable ; tel est en effet le résultat du luxe général dans tout pays, quelle que soit sa condition économique et politique.

Quand un peuple atteint la borne de son revenu, sa richesse ne reste pas stationnaire, comme on pourrait le croire ; les vicissitudes des saisons, des circonstances fâcheuses, des accidens imprévus ; le trouvent sans ressources, le forcent d'entamer ses capitaux, de s'endetter et de recourir à de funestes expédiens. Il s'appauvrit, décline et marche à une ruine plus ou moins rapide, mais certaine et inévitable : c'est une maxime fondamentale de l'économie sociale des peuples modernes, que le luxe général appauvrit les états et que l'économie générale les enrichit.

Mais ce qui est vrai du luxe des peuples l'est-il également du luxe des particuliers ? Ici la question change de face.

Le luxe qui porte les particuliers à dépenser leur revenu ou plus que leur revenu, à dissiper leurs capitaux et à se ruiner, ne porte aucune atteinte à la richesse générale. Les pertes qu'entraîne le luxe des prodigues sont réparées par les accumulations des économes. Ce mouvement dans la fortune des riches et des pauvres donne une plus forte impulsion à la richesse, à la propagation des lumières, à la civilisation générale, et, dans ce cas, les dépouilles du riche sont un fonds de richesse pour le pauvre.

Un écrivain moderne, justement célébré par ses écrits sur l'économie politique, donne une idée encore plus avantageuse du luxe des particuliers.

« Les meilleures manufactures d'un pays, dit cet écrivain, sont celles dont les produits sont consommés par le grand corps du

peuple. Celles qui ne travaillent que pour le riche sont non-seulement de peu d'importance et en petit nombre, mais sont encore sujettes à de grands désavantages, et exposent à de grandes détresses les ouvriers qu'elles emploient. C'est l'expansion du luxe dans la masse du peuple, et non ses excès dans le petit nombre, qui semble la plus favorable à la prospérité publique et à la richesse nationale. Dans sa véritable acception, le luxe est particulièrement désirable, et un des meilleurs moyens de préserver un pays de la misère. »

Cette opinion est d'autant mieux fondée que, dans le système économique des peuples modernes, l'expansion du luxe dans les grandes masses de la population ne peut s'effectuer que par le travail et l'industrie, les deux instrumens les plus actifs de la richesse sociale ; ce serait le comble de la folie de croire qu'un peuple se ruine par son luxe, qui le force de devenir plus laborieux et plus industrieux.

Mais que doit-on entendre par le luxe des classes laborieuses et industrieuses ? il n'y a à cet égard ni doute ni controverse. On est d'accord que, dans ce cas, le luxe consiste dans la consommation des produits qui ne sont ni physiquement, ni moralement nécessaires à l'existence de l'individu et de sa famille, mais qui les font participer à l'aisance, aux commodités et au bien-être de la vie.

Partout où la grande masse de la population, jouit de cette sorte de luxe, l'état trouve des ressources inépuisables dans la taxe des consommations de luxe, et tant qu'elles sont productives, il a la certitude qu'elles ne portent atteinte ni à l'aisance du peuple, ni aux progrès de la richesse générale.

Si donc on doit se mettre en garde contre le luxe général des états, on doit, dans le système actuel de l'économie sociale, se féliciter du luxe du grand corps du peuple, et le regarder comme le symptôme infaillible de la prospérité publique.

Quoique cet aperçu donne une idée générale du luxe et remplisse l'objet que je me suis proposé dans ce Dictionnaire, le sujet est encore si obscur dans la science, et si confus même pour de bons esprits, que je crois devoir ajouter à ce que je viens de dire, quelques développemens qui me paraissent propres à fixer l'opinion qu'on doit en avoir dans tous les cas et sous tous les rapports.

Sous le point de vue économique, le luxe consiste dans un genre de dépenses différent et distinct de toute autre dépense.

On peut ranger les dépenses d'un pays en quatre classes.

Les unes sont imposées par les besoins ;

D'autres par les convenances, les mœurs et les habitudes de chaque peuple ;

D'autres par le gout des jouissances qu'engendrent presque toujours la richesse et l'opulence.

Enfin, les dépenses du luxe ont leur principe, leur mobile et leur source dans l'amour du faste, de la pompe et des vanités qui imposent à la foule éblouie.

Sous le rapport de la morale, le luxe n'est pas digne d'une grande considération ; mais ce n'est pas sous ce point de vue que je dois l'envisager. Quel rôle joue-t-il en économie politique ? voilà ce qui doit m'occuper.

Toutes les dépenses, de quelque nature qu'elles soient, emploient le capital et le travail, et sous ce rapport elles sont toutes avantageuses ; pourvu que leurs consommations soient reproduites, elles ont plus ou moins d'influence sur la richesse, selon qu'elles donnent plus de facilité, ou opposent moins d'obstacles à la reproduction. Le luxe favorise-tr-il la reproduction, plus que d'autres dépenses ? c'est ce qu'il n'est pas facile de dire avec quelque certitude ; mais ce qui

n'est pas douteux, c'est que l'emploi qu'il frit du travail et du capital est aussi avantageux que tours les autres emplois avec lesquels il est en concurrence ; s'il y en avait de plus avantageux que lui, il n'existerait pas, ou serait abandonné.

On peut trouver paradoxale l'assertion que l'emploi du capital et du travail à l'exploitation des mines de diamant et à la pêche des huîtres perlières, est tout aussi profitable à la richesse d'un pays que celui du défrichement des terres, du dessèchement des marais et de l'exploitation des forêts, et cependant elle n'est que la conséquence nécessaire de la doctrine économique sur l'emploi du travail et du capital.

Suivant cette doctrine le capital et le travail abandonnés à leur impulsion les portent toujours vers l'emploi le plus profitable, et l'on ne peut pas les détourner de leur direction, et les forcer d'entrer dans un autre canal sans dommage pour la richesse générale.

Si donc le travail tire de plus grand salaires, et le capital de plus grands profits de la production des objets que le luxe consomme, que de ceux que leur donnent d'autres productions, nul doute que les dépenses du luxe ne soient plus productives que tous les autres produits et ne doivent leur être préférés.

La culture des terres, les fabrications de l'industrie, les spéculations du commerce pour approvisionner les diverses dépenses autres que celles du luxe, ont leurs limites qu'on ne peut franchir qu'en cultivant d'autres branches d'industrie et de commerce dont le luxe consomme les produits. Les nombreux ateliers dans lesquels s'élaborent les produits consommés par les dépenses, s'agrandissent à mesure qu'elles se multiplient, et si l'on pouvait créer une nouvelle production qui fût consommée y toutes les autres productions, loin d'en souffrir une diminution, y trouveraient au contraire un accroissement considérable ; on ne peut en effet obtenir une nouvelle pro-

duction qu'en augmentant les profits du capital existant, et en stimulant son accroissement ; qu'en augmentant les salaires des ouvriers, et par conséquent, en favorisant les progrès de la population ; mais de plus forts salaires du travail et de plus grands profits du capital entraînent de plus grandes dépenses, d'où il suit que toute dépense nouvelle est une cause d'accroissement des consommations, des productions et de la richesse particulière et générale. Tous les travaux, toutes les industries, toutes les richesses, sont dérivés les uns des autres, et tel produit qui aujourd'hui n'est classé que dans la catégorie des besoins, a été, dans son origine, une dépense de luxe. Heureux les pays et les peuples qui, dans le système actuel de notre civilisation, voient naître et s'agrandir, les ateliers du luxe particulier, ils peuvent être assurés que ceux du besoin ne sont pas en souffrance.

Et comment cela pourrait-il être ? Où a-t-on vu que le luxe se prive des choses nécessaires, commodes ou agréables ? il porte au contraire dans chacune de ses dépenses la même disposition à l'excès que dans celles qui lui sont propres et particulières. Le luxe n'est en définitive qu'une dépense additionnelle aux autres dépenses.

Que s'il se rencontre quelques personnes qui économisent sur les dépenses de nécessité, de commodité et d'agrément, pour satisfaire leur passion pour le luxe, c'est un travers digne de la scène comique, mais sans relation avec l'économie sociale.

Àla vérité des écrivains d'un grand poids pensent qu'on doit concentrer les dépenses dans celles qui satisfont à des besoins ou à des convenances, et que les autres sont sans profit pour la richesse et peuvent entraîner sa ruine. Mais ne se sont-ils pas laissé aveugler par de trompeuses illusions ?

Quand le capital et le travail trouvent de plus grands salaires et de plus grands profits dans les emplois du luxe que dans ceux des besoins, n'est-ce pas une preuve évidente que ceux-ci ont atteint leur

terme, et qu'on ne pourrait leur donner une plus grande extension sans la perte totale de produits inutiles parce qu'ils seraient sans consommateurs. Il faut donc en revenir au principe régulateur de tout emploi du travail et du capital, il faut reconnaître que tout emploi libre et volontaire est le plus productif et le plus profitable pour la richesse d'un pays.

Il faut convenir cependant que cette doctrine, d'une évidence frappante quand il ne s'agit que du luxe privé, est sans application au luxe publie ou aux dépenses du pouvoir social.

Les dépenses de ce pouvoir sont en effet toutes classées dans un ordre invariable, et qu'on ne peut intervertir sans péril pour la société civile, sans perte pour la richesse, et surtout sans un obstacle insurmontable à ses progrès.

Ainsi ses dépenses nécessaires doivent être acquittées les premières, elles sont même plus impérieuses que les besoins des particuliers, parce qu'elles sont affectées à un service indispensable à la conservation de l'état. On peut jusqu'à un certain point restreindre et réduire les besoins des particuliers, mais ceux de l'état ne souffrent ni limitation, ni restriction.

Après les dépenses nécessaires de l'état viennent ses dépenses utiles ; si les unes assurent sa conservation, les autres contribuent à son bien-être, à sa prospérité, à sa puissance.

Ce n'est qu'après que les capitaux et le travail d'un pays ont pourvu aux dépenses nécessaires et utiles de l'état, que les dépenses de luxe peuvent trouver place dans un pays sagement et régulièrement gouverné.

Encore le pouvoir ne doit-il se permettre ce genre de dépenses qu'avec la plus grande réserve ; comme il ne dépense pas ton revenu, mais celui des contribuables, ou plutôt comme son revenu n'est qu'un

prélèvement sur le revenu particulier, qu'il ignore dans quelle proportion est la part qu'il prend avec celle qu'il laisse, et qu'il doit craindre que celle qu'il laisse ne suffise pas aux besoins particuliers, ce qui entraînerait là ruine de la fortune publique, il doit se tenir en garde contre les dépenses du luxé.

Le mal qui peut en résulter serait bien plus grave et ses effets plus rapides, si le pouvoir détournait à des dépenses de luxe les fonds destinée aux dépenses nécessaires et utiles de l'état. Il est évident qu'alors on tomberait dans un épouvantable désordre, et que l'état marcherait à une décadence dont on ne peut pas calculer les résultats. C'est cependant ce qui est arrivé plus d'une fois, et ce qui a élevé contre le luxe des préventions si fortes et quelquefois si justes.

Je fie crains pas de dire cependant que quand les peuples sont en état de payer des tributs suffisant pour autoriser le pouvoir à satisfaire son goût pour le luxe, cet emploi de la fortune publique n'a pas des effets plus fâcheux que le luxe des particuliers, et qu'il a des avantages beaucoup plus étendus. Effectivement le luxe des particuliers n'est utile qu'à ceux qui en jouissent ; il fuit avec eux, et rarement en reste-t-il quelques traces.

Il n'en est pas de même du luxe du pouvoir social ; on l'établit en général sur un plan vaste, dans des vues grandes et dans un but de splendeur et de magnificence. Il ne se concentre pas toujours dans le souverain ; le plus souvent il se communique au peuple, le fait participer à ses jouissances, et répand sur lui un éclat et une illustration qui l'élèvent à ses propres yeux, et lui donnent une haute importance dans l'opinion de l'étranger. Quand les monumens du luxe se multiplient dans un pays ; s'ils ne contribuent point à sa gloire ils immortalisent sa puissance et sa grandeur. Il y a donc pour le pouvoir social une sorte de luxe qui doit lui mériter la reconnaissance des contemporains et l'admiration de la postérité, mais c'est à la seule condition que les dépenses nécessaires et utiles de l'état n'en souffrent pas, et

qu'elles ne soient point un obstacle aux progrès de la richesse particulière et générale.

En dernière analyse le luxe des particuliers ne peut jamais être nuisible, et celui du pouvoir social est louable ou vicieux, selon qu'il est dans de justes ou, d'inégales proportions avec l'état actuel de la richesse du pays.

Loteries

LETTRES DE CHANGE. — C'est un mode de liquider lies dettes actives et passives du commerce sans le secours de la monnaie, ou du moins avec très-peu de monnaie.

Ainsi un commerçant de Paris, à qui un commerçant de Rouen doit une somme de 1,000 fr., et qui doit aussi une somme de 1,000 fr. à un commerçant d'Orléans, donne à son créancier d'Orléans une lettre de change sur son débiteur de Rouen, avec ordre à celui-ci de payer les 1,000 fr au porteur de sa lettre.

De son côté le commerçant d'Orléans passe l'ordre de sa lettre de change à un commerçant de Nantes, son créancier de la même somme de 1,000 fr.

Enfin, le commerçant de Nantes-passe l'ordre à un commerçant de Rouen, son créancier de 1,000 fr., et celui-ci touche les 1,000 fr. en monnaie, et peut-être même compense-t-il le montant de la lettre de change avec ce qu'il doit an débiteur de cette lettre.

De sorte que les 1,000 fr. dus par le commerçant de Rouen au commerçant de Paris éteignent, par le moyen d'une lettre de change, trois dettes de 1,000 fr. chacune avec 1,000 fr. de monnaie, et peut-être même sans aucun emploi de la monnaie.

Si l'on généralise cette opération, et qu'on retende du commerçant d'une ville de commerce au commerce de cette ville, on voit que le commerce de Paris, d'Orléans, de Nantes et de Rouen peuvent éteindre leurs dettes respectives avec des lettres de change sans bourse délier, et avec peu ou point de monnaie.

Ce que ces quatre places de commerce peuvent faire et font certainement l'une avec l'autre, toutes les places du monde commerçant l'effectuent avec la même facilité et le même succès. Toutes se libèrent par la circulation des lettres de change, et en définitive, chacune n'a à payer en monnaie que ce qu'elle reste devoir après la compensation de ce qui lui est dû.

Deux établissemens ont régularisé et perfectionné ce mode de libération des dettes du commerce, ce sont les Bourses de commerce et les Banques. (Voyez ces deux mots.)

Avec ces deux auxiliaires les lettres de change dispensent le commerce de l'emploi de la monnaie, où du moins le réduisent à très-peu de chose. On ne peut donner une idée de l'étendue de cette économie qu'en faisant remarquer que la somme des dettes de commerce éteintes par les lettres de change dans la seule ville de Londres est évaluée chaque année à environ 56 milliards.

En supposant que le commerce de l'Angleterre, qui se solde à Londres, soit le tiers de celui du monde commerçant, ce serait plus de 100 milliards dont les lettres de change libéreraient le commerce.

Si cette liquidation devait s'effectuer en monnaie il en faudrait au moins 20 milliards, dont l'intérêt à 6 pour cent s'élèverait à 1,200,000,000fr., somme énorme que le commerce ne pourrait pas payer sans élever le prix de ses marchandises, sans diminuer leur consommation, et par conséquent sans consommer sa ruine.

On doit donc faire honneur à l'admirable invention des lettres de change de tous les prodiges du commerce des peuples modernes, et de son influence sur la richesse générale et les destinées des empires.
LOTERIES. — C'est une taxe sur la passion du jeu, sur le penchant de l'homme à croire à sa bonne fortune, et sur les séductions de l'espérance que la nature lui a donnée pour le consoler dans les revers, et l'aiguillonner dans les succès. L'homme est naturellement si disposé à suivre les impulsions de l'espérance, qu'il n'y a pas de loterie qui ne trouve des dupes. Peu importe qu'elle balance bien ou mal les gains et les pertes, on n'est frappé que des gains qu'on peut faire, et l'on ne tient aucun compte des pertes auxquelles on s'expose. Quoique dans les loteries d'état les billets ne vaillent pas les prix auxquels les paient les premiers souscripteurs, on les vend cependant au marché avec une prime de 20, de 50 et quelquefois de 40 pour cent. La perspective du gain ne permet pas d'apercevoir l'excès de la prime. On sait bien que la petite somme qu'on met au jeu est vingt ou trente fois plus forte Qu'elle ne devrait l'être relativement au lot qu'on ambitionne ; mais la prudence même la plus réservée ne regarde pas comme une folie le sacrifice d'une petite somme à la chance d'en obtenir une très-considérable. Seulement il faut que le lot espéré soit capable de tenter l'ambition du joueur. On recherche moins les loteries dont les lots sont peu importans, quoique les chances de perte et de gain soient moins inégales que celles qui offrent de plus grandes séductions par l'importance des lots.

C'est vainement que les joueurs multiplient les combinaisons pour diminuer les chances de perte et augmenter celles de gain ; c'est sans succès que les uns achètent plusieurs billets et que d'autres prennent de petites parts dans un grand nombre de billets ; toutes ces spéculions sont illusoires. Il n'y a pas en mathématique de proposition plus certaine que celle qui établit que plus on prend de billets ou de parts de billets dans une loterie plus on est assuré de perdre. La raison en est évidente : si l'on prenait tous les billets de la loterie, l'on perdrait

toute la différence qu'il y a entre la perte et le gain, c'est-à-dire 25 à 30 % ; par conséquent plus on prend de billets ou de parts de billets, plus on approche de la certitude de la perte.

Mais ce n'est pas parce que toute loterie est une insulte à la raison de l'homme et un hommage à ses penchans vicieux, que les loteries doivent exciter l'indignation générale, c'est surtout parce qu'elles persuadent aux classes laborieuses et industrieuses qu'elles peuvent trouver dans les chances du jeu la fortune, l'aisance et le bien-être qu'elles ne doivent attendre que du travail, de l'industrie, de l'économie et de toutes les vertus sociales.

Quel est le résultat de cette méprise ? L'imagination en est épouvantée.

Si l'ouvrier qui joue ses salaires à la loterie est un honnête homme, il reste sans ressource contre les accidens et les calamités de la vie. Dans ses maladies, dans sa vieillesse, il devient à charge à la société et ne trouve de secours que dans le revenu des hospices.

L'ouvrier est-il peu délicat, mal affermi dans ses principes de probité et de moralité, et accessible à de funestes séductions, il se pervertit successivement, par degrés, s'égares dans les routes du crime, et finit par subir la peine qu'il a méritée.

Dans le premier cas, la loterie accroît les dépenses des hospices, et dans le second, celles de police, de prison, de justice et de détention.

S'il était possible d'établir la balance des profits des loteries avec celle des dépenses qu'elles occasionnent à l'état, on se convaincrait facilement qu'il n'y eut jamais de taxes plus onéreuses à la fortune publique, plus immorales et plus funestes à l'humanité. Mais de tels résultats occupent peu la pensée des gouvernemens ; ils ne considèrent dans les taxes que les produits et s'inquiètent peu dé ce qu'il en coûte pour les obtenir. La preuve en est évidente ; depuis long-

temps les orateurs et les écrivains livrent chaque année (te continuelles attaques aux loteries ; qu'ont-ils obtenu ? Les loteries subsistent.

LUXE. — C'est une disposition à dépenser son revenu au lieu de l'accroître par l'économie. Dans ce sens, le luxe est le contraire de l'économie ; et si, comme l'on n'en peut douter, l'un est le mobile des progrès de la richesse, l'autre doit lui opposer un obstacle insurmontable ; tel est en effet le résultat du luxe général dans tout pays, quelle que soit sa condition économique et politique.

Quand un peuple atteint la borne de son revenu, sa richesse ne reste pas stationnaire, comme on pourrait le croire ; les vicissitudes des saisons, des circonstances fâcheuses, des accidens imprévus ; le trouvent sans ressources, le forcent d'entamer ses capitaux, de s'endetter et de recourir à de funestes expédiens. Il s'appauvrit, décline et marche à une ruine plus ou moins rapide, mais certaine et inévitable : c'est une maxime fondamentale de l'économie sociale des peuples modernes, que le luxe général appauvrit les états et que l'économie générale les enrichit.

Mais ce qui est vrai du luxe des peuples l'est-il également du luxe des particuliers ? Ici la question change de face.

Le luxe qui porte les particuliers à dépenser leur revenu ou plus que leur revenu, à dissiper leurs capitaux et à se ruiner, ne porte aucune atteinte à la richesse générale. Les pertes qu'entraîne le luxe des prodigues sont réparées par les accumulations des économes. Ce mouvement dans la fortune des riches et des pauvres donne une plus forte impulsion à la richesse, à la propagation des lumières, à la civilisation générale, et, dans ce cas, les dépouilles du riche sont un fonds de richesse pour le pauvre.

Un écrivain moderne, justement célébré par ses écrits sur l'économie politique, donne une idée encore plus avantageuse du luxe des

particuliers.

« Les meilleures manufactures d'un pays, dit cet écrivain, sont celles dont les produits sont consommés par le grand corps du peuple. Celles qui ne travaillent que pour le riche sont non-seulement de peu d'importance et en petit nombre, mais sont encore sujettes à de grands désavantages, et exposent à de grandes détresses les ouvriers qu'elles emploient. C'est l'expansion du luxe dans la masse du peuple, et non ses excès dans le petit nombre, qui semble la plus favorable à la prospérité publique et à la richesse nationale. Dans sa véritable acception, le luxe est particulièrement désirable, et un des meilleurs moyens de préserver un pays de la misère. »

Cette opinion est d'autant mieux fondée que, dans le système économique des peuples modernes, l'expansion du luxe dans les grandes masses de la population ne peut s'effectuer que par le travail et l'industrie, les deux instrumens les plus actifs de la richesse sociale ; ce serait le comble de la folie de croire qu'un peuple se ruine par son luxe, qui le force de devenir plus laborieux et plus industrieux.

Mais que doit-on entendre par le luxe des classes laborieuses et industrieuses ? il n'y a à cet égard ni doute ni controverse. On est d'accord que, dans ce cas, le luxe consiste dans la consommation des produits qui ne sont ni physiquement, ni moralement nécessaires à l'existence de l'individu et de sa famille, mais qui les font participer à l'aisance, aux commodités et au bien-être de la vie.

Partout où la grande masse de la population, jouit de cette sorte de luxe, l'état trouve des ressources inépuisables dans la taxe des consommations de luxe, et tant qu'elles sont productives, il a la certitude qu'elles ne portent atteinte ni à l'aisance du peuple, ni aux progrès de la richesse générale.

Si donc on doit se mettre en garde contre le luxe général des états, on doit, dans le système actuel de l'économie sociale, se féliciter du

luxe du grand corps du peuple, et le regarder comme le symptôme infaillible de la prospérité publique.

Quoique cet aperçu donne une idée générale du luxe et remplisse l'objet que je me suis proposé dans ce Dictionnaire, le sujet est encore si obscur dans la science, et si confus même pour de bons esprits, que je crois devoir ajouter à ce que je viens de dire, quelques développemens qui me paraissent propres à fixer l'opinion qu'on doit en avoir dans tous les cas et sous tous les rapports.

Sous le point de vue économique, le luxe consiste dans un genre de dépenses différent et distinct de toute autre dépense.

On peut ranger les dépenses d'un pays en quatre classes.

Les unes sont imposées par les besoins ;

D'autres par les convenances, les mœurs et les habitudes de chaque peuple ;

D'autres par le gout des jouissances qu'engendrent presque toujours la richesse et l'opulence.

Enfin, les dépenses du luxe ont leur principe, leur mobile et leur source dans l'amour du faste, de la pompe et des vanités qui imposent à la foule éblouie.

Sous le rapport de la morale, le luxe n'est pas digne d'une grande considération ; mais ce n'est pas sous ce point de vue que je dois l'envisager. Quel rôle joue-t-il en économie politique ? voilà ce qui doit m'occuper.

Toutes les dépenses, de quelque nature qu'elles soient, emploient le capital et le travail, et sous ce rapport elles sont toutes avantageuses ; pourvu que leurs consommations soient reproduites, elles ont plus ou moins d'influence sur la richesse, selon qu'elles donnent plus de facilité, ou opposent moins d'obstacles à la reproduction. Le

luxe favorise-tr-il la reproduction, plus que d'autres dépenses ? c'est ce qu'il n'est pas facile de dire avec quelque certitude ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que l'emploi qu'il frit du travail et du capital est aussi avantageux que tours les autres emplois avec lesquels il est en concurrence ; s'il y en avait de plus avantageux que lui, il n'existerait pas, ou serait abandonné.

On peut trouver paradoxale l'assertion que l'emploi du capital et du travail à l'exploitation des mines de diamant et à la pêche des huîtres perlières, est tout aussi profitable à la richesse d'un pays que celui du défrichement des terres, du dessèchement des marais et de l'exploitation des forêts, et cependant elle n'est que la conséquence nécessaire de la doctrine économique sur l'emploi du travail et du capital.

Suivant cette doctrine le capital et le travail abandonnés à leur impulsion les portent toujours vers l'emploi le plus profitable, et l'on ne peut pas les détourner de leur direction, et les forcer d'entrer dans un autre canal sans dommage pour la richesse générale.

Si donc le travail tire de plus grand salaires, et le capital de plus grands profits de la production des objets que le luxe consomme, que de ceux que leur donnent d'autres productions, nul doute que les dépenses du luxe ne soient plus productives que tous les autres produits et ne doivent leur être préférés.

La culture des terres, les fabrications de l'industrie, les spéculations du commerce pour approvisionner les diverses dépenses autres que celles du luxe, ont leurs limites qu'on ne peut franchir qu'en cultivant d'autres branches d'industrie et de commerce dont le luxe consomme les produits. Les nombreux ateliers dans lesquels s'élaborent les produits consommés par les dépenses, s'agrandissent à mesure qu'elles se multiplient, et si l'on pouvait créer une nouvelle production qui fût consommée y toutes les autres productions, loin

d'en souffrir une diminution, y trouveraient au contraire un accroissement considérable ; on ne peut en effet obtenir une nouvelle production qu'en augmentant les profits du capital existant, et en stimulant son accroissement ; qu'en augmentant les salaires des ouvriers, et par conséquent, en favorisant les progrès de la population ; mais de plus forts salaires du travail et de plus grands profits du capital entraînent de plus grandes dépenses, d'où il suit que toute dépense nouvelle est une cause d'accroissement des consommations, des productions et de la richesse particulière et générale. Tous les travaux, toutes les industries, toutes les richesses, sont dérivés les uns des autres, et tel produit qui aujourd'hui n'est classé que dans la catégorie des besoins, a été, dans son origine, une dépense de luxe. Heureux les pays et les peuples qui, dans le système actuel de notre civilisation, voient naître et s'agrandir, les ateliers du luxe particulier, ils peuvent être assurés que ceux du besoin ne sont pas en souffrance.

Et comment cela pourrait-il être ? Où a-t-on vu que le luxe se prive des choses nécessaires, commodes ou agréables ? il porte au contraire dans chacune de ses dépenses la même disposition à l'excès que dans celles qui lui sont propres et particulières. Le luxe n'est en définitive qu'une dépense additionnelle aux autres dépenses.

Que s'il se rencontre quelques personnes qui économisent sur les dépenses de nécessité, de commodité et d'agrément, pour satisfaire leur passion pour le luxe, c'est un travers digne de la scène comique, mais sans relation avec l'économie sociale.

Àla vérité des écrivains d'un grand poids pensent qu'on doit concentrer les dépenses dans celles qui satisfont à des besoins ou à des convenances, et que les autres sont sans profit pour la richesse et peuvent entraîner sa ruine. Mais ne se sont-ils pas laissé aveugler par de trompeuses illusions ?

Quand le capital et le travail trouvent de plus grands salaires et de plus grands profits dans les emplois du luxe que dans ceux des besoins, n'est-ce pas une preuve évidente que ceux-ci ont atteint leur terme, et qu'on ne pourrait leur donner une plus grande extension sans la perte totale de produits inutiles parce qu'ils seraient sans consommateurs. Il faut donc en revenir au principe régulateur de tout emploi du travail et du capital, il faut reconnaître que tout emploi libre et volontaire est le plus productif et le plus profitable pour la richesse d'un pays.

Il faut convenir cependant que cette doctrine, d'une évidence frappante quand il ne s'agit que du luxe privé, est sans application au luxe publie ou aux dépenses du pouvoir social.

Les dépenses de ce pouvoir sont en effet toutes classées dans un ordre invariable, et qu'on ne peut intervertir sans péril pour la société civile, sans perte pour la richesse, et surtout sans un obstacle insurmontable à ses progrès.

Ainsi ses dépenses nécessaires doivent être acquittées les premières, elles sont même plus impérieuses que les besoins des particuliers, parce qu'elles sont affectées à un service indispensable à la conservation de l'état. On peut jusqu'à un certain point restreindre et réduire les besoins des particuliers, mais ceux de l'état ne souffrent ni limitation, ni restriction.

Après les dépenses nécessaires de l'état viennent ses dépenses utiles ; si les unes assurent sa conservation, les autres contribuent à son bien-être, à sa prospérité, à sa puissance.

Ce n'est qu'après que les capitaux et le travail d'un pays ont pourvu aux dépenses nécessaires et utiles de l'état, que les dépenses de luxe peuvent trouver place dans un pays sagement et régulièrement gouverné.

Encore le pouvoir ne doit-il se permettre ce genre de dépenses qu'avec la plus grande réserve ; comme il ne dépense pas ton revenu, mais celui des contribuables, ou plutôt comme son revenu n'est qu'un prélèvement sur le revenu particulier, qu'il ignore dans quelle proportion est la part qu'il prend avec celle qu'il laisse, et qu'il doit craindre que celle qu'il laisse ne suffise pas aux besoins particuliers, ce qui entraînerait là ruine de la fortune publique, il doit se tenir en garde contre les dépenses du luxé.

Le mal qui peut en résulter serait bien plus grave et ses effets plus rapides, si le pouvoir détournait à des dépenses de luxe les fonds destinée aux dépenses nécessaires et utiles de l'état. Il est évident qu'alors on tomberait dans un épouvantable désordre, et que l'état marcherait à une décadence dont on ne peut pas calculer les résultats. C'est cependant ce qui est arrivé plus d'une fois, et ce qui a élevé contre le luxe des préventions si fortes et quelquefois si justes.

Je fie crains pas de dire cependant que quand les peuples sont en état de payer des tributs suffisant pour autoriser le pouvoir à satisfaire son goût pour le luxe, cet emploi de la fortune publique n'a pas des effets plus fâcheux que le luxe des particuliers, et qu'il a des avantages beaucoup plus étendus. Effectivement le luxe des particuliers n'est utile qu'à ceux qui en jouissent ; il fuit avec eux, et rarement en reste-t-il quelques traces.

Il n'en est pas de même du luxe du pouvoir social ; on l'établit en général sur un plan vaste, dans des vues grandes et dans un but de splendeur et de magnificence. Il ne se concentre pas toujours dans le souverain ; le plus souvent il se communique au peuple, le fait participer à ses jouissances, et répand sur lui un éclat et une illustration qui l'élèvent à ses propres yeux, et lui donnent une haute importance dans l'opinion de l'étranger. Quand les monumens du luxe se multiplient dans un pays ; s'ils ne contribuent point à sa gloire ils immortalisent sa puissance et sa grandeur. Il y a donc pour le pouvoir social

une sorte de luxe qui doit lui mériter la reconnaissance des contemporains et l'admiration de la postérité, mais c'est à la seule condition que les dépenses nécessaires et utiles de l'état n'en souffrent pas, et qu'elles ne soient point un obstacle aux progrès de la richesse particulière et générale.

En dernière analyse le luxe des particuliers ne peut jamais être nuisible, et celui du pouvoir social est louable ou vicieux, selon qu'il est dans de justes ou, d'inégales proportions avec l'état actuel de la richesse du pays.

Luxe

LETTRES DE CHANGE. — C'est un mode de liquider lies dettes actives et passives du commerce sans le secours de la monnaie, ou du moins avec très-peu de monnaie.

Ainsi un commerçant de Paris, à qui un commerçant de Rouen doit une somme de 1,000 fr., et qui doit aussi une somme de 1,000 fr. à un commerçant d'Orléans, donne à son créancier d'Orléans une lettre de change sur son débiteur de Rouen, avec ordre à celui-ci de payer les 1,000 fr au porteur de sa lettre.

De son côté le commerçant d'Orléans passe l'ordre de sa lettre de change à un commerçant de Nantes, son créancier de la même somme de 1,000 fr.

Enfin, le commerçant de Nantes-passe l'ordre à un commerçant de Rouen, son créancier de 1,000 fr., et celui-ci touche les 1,000 fr. en monnaie, et peut-être même compense-t-il le montant de la lettre de change avec ce qu'il doit an débiteur de cette lettre.

De sorte que les 1,000 fr. dus par le commerçant de Rouen au commerçant de Paris éteignent, par le moyen d'une lettre de change, trois dettes de 1,000 fr. chacune avec 1,000 fr. de monnaie, et peut-être même sans aucun emploi de la monnaie.

Si l'on généralise cette opération, et qu'on retende du commerçant d'une ville de commerce au commerce de cette ville, on voit que le commerce de Paris, d'Orléans, de Nantes et de Rouen peuvent éteindre leurs dettes respectives avec des lettres de change sans bourse délier, et avec peu ou point de monnaie.

Ce que ces quatre places de commerce peuvent faire et font certainement l'une avec l'autre, toutes les places du monde commerçant l'effectuent avec la même facilité et le même succès. Toutes se libèrent par la circulation des lettres de change, et en définitive, chacune n'a à payer en monnaie que ce qu'elle reste devoir après la compensation de ce qui lui est dû.

Deux établissemens ont régularisé et perfectionné ce mode de libération des dettes du commerce, ce sont les Bourses de commerce et les Banques. (Voyez ces deux mots.)

Avec ces deux auxiliaires les lettres de change dispensent le commerce de l'emploi de la monnaie, où du moins le réduisent à très-peu de chose. On ne peut donner une idée de l'étendue de cette économie qu'en faisant remarquer que la somme des dettes de commerce éteintes par les lettres de change dans la seule ville de Londres est évaluée chaque année à environ 56 milliards.

En supposant que le commerce de l'Angleterre, qui se solde à Londres, soit le tiers de celui du monde commerçant, ce serait plus de 100 milliards dont les lettres de change libéreraient le commerce.

Si cette liquidation devait s'effectuer en monnaie il en faudrait au moins 20 milliards, dont l'intérêt à 6 pour cent s'élèverait à

1,200,000,000fr., somme énorme que le commerce ne pourrait pas payer sans élever le prix de ses marchandises, sans diminuer leur consommation, et par conséquent sans consommer sa ruine.

On doit donc faire honneur à l'admirable invention des lettres de change de tous les prodiges du commerce des peuples modernes, et de son influence sur la richesse générale et les destinées des empires. LOTERIES. — C'est une taxe sur la passion du jeu, sur le penchant de l'homme à croire à sa bonne fortune, et sur les séductions de l'espérance que la nature lui a donnée pour le consoler dans les revers, et l'aiguillonner dans les succès. L'homme est naturellement si disposé à suivre les impulsions de l'espérance, qu'il n'y a pas de loterie qui ne trouve des dupes. Peu importe qu'elle balance bien ou mal les gains et les pertes, on n'est frappé que des gains qu'on peut faire, et l'on ne tient aucun compte des pertes auxquelles on s'expose. Quoique dans les loteries d'état les billets ne vaillent pas les prix auxquels les paient les premiers souscripteurs, on les vend cependant au marché avec une prime de 20, de 50 et quelquefois de 40 pour cent. La perspective du gain ne permet pas d'apercevoir l'excès de la prime. On sait bien que la petite somme qu'on met au jeu est vingt ou trente fois plus forte Qu'elle ne devrait l'être relativement au lot qu'on ambitionne ; mais la prudence même la plus réservée ne regarde pas comme une folie le sacrifice d'une petite somme à la chance d'en obtenir une très-considérable. Seulement il faut que le lot espéré soit capable de tenter l'ambition du joueur. On recherche moins les loteries dont les lots sont peu importans, quoique les chances de perte et de gain soient moins inégales que celles qui offrent de plus grandes séductions par l'importance des lots.

C'est vainement que les joueurs multiplient les combinaisons pour diminuer les chances de perte et augmenter celles de gain ; c'est sans succès que les uns achètent plusieurs billets et que d'autres prennent de petites parts dans un grand nombre de billets ; toutes ces spécu-

lions sont illusoires. Il n'y a pas en mathématique de proposition plus certaine que celle qui établit que plus on prend de billets ou de parts de billets dans une loterie plus on est assuré de perdre. La raison en est évidente : si l'on prenait tous les billets de la loterie, l'on perdrait toute la différence qu'il y a entre la perte et le gain, c'est-à-dire 25 à 30 % ; par conséquent plus on prend de billets ou de parts de billets, plus on approche de la certitude de la perte.

Mais ce n'est pas parce que toute loterie est une insulte à la raison de l'homme et un hommage à ses penchans vicieux, que les loteries doivent exciter l'indignation générale, c'est surtout parce qu'elles persuadent aux classes laborieuses et industrieuses qu'elles peuvent trouver dans les chances du jeu la fortune, l'aisance et le bien-être qu'elles ne doivent attendre que du travail, de l'industrie, de l'économie et de toutes les vertus sociales.

Quel est le résultat de cette méprise ? L'imagination en est épouvantée.

Si l'ouvrier qui joue ses salaires à la loterie est un honnête homme, il reste sans ressource contre les accidens et les calamités de la vie. Dans ses maladies, dans sa vieillesse, il devient à charge à la société et ne trouve de secours que dans le revenu des hospices.

L'ouvrier est-il peu délicat, mal affermi dans ses principes de probité et de moralité, et accessible à de funestes séductions, il se pervertit successivement, par degrés, s'égares dans les routes du crime, et finit par subir la peine qu'il a méritée.

Dans le premier cas, la loterie accroît les dépenses des hospices, et dans le second, celles de police, de prison, de justice et de détention.

S'il était possible d'établir la balance des profits des loteries avec celle des dépenses qu'elles occasionnent à l'état, on se convaincrait facilement qu'il n'y eut jamais de taxes plus onéreuses à la fortune

publique, plus immorales et plus funestes à l'humanité. Mais de tels résultats occupent peu la pensée des gouvernemens ; ils ne considèrent dans les taxes que les produits et s'inquiètent peu dé ce qu'il en coûte pour les obtenir. La preuve en est évidente ; depuis longtemps les orateurs et les écrivains livrent chaque année (te continuelles attaques aux loteries ; qu'ont-ils obtenu ? Les loteries subsistent.

LUXE. — C'est une disposition à dépenser son revenu au lieu de l'accroître par l'économie. Dans ce sens, le luxe est le contraire de l'économie ; et si, comme l'on n'en peut douter, l'un est le mobile des progrès de la richesse, l'autre doit lui opposer un obstacle insurmontable ; tel est en effet le résultat du luxe général dans tout pays, quelle que soit sa condition économique et politique.

Quand un peuple atteint la borne de son revenu, sa richesse ne reste pas stationnaire, comme on pourrait le croire ; les vicissitudes des saisons, des circonstances fâcheuses, des accidens imprévus ; le trouvent sans ressources, le forcent d'entamer ses capitaux, de s'endetter et de recourir à de funestes expédiens. Il s'appauvrit, décline et marche à une ruine plus ou moins rapide, mais certaine et inévitable : c'est une maxime fondamentale de l'économie sociale des peuples modernes, que le luxe général appauvrit les états et que l'économie générale les enrichit.

Mais ce qui est vrai du luxe des peuples l'est-il également du luxe des particuliers ? Ici la question change de face.

Le luxe qui porte les particuliers à dépenser leur revenu ou plus que leur revenu, à dissiper leurs capitaux et à se ruiner, ne porte aucune atteinte à la richesse générale. Les pertes qu'entraîne le luxe des prodigues sont réparées par les accumulations des économes. Ce mouvement dans la fortune des riches et des pauvres donne une plus forte impulsion à la richesse, à la propagation des lumières, à la civili-

sation générale, et, dans ce cas, les dépouilles du riche sont un fonds de richesse pour le pauvre.

Un écrivain moderne, justement célébré par ses écrits sur l'économie politique, donne une idée encore plus avantageuse du luxe des particuliers.

« Les meilleures manufactures d'un pays, dit cet écrivain, sont celles dont les produits sont consommés par le grand corps du peuple. Celles qui ne travaillent que pour le riche sont non-seulement de peu d'importance et en petit nombre, mais sont encore sujettes à de grands désavantages, et exposent à de grandes détresses les ouvriers qu'elles emploient. C'est l'expansion du luxe dans la masse du peuple, et non ses excès dans le petit nombre, qui semble la plus favorable à la prospérité publique et à la richesse nationale. Dans sa véritable acception, le luxe est particulièrement désirable, et un des meilleurs moyens de préserver un pays de la misère. »

Cette opinion est d'autant mieux fondée que, dans le système économique des peuples modernes, l'expansion du luxe dans les grandes masses de la population ne peut s'effectuer que par le travail et l'industrie, les deux instrumens les plus actifs de la richesse sociale ; ce serait le comble de la folie de croire qu'un peuple se ruine par son luxe, qui le force de devenir plus laborieux et plus industrieux.

Mais que doit-on entendre par le luxe des classes laborieuses et industrieuses ? il n'y a à cet égard ni doute ni controverse. On est d'accord que, dans ce cas, le luxe consiste dans la consommation des produits qui ne sont ni physiquement, ni moralement nécessaires à l'existence de l'individu et de sa famille, mais qui les font participer à l'aisance, aux commodités et au bien-être de la vie.

Partout où la grande masse de la population, jouit de cette sorte de luxe, l'état trouve des ressources inépuisables dans la taxe des consommations de luxe, et tant qu'elles sont productives, il a la certi-

tude qu'elles ne portent atteinte ni à l'aisance du peuple, ni aux progrès de la richesse générale.

Si donc on doit se mettre en garde contre le luxe général des états, on doit, dans le système actuel de l'économie sociale, se féliciter du luxe du grand corps du peuple, et le regarder comme le symptôme infaillible de la prospérité publique.

Quoique cet aperçu donne une idée générale du luxe et remplisse l'objet que je me suis proposé dans ce Dictionnaire, le sujet est encore si obscur dans la science, et si confus même pour de bons esprits, que je crois devoir ajouter à ce que je viens de dire, quelques développemens qui me paraissent propres à fixer l'opinion qu'on doit en avoir dans tous les cas et sous tous les rapports.

Sous le point de vue économique, le luxe consiste dans un genre de dépenses différent et distinct de toute autre dépense.

On peut ranger les dépenses d'un pays en quatre classes.

Les unes sont imposées par les besoins ;

D'autres par les convenances, les mœurs et les habitudes de chaque peuple ;

D'autres par le gout des jouissances qu'engendrent presque toujours la richesse et l'opulence.

Enfin, les dépenses du luxe ont leur principe, leur mobile et leur source dans l'amour du faste, de la pompe et des vanités qui imposent à la foule éblouie.

Sous le rapport de la morale, le luxe n'est pas digne d'une grande considération ; mais ce n'est pas sous ce point de vue que je dois l'envisager. Quel rôle joue-t-il en économie politique ? voilà ce qui doit m'occuper.

Toutes les dépenses, de quelque nature qu'elles soient, emploient le capital et le travail, et sous ce rapport elles sont toutes avantageuses ; pourvu que leurs consommations soient reproduites, elles ont plus ou moins d'influence sur la richesse, selon qu'elles donnent plus de facilité, ou opposent moins d'obstacles à la reproduction. Le luxe favorise-tr-il la reproduction, plus que d'autres dépenses ? c'est ce qu'il n'est pas facile de dire avec quelque certitude ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que l'emploi qu'il frit du travail et du capital est aussi avantageux que tours les autres emplois avec lesquels il est en concurrence ; s'il y en avait de plus avantageux que lui, il n'existerait pas, ou serait abandonné.

On peut trouver paradoxale l'assertion que l'emploi du capital et du travail à l'exploitation des mines de diamant et à la pêche des huîtres perlières, est tout aussi profitable à la richesse d'un pays que celui du défrichement des terres, du dessèchement des marais et de l'exploitation des forêts, et cependant elle n'est que la conséquence nécessaire de la doctrine économique sur l'emploi du travail et du capital.

Suivant cette doctrine le capital et le travail abandonnés à leur impulsion les portent toujours vers l'emploi le plus profitable, et l'on ne peut pas les détourner de leur direction, et les forcer d'entrer dans un autre canal sans dommage pour la richesse générale.

Si donc le travail tire de plus grand salaires, et le capital de plus grands profits de la production des objets que le luxe consomme, que de ceux que leur donnent d'autres productions, nul doute que les dépenses du luxe ne soient plus productives que tous les autres produits et ne doivent leur être préférés.

La culture des terres, les fabrications de l'industrie, les spéculations du commerce pour approvisionner les diverses dépenses autres que celles du luxe, ont leurs limites qu'on ne peut franchir qu'en culti-

vant d'autres branches d'industrie et de commerce dont le luxe consomme les produits. Les nombreux ateliers dans lesquels s'élaborent les produits consommés par les dépenses, s'agrandissent à mesure qu'elles se multiplient, et si l'on pouvait créer une nouvelle production qui fût consommée y toutes les autres productions, loin d'en souffrir une diminution, y trouveraient au contraire un accroissement considérable ; on ne peut en effet obtenir une nouvelle production qu'en augmentant les profits du capital existant, et en stimulant son accroissement ; qu'en augmentant les salaires des ouvriers, et par conséquent, en favorisant les progrès de la population ; mais de plus forts salaires du travail et de plus grands profits du capital entraînent de plus grandes dépenses, d'où il suit que toute dépense nouvelle est une cause d'accroissement des consommations, des productions et de la richesse particulière et générale. Tous les travaux, toutes les industries, toutes les richesses, sont dérivés les uns des autres, et tel produit qui aujourd'hui n'est classé que dans la catégorie des besoins, a été, dans son origine, une dépense de luxe. Heureux les pays et les peuples qui, dans le système actuel de notre civilisation, voient naître et s'agrandir, les ateliers du luxe particulier, ils peuvent être assurés que ceux du besoin ne sont pas en souffrance.

Et comment cela pourrait-il être ? Où a-t-on vu que le luxe se prive des choses nécessaires, commodes ou agréables ? il porte au contraire dans chacune de ses dépenses la même disposition à l'excès que dans celles qui lui sont propres et particulières. Le luxe n'est en définitive qu'une dépense additionnelle aux autres dépenses.

Que s'il se rencontre quelques personnes qui économisent sur les dépenses de nécessité, de commodité et d'agrément, pour satisfaire leur passion pour le luxe, c'est un travers digne de la scène comique, mais sans relation avec l'économie sociale.

Àla vérité des écrivains d'un grand poids pensent qu'on doit concentrer les dépenses dans celles qui satisfont à des besoins ou à

des convenances, et que les autres sont sans profit pour la richesse et peuvent entraîner sa ruine. Mais ne se sont-ils pas laissé aveugler par de trompeuses illusions ?

Quand le capital et le travail trouvent de plus grands salaires et de plus grands profits dans les emplois du luxe que dans ceux des besoins, n'est-ce pas une preuve évidente que ceux-ci ont atteint leur terme, et qu'on ne pourrait leur donner une plus grande extension sans la perte totale de produits inutiles parce qu'ils seraient sans consommateurs. Il faut donc en revenir au principe régulateur de tout emploi du travail et du capital, il faut reconnaître que tout emploi libre et volontaire est le plus productif et le plus profitable pour la richesse d'un pays.

Il faut convenir cependant que cette doctrine, d'une évidence frappante quand il ne s'agit que du luxe privé, est sans application au luxe publie ou aux dépenses du pouvoir social.

Les dépenses de ce pouvoir sont en effet toutes classées dans un ordre invariable, et qu'on ne peut intervertir sans péril pour la société civile, sans perte pour la richesse, et surtout sans un obstacle insurmontable à ses progrès.

Ainsi ses dépenses nécessaires doivent être acquittées les premières, elles sont même plus impérieuses que les besoins des particuliers, parce qu'elles sont affectées à un service indispensable à la conservation de l'état. On peut jusqu'à un certain point restreindre et réduire les besoins des particuliers, mais ceux de l'état ne souffrent ni limitation, ni restriction.

Après les dépenses nécessaires de l'état viennent ses dépenses utiles ; si les unes assurent sa conservation, les autres contribuent à son bien-être, à sa prospérité, à sa puissance.

Ce n'est qu'après que les capitaux et le travail d'un pays ont pourvu aux dépenses nécessaires et utiles de l'état, que les dépenses de luxe peuvent trouver place dans un pays sagement et régulièrement gouverné.

Encore le pouvoir ne doit-il se permettre ce genre de dépenses qu'avec la plus grande réserve ; comme il ne dépense pas ton revenu, mais celui des contribuables, ou plutôt comme son revenu n'est qu'un prélèvement sur le revenu particulier, qu'il ignore dans quelle proportion est la part qu'il prend avec celle qu'il laisse, et qu'il doit craindre que celle qu'il laisse ne suffise pas aux besoins particuliers, ce qui entraînerait là ruine de la fortune publique, il doit se tenir en garde contre les dépenses du luxé.

Le mal qui peut en résulter serait bien plus grave et ses effets plus rapides, si le pouvoir détournait à des dépenses de luxe les fonds destinée aux dépenses nécessaires et utiles de l'état. Il est évident qu'alors on tomberait dans un épouvantable désordre, et que l'état marcherait à une décadence dont on ne peut pas calculer les résultats. C'est cependant ce qui est arrivé plus d'une fois, et ce qui a élevé contre le luxe des préventions si fortes et quelquefois si justes.

Je fie crains pas de dire cependant que quand les peuples sont en état de payer des tributs suffisant pour autoriser le pouvoir à satisfaire son goût pour le luxe, cet emploi de la fortune publique n'a pas des effets plus fâcheux que le luxe des particuliers, et qu'il a des avantages beaucoup plus étendus. Effectivement le luxe des particuliers n'est utile qu'à ceux qui en jouissent ; il fuit avec eux, et rarement en reste-t-il quelques traces.

Il n'en est pas de même du luxe du pouvoir social ; on l'établit en général sur un plan vaste, dans des vues grandes et dans un but de splendeur et de magnificence. Il ne se concentre pas toujours dans le souverain ; le plus souvent il se communique au peuple, le fait partici-

per à ses jouissances, et répand sur lui un éclat et une illustration qui l'élèvent à ses propres yeux, et lui donnent une haute importance dans l'opinion de l'étranger. Quand les monumens du luxe se multiplient dans un pays ; s'ils ne contribuent point à sa gloire ils immortalisent sa puissance et sa grandeur. Il y a donc pour le pouvoir social une sorte de luxe qui doit lui mériter la reconnaissance des contemporains et l'admiration de la postérité, mais c'est à la seule condition que les dépenses nécessaires et utiles de l'état n'en souffrent pas, et qu'elles ne soient point un obstacle aux progrès de la richesse particulière et générale.

En dernière analyse le luxe des particuliers ne peut jamais être nuisible, et celui du pouvoir social est louable ou vicieux, selon qu'il est dans de justes ou, d'inégales proportions avec l'état actuel de la richesse du pays.

Machines

MACHINES. — On entend par ce mot, tous les instrumens qui facilitent le travail, qui l'abrègent, le perfectionnent et le rendent moins dispendieux.

Un exemple va rendre sensibles les avantages du travail des machines, et sa supériorité absolue sur le travail de l'homme.

Un propriétaire de terres qui a 75 hectares ou 150 arpens de terre à faire cultiver, peut employer à leur culture, trois sortes de machines, la bêche, la charrue à bœufs, et la charrue à chevaux ; et l'emploi de l'une ou de l'autre de ces machines, lui donnera des profits inégaux.

Àla bêche, un ouvrier ne cultivera que deux hectares ou quatre arpens ; et par conséquent il faudra pour la culture des 150 arpens, environ trente-sept cultivateurs.

Chaque ouvrier et sa famille forment un ménage de cinq individus, et les trente-sept cultivateurs avec leur famille, composeront une population de cent quatre-vingt-cinq individus qui vivront des produits de cette culture.

La consommation de chacun de ces individus, ne peut pas être évaluée à moins de trois se tiers de grains, ce qui porte la consommation totale à 515 setiers.

Les produits de 150 arpens cultivés à la bêche, doivent s'élever à 6 setiers par arpens, et pour 150 arpens à 900 setiers.

En déduisant de ce produit, les frais 515 id.

Il restera pour les profits du capital et pour la rente de la terre 385 setiers.

La même culture avec la charrue à bœufs, emploiera trois cultivateurs, trois charrues et six bœufs.

Les trois ouvriers avec leurs familles de cinq individus chacune formeront quinze individus.

Les produits de cette culture seront moins abondans que ceux de la culture à la bêche. Je ne les évaluerai qu'à 5 setiers par arpens, ce qui donne pour

Enfin la culture avec la charrue à chevaux emploiera un cultivateur, une charrue et trois chevaux.

L'ouvrier et sa famille, composeront un ménage de cinq individus.

Les produits dé cette culture, seront à peu près les mêmes que ceux, de la charrue à bœuf, et par conséquent de 750 setiers.

En déduisant les frais 65 id..

Les bénéfices seront de 685

Ainsi, sur les trois machinés à cultiver la terre, celles qui remplacent le travail de l'homme, par le travail des animaux, sont les plus productives pour le capitaliste et pour le propriétaire, et celles qui substituent l'activité du cheval, à la lenteur du bœuf, offrent encore de plus grands bénéfices ; là, s'est arrêtée l'invention des machines en agriculture.

Mais dans les autres travaux, dans ceux qui sont nécessaires pour approprier les produits bruts à la consommation, et pour les faire arriver au consommateur, l'art des machines a été porté beaucoup plus loin, et l'on est parvenu à remplacer le travail de l'homme et celui des animaux, par des agens infiniment supérieurs en force, et qui ne coûtent que les frais de leur construction et de leur entretien. Certaines de ces machines, dans certains genres de travaux, décuplent la force du cheval et multiplient celle de l'homme, d'où il résulte que les produits du travail des machines sont plus abondans, et à meilleur marché que ceux-du travail de l'homme, isolé ou secondé par les animaux.

Cet aperçu de la puissance des machines, suffit pour donner une idée de leurs services et de sa part qu'elles ont, et doivent avoir à la prospérité publique et aux progrès de la richesse particulière et générale.

On a cependant mis en question leur utilité absolue, et on ne leur accorde qu'une utilité relative et subordonnée au seul cas où le travail de l'homme ne suffit pas aux besoins de la consommation. On croit que le travail des machines, qui rend inutile le travail des ouvriers, est inutile et plus nuisible que profitable.

Cette objection est très-spécieuse, et a fait illusion à des écrivains célèbres en économie politique, elle ne peut cependant résister aux plus simples réflexions.

Quoique le travail des machines rende inutile le travail de l'homme, il ne diminue pas les produits de ce travail ; il les augmente au contraire, et par conséquent, on a, après l'établissement des machines, les mêmes, et de plus grands moyens de travail qu'auparavant. La population laborieuse ne peut donc pas souffrir du travail des machines ; elle doit au contraire y trouver un grand avantage, puisqu'on a un plus grand besoin de son travail et de plus grands moyens de le payer, et l'on peut d'autant moins se passer de son travail, qu'il est le seul et l'unique moyen de tirer parti des produits du travail des machines.

Supposera-t-on qu'on ne pourra pas en faire un emploi actuel, et qu'un intervalle plus ou rupins long s'écoulera avant qu'on puisse ouvrir de nouveaux ateliers aux ouvriers sans travail ?

Eh bien, dans cette hypothèse même, il faudrait distribuer gratuitement aux ouvriers sans travail, les produits du travail des machines, car c'est le seul emploi qu'on en pourrait faire, et dans ce cas tout ce qui en résulterait, c'est que les ouvriers sans travail reflueraient dans les autres branches du travail, que les classes laborieuses travailleraient moins et auraient plus de temps pour s'instruire et se rendre capables de participer aux bienfaits de l'existence sociale.

Je dois cependant convenir que si on ne trouvait pas à employer les ouvriers laissés sans travail par les machines, on ne leur accorderait que le salaire le plus faible que l'humanité puisse offrir à la sympathie de la souffrance et du besoin. Cette classe vivrait ; mais ne se reproduirait pas, et, dans un temps donné, elle cesserait d'exister ; qu'arriverait-il alors ?

L'état s'affaiblirait-il en se dépeuplant ? rien de semblable n'aurait lieu, puisque le pays conserverait les mêmes produits. Comme l'a fort bien observé M. Malthus, la propagation de l'espèce humaine ne finit, ne s'arrête qu'avec la production qui doit la faire subsister ; et tant

qu'il y a des moyens de subsistance, il naît des hommes pour les consommer. Tout ce qui résulterait de la disparition des classes qui vivaient des salaires de leur travail, c'est que les produits qu'elles consommaient le seraient par les classes qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre ; il n'y aurait donc de changé, en remplacent le travail de l'homme par celui des machines, que l'espèce des consommateurs, et j'ose dire que ce changement serait avantageux sous tous les rapports au pays et à l'état.

La classe qui vit des profits du capital, et de la rente de la terre, n'a pas besoin de se livrer à un travail qui absorbe toutes ses facultés, elle cultive les sciences et les arts, fait faire des pror grès rapides à la civilisation, honore et illustre la société civile, est à la fois la force, la gloire et l'ornement de son pays. Ce n'est que par la réduction des classes qui vivent de salaires, et par l'extension de celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre, que les peuples modernes prospèrent, améliorent leur condition sociale, et accomplissent les nobles destinées de l'espèce humaine. On juge de cette progression par la proportion de la population des villes avec celle des campagnes. Plus l'une l'emporte sur l'autre, plus un pays est aisé, riche et puissant. Qu'est-ce donc qui donne aux villes la supériorité sur les campagnes, si ce n'est la multitude et la perfection de leurs machines que ne peuvent obtenir les campagnes.

Toute la question de l'utilité absolue ou relative des machines, se réduit donc à savoir s'il vaut mieux pour un pays conserver les classes qui vivent de salaires que de les réduire pour accroître celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre : j'ose dire que la question réduite à ces termes n'est pas même susceptible d'un doute raisonnable, et que le travail des machines serait encore sous ce rapport le plus grand bienfait qu'un pays puisse ambitionner.

Mais cette hypothèse même est tout-à-fait imaginaire, et ne se réalise jamais. Il est moralement impossible que, dans un pays qui a des

moyens de faire travailler, les ouvriers restent sans travail. Toute l'économie politique repose sur la base de l'accroissement du travail par l'accroissement du capital, et si cette base s'écroulait, toute la science s'écroulerait avec elle, il n'y apurait plus rien de certain en économie politique.

L'expérience est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Àmesure que le travail des machines remplace le travail de l'homme et celui des animaux, que les produits sont plus abondans et à meilleur marché, ces produits, pour ainsi dire gratuits, alimentent d'autres travaux, font surgir de nouvelles sources de richesses, multiplient la population et développent une prospérité auparavant inconnue. L'Angleterre, qu'il faudra désormais citer en matière d'industrie, de commerce et de richesses, comme on citait autrefois les Romains dans la conduite de la guerre et de la politique, a vu doubler sa population dans l'espace de cinquante ans, phénomène qui exigeait autrefois la révolution de cinq siècles, et cependant il n'y a point de pays où les machines se soient plus multipliées qu'en Angleterre.

Sans doute on peut dire que si les machines ont servi si utilement la prospérité de l'Angleterre, c'est parce que son commerce extérieur a ouvert d'inépuisables débouchés à la consommation de ses produits ; et que, par conséquent, le travail exécuté par les machines, n'a fait que suppléer à l'insuffisance du travail de l'homme, seul cas où l'utilité des machines est universellement reconnue.

Je conviens qu'il en a été ainsi ; mais on ne peut méconnaître non plus que si le commerce a réussi à assurer des débouchés aux produits de l'Angleterre, c'est que le travail des machines en a tellement baissé le prix et a permis de le donner à si bon marché, qu'on peut dire que les machines se sont créé les consommateurs de leurs produits, ce que n'aurait jamais fait le travail de l'homme ; de sorte que l'honneur de la prospérité commerciale de l'Angleterre appartient au

travail des machines, et tel sera son effet partout où l'on parviendra à l'introduire : c'est le plus puissant mobile de la richesse et de la civilisation des peuples modernes.

MAITRISES. (Voyez Corporations.)

MANUFACTURES. — On entend par ce mot le travail qui approprie les produits bruts à la consommation ; travail immense qui embrasse tout ce qui est nécessaire, utile et agréable à une nombreuse population nationale, et aux populations étrangères encore plus nombreuses.

Les économistes prétendent cependant que ce travail est stérile pour la richesse, parce qu'il n'ajoute rien à la masse du produit brut, dans lequel ils font consister toute la richesse ; parce qu'il se borne à lui donner la forme nécessaire à leur consommation, parce que la valeur, ajoutée aux produits par l'ouvrier, ne fait que compenser sa dépense pendant la confection de l'ouvrage ; mais ce système n'a plus de partisans depuis qu'on sait que la richesse se compose de valeurs ; que le travail le plus productif pour la richesse est celui qui a le plus de valeur ; que les produits et les services de tous les travaux ne se mesurent dans leur échange que par leur valeur réciproque, et que ceux qui n'ont aucune valeur, quoique de la nature de ceux qui sont les plus désirables, de ceux qui servent à la subsistance, ne contribuent en aucune manière à la composition de la richesse.

Ce qui rend surtout les manufactures productives de la richesse d'un pays, c'est qu'elles sont susceptibles d'une amélioration indéfinie, soit par l'accroissement des capitaux, soit par la division du travail, soit par l'établissement des machines ; c'est que la baisse des prix favorise la consommation, améliore la condition du consommateur, augmente l'aisance et le bien-être d'un pays. Sous ce seul rapport, les manufactures, sont une des sources les plus fécondes de la richesse des peuples et méritent toute leur, attention ; elles ont même

des droits à leur sollicitude, quand elles approvisionnent les marchés de l'étranger et lui rapportent, en échange les trésors du monde entier. Plus les manufactures accumulent dans un pays les richesses : individuelles et sociales, plus ses produits m sont demandés et recherchés, plus elles prospèrent ; de sorte que si elles produisent la richesse, à son tour la richesse leur assure une prospérité indéfinie. Ce qu'il y a de certain, et ce qu'on a déjà fait remarquer, c'est que, dans le système économique des peuples modernes, il ne peut point y avoir de peuple riche et puissant, s'il ne possède de nombreuses manufactures pour son usage et pour, l'approvisionnement de l'étranger.

On ne peut donner une idée plus exacte de la puissance des manufactures qu'en reportant sa pensée sur la révolution qu'elles ont opérée dans les mœurs générales de l'Europe, dans son état social et dans son état politique.

Avant l'établissement des manufactures, les grands propriétaires n'avaient d'autres moyens de jouir de leur immense revenu, qu'ils percevaient en nature, que par une hospitalité sans bornes et par l'entretien d'une suite nombreuse de personnes dévouées à leur volonté, à leurs plaisirs et à leur service. Ces grands propriétaires, disséminés sur la surface d'un pays, toujours coalisés contre le pouvoir, le tenaient dans de continuelles alarmes, ou plutôt ils se le partageaient et l'exerçaient dans toute sa plénitude sur leurs tenans, leurs dépendans et leurs serviteurs. Sur cette base reposait le pouvoir des barons, dont on a fait si mal à propos une des ramifications du pouvoir féodal.

Ce pouvoir s'affaiblit graduellement et s'anéantit tout-à-fait à mesure que les manufactures étrangères et nationales offrirent aux barons des produits qui multiplièrent leurs jouissances, sans partage avec qui que ce soit, et pour leur satisfaction personnelle et celle de leur famille : tant il est vrai, dit Adam Smith, que tout pour soi et rien pour les autres semble avoir été dans tous les siècles la maxime des maîtres du genre humain.

La même passion pour les produits des manufactures, qui dépouilla les barons de leur pouvoir, les porta à l'aliénation de leurs propriétés, jusqu'alors bannies du commerce par les lois de primogéniture et de substitution perpétuelle.

D'un autre côté les produits du sol, échangés contre ceux des manufactures, créèrent une population laborieuse et industrieuse tout-à-fait indépendante des consommateurs de leurs produits.

Cette population nouvelle, en contact avec l'ancienne population par des rapports d'intérêts, exerça sûr elle toute l'influence du savoir, de l'industrie, de l'activité, des richesses et des lumières ; balança leur autorité, et concourut à les soumettre aux lois et à l'obéissance d'un pouvoir commun.

Ces résultats sont évidens, et l'on ne peut mesurer par la pensée l'intervalle immense qui sépare le point de départ des manufactures du point où elles sont arrivées, sans être frappé d'étonnement et d'admiration à la vue de ce prodigieux phénomène. Ce qui ne doit pas paraitre moins étrange c'est que, malgré la métamorphose totale que les manufactures ont opérée dans l'état social et dans l'état politique de l'Europe, on se flatte d'empêcher sa consommation par de vaines terreurs, d'impuissantes combinaisons et d'inutiles regrets. Il n'y a d'autres moyens de se soustraire à leur empire qu'en renonçant à leurs jouissances : on n'oserait pas même envisager cette alternative.

MAXIMUM. — Ce mot ne doit trouver place ici que comme un monument de la sottise et de l'abus du pouvoir. Il exprime la fixation du prix des denrées de première nécessité à un taux qu'il n'est pas permis de dépasser, et que par cette raison, on appelle le maximum. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'absurdité de cette fixation arbitraire du prix des denrées ; il suffit de faire remarquer qu'elle va directement contre son but.

Que se propose-t-on par l'établissement du maximum ? c'est d'assurer la subsistance du grand corps du peuple à un prix auquel il puisse atteindre on veut donc que le peuple puisse, dans des temps de disette, faire la même consommation des denrées de première nécessité, que dans les temps d'abondance ; mais si la même quantité de denrées n'existe pas dans un temps comme dans l'autre, il est physiquement impossible que la consommation soit la même.

Or, il est certain que la quantité des denrées n'est pas la même dans les temps de disette que dans les temps d'abondance. Si la différence est d'un tiers, de la moitié, des deux tiers, vouloir qu'on consomme comme si la quantité de denrées était la même, c'est vouloir l'absurde, c'est précipiter la famine sur toute la population, c'est la condamner toute entière à une mort certaine : tel serait en effet le résultat de tout maximum, si la nature des choses n'opposait au pouvoir une résistance insurmontable ; si l'art d'éluder les mauvaises lois ne faisait échouer les mesures prises pour leur exécution ; et malgré cet heureux désordre que de calamités ne produit pas la seule existence du maximum.

C'est, dit M. Malthus, une maxime de la police turque, qui a son fondement dans la faiblesse du gouvernement et la crainte des mouvemens populaires, de tenir le blé à bas prix dans toutes les villes considérables ; aussi, dans les mauvaises récoltes, tous ceux qui ont dû blé en leur possession, sont obligés de le vendre au prix fixé, et s'il n'y en a point dans le voisinage de ces villes, on met à contribution d'autres districts. Quand le blé manque à Constantinople, dix provinces sont affamés pour les approvisionner. À Damas, pendant la rareté de 1784, le peuple payait le pain un sou la livre, tandis que les paysans dans les villages mouraient de faim.

Ce n'est pas seulement à Constantinople, qu'on trouve de pareils exemples, il n'y a point à cet égard de différence entre Constantinople et les gouvernemens absolus. En France même, sous les prétendus

gouvernemens constitutionnels, il est arrivé plus d'une fois de ne faire payer à Paris le prix du pain que trois ou quatre sous la livre, tandis que dans les provinces on le payait de six à dix et même douze sous.

Comment a-t-on été si long-temps à s'apercevoir que le moyen de se préserver de la famine, même dans les plus mauvaises récoltes, c'est de réduire la consommation dans des proportions relatives à l'approvisionnement. Or, c'est là ce qu'opère éminemment le prix des grains ; il s'élève à mesure que l'approvisionnement diminue, et force chaque consommateur à réduire sa ration proportionnellement à la masse des denrées. Par cette réduction volontaire, quoique nécessaire, les privations et les souffrances sont supportées par toute la population, et alors elles sont non-seulement tolérables, mais les moins dommageables pour un pays.

Àce moyen pris dans la nature des choses on doit ajouter rétablissement des entrepôts prés des grandes villes. Ils forment des greniers de réserve, qui ne coûtent rien à l'état, qui empêchent l'exagération des prix, qui rassurent contre d'inévitables accidens, et offrent aux peuples de salutaires ressources contre le plus terrible des événemens de la vie sociale.

Puissent ces démonstrations de la science économique, sur le point le plus délicat de l'ordre public et de l'humanité, prévenir le retour de ces époques déplorables rendues encore plus funestes et plus désastreuses par la barbarie et l'ignorance des gouvernemens.

MONNAIE. — C'est l'instrument des échanges. Sans la monnaie, tout échange serait sinon impossible, dû moins tellement difficile, qu'il ne pourrait avoir lieu que dans quelques cas particuliers et spéciaux, jamais il ne fut devenu d'un usage habituel.

Comment en effet celui qui veut faire l'échangé d'un bœuf contre du blé, du vin, du drap, des cuirs, etc, pourrait-il y parvenir s'il n'avait

le pouvoir d'échanger son bœuf contre une valeur composée de parties qu'il peut ensuite donner en paiement des choses dont il a besoin, ou dont il désire la possession ?

Aussi trouve-t-on u*e valeur de cette nature employée dans les échanges de tous les peuples, même de ceux qui ont eu à peine quelques notions de la civilisation.

Dans les temps les plus reculés de l'antiquité le bétail servait de valeur d'échange ou de monnaie ; plus tard, on employa les métaux : le fer à Sparte, le cuivre à Rome, l'or et l'argent chez tous les peuples riches et commerçans.

Dans des temps plus rapprochés de nous, on trouve comme valeur, monétaire, le sel en Abyssinie ; une espèce d'écaille, dans quelques parties des côtes de l'Inde ; la morue sèche à Terre-Neuve ; le tabac en Virginie ; le sucre dans quelques colonies occidentales, dans d'autres pays, les peaux et les cuirs préparés ; enfin, le cuivre, l'argent et l'or, partout où le commerce a porté son empire et ses lois.

D'abord on donnait une portion de cette monnaie matérielle en échange des autres produits matériels, et, par conséquent, l'échange était matériel et indépendant de toute fiction et de toute abstraction ; il n'est pas même impossible que dans cet échange on n'eût aucune idée de la monnaie ; mais deux inconvéniens graves entravaient l'emploi des métaux précieux dans les échanges.

Le premier résultait de la nécessité de les peser, ce qui n'était ni toujours facile, ni toujours sûr, et ce qui d'ailleurs devait entraîner une perte de temps considérable.

Le second inconvénient était dans la difficulté de connaître le degré de finesse de l'or et de l'argent, ce qu'on ne pouvait savoir que par l'essai, que peu de personnes étaient en état de faire.

On remédia à ces deux inconvéniens par la division du cuivre, de l'argent et de l'or en petite portions, dont le pouvoir social de chaque pays détermina le poids et la finesse par un terme spécial, et dés ce moment la monnaie, de privée qu'elle avait été jusqu'alors, devint publique ; mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'elle continua d'être un composé du métal et du timbre, deux objets distincts, mais nécessaires et indispensables à sa constitution.

De ce que cette distinction du timbre et du métal se perdit dans la dénomination commune de monnaie, des gouvernemens se persuadèrent qu'ils pouvaient, par leur timbre, donner au métal monétaire une valeur arbitraire. Si cette persuasion était sincère, il faut convenir qu'elle était bien aveugle. Si, ce qui est plus vraisemblable, c'était une déception, c'était la plus odieuse ; car elle portait atteinte à la foi publique, atteinte qu'on ne justifiait même pas en la faisant considérer comme un impôt. Cette ressource n'était pas d'ailleurs bien étendue, et ne pouvait être que momentanée, puisque le gouvernement était forcé de recevoir en paiement de ce qui lui était dû par ses sujets la monnaie altérée qu'il leur avait donnée en paiement de ce qu'il leur devait. De sorte que la fraude monétaire au lieu d'être un pur gain pour le gouvernement, n'était qu'un emprunt forcé dont le sujet se remboursait par ses mains, soit en donnant la monnaie pour sa valeur nominale, soit en élevant les produits de son travail dans la proportion de la valeur nominale de la monnaie à sa valeur métallique ; mais cette lutte du gouvernement contre le sujet, et du sujet contre le gouvernement, n'en était pas moins désastreuse pour les transactions sociales. L'altération des monnaies y portait le trouble et le désordre, et les transformait en des chances contraires à leur nature. Aussi excita-t-elle de continuelles clameurs, et souvent des résistances dangereuses.

Àprésent de pareils désordres ne sont pas à craindre ; le gouvernement et les peuples sont trop éclairés pour s'exposer à leurs funestes

résultats, et l'on peut se féliciter de ce que les transactions sociales jouissent à cet égard de toutes les garanties désirables.

Mais d'autres erreurs compliquent le système monétaire.

On prétend, et cette opinion n'est pas encore abandonnée, que la monnaie est la mesure des valeurs, c'est-à-dire qu'elle détermine la valeur vénale de tout objet mis en vente. Mais comment cela pourrait-il être ?

Pour qu'une chose soit la mesure d'une autre, il faut qu'elle en ait les qualités, et que leurs qualités puissent se rapprocher et se combiner entre elles. Ce qui mesure le poids doit peser, ce qui mesure l'étendue doit être étendue, sans cela toute mesure du poids et de l'étendu est illusoire et idéale. Par la même raison, la monnaie ne peut mesurer la valeur des choses que par sa propre valeur ; et comme l'échange détermine sa valeur, la monnaie n'est pas plus la mesure de la valeur des choses, que cette valeur n'est sa mesure. Toutes les valeurs vénales n'ont d'autre mesure ni d'autre régulateur que le marché, et les lois invariables de l'offre et de la demande.

Si la monnaie n'est pas la mesure de la valeur vénale des produits du travail, elle en est encore moins le signe et la représentation, comme on l'a avancé dans tant de livres d'économie politique, qui ne sont pas d'ailleurs sans mérite.

Qu'est-ce donc que la monnaie ? C'est un produit du travail préférera tout autre, que tout le monde reçoit en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer, et dont on ne se défait que quand on ne peut plus le garder. Cela est si vrai, qu'avec de la monnaie on est assuré de se procurer tout ce dont on a besoin, tandis qu'avec tout autre produit, quelque précieux qu'il soit, on n'est pas certain d'en obtenir l'échange contre la monnaie. Cette différence de la monnaie et des autres produits est si grande, que, dans tous les pays soumis au régime arbitraire, elle a sur le travail une influence que n'ont pas les

autres produits. On travaille pour de l'or et de l'argent, et l'on ne travaillerait pas pour d'autres produits dont on n'a pas un besoin actuel ou prochain.

Quelle est donc la cause de la préférence qu'obtient partout la monnaie d'or et d'argent sur tout autre produit, sans aucune exception ?

Ce n'est pas seulement, comme on le dit généralement, parce qu'elle réunit l'assentiment du monde commerçant, c'est encore, et surtout parce qu'elle a des qualités que les autres n'ont pas, et que les qualités qui lui sont particulières sont d'un prix infini.

L'or et l'argent sont moins périssables que les autres produits du travail, et plus facilement divisés et réunis ; leur garde est moins dispendieuse. On peut les soustraire plus facilement aux déprédations du pouvoir. Enfin, leur valeur est moins variable.

Toutes ces qualités inhérentes à l'or et à l'argent sont plus que suffisantes pour expliquer et motiver la préférence que le monde commerçant leur accorde sur les autres produits du travail, qui sont dans le commerce ; mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que ces causés de prédilection sont sans effet sur le rang qu'ils occupent dans l'opinion du commerce. Il reste donc à savoir pourquoi le cuivré ne vaut pas l'argent, et l'argent l'or. Ce n'est pas parce que la quantité qu'on en extrait dés mines est différente ; mais parce que la quantité qu'on en porte au marché diffère. De sorte que la loi du marché, l'offre et la demande sont encore la mesure de la valeur respective de ces divers métaux.

La monnaie qui exprime cette différence doit être d'une exactitude rigoureuse, autrement il en résulterait des pertes considérables pour le pays. On serait exactement dans la même position où l'on est dans celui qui a une monnaie forte et une monnaie faible. Comme la monnaie forte est fondue, et que la monnaie faible reste seule dans la cir-

culation, de même, si la proportion de l'or et de l'argent n'était pas bien fixée, si l'argent était évalué trop haut et l'or trop bas, l'or sortirait de la circulation, et l'argent seul ferait les fonctions de monnaie, ce qui jetterait le désordre dans les échanges et dans toutes les transactions sociales.

La même rectitude n'est pas nécessaire pour la monnaie de cuivre, parce qu'elle ne sert qu'aux appoints et à quelques opérations du commerce en détail, parce que son usage est très-borné, et ses résultats de peu d'importance.

La difficulté de fixer les rapports de l'or et de l'argent, de les préserver de la variation de leur prix vénal, et, par conséquent, de soustraire à la fonte celui dont la valeur monétaire est inférieure à sa valeur vénale, a fait naître l'opinion qu'un droit de monnayage préviendrait ce grave inconvénient. Cette opinion est fondée ; mais n'est-elle pas balancée et même réfutée par dès considérations d'un ordre plus élevé, et sans contredit, plus décisif ?

Il est certain que lorsque les monnaies d'un pays sont surchargées d'un droit de monnayage, elles ne peuvent plus circuler à l'étranger, ou elles n'y circulent que pour leur valeur métallique, et, par conséquent, le pays perd une valeur monétaire, perte dont l'étranger profite en renvoyant la monnaie dans le pays qui l'a mise en circulation. Cette considération me paraît devoir l'emporter sur celle du danger de la fonte des monnaies, dans le cas où elle peut se faire avec profit. Aussi les peuples les plus versés dans la science du commerce, se sont-ils bien donnés de garde de grever leurs monnaies d'un droit de monnayage, cet exemple me paraît décisif et concluant contre la théorie.

Un autre inconvénient de la monnaie est que, malgré son altération par l'usure et par la rognure du métal, elle circule pour toute sa valeur monétaire, ce, qui, égale la mauvaise à la bonne, et autorise à

croire que sa valeur métallique n'est pas essentielle à sa constitution, cette opinion me paraît dénuée de fondement.

Il est bien vrai que lorsque l'altération ne s'étend que sur une petite partie de la monnaie d'un pays, on ne distingue pas la mauvaise de la bonne ; l'une et l'autre ont le même cours. Mais cette assimilation n'est point l'effet du consentement des parties intéressées ; elle ne résulte que de leur ignorance. Si l'on savait discerner la mauvaise monnaie de la bonne t et s'il était permis de la refuser, il n'y a point de doute qu'elle serait exclue de la circulation ; l'on en a une preuve irrécusable lorsque l'altération de la monnaie est assez générale pour décréditer la monnaie : alors le prix des objets d'échange baisse non-seulement dans la proportion de la détérioration de la monnaie ; preuve certaine qu'on n'est pas indifférent sur l'altération de la monnaie, et que si elle n'influe pas d'abord sur la circulation, ce n'est que par l'effet de l'ignorance ou de l'impuissance des échangistes. Le principe de l'égalité de la valeur métallique et de la valeur monétaire dans la monnaie, ne reçoit donc aucune atteinte de son altération.

On a cependant hasardé récemment la doctrine que ce n'est pas de sa valeur métallique, mais de sa valeur monétaire que la monnaie tire son pouvoir d'échange, d'où l'on a conclu que la valeur métallique est tout-à-fait inutile à la monnaie, et que le besoin qu'on en a pour les échanges suffit pour assurer sa circulation.

Cette doctrine est évidemment subversive du système monétaire ; mais sur quoi repose-t-elle ? sur ce que l'altération de la monnaie n'empêche pas sa circulation ; on sait maintenant à quoi s'en tenir sur ce point ; j'ajouterai que cet argument est entièrement vicieux, et suppose que, parce qu'on échange des produits du travail contre une monnaie qui perd un tiers ou un quart de sa valeur, l'échange aurait toujours lieu quand la monnaie n'aurait aucune valeur ; mais c'est là ce qu'en bonne logique on appelle conclure du moins au plus, ce qui est absurde.

Ce n'est pas là le seul vice de cette argumentation, il en est un plus grand et d'une plus haute importance, c'est que dans le cas où la monnaie n'a point de valeur métallique, il n'y a pas d'échange libre et volontaire. Jamais on ne détermine un être raisonnable à donner quelque chose pour rien ; quand cela arrive, l'échange est forcé, et alors il est aussi nuisible qu'il est profitable, quand il est volontaire. Autant l'un encourage la production, l'industrie et le commerce, autant l'autre les décourage, les entrave et les paralyse ; autant l'un favorise les progrès de la richesse particulière et générale, autant l'autre la compromet et l'expose à, un péril imminent. Tel est l'effet nécessaire et invariable de toute monnaie qui n'est pas métallique, et qui, comme le papier-monnaie, n'a en elle-même aucune valeur. (Voyez Papier-monnaie.)

MONOPOLE. — On entend par ce mot le privilège exclusif d'exploiter quelques branches du travail, de l'industrie et du commerce intérieur et extérieur.

Dans les temps d'ignorance, ces sortes de privilèges étaient regardés comme l'apanage du pouvoir, et une des sources fécondes de son trésor. Ainsi, on abandonnait, moyennant une rétribution aux maîtrises et corporations, le privilège exclusif du travail, le premier devoir comme la première ressource de l'homme, et il n'était permis de travailler qu'en payant un tribut au pouvoir et à l'association à laquelle on l'obligeait de s'aggréger.

Ainsi, plusieurs industries, désignées sous la dénomination dé professions civiles, étaient assujetties à la condition d'un brevet du pouvoir, et l'on rangeait dans cette catégorie le privilège de l'enseignement ; ce qu'on faisait à cet égard dans les temps d'ignorance, on le lit encore dans les siècles de lumières.

Ainsi, le privilège exclusif d'acheter et de vendre quelques espèces de produits du travail dans le marché intérieur était concédé soit à

des individus, soit à des compagnies, moyennant des rétributions plus ou moins considérables.

Ainsi, le privilège exclusif des importations et des exportations était le partage de plusieurs compagnies spéciales. On avait une compagnie pour le commerce du Nord, une pour le commerce d'Afrique, une pour le commerce des Indes, une pour le commerce des Indes-Occidentales.

On étendit la méthode du privilège exclusif jusqu'au commerce de la métropole avec ses colonies, et à celui de peuple à peuple.

De sorte que, sans exagération, on peut dire que le privilège du travail, de l'industrie et du commerce, était la loi générale de l'administration publique, et la concurrence une simple exception.

Quels étaient donc les effets de ce système sur la prospérité publique et particulière ? On ne le savait pas alors ; mais, depuis que l'économie politique a fait quelques progrès, on a été forcé de reconnaître que le monopole entrave l'industrie d'un pays et lui oppose des obstacles insurmontables.

L'effet naturel et nécessaire de tout monopole est sans contredit d'élever le prix des produits et du travail au taux que le consommateur peut le payer, but toujours désiré et toujours atteint, puisque le monopole peut tenir l'approvisionnement au-dessous des besoins de la consommation.

Non-seulement le monopole met à contribution le consommateur en élevant le prix des consommations au-delà de leur valeur vénale, mais il exerce le même abus sur le salaire du travail et sur la rente de la terre. Comme il fait seul travailler et seul approvisionne l'ouvrier de matières premières, il est le maître de régler le salaire et la rente de la terre au taux qui lui convient, et par conséquent au taux le plus bas auquel on peut les payer.

Par cette oppression du consommateur, de l'ouvrier et du propriétaire du sol, le monopole éteint toute activité, toute industrie, toute prospérité, toute richesse.

D'un autre côté la grandeur des profits du capital, dans les emplois du monopole, attire dans ces emplois une plus grande masse de capitaux que ceux qui leur auraient été nécessaires s'ils avaient été abandonnés à une libre concurrence. Le monopole dérange donc la distribution naturelle des capitaux ; et il en emploie davantage où ils sont le moins profitables au pays, et moins où ils lui seraient le plus utiles.

Le monopole arrête donc la production par l'élévation du prix des produits, par le mauvais emploi du capital, par le découragement de l'ouvrier et la spoliation du propriétaire du sol.

Tels sont sans contredit les résultats du monopole en théorie ; mais, comme il arrive souvent, les calamités qu'elle signale pour les détourner ne se réalisent pas toujours dans la pratique.

Il est certain que le monopole dés maîtrises et corporations ne livre pas à leur merci le consommateur, l'ouvrier et le propriétaire du sol. Chaque maître fait concurrence à l'autre, chacun cherche son intérêt particulier sans égard à celui de l'autre, et, si la concurrence, entre des intéressés à ne pas se nuire, n'est pas aussi efficace que celle qui résulte de la liberté des concurrens, au moins est-il certain que ce monopole est moins malfaisant que ne le comporte sa nature.

Il en est à peu près de même du monopole des métropoles sur leurs colonies. Ce monopole est tellement dénaturé quand il est exercé par toutes les villes d'un pays et par tous les commerçans de ces villes, qu'il semble qu'on peut le regarder comme à peu près nominal. On ne peut pas méconnaître cependant que la métropole vend plus cher à ses colonies, et achète d'elles à meilleur marché qu'elle ne le ferait si elle avait des concurrens dans la vente de ses produits et dans l'achat de ceux des colons ; cet avantage de la métropole tourne donc

au détriment des colonies ; mais les pertes des colonies peuvent-elles être jamais un profit pour les métropoles ?

Le monopole de l'industrie qu'exercent les professions civiles est d'une nature différente de celui de tous les autres monopoles. La plupart de ces professions veillent à la sûreté, au repos, à la sécurité et à l'industrie du peuple, et il ne serait pas sans danger de les abandonner à une concurrence illimitée et sans aucune garantie de la moralité et de la capacité de ceux qui les exercent.

Quant au monopole des compagnies de commerce, il faut distinguer celles dont le privilège est limité à un pays peu connu, exposé à des chances dangereuses, que de simples particuliers ne voudraient pas courir, ou contre lesquelles ils ne pourraient pas lutter sans une ruine certaine. Ces sortes de privilèges sont de la même nature que ceux qu'on accorde à ceux qui font des découvertes utiles, qui inventent des machines ou publient des ouvrages d'art, de science et de littérature. De tels privilèges sont toujours utiles à un pays et ne peuvent jamais lui être nuisibles : on ne peut donc pas les confondre avec le monopole ordinaire.

Il n'y a de monopole tout-à-fait désastreux et inexcusable que celui dont jouissent des compagnies et des particuliers, dont l'objet est dé leur assurer, aux dépens du producteur et du consommateur, des bénéfices qui sont de véritables impôts, et qu'on ne peut justifier que par l'abus du pouvoir.

Ces sortes de monopoles font à un pays tout le mal que nous avons déjà signalé ; mais il devient chaque jour moins redoutable. Les gouvernemens sont maintenant trop instruits pour se permettre de semblables abus ; ils savent qu'il est de leur intérêt particulier, non-seulement de ne pas mettre des entraves à l'industrie générale du pays, mais qu'il leur convient spécialement de l'environner de toute la protection dont elle a besoin, parce que de l'industrie découlent les ri-

chesses particulières et générales, et des richesses le moyen de subvenir aux besoins de l'état. On peut donc s'en rapporter aveuglément à l'intérêt des gouvernemens pour préserver les peuples des calamités du monopole ; j'ai la conviction qu'on peut ne l'envisager désormais que comme un vain épouvantail de la théorie, mais qu'il faut le tenir toujours en évidence, sinon comme un préservatif, du moins comme un monument des dangers de l'ignorance et des abus du pouvoir.

Maitrises

MACHINES. — On entend par ce mot, tous les instrumens qui facilitent le travail, qui l'abrègent, le perfectionnent et le rendent moins dispendieux.

Un exemple va rendre sensibles les avantages du travail des machines, et sa supériorité absolue sur le travail de l'homme.

Un propriétaire de terres qui a 75 hectares ou 150 arpens de terre à faire cultiver, peut employer à leur culture, trois sortes de machines, la bêche, la charrue à bœufs, et la charrue à chevaux ; et l'emploi de l'une ou de l'autre de ces machines, lui donnera des profits inégaux.

Àla bêche, un ouvrier ne cultivera que deux hectares ou quatre arpens ; et par conséquent il faudra pour la culture des 150 arpens, environ trente-sept cultivateurs.

Chaque ouvrier et sa famille forment un ménage de cinq individus, et les trente-sept cultivateurs avec leur famille, composeront une population de cent quatre-vingt-cinq individus qui vivront des produits de cette culture.

La consommation de chacun de ces individus, ne peut pas être évaluée à moins de trois se tiers de grains, ce qui porte la consomma-

tion totale à 515 setiers.

Les produits de 150 arpens cultivés à la bêche, doivent s'élever à 6 setiers par arpens, et pour 150 arpens à 900 setiers.

En déduisant de ce produit, les frais 515 id.

Il restera pour les profits du capital et pour la rente de la terre 385 setiers.

La même culture avec la charrue à bœufs, emploiera trois cultivateurs, trois charrues et six bœufs.

Les trois ouvriers avec leurs familles de cinq individus chacune formeront quinze individus.

Les produits de cette culture seront moins abondans que ceux de la culture à la bêche. Je ne les évaluerai qu'à 5 setiers par arpens, ce qui donne pour

Enfin la culture avec la charrue à chevaux emploiera un cultivateur, une charrue et trois chevaux.

L'ouvrier et sa famille, composeront un ménage de cinq individus.

Les produits dé cette culture, seront à peu près les mêmes que ceux, de la charrue à bœuf, et par conséquent de 750 setiers.

En déduisant les frais 65 id..

Les bénéfices seront de 685

Ainsi, sur les trois machinés à cultiver la terre, celles qui remplacent le travail de l'homme, par le travail des animaux, sont les plus productives pour le capitaliste et pour le propriétaire, et celles qui substituent l'activité du cheval, à la lenteur du bœuf, offrent encore de plus grands bénéfices ; là, s'est arrêtée l'invention des machines en agriculture.

Mais dans les autres travaux, dans ceux qui sont nécessaires pour approprier les produits bruts à la consommation, et pour les faire arriver au consommateur, l'art des machines a été porté beaucoup plus loin, et l'on est parvenu à remplacer le travail de l'homme et celui des animaux, par des agens infiniment supérieurs en force, et qui ne coûtent que les frais de leur construction et de leur entretien. Certaines de ces machines, dans certains genres de travaux, décuplent la force du cheval et multiplient celle de l'homme, d'où il résulte que les produits du travail des machines sont plus abondans, et à meilleur marché que ceux-du travail de l'homme, isolé ou secondé par les animaux.

Cet aperçu de la puissance des machines, suffit pour donner une idée de leurs services et de sa part qu'elles ont, et doivent avoir à la prospérité publique et aux progrès de la richesse particulière et générale.

On a cependant mis en question leur utilité absolue, et on ne leur accorde qu'une utilité relative et subordonnée au seul cas où le travail de l'homme ne suffit pas aux besoins de la consommation. On croit que le travail des machines, qui rend inutile le travail des ouvriers, est inutile et plus nuisible que profitable.

Cette objection est très-spécieuse, et a fait illusion à des écrivains célèbres en économie politique, elle ne peut cependant résister aux plus simples réflexions.

Quoique le travail des machines rende inutile le travail de l'homme, il ne diminue pas les produits de ce travail ; il les augmente au contraire, et par conséquent, on a, après l'établissement des machines, les mêmes, et de plus grands moyens de travail qu'auparavant. La population laborieuse ne peut donc pas souffrir du travail des machines ; elle doit au contraire y trouver un grand avantage, puisqu'on a un plus grand besoin de son travail et de plus grands

moyens de le payer, et l'on peut d'autant moins se passer de son travail, qu'il est le seul et l'unique moyen de tirer parti des produits du travail des machines.

Supposera-t-on qu'on ne pourra pas en faire un emploi actuel, et qu'un intervalle plus ou rupins long s'écoulera avant qu'on puisse ouvrir de nouveaux ateliers aux ouvriers sans travail ?

Eh bien, dans cette hypothèse même, il faudrait distribuer gratuitement aux ouvriers sans travail, les produits du travail des machines, car c'est le seul emploi qu'on en pourrait faire, et dans ce cas tout ce qui en résulterait, c'est que les ouvriers sans travail reflueraient dans les autres branches du travail, que les classes laborieuses travailleraient moins et auraient plus de temps pour s'instruire et se rendre capables de participer aux bienfaits de l'existence sociale.

Je dois cependant convenir que si on ne trouvait pas à employer les ouvriers laissés sans travail par les machines, on ne leur accorderait que le salaire le plus faible que l'humanité puisse offrir à la sympathie de la souffrance et du besoin. Cette classe vivrait ; mais ne se reproduirait pas, et, dans un temps donné, elle cesserait d'exister ; qu'arriverait-il alors ?

L'état s'affaiblirait-il en se dépeuplant ? rien de semblable n'aurait lieu, puisque le pays conserverait les mêmes produits. Comme l'a fort bien observé M. Malthus, la propagation de l'espèce humaine ne finit, ne s'arrête qu'avec la production qui doit la faire subsister ; et tant qu'il y a des moyens de subsistance, il naît des hommes pour les consommer. Tout ce qui résulterait de la disparition des classes qui vivaient des salaires de leur travail, c'est que les produits qu'elles consommaient le seraient par les classes qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre ; il n'y aurait donc de changé, en remplacent le travail de l'homme par celui des machines, que l'espèce des

consommateurs, et j'ose dire que ce changement serait avantageux sous tous les rapports au pays et à l'état.

La classe qui vit des profits du capital, et de la rente de la terre, n'a pas besoin de se livrer à un travail qui absorbe toutes ses facultés, elle cultive les sciences et les arts, fait faire des pror grès rapides à la civilisation, honore et illustre la société civile, est à la fois la force, la gloire et l'ornement de son pays. Ce n'est que par la réduction des classes qui vivent de salaires, et par l'extension de celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre, que les peuples modernes prospèrent, améliorent leur condition sociale, et accomplissent les nobles destinées de l'espèce humaine. On juge de cette progression par la proportion de la population des villes avec celle des campagnes. Plus l'une l'emporte sur l'autre, plus un pays est aisé, riche et puissant. Qu'est-ce donc qui donne aux villes la supériorité sur les campagnes, si ce n'est la multitude et la perfection de leurs machines que ne peuvent obtenir les campagnes.

Toute la question de l'utilité absolue ou relative des machines, se réduit donc à savoir s'il vaut mieux pour un pays conserver les classes qui vivent de salaires que de les réduire pour accroître celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre : j'ose dire que la question réduite à ces termes n'est pas même susceptible d'un doute raisonnable, et que le travail des machines serait encore sous ce rapport le plus grand bienfait qu'un pays puisse ambitionner.

Mais cette hypothèse même est tout-à-fait imaginaire, et ne se réalise jamais. Il est moralement impossible que, dans un pays qui a des moyens de faire travailler, les ouvriers restent sans travail. Toute l'économie politique repose sur la base de l'accroissement du travail par l'accroissement du capital, et si cette base s'écroulait, toute la science s'écroulerait avec elle, il n'y apurait plus rien de certain en économie politique.

L'expérience est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Àmesure que le travail des machines remplace le travail de l'homme et celui des animaux, que les produits sont plus abondans et à meilleur marché, ces produits, pour ainsi dire gratuits, alimentent d'autres travaux, font surgir de nouvelles sources de richesses, multiplient la population et développent une prospérité auparavant inconnue. L'Angleterre, qu'il faudra désormais citer en matière d'industrie, de commerce et de richesses, comme on citait autrefois les Romains dans la conduite de la guerre et de la politique, a vu doubler sa population dans l'espace de cinquante ans, phénomène qui exigeait autrefois la révolution de cinq siècles, et cependant il n'y a point de pays où les machines se soient plus multipliées qu'en Angleterre.

Sans doute on peut dire que si les machines ont servi si utilement la prospérité de l'Angleterre, c'est parce que son commerce extérieur a ouvert d'inépuisables débouchés à la consommation de ses produits ; et que, par conséquent, le travail exécuté par les machines, n'a fait que suppléer à l'insuffisance du travail de l'homme, seul cas où l'utilité des machines est universellement reconnue.

Je conviens qu'il en a été ainsi ; mais on ne peut méconnaître non plus que si le commerce a réussi à assurer des débouchés aux produits de l'Angleterre, c'est que le travail des machines en a tellement baissé le prix et a permis de le donner à si bon marché, qu'on peut dire que les machines se sont créé les consommateurs de leurs produits, ce que n'aurait jamais fait le travail de l'homme ; de sorte que l'honneur de la prospérité commerciale de l'Angleterre appartient au travail des machines, et tel sera son effet partout où l'on parviendra à l'introduire : c'est le plus puissant mobile de la richesse et de la civilisation des peuples modernes.

MAITRISES. (Voyez Corporations.)

MANUFACTURES. — On entend par ce mot le travail qui approprie les produits bruts à la consommation ; travail immense qui embrasse tout ce qui est nécessaire, utile et agréable à une nombreuse population nationale, et aux populations étrangères encore plus nombreuses.

Les économistes prétendent cependant que ce travail est stérile pour la richesse, parce qu'il n'ajoute rien à la masse du produit brut, dans lequel ils font consister toute la richesse ; parce qu'il se borne à lui donner la forme nécessaire à leur consommation, parce que la valeur, ajoutée aux produits par l'ouvrier, ne fait que compenser sa dépense pendant la confection de l'ouvrage ; mais ce système n'a plus de partisans depuis qu'on sait que la richesse se compose de valeurs ; que le travail le plus productif pour la richesse est celui qui a le plus de valeur ; que les produits et les services de tous les travaux ne se mesurent dans leur échange que par leur valeur réciproque, et que ceux qui n'ont aucune valeur, quoique de la nature de ceux qui sont les plus désirables, de ceux qui servent à la subsistance, ne contribuent en aucune manière à la composition de la richesse.

Ce qui rend surtout les manufactures productives de la richesse d'un pays, c'est qu'elles sont susceptibles d'une amélioration indéfinie, soit par l'accroissement des capitaux, soit par la division du travail, soit par l'établissement des machines ; c'est que la baisse des prix favorise la consommation, améliore la condition du consommateur, augmente l'aisance et le bien-être d'un pays. Sous ce seul rapport, les manufactures, sont une des sources les plus fécondes de la richesse des peuples et méritent toute leur, attention ; elles ont même des droits à leur sollicitude, quand elles approvisionnent les marchés de l'étranger et lui rapportent, en échange les trésors du monde entier. Plus les manufactures accumulent dans un pays les richesses : individuelles et sociales, plus ses produits m sont demandés et recherchés, plus elles prospèrent ; de sorte que si elles produisent la ri-

chesse, à son tour la richesse leur assure une prospérité indéfinie. Ce qu'il y a de certain, et ce qu'on a déjà fait remarquer, c'est que, dans le système économique des peuples modernes, il ne peut point y avoir de peuple riche et puissant, s'il ne possède de nombreuses manufactures pour son usage et pour, l'approvisionnement de l'étranger.

On ne peut donner une idée plus exacte de la puissance des manufactures qu'en reportant sa pensée sur la révolution qu'elles ont opérée dans les mœurs générales de l'Europe, dans son état social et dans son état politique.

Avant l'établissement des manufactures, les grands propriétaires n'avaient d'autres moyens de jouir de leur immense revenu, qu'ils percevaient en nature, que par une hospitalité sans bornes et par l'entretien d'une suite nombreuse de personnes dévouées à leur volonté, à leurs plaisirs et à leur service. Ces grands propriétaires, disséminés sur la surface d'un pays, toujours coalisés contre le pouvoir, le tenaient dans de continuelles alarmes, ou plutôt ils se le partageaient et l'exerçaient dans toute sa plénitude sur leurs tenans, leurs dépendans et leurs serviteurs. Sur cette base reposait le pouvoir des barons, dont on a fait si mal à propos une des ramifications du pouvoir féodal.

Ce pouvoir s'affaiblit graduellement et s'anéantit tout-à-fait à mesure que les manufactures étrangères et nationales offrirent aux barons des produits qui multiplièrent leurs jouissances, sans partage avec qui que ce soit, et pour leur satisfaction personnelle et celle de leur famille : tant il est vrai, dit Adam Smith, que tout pour soi et rien pour les autres semble avoir été dans tous les siècles la maxime des maîtres du genre humain.

La même passion pour les produits des manufactures, qui dépouilla les barons de leur pouvoir, les porta à l'aliénation de leurs propriétés, jusqu'alors bannies du commerce par les lois de primogéniture et de substitution perpétuelle.

D'un autre côté les produits du sol, échangés contre ceux des manufactures, créèrent une population laborieuse et industrieuse tout-à-fait indépendante des consommateurs de leurs produits.

Cette population nouvelle, en contact avec l'ancienne population par des rapports d'intérêts, exerça sûr elle toute l'influence du savoir, de l'industrie, de l'activité, des richesses et des lumières ; balança leur autorité, et concourut à les soumettre aux lois et à l'obéissance d'un pouvoir commun.

Ces résultats sont évidens, et l'on ne peut mesurer par la pensée l'intervalle immense qui sépare le point de départ des manufactures du point où elles sont arrivées, sans être frappé d'étonnement et d'admiration à la vue de ce prodigieux phénomène. Ce qui ne doit pas paraitre moins étrange c'est que, malgré la métamorphose totale que les manufactures ont opérée dans l'état social et dans l'état politique de l'Europe, on se flatte d'empêcher sa consommation par de vaines terreurs, d'impuissantes combinaisons et d'inutiles regrets. Il n'y a d'autres moyens de se soustraire à leur empire qu'en renonçant à leurs jouissances : on n'oserait pas même envisager cette alternative.

MAXIMUM. — Ce mot ne doit trouver place ici que comme un monument de la sottise et de l'abus du pouvoir. Il exprime la fixation du prix des denrées de première nécessité à un taux qu'il n'est pas permis de dépasser, et que par cette raison, on appelle le maximum. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'absurdité de cette fixation arbitraire du prix des denrées ; il suffit de faire remarquer qu'elle va directement contre son but.

Que se propose-t-on par l'établissement du maximum ? c'est d'assurer la subsistance du grand corps du peuple à un prix auquel il puisse atteindre on veut donc que le peuple puisse, dans des temps de disette, faire la même consommation des denrées de première nécessité, que dans les temps d'abondance ; mais si la même quantité de

denrées n'existe pas dans un temps comme dans l'autre, il est physiquement impossible que la consommation soit la même.

Or, il est certain que la quantité des denrées n'est pas la même dans les temps de disette que dans les temps d'abondance. Si la différence est d'un tiers, de la moitié, des deux tiers, vouloir qu'on consomme comme si la quantité de denrées était la même, c'est vouloir l'absurde, c'est précipiter la famine sur toute la population, c'est la condamner toute entière à une mort certaine : tel serait en effet le résultat de tout maximum, si la nature des choses n'opposait au pouvoir une résistance insurmontable ; si l'art d'éluder les mauvaises lois ne faisait échouer les mesures prises pour leur exécution ; et malgré cet heureux désordre que de calamités ne produit pas la seule existence du maximum.

C'est, dit M. Malthus, une maxime de la police turque, qui a son fondement dans la faiblesse du gouvernement et la crainte des mouvemens populaires, de tenir le blé à bas prix dans toutes les villes considérables ; aussi, dans les mauvaises récoltes, tous ceux qui ont dû blé en leur possession, sont obligés de le vendre au prix fixé, et s'il n'y en a point dans le voisinage de ces villes, on met à contribution d'autres districts. Quand le blé manque à Constantinople, dix provinces sont affamés pour les approvisionner. À Damas, pendant la rareté de 1784, le peuple payait le pain un sou la livre, tandis que les paysans dans les villages mouraient de faim.

Ce n'est pas seulement à Constantinople, qu'on trouve de pareils exemples, il n'y a point à cet égard de différence entre Constantinople et les gouvernemens absolus. En France même, sous les prétendus gouvernemens constitutionnels, il est arrivé plus d'une fois de ne faire payer à Paris le prix du pain que trois ou quatre sous la livre, tandis que dans les provinces on le payait de six à dix et même douze sous.

Comment a-t-on été si long-temps à s'apercevoir que le moyen de se préserver de la famine, même dans les plus mauvaises récoltes, c'est de réduire la consommation dans des proportions relatives à l'approvisionnement. Or, c'est là ce qu'opère éminemment le prix des grains ; il s'élève à mesure que l'approvisionnement diminue, et force chaque consommateur à réduire sa ration proportionnellement à la masse des denrées. Par cette réduction volontaire, quoique nécessaire, les privations et les souffrances sont supportées par toute la population, et alors elles sont non-seulement tolérables, mais les moins dommageables pour un pays.

Àce moyen pris dans la nature des choses on doit ajouter rétablissement des entrepôts prés des grandes villes. Ils forment des greniers de réserve, qui ne coûtent rien à l'état, qui empêchent l'exagération des prix, qui rassurent contre d'inévitables accidens, et offrent aux peuples de salutaires ressources contre le plus terrible des événemens de la vie sociale.

Puissent ces démonstrations de la science économique, sur le point le plus délicat de l'ordre public et de l'humanité, prévenir le retour de ces époques déplorables rendues encore plus funestes et plus désastreuses par la barbarie et l'ignorance des gouvernemens.

MONNAIE. — C'est l'instrument des échanges. Sans la monnaie, tout échange serait sinon impossible, dû moins tellement difficile, qu'il ne pourrait avoir lieu que dans quelques cas particuliers et spéciaux, jamais il ne fut devenu d'un usage habituel.

Comment en effet celui qui veut faire l'échangé d'un bœuf contre du blé, du vin, du drap, des cuirs, etc, pourrait-il y parvenir s'il n'avait le pouvoir d'échanger son bœuf contre une valeur composée de parties qu'il peut ensuite donner en paiement des choses dont il a besoin, ou dont il désire la possession ?

Aussi trouve-t-on u*e valeur de cette nature employée dans les échanges de tous les peuples, même de ceux qui ont eu à peine quelques notions de la civilisation.

Dans les temps les plus reculés de l'antiquité le bétail servait de valeur d'échange ou de monnaie ; plus tard, on employa les métaux : le fer à Sparte, le cuivre à Rome, l'or et l'argent chez tous les peuples riches et commerçans.

Dans des temps plus rapprochés de nous, on trouve comme valeur, monétaire, le sel en Abyssinie ; une espèce d'écaille, dans quelques parties des côtes de l'Inde ; la morue sèche à Terre-Neuve ; le tabac en Virginie ; le sucre dans quelques colonies occidentales, dans d'autres pays, les peaux et les cuirs préparés ; enfin, le cuivre, l'argent et l'or, partout où le commerce a porté son empire et ses lois.

D'abord on donnait une portion de cette monnaie matérielle en échange des autres produits matériels, et, par conséquent, l'échange était matériel et indépendant de toute fiction et de toute abstraction ; il n'est pas même impossible que dans cet échange on n'eût aucune idée de la monnaie ; mais deux inconvéniens graves entravaient l'emploi des métaux précieux dans les échanges.

Le premier résultait de la nécessité de les peser, ce qui n'était ni toujours facile, ni toujours sûr, et ce qui d'ailleurs devait entraîner une perte de temps considérable.

Le second inconvénient était dans la difficulté de connaître le degré de finesse de l'or et de l'argent, ce qu'on ne pouvait savoir que par l'essai, que peu de personnes étaient en état de faire.

On remédia à ces deux inconvéniens par la division du cuivre, de l'argent et de l'or en petite portions, dont le pouvoir social de chaque pays détermina le poids et la finesse par un terme spécial, et dés ce moment la monnaie, de privée qu'elle avait été jusqu'alors, devint pu-

blique ; mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'elle continua d'être un composé du métal et du timbre, deux objets distincts, mais nécessaires et indispensables à sa constitution.

De ce que cette distinction du timbre et du métal se perdit dans la dénomination commune de monnaie, des gouvernemens se persuadèrent qu'ils pouvaient, par leur timbre, donner au métal monétaire une valeur arbitraire. Si cette persuasion était sincère, il faut convenir qu'elle était bien aveugle. Si, ce qui est plus vraisemblable, c'était une déception, c'était la plus odieuse ; car elle portait atteinte à la foi publique, atteinte qu'on ne justifiait même pas en la faisant considérer comme un impôt. Cette ressource n'était pas d'ailleurs bien étendue, et ne pouvait être que momentanée, puisque le gouvernement était forcé de recevoir en paiement de ce qui lui était dû par ses sujets la monnaie altérée qu'il leur avait donnée en paiement de ce qu'il leur devait. De sorte que la fraude monétaire au lieu d'être un pur gain pour le gouvernement, n'était qu'un emprunt forcé dont le sujet se remboursait par ses mains, soit en donnant la monnaie pour sa valeur nominale, soit en élevant les produits de son travail dans la proportion de la valeur nominale de la monnaie à sa valeur métallique ; mais cette lutte du gouvernement contre le sujet, et du sujet contre le gouvernement, n'en était pas moins désastreuse pour les transactions sociales. L'altération des monnaies y portait le trouble et le désordre, et les transformait en des chances contraires à leur nature. Aussi excita-t-elle de continuelles clameurs, et souvent des résistances dangereuses.

Àprésent de pareils désordres ne sont pas à craindre ; le gouvernement et les peuples sont trop éclairés pour s'exposer à leurs funestes résultats, et l'on peut se féliciter de ce que les transactions sociales jouissent à cet égard de toutes les garanties désirables.

Mais d'autres erreurs compliquent le système monétaire.

On prétend, et cette opinion n'est pas encore abandonnée, que la monnaie est la mesure des valeurs, c'est-à-dire qu'elle détermine la valeur vénale de tout objet mis en vente. Mais comment cela pourrait-il être ?

Pour qu'une chose soit la mesure d'une autre, il faut qu'elle en ait les qualités, et que leurs qualités puissent se rapprocher et se combiner entre elles. Ce qui mesure le poids doit peser, ce qui mesure l'étendue doit être étendue, sans cela toute mesure du poids et de l'étendu est illusoire et idéale. Par la même raison, la monnaie ne peut mesurer la valeur des choses que par sa propre valeur ; et comme l'échange détermine sa valeur, la monnaie n'est pas plus la mesure de la valeur des choses, que cette valeur n'est sa mesure. Toutes les valeurs vénales n'ont d'autre mesure ni d'autre régulateur que le marché, et les lois invariables de l'offre et de la demande.

Si la monnaie n'est pas la mesure de la valeur vénale des produits du travail, elle en est encore moins le signe et la représentation, comme on l'a avancé dans tant de livres d'économie politique, qui ne sont pas d'ailleurs sans mérite.

Qu'est-ce donc que la monnaie ? C'est un produit du travail préférera tout autre, que tout le monde reçoit en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer, et dont on ne se défait que quand on ne peut plus le garder. Cela est si vrai, qu'avec de la monnaie on est assuré de se procurer tout ce dont on a besoin, tandis qu'avec tout autre produit, quelque précieux qu'il soit, on n'est pas certain d'en obtenir l'échange contre la monnaie. Cette différence de la monnaie et des autres produits est si grande, que, dans tous les pays soumis au régime arbitraire, elle a sur le travail une influence que n'ont pas les autres produits. On travaille pour de l'or et de l'argent, et l'on ne travaillerait pas pour d'autres produits dont on n'a pas un besoin actuel ou prochain.

Quelle est donc la cause de la préférence qu'obtient partout la monnaie d'or et d'argent sur tout autre produit, sans aucune exception ?

Ce n'est pas seulement, comme on le dit généralement, parce qu'elle réunit l'assentiment du monde commerçant, c'est encore, et surtout parce qu'elle a des qualités que les autres n'ont pas, et que les qualités qui lui sont particulières sont d'un prix infini.

L'or et l'argent sont moins périssables que les autres produits du travail, et plus facilement divisés et réunis ; leur garde est moins dispendieuse. On peut les soustraire plus facilement aux déprédations du pouvoir. Enfin, leur valeur est moins variable.

Toutes ces qualités inhérentes à l'or et à l'argent sont plus que suffisantes pour expliquer et motiver la préférence que le monde commerçant leur accorde sur les autres produits du travail, qui sont dans le commerce ; mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que ces causés de prédilection sont sans effet sur le rang qu'ils occupent dans l'opinion du commerce. Il reste donc à savoir pourquoi le cuivré ne vaut pas l'argent, et l'argent l'or. Ce n'est pas parce que la quantité qu'on en extrait dés mines est différente ; mais parce que la quantité qu'on en porte au marché diffère. De sorte que la loi du marché, l'offre et la demande sont encore la mesure de la valeur respective de ces divers métaux.

La monnaie qui exprime cette différence doit être d'une exactitude rigoureuse, autrement il en résulterait des pertes considérables pour le pays. On serait exactement dans la même position où l'on est dans celui qui a une monnaie forte et une monnaie faible. Comme la monnaie forte est fondue, et que la monnaie faible reste seule dans la circulation, de même, si la proportion de l'or et de l'argent n'était pas bien fixée, si l'argent était évalué trop haut et l'or trop bas, l'or sortirait de la circulation, et l'argent seul ferait les fonctions de monnaie,

ce qui jetterait le désordre dans les échanges et dans toutes les transactions sociales.

La même rectitude n'est pas nécessaire pour la monnaie de cuivre, parce qu'elle ne sert qu'aux appoints et à quelques opérations du commerce en détail, parce que son usage est très-borné, et ses résultats de peu d'importance.

La difficulté de fixer les rapports de l'or et de l'argent, de les préserver de la variation de leur prix vénal, et, par conséquent, de soustraire à la fonte celui dont la valeur monétaire est inférieure à sa valeur vénale, a fait naître l'opinion qu'un droit de monnayage préviendrait ce grave inconvénient. Cette opinion est fondée ; mais n'est-elle pas balancée et même réfutée par dès considérations d'un ordre plus élevé, et sans contredit, plus décisif ?

Il est certain que lorsque les monnaies d'un pays sont surchargées d'un droit de monnayage, elles ne peuvent plus circuler à l'étranger, ou elles n'y circulent que pour leur valeur métallique, et, par conséquent, le pays perd une valeur monétaire, perte dont l'étranger profite en renvoyant la monnaie dans le pays qui l'a mise en circulation. Cette considération me paraît devoir l'emporter sur celle du danger de la fonte des monnaies, dans le cas où elle peut se faire avec profit. Aussi les peuples les plus versés dans la science du commerce, se sont-ils bien donnés de garde de grever leurs monnaies d'un droit de monnayage, cet exemple me paraît décisif et concluant contre la théorie.

Un autre inconvénient de la monnaie est que, malgré son altération par l'usure et par la rognure du métal, elle circule pour toute sa valeur monétaire, ce, qui, égale la mauvaise à la bonne, et autorise à croire que sa valeur métallique n'est pas essentielle à sa constitution, cette opinion me paraît dénuée de fondement.

Il est bien vrai que lorsque l'altération ne s'étend que sur une petite partie de la monnaie d'un pays, on ne distingue pas la mauvaise de la bonne ; l'une et l'autre ont le même cours. Mais cette assimilation n'est point l'effet du consentement des parties intéressées ; elle ne résulte que de leur ignorance. Si l'on savait discerner la mauvaise monnaie de la bonne t et s'il était permis de la refuser, il n'y a point de doute qu'elle serait exclue de la circulation ; l'on en a une preuve irrécusable lorsque l'altération de la monnaie est assez générale pour décréditer la monnaie : alors le prix des objets d'échange baisse non-seulement dans la proportion de la détérioration de la monnaie ; preuve certaine qu'on n'est pas indifférent sur l'altération de la monnaie, et que si elle n'influe pas d'abord sur la circulation, ce n'est que par l'effet de l'ignorance ou de l'impuissance des échangistes. Le principe de l'égalité de la valeur métallique et de la valeur monétaire dans la monnaie, ne reçoit donc aucune atteinte de son altération.

On a cependant hasardé récemment la doctrine que ce n'est pas de sa valeur métallique, mais de sa valeur monétaire que la monnaie tire son pouvoir d'échange, d'où l'on a conclu que la valeur métallique est tout-à-fait inutile à la monnaie, et que le besoin qu'on en a pour les échanges suffit pour assurer sa circulation.

Cette doctrine est évidemment subversive du système monétaire ; mais sur quoi repose-t-elle ? sur ce que l'altération de la monnaie n'empêche pas sa circulation ; on sait maintenant à quoi s'en tenir sur ce point ; j'ajouterai que cet argument est entièrement vicieux, et suppose que, parce qu'on échange des produits du travail contre une monnaie qui perd un tiers ou un quart de sa valeur, l'échange aurait toujours lieu quand la monnaie n'aurait aucune valeur ; mais c'est là ce qu'en bonne logique on appelle conclure du moins au plus, ce qui est absurde.

Ce n'est pas là le seul vice de cette argumentation, il en est un plus grand et d'une plus haute importance, c'est que dans le cas où la

monnaie n'a point de valeur métallique, il n'y a pas d'échange libre et volontaire. Jamais on ne détermine un être raisonnable à donner quelque chose pour rien ; quand cela arrive, l'échange est forcé, et alors il est aussi nuisible qu'il est profitable, quand il est volontaire. Autant l'un encourage la production, l'industrie et le commerce, autant l'autre les décourage, les entrave et les paralyse ; autant l'un favorise les progrès de la richesse particulière et générale, autant l'autre la compromet et l'expose à, un péril imminent. Tel est l'effet nécessaire et invariable de toute monnaie qui n'est pas métallique, et qui, comme le papier-monnaie, n'a en elle-même aucune valeur. (Voyez Papier-monnaie.)

MONOPOLE. — On entend par ce mot le privilège exclusif d'exploiter quelques branches du travail, de l'industrie et du commerce intérieur et extérieur.

Dans les temps d'ignorance, ces sortes de privilèges étaient regardés comme l'apanage du pouvoir, et une des sources fécondes de son trésor. Ainsi, on abandonnait, moyennant une rétribution aux maîtrises et corporations, le privilège exclusif du travail, le premier devoir comme la première ressource de l'homme, et il n'était permis de travailler qu'en payant un tribut au pouvoir et à l'association à laquelle on l'obligeait de s'aggréger.

Ainsi, plusieurs industries, désignées sous la dénomination dé professions civiles, étaient assujetties à la condition d'un brevet du pouvoir, et l'on rangeait dans cette catégorie le privilège de l'enseignement ; ce qu'on faisait à cet égard dans les temps d'ignorance, on le lit encore dans les siècles de lumières.

Ainsi, le privilège exclusif d'acheter et de vendre quelques espèces de produits du travail dans le marché intérieur était concédé soit à des individus, soit à des compagnies, moyennant des rétributions plus ou moins considérables.

Ainsi, le privilège exclusif des importations et des exportations était le partage de plusieurs compagnies spéciales. On avait une compagnie pour le commerce du Nord, une pour le commerce d'Afrique, une pour le commerce des Indes, une pour le commerce des Indes-Occidentales.

On étendit la méthode du privilège exclusif jusqu'au commerce de la métropole avec ses colonies, et à celui de peuple à peuple.

De sorte que, sans exagération, on peut dire que le privilège du travail, de l'industrie et du commerce, était la loi générale de l'administration publique, et la concurrence une simple exception.

Quels étaient donc les effets de ce système sur la prospérité publique et particulière ? On ne le savait pas alors ; mais, depuis que l'économie politique a fait quelques progrès, on a été forcé de reconnaître que le monopole entrave l'industrie d'un pays et lui oppose des obstacles insurmontables.

L'effet naturel et nécessaire de tout monopole est sans contredit d'élever le prix des produits et du travail au taux que le consommateur peut le payer, but toujours désiré et toujours atteint, puisque le monopole peut tenir l'approvisionnement au-dessous des besoins de la consommation.

Non-seulement le monopole met à contribution le consommateur en élevant le prix des consommations au-delà de leur valeur vénale, mais il exerce le même abus sur le salaire du travail et sur la rente de la terre. Comme il fait seul travailler et seul approvisionne l'ouvrier de matières premières, il est le maître de régler le salaire et la rente de la terre au taux qui lui convient, et par conséquent au taux le plus bas auquel on peut les payer.

Par cette oppression du consommateur, de l'ouvrier et du propriétaire du sol, le monopole éteint toute activité, toute industrie, toute

prospérité, toute richesse.

D'un autre côté la grandeur des profits du capital, dans les emplois du monopole, attire dans ces emplois une plus grande masse de capitaux que ceux qui leur auraient été nécessaires s'ils avaient été abandonnés à une libre concurrence. Le monopole dérange donc la distribution naturelle des capitaux ; et il en emploie davantage où ils sont le moins profitables au pays, et moins où ils lui seraient le plus utiles.

Le monopole arrête donc la production par l'élévation du prix des produits, par le mauvais emploi du capital, par le découragement de l'ouvrier et la spoliation du propriétaire du sol.

Tels sont sans contredit les résultats du monopole en théorie ; mais, comme il arrive souvent, les calamités qu'elle signale pour les détourner ne se réalisent pas toujours dans la pratique.

Il est certain que le monopole dés maîtrises et corporations ne livre pas à leur merci le consommateur, l'ouvrier et le propriétaire du sol. Chaque maître fait concurrence à l'autre, chacun cherche son intérêt particulier sans égard à celui de l'autre, et, si la concurrence, entre des intéressés à ne pas se nuire, n'est pas aussi efficace que celle qui résulte de la liberté des concurrens, au moins est-il certain que ce monopole est moins malfaisant que ne le comporte sa nature.

Il en est à peu près de même du monopole des métropoles sur leurs colonies. Ce monopole est tellement dénaturé quand il est exercé par toutes les villes d'un pays et par tous les commerçans de ces villes, qu'il semble qu'on peut le regarder comme à peu près nominal. On ne peut pas méconnaître cependant que la métropole vend plus cher à ses colonies, et achète d'elles à meilleur marché qu'elle ne le ferait si elle avait des concurrens dans la vente de ses produits et dans l'achat de ceux des colons ; cet avantage de la métropole tourne donc au détriment des colonies ; mais les pertes des colonies peuvent-elles être jamais un profit pour les métropoles ?

Le monopole de l'industrie qu'exercent les professions civiles est d'une nature différente de celui de tous les autres monopoles. La plupart de ces professions veillent à la sûreté, au repos, à la sécurité et à l'industrie du peuple, et il ne serait pas sans danger de les abandonner à une concurrence illimitée et sans aucune garantie de la moralité et de la capacité de ceux qui les exercent.

Quant au monopole des compagnies de commerce, il faut distinguer celles dont le privilège est limité à un pays peu connu, exposé à des chances dangereuses, que de simples particuliers ne voudraient pas courir, ou contre lesquelles ils ne pourraient pas lutter sans une ruine certaine. Ces sortes de privilèges sont de la même nature que ceux qu'on accorde à ceux qui font des découvertes utiles, qui inventent des machines ou publient des ouvrages d'art, de science et de littérature. De tels privilèges sont toujours utiles à un pays et ne peuvent jamais lui être nuisibles : on ne peut donc pas les confondre avec le monopole ordinaire.

Il n'y a de monopole tout-à-fait désastreux et inexcusable que celui dont jouissent des compagnies et des particuliers, dont l'objet est de leur assurer, aux dépens du producteur et du consommateur, des bénéfices qui sont de véritables impôts, et qu'on ne peut justifier que par l'abus du pouvoir.

Ces sortes de monopoles font à un pays tout le mal que nous avons déjà signalé ; mais il devient chaque jour moins redoutable. Les gouvernemens sont maintenant trop instruits pour se permettre de semblables abus ; ils savent qu'il est de leur intérêt particulier, non-seulement de ne pas mettre des entraves à l'industrie générale du pays, mais qu'il leur convient spécialement de l'environner de toute la protection dont elle a besoin, parce que de l'industrie découlent les richesses particulières et générales, et des richesses le moyen de subvenir aux besoins de l'état. On peut donc s'en rapporter aveuglément à l'intérêt des gouvernemens pour préserver les peuples des calamités

du monopole ; j'ai la conviction qu'on peut ne l'envisager désormais que comme un vain épouvantail de la théorie, mais qu'il faut le tenir toujours en évidence, sinon comme un préservatif, du moins comme un monument des dangers de l'ignorance et des abus du pouvoir.

Manufactures

MACHINES. — On entend par ce mot, tous les instrumens qui facilitent le travail, qui l'abrègent, le perfectionnent et le rendent moins dispendieux.

Un exemple va rendre sensibles les avantages du travail des machines, et sa supériorité absolue sur le travail de l'homme.

Un propriétaire de terres qui a 75 hectares ou 150 arpens de terre à faire cultiver, peut employer à leur culture, trois sortes de machines, la bêche, la charrue à bœufs, et la charrue à chevaux ; et l'emploi de l'une ou de l'autre de ces machines, lui donnera des profits inégaux.

Àla bêche, un ouvrier ne cultivera que deux hectares ou quatre arpens ; et par conséquent il faudra pour la culture des 150 arpens, environ trente-sept cultivateurs.

Chaque ouvrier et sa famille forment un ménage de cinq individus, et les trente-sept cultivateurs avec leur famille, composeront une population de cent quatre-vingt-cinq individus qui vivront des produits de cette culture.

La consommation de chacun de ces individus, ne peut pas être évaluée à moins de trois se tiers de grains, ce qui porte la consommation totale à 515 setiers.

Les produits de 150 arpens cultivés à la bêche, doivent s'élever à 6 setiers par arpens, et pour 150 arpens à 900 setiers.

En déduisant de ce produit, les frais 515 id.

Il restera pour les profits du capital et pour la rente de la terre 385 setiers.

La même culture avec la charrue à bœufs, emploiera trois cultivateurs, trois charrues et six bœufs.

Les trois ouvriers avec leurs familles de cinq individus chacune formeront quinze individus.

Les produits de cette culture seront moins abondans que ceux de la culture à la bêche. Je ne les évaluerai qu'à 5 setiers par arpens, ce qui donne pour

Enfin la culture avec la charrue à chevaux emploiera un cultivateur, une charrue et trois chevaux.

L'ouvrier et sa famille, composeront un ménage de cinq individus.

Les produits dé cette culture, seront à peu près les mêmes que ceux, de la charrue à bœuf, et par conséquent de 750 setiers.

En déduisant les frais 65 id..

Les bénéfices seront de 685

Ainsi, sur les trois machinés à cultiver la terre, celles qui remplacent le travail de l'homme, par le travail des animaux, sont les plus productives pour le capitaliste et pour le propriétaire, et celles qui substituent l'activité du cheval, à la lenteur du bœuf, offrent encore de plus grands bénéfices ; là, s'est arrêtée l'invention des machines en agriculture.

Mais dans les autres travaux, dans ceux qui sont nécessaires pour approprier les produits bruts à la consommation, et pour les faire arriver au consommateur, l'art des machines a été porté beaucoup plus loin, et l'on est parvenu à remplacer le travail de l'homme et celui des

animaux, par des agens infiniment supérieurs en force, et qui ne coûtent que les frais de leur construction et de leur entretien. Certaines de ces machines, dans certains genres de travaux, décuplent la force du cheval et multiplient celle de l'homme, d'où il résulte que les produits du travail des machines sont plus abondans, et à meilleur marché que ceux-du travail de l'homme, isolé ou secondé par les animaux.

Cet aperçu de la puissance des machines, suffit pour donner une idée de leurs services et de sa part qu'elles ont, et doivent avoir à la prospérité publique et aux progrès de la richesse particulière et générale.

On a cependant mis en question leur utilité absolue, et on ne leur accorde qu'une utilité relative et subordonnée au seul cas où le travail de l'homme ne suffit pas aux besoins de la consommation. On croit que le travail des machines, qui rend inutile le travail des ouvriers, est inutile et plus nuisible que profitable.

Cette objection est très-spécieuse, et a fait illusion à des écrivains célèbres en économie politique, elle ne peut cependant résister aux plus simples réflexions.

Quoique le travail des machines rende inutile le travail de l'homme, il ne diminue pas les produits de ce travail ; il les augmente au contraire, et par conséquent, on a, après l'établissement des machines, les mêmes, et de plus grands moyens de travail qu'auparavant. La population laborieuse ne peut donc pas souffrir du travail des machines ; elle doit au contraire y trouver un grand avantage, puisqu'on a un plus grand besoin de son travail et de plus grands moyens de le payer, et l'on peut d'autant moins se passer de son travail, qu'il est le seul et l'unique moyen de tirer parti des produits du travail des machines.

Supposera-t-on qu'on ne pourra pas en faire un emploi actuel, et qu'un intervalle plus ou rupins long s'écoulera avant qu'on puisse ouvrir de nouveaux ateliers aux ouvriers sans travail ?

Eh bien, dans cette hypothèse même, il faudrait distribuer gratuitement aux ouvriers sans travail, les produits du travail des machines, car c'est le seul emploi qu'on en pourrait faire, et dans ce cas tout ce qui en résulterait, c'est que les ouvriers sans travail reflueraient dans les autres branches du travail, que les classes laborieuses travailleraient moins et auraient plus de temps pour s'instruire et se rendre capables de participer aux bienfaits de l'existence sociale.

Je dois cependant convenir que si on ne trouvait pas à employer les ouvriers laissés sans travail par les machines, on ne leur accorderait que le salaire le plus faible que l'humanité puisse offrir à la sympathie de la souffrance et du besoin. Cette classe vivrait ; mais ne se reproduirait pas, et, dans un temps donné, elle cesserait d'exister ; qu'arriverait-il alors ?

L'état s'affaiblirait-il en se dépeuplant ? rien de semblable n'aurait lieu, puisque le pays conserverait les mêmes produits. Comme l'a fort bien observé M. Malthus, la propagation de l'espèce humaine ne finit, ne s'arrête qu'avec la production qui doit la faire subsister ; et tant qu'il y a des moyens de subsistance, il naît des hommes pour les consommer. Tout ce qui résulterait de la disparition des classes qui vivaient des salaires de leur travail, c'est que les produits qu'elles consommaient le seraient par les classes qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre ; il n'y aurait donc de changé, en remplacent le travail de l'homme par celui des machines, que l'espèce des consommateurs, et j'ose dire que ce changement serait avantageux sous tous les rapports au pays et à l'état.

La classe qui vit des profits du capital, et de la rente de la terre, n'a pas besoin de se livrer à un travail qui absorbe toutes ses facultés, elle

cultive les sciences et les arts, fait faire des pror grès rapides à la civilisation, honore et illustre la société civile, est à la fois la force, la gloire et l'ornement de son pays. Ce n'est que par la réduction des classes qui vivent de salaires, et par l'extension de celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre, que les peuples modernes prospèrent, améliorent leur condition sociale, et accomplissent les nobles destinées de l'espèce humaine. On juge de cette progression par la proportion de la population des villes avec celle des campagnes. Plus l'une l'emporte sur l'autre, plus un pays est aisé, riche et puissant. Qu'est-ce donc qui donne aux villes la supériorité sur les campagnes, si ce n'est la multitude et la perfection de leurs machines que ne peuvent obtenir les campagnes.

Toute la question de l'utilité absolue ou relative des machines, se réduit donc à savoir s'il vaut mieux pour un pays conserver les classes qui vivent de salaires que de les réduire pour accroître celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre : j'ose dire que la question réduite à ces termes n'est pas même susceptible d'un doute raisonnable, et que le travail des machines serait encore sous ce rapport le plus grand bienfait qu'un pays puisse ambitionner.

Mais cette hypothèse même est tout-à-fait imaginaire, et ne se réalise jamais. Il est moralement impossible que, dans un pays qui a des moyens de faire travailler, les ouvriers restent sans travail. Toute l'économie politique repose sur la base de l'accroissement du travail par l'accroissement du capital, et si cette base s'écroulait, toute la science s'écroulerait avec elle, il n'y apurait plus rien de certain en économie politique.

L'expérience est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Àmesure que le travail des machines remplace le travail de l'homme et celui des animaux, que les produits sont plus abondans et à meilleur marché, ces produits, pour ainsi dire gratuits, alimentent

d'autres travaux, font surgir de nouvelles sources de richesses, multiplient la population et développent une prospérité auparavant inconnue. L'Angleterre, qu'il faudra désormais citer en matière d'industrie, de commerce et de richesses, comme on citait autrefois les Romains dans la conduite de la guerre et de la politique, a vu doubler sa population dans l'espace de cinquante ans, phénomène qui exigeait autrefois la révolution de cinq siècles, et cependant il n'y a point de pays où les machines se soient plus multipliées qu'en Angleterre.

Sans doute on peut dire que si les machines ont servi si utilement la prospérité de l'Angleterre, c'est parce que son commerce extérieur a ouvert d'inépuisables débouchés à la consommation de ses produits ; et que, par conséquent, le travail exécuté par les machines, n'a fait que suppléer à l'insuffisance du travail de l'homme, seul cas où l'utilité des machines est universellement reconnue.

Je conviens qu'il en a été ainsi ; mais on ne peut méconnaître non plus que si le commerce a réussi à assurer des débouchés aux produits de l'Angleterre, c'est que le travail des machines en a tellement baissé le prix et a permis de le donner à si bon marché, qu'on peut dire que les machines se sont créé les consommateurs de leurs produits, ce que n'aurait jamais fait le travail de l'homme ; de sorte que l'honneur de la prospérité commerciale de l'Angleterre appartient au travail des machines, et tel sera son effet partout où l'on parviendra à l'introduire : c'est le plus puissant mobile de la richesse et de la civilisation des peuples modernes.

MAITRISES. (Voyez Corporations.)

MANUFACTURES. — On entend par ce mot le travail qui approprie les produits bruts à la consommation ; travail immense qui embrasse tout ce qui est nécessaire, utile et agréable à une nombreuse population nationale, et aux populations étrangères encore plus nombreuses.

Les économistes prétendent cependant que ce travail est stérile pour la richesse, parce qu'il n'ajoute rien à la masse du produit brut, dans lequel ils font consister toute la richesse ; parce qu'il se borne à lui donner la forme nécessaire à leur consommation, parce que la valeur, ajoutée aux produits par l'ouvrier, ne fait que compenser sa dépense pendant la confection de l'ouvrage ; mais ce système n'a plus de partisans depuis qu'on sait que la richesse se compose de valeurs ; que le travail le plus productif pour la richesse est celui qui a le plus de valeur ; que les produits et les services de tous les travaux ne se mesurent dans leur échange que par leur valeur réciproque, et que ceux qui n'ont aucune valeur, quoique de la nature de ceux qui sont les plus désirables, de ceux qui servent à la subsistance, ne contribuent en aucune manière à la composition de la richesse.

Ce qui rend surtout les manufactures productives de la richesse d'un pays, c'est qu'elles sont susceptibles d'une amélioration indéfinie, soit par l'accroissement des capitaux, soit par la division du travail, soit par l'établissement des machines ; c'est que la baisse des prix favorise la consommation, améliore la condition du consommateur, augmente l'aisance et le bien-être d'un pays. Sous ce seul rapport, les manufactures, sont une des sources les plus fécondes de la richesse des peuples et méritent toute leur, attention ; elles ont même des droits à leur sollicitude, quand elles approvisionnent les marchés de l'étranger et lui rapportent, en échange les trésors du monde entier. Plus les manufactures accumulent dans un pays les richesses : individuelles et sociales, plus ses produits m sont demandés et recherchés, plus elles prospèrent ; de sorte que si elles produisent la richesse, à son tour la richesse leur assure une prospérité indéfinie. Ce qu'il y a de certain, et ce qu'on a déjà fait remarquer, c'est que, dans le système économique des peuples modernes, il ne peut point y avoir de peuple riche et puissant, s'il ne possède de nombreuses manufactures pour son usage et pour, l'approvisionnement de l'étranger.

On ne peut donner une idée plus exacte de la puissance des manufactures qu'en reportant sa pensée sur la révolution qu'elles ont opérée dans les mœurs générales de l'Europe, dans son état social et dans son état politique.

Avant l'établissement des manufactures, les grands propriétaires n'avaient d'autres moyens de jouir de leur immense revenu, qu'ils percevaient en nature, que par une hospitalité sans bornes et par l'entretien d'une suite nombreuse de personnes dévouées à leur volonté, à leurs plaisirs et à leur service. Ces grands propriétaires, disséminés sur la surface d'un pays, toujours coalisés contre le pouvoir, le tenaient dans de continuelles alarmes, ou plutôt ils se le partageaient et l'exerçaient dans toute sa plénitude sur leurs tenans, leurs dépendans et leurs serviteurs. Sur cette base reposait le pouvoir des barons, dont on a fait si mal à propos une des ramifications du pouvoir féodal.

Ce pouvoir s'affaiblit graduellement et s'anéantit tout-à-fait à mesure que les manufactures étrangères et nationales offrirent aux barons des produits qui multiplièrent leurs jouissances, sans partage avec qui que ce soit, et pour leur satisfaction personnelle et celle de leur famille : tant il est vrai, dit Adam Smith, que tout pour soi et rien pour les autres semble avoir été dans tous les siècles la maxime des maîtres du genre humain.

La même passion pour les produits des manufactures, qui dépouilla les barons de leur pouvoir, les porta à l'aliénation de leurs propriétés, jusqu'alors bannies du commerce par les lois de primogéniture et de substitution perpétuelle.

D'un autre côté les produits du sol, échangés contre ceux des manufactures, créèrent une population laborieuse et industrieuse tout-à-fait indépendante des consommateurs de leurs produits.

Cette population nouvelle, en contact avec l'ancienne population par des rapports d'intérêts, exerça sûr elle toute l'influence du savoir,

de l'industrie, de l'activité, des richesses et des lumières ; balança leur autorité, et concourut à les soumettre aux lois et à l'obéissance d'un pouvoir commun.

Ces résultats sont évidens, et l'on ne peut mesurer par la pensée l'intervalle immense qui sépare le point de départ des manufactures du point où elles sont arrivées, sans être frappé d'étonnement et d'admiration à la vue de ce prodigieux phénomène. Ce qui ne doit pas paraitre moins étrange c'est que, malgré la métamorphose totale que les manufactures ont opérée dans l'état social et dans l'état politique de l'Europe, on se flatte d'empêcher sa consommation par de vaines terreurs, d'impuissantes combinaisons et d'inutiles regrets. Il n'y a d'autres moyens de se soustraire à leur empire qu'en renonçant à leurs jouissances : on n'oserait pas même envisager cette alternative.

MAXIMUM. — Ce mot ne doit trouver place ici que comme un monument de la sottise et de l'abus du pouvoir. Il exprime la fixation du prix des denrées de première nécessité à un taux qu'il n'est pas permis de dépasser, et que par cette raison, on appelle le maximum. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'absurdité de cette fixation arbitraire du prix des denrées ; il suffit de faire remarquer qu'elle va directement contre son but.

Que se propose-t-on par l'établissement du maximum ? c'est d'assurer la subsistance du grand corps du peuple à un prix auquel il puisse atteindre on veut donc que le peuple puisse, dans des temps de disette, faire la même consommation des denrées de première nécessité, que dans les temps d'abondance ; mais si la même quantité de denrées n'existe pas dans un temps comme dans l'autre, il est physiquement impossible que la consommation soit la même.

Or, il est certain que la quantité des denrées n'est pas la même dans les temps de disette que dans les temps d'abondance. Si la différence est d'un tiers, de la moitié, des deux tiers, vouloir qu'on

consomme comme si la quantité de denrées était la même, c'est vouloir l'absurde, c'est précipiter la famine sur toute la population, c'est la condamner toute entière à une mort certaine : tel serait en effet le résultat de tout maximum, si la nature des choses n'opposait au pouvoir une résistance insurmontable ; si l'art d'éluder les mauvaises lois ne faisait échouer les mesures prises pour leur exécution ; et malgré cet heureux désordre que de calamités ne produit pas la seule existence du maximum.

C'est, dit M. Malthus, une maxime de la police turque, qui a son fondement dans la faiblesse du gouvernement et la crainte des mouvemens populaires, de tenir le blé à bas prix dans toutes les villes considérables ; aussi, dans les mauvaises récoltes, tous ceux qui ont dû blé en leur possession, sont obligés de le vendre au prix fixé, et s'il n'y en a point dans le voisinage de ces villes, on met à contribution d'autres districts. Quand le blé manque à Constantinople, dix provinces sont affamés pour les approvisionner. À Damas, pendant la rareté de 1784, le peuple payait le pain un sou la livre, tandis que les paysans dans les villages mouraient de faim.

Ce n'est pas seulement à Constantinople, qu'on trouve de pareils exemples, il n'y a point à cet égard de différence entre Constantinople et les gouvernemens absolus. En France même, sous les prétendus gouvernemens constitutionnels, il est arrivé plus d'une fois de ne faire payer à Paris le prix du pain que trois ou quatre sous la livre, tandis que dans les provinces on le payait de six à dix et même douze sous.

Comment a-t-on été si long-temps à s'apercevoir que le moyen de se préserver de la famine, même dans les plus mauvaises récoltes, c'est de réduire la consommation dans des proportions relatives à l'approvisionnement. Or, c'est là ce qu'opère éminemment le prix des grains ; il s'élève à mesure que l'approvisionnement diminue, et force chaque consommateur à réduire sa ration proportionnellement à la

masse des denrées. Par cette réduction volontaire, quoique nécessaire, les privations et les souffrances sont supportées par toute la population, et alors elles sont non-seulement tolérables, mais les moins dommageables pour un pays.

Àce moyen pris dans la nature des choses on doit ajouter rétablissement des entrepôts prés des grandes villes. Ils forment des greniers de réserve, qui ne coûtent rien à l'état, qui empêchent l'exagération des prix, qui rassurent contre d'inévitables accidens, et offrent aux peuples de salutaires ressources contre le plus terrible des événemens de la vie sociale.

Puissent ces démonstrations de la science économique, sur le point le plus délicat de l'ordre public et de l'humanité, prévenir le retour de ces époques déplorables rendues encore plus funestes et plus désastreuses par la barbarie et l'ignorance des gouvernemens.

MONNAIE. — C'est l'instrument des échanges. Sans la monnaie, tout échange serait sinon impossible, dû moins tellement difficile, qu'il ne pourrait avoir lieu que dans quelques cas particuliers et spéciaux, jamais il ne fut devenu d'un usage habituel.

Comment en effet celui qui veut faire l'échangé d'un bœuf contre du blé, du vin, du drap, des cuirs, etc, pourrait-il y parvenir s'il n'avait le pouvoir d'échanger son bœuf contre une valeur composée de parties qu'il peut ensuite donner en paiement des choses dont il a besoin, ou dont il désire la possession ?

Aussi trouve-t-on u*e valeur de cette nature employée dans les échanges de tous les peuples, même de ceux qui ont eu à peine quelques notions de la civilisation.

Dans les temps les plus reculés de l'antiquité le bétail servait de valeur d'échange ou de monnaie ; plus tard, on employa les métaux : le

fer à Sparte, le cuivre à Rome, l'or et l'argent chez tous les peuples riches et commerçans.

Dans des temps plus rapprochés de nous, on trouve comme valeur, monétaire, le sel en Abyssinie ; une espèce d'écaille, dans quelques parties des côtes de l'Inde ; la morue sèche à Terre-Neuve ; le tabac en Virginie ; le sucre dans quelques colonies occidentales, dans d'autres pays, les peaux et les cuirs préparés ; enfin, le cuivre, l'argent et l'or, partout où le commerce a porté son empire et ses lois.

D'abord on donnait une portion de cette monnaie matérielle en échange des autres produits matériels, et, par conséquent, l'échange était matériel et indépendant de toute fiction et de toute abstraction ; il n'est pas même impossible que dans cet échange on n'eût aucune idée de la monnaie ; mais deux inconvéniens graves entravaient l'emploi des métaux précieux dans les échanges.

Le premier résultait de la nécessité de les peser, ce qui n'était ni toujours facile, ni toujours sûr, et ce qui d'ailleurs devait entraîner une perte de temps considérable.

Le second inconvénient était dans la difficulté de connaître le degré de finesse de l'or et de l'argent, ce qu'on ne pouvait savoir que par l'essai, que peu de personnes étaient en état de faire.

On remédia à ces deux inconvéniens par la division du cuivre, de l'argent et de l'or en petite portions, dont le pouvoir social de chaque pays détermina le poids et la finesse par un terme spécial, et dés ce moment la monnaie, de privée qu'elle avait été jusqu'alors, devint publique ; mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'elle continua d'être un composé du métal et du timbre, deux objets distincts, mais nécessaires et indispensables à sa constitution.

De ce que cette distinction du timbre et du métal se perdit dans la dénomination commune de monnaie, des gouvernemens se persua-

dèrent qu'ils pouvaient, par leur timbre, donner au métal monétaire une valeur arbitraire. Si cette persuasion était sincère, il faut convenir qu'elle était bien aveugle. Si, ce qui est plus vraisemblable, c'était une déception, c'était la plus odieuse ; car elle portait atteinte à la foi publique, atteinte qu'on ne justifiait même pas en la faisant considérer comme un impôt. Cette ressource n'était pas d'ailleurs bien étendue, et ne pouvait être que momentanée, puisque le gouvernement était forcé de recevoir en paiement de ce qui lui était dû par ses sujets la monnaie altérée qu'il leur avait donnée en paiement de ce qu'il leur devait. De sorte que la fraude monétaire au lieu d'être un pur gain pour le gouvernement, n'était qu'un emprunt forcé dont le sujet se remboursait par ses mains, soit en donnant la monnaie pour sa valeur nominale, soit en élevant les produits de son travail dans la proportion de la valeur nominale de la monnaie à sa valeur métallique ; mais cette lutte du gouvernement contre le sujet, et du sujet contre le gouvernement, n'en était pas moins désastreuse pour les transactions sociales. L'altération des monnaies y portait le trouble et le désordre, et les transformait en des chances contraires à leur nature. Aussi excita-t-elle de continuelles clameurs, et souvent des résistances dangereuses.

Àprésent de pareils désordres ne sont pas à craindre ; le gouvernement et les peuples sont trop éclairés pour s'exposer à leurs funestes résultats, et l'on peut se féliciter de ce que les transactions sociales jouissent à cet égard de toutes les garanties désirables.

Mais d'autres erreurs compliquent le système monétaire.

On prétend, et cette opinion n'est pas encore abandonnée, que la monnaie est la mesure des valeurs, c'est-à-dire qu'elle détermine la valeur vénale de tout objet mis en vente. Mais comment cela pourrait-il être ?

Pour qu'une chose soit la mesure d'une autre, il faut qu'elle en ait les qualités, et que leurs qualités puissent se rapprocher et se combiner entre elles. Ce qui mesure le poids doit peser, ce qui mesure l'étendue doit être étendue, sans cela toute mesure du poids et de l'étendu est illusoire et idéale. Par la même raison, la monnaie ne peut mesurer la valeur des choses que par sa propre valeur ; et comme l'échange détermine sa valeur, la monnaie n'est pas plus la mesure de la valeur des choses, que cette valeur n'est sa mesure. Toutes les valeurs vénales n'ont d'autre mesure ni d'autre régulateur que le marché, et les lois invariables de l'offre et de la demande.

Si la monnaie n'est pas la mesure de la valeur vénale des produits du travail, elle en est encore moins le signe et la représentation, comme on l'a avancé dans tant de livres d'économie politique, qui ne sont pas d'ailleurs sans mérite.

Qu'est-ce donc que la monnaie ? C'est un produit du travail préférera tout autre, que tout le monde reçoit en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer, et dont on ne se défait que quand on ne peut plus le garder. Cela est si vrai, qu'avec de la monnaie on est assuré de se procurer tout ce dont on a besoin, tandis qu'avec tout autre produit, quelque précieux qu'il soit, on n'est pas certain d'en obtenir l'échange contre la monnaie. Cette différence de la monnaie et des autres produits est si grande, que, dans tous les pays soumis au régime arbitraire, elle a sur le travail une influence que n'ont pas les autres produits. On travaille pour de l'or et de l'argent, et l'on ne travaillerait pas pour d'autres produits dont on n'a pas un besoin actuel ou prochain.

Quelle est donc la cause de la préférence qu'obtient partout la monnaie d'or et d'argent sur tout autre produit, sans aucune exception ?

Ce n'est pas seulement, comme on le dit généralement, parce qu'elle réunit l'assentiment du monde commerçant, c'est encore, et surtout parce qu'elle a des qualités que les autres n'ont pas, et que les qualités qui lui sont particulières sont d'un prix infini.

L'or et l'argent sont moins périssables que les autres produits du travail, et plus facilement divisés et réunis ; leur garde est moins dispendieuse. On peut les soustraire plus facilement aux déprédations du pouvoir. Enfin, leur valeur est moins variable.

Toutes ces qualités inhérentes à l'or et à l'argent sont plus que suffisantes pour expliquer et motiver la préférence que le monde commerçant leur accorde sur les autres produits du travail, qui sont dans le commerce ; mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que ces causés de prédilection sont sans effet sur le rang qu'ils occupent dans l'opinion du commerce. Il reste donc à savoir pourquoi le cuivré ne vaut pas l'argent, et l'argent l'or. Ce n'est pas parce que la quantité qu'on en extrait dés mines est différente ; mais parce que la quantité qu'on en porte au marché diffère. De sorte que la loi du marché, l'offre et la demande sont encore la mesure de la valeur respective de ces divers métaux.

La monnaie qui exprime cette différence doit être d'une exactitude rigoureuse, autrement il en résulterait des pertes considérables pour le pays. On serait exactement dans la même position où l'on est dans celui qui a une monnaie forte et une monnaie faible. Comme la monnaie forte est fondue, et que la monnaie faible reste seule dans la circulation, de même, si la proportion de l'or et de l'argent n'était pas bien fixée, si l'argent était évalué trop haut et l'or trop bas, l'or sortirait de la circulation, et l'argent seul ferait les fonctions de monnaie, ce qui jetterait le désordre dans les échanges et dans toutes les transactions sociales.

La même rectitude n'est pas nécessaire pour la monnaie de cuivre, parce qu'elle ne sert qu'aux appoints et à quelques opérations du commerce en détail, parce que son usage est très-borné, et ses résultats de peu d'importance.

La difficulté de fixer les rapports de l'or et de l'argent, de les préserver de la variation de leur prix vénal, et, par conséquent, de soustraire à la fonte celui dont la valeur monétaire est inférieure à sa valeur vénale, a fait naître l'opinion qu'un droit de monnayage préviendrait ce grave inconvénient. Cette opinion est fondée ; mais n'est-elle pas balancée et même réfutée par dès considérations d'un ordre plus élevé, et sans contredit, plus décisif ?

Il est certain que lorsque les monnaies d'un pays sont surchargées d'un droit de monnayage, elles ne peuvent plus circuler à l'étranger, ou elles n'y circulent que pour leur valeur métallique, et, par conséquent, le pays perd une valeur monétaire, perte dont l'étranger profite en renvoyant la monnaie dans le pays qui l'a mise en circulation. Cette considération me paraît devoir l'emporter sur celle du danger de la fonte des monnaies, dans le cas où elle peut se faire avec profit. Aussi les peuples les plus versés dans la science du commerce, se sont-ils bien donnés de garde de grever leurs monnaies d'un droit de monnayage, cet exemple me paraît décisif et concluant contre la théorie.

Un autre inconvénient de la monnaie est que, malgré son altération par l'usure et par la rognure du métal, elle circule pour toute sa valeur monétaire, ce, qui, égale la mauvaise à la bonne, et autorise à croire que sa valeur métallique n'est pas essentielle à sa constitution, cette opinion me paraît dénuée de fondement.

Il est bien vrai que lorsque l'altération ne s'étend que sur une petite partie de la monnaie d'un pays, on ne distingue pas la mauvaise de la bonne ; l'une et l'autre ont le même cours. Mais cette assimila-

tion n'est point l'effet du consentement des parties intéressées ; elle ne résulte que de leur ignorance. Si l'on savait discerner la mauvaise monnaie de la bonne t et s'il était permis de la refuser, il n'y a point de doute qu'elle serait exclue de la circulation ; l'on en a une preuve irrécusable lorsque l'altération de la monnaie est assez générale pour décréditer la monnaie : alors le prix des objets d'échange baisse non-seulement dans la proportion de la détérioration de la monnaie ; preuve certaine qu'on n'est pas indifférent sur l'altération de la monnaie, et que si elle n'influe pas d'abord sur la circulation, ce n'est que par l'effet de l'ignorance ou de l'impuissance des échangistes. Le principe de l'égalité de la valeur métallique et de la valeur monétaire dans la monnaie, ne reçoit donc aucune atteinte de son altération.

On a cependant hasardé récemment la doctrine que ce n'est pas de sa valeur métallique, mais de sa valeur monétaire que la monnaie tire son pouvoir d'échange, d'où l'on a conclu que la valeur métallique est tout-à-fait inutile à la monnaie, et que le besoin qu'on en a pour les échanges suffit pour assurer sa circulation.

Cette doctrine est évidemment subversive du système monétaire ; mais sur quoi repose-t-elle ? sur ce que l'altération de la monnaie n'empêche pas sa circulation ; on sait maintenant à quoi s'en tenir sur ce point ; j'ajouterai que cet argument est entièrement vicieux, et suppose que, parce qu'on échange des produits du travail contre une monnaie qui perd un tiers ou un quart de sa valeur, l'échange aurait toujours lieu quand la monnaie n'aurait aucune valeur ; mais c'est là ce qu'en bonne logique on appelle conclure du moins au plus, ce qui est absurde.

Ce n'est pas là le seul vice de cette argumentation, il en est un plus grand et d'une plus haute importance, c'est que dans le cas où la monnaie n'a point de valeur métallique, il n'y a pas d'échange libre et volontaire. Jamais on ne détermine un être raisonnable à donner quelque chose pour rien ; quand cela arrive, l'échange est forcé, et

alors il est aussi nuisible qu'il est profitable, quand il est volontaire. Autant l'un encourage la production, l'industrie et le commerce, autant l'autre les décourage, les entrave et les paralyse ; autant l'un favorise les progrès de la richesse particulière et générale, autant l'autre la compromet et l'expose à, un péril imminent. Tel est l'effet nécessaire et invariable de toute monnaie qui n'est pas métallique, et qui, comme le papier-monnaie, n'a en elle-même aucune valeur. (Voyez Papier-monnaie.)

MONOPOLE. — On entend par ce mot le privilège exclusif d'exploiter quelques branches du travail, de l'industrie et du commerce intérieur et extérieur.

Dans les temps d'ignorance, ces sortes de privilèges étaient regardés comme l'apanage du pouvoir, et une des sources fécondes de son trésor. Ainsi, on abandonnait, moyennant une rétribution aux maîtrises et corporations, le privilège exclusif du travail, le premier devoir comme la première ressource de l'homme, et il n'était permis de travailler qu'en payant un tribut au pouvoir et à l'association à laquelle on l'obligeait de s'aggréger.

Ainsi, plusieurs industries, désignées sous la dénomination dé professions civiles, étaient assujetties à la condition d'un brevet du pouvoir, et l'on rangeait dans cette catégorie le privilège de l'enseignement ; ce qu'on faisait à cet égard dans les temps d'ignorance, on le lit encore dans les siècles de lumières.

Ainsi, le privilège exclusif d'acheter et de vendre quelques espèces de produits du travail dans le marché intérieur était concédé soit à des individus, soit à des compagnies, moyennant des rétributions plus ou moins considérables.

Ainsi, le privilège exclusif des importations et des exportations était le partage de plusieurs compagnies spéciales. On avait une compagnie pour le commerce du Nord, une pour le commerce d'Afrique,

une pour le commerce des Indes, une pour le commerce des Indes-Occidentales.

On étendit la méthode du privilège exclusif jusqu'au commerce de la métropole avec ses colonies, et à celui de peuple à peuple.

De sorte que, sans exagération, on peut dire que le privilège du travail, de l'industrie et du commerce, était la loi générale de l'administration publique, et la concurrence une simple exception.

Quels étaient donc les effets de ce système sur la prospérité publique et particulière ? On ne le savait pas alors ; mais, depuis que l'économie politique a fait quelques progrès, on a été forcé de reconnaître que le monopole entrave l'industrie d'un pays et lui oppose des obstacles insurmontables.

L'effet naturel et nécessaire de tout monopole est sans contredit d'élever le prix des produits et du travail au taux que le consommateur peut le payer, but toujours désiré et toujours atteint, puisque le monopole peut tenir l'approvisionnement au-dessous des besoins de la consommation.

Non-seulement le monopole met à contribution le consommateur en élevant le prix des consommations au-delà de leur valeur vénale, mais il exerce le même abus sur le salaire du travail et sur la rente de la terre. Comme il fait seul travailler et seul approvisionne l'ouvrier de matières premières, il est le maître de régler le salaire et la rente de la terre au taux qui lui convient, et par conséquent au taux le plus bas auquel on peut les payer.

Par cette oppression du consommateur, de l'ouvrier et du propriétaire du sol, le monopole éteint toute activité, toute industrie, toute prospérité, toute richesse.

D'un autre côté la grandeur des profits du capital, dans les emplois du monopole, attire dans ces emplois une plus grande masse de capi-

taux que ceux qui leur auraient été nécessaires s'ils avaient été abandonnés à une libre concurrence. Le monopole dérange donc la distribution naturelle des capitaux ; et il en emploie davantage où ils sont le moins profitables au pays, et moins où ils lui seraient le plus utiles.

Le monopole arrête donc la production par l'élévation du prix des produits, par le mauvais emploi du capital, par le découragement de l'ouvrier et la spoliation du propriétaire du sol.

Tels sont sans contredit les résultats du monopole en théorie ; mais, comme il arrive souvent, les calamités qu'elle signale pour les détourner ne se réalisent pas toujours dans la pratique.

Il est certain que le monopole dés maîtrises et corporations ne livre pas à leur merci le consommateur, l'ouvrier et le propriétaire du sol. Chaque maître fait concurrence à l'autre, chacun cherche son intérêt particulier sans égard à celui de l'autre, et, si la concurrence, entre des intéressés à ne pas se nuire, n'est pas aussi efficace que celle qui résulte de la liberté des concurrens, au moins est-il certain que ce monopole est moins malfaisant que ne le comporte sa nature.

Il en est à peu près de même du monopole des métropoles sur leurs colonies. Ce monopole est tellement dénaturé quand il est exercé par toutes les villes d'un pays et par tous les commerçans de ces villes, qu'il semble qu'on peut le regarder comme à peu près nominal. On ne peut pas méconnaître cependant que la métropole vend plus cher à ses colonies, et achète d'elles à meilleur marché qu'elle ne le ferait si elle avait des concurrens dans la vente de ses produits et dans l'achat de ceux des colons ; cet avantage de la métropole tourne donc au détriment des colonies ; mais les pertes des colonies peuvent-elles être jamais un profit pour les métropoles ?

Le monopole de l'industrie qu'exercent les professions civiles est d'une nature différente de celui de tous les autres monopoles. La plupart de ces professions veillent à la sûreté, au repos, à la sécurité et à

l'industrie du peuple, et il ne serait pas sans danger de les abandonner à une concurrence illimitée et sans aucune garantie de la moralité et de la capacité de ceux qui les exercent.

Quant au monopole des compagnies de commerce, il faut distinguer celles dont le privilège est limité à un pays peu connu, exposé à des chances dangereuses, que de simples particuliers ne voudraient pas courir, ou contre lesquelles ils ne pourraient pas lutter sans une ruine certaine. Ces sortes de privilèges sont de la même nature que ceux qu'on accorde à ceux qui font des découvertes utiles, qui inventent des machines ou publient des ouvrages d'art, de science et de littérature. De tels privilèges sont toujours utiles à un pays et ne peuvent jamais lui être nuisibles : on ne peut donc pas les confondre avec le monopole ordinaire.

Il n'y a de monopole tout-à-fait désastreux et inexcusable que celui dont jouissent des compagnies et des particuliers, dont l'objet est dé leur assurer, aux dépens du producteur et du consommateur, des bénéfices qui sont de véritables impôts, et qu'on ne peut justifier que par l'abus du pouvoir.

Ces sortes de monopoles font à un pays tout le mal que nous avons déjà signalé ; mais il devient chaque jour moins redoutable. Les gouvernemens sont maintenant trop instruits pour se permettre de semblables abus ; ils savent qu'il est de leur intérêt particulier, non-seulement de ne pas mettre des entraves à l'industrie générale du pays, mais qu'il leur convient spécialement de l'environner de toute la protection dont elle a besoin, parce que de l'industrie découlent les richesses particulières et générales, et des richesses le moyen de subvenir aux besoins de l'état. On peut donc s'en rapporter aveuglément à l'intérêt des gouvernemens pour préserver les peuples des calamités du monopole ; j'ai la conviction qu'on peut ne l'envisager désormais que comme un vain épouvantail de la théorie, mais qu'il faut le tenir

toujours en évidence, sinon comme un préservatif, du moins comme un monument des dangers de l'ignorance et des abus du pouvoir.

Maximum

MACHINES. — On entend par ce mot, tous les instrumens qui facilitent le travail, qui l'abrègent, le perfectionnent et le rendent moins dispendieux.

Un exemple va rendre sensibles les avantages du travail des machines, et sa supériorité absolue sur le travail de l'homme.

Un propriétaire de terres qui a 75 hectares ou 150 arpens de terre à faire cultiver, peut employer à leur culture, trois sortes de machines, la bêche, la charrue à bœufs, et la charrue à chevaux ; et l'emploi de l'une ou de l'autre de ces machines, lui donnera des profits inégaux.

Àla bêche, un ouvrier ne cultivera que deux hectares ou quatre arpens ; et par conséquent il faudra pour la culture des 150 arpens, environ trente-sept cultivateurs.

Chaque ouvrier et sa famille forment un ménage de cinq individus, et les trente-sept cultivateurs avec leur famille, composeront une population de cent quatre-vingt-cinq individus qui vivront des produits de cette culture.

La consommation de chacun de ces individus, ne peut pas être évaluée à moins de trois se tiers de grains, ce qui porte la consommation totale à 515 setiers.

Les produits de 150 arpens cultivés à la bêche, doivent s'élever à 6 setiers par arpens, et pour 150 arpens à 900 setiers.

En déduisant de ce produit, les frais 515 id.

Il restera pour les profits du capital et pour la rente de la terre 385 setiers.

La même culture avec la charrue à bœufs, emploiera trois cultivateurs, trois charrues et six bœufs.

Les trois ouvriers avec leurs familles de cinq individus chacune formeront quinze individus.

Les produits de cette culture seront moins abondans que ceux de la culture à la bêche. Je ne les évaluerai qu'à 5 setiers par arpens, ce qui donne pour

Enfin la culture avec la charrue à chevaux emploiera un cultivateur, une charrue et trois chevaux.

L'ouvrier et sa famille, composeront un ménage de cinq individus.

Les produits dé cette culture, seront à peu près les mêmes que ceux, de la charrue à bœuf, et par conséquent de 750 setiers.

En déduisant les frais 65 id..

Les bénéfices seront de 685

Ainsi, sur les trois machinés à cultiver la terre, celles qui remplacent le travail de l'homme, par le travail des animaux, sont les plus productives pour le capitaliste et pour le propriétaire, et celles qui substituent l'activité du cheval, à la lenteur du bœuf, offrent encore de plus grands bénéfices ; là, s'est arrêtée l'invention des machines en agriculture.

Mais dans les autres travaux, dans ceux qui sont nécessaires pour approprier les produits bruts à la consommation, et pour les faire arriver au consommateur, l'art des machines a été porté beaucoup plus loin, et l'on est parvenu à remplacer le travail de l'homme et celui des animaux, par des agens infiniment supérieurs en force, et qui ne

coûtent que les frais de leur construction et de leur entretien. Certaines de ces machines, dans certains genres de travaux, décuplent la force du cheval et multiplient celle de l'homme, d'où il résulte que les produits du travail des machines sont plus abondans, et à meilleur marché que ceux-du travail de l'homme, isolé ou secondé par les animaux.

Cet aperçu de la puissance des machines, suffit pour donner une idée de leurs services et de sa part qu'elles ont, et doivent avoir à la prospérité publique et aux progrès de la richesse particulière et générale.

On a cependant mis en question leur utilité absolue, et on ne leur accorde qu'une utilité relative et subordonnée au seul cas où le travail de l'homme ne suffit pas aux besoins de la consommation. On croit que le travail des machines, qui rend inutile le travail des ouvriers, est inutile et plus nuisible que profitable.

Cette objection est très-spécieuse, et a fait illusion à des écrivains célèbres en économie politique, elle ne peut cependant résister aux plus simples réflexions.

Quoique le travail des machines rende inutile le travail de l'homme, il ne diminue pas les produits de ce travail ; il les augmente au contraire, et par conséquent, on a, après l'établissement des machines, les mêmes, et de plus grands moyens de travail qu'auparavant. La population laborieuse ne peut donc pas souffrir du travail des machines ; elle doit au contraire y trouver un grand avantage, puisqu'on a un plus grand besoin de son travail et de plus grands moyens de le payer, et l'on peut d'autant moins se passer de son travail, qu'il est le seul et l'unique moyen de tirer parti des produits du travail des machines.

Supposera-t-on qu'on ne pourra pas en faire un emploi actuel, et qu'un intervalle plus ou rupins long s'écoulera avant qu'on puisse ou-

vrir de nouveaux ateliers aux ouvriers sans travail ?

Eh bien, dans cette hypothèse même, il faudrait distribuer gratuitement aux ouvriers sans travail, les produits du travail des machines, car c'est le seul emploi qu'on en pourrait faire, et dans ce cas tout ce qui en résulterait, c'est que les ouvriers sans travail reflueraient dans les autres branches du travail, que les classes laborieuses travailleraient moins et auraient plus de temps pour s'instruire et se rendre capables de participer aux bienfaits de l'existence sociale.

Je dois cependant convenir que si on ne trouvait pas à employer les ouvriers laissés sans travail par les machines, on ne leur accorderait que le salaire le plus faible que l'humanité puisse offrir à la sympathie de la souffrance et du besoin. Cette classe vivrait ; mais ne se reproduirait pas, et, dans un temps donné, elle cesserait d'exister ; qu'arriverait-il alors ?

L'état s'affaiblirait-il en se dépeuplant ? rien de semblable n'aurait lieu, puisque le pays conserverait les mêmes produits. Comme l'a fort bien observé M. Malthus, la propagation de l'espèce humaine ne finit, ne s'arrête qu'avec la production qui doit la faire subsister ; et tant qu'il y a des moyens de subsistance, il naît des hommes pour les consommer. Tout ce qui résulterait de la disparition des classes qui vivaient des salaires de leur travail, c'est que les produits qu'elles consommaient le seraient par les classes qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre ; il n'y aurait donc de changé, en remplacent le travail de l'homme par celui des machines, que l'espèce des consommateurs, et j'ose dire que ce changement serait avantageux sous tous les rapports au pays et à l'état.

La classe qui vit des profits du capital, et de la rente de la terre, n'a pas besoin de se livrer à un travail qui absorbe toutes ses facultés, elle cultive les sciences et les arts, fait faire des pror grès rapides à la civilisation, honore et illustre la société civile, est à la fois la force, la

gloire et l'ornement de son pays. Ce n'est que par la réduction des classes qui vivent de salaires, et par l'extension de celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre, que les peuples modernes prospèrent, améliorent leur condition sociale, et accomplissent les nobles destinées de l'espèce humaine. On juge de cette progression par la proportion de la population des villes avec celle des campagnes. Plus l'une l'emporte sur l'autre, plus un pays est aisé, riche et puissant. Qu'est-ce donc qui donne aux villes la supériorité sur les campagnes, si ce n'est la multitude et la perfection de leurs machines que ne peuvent obtenir les campagnes.

Toute la question de l'utilité absolue ou relative des machines, se réduit donc à savoir s'il vaut mieux pour un pays conserver les classes qui vivent de salaires que de les réduire pour accroître celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre : j'ose dire que la question réduite à ces termes n'est pas même susceptible d'un doute raisonnable, et que le travail des machines serait encore sous ce rapport le plus grand bienfait qu'un pays puisse ambitionner.

Mais cette hypothèse même est tout-à-fait imaginaire, et ne se réalise jamais. Il est moralement impossible que, dans un pays qui a des moyens de faire travailler, les ouvriers restent sans travail. Toute l'économie politique repose sur la base de l'accroissement du travail par l'accroissement du capital, et si cette base s'écroulait, toute la science s'écroulerait avec elle, il n'y apurait plus rien de certain en économie politique.

L'expérience est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Àmesure que le travail des machines remplace le travail de l'homme et celui des animaux, que les produits sont plus abondans et à meilleur marché, ces produits, pour ainsi dire gratuits, alimentent d'autres travaux, font surgir de nouvelles sources de richesses, multiplient la population et développent une prospérité auparavant incon-

nue. L'Angleterre, qu'il faudra désormais citer en matière d'industrie, de commerce et de richesses, comme on citait autrefois les Romains dans la conduite de la guerre et de la politique, a vu doubler sa population dans l'espace de cinquante ans, phénomène qui exigeait autrefois la révolution de cinq siècles, et cependant il n'y a point de pays où les machines se soient plus multipliées qu'en Angleterre.

Sans doute on peut dire que si les machines ont servi si utilement la prospérité de l'Angleterre, c'est parce que son commerce extérieur a ouvert d'inépuisables débouchés à la consommation de ses produits ; et que, par conséquent, le travail exécuté par les machines, n'a fait que suppléer à l'insuffisance du travail de l'homme, seul cas où l'utilité des machines est universellement reconnue.

Je conviens qu'il en a été ainsi ; mais on ne peut méconnaître non plus que si le commerce a réussi à assurer des débouchés aux produits de l'Angleterre, c'est que le travail des machines en a tellement baissé le prix et a permis de le donner à si bon marché, qu'on peut dire que les machines se sont créé les consommateurs de leurs produits, ce que n'aurait jamais fait le travail de l'homme ; de sorte que l'honneur de la prospérité commerciale de l'Angleterre appartient au travail des machines, et tel sera son effet partout où l'on parviendra à l'introduire : c'est le plus puissant mobile de la richesse et de la civilisation des peuples modernes.

MAITRISES. (Voyez Corporations.)

MANUFACTURES. — On entend par ce mot le travail qui approprie les produits bruts à la consommation ; travail immense qui embrasse tout ce qui est nécessaire, utile et agréable à une nombreuse population nationale, et aux populations étrangères encore plus nombreuses.

Les économistes prétendent cependant que ce travail est stérile pour la richesse, parce qu'il n'ajoute rien à la masse du produit brut,

dans lequel ils font consister toute la richesse ; parce qu'il se borne à lui donner la forme nécessaire à leur consommation, parce que la valeur, ajoutée aux produits par l'ouvrier, ne fait que compenser sa dépense pendant la confection de l'ouvrage ; mais ce système n'a plus de partisans depuis qu'on sait que la richesse se compose de valeurs ; que le travail le plus productif pour la richesse est celui qui a le plus de valeur ; que les produits et les services de tous les travaux ne se mesurent dans leur échange que par leur valeur réciproque, et que ceux qui n'ont aucune valeur, quoique de la nature de ceux qui sont les plus désirables, de ceux qui servent à la subsistance, ne contribuent en aucune manière à la composition de la richesse.

Ce qui rend surtout les manufactures productives de la richesse d'un pays, c'est qu'elles sont susceptibles d'une amélioration indéfinie, soit par l'accroissement des capitaux, soit par la division du travail, soit par l'établissement des machines ; c'est que la baisse des prix favorise la consommation, améliore la condition du consommateur, augmente l'aisance et le bien-être d'un pays. Sous ce seul rapport, les manufactures, sont une des sources les plus fécondes de la richesse des peuples et méritent toute leur, attention ; elles ont même des droits à leur sollicitude, quand elles approvisionnent les marchés de l'étranger et lui rapportent, en échange les trésors du monde entier. Plus les manufactures accumulent dans un pays les richesses : individuelles et sociales, plus ses produits m sont demandés et recherchés, plus elles prospèrent ; de sorte que si elles produisent la richesse, à son tour la richesse leur assure une prospérité indéfinie. Ce qu'il y a de certain, et ce qu'on a déjà fait remarquer, c'est que, dans le système économique des peuples modernes, il ne peut point y avoir de peuple riche et puissant, s'il ne possède de nombreuses manufactures pour son usage et pour, l'approvisionnement de l'étranger.

On ne peut donner une idée plus exacte de la puissance des manufactures qu'en reportant sa pensée sur la révolution qu'elles ont opé-

rée dans les mœurs générales de l'Europe, dans son état social et dans son état politique.

Avant l'établissement des manufactures, les grands propriétaires n'avaient d'autres moyens de jouir de leur immense revenu, qu'ils percevaient en nature, que par une hospitalité sans bornes et par l'entretien d'une suite nombreuse de personnes dévouées à leur volonté, à leurs plaisirs et à leur service. Ces grands propriétaires, disséminés sur la surface d'un pays, toujours coalisés contre le pouvoir, le tenaient dans de continuelles alarmes, ou plutôt ils se le partageaient et l'exerçaient dans toute sa plénitude sur leurs tenans, leurs dépendans et leurs serviteurs. Sur cette base reposait le pouvoir des barons, dont on a fait si mal à propos une des ramifications du pouvoir féodal.

Ce pouvoir s'affaiblit graduellement et s'anéantit tout-à-fait à mesure que les manufactures étrangères et nationales offrirent aux barons des produits qui multiplièrent leurs jouissances, sans partage avec qui que ce soit, et pour leur satisfaction personnelle et celle de leur famille : tant il est vrai, dit Adam Smith, que tout pour soi et rien pour les autres semble avoir été dans tous les siècles la maxime des maîtres du genre humain.

La même passion pour les produits des manufactures, qui dépouilla les barons de leur pouvoir, les porta à l'aliénation de leurs propriétés, jusqu'alors bannies du commerce par les lois de primogéniture et de substitution perpétuelle.

D'un autre côté les produits du sol, échangés contre ceux des manufactures, créèrent une population laborieuse et industrieuse tout-à-fait indépendante des consommateurs de leurs produits.

Cette population nouvelle, en contact avec l'ancienne population par des rapports d'intérêts, exerça sûr elle toute l'influence du savoir, de l'industrie, de l'activité, des richesses et des lumières ; balança leur

autorité, et concourut à les soumettre aux lois et à l'obéissance d'un pouvoir commun.

Ces résultats sont évidens, et l'on ne peut mesurer par la pensée l'intervalle immense qui sépare le point de départ des manufactures du point où elles sont arrivées, sans être frappé d'étonnement et d'admiration à la vue de ce prodigieux phénomène. Ce qui ne doit pas paraitre moins étrange c'est que, malgré la métamorphose totale que les manufactures ont opérée dans l'état social et dans l'état politique de l'Europe, on se flatte d'empêcher sa consommation par de vaines terreurs, d'impuissantes combinaisons et d'inutiles regrets. Il n'y a d'autres moyens de se soustraire à leur empire qu'en renonçant à leurs jouissances : on n'oserait pas même envisager cette alternative.

MAXIMUM. — Ce mot ne doit trouver place ici que comme un monument de la sottise et de l'abus du pouvoir. Il exprime la fixation du prix des denrées de première nécessité à un taux qu'il n'est pas permis de dépasser, et que par cette raison, on appelle le maximum. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'absurdité de cette fixation arbitraire du prix des denrées ; il suffit de faire remarquer qu'elle va directement contre son but.

Que se propose-t-on par l'établissement du maximum ? c'est d'assurer la subsistance du grand corps du peuple à un prix auquel il puisse atteindre on veut donc que le peuple puisse, dans des temps de disette, faire la même consommation des denrées de première nécessité, que dans les temps d'abondance ; mais si la même quantité de denrées n'existe pas dans un temps comme dans l'autre, il est physiquement impossible que la consommation soit la même.

Or, il est certain que la quantité des denrées n'est pas la même dans les temps de disette que dans les temps d'abondance. Si la différence est d'un tiers, de la moitié, des deux tiers, vouloir qu'on consomme comme si la quantité de denrées était la même, c'est vou-

loir l'absurde, c'est précipiter la famine sur toute la population, c'est la condamner toute entière à une mort certaine : tel serait en effet le résultat de tout maximum, si la nature des choses n'opposait au pouvoir une résistance insurmontable ; si l'art d'éluder les mauvaises lois ne faisait échouer les mesures prises pour leur exécution ; et malgré cet heureux désordre que de calamités ne produit pas la seule existence du maximum.

C'est, dit M. Malthus, une maxime de la police turque, qui a son fondement dans la faiblesse du gouvernement et la crainte des mouvemens populaires, de tenir le blé à bas prix dans toutes les villes considérables ; aussi, dans les mauvaises récoltes, tous ceux qui ont dû blé en leur possession, sont obligés de le vendre au prix fixé, et s'il n'y en a point dans le voisinage de ces villes, on met à contribution d'autres districts. Quand le blé manque à Constantinople, dix provinces sont affamés pour les approvisionner. À Damas, pendant la rareté de 1784, le peuple payait le pain un sou la livre, tandis que les paysans dans les villages mouraient de faim.

Ce n'est pas seulement à Constantinople, qu'on trouve de pareils exemples, il n'y a point à cet égard de différence entre Constantinople et les gouvernemens absolus. En France même, sous les prétendus gouvernemens constitutionnels, il est arrivé plus d'une fois de ne faire payer à Paris le prix du pain que trois ou quatre sous la livre, tandis que dans les provinces on le payait de six à dix et même douze sous.

Comment a-t-on été si long-temps à s'apercevoir que le moyen de se préserver de la famine, même dans les plus mauvaises récoltes, c'est de réduire la consommation dans des proportions relatives à l'approvisionnement. Or, c'est là ce qu'opère éminemment le prix des grains ; il s'élève à mesure que l'approvisionnement diminue, et force chaque consommateur à réduire sa ration proportionnellement à la masse des denrées. Par cette réduction volontaire, quoique néces-

saire, les privations et les souffrances sont supportées par toute la population, et alors elles sont non-seulement tolérables, mais les moins dommageables pour un pays.

Àce moyen pris dans la nature des choses on doit ajouter rétablissement des entrepôts prés des grandes villes. Ils forment des greniers de réserve, qui ne coûtent rien à l'état, qui empêchent l'exagération des prix, qui rassurent contre d'inévitables accidens, et offrent aux peuples de salutaires ressources contre le plus terrible des événemens de la vie sociale.

Puissent ces démonstrations de la science économique, sur le point le plus délicat de l'ordre public et de l'humanité, prévenir le retour de ces époques déplorables rendues encore plus funestes et plus désastreuses par la barbarie et l'ignorance des gouvernemens.

MONNAIE. — C'est l'instrument des échanges. Sans la monnaie, tout échange serait sinon impossible, dû moins tellement difficile, qu'il ne pourrait avoir lieu que dans quelques cas particuliers et spéciaux, jamais il ne fut devenu d'un usage habituel.

Comment en effet celui qui veut faire l'échangé d'un bœuf contre du blé, du vin, du drap, des cuirs, etc, pourrait-il y parvenir s'il n'avait le pouvoir d'échanger son bœuf contre une valeur composée de parties qu'il peut ensuite donner en paiement des choses dont il a besoin, ou dont il désire la possession ?

Aussi trouve-t-on u*e valeur de cette nature employée dans les échanges de tous les peuples, même de ceux qui ont eu à peine quelques notions de la civilisation.

Dans les temps les plus reculés de l'antiquité le bétail servait de valeur d'échange ou de monnaie ; plus tard, on employa les métaux : le fer à Sparte, le cuivre à Rome, l'or et l'argent chez tous les peuples riches et commerçans.

Dans des temps plus rapprochés de nous, on trouve comme valeur, monétaire, le sel en Abyssinie ; une espèce d'écaille, dans quelques parties des côtes de l'Inde ; la morue sèche à Terre-Neuve ; le tabac en Virginie ; le sucre dans quelques colonies occidentales, dans d'autres pays, les peaux et les cuirs préparés ; enfin, le cuivre, l'argent et l'or, partout où le commerce a porté son empire et ses lois.

D'abord on donnait une portion de cette monnaie matérielle en échange des autres produits matériels, et, par conséquent, l'échange était matériel et indépendant de toute fiction et de toute abstraction ; il n'est pas même impossible que dans cet échange on n'eût aucune idée de la monnaie ; mais deux inconvéniens graves entravaient l'emploi des métaux précieux dans les échanges.

Le premier résultait de la nécessité de les peser, ce qui n'était ni toujours facile, ni toujours sûr, et ce qui d'ailleurs devait entraîner une perte de temps considérable.

Le second inconvénient était dans la difficulté de connaître le degré de finesse de l'or et de l'argent, ce qu'on ne pouvait savoir que par l'essai, que peu de personnes étaient en état de faire.

On remédia à ces deux inconvéniens par la division du cuivre, de l'argent et de l'or en petite portions, dont le pouvoir social de chaque pays détermina le poids et la finesse par un terme spécial, et dés ce moment la monnaie, de privée qu'elle avait été jusqu'alors, devint publique ; mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'elle continua d'être un composé du métal et du timbre, deux objets distincts, mais nécessaires et indispensables à sa constitution.

De ce que cette distinction du timbre et du métal se perdit dans la dénomination commune de monnaie, des gouvernemens se persuadèrent qu'ils pouvaient, par leur timbre, donner au métal monétaire une valeur arbitraire. Si cette persuasion était sincère, il faut convenir qu'elle était bien aveugle. Si, ce qui est plus vraisemblable, c'était une

déception, c'était la plus odieuse ; car elle portait atteinte à la foi publique, atteinte qu'on ne justifiait même pas en la faisant considérer comme un impôt. Cette ressource n'était pas d'ailleurs bien étendue, et ne pouvait être que momentanée, puisque le gouvernement était forcé de recevoir en paiement de ce qui lui était dû par ses sujets la monnaie altérée qu'il leur avait donnée en paiement de ce qu'il leur devait. De sorte que la fraude monétaire au lieu d'être un pur gain pour le gouvernement, n'était qu'un emprunt forcé dont le sujet se remboursait par ses mains, soit en donnant la monnaie pour sa valeur nominale, soit en élevant les produits de son travail dans la proportion de la valeur nominale de la monnaie à sa valeur métallique ; mais cette lutte du gouvernement contre le sujet, et du sujet contre le gouvernement, n'en était pas moins désastreuse pour les transactions sociales. L'altération des monnaies y portait le trouble et le désordre, et les transformait en des chances contraires à leur nature. Aussi excita-t-elle de continuelles clameurs, et souvent des résistances dangereuses.

Àprésent de pareils désordres ne sont pas à craindre ; le gouvernement et les peuples sont trop éclairés pour s'exposer à leurs funestes résultats, et l'on peut se féliciter de ce que les transactions sociales jouissent à cet égard de toutes les garanties désirables.

Mais d'autres erreurs compliquent le système monétaire.

On prétend, et cette opinion n'est pas encore abandonnée, que la monnaie est la mesure des valeurs, c'est-à-dire qu'elle détermine la valeur vénale de tout objet mis en vente. Mais comment cela pourrait-il être ?

Pour qu'une chose soit la mesure d'une autre, il faut qu'elle en ait les qualités, et que leurs qualités puissent se rapprocher et se combiner entre elles. Ce qui mesure le poids doit peser, ce qui mesure l'étendue doit être étendue, sans cela toute mesure du poids et de

l'étendu est illusoire et idéale. Par la même raison, la monnaie ne peut mesurer la valeur des choses que par sa propre valeur ; et comme l'échange détermine sa valeur, la monnaie n'est pas plus la mesure de la valeur des choses, que cette valeur n'est sa mesure. Toutes les valeurs vénales n'ont d'autre mesure ni d'autre régulateur que le marché, et les lois invariables de l'offre et de la demande.

Si la monnaie n'est pas la mesure de la valeur vénale des produits du travail, elle en est encore moins le signe et la représentation, comme on l'a avancé dans tant de livres d'économie politique, qui ne sont pas d'ailleurs sans mérite.

Qu'est-ce donc que la monnaie ? C'est un produit du travail préférera tout autre, que tout le monde reçoit en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer, et dont on ne se défait que quand on ne peut plus le garder. Cela est si vrai, qu'avec de la monnaie on est assuré de se procurer tout ce dont on a besoin, tandis qu'avec tout autre produit, quelque précieux qu'il soit, on n'est pas certain d'en obtenir l'échange contre la monnaie. Cette différence de la monnaie et des autres produits est si grande, que, dans tous les pays soumis au régime arbitraire, elle a sur le travail une influence que n'ont pas les autres produits. On travaille pour de l'or et de l'argent, et l'on ne travaillerait pas pour d'autres produits dont on n'a pas un besoin actuel ou prochain.

Quelle est donc la cause de la préférence qu'obtient partout la monnaie d'or et d'argent sur tout autre produit, sans aucune exception ?

Ce n'est pas seulement, comme on le dit généralement, parce qu'elle réunit l'assentiment du monde commerçant, c'est encore, et surtout parce qu'elle a des qualités que les autres n'ont pas, et que les qualités qui lui sont particulières sont d'un prix infini.

L'or et l'argent sont moins périssables que les autres produits du travail, et plus facilement divisés et réunis ; leur garde est moins dispendieuse. On peut les soustraire plus facilement aux déprédations du pouvoir. Enfin, leur valeur est moins variable.

Toutes ces qualités inhérentes à l'or et à l'argent sont plus que suffisantes pour expliquer et motiver la préférence que le monde commerçant leur accorde sur les autres produits du travail, qui sont dans le commerce ; mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que ces causés de prédilection sont sans effet sur le rang qu'ils occupent dans l'opinion du commerce. Il reste donc à savoir pourquoi le cuivré ne vaut pas l'argent, et l'argent l'or. Ce n'est pas parce que la quantité qu'on en extrait dés mines est différente ; mais parce que la quantité qu'on en porte au marché diffère. De sorte que la loi du marché, l'offre et la demande sont encore la mesure de la valeur respective de ces divers métaux.

La monnaie qui exprime cette différence doit être d'une exactitude rigoureuse, autrement il en résulterait des pertes considérables pour le pays. On serait exactement dans la même position où l'on est dans celui qui a une monnaie forte et une monnaie faible. Comme la monnaie forte est fondue, et que la monnaie faible reste seule dans la circulation, de même, si la proportion de l'or et de l'argent n'était pas bien fixée, si l'argent était évalué trop haut et l'or trop bas, l'or sortirait de la circulation, et l'argent seul ferait les fonctions de monnaie, ce qui jetterait le désordre dans les échanges et dans toutes les transactions sociales.

La même rectitude n'est pas nécessaire pour la monnaie de cuivre, parce qu'elle ne sert qu'aux appoints et à quelques opérations du commerce en détail, parce que son usage est très-borné, et ses résultats de peu d'importance.

La difficulté de fixer les rapports de l'or et de l'argent, de les préserver de la variation de leur prix vénal, et, par conséquent, de soustraire à la fonte celui dont la valeur monétaire est inférieure à sa valeur vénale, a fait naître l'opinion qu'un droit de monnayage préviendrait ce grave inconvénient. Cette opinion est fondée ; mais n'est-elle pas balancée et même réfutée par dès considérations d'un ordre plus élevé, et sans contredit, plus décisif ?

Il est certain que lorsque les monnaies d'un pays sont surchargées d'un droit de monnayage, elles ne peuvent plus circuler à l'étranger, ou elles n'y circulent que pour leur valeur métallique, et, par conséquent, le pays perd une valeur monétaire, perte dont l'étranger profite en renvoyant la monnaie dans le pays qui l'a mise en circulation. Cette considération me paraît devoir l'emporter sur celle du danger de la fonte des monnaies, dans le cas où elle peut se faire avec profit. Aussi les peuples les plus versés dans la science du commerce, se sont-ils bien donnés de garde de grever leurs monnaies d'un droit de monnayage, cet exemple me paraît décisif et concluant contre la théorie.

Un autre inconvénient de la monnaie est que, malgré son altération par l'usure et par la rognure du métal, elle circule pour toute sa valeur monétaire, ce, qui, égale la mauvaise à la bonne, et autorise à croire que sa valeur métallique n'est pas essentielle à sa constitution, cette opinion me paraît dénuée de fondement.

Il est bien vrai que lorsque l'altération ne s'étend que sur une petite partie de la monnaie d'un pays, on ne distingue pas la mauvaise de la bonne ; l'une et l'autre ont le même cours. Mais cette assimilation n'est point l'effet du consentement des parties intéressées ; elle ne résulte que de leur ignorance. Si l'on savait discerner la mauvaise monnaie de la bonne t et s'il était permis de la refuser, il n'y a point de doute qu'elle serait exclue de la circulation ; l'on en a une preuve irrécusable lorsque l'altération de la monnaie est assez générale pour

décréditer la monnaie : alors le prix des objets d'échange baisse non-seulement dans la proportion de la détérioration de la monnaie ; preuve certaine qu'on n'est pas indifférent sur l'altération de la monnaie, et que si elle n'influe pas d'abord sur la circulation, ce n'est que par l'effet de l'ignorance ou de l'impuissance des échangistes. Le principe de l'égalité de la valeur métallique et de la valeur monétaire dans la monnaie, ne reçoit donc aucune atteinte de son altération.

On a cependant hasardé récemment la doctrine que ce n'est pas de sa valeur métallique, mais de sa valeur monétaire que la monnaie tire son pouvoir d'échange, d'où l'on a conclu que la valeur métallique est tout-à-fait inutile à la monnaie, et que le besoin qu'on en a pour les échanges suffit pour assurer sa circulation.

Cette doctrine est évidemment subversive du système monétaire ; mais sur quoi repose-t-elle ? sur ce que l'altération de la monnaie n'empêche pas sa circulation ; on sait maintenant à quoi s'en tenir sur ce point ; j'ajouterai que cet argument est entièrement vicieux, et suppose que, parce qu'on échange des produits du travail contre une monnaie qui perd un tiers ou un quart de sa valeur, l'échange aurait toujours lieu quand la monnaie n'aurait aucune valeur ; mais c'est là ce qu'en bonne logique on appelle conclure du moins au plus, ce qui est absurde.

Ce n'est pas là le seul vice de cette argumentation, il en est un plus grand et d'une plus haute importance, c'est que dans le cas où la monnaie n'a point de valeur métallique, il n'y a pas d'échange libre et volontaire. Jamais on ne détermine un être raisonnable à donner quelque chose pour rien ; quand cela arrive, l'échange est forcé, et alors il est aussi nuisible qu'il est profitable, quand il est volontaire. Autant l'un encourage la production, l'industrie et le commerce, autant l'autre les décourage, les entrave et les paralyse ; autant l'un favorise les progrès de la richesse particulière et générale, autant l'autre la compromet et l'expose à, un péril imminent. Tel est l'effet néces-

saire et invariable de toute monnaie qui n'est pas métallique, et qui, comme le papier-monnaie, n'a en elle-même aucune valeur. (Voyez Papier-monnaie.)

MONOPOLE. — On entend par ce mot le privilège exclusif d'exploiter quelques branches du travail, de l'industrie et du commerce intérieur et extérieur.

Dans les temps d'ignorance, ces sortes de privilèges étaient regardés comme l'apanage du pouvoir, et une des sources fécondes de son trésor. Ainsi, on abandonnait, moyennant une rétribution aux maîtrises et corporations, le privilège exclusif du travail, le premier devoir comme la première ressource de l'homme, et il n'était permis de travailler qu'en payant un tribut au pouvoir et à l'association à laquelle on l'obligeait de s'aggréger.

Ainsi, plusieurs industries, désignées sous la dénomination dé professions civiles, étaient assujetties à la condition d'un brevet du pouvoir, et l'on rangeait dans cette catégorie le privilège de l'enseignement ; ce qu'on faisait à cet égard dans les temps d'ignorance, on le lit encore dans les siècles de lumières.

Ainsi, le privilège exclusif d'acheter et de vendre quelques espèces de produits du travail dans le marché intérieur était concédé soit à des individus, soit à des compagnies, moyennant des rétributions plus ou moins considérables.

Ainsi, le privilège exclusif des importations et des exportations était le partage de plusieurs compagnies spéciales. On avait une compagnie pour le commerce du Nord, une pour le commerce d'Afrique, une pour le commerce des Indes, une pour le commerce des Indes-Occidentales.

On étendit la méthode du privilège exclusif jusqu'au commerce de la métropole avec ses colonies, et à celui de peuple à peuple.

De sorte que, sans exagération, on peut dire que le privilège du travail, de l'industrie et du commerce, était la loi générale de l'administration publique, et la concurrence une simple exception.

Quels étaient donc les effets de ce système sur la prospérité publique et particulière ? On ne le savait pas alors ; mais, depuis que l'économie politique a fait quelques progrès, on a été forcé de reconnaître que le monopole entrave l'industrie d'un pays et lui oppose des obstacles insurmontables.

L'effet naturel et nécessaire de tout monopole est sans contredit d'élever le prix des produits et du travail au taux que le consommateur peut le payer, but toujours désiré et toujours atteint, puisque le monopole peut tenir l'approvisionnement au-dessous des besoins de la consommation.

Non-seulement le monopole met à contribution le consommateur en élevant le prix des consommations au-delà de leur valeur vénale, mais il exerce le même abus sur le salaire du travail et sur la rente de la terre. Comme il fait seul travailler et seul approvisionne l'ouvrier de matières premières, il est le maître de régler le salaire et la rente de la terre au taux qui lui convient, et par conséquent au taux le plus bas auquel on peut les payer.

Par cette oppression du consommateur, de l'ouvrier et du propriétaire du sol, le monopole éteint toute activité, toute industrie, toute prospérité, toute richesse.

D'un autre côté la grandeur des profits du capital, dans les emplois du monopole, attire dans ces emplois une plus grande masse de capitaux que ceux qui leur auraient été nécessaires s'ils avaient été abandonnés à une libre concurrence. Le monopole dérange donc la distribution naturelle des capitaux ; et il en emploie davantage où ils sont le moins profitables au pays, et moins où ils lui seraient le plus utiles.

Le monopole arrête donc la production par l'élévation du prix des produits, par le mauvais emploi du capital, par le découragement de l'ouvrier et la spoliation du propriétaire du sol.

Tels sont sans contredit les résultats du monopole en théorie ; mais, comme il arrive souvent, les calamités qu'elle signale pour les détourner ne se réalisent pas toujours dans la pratique.

Il est certain que le monopole dés maîtrises et corporations ne livre pas à leur merci le consommateur, l'ouvrier et le propriétaire du sol. Chaque maître fait concurrence à l'autre, chacun cherche son intérêt particulier sans égard à celui de l'autre, et, si la concurrence, entre des intéressés à ne pas se nuire, n'est pas aussi efficace que celle qui résulte de la liberté des concurrens, au moins est-il certain que ce monopole est moins malfaisant que ne le comporte sa nature.

Il en est à peu près de même du monopole des métropoles sur leurs colonies. Ce monopole est tellement dénaturé quand il est exercé par toutes les villes d'un pays et par tous les commerçans de ces villes, qu'il semble qu'on peut le regarder comme à peu près nominal. On ne peut pas méconnaître cependant que la métropole vend plus cher à ses colonies, et achète d'elles à meilleur marché qu'elle ne le ferait si elle avait des concurrens dans la vente de ses produits et dans l'achat de ceux des colons ; cet avantage de la métropole tourne donc au détriment des colonies ; mais les pertes des colonies peuvent-elles être jamais un profit pour les métropoles ?

Le monopole de l'industrie qu'exercent les professions civiles est d'une nature différente de celui de tous les autres monopoles. La plupart de ces professions veillent à la sûreté, au repos, à la sécurité et à l'industrie du peuple, et il ne serait pas sans danger de les abandonner à une concurrence illimitée et sans aucune garantie de la moralité et de la capacité de ceux qui les exercent.

Quant au monopole des compagnies de commerce, il faut distinguer celles dont le privilège est limité à un pays peu connu, exposé à des chances dangereuses, que de simples particuliers ne voudraient pas courir, ou contre lesquelles ils ne pourraient pas lutter sans une ruine certaine. Ces sortes de privilèges sont de la même nature que ceux qu'on accorde à ceux qui font des découvertes utiles, qui inventent des machines ou publient des ouvrages d'art, de science et de littérature. De tels privilèges sont toujours utiles à un pays et ne peuvent jamais lui être nuisibles : on ne peut donc pas les confondre avec le monopole ordinaire.

Il n'y a de monopole tout-à-fait désastreux et inexcusable que celui dont jouissent des compagnies et des particuliers, dont l'objet est dé leur assurer, aux dépens du producteur et du consommateur, des bénéfices qui sont de véritables impôts, et qu'on ne peut justifier que par l'abus du pouvoir.

Ces sortes de monopoles font à un pays tout le mal que nous avons déjà signalé ; mais il devient chaque jour moins redoutable. Les gouvernemens sont maintenant trop instruits pour se permettre de semblables abus ; ils savent qu'il est de leur intérêt particulier, non-seulement de ne pas mettre des entraves à l'industrie générale du pays, mais qu'il leur convient spécialement de l'environner de toute la protection dont elle a besoin, parce que de l'industrie découlent les richesses particulières et générales, et des richesses le moyen de subvenir aux besoins de l'état. On peut donc s'en rapporter aveuglément à l'intérêt des gouvernemens pour préserver les peuples des calamités du monopole ; j'ai la conviction qu'on peut ne l'envisager désormais que comme un vain épouvantail de la théorie, mais qu'il faut le tenir toujours en évidence, sinon comme un préservatif, du moins comme un monument des dangers de l'ignorance et des abus du pouvoir.

Monnaie

MACHINES. — On entend par ce mot, tous les instrumens qui facilitent le travail, qui l'abrègent, le perfectionnent et le rendent moins dispendieux.

Un exemple va rendre sensibles les avantages du travail des machines, et sa supériorité absolue sur le travail de l'homme.

Un propriétaire de terres qui a 75 hectares ou 150 arpens de terre à faire cultiver, peut employer à leur culture, trois sortes de machines, la bêche, la charrue à bœufs, et la charrue à chevaux ; et l'emploi de l'une ou de l'autre de ces machines, lui donnera des profits inégaux.

Àla bêche, un ouvrier ne cultivera que deux hectares ou quatre arpens ; et par conséquent il faudra pour la culture des 150 arpens, environ trente-sept cultivateurs.

Chaque ouvrier et sa famille forment un ménage de cinq individus, et les trente-sept cultivateurs avec leur famille, composeront une population de cent quatre-vingt-cinq individus qui vivront des produits de cette culture.

La consommation de chacun de ces individus, ne peut pas être évaluée à moins de trois se tiers de grains, ce qui porte la consommation totale à 515 setiers.

Les produits de 150 arpens cultivés à la bêche, doivent s'élever à 6 setiers par arpens, et pour 150 arpens à 900 setiers.

En déduisant de ce produit, les frais 515 id.

Il restera pour les profits du capital et pour la rente de la terre 385 setiers.

La même culture avec la charrue à bœufs, emploiera trois cultivateurs, trois charrues et six bœufs.

Les trois ouvriers avec leurs familles de cinq individus chacune formeront quinze individus.

Les produits de cette culture seront moins abondans que ceux de la culture à la bêche. Je ne les évaluerai qu'à 5 setiers par arpens, ce qui donne pour

Enfin la culture avec la charrue à chevaux emploiera un cultivateur, une charrue et trois chevaux.

L'ouvrier et sa famille, composeront un ménage de cinq individus.

Les produits dé cette culture, seront à peu près les mêmes que ceux, de la charrue à bœuf, et par conséquent de 750 setiers.

En déduisant les frais 65 id..

Les bénéfices seront de 685

Ainsi, sur les trois machinés à cultiver la terre, celles qui remplacent le travail de l'homme, par le travail des animaux, sont les plus productives pour le capitaliste et pour le propriétaire, et celles qui substituent l'activité du cheval, à la lenteur du bœuf, offrent encore de plus grands bénéfices ; là, s'est arrêtée l'invention des machines en agriculture.

Mais dans les autres travaux, dans ceux qui sont nécessaires pour approprier les produits bruts à la consommation, et pour les faire arriver au consommateur, l'art des machines a été porté beaucoup plus loin, et l'on est parvenu à remplacer le travail de l'homme et celui des animaux, par des agens infiniment supérieurs en force, et qui ne coûtent que les frais de leur construction et de leur entretien. Certaines de ces machines, dans certains genres de travaux, décuplent la force du cheval et multiplient celle de l'homme, d'où il résulte que les produits du travail des machines sont plus abondans, et à meilleur

marché que ceux-du travail de l'homme, isolé ou secondé par les animaux.

Cet aperçu de la puissance des machines, suffit pour donner une idée de leurs services et de sa part qu'elles ont, et doivent avoir à la prospérité publique et aux progrès de la richesse particulière et générale.

On a cependant mis en question leur utilité absolue, et on ne leur accorde qu'une utilité relative et subordonnée au seul cas où le travail de l'homme ne suffit pas aux besoins de la consommation. On croit que le travail des machines, qui rend inutile le travail des ouvriers, est inutile et plus nuisible que profitable.

Cette objection est très-spécieuse, et a fait illusion à des écrivains célèbres en économie politique, elle ne peut cependant résister aux plus simples réflexions.

Quoique le travail des machines rende inutile le travail de l'homme, il ne diminue pas les produits de ce travail ; il les augmente au contraire, et par conséquent, on a, après l'établissement des machines, les mêmes, et de plus grands moyens de travail qu'auparavant. La population laborieuse ne peut donc pas souffrir du travail des machines ; elle doit au contraire y trouver un grand avantage, puisqu'on a un plus grand besoin de son travail et de plus grands moyens de le payer, et l'on peut d'autant moins se passer de son travail, qu'il est le seul et l'unique moyen de tirer parti des produits du travail des machines.

Supposera-t-on qu'on ne pourra pas en faire un emploi actuel, et qu'un intervalle plus ou rupins long s'écoulera avant qu'on puisse ouvrir de nouveaux ateliers aux ouvriers sans travail ?

Eh bien, dans cette hypothèse même, il faudrait distribuer gratuitement aux ouvriers sans travail, les produits du travail des machines,

car c'est le seul emploi qu'on en pourrait faire, et dans ce cas tout ce qui en résulterait, c'est que les ouvriers sans travail reflueraient dans les autres branches du travail, que les classes laborieuses travailleraient moins et auraient plus de temps pour s'instruire et se rendre capables de participer aux bienfaits de l'existence sociale.

Je dois cependant convenir que si on ne trouvait pas à employer les ouvriers laissés sans travail par les machines, on ne leur accorderait que le salaire le plus faible que l'humanité puisse offrir à la sympathie de la souffrance et du besoin. Cette classe vivrait ; mais ne se reproduirait pas, et, dans un temps donné, elle cesserait d'exister ; qu'arriverait-il alors ?

L'état s'affaiblirait-il en se dépeuplant ? rien de semblable n'aurait lieu, puisque le pays conserverait les mêmes produits. Comme l'a fort bien observé M. Malthus, la propagation de l'espèce humaine ne finit, ne s'arrête qu'avec la production qui doit la faire subsister ; et tant qu'il y a des moyens de subsistance, il naît des hommes pour les consommer. Tout ce qui résulterait de la disparition des classes qui vivaient des salaires de leur travail, c'est que les produits qu'elles consommaient le seraient par les classes qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre ; il n'y aurait donc de changé, en remplacent le travail de l'homme par celui des machines, que l'espèce des consommateurs, et j'ose dire que ce changement serait avantageux sous tous les rapports au pays et à l'état.

La classe qui vit des profits du capital, et de la rente de la terre, n'a pas besoin de se livrer à un travail qui absorbe toutes ses facultés, elle cultive les sciences et les arts, fait faire des pror grès rapides à la civilisation, honore et illustre la société civile, est à la fois la force, la gloire et l'ornement de son pays. Ce n'est que par la réduction des classes qui vivent de salaires, et par l'extension de celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre, que les peuples modernes prospèrent, améliorent leur condition sociale, et accom-

plissent les nobles destinées de l'espèce humaine. On juge de cette progression par la proportion de la population des villes avec celle des campagnes. Plus l'une l'emporte sur l'autre, plus un pays est aisé, riche et puissant. Qu'est-ce donc qui donne aux villes la supériorité sur les campagnes, si ce n'est la multitude et la perfection de leurs machines que ne peuvent obtenir les campagnes.

Toute la question de l'utilité absolue ou relative des machines, se réduit donc à savoir s'il vaut mieux pour un pays conserver les classes qui vivent de salaires que de les réduire pour accroître celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre : j'ose dire que la question réduite à ces termes n'est pas même susceptible d'un doute raisonnable, et que le travail des machines serait encore sous ce rapport le plus grand bienfait qu'un pays puisse ambitionner.

Mais cette hypothèse même est tout-à-fait imaginaire, et ne se réalise jamais. Il est moralement impossible que, dans un pays qui a des moyens de faire travailler, les ouvriers restent sans travail. Toute l'économie politique repose sur la base de l'accroissement du travail par l'accroissement du capital, et si cette base s'écroulait, toute la science s'écroulerait avec elle, il n'y apurait plus rien de certain en économie politique.

L'expérience est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Àmesure que le travail des machines remplace le travail de l'homme et celui des animaux, que les produits sont plus abondans et à meilleur marché, ces produits, pour ainsi dire gratuits, alimentent d'autres travaux, font surgir de nouvelles sources de richesses, multiplient la population et développent une prospérité auparavant inconnue. L'Angleterre, qu'il faudra désormais citer en matière d'industrie, de commerce et de richesses, comme on citait autrefois les Romains dans la conduite de la guerre et de la politique, a vu doubler sa population dans l'espace de cinquante ans, phénomène qui exigeait autre-

fois la révolution de cinq siècles, et cependant il n'y a point de pays où les machines se soient plus multipliées qu'en Angleterre.

Sans doute on peut dire que si les machines ont servi si utilement la prospérité de l'Angleterre, c'est parce que son commerce extérieur a ouvert d'inépuisables débouchés à la consommation de ses produits ; et que, par conséquent, le travail exécuté par les machines, n'a fait que suppléer à l'insuffisance du travail de l'homme, seul cas où l'utilité des machines est universellement reconnue.

Je conviens qu'il en a été ainsi ; mais on ne peut méconnaître non plus que si le commerce a réussi à assurer des débouchés aux produits de l'Angleterre, c'est que le travail des machines en a tellement baissé le prix et a permis de le donner à si bon marché, qu'on peut dire que les machines se sont créé les consommateurs de leurs produits, ce que n'aurait jamais fait le travail de l'homme ; de sorte que l'honneur de la prospérité commerciale de l'Angleterre appartient au travail des machines, et tel sera son effet partout où l'on parviendra à l'introduire : c'est le plus puissant mobile de la richesse et de la civilisation des peuples modernes.

MAITRISES. (Voyez Corporations.)

MANUFACTURES. — On entend par ce mot le travail qui approprie les produits bruts à la consommation ; travail immense qui embrasse tout ce qui est nécessaire, utile et agréable à une nombreuse population nationale, et aux populations étrangères encore plus nombreuses.

Les économistes prétendent cependant que ce travail est stérile pour la richesse, parce qu'il n'ajoute rien à la masse du produit brut, dans lequel ils font consister toute la richesse ; parce qu'il se borne à lui donner la forme nécessaire à leur consommation, parce que la valeur, ajoutée aux produits par l'ouvrier, ne fait que compenser sa dépense pendant la confection de l'ouvrage ; mais ce système n'a plus de

partisans depuis qu'on sait que la richesse se compose de valeurs ; que le travail le plus productif pour la richesse est celui qui a le plus de valeur ; que les produits et les services de tous les travaux ne se mesurent dans leur échange que par leur valeur réciproque, et que ceux qui n'ont aucune valeur, quoique de la nature de ceux qui sont les plus désirables, de ceux qui servent à la subsistance, ne contribuent en aucune manière à la composition de la richesse.

Ce qui rend surtout les manufactures productives de la richesse d'un pays, c'est qu'elles sont susceptibles d'une amélioration indéfinie, soit par l'accroissement des capitaux, soit par la division du travail, soit par l'établissement des machines ; c'est que la baisse des prix favorise la consommation, améliore la condition du consommateur, augmente l'aisance et le bien-être d'un pays. Sous ce seul rapport, les manufactures, sont une des sources les plus fécondes de la richesse des peuples et méritent toute leur, attention ; elles ont même des droits à leur sollicitude, quand elles approvisionnent les marchés de l'étranger et lui rapportent, en échange les trésors du monde entier. Plus les manufactures accumulent dans un pays les richesses : individuelles et sociales, plus ses produits m sont demandés et recherchés, plus elles prospèrent ; de sorte que si elles produisent la richesse, à son tour la richesse leur assure une prospérité indéfinie. Ce qu'il y a de certain, et ce qu'on a déjà fait remarquer, c'est que, dans le système économique des peuples modernes, il ne peut point y avoir de peuple riche et puissant, s'il ne possède de nombreuses manufactures pour son usage et pour, l'approvisionnement de l'étranger.

On ne peut donner une idée plus exacte de la puissance des manufactures qu'en reportant sa pensée sur la révolution qu'elles ont opérée dans les mœurs générales de l'Europe, dans son état social et dans son état politique.

Avant l'établissement des manufactures, les grands propriétaires n'avaient d'autres moyens de jouir de leur immense revenu, qu'ils

percevaient en nature, que par une hospitalité sans bornes et par l'entretien d'une suite nombreuse de personnes dévouées à leur volonté, à leurs plaisirs et à leur service. Ces grands propriétaires, disséminés sur la surface d'un pays, toujours coalisés contre le pouvoir, le tenaient dans de continuelles alarmes, ou plutôt ils se le partageaient et l'exerçaient dans toute sa plénitude sur leurs tenans, leurs dépendans et leurs serviteurs. Sur cette base reposait le pouvoir des barons, dont on a fait si mal à propos une des ramifications du pouvoir féodal.

Ce pouvoir s'affaiblit graduellement et s'anéantit tout-à-fait à mesure que les manufactures étrangères et nationales offrirent aux barons des produits qui multiplièrent leurs jouissances, sans partage avec qui que ce soit, et pour leur satisfaction personnelle et celle de leur famille : tant il est vrai, dit Adam Smith, que tout pour soi et rien pour les autres semble avoir été dans tous les siècles la maxime des maîtres du genre humain.

La même passion pour les produits des manufactures, qui dépouilla les barons de leur pouvoir, les porta à l'aliénation de leurs propriétés, jusqu'alors bannies du commerce par les lois de primogéniture et de substitution perpétuelle.

D'un autre côté les produits du sol, échangés contre ceux des manufactures, créèrent une population laborieuse et industrieuse tout-à-fait indépendante des consommateurs de leurs produits.

Cette population nouvelle, en contact avec l'ancienne population par des rapports d'intérêts, exerça sûr elle toute l'influence du savoir, de l'industrie, de l'activité, des richesses et des lumières ; balança leur autorité, et concourut à les soumettre aux lois et à l'obéissance d'un pouvoir commun.

Ces résultats sont évidens, et l'on ne peut mesurer par la pensée l'intervalle immense qui sépare le point de départ des manufactures du point où elles sont arrivées, sans être frappé d'étonnement et d'ad-

miration à la vue de ce prodigieux phénomène. Ce qui ne doit pas paraitre moins étrange c'est que, malgré la métamorphose totale que les manufactures ont opérée dans l'état social et dans l'état politique de l'Europe, on se flatte d'empêcher sa consommation par de vaines terreurs, d'impuissantes combinaisons et d'inutiles regrets. Il n'y a d'autres moyens de se soustraire à leur empire qu'en renonçant à leurs jouissances : on n'oserait pas même envisager cette alternative.

MAXIMUM. — Ce mot ne doit trouver place ici que comme un monument de la sottise et de l'abus du pouvoir. Il exprime la fixation du prix des denrées de première nécessité à un taux qu'il n'est pas permis de dépasser, et que par cette raison, on appelle le maximum. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'absurdité de cette fixation arbitraire du prix des denrées ; il suffit de faire remarquer qu'elle va directement contre son but.

Que se propose-t-on par l'établissement du maximum ? c'est d'assurer la subsistance du grand corps du peuple à un prix auquel il puisse atteindre on veut donc que le peuple puisse, dans des temps de disette, faire la même consommation des denrées de première nécessité, que dans les temps d'abondance ; mais si la même quantité de denrées n'existe pas dans un temps comme dans l'autre, il est physiquement impossible que la consommation soit la même.

Or, il est certain que la quantité des denrées n'est pas la même dans les temps de disette que dans les temps d'abondance. Si la différence est d'un tiers, de la moitié, des deux tiers, vouloir qu'on consomme comme si la quantité de denrées était la même, c'est vouloir l'absurde, c'est précipiter la famine sur toute la population, c'est la condamner toute entière à une mort certaine : tel serait en effet le résultat de tout maximum, si la nature des choses n'opposait au pouvoir une résistance insurmontable ; si l'art d'éluder les mauvaises lois ne faisait échouer les mesures prises pour leur exécution ; et malgré

cet heureux désordre que de calamités ne produit pas la seule existence du maximum.

C'est, dit M. Malthus, une maxime de la police turque, qui a son fondement dans la faiblesse du gouvernement et la crainte des mouvemens populaires, de tenir le blé à bas prix dans toutes les villes considérables ; aussi, dans les mauvaises récoltes, tous ceux qui ont dû blé en leur possession, sont obligés de le vendre au prix fixé, et s'il n'y en a point dans le voisinage de ces villes, on met à contribution d'autres districts. Quand le blé manque à Constantinople, dix provinces sont affamés pour les approvisionner. À Damas, pendant la rareté de 1784, le peuple payait le pain un sou la livre, tandis que les paysans dans les villages mouraient de faim.

Ce n'est pas seulement à Constantinople, qu'on trouve de pareils exemples, il n'y a point à cet égard de différence entre Constantinople et les gouvernemens absolus. En France même, sous les prétendus gouvernemens constitutionnels, il est arrivé plus d'une fois de ne faire payer à Paris le prix du pain que trois ou quatre sous la livre, tandis que dans les provinces on le payait de six à dix et même douze sous.

Comment a-t-on été si long-temps à s'apercevoir que le moyen de se préserver de la famine, même dans les plus mauvaises récoltes, c'est de réduire la consommation dans des proportions relatives à l'approvisionnement. Or, c'est là ce qu'opère éminemment le prix des grains ; il s'élève à mesure que l'approvisionnement diminue, et force chaque consommateur à réduire sa ration proportionnellement à la masse des denrées. Par cette réduction volontaire, quoique nécessaire, les privations et les souffrances sont supportées par toute la population, et alors elles sont non-seulement tolérables, mais les moins dommageables pour un pays.

Àce moyen pris dans la nature des choses on doit ajouter rétablissement des entrepôts prés des grandes villes. Ils forment des greniers de réserve, qui ne coûtent rien à l'état, qui empêchent l'exagération des prix, qui rassurent contre d'inévitables accidens, et offrent aux peuples de salutaires ressources contre le plus terrible des événemens de la vie sociale.

Puissent ces démonstrations de la science économique, sur le point le plus délicat de l'ordre public et de l'humanité, prévenir le retour de ces époques déplorables rendues encore plus funestes et plus désastreuses par la barbarie et l'ignorance des gouvernemens.

MONNAIE. — C'est l'instrument des échanges. Sans la monnaie, tout échange serait sinon impossible, dû moins tellement difficile, qu'il ne pourrait avoir lieu que dans quelques cas particuliers et spéciaux, jamais il ne fut devenu d'un usage habituel.

Comment en effet celui qui veut faire l'échangé d'un bœuf contre du blé, du vin, du drap, des cuirs, etc, pourrait-il y parvenir s'il n'avait le pouvoir d'échanger son bœuf contre une valeur composée de parties qu'il peut ensuite donner en paiement des choses dont il a besoin, ou dont il désire la possession ?

Aussi trouve-t-on u*e valeur de cette nature employée dans les échanges de tous les peuples, même de ceux qui ont eu à peine quelques notions de la civilisation.

Dans les temps les plus reculés de l'antiquité le bétail servait de valeur d'échange ou de monnaie ; plus tard, on employa les métaux : le fer à Sparte, le cuivre à Rome, l'or et l'argent chez tous les peuples riches et commerçans.

Dans des temps plus rapprochés de nous, on trouve comme valeur, monétaire, le sel en Abyssinie ; une espèce d'écaille, dans quelques parties des côtes de l'Inde ; la morue sèche à Terre-Neuve ; le tabac

en Virginie ; le sucre dans quelques colonies occidentales, dans d'autres pays, les peaux et les cuirs préparés ; enfin, le cuivre, l'argent et l'or, partout où le commerce a porté son empire et ses lois.

D'abord on donnait une portion de cette monnaie matérielle en échange des autres produits matériels, et, par conséquent, l'échange était matériel et indépendant de toute fiction et de toute abstraction ; il n'est pas même impossible que dans cet échange on n'eût aucune idée de la monnaie ; mais deux inconvéniens graves entravaient l'emploi des métaux précieux dans les échanges.

Le premier résultait de la nécessité de les peser, ce qui n'était ni toujours facile, ni toujours sûr, et ce qui d'ailleurs devait entraîner une perte de temps considérable.

Le second inconvénient était dans la difficulté de connaître le degré de finesse de l'or et de l'argent, ce qu'on ne pouvait savoir que par l'essai, que peu de personnes étaient en état de faire.

On remédia à ces deux inconvéniens par la division du cuivre, de l'argent et de l'or en petite portions, dont le pouvoir social de chaque pays détermina le poids et la finesse par un terme spécial, et dés ce moment la monnaie, de privée qu'elle avait été jusqu'alors, devint publique ; mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'elle continua d'être un composé du métal et du timbre, deux objets distincts, mais nécessaires et indispensables à sa constitution.

De ce que cette distinction du timbre et du métal se perdit dans la dénomination commune de monnaie, des gouvernemens se persuadèrent qu'ils pouvaient, par leur timbre, donner au métal monétaire une valeur arbitraire. Si cette persuasion était sincère, il faut convenir qu'elle était bien aveugle. Si, ce qui est plus vraisemblable, c'était une déception, c'était la plus odieuse ; car elle portait atteinte à la foi publique, atteinte qu'on ne justifiait même pas en la faisant considérer comme un impôt. Cette ressource n'était pas d'ailleurs bien étendue,

et ne pouvait être que momentanée, puisque le gouvernement était forcé de recevoir en paiement de ce qui lui était dû par ses sujets la monnaie altérée qu'il leur avait donnée en paiement de ce qu'il leur devait. De sorte que la fraude monétaire au lieu d'être un pur gain pour le gouvernement, n'était qu'un emprunt forcé dont le sujet se remboursait par ses mains, soit en donnant la monnaie pour sa valeur nominale, soit en élevant les produits de son travail dans la proportion de la valeur nominale de la monnaie à sa valeur métallique ; mais cette lutte du gouvernement contre le sujet, et du sujet contre le gouvernement, n'en était pas moins désastreuse pour les transactions sociales. L'altération des monnaies y portait le trouble et le désordre, et les transformait en des chances contraires à leur nature. Aussi excita-t-elle de continuelles clameurs, et souvent des résistances dangereuses.

Àprésent de pareils désordres ne sont pas à craindre ; le gouvernement et les peuples sont trop éclairés pour s'exposer à leurs funestes résultats, et l'on peut se féliciter de ce que les transactions sociales jouissent à cet égard de toutes les garanties désirables.

Mais d'autres erreurs compliquent le système monétaire.

On prétend, et cette opinion n'est pas encore abandonnée, que la monnaie est la mesure des valeurs, c'est-à-dire qu'elle détermine la valeur vénale de tout objet mis en vente. Mais comment cela pourrait-il être ?

Pour qu'une chose soit la mesure d'une autre, il faut qu'elle en ait les qualités, et que leurs qualités puissent se rapprocher et se combiner entre elles. Ce qui mesure le poids doit peser, ce qui mesure l'étendue doit être étendue, sans cela toute mesure du poids et de l'étendu est illusoire et idéale. Par la même raison, la monnaie ne peut mesurer la valeur des choses que par sa propre valeur ; et comme l'échange détermine sa valeur, la monnaie n'est pas plus la

mesure de la valeur des choses, que cette valeur n'est sa mesure. Toutes les valeurs vénales n'ont d'autre mesure ni d'autre régulateur que le marché, et les lois invariables de l'offre et de la demande.

Si la monnaie n'est pas la mesure de la valeur vénale des produits du travail, elle en est encore moins le signe et la représentation, comme on l'a avancé dans tant de livres d'économie politique, qui ne sont pas d'ailleurs sans mérite.

Qu'est-ce donc que la monnaie ? C'est un produit du travail préférera tout autre, que tout le monde reçoit en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer, et dont on ne se défait que quand on ne peut plus le garder. Cela est si vrai, qu'avec de la monnaie on est assuré de se procurer tout ce dont on a besoin, tandis qu'avec tout autre produit, quelque précieux qu'il soit, on n'est pas certain d'en obtenir l'échange contre la monnaie. Cette différence de la monnaie et des autres produits est si grande, que, dans tous les pays soumis au régime arbitraire, elle a sur le travail une influence que n'ont pas les autres produits. On travaille pour de l'or et de l'argent, et l'on ne travaillerait pas pour d'autres produits dont on n'a pas un besoin actuel ou prochain.

Quelle est donc la cause de la préférence qu'obtient partout la monnaie d'or et d'argent sur tout autre produit, sans aucune exception ?

Ce n'est pas seulement, comme on le dit généralement, parce qu'elle réunit l'assentiment du monde commerçant, c'est encore, et surtout parce qu'elle a des qualités que les autres n'ont pas, et que les qualités qui lui sont particulières sont d'un prix infini.

L'or et l'argent sont moins périssables que les autres produits du travail, et plus facilement divisés et réunis ; leur garde est moins dispendieuse. On peut les soustraire plus facilement aux déprédations du pouvoir. Enfin, leur valeur est moins variable.

Toutes ces qualités inhérentes à l'or et à l'argent sont plus que suffisantes pour expliquer et motiver la préférence que le monde commerçant leur accorde sur les autres produits du travail, qui sont dans le commerce ; mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que ces causés de prédilection sont sans effet sur le rang qu'ils occupent dans l'opinion du commerce. Il reste donc à savoir pourquoi le cuivré ne vaut pas l'argent, et l'argent l'or. Ce n'est pas parce que la quantité qu'on en extrait dés mines est différente ; mais parce que la quantité qu'on en porte au marché diffère. De sorte que la loi du marché, l'offre et la demande sont encore la mesure de la valeur respective de ces divers métaux.

La monnaie qui exprime cette différence doit être d'une exactitude rigoureuse, autrement il en résulterait des pertes considérables pour le pays. On serait exactement dans la même position où l'on est dans celui qui a une monnaie forte et une monnaie faible. Comme la monnaie forte est fondue, et que la monnaie faible reste seule dans la circulation, de même, si la proportion de l'or et de l'argent n'était pas bien fixée, si l'argent était évalué trop haut et l'or trop bas, l'or sortirait de la circulation, et l'argent seul ferait les fonctions de monnaie, ce qui jetterait le désordre dans les échanges et dans toutes les transactions sociales.

La même rectitude n'est pas nécessaire pour la monnaie de cuivre, parce qu'elle ne sert qu'aux appoints et à quelques opérations du commerce en détail, parce que son usage est très-borné, et ses résultats de peu d'importance.

La difficulté de fixer les rapports de l'or et de l'argent, de les préserver de la variation de leur prix vénal, et, par conséquent, de soustraire à la fonte celui dont la valeur monétaire est inférieure à sa valeur vénale, a fait naître l'opinion qu'un droit de monnayage préviendrait ce grave inconvénient. Cette opinion est fondée ; mais n'est-elle

pas balancée et même réfutée par dès considérations d'un ordre plus élevé, et sans contredit, plus décisif ?

Il est certain que lorsque les monnaies d'un pays sont surchargées d'un droit de monnayage, elles ne peuvent plus circuler à l'étranger, ou elles n'y circulent que pour leur valeur métallique, et, par conséquent, le pays perd une valeur monétaire, perte dont l'étranger profite en renvoyant la monnaie dans le pays qui l'a mise en circulation. Cette considération me paraît devoir l'emporter sur celle du danger de la fonte des monnaies, dans le cas où elle peut se faire avec profit. Aussi les peuples les plus versés dans la science du commerce, se sont-ils bien donnés de garde de grever leurs monnaies d'un droit de monnayage, cet exemple me paraît décisif et concluant contre la théorie.

Un autre inconvénient de la monnaie est que, malgré son altération par l'usure et par la rognure du métal, elle circule pour toute sa valeur monétaire, ce, qui, égale la mauvaise à la bonne, et autorise à croire que sa valeur métallique n'est pas essentielle à sa constitution, cette opinion me paraît dénuée de fondement.

Il est bien vrai que lorsque l'altération ne s'étend que sur une petite partie de la monnaie d'un pays, on ne distingue pas la mauvaise de la bonne ; l'une et l'autre ont le même cours. Mais cette assimilation n'est point l'effet du consentement des parties intéressées ; elle ne résulte que de leur ignorance. Si l'on savait discerner la mauvaise monnaie de la bonne t et s'il était permis de la refuser, il n'y a point de doute qu'elle serait exclue de la circulation ; l'on en a une preuve irrécusable lorsque l'altération de la monnaie est assez générale pour décréditer la monnaie : alors le prix des objets d'échange baisse non-seulement dans la proportion de la détérioration de la monnaie ; preuve certaine qu'on n'est pas indifférent sur l'altération de la monnaie, et que si elle n'influe pas d'abord sur la circulation, ce n'est que par l'effet de l'ignorance ou de l'impuissance des échangistes. Le prin-

cipe de l'égalité de la valeur métallique et de la valeur monétaire dans la monnaie, ne reçoit donc aucune atteinte de son altération.

On a cependant hasardé récemment la doctrine que ce n'est pas de sa valeur métallique, mais de sa valeur monétaire que la monnaie tire son pouvoir d'échange, d'où l'on a conclu que la valeur métallique est tout-à-fait inutile à la monnaie, et que le besoin qu'on en a pour les échanges suffit pour assurer sa circulation.

Cette doctrine est évidemment subversive du système monétaire ; mais sur quoi repose-t-elle ? sur ce que l'altération de la monnaie n'empêche pas sa circulation ; on sait maintenant à quoi s'en tenir sur ce point ; j'ajouterai que cet argument est entièrement vicieux, et suppose que, parce qu'on échange des produits du travail contre une monnaie qui perd un tiers ou un quart de sa valeur, l'échange aurait toujours lieu quand la monnaie n'aurait aucune valeur ; mais c'est là ce qu'en bonne logique on appelle conclure du moins au plus, ce qui est absurde.

Ce n'est pas là le seul vice de cette argumentation, il en est un plus grand et d'une plus haute importance, c'est que dans le cas où la monnaie n'a point de valeur métallique, il n'y a pas d'échange libre et volontaire. Jamais on ne détermine un être raisonnable à donner quelque chose pour rien ; quand cela arrive, l'échange est forcé, et alors il est aussi nuisible qu'il est profitable, quand il est volontaire. Autant l'un encourage la production, l'industrie et le commerce, autant l'autre les décourage, les entrave et les paralyse ; autant l'un favorise les progrès de la richesse particulière et générale, autant l'autre la compromet et l'expose à, un péril imminent. Tel est l'effet nécessaire et invariable de toute monnaie qui n'est pas métallique, et qui, comme le papier-monnaie, n'a en elle-même aucune valeur. (Voyez Papier-monnaie.)

MONOPOLE. — On entend par ce mot le privilège exclusif d'exploiter quelques branches du travail, de l'industrie et du commerce intérieur et extérieur.

Dans les temps d'ignorance, ces sortes de privilèges étaient regardés comme l'apanage du pouvoir, et une des sources fécondes de son trésor. Ainsi, on abandonnait, moyennant une rétribution aux maîtrises et corporations, le privilège exclusif du travail, le premier devoir comme la première ressource de l'homme, et il n'était permis de travailler qu'en payant un tribut au pouvoir et à l'association à laquelle on l'obligeait de s'aggréger.

Ainsi, plusieurs industries, désignées sous la dénomination dé professions civiles, étaient assujetties à la condition d'un brevet du pouvoir, et l'on rangeait dans cette catégorie le privilège de l'enseignement ; ce qu'on faisait à cet égard dans les temps d'ignorance, on le lit encore dans les siècles de lumières.

Ainsi, le privilège exclusif d'acheter et de vendre quelques espèces de produits du travail dans le marché intérieur était concédé soit à des individus, soit à des compagnies, moyennant des rétributions plus ou moins considérables.

Ainsi, le privilège exclusif des importations et des exportations était le partage de plusieurs compagnies spéciales. On avait une compagnie pour le commerce du Nord, une pour le commerce d'Afrique, une pour le commerce des Indes, une pour le commerce des Indes-Occidentales.

On étendit la méthode du privilège exclusif jusqu'au commerce de la métropole avec ses colonies, et à celui de peuple à peuple.

De sorte que, sans exagération, on peut dire que le privilège du travail, de l'industrie et du commerce, était la loi générale de l'administration publique, et la concurrence une simple exception.

Quels étaient donc les effets de ce système sur la prospérité publique et particulière ? On ne le savait pas alors ; mais, depuis que l'économie politique a fait quelques progrès, on a été forcé de reconnaître que le monopole entrave l'industrie d'un pays et lui oppose des obstacles insurmontables.

L'effet naturel et nécessaire de tout monopole est sans contredit d'élever le prix des produits et du travail au taux que le consommateur peut le payer, but toujours désiré et toujours atteint, puisque le monopole peut tenir l'approvisionnement au-dessous des besoins de la consommation.

Non-seulement le monopole met à contribution le consommateur en élevant le prix des consommations au-delà de leur valeur vénale, mais il exerce le même abus sur le salaire du travail et sur la rente de la terre. Comme il fait seul travailler et seul approvisionne l'ouvrier de matières premières, il est le maître de régler le salaire et la rente de la terre au taux qui lui convient, et par conséquent au taux le plus bas auquel on peut les payer.

Par cette oppression du consommateur, de l'ouvrier et du propriétaire du sol, le monopole éteint toute activité, toute industrie, toute prospérité, toute richesse.

D'un autre côté la grandeur des profits du capital, dans les emplois du monopole, attire dans ces emplois une plus grande masse de capitaux que ceux qui leur auraient été nécessaires s'ils avaient été abandonnés à une libre concurrence. Le monopole dérange donc la distribution naturelle des capitaux ; et il en emploie davantage où ils sont le moins profitables au pays, et moins où ils lui seraient le plus utiles.

Le monopole arrête donc la production par l'élévation du prix des produits, par le mauvais emploi du capital, par le découragement de l'ouvrier et la spoliation du propriétaire du sol.

Tels sont sans contredit les résultats du monopole en théorie ; mais, comme il arrive souvent, les calamités qu'elle signale pour les détourner ne se réalisent pas toujours dans la pratique.

Il est certain que le monopole dés maîtrises et corporations ne livre pas à leur merci le consommateur, l'ouvrier et le propriétaire du sol. Chaque maître fait concurrence à l'autre, chacun cherche son intérêt particulier sans égard à celui de l'autre, et, si la concurrence, entre des intéressés à ne pas se nuire, n'est pas aussi efficace que celle qui résulte de la liberté des concurrens, au moins est-il certain que ce monopole est moins malfaisant que ne le comporte sa nature.

Il en est à peu près de même du monopole des métropoles sur leurs colonies. Ce monopole est tellement dénaturé quand il est exercé par toutes les villes d'un pays et par tous les commerçans de ces villes, qu'il semble qu'on peut le regarder comme à peu près nominal. On ne peut pas méconnaître cependant que la métropole vend plus cher à ses colonies, et achète d'elles à meilleur marché qu'elle ne le ferait si elle avait des concurrens dans la vente de ses produits et dans l'achat de ceux des colons ; cet avantage de la métropole tourne donc au détriment des colonies ; mais les pertes des colonies peuvent-elles être jamais un profit pour les métropoles ?

Le monopole de l'industrie qu'exercent les professions civiles est d'une nature différente de celui de tous les autres monopoles. La plupart de ces professions veillent à la sûreté, au repos, à la sécurité et à l'industrie du peuple, et il ne serait pas sans danger de les abandonner à une concurrence illimitée et sans aucune garantie de la moralité et de la capacité de ceux qui les exercent.

Quant au monopole des compagnies de commerce, il faut distinguer celles dont le privilège est limité à un pays peu connu, exposé à des chances dangereuses, que de simples particuliers ne voudraient pas courir, ou contre lesquelles ils ne pourraient pas lutter sans une

ruine certaine. Ces sortes de privilèges sont de la même nature que ceux qu'on accorde à ceux qui font des découvertes utiles, qui inventent des machines ou publient des ouvrages d'art, de science et de littérature. De tels privilèges sont toujours utiles à un pays et ne peuvent jamais lui être nuisibles : on ne peut donc pas les confondre avec le monopole ordinaire.

Il n'y a de monopole tout-à-fait désastreux et inexcusable que celui dont jouissent des compagnies et des particuliers, dont l'objet est dé leur assurer, aux dépens du producteur et du consommateur, des bénéfices qui sont de véritables impôts, et qu'on ne peut justifier que par l'abus du pouvoir.

Ces sortes de monopoles font à un pays tout le mal que nous avons déjà signalé ; mais il devient chaque jour moins redoutable. Les gouvernemens sont maintenant trop instruits pour se permettre de semblables abus ; ils savent qu'il est de leur intérêt particulier, non-seulement de ne pas mettre des entraves à l'industrie générale du pays, mais qu'il leur convient spécialement de l'environner de toute la protection dont elle a besoin, parce que de l'industrie découlent les richesses particulières et générales, et des richesses le moyen de subvenir aux besoins de l'état. On peut donc s'en rapporter aveuglément à l'intérêt des gouvernemens pour préserver les peuples des calamités du monopole ; j'ai la conviction qu'on peut ne l'envisager désormais que comme un vain épouvantail de la théorie, mais qu'il faut le tenir toujours en évidence, sinon comme un préservatif, du moins comme un monument des dangers de l'ignorance et des abus du pouvoir.

Monopole

MACHINES. — On entend par ce mot, tous les instrumens qui facilitent le travail, qui l'abrègent, le perfectionnent et le rendent moins

dispendieux.

Un exemple va rendre sensibles les avantages du travail des machines, et sa supériorité absolue sur le travail de l'homme.

Un propriétaire de terres qui a 75 hectares ou 150 arpens de terre à faire cultiver, peut employer à leur culture, trois sortes de machines, la bêche, la charrue à bœufs, et la charrue à chevaux ; et l'emploi de l'une ou de l'autre de ces machines, lui donnera des profits inégaux.

Àla bêche, un ouvrier ne cultivera que deux hectares ou quatre arpens ; et par conséquent il faudra pour la culture des 150 arpens, environ trente-sept cultivateurs.

Chaque ouvrier et sa famille forment un ménage de cinq individus, et les trente-sept cultivateurs avec leur famille, composeront une population de cent quatre-vingt-cinq individus qui vivront des produits de cette culture.

La consommation de chacun de ces individus, ne peut pas être évaluée à moins de trois se tiers de grains, ce qui porte la consommation totale à 515 setiers.

Les produits de 150 arpens cultivés à la bêche, doivent s'élever à 6 setiers par arpens, et pour 150 arpens à 900 setiers.

En déduisant de ce produit, les frais 515 id.

Il restera pour les profits du capital et pour la rente de la terre 385 setiers.

La même culture avec la charrue à bœufs, emploiera trois cultivateurs, trois charrues et six bœufs.

Les trois ouvriers avec leurs familles de cinq individus chacune formeront quinze individus.

Les produits de cette culture seront moins abondans que ceux de la culture à la bêche. Je ne les évaluerai qu'à 5 setiers par arpens, ce qui donne pour

Enfin la culture avec la charrue à chevaux emploiera un cultivateur, une charrue et trois chevaux.

L'ouvrier et sa famille, composeront un ménage de cinq individus.

Les produits dé cette culture, seront à peu près les mêmes que ceux, de la charrue à bœuf, et par conséquent de 750 setiers.

En déduisant les frais 65 id..

Les bénéfices seront de 685

Ainsi, sur les trois machinés à cultiver la terre, celles qui remplacent le travail de l'homme, par le travail des animaux, sont les plus productives pour le capitaliste et pour le propriétaire, et celles qui substituent l'activité du cheval, à la lenteur du bœuf, offrent encore de plus grands bénéfices ; là, s'est arrêtée l'invention des machines en agriculture.

Mais dans les autres travaux, dans ceux qui sont nécessaires pour approprier les produits bruts à la consommation, et pour les faire arriver au consommateur, l'art des machines a été porté beaucoup plus loin, et l'on est parvenu à remplacer le travail de l'homme et celui des animaux, par des agens infiniment supérieurs en force, et qui ne coûtent que les frais de leur construction et de leur entretien. Certaines de ces machines, dans certains genres de travaux, décuplent la force du cheval et multiplient celle de l'homme, d'où il résulte que les produits du travail des machines sont plus abondans, et à meilleur marché que ceux-du travail de l'homme, isolé ou secondé par les animaux.

Cet aperçu de la puissance des machines, suffit pour donner une idée de leurs services et de sa part qu'elles ont, et doivent avoir à la prospérité publique et aux progrès de la richesse particulière et générale.

On a cependant mis en question leur utilité absolue, et on ne leur accorde qu'une utilité relative et subordonnée au seul cas où le travail de l'homme ne suffit pas aux besoins de la consommation. On croit que le travail des machines, qui rend inutile le travail des ouvriers, est inutile et plus nuisible que profitable.

Cette objection est très-spécieuse, et a fait illusion à des écrivains célèbres en économie politique, elle ne peut cependant résister aux plus simples réflexions.

Quoique le travail des machines rende inutile le travail de l'homme, il ne diminue pas les produits de ce travail ; il les augmente au contraire, et par conséquent, on a, après l'établissement des machines, les mêmes, et de plus grands moyens de travail qu'auparavant. La population laborieuse ne peut donc pas souffrir du travail des machines ; elle doit au contraire y trouver un grand avantage, puisqu'on a un plus grand besoin de son travail et de plus grands moyens de le payer, et l'on peut d'autant moins se passer de son travail, qu'il est le seul et l'unique moyen de tirer parti des produits du travail des machines.

Supposera-t-on qu'on ne pourra pas en faire un emploi actuel, et qu'un intervalle plus ou rupins long s'écoulera avant qu'on puisse ouvrir de nouveaux ateliers aux ouvriers sans travail ?

Eh bien, dans cette hypothèse même, il faudrait distribuer gratuitement aux ouvriers sans travail, les produits du travail des machines, car c'est le seul emploi qu'on en pourrait faire, et dans ce cas tout ce qui en résulterait, c'est que les ouvriers sans travail reflueraient dans les autres branches du travail, que les classes laborieuses travaille-

raient moins et auraient plus de temps pour s'instruire et se rendre capables de participer aux bienfaits de l'existence sociale.

Je dois cependant convenir que si on ne trouvait pas à employer les ouvriers laissés sans travail par les machines, on ne leur accorderait que le salaire le plus faible que l'humanité puisse offrir à la sympathie de la souffrance et du besoin. Cette classe vivrait ; mais ne se reproduirait pas, et, dans un temps donné, elle cesserait d'exister ; qu'arriverait-il alors ?

L'état s'affaiblirait-il en se dépeuplant ? rien de semblable n'aurait lieu, puisque le pays conserverait les mêmes produits. Comme l'a fort bien observé M. Malthus, la propagation de l'espèce humaine ne finit, ne s'arrête qu'avec la production qui doit la faire subsister ; et tant qu'il y a des moyens de subsistance, il naît des hommes pour les consommer. Tout ce qui résulterait de la disparition des classes qui vivaient des salaires de leur travail, c'est que les produits qu'elles consommaient le seraient par les classes qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre ; il n'y aurait donc de changé, en remplacent le travail de l'homme par celui des machines, que l'espèce des consommateurs, et j'ose dire que ce changement serait avantageux sous tous les rapports au pays et à l'état.

La classe qui vit des profits du capital, et de la rente de la terre, n'a pas besoin de se livrer à un travail qui absorbe toutes ses facultés, elle cultive les sciences et les arts, fait faire des pror grès rapides à la civilisation, honore et illustre la société civile, est à la fois la force, la gloire et l'ornement de son pays. Ce n'est que par la réduction des classes qui vivent de salaires, et par l'extension de celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre, que les peuples modernes prospèrent, améliorent leur condition sociale, et accomplissent les nobles destinées de l'espèce humaine. On juge de cette progression par la proportion de la population des villes avec celle des campagnes. Plus l'une l'emporte sur l'autre, plus un pays est aisé,

riche et puissant. Qu'est-ce donc qui donne aux villes la supériorité sur les campagnes, si ce n'est la multitude et la perfection de leurs machines que ne peuvent obtenir les campagnes.

Toute la question de l'utilité absolue ou relative des machines, se réduit donc à savoir s'il vaut mieux pour un pays conserver les classes qui vivent de salaires que de les réduire pour accroître celles qui vivent des profits du capital et de la rente de la terre : j'ose dire que la question réduite à ces termes n'est pas même susceptible d'un doute raisonnable, et que le travail des machines serait encore sous ce rapport le plus grand bienfait qu'un pays puisse ambitionner.

Mais cette hypothèse même est tout-à-fait imaginaire, et ne se réalise jamais. Il est moralement impossible que, dans un pays qui a des moyens de faire travailler, les ouvriers restent sans travail. Toute l'économie politique repose sur la base de l'accroissement du travail par l'accroissement du capital, et si cette base s'écroulait, toute la science s'écroulerait avec elle, il n'y apurait plus rien de certain en économie politique.

L'expérience est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Àmesure que le travail des machines remplace le travail de l'homme et celui des animaux, que les produits sont plus abondans et à meilleur marché, ces produits, pour ainsi dire gratuits, alimentent d'autres travaux, font surgir de nouvelles sources de richesses, multiplient la population et développent une prospérité auparavant inconnue. L'Angleterre, qu'il faudra désormais citer en matière d'industrie, de commerce et de richesses, comme on citait autrefois les Romains dans la conduite de la guerre et de la politique, a vu doubler sa population dans l'espace de cinquante ans, phénomène qui exigeait autrefois la révolution de cinq siècles, et cependant il n'y a point de pays où les machines se soient plus multipliées qu'en Angleterre.

Sans doute on peut dire que si les machines ont servi si utilement la prospérité de l'Angleterre, c'est parce que son commerce extérieur a ouvert d'inépuisables débouchés à la consommation de ses produits ; et que, par conséquent, le travail exécuté par les machines, n'a fait que suppléer à l'insuffisance du travail de l'homme, seul cas où l'utilité des machines est universellement reconnue.

Je conviens qu'il en a été ainsi ; mais on ne peut méconnaître non plus que si le commerce a réussi à assurer des débouchés aux produits de l'Angleterre, c'est que le travail des machines en a tellement baissé le prix et a permis de le donner à si bon marché, qu'on peut dire que les machines se sont créé les consommateurs de leurs produits, ce que n'aurait jamais fait le travail de l'homme ; de sorte que l'honneur de la prospérité commerciale de l'Angleterre appartient au travail des machines, et tel sera son effet partout où l'on parviendra à l'introduire : c'est le plus puissant mobile de la richesse et de la civilisation des peuples modernes.

MAITRISES. (Voyez Corporations.)

MANUFACTURES. — On entend par ce mot le travail qui approprie les produits bruts à la consommation ; travail immense qui embrasse tout ce qui est nécessaire, utile et agréable à une nombreuse population nationale, et aux populations étrangères encore plus nombreuses.

Les économistes prétendent cependant que ce travail est stérile pour la richesse, parce qu'il n'ajoute rien à la masse du produit brut, dans lequel ils font consister toute la richesse ; parce qu'il se borne à lui donner la forme nécessaire à leur consommation, parce que la valeur, ajoutée aux produits par l'ouvrier, ne fait que compenser sa dépense pendant la confection de l'ouvrage ; mais ce système n'a plus de partisans depuis qu'on sait que la richesse se compose de valeurs ; que le travail le plus productif pour la richesse est celui qui a le plus

de valeur ; que les produits et les services de tous les travaux ne se mesurent dans leur échange que par leur valeur réciproque, et que ceux qui n'ont aucune valeur, quoique de la nature de ceux qui sont les plus désirables, de ceux qui servent à la subsistance, ne contribuent en aucune manière à la composition de la richesse.

Ce qui rend surtout les manufactures productives de la richesse d'un pays, c'est qu'elles sont susceptibles d'une amélioration indéfinie, soit par l'accroissement des capitaux, soit par la division du travail, soit par l'établissement des machines ; c'est que la baisse des prix favorise la consommation, améliore la condition du consommateur, augmente l'aisance et le bien-être d'un pays. Sous ce seul rapport, les manufactures, sont une des sources les plus fécondes de la richesse des peuples et méritent toute leur, attention ; elles ont même des droits à leur sollicitude, quand elles approvisionnent les marchés de l'étranger et lui rapportent, en échange les trésors du monde entier. Plus les manufactures accumulent dans un pays les richesses : individuelles et sociales, plus ses produits m sont demandés et recherchés, plus elles prospèrent ; de sorte que si elles produisent la richesse, à son tour la richesse leur assure une prospérité indéfinie. Ce qu'il y a de certain, et ce qu'on a déjà fait remarquer, c'est que, dans le système économique des peuples modernes, il ne peut point y avoir de peuple riche et puissant, s'il ne possède de nombreuses manufactures pour son usage et pour, l'approvisionnement de l'étranger.

On ne peut donner une idée plus exacte de la puissance des manufactures qu'en reportant sa pensée sur la révolution qu'elles ont opérée dans les mœurs générales de l'Europe, dans son état social et dans son état politique.

Avant l'établissement des manufactures, les grands propriétaires n'avaient d'autres moyens de jouir de leur immense revenu, qu'ils percevaient en nature, que par une hospitalité sans bornes et par l'entretien d'une suite nombreuse de personnes dévouées à leur volonté,

à leurs plaisirs et à leur service. Ces grands propriétaires, disséminés sur la surface d'un pays, toujours coalisés contre le pouvoir, le tenaient dans de continuelles alarmes, ou plutôt ils se le partageaient et l'exerçaient dans toute sa plénitude sur leurs tenans, leurs dépendans et leurs serviteurs. Sur cette base reposait le pouvoir des barons, dont on a fait si mal à propos une des ramifications du pouvoir féodal.

Ce pouvoir s'affaiblit graduellement et s'anéantit tout-à-fait à mesure que les manufactures étrangères et nationales offrirent aux barons des produits qui multiplièrent leurs jouissances, sans partage avec qui que ce soit, et pour leur satisfaction personnelle et celle de leur famille : tant il est vrai, dit Adam Smith, que tout pour soi et rien pour les autres semble avoir été dans tous les siècles la maxime des maîtres du genre humain.

La même passion pour les produits des manufactures, qui dépouilla les barons de leur pouvoir, les porta à l'aliénation de leurs propriétés, jusqu'alors bannies du commerce par les lois de primogéniture et de substitution perpétuelle.

D'un autre côté les produits du sol, échangés contre ceux des manufactures, créèrent une population laborieuse et industrieuse tout-à-fait indépendante des consommateurs de leurs produits.

Cette population nouvelle, en contact avec l'ancienne population par des rapports d'intérêts, exerça sûr elle toute l'influence du savoir, de l'industrie, de l'activité, des richesses et des lumières ; balança leur autorité, et concourut à les soumettre aux lois et à l'obéissance d'un pouvoir commun.

Ces résultats sont évidens, et l'on ne peut mesurer par la pensée l'intervalle immense qui sépare le point de départ des manufactures du point où elles sont arrivées, sans être frappé d'étonnement et d'admiration à la vue de ce prodigieux phénomène. Ce qui ne doit pas paraitre moins étrange c'est que, malgré la métamorphose totale que les

manufactures ont opérée dans l'état social et dans l'état politique de l'Europe, on se flatte d'empêcher sa consommation par de vaines terreurs, d'impuissantes combinaisons et d'inutiles regrets. Il n'y a d'autres moyens de se soustraire à leur empire qu'en renonçant à leurs jouissances : on n'oserait pas même envisager cette alternative.

MAXIMUM. — Ce mot ne doit trouver place ici que comme un monument de la sottise et de l'abus du pouvoir. Il exprime la fixation du prix des denrées de première nécessité à un taux qu'il n'est pas permis de dépasser, et que par cette raison, on appelle le maximum. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur l'absurdité de cette fixation arbitraire du prix des denrées ; il suffit de faire remarquer qu'elle va directement contre son but.

Que se propose-t-on par l'établissement du maximum ? c'est d'assurer la subsistance du grand corps du peuple à un prix auquel il puisse atteindre on veut donc que le peuple puisse, dans des temps de disette, faire la même consommation des denrées de première nécessité, que dans les temps d'abondance ; mais si la même quantité de denrées n'existe pas dans un temps comme dans l'autre, il est physiquement impossible que la consommation soit la même.

Or, il est certain que la quantité des denrées n'est pas la même dans les temps de disette que dans les temps d'abondance. Si la différence est d'un tiers, de la moitié, des deux tiers, vouloir qu'on consomme comme si la quantité de denrées était la même, c'est vouloir l'absurde, c'est précipiter la famine sur toute la population, c'est la condamner toute entière à une mort certaine : tel serait en effet le résultat de tout maximum, si la nature des choses n'opposait au pouvoir une résistance insurmontable ; si l'art d'éluder les mauvaises lois ne faisait échouer les mesures prises pour leur exécution ; et malgré cet heureux désordre que de calamités ne produit pas la seule existence du maximum.

C'est, dit M. Malthus, une maxime de la police turque, qui a son fondement dans la faiblesse du gouvernement et la crainte des mouvemens populaires, de tenir le blé à bas prix dans toutes les villes considérables ; aussi, dans les mauvaises récoltes, tous ceux qui ont dû blé en leur possession, sont obligés de le vendre au prix fixé, et s'il n'y en a point dans le voisinage de ces villes, on met à contribution d'autres districts. Quand le blé manque à Constantinople, dix provinces sont affamés pour les approvisionner. À Damas, pendant la rareté de 1784, le peuple payait le pain un sou la livre, tandis que les paysans dans les villages mouraient de faim.

Ce n'est pas seulement à Constantinople, qu'on trouve de pareils exemples, il n'y a point à cet égard de différence entre Constantinople et les gouvernemens absolus. En France même, sous les prétendus gouvernemens constitutionnels, il est arrivé plus d'une fois de ne faire payer à Paris le prix du pain que trois ou quatre sous la livre, tandis que dans les provinces on le payait de six à dix et même douze sous.

Comment a-t-on été si long-temps à s'apercevoir que le moyen de se préserver de la famine, même dans les plus mauvaises récoltes, c'est de réduire la consommation dans des proportions relatives à l'approvisionnement. Or, c'est là ce qu'opère éminemment le prix des grains ; il s'élève à mesure que l'approvisionnement diminue, et force chaque consommateur à réduire sa ration proportionnellement à la masse des denrées. Par cette réduction volontaire, quoique nécessaire, les privations et les souffrances sont supportées par toute la population, et alors elles sont non-seulement tolérables, mais les moins dommageables pour un pays.

Àce moyen pris dans la nature des choses on doit ajouter rétablissement des entrepôts prés des grandes villes. Ils forment des greniers de réserve, qui ne coûtent rien à l'état, qui empêchent l'exagération des prix, qui rassurent contre d'inévitables accidens, et offrent aux

peuples de salutaires ressources contre le plus terrible des événemens de la vie sociale.

Puissent ces démonstrations de la science économique, sur le point le plus délicat de l'ordre public et de l'humanité, prévenir le retour de ces époques déplorables rendues encore plus funestes et plus désastreuses par la barbarie et l'ignorance des gouvernemens.

MONNAIE. — C'est l'instrument des échanges. Sans la monnaie, tout échange serait sinon impossible, dû moins tellement difficile, qu'il ne pourrait avoir lieu que dans quelques cas particuliers et spéciaux, jamais il ne fut devenu d'un usage habituel.

Comment en effet celui qui veut faire l'échangé d'un bœuf contre du blé, du vin, du drap, des cuirs, etc, pourrait-il y parvenir s'il n'avait le pouvoir d'échanger son bœuf contre une valeur composée de parties qu'il peut ensuite donner en paiement des choses dont il a besoin, ou dont il désire la possession ?

Aussi trouve-t-on u*e valeur de cette nature employée dans les échanges de tous les peuples, même de ceux qui ont eu à peine quelques notions de la civilisation.

Dans les temps les plus reculés de l'antiquité le bétail servait de valeur d'échange ou de monnaie ; plus tard, on employa les métaux : le fer à Sparte, le cuivre à Rome, l'or et l'argent chez tous les peuples riches et commerçans.

Dans des temps plus rapprochés de nous, on trouve comme valeur, monétaire, le sel en Abyssinie ; une espèce d'écaille, dans quelques parties des côtes de l'Inde ; la morue sèche à Terre-Neuve ; le tabac en Virginie ; le sucre dans quelques colonies occidentales, dans d'autres pays, les peaux et les cuirs préparés ; enfin, le cuivre, l'argent et l'or, partout où le commerce a porté son empire et ses lois.

D'abord on donnait une portion de cette monnaie matérielle en échange des autres produits matériels, et, par conséquent, l'échange était matériel et indépendant de toute fiction et de toute abstraction ; il n'est pas même impossible que dans cet échange on n'eût aucune idée de la monnaie ; mais deux inconvéniens graves entravaient l'emploi des métaux précieux dans les échanges.

Le premier résultait de la nécessité de les peser, ce qui n'était ni toujours facile, ni toujours sûr, et ce qui d'ailleurs devait entraîner une perte de temps considérable.

Le second inconvénient était dans la difficulté de connaître le degré de finesse de l'or et de l'argent, ce qu'on ne pouvait savoir que par l'essai, que peu de personnes étaient en état de faire.

On remédia à ces deux inconvéniens par la division du cuivre, de l'argent et de l'or en petite portions, dont le pouvoir social de chaque pays détermina le poids et la finesse par un terme spécial, et dés ce moment la monnaie, de privée qu'elle avait été jusqu'alors, devint publique ; mais, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'elle continua d'être un composé du métal et du timbre, deux objets distincts, mais nécessaires et indispensables à sa constitution.

De ce que cette distinction du timbre et du métal se perdit dans la dénomination commune de monnaie, des gouvernemens se persuadèrent qu'ils pouvaient, par leur timbre, donner au métal monétaire une valeur arbitraire. Si cette persuasion était sincère, il faut convenir qu'elle était bien aveugle. Si, ce qui est plus vraisemblable, c'était une déception, c'était la plus odieuse ; car elle portait atteinte à la foi publique, atteinte qu'on ne justifiait même pas en la faisant considérer comme un impôt. Cette ressource n'était pas d'ailleurs bien étendue, et ne pouvait être que momentanée, puisque le gouvernement était forcé de recevoir en paiement de ce qui lui était dû par ses sujets la monnaie altérée qu'il leur avait donnée en paiement de ce qu'il leur

devait. De sorte que la fraude monétaire au lieu d'être un pur gain pour le gouvernement, n'était qu'un emprunt forcé dont le sujet se remboursait par ses mains, soit en donnant la monnaie pour sa valeur nominale, soit en élevant les produits de son travail dans la proportion de la valeur nominale de la monnaie à sa valeur métallique ; mais cette lutte du gouvernement contre le sujet, et du sujet contre le gouvernement, n'en était pas moins désastreuse pour les transactions sociales. L'altération des monnaies y portait le trouble et le désordre, et les transformait en des chances contraires à leur nature. Aussi excita-t-elle de continuelles clameurs, et souvent des résistances dangereuses.

Àprésent de pareils désordres ne sont pas à craindre ; le gouvernement et les peuples sont trop éclairés pour s'exposer à leurs funestes résultats, et l'on peut se féliciter de ce que les transactions sociales jouissent à cet égard de toutes les garanties désirables.

Mais d'autres erreurs compliquent le système monétaire.

On prétend, et cette opinion n'est pas encore abandonnée, que la monnaie est la mesure des valeurs, c'est-à-dire qu'elle détermine la valeur vénale de tout objet mis en vente. Mais comment cela pourrait-il être ?

Pour qu'une chose soit la mesure d'une autre, il faut qu'elle en ait les qualités, et que leurs qualités puissent se rapprocher et se combiner entre elles. Ce qui mesure le poids doit peser, ce qui mesure l'étendue doit être étendue, sans cela toute mesure du poids et de l'étendu est illusoire et idéale. Par la même raison, la monnaie ne peut mesurer la valeur des choses que par sa propre valeur ; et comme l'échange détermine sa valeur, la monnaie n'est pas plus la mesure de la valeur des choses, que cette valeur n'est sa mesure. Toutes les valeurs vénales n'ont d'autre mesure ni d'autre régulateur que le marché, et les lois invariables de l'offre et de la demande.

Si la monnaie n'est pas la mesure de la valeur vénale des produits du travail, elle en est encore moins le signe et la représentation, comme on l'a avancé dans tant de livres d'économie politique, qui ne sont pas d'ailleurs sans mérite.

Qu'est-ce donc que la monnaie ? C'est un produit du travail préférera tout autre, que tout le monde reçoit en échange de ce qu'il ne peut ou ne veut pas consommer, et dont on ne se défait que quand on ne peut plus le garder. Cela est si vrai, qu'avec de la monnaie on est assuré de se procurer tout ce dont on a besoin, tandis qu'avec tout autre produit, quelque précieux qu'il soit, on n'est pas certain d'en obtenir l'échange contre la monnaie. Cette différence de la monnaie et des autres produits est si grande, que, dans tous les pays soumis au régime arbitraire, elle a sur le travail une influence que n'ont pas les autres produits. On travaille pour de l'or et de l'argent, et l'on ne travaillerait pas pour d'autres produits dont on n'a pas un besoin actuel ou prochain.

Quelle est donc la cause de la préférence qu'obtient partout la monnaie d'or et d'argent sur tout autre produit, sans aucune exception ?

Ce n'est pas seulement, comme on le dit généralement, parce qu'elle réunit l'assentiment du monde commerçant, c'est encore, et surtout parce qu'elle a des qualités que les autres n'ont pas, et que les qualités qui lui sont particulières sont d'un prix infini.

L'or et l'argent sont moins périssables que les autres produits du travail, et plus facilement divisés et réunis ; leur garde est moins dispendieuse. On peut les soustraire plus facilement aux déprédations du pouvoir. Enfin, leur valeur est moins variable.

Toutes ces qualités inhérentes à l'or et à l'argent sont plus que suffisantes pour expliquer et motiver la préférence que le monde commerçant leur accorde sur les autres produits du travail, qui sont dans

le commerce ; mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est que ces causés de prédilection sont sans effet sur le rang qu'ils occupent dans l'opinion du commerce. Il reste donc à savoir pourquoi le cuivré ne vaut pas l'argent, et l'argent l'or. Ce n'est pas parce que la quantité qu'on en extrait dés mines est différente ; mais parce que la quantité qu'on en porte au marché diffère. De sorte que la loi du marché, l'offre et la demande sont encore la mesure de la valeur respective de ces divers métaux.

La monnaie qui exprime cette différence doit être d'une exactitude rigoureuse, autrement il en résulterait des pertes considérables pour le pays. On serait exactement dans la même position où l'on est dans celui qui a une monnaie forte et une monnaie faible. Comme la monnaie forte est fondue, et que la monnaie faible reste seule dans la circulation, de même, si la proportion de l'or et de l'argent n'était pas bien fixée, si l'argent était évalué trop haut et l'or trop bas, l'or sortirait de la circulation, et l'argent seul ferait les fonctions de monnaie, ce qui jetterait le désordre dans les échanges et dans toutes les transactions sociales.

La même rectitude n'est pas nécessaire pour la monnaie de cuivre, parce qu'elle ne sert qu'aux appoints et à quelques opérations du commerce en détail, parce que son usage est très-borné, et ses résultats de peu d'importance.

La difficulté de fixer les rapports de l'or et de l'argent, de les préserver de la variation de leur prix vénal, et, par conséquent, de soustraire à la fonte celui dont la valeur monétaire est inférieure à sa valeur vénale, a fait naître l'opinion qu'un droit de monnayage préviendrait ce grave inconvénient. Cette opinion est fondée ; mais n'est-elle pas balancée et même réfutée par dès considérations d'un ordre plus élevé, et sans contredit, plus décisif ?

Il est certain que lorsque les monnaies d'un pays sont surchargées d'un droit de monnayage, elles ne peuvent plus circuler à l'étranger, ou elles n'y circulent que pour leur valeur métallique, et, par conséquent, le pays perd une valeur monétaire, perte dont l'étranger profite en renvoyant la monnaie dans le pays qui l'a mise en circulation. Cette considération me paraît devoir l'emporter sur celle du danger de la fonte des monnaies, dans le cas où elle peut se faire avec profit. Aussi les peuples les plus versés dans la science du commerce, se sont-ils bien donnés de garde de grever leurs monnaies d'un droit de monnayage, cet exemple me paraît décisif et concluant contre la théorie.

Un autre inconvénient de la monnaie est que, malgré son altération par l'usure et par la rognure du métal, elle circule pour toute sa valeur monétaire, ce, qui, égale la mauvaise à la bonne, et autorise à croire que sa valeur métallique n'est pas essentielle à sa constitution, cette opinion me paraît dénuée de fondement.

Il est bien vrai que lorsque l'altération ne s'étend que sur une petite partie de la monnaie d'un pays, on ne distingue pas la mauvaise de la bonne ; l'une et l'autre ont le même cours. Mais cette assimilation n'est point l'effet du consentement des parties intéressées ; elle ne résulte que de leur ignorance. Si l'on savait discerner la mauvaise monnaie de la bonne t et s'il était permis de la refuser, il n'y a point de doute qu'elle serait exclue de la circulation ; l'on en a une preuve irrécusable lorsque l'altération de la monnaie est assez générale pour décréditer la monnaie : alors le prix des objets d'échange baisse non-seulement dans la proportion de la détérioration de la monnaie ; preuve certaine qu'on n'est pas indifférent sur l'altération de la monnaie, et que si elle n'influe pas d'abord sur la circulation, ce n'est que par l'effet de l'ignorance ou de l'impuissance des échangistes. Le principe de l'égalité de la valeur métallique et de la valeur monétaire dans la monnaie, ne reçoit donc aucune atteinte de son altération.

On a cependant hasardé récemment la doctrine que ce n'est pas de sa valeur métallique, mais de sa valeur monétaire que la monnaie tire son pouvoir d'échange, d'où l'on a conclu que la valeur métallique est tout-à-fait inutile à la monnaie, et que le besoin qu'on en a pour les échanges suffit pour assurer sa circulation.

Cette doctrine est évidemment subversive du système monétaire ; mais sur quoi repose-t-elle ? sur ce que l'altération de la monnaie n'empêche pas sa circulation ; on sait maintenant à quoi s'en tenir sur ce point ; j'ajouterai que cet argument est entièrement vicieux, et suppose que, parce qu'on échange des produits du travail contre une monnaie qui perd un tiers ou un quart de sa valeur, l'échange aurait toujours lieu quand la monnaie n'aurait aucune valeur ; mais c'est là ce qu'en bonne logique on appelle conclure du moins au plus, ce qui est absurde.

Ce n'est pas là le seul vice de cette argumentation, il en est un plus grand et d'une plus haute importance, c'est que dans le cas où la monnaie n'a point de valeur métallique, il n'y a pas d'échange libre et volontaire. Jamais on ne détermine un être raisonnable à donner quelque chose pour rien ; quand cela arrive, l'échange est forcé, et alors il est aussi nuisible qu'il est profitable, quand il est volontaire. Autant l'un encourage la production, l'industrie et le commerce, autant l'autre les décourage, les entrave et les paralyse ; autant l'un favorise les progrès de la richesse particulière et générale, autant l'autre la compromet et l'expose à, un péril imminent. Tel est l'effet nécessaire et invariable de toute monnaie qui n'est pas métallique, et qui, comme le papier-monnaie, n'a en elle-même aucune valeur. (Voyez Papier-monnaie.)

MONOPOLE. — On entend par ce mot le privilège exclusif d'exploiter quelques branches du travail, de l'industrie et du commerce intérieur et extérieur.

Dans les temps d'ignorance, ces sortes de privilèges étaient regardés comme l'apanage du pouvoir, et une des sources fécondes de son trésor. Ainsi, on abandonnait, moyennant une rétribution aux maîtrises et corporations, le privilège exclusif du travail, le premier devoir comme la première ressource de l'homme, et il n'était permis de travailler qu'en payant un tribut au pouvoir et à l'association à laquelle on l'obligeait de s'aggréger.

Ainsi, plusieurs industries, désignées sous la dénomination dé professions civiles, étaient assujetties à la condition d'un brevet du pouvoir, et l'on rangeait dans cette catégorie le privilège de l'enseignement ; ce qu'on faisait à cet égard dans les temps d'ignorance, on le lit encore dans les siècles de lumières.

Ainsi, le privilège exclusif d'acheter et de vendre quelques espèces de produits du travail dans le marché intérieur était concédé soit à des individus, soit à des compagnies, moyennant des rétributions plus ou moins considérables.

Ainsi, le privilège exclusif des importations et des exportations était le partage de plusieurs compagnies spéciales. On avait une compagnie pour le commerce du Nord, une pour le commerce d'Afrique, une pour le commerce des Indes, une pour le commerce des Indes-Occidentales.

On étendit la méthode du privilège exclusif jusqu'au commerce de la métropole avec ses colonies, et à celui de peuple à peuple.

De sorte que, sans exagération, on peut dire que le privilège du travail, de l'industrie et du commerce, était la loi générale de l'administration publique, et la concurrence une simple exception.

Quels étaient donc les effets de ce système sur la prospérité publique et particulière ? On ne le savait pas alors ; mais, depuis que l'économie politique a fait quelques progrès, on a été forcé de recon-

naître que le monopole entrave l'industrie d'un pays et lui oppose des obstacles insurmontables.

L'effet naturel et nécessaire de tout monopole est sans contredit d'élever le prix des produits et du travail au taux que le consommateur peut le payer, but toujours désiré et toujours atteint, puisque le monopole peut tenir l'approvisionnement au-dessous des besoins de la consommation.

Non-seulement le monopole met à contribution le consommateur en élevant le prix des consommations au-delà de leur valeur vénale, mais il exerce le même abus sur le salaire du travail et sur la rente de la terre. Comme il fait seul travailler et seul approvisionne l'ouvrier de matières premières, il est le maître de régler le salaire et la rente de la terre au taux qui lui convient, et par conséquent au taux le plus bas auquel on peut les payer.

Par cette oppression du consommateur, de l'ouvrier et du propriétaire du sol, le monopole éteint toute activité, toute industrie, toute prospérité, toute richesse.

D'un autre côté la grandeur des profits du capital, dans les emplois du monopole, attire dans ces emplois une plus grande masse de capitaux que ceux qui leur auraient été nécessaires s'ils avaient été abandonnés à une libre concurrence. Le monopole dérange donc la distribution naturelle des capitaux ; et il en emploie davantage où ils sont le moins profitables au pays, et moins où ils lui seraient le plus utiles.

Le monopole arrête donc la production par l'élévation du prix des produits, par le mauvais emploi du capital, par le découragement de l'ouvrier et la spoliation du propriétaire du sol.

Tels sont sans contredit les résultats du monopole en théorie ; mais, comme il arrive souvent, les calamités qu'elle signale pour les détourner ne se réalisent pas toujours dans la pratique.

Il est certain que le monopole dés maîtrises et corporations ne livre pas à leur merci le consommateur, l'ouvrier et le propriétaire du sol. Chaque maître fait concurrence à l'autre, chacun cherche son intérêt particulier sans égard à celui de l'autre, et, si la concurrence, entre des intéressés à ne pas se nuire, n'est pas aussi efficace que celle qui résulte de la liberté des concurrens, au moins est-il certain que ce monopole est moins malfaisant que ne le comporte sa nature.

Il en est à peu près de même du monopole des métropoles sur leurs colonies. Ce monopole est tellement dénaturé quand il est exercé par toutes les villes d'un pays et par tous les commerçans de ces villes, qu'il semble qu'on peut le regarder comme à peu près nominal. On ne peut pas méconnaître cependant que la métropole vend plus cher à ses colonies, et achète d'elles à meilleur marché qu'elle ne le ferait si elle avait des concurrens dans la vente de ses produits et dans l'achat de ceux des colons ; cet avantage de la métropole tourne donc au détriment des colonies ; mais les pertes des colonies peuvent-elles être jamais un profit pour les métropoles ?

Le monopole de l'industrie qu'exercent les professions civiles est d'une nature différente de celui de tous les autres monopoles. La plupart de ces professions veillent à la sûreté, au repos, à la sécurité et à l'industrie du peuple, et il ne serait pas sans danger de les abandonner à une concurrence illimitée et sans aucune garantie de la moralité et de la capacité de ceux qui les exercent.

Quant au monopole des compagnies de commerce, il faut distinguer celles dont le privilège est limité à un pays peu connu, exposé à des chances dangereuses, que de simples particuliers ne voudraient pas courir, ou contre lesquelles ils ne pourraient pas lutter sans une ruine certaine. Ces sortes de privilèges sont de la même nature que ceux qu'on accorde à ceux qui font des découvertes utiles, qui inventent des machines ou publient des ouvrages d'art, de science et de littérature. De tels privilèges sont toujours utiles à un pays et ne

peuvent jamais lui être nuisibles : on ne peut donc pas les confondre avec le monopole ordinaire.

Il n'y a de monopole tout-à-fait désastreux et inexcusable que celui dont jouissent des compagnies et des particuliers, dont l'objet est dé leur assurer, aux dépens du producteur et du consommateur, des bénéfices qui sont de véritables impôts, et qu'on ne peut justifier que par l'abus du pouvoir.

Ces sortes de monopoles font à un pays tout le mal que nous avons déjà signalé ; mais il devient chaque jour moins redoutable. Les gouvernemens sont maintenant trop instruits pour se permettre de semblables abus ; ils savent qu'il est de leur intérêt particulier, non-seulement de ne pas mettre des entraves à l'industrie générale du pays, mais qu'il leur convient spécialement de l'environner de toute la protection dont elle a besoin, parce que de l'industrie découlent les richesses particulières et générales, et des richesses le moyen de subvenir aux besoins de l'état. On peut donc s'en rapporter aveuglément à l'intérêt des gouvernemens pour préserver les peuples des calamités du monopole ; j'ai la conviction qu'on peut ne l'envisager désormais que comme un vain épouvantail de la théorie, mais qu'il faut le tenir toujours en évidence, sinon comme un préservatif, du moins comme un monument des dangers de l'ignorance et des abus du pouvoir.

Navigation

NAVIGATION. — On entend par ce mot le transport par mer des produits du travail dans tous les pays maritimes.

Cette espèce de transport a d'inappréciables avantages.

Il économise des frais infiniment onéreux au commerce, nuisibles à la consommation qu'ils limitent, et funestes à la production qu'ils

arrêtent.

Mais ce qui donne une plus haute importance à la navigation, c'est qu'elle porte les produits du travail à toute leur valeur vénale, et que cette valeur est aussi la plus modérée pour le consommateur ; phénomène qu'il importe d'expliquer.

Comment la navigation élève-t-elle le prix vénal des produits du travail ? C'est en leur facilitant l'accès dans tous les marchés, en les approchant de tous ceux qui veulent les acheter et peuvent les payer, et en les faisant participera tous les bienfaits de la concurrence universelle, seule règle, véritable mesure de la valeur vénale.

D'un autre côté la navigation tire de la valeur vénale le bon marché des produits pour le consommateur. D'où vient-en effet le bon marché ? De l'abondance de l'approvisionnement, résultat nécessaire du concours des produits de tous les pays, dans tous les marchés du monde que favorise et assure la navigation.

Ainsi la navigation concilie les intérêts du producteur et du consommateur, de telle sorte que le producteur est encouragé à produire par là certitude du bon prix de ses produits, et le consommateur excité à consommer par le bon marché des objets de consommation. Quand on considère que cette vibration de la production et de la consommation s'opère dans le monde entier par la navigation, il est difficile de ne pas la regarder comme le plus puissant mobile des progrès du travail, de l'industrie, du commerce, de la richesse et de la civilisation ; et ce qui donne un plus grand poids à cette opinion, c'est qu'elle est également fondée sur les lumières de la théorie et les leçons de l'expérience.

Dans tous les temps et à toutes les époques de l'histoire les pays les plus célèbres par leurs progrès dans l'agriculture, les manufactures et les arts sont précisément ceux qui étaient situés sur les bords de la mer, et qui, par de grands fleuves et de grandes rivières, faisaient cir-

culer dans l'intérieur des terres, les produits indigènes et exotiques. Telles furent dans l'antiquité, l'Égypte, l'Inde et la Chine.

Àla vérité ces peuples ne tirèrent aucun avantage du commerce étranger, et ne lui furent point redevables de leur opulence ; mais elle dériva de la navigation qui, par la mer, les grands fleuves et les grandes rivières, et même par des canaux, faisait communiquer entre elles toutes les parties du pays, depuis les cités, les villes et les villages, jusqu'aux hameaux et aux fermes. Et comme si aucune preuve ne devait manquer à la démonstration des avantages de la navigation y tous les peuples qui ont été privés de son appui n'ont pu, malgré la perfectibilité humaine et sociale, franchir les barrières de la pauvreté et de la barbarie.

Ainsi toute la partie de l'Asie, qui est au nord de l'Euxin et de la mer Caspienne, l'ancienne Scythie, la moderne Tartarie et la Sibérie, sont restées, dans tous les siècles, à peu près au même degré de misère, de dégradation et de barbarie, où elles sont aujourd'hui. Enfermés par la mer de Tartarie, qui est l'Océan glacé, ces immenses pays furent privés des ressources de la navigation. Quoiqu'ils soient traversés par quelques-unes des plus grandes rivières qui existent dans le monde, elles sont à une trop grande distance les unes des autres pour ouvrir des routes au commerce dans les grands espaces qui les séparent.

La situation géographique de l'Afrique offre les mêmes remarques et les mêmes résultats. Il n'y a dans cette partie du monde aucune des grandes navigations que la Baltique et l'Adriatique offrent en Europe, la Méditerranée et l'Euxin en Europe et en Asie, et les golfes d'Arabie, de Perse, de l'Inde, du Bengale et de Siam en Asie. Les grandes rivières qu'on trouve en Afrique sont aussi à une trop grande distance les unes des autres pour faciliter une navigation intérieure ; aussi ne lui ont-elles été d'aucune utilité.

De sorte que la navigation des anciens peuples donne l'explication la plus satisfaisante de leur situation économique, politique et sociale. Partout où l'on trouve quelques pas vers l'amélioration et le perfectionnement de la condition des hommes et des peuples, on reconnaît que la navigation y a eu la plus grande part, si on ne peut pas lui en attribuer tout l'honneur et toute la gloire.

L'histoire des peuples modernes est à cet égard parfaitement semblable à celle des peuples de l'antiquité. Les mêmes causes ont partout produit les mêmes effets, et l'on ne peut, sans résister à l'évidence, refuser à la navigation tous les prodiges de la richesse moderne. On la voit successivement s'étendre de la Méditerranée à l'océan Atlantique, aux mers des Indes, à celles du nord et du sud des Amériques, à la Baltique ; et partout où elle a pénétré, elle a fécondé ou développé tous les germes de prospérité, de richesse et de puissance.

N'est-il donc pas étrange que ce grand instrument de la richesse destiné par la nature à enrichir tous les peuples ; que tous avaient le même intérêt de mettre en activité, parce que tous devaient en tirer le même profit ; et ce qui est encore plus, remarquable, qu'aucun ne pouvait négliger sans que tous n'en éprouvassent de plus ou moins grandes privations, ait été pour ainsi dire, envahi par l'Angleterre, et soit resté longtemps une sorte de privilège pour elle à leur détriment ! On a de la peine à se le persuader ; mais il est certain que l'Angleterre a su donner des lois à la navigation générale, et que les autres peuples navigateurs s'y sont soumis tant qu'il lui a plu de les faire respecter.

Àla vérité, ces lois ne semblent foi tes que pour la navigation dans les ports de l'Angle terre, et pour le peuple anglais, et sous ce rapport, ces lois, connues sous le nom d'Acte de navigation, ne portent en apparence aucune atteinte à la navigation des autres peuples. Elles se bornent en effet à leur interdire l'entrée des ports d'Angleterre, excepté dans quelques cas rares, et sous des conditions à peu près im-

possibles ; et par conséquent les autres peuples pouvaient s'en mettre à couvert, en portant contre sa navigation dans leurs ports les mêmes prohibitions qu'elle leur faisait dé s'introduire dans les siens ; et la conséquence infaillible de ces prohibitions particulières eût été la ruine de la navigation générale, et la perte absolue de ses inépuisables bienfaits.

Il paraît que la Suède seule aperçut les conséquences de l'acte de navigation de l'Angleterre, et lui opposa aussi un acte de navigation ; mais on ne voit pas que cet acte ait été exécuté. Il est donc permis de croire que l'on ne sut pas apprécier les effets de cette mesure nouvelle ; on prétend même que l'Angleterre ne les entrevit pas. et qu'elle n'y cherchait qu'un moyen de punir la Hollande de son opposition à la révolution politique du peuple anglais. S'il en est ainsi, et l'on ne peut pas en douter, on doit convenir que les lumières et la raison ne dirigent pas toujours les plus grands événemens du monde.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'acte de navigation de l'Angleterre a été une des plus grandes causes de sa prépondérance maritime, et la raison en est évidente.

La prohibition de ses ports aux peuples navigateurs, sans renoncer à naviguer dans leurs ports, conservait à l'Angleterre les avantages de toute la navigation, et privait ses concurrens d'une partie de ses avantages. Elle s'attribuait des profits sans partage avec eux, et participait à leurs profits communs : elle s'enrichissait par conséquent de leurs richesses et des siennes.

Qu'en est-il résulté ? C'est que la navigation de l'Angleterre a pourvu exclusivement aux besoins du peuple anglais, et a concouru avec les autres peuples navigateurs à l'approvisionnement de leurs propres besoins. Sa puissance maritime s'est donc formée de ce qu'elle conservait à leur exclusion, et de ce qu'elle leur prenait sans équivalent, et cette inégalité dans ses relations maritimes lui a donné une

prépondérance absolue, contre laquelle on a inutilement essayé de lutter, et qu'on s'accoutumait à regarder comme inébranlable. Mais les événemens ont dissipé l'illusion non-seulement des spoliés, mais, ce qui est plus étrange, des spoliateurs eux-mêmes.

Si l'opposition de la Hollande à la révolution politique de l'Angleterre dicta à celle-ci son acte de navigation, ce mobile de sa puissance colossale sur les mers, à son tour la haine de l'Angleterre contre la révolution française a ébranlé jusque dans ses fondemens ce colosse effrayant et redouté. Le système continental a éclairé tous les peuples maritimes sur l'usurpation de leurs droits, et sur les moyens de la faire cesser. On a vu que l'Angleterre naviguait dans les ports de tous les peuples, et qu'aucun ne pouvait naviguer dans les siens ; d'où l'on a tiré la conséquence qu'il fallait la réduire à la condition à laquelle elle avait réduit les autres peuples navigateurs. Cette conséquence était exacte et de toute justice, mais l'application devait être libre et spontanée pour chaque peuple, et on voulut l'imposer comme un devoir. Cette prétention insensée révolta et devait révolter les gouvernemens les plus disposés à la faire réussir. La tentative de la force a échoué ; mais le motif qui la faisait agir a fait une impression durable qui doit avoir son effet. À mesure que les peuples connaîtront mieux leurs intérêts, et s'occuperont des moyens de les protéger et de les défendre, ils reconnaîtront que, si l'Angleterre trouve des avantages à leur fermer ses ports, ils auront les mêmes avantages à la bannir de leurs ports. La seule difficulté consiste à remplacer son service, ce qui ne peut se faire que graduellement et avec le secours du temps ; mais cela ne change rien à la question, il suffit qu'elle ne soit pas insoluble, et elle ne l'est pas, si tous s'appliquent à pourvoir à leurs besoins avec leurs propres ressources, et encouragent leur navigation par des primes, qui d'abord nécessitent quelques sacrifices, mais qui sont amplement compensées par les avantages qui en résultent. Dès que les peuples navigateurs seront parvenus à se suffire à eux-mêmes, et pourront sans désavantage fermer leurs ports à l'Angleterre, comme

elle leur a fermé les siens, c'en sera fait de la domination de l'Angleterre sur les mers. Il ne lui restera même pas la ressource d'anéantir la navigation des autres peuples ; cette destruction ne serait qu'une nouvelle raison de persister dans son expulsion de tous les ports ; elle dominerait sans partage, mais à quoi lui servirait une domination sans sujets ?

Cette perspective sinistre n'a pas échappé à la perspicacité de l'Angleterre, et elle a pris le parti de renoncer par degrés à son système d'exclusion, et de le remplacer par un système de réciprocité. Il faut en convenir, c'est se tirer habilement d'une position difficile ; mais son succès est au moins douteux.

Il est impossible que les peuples navigateurs ne s'aperçoivent pas qu'avec la supériorité que l'Angleterre s'est acquise par sa navigation, si longtemps prohibitive, la réciprocité n'est qu'un voile destiné à cacher l'inégalité de la concurrence. Les trois millions de tonneaux que la navigation de l'Angleterre emploie à l'approvisionnement de tous les pays maritimes ne diminueront pas d'un seul par la réciprocité, et pourquoi ? C'est que ces pays en ont actuellement un besoin indispensable, et qu'ils n'ont ni le moyen ni l'espoir de s'en passer, tant qu'ils n'encourageront pas leur navigation par des primes nécessairement exclusives de la réciprocité.

Àquoi servira d'ailleurs la réciprocité à des peuples qui ne peuvent pas suffire à leur approvisionnement ? Entreront-ils en partage de la navigation de l'Angleterre, quand leur navigation est insuffisante pour leurs besoins ? La réciprocité n'est donc qu'un moyen de légitimer la prohibition qui se décréditait chaque jour, et ne résisterait plus à un nouveau système continental.

Il y a donc lieu de croire et d'espérer que les peuples navigateurs, éclairés sur le système prohibitif de l'Angleterre, sauront se préserver de son système de réciprocité, et en détruiront l'effet par un système

restrictif qui, par l'amélioration progressive de leur navigation, les délivrera du joug de l'Angleterre, et rétablira enfin l'égalité proportionnelle sur la base de leur puissance relative. L'intérêt de la civilisation générale et de la condition de l'espèce humaine est dans l'indépendance mutuelle des peuples. Il faut la conserver partout où elle existe, et la rétablir partout où elle a été usurpée. Ce vœu de la justice et de la raison peut déplaire à l'oppresseur, mais il doit plaire aux opprimés.

Offre

OFFRE. — Ce mot exprime la mise en vente des services et des choses qui sont dans le commerce. Isolée l'offre n'est rien, mais rapprochée de la demande elle joue un grand rôle en économie politique.

La demande et l'offre sont la mesure des salaires, des profits du capital, de la rente de la terre et de la valeur vénale des produits du travail. Selon que l'offre est supérieure à la demande, ou la demande à l'offre, la valeur vénale de tous les services, de tous les emplois et de tous les produits du travail est haute ou basse, et de leur hausse ou de leur baisse résulte l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la prospérité d'un pays.

Il semble que ce serait ici le cas de rechercher quelles sont tes causes de la supériorité de la demande sur l'offre, et vice versa ; mais il suffit de dire que ces causes sont de la même nature que celles qui produisent la richesse. Ce n'est donc que par l'ensemble de la science économique qu'on peut s'en former des notions exactes.

OR ET ARGENT. — Ce sont des métaux précieux ; mais leur prix, quelque grand qu'il soit, ne les met pas hors de la ligne des autres produits du travail. Comme eux ils sont soumis aux lois de la production, de la circulation, de l'échange et du marché, ou de l'offre et de la

demande. Ils ne se distinguent que par la préférence qu'ils obtiennent sur tous les autres produits, préférence qui en a fait partout l'instrument des échanges. (Voyez Échanges et Monnaie.)

Tous les peuples ont toujours mis un si grand prix à l'or et à l'argent, qu'ils en ont prohibé l'exportation sous les peines les plus sévères ; mais cette prohibition a toujours été illusoire, comme toutes celles qui sont contraires aux intérêts des peuples, et ne sont déterminées que parle peu de lumières de l'administration publique. Aussi l'importation et l'exportation de l'or et de l'argent sont-elles partout aussi faciles que si leur circulation était licite. On en attribue la cause à leur grande valeur sous un petit volume, qui les soustrait à la surveillance des douanes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est à cette facilité de la circulation de l'or et de l'argent des pays où ils abondent, et où leur abondance est inutile, dans les pays où ils sont nécessaires, et où l'on a les moyens de les payer, que dérive la stabilité de leur valeur vénale ; ou du moins c'est ce qui fait que leur valeur varie moins que celle de tous les autres produits du travail, et que leur variation est généralement lente, graduelle et uniforme. On croit que depuis cinquante ans leur valeur baisse, et l'on se fonde sur la hausse du blé et des autres produits du travail.

Dans chaque pays l'or et l'argent se divisent en trois parties, qui ont chacune leur destination particulière.

L'une forme la monnaie de chaque pays.

L'autre est fabriquée pour l'ornement des individus, la décoration des habitations et les ustensiles du ménage »

La troisième reste en lingots, qu'on importe et exporte alternativement pour les besoins du commerce étranger. Ils sont la monnaie de

la grande république commerciale, qui embrasse le monde dans ses spéculations.

On évalue la quantité moyenne de l'or et de l'argent importés en Espagne et en Portugal depuis le milieu, dix dix-septième siècle jusqu'en 1804 à 20,000,000 sterling, ou 525,000,000 de francs.

Cette grande importation annuelle de l'or et de l'argent a pour objet la fabrication de la monnaie, celle des bijoux et autres objets de luxe ; plie est surtout employée aux besoins du commerce général des peuples.

Leur rareté, ou plutôt leur insuffisance pour les besoins et les passions qu'ils excitent, règle leur valeur vénale.

Ce qui doit paraître étrange, c'est que l'on prétend que la valeur de l'or dépend de celle de l'argent ; tandis que celle de l'argent est indépendante de la valeur de l'or. Quelle en est la raison ? C'est que la quantité d'argent qu'on donne en échange d'une quantité d'or règle sa valeur vénale ; tandis qu'on ne peut déterminer la valeur de l'argent par la quantité d'or qu'on donne en échange ; mais il me Semble que des quantités qui se mesurent les unes par les autres sont à la fois mesurées et mesures. On tomberait dans une grande erreur si l'on pensait que la monnaie est la mesure de la valeur des produits du travail, et qu'ils ne sont pas la mesure de sa valeur. Ce serait renverser une des bases fondamentales de l'économie politique.

Avant la découverte des mines de l'Amérique la proportion de l'or à l'argent était comme un est à dix ou douze, c'est-à-dire qu'on donnait dix à douze onces d'argent pour une once d'or ; mais on ne doit pas attribuer l'inégalité de leur proportion à celle de leur importation, puisqu'il est de fait que l'importation de l'argent à celle de l'or est de soixante à un. Pourquoi donc la proportion de leur valeur vénale n'est-elle à présent que de seize à un ? Différentes causes y concourent ; mais celle qui est prépondérante, c'est qu'on emploie

plus d'argent que d'or, ce qui rétablit leurs rapports dans des proportions moins inégales.

Or et Argent

OFFRE. — Ce mot exprime la mise en vente des services et des choses qui sont dans le commerce. Isolée l'offre n'est rien, mais rapprochée de la demande elle joue un grand rôle en économie politique.

La demande et l'offre sont la mesure des salaires, des profits du capital, de la rente de la terre et de la valeur vénale des produits du travail. Selon que l'offre est supérieure à la demande, ou la demande à l'offre, la valeur vénale de tous les services, de tous les emplois et de tous les produits du travail est haute ou basse, et de leur hausse ou de leur baisse résulte l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la prospérité d'un pays.

Il semble que ce serait ici le cas de rechercher quelles sont tes causes de la supériorité de la demande sur l'offre, et vice versa ; mais il suffit de dire que ces causes sont de la même nature que celles qui produisent la richesse. Ce n'est donc que par l'ensemble de la science économique qu'on peut s'en former des notions exactes.

OR ET ARGENT. — Ce sont des métaux précieux ; mais leur prix, quelque grand qu'il soit, ne les met pas hors de la ligne des autres produits du travail. Comme eux ils sont soumis aux lois de la production, de la circulation, de l'échange et du marché, ou de l'offre et de la demande. Ils ne se distinguent que par la préférence qu'ils obtiennent sur tous les autres produits, préférence qui en a fait partout l'instrument des échanges. (Voyez Échanges et Monnaie.)

Tous les peuples ont toujours mis un si grand prix à l'or et à l'argent, qu'ils en ont prohibé l'exportation sous les peines les plus sé-

vères ; mais cette prohibition a toujours été illusoire, comme toutes celles qui sont contraires aux intérêts des peuples, et ne sont déterminées que parle peu de lumières de l'administration publique. Aussi l'importation et l'exportation de l'or et de l'argent sont-elles partout aussi faciles que si leur circulation était licite. On en attribue la cause à leur grande valeur sous un petit volume, qui les soustrait à la surveillance des douanes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est à cette facilité de la circulation de l'or et de l'argent des pays où ils abondent, et où leur abondance est inutile, dans les pays où ils sont nécessaires, et où l'on a les moyens de les payer, que dérive la stabilité de leur valeur vénale ; ou du moins c'est ce qui fait que leur valeur varie moins que celle de tous les autres produits du travail, et que leur variation est généralement lente, graduelle et uniforme. On croit que depuis cinquante ans leur valeur baisse, et l'on se fonde sur la hausse du blé et des autres produits du travail.

Dans chaque pays l'or et l'argent se divisent en trois parties, qui ont chacune leur destination particulière.

L'une forme la monnaie de chaque pays.

L'autre est fabriquée pour l'ornement des individus, la décoration des habitations et les ustensiles du ménage »

La troisième reste en lingots, qu'on importe et exporte alternativement pour les besoins du commerce étranger. Ils sont la monnaie de la grande république commerciale, qui embrasse le monde dans ses spéculations.

On évalue la quantité moyenne de l'or et de l'argent importés en Espagne et en Portugal depuis le milieu, dix dix-septième siècle jusqu'en 1804 à 20,000,000 sterling, ou 525,000,000 de francs.

Cette grande importation annuelle de l'or et de l'argent a pour objet la fabrication de la monnaie, celle des bijoux et autres objets de luxe ; plie est surtout employée aux besoins du commerce général des peuples.

Leur rareté, ou plutôt leur insuffisance pour les besoins et les passions qu'ils excitent, règle leur valeur vénale.

Ce qui doit paraître étrange, c'est que l'on prétend que la valeur de l'or dépend de celle de l'argent ; tandis que celle de l'argent est indépendante de la valeur de l'or. Quelle en est la raison ? C'est que la quantité d'argent qu'on donne en échange d'une quantité d'or règle sa valeur vénale ; tandis qu'on ne peut déterminer la valeur de l'argent par la quantité d'or qu'on donne en échange ; mais il me Semble que des quantités qui se mesurent les unes par les autres sont à la fois mesurées et mesures. On tomberait dans une grande erreur si l'on pensait que la monnaie est la mesure de la valeur des produits du travail, et qu'ils ne sont pas la mesure de sa valeur. Ce serait renverser une des bases fondamentales de l'économie politique.

Avant la découverte des mines de l'Amérique la proportion de l'or à l'argent était comme un est à dix ou douze, c'est-à-dire qu'on donnait dix à douze onces d'argent pour une once d'or ; mais on ne doit pas attribuer l'inégalité de leur proportion à celle de leur importation, puisqu'il est de fait que l'importation de l'argent à celle de l'or est de soixante à un. Pourquoi donc la proportion de leur valeur vénale n'est-elle à présent que de seize à un ? Différentes causes y concourent ; mais celle qui est prépondérante, c'est qu'on emploie plus d'argent que d'or, ce qui rétablit leurs rapports dans des proportions moins inégales.

Papier-monnaie

PAPIER-MONNAIE. — C'est un instrument des échanges dont le gouvernement force les particuliers à se servir dans leurs transactions commerciales.

Cet instrument destiné à remplacer la monnaie métallique, en diffère dans un point fondamental qui n'a pas encore été remarqué.

La monnaie métallique a une valeur qui est préférée à toute autre par ceux qui la prennent ou la donnent en échange. Elle est donc un instrument d'échange du choix des échangistes.

Il n'en est pas de même du papier-monnaie créé par le gouvernement. Il n'est pas une valeur préférée ; il n'en a point de préférable à aucune autre ; il n'en a point qui lui soit inhérente. Toute sa valeur est fiduciaire, c'est-à-dire qu'on a l'espérance que sa valeur sera remboursée par le gouvernement qui l'a émise. Il n'est donc pas un instrument choisi par les échangistes, mais un instrument qui leur est imposé.

De cette différence entre les deux instrumens d'échange découlent des effets contraires, mais analogues à leur nature particulière.

Comme tout te monde préfère la monnaie métallique à tout autre produit dû travail, les échanges ont la plus grande activité, et leur mouvement donne la plus forte impulsion à la production et à la consommation.

Àla production parce que le producteur est stimulé par la possession de la monnaie, objet de ses désirs.

Àla consommation, parce que le consommateur porté par le désir des jouissances à se priver de la monnaie qu'il affectionne, a la certitude de la recouvrer par plus de travail, d'habileté et de soin dans ses affaires.

Il n'en est pas ainsi du papier-monnaie, quand il remplace la monnaie dans les échanges. Comme il n'a par lui-même aucun attrait, qu'on ne le prend que par nécessité, et qu'on s'en défait aussitôt qu'on le peut, les échanges n'ont d'autre mobile que les besoins réciproques des échangistes. Tous gardent leurs produits autant qu'ils le peuvent, parce qu'ils les préfèrent au papier-monnaie qu'on leur donnerait en échange, et ils ne s'en défont que lorsqu'ils sont assurés de l'emploi du papier-monnaie.

D'où il résulte évidemment que les échanges n'ont de stimulant que la nécessité, font languir la production et la découragent.

Sans doute le peu de prix qu'on met au papier-monnaie est favorable à la consommation, et c'est en effet ce qu'on a remarqué par tout où l'on a introduit le papier-monnaie ; mais on s'est évidemment mépris lorsqu'on a cru que cette consommation éphémère devait mériter quelque considération au papier-monnaie. Toute consolation n'opère pas nécessairement la reproduction des produits consommés ; elle n'a cet effet qu'autant que le consommateur offre au producteur un équivalent de ses produits, dont il est content et satisfait. Le papier-monnaie n'a pas cet avantage : il doit donc arriver que la consommation, quoique très-active, ne communique pas son activité à la production ; celle-ci ne reçoit de mouvement que des nécessités du producteur, et, par conséquent, il n'y a ni excédant de production, ni économie dés consommations, ni accroissement des capitaux, ni aucune des causes de la prospérité et de la richesse des peuples modernes.

Tout ce qu'on peut espérer dans un tel état des choses, c'est que la richesse reste stationnais, et cet espoir n'a même aucun fondement.

Le discrédit inhérent à la nature du papier-monnaie lui fait bientôt éprouver une baissé dans son échange avec les autres produits du travail ; les changes étrangers haussent de toute sa baisse, et l'étranger

en profite pour vendre cher ses produits et acheter à bon marché ceux qu'il paie en papier-monnaie. Son exemple influe sur l'état du marché intérieur : les produits haussent dans la proportion du discrédit de la monnaie. La consommation est irrégulière, le désordre pénètre dans toutes les relations, et le pays s'appauvrit et se ruine.

Cet aperçu me dispense d'entrer dans le détail des autres vices du papier-monnaie, résultant de l'incertitude de sa proportion avec les besoins de la circulation, des risques de la falsification et de la variation de la valeur monétaire.

Comment donc quelques écrivains ont-ils pu croire qu'on peut toujours maintenir la valeur du papier-monnaie en proportionnant son émission aux besoins de la circulation ? Comment n'ont-ils pas observé que cette valeur ne s'est maintenue dans aucun des pays qui ont eu le malheur de recourir au fatal expédient du papier-monnaie, qu'aucun n'a pu arrêter sa baisse, pas même l'Angleterre, dont on ne contestera pas sans doute l'habileté, l'attention et la sollicitude dans la conduite de ses affaires. Partout le discrédit du papier-monnaie, a forcé d'y renoncer, et le retour à la monnaie métallique a produit des secousses, non moins funestes que le papier-monnaie, à la prospérité publique et particulière.

Ainsi, tout me paraît se réunir pour justifier l'éloignement des peuples pour le papier-monnaie, et tout doit faire sentir aux gouvernemens qu'il est de leur devoir de les préserver de ce déplorable fléau.

PAUVRES. — On entend par ce mot les individus qui, dans toutes les classes de la population, sont privés de tout ou de partie des choses nécessaires à la vie physique et sociale. Dans tous les temps et dans tous les pays cette misérable condition a toujours inspiré une tendre compassion, et le poète a eu raison de dire :

De nos jours on voit, dans tous les rangs de la société civile, des personnes vivement émues par les souffrances du pauvre, s'imposer

les sacrifices les plus pénibles, et donner l'exemple des plus nobles vertus.

D'un autre côté, la religion chrétienne fait du soulagement des pauvres un devoir absolu, une obligation spéciale du sacerdoce, un titre aux récompenses de la vie éternelle.

Enfin le pouvoir social applique des fonds considérables aux besoins de l'humanité souffrante.

Jusqu'ici cette disposition générale des esprits a été déterminée par des sentimens généreux, ou par des considérations morales et religieuses ; on ne s'est point appliqué à en pressentir les résultats économiques ; on a obéi à l'impulsion de la sympathie, sans s'inquiéter des avantages et des inconvéniens qui en résultent pour la société civile et même pour l'espèce humaine.

Mais depuis que l'économie politique a porté la lumière sur la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne, elle a dû nécessairement s'occuper de l'emploi des fonds affectés au secours de la pauvreté et de l'indigence, et ses découvertes, loin d'être favorables à cette disposition aveugle de la fortune publique et particulière, doivent du moins convaincre les plus incrédules qu'il ne suffit pas, pour gouverner les affaires de ce monde, de la pureté des sentimens, de la droiture des intentions et de la sagesse des vues ; il faut encore se tenir en garde contre les inspirations de la vertu.

Comme l'homme ne peut subsister qu'avec les produits, qu'il se procure par son travail, la population numérique de chaque pays est nécessairement subordonnée à la quantité des produits nécessaires à sa subsistance.

Et qu'on ne croie pas qu'il est au pouvoir de chaque pays d'obtenir toutes les subsistances dont sa population a besoin pour vivre ; que la procréation de la population et l'accroissement des subsistances sont

toujours dans d'exactes proportions, et qu'ils sont également indéfinis et illimités ; il est, au contraire, certain que la faculté procréatrice de l'espèce humaine est indéfinie et illimitée, tandis que la faculté productive des subsistances est définie et limitée. Il y a donc un point où, malgré la puissance indéfinie de la procréation, la population doit s'arrêter, et ce point est celui où s'arrête la production des subsistances. Toutes les privations que s'impose l'humanité, que prescrit la religion, que commande le pouvoir social, ne peuvent rien changer à cet ordre immuable de la nature des choses, ni faire vivre un individu de plus que celui que la faculté productive des subsistances peut nourrir.

Àla vérité, une répartition plus sévère des subsistances permet à la charité dé reculer les limites de la population ; mais ce succès est de peu de durée, et la progression indéfinie de la population l'a bientôt faite arriver jusqu'à la borne fatale qu'elle ne peut franchir. Alors la charité est impuissante pour l'individu souffrant ; elle ne peut le soustraire à sa destinée ni l'empêcher de périr ; elle doit par conséquent se tenir en gardé contre ses propres séductions, et ne pas favoriser la procréation d'individus dont elle ne peut pas protéger la vie.

Cette première limite n'est pas la seule que la charité doit craindre de franchir ; elle doit aussi s'arrêter devant l'obstacle que lui oppose la loi qui règle la distribution des subsistances : loi non moins impérieuse que celle qui fixe leur limite.

Quelle est donc la loi qui règle la répartition des subsistances ? C'est, pour les classes qui sont l'objet de la charité publique, la loi des salaires du travail ; et, il faut l'avouer, il est difficile de concilier cette loi avec la disposition des fonds de la charité publique.

Les salaires du travail sont la part des classes laborieuses dans le fonds des Subsistances de chaque pays, part toujours déterminée par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse sociale. Si

donc les salaires ne peuvent faire subsister que cent individus, tous les efforts de la charité ne peuvent pas donner des subsistances à cent un. Tout ce qu'elle fait à cet égard se réduit, en définitive, à donner à l'un la part de l'autre, et par conséquent elle déplace la pauvreté et ne la soulage pas.

Le mal peut même être beaucoup plus grand qu'il ne le paraît sous ce point de vue. Si, ce qui est presque inévitable, la portion des salaires que distribue la charité n'est pas aussi productive qu'elle le serait, si elle était abandonnée à la lutte de la concurrence, la charité diminue les ressources sociales, et augmente la pauvreté qu'elle veut soulager,

Ainsi la charité marche entre deux écueils, le déplacement de la pauvreté et son accroissement.

N'y a-t-il donc pour elle aucun moyen de suivre le penchant que la nature a gravé si profondément dans tous les cœurs ? est-elle condamnée à voir des souffrances qu'elle ne peut pas soulager ? Non sans doute ; mais sa tache est d'une nature différente, et le champ est encore assez vaste pour exercer ses généreuses sollicitudes.

Les maux imprévus, accidentels, temporaires, sont de son domaine et lui offrent une ample moisson de gratitude et de bénédictions. Là, il ne s'agit plus de faire subsister des individus qui ne devraient pas naître, ni de donner des salaires à ceux qui ; ne veulent ou ne savent pas travailler, ou ne font pas autant d'ouvrages que leurs concurrens ; là, il ne s'agit ni d'accroître ni de déplacer, la pauvreté, il ne faut que continuer les salaires à ceux qui en sont privés par un obstacle temporaire ; là, par conséquent, il n'y a point de perturbation ; il y a, au contraire, maintien de l'ordre et conservation de l'économie publique. Ainsi, la maladie de l'ouvrier et de sa famille, l'incendie de son habitation, la destruction de ses outils et de ses instrumens de travail, l'oppression du pouvoir, et une foule de cas semblables

qu'il est impossible et inutile d'énumérer, sont autant d'occasions qui appellent les secours de la charité et légitiment ses dispositions bienfaisantes.

Mais ici s'élève une question du plus haut intérêt, et digne de fixer l'attention des amis de l'humanité.

Quel est le meilleur mode de distribution des secours que la charité peut consacrer au soulagement des souffrances temporaires ? Cette question est d'une haute importance.

Et d'abord il me semble que le concours de la charité sociale, de la charité religieuse et de la charité particulière, a le grave inconvénient de favoriser la confusion, le désordre et les abus de tout genre ; on peut donner trop et pas assez, faire dépendre les secours, non des besoins mais de l'intrigue, et fomenter les vices au lieu de soulager la misère.

D'un autre côté, la charité sociale ne répand ses bienfaits que par des établissemens publics nécessairement très-dispendieux, et cependant peu propres à remplir leur but. Les préposés de ces établissemens, et même les plus estimables, n'agissent que par le sentiment du devoir, et cela ne suffit pas dans une pareille situation ; quand il s'agit de soulager le malheur, il faut sympathiser avec le malheureux, s'associer à ses angoisses, souffrir de se* souffrances. Il ne faut pas surtout qu'on ait à craindre des dispositions intéressées, de l'insouciance et des dilapidations ; et malheureusement ces craintes n'ont été que trop souvent réalisées, et décréditent suffisamment ces sortes d'établissemens.

Qu'on se garde cependant de tirer de ces considérations la conséquence qu'il faut supprimer tous les établissemens de charité publique, il y en a de si essentiels et de si indispensables, surtout dans les grandes villes, qu'ils honorent le pays qui les possède, et sont les plus augustes monumens de sa civilisation. Tout ce que je veux dire,

et ce qui me paraît vrai, c'est que la charité sociale doit se circonscrire dans ces établissemens ; hors de là, et surtout lorsqu'elle entre en concurrence avec la charité religieuse et particulière, elle doit renoncer à des services qu'elle ne peut pas accomplir aussi bien que l'une et l'autre.

Ce qui est vrai de la charité sociale l'est à quelques égards de la charité religieuse. Quoique les individus qui par religion se dévouent au service de l'humanité souffrante, offrent toutes les garanties qu'ils s'acquitteront avec scrupule des devoirs qu'ils se Sont imposés ; quoique l'expérience rende un témoignage éclatant à leurs vertus, quoiqu'on ne puisse leur refuser son admiration et son respect, on ne doit pas se dissimuler que leurs vertus sont souvent un obstacle au succès de leurs couvres. Ils sont plus portés à croire qu'à vérifier et d'autant plus faciles à surprendre qu'ils sont moins en garde contre des vices qu'ils ne soupçonnent pas. Il est bien rare que dans la distribution des charités religieuses il ne se glisse pas beaucoup d'abus qui s'enracinent graduellement et finissent par se légitimer.

La charité particulière est la seule sans inconvénient, et la seule qui réunisse tous les avantages. Elle n'est jamais déterminée que par la certitude du malheur, par la sympathie avec le malheureux, par le besoin de se délivrer des peines que sa présence fait éprouver. Elle est toute inspirée par l'humanité, la générosité et la vertu. Que faut-il pour la rendre aussi profitable qu'elle est digne d'admiration ? C'est de rapprocher, dans une association commune, tous les êtres qui, dans chaque localité, éprouvent le même sentiment, la même passion, le même besoin pour le soulagement des infirmités humaines. Que d'avantages pour le public, pour les particuliers, et même peur les corps religieux, si tous les secours étaient concentrés dans des associations intéressées à leur emploi ! Depuis qu'on a vu en Angleterre tout ce qu'on peut obtenir de l'esprit d'association, dans toutes les ca-

lamités humaines et sociales, on ne conçoit pas qu'on ait fait si peu d'efforts pour le faire naître dans les autres pays.

Sans doute on doit en attribuer la cause à l'antique influence des corps religieux, des corporations et des délégués du pouvoir, qui regardaient tous les devoirs de la charité comme un de leurs attributs, et l'on doit convenir que d'immenses charités s'écoulaient par leurs divers canaux ; mais ce n'est pas seulement l'étendue des secours qui est désirable, c'est aussi le soin de leur distribution, et il me semble que, sous ce rapport, la charité officielle ne peut pas entrer en concurrence avec la charité officieuse, ou, en d'autres termes, avec l'esprit d'association.

Aussi est-il permis d'espérer qu'à mesure que l'influence du pouvoir des corps politiques et religieux s'affaiblira par la progression des lumières et la marche du temps, l'esprit d'association s'emparera avec beaucoup d'utilité pour l'humanité et pour la société civile, de ce sentiment profond pour le malheur que la nature a gravé dans le cœur humain, et que ses sollicitudes suppléeront à l'insuffisance et à l'impuissance des institutions religieuses, politiques et sociales. (V. Population.)

POPULATION. — En économie politique on entend par ce mot l'universalité des individus qui habitent un pays, sans aucun égard à leur état social, ou au mode de leur société civile, et à leur état politique, ou à la nature de leur gouvernement. On n'envisage la population que sous le rapport des causes qui déterminent sa progression ou sa décadence, et de l'influence de ces deux situations sur la richesse générale ; sous ce point de vue, le sujet de la population est d'un grand intérêt pour la science économique, et y tient une place éminente, surtout depuis qu'un ouvrage justement célèbre lui a donné tous ses développemens, et en a mis en évidence tous les résultats pratiques.

C’est une vérité fondamentale de cette partie de la science, que la race humaine, comme toutes les espèces animales, ne se conserve et ne multiplie que dans la proportion de ses moyens de subsistance, et qu’elle ne franchit pas impunément cette limite qui lui est assignée par la nature.

Quand elle les dépasse, les classes inférieures sur lesquelles se fait sentir le plus sévèrement la rareté des subsistances ne peuvent pas élever leurs enfans, et leur mort les punit de l’imprudance et de l’imprévoyance de leurs mariages.

Vainement l’humanité du pouvoir, la charité religieuse et la sympathie des êtres bienveillans, essaient-ils de détourner de ces classes infortunées le fléau de la mortalité, leurs efforts sont inutiles et leurs succès aggravent encore le mal auquel elles croient remédier. Elles propagent une population qui ne devrait pas naître, et qui meurt plus tard et plus malheureuse. On ne peut en effet maintenir l’accroissement de la population, malgré l’insuffisance des subsistances, que par une division moins inégale des produits existans, et tant que ces parts suffisent à la subsistance de toute la population, les lois des pauvres et les secours de la charité particulière suppléent à l’insuffisance de la part des pauvres par la réduction de celle des riches, et jusque là on ne peut qu’applaudir aux sentimens généreux qui inspirent de si nobles sacrifices.

Mais, dés que la somme des produits ne peut faire subsister que les trois quarts ou les deux tiers de la population, toutes les combinaisons de la bienveillance publique et particulière ne peuvent pas plus arrêter le dépérissement et la réduction des classes inférieures de la population, qu’on ne peut les faire vivre sans subsistances.

On a prétendu que la progression de la population est nécessairement suivie de la progression proportionnelle des subsistances ; mais

cette opinion est eu opposition directe avec la nature des choses et avec l'expérience.

La faculté procréatrice de l'homme diffère tellement de la faculté productive de la terre, qu'elles semblent avoir une destination différente et même contraire.

Quand la faculté procréatrice de l'homme multiple la population d'un dixième, sa puissance s'accroit d'un dixième, et cette progression de ses forces est indéfinie, illimitée et géométrique.

Il en est tout autrement de la faculté productive de la terre, plus elle produit, moins elle est capable de produire, moins elle est productive. Elle s'épuise par le seul usage de ses forces, et s'anéantit par la continuité de leur emploi ; toutes les améliorations que lui prodiguent le génie et l'industrie de l'homme ne font qu'arrêter sa décadence, et ne peuvent tout au plus que lui conserver sa fécondité naturelle ; elle est toujours devancée par la faculté procréatrice de l'homme et dans l'impuissance de l'atteindre. Il faut pour qu'elles puissent marcher d'un pas égal que la faculté procréatrice de l'homme s'arrête et proportion ne sa marche à celle de la faculté productive de la terre, autrement la famine, la maladie et la mort rétablissent l'équilibre entre elles.

Vainement observe-t-on que la consommation est le mobile de la production ; que, dès que le nombre des consommateurs augmente la demande des subsistances, cette demande est toujours et nécessairement satisfaite.

S'il en était ainsi, il n'y a pas un seul état en Europe et dans le monde entier qui n'eût proportionné ses productions à sa faculté de produire, qui, s'il avait suffi de la demande des produits agricoles pour déterminer leur culture, eût laissé inculte un are de terre. La faculté illimitée de la procréation eût demandé continuellement à la terre de plus grands produits ; et si la demande eût été consentie, les

états contiendraient dix fois autant de population qu'il y en a maintenant à leur surface.

Mais il ne suffit pas, pour accroître la production des subsistances, de l'accroissement de la population qui a le besoin et la volonté de les consommer ; il faut encore que ce surcroît de population puisse offrir un équivalent en échange des produits qu'elle demande à consommer ; mais où prendrait-elle cet équivalent ?

Dans les pays civilisés, le seul équivalent que les classes inférieures de la population puissent offrir en échange de leur consommation consiste dans leur travail ; et il ne suffit pas que le travail soit offert, il faut encore qu'il soit demandé.

Or deux choses sont nécessaires pour que la demande du travail soit effective. Il faut des capitaux qui cherchent un emploi et des emplois qui promettent de bons profits. Sans ces deux conditions l'offre du travail est sans aucun effet, et l'on sent facilement que ces deux conditions n'existent pas nécessairement ; qu'on ne peut pas les créer à volonté, et surtout qu'elles ne résultent pas de l'accroissement de la population.

De là vient que, quoiqu'aucun pays n'ait pas épuisé sa faculté de produire, quoique la culture ne soit parvenue nulle part au dernier degré d'amélioration, l'inépuisable faculté procréatrice de la population ne leur a été d'aucun profit pt les a laissés dans l'état peu avancé où ils se trouvent. Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est précisément dans les états où la production est le moins avancée que le stimulant de la population est le plus faible ; de telle sorte que la production et la population Sont également stagnantes ; ce qui, a fait dire à Adam Smith :

« La demande de l'homme, comme celle de toute autre denrée, règle nécessairement la production de l'homme et la propagation du monde entier, »

Ainsi les progrès du travail, source universelle de la richesse, ne sont pas la conséquence nécessaire de l'accroissement de la population ; comme aussi tout accroissement de population, qui n'est pas précédé d'un accroissement des subsistances, entraîne la pauvreté, la misère et la ruine des classes inférieures de la population. Ce résultat est inévitable et ne peut pas être arrêté par les secours de la charité publique et particulière ; il n'y a de remède assuré que dans la répression de la faculté procréatrice de l'homme, répression qui est en son pouvoir, et que les gouvernemens peuvent seconder par l'éducation du peuple qui lui fait connaître ses véritables intérêts et lui rend ses devoirs plus faciles. (Voyez Pauvres.)

PRIMES. — On entend par ce mot les encouragemens donnés par les gouvernemens, Soit en argent, soit de tout autre manière, à toutes les sortes d'industrie intellectuelle, spéculative et mécanique, dans l'intention de les introduire là où elles n'existent pas, de favoriser leur développement là où elles existent, et d'assurer l'exportation de leurs produits.

On range les primes en deux classes :

Celles en faveur de la production forment une classe ;

Et celles en faveur des exportations composent l'autre.

On est généralement d'accord que les primes en faveur de la production produisent de bons effets.

Qui pourrait en effet contester l'utilité et les avantages de celles qui influent sur la production et les progrès des arts, des sciences et des lettres ?

Sans doute il n'est pas impossible que la richesse individuelle et surtout l'esprit d'association suppléent en grande partie aux primes prélevées sur la richesse publique ; mais qu'il s'écoule de temps avant ce phénomène de la civilisation ! et quand les primes n'auraient

d'autre mérite que celui d'accélérer les inappréciables bienfaits des lumières générales et particulières, des travaux intellectuels et des monumens des arts, elles mériteraient encore toute la reconnaissance des hommes et des peuples.

Ce qui est vrai des primes consacrées aux arts, aux sciences et aux lettres, ne l'est-il pas également des primes affectées à toutes les industries productives ?

Ici la question change de face.

Le protecteur naturel de toute industrie productive est le consommateur de ses produits, et si cette protection ne lui suffit pas, on voudrait inutilement y suppléer par des primes, ou, ce qui est la même chose, par des tributs imposés sur toute la population pour la satisfaction d'un petit nombre de consommateurs. Dans ce cas, il faut s'en tenir rigoureusement au principe établi par Adam Smith :

« Qu'il ne faut pas forcer le capital d'entrer dans un canal moins avantageux et souvent même désavantageux, parce que c'est déranger la distribution naturelle des capitaux et du travail. »

Malgré la vérité et la justesse de ce principe auquel on ne peut refuser son hommage, on doit sentir que son application n'est pas absolue, sans exception et sans restriction ; il y a peu de principes absolus, si même il en existe en économie politique. Sans doute il faut toujours avoir présent à la pensée le principe d'Adam Smith, quand il s'agit d'accorder des primes à l'industrie productive ; mais on ne doit pas les exclure toutes les fois qu'elles peuvent introduire dans un pays un genre de production qui peut y prospérer, accroître la masse du travail, et offrir de nouveaux emplois au capital. N'est-ce pas ainsi que se sont opérés, dans tous les pays, les améliorations de l'agriculture, l'établissement de toutes les branches d'industrie et de commerce ? Les primes ne sont alors que des avances qui portent des fruits abondans, et finissent par enrichir les peuples.

Qu'on ne dise pas que l'intérêt particulier est un plus puissant promoteur et un guide plus sûr des créations industrielles que les gouvernemens qui consacrent des primes à les provoquer oui les encourager ; cela serait vrai, si le gouvernement voulait faire par lui-même, et devancer par ses soins les inspirations du génie, de l'industrie et du commerce ; mais quand il se borne à les encourager et à les seconder dans leurs entreprises par des primés qui atténuent leurs risques, il ne fait que remplir la tâche qui lui est imposée par la nature des choses, et dont l'accomplissement doit le plus l'honorer aux yeux des peuples et de la postérité.

Vainement dit-on que si l'on ne doit pas accorder des primes à l'industrie qui prospère, on doit les refuser à celle qui est en perte, parce que c'est détourner le capital d'un emploi avantageux pour le porter dans un autre qui est ruineux pour lui.

Je ferai remarquer d'abord que cette objection n'atteint pas les industries qui n'existent pas encore, et qui non-seulement peuvent n'occasionner aucune perte, mais peuvent donner de grands profits ; il ne serait pas sage de repousser une espérance raisonnable et de lui refuser tout sacrifice.

Cette objection ne s'applique pas davantage aux industries qui ont à lutter contre l'industrie étrangère, qui ne sont pas encore parvenues au degré de perfection nécessaire pour soutenir la concurrence dans le marché national et étranger.

Il est évident que dans tous ces cas, et dans une foule d'autres semblables ou analogues, qu'il serait trop long d'énumérer, les primes peuvent être grandement utiles, quoiqu'elles détournent une partie du capital des emplois plus productifs vers lesquels il se serait porté. Tout ce qu'il faut pour motivera sacrifice, c'est qu'il ne soit fait qu'à des espérances raisonnables, à des améliorations et à des perfectionnemens qui, dans un temps plus ou moins rapproché, produiront dé

riches indemnités ; c'est surtout que ces primes cessent dés qu'elles ne sont plus nécessaires ou ne peuvent plus produire l'effet qu'on en devait attendre.

Àquoi donc s'applique, en dernière analyse, le principe si judicieusement établi par Adam Smith.

Au seul cas où un pays entreprendrait de soutenir par des primes un genre d'industrie et de commerce qui serait en perte, et qui n'aurait aucune chance de prospérité. Or vit-on jamais rien de semblable sous un gouvernement éclairé et attentif aux grands intérêts qui lui sont confiés ?

Il n'est pas sans exemple cependant que des gouvernemens soutiennent par des primes très-dispendieuses la pêche maritime, quoiqu'on n'ait aucune assurance que dans un temps plus ou moins éloigné elle se suffira à elle-même ; mais alors les primes ont moins pour objet les profits de cette industrie que les progrès de la marine et tous les avantages politiques qui en résultent.

Il est donc évident que le principe tutélaire de l'emploi des capitaux n'a que peu ou point d'application aux primes qui ont pour but la production.

Quant aux primes relatives aux exportations, elles ne méritent pas à beaucoup près la même faveur que celles qui sont destinées à la production ; elles ne doivent pas cependant subir indistinctement la proscription que leur inflige le principe d'Adam Smith.

Et d'abord on convient que le drawback, ou la restitution des taxes imposées sur les produits destinés à l'exportation, est non-seulement sans inconvénient, mais utile et avantageux. Cette restitution se borne en effet à décharger les produits exportables de taxes qui, en élevant leurs prix, les rendent moins propres à soutenir la concurrence dans le marché étranger ; de sorte que si les capitaux employés

à obtenir ce genre de produits, lors même qu'ils étaient assujettis à des taxes, leur donnaient des profits suffisans, leur emploi sera encore plus profitable lorsque leurs produits seront exempts de taxes : nul doute, par conséquent, sur l'utilité de ce genre déprimes.

Àl'égard des autres primes on soutient qu'elles rentrent dans la catégorie de celles qui détournent le capital d'un emploi avantageux, pour le porter dans une autre moins avantageux et peut-être même désavantageux.

Je ne nierai pas que tel ne puisse être l'effet de la plupart des primes d'exportation ; mais je dirai encore ici que la régie ne doit pas être absolue ? et qu'il est une foule de cas où elle doit céder à des considérations qui nécessitent sa modification.

Si, par exemple, un commerçant forme le projet d'introduire les produits de son pays dans des marchés étrangers où ils sont inconnus, et s'il n'est retenu que par l'étendue des risques auxquels il s'expose, serait-ce, de la part de son gouvernement, manquer de lumières et de prudence que de lui accorder des primes capables d'alléger ses risques et ses chances, et ne suffit-il pas, pour autoriser de semblables sacrifices, qu'on ait l'espérance bien fondée d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie du pays. On peut d'autant moins hésiter à cet égard, que c'est à de semblables secours qu'on doit l'établissement colonial de l'Europe dans toutes les parties du monde. Si ces colonies épuisèrent d'abord l'Europe d'hommes çt de capitaux ; si elles les détournèrent du moins des emplois plus utiles qui les occupaient, on doit convenir aussi que ces colonies se sont généreusement acquittées des avances qu'on leur avait faites ; qu'elles ont versé en Europe d'immenses richesses, changé ses destinées, et ouvert devant elle un avenir de prospérité et de puissance dont il est impossible de mesurer par la pensée la grandeur et les prodiges.

Serait-ce donc être moins sage et moins prudent si l'on balançait encore par des primes les risques d'un commerce irrégulier avec l'étranger, et-si, par leur secours, on parvenait à le régulariser.

Ce problème s'est élevé à l'occasion de la prime accordée par le gouvernement anglais pour encourager l'exportation de ses grains. Pendant un long espace de temps, des discussions très-étendues se sont élevées sur ce sujet ; les meilleurs ouvrages d'économie politique de l'Angleterre y ont pris part, et même depuis que la prime a été supprimée, l'on n'est pas encore d'accord sur sa solution. Les résultats de cette prime auraient dû cependant la réconcilier avec ses détracteurs. Il est prouvé en effet, par des faits authentiques et irrécusables, que, depuis l'établissement de la prime jusqu'à sa suppression, la valeur des blés exportés surpassa la valeur des blés importés d'une somme excédant le montant de la prime ; d'où il résulte que, pendant la durée de la prime, l'Angleterre assura aux produits de son agriculture un débouché qui en favorisa la production ; que ses profits sur cette exportation couvrirent les pertes que durent occasionner les importations qui eurent lieu pendant les mauvaises récoltes, et qu'en dernière analyse, le commerce des grains, si périlleux pour les commerçans, leur donna les mêmes profits qu'ils auraient obtenus dans les autres branches du commerce. Dans ce cas la prime parvint à régulariser le commente des grains, le plus périlleux de tous les commerces, et le plus utile si l'on était assuré de le régulariser.

Ce résultat incontestable incontesté me semble devoir relever les primes sur les exportations de la défaveur qu'Adam Smith leur a montrée, et je crois qu'on peut admettre, comme une vérité certaine, que les primes qui tendent à régulariser les commerces irréguliers doivent être exceptées du discrédit que le principe d'Adam Smith a jeté sur les primes d'exportation.

En un mot, les primes qui encouragent la production sont presque toujours utiles et profitables, et celles qui ouvrent de nouveaux dé-

bouchés aux produits ou qui régularisent les chances de leur exportation, forment des exceptions nécessaires et indispensables au principe qui établit les avantages de la liberté de l'emploi des capitaux.

PRIX. — C'est une somme de monnaie donnée et reçue comme l'équivalent d'une denrée ou d'un produit du travail.

Le prix est réel ou nominal.

Il est réel, quand la monnaie donnée en paiement est au titre et au poids de sa fabrication.

Il n'est que nominal, quand la monnaie n'a plus le même poids et n'est plus au même titre, ce qui arrive par la falsification, l'usure et la rognure des espèces monnayées.

On ne connaît la somme de monnaie qu'il faut donner en paiement du prix des produits, que par la connaissance de la proportion de la quantité des produits qu'on veut vendre avec la quantité de ceux qu'on veut acheter et qu'on peut payer ; ou, en d'autres termes, le prix est réglé par la demande d'acheter et l'offre de vendre ; l'accord du vendeur et de l'acheteur forme le prix vénal.

Ainsi prix vénal, prix réel et prix nominal ; voilà en quoi consiste toute la théorie des prix ; voilà ce qu'il faut savoir et peut-être tout ce qu'on peut savoir ; mais les écrivains les plus éclairés et les plus dignes de faire autorité ont été plus loin.

Ils admettent un prix naturel qui consiste dans les frais de production et vers lequel gravitent tous les autres prix.

Le prix naturel varie suivant l'état de la société, les difficultés de la production et la nature des produits.

Àune époque peu avancée de la société civile, les frais de production ne consistent le plus souvent que dans les salaires du travail. Cela a lieu lorsque la terre n'est pas appropriée, que chacun peut tra-

vailler où il veut, ou du moins ne paie rien pour la terre qu'il cultive, et lorsque ses propres ressources suffisent pour le faire subsister pendant son travail : la pêche pourrait en offrir un exemple non-seulement parmi les peuples sauvages, mais même dans quelques pays civilisés.

Àun degré plus élevé de la société civile, lorsque la terre est appropriée et qu'on ne peut la cultiver qu'en donnant au propriétaire une part des produits de la culture, le prix naturel des produits agricoles se compose des salaires de l'ouvrier et de la rente du propriétaire.

Enfin, lorsque la société civile a atteint le plus haut degré de civilisation auquel elle peut parvenir, le producteur n'obtient la production qu'en payant à l'ouvrier son salaire, ou en lui faisant les avances qui lui sont nécessaires pour travailler et subsister pendant son travail, et en acquittant la rente du propriétaire. Alors le prix naturel consiste dans le salaire du travail, les profits du capital et la rente de la terre.

Si le producteur ne trouve pas dans le prix vénal le prix naturel, il est en perte et ne peut pas continuer sa production.

Telle est en substance toute la théorie du prix naturel.

Mais de bonne foi, à quoi peut-elle servir dans l'usage ?

Le prix naturel règle-t-il le prix vénal ? Non.

Exerce-t-il du moins quelque influence sur ce prix ? Non.

Donne-t-on un prix plus ou moins élevé selon que le prix naturel est plus ou moins haut ? Non.

Le prix vénal, comme nous l'avons vu, n'obéit qu'à la loi du marché et à la concurrence de l'offre et de la demande : le prix naturel kit est tout-à-fait étranger.

Ce prix sert-il du moins au producteur pour établir sa demande lorsqu'il porte ses produits au marché ? Non ; car, s'il formait sa demande sur le prix naturel, il n'obtiendrait jamais un prix vénal supérieur au prix naturel, et il est de fait qu'il l'obtient le plus souvent.

L'inutilité du prix naturel est donc évidente, et l'on a de la peine à comprendre pourquoi on l'a introduit dans la science. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne sert qu'à la compliquer, à la surcharger d'un mystère qui en impose longtemps avant qu'on s'aperçoive qu'il ne fait honneur qu'à l'érudition de l'écrivain, érudition rarement favorable aux progrès de la science. Dans mon opinion, l'utilité de la science et la vérité doivent faire disparaître le prix naturel ; et n'admettre que le prix vénal, réel et nominal.

PRODUCTION.— Dans le sens économique, la production est le travail achevé ; l'un est la cause et l'autre est le résultat ; travailler, c'est produire, et produire c'est travailler. Tant que la production est un travail, si je puis m'exprimer ainsi, elle ne se distingue pas de lui, dérive des mêmes causes, obéit aux mêmes impulsions, suit les mêmes directions, et arrive au même but. Voyez Travail.

Mais cette identité cesse dès que la production est sortie des mains de l'ouvrier. Alors le travail disparaît dans la production, et l'on chercherait inutilement en elle des traces de ses premiers rapports avec le travail. Qu'elle ait coûté peu ou beaucoup de travail, peu importe ; il n'en résulte pour elle ni avantage ni dommage ; elle n'a ni plus ni moins de valeur ; elle reste ce qu'elle est, ou plutôt ce que la font les nouveaux rapports dans lesquels elle se trouve.

Destinée à satisfaire des besoins ou à procurer de l'aisance, des commodités et des jouissances, elle tombe dans la dépendance des besoins et des moyens de consommer.

Est-elle sans demande ? personne n'a-t-il le besoin ou le moyen de la consommer ? elle est inutile, quelle que soit son utilité ; elle est

sans valeur, fut-elle d'un prix infini. Mieux aurait valu qu'elle n'eut point existé ; les fruits du travail qu'elle a coûté auraient peut-être trouvé un meilleur emploi.

Est-il donc vrai que des productions peuvent être inutiles ? Cela est également certain en théorie et dans la pratique, et cela arrive toutes les fois que la production dépasse les besoins des consommateurs et leurs moyens de consommer.

Quelques écrivains ont cependant avancé récemment que la production crée la consommation, et que si la consommation manque à la production c'est parce qu'on ne produit pas assez.

Quelque révoltant que soit ce paradoxe, il a été le sujet d'une controverse assez vive parmi des écrivains éclairés ; mais les plus simples réflexions suffisent pour faire sentir l'inutilité de cette controverse.

Si la production créait toujours et nécessairement la consommation, il n'y aurait jamais de surabondance, et ce mot ne se trouverait pas dans la langue économique ; car que veut-il dire, sinon que la production surpasse les besoins de la consommation, et que l'action délétère du temps détruit ce qui n'a pas trouvé de consommateur.

Chercher un remède au mal dans le mal même, augmenter la production, quand celle qui existe surabonde, et prétendre qu'il y aura d'autant plus de consommation qu'il y aura plus de surabondance, c'est le comble de l'aveuglement ou de l'irréflexion. À la production non consommée, ce n'est pas de nouvelles productions qu'il faut ajouter pour égaler la consommation à la production, c'est le nombre des consommateurs qu'il faut augmenter.

Àla vérité plus de production donne plus de moyens de consommer, mais ne donne pas plus de consommateurs ; et si le nombre des consommateurs n'augmente pas avec les moyens de consommer, il

n'y aura pas plus de produits consommés, mais il y aura plus de produits perdus pour le producteur.

Ce qui a donné lieu au paradoxe qui m'occupe, c'est que la production qui trouve des consommateurs les doit aux moyens qu'ils ont de consommer, moyens que leur fournit la production ; et que multiplier les moyens de consommer a paru offrir la certitude de la consommation de toute la production. Mais ce ne sont pas les moyens de consommer qui sont la mesure de la consommation, il faut encore dès consommateurs. Sans eux on aura beau multiplier les moyens de consommer, on n'aura point de consommation.

Le grand intérêt des peuples est d'assurer des consommateurs à la production, et non d'étendre la production sans aucun égard à la consommation : les débouchés peuvent manquer à la production, c'est un grand malheur pour un pays ; mais il est bien rare que la production manque aux débouchés, et dans ce cas, ce n'est qu'une privation d'avantages, et non une perte réelle. Qu'on consulte l'expérience particulière et générale, ce creuset où s'épurent les vrais principes, et l'on verra que l'Europe n'a augmenté ses productions, sa prospérité et sa puissance que par les débouchés que lui ont ouverts ses nombreuses colonies dans toutes les parties du monde. Aujourd'hui même, quels sont les peuples dont la production est la plus étendue, la plus abondante et la plus riche ? Ce sont, sans contredit, ceux qui ont les plus vastes débouchés. Quand on a de pareils exemples sous les yeux, c'est les fermer à la lumière que de chercher des débouchés à la production dans la production même.

Ce sent les débouchés qui assurent la consommation, comme la consommation stimule la production. Que la demande de la production l'emporte sur l'offre du producteur, et la production sera consommée, et sa consommation lui donnera toute la valeur qu'elle peut et doit avoir. Il vaut mieux que le consommateur presse le producteur et attende la production, que si le producteur cherchait le

consommateur et lui offrait la production. Tels sont les principes régulateurs de la production que ne peuvent altérer de vains paradoxes.

PROFITS. — On entend par ce mot la part de chaque individu dans la production effectuée par le travail d'un pays, production qui compose son revenu total, Cette part de l'individu dans le revenu du pays, peut lui appartenir à trois titres : comme salaire de son travail, comme profit de son capital, ou comme rente de sa terre. Ces trois titres ne s'excluent pas ; ils peuvent au contraire se cumuler, et rien n'empêche que la part du même individu ne se compose de salaire, de profit du capital et de la rente de la terre.

Lorsqu'il cultive sa terre avec son capital, toute la production de sa terre lui appartient, et il ne la partage avec personne.

S'il ne cultive sa terre qu'avec le secours d'un capital qui ne lui appartient pas, il n'a droit qu'au salaire et à la rente.

Ou s'il cultive avec son capital une terre qui n'est pas sa propriété, il ne perçoit que le salaire du travail et les profits du capital.

Enfin, si la terre et le capital ne lui appartiennent pas, sa part se réduit an salaire de son travail.

Il en est de même du partage des produits des manufactures et du commerce ; il n'y a de différence, par rapport à ces deux genres d'industrie, que dans un seul point ; c'est que la rente de la terre se confond avec le capital, ce qui réduit le partage des produits à deux parts, l'une pour les salaires du travail, et l'autre pour les profits du capital. Ces deux parts sont réunies ou séparées, selon que les individus travaillent avec leurs capitaux, ou avec des capitaux qui ne leur appartiennent pas.

Ces trois grandes divisions du revenu en salaires du travail, en profits du capital et en rente de la terre comprennent non-seulement l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire du sol ; mais aussi tous les

services publics et privés qui leur sont rendus individuellement ou collectivement ; ce qui opère une sous-division dans le partage du revenu, mais n'altère point la régularité de sa division générale.

Ya-t-il des lois régulatrices des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre ? On le croit, et il faut avouer que dans aucune partie de la science on n'a développé plus de pénétration, de sagacité et de discernement. Toutefois, ces lois sont subordonnées à tant de modifications est d'exceptions, qu'on est également embarrassé par la loi et par l'exception.

Ainsi l'on admet que dans le même canton il y a un taux moyen des salaires du travail, et qu'il est déterminé par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse du pays ; mais en même temps on ajoute que l'influence de la richesse est modifiée par la nature de l'emploi du travail. S'il en est ainsi, comment discerner la loi de l'exception et l'exception de la loi ? Ne retombe-t-on pas dans des faits particuliers qui diffèrent l'un de l'autre, se refusent à tout résultat commun, et ne peuvent par conséquent être généralisés ? Ce qu'il y a de moins douteux dans une matière si obscure, c'est que, quelle que soit la marche du travail, le salaire est nécessairement influencé par l'état de la richesse du pays. La raison en est évidente.

Quand la richesse est progressive, on est plus avide de jouissances ; il faut plus de travail pour les satisfaire ; les ouvriers plus recherchés sont plus rares, et la demande du travail l'emporte sur l'offre de travailler ; le salaire hausse par conséquent et sa hausse est l'effet nécessaire de la progression de la richesse, effet qui ne peut être modifié par la nature du travail.

Par la raison contraire le salaire est stationnaire, quand la richesse reste dans le même état, et il baisse quand elle décline.

Ces résultats me paraissent certains et inévitables.

M. Malthus est cependant d'opinion que les progrès de la richesse nationale ne font hausser le salaire du travail que dans le seul cas où la richesse agricole est progressive comme les autres branches de la richesse générale.

Cette opinion fait donc dépendre les progrès de la richesse générale de ceux de la richesse agricole. Je l'ai discutée ailleurs dans toute son étendue, et la nature de l'ouvrage qui m'occupe ne permet pas de la reproduire avec tous ses développemens ; il me suffit de faire remarquer qu'elle suppose qu'un pays ne peut s'enrichir sans augmenter sa population, ce qui nécessite l'augmentation de ses subsistances ; mais cette supposition est en opposition directe avec la civilisation et la perfectibilité sociale. Il est, au contraire, certain qu'à mesure qu'un pays s'enrichit il fait des progrès dans les arts et dans les sciences ; que les progrès des lumières abrègent, facilitent et perfectionnent le travail, rendent moins nécessaire le nombre des ouvriers, et du moins font que l'augmentation des classes laborieuses n'est point nécessaire. Dans la direction actuelle du travail un pays pourrait s'enrichir pendant des siècles, sans avoir besoin d'augmenter sa population laborieuse et la quantité de ses subsistances.

L'objection de M. Malthus contre l'influence de la richesse sur le salaire du travail est donc sans aucun fondement.

Quant aux profits du capital, ils subissent aussi les lois de la richesse ; mais son influence est tout-à- fait différente de celle qu'elle exerce sur le salaire du travail.

Quand la richesse est progressive, les profits du capital baissent.

Ils sont dans un état stationnaire tant quelle reste dans le même état, et ils haussent quand elle décline.

Ces effets sont nécessaires et inévitables.

Quand la richesse est progressive, le capital abonde ; il est plus offert que demandé, et doit par conséquent baisser.

Il en est autrement quand la richesse décline. Alors sa décadence est accompagnée de la destruction du capital ; le mal général pèse plus particulièrement sur les capitalistes ; le capital est rare ; il est plus demandé qu'offert, et ses profits s'élèvent dans la proportion du besoin qu'on éprouve.

Les profits du capital sont donc, comme les salaires du travail, soumis à l'influence de la richesse progressive, stationnaire ou rétrograde, et cette influence ne peut être arrêtée ni modifiée par la nature des emplois du capital.

On a élevé sur les profits du capital une difficulté qui complique prodigieusement leur théorie si elle ne la dénature pas. Cette question mérite d'autant plus d'attention, que $a solution est contraire aux doctrines établies et jusque-là généralement adoptées par tous ceux qui ont récemment écrit en Angleterre sur l'économie politique.

On prétend que les profits du capital consistent dans la différence de la valeur des avances nécessaires pour produire une denrée, et la valeur de la denrée quand elle est produite.

Cette proposition me paraît évidemment erronée.

Elle repose sur la supposition que ce sont les avances du capital qui produisent la denrée ; mais il est de fait qu'elles n'y ont pas plus de part que les salaires du travail et la rente de la terre ; toutes les trois y ont concouru, et de leur concours résultent leurs droits communs au partage de la denrée produite ; droits indéterminés que la production m détermine pas, mais qui l'est jusqu'à certain point par l'influence de la richesse.

Àla vérité, si un individu entreprend de produire une denrée, elle lui appartient toute entière, quand il paie les salaires du travail, l'inté-

rêt du capital et la rente de la terre ; et dans ce cas son profit est de la différence de la valeur des frais de ta production à la valeur de la chose produite ; mais on tomberait dans une grave erreur, si on confondait les profits de l'entrepreneur avec les profits du capital.

L'entrepreneur de la production n'est pas plus le capitaliste qui a fait l'avance des capitaux que l'ouvrier qui a fait l'ouvrage, que le propriétaire dont la terre a concouru à la production ; il peut leur être étranger, car il peut n'être ni capitaliste, ni ouvrier, ni propriétaire de la terre ; aussi ses profits ne dérivent-ils d'aucun de ces trois titres. Ils ont leur, source dans l'art de réduire les frais de la production, de la rendre plus abondante et d'augmenter sa valeur. Ses profits sont, par conséquent, le prix de son génie, de ses lumières, de ses talens, de son activité et des chances que son entreprise lui fait courir. Ils forment une sorte particulière de profits étrangers à ceux des salaires du travail des profits du capital de la terre, et qu'on ne peut pas comprendre dans ces trois grandes classifications sans porter le désordre et la confusion dans cette partie de l'économie politique.

Enfin la rente de la terre dérive de deux sources différentes, de l'état de la richesse et de sa fécondité naturelle et acquise. (Voyez Rente de la terre et Salaire du travail.)

Pauvres

PAPIER-MONNAIE. — C'est un instrument des échanges dont le gouvernement force les particuliers à se servir dans leurs transactions commerciales.

Cet instrument destiné à remplacer la monnaie métallique, en diffère dans un point fondamental qui n'a pas encore été remarqué.

La monnaie métallique a une valeur qui est préférée à toute autre par ceux qui la prennent ou la donnent en échange. Elle est donc un instrument d'échange du choix des échangistes.

Il n'en est pas de même du papier-monnaie créé par le gouvernement. Il n'est pas une valeur préférée ; il n'en a point de préférable à aucune autre ; il n'en a point qui lui soit inhérente. Toute sa valeur est fiduciaire, c'est-à-dire qu'on a l'espérance que sa valeur sera remboursée par le gouvernement qui l'a émise. Il n'est donc pas un instrument choisi par les échangistes, mais un instrument qui leur est imposé.

De cette différence entre les deux instrumens d'échange découlent des effets contraires, mais analogues à leur nature particulière.

Comme tout te monde préfère la monnaie métallique à tout autre produit dû travail, les échanges ont la plus grande activité, et leur mouvement donne la plus forte impulsion à la production et à la consommation.

Àla production parce que le producteur est stimulé par la possession de la monnaie, objet de ses désirs.

Àla consommation, parce que le consommateur porté par le désir des jouissances à se priver de la monnaie qu'il affectionne, a la certitude de la recouvrer par plus de travail, d'habileté et de soin dans ses affaires.

Il n'en est pas ainsi du papier-monnaie, quand il remplace la monnaie dans les échanges. Comme il n'a par lui-même aucun attrait, qu'on ne le prend que par nécessité, et qu'on s'en défait aussitôt qu'on le peut, les échanges n'ont d'autre mobile que les besoins réciproques des échangistes. Tous gardent leurs produits autant qu'ils le peuvent, parce qu'ils les préfèrent au papier-monnaie qu'on leur donnerait en

échange, et ils ne s'en défont que lorsqu'ils sont assurés de l'emploi du papier-monnaie.

D'où il résulte évidemment que les échanges n'ont de stimulant que la nécessité, font languir la production et la découragent.

Sans doute le peu de prix qu'on met au papier-monnaie est favorable à la consommation, et c'est en effet ce qu'on a remarqué par tout où l'on a introduit le papier-monnaie ; mais on s'est évidemment mépris lorsqu'on a cru que cette consommation éphémère devait mériter quelque considération au papier-monnaie. Toute consolation n'opère pas nécessairement la reproduction des produits consommés ; elle n'a cet effet qu'autant que le consommateur offre au producteur un équivalent de ses produits, dont il est content et satisfait. Le papier-monnaie n'a pas cet avantage : il doit donc arriver que la consommation, quoique très-active, ne communique pas son activité à la production ; celle-ci ne reçoit de mouvement que des nécessités du producteur, et, par conséquent, il n'y a ni excédant de production, ni économie dés consommations, ni accroissement des capitaux, ni aucune des causes de la prospérité et de la richesse des peuples modernes.

Tout ce qu'on peut espérer dans un tel état des choses, c'est que la richesse reste stationnais, et cet espoir n'a même aucun fondement.

Le discrédit inhérent à la nature du papier-monnaie lui fait bientôt éprouver une baissé dans son échange avec les autres produits du travail ; les changes étrangers haussent de toute sa baisse, et l'étranger en profite pour vendre cher ses produits et acheter à bon marché ceux qu'il paie en papier-monnaie. Son exemple influe sur l'état du marché intérieur : les produits haussent dans la proportion du discrédit de la monnaie. La consommation est irrégulière, le désordre pénètre dans toutes les relations, et le pays s'appauvrit et se ruine.

Cet aperçu me dispense d'entrer dans le détail des autres vices du papier-monnaie, résultant de l'incertitude de sa proportion avec les besoins de la circulation, des risques de la falsification et de la variation de la valeur monétaire.

Comment donc quelques écrivains ont-ils pu croire qu'on peut toujours maintenir la valeur du papier-monnaie en proportionnant son émission aux besoins de la circulation ? Comment n'ont-ils pas observé que cette valeur ne s'est maintenue dans aucun des pays qui ont eu le malheur de recourir au fatal expédient du papier-monnaie, qu'aucun n'a pu arrêter sa baisse, pas même l'Angleterre, dont on ne contestera pas sans doute l'habileté, l'attention et la sollicitude dans la conduite de ses affaires. Partout le discrédit du papier-monnaie, a forcé d'y renoncer, et le retour à la monnaie métallique a produit des secousses, non moins funestes que le papier-monnaie, à la prospérité publique et particulière.

Ainsi, tout me paraît se réunir pour justifier l'éloignement des peuples pour le papier-monnaie, et tout doit faire sentir aux gouvernemens qu'il est de leur devoir de les préserver de ce déplorable fléau.

PAUVRES. — On entend par ce mot les individus qui, dans toutes les classes de la population, sont privés de tout ou de partie des choses nécessaires à la vie physique et sociale. Dans tous les temps et dans tous les pays cette misérable condition a toujours inspiré une tendre compassion, et le poète a eu raison de dire :

De nos jours on voit, dans tous les rangs de la société civile, des personnes vivement émues par les souffrances du pauvre, s'imposer les sacrifices les plus pénibles, et donner l'exemple des plus nobles vertus.

D'un autre côté, la religion chrétienne fait du soulagement des pauvres un devoir absolu, une obligation spéciale du sacerdoce, un titre aux récompenses de la vie éternelle.

Enfin le pouvoir social applique des fonds considérables aux besoins de l'humanité souffrante.

Jusqu'ici cette disposition générale des esprits a été déterminée par des sentimens généreux, ou par des considérations morales et religieuses ; on ne s'est point appliqué à en pressentir les résultats économiques ; on a obéi à l'impulsion de la sympathie, sans s'inquiéter des avantages et des inconvéniens qui en résultent pour la société civile et même pour l'espèce humaine.

Mais depuis que l'économie politique a porté la lumière sur la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne, elle a dû nécessairement s'occuper de l'emploi des fonds affectés au secours de la pauvreté et de l'indigence, et ses découvertes, loin d'être favorables à cette disposition aveugle de la fortune publique et particulière, doivent du moins convaincre les plus incrédules qu'il ne suffit pas, pour gouverner les affaires de ce monde, de la pureté des sentimens, de la droiture des intentions et de la sagesse des vues ; il faut encore se tenir en garde contre les inspirations de la vertu.

Comme l'homme ne peut subsister qu'avec les produits, qu'il se procure par son travail, la population numérique de chaque pays est nécessairement subordonnée à la quantité des produits nécessaires à sa subsistance.

Et qu'on ne croie pas qu'il est au pouvoir de chaque pays d'obtenir toutes les subsistances dont sa population a besoin pour vivre ; que la procréation de la population et l'accroissement des subsistances sont toujours dans d'exactes proportions, et qu'ils sont également indéfinis et illimités ; il est, au contraire, certain que la faculté procréatrice de l'espèce humaine est indéfinie et illimitée, tandis que la faculté productive des subsistances est définie et limitée. Il y a donc un point où, malgré la puissance indéfinie de la procréation, la population doit s'arrêter, et ce point est celui où s'arrête la production des subsis-

tances. Toutes les privations que s'impose l'humanité, que prescrit la religion, que commande le pouvoir social, ne peuvent rien changer à cet ordre immuable de la nature des choses, ni faire vivre un individu de plus que celui que la faculté productive des subsistances peut nourrir.

Àla vérité, une répartition plus sévère des subsistances permet à la charité dé reculer les limites de la population ; mais ce succès est de peu de durée, et la progression indéfinie de la population l'a bientôt faite arriver jusqu'à la borne fatale qu'elle ne peut franchir. Alors la charité est impuissante pour l'individu souffrant ; elle ne peut le soustraire à sa destinée ni l'empêcher de périr ; elle doit par conséquent se tenir en gardé contre ses propres séductions, et ne pas favoriser la procréation d'individus dont elle ne peut pas protéger la vie.

Cette première limite n'est pas la seule que la charité doit craindre de franchir ; elle doit aussi s'arrêter devant l'obstacle que lui oppose la loi qui règle la distribution des subsistances : loi non moins impérieuse que celle qui fixe leur limite.

Quelle est donc la loi qui règle la répartition des subsistances ? C'est, pour les classes qui sont l'objet de la charité publique, la loi des salaires du travail ; et, il faut l'avouer, il est difficile de concilier cette loi avec la disposition des fonds de la charité publique.

Les salaires du travail sont la part des classes laborieuses dans le fonds des Subsistances de chaque pays, part toujours déterminée par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse sociale. Si donc les salaires ne peuvent faire subsister que cent individus, tous les efforts de la charité ne peuvent pas donner des subsistances à cent un. Tout ce qu'elle fait à cet égard se réduit, en définitive, à donner à l'un la part de l'autre, et par conséquent elle déplace la pauvreté et ne la soulage pas.

Le mal peut même être beaucoup plus grand qu'il ne le paraît sous ce point de vue. Si, ce qui est presque inévitable, la portion des salaires que distribue la charité n'est pas aussi productive qu'elle le serait, si elle était abandonnée à la lutte de la concurrence, la charité diminue les ressources sociales, et augmente la pauvreté qu'elle veut soulager,

Ainsi la charité marche entre deux écueils, le déplacement de la pauvreté et son accroissement.

N'y a-t-il donc pour elle aucun moyen de suivre le penchant que la nature a gravé si profondément dans tous les cœurs ? est-elle condamnée à voir des souffrances qu'elle ne peut pas soulager ? Non sans doute ; mais sa tache est d'une nature différente, et le champ est encore assez vaste pour exercer ses généreuses sollicitudes.

Les maux imprévus, accidentels, temporaires, sont de son domaine et lui offrent une ample moisson de gratitude et de bénédictions. Là, il ne s'agit plus de faire subsister des individus qui ne devraient pas naître, ni de donner des salaires à ceux qui ; ne veulent ou ne savent pas travailler, ou ne font pas autant d'ouvrages que leurs concurrens ; là, il ne s'agit ni d'accroître ni de déplacer, la pauvreté, il ne faut que continuer les salaires à ceux qui en sont privés par un obstacle temporaire ; là, par conséquent, il n'y a point de perturbation ; il y a, au contraire, maintien de l'ordre et conservation de l'économie publique. Ainsi, la maladie de l'ouvrier et de sa famille, l'incendie de son habitation, la destruction de ses outils et de ses instrumens de travail, l'oppression du pouvoir, et une foule de cas semblables qu'il est impossible et inutile d'énumérer, sont autant d'occasions qui appellent les secours de la charité et légitiment ses dispositions bienfaisantes.

Mais ici s'élève une question du plus haut intérêt, et digne de fixer l'attention des amis de l'humanité.

Quel est le meilleur mode de distribution des secours que la charité peut consacrer au soulagement des souffrances temporaires ? Cette question est d'une haute importance.

Et d'abord il me semble que le concours de la charité sociale, de la charité religieuse et de la charité particulière, a le grave inconvénient de favoriser la confusion, le désordre et les abus de tout genre ; on peut donner trop et pas assez, faire dépendre les secours, non des besoins mais de l'intrigue, et fomenter les vices au lieu de soulager la misère.

D'un autre côté, la charité sociale ne répand ses bienfaits que par des établissemens publics nécessairement très-dispendieux, et cependant peu propres à remplir leur but. Les préposés de ces établissemens, et même les plus estimables, n'agissent que par le sentiment du devoir, et cela ne suffit pas dans une pareille situation ; quand il s'agit de soulager le malheur, il faut sympathiser avec le malheureux, s'associer à ses angoisses, souffrir de se* souffrances. Il ne faut pas surtout qu'on ait à craindre des dispositions intéressées, de l'insouciance et des dilapidations ; et malheureusement ces craintes n'ont été que trop souvent réalisées, et décréditent suffisamment ces sortes d'établissemens.

Qu'on se garde cependant de tirer de ces considérations la conséquence qu'il faut supprimer tous les établissemens de charité publique, il y en a de si essentiels et de si indispensables, surtout dans les grandes villes, qu'ils honorent le pays qui les possède, et sont les plus augustes monumens de sa civilisation. Tout ce que je veux dire, et ce qui me paraît vrai, c'est que la charité sociale doit se circonscrire dans ces établissemens ; hors de là, et surtout lorsqu'elle entre en concurrence avec la charité religieuse et particulière, elle doit renoncer à des services qu'elle ne peut pas accomplir aussi bien que l'une et l'autre.

Ce qui est vrai de la charité sociale l'est à quelques égards de la charité religieuse. Quoique les individus qui par religion se dévouent au service de l'humanité souffrante, offrent toutes les garanties qu'ils s'acquitteront avec scrupule des devoirs qu'ils se Sont imposés ; quoique l'expérience rende un témoignage éclatant à leurs vertus, quoiqu'on ne puisse leur refuser son admiration et son respect, on ne doit pas se dissimuler que leurs vertus sont souvent un obstacle au succès de leurs couvres. Ils sont plus portés à croire qu'à vérifier et d'autant plus faciles à surprendre qu'ils sont moins en garde contre des vices qu'ils ne soupçonnent pas. Il est bien rare que dans la distribution des charités religieuses il ne se glisse pas beaucoup d'abus qui s'enracinent graduellement et finissent par se légitimer.

La charité particulière est la seule sans inconvénient, et la seule qui réunisse tous les avantages. Elle n'est jamais déterminée que par la certitude du malheur, par la sympathie avec le malheureux, par le besoin de se délivrer des peines que sa présence fait éprouver. Elle est toute inspirée par l'humanité, la générosité et la vertu. Que faut-il pour la rendre aussi profitable qu'elle est digne d'admiration ? C'est de rapprocher, dans une association commune, tous les êtres qui, dans chaque localité, éprouvent le même sentiment, la même passion, le même besoin pour le soulagement des infirmités humaines. Que d'avantages pour le public, pour les particuliers, et même peur les corps religieux, si tous les secours étaient concentrés dans des associations intéressées à leur emploi ! Depuis qu'on a vu en Angleterre tout ce qu'on peut obtenir de l'esprit d'association, dans toutes les calamités humaines et sociales, on ne conçoit pas qu'on ait fait si peu d'efforts pour le faire naître dans les autres pays.

Sans doute on doit en attribuer la cause à l'antique influence des corps religieux, des corporations et des délégués du pouvoir, qui regardaient tous les devoirs de la charité comme un de leurs attributs, et l'on doit convenir que d'immenses charités s'écoulaient par leurs

divers canaux ; mais ce n'est pas seulement l'étendue des secours qui est désirable, c'est aussi le soin de leur distribution, et il me semble que, sous ce rapport, la charité officielle ne peut pas entrer en concurrence avec la charité officieuse, ou, en d'autres termes, avec l'esprit d'association.

Aussi est-il permis d'espérer qu'à mesure que l'influence du pouvoir des corps politiques et religieux s'affaiblira par la progression des lumières et la marche du temps, l'esprit d'association s'emparera avec beaucoup d'utilité pour l'humanité et pour la société civile, de ce sentiment profond pour le malheur que la nature a gravé dans le cœur humain, et que ses sollicitudes suppléeront à l'insuffisance et à l'impuissance des institutions religieuses, politiques et sociales. (V. Population.)

POPULATION. — En économie politique on entend par ce mot l'universalité des individus qui habitent un pays, sans aucun égard à leur état social, ou au mode de leur société civile, et à leur état politique, ou à la nature de leur gouvernement. On n'envisage la population que sous le rapport des causes qui déterminent sa progression ou sa décadence, et de l'influence de ces deux situations sur la richesse générale ; sous ce point de vue, le sujet de la population est d'un grand intérêt pour la science économique, et y tient une place éminente, surtout depuis qu'un ouvrage justement célèbre lui a donné tous ses développemens, et en a mis en évidence tous les résultats pratiques.

C'est une vérité fondamentale de cette partie de la science, que la race humaine, comme toutes les espèces animales, ne se conserve et ne multiplie que dans la proportion de ses moyens de subsistance, et qu'elle ne franchit pas impunément cette limite qui lui est assignée par la nature.

Quand elle les dépasse, les classes inférieures sur lesquelles se fait sentir le plus sévèrement la rareté des subsistances ne peuvent pas élever leurs enfans, et leur mort les punit de l'imprudance et de l'imprévoyance de leurs mariages.

Vainement l'humanité du pouvoir, la charité religieuse et la sympathie des êtres bienveillans, essaient-ils de détourner de ces classes infortunées le fléau de la mortalité, leurs efforts sont inutiles et leurs succès aggravent encore le mal auquel elles croient remédier. Elles propagent une population qui ne devrait pas naître, et qui meurt plus tard et plus malheureuse. On ne peut en effet maintenir l'accroissement de la population, malgré l'insuffisance des subsistances, que par une division moins inégale des produits existans, et tant que ces parts suffisent à la subsistance de toute la population, les lois des pauvres et les secours de la charité particulière suppléent à l'insuffisance de la part des pauvres par la réduction de celle des riches, et jusque là on ne peut qu'applaudir aux sentimens généreux qui inspirent de si nobles sacrifices.

Mais, dés que la somme des produits ne peut faire subsister que les trois quarts ou les deux tiers de la population, toutes les combinaisons de la bienveillance publique et particulière ne peuvent pas plus arrêter le dépérissement et la réduction des classes inférieures de la population, qu'on ne peut les faire vivre sans subsistances.

On a prétendu que la progression de la population est nécessairement suivie de la progression proportionnelle des subsistances ; mais cette opinion est eu opposition directe avec la nature des choses et avec l'expérience.

La faculté procréatrice de l'homme diffère tellement de la faculté productive de la terre, qu'elles semblent avoir une destination différente et même contraire.

Quand la faculté procréatrice de l'homme multiple la population d'un dixième, sa puissance s'accroit d'un dixième, et cette progression de ses forces est indéfinie, illimitée et géométrique.

Il en est tout autrement de la faculté productive de la terre, plus elle produit, moins elle est capable de produire, moins elle est productive. Elle s'épuise par le seul usage de ses forces, et s'anéantit par la continuité de leur emploi ; toutes les améliorations que lui prodiguent le génie et l'industrie de l'homme ne font qu'arrêter sa décadence, et ne peuvent tout au plus que lui conserver sa fécondité naturelle ; elle est toujours devancée par la faculté procréatrice de l'homme et dans l'impuissance de l'atteindre. Il faut pour qu'elles puissent marcher d'un pas égal que la faculté procréatrice de l'homme s'arrête et proportion ne sa marche à celle de la faculté productive de la terre, autrement la famine, la maladie et la mort rétablissent l'équilibre entre elles.

Vainement observe-t-on que la consommation est le mobile de la production ; que, dès que le nombre des consommateurs augmente la demande des subsistances, cette demande est toujours et nécessairement satisfaite.

S'il en était ainsi, il n'y a pas un seul état en Europe et dans le monde entier qui n'eût proportionné ses productions à sa faculté de produire, qui, s'il avait suffi de la demande des produits agricoles pour déterminer leur culture, eût laissé inculte un are de terre. La faculté illimitée de la procréation eût demandé continuellement à la terre de plus grands produits ; et si la demande eût été consentie, les états contiendraient dix fois autant de population qu'il y en a maintenant à leur surface.

Mais il ne suffit pas, pour accroître la production des subsistances, de l'accroissement de la population qui a le besoin et la volonté de les consommer ; il faut encore que ce surcroît de population puisse offrir

un équivalent en échange des produits qu'elle demande à consommer ; mais où prendrait-elle cet équivalent ?

Dans les pays civilisés, le seul équivalent que les classes inférieures de la population puissent offrir en échange de leur consommation consiste dans leur travail ; et il ne suffit pas que le travail soit offert, il faut encore qu'il soit demandé.

Or deux choses sont nécessaires pour que la demande du travail soit effective. Il faut des capitaux qui cherchent un emploi et des emplois qui promettent de bons profits. Sans ces deux conditions l'offre du travail est sans aucun effet, et l'on sent facilement que ces deux conditions n'existent pas nécessairement ; qu'on ne peut pas les créer à volonté, et surtout qu'elles ne résultent pas de l'accroissement de la population.

De là vient que, quoiqu'aucun pays n'ait pas épuisé sa faculté de produire, quoique la culture ne soit parvenue nulle part au dernier degré d'amélioration, l'inépuisable faculté procréatrice de la population ne leur a été d'aucun profit pt les a laissés dans l'état peu avancé où ils se trouvent. Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est précisément dans les états où la production est le moins avancée que le stimulant de la population est le plus faible ; de telle sorte que la production et la population Sont également stagnantes ; ce qui, a fait dire à Adam Smith :

« La demande de l'homme, comme celle de toute autre denrée, règle nécessairement la production de l'homme et la propagation du monde entier, »

Ainsi les progrès du travail, source universelle de la richesse, ne sont pas la conséquence nécessaire de l'accroissement de la population ; comme aussi tout accroissement de population, qui n'est pas précédé d'un accroissement des subsistances, entraîne la pauvreté, la misère et la ruine des classes inférieures de la population. Ce résultat

est inévitable et ne peut pas être arrêté par les secours de la charité publique et particulière ; il n'y a de remède assuré que dans la répression de la faculté procréatrice de l'homme, répression qui est en son pouvoir, et que les gouvernemens peuvent seconder par l'éducation du peuple qui lui fait connaître ses véritables intérêts et lui rend ses devoirs plus faciles. (Voyez Pauvres.)

PRIMES. — On entend par ce mot les encouragemens donnés par les gouvernemens, Soit en argent, soit de tout autre manière, à toutes les sortes d'industrie intellectuelle, spéculative et mécanique, dans l'intention de les introduire là où elles n'existent pas, de favoriser leur développement là où elles existent, et d'assurer l'exportation de leurs produits.

On range les primes en deux classes :

Celles en faveur de la production forment une classe ;

Et celles en faveur des exportations composent l'autre.

On est généralement d'accord que les primes en faveur de la production produisent de bons effets.

Qui pourrait en effet contester l'utilité et les avantages de celles qui influent sur la production et les progrès des arts, des sciences et des lettres ?

Sans doute il n'est pas impossible que la richesse individuelle et surtout l'esprit d'association suppléent en grande partie aux primes prélevées sur la richesse publique ; mais qu'il s'écoule de temps avant ce phénomène de la civilisation ! et quand les primes n'auraient d'autre mérite que celui d'accélérer les inappréciables bienfaits des lumières générales et particulières, des travaux intellectuels et des monumens des arts, elles mériteraient encore toute la reconnaissance des hommes et des peuples.

Ce qui est vrai des primes consacrées aux arts, aux sciences et aux lettres, ne l'est-il pas également des primes affectées à toutes les industries productives ?

Ici la question change de face.

Le protecteur naturel de toute industrie productive est le consommateur de ses produits, et si cette protection ne lui suffit pas, on voudrait inutilement y suppléer par des primes, ou, ce qui est la même chose, par des tributs imposés sur toute la population pour la satisfaction d'un petit nombre de consommateurs. Dans ce cas, il faut s'en tenir rigoureusement au principe établi par Adam Smith :

« Qu'il ne faut pas forcer le capital d'entrer dans un canal moins avantageux et souvent même désavantageux, parce que c'est déranger la distribution naturelle des capitaux et du travail. »

Malgré la vérité et la justesse de ce principe auquel on ne peut refuser son hommage, on doit sentir que son application n'est pas absolue, sans exception et sans restriction ; il y a peu de principes absolus, si même il en existe en économie politique. Sans doute il faut toujours avoir présent à la pensée le principe d'Adam Smith, quand il s'agit d'accorder des primes à l'industrie productive ; mais on ne doit pas les exclure toutes les fois qu'elles peuvent introduire dans un pays un genre de production qui peut y prospérer, accroître la masse du travail, et offrir de nouveaux emplois au capital. N'est-ce pas ainsi que se sont opérés, dans tous les pays, les améliorations de l'agriculture, l'établissement de toutes les branches d'industrie et de commerce ? Les primes ne sont alors que des avances qui portent des fruits abondans, et finissent par enrichir les peuples.

Qu'on ne dise pas que l'intérêt particulier est un plus puissant promoteur et un guide plus sûr des créations industrielles que les gouvernemens qui consacrent des primes à les provoquer oui les encourager ; cela serait vrai, si le gouvernement voulait faire par lui-même,

et devancer par ses soins les inspirations du génie, de l'industrie et du commerce ; mais quand il se borne à les encourager et à les seconder dans leurs entreprises par des primés qui atténuent leurs risques, il ne fait que remplir la tâche qui lui est imposée par la nature des choses, et dont l'accomplissement doit le plus l'honorer aux yeux des peuples et de la postérité.

Vainement dit-on que si l'on ne doit pas accorder des primes à l'industrie qui prospère, on doit les refuser à celle qui est en perte, parce que c'est détourner le capital d'un emploi avantageux pour le porter dans un autre qui est ruineux pour lui.

Je ferai remarquer d'abord que cette objection n'atteint pas les industries qui n'existent pas encore, et qui non-seulement peuvent n'occasionner aucune perte, mais peuvent donner de grands profits ; il ne serait pas sage de repousser une espérance raisonnable et de lui refuser tout sacrifice.

Cette objection ne s'applique pas davantage aux industries qui ont à lutter contre l'industrie étrangère, qui ne sont pas encore parvenues au degré de perfection nécessaire pour soutenir la concurrence dans le marché national et étranger.

Il est évident que dans tous ces cas, et dans une foule d'autres semblables ou analogues, qu'il serait trop long d'énumérer, les primes peuvent être grandement utiles, quoiqu'elles détournent une partie du capital des emplois plus productifs vers lesquels il se serait porté. Tout ce qu'il faut pour motivera sacrifice, c'est qu'il ne soit fait qu'à des espérances raisonnables, à des améliorations et à des perfectionnemens qui, dans un temps plus ou moins rapproché, produiront dé riches indemnités ; c'est surtout que ces primes cessent dés qu'elles ne sont plus nécessaires ou ne peuvent plus produire l'effet qu'on en devait attendre.

Àquoi donc s'applique, en dernière analyse, le principe si judicieusement établi par Adam Smith.

Au seul cas où un pays entreprendrait de soutenir par des primes un genre d'industrie et de commerce qui serait en perte, et qui n'aurait aucune chance de prospérité. Or vit-on jamais rien de semblable sous un gouvernement éclairé et attentif aux grands intérêts qui lui sont confiés ?

Il n'est pas sans exemple cependant que des gouvernemens soutiennent par des primes très-dispendieuses la pêche maritime, quoiqu'on n'ait aucune assurance que dans un temps plus ou moins éloigné elle se suffira à elle-même ; mais alors les primes ont moins pour objet les profits de cette industrie que les progrès de la marine et tous les avantages politiques qui en résultent.

Il est donc évident que le principe tutélaire de l'emploi des capitaux n'a que peu ou point d'application aux primes qui ont pour but la production.

Quant aux primes relatives aux exportations, elles ne méritent pas à beaucoup près la même faveur que celles qui sont destinées à la production ; elles ne doivent pas cependant subir indistinctement la proscription que leur inflige le principe d'Adam Smith.

Et d'abord on convient que le drawback, ou la restitution des taxes imposées sur les produits destinés à l'exportation, est non-seulement sans inconvénient, mais utile et avantageux. Cette restitution se borne en effet à décharger les produits exportables de taxes qui, en élevant leurs prix, les rendent moins propres à soutenir la concurrence dans le marché étranger ; de sorte que si les capitaux employés à obtenir ce genre de produits, lors même qu'ils étaient assujettis à des taxes, leur donnaient des profits suffisans, leur emploi sera encore plus profitable lorsque leurs produits seront exempts de taxes : nul doute, par conséquent, sur l'utilité de ce genre déprimes.

Àl'égard des autres primes on soutient qu'elles rentrent dans la catégorie de celles qui détournent le capital d'un emploi avantageux, pour le porter dans une autre moins avantageux et peut-être même désavantageux.

Je ne nierai pas que tel ne puisse être l'effet de la plupart des primes d'exportation ; mais je dirai encore ici que la régie ne doit pas être absolue ? et qu'il est une foule de cas où elle doit céder à des considérations qui nécessitent sa modification.

Si, par exemple, un commerçant forme le projet d'introduire les produits de son pays dans des marchés étrangers où ils sont inconnus, et s'il n'est retenu que par l'étendue des risques auxquels il s'expose, serait-ce, de la part de son gouvernement, manquer de lumières et de prudence que de lui accorder des primes capables d'alléger ses risques et ses chances, et ne suffit-il pas, pour autoriser de semblables sacrifices, qu'on ait l'espérance bien fondée d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie du pays. On peut d'autant moins hésiter à cet égard, que c'est à de semblables secours qu'on doit l'établissement colonial de l'Europe dans toutes les parties du monde. Si ces colonies épuisèrent d'abord l'Europe d'hommes çt de capitaux ; si elles les détournèrent du moins des emplois plus utiles qui les occupaient, on doit convenir aussi que ces colonies se sont généreusement acquittées des avances qu'on leur avait faites ; qu'elles ont versé en Europe d'immenses richesses, changé ses destinées, et ouvert devant elle un avenir de prospérité et de puissance dont il est impossible de mesurer par la pensée la grandeur et les prodiges.

Serait-ce donc être moins sage et moins prudent si l'on balançait encore par des primes les risques d'un commerce irrégulier avec l'étranger, et-si, par leur secours, on parvenait à le régulariser.

Ce problème s'est élevé à l'occasion de la prime accordée par le gouvernement anglais pour encourager l'exportation de ses grains.

Pendant un long espace de temps, des discussions très-étendues se sont élevées sur ce sujet ; les meilleurs ouvrages d'économie politique de l'Angleterre y ont pris part, et même depuis que la prime a été supprimée, l'on n'est pas encore d'accord sur sa solution. Les résultats de cette prime auraient dû cependant la réconcilier avec ses détracteurs. Il est prouvé en effet, par des faits authentiques et irrécusables, que, depuis l'établissement de la prime jusqu'à sa suppression, la valeur des blés exportés surpassa la valeur des blés importés d'une somme excédant le montant de la prime ; d'où il résulte que, pendant la durée de la prime, l'Angleterre assura aux produits de son agriculture un débouché qui en favorisa la production ; que ses profits sur cette exportation couvrirent les pertes que durent occasionner les importations qui eurent lieu pendant les mauvaises récoltes, et qu'en dernière analyse, le commerce des grains, si périlleux pour les commerçans, leur donna les mêmes profits qu'ils auraient obtenus dans les autres branches du commerce. Dans ce cas la prime parvint à régulariser le commente des grains, le plus périlleux de tous les commerces, et le plus utile si l'on était assuré de le régulariser.

Ce résultat incontestable incontesté me semble devoir relever les primes sur les exportations de la défaveur qu'Adam Smith leur a montrée, et je crois qu'on peut admettre, comme une vérité certaine, que les primes qui tendent à régulariser les commerces irréguliers doivent être exceptées du discrédit que le principe d'Adam Smith a jeté sur les primes d'exportation.

En un mot, les primes qui encouragent la production sont presque toujours utiles et profitables, et celles qui ouvrent de nouveaux débouchés aux produits ou qui régularisent les chances de leur exportation, forment des exceptions nécessaires et indispensables au principe qui établit les avantages de la liberté de l'emploi des capitaux.

PRIX. — C'est une somme de monnaie donnée et reçue comme l'équivalent d'une denrée ou d'un produit du travail.

Le prix est réel ou nominal.

Il est réel, quand la monnaie donnée en paiement est au titre et au poids de sa fabrication.

Il n'est que nominal, quand la monnaie n'a plus le même poids et n'est plus au même titre, ce qui arrive par la falsification, l'usure et la rognure des espèces monnayées.

On ne connaît la somme de monnaie qu'il faut donner en paiement du prix des produits, que par la connaissance de la proportion de la quantité des produits qu'on veut vendre avec la quantité de ceux qu'on veut acheter et qu'on peut payer ; ou, en d'autres termes, le prix est réglé par la demande d'acheter et l'offre de vendre ; l'accord du vendeur et de l'acheteur forme le prix vénal.

Ainsi prix vénal, prix réel et prix nominal ; voilà en quoi consiste toute la théorie des prix ; voilà ce qu'il faut savoir et peut-être tout ce qu'on peut savoir ; mais les écrivains les plus éclairés et les plus dignes de faire autorité ont été plus loin.

Ils admettent un prix naturel qui consiste dans les frais de production et vers lequel gravitent tous les autres prix.

Le prix naturel varie suivant l'état de la société, les difficultés de la production et la nature des produits.

Àune époque peu avancée de la société civile, les frais de production ne consistent le plus souvent que dans les salaires du travail. Cela a lieu lorsque la terre n'est pas appropriée, que chacun peut travailler où il veut, ou du moins ne paie rien pour la terre qu'il cultive, et lorsque ses propres ressources suffisent pour le faire subsister pendant son travail : la pêche pourrait en offrir un exemple non-seulement parmi les peuples sauvages, mais même dans quelques pays civilisés.

Àun degré plus élevé de la société civile, lorsque la terre est appropriée et qu'on ne peut la cultiver qu'en donnant au propriétaire une part des produits de la culture, le prix naturel des produits agricoles se compose des salaires de l'ouvrier et de la rente du propriétaire.

Enfin, lorsque la société civile a atteint le plus haut degré de civilisation auquel elle peut parvenir, le producteur n'obtient la production qu'en payant à l'ouvrier son salaire, ou en lui faisant les avances qui lui sont nécessaires pour travailler et subsister pendant son travail, et en acquittant la rente du propriétaire. Alors le prix naturel consiste dans le salaire du travail, les profits du capital et la rente de la terre.

Si le producteur ne trouve pas dans le prix vénal le prix naturel, il est en perte et ne peut pas continuer sa production.

Telle est en substance toute la théorie du prix naturel.

Mais de bonne foi, à quoi peut-elle servir dans l'usage ?

Le prix naturel règle-t-il le prix vénal ? Non.

Exerce-t-il du moins quelque influence sur ce prix ? Non.

Donne-t-on un prix plus ou moins élevé selon que le prix naturel est plus ou moins haut ? Non.

Le prix vénal, comme nous l'avons vu, n'obéit qu'à la loi du marché et à la concurrence de l'offre et de la demande : le prix naturel kit est tout-à-fait étranger.

Ce prix sert-il du moins au producteur pour établir sa demande lorsqu'il porte ses produits au marché ? Non ; car, s'il formait sa demande sur le prix naturel, il n'obtiendrait jamais un prix vénal supérieur au prix naturel, et il est de fait qu'il l'obtient le plus souvent.

L'inutilité du prix naturel est donc évidente, et l'on a de la peine à comprendre pourquoi on l'a introduit dans la science. Ce qu'il y a de

certain, c'est qu'il ne sert qu'à la compliquer, à la surcharger d'un mystère qui en impose longtemps avant qu'on s'aperçoive qu'il ne fait honneur qu'à l'érudition de l'écrivain, érudition rarement favorable aux progrès de la science. Dans mon opinion, l'utilité de la science et la vérité doivent faire disparaître le prix naturel ; et n'admettre que le prix vénal, réel et nominal.

PRODUCTION.— Dans le sens économique, la production est le travail achevé ; l'un est la cause et l'autre est le résultat ; travailler, c'est produire, et produire c'est travailler. Tant que la production est un travail, si je puis m'exprimer ainsi, elle ne se distingue pas de lui, dérive des mêmes causes, obéit aux mêmes impulsions, suit les mêmes directions, et arrive au même but. Voyez Travail.

Mais cette identité cesse dès que la production est sortie des mains de l'ouvrier. Alors le travail disparaît dans la production, et l'on chercherait inutilement en elle des traces de ses premiers rapports avec le travail. Qu'elle ait coûté peu ou beaucoup de travail, peu importe ; il n'en résulte pour elle ni avantage ni dommage ; elle n'a ni plus ni moins de valeur ; elle reste ce qu'elle est, ou plutôt ce que la font les nouveaux rapports dans lesquels elle se trouve.

Destinée à satisfaire des besoins ou à procurer de l'aisance, des commodités et des jouissances, elle tombe dans la dépendance des besoins et des moyens de consommer.

Est-elle sans demande ? personne n'a-t-il le besoin ou le moyen de la consommer ? elle est inutile, quelle que soit son utilité ; elle est sans valeur, fut-elle d'un prix infini. Mieux aurait valu qu'elle n'eut point existé ; les fruits du travail qu'elle a coûté auraient peut-être trouvé un meilleur emploi.

Est-il donc vrai que des productions peuvent être inutiles ? Cela est également certain en théorie et dans la pratique, et cela arrive

toutes les fois que la production dépasse les besoins des consommateurs et leurs moyens de consommer.

Quelques écrivains ont cependant avancé récemment que la production crée la consommation, et que si la consommation manque à la production c'est parce qu'on ne produit pas assez.

Quelque révoltant que soit ce paradoxe, il a été le sujet d'une controverse assez vive parmi des écrivains éclairés ; mais les plus simples réflexions suffisent pour faire sentir l'inutilité de cette controverse.

Si la production créait toujours et nécessairement la consommation, il n'y aurait jamais de surabondance, et ce mot ne se trouverait pas dans la langue économique ; car que veut-il dire, sinon que la production surpasse les besoins de la consommation, et que l'action délétère du temps détruit ce qui n'a pas trouvé de consommateur.

Chercher un remède au mal dans le mal même, augmenter la production, quand celle qui existe surabonde, et prétendre qu'il y aura d'autant plus de consommation qu'il y aura plus de surabondance, c'est le comble de l'aveuglement ou de l'irréflexion. À la production non consommée, ce n'est pas de nouvelles productions qu'il faut ajouter pour égaler la consommation à la production, c'est le nombre des consommateurs qu'il faut augmenter.

Àla vérité plus de production donne plus de moyens de consommer, mais ne donne pas plus de consommateurs ; et si le nombre des consommateurs n'augmente pas avec les moyens de consommer, il n'y aura pas plus de produits consommés, mais il y aura plus de produits perdus pour le producteur.

Ce qui a donné lieu au paradoxe qui m'occupe, c'est que la production qui trouve des consommateurs les doit aux moyens qu'ils ont de consommer, moyens que leur fournit la production ; et que multiplier

les moyens de consommer a paru offrir la certitude de la consommation de toute la production. Mais ce ne sont pas les moyens de consommer qui sont la mesure de la consommation, il faut encore dès consommateurs. Sans eux on aura beau multiplier les moyens de consommer, on n'aura point de consommation.

Le grand intérêt des peuples est d'assurer des consommateurs à la production, et non d'étendre la production sans aucun égard à la consommation : les débouchés peuvent manquer à la production, c'est un grand malheur pour un pays ; mais il est bien rare que la production manque aux débouchés, et dans ce cas, ce n'est qu'une privation d'avantages, et non une perte réelle. Qu'on consulte l'expérience particulière et générale, ce creuset où s'épurent les vrais principes, et l'on verra que l'Europe n'a augmenté ses productions, sa prospérité et sa puissance que par les débouchés que lui ont ouverts ses nombreuses colonies dans toutes les parties du monde. Aujourd'hui même, quels sont les peuples dont la production est la plus étendue, la plus abondante et la plus riche ? Ce sont, sans contredit, ceux qui ont les plus vastes débouchés. Quand on a de pareils exemples sous les yeux, c'est les fermer à la lumière que de chercher des débouchés à la production dans la production même.

Ce sent les débouchés qui assurent la consommation, comme la consommation stimule la production. Que la demande de la production l'emporte sur l'offre du producteur, et la production sera consommée, et sa consommation lui donnera toute la valeur qu'elle peut et doit avoir. Il vaut mieux que le consommateur presse le producteur et attende la production, que si le producteur cherchait le consommateur et lui offrait la production. Tels sont les principes régulateurs de la production que ne peuvent altérer de vains paradoxes.

PROFITS. — On entend par ce mot la part de chaque individu dans la production effectuée par le travail d'un pays, production qui compose son revenu total, Cette part de l'individu dans le revenu du pays,

peut lui appartenir à trois titres : comme salaire de son travail, comme profit de son capital, ou comme rente de sa terre. Ces trois titres ne s'excluent pas ; ils peuvent au contraire se cumuler, et rien n'empêche que la part du même individu ne se compose de salaire, de profit du capital et de la rente de la terre.

Lorsqu'il cultive sa terre avec son capital, toute la production de sa terre lui appartient, et il ne la partage avec personne.

S'il ne cultive sa terre qu'avec le secours d'un capital qui ne lui appartient pas, il n'a droit qu'au salaire et à la rente.

Ou s'il cultive avec son capital une terre qui n'est pas sa propriété, il ne perçoit que le salaire du travail et les profits du capital.

Enfin, si la terre et le capital ne lui appartiennent pas, sa part se réduit an salaire de son travail.

Il en est de même du partage des produits des manufactures et du commerce ; il n'y a de différence, par rapport à ces deux genres d'industrie, que dans un seul point ; c'est que la rente de la terre se confond avec le capital, ce qui réduit le partage des produits à deux parts, l'une pour les salaires du travail, et l'autre pour les profits du capital. Ces deux parts sont réunies ou séparées, selon que les individus travaillent avec leurs capitaux, ou avec des capitaux qui ne leur appartiennent pas.

Ces trois grandes divisions du revenu en salaires du travail, en profits du capital et en rente de la terre comprennent non-seulement l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire du sol ; mais aussi tous les services publics et privés qui leur sont rendus individuellement ou collectivement ; ce qui opère une sous-division dans le partage du revenu, mais n'altère point la régularité de sa division générale.

Ya-t-il des lois régulatrices des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre ? On le croit, et il faut avouer que

dans aucune partie de la science on n'a développé plus de pénétration, de sagacité et de discernement. Toutefois, ces lois sont subordonnées à tant de modifications est d'exceptions, qu'on est également embarrassé par la loi et par l'exception.

Ainsi l'on admet que dans le même canton il y a un taux moyen des salaires du travail, et qu'il est déterminé par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse du pays ; mais en même temps on ajoute que l'influence de la richesse est modifiée par la nature de l'emploi du travail. S'il en est ainsi, comment discerner la loi de l'exception et l'exception de la loi ? Ne retombe-t-on pas dans des faits particuliers qui diffèrent l'un de l'autre, se refusent à tout résultat commun, et ne peuvent par conséquent être généralisés ? Ce qu'il y a de moins douteux dans une matière si obscure, c'est que, quelle que soit la marche du travail, le salaire est nécessairement influencé par l'état de la richesse du pays. La raison en est évidente.

Quand la richesse est progressive, on est plus avide de jouissances ; il faut plus de travail pour les satisfaire ; les ouvriers plus recherchés sont plus rares, et la demande du travail l'emporte sur l'offre de travailler ; le salaire hausse par conséquent et sa hausse est l'effet nécessaire de la progression de la richesse, effet qui ne peut être modifié par la nature du travail.

Par la raison contraire le salaire est stationnaire, quand la richesse reste dans le même état, et il baisse quand elle décline.

Ces résultats me paraissent certains et inévitables.

M. Malthus est cependant d'opinion que les progrès de la richesse nationale ne font hausser le salaire du travail que dans le seul cas où la richesse agricole est progressive comme les autres branches de la richesse générale.

Cette opinion fait donc dépendre les progrès de la richesse générale de ceux de la richesse agricole. Je l'ai discutée ailleurs dans toute son étendue, et la nature de l'ouvrage qui m'occupe ne permet pas de la reproduire avec tous ses développemens ; il me suffit de faire remarquer qu'elle suppose qu'un pays ne peut s'enrichir sans augmenter sa population, ce qui nécessite l'augmentation de ses subsistances ; mais cette supposition est en opposition directe avec la civilisation et la perfectibilité sociale. Il est, au contraire, certain qu'à mesure qu'un pays s'enrichit il fait des progrès dans les arts et dans les sciences ; que les progrès des lumières abrègent, facilitent et perfectionnent le travail, rendent moins nécessaire le nombre des ouvriers, et du moins font que l'augmentation des classes laborieuses n'est point nécessaire. Dans la direction actuelle du travail un pays pourrait s'enrichir pendant des siècles, sans avoir besoin d'augmenter sa population laborieuse et la quantité de ses subsistances.

L'objection de M. Malthus contre l'influence de la richesse sur le salaire du travail est donc sans aucun fondement.

Quant aux profits du capital, ils subissent aussi les lois de la richesse ; mais son influence est tout-à- fait différente de celle qu'elle exerce sur le salaire du travail.

Quand la richesse est progressive, les profits du capital baissent.

Ils sont dans un état stationnaire tant quelle reste dans le même état, et ils haussent quand elle décline.

Ces effets sont nécessaires et inévitables.

Quand la richesse est progressive, le capital abonde ; il est plus offert que demandé, et doit par conséquent baisser.

Il en est autrement quand la richesse décline. Alors sa décadence est accompagnée de la destruction du capital ; le mal général pèse plus particulièrement sur les capitalistes ; le capital est rare ; il est

plus demandé qu'offert, et ses profits s'élèvent dans la proportion du besoin qu'on éprouve.

Les profits du capital sont donc, comme les salaires du travail, soumis à l'influence de la richesse progressive, stationnaire ou rétrograde, et cette influence ne peut être arrêtée ni modifiée par la nature des emplois du capital.

On a élevé sur les profits du capital une difficulté qui complique prodigieusement leur théorie si elle ne la dénature pas. Cette question mérite d'autant plus d'attention, que $a solution est contraire aux doctrines établies et jusque-là généralement adoptées par tous ceux qui ont récemment écrit en Angleterre sur l'économie politique.

On prétend que les profits du capital consistent dans la différence de la valeur des avances nécessaires pour produire une denrée, et la valeur de la denrée quand elle est produite.

Cette proposition me paraît évidemment erronée.

Elle repose sur la supposition que ce sont les avances du capital qui produisent la denrée ; mais il est de fait qu'elles n'y ont pas plus de part que les salaires du travail et la rente de la terre ; toutes les trois y ont concouru, et de leur concours résultent leurs droits communs au partage de la denrée produite ; droits indéterminés que la production m détermine pas, mais qui l'est jusqu'à certain point par l'influence de la richesse.

Àla vérité, si un individu entreprend de produire une denrée, elle lui appartient toute entière, quand il paie les salaires du travail, l'intérêt du capital et la rente de la terre ; et dans ce cas son profit est de la différence de la valeur des frais de ta production à la valeur de la chose produite ; mais on tomberait dans une grave erreur, si on confondait les profits de l'entrepreneur avec les profits du capital.

L'entrepreneur de la production n'est pas plus le capitaliste qui a fait l'avance des capitaux que l'ouvrier qui a fait l'ouvrage, que le propriétaire dont la terre a concouru à la production ; il peut leur être étranger, car il peut n'être ni capitaliste, ni ouvrier, ni propriétaire de la terre ; aussi ses profits ne dérivent-ils d'aucun de ces trois titres. Ils ont leur, source dans l'art de réduire les frais de la production, de la rendre plus abondante et d'augmenter sa valeur. Ses profits sont, par conséquent, le prix de son génie, de ses lumières, de ses talens, de son activité et des chances que son entreprise lui fait courir. Ils forment une sorte particulière de profits étrangers à ceux des salaires du travail des profits du capital de la terre, et qu'on ne peut pas comprendre dans ces trois grandes classifications sans porter le désordre et la confusion dans cette partie de l'économie politique.

Enfin la rente de la terre dérive de deux sources différentes, de l'état de la richesse et de sa fécondité naturelle et acquise. (Voyez Rente de la terre et Salaire du travail.)

Population

PAPIER-MONNAIE. — C'est un instrument des échanges dont le gouvernement force les particuliers à se servir dans leurs transactions commerciales.

Cet instrument destiné à remplacer la monnaie métallique, en diffère dans un point fondamental qui n'a pas encore été remarqué.

La monnaie métallique a une valeur qui est préférée à toute autre par ceux qui la prennent ou la donnent en échange. Elle est donc un instrument d'échange du choix des échangistes.

Il n'en est pas de même du papier-monnaie créé par le gouvernement. Il n'est pas une valeur préférée ; il n'en a point de préférable à

aucune autre ; il n'en a point qui lui soit inhérente. Toute sa valeur est fiduciaire, c'est-à-dire qu'on a l'espérance que sa valeur sera remboursée par le gouvernement qui l'a émise. Il n'est donc pas un instrument choisi par les échangistes, mais un instrument qui leur est imposé.

De cette différence entre les deux instrumens d'échange découlent des effets contraires, mais analogues à leur nature particulière.

Comme tout te monde préfère la monnaie métallique à tout autre produit dû travail, les échanges ont la plus grande activité, et leur mouvement donne la plus forte impulsion à la production et à la consommation.

Àla production parce que le producteur est stimulé par la possession de la monnaie, objet de ses désirs.

Àla consommation, parce que le consommateur porté par le désir des jouissances à se priver de la monnaie qu'il affectionne, a la certitude de la recouvrer par plus de travail, d'habileté et de soin dans ses affaires.

Il n'en est pas ainsi du papier-monnaie, quand il remplace la monnaie dans les échanges. Comme il n'a par lui-même aucun attrait, qu'on ne le prend que par nécessité, et qu'on s'en défait aussitôt qu'on le peut, les échanges n'ont d'autre mobile que les besoins réciproques des échangistes. Tous gardent leurs produits autant qu'ils le peuvent, parce qu'ils les préfèrent au papier-monnaie qu'on leur donnerait en échange, et ils ne s'en défont que lorsqu'ils sont assurés de l'emploi du papier-monnaie.

D'où il résulte évidemment que les échanges n'ont de stimulant que la nécessité, font languir la production et la découragent.

Sans doute le peu de prix qu'on met au papier-monnaie est favorable à la consommation, et c'est en effet ce qu'on a remarqué par

tout où l'on a introduit le papier-monnaie ; mais on s'est évidemment mépris lorsqu'on a cru que cette consommation éphémère devait mériter quelque considération au papier-monnaie. Toute consolation n'opère pas nécessairement la reproduction des produits consommés ; elle n'a cet effet qu'autant que le consommateur offre au producteur un équivalent de ses produits, dont il est content et satisfait. Le papier-monnaie n'a pas cet avantage : il doit donc arriver que la consommation, quoique très-active, ne communique pas son activité à la production ; celle-ci ne reçoit de mouvement que des nécessités du producteur, et, par conséquent, il n'y a ni excédant de production, ni économie dés consommations, ni accroissement des capitaux, ni aucune des causes de la prospérité et de la richesse des peuples modernes.

Tout ce qu'on peut espérer dans un tel état des choses, c'est que la richesse reste stationnais, et cet espoir n'a même aucun fondement.

Le discrédit inhérent à la nature du papier-monnaie lui fait bientôt éprouver une baissé dans son échange avec les autres produits du travail ; les changes étrangers haussent de toute sa baisse, et l'étranger en profite pour vendre cher ses produits et acheter à bon marché ceux qu'il paie en papier-monnaie. Son exemple influe sur l'état du marché intérieur : les produits haussent dans la proportion du discrédit de la monnaie. La consommation est irrégulière, le désordre pénètre dans toutes les relations, et le pays s'appauvrit et se ruine.

Cet aperçu me dispense d'entrer dans le détail des autres vices du papier-monnaie, résultant de l'incertitude de sa proportion avec les besoins de la circulation, des risques de la falsification et de la variation de la valeur monétaire.

Comment donc quelques écrivains ont-ils pu croire qu'on peut toujours maintenir la valeur du papier-monnaie en proportionnant son émission aux besoins de la circulation ? Comment n'ont-ils pas

observé que cette valeur ne s'est maintenue dans aucun des pays qui ont eu le malheur de recourir au fatal expédient du papier-monnaie, qu'aucun n'a pu arrêter sa baisse, pas même l'Angleterre, dont on ne contestera pas sans doute l'habileté, l'attention et la sollicitude dans la conduite de ses affaires. Partout le discrédit du papier-monnaie, a forcé d'y renoncer, et le retour à la monnaie métallique a produit des secousses, non moins funestes que le papier-monnaie, à la prospérité publique et particulière.

Ainsi, tout me paraît se réunir pour justifier l'éloignement des peuples pour le papier-monnaie, et tout doit faire sentir aux gouvernemens qu'il est de leur devoir de les préserver de ce déplorable fléau.

PAUVRES. — On entend par ce mot les individus qui, dans toutes les classes de la population, sont privés de tout ou de partie des choses nécessaires à la vie physique et sociale. Dans tous les temps et dans tous les pays cette misérable condition a toujours inspiré une tendre compassion, et le poète a eu raison de dire :

De nos jours on voit, dans tous les rangs de la société civile, des personnes vivement émues par les souffrances du pauvre, s'imposer les sacrifices les plus pénibles, et donner l'exemple des plus nobles vertus.

D'un autre côté, la religion chrétienne fait du soulagement des pauvres un devoir absolu, une obligation spéciale du sacerdoce, un titre aux récompenses de la vie éternelle.

Enfin le pouvoir social applique des fonds considérables aux besoins de l'humanité souffrante.

Jusqu'ici cette disposition générale des esprits a été déterminée par des sentimens généreux, ou par des considérations morales et religieuses ; on ne s'est point appliqué à en pressentir les résultats économiques ; on a obéi à l'impulsion de la sympathie, sans s'inquiéter

des avantages et des inconvéniens qui en résultent pour la société civile et même pour l'espèce humaine.

Mais depuis que l'économie politique a porté la lumière sur la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne, elle a dû nécessairement s'occuper de l'emploi des fonds affectés au secours de la pauvreté et de l'indigence, et ses découvertes, loin d'être favorables à cette disposition aveugle de la fortune publique et particulière, doivent du moins convaincre les plus incrédules qu'il ne suffit pas, pour gouverner les affaires de ce monde, de la pureté des sentimens, de la droiture des intentions et de la sagesse des vues ; il faut encore se tenir en garde contre les inspirations de la vertu.

Comme l'homme ne peut subsister qu'avec les produits, qu'il se procure par son travail, la population numérique de chaque pays est nécessairement subordonnée à la quantité des produits nécessaires à sa subsistance.

Et qu'on ne croie pas qu'il est au pouvoir de chaque pays d'obtenir toutes les subsistances dont sa population a besoin pour vivre ; que la procréation de la population et l'accroissement des subsistances sont toujours dans d'exactes proportions, et qu'ils sont également indéfinis et illimités ; il est, au contraire, certain que la faculté procréatrice de l'espèce humaine est indéfinie et illimitée, tandis que la faculté productive des subsistances est définie et limitée. Il y a donc un point où, malgré la puissance indéfinie de la procréation, la population doit s'arrêter, et ce point est celui où s'arrête la production des subsistances. Toutes les privations que s'impose l'humanité, que prescrit la religion, que commande le pouvoir social, ne peuvent rien changer à cet ordre immuable de la nature des choses, ni faire vivre un individu de plus que celui que la faculté productive des subsistances peut nourrir.

Àla vérité, une répartition plus sévère des subsistances permet à la charité dé reculer les limites de la population ; mais ce succès est de peu de durée, et la progression indéfinie de la population l'a bientôt faite arriver jusqu'à la borne fatale qu'elle ne peut franchir. Alors la charité est impuissante pour l'individu souffrant ; elle ne peut le soustraire à sa destinée ni l'empêcher de périr ; elle doit par conséquent se tenir en gardé contre ses propres séductions, et ne pas favoriser la procréation d'individus dont elle ne peut pas protéger la vie.

Cette première limite n'est pas la seule que la charité doit craindre de franchir ; elle doit aussi s'arrêter devant l'obstacle que lui oppose la loi qui règle la distribution des subsistances : loi non moins impérieuse que celle qui fixe leur limite.

Quelle est donc la loi qui règle la répartition des subsistances ? C'est, pour les classes qui sont l'objet de la charité publique, la loi des salaires du travail ; et, il faut l'avouer, il est difficile de concilier cette loi avec la disposition des fonds de la charité publique.

Les salaires du travail sont la part des classes laborieuses dans le fonds des Subsistances de chaque pays, part toujours déterminée par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse sociale. Si donc les salaires ne peuvent faire subsister que cent individus, tous les efforts de la charité ne peuvent pas donner des subsistances à cent un. Tout ce qu'elle fait à cet égard se réduit, en définitive, à donner à l'un la part de l'autre, et par conséquent elle déplace la pauvreté et ne la soulage pas.

Le mal peut même être beaucoup plus grand qu'il ne le paraît sous ce point de vue. Si, ce qui est presque inévitable, la portion des salaires que distribue la charité n'est pas aussi productive qu'elle le serait, si elle était abandonnée à la lutte de la concurrence, la charité diminue les ressources sociales, et augmente la pauvreté qu'elle veut soulager,

Ainsi la charité marche entre deux écueils, le déplacement de la pauvreté et son accroissement.

N'y a-t-il donc pour elle aucun moyen de suivre le penchant que la nature a gravé si profondément dans tous les cœurs ? est-elle condamnée à voir des souffrances qu'elle ne peut pas soulager ? Non sans doute ; mais sa tache est d'une nature différente, et le champ est encore assez vaste pour exercer ses généreuses sollicitudes.

Les maux imprévus, accidentels, temporaires, sont de son domaine et lui offrent une ample moisson de gratitude et de bénédictions. Là, il ne s'agit plus de faire subsister des individus qui ne devraient pas naître, ni de donner des salaires à ceux qui ; ne veulent ou ne savent pas travailler, ou ne font pas autant d'ouvrages que leurs concurrens ; là, il ne s'agit ni d'accroître ni de déplacer, la pauvreté, il ne faut que continuer les salaires à ceux qui en sont privés par un obstacle temporaire ; là, par conséquent, il n'y a point de perturbation ; il y a, au contraire, maintien de l'ordre et conservation de l'économie publique. Ainsi, la maladie de l'ouvrier et de sa famille, l'incendie de son habitation, la destruction de ses outils et de ses instrumens de travail, l'oppression du pouvoir, et une foule de cas semblables qu'il est impossible et inutile d'énumérer, sont autant d'occasions qui appellent les secours de la charité et légitiment ses dispositions bienfaisantes.

Mais ici s'élève une question du plus haut intérêt, et digne de fixer l'attention des amis de l'humanité.

Quel est le meilleur mode de distribution des secours que la charité peut consacrer au soulagement des souffrances temporaires ? Cette question est d'une haute importance.

Et d'abord il me semble que le concours de la charité sociale, de la charité religieuse et de la charité particulière, a le grave inconvénient de favoriser la confusion, le désordre et les abus de tout genre ; on

peut donner trop et pas assez, faire dépendre les secours, non des besoins mais de l'intrigue, et fomenter les vices au lieu de soulager la misère.

D'un autre côté, la charité sociale ne répand ses bienfaits que par des établissemens publics nécessairement très-dispendieux, et cependant peu propres à remplir leur but. Les préposés de ces établissemens, et même les plus estimables, n'agissent que par le sentiment du devoir, et cela ne suffit pas dans une pareille situation ; quand il s'agit de soulager le malheur, il faut sympathiser avec le malheureux, s'associer à ses angoisses, souffrir de se* souffrances. Il ne faut pas surtout qu'on ait à craindre des dispositions intéressées, de l'insouciance et des dilapidations ; et malheureusement ces craintes n'ont été que trop souvent réalisées, et décréditent suffisamment ces sortes d'établissemens.

Qu'on se garde cependant de tirer de ces considérations la conséquence qu'il faut supprimer tous les établissemens de charité publique, il y en a de si essentiels et de si indispensables, surtout dans les grandes villes, qu'ils honorent le pays qui les possède, et sont les plus augustes monumens de sa civilisation. Tout ce que je veux dire, et ce qui me paraît vrai, c'est que la charité sociale doit se circonscrire dans ces établissemens ; hors de là, et surtout lorsqu'elle entre en concurrence avec la charité religieuse et particulière, elle doit renoncer à des services qu'elle ne peut pas accomplir aussi bien que l'une et l'autre.

Ce qui est vrai de la charité sociale l'est à quelques égards de la charité religieuse. Quoique les individus qui par religion se dévouent au service de l'humanité souffrante, offrent toutes les garanties qu'ils s'acquitteront avec scrupule des devoirs qu'ils se Sont imposés ; quoique l'expérience rende un témoignage éclatant à leurs vertus, quoiqu'on ne puisse leur refuser son admiration et son respect, on ne doit pas se dissimuler que leurs vertus sont souvent un obstacle au

succès de leurs couvres. Ils sont plus portés à croire qu'à vérifier et d'autant plus faciles à surprendre qu'ils sont moins en garde contre des vices qu'ils ne soupçonnent pas. Il est bien rare que dans la distribution des charités religieuses il ne se glisse pas beaucoup d'abus qui s'enracinent graduellement et finissent par se légitimer.

La charité particulière est la seule sans inconvénient, et la seule qui réunisse tous les avantages. Elle n'est jamais déterminée que par la certitude du malheur, par la sympathie avec le malheureux, par le besoin de se délivrer des peines que sa présence fait éprouver. Elle est toute inspirée par l'humanité, la générosité et la vertu. Que faut-il pour la rendre aussi profitable qu'elle est digne d'admiration ? C'est de rapprocher, dans une association commune, tous les êtres qui, dans chaque localité, éprouvent le même sentiment, la même passion, le même besoin pour le soulagement des infirmités humaines. Que d'avantages pour le public, pour les particuliers, et même peur les corps religieux, si tous les secours étaient concentrés dans des associations intéressées à leur emploi ! Depuis qu'on a vu en Angleterre tout ce qu'on peut obtenir de l'esprit d'association, dans toutes les calamités humaines et sociales, on ne conçoit pas qu'on ait fait si peu d'efforts pour le faire naître dans les autres pays.

Sans doute on doit en attribuer la cause à l'antique influence des corps religieux, des corporations et des délégués du pouvoir, qui regardaient tous les devoirs de la charité comme un de leurs attributs, et l'on doit convenir que d'immenses charités s'écoulaient par leurs divers canaux ; mais ce n'est pas seulement l'étendue des secours qui est désirable, c'est aussi le soin de leur distribution, et il me semble que, sous ce rapport, la charité officielle ne peut pas entrer en concurrence avec la charité officieuse, ou, en d'autres termes, avec l'esprit d'association.

Aussi est-il permis d'espérer qu'à mesure que l'influence du pouvoir des corps politiques et religieux s'affaiblira par la progression des

lumières et la marche du temps, l'esprit d'association s'emparera avec beaucoup d'utilité pour l'humanité et pour la société civile, de ce sentiment profond pour le malheur que la nature a gravé dans le cœur humain, et que ses sollicitudes suppléeront à l'insuffisance et à l'impuissance des institutions religieuses, politiques et sociales. (V. Population.)

POPULATION. — En économie politique on entend par ce mot l'universalité des individus qui habitent un pays, sans aucun égard à leur état social, ou au mode de leur société civile, et à leur état politique, ou à la nature de leur gouvernement. On n'envisage la population que sous le rapport des causes qui déterminent sa progression ou sa décadence, et de l'influence de ces deux situations sur la richesse générale ; sous ce point de vue, le sujet de la population est d'un grand intérêt pour la science économique, et y tient une place éminente, surtout depuis qu'un ouvrage justement célèbre lui a donné tous ses développemens, et en a mis en évidence tous les résultats pratiques.

C'est une vérité fondamentale de cette partie de la science, que la race humaine, comme toutes les espèces animales, ne se conserve et ne multiplie que dans la proportion de ses moyens de subsistance, et qu'elle ne franchit pas impunément cette limite qui lui est assignée par la nature.

Quand elle les dépasse, les classes inférieures sur lesquelles se fait sentir le plus sévèrement la rareté des subsistances ne peuvent pas élever leurs enfans, et leur mort les punit de l'imprudance et de l'imprévoyance de leurs mariages.

Vainement l'humanité du pouvoir, la charité religieuse et la sympathie des êtres bienveillans, essaient-ils de détourner de ces classes infortunées le fléau de la mortalité, leurs efforts sont inutiles et leurs succès aggravent encore le mal auquel elles croient remédier. Elles

propagent une population qui ne devrait pas naître, et qui meurt plus tard et plus malheureuse. On ne peut en effet maintenir l'accroissement de la population, malgré l'insuffisance des subsistances, que par une division moins inégale des produits existans, et tant que ces parts suffisent à la subsistance de toute la population, les lois des pauvres et les secours de la charité particulière suppléent à l'insuffisance de la part des pauvres par la réduction de celle des riches, et jusque là on ne peut qu'applaudir aux sentimens généreux qui inspirent de si nobles sacrifices.

Mais, dés que la somme des produits ne peut faire subsister que les trois quarts ou les deux tiers de la population, toutes les combinaisons de la bienveillance publique et particulière ne peuvent pas plus arrêter le dépérissement et la réduction des classes inférieures de la population, qu'on ne peut les faire vivre sans subsistances.

On a prétendu que la progression de la population est nécessairement suivie de la progression proportionnelle des subsistances ; mais cette opinion est eu opposition directe avec la nature des choses et avec l'expérience.

La faculté procréatrice de l'homme diffère tellement de la faculté productive de la terre, qu'elles semblent avoir une destination différente et même contraire.

Quand la faculté procréatrice de l'homme multiple la population d'un dixième, sa puissance s'accroit d'un dixième, et cette progression de ses forces est indéfinie, illimitée et géométrique.

Il en est tout autrement de la faculté productive de la terre, plus elle produit, moins elle est capable de produire, moins elle est productive. Elle s'épuise par le seul usage de ses forces, et s'anéantit par la continuité de leur emploi ; toutes les améliorations que lui prodiguent le génie et l'industrie de l'homme ne font qu'arrêter sa décadence, et ne peuvent tout au plus que lui conserver sa fécondité natu-

relle ; elle est toujours devancée par la faculté procréatrice de l'homme et dans l'impuissance de l'atteindre. Il faut pour qu'elles puissent marcher d'un pas égal que la faculté procréatrice de l'homme s'arrête et proportion ne sa marche à celle de la faculté productive de la terre, autrement la famine, la maladie et la mort rétablissent l'équilibre entre elles.

Vainement observe-t-on que la consommation est le mobile de la production ; que, dès que le nombre des consommateurs augmente la demande des subsistances, cette demande est toujours et nécessairement satisfaite.

S'il en était ainsi, il n'y a pas un seul état en Europe et dans le monde entier qui n'eût proportionné ses productions à sa faculté de produire, qui, s'il avait suffi de la demande des produits agricoles pour déterminer leur culture, eût laissé inculte un are de terre. La faculté illimitée de la procréation eût demandé continuellement à la terre de plus grands produits ; et si la demande eût été consentie, les états contiendraient dix fois autant de population qu'il y en a maintenant à leur surface.

Mais il ne suffit pas, pour accroître la production des subsistances, de l'accroissement de la population qui a le besoin et la volonté de les consommer ; il faut encore que ce surcroît de population puisse offrir un équivalent en échange des produits qu'elle demande à consommer ; mais où prendrait-elle cet équivalent ?

Dans les pays civilisés, le seul équivalent que les classes inférieures de la population puissent offrir en échange de leur consommation consiste dans leur travail ; et il ne suffit pas que le travail soit offert, il faut encore qu'il soit demandé.

Or deux choses sont nécessaires pour que la demande du travail soit effective. Il faut des capitaux qui cherchent un emploi et des emplois qui promettent de bons profits. Sans ces deux conditions l'offre

du travail est sans aucun effet, et l'on sent facilement que ces deux conditions n'existent pas nécessairement ; qu'on ne peut pas les créer à volonté, et surtout qu'elles ne résultent pas de l'accroissement de la population.

De là vient que, quoiqu'aucun pays n'ait pas épuisé sa faculté de produire, quoique la culture ne soit parvenue nulle part au dernier degré d'amélioration, l'inépuisable faculté procréatrice de la population ne leur a été d'aucun profit pt les a laissés dans l'état peu avancé où ils se trouvent. Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est précisément dans les états où la production est le moins avancée que le stimulant de la population est le plus faible ; de telle sorte que la production et la population Sont également stagnantes ; ce qui, a fait dire à Adam Smith :

« La demande de l'homme, comme celle de toute autre denrée, règle nécessairement la production de l'homme et la propagation du monde entier, »

Ainsi les progrès du travail, source universelle de la richesse, ne sont pas la conséquence nécessaire de l'accroissement de la population ; comme aussi tout accroissement de population, qui n'est pas précédé d'un accroissement des subsistances, entraîne la pauvreté, la misère et la ruine des classes inférieures de la population. Ce résultat est inévitable et ne peut pas être arrêté par les secours de la charité publique et particulière ; il n'y a de remède assuré que dans la répression de la faculté procréatrice de l'homme, répression qui est en son pouvoir, et que les gouvernemens peuvent seconder par l'éducation du peuple qui lui fait connaître ses véritables intérêts et lui rend ses devoirs plus faciles. (Voyez Pauvres.)

PRIMES. — On entend par ce mot les encouragemens donnés par les gouvernemens, Soit en argent, soit de tout autre manière, à toutes les sortes d'industrie intellectuelle, spéculative et mécanique, dans

l'intention de les introduire là où elles n'existent pas, de favoriser leur développement là où elles existent, et d'assurer l'exportation de leurs produits.

On range les primes en deux classes :

Celles en faveur de la production forment une classe ;

Et celles en faveur des exportations composent l'autre.

On est généralement d'accord que les primes en faveur de la production produisent de bons effets.

Qui pourrait en effet contester l'utilité et les avantages de celles qui influent sur la production et les progrès des arts, des sciences et des lettres ?

Sans doute il n'est pas impossible que la richesse individuelle et surtout l'esprit d'association suppléent en grande partie aux primes prélevées sur la richesse publique ; mais qu'il s'écoule de temps avant ce phénomène de la civilisation ! et quand les primes n'auraient d'autre mérite que celui d'accélérer les inappréciables bienfaits des lumières générales et particulières, des travaux intellectuels et des monumens des arts, elles mériteraient encore toute la reconnaissance des hommes et des peuples.

Ce qui est vrai des primes consacrées aux arts, aux sciences et aux lettres, ne l'est-il pas également des primes affectées à toutes les industries productives ?

Ici la question change de face.

Le protecteur naturel de toute industrie productive est le consommateur de ses produits, et si cette protection ne lui suffit pas, on voudrait inutilement y suppléer par des primes, ou, ce qui est la même chose, par des tributs imposés sur toute la population pour la satis-

faction d'un petit nombre de consommateurs. Dans ce cas, il faut s'en tenir rigoureusement au principe établi par Adam Smith :

« Qu'il ne faut pas forcer le capital d'entrer dans un canal moins avantageux et souvent même désavantageux, parce que c'est déranger la distribution naturelle des capitaux et du travail. »

Malgré la vérité et la justesse de ce principe auquel on ne peut refuser son hommage, on doit sentir que son application n'est pas absolue, sans exception et sans restriction ; il y a peu de principes absolus, si même il en existe en économie politique. Sans doute il faut toujours avoir présent à la pensée le principe d'Adam Smith, quand il s'agit d'accorder des primes à l'industrie productive ; mais on ne doit pas les exclure toutes les fois qu'elles peuvent introduire dans un pays un genre de production qui peut y prospérer, accroître la masse du travail, et offrir de nouveaux emplois au capital. N'est-ce pas ainsi que se sont opérés, dans tous les pays, les améliorations de l'agriculture, l'établissement de toutes les branches d'industrie et de commerce ? Les primes ne sont alors que des avances qui portent des fruits abondans, et finissent par enrichir les peuples.

Qu'on ne dise pas que l'intérêt particulier est un plus puissant promoteur et un guide plus sûr des créations industrielles que les gouvernemens qui consacrent des primes à les provoquer oui les encourager ; cela serait vrai, si le gouvernement voulait faire par lui-même, et devancer par ses soins les inspirations du génie, de l'industrie et du commerce ; mais quand il se borne à les encourager et à les seconder dans leurs entreprises par des primés qui atténuent leurs risques, il ne fait que remplir la tâche qui lui est imposée par la nature des choses, et dont l'accomplissement doit le plus l'honorer aux yeux des peuples et de la postérité.

Vainement dit-on que si l'on ne doit pas accorder des primes à l'industrie qui prospère, on doit les refuser à celle qui est en perte, parce

que c'est détourner le capital d'un emploi avantageux pour le porter dans un autre qui est ruineux pour lui.

Je ferai remarquer d'abord que cette objection n'atteint pas les industries qui n'existent pas encore, et qui non-seulement peuvent n'occasionner aucune perte, mais peuvent donner de grands profits ; il ne serait pas sage de repousser une espérance raisonnable et de lui refuser tout sacrifice.

Cette objection ne s'applique pas davantage aux industries qui ont à lutter contre l'industrie étrangère, qui ne sont pas encore parvenues au degré de perfection nécessaire pour soutenir la concurrence dans le marché national et étranger.

Il est évident que dans tous ces cas, et dans une foule d'autres semblables ou analogues, qu'il serait trop long d'énumérer, les primes peuvent être grandement utiles, quoiqu'elles détournent une partie du capital des emplois plus productifs vers lesquels il se serait porté. Tout ce qu'il faut pour motivera sacrifice, c'est qu'il ne soit fait qu'à des espérances raisonnables, à des améliorations et à des perfectionnemens qui, dans un temps plus ou moins rapproché, produiront dé riches indemnités ; c'est surtout que ces primes cessent dés qu'elles ne sont plus nécessaires ou ne peuvent plus produire l'effet qu'on en devait attendre.

Àquoi donc s'applique, en dernière analyse, le principe si judicieusement établi par Adam Smith.

Au seul cas où un pays entreprendrait de soutenir par des primes un genre d'industrie et de commerce qui serait en perte, et qui n'aurait aucune chance de prospérité. Or vit-on jamais rien de semblable sous un gouvernement éclairé et attentif aux grands intérêts qui lui sont confiés ?

Il n'est pas sans exemple cependant que des gouvernemens soutiennent par des primes très-dispendieuses la pêche maritime, quoiqu'on n'ait aucune assurance que dans un temps plus ou moins éloigné elle se suffira à elle-même ; mais alors les primes ont moins pour objet les profits de cette industrie que les progrès de la marine et tous les avantages politiques qui en résultent.

Il est donc évident que le principe tutélaire de l'emploi des capitaux n'a que peu ou point d'application aux primes qui ont pour but la production.

Quant aux primes relatives aux exportations, elles ne méritent pas à beaucoup près la même faveur que celles qui sont destinées à la production ; elles ne doivent pas cependant subir indistinctement la proscription que leur inflige le principe d'Adam Smith.

Et d'abord on convient que le drawback, ou la restitution des taxes imposées sur les produits destinés à l'exportation, est non-seulement sans inconvénient, mais utile et avantageux. Cette restitution se borne en effet à décharger les produits exportables de taxes qui, en élevant leurs prix, les rendent moins propres à soutenir la concurrence dans le marché étranger ; de sorte que si les capitaux employés à obtenir ce genre de produits, lors même qu'ils étaient assujettis à des taxes, leur donnaient des profits suffisans, leur emploi sera encore plus profitable lorsque leurs produits seront exempts de taxes : nul doute, par conséquent, sur l'utilité de ce genre déprimes.

Àl'égard des autres primes on soutient qu'elles rentrent dans la catégorie de celles qui détournent le capital d'un emploi avantageux, pour le porter dans une autre moins avantageux et peut-être même désavantageux.

Je ne nierai pas que tel ne puisse être l'effet de la plupart des primes d'exportation ; mais je dirai encore ici que la régie ne doit pas

être absolue ? et qu'il est une foule de cas où elle doit céder à des considérations qui nécessitent sa modification.

Si, par exemple, un commerçant forme le projet d'introduire les produits de son pays dans des marchés étrangers où ils sont inconnus, et s'il n'est retenu que par l'étendue des risques auxquels il s'expose, serait-ce, de la part de son gouvernement, manquer de lumières et de prudence que de lui accorder des primes capables d'alléger ses risques et ses chances, et ne suffit-il pas, pour autoriser de semblables sacrifices, qu'on ait l'espérance bien fondée d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie du pays. On peut d'autant moins hésiter à cet égard, que c'est à de semblables secours qu'on doit l'établissement colonial de l'Europe dans toutes les parties du monde. Si ces colonies épuisèrent d'abord l'Europe d'hommes çt de capitaux ; si elles les détournèrent du moins des emplois plus utiles qui les occupaient, on doit convenir aussi que ces colonies se sont généreusement acquittées des avances qu'on leur avait faites ; qu'elles ont versé en Europe d'immenses richesses, changé ses destinées, et ouvert devant elle un avenir de prospérité et de puissance dont il est impossible de mesurer par la pensée la grandeur et les prodiges.

Serait-ce donc être moins sage et moins prudent si l'on balançait encore par des primes les risques d'un commerce irrégulier avec l'étranger, et-si, par leur secours, on parvenait à le régulariser.

Ce problème s'est élevé à l'occasion de la prime accordée par le gouvernement anglais pour encourager l'exportation de ses grains. Pendant un long espace de temps, des discussions très-étendues se sont élevées sur ce sujet ; les meilleurs ouvrages d'économie politique de l'Angleterre y ont pris part, et même depuis que la prime a été supprimée, l'on n'est pas encore d'accord sur sa solution. Les résultats de cette prime auraient dû cependant la réconcilier avec ses détracteurs. Il est prouvé en effet, par des faits authentiques et irrécusables, que, depuis l'établissement de la prime jusqu'à sa suppression, la valeur

des blés exportés surpassa la valeur des blés importés d'une somme excédant le montant de la prime ; d'où il résulte que, pendant la durée de la prime, l'Angleterre assura aux produits de son agriculture un débouché qui en favorisa la production ; que ses profits sur cette exportation couvrirent les pertes que durent occasionner les importations qui eurent lieu pendant les mauvaises récoltes, et qu'en dernière analyse, le commerce des grains, si périlleux pour les commerçans, leur donna les mêmes profits qu'ils auraient obtenus dans les autres branches du commerce. Dans ce cas la prime parvint à régulariser le commente des grains, le plus périlleux de tous les commerces, et le plus utile si l'on était assuré de le régulariser.

Ce résultat incontestable incontesté me semble devoir relever les primes sur les exportations de la défaveur qu'Adam Smith leur a montrée, et je crois qu'on peut admettre, comme une vérité certaine, que les primes qui tendent à régulariser les commerces irréguliers doivent être exceptées du discrédit que le principe d'Adam Smith a jeté sur les primes d'exportation.

En un mot, les primes qui encouragent la production sont presque toujours utiles et profitables, et celles qui ouvrent de nouveaux débouchés aux produits ou qui régularisent les chances de leur exportation, forment des exceptions nécessaires et indispensables au principe qui établit les avantages de la liberté de l'emploi des capitaux.

PRIX. — C'est une somme de monnaie donnée et reçue comme l'équivalent d'une denrée ou d'un produit du travail.

Le prix est réel ou nominal.

Il est réel, quand la monnaie donnée en paiement est au titre et au poids de sa fabrication.

Il n'est que nominal, quand la monnaie n'a plus le même poids et n'est plus au même titre, ce qui arrive par la falsification, l'usure et la

rognure des espèces monnayées.

On ne connaît la somme de monnaie qu'il faut donner en paiement du prix des produits, que par la connaissance de la proportion de la quantité des produits qu'on veut vendre avec la quantité de ceux qu'on veut acheter et qu'on peut payer ; ou, en d'autres termes, le prix est réglé par la demande d'acheter et l'offre de vendre ; l'accord du vendeur et de l'acheteur forme le prix vénal.

Ainsi prix vénal, prix réel et prix nominal ; voilà en quoi consiste toute la théorie des prix ; voilà ce qu'il faut savoir et peut-être tout ce qu'on peut savoir ; mais les écrivains les plus éclairés et les plus dignes de faire autorité ont été plus loin.

Ils admettent un prix naturel qui consiste dans les frais de production et vers lequel gravitent tous les autres prix.

Le prix naturel varie suivant l'état de la société, les difficultés de la production et la nature des produits.

Àune époque peu avancée de la société civile, les frais de production ne consistent le plus souvent que dans les salaires du travail. Cela a lieu lorsque la terre n'est pas appropriée, que chacun peut travailler où il veut, ou du moins ne paie rien pour la terre qu'il cultive, et lorsque ses propres ressources suffisent pour le faire subsister pendant son travail : la pêche pourrait en offrir un exemple non-seulement parmi les peuples sauvages, mais même dans quelques pays civilisés.

Àun degré plus élevé de la société civile, lorsque la terre est appropriée et qu'on ne peut la cultiver qu'en donnant au propriétaire une part des produits de la culture, le prix naturel des produits agricoles se compose des salaires de l'ouvrier et de la rente du propriétaire.

Enfin, lorsque la société civile a atteint le plus haut degré de civilisation auquel elle peut parvenir, le producteur n'obtient la production

qu'en payant à l'ouvrier son salaire, ou en lui faisant les avances qui lui sont nécessaires pour travailler et subsister pendant son travail, et en acquittant la rente du propriétaire. Alors le prix naturel consiste dans le salaire du travail, les profits du capital et la rente de la terre.

Si le producteur ne trouve pas dans le prix vénal le prix naturel, il est en perte et ne peut pas continuer sa production.

Telle est en substance toute la théorie du prix naturel.

Mais de bonne foi, à quoi peut-elle servir dans l'usage ?

Le prix naturel règle-t-il le prix vénal ? Non.

Exerce-t-il du moins quelque influence sur ce prix ? Non.

Donne-t-on un prix plus ou moins élevé selon que le prix naturel est plus ou moins haut ? Non.

Le prix vénal, comme nous l'avons vu, n'obéit qu'à la loi du marché et à la concurrence de l'offre et de la demande : le prix naturel kit est tout-à-fait étranger.

Ce prix sert-il du moins au producteur pour établir sa demande lorsqu'il porte ses produits au marché ? Non ; car, s'il formait sa demande sur le prix naturel, il n'obtiendrait jamais un prix vénal supérieur au prix naturel, et il est de fait qu'il l'obtient le plus souvent.

L'inutilité du prix naturel est donc évidente, et l'on a de la peine à comprendre pourquoi on l'a introduit dans la science. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne sert qu'à la compliquer, à la surcharger d'un mystère qui en impose longtemps avant qu'on s'aperçoive qu'il ne fait honneur qu'à l'érudition de l'écrivain, érudition rarement favorable aux progrès de la science. Dans mon opinion, l'utilité de la science et la vérité doivent faire disparaître le prix naturel ; et n'admettre que le prix vénal, réel et nominal.

PRODUCTION.— Dans le sens économique, la production est le travail achevé ; l'un est la cause et l'autre est le résultat ; travailler, c'est produire, et produire c'est travailler. Tant que la production est un travail, si je puis m'exprimer ainsi, elle ne se distingue pas de lui, dérive des mêmes causes, obéit aux mêmes impulsions, suit les mêmes directions, et arrive au même but. Voyez Travail.

Mais cette identité cesse dès que la production est sortie des mains de l'ouvrier. Alors le travail disparaît dans la production, et l'on chercherait inutilement en elle des traces de ses premiers rapports avec le travail. Qu'elle ait coûté peu ou beaucoup de travail, peu importe ; il n'en résulte pour elle ni avantage ni dommage ; elle n'a ni plus ni moins de valeur ; elle reste ce qu'elle est, ou plutôt ce que la font les nouveaux rapports dans lesquels elle se trouve.

Destinée à satisfaire des besoins ou à procurer de l'aisance, des commodités et des jouissances, elle tombe dans la dépendance des besoins et des moyens de consommer.

Est-elle sans demande ? personne n'a-t-il le besoin ou le moyen de la consommer ? elle est inutile, quelle que soit son utilité ; elle est sans valeur, fut-elle d'un prix infini. Mieux aurait valu qu'elle n'eut point existé ; les fruits du travail qu'elle a coûté auraient peut-être trouvé un meilleur emploi.

Est-il donc vrai que des productions peuvent être inutiles ? Cela est également certain en théorie et dans la pratique, et cela arrive toutes les fois que la production dépasse les besoins des consommateurs et leurs moyens de consommer.

Quelques écrivains ont cependant avancé récemment que la production crée la consommation, et que si la consommation manque à la production c'est parce qu'on ne produit pas assez.

Quelque révoltant que soit ce paradoxe, il a été le sujet d'une controverse assez vive parmi des écrivains éclairés ; mais les plus simples réflexions suffisent pour faire sentir l'inutilité de cette controverse.

Si la production créait toujours et nécessairement la consommation, il n'y aurait jamais de surabondance, et ce mot ne se trouverait pas dans la langue économique ; car que veut-il dire, sinon que la production surpasse les besoins de la consommation, et que l'action délétère du temps détruit ce qui n'a pas trouvé de consommateur.

Chercher un remède au mal dans le mal même, augmenter la production, quand celle qui existe surabonde, et prétendre qu'il y aura d'autant plus de consommation qu'il y aura plus de surabondance, c'est le comble de l'aveuglement ou de l'irréflexion. À la production non consommée, ce n'est pas de nouvelles productions qu'il faut ajouter pour égaler la consommation à la production, c'est le nombre des consommateurs qu'il faut augmenter.

Àla vérité plus de production donne plus de moyens de consommer, mais ne donne pas plus de consommateurs ; et si le nombre des consommateurs n'augmente pas avec les moyens de consommer, il n'y aura pas plus de produits consommés, mais il y aura plus de produits perdus pour le producteur.

Ce qui a donné lieu au paradoxe qui m'occupe, c'est que la production qui trouve des consommateurs les doit aux moyens qu'ils ont de consommer, moyens que leur fournit la production ; et que multiplier les moyens de consommer a paru offrir la certitude de la consommation de toute la production. Mais ce ne sont pas les moyens de consommer qui sont la mesure de la consommation, il faut encore dès consommateurs. Sans eux on aura beau multiplier les moyens de consommer, on n'aura point de consommation.

Le grand intérêt des peuples est d'assurer des consommateurs à la production, et non d'étendre la production sans aucun égard à la consommation : les débouchés peuvent manquer à la production, c'est un grand malheur pour un pays ; mais il est bien rare que la production manque aux débouchés, et dans ce cas, ce n'est qu'une privation d'avantages, et non une perte réelle. Qu'on consulte l'expérience particulière et générale, ce creuset où s'épurent les vrais principes, et l'on verra que l'Europe n'a augmenté ses productions, sa prospérité et sa puissance que par les débouchés que lui ont ouverts ses nombreuses colonies dans toutes les parties du monde. Aujourd'hui même, quels sont les peuples dont la production est la plus étendue, la plus abondante et la plus riche ? Ce sont, sans contredit, ceux qui ont les plus vastes débouchés. Quand on a de pareils exemples sous les yeux, c'est les fermer à la lumière que de chercher des débouchés à la production dans la production même.

Ce sent les débouchés qui assurent la consommation, comme la consommation stimule la production. Que la demande de la production l'emporte sur l'offre du producteur, et la production sera consommée, et sa consommation lui donnera toute la valeur qu'elle peut et doit avoir. Il vaut mieux que le consommateur presse le producteur et attende la production, que si le producteur cherchait le consommateur et lui offrait la production. Tels sont les principes régulateurs de la production que ne peuvent altérer de vains paradoxes.

PROFITS. — On entend par ce mot la part de chaque individu dans la production effectuée par le travail d'un pays, production qui compose son revenu total, Cette part de l'individu dans le revenu du pays, peut lui appartenir à trois titres : comme salaire de son travail, comme profit de son capital, ou comme rente de sa terre. Ces trois titres ne s'excluent pas ; ils peuvent au contraire se cumuler, et rien n'empêche que la part du même individu ne se compose de salaire, de profit du capital et de la rente de la terre.

Lorsqu'il cultive sa terre avec son capital, toute la production de sa terre lui appartient, et il ne la partage avec personne.

S'il ne cultive sa terre qu'avec le secours d'un capital qui ne lui appartient pas, il n'a droit qu'au salaire et à la rente.

Ou s'il cultive avec son capital une terre qui n'est pas sa propriété, il ne perçoit que le salaire du travail et les profits du capital.

Enfin, si la terre et le capital ne lui appartiennent pas, sa part se réduit an salaire de son travail.

Il en est de même du partage des produits des manufactures et du commerce ; il n'y a de différence, par rapport à ces deux genres d'industrie, que dans un seul point ; c'est que la rente de la terre se confond avec le capital, ce qui réduit le partage des produits à deux parts, l'une pour les salaires du travail, et l'autre pour les profits du capital. Ces deux parts sont réunies ou séparées, selon que les individus travaillent avec leurs capitaux, ou avec des capitaux qui ne leur appartiennent pas.

Ces trois grandes divisions du revenu en salaires du travail, en profits du capital et en rente de la terre comprennent non-seulement l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire du sol ; mais aussi tous les services publics et privés qui leur sont rendus individuellement ou collectivement ; ce qui opère une sous-division dans le partage du revenu, mais n'altère point la régularité de sa division générale.

Ya-t-il des lois régulatrices des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre ? On le croit, et il faut avouer que dans aucune partie de la science on n'a développé plus de pénétration, de sagacité et de discernement. Toutefois, ces lois sont subordonnées à tant de modifications est d'exceptions, qu'on est également embarrassé par la loi et par l'exception.

Ainsi l'on admet que dans le même canton il y a un taux moyen des salaires du travail, et qu'il est déterminé par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse du pays ; mais en même temps on ajoute que l'influence de la richesse est modifiée par la nature de l'emploi du travail. S'il en est ainsi, comment discerner la loi de l'exception et l'exception de la loi ? Ne retombe-t-on pas dans des faits particuliers qui diffèrent l'un de l'autre, se refusent à tout résultat commun, et ne peuvent par conséquent être généralisés ? Ce qu'il y a de moins douteux dans une matière si obscure, c'est que, quelle que soit la marche du travail, le salaire est nécessairement influencé par l'état de la richesse du pays. La raison en est évidente.

Quand la richesse est progressive, on est plus avide de jouissances ; il faut plus de travail pour les satisfaire ; les ouvriers plus recherchés sont plus rares, et la demande du travail l'emporte sur l'offre de travailler ; le salaire hausse par conséquent et sa hausse est l'effet nécessaire de la progression de la richesse, effet qui ne peut être modifié par la nature du travail.

Par la raison contraire le salaire est stationnaire, quand la richesse reste dans le même état, et il baisse quand elle décline.

Ces résultats me paraissent certains et inévitables.

M. Malthus est cependant d'opinion que les progrès de la richesse nationale ne font hausser le salaire du travail que dans le seul cas où la richesse agricole est progressive comme les autres branches de la richesse générale.

Cette opinion fait donc dépendre les progrès de la richesse générale de ceux de la richesse agricole. Je l'ai discutée ailleurs dans toute son étendue, et la nature de l'ouvrage qui m'occupe ne permet pas de la reproduire avec tous ses développemens ; il me suffit de faire remarquer qu'elle suppose qu'un pays ne peut s'enrichir sans augmenter sa population, ce qui nécessite l'augmentation de ses

subsistances ; mais cette supposition est en opposition directe avec la civilisation et la perfectibilité sociale. Il est, au contraire, certain qu'à mesure qu'un pays s'enrichit il fait des progrès dans les arts et dans les sciences ; que les progrès des lumières abrègent, facilitent et perfectionnent le travail, rendent moins nécessaire le nombre des ouvriers, et du moins font que l'augmentation des classes laborieuses n'est point nécessaire. Dans la direction actuelle du travail un pays pourrait s'enrichir pendant des siècles, sans avoir besoin d'augmenter sa population laborieuse et la quantité de ses subsistances.

L'objection de M. Malthus contre l'influence de la richesse sur le salaire du travail est donc sans aucun fondement.

Quant aux profits du capital, ils subissent aussi les lois de la richesse ; mais son influence est tout-à- fait différente de celle qu'elle exerce sur le salaire du travail.

Quand la richesse est progressive, les profits du capital baissent.

Ils sont dans un état stationnaire tant quelle reste dans le même état, et ils haussent quand elle décline.

Ces effets sont nécessaires et inévitables.

Quand la richesse est progressive, le capital abonde ; il est plus offert que demandé, et doit par conséquent baisser.

Il en est autrement quand la richesse décline. Alors sa décadence est accompagnée de la destruction du capital ; le mal général pèse plus particulièrement sur les capitalistes ; le capital est rare ; il est plus demandé qu'offert, et ses profits s'élèvent dans la proportion du besoin qu'on éprouve.

Les profits du capital sont donc, comme les salaires du travail, soumis à l'influence de la richesse progressive, stationnaire ou rétro-

grade, et cette influence ne peut être arrêtée ni modifiée par la nature des emplois du capital.

On a élevé sur les profits du capital une difficulté qui complique prodigieusement leur théorie si elle ne la dénature pas. Cette question mérite d'autant plus d'attention, que $a solution est contraire aux doctrines établies et jusque-là généralement adoptées par tous ceux qui ont récemment écrit en Angleterre sur l'économie politique.

On prétend que les profits du capital consistent dans la différence de la valeur des avances nécessaires pour produire une denrée, et la valeur de la denrée quand elle est produite.

Cette proposition me paraît évidemment erronée.

Elle repose sur la supposition que ce sont les avances du capital qui produisent la denrée ; mais il est de fait qu'elles n'y ont pas plus de part que les salaires du travail et la rente de la terre ; toutes les trois y ont concouru, et de leur concours résultent leurs droits communs au partage de la denrée produite ; droits indéterminés que la production m détermine pas, mais qui l'est jusqu'à certain point par l'influence de la richesse.

Àla vérité, si un individu entreprend de produire une denrée, elle lui appartient toute entière, quand il paie les salaires du travail, l'intérêt du capital et la rente de la terre ; et dans ce cas son profit est de la différence de la valeur des frais de ta production à la valeur de la chose produite ; mais on tomberait dans une grave erreur, si on confondait les profits de l'entrepreneur avec les profits du capital.

L'entrepreneur de la production n'est pas plus le capitaliste qui a fait l'avance des capitaux que l'ouvrier qui a fait l'ouvrage, que le propriétaire dont la terre a concouru à la production ; il peut leur être étranger, car il peut n'être ni capitaliste, ni ouvrier, ni propriétaire de la terre ; aussi ses profits ne dérivent-ils d'aucun de ces trois titres. Ils

ont leur, source dans l'art de réduire les frais de la production, de la rendre plus abondante et d'augmenter sa valeur. Ses profits sont, par conséquent, le prix de son génie, de ses lumières, de ses talens, de son activité et des chances que son entreprise lui fait courir. Ils forment une sorte particulière de profits étrangers à ceux des salaires du travail des profits du capital de la terre, et qu'on ne peut pas comprendre dans ces trois grandes classifications sans porter le désordre et la confusion dans cette partie de l'économie politique.

Enfin la rente de la terre dérive de deux sources différentes, de l'état de la richesse et de sa fécondité naturelle et acquise. (Voyez Rente de la terre et Salaire du travail.)

Primes

PAPIER-MONNAIE. — C'est un instrument des échanges dont le gouvernement force les particuliers à se servir dans leurs transactions commerciales.

Cet instrument destiné à remplacer la monnaie métallique, en diffère dans un point fondamental qui n'a pas encore été remarqué.

La monnaie métallique a une valeur qui est préférée à toute autre par ceux qui la prennent ou la donnent en échange. Elle est donc un instrument d'échange du choix des échangistes.

Il n'en est pas de même du papier-monnaie créé par le gouvernement. Il n'est pas une valeur préférée ; il n'en a point de préférable à aucune autre ; il n'en a point qui lui soit inhérente. Toute sa valeur est fiduciaire, c'est-à-dire qu'on a l'espérance que sa valeur sera remboursée par le gouvernement qui l'a émise. Il n'est donc pas un instrument choisi par les échangistes, mais un instrument qui leur est imposé.

De cette différence entre les deux instrumens d'échange découlent des effets contraires, mais analogues à leur nature particulière.

Comme tout te monde préfère la monnaie métallique à tout autre produit dû travail, les échanges ont la plus grande activité, et leur mouvement donne la plus forte impulsion à la production et à la consommation.

Àla production parce que le producteur est stimulé par la possession de la monnaie, objet de ses désirs.

Àla consommation, parce que le consommateur porté par le désir des jouissances à se priver de la monnaie qu'il affectionne, a la certitude de la recouvrer par plus de travail, d'habileté et de soin dans ses affaires.

Il n'en est pas ainsi du papier-monnaie, quand il remplace la monnaie dans les échanges. Comme il n'a par lui-même aucun attrait, qu'on ne le prend que par nécessité, et qu'on s'en défait aussitôt qu'on le peut, les échanges n'ont d'autre mobile que les besoins réciproques des échangistes. Tous gardent leurs produits autant qu'ils le peuvent, parce qu'ils les préfèrent au papier-monnaie qu'on leur donnerait en échange, et ils ne s'en défont que lorsqu'ils sont assurés de l'emploi du papier-monnaie.

D'où il résulte évidemment que les échanges n'ont de stimulant que la nécessité, font languir la production et la découragent.

Sans doute le peu de prix qu'on met au papier-monnaie est favorable à la consommation, et c'est en effet ce qu'on a remarqué par tout où l'on a introduit le papier-monnaie ; mais on s'est évidemment mépris lorsqu'on a cru que cette consommation éphémère devait mériter quelque considération au papier-monnaie. Toute consolation n'opère pas nécessairement la reproduction des produits consommés ; elle n'a cet effet qu'autant que le consommateur offre au

producteur un équivalent de ses produits, dont il est content et satisfait. Le papier-monnaie n'a pas cet avantage : il doit donc arriver que la consommation, quoique très-active, ne communique pas son activité à la production ; celle-ci ne reçoit de mouvement que des nécessités du producteur, et, par conséquent, il n'y a ni excédant de production, ni économie dés consommations, ni accroissement des capitaux, ni aucune des causes de la prospérité et de la richesse des peuples modernes.

Tout ce qu'on peut espérer dans un tel état des choses, c'est que la richesse reste stationnais, et cet espoir n'a même aucun fondement.

Le discrédit inhérent à la nature du papier-monnaie lui fait bientôt éprouver une baissé dans son échange avec les autres produits du travail ; les changes étrangers haussent de toute sa baisse, et l'étranger en profite pour vendre cher ses produits et acheter à bon marché ceux qu'il paie en papier-monnaie. Son exemple influe sur l'état du marché intérieur : les produits haussent dans la proportion du discrédit de la monnaie. La consommation est irrégulière, le désordre pénètre dans toutes les relations, et le pays s'appauvrit et se ruine.

Cet aperçu me dispense d'entrer dans le détail des autres vices du papier-monnaie, résultant de l'incertitude de sa proportion avec les besoins de la circulation, des risques de la falsification et de la variation de la valeur monétaire.

Comment donc quelques écrivains ont-ils pu croire qu'on peut toujours maintenir la valeur du papier-monnaie en proportionnant son émission aux besoins de la circulation ? Comment n'ont-ils pas observé que cette valeur ne s'est maintenue dans aucun des pays qui ont eu le malheur de recourir au fatal expédient du papier-monnaie, qu'aucun n'a pu arrêter sa baisse, pas même l'Angleterre, dont on ne contestera pas sans doute l'habileté, l'attention et la sollicitude dans la conduite de ses affaires. Partout le discrédit du papier-monnaie, a

forcé d'y renoncer, et le retour à la monnaie métallique a produit des secousses, non moins funestes que le papier-monnaie, à la prospérité publique et particulière.

Ainsi, tout me paraît se réunir pour justifier l'éloignement des peuples pour le papier-monnaie, et tout doit faire sentir aux gouvernemens qu'il est de leur devoir de les préserver de ce déplorable fléau.

PAUVRES. — On entend par ce mot les individus qui, dans toutes les classes de la population, sont privés de tout ou de partie des choses nécessaires à la vie physique et sociale. Dans tous les temps et dans tous les pays cette misérable condition a toujours inspiré une tendre compassion, et le poète a eu raison de dire :

De nos jours on voit, dans tous les rangs de la société civile, des personnes vivement émues par les souffrances du pauvre, s'imposer les sacrifices les plus pénibles, et donner l'exemple des plus nobles vertus.

D'un autre côté, la religion chrétienne fait du soulagement des pauvres un devoir absolu, une obligation spéciale du sacerdoce, un titre aux récompenses de la vie éternelle.

Enfin le pouvoir social applique des fonds considérables aux besoins de l'humanité souffrante.

Jusqu'ici cette disposition générale des esprits a été déterminée par des sentimens généreux, ou par des considérations morales et religieuses ; on ne s'est point appliqué à en pressentir les résultats économiques ; on a obéi à l'impulsion de la sympathie, sans s'inquiéter des avantages et des inconvéniens qui en résultent pour la société civile et même pour l'espèce humaine.

Mais depuis que l'économie politique a porté la lumière sur la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne, elle a dû nécessairement s'occuper de l'emploi des fonds affectés au secours de la pauvre-

té et de l'indigence, et ses découvertes, loin d'être favorables à cette disposition aveugle de la fortune publique et particulière, doivent du moins convaincre les plus incrédules qu'il ne suffit pas, pour gouverner les affaires de ce monde, de la pureté des sentimens, de la droiture des intentions et de la sagesse des vues ; il faut encore se tenir en garde contre les inspirations de la vertu.

Comme l'homme ne peut subsister qu'avec les produits, qu'il se procure par son travail, la population numérique de chaque pays est nécessairement subordonnée à la quantité des produits nécessaires à sa subsistance.

Et qu'on ne croie pas qu'il est au pouvoir de chaque pays d'obtenir toutes les subsistances dont sa population a besoin pour vivre ; que la procréation de la population et l'accroissement des subsistances sont toujours dans d'exactes proportions, et qu'ils sont également indéfinis et illimités ; il est, au contraire, certain que la faculté procréatrice de l'espèce humaine est indéfinie et illimitée, tandis que la faculté productive des subsistances est définie et limitée. Il y a donc un point où, malgré la puissance indéfinie de la procréation, la population doit s'arrêter, et ce point est celui où s'arrête la production des subsistances. Toutes les privations que s'impose l'humanité, que prescrit la religion, que commande le pouvoir social, ne peuvent rien changer à cet ordre immuable de la nature des choses, ni faire vivre un individu de plus que celui que la faculté productive des subsistances peut nourrir.

Àla vérité, une répartition plus sévère des subsistances permet à la charité dé reculer les limites de la population ; mais ce succès est de peu de durée, et la progression indéfinie de la population l'a bientôt faite arriver jusqu'à la borne fatale qu'elle ne peut franchir. Alors la charité est impuissante pour l'individu souffrant ; elle ne peut le soustraire à sa destinée ni l'empêcher de périr ; elle doit par conséquent se

tenir en gardé contre ses propres séductions, et ne pas favoriser la procréation d'individus dont elle ne peut pas protéger la vie.

Cette première limite n'est pas la seule que la charité doit craindre de franchir ; elle doit aussi s'arrêter devant l'obstacle que lui oppose la loi qui règle la distribution des subsistances : loi non moins impérieuse que celle qui fixe leur limite.

Quelle est donc la loi qui règle la répartition des subsistances ? C'est, pour les classes qui sont l'objet de la charité publique, la loi des salaires du travail ; et, il faut l'avouer, il est difficile de concilier cette loi avec la disposition des fonds de la charité publique.

Les salaires du travail sont la part des classes laborieuses dans le fonds des Subsistances de chaque pays, part toujours déterminée par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse sociale. Si donc les salaires ne peuvent faire subsister que cent individus, tous les efforts de la charité ne peuvent pas donner des subsistances à cent un. Tout ce qu'elle fait à cet égard se réduit, en définitive, à donner à l'un la part de l'autre, et par conséquent elle déplace la pauvreté et ne la soulage pas.

Le mal peut même être beaucoup plus grand qu'il ne le paraît sous ce point de vue. Si, ce qui est presque inévitable, la portion des salaires que distribue la charité n'est pas aussi productive qu'elle le serait, si elle était abandonnée à la lutte de la concurrence, la charité diminue les ressources sociales, et augmente la pauvreté qu'elle veut soulager,

Ainsi la charité marche entre deux écueils, le déplacement de la pauvreté et son accroissement.

N'y a-t-il donc pour elle aucun moyen de suivre le penchant que la nature a gravé si profondément dans tous les cœurs ? est-elle condamnée à voir des souffrances qu'elle ne peut pas soulager ? Non

sans doute ; mais sa tache est d'une nature différente, et le champ est encore assez vaste pour exercer ses généreuses sollicitudes.

Les maux imprévus, accidentels, temporaires, sont de son domaine et lui offrent une ample moisson de gratitude et de bénédictions. Là, il ne s'agit plus de faire subsister des individus qui ne devraient pas naître, ni de donner des salaires à ceux qui ; ne veulent ou ne savent pas travailler, ou ne font pas autant d'ouvrages que leurs concurrens ; là, il ne s'agit ni d'accroître ni de déplacer, la pauvreté, il ne faut que continuer les salaires à ceux qui en sont privés par un obstacle temporaire ; là, par conséquent, il n'y a point de perturbation ; il y a, au contraire, maintien de l'ordre et conservation de l'économie publique. Ainsi, la maladie de l'ouvrier et de sa famille, l'incendie de son habitation, la destruction de ses outils et de ses instrumens de travail, l'oppression du pouvoir, et une foule de cas semblables qu'il est impossible et inutile d'énumérer, sont autant d'occasions qui appellent les secours de la charité et légitiment ses dispositions bienfaisantes.

Mais ici s'élève une question du plus haut intérêt, et digne de fixer l'attention des amis de l'humanité.

Quel est le meilleur mode de distribution des secours que la charité peut consacrer au soulagement des souffrances temporaires ? Cette question est d'une haute importance.

Et d'abord il me semble que le concours de la charité sociale, de la charité religieuse et de la charité particulière, a le grave inconvénient de favoriser la confusion, le désordre et les abus de tout genre ; on peut donner trop et pas assez, faire dépendre les secours, non des besoins mais de l'intrigue, et fomenter les vices au lieu de soulager la misère.

D'un autre côté, la charité sociale ne répand ses bienfaits que par des établissemens publics nécessairement très-dispendieux, et cepen-

dant peu propres à remplir leur but. Les préposés de ces établissemens, et même les plus estimables, n'agissent que par le sentiment du devoir, et cela ne suffit pas dans une pareille situation ; quand il s'agit de soulager le malheur, il faut sympathiser avec le malheureux, s'associer à ses angoisses, souffrir de se* souffrances. Il ne faut pas surtout qu'on ait à craindre des dispositions intéressées, de l'insouciance et des dilapidations ; et malheureusement ces craintes n'ont été que trop souvent réalisées, et décréditent suffisamment ces sortes d'établissemens.

Qu'on se garde cependant de tirer de ces considérations la conséquence qu'il faut supprimer tous les établissemens de charité publique, il y en a de si essentiels et de si indispensables, surtout dans les grandes villes, qu'ils honorent le pays qui les possède, et sont les plus augustes monumens de sa civilisation. Tout ce que je veux dire, et ce qui me paraît vrai, c'est que la charité sociale doit se circonscrire dans ces établissemens ; hors de là, et surtout lorsqu'elle entre en concurrence avec la charité religieuse et particulière, elle doit renoncer à des services qu'elle ne peut pas accomplir aussi bien que l'une et l'autre.

Ce qui est vrai de la charité sociale l'est à quelques égards de la charité religieuse. Quoique les individus qui par religion se dévouent au service de l'humanité souffrante, offrent toutes les garanties qu'ils s'acquitteront avec scrupule des devoirs qu'ils se Sont imposés ; quoique l'expérience rende un témoignage éclatant à leurs vertus, quoiqu'on ne puisse leur refuser son admiration et son respect, on ne doit pas se dissimuler que leurs vertus sont souvent un obstacle au succès de leurs couvres. Ils sont plus portés à croire qu'à vérifier et d'autant plus faciles à surprendre qu'ils sont moins en garde contre des vices qu'ils ne soupçonnent pas. Il est bien rare que dans la distribution des charités religieuses il ne se glisse pas beaucoup d'abus qui s'enracinent graduellement et finissent par se légitimer.

La charité particulière est la seule sans inconvénient, et la seule qui réunisse tous les avantages. Elle n'est jamais déterminée que par la certitude du malheur, par la sympathie avec le malheureux, par le besoin de se délivrer des peines que sa présence fait éprouver. Elle est toute inspirée par l'humanité, la générosité et la vertu. Que faut-il pour la rendre aussi profitable qu'elle est digne d'admiration ? C'est de rapprocher, dans une association commune, tous les êtres qui, dans chaque localité, éprouvent le même sentiment, la même passion, le même besoin pour le soulagement des infirmités humaines. Que d'avantages pour le public, pour les particuliers, et même peur les corps religieux, si tous les secours étaient concentrés dans des associations intéressées à leur emploi ! Depuis qu'on a vu en Angleterre tout ce qu'on peut obtenir de l'esprit d'association, dans toutes les calamités humaines et sociales, on ne conçoit pas qu'on ait fait si peu d'efforts pour le faire naître dans les autres pays.

Sans doute on doit en attribuer la cause à l'antique influence des corps religieux, des corporations et des délégués du pouvoir, qui regardaient tous les devoirs de la charité comme un de leurs attributs, et l'on doit convenir que d'immenses charités s'écoulaient par leurs divers canaux ; mais ce n'est pas seulement l'étendue des secours qui est désirable, c'est aussi le soin de leur distribution, et il me semble que, sous ce rapport, la charité officielle ne peut pas entrer en concurrence avec la charité officieuse, ou, en d'autres termes, avec l'esprit d'association.

Aussi est-il permis d'espérer qu'à mesure que l'influence du pouvoir des corps politiques et religieux s'affaiblira par la progression des lumières et la marche du temps, l'esprit d'association s'emparera avec beaucoup d'utilité pour l'humanité et pour la société civile, de ce sentiment profond pour le malheur que la nature a gravé dans le cœur humain, et que ses sollicitudes suppléeront à l'insuffisance et à l'im-

puissance des institutions religieuses, politiques et sociales. (V. Population.)

POPULATION. — En économie politique on entend par ce mot l'universalité des individus qui habitent un pays, sans aucun égard à leur état social, ou au mode de leur société civile, et à leur état politique, ou à la nature de leur gouvernement. On n'envisage la population que sous le rapport des causes qui déterminent sa progression ou sa décadence, et de l'influence de ces deux situations sur la richesse générale ; sous ce point de vue, le sujet de la population est d'un grand intérêt pour la science économique, et y tient une place éminente, surtout depuis qu'un ouvrage justement célèbre lui a donné tous ses développemens, et en a mis en évidence tous les résultats pratiques.

C'est une vérité fondamentale de cette partie de la science, que la race humaine, comme toutes les espèces animales, ne se conserve et ne multiplie que dans la proportion de ses moyens de subsistance, et qu'elle ne franchit pas impunément cette limite qui lui est assignée par la nature.

Quand elle les dépasse, les classes inférieures sur lesquelles se fait sentir le plus sévèrement la rareté des subsistances ne peuvent pas élever leurs enfans, et leur mort les punit de l'imprudance et de l'imprévoyance de leurs mariages.

Vainement l'humanité du pouvoir, la charité religieuse et la sympathie des êtres bienveillans, essaient-ils de détourner de ces classes infortunées le fléau de la mortalité, leurs efforts sont inutiles et leurs succès aggravent encore le mal auquel elles croient remédier. Elles propagent une population qui ne devrait pas naître, et qui meurt plus tard et plus malheureuse. On ne peut en effet maintenir l'accroissement de la population, malgré l'insuffisance des subsistances, que par une division moins inégale des produits existans, et tant que ces parts

suffisent à la subsistance de toute la population, les lois des pauvres et les secours de la charité particulière suppléent à l'insuffisance de la part des pauvres par la réduction de celle des riches, et jusque là on ne peut qu'applaudir aux sentimens généreux qui inspirent de si nobles sacrifices.

Mais, dés que la somme des produits ne peut faire subsister que les trois quarts ou les deux tiers de la population, toutes les combinaisons de la bienveillance publique et particulière ne peuvent pas plus arrêter le dépérissement et la réduction des classes inférieures de la population, qu'on ne peut les faire vivre sans subsistances.

On a prétendu que la progression de la population est nécessairement suivie de la progression proportionnelle des subsistances ; mais cette opinion est eu opposition directe avec la nature des choses et avec l'expérience.

La faculté procréatrice de l'homme diffère tellement de la faculté productive de la terre, qu'elles semblent avoir une destination différente et même contraire.

Quand la faculté procréatrice de l'homme multiple la population d'un dixième, sa puissance s'accroit d'un dixième, et cette progression de ses forces est indéfinie, illimitée et géométrique.

Il en est tout autrement de la faculté productive de la terre, plus elle produit, moins elle est capable de produire, moins elle est productive. Elle s'épuise par le seul usage de ses forces, et s'anéantit par la continuité de leur emploi ; toutes les améliorations que lui prodiguent le génie et l'industrie de l'homme ne font qu'arrêter sa décadence, et ne peuvent tout au plus que lui conserver sa fécondité naturelle ; elle est toujours devancée par la faculté procréatrice de l'homme et dans l'impuissance de l'atteindre. Il faut pour qu'elles puissent marcher d'un pas égal que la faculté procréatrice de l'homme s'arrête et proportion ne sa marche à celle de la faculté pro-

ductive de la terre, autrement la famine, la maladie et la mort rétablissent l'équilibre entre elles.

Vainement observe-t-on que la consommation est le mobile de la production ; que, dès que le nombre des consommateurs augmente la demande des subsistances, cette demande est toujours et nécessairement satisfaite.

S'il en était ainsi, il n'y a pas un seul état en Europe et dans le monde entier qui n'eût proportionné ses productions à sa faculté de produire, qui, s'il avait suffi de la demande des produits agricoles pour déterminer leur culture, eût laissé inculte un are de terre. La faculté illimitée de la procréation eût demandé continuellement à la terre de plus grands produits ; et si la demande eût été consentie, les états contiendraient dix fois autant de population qu'il y en a maintenant à leur surface.

Mais il ne suffit pas, pour accroître la production des subsistances, de l'accroissement de la population qui a le besoin et la volonté de les consommer ; il faut encore que ce surcroît de population puisse offrir un équivalent en échange des produits qu'elle demande à consommer ; mais où prendrait-elle cet équivalent ?

Dans les pays civilisés, le seul équivalent que les classes inférieures de la population puissent offrir en échange de leur consommation consiste dans leur travail ; et il ne suffit pas que le travail soit offert, il faut encore qu'il soit demandé.

Or deux choses sont nécessaires pour que la demande du travail soit effective. Il faut des capitaux qui cherchent un emploi et des emplois qui promettent de bons profits. Sans ces deux conditions l'offre du travail est sans aucun effet, et l'on sent facilement que ces deux conditions n'existent pas nécessairement ; qu'on ne peut pas les créer à volonté, et surtout qu'elles ne résultent pas de l'accroissement de la population.

De là vient que, quoiqu'aucun pays n'ait pas épuisé sa faculté de produire, quoique la culture ne soit parvenue nulle part au dernier degré d'amélioration, l'inépuisable faculté procréatrice de la population ne leur a été d'aucun profit pt les a laissés dans l'état peu avancé où ils se trouvent. Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est précisément dans les états où la production est le moins avancée que le stimulant de la population est le plus faible ; de telle sorte que la production et la population Sont également stagnantes ; ce qui, a fait dire à Adam Smith :

« La demande de l'homme, comme celle de toute autre denrée, règle nécessairement la production de l'homme et la propagation du monde entier, »

Ainsi les progrès du travail, source universelle de la richesse, ne sont pas la conséquence nécessaire de l'accroissement de la population ; comme aussi tout accroissement de population, qui n'est pas précédé d'un accroissement des subsistances, entraîne la pauvreté, la misère et la ruine des classes inférieures de la population. Ce résultat est inévitable et ne peut pas être arrêté par les secours de la charité publique et particulière ; il n'y a de remède assuré que dans la répression de la faculté procréatrice de l'homme, répression qui est en son pouvoir, et que les gouvernemens peuvent seconder par l'éducation du peuple qui lui fait connaître ses véritables intérêts et lui rend ses devoirs plus faciles. (Voyez Pauvres.)

PRIMES. — On entend par ce mot les encouragemens donnés par les gouvernemens, Soit en argent, soit de tout autre manière, à toutes les sortes d'industrie intellectuelle, spéculative et mécanique, dans l'intention de les introduire là où elles n'existent pas, de favoriser leur développement là où elles existent, et d'assurer l'exportation de leurs produits.

On range les primes en deux classes :

Celles en faveur de la production forment une classe ;

Et celles en faveur des exportations composent l'autre.

On est généralement d'accord que les primes en faveur de la production produisent de bons effets.

Qui pourrait en effet contester l'utilité et les avantages de celles qui influent sur la production et les progrès des arts, des sciences et des lettres ?

Sans doute il n'est pas impossible que la richesse individuelle et surtout l'esprit d'association suppléent en grande partie aux primes prélevées sur la richesse publique ; mais qu'il s'écoule de temps avant ce phénomène de la civilisation ! et quand les primes n'auraient d'autre mérite que celui d'accélérer les inappréciables bienfaits des lumières générales et particulières, des travaux intellectuels et des monumens des arts, elles mériteraient encore toute la reconnaissance des hommes et des peuples.

Ce qui est vrai des primes consacrées aux arts, aux sciences et aux lettres, ne l'est-il pas également des primes affectées à toutes les industries productives ?

Ici la question change de face.

Le protecteur naturel de toute industrie productive est le consommateur de ses produits, et si cette protection ne lui suffit pas, on voudrait inutilement y suppléer par des primes, ou, ce qui est la même chose, par des tributs imposés sur toute la population pour la satisfaction d'un petit nombre de consommateurs. Dans ce cas, il faut s'en tenir rigoureusement au principe établi par Adam Smith :

« Qu'il ne faut pas forcer le capital d'entrer dans un canal moins avantageux et souvent même désavantageux, parce que c'est déranger la distribution naturelle des capitaux et du travail. »

Malgré la vérité et la justesse de ce principe auquel on ne peut refuser son hommage, on doit sentir que son application n'est pas absolue, sans exception et sans restriction ; il y a peu de principes absolus, si même il en existe en économie politique. Sans doute il faut toujours avoir présent à la pensée le principe d'Adam Smith, quand il s'agit d'accorder des primes à l'industrie productive ; mais on ne doit pas les exclure toutes les fois qu'elles peuvent introduire dans un pays un genre de production qui peut y prospérer, accroître la masse du travail, et offrir de nouveaux emplois au capital. N'est-ce pas ainsi que se sont opérés, dans tous les pays, les améliorations de l'agriculture, l'établissement de toutes les branches d'industrie et de commerce ? Les primes ne sont alors que des avances qui portent des fruits abondans, et finissent par enrichir les peuples.

Qu'on ne dise pas que l'intérêt particulier est un plus puissant promoteur et un guide plus sûr des créations industrielles que les gouvernemens qui consacrent des primes à les provoquer oui les encourager ; cela serait vrai, si le gouvernement voulait faire par lui-même, et devancer par ses soins les inspirations du génie, de l'industrie et du commerce ; mais quand il se borne à les encourager et à les seconder dans leurs entreprises par des primés qui atténuent leurs risques, il ne fait que remplir la tâche qui lui est imposée par la nature des choses, et dont l'accomplissement doit le plus l'honorer aux yeux des peuples et de la postérité.

Vainement dit-on que si l'on ne doit pas accorder des primes à l'industrie qui prospère, on doit les refuser à celle qui est en perte, parce que c'est détourner le capital d'un emploi avantageux pour le porter dans un autre qui est ruineux pour lui.

Je ferai remarquer d'abord que cette objection n'atteint pas les industries qui n'existent pas encore, et qui non-seulement peuvent n'occasionner aucune perte, mais peuvent donner de grands profits ;

il ne serait pas sage de repousser une espérance raisonnable et de lui refuser tout sacrifice.

Cette objection ne s'applique pas davantage aux industries qui ont à lutter contre l'industrie étrangère, qui ne sont pas encore parvenues au degré de perfection nécessaire pour soutenir la concurrence dans le marché national et étranger.

Il est évident que dans tous ces cas, et dans une foule d'autres semblables ou analogues, qu'il serait trop long d'énumérer, les primes peuvent être grandement utiles, quoiqu'elles détournent une partie du capital des emplois plus productifs vers lesquels il se serait porté. Tout ce qu'il faut pour motivera sacrifice, c'est qu'il ne soit fait qu'à des espérances raisonnables, à des améliorations et à des perfectionnemens qui, dans un temps plus ou moins rapproché, produiront dé riches indemnités ; c'est surtout que ces primes cessent dés qu'elles ne sont plus nécessaires ou ne peuvent plus produire l'effet qu'on en devait attendre.

Àquoi donc s'applique, en dernière analyse, le principe si judicieusement établi par Adam Smith.

Au seul cas où un pays entreprendrait de soutenir par des primes un genre d'industrie et de commerce qui serait en perte, et qui n'aurait aucune chance de prospérité. Or vit-on jamais rien de semblable sous un gouvernement éclairé et attentif aux grands intérêts qui lui sont confiés ?

Il n'est pas sans exemple cependant que des gouvernemens soutiennent par des primes très-dispendieuses la pêche maritime, quoiqu'on n'ait aucune assurance que dans un temps plus ou moins éloigné elle se suffira à elle-même ; mais alors les primes ont moins pour objet les profits de cette industrie que les progrès de la marine et tous les avantages politiques qui en résultent.

Il est donc évident que le principe tutélaire de l'emploi des capitaux n'a que peu ou point d'application aux primes qui ont pour but la production.

Quant aux primes relatives aux exportations, elles ne méritent pas à beaucoup près la même faveur que celles qui sont destinées à la production ; elles ne doivent pas cependant subir indistinctement la proscription que leur inflige le principe d'Adam Smith.

Et d'abord on convient que le drawback, ou la restitution des taxes imposées sur les produits destinés à l'exportation, est non-seulement sans inconvénient, mais utile et avantageux. Cette restitution se borne en effet à décharger les produits exportables de taxes qui, en élevant leurs prix, les rendent moins propres à soutenir la concurrence dans le marché étranger ; de sorte que si les capitaux employés à obtenir ce genre de produits, lors même qu'ils étaient assujettis à des taxes, leur donnaient des profits suffisans, leur emploi sera encore plus profitable lorsque leurs produits seront exempts de taxes : nul doute, par conséquent, sur l'utilité de ce genre déprimes.

Àl'égard des autres primes on soutient qu'elles rentrent dans la catégorie de celles qui détournent le capital d'un emploi avantageux, pour le porter dans une autre moins avantageux et peut-être même désavantageux.

Je ne nierai pas que tel ne puisse être l'effet de la plupart des primes d'exportation ; mais je dirai encore ici que la régie ne doit pas être absolue ? et qu'il est une foule de cas où elle doit céder à des considérations qui nécessitent sa modification.

Si, par exemple, un commerçant forme le projet d'introduire les produits de son pays dans des marchés étrangers où ils sont inconnus, et s'il n'est retenu que par l'étendue des risques auxquels il s'expose, serait-ce, de la part de son gouvernement, manquer de lumières et de prudence que de lui accorder des primes capables d'alléger ses

risques et ses chances, et ne suffit-il pas, pour autoriser de semblables sacrifices, qu'on ait l'espérance bien fondée d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie du pays. On peut d'autant moins hésiter à cet égard, que c'est à de semblables secours qu'on doit l'établissement colonial de l'Europe dans toutes les parties du monde. Si ces colonies épuisèrent d'abord l'Europe d'hommes çt de capitaux ; si elles les détournèrent du moins des emplois plus utiles qui les occupaient, on doit convenir aussi que ces colonies se sont généreusement acquittées des avances qu'on leur avait faites ; qu'elles ont versé en Europe d'immenses richesses, changé ses destinées, et ouvert devant elle un avenir de prospérité et de puissance dont il est impossible de mesurer par la pensée la grandeur et les prodiges.

Serait-ce donc être moins sage et moins prudent si l'on balançait encore par des primes les risques d'un commerce irrégulier avec l'étranger, et-si, par leur secours, on parvenait à le régulariser.

Ce problème s'est élevé à l'occasion de la prime accordée par le gouvernement anglais pour encourager l'exportation de ses grains. Pendant un long espace de temps, des discussions très-étendues se sont élevées sur ce sujet ; les meilleurs ouvrages d'économie politique de l'Angleterre y ont pris part, et même depuis que la prime a été supprimée, l'on n'est pas encore d'accord sur sa solution. Les résultats de cette prime auraient dû cependant la réconcilier avec ses détracteurs. Il est prouvé en effet, par des faits authentiques et irrécusables, que, depuis l'établissement de la prime jusqu'à sa suppression, la valeur des blés exportés surpassa la valeur des blés importés d'une somme excédant le montant de la prime ; d'où il résulte que, pendant la durée de la prime, l'Angleterre assura aux produits de son agriculture un débouché qui en favorisa la production ; que ses profits sur cette exportation couvrirent les pertes que durent occasionner les importations qui eurent lieu pendant les mauvaises récoltes, et qu'en dernière analyse, le commerce des grains, si périlleux pour les commerçans,

leur donna les mêmes profits qu'ils auraient obtenus dans les autres branches du commerce. Dans ce cas la prime parvint à régulariser le commente des grains, le plus périlleux de tous les commerces, et le plus utile si l'on était assuré de le régulariser.

Ce résultat incontestable incontesté me semble devoir relever les primes sur les exportations de la défaveur qu'Adam Smith leur a montrée, et je crois qu'on peut admettre, comme une vérité certaine, que les primes qui tendent à régulariser les commerces irréguliers doivent être exceptées du discrédit que le principe d'Adam Smith a jeté sur les primes d'exportation.

En un mot, les primes qui encouragent la production sont presque toujours utiles et profitables, et celles qui ouvrent de nouveaux débouchés aux produits ou qui régularisent les chances de leur exportation, forment des exceptions nécessaires et indispensables au principe qui établit les avantages de la liberté de l'emploi des capitaux.

PRIX. — C'est une somme de monnaie donnée et reçue comme l'équivalent d'une denrée ou d'un produit du travail.

Le prix est réel ou nominal.

Il est réel, quand la monnaie donnée en paiement est au titre et au poids de sa fabrication.

Il n'est que nominal, quand la monnaie n'a plus le même poids et n'est plus au même titre, ce qui arrive par la falsification, l'usure et la rognure des espèces monnayées.

On ne connaît la somme de monnaie qu'il faut donner en paiement du prix des produits, que par la connaissance de la proportion de la quantité des produits qu'on veut vendre avec la quantité de ceux qu'on veut acheter et qu'on peut payer ; ou, en d'autres termes, le prix est réglé par la demande d'acheter et l'offre de vendre ; l'accord du vendeur et de l'acheteur forme le prix vénal.

Ainsi prix vénal, prix réel et prix nominal ; voilà en quoi consiste toute la théorie des prix ; voilà ce qu'il faut savoir et peut-être tout ce qu'on peut savoir ; mais les écrivains les plus éclairés et les plus dignes de faire autorité ont été plus loin.

Ils admettent un prix naturel qui consiste dans les frais de production et vers lequel gravitent tous les autres prix.

Le prix naturel varie suivant l'état de la société, les difficultés de la production et la nature des produits.

Àune époque peu avancée de la société civile, les frais de production ne consistent le plus souvent que dans les salaires du travail. Cela a lieu lorsque la terre n'est pas appropriée, que chacun peut travailler où il veut, ou du moins ne paie rien pour la terre qu'il cultive, et lorsque ses propres ressources suffisent pour le faire subsister pendant son travail : la pêche pourrait en offrir un exemple non-seulement parmi les peuples sauvages, mais même dans quelques pays civilisés.

Àun degré plus élevé de la société civile, lorsque la terre est appropriée et qu'on ne peut la cultiver qu'en donnant au propriétaire une part des produits de la culture, le prix naturel des produits agricoles se compose des salaires de l'ouvrier et de la rente du propriétaire.

Enfin, lorsque la société civile a atteint le plus haut degré de civilisation auquel elle peut parvenir, le producteur n'obtient la production qu'en payant à l'ouvrier son salaire, ou en lui faisant les avances qui lui sont nécessaires pour travailler et subsister pendant son travail, et en acquittant la rente du propriétaire. Alors le prix naturel consiste dans le salaire du travail, les profits du capital et la rente de la terre.

Si le producteur ne trouve pas dans le prix vénal le prix naturel, il est en perte et ne peut pas continuer sa production.

Telle est en substance toute la théorie du prix naturel.

Mais de bonne foi, à quoi peut-elle servir dans l'usage ?

Le prix naturel règle-t-il le prix vénal ? Non.

Exerce-t-il du moins quelque influence sur ce prix ? Non.

Donne-t-on un prix plus ou moins élevé selon que le prix naturel est plus ou moins haut ? Non.

Le prix vénal, comme nous l'avons vu, n'obéit qu'à la loi du marché et à la concurrence de l'offre et de la demande : le prix naturel kit est tout-à-fait étranger.

Ce prix sert-il du moins au producteur pour établir sa demande lorsqu'il porte ses produits au marché ? Non ; car, s'il formait sa demande sur le prix naturel, il n'obtiendrait jamais un prix vénal supérieur au prix naturel, et il est de fait qu'il l'obtient le plus souvent.

L'inutilité du prix naturel est donc évidente, et l'on a de la peine à comprendre pourquoi on l'a introduit dans la science. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne sert qu'à la compliquer, à la surcharger d'un mystère qui en impose longtemps avant qu'on s'aperçoive qu'il ne fait honneur qu'à l'érudition de l'écrivain, érudition rarement favorable aux progrès de la science. Dans mon opinion, l'utilité de la science et la vérité doivent faire disparaître le prix naturel ; et n'admettre que le prix vénal, réel et nominal.

PRODUCTION.— Dans le sens économique, la production est le travail achevé ; l'un est la cause et l'autre est le résultat ; travailler, c'est produire, et produire c'est travailler. Tant que la production est un travail, si je puis m'exprimer ainsi, elle ne se distingue pas de lui, dérive des mêmes causes, obéit aux mêmes impulsions, suit les mêmes directions, et arrive au même but. Voyez Travail.

Mais cette identité cesse dès que la production est sortie des mains de l'ouvrier. Alors le travail disparaît dans la production, et l'on cher-

cherait inutilement en elle des traces de ses premiers rapports avec le travail. Qu'elle ait coûté peu ou beaucoup de travail, peu importe ; il n'en résulte pour elle ni avantage ni dommage ; elle n'a ni plus ni moins de valeur ; elle reste ce qu'elle est, ou plutôt ce que la font les nouveaux rapports dans lesquels elle se trouve.

Destinée à satisfaire des besoins ou à procurer de l'aisance, des commodités et des jouissances, elle tombe dans la dépendance des besoins et des moyens de consommer.

Est-elle sans demande ? personne n'a-t-il le besoin ou le moyen de la consommer ? elle est inutile, quelle que soit son utilité ; elle est sans valeur, fut-elle d'un prix infini. Mieux aurait valu qu'elle n'eut point existé ; les fruits du travail qu'elle a coûté auraient peut-être trouvé un meilleur emploi.

Est-il donc vrai que des productions peuvent être inutiles ? Cela est également certain en théorie et dans la pratique, et cela arrive toutes les fois que la production dépasse les besoins des consommateurs et leurs moyens de consommer.

Quelques écrivains ont cependant avancé récemment que la production crée la consommation, et que si la consommation manque à la production c'est parce qu'on ne produit pas assez.

Quelque révoltant que soit ce paradoxe, il a été le sujet d'une controverse assez vive parmi des écrivains éclairés ; mais les plus simples réflexions suffisent pour faire sentir l'inutilité de cette controverse.

Si la production créait toujours et nécessairement la consommation, il n'y aurait jamais de surabondance, et ce mot ne se trouverait pas dans la langue économique ; car que veut-il dire, sinon que la production surpasse les besoins de la consommation, et que l'action délétère du temps détruit ce qui n'a pas trouvé de consommateur.

Chercher un remède au mal dans le mal même, augmenter la production, quand celle qui existe surabonde, et prétendre qu'il y aura d'autant plus de consommation qu'il y aura plus de surabondance, c'est le comble de l'aveuglement ou de l'irréflexion. À la production non consommée, ce n'est pas de nouvelles productions qu'il faut ajouter pour égaler la consommation à la production, c'est le nombre des consommateurs qu'il faut augmenter.

Àla vérité plus de production donne plus de moyens de consommer, mais ne donne pas plus de consommateurs ; et si le nombre des consommateurs n'augmente pas avec les moyens de consommer, il n'y aura pas plus de produits consommés, mais il y aura plus de produits perdus pour le producteur.

Ce qui a donné lieu au paradoxe qui m'occupe, c'est que la production qui trouve des consommateurs les doit aux moyens qu'ils ont de consommer, moyens que leur fournit la production ; et que multiplier les moyens de consommer a paru offrir la certitude de la consommation de toute la production. Mais ce ne sont pas les moyens de consommer qui sont la mesure de la consommation, il faut encore dès consommateurs. Sans eux on aura beau multiplier les moyens de consommer, on n'aura point de consommation.

Le grand intérêt des peuples est d'assurer des consommateurs à la production, et non d'étendre la production sans aucun égard à la consommation : les débouchés peuvent manquer à la production, c'est un grand malheur pour un pays ; mais il est bien rare que la production manque aux débouchés, et dans ce cas, ce n'est qu'une privation d'avantages, et non une perte réelle. Qu'on consulte l'expérience particulière et générale, ce creuset où s'épurent les vrais principes, et l'on verra que l'Europe n'a augmenté ses productions, sa prospérité et sa puissance que par les débouchés que lui ont ouverts ses nombreuses colonies dans toutes les parties du monde. Aujourd'hui même, quels sont les peuples dont la production est la plus étendue,

la plus abondante et la plus riche ? Ce sont, sans contredit, ceux qui ont les plus vastes débouchés. Quand on a de pareils exemples sous les yeux, c'est les fermer à la lumière que de chercher des débouchés à la production dans la production même.

Ce sent les débouchés qui assurent la consommation, comme la consommation stimule la production. Que la demande de la production l'emporte sur l'offre du producteur, et la production sera consommée, et sa consommation lui donnera toute la valeur qu'elle peut et doit avoir. Il vaut mieux que le consommateur presse le producteur et attende la production, que si le producteur cherchait le consommateur et lui offrait la production. Tels sont les principes régulateurs de la production que ne peuvent altérer de vains paradoxes.

PROFITS. — On entend par ce mot la part de chaque individu dans la production effectuée par le travail d'un pays, production qui compose son revenu total, Cette part de l'individu dans le revenu du pays, peut lui appartenir à trois titres : comme salaire de son travail, comme profit de son capital, ou comme rente de sa terre. Ces trois titres ne s'excluent pas ; ils peuvent au contraire se cumuler, et rien n'empêche que la part du même individu ne se compose de salaire, de profit du capital et de la rente de la terre.

Lorsqu'il cultive sa terre avec son capital, toute la production de sa terre lui appartient, et il ne la partage avec personne.

S'il ne cultive sa terre qu'avec le secours d'un capital qui ne lui appartient pas, il n'a droit qu'au salaire et à la rente.

Ou s'il cultive avec son capital une terre qui n'est pas sa propriété, il ne perçoit que le salaire du travail et les profits du capital.

Enfin, si la terre et le capital ne lui appartiennent pas, sa part se réduit an salaire de son travail.

Il en est de même du partage des produits des manufactures et du commerce ; il n'y a de différence, par rapport à ces deux genres d'industrie, que dans un seul point ; c'est que la rente de la terre se confond avec le capital, ce qui réduit le partage des produits à deux parts, l'une pour les salaires du travail, et l'autre pour les profits du capital. Ces deux parts sont réunies ou séparées, selon que les individus travaillent avec leurs capitaux, ou avec des capitaux qui ne leur appartiennent pas.

Ces trois grandes divisions du revenu en salaires du travail, en profits du capital et en rente de la terre comprennent non-seulement l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire du sol ; mais aussi tous les services publics et privés qui leur sont rendus individuellement ou collectivement ; ce qui opère une sous-division dans le partage du revenu, mais n'altère point la régularité de sa division générale.

Ya-t-il des lois régulatrices des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre ? On le croit, et il faut avouer que dans aucune partie de la science on n'a développé plus de pénétration, de sagacité et de discernement. Toutefois, ces lois sont subordonnées à tant de modifications est d'exceptions, qu'on est également embarrassé par la loi et par l'exception.

Ainsi l'on admet que dans le même canton il y a un taux moyen des salaires du travail, et qu'il est déterminé par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse du pays ; mais en même temps on ajoute que l'influence de la richesse est modifiée par la nature de l'emploi du travail. S'il en est ainsi, comment discerner la loi de l'exception et l'exception de la loi ? Ne retombe-t-on pas dans des faits particuliers qui diffèrent l'un de l'autre, se refusent à tout résultat commun, et ne peuvent par conséquent être généralisés ? Ce qu'il y a de moins douteux dans une matière si obscure, c'est que, quelle que soit la marche du travail, le salaire est nécessairement influencé par l'état de la richesse du pays. La raison en est évidente.

Quand la richesse est progressive, on est plus avide de jouissances ; il faut plus de travail pour les satisfaire ; les ouvriers plus recherchés sont plus rares, et la demande du travail l'emporte sur l'offre de travailler ; le salaire hausse par conséquent et sa hausse est l'effet nécessaire de la progression de la richesse, effet qui ne peut être modifié par la nature du travail.

Par la raison contraire le salaire est stationnaire, quand la richesse reste dans le même état, et il baisse quand elle décline.

Ces résultats me paraissent certains et inévitables.

M. Malthus est cependant d'opinion que les progrès de la richesse nationale ne font hausser le salaire du travail que dans le seul cas où la richesse agricole est progressive comme les autres branches de la richesse générale.

Cette opinion fait donc dépendre les progrès de la richesse générale de ceux de la richesse agricole. Je l'ai discutée ailleurs dans toute son étendue, et la nature de l'ouvrage qui m'occupe ne permet pas de la reproduire avec tous ses développemens ; il me suffit de faire remarquer qu'elle suppose qu'un pays ne peut s'enrichir sans augmenter sa population, ce qui nécessite l'augmentation de ses subsistances ; mais cette supposition est en opposition directe avec la civilisation et la perfectibilité sociale. Il est, au contraire, certain qu'à mesure qu'un pays s'enrichit il fait des progrès dans les arts et dans les sciences ; que les progrès des lumières abrègent, facilitent et perfectionnent le travail, rendent moins nécessaire le nombre des ouvriers, et du moins font que l'augmentation des classes laborieuses n'est point nécessaire. Dans la direction actuelle du travail un pays pourrait s'enrichir pendant des siècles, sans avoir besoin d'augmenter sa population laborieuse et la quantité de ses subsistances.

L'objection de M. Malthus contre l'influence de la richesse sur le salaire du travail est donc sans aucun fondement.

Quant aux profits du capital, ils subissent aussi les lois de la richesse ; mais son influence est tout-à- fait différente de celle qu'elle exerce sur le salaire du travail.

Quand la richesse est progressive, les profits du capital baissent.

Ils sont dans un état stationnaire tant quelle reste dans le même état, et ils haussent quand elle décline.

Ces effets sont nécessaires et inévitables.

Quand la richesse est progressive, le capital abonde ; il est plus offert que demandé, et doit par conséquent baisser.

Il en est autrement quand la richesse décline. Alors sa décadence est accompagnée de la destruction du capital ; le mal général pèse plus particulièrement sur les capitalistes ; le capital est rare ; il est plus demandé qu'offert, et ses profits s'élèvent dans la proportion du besoin qu'on éprouve.

Les profits du capital sont donc, comme les salaires du travail, soumis à l'influence de la richesse progressive, stationnaire ou rétrograde, et cette influence ne peut être arrêtée ni modifiée par la nature des emplois du capital.

On a élevé sur les profits du capital une difficulté qui complique prodigieusement leur théorie si elle ne la dénature pas. Cette question mérite d'autant plus d'attention, que $a solution est contraire aux doctrines établies et jusque-là généralement adoptées par tous ceux qui ont récemment écrit en Angleterre sur l'économie politique.

On prétend que les profits du capital consistent dans la différence de la valeur des avances nécessaires pour produire une denrée, et la valeur de la denrée quand elle est produite.

Cette proposition me paraît évidemment erronée.

Elle repose sur la supposition que ce sont les avances du capital qui produisent la denrée ; mais il est de fait qu'elles n'y ont pas plus de part que les salaires du travail et la rente de la terre ; toutes les trois y ont concouru, et de leur concours résultent leurs droits communs au partage de la denrée produite ; droits indéterminés que la production m détermine pas, mais qui l'est jusqu'à certain point par l'influence de la richesse.

Àla vérité, si un individu entreprend de produire une denrée, elle lui appartient toute entière, quand il paie les salaires du travail, l'intérêt du capital et la rente de la terre ; et dans ce cas son profit est de la différence de la valeur des frais de ta production à la valeur de la chose produite ; mais on tomberait dans une grave erreur, si on confondait les profits de l'entrepreneur avec les profits du capital.

L'entrepreneur de la production n'est pas plus le capitaliste qui a fait l'avance des capitaux que l'ouvrier qui a fait l'ouvrage, que le propriétaire dont la terre a concouru à la production ; il peut leur être étranger, car il peut n'être ni capitaliste, ni ouvrier, ni propriétaire de la terre ; aussi ses profits ne dérivent-ils d'aucun de ces trois titres. Ils ont leur, source dans l'art de réduire les frais de la production, de la rendre plus abondante et d'augmenter sa valeur. Ses profits sont, par conséquent, le prix de son génie, de ses lumières, de ses talens, de son activité et des chances que son entreprise lui fait courir. Ils forment une sorte particulière de profits étrangers à ceux des salaires du travail des profits du capital de la terre, et qu'on ne peut pas comprendre dans ces trois grandes classifications sans porter le désordre et la confusion dans cette partie de l'économie politique.

Enfin la rente de la terre dérive de deux sources différentes, de l'état de la richesse et de sa fécondité naturelle et acquise. (Voyez Rente de la terre et Salaire du travail.)

Prix

PAPIER-MONNAIE. — C'est un instrument des échanges dont le gouvernement force les particuliers à se servir dans leurs transactions commerciales.

Cet instrument destiné à remplacer la monnaie métallique, en diffère dans un point fondamental qui n'a pas encore été remarqué.

La monnaie métallique a une valeur qui est préférée à toute autre par ceux qui la prennent ou la donnent en échange. Elle est donc un instrument d'échange du choix des échangistes.

Il n'en est pas de même du papier-monnaie créé par le gouvernement. Il n'est pas une valeur préférée ; il n'en a point de préférable à aucune autre ; il n'en a point qui lui soit inhérente. Toute sa valeur est fiduciaire, c'est-à-dire qu'on a l'espérance que sa valeur sera remboursée par le gouvernement qui l'a émise. Il n'est donc pas un instrument choisi par les échangistes, mais un instrument qui leur est imposé.

De cette différence entre les deux instrumens d'échange découlent des effets contraires, mais analogues à leur nature particulière.

Comme tout te monde préfère la monnaie métallique à tout autre produit dû travail, les échanges ont la plus grande activité, et leur mouvement donne la plus forte impulsion à la production et à la consommation.

Àla production parce que le producteur est stimulé par la possession de la monnaie, objet de ses désirs.

Àla consommation, parce que le consommateur porté par le désir des jouissances à se priver de la monnaie qu'il affectionne, a la certitude de la recouvrer par plus de travail, d'habileté et de soin dans ses affaires.

Il n'en est pas ainsi du papier-monnaie, quand il remplace la monnaie dans les échanges. Comme il n'a par lui-même aucun attrait, qu'on ne le prend que par nécessité, et qu'on s'en défait aussitôt qu'on le peut, les échanges n'ont d'autre mobile que les besoins réciproques des échangistes. Tous gardent leurs produits autant qu'ils le peuvent, parce qu'ils les préfèrent au papier-monnaie qu'on leur donnerait en échange, et ils ne s'en défont que lorsqu'ils sont assurés de l'emploi du papier-monnaie.

D'où il résulte évidemment que les échanges n'ont de stimulant que la nécessité, font languir la production et la découragent.

Sans doute le peu de prix qu'on met au papier-monnaie est favorable à la consommation, et c'est en effet ce qu'on a remarqué par tout où l'on a introduit le papier-monnaie ; mais on s'est évidemment mépris lorsqu'on a cru que cette consommation éphémère devait mériter quelque considération au papier-monnaie. Toute consolation n'opère pas nécessairement la reproduction des produits consommés ; elle n'a cet effet qu'autant que le consommateur offre au producteur un équivalent de ses produits, dont il est content et satisfait. Le papier-monnaie n'a pas cet avantage : il doit donc arriver que la consommation, quoique très-active, ne communique pas son activité à la production ; celle-ci ne reçoit de mouvement que des nécessités du producteur, et, par conséquent, il n'y a ni excédant de production, ni économie dés consommations, ni accroissement des capitaux, ni aucune des causes de la prospérité et de la richesse des peuples modernes.

Tout ce qu'on peut espérer dans un tel état des choses, c'est que la richesse reste stationnais, et cet espoir n'a même aucun fondement.

Le discrédit inhérent à la nature du papier-monnaie lui fait bientôt éprouver une baissé dans son échange avec les autres produits du travail ; les changes étrangers haussent de toute sa baisse, et l'étranger

en profite pour vendre cher ses produits et acheter à bon marché ceux qu'il paie en papier-monnaie. Son exemple influe sur l'état du marché intérieur : les produits haussent dans la proportion du discrédit de la monnaie. La consommation est irrégulière, le désordre pénètre dans toutes les relations, et le pays s'appauvrit et se ruine.

Cet aperçu me dispense d'entrer dans le détail des autres vices du papier-monnaie, résultant de l'incertitude de sa proportion avec les besoins de la circulation, des risques de la falsification et de la variation de la valeur monétaire.

Comment donc quelques écrivains ont-ils pu croire qu'on peut toujours maintenir la valeur du papier-monnaie en proportionnant son émission aux besoins de la circulation ? Comment n'ont-ils pas observé que cette valeur ne s'est maintenue dans aucun des pays qui ont eu le malheur de recourir au fatal expédient du papier-monnaie, qu'aucun n'a pu arrêter sa baisse, pas même l'Angleterre, dont on ne contestera pas sans doute l'habileté, l'attention et la sollicitude dans la conduite de ses affaires. Partout le discrédit du papier-monnaie, a forcé d'y renoncer, et le retour à la monnaie métallique a produit des secousses, non moins funestes que le papier-monnaie, à la prospérité publique et particulière.

Ainsi, tout me paraît se réunir pour justifier l'éloignement des peuples pour le papier-monnaie, et tout doit faire sentir aux gouvernemens qu'il est de leur devoir de les préserver de ce déplorable fléau.

PAUVRES. — On entend par ce mot les individus qui, dans toutes les classes de la population, sont privés de tout ou de partie des choses nécessaires à la vie physique et sociale. Dans tous les temps et dans tous les pays cette misérable condition a toujours inspiré une tendre compassion, et le poète a eu raison de dire :

De nos jours on voit, dans tous les rangs de la société civile, des personnes vivement émues par les souffrances du pauvre, s'imposer

les sacrifices les plus pénibles, et donner l'exemple des plus nobles vertus.

D'un autre côté, la religion chrétienne fait du soulagement des pauvres un devoir absolu, une obligation spéciale du sacerdoce, un titre aux récompenses de la vie éternelle.

Enfin le pouvoir social applique des fonds considérables aux besoins de l'humanité souffrante.

Jusqu'ici cette disposition générale des esprits a été déterminée par des sentimens généreux, ou par des considérations morales et religieuses ; on ne s'est point appliqué à en pressentir les résultats économiques ; on a obéi à l'impulsion de la sympathie, sans s'inquiéter des avantages et des inconvéniens qui en résultent pour la société civile et même pour l'espèce humaine.

Mais depuis que l'économie politique a porté la lumière sur la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne, elle a dû nécessairement s'occuper de l'emploi des fonds affectés au secours de la pauvreté et de l'indigence, et ses découvertes, loin d'être favorables à cette disposition aveugle de la fortune publique et particulière, doivent du moins convaincre les plus incrédules qu'il ne suffit pas, pour gouverner les affaires de ce monde, de la pureté des sentimens, de la droiture des intentions et de la sagesse des vues ; il faut encore se tenir en garde contre les inspirations de la vertu.

Comme l'homme ne peut subsister qu'avec les produits, qu'il se procure par son travail, la population numérique de chaque pays est nécessairement subordonnée à la quantité des produits nécessaires à sa subsistance.

Et qu'on ne croie pas qu'il est au pouvoir de chaque pays d'obtenir toutes les subsistances dont sa population a besoin pour vivre ; que la procréation de la population et l'accroissement des subsistances sont

toujours dans d'exactes proportions, et qu'ils sont également indéfinis et illimités ; il est, au contraire, certain que la faculté procréatrice de l'espèce humaine est indéfinie et illimitée, tandis que la faculté productive des subsistances est définie et limitée. Il y a donc un point où, malgré la puissance indéfinie de la procréation, la population doit s'arrêter, et ce point est celui où s'arrête la production des subsistances. Toutes les privations que s'impose l'humanité, que prescrit la religion, que commande le pouvoir social, ne peuvent rien changer à cet ordre immuable de la nature des choses, ni faire vivre un individu de plus que celui que la faculté productive des subsistances peut nourrir.

Àla vérité, une répartition plus sévère des subsistances permet à la charité dé reculer les limites de la population ; mais ce succès est de peu de durée, et la progression indéfinie de la population l'a bientôt faite arriver jusqu'à la borne fatale qu'elle ne peut franchir. Alors la charité est impuissante pour l'individu souffrant ; elle ne peut le soustraire à sa destinée ni l'empêcher de périr ; elle doit par conséquent se tenir en gardé contre ses propres séductions, et ne pas favoriser la procréation d'individus dont elle ne peut pas protéger la vie.

Cette première limite n'est pas la seule que la charité doit craindre de franchir ; elle doit aussi s'arrêter devant l'obstacle que lui oppose la loi qui règle la distribution des subsistances : loi non moins impérieuse que celle qui fixe leur limite.

Quelle est donc la loi qui règle la répartition des subsistances ? C'est, pour les classes qui sont l'objet de la charité publique, la loi des salaires du travail ; et, il faut l'avouer, il est difficile de concilier cette loi avec la disposition des fonds de la charité publique.

Les salaires du travail sont la part des classes laborieuses dans le fonds des Subsistances de chaque pays, part toujours déterminée par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse sociale. Si

donc les salaires ne peuvent faire subsister que cent individus, tous les efforts de la charité ne peuvent pas donner des subsistances à cent un. Tout ce qu'elle fait à cet égard se réduit, en définitive, à donner à l'un la part de l'autre, et par conséquent elle déplace la pauvreté et ne la soulage pas.

Le mal peut même être beaucoup plus grand qu'il ne le paraît sous ce point de vue. Si, ce qui est presque inévitable, la portion des salaires que distribue la charité n'est pas aussi productive qu'elle le serait, si elle était abandonnée à la lutte de la concurrence, la charité diminue les ressources sociales, et augmente la pauvreté qu'elle veut soulager,

Ainsi la charité marche entre deux écueils, le déplacement de la pauvreté et son accroissement.

N'y a-t-il donc pour elle aucun moyen de suivre le penchant que la nature a gravé si profondément dans tous les cœurs ? est-elle condamnée à voir des souffrances qu'elle ne peut pas soulager ? Non sans doute ; mais sa tache est d'une nature différente, et le champ est encore assez vaste pour exercer ses généreuses sollicitudes.

Les maux imprévus, accidentels, temporaires, sont de son domaine et lui offrent une ample moisson de gratitude et de bénédictions. Là, il ne s'agit plus de faire subsister des individus qui ne devraient pas naître, ni de donner des salaires à ceux qui ; ne veulent ou ne savent pas travailler, ou ne font pas autant d'ouvrages que leurs concurrens ; là, il ne s'agit ni d'accroître ni de déplacer, la pauvreté, il ne faut que continuer les salaires à ceux qui en sont privés par un obstacle temporaire ; là, par conséquent, il n'y a point de perturbation ; il y a, au contraire, maintien de l'ordre et conservation de l'économie publique. Ainsi, la maladie de l'ouvrier et de sa famille, l'incendie de son habitation, la destruction de ses outils et de ses instrumens de travail, l'oppression du pouvoir, et une foule de cas semblables

qu'il est impossible et inutile d'énumérer, sont autant d'occasions qui appellent les secours de la charité et légitiment ses dispositions bienfaisantes.

Mais ici s'élève une question du plus haut intérêt, et digne de fixer l'attention des amis de l'humanité.

Quel est le meilleur mode de distribution des secours que la charité peut consacrer au soulagement des souffrances temporaires ? Cette question est d'une haute importance.

Et d'abord il me semble que le concours de la charité sociale, de la charité religieuse et de la charité particulière, a le grave inconvénient de favoriser la confusion, le désordre et les abus de tout genre ; on peut donner trop et pas assez, faire dépendre les secours, non des besoins mais de l'intrigue, et fomenter les vices au lieu de soulager la misère.

D'un autre côté, la charité sociale ne répand ses bienfaits que par des établissemens publics nécessairement très-dispendieux, et cependant peu propres à remplir leur but. Les préposés de ces établissemens, et même les plus estimables, n'agissent que par le sentiment du devoir, et cela ne suffit pas dans une pareille situation ; quand il s'agit de soulager le malheur, il faut sympathiser avec le malheureux, s'associer à ses angoisses, souffrir de se* souffrances. Il ne faut pas surtout qu'on ait à craindre des dispositions intéressées, de l'insouciance et des dilapidations ; et malheureusement ces craintes n'ont été que trop souvent réalisées, et décréditent suffisamment ces sortes d'établissemens.

Qu'on se garde cependant de tirer de ces considérations la conséquence qu'il faut supprimer tous les établissemens de charité publique, il y en a de si essentiels et de si indispensables, surtout dans les grandes villes, qu'ils honorent le pays qui les possède, et sont les plus augustes monumens de sa civilisation. Tout ce que je veux dire,

et ce qui me paraît vrai, c'est que la charité sociale doit se circonscrire dans ces établissemens ; hors de là, et surtout lorsqu'elle entre en concurrence avec la charité religieuse et particulière, elle doit renoncer à des services qu'elle ne peut pas accomplir aussi bien que l'une et l'autre.

Ce qui est vrai de la charité sociale l'est à quelques égards de la charité religieuse. Quoique les individus qui par religion se dévouent au service de l'humanité souffrante, offrent toutes les garanties qu'ils s'acquitteront avec scrupule des devoirs qu'ils se Sont imposés ; quoique l'expérience rende un témoignage éclatant à leurs vertus, quoiqu'on ne puisse leur refuser son admiration et son respect, on ne doit pas se dissimuler que leurs vertus sont souvent un obstacle au succès de leurs couvres. Ils sont plus portés à croire qu'à vérifier et d'autant plus faciles à surprendre qu'ils sont moins en garde contre des vices qu'ils ne soupçonnent pas. Il est bien rare que dans la distribution des charités religieuses il ne se glisse pas beaucoup d'abus qui s'enracinent graduellement et finissent par se légitimer.

La charité particulière est la seule sans inconvénient, et la seule qui réunisse tous les avantages. Elle n'est jamais déterminée que par la certitude du malheur, par la sympathie avec le malheureux, par le besoin de se délivrer des peines que sa présence fait éprouver. Elle est toute inspirée par l'humanité, la générosité et la vertu. Que faut-il pour la rendre aussi profitable qu'elle est digne d'admiration ? C'est de rapprocher, dans une association commune, tous les êtres qui, dans chaque localité, éprouvent le même sentiment, la même passion, le même besoin pour le soulagement des infirmités humaines. Que d'avantages pour le public, pour les particuliers, et même peur les corps religieux, si tous les secours étaient concentrés dans des associations intéressées à leur emploi ! Depuis qu'on a vu en Angleterre tout ce qu'on peut obtenir de l'esprit d'association, dans toutes les ca-

lamités humaines et sociales, on ne conçoit pas qu'on ait fait si peu d'efforts pour le faire naître dans les autres pays.

Sans doute on doit en attribuer la cause à l'antique influence des corps religieux, des corporations et des délégués du pouvoir, qui regardaient tous les devoirs de la charité comme un de leurs attributs, et l'on doit convenir que d'immenses charités s'écoulaient par leurs divers canaux ; mais ce n'est pas seulement l'étendue des secours qui est désirable, c'est aussi le soin de leur distribution, et il me semble que, sous ce rapport, la charité officielle ne peut pas entrer en concurrence avec la charité officieuse, ou, en d'autres termes, avec l'esprit d'association.

Aussi est-il permis d'espérer qu'à mesure que l'influence du pouvoir des corps politiques et religieux s'affaiblira par la progression des lumières et la marche du temps, l'esprit d'association s'emparera avec beaucoup d'utilité pour l'humanité et pour la société civile, de ce sentiment profond pour le malheur que la nature a gravé dans le cœur humain, et que ses sollicitudes suppléeront à l'insuffisance et à l'impuissance des institutions religieuses, politiques et sociales. (V. Population.)

POPULATION. — En économie politique on entend par ce mot l'universalité des individus qui habitent un pays, sans aucun égard à leur état social, ou au mode de leur société civile, et à leur état politique, ou à la nature de leur gouvernement. On n'envisage la population que sous le rapport des causes qui déterminent sa progression ou sa décadence, et de l'influence de ces deux situations sur la richesse générale ; sous ce point de vue, le sujet de la population est d'un grand intérêt pour la science économique, et y tient une place éminente, surtout depuis qu'un ouvrage justement célèbre lui a donné tous ses développemens, et en a mis en évidence tous les résultats pratiques.

C’est une vérité fondamentale de cette partie de la science, que la race humaine, comme toutes les espèces animales, ne se conserve et ne multiplie que dans la proportion de ses moyens de subsistance, et qu’elle ne franchit pas impunément cette limite qui lui est assignée par la nature.

Quand elle les dépasse, les classes inférieures sur lesquelles se fait sentir le plus sévèrement la rareté des subsistances ne peuvent pas élever leurs enfans, et leur mort les punit de l’imprudance et de l’imprévoyance de leurs mariages.

Vainement l’humanité du pouvoir, la charité religieuse et la sympathie des êtres bienveillans, essaient-ils de détourner de ces classes infortunées le fléau de la mortalité, leurs efforts sont inutiles et leurs succès aggravent encore le mal auquel elles croient remédier. Elles propagent une population qui ne devrait pas naître, et qui meurt plus tard et plus malheureuse. On ne peut en effet maintenir l’accroissement de la population, malgré l’insuffisance des subsistances, que par une division moins inégale des produits existans, et tant que ces parts suffisent à la subsistance de toute la population, les lois des pauvres et les secours de la charité particulière suppléent à l’insuffisance de la part des pauvres par la réduction de celle des riches, et jusque là on ne peut qu’applaudir aux sentimens généreux qui inspirent de si nobles sacrifices.

Mais, dés que la somme des produits ne peut faire subsister que les trois quarts ou les deux tiers de la population, toutes les combinaisons de la bienveillance publique et particulière ne peuvent pas plus arrêter le dépérissement et la réduction des classes inférieures de la population, qu’on ne peut les faire vivre sans subsistances.

On a prétendu que la progression de la population est nécessairement suivie de la progression proportionnelle des subsistances ; mais

cette opinion est eu opposition directe avec la nature des choses et avec l'expérience.

La faculté procréatrice de l'homme diffère tellement de la faculté productive de la terre, qu'elles semblent avoir une destination différente et même contraire.

Quand la faculté procréatrice de l'homme multiple la population d'un dixième, sa puissance s'accroit d'un dixième, et cette progression de ses forces est indéfinie, illimitée et géométrique.

Il en est tout autrement de la faculté productive de la terre, plus elle produit, moins elle est capable de produire, moins elle est productive. Elle s'épuise par le seul usage de ses forces, et s'anéantit par la continuité de leur emploi ; toutes les améliorations que lui prodiguent le génie et l'industrie de l'homme ne font qu'arrêter sa décadence, et ne peuvent tout au plus que lui conserver sa fécondité naturelle ; elle est toujours devancée par la faculté procréatrice de l'homme et dans l'impuissance de l'atteindre. Il faut pour qu'elles puissent marcher d'un pas égal que la faculté procréatrice de l'homme s'arrête et proportion ne sa marche à celle de la faculté productive de la terre, autrement la famine, la maladie et la mort rétablissent l'équilibre entre elles.

Vainement observe-t-on que la consommation est le mobile de la production ; que, dès que le nombre des consommateurs augmente la demande des subsistances, cette demande est toujours et nécessairement satisfaite.

S'il en était ainsi, il n'y a pas un seul état en Europe et dans le monde entier qui n'eût proportionné ses productions à sa faculté de produire, qui, s'il avait suffi de la demande des produits agricoles pour déterminer leur culture, eût laissé inculte un are de terre. La faculté illimitée de la procréation eût demandé continuellement à la terre de plus grands produits ; et si la demande eût été consentie, les

états contiendraient dix fois autant de population qu'il y en a maintenant à leur surface.

Mais il ne suffit pas, pour accroître la production des subsistances, de l'accroissement de la population qui a le besoin et la volonté de les consommer ; il faut encore que ce surcroît de population puisse offrir un équivalent en échange des produits qu'elle demande à consommer ; mais où prendrait-elle cet équivalent ?

Dans les pays civilisés, le seul équivalent que les classes inférieures de la population puissent offrir en échange de leur consommation consiste dans leur travail ; et il ne suffit pas que le travail soit offert, il faut encore qu'il soit demandé.

Or deux choses sont nécessaires pour que la demande du travail soit effective. Il faut des capitaux qui cherchent un emploi et des emplois qui promettent de bons profits. Sans ces deux conditions l'offre du travail est sans aucun effet, et l'on sent facilement que ces deux conditions n'existent pas nécessairement ; qu'on ne peut pas les créer à volonté, et surtout qu'elles ne résultent pas de l'accroissement de la population.

De là vient que, quoiqu'aucun pays n'ait pas épuisé sa faculté de produire, quoique la culture ne soit parvenue nulle part au dernier degré d'amélioration, l'inépuisable faculté procréatrice de la population ne leur a été d'aucun profit pt les a laissés dans l'état peu avancé où ils se trouvent. Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est précisément dans les états où la production est le moins avancée que le stimulant de la population est le plus faible ; de telle sorte que la production et la population Sont également stagnantes ; ce qui, a fait dire à Adam Smith :

« La demande de l'homme, comme celle de toute autre denrée, règle nécessairement la production de l'homme et la propagation du monde entier, »

Ainsi les progrès du travail, source universelle de la richesse, ne sont pas la conséquence nécessaire de l'accroissement de la population ; comme aussi tout accroissement de population, qui n'est pas précédé d'un accroissement des subsistances, entraîne la pauvreté, la misère et la ruine des classes inférieures de la population. Ce résultat est inévitable et ne peut pas être arrêté par les secours de la charité publique et particulière ; il n'y a de remède assuré que dans la répression de la faculté procréatrice de l'homme, répression qui est en son pouvoir, et que les gouvernemens peuvent seconder par l'éducation du peuple qui lui fait connaître ses véritables intérêts et lui rend ses devoirs plus faciles. (Voyez Pauvres.)

PRIMES. — On entend par ce mot les encouragemens donnés par les gouvernemens, Soit en argent, soit de tout autre manière, à toutes les sortes d'industrie intellectuelle, spéculative et mécanique, dans l'intention de les introduire là où elles n'existent pas, de favoriser leur développement là où elles existent, et d'assurer l'exportation de leurs produits.

On range les primes en deux classes :

Celles en faveur de la production forment une classe ;

Et celles en faveur des exportations composent l'autre.

On est généralement d'accord que les primes en faveur de la production produisent de bons effets.

Qui pourrait en effet contester l'utilité et les avantages de celles qui influent sur la production et les progrès des arts, des sciences et des lettres ?

Sans doute il n'est pas impossible que la richesse individuelle et surtout l'esprit d'association suppléent en grande partie aux primes prélevées sur la richesse publique ; mais qu'il s'écoule de temps avant ce phénomène de la civilisation ! et quand les primes n'auraient

d'autre mérite que celui d'accélérer les inappréciables bienfaits des lumières générales et particulières, des travaux intellectuels et des monumens des arts, elles mériteraient encore toute la reconnaissance des hommes et des peuples.

Ce qui est vrai des primes consacrées aux arts, aux sciences et aux lettres, ne l'est-il pas également des primes affectées à toutes les industries productives ?

Ici la question change de face.

Le protecteur naturel de toute industrie productive est le consommateur de ses produits, et si cette protection ne lui suffit pas, on voudrait inutilement y suppléer par des primes, ou, ce qui est la même chose, par des tributs imposés sur toute la population pour la satisfaction d'un petit nombre de consommateurs. Dans ce cas, il faut s'en tenir rigoureusement au principe établi par Adam Smith :

« Qu'il ne faut pas forcer le capital d'entrer dans un canal moins avantageux et souvent même désavantageux, parce que c'est déranger la distribution naturelle des capitaux et du travail. »

Malgré la vérité et la justesse de ce principe auquel on ne peut refuser son hommage, on doit sentir que son application n'est pas absolue, sans exception et sans restriction ; il y a peu de principes absolus, si même il en existe en économie politique. Sans doute il faut toujours avoir présent à la pensée le principe d'Adam Smith, quand il s'agit d'accorder des primes à l'industrie productive ; mais on ne doit pas les exclure toutes les fois qu'elles peuvent introduire dans un pays un genre de production qui peut y prospérer, accroître la masse du travail, et offrir de nouveaux emplois au capital. N'est-ce pas ainsi que se sont opérés, dans tous les pays, les améliorations de l'agriculture, l'établissement de toutes les branches d'industrie et de commerce ? Les primes ne sont alors que des avances qui portent des fruits abondans, et finissent par enrichir les peuples.

Qu'on ne dise pas que l'intérêt particulier est un plus puissant promoteur et un guide plus sûr des créations industrielles que les gouvernemens qui consacrent des primes à les provoquer oui les encourager ; cela serait vrai, si le gouvernement voulait faire par lui-même, et devancer par ses soins les inspirations du génie, de l'industrie et du commerce ; mais quand il se borne à les encourager et à les seconder dans leurs entreprises par des primés qui atténuent leurs risques, il ne fait que remplir la tâche qui lui est imposée par la nature des choses, et dont l'accomplissement doit le plus l'honorer aux yeux des peuples et de la postérité.

Vainement dit-on que si l'on ne doit pas accorder des primes à l'industrie qui prospère, on doit les refuser à celle qui est en perte, parce que c'est détourner le capital d'un emploi avantageux pour le porter dans un autre qui est ruineux pour lui.

Je ferai remarquer d'abord que cette objection n'atteint pas les industries qui n'existent pas encore, et qui non-seulement peuvent n'occasionner aucune perte, mais peuvent donner de grands profits ; il ne serait pas sage de repousser une espérance raisonnable et de lui refuser tout sacrifice.

Cette objection ne s'applique pas davantage aux industries qui ont à lutter contre l'industrie étrangère, qui ne sont pas encore parvenues au degré de perfection nécessaire pour soutenir la concurrence dans le marché national et étranger.

Il est évident que dans tous ces cas, et dans une foule d'autres semblables ou analogues, qu'il serait trop long d'énumérer, les primes peuvent être grandement utiles, quoiqu'elles détournent une partie du capital des emplois plus productifs vers lesquels il se serait porté. Tout ce qu'il faut pour motivera sacrifice, c'est qu'il ne soit fait qu'à des espérances raisonnables, à des améliorations et à des perfectionnemens qui, dans un temps plus ou moins rapproché, produiront dé

riches indemnités ; c'est surtout que ces primes cessent dés qu'elles ne sont plus nécessaires ou ne peuvent plus produire l'effet qu'on en devait attendre.

Àquoi donc s'applique, en dernière analyse, le principe si judicieusement établi par Adam Smith.

Au seul cas où un pays entreprendrait de soutenir par des primes un genre d'industrie et de commerce qui serait en perte, et qui n'aurait aucune chance de prospérité. Or vit-on jamais rien de semblable sous un gouvernement éclairé et attentif aux grands intérêts qui lui sont confiés ?

Il n'est pas sans exemple cependant que des gouvernemens soutiennent par des primes très-dispendieuses la pêche maritime, quoiqu'on n'ait aucune assurance que dans un temps plus ou moins éloigné elle se suffira à elle-même ; mais alors les primes ont moins pour objet les profits de cette industrie que les progrès de la marine et tous les avantages politiques qui en résultent.

Il est donc évident que le principe tutélaire de l'emploi des capitaux n'a que peu ou point d'application aux primes qui ont pour but la production.

Quant aux primes relatives aux exportations, elles ne méritent pas à beaucoup près la même faveur que celles qui sont destinées à la production ; elles ne doivent pas cependant subir indistinctement la proscription que leur inflige le principe d'Adam Smith.

Et d'abord on convient que le drawback, ou la restitution des taxes imposées sur les produits destinés à l'exportation, est non-seulement sans inconvénient, mais utile et avantageux. Cette restitution se borne en effet à décharger les produits exportables de taxes qui, en élevant leurs prix, les rendent moins propres à soutenir la concurrence dans le marché étranger ; de sorte que si les capitaux employés

à obtenir ce genre de produits, lors même qu'ils étaient assujettis à des taxes, leur donnaient des profits suffisans, leur emploi sera encore plus profitable lorsque leurs produits seront exempts de taxes : nul doute, par conséquent, sur l'utilité de ce genre déprimes.

Àl'égard des autres primes on soutient qu'elles rentrent dans la catégorie de celles qui détournent le capital d'un emploi avantageux, pour le porter dans une autre moins avantageux et peut-être même désavantageux.

Je ne nierai pas que tel ne puisse être l'effet de la plupart des primes d'exportation ; mais je dirai encore ici que la régie ne doit pas être absolue ? et qu'il est une foule de cas où elle doit céder à des considérations qui nécessitent sa modification.

Si, par exemple, un commerçant forme le projet d'introduire les produits de son pays dans des marchés étrangers où ils sont inconnus, et s'il n'est retenu que par l'étendue des risques auxquels il s'expose, serait-ce, de la part de son gouvernement, manquer de lumières et de prudence que de lui accorder des primes capables d'alléger ses risques et ses chances, et ne suffit-il pas, pour autoriser de semblables sacrifices, qu'on ait l'espérance bien fondée d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie du pays. On peut d'autant moins hésiter à cet égard, que c'est à de semblables secours qu'on doit l'établissement colonial de l'Europe dans toutes les parties du monde. Si ces colonies épuisèrent d'abord l'Europe d'hommes çt de capitaux ; si elles les détournèrent du moins des emplois plus utiles qui les occupaient, on doit convenir aussi que ces colonies se sont généreusement acquittées des avances qu'on leur avait faites ; qu'elles ont versé en Europe d'immenses richesses, changé ses destinées, et ouvert devant elle un avenir de prospérité et de puissance dont il est impossible de mesurer par la pensée la grandeur et les prodiges.

Serait-ce donc être moins sage et moins prudent si l'on balançait encore par des primes les risques d'un commerce irrégulier avec l'étranger, et-si, par leur secours, on parvenait à le régulariser.

Ce problème s'est élevé à l'occasion de la prime accordée par le gouvernement anglais pour encourager l'exportation de ses grains. Pendant un long espace de temps, des discussions très-étendues se sont élevées sur ce sujet ; les meilleurs ouvrages d'économie politique de l'Angleterre y ont pris part, et même depuis que la prime a été supprimée, l'on n'est pas encore d'accord sur sa solution. Les résultats de cette prime auraient dû cependant la réconcilier avec ses détracteurs. Il est prouvé en effet, par des faits authentiques et irrécusables, que, depuis l'établissement de la prime jusqu'à sa suppression, la valeur des blés exportés surpassa la valeur des blés importés d'une somme excédant le montant de la prime ; d'où il résulte que, pendant la durée de la prime, l'Angleterre assura aux produits de son agriculture un débouché qui en favorisa la production ; que ses profits sur cette exportation couvrirent les pertes que durent occasionner les importations qui eurent lieu pendant les mauvaises récoltes, et qu'en dernière analyse, le commerce des grains, si périlleux pour les commerçans, leur donna les mêmes profits qu'ils auraient obtenus dans les autres branches du commerce. Dans ce cas la prime parvint à régulariser le commente des grains, le plus périlleux de tous les commerces, et le plus utile si l'on était assuré de le régulariser.

Ce résultat incontestable incontesté me semble devoir relever les primes sur les exportations de la défaveur qu'Adam Smith leur a montrée, et je crois qu'on peut admettre, comme une vérité certaine, que les primes qui tendent à régulariser les commerces irréguliers doivent être exceptées du discrédit que le principe d'Adam Smith a jeté sur les primes d'exportation.

En un mot, les primes qui encouragent la production sont presque toujours utiles et profitables, et celles qui ouvrent de nouveaux dé-

bouchés aux produits ou qui régularisent les chances de leur exportation, forment des exceptions nécessaires et indispensables au principe qui établit les avantages de la liberté de l'emploi des capitaux.

PRIX. — C'est une somme de monnaie donnée et reçue comme l'équivalent d'une denrée ou d'un produit du travail.

Le prix est réel ou nominal.

Il est réel, quand la monnaie donnée en paiement est au titre et au poids de sa fabrication.

Il n'est que nominal, quand la monnaie n'a plus le même poids et n'est plus au même titre, ce qui arrive par la falsification, l'usure et la rognure des espèces monnayées.

On ne connaît la somme de monnaie qu'il faut donner en paiement du prix des produits, que par la connaissance de la proportion de la quantité des produits qu'on veut vendre avec la quantité de ceux qu'on veut acheter et qu'on peut payer ; ou, en d'autres termes, le prix est réglé par la demande d'acheter et l'offre de vendre ; l'accord du vendeur et de l'acheteur forme le prix vénal.

Ainsi prix vénal, prix réel et prix nominal ; voilà en quoi consiste toute la théorie des prix ; voilà ce qu'il faut savoir et peut-être tout ce qu'on peut savoir ; mais les écrivains les plus éclairés et les plus dignes de faire autorité ont été plus loin.

Ils admettent un prix naturel qui consiste dans les frais de production et vers lequel gravitent tous les autres prix.

Le prix naturel varie suivant l'état de la société, les difficultés de la production et la nature des produits.

Àune époque peu avancée de la société civile, les frais de production ne consistent le plus souvent que dans les salaires du travail. Cela a lieu lorsque la terre n'est pas appropriée, que chacun peut tra-

vailler où il veut, ou du moins ne paie rien pour la terre qu'il cultive, et lorsque ses propres ressources suffisent pour le faire subsister pendant son travail : la pêche pourrait en offrir un exemple non-seulement parmi les peuples sauvages, mais même dans quelques pays civilisés.

Àun degré plus élevé de la société civile, lorsque la terre est appropriée et qu'on ne peut la cultiver qu'en donnant au propriétaire une part des produits de la culture, le prix naturel des produits agricoles se compose des salaires de l'ouvrier et de la rente du propriétaire.

Enfin, lorsque la société civile a atteint le plus haut degré de civilisation auquel elle peut parvenir, le producteur n'obtient la production qu'en payant à l'ouvrier son salaire, ou en lui faisant les avances qui lui sont nécessaires pour travailler et subsister pendant son travail, et en acquittant la rente du propriétaire. Alors le prix naturel consiste dans le salaire du travail, les profits du capital et la rente de la terre.

Si le producteur ne trouve pas dans le prix vénal le prix naturel, il est en perte et ne peut pas continuer sa production.

Telle est en substance toute la théorie du prix naturel.

Mais de bonne foi, à quoi peut-elle servir dans l'usage ?

Le prix naturel règle-t-il le prix vénal ? Non.

Exerce-t-il du moins quelque influence sur ce prix ? Non.

Donne-t-on un prix plus ou moins élevé selon que le prix naturel est plus ou moins haut ? Non.

Le prix vénal, comme nous l'avons vu, n'obéit qu'à la loi du marché et à la concurrence de l'offre et de la demande : le prix naturel kit est tout-à-fait étranger.

Ce prix sert-il du moins au producteur pour établir sa demande lorsqu'il porte ses produits au marché ? Non ; car, s'il formait sa demande sur le prix naturel, il n'obtiendrait jamais un prix vénal supérieur au prix naturel, et il est de fait qu'il l'obtient le plus souvent.

L'inutilité du prix naturel est donc évidente, et l'on a de la peine à comprendre pourquoi on l'a introduit dans la science. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne sert qu'à la compliquer, à la surcharger d'un mystère qui en impose longtemps avant qu'on s'aperçoive qu'il ne fait honneur qu'à l'érudition de l'écrivain, érudition rarement favorable aux progrès de la science. Dans mon opinion, l'utilité de la science et la vérité doivent faire disparaître le prix naturel ; et n'admettre que le prix vénal, réel et nominal.

PRODUCTION.— Dans le sens économique, la production est le travail achevé ; l'un est la cause et l'autre est le résultat ; travailler, c'est produire, et produire c'est travailler. Tant que la production est un travail, si je puis m'exprimer ainsi, elle ne se distingue pas de lui, dérive des mêmes causes, obéit aux mêmes impulsions, suit les mêmes directions, et arrive au même but. Voyez Travail.

Mais cette identité cesse dès que la production est sortie des mains de l'ouvrier. Alors le travail disparaît dans la production, et l'on chercherait inutilement en elle des traces de ses premiers rapports avec le travail. Qu'elle ait coûté peu ou beaucoup de travail, peu importe ; il n'en résulte pour elle ni avantage ni dommage ; elle n'a ni plus ni moins de valeur ; elle reste ce qu'elle est, ou plutôt ce que la font les nouveaux rapports dans lesquels elle se trouve.

Destinée à satisfaire des besoins ou à procurer de l'aisance, des commodités et des jouissances, elle tombe dans la dépendance des besoins et des moyens de consommer.

Est-elle sans demande ? personne n'a-t-il le besoin ou le moyen de la consommer ? elle est inutile, quelle que soit son utilité ; elle est

sans valeur, fut-elle d'un prix infini. Mieux aurait valu qu'elle n'eut point existé ; les fruits du travail qu'elle a coûté auraient peut-être trouvé un meilleur emploi.

Est-il donc vrai que des productions peuvent être inutiles ? Cela est également certain en théorie et dans la pratique, et cela arrive toutes les fois que la production dépasse les besoins des consommateurs et leurs moyens de consommer.

Quelques écrivains ont cependant avancé récemment que la production crée la consommation, et que si la consommation manque à la production c'est parce qu'on ne produit pas assez.

Quelque révoltant que soit ce paradoxe, il a été le sujet d'une controverse assez vive parmi des écrivains éclairés ; mais les plus simples réflexions suffisent pour faire sentir l'inutilité de cette controverse.

Si la production créait toujours et nécessairement la consommation, il n'y aurait jamais de surabondance, et ce mot ne se trouverait pas dans la langue économique ; car que veut-il dire, sinon que la production surpasse les besoins de la consommation, et que l'action délétère du temps détruit ce qui n'a pas trouvé de consommateur.

Chercher un remède au mal dans le mal même, augmenter la production, quand celle qui existe surabonde, et prétendre qu'il y aura d'autant plus de consommation qu'il y aura plus de surabondance, c'est le comble de l'aveuglement ou de l'irréflexion. À la production non consommée, ce n'est pas de nouvelles productions qu'il faut ajouter pour égaler la consommation à la production, c'est le nombre des consommateurs qu'il faut augmenter.

Àla vérité plus de production donne plus de moyens de consommer, mais ne donne pas plus de consommateurs ; et si le nombre des consommateurs n'augmente pas avec les moyens de consommer, il

n'y aura pas plus de produits consommés, mais il y aura plus de produits perdus pour le producteur.

Ce qui a donné lieu au paradoxe qui m'occupe, c'est que la production qui trouve des consommateurs les doit aux moyens qu'ils ont de consommer, moyens que leur fournit la production ; et que multiplier les moyens de consommer a paru offrir la certitude de la consommation de toute la production. Mais ce ne sont pas les moyens de consommer qui sont la mesure de la consommation, il faut encore dès consommateurs. Sans eux on aura beau multiplier les moyens de consommer, on n'aura point de consommation.

Le grand intérêt des peuples est d'assurer des consommateurs à la production, et non d'étendre la production sans aucun égard à la consommation : les débouchés peuvent manquer à la production, c'est un grand malheur pour un pays ; mais il est bien rare que la production manque aux débouchés, et dans ce cas, ce n'est qu'une privation d'avantages, et non une perte réelle. Qu'on consulte l'expérience particulière et générale, ce creuset où s'épurent les vrais principes, et l'on verra que l'Europe n'a augmenté ses productions, sa prospérité et sa puissance que par les débouchés que lui ont ouverts ses nombreuses colonies dans toutes les parties du monde. Aujourd'hui même, quels sont les peuples dont la production est la plus étendue, la plus abondante et la plus riche ? Ce sont, sans contredit, ceux qui ont les plus vastes débouchés. Quand on a de pareils exemples sous les yeux, c'est les fermer à la lumière que de chercher des débouchés à la production dans la production même.

Ce sent les débouchés qui assurent la consommation, comme la consommation stimule la production. Que la demande de la production l'emporte sur l'offre du producteur, et la production sera consommée, et sa consommation lui donnera toute la valeur qu'elle peut et doit avoir. Il vaut mieux que le consommateur presse le producteur et attende la production, que si le producteur cherchait le

consommateur et lui offrait la production. Tels sont les principes régulateurs de la production que ne peuvent altérer de vains paradoxes.

PROFITS. — On entend par ce mot la part de chaque individu dans la production effectuée par le travail d'un pays, production qui compose son revenu total, Cette part de l'individu dans le revenu du pays, peut lui appartenir à trois titres : comme salaire de son travail, comme profit de son capital, ou comme rente de sa terre. Ces trois titres ne s'excluent pas ; ils peuvent au contraire se cumuler, et rien n'empêche que la part du même individu ne se compose de salaire, de profit du capital et de la rente de la terre.

Lorsqu'il cultive sa terre avec son capital, toute la production de sa terre lui appartient, et il ne la partage avec personne.

S'il ne cultive sa terre qu'avec le secours d'un capital qui ne lui appartient pas, il n'a droit qu'au salaire et à la rente.

Ou s'il cultive avec son capital une terre qui n'est pas sa propriété, il ne perçoit que le salaire du travail et les profits du capital.

Enfin, si la terre et le capital ne lui appartiennent pas, sa part se réduit an salaire de son travail.

Il en est de même du partage des produits des manufactures et du commerce ; il n'y a de différence, par rapport à ces deux genres d'industrie, que dans un seul point ; c'est que la rente de la terre se confond avec le capital, ce qui réduit le partage des produits à deux parts, l'une pour les salaires du travail, et l'autre pour les profits du capital. Ces deux parts sont réunies ou séparées, selon que les individus travaillent avec leurs capitaux, ou avec des capitaux qui ne leur appartiennent pas.

Ces trois grandes divisions du revenu en salaires du travail, en profits du capital et en rente de la terre comprennent non-seulement l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire du sol ; mais aussi tous les

services publics et privés qui leur sont rendus individuellement ou collectivement ; ce qui opère une sous-division dans le partage du revenu, mais n'altère point la régularité de sa division générale.

Ya-t-il des lois régulatrices des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre ? On le croit, et il faut avouer que dans aucune partie de la science on n'a développé plus de pénétration, de sagacité et de discernement. Toutefois, ces lois sont subordonnées à tant de modifications est d'exceptions, qu'on est également embarrassé par la loi et par l'exception.

Ainsi l'on admet que dans le même canton il y a un taux moyen des salaires du travail, et qu'il est déterminé par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse du pays ; mais en même temps on ajoute que l'influence de la richesse est modifiée par la nature de l'emploi du travail. S'il en est ainsi, comment discerner la loi de l'exception et l'exception de la loi ? Ne retombe-t-on pas dans des faits particuliers qui diffèrent l'un de l'autre, se refusent à tout résultat commun, et ne peuvent par conséquent être généralisés ? Ce qu'il y a de moins douteux dans une matière si obscure, c'est que, quelle que soit la marche du travail, le salaire est nécessairement influencé par l'état de la richesse du pays. La raison en est évidente.

Quand la richesse est progressive, on est plus avide de jouissances ; il faut plus de travail pour les satisfaire ; les ouvriers plus recherchés sont plus rares, et la demande du travail l'emporte sur l'offre de travailler ; le salaire hausse par conséquent et sa hausse est l'effet nécessaire de la progression de la richesse, effet qui ne peut être modifié par la nature du travail.

Par la raison contraire le salaire est stationnaire, quand la richesse reste dans le même état, et il baisse quand elle décline.

Ces résultats me paraissent certains et inévitables.

M. Malthus est cependant d'opinion que les progrès de la richesse nationale ne font hausser le salaire du travail que dans le seul cas où la richesse agricole est progressive comme les autres branches de la richesse générale.

Cette opinion fait donc dépendre les progrès de la richesse générale de ceux de la richesse agricole. Je l'ai discutée ailleurs dans toute son étendue, et la nature de l'ouvrage qui m'occupe ne permet pas de la reproduire avec tous ses développemens ; il me suffit de faire remarquer qu'elle suppose qu'un pays ne peut s'enrichir sans augmenter sa population, ce qui nécessite l'augmentation de ses subsistances ; mais cette supposition est en opposition directe avec la civilisation et la perfectibilité sociale. Il est, au contraire, certain qu'à mesure qu'un pays s'enrichit il fait des progrès dans les arts et dans les sciences ; que les progrès des lumières abrègent, facilitent et perfectionnent le travail, rendent moins nécessaire le nombre des ouvriers, et du moins font que l'augmentation des classes laborieuses n'est point nécessaire. Dans la direction actuelle du travail un pays pourrait s'enrichir pendant des siècles, sans avoir besoin d'augmenter sa population laborieuse et la quantité de ses subsistances.

L'objection de M. Malthus contre l'influence de la richesse sur le salaire du travail est donc sans aucun fondement.

Quant aux profits du capital, ils subissent aussi les lois de la richesse ; mais son influence est tout-à- fait différente de celle qu'elle exerce sur le salaire du travail.

Quand la richesse est progressive, les profits du capital baissent.

Ils sont dans un état stationnaire tant quelle reste dans le même état, et ils haussent quand elle décline.

Ces effets sont nécessaires et inévitables.

Quand la richesse est progressive, le capital abonde ; il est plus offert que demandé, et doit par conséquent baisser.

Il en est autrement quand la richesse décline. Alors sa décadence est accompagnée de la destruction du capital ; le mal général pèse plus particulièrement sur les capitalistes ; le capital est rare ; il est plus demandé qu'offert, et ses profits s'élèvent dans la proportion du besoin qu'on éprouve.

Les profits du capital sont donc, comme les salaires du travail, soumis à l'influence de la richesse progressive, stationnaire ou rétrograde, et cette influence ne peut être arrêtée ni modifiée par la nature des emplois du capital.

On a élevé sur les profits du capital une difficulté qui complique prodigieusement leur théorie si elle ne la dénature pas. Cette question mérite d'autant plus d'attention, que $a solution est contraire aux doctrines établies et jusque-là généralement adoptées par tous ceux qui ont récemment écrit en Angleterre sur l'économie politique.

On prétend que les profits du capital consistent dans la différence de la valeur des avances nécessaires pour produire une denrée, et la valeur de la denrée quand elle est produite.

Cette proposition me paraît évidemment erronée.

Elle repose sur la supposition que ce sont les avances du capital qui produisent la denrée ; mais il est de fait qu'elles n'y ont pas plus de part que les salaires du travail et la rente de la terre ; toutes les trois y ont concouru, et de leur concours résultent leurs droits communs au partage de la denrée produite ; droits indéterminés que la production m détermine pas, mais qui l'est jusqu'à certain point par l'influence de la richesse.

Àla vérité, si un individu entreprend de produire une denrée, elle lui appartient toute entière, quand il paie les salaires du travail, l'inté-

rêt du capital et la rente de la terre ; et dans ce cas son profit est de la différence de la valeur des frais de ta production à la valeur de la chose produite ; mais on tomberait dans une grave erreur, si on confondait les profits de l'entrepreneur avec les profits du capital.

L'entrepreneur de la production n'est pas plus le capitaliste qui a fait l'avance des capitaux que l'ouvrier qui a fait l'ouvrage, que le propriétaire dont la terre a concouru à la production ; il peut leur être étranger, car il peut n'être ni capitaliste, ni ouvrier, ni propriétaire de la terre ; aussi ses profits ne dérivent-ils d'aucun de ces trois titres. Ils ont leur, source dans l'art de réduire les frais de la production, de la rendre plus abondante et d'augmenter sa valeur. Ses profits sont, par conséquent, le prix de son génie, de ses lumières, de ses talens, de son activité et des chances que son entreprise lui fait courir. Ils forment une sorte particulière de profits étrangers à ceux des salaires du travail des profits du capital de la terre, et qu'on ne peut pas comprendre dans ces trois grandes classifications sans porter le désordre et la confusion dans cette partie de l'économie politique.

Enfin la rente de la terre dérive de deux sources différentes, de l'état de la richesse et de sa fécondité naturelle et acquise. (Voyez Rente de la terre et Salaire du travail.)

Production

PAPIER-MONNAIE. — C'est un instrument des échanges dont le gouvernement force les particuliers à se servir dans leurs transactions commerciales.

Cet instrument destiné à remplacer la monnaie métallique, en diffère dans un point fondamental qui n'a pas encore été remarqué.

La monnaie métallique a une valeur qui est préférée à toute autre par ceux qui la prennent ou la donnent en échange. Elle est donc un instrument d'échange du choix des échangistes.

Il n'en est pas de même du papier-monnaie créé par le gouvernement. Il n'est pas une valeur préférée ; il n'en a point de préférable à aucune autre ; il n'en a point qui lui soit inhérente. Toute sa valeur est fiduciaire, c'est-à-dire qu'on a l'espérance que sa valeur sera remboursée par le gouvernement qui l'a émise. Il n'est donc pas un instrument choisi par les échangistes, mais un instrument qui leur est imposé.

De cette différence entre les deux instrumens d'échange découlent des effets contraires, mais analogues à leur nature particulière.

Comme tout te monde préfère la monnaie métallique à tout autre produit dû travail, les échanges ont la plus grande activité, et leur mouvement donne la plus forte impulsion à la production et à la consommation.

Àla production parce que le producteur est stimulé par la possession de la monnaie, objet de ses désirs.

Àla consommation, parce que le consommateur porté par le désir des jouissances à se priver de la monnaie qu'il affectionne, a la certitude de la recouvrer par plus de travail, d'habileté et de soin dans ses affaires.

Il n'en est pas ainsi du papier-monnaie, quand il remplace la monnaie dans les échanges. Comme il n'a par lui-même aucun attrait, qu'on ne le prend que par nécessité, et qu'on s'en défait aussitôt qu'on le peut, les échanges n'ont d'autre mobile que les besoins réciproques des échangistes. Tous gardent leurs produits autant qu'ils le peuvent, parce qu'ils les préfèrent au papier-monnaie qu'on leur donnerait en

échange, et ils ne s'en défont que lorsqu'ils sont assurés de l'emploi du papier-monnaie.

D'où il résulte évidemment que les échanges n'ont de stimulant que la nécessité, font languir la production et la découragent.

Sans doute le peu de prix qu'on met au papier-monnaie est favorable à la consommation, et c'est en effet ce qu'on a remarqué par tout où l'on a introduit le papier-monnaie ; mais on s'est évidemment mépris lorsqu'on a cru que cette consommation éphémère devait mériter quelque considération au papier-monnaie. Toute consolation n'opère pas nécessairement la reproduction des produits consommés ; elle n'a cet effet qu'autant que le consommateur offre au producteur un équivalent de ses produits, dont il est content et satisfait. Le papier-monnaie n'a pas cet avantage : il doit donc arriver que la consommation, quoique très-active, ne communique pas son activité à la production ; celle-ci ne reçoit de mouvement que des nécessités du producteur, et, par conséquent, il n'y a ni excédant de production, ni économie dés consommations, ni accroissement des capitaux, ni aucune des causes de la prospérité et de la richesse des peuples modernes.

Tout ce qu'on peut espérer dans un tel état des choses, c'est que la richesse reste stationnais, et cet espoir n'a même aucun fondement.

Le discrédit inhérent à la nature du papier-monnaie lui fait bientôt éprouver une baissé dans son échange avec les autres produits du travail ; les changes étrangers haussent de toute sa baisse, et l'étranger en profite pour vendre cher ses produits et acheter à bon marché ceux qu'il paie en papier-monnaie. Son exemple influe sur l'état du marché intérieur : les produits haussent dans la proportion du discrédit de la monnaie. La consommation est irrégulière, le désordre pénètre dans toutes les relations, et le pays s'appauvrit et se ruine.

Cet aperçu me dispense d'entrer dans le détail des autres vices du papier-monnaie, résultant de l'incertitude de sa proportion avec les besoins de la circulation, des risques de la falsification et de la variation de la valeur monétaire.

Comment donc quelques écrivains ont-ils pu croire qu'on peut toujours maintenir la valeur du papier-monnaie en proportionnant son émission aux besoins de la circulation ? Comment n'ont-ils pas observé que cette valeur ne s'est maintenue dans aucun des pays qui ont eu le malheur de recourir au fatal expédient du papier-monnaie, qu'aucun n'a pu arrêter sa baisse, pas même l'Angleterre, dont on ne contestera pas sans doute l'habileté, l'attention et la sollicitude dans la conduite de ses affaires. Partout le discrédit du papier-monnaie, a forcé d'y renoncer, et le retour à la monnaie métallique a produit des secousses, non moins funestes que le papier-monnaie, à la prospérité publique et particulière.

Ainsi, tout me paraît se réunir pour justifier l'éloignement des peuples pour le papier-monnaie, et tout doit faire sentir aux gouvernemens qu'il est de leur devoir de les préserver de ce déplorable fléau.

PAUVRES. — On entend par ce mot les individus qui, dans toutes les classes de la population, sont privés de tout ou de partie des choses nécessaires à la vie physique et sociale. Dans tous les temps et dans tous les pays cette misérable condition a toujours inspiré une tendre compassion, et le poète a eu raison de dire :

De nos jours on voit, dans tous les rangs de la société civile, des personnes vivement émues par les souffrances du pauvre, s'imposer les sacrifices les plus pénibles, et donner l'exemple des plus nobles vertus.

D'un autre côté, la religion chrétienne fait du soulagement des pauvres un devoir absolu, une obligation spéciale du sacerdoce, un titre aux récompenses de la vie éternelle.

Enfin le pouvoir social applique des fonds considérables aux besoins de l'humanité souffrante.

Jusqu'ici cette disposition générale des esprits a été déterminée par des sentimens généreux, ou par des considérations morales et religieuses ; on ne s'est point appliqué à en pressentir les résultats économiques ; on a obéi à l'impulsion de la sympathie, sans s'inquiéter des avantages et des inconvéniens qui en résultent pour la société civile et même pour l'espèce humaine.

Mais depuis que l'économie politique a porté la lumière sur la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne, elle a dû nécessairement s'occuper de l'emploi des fonds affectés au secours de la pauvreté et de l'indigence, et ses découvertes, loin d'être favorables à cette disposition aveugle de la fortune publique et particulière, doivent du moins convaincre les plus incrédules qu'il ne suffit pas, pour gouverner les affaires de ce monde, de la pureté des sentimens, de la droiture des intentions et de la sagesse des vues ; il faut encore se tenir en garde contre les inspirations de la vertu.

Comme l'homme ne peut subsister qu'avec les produits, qu'il se procure par son travail, la population numérique de chaque pays est nécessairement subordonnée à la quantité des produits nécessaires à sa subsistance.

Et qu'on ne croie pas qu'il est au pouvoir de chaque pays d'obtenir toutes les subsistances dont sa population a besoin pour vivre ; que la procréation de la population et l'accroissement des subsistances sont toujours dans d'exactes proportions, et qu'ils sont également indéfinis et illimités ; il est, au contraire, certain que la faculté procréatrice de l'espèce humaine est indéfinie et illimitée, tandis que la faculté productive des subsistances est définie et limitée. Il y a donc un point où, malgré la puissance indéfinie de la procréation, la population doit s'arrêter, et ce point est celui où s'arrête la production des subsis-

tances. Toutes les privations que s'impose l'humanité, que prescrit la religion, que commande le pouvoir social, ne peuvent rien changer à cet ordre immuable de la nature des choses, ni faire vivre un individu de plus que celui que la faculté productive des subsistances peut nourrir.

Àla vérité, une répartition plus sévère des subsistances permet à la charité dé reculer les limites de la population ; mais ce succès est de peu de durée, et la progression indéfinie de la population l'a bientôt faite arriver jusqu'à la borne fatale qu'elle ne peut franchir. Alors la charité est impuissante pour l'individu souffrant ; elle ne peut le soustraire à sa destinée ni l'empêcher de périr ; elle doit par conséquent se tenir en gardé contre ses propres séductions, et ne pas favoriser la procréation d'individus dont elle ne peut pas protéger la vie.

Cette première limite n'est pas la seule que la charité doit craindre de franchir ; elle doit aussi s'arrêter devant l'obstacle que lui oppose la loi qui règle la distribution des subsistances : loi non moins impérieuse que celle qui fixe leur limite.

Quelle est donc la loi qui règle la répartition des subsistances ? C'est, pour les classes qui sont l'objet de la charité publique, la loi des salaires du travail ; et, il faut l'avouer, il est difficile de concilier cette loi avec la disposition des fonds de la charité publique.

Les salaires du travail sont la part des classes laborieuses dans le fonds des Subsistances de chaque pays, part toujours déterminée par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse sociale. Si donc les salaires ne peuvent faire subsister que cent individus, tous les efforts de la charité ne peuvent pas donner des subsistances à cent un. Tout ce qu'elle fait à cet égard se réduit, en définitive, à donner à l'un la part de l'autre, et par conséquent elle déplace la pauvreté et ne la soulage pas.

Le mal peut même être beaucoup plus grand qu'il ne le paraît sous ce point de vue. Si, ce qui est presque inévitable, la portion des salaires que distribue la charité n'est pas aussi productive qu'elle le serait, si elle était abandonnée à la lutte de la concurrence, la charité diminue les ressources sociales, et augmente la pauvreté qu'elle veut soulager,

Ainsi la charité marche entre deux écueils, le déplacement de la pauvreté et son accroissement.

N'y a-t-il donc pour elle aucun moyen de suivre le penchant que la nature a gravé si profondément dans tous les cœurs ? est-elle condamnée à voir des souffrances qu'elle ne peut pas soulager ? Non sans doute ; mais sa tache est d'une nature différente, et le champ est encore assez vaste pour exercer ses généreuses sollicitudes.

Les maux imprévus, accidentels, temporaires, sont de son domaine et lui offrent une ample moisson de gratitude et de bénédictions. Là, il ne s'agit plus de faire subsister des individus qui ne devraient pas naître, ni de donner des salaires à ceux qui ; ne veulent ou ne savent pas travailler, ou ne font pas autant d'ouvrages que leurs concurrens ; là, il ne s'agit ni d'accroître ni de déplacer, la pauvreté, il ne faut que continuer les salaires à ceux qui en sont privés par un obstacle temporaire ; là, par conséquent, il n'y a point de perturbation ; il y a, au contraire, maintien de l'ordre et conservation de l'économie publique. Ainsi, la maladie de l'ouvrier et de sa famille, l'incendie de son habitation, la destruction de ses outils et de ses instrumens de travail, l'oppression du pouvoir, et une foule de cas semblables qu'il est impossible et inutile d'énumérer, sont autant d'occasions qui appellent les secours de la charité et légitiment ses dispositions bienfaisantes.

Mais ici s'élève une question du plus haut intérêt, et digne de fixer l'attention des amis de l'humanité.

Quel est le meilleur mode de distribution des secours que la charité peut consacrer au soulagement des souffrances temporaires ? Cette question est d'une haute importance.

Et d'abord il me semble que le concours de la charité sociale, de la charité religieuse et de la charité particulière, a le grave inconvénient de favoriser la confusion, le désordre et les abus de tout genre ; on peut donner trop et pas assez, faire dépendre les secours, non des besoins mais de l'intrigue, et fomenter les vices au lieu de soulager la misère.

D'un autre côté, la charité sociale ne répand ses bienfaits que par des établissemens publics nécessairement très-dispendieux, et cependant peu propres à remplir leur but. Les préposés de ces établissemens, et même les plus estimables, n'agissent que par le sentiment du devoir, et cela ne suffit pas dans une pareille situation ; quand il s'agit de soulager le malheur, il faut sympathiser avec le malheureux, s'associer à ses angoisses, souffrir de se* souffrances. Il ne faut pas surtout qu'on ait à craindre des dispositions intéressées, de l'insouciance et des dilapidations ; et malheureusement ces craintes n'ont été que trop souvent réalisées, et décréditent suffisamment ces sortes d'établissemens.

Qu'on se garde cependant de tirer de ces considérations la conséquence qu'il faut supprimer tous les établissemens de charité publique, il y en a de si essentiels et de si indispensables, surtout dans les grandes villes, qu'ils honorent le pays qui les possède, et sont les plus augustes monumens de sa civilisation. Tout ce que je veux dire, et ce qui me paraît vrai, c'est que la charité sociale doit se circonscrire dans ces établissemens ; hors de là, et surtout lorsqu'elle entre en concurrence avec la charité religieuse et particulière, elle doit renoncer à des services qu'elle ne peut pas accomplir aussi bien que l'une et l'autre.

Ce qui est vrai de la charité sociale l'est à quelques égards de la charité religieuse. Quoique les individus qui par religion se dévouent au service de l'humanité souffrante, offrent toutes les garanties qu'ils s'acquitteront avec scrupule des devoirs qu'ils se Sont imposés ; quoique l'expérience rende un témoignage éclatant à leurs vertus, quoiqu'on ne puisse leur refuser son admiration et son respect, on ne doit pas se dissimuler que leurs vertus sont souvent un obstacle au succès de leurs couvres. Ils sont plus portés à croire qu'à vérifier et d'autant plus faciles à surprendre qu'ils sont moins en garde contre des vices qu'ils ne soupçonnent pas. Il est bien rare que dans la distribution des charités religieuses il ne se glisse pas beaucoup d'abus qui s'enracinent graduellement et finissent par se légitimer.

La charité particulière est la seule sans inconvénient, et la seule qui réunisse tous les avantages. Elle n'est jamais déterminée que par la certitude du malheur, par la sympathie avec le malheureux, par le besoin de se délivrer des peines que sa présence fait éprouver. Elle est toute inspirée par l'humanité, la générosité et la vertu. Que faut-il pour la rendre aussi profitable qu'elle est digne d'admiration ? C'est de rapprocher, dans une association commune, tous les êtres qui, dans chaque localité, éprouvent le même sentiment, la même passion, le même besoin pour le soulagement des infirmités humaines. Que d'avantages pour le public, pour les particuliers, et même peur les corps religieux, si tous les secours étaient concentrés dans des associations intéressées à leur emploi ! Depuis qu'on a vu en Angleterre tout ce qu'on peut obtenir de l'esprit d'association, dans toutes les calamités humaines et sociales, on ne conçoit pas qu'on ait fait si peu d'efforts pour le faire naître dans les autres pays.

Sans doute on doit en attribuer la cause à l'antique influence des corps religieux, des corporations et des délégués du pouvoir, qui regardaient tous les devoirs de la charité comme un de leurs attributs, et l'on doit convenir que d'immenses charités s'écoulaient par leurs

divers canaux ; mais ce n'est pas seulement l'étendue des secours qui est désirable, c'est aussi le soin de leur distribution, et il me semble que, sous ce rapport, la charité officielle ne peut pas entrer en concurrence avec la charité officieuse, ou, en d'autres termes, avec l'esprit d'association.

Aussi est-il permis d'espérer qu'à mesure que l'influence du pouvoir des corps politiques et religieux s'affaiblira par la progression des lumières et la marche du temps, l'esprit d'association s'emparera avec beaucoup d'utilité pour l'humanité et pour la société civile, de ce sentiment profond pour le malheur que la nature a gravé dans le cœur humain, et que ses sollicitudes suppléeront à l'insuffisance et à l'impuissance des institutions religieuses, politiques et sociales. (V. Population.)

POPULATION. — En économie politique on entend par ce mot l'universalité des individus qui habitent un pays, sans aucun égard à leur état social, ou au mode de leur société civile, et à leur état politique, ou à la nature de leur gouvernement. On n'envisage la population que sous le rapport des causes qui déterminent sa progression ou sa décadence, et de l'influence de ces deux situations sur la richesse générale ; sous ce point de vue, le sujet de la population est d'un grand intérêt pour la science économique, et y tient une place éminente, surtout depuis qu'un ouvrage justement célèbre lui a donné tous ses développemens, et en a mis en évidence tous les résultats pratiques.

C'est une vérité fondamentale de cette partie de la science, que la race humaine, comme toutes les espèces animales, ne se conserve et ne multiplie que dans la proportion de ses moyens de subsistance, et qu'elle ne franchit pas impunément cette limite qui lui est assignée par la nature.

Quand elle les dépasse, les classes inférieures sur lesquelles se fait sentir le plus sévèrement la rareté des subsistances ne peuvent pas élever leurs enfans, et leur mort les punit de l'imprudance et de l'imprévoyance de leurs mariages.

Vainement l'humanité du pouvoir, la charité religieuse et la sympathie des êtres bienveillans, essaient-ils de détourner de ces classes infortunées le fléau de la mortalité, leurs efforts sont inutiles et leurs succès aggravent encore le mal auquel elles croient remédier. Elles propagent une population qui ne devrait pas naître, et qui meurt plus tard et plus malheureuse. On ne peut en effet maintenir l'accroissement de la population, malgré l'insuffisance des subsistances, que par une division moins inégale des produits existans, et tant que ces parts suffisent à la subsistance de toute la population, les lois des pauvres et les secours de la charité particulière suppléent à l'insuffisance de la part des pauvres par la réduction de celle des riches, et jusque là on ne peut qu'applaudir aux sentimens généreux qui inspirent de si nobles sacrifices.

Mais, dés que la somme des produits ne peut faire subsister que les trois quarts ou les deux tiers de la population, toutes les combinaisons de la bienveillance publique et particulière ne peuvent pas plus arrêter le dépérissement et la réduction des classes inférieures de la population, qu'on ne peut les faire vivre sans subsistances.

On a prétendu que la progression de la population est nécessairement suivie de la progression proportionnelle des subsistances ; mais cette opinion est eu opposition directe avec la nature des choses et avec l'expérience.

La faculté procréatrice de l'homme diffère tellement de la faculté productive de la terre, qu'elles semblent avoir une destination différente et même contraire.

Quand la faculté procréatrice de l'homme multiple la population d'un dixième, sa puissance s'accroit d'un dixième, et cette progression de ses forces est indéfinie, illimitée et géométrique.

Il en est tout autrement de la faculté productive de la terre, plus elle produit, moins elle est capable de produire, moins elle est productive. Elle s'épuise par le seul usage de ses forces, et s'anéantit par la continuité de leur emploi ; toutes les améliorations que lui prodiguent le génie et l'industrie de l'homme ne font qu'arrêter sa décadence, et ne peuvent tout au plus que lui conserver sa fécondité naturelle ; elle est toujours devancée par la faculté procréatrice de l'homme et dans l'impuissance de l'atteindre. Il faut pour qu'elles puissent marcher d'un pas égal que la faculté procréatrice de l'homme s'arrête et proportion ne sa marche à celle de la faculté productive de la terre, autrement la famine, la maladie et la mort rétablissent l'équilibre entre elles.

Vainement observe-t-on que la consommation est le mobile de la production ; que, dès que le nombre des consommateurs augmente la demande des subsistances, cette demande est toujours et nécessairement satisfaite.

S'il en était ainsi, il n'y a pas un seul état en Europe et dans le monde entier qui n'eût proportionné ses productions à sa faculté de produire, qui, s'il avait suffi de la demande des produits agricoles pour déterminer leur culture, eût laissé inculte un are de terre. La faculté illimitée de la procréation eût demandé continuellement à la terre de plus grands produits ; et si la demande eût été consentie, les états contiendraient dix fois autant de population qu'il y en a maintenant à leur surface.

Mais il ne suffit pas, pour accroître la production des subsistances, de l'accroissement de la population qui a le besoin et la volonté de les consommer ; il faut encore que ce surcroît de population puisse offrir

un équivalent en échange des produits qu'elle demande à consommer ; mais où prendrait-elle cet équivalent ?

Dans les pays civilisés, le seul équivalent que les classes inférieures de la population puissent offrir en échange de leur consommation consiste dans leur travail ; et il ne suffit pas que le travail soit offert, il faut encore qu'il soit demandé.

Or deux choses sont nécessaires pour que la demande du travail soit effective. Il faut des capitaux qui cherchent un emploi et des emplois qui promettent de bons profits. Sans ces deux conditions l'offre du travail est sans aucun effet, et l'on sent facilement que ces deux conditions n'existent pas nécessairement ; qu'on ne peut pas les créer à volonté, et surtout qu'elles ne résultent pas de l'accroissement de la population.

De là vient que, quoiqu'aucun pays n'ait pas épuisé sa faculté de produire, quoique la culture ne soit parvenue nulle part au dernier degré d'amélioration, l'inépuisable faculté procréatrice de la population ne leur a été d'aucun profit pt les a laissés dans l'état peu avancé où ils se trouvent. Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est précisément dans les états où la production est le moins avancée que le stimulant de la population est le plus faible ; de telle sorte que la production et la population Sont également stagnantes ; ce qui, a fait dire à Adam Smith :

« La demande de l'homme, comme celle de toute autre denrée, règle nécessairement la production de l'homme et la propagation du monde entier, »

Ainsi les progrès du travail, source universelle de la richesse, ne sont pas la conséquence nécessaire de l'accroissement de la population ; comme aussi tout accroissement de population, qui n'est pas précédé d'un accroissement des subsistances, entraîne la pauvreté, la misère et la ruine des classes inférieures de la population. Ce résultat

est inévitable et ne peut pas être arrêté par les secours de la charité publique et particulière ; il n'y a de remède assuré que dans la répression de la faculté procréatrice de l'homme, répression qui est en son pouvoir, et que les gouvernemens peuvent seconder par l'éducation du peuple qui lui fait connaître ses véritables intérêts et lui rend ses devoirs plus faciles. (Voyez Pauvres.)

PRIMES. — On entend par ce mot les encouragemens donnés par les gouvernemens, Soit en argent, soit de tout autre manière, à toutes les sortes d'industrie intellectuelle, spéculative et mécanique, dans l'intention de les introduire là où elles n'existent pas, de favoriser leur développement là où elles existent, et d'assurer l'exportation de leurs produits.

On range les primes en deux classes :

Celles en faveur de la production forment une classe ;

Et celles en faveur des exportations composent l'autre.

On est généralement d'accord que les primes en faveur de la production produisent de bons effets.

Qui pourrait en effet contester l'utilité et les avantages de celles qui influent sur la production et les progrès des arts, des sciences et des lettres ?

Sans doute il n'est pas impossible que la richesse individuelle et surtout l'esprit d'association suppléent en grande partie aux primes prélevées sur la richesse publique ; mais qu'il s'écoule de temps avant ce phénomène de la civilisation ! et quand les primes n'auraient d'autre mérite que celui d'accélérer les inappréciables bienfaits des lumières générales et particulières, des travaux intellectuels et des monumens des arts, elles mériteraient encore toute la reconnaissance des hommes et des peuples.

Ce qui est vrai des primes consacrées aux arts, aux sciences et aux lettres, ne l'est-il pas également des primes affectées à toutes les industries productives ?

Ici la question change de face.

Le protecteur naturel de toute industrie productive est le consommateur de ses produits, et si cette protection ne lui suffit pas, on voudrait inutilement y suppléer par des primes, ou, ce qui est la même chose, par des tributs imposés sur toute la population pour la satisfaction d'un petit nombre de consommateurs. Dans ce cas, il faut s'en tenir rigoureusement au principe établi par Adam Smith :

« Qu'il ne faut pas forcer le capital d'entrer dans un canal moins avantageux et souvent même désavantageux, parce que c'est déranger la distribution naturelle des capitaux et du travail. »

Malgré la vérité et la justesse de ce principe auquel on ne peut refuser son hommage, on doit sentir que son application n'est pas absolue, sans exception et sans restriction ; il y a peu de principes absolus, si même il en existe en économie politique. Sans doute il faut toujours avoir présent à la pensée le principe d'Adam Smith, quand il s'agit d'accorder des primes à l'industrie productive ; mais on ne doit pas les exclure toutes les fois qu'elles peuvent introduire dans un pays un genre de production qui peut y prospérer, accroître la masse du travail, et offrir de nouveaux emplois au capital. N'est-ce pas ainsi que se sont opérés, dans tous les pays, les améliorations de l'agriculture, l'établissement de toutes les branches d'industrie et de commerce ? Les primes ne sont alors que des avances qui portent des fruits abondans, et finissent par enrichir les peuples.

Qu'on ne dise pas que l'intérêt particulier est un plus puissant promoteur et un guide plus sûr des créations industrielles que les gouvernemens qui consacrent des primes à les provoquer oui les encourager ; cela serait vrai, si le gouvernement voulait faire par lui-même,

et devancer par ses soins les inspirations du génie, de l'industrie et du commerce ; mais quand il se borne à les encourager et à les seconder dans leurs entreprises par des primés qui atténuent leurs risques, il ne fait que remplir la tâche qui lui est imposée par la nature des choses, et dont l'accomplissement doit le plus l'honorer aux yeux des peuples et de la postérité.

Vainement dit-on que si l'on ne doit pas accorder des primes à l'industrie qui prospère, on doit les refuser à celle qui est en perte, parce que c'est détourner le capital d'un emploi avantageux pour le porter dans un autre qui est ruineux pour lui.

Je ferai remarquer d'abord que cette objection n'atteint pas les industries qui n'existent pas encore, et qui non-seulement peuvent n'occasionner aucune perte, mais peuvent donner de grands profits ; il ne serait pas sage de repousser une espérance raisonnable et de lui refuser tout sacrifice.

Cette objection ne s'applique pas davantage aux industries qui ont à lutter contre l'industrie étrangère, qui ne sont pas encore parvenues au degré de perfection nécessaire pour soutenir la concurrence dans le marché national et étranger.

Il est évident que dans tous ces cas, et dans une foule d'autres semblables ou analogues, qu'il serait trop long d'énumérer, les primes peuvent être grandement utiles, quoiqu'elles détournent une partie du capital des emplois plus productifs vers lesquels il se serait porté. Tout ce qu'il faut pour motivera sacrifice, c'est qu'il ne soit fait qu'à des espérances raisonnables, à des améliorations et à des perfectionnemens qui, dans un temps plus ou moins rapproché, produiront dé riches indemnités ; c'est surtout que ces primes cessent dés qu'elles ne sont plus nécessaires ou ne peuvent plus produire l'effet qu'on en devait attendre.

Àquoi donc s'applique, en dernière analyse, le principe si judicieusement établi par Adam Smith.

Au seul cas où un pays entreprendrait de soutenir par des primes un genre d'industrie et de commerce qui serait en perte, et qui n'aurait aucune chance de prospérité. Or vit-on jamais rien de semblable sous un gouvernement éclairé et attentif aux grands intérêts qui lui sont confiés ?

Il n'est pas sans exemple cependant que des gouvernemens soutiennent par des primes très-dispendieuses la pêche maritime, quoiqu'on n'ait aucune assurance que dans un temps plus ou moins éloigné elle se suffira à elle-même ; mais alors les primes ont moins pour objet les profits de cette industrie que les progrès de la marine et tous les avantages politiques qui en résultent.

Il est donc évident que le principe tutélaire de l'emploi des capitaux n'a que peu ou point d'application aux primes qui ont pour but la production.

Quant aux primes relatives aux exportations, elles ne méritent pas à beaucoup près la même faveur que celles qui sont destinées à la production ; elles ne doivent pas cependant subir indistinctement la proscription que leur inflige le principe d'Adam Smith.

Et d'abord on convient que le drawback, ou la restitution des taxes imposées sur les produits destinés à l'exportation, est non-seulement sans inconvénient, mais utile et avantageux. Cette restitution se borne en effet à décharger les produits exportables de taxes qui, en élevant leurs prix, les rendent moins propres à soutenir la concurrence dans le marché étranger ; de sorte que si les capitaux employés à obtenir ce genre de produits, lors même qu'ils étaient assujettis à des taxes, leur donnaient des profits suffisans, leur emploi sera encore plus profitable lorsque leurs produits seront exempts de taxes : nul doute, par conséquent, sur l'utilité de ce genre déprimes.

Àl'égard des autres primes on soutient qu'elles rentrent dans la catégorie de celles qui détournent le capital d'un emploi avantageux, pour le porter dans une autre moins avantageux et peut-être même désavantageux.

Je ne nierai pas que tel ne puisse être l'effet de la plupart des primes d'exportation ; mais je dirai encore ici que la régie ne doit pas être absolue ? et qu'il est une foule de cas où elle doit céder à des considérations qui nécessitent sa modification.

Si, par exemple, un commerçant forme le projet d'introduire les produits de son pays dans des marchés étrangers où ils sont inconnus, et s'il n'est retenu que par l'étendue des risques auxquels il s'expose, serait-ce, de la part de son gouvernement, manquer de lumières et de prudence que de lui accorder des primes capables d'alléger ses risques et ses chances, et ne suffit-il pas, pour autoriser de semblables sacrifices, qu'on ait l'espérance bien fondée d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie du pays. On peut d'autant moins hésiter à cet égard, que c'est à de semblables secours qu'on doit l'établissement colonial de l'Europe dans toutes les parties du monde. Si ces colonies épuisèrent d'abord l'Europe d'hommes çt de capitaux ; si elles les détournèrent du moins des emplois plus utiles qui les occupaient, on doit convenir aussi que ces colonies se sont généreusement acquittées des avances qu'on leur avait faites ; qu'elles ont versé en Europe d'immenses richesses, changé ses destinées, et ouvert devant elle un avenir de prospérité et de puissance dont il est impossible de mesurer par la pensée la grandeur et les prodiges.

Serait-ce donc être moins sage et moins prudent si l'on balançait encore par des primes les risques d'un commerce irrégulier avec l'étranger, et-si, par leur secours, on parvenait à le régulariser.

Ce problème s'est élevé à l'occasion de la prime accordée par le gouvernement anglais pour encourager l'exportation de ses grains.

Pendant un long espace de temps, des discussions très-étendues se sont élevées sur ce sujet ; les meilleurs ouvrages d'économie politique de l'Angleterre y ont pris part, et même depuis que la prime a été supprimée, l'on n'est pas encore d'accord sur sa solution. Les résultats de cette prime auraient dû cependant la réconcilier avec ses détracteurs. Il est prouvé en effet, par des faits authentiques et irrécusables, que, depuis l'établissement de la prime jusqu'à sa suppression, la valeur des blés exportés surpassa la valeur des blés importés d'une somme excédant le montant de la prime ; d'où il résulte que, pendant la durée de la prime, l'Angleterre assura aux produits de son agriculture un débouché qui en favorisa la production ; que ses profits sur cette exportation couvrirent les pertes que durent occasionner les importations qui eurent lieu pendant les mauvaises récoltes, et qu'en dernière analyse, le commerce des grains, si périlleux pour les commerçans, leur donna les mêmes profits qu'ils auraient obtenus dans les autres branches du commerce. Dans ce cas la prime parvint à régulariser le commente des grains, le plus périlleux de tous les commerces, et le plus utile si l'on était assuré de le régulariser.

Ce résultat incontestable incontesté me semble devoir relever les primes sur les exportations de la défaveur qu'Adam Smith leur a montrée, et je crois qu'on peut admettre, comme une vérité certaine, que les primes qui tendent à régulariser les commerces irréguliers doivent être exceptées du discrédit que le principe d'Adam Smith a jeté sur les primes d'exportation.

En un mot, les primes qui encouragent la production sont presque toujours utiles et profitables, et celles qui ouvrent de nouveaux débouchés aux produits ou qui régularisent les chances de leur exportation, forment des exceptions nécessaires et indispensables au principe qui établit les avantages de la liberté de l'emploi des capitaux.

PRIX. — C'est une somme de monnaie donnée et reçue comme l'équivalent d'une denrée ou d'un produit du travail.

Le prix est réel ou nominal.

Il est réel, quand la monnaie donnée en paiement est au titre et au poids de sa fabrication.

Il n'est que nominal, quand la monnaie n'a plus le même poids et n'est plus au même titre, ce qui arrive par la falsification, l'usure et la rognure des espèces monnayées.

On ne connaît la somme de monnaie qu'il faut donner en paiement du prix des produits, que par la connaissance de la proportion de la quantité des produits qu'on veut vendre avec la quantité de ceux qu'on veut acheter et qu'on peut payer ; ou, en d'autres termes, le prix est réglé par la demande d'acheter et l'offre de vendre ; l'accord du vendeur et de l'acheteur forme le prix vénal.

Ainsi prix vénal, prix réel et prix nominal ; voilà en quoi consiste toute la théorie des prix ; voilà ce qu'il faut savoir et peut-être tout ce qu'on peut savoir ; mais les écrivains les plus éclairés et les plus dignes de faire autorité ont été plus loin.

Ils admettent un prix naturel qui consiste dans les frais de production et vers lequel gravitent tous les autres prix.

Le prix naturel varie suivant l'état de la société, les difficultés de la production et la nature des produits.

Àune époque peu avancée de la société civile, les frais de production ne consistent le plus souvent que dans les salaires du travail. Cela a lieu lorsque la terre n'est pas appropriée, que chacun peut travailler où il veut, ou du moins ne paie rien pour la terre qu'il cultive, et lorsque ses propres ressources suffisent pour le faire subsister pendant son travail : la pêche pourrait en offrir un exemple non-seulement parmi les peuples sauvages, mais même dans quelques pays civilisés.

Àun degré plus élevé de la société civile, lorsque la terre est appropriée et qu'on ne peut la cultiver qu'en donnant au propriétaire une part des produits de la culture, le prix naturel des produits agricoles se compose des salaires de l'ouvrier et de la rente du propriétaire.

Enfin, lorsque la société civile a atteint le plus haut degré de civilisation auquel elle peut parvenir, le producteur n'obtient la production qu'en payant à l'ouvrier son salaire, ou en lui faisant les avances qui lui sont nécessaires pour travailler et subsister pendant son travail, et en acquittant la rente du propriétaire. Alors le prix naturel consiste dans le salaire du travail, les profits du capital et la rente de la terre.

Si le producteur ne trouve pas dans le prix vénal le prix naturel, il est en perte et ne peut pas continuer sa production.

Telle est en substance toute la théorie du prix naturel.

Mais de bonne foi, à quoi peut-elle servir dans l'usage ?

Le prix naturel règle-t-il le prix vénal ? Non.

Exerce-t-il du moins quelque influence sur ce prix ? Non.

Donne-t-on un prix plus ou moins élevé selon que le prix naturel est plus ou moins haut ? Non.

Le prix vénal, comme nous l'avons vu, n'obéit qu'à la loi du marché et à la concurrence de l'offre et de la demande : le prix naturel kit est tout-à-fait étranger.

Ce prix sert-il du moins au producteur pour établir sa demande lorsqu'il porte ses produits au marché ? Non ; car, s'il formait sa demande sur le prix naturel, il n'obtiendrait jamais un prix vénal supérieur au prix naturel, et il est de fait qu'il l'obtient le plus souvent.

L'inutilité du prix naturel est donc évidente, et l'on a de la peine à comprendre pourquoi on l'a introduit dans la science. Ce qu'il y a de

certain, c'est qu'il ne sert qu'à la compliquer, à la surcharger d'un mystère qui en impose longtemps avant qu'on s'aperçoive qu'il ne fait honneur qu'à l'érudition de l'écrivain, érudition rarement favorable aux progrès de la science. Dans mon opinion, l'utilité de la science et la vérité doivent faire disparaître le prix naturel ; et n'admettre que le prix vénal, réel et nominal.

PRODUCTION.— Dans le sens économique, la production est le travail achevé ; l'un est la cause et l'autre est le résultat ; travailler, c'est produire, et produire c'est travailler. Tant que la production est un travail, si je puis m'exprimer ainsi, elle ne se distingue pas de lui, dérive des mêmes causes, obéit aux mêmes impulsions, suit les mêmes directions, et arrive au même but. Voyez Travail.

Mais cette identité cesse dès que la production est sortie des mains de l'ouvrier. Alors le travail disparaît dans la production, et l'on chercherait inutilement en elle des traces de ses premiers rapports avec le travail. Qu'elle ait coûté peu ou beaucoup de travail, peu importe ; il n'en résulte pour elle ni avantage ni dommage ; elle n'a ni plus ni moins de valeur ; elle reste ce qu'elle est, ou plutôt ce que la font les nouveaux rapports dans lesquels elle se trouve.

Destinée à satisfaire des besoins ou à procurer de l'aisance, des commodités et des jouissances, elle tombe dans la dépendance des besoins et des moyens de consommer.

Est-elle sans demande ? personne n'a-t-il le besoin ou le moyen de la consommer ? elle est inutile, quelle que soit son utilité ; elle est sans valeur, fut-elle d'un prix infini. Mieux aurait valu qu'elle n'eut point existé ; les fruits du travail qu'elle a coûté auraient peut-être trouvé un meilleur emploi.

Est-il donc vrai que des productions peuvent être inutiles ? Cela est également certain en théorie et dans la pratique, et cela arrive

toutes les fois que la production dépasse les besoins des consommateurs et leurs moyens de consommer.

Quelques écrivains ont cependant avancé récemment que la production crée la consommation, et que si la consommation manque à la production c'est parce qu'on ne produit pas assez.

Quelque révoltant que soit ce paradoxe, il a été le sujet d'une controverse assez vive parmi des écrivains éclairés ; mais les plus simples réflexions suffisent pour faire sentir l'inutilité de cette controverse.

Si la production créait toujours et nécessairement la consommation, il n'y aurait jamais de surabondance, et ce mot ne se trouverait pas dans la langue économique ; car que veut-il dire, sinon que la production surpasse les besoins de la consommation, et que l'action délétère du temps détruit ce qui n'a pas trouvé de consommateur.

Chercher un remède au mal dans le mal même, augmenter la production, quand celle qui existe surabonde, et prétendre qu'il y aura d'autant plus de consommation qu'il y aura plus de surabondance, c'est le comble de l'aveuglement ou de l'irréflexion. À la production non consommée, ce n'est pas de nouvelles productions qu'il faut ajouter pour égaler la consommation à la production, c'est le nombre des consommateurs qu'il faut augmenter.

Àla vérité plus de production donne plus de moyens de consommer, mais ne donne pas plus de consommateurs ; et si le nombre des consommateurs n'augmente pas avec les moyens de consommer, il n'y aura pas plus de produits consommés, mais il y aura plus de produits perdus pour le producteur.

Ce qui a donné lieu au paradoxe qui m'occupe, c'est que la production qui trouve des consommateurs les doit aux moyens qu'ils ont de consommer, moyens que leur fournit la production ; et que multiplier

les moyens de consommer a paru offrir la certitude de la consommation de toute la production. Mais ce ne sont pas les moyens de consommer qui sont la mesure de la consommation, il faut encore dès consommateurs. Sans eux on aura beau multiplier les moyens de consommer, on n'aura point de consommation.

Le grand intérêt des peuples est d'assurer des consommateurs à la production, et non d'étendre la production sans aucun égard à la consommation : les débouchés peuvent manquer à la production, c'est un grand malheur pour un pays ; mais il est bien rare que la production manque aux débouchés, et dans ce cas, ce n'est qu'une privation d'avantages, et non une perte réelle. Qu'on consulte l'expérience particulière et générale, ce creuset où s'épurent les vrais principes, et l'on verra que l'Europe n'a augmenté ses productions, sa prospérité et sa puissance que par les débouchés que lui ont ouverts ses nombreuses colonies dans toutes les parties du monde. Aujourd'hui même, quels sont les peuples dont la production est la plus étendue, la plus abondante et la plus riche ? Ce sont, sans contredit, ceux qui ont les plus vastes débouchés. Quand on a de pareils exemples sous les yeux, c'est les fermer à la lumière que de chercher des débouchés à la production dans la production même.

Ce sent les débouchés qui assurent la consommation, comme la consommation stimule la production. Que la demande de la production l'emporte sur l'offre du producteur, et la production sera consommée, et sa consommation lui donnera toute la valeur qu'elle peut et doit avoir. Il vaut mieux que le consommateur presse le producteur et attende la production, que si le producteur cherchait le consommateur et lui offrait la production. Tels sont les principes régulateurs de la production que ne peuvent altérer de vains paradoxes.

PROFITS. — On entend par ce mot la part de chaque individu dans la production effectuée par le travail d'un pays, production qui compose son revenu total, Cette part de l'individu dans le revenu du pays,

peut lui appartenir à trois titres : comme salaire de son travail, comme profit de son capital, ou comme rente de sa terre. Ces trois titres ne s'excluent pas ; ils peuvent au contraire se cumuler, et rien n'empêche que la part du même individu ne se compose de salaire, de profit du capital et de la rente de la terre.

Lorsqu'il cultive sa terre avec son capital, toute la production de sa terre lui appartient, et il ne la partage avec personne.

S'il ne cultive sa terre qu'avec le secours d'un capital qui ne lui appartient pas, il n'a droit qu'au salaire et à la rente.

Ou s'il cultive avec son capital une terre qui n'est pas sa propriété, il ne perçoit que le salaire du travail et les profits du capital.

Enfin, si la terre et le capital ne lui appartiennent pas, sa part se réduit an salaire de son travail.

Il en est de même du partage des produits des manufactures et du commerce ; il n'y a de différence, par rapport à ces deux genres d'industrie, que dans un seul point ; c'est que la rente de la terre se confond avec le capital, ce qui réduit le partage des produits à deux parts, l'une pour les salaires du travail, et l'autre pour les profits du capital. Ces deux parts sont réunies ou séparées, selon que les individus travaillent avec leurs capitaux, ou avec des capitaux qui ne leur appartiennent pas.

Ces trois grandes divisions du revenu en salaires du travail, en profits du capital et en rente de la terre comprennent non-seulement l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire du sol ; mais aussi tous les services publics et privés qui leur sont rendus individuellement ou collectivement ; ce qui opère une sous-division dans le partage du revenu, mais n'altère point la régularité de sa division générale.

Ya-t-il des lois régulatrices des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre ? On le croit, et il faut avouer que

dans aucune partie de la science on n'a développé plus de pénétration, de sagacité et de discernement. Toutefois, ces lois sont subordonnées à tant de modifications est d'exceptions, qu'on est également embarrassé par la loi et par l'exception.

Ainsi l'on admet que dans le même canton il y a un taux moyen des salaires du travail, et qu'il est déterminé par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse du pays ; mais en même temps on ajoute que l'influence de la richesse est modifiée par la nature de l'emploi du travail. S'il en est ainsi, comment discerner la loi de l'exception et l'exception de la loi ? Ne retombe-t-on pas dans des faits particuliers qui diffèrent l'un de l'autre, se refusent à tout résultat commun, et ne peuvent par conséquent être généralisés ? Ce qu'il y a de moins douteux dans une matière si obscure, c'est que, quelle que soit la marche du travail, le salaire est nécessairement influencé par l'état de la richesse du pays. La raison en est évidente.

Quand la richesse est progressive, on est plus avide de jouissances ; il faut plus de travail pour les satisfaire ; les ouvriers plus recherchés sont plus rares, et la demande du travail l'emporte sur l'offre de travailler ; le salaire hausse par conséquent et sa hausse est l'effet nécessaire de la progression de la richesse, effet qui ne peut être modifié par la nature du travail.

Par la raison contraire le salaire est stationnaire, quand la richesse reste dans le même état, et il baisse quand elle décline.

Ces résultats me paraissent certains et inévitables.

M. Malthus est cependant d'opinion que les progrès de la richesse nationale ne font hausser le salaire du travail que dans le seul cas où la richesse agricole est progressive comme les autres branches de la richesse générale.

Cette opinion fait donc dépendre les progrès de la richesse générale de ceux de la richesse agricole. Je l'ai discutée ailleurs dans toute son étendue, et la nature de l'ouvrage qui m'occupe ne permet pas de la reproduire avec tous ses développemens ; il me suffit de faire remarquer qu'elle suppose qu'un pays ne peut s'enrichir sans augmenter sa population, ce qui nécessite l'augmentation de ses subsistances ; mais cette supposition est en opposition directe avec la civilisation et la perfectibilité sociale. Il est, au contraire, certain qu'à mesure qu'un pays s'enrichit il fait des progrès dans les arts et dans les sciences ; que les progrès des lumières abrègent, facilitent et perfectionnent le travail, rendent moins nécessaire le nombre des ouvriers, et du moins font que l'augmentation des classes laborieuses n'est point nécessaire. Dans la direction actuelle du travail un pays pourrait s'enrichir pendant des siècles, sans avoir besoin d'augmenter sa population laborieuse et la quantité de ses subsistances.

L'objection de M. Malthus contre l'influence de la richesse sur le salaire du travail est donc sans aucun fondement.

Quant aux profits du capital, ils subissent aussi les lois de la richesse ; mais son influence est tout-à- fait différente de celle qu'elle exerce sur le salaire du travail.

Quand la richesse est progressive, les profits du capital baissent.

Ils sont dans un état stationnaire tant quelle reste dans le même état, et ils haussent quand elle décline.

Ces effets sont nécessaires et inévitables.

Quand la richesse est progressive, le capital abonde ; il est plus offert que demandé, et doit par conséquent baisser.

Il en est autrement quand la richesse décline. Alors sa décadence est accompagnée de la destruction du capital ; le mal général pèse plus particulièrement sur les capitalistes ; le capital est rare ; il est

plus demandé qu'offert, et ses profits s'élèvent dans la proportion du besoin qu'on éprouve.

Les profits du capital sont donc, comme les salaires du travail, soumis à l'influence de la richesse progressive, stationnaire ou rétrograde, et cette influence ne peut être arrêtée ni modifiée par la nature des emplois du capital.

On a élevé sur les profits du capital une difficulté qui complique prodigieusement leur théorie si elle ne la dénature pas. Cette question mérite d'autant plus d'attention, que $a solution est contraire aux doctrines établies et jusque-là généralement adoptées par tous ceux qui ont récemment écrit en Angleterre sur l'économie politique.

On prétend que les profits du capital consistent dans la différence de la valeur des avances nécessaires pour produire une denrée, et la valeur de la denrée quand elle est produite.

Cette proposition me paraît évidemment erronée.

Elle repose sur la supposition que ce sont les avances du capital qui produisent la denrée ; mais il est de fait qu'elles n'y ont pas plus de part que les salaires du travail et la rente de la terre ; toutes les trois y ont concouru, et de leur concours résultent leurs droits communs au partage de la denrée produite ; droits indéterminés que la production m détermine pas, mais qui l'est jusqu'à certain point par l'influence de la richesse.

Àla vérité, si un individu entreprend de produire une denrée, elle lui appartient toute entière, quand il paie les salaires du travail, l'intérêt du capital et la rente de la terre ; et dans ce cas son profit est de la différence de la valeur des frais de ta production à la valeur de la chose produite ; mais on tomberait dans une grave erreur, si on confondait les profits de l'entrepreneur avec les profits du capital.

L'entrepreneur de la production n'est pas plus le capitaliste qui a fait l'avance des capitaux que l'ouvrier qui a fait l'ouvrage, que le propriétaire dont la terre a concouru à la production ; il peut leur être étranger, car il peut n'être ni capitaliste, ni ouvrier, ni propriétaire de la terre ; aussi ses profits ne dérivent-ils d'aucun de ces trois titres. Ils ont leur, source dans l'art de réduire les frais de la production, de la rendre plus abondante et d'augmenter sa valeur. Ses profits sont, par conséquent, le prix de son génie, de ses lumières, de ses talens, de son activité et des chances que son entreprise lui fait courir. Ils forment une sorte particulière de profits étrangers à ceux des salaires du travail des profits du capital de la terre, et qu'on ne peut pas comprendre dans ces trois grandes classifications sans porter le désordre et la confusion dans cette partie de l'économie politique.

Enfin la rente de la terre dérive de deux sources différentes, de l'état de la richesse et de sa fécondité naturelle et acquise. (Voyez Rente de la terre et Salaire du travail.)

Profits

PAPIER-MONNAIE. — C'est un instrument des échanges dont le gouvernement force les particuliers à se servir dans leurs transactions commerciales.

Cet instrument destiné à remplacer la monnaie métallique, en diffère dans un point fondamental qui n'a pas encore été remarqué.

La monnaie métallique a une valeur qui est préférée à toute autre par ceux qui la prennent ou la donnent en échange. Elle est donc un instrument d'échange du choix des échangistes.

Il n'en est pas de même du papier-monnaie créé par le gouvernement. Il n'est pas une valeur préférée ; il n'en a point de préférable à

aucune autre ; il n'en a point qui lui soit inhérente. Toute sa valeur est fiduciaire, c'est-à-dire qu'on a l'espérance que sa valeur sera remboursée par le gouvernement qui l'a émise. Il n'est donc pas un instrument choisi par les échangistes, mais un instrument qui leur est imposé.

De cette différence entre les deux instrumens d'échange découlent des effets contraires, mais analogues à leur nature particulière.

Comme tout te monde préfère la monnaie métallique à tout autre produit dû travail, les échanges ont la plus grande activité, et leur mouvement donne la plus forte impulsion à la production et à la consommation.

Àla production parce que le producteur est stimulé par la possession de la monnaie, objet de ses désirs.

Àla consommation, parce que le consommateur porté par le désir des jouissances à se priver de la monnaie qu'il affectionne, a la certitude de la recouvrer par plus de travail, d'habileté et de soin dans ses affaires.

Il n'en est pas ainsi du papier-monnaie, quand il remplace la monnaie dans les échanges. Comme il n'a par lui-même aucun attrait, qu'on ne le prend que par nécessité, et qu'on s'en défait aussitôt qu'on le peut, les échanges n'ont d'autre mobile que les besoins réciproques des échangistes. Tous gardent leurs produits autant qu'ils le peuvent, parce qu'ils les préfèrent au papier-monnaie qu'on leur donnerait en échange, et ils ne s'en défont que lorsqu'ils sont assurés de l'emploi du papier-monnaie.

D'où il résulte évidemment que les échanges n'ont de stimulant que la nécessité, font languir la production et la découragent.

Sans doute le peu de prix qu'on met au papier-monnaie est favorable à la consommation, et c'est en effet ce qu'on a remarqué par

tout où l'on a introduit le papier-monnaie ; mais on s'est évidemment mépris lorsqu'on a cru que cette consommation éphémère devait mériter quelque considération au papier-monnaie. Toute consolation n'opère pas nécessairement la reproduction des produits consommés ; elle n'a cet effet qu'autant que le consommateur offre au producteur un équivalent de ses produits, dont il est content et satisfait. Le papier-monnaie n'a pas cet avantage : il doit donc arriver que la consommation, quoique très-active, ne communique pas son activité à la production ; celle-ci ne reçoit de mouvement que des nécessités du producteur, et, par conséquent, il n'y a ni excédant de production, ni économie dés consommations, ni accroissement des capitaux, ni aucune des causes de la prospérité et de la richesse des peuples modernes.

Tout ce qu'on peut espérer dans un tel état des choses, c'est que la richesse reste stationnais, et cet espoir n'a même aucun fondement.

Le discrédit inhérent à la nature du papier-monnaie lui fait bientôt éprouver une baissé dans son échange avec les autres produits du travail ; les changes étrangers haussent de toute sa baisse, et l'étranger en profite pour vendre cher ses produits et acheter à bon marché ceux qu'il paie en papier-monnaie. Son exemple influe sur l'état du marché intérieur : les produits haussent dans la proportion du discrédit de la monnaie. La consommation est irrégulière, le désordre pénètre dans toutes les relations, et le pays s'appauvrit et se ruine.

Cet aperçu me dispense d'entrer dans le détail des autres vices du papier-monnaie, résultant de l'incertitude de sa proportion avec les besoins de la circulation, des risques de la falsification et de la variation de la valeur monétaire.

Comment donc quelques écrivains ont-ils pu croire qu'on peut toujours maintenir la valeur du papier-monnaie en proportionnant son émission aux besoins de la circulation ? Comment n'ont-ils pas

observé que cette valeur ne s'est maintenue dans aucun des pays qui ont eu le malheur de recourir au fatal expédient du papier-monnaie, qu'aucun n'a pu arrêter sa baisse, pas même l'Angleterre, dont on ne contestera pas sans doute l'habileté, l'attention et la sollicitude dans la conduite de ses affaires. Partout le discrédit du papier-monnaie, a forcé d'y renoncer, et le retour à la monnaie métallique a produit des secousses, non moins funestes que le papier-monnaie, à la prospérité publique et particulière.

Ainsi, tout me paraît se réunir pour justifier l'éloignement des peuples pour le papier-monnaie, et tout doit faire sentir aux gouvernemens qu'il est de leur devoir de les préserver de ce déplorable fléau.

PAUVRES. — On entend par ce mot les individus qui, dans toutes les classes de la population, sont privés de tout ou de partie des choses nécessaires à la vie physique et sociale. Dans tous les temps et dans tous les pays cette misérable condition a toujours inspiré une tendre compassion, et le poète a eu raison de dire :

De nos jours on voit, dans tous les rangs de la société civile, des personnes vivement émues par les souffrances du pauvre, s'imposer les sacrifices les plus pénibles, et donner l'exemple des plus nobles vertus.

D'un autre côté, la religion chrétienne fait du soulagement des pauvres un devoir absolu, une obligation spéciale du sacerdoce, un titre aux récompenses de la vie éternelle.

Enfin le pouvoir social applique des fonds considérables aux besoins de l'humanité souffrante.

Jusqu'ici cette disposition générale des esprits a été déterminée par des sentimens généreux, ou par des considérations morales et religieuses ; on ne s'est point appliqué à en pressentir les résultats économiques ; on a obéi à l'impulsion de la sympathie, sans s'inquiéter

des avantages et des inconvéniens qui en résultent pour la société civile et même pour l'espèce humaine.

Mais depuis que l'économie politique a porté la lumière sur la nature, les causes et l'usage de la richesse moderne, elle a dû nécessairement s'occuper de l'emploi des fonds affectés au secours de la pauvreté et de l'indigence, et ses découvertes, loin d'être favorables à cette disposition aveugle de la fortune publique et particulière, doivent du moins convaincre les plus incrédules qu'il ne suffit pas, pour gouverner les affaires de ce monde, de la pureté des sentimens, de la droiture des intentions et de la sagesse des vues ; il faut encore se tenir en garde contre les inspirations de la vertu.

Comme l'homme ne peut subsister qu'avec les produits, qu'il se procure par son travail, la population numérique de chaque pays est nécessairement subordonnée à la quantité des produits nécessaires à sa subsistance.

Et qu'on ne croie pas qu'il est au pouvoir de chaque pays d'obtenir toutes les subsistances dont sa population a besoin pour vivre ; que la procréation de la population et l'accroissement des subsistances sont toujours dans d'exactes proportions, et qu'ils sont également indéfinis et illimités ; il est, au contraire, certain que la faculté procréatrice de l'espèce humaine est indéfinie et illimitée, tandis que la faculté productive des subsistances est définie et limitée. Il y a donc un point où, malgré la puissance indéfinie de la procréation, la population doit s'arrêter, et ce point est celui où s'arrête la production des subsistances. Toutes les privations que s'impose l'humanité, que prescrit la religion, que commande le pouvoir social, ne peuvent rien changer à cet ordre immuable de la nature des choses, ni faire vivre un individu de plus que celui que la faculté productive des subsistances peut nourrir.

Àla vérité, une répartition plus sévère des subsistances permet à la charité dé reculer les limites de la population ; mais ce succès est de peu de durée, et la progression indéfinie de la population l'a bientôt faite arriver jusqu'à la borne fatale qu'elle ne peut franchir. Alors la charité est impuissante pour l'individu souffrant ; elle ne peut le soustraire à sa destinée ni l'empêcher de périr ; elle doit par conséquent se tenir en gardé contre ses propres séductions, et ne pas favoriser la procréation d'individus dont elle ne peut pas protéger la vie.

Cette première limite n'est pas la seule que la charité doit craindre de franchir ; elle doit aussi s'arrêter devant l'obstacle que lui oppose la loi qui règle la distribution des subsistances : loi non moins impérieuse que celle qui fixe leur limite.

Quelle est donc la loi qui règle la répartition des subsistances ? C'est, pour les classes qui sont l'objet de la charité publique, la loi des salaires du travail ; et, il faut l'avouer, il est difficile de concilier cette loi avec la disposition des fonds de la charité publique.

Les salaires du travail sont la part des classes laborieuses dans le fonds des Subsistances de chaque pays, part toujours déterminée par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse sociale. Si donc les salaires ne peuvent faire subsister que cent individus, tous les efforts de la charité ne peuvent pas donner des subsistances à cent un. Tout ce qu'elle fait à cet égard se réduit, en définitive, à donner à l'un la part de l'autre, et par conséquent elle déplace la pauvreté et ne la soulage pas.

Le mal peut même être beaucoup plus grand qu'il ne le paraît sous ce point de vue. Si, ce qui est presque inévitable, la portion des salaires que distribue la charité n'est pas aussi productive qu'elle le serait, si elle était abandonnée à la lutte de la concurrence, la charité diminue les ressources sociales, et augmente la pauvreté qu'elle veut soulager,

Ainsi la charité marche entre deux écueils, le déplacement de la pauvreté et son accroissement.

N'y a-t-il donc pour elle aucun moyen de suivre le penchant que la nature a gravé si profondément dans tous les cœurs ? est-elle condamnée à voir des souffrances qu'elle ne peut pas soulager ? Non sans doute ; mais sa tache est d'une nature différente, et le champ est encore assez vaste pour exercer ses généreuses sollicitudes.

Les maux imprévus, accidentels, temporaires, sont de son domaine et lui offrent une ample moisson de gratitude et de bénédictions. Là, il ne s'agit plus de faire subsister des individus qui ne devraient pas naître, ni de donner des salaires à ceux qui ; ne veulent ou ne savent pas travailler, ou ne font pas autant d'ouvrages que leurs concurrens ; là, il ne s'agit ni d'accroître ni de déplacer, la pauvreté, il ne faut que continuer les salaires à ceux qui en sont privés par un obstacle temporaire ; là, par conséquent, il n'y a point de perturbation ; il y a, au contraire, maintien de l'ordre et conservation de l'économie publique. Ainsi, la maladie de l'ouvrier et de sa famille, l'incendie de son habitation, la destruction de ses outils et de ses instrumens de travail, l'oppression du pouvoir, et une foule de cas semblables qu'il est impossible et inutile d'énumérer, sont autant d'occasions qui appellent les secours de la charité et légitiment ses dispositions bienfaisantes.

Mais ici s'élève une question du plus haut intérêt, et digne de fixer l'attention des amis de l'humanité.

Quel est le meilleur mode de distribution des secours que la charité peut consacrer au soulagement des souffrances temporaires ? Cette question est d'une haute importance.

Et d'abord il me semble que le concours de la charité sociale, de la charité religieuse et de la charité particulière, a le grave inconvénient de favoriser la confusion, le désordre et les abus de tout genre ; on

peut donner trop et pas assez, faire dépendre les secours, non des besoins mais de l'intrigue, et fomenter les vices au lieu de soulager la misère.

D'un autre côté, la charité sociale ne répand ses bienfaits que par des établissemens publics nécessairement très-dispendieux, et cependant peu propres à remplir leur but. Les préposés de ces établissemens, et même les plus estimables, n'agissent que par le sentiment du devoir, et cela ne suffit pas dans une pareille situation ; quand il s'agit de soulager le malheur, il faut sympathiser avec le malheureux, s'associer à ses angoisses, souffrir de se* souffrances. Il ne faut pas surtout qu'on ait à craindre des dispositions intéressées, de l'insouciance et des dilapidations ; et malheureusement ces craintes n'ont été que trop souvent réalisées, et décréditent suffisamment ces sortes d'établissemens.

Qu'on se garde cependant de tirer de ces considérations la conséquence qu'il faut supprimer tous les établissemens de charité publique, il y en a de si essentiels et de si indispensables, surtout dans les grandes villes, qu'ils honorent le pays qui les possède, et sont les plus augustes monumens de sa civilisation. Tout ce que je veux dire, et ce qui me paraît vrai, c'est que la charité sociale doit se circonscrire dans ces établissemens ; hors de là, et surtout lorsqu'elle entre en concurrence avec la charité religieuse et particulière, elle doit renoncer à des services qu'elle ne peut pas accomplir aussi bien que l'une et l'autre.

Ce qui est vrai de la charité sociale l'est à quelques égards de la charité religieuse. Quoique les individus qui par religion se dévouent au service de l'humanité souffrante, offrent toutes les garanties qu'ils s'acquitteront avec scrupule des devoirs qu'ils se Sont imposés ; quoique l'expérience rende un témoignage éclatant à leurs vertus, quoiqu'on ne puisse leur refuser son admiration et son respect, on ne doit pas se dissimuler que leurs vertus sont souvent un obstacle au

succès de leurs couvres. Ils sont plus portés à croire qu'à vérifier et d'autant plus faciles à surprendre qu'ils sont moins en garde contre des vices qu'ils ne soupçonnent pas. Il est bien rare que dans la distribution des charités religieuses il ne se glisse pas beaucoup d'abus qui s'enracinent graduellement et finissent par se légitimer.

La charité particulière est la seule sans inconvénient, et la seule qui réunisse tous les avantages. Elle n'est jamais déterminée que par la certitude du malheur, par la sympathie avec le malheureux, par le besoin de se délivrer des peines que sa présence fait éprouver. Elle est toute inspirée par l'humanité, la générosité et la vertu. Que faut-il pour la rendre aussi profitable qu'elle est digne d'admiration ? C'est de rapprocher, dans une association commune, tous les êtres qui, dans chaque localité, éprouvent le même sentiment, la même passion, le même besoin pour le soulagement des infirmités humaines. Que d'avantages pour le public, pour les particuliers, et même peur les corps religieux, si tous les secours étaient concentrés dans des associations intéressées à leur emploi ! Depuis qu'on a vu en Angleterre tout ce qu'on peut obtenir de l'esprit d'association, dans toutes les calamités humaines et sociales, on ne conçoit pas qu'on ait fait si peu d'efforts pour le faire naître dans les autres pays.

Sans doute on doit en attribuer la cause à l'antique influence des corps religieux, des corporations et des délégués du pouvoir, qui regardaient tous les devoirs de la charité comme un de leurs attributs, et l'on doit convenir que d'immenses charités s'écoulaient par leurs divers canaux ; mais ce n'est pas seulement l'étendue des secours qui est désirable, c'est aussi le soin de leur distribution, et il me semble que, sous ce rapport, la charité officielle ne peut pas entrer en concurrence avec la charité officieuse, ou, en d'autres termes, avec l'esprit d'association.

Aussi est-il permis d'espérer qu'à mesure que l'influence du pouvoir des corps politiques et religieux s'affaiblira par la progression des

lumières et la marche du temps, l'esprit d'association s'emparera avec beaucoup d'utilité pour l'humanité et pour la société civile, de ce sentiment profond pour le malheur que la nature a gravé dans le cœur humain, et que ses sollicitudes suppléeront à l'insuffisance et à l'impuissance des institutions religieuses, politiques et sociales. (V. Population.)

POPULATION. — En économie politique on entend par ce mot l'universalité des individus qui habitent un pays, sans aucun égard à leur état social, ou au mode de leur société civile, et à leur état politique, ou à la nature de leur gouvernement. On n'envisage la population que sous le rapport des causes qui déterminent sa progression ou sa décadence, et de l'influence de ces deux situations sur la richesse générale ; sous ce point de vue, le sujet de la population est d'un grand intérêt pour la science économique, et y tient une place éminente, surtout depuis qu'un ouvrage justement célèbre lui a donné tous ses développemens, et en a mis en évidence tous les résultats pratiques.

C'est une vérité fondamentale de cette partie de la science, que la race humaine, comme toutes les espèces animales, ne se conserve et ne multiplie que dans la proportion de ses moyens de subsistance, et qu'elle ne franchit pas impunément cette limite qui lui est assignée par la nature.

Quand elle les dépasse, les classes inférieures sur lesquelles se fait sentir le plus sévèrement la rareté des subsistances ne peuvent pas élever leurs enfans, et leur mort les punit de l'imprudance et de l'imprévoyance de leurs mariages.

Vainement l'humanité du pouvoir, la charité religieuse et la sympathie des êtres bienveillans, essaient-ils de détourner de ces classes infortunées le fléau de la mortalité, leurs efforts sont inutiles et leurs succès aggravent encore le mal auquel elles croient remédier. Elles

propagent une population qui ne devrait pas naître, et qui meurt plus tard et plus malheureuse. On ne peut en effet maintenir l'accroissement de la population, malgré l'insuffisance des subsistances, que par une division moins inégale des produits existans, et tant que ces parts suffisent à la subsistance de toute la population, les lois des pauvres et les secours de la charité particulière suppléent à l'insuffisance de la part des pauvres par la réduction de celle des riches, et jusque là on ne peut qu'applaudir aux sentimens généreux qui inspirent de si nobles sacrifices.

Mais, dés que la somme des produits ne peut faire subsister que les trois quarts ou les deux tiers de la population, toutes les combinaisons de la bienveillance publique et particulière ne peuvent pas plus arrêter le dépérissement et la réduction des classes inférieures de la population, qu'on ne peut les faire vivre sans subsistances.

On a prétendu que la progression de la population est nécessairement suivie de la progression proportionnelle des subsistances ; mais cette opinion est eu opposition directe avec la nature des choses et avec l'expérience.

La faculté procréatrice de l'homme diffère tellement de la faculté productive de la terre, qu'elles semblent avoir une destination différente et même contraire.

Quand la faculté procréatrice de l'homme multiple la population d'un dixième, sa puissance s'accroit d'un dixième, et cette progression de ses forces est indéfinie, illimitée et géométrique.

Il en est tout autrement de la faculté productive de la terre, plus elle produit, moins elle est capable de produire, moins elle est productive. Elle s'épuise par le seul usage de ses forces, et s'anéantit par la continuité de leur emploi ; toutes les améliorations que lui prodiguent le génie et l'industrie de l'homme ne font qu'arrêter sa décadence, et ne peuvent tout au plus que lui conserver sa fécondité natu-

relle ; elle est toujours devancée par la faculté procréatrice de l'homme et dans l'impuissance de l'atteindre. Il faut pour qu'elles puissent marcher d'un pas égal que la faculté procréatrice de l'homme s'arrête et proportion ne sa marche à celle de la faculté productive de la terre, autrement la famine, la maladie et la mort rétablissent l'équilibre entre elles.

Vainement observe-t-on que la consommation est le mobile de la production ; que, dès que le nombre des consommateurs augmente la demande des subsistances, cette demande est toujours et nécessairement satisfaite.

S'il en était ainsi, il n'y a pas un seul état en Europe et dans le monde entier qui n'eût proportionné ses productions à sa faculté de produire, qui, s'il avait suffi de la demande des produits agricoles pour déterminer leur culture, eût laissé inculte un are de terre. La faculté illimitée de la procréation eût demandé continuellement à la terre de plus grands produits ; et si la demande eût été consentie, les états contiendraient dix fois autant de population qu'il y en a maintenant à leur surface.

Mais il ne suffit pas, pour accroître la production des subsistances, de l'accroissement de la population qui a le besoin et la volonté de les consommer ; il faut encore que ce surcroît de population puisse offrir un équivalent en échange des produits qu'elle demande à consommer ; mais où prendrait-elle cet équivalent ?

Dans les pays civilisés, le seul équivalent que les classes inférieures de la population puissent offrir en échange de leur consommation consiste dans leur travail ; et il ne suffit pas que le travail soit offert, il faut encore qu'il soit demandé.

Or deux choses sont nécessaires pour que la demande du travail soit effective. Il faut des capitaux qui cherchent un emploi et des emplois qui promettent de bons profits. Sans ces deux conditions l'offre

du travail est sans aucun effet, et l'on sent facilement que ces deux conditions n'existent pas nécessairement ; qu'on ne peut pas les créer à volonté, et surtout qu'elles ne résultent pas de l'accroissement de la population.

De là vient que, quoiqu'aucun pays n'ait pas épuisé sa faculté de produire, quoique la culture ne soit parvenue nulle part au dernier degré d'amélioration, l'inépuisable faculté procréatrice de la population ne leur a été d'aucun profit pt les a laissés dans l'état peu avancé où ils se trouvent. Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est précisément dans les états où la production est le moins avancée que le stimulant de la population est le plus faible ; de telle sorte que la production et la population Sont également stagnantes ; ce qui, a fait dire à Adam Smith :

« La demande de l'homme, comme celle de toute autre denrée, règle nécessairement la production de l'homme et la propagation du monde entier, »

Ainsi les progrès du travail, source universelle de la richesse, ne sont pas la conséquence nécessaire de l'accroissement de la population ; comme aussi tout accroissement de population, qui n'est pas précédé d'un accroissement des subsistances, entraîne la pauvreté, la misère et la ruine des classes inférieures de la population. Ce résultat est inévitable et ne peut pas être arrêté par les secours de la charité publique et particulière ; il n'y a de remède assuré que dans la répression de la faculté procréatrice de l'homme, répression qui est en son pouvoir, et que les gouvernemens peuvent seconder par l'éducation du peuple qui lui fait connaître ses véritables intérêts et lui rend ses devoirs plus faciles. (Voyez Pauvres.)

PRIMES. — On entend par ce mot les encouragemens donnés par les gouvernemens, Soit en argent, soit de tout autre manière, à toutes les sortes d'industrie intellectuelle, spéculative et mécanique, dans

l'intention de les introduire là où elles n'existent pas, de favoriser leur développement là où elles existent, et d'assurer l'exportation de leurs produits.

On range les primes en deux classes :

Celles en faveur de la production forment une classe ;

Et celles en faveur des exportations composent l'autre.

On est généralement d'accord que les primes en faveur de la production produisent de bons effets.

Qui pourrait en effet contester l'utilité et les avantages de celles qui influent sur la production et les progrès des arts, des sciences et des lettres ?

Sans doute il n'est pas impossible que la richesse individuelle et surtout l'esprit d'association suppléent en grande partie aux primes prélevées sur la richesse publique ; mais qu'il s'écoule de temps avant ce phénomène de la civilisation ! et quand les primes n'auraient d'autre mérite que celui d'accélérer les inappréciables bienfaits des lumières générales et particulières, des travaux intellectuels et des monumens des arts, elles mériteraient encore toute la reconnaissance des hommes et des peuples.

Ce qui est vrai des primes consacrées aux arts, aux sciences et aux lettres, ne l'est-il pas également des primes affectées à toutes les industries productives ?

Ici la question change de face.

Le protecteur naturel de toute industrie productive est le consommateur de ses produits, et si cette protection ne lui suffit pas, on voudrait inutilement y suppléer par des primes, ou, ce qui est la même chose, par des tributs imposés sur toute la population pour la satis-

faction d'un petit nombre de consommateurs. Dans ce cas, il faut s'en tenir rigoureusement au principe établi par Adam Smith :

« Qu'il ne faut pas forcer le capital d'entrer dans un canal moins avantageux et souvent même désavantageux, parce que c'est déranger la distribution naturelle des capitaux et du travail. »

Malgré la vérité et la justesse de ce principe auquel on ne peut refuser son hommage, on doit sentir que son application n'est pas absolue, sans exception et sans restriction ; il y a peu de principes absolus, si même il en existe en économie politique. Sans doute il faut toujours avoir présent à la pensée le principe d'Adam Smith, quand il s'agit d'accorder des primes à l'industrie productive ; mais on ne doit pas les exclure toutes les fois qu'elles peuvent introduire dans un pays un genre de production qui peut y prospérer, accroître la masse du travail, et offrir de nouveaux emplois au capital. N'est-ce pas ainsi que se sont opérés, dans tous les pays, les améliorations de l'agriculture, l'établissement de toutes les branches d'industrie et de commerce ? Les primes ne sont alors que des avances qui portent des fruits abondans, et finissent par enrichir les peuples.

Qu'on ne dise pas que l'intérêt particulier est un plus puissant promoteur et un guide plus sûr des créations industrielles que les gouvernemens qui consacrent des primes à les provoquer oui les encourager ; cela serait vrai, si le gouvernement voulait faire par lui-même, et devancer par ses soins les inspirations du génie, de l'industrie et du commerce ; mais quand il se borne à les encourager et à les seconder dans leurs entreprises par des primés qui atténuent leurs risques, il ne fait que remplir la tâche qui lui est imposée par la nature des choses, et dont l'accomplissement doit le plus l'honorer aux yeux des peuples et de la postérité.

Vainement dit-on que si l'on ne doit pas accorder des primes à l'industrie qui prospère, on doit les refuser à celle qui est en perte, parce

que c'est détourner le capital d'un emploi avantageux pour le porter dans un autre qui est ruineux pour lui.

Je ferai remarquer d'abord que cette objection n'atteint pas les industries qui n'existent pas encore, et qui non-seulement peuvent n'occasionner aucune perte, mais peuvent donner de grands profits ; il ne serait pas sage de repousser une espérance raisonnable et de lui refuser tout sacrifice.

Cette objection ne s'applique pas davantage aux industries qui ont à lutter contre l'industrie étrangère, qui ne sont pas encore parvenues au degré de perfection nécessaire pour soutenir la concurrence dans le marché national et étranger.

Il est évident que dans tous ces cas, et dans une foule d'autres semblables ou analogues, qu'il serait trop long d'énumérer, les primes peuvent être grandement utiles, quoiqu'elles détournent une partie du capital des emplois plus productifs vers lesquels il se serait porté. Tout ce qu'il faut pour motivera sacrifice, c'est qu'il ne soit fait qu'à des espérances raisonnables, à des améliorations et à des perfectionnemens qui, dans un temps plus ou moins rapproché, produiront dé riches indemnités ; c'est surtout que ces primes cessent dés qu'elles ne sont plus nécessaires ou ne peuvent plus produire l'effet qu'on en devait attendre.

Àquoi donc s'applique, en dernière analyse, le principe si judicieusement établi par Adam Smith.

Au seul cas où un pays entreprendrait de soutenir par des primes un genre d'industrie et de commerce qui serait en perte, et qui n'aurait aucune chance de prospérité. Or vit-on jamais rien de semblable sous un gouvernement éclairé et attentif aux grands intérêts qui lui sont confiés ?

Il n'est pas sans exemple cependant que des gouvernemens soutiennent par des primes très-dispendieuses la pêche maritime, quoiqu'on n'ait aucune assurance que dans un temps plus ou moins éloigné elle se suffira à elle-même ; mais alors les primes ont moins pour objet les profits de cette industrie que les progrès de la marine et tous les avantages politiques qui en résultent.

Il est donc évident que le principe tutélaire de l'emploi des capitaux n'a que peu ou point d'application aux primes qui ont pour but la production.

Quant aux primes relatives aux exportations, elles ne méritent pas à beaucoup près la même faveur que celles qui sont destinées à la production ; elles ne doivent pas cependant subir indistinctement la proscription que leur inflige le principe d'Adam Smith.

Et d'abord on convient que le drawback, ou la restitution des taxes imposées sur les produits destinés à l'exportation, est non-seulement sans inconvénient, mais utile et avantageux. Cette restitution se borne en effet à décharger les produits exportables de taxes qui, en élevant leurs prix, les rendent moins propres à soutenir la concurrence dans le marché étranger ; de sorte que si les capitaux employés à obtenir ce genre de produits, lors même qu'ils étaient assujettis à des taxes, leur donnaient des profits suffisans, leur emploi sera encore plus profitable lorsque leurs produits seront exempts de taxes : nul doute, par conséquent, sur l'utilité de ce genre déprimes.

Àl'égard des autres primes on soutient qu'elles rentrent dans la catégorie de celles qui détournent le capital d'un emploi avantageux, pour le porter dans une autre moins avantageux et peut-être même désavantageux.

Je ne nierai pas que tel ne puisse être l'effet de la plupart des primes d'exportation ; mais je dirai encore ici que la régie ne doit pas

être absolue ? et qu'il est une foule de cas où elle doit céder à des considérations qui nécessitent sa modification.

Si, par exemple, un commerçant forme le projet d'introduire les produits de son pays dans des marchés étrangers où ils sont inconnus, et s'il n'est retenu que par l'étendue des risques auxquels il s'expose, serait-ce, de la part de son gouvernement, manquer de lumières et de prudence que de lui accorder des primes capables d'alléger ses risques et ses chances, et ne suffit-il pas, pour autoriser de semblables sacrifices, qu'on ait l'espérance bien fondée d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie du pays. On peut d'autant moins hésiter à cet égard, que c'est à de semblables secours qu'on doit l'établissement colonial de l'Europe dans toutes les parties du monde. Si ces colonies épuisèrent d'abord l'Europe d'hommes çt de capitaux ; si elles les détournèrent du moins des emplois plus utiles qui les occupaient, on doit convenir aussi que ces colonies se sont généreusement acquittées des avances qu'on leur avait faites ; qu'elles ont versé en Europe d'immenses richesses, changé ses destinées, et ouvert devant elle un avenir de prospérité et de puissance dont il est impossible de mesurer par la pensée la grandeur et les prodiges.

Serait-ce donc être moins sage et moins prudent si l'on balançait encore par des primes les risques d'un commerce irrégulier avec l'étranger, et-si, par leur secours, on parvenait à le régulariser.

Ce problème s'est élevé à l'occasion de la prime accordée par le gouvernement anglais pour encourager l'exportation de ses grains. Pendant un long espace de temps, des discussions très-étendues se sont élevées sur ce sujet ; les meilleurs ouvrages d'économie politique de l'Angleterre y ont pris part, et même depuis que la prime a été supprimée, l'on n'est pas encore d'accord sur sa solution. Les résultats de cette prime auraient dû cependant la réconcilier avec ses détracteurs. Il est prouvé en effet, par des faits authentiques et irrécusables, que, depuis l'établissement de la prime jusqu'à sa suppression, la valeur

des blés exportés surpassa la valeur des blés importés d'une somme excédant le montant de la prime ; d'où il résulte que, pendant la durée de la prime, l'Angleterre assura aux produits de son agriculture un débouché qui en favorisa la production ; que ses profits sur cette exportation couvrirent les pertes que durent occasionner les importations qui eurent lieu pendant les mauvaises récoltes, et qu'en dernière analyse, le commerce des grains, si périlleux pour les commerçans, leur donna les mêmes profits qu'ils auraient obtenus dans les autres branches du commerce. Dans ce cas la prime parvint à régulariser le commente des grains, le plus périlleux de tous les commerces, et le plus utile si l'on était assuré de le régulariser.

Ce résultat incontestable incontesté me semble devoir relever les primes sur les exportations de la défaveur qu'Adam Smith leur a montrée, et je crois qu'on peut admettre, comme une vérité certaine, que les primes qui tendent à régulariser les commerces irréguliers doivent être exceptées du discrédit que le principe d'Adam Smith a jeté sur les primes d'exportation.

En un mot, les primes qui encouragent la production sont presque toujours utiles et profitables, et celles qui ouvrent de nouveaux débouchés aux produits ou qui régularisent les chances de leur exportation, forment des exceptions nécessaires et indispensables au principe qui établit les avantages de la liberté de l'emploi des capitaux.

PRIX. — C'est une somme de monnaie donnée et reçue comme l'équivalent d'une denrée ou d'un produit du travail.

Le prix est réel ou nominal.

Il est réel, quand la monnaie donnée en paiement est au titre et au poids de sa fabrication.

Il n'est que nominal, quand la monnaie n'a plus le même poids et n'est plus au même titre, ce qui arrive par la falsification, l'usure et la

rognure des espèces monnayées.

On ne connaît la somme de monnaie qu'il faut donner en paiement du prix des produits, que par la connaissance de la proportion de la quantité des produits qu'on veut vendre avec la quantité de ceux qu'on veut acheter et qu'on peut payer ; ou, en d'autres termes, le prix est réglé par la demande d'acheter et l'offre de vendre ; l'accord du vendeur et de l'acheteur forme le prix vénal.

Ainsi prix vénal, prix réel et prix nominal ; voilà en quoi consiste toute la théorie des prix ; voilà ce qu'il faut savoir et peut-être tout ce qu'on peut savoir ; mais les écrivains les plus éclairés et les plus dignes de faire autorité ont été plus loin.

Ils admettent un prix naturel qui consiste dans les frais de production et vers lequel gravitent tous les autres prix.

Le prix naturel varie suivant l'état de la société, les difficultés de la production et la nature des produits.

Àune époque peu avancée de la société civile, les frais de production ne consistent le plus souvent que dans les salaires du travail. Cela a lieu lorsque la terre n'est pas appropriée, que chacun peut travailler où il veut, ou du moins ne paie rien pour la terre qu'il cultive, et lorsque ses propres ressources suffisent pour le faire subsister pendant son travail : la pêche pourrait en offrir un exemple non-seulement parmi les peuples sauvages, mais même dans quelques pays civilisés.

Àun degré plus élevé de la société civile, lorsque la terre est appropriée et qu'on ne peut la cultiver qu'en donnant au propriétaire une part des produits de la culture, le prix naturel des produits agricoles se compose des salaires de l'ouvrier et de la rente du propriétaire.

Enfin, lorsque la société civile a atteint le plus haut degré de civilisation auquel elle peut parvenir, le producteur n'obtient la production

qu'en payant à l'ouvrier son salaire, ou en lui faisant les avances qui lui sont nécessaires pour travailler et subsister pendant son travail, et en acquittant la rente du propriétaire. Alors le prix naturel consiste dans le salaire du travail, les profits du capital et la rente de la terre.

Si le producteur ne trouve pas dans le prix vénal le prix naturel, il est en perte et ne peut pas continuer sa production.

Telle est en substance toute la théorie du prix naturel.

Mais de bonne foi, à quoi peut-elle servir dans l'usage ?

Le prix naturel règle-t-il le prix vénal ? Non.

Exerce-t-il du moins quelque influence sur ce prix ? Non.

Donne-t-on un prix plus ou moins élevé selon que le prix naturel est plus ou moins haut ? Non.

Le prix vénal, comme nous l'avons vu, n'obéit qu'à la loi du marché et à la concurrence de l'offre et de la demande : le prix naturel kit est tout-à-fait étranger.

Ce prix sert-il du moins au producteur pour établir sa demande lorsqu'il porte ses produits au marché ? Non ; car, s'il formait sa demande sur le prix naturel, il n'obtiendrait jamais un prix vénal supérieur au prix naturel, et il est de fait qu'il l'obtient le plus souvent.

L'inutilité du prix naturel est donc évidente, et l'on a de la peine à comprendre pourquoi on l'a introduit dans la science. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne sert qu'à la compliquer, à la surcharger d'un mystère qui en impose longtemps avant qu'on s'aperçoive qu'il ne fait honneur qu'à l'érudition de l'écrivain, érudition rarement favorable aux progrès de la science. Dans mon opinion, l'utilité de la science et la vérité doivent faire disparaître le prix naturel ; et n'admettre que le prix vénal, réel et nominal.

PRODUCTION.— Dans le sens économique, la production est le travail achevé ; l'un est la cause et l'autre est le résultat ; travailler, c'est produire, et produire c'est travailler. Tant que la production est un travail, si je puis m'exprimer ainsi, elle ne se distingue pas de lui, dérive des mêmes causes, obéit aux mêmes impulsions, suit les mêmes directions, et arrive au même but. Voyez Travail.

Mais cette identité cesse dès que la production est sortie des mains de l'ouvrier. Alors le travail disparaît dans la production, et l'on chercherait inutilement en elle des traces de ses premiers rapports avec le travail. Qu'elle ait coûté peu ou beaucoup de travail, peu importe ; il n'en résulte pour elle ni avantage ni dommage ; elle n'a ni plus ni moins de valeur ; elle reste ce qu'elle est, ou plutôt ce que la font les nouveaux rapports dans lesquels elle se trouve.

Destinée à satisfaire des besoins ou à procurer de l'aisance, des commodités et des jouissances, elle tombe dans la dépendance des besoins et des moyens de consommer.

Est-elle sans demande ? personne n'a-t-il le besoin ou le moyen de la consommer ? elle est inutile, quelle que soit son utilité ; elle est sans valeur, fut-elle d'un prix infini. Mieux aurait valu qu'elle n'eut point existé ; les fruits du travail qu'elle a coûté auraient peut-être trouvé un meilleur emploi.

Est-il donc vrai que des productions peuvent être inutiles ? Cela est également certain en théorie et dans la pratique, et cela arrive toutes les fois que la production dépasse les besoins des consommateurs et leurs moyens de consommer.

Quelques écrivains ont cependant avancé récemment que la production crée la consommation, et que si la consommation manque à la production c'est parce qu'on ne produit pas assez.

Quelque révoltant que soit ce paradoxe, il a été le sujet d'une controverse assez vive parmi des écrivains éclairés ; mais les plus simples réflexions suffisent pour faire sentir l'inutilité de cette controverse.

Si la production créait toujours et nécessairement la consommation, il n'y aurait jamais de surabondance, et ce mot ne se trouverait pas dans la langue économique ; car que veut-il dire, sinon que la production surpasse les besoins de la consommation, et que l'action délétère du temps détruit ce qui n'a pas trouvé de consommateur.

Chercher un remède au mal dans le mal même, augmenter la production, quand celle qui existe surabonde, et prétendre qu'il y aura d'autant plus de consommation qu'il y aura plus de surabondance, c'est le comble de l'aveuglement ou de l'irréflexion. À la production non consommée, ce n'est pas de nouvelles productions qu'il faut ajouter pour égaler la consommation à la production, c'est le nombre des consommateurs qu'il faut augmenter.

Àla vérité plus de production donne plus de moyens de consommer, mais ne donne pas plus de consommateurs ; et si le nombre des consommateurs n'augmente pas avec les moyens de consommer, il n'y aura pas plus de produits consommés, mais il y aura plus de produits perdus pour le producteur.

Ce qui a donné lieu au paradoxe qui m'occupe, c'est que la production qui trouve des consommateurs les doit aux moyens qu'ils ont de consommer, moyens que leur fournit la production ; et que multiplier les moyens de consommer a paru offrir la certitude de la consommation de toute la production. Mais ce ne sont pas les moyens de consommer qui sont la mesure de la consommation, il faut encore dès consommateurs. Sans eux on aura beau multiplier les moyens de consommer, on n'aura point de consommation.

Le grand intérêt des peuples est d'assurer des consommateurs à la production, et non d'étendre la production sans aucun égard à la consommation : les débouchés peuvent manquer à la production, c'est un grand malheur pour un pays ; mais il est bien rare que la production manque aux débouchés, et dans ce cas, ce n'est qu'une privation d'avantages, et non une perte réelle. Qu'on consulte l'expérience particulière et générale, ce creuset où s'épurent les vrais principes, et l'on verra que l'Europe n'a augmenté ses productions, sa prospérité et sa puissance que par les débouchés que lui ont ouverts ses nombreuses colonies dans toutes les parties du monde. Aujourd'hui même, quels sont les peuples dont la production est la plus étendue, la plus abondante et la plus riche ? Ce sont, sans contredit, ceux qui ont les plus vastes débouchés. Quand on a de pareils exemples sous les yeux, c'est les fermer à la lumière que de chercher des débouchés à la production dans la production même.

Ce sent les débouchés qui assurent la consommation, comme la consommation stimule la production. Que la demande de la production l'emporte sur l'offre du producteur, et la production sera consommée, et sa consommation lui donnera toute la valeur qu'elle peut et doit avoir. Il vaut mieux que le consommateur presse le producteur et attende la production, que si le producteur cherchait le consommateur et lui offrait la production. Tels sont les principes régulateurs de la production que ne peuvent altérer de vains paradoxes.

PROFITS. — On entend par ce mot la part de chaque individu dans la production effectuée par le travail d'un pays, production qui compose son revenu total, Cette part de l'individu dans le revenu du pays, peut lui appartenir à trois titres : comme salaire de son travail, comme profit de son capital, ou comme rente de sa terre. Ces trois titres ne s'excluent pas ; ils peuvent au contraire se cumuler, et rien n'empêche que la part du même individu ne se compose de salaire, de profit du capital et de la rente de la terre.

Lorsqu'il cultive sa terre avec son capital, toute la production de sa terre lui appartient, et il ne la partage avec personne.

S'il ne cultive sa terre qu'avec le secours d'un capital qui ne lui appartient pas, il n'a droit qu'au salaire et à la rente.

Ou s'il cultive avec son capital une terre qui n'est pas sa propriété, il ne perçoit que le salaire du travail et les profits du capital.

Enfin, si la terre et le capital ne lui appartiennent pas, sa part se réduit an salaire de son travail.

Il en est de même du partage des produits des manufactures et du commerce ; il n'y a de différence, par rapport à ces deux genres d'industrie, que dans un seul point ; c'est que la rente de la terre se confond avec le capital, ce qui réduit le partage des produits à deux parts, l'une pour les salaires du travail, et l'autre pour les profits du capital. Ces deux parts sont réunies ou séparées, selon que les individus travaillent avec leurs capitaux, ou avec des capitaux qui ne leur appartiennent pas.

Ces trois grandes divisions du revenu en salaires du travail, en profits du capital et en rente de la terre comprennent non-seulement l'ouvrier, le capitaliste et le propriétaire du sol ; mais aussi tous les services publics et privés qui leur sont rendus individuellement ou collectivement ; ce qui opère une sous-division dans le partage du revenu, mais n'altère point la régularité de sa division générale.

Ya-t-il des lois régulatrices des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre ? On le croit, et il faut avouer que dans aucune partie de la science on n'a développé plus de pénétration, de sagacité et de discernement. Toutefois, ces lois sont subordonnées à tant de modifications est d'exceptions, qu'on est également embarrassé par la loi et par l'exception.

Ainsi l'on admet que dans le même canton il y a un taux moyen des salaires du travail, et qu'il est déterminé par l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse du pays ; mais en même temps on ajoute que l'influence de la richesse est modifiée par la nature de l'emploi du travail. S'il en est ainsi, comment discerner la loi de l'exception et l'exception de la loi ? Ne retombe-t-on pas dans des faits particuliers qui diffèrent l'un de l'autre, se refusent à tout résultat commun, et ne peuvent par conséquent être généralisés ? Ce qu'il y a de moins douteux dans une matière si obscure, c'est que, quelle que soit la marche du travail, le salaire est nécessairement influencé par l'état de la richesse du pays. La raison en est évidente.

Quand la richesse est progressive, on est plus avide de jouissances ; il faut plus de travail pour les satisfaire ; les ouvriers plus recherchés sont plus rares, et la demande du travail l'emporte sur l'offre de travailler ; le salaire hausse par conséquent et sa hausse est l'effet nécessaire de la progression de la richesse, effet qui ne peut être modifié par la nature du travail.

Par la raison contraire le salaire est stationnaire, quand la richesse reste dans le même état, et il baisse quand elle décline.

Ces résultats me paraissent certains et inévitables.

M. Malthus est cependant d'opinion que les progrès de la richesse nationale ne font hausser le salaire du travail que dans le seul cas où la richesse agricole est progressive comme les autres branches de la richesse générale.

Cette opinion fait donc dépendre les progrès de la richesse générale de ceux de la richesse agricole. Je l'ai discutée ailleurs dans toute son étendue, et la nature de l'ouvrage qui m'occupe ne permet pas de la reproduire avec tous ses développemens ; il me suffit de faire remarquer qu'elle suppose qu'un pays ne peut s'enrichir sans augmenter sa population, ce qui nécessite l'augmentation de ses

subsistances ; mais cette supposition est en opposition directe avec la civilisation et la perfectibilité sociale. Il est, au contraire, certain qu'à mesure qu'un pays s'enrichit il fait des progrès dans les arts et dans les sciences ; que les progrès des lumières abrègent, facilitent et perfectionnent le travail, rendent moins nécessaire le nombre des ouvriers, et du moins font que l'augmentation des classes laborieuses n'est point nécessaire. Dans la direction actuelle du travail un pays pourrait s'enrichir pendant des siècles, sans avoir besoin d'augmenter sa population laborieuse et la quantité de ses subsistances.

L'objection de M. Malthus contre l'influence de la richesse sur le salaire du travail est donc sans aucun fondement.

Quant aux profits du capital, ils subissent aussi les lois de la richesse ; mais son influence est tout-à- fait différente de celle qu'elle exerce sur le salaire du travail.

Quand la richesse est progressive, les profits du capital baissent.

Ils sont dans un état stationnaire tant quelle reste dans le même état, et ils haussent quand elle décline.

Ces effets sont nécessaires et inévitables.

Quand la richesse est progressive, le capital abonde ; il est plus offert que demandé, et doit par conséquent baisser.

Il en est autrement quand la richesse décline. Alors sa décadence est accompagnée de la destruction du capital ; le mal général pèse plus particulièrement sur les capitalistes ; le capital est rare ; il est plus demandé qu'offert, et ses profits s'élèvent dans la proportion du besoin qu'on éprouve.

Les profits du capital sont donc, comme les salaires du travail, soumis à l'influence de la richesse progressive, stationnaire ou rétro-

grade, et cette influence ne peut être arrêtée ni modifiée par la nature des emplois du capital.

On a élevé sur les profits du capital une difficulté qui complique prodigieusement leur théorie si elle ne la dénature pas. Cette question mérite d'autant plus d'attention, que $a solution est contraire aux doctrines établies et jusque-là généralement adoptées par tous ceux qui ont récemment écrit en Angleterre sur l'économie politique.

On prétend que les profits du capital consistent dans la différence de la valeur des avances nécessaires pour produire une denrée, et la valeur de la denrée quand elle est produite.

Cette proposition me paraît évidemment erronée.

Elle repose sur la supposition que ce sont les avances du capital qui produisent la denrée ; mais il est de fait qu'elles n'y ont pas plus de part que les salaires du travail et la rente de la terre ; toutes les trois y ont concouru, et de leur concours résultent leurs droits communs au partage de la denrée produite ; droits indéterminés que la production m détermine pas, mais qui l'est jusqu'à certain point par l'influence de la richesse.

Àla vérité, si un individu entreprend de produire une denrée, elle lui appartient toute entière, quand il paie les salaires du travail, l'intérêt du capital et la rente de la terre ; et dans ce cas son profit est de la différence de la valeur des frais de ta production à la valeur de la chose produite ; mais on tomberait dans une grave erreur, si on confondait les profits de l'entrepreneur avec les profits du capital.

L'entrepreneur de la production n'est pas plus le capitaliste qui a fait l'avance des capitaux que l'ouvrier qui a fait l'ouvrage, que le propriétaire dont la terre a concouru à la production ; il peut leur être étranger, car il peut n'être ni capitaliste, ni ouvrier, ni propriétaire de la terre ; aussi ses profits ne dérivent-ils d'aucun de ces trois titres. Ils

ont leur, source dans l'art de réduire les frais de la production, de la rendre plus abondante et d'augmenter sa valeur. Ses profits sont, par conséquent, le prix de son génie, de ses lumières, de ses talens, de son activité et des chances que son entreprise lui fait courir. Ils forment une sorte particulière de profits étrangers à ceux des salaires du travail des profits du capital de la terre, et qu'on ne peut pas comprendre dans ces trois grandes classifications sans porter le désordre et la confusion dans cette partie de l'économie politique.

Enfin la rente de la terre dérive de deux sources différentes, de l'état de la richesse et de sa fécondité naturelle et acquise. (Voyez Rente de la terre et Salaire du travail.)

Rente de la terre

RENTE DE LA TERRE. — Les produits naturels de la terre, qui appartiennent en totalité au propriétaire, ne sont pour lui qu'un revenu précaire entièrement différent de la rente.

Celle-ci est toujours supérieure aux produis naturels. Si elle leur était, inférieure ou, même égale, le propriétaire n'aurait aucun intérêt à la culture de sa terre, et probablement ne permettrait pas de la cultiver.

Qu'est-ce donc qui détermine et règle la rente du propriétaire ?

Il y a sur ce point deux opinions différentes et toutes deux également recommandables par la célébrité méritée de leurs auteurs et de leurs partisans.

L'une fait dériver la rente moyenne de la terre, dans chaque canton, de l'état de la richesse locale et de la fertilité naturelle et acquise de la terre.

L'autre regarde la rente comme l'effet de l'appropriation de la terre et du monopole qui en est la conséquence nécessaire.

Il me semble que ce dissentiment ne vient que de ce que les uns envisagent la rente dans sa cause, et les autres dans sa quotité ; de sorte que tous ont également raison dans le point de vue où ils se sont placés.

Que l'appropriation des terres soit la Cause efficiente de la rente, c'est ce qu'on ne peut raisonnablement méconnaître.

Si en effet la terre n'appartenait à personne, si chacun pouvait la cultiver sans rien payer, si sa culture ne souffrait pas de sa non-appropriation, il n'y aurait ni prétexte, ni motif pour imposer une rente au cultivateur ; car cette rente ne serait d'aucun avantage, ni pour la production, ni pour le cultivateur, ni pour le consommateur, ni pour la richesse particulière et générale.

La terre aurait la même fertilité que si elle était appropriée, sa culture ne serait ni plus ni moins dispendieuse ; le prix vénal de ses produits serait toujours fixé par l'offre et la demande ; le consommateur ne les paierait ni plus cher ni meilleur marché, et le pays ne serait ni plus ni moins riche ; où serait donc la nécessité ou futilité de la rente ? Évidemment il n'y en aurait point.

Ce n'est que lorsque l'appropriation a donné la terre aux uns à l'exclusion des autres, que ceux qui en sont privés ne peuvent la cultiver qu'avec la permission de ceux qui en sont les propriétaires et que cette permission est mise à prix, qu'on voit éclore la rente ; alors le propriétaire de la terre, maître de ses produits naturels, devient le copropriétaire de ses produits cultivés, et sa copropriété a son principe, sa cause et son titre dans sa propriété ; du moins ils sont inséparables et se prêtent on mutuel appui. On peut d'autant moins se méprendre sur la véritable cause de la rente, qu'elle n'intéresse que le cultivateur,

ne pèse que sur lui et n'est acquittée que par ses produits ; preuve irrésistible de la relation de la rente avec la propriété.

Àla vérité on dit que la rente augmente le prix vénal des produits, et qu'elle est supportée toute entière par le consommateur ; mais c'est une erreur qu'il est facile de rendre palpable.

Qu'est-ce qui détermine le prix vénal des produits ; ce ne sont ni les frais de la production, ni la rente de la terre ; ou, en d'autres termes, ce n'est pas ce qu'ils ont coûté à produire, mais ce qu'ils valent au marché, valeur qui dépend de la proportion des produits qu'on veut vendre avec ceux qu'on veut acheter. Or la rente n'augmente, ni ne diminue l'une ou l'autre de ces deux quantités ; elle n'a donc sur elles aucune influence.

Seulement ; si le prix vénal ne couvre pas le cultivateur des frais de la production et de la rente, le propriétaire baisse la rente ou là culture cesse ; car, dans aucun cas, les frais de production ne peuvent souffrir de l'insuffisance du prix vénal, donc la rente n'est pas et ne peut pas être supportée par le consommateur. Elle n'atteint que le cultivateur, parce qu'elle est le prix de la permission de cultiver la terre qui ne lui appartient pas.

La rente dérive donc évidemment de l'appropriation des terres ; elle est le prix du monopole que cette appropriation établit, elle n'a pas et ne peut pas avoir d'autre cause.

On a cependant essayé de la défendre des préventions qui s'élèvent contre le monopole, et, dans cette vue, on lui a assigné trois causes également justes, légitimes et raisonnables. On les fait résulter,

1°. De la qualité de la terre qui produit au delà des besoins du cultivateur ;

2°. De la qualité des produits de la terre qui assure leur consommation par l'impulsion qu'ils donnent à la multiplication des

consommateurs ;

3°. De la rareté comparative des terres naturellement ou artificiellement plus ou moins productives.

Ces trois causes expliquent bien comment dans l'état d'appropriation des terres le propriétaire et le cultivateur parviennent à régler le taux de la rente, mais elles ne prouvent pas que la rente n'appartient pas au propriétaire par la puissance de l'appropriation, et c'est là cependant ce qu'il s'agissait de prouver.

Sans doute la qualité de la terre qui produit au delà des besoins du cultivateur, qui, par la propriété de ses produits, assure leur consommation, et par sa rareté comparative avec les terres plus ou moins productives donne de plus grands ou de moindres produits au cultivateur, autorise son propriétaire à demander une rente plus ou moins forte à ceux qui les cultivent ; mais il ne s'agit là que de la quotité de la rente et non de sa cause. Ce qu'il y a de certain, c'est que si l'appropriation des terres n'avait pas lieu, s'il n'y avait ni propriété, ni propriétaire, quelle que fût la qualité des terres, la rente resterait réunie ou confondue avec la part du cultivateur et ne pourrait en être séparée à aucun titre.

On insiste et l'on dit :

La qualité du sol, cause première du haut prix du produit, est un présent de la nature à l'homme. Si le sol de la terre était tel qu'il ne pût pas produire au delà de ce qui suffit pour entretenir le cultivateur..., quoique la terre pût être encore monopolisée..., la rente ne pourrait pas exister ; donc la rente n'est pas l'effet du monopole.

Cet argument est spécieux, mais son illusion me parait facile à dissiper.

Si la qualité du sol, qui est la cause du haut prix du produit brut, est un présent de la nature ; c'est à l'homme qui cultive ce sol qu'elle

fait ce présent et non à celui qui ne le cultive pas. Pourquoi le présent que la nature destine au cultivateur passe-t-il du cultivateur au propriétaire ? Si ce n'est pas en vertu du droit de propriété, quelle autre raison pourrait légitimer la spoliation du cultivateur au profit du propriétaire ?

D'ailleurs est-il vrai que, dans le cas où la terre ne produirait que les frais de la culture, elle pourrait être monopolisée ? J'avoue que cela me parait impossible ; à quoi servirait en effet ce monopole ? Ce ne serait pas au monopoleur qui ne tirerait des produits de la terre que les fruits du travail ; ce ne serait pas non plus au monopolisé, car pourquoi le priverait-on d'une terre qui ne peut plus être utile qu'à lui, qui est indispensable à son existence et sans laquelle il ne pourrait pas exister ?

Supposera-t-on qu'on pourrait monopoliser des terres, quoiqu'on ne pût pas les cultiver et dans la seule pensée d'en permettre la culture à ceux qui voudraient les cultiver ? Mais que signifierait un monopole gratuit ? ne serait-il pas contraire à sa nature ? monopole et liberté sont contradictoires et incompatibles.

Ainsi, sous quelque point de vue qu'on envisage la cause de la rente de la terre, il est impossible de lui en assigner d'autre que l'appropriation et le monopole qu'elle établit, et l'on a eu raison, de dire que le propriétaire récolte où il n'a pas semé ; mais ne résulte-t-il pas de l'appropriation et du monopole des terres des avantages économiques et politiques qui les légitiment et doivent les faire absoudre des inculpations si souvent dirigées et avec tant de raison contre le monopole ? C'est une question d'une autre nature que celle qui m'occupe en ce moment ; mais ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre sa solution ; il me suffit de dire que dans mon opinion elle doit être favorable à ce genre de monopole, parce qu'il est sans résultat fâcheux et pour ainsi dire nominal.

C’est sans aucun fondement qu’on a dit que la rente de la terre est un prix de monopole, et que le propriétaire tire du fermier tout ce qu’il peut en obtenir. Il y a à cet égard deux limites* que le propriétaire ne peut pas franchir : il ne peut demander et le fermier ne peut accorder que ce qui est déterminé par la nature des choses, toujours indépendantes de la volonté dés hommes ; la question de la rente est assujettie à des lois positives et invariables qui enchaînent également le propriétaire et le cultivateur.

Quel est en effet le régulateur de la rente ? C’est d’un côté la quantité des produits qu’on petit espérer de la culture de la terre, et de l’autre le prix vénal des produits cultivés. Tout ce qui dans ce prix excède les frais de la production, c’est-à-dire les salaires du travail et les profits du capital, peut être l’objet du débat entre le propriétaire et le cultivateur pour la fixation de la rente, et c’est sur cet excédant disponible qu’ils peuvent compromettre et hausser ou baisser la rente.

Mais si la quotité de la rente dépend du prix vénal des produits cultivés de la terre, à son tour le prix vénal est subordonné à l’état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse locale,

La richesse locale est-elle progressive : il y a plus d’ouvrage que d’ouvriers ; le travail est par conséquent mieux payé fies hauts salaires établissent l’aisance parmi les classes laborieuses, elles multiplient dans la proportion de leur aisance ; de plus grands produits de la terre sont nécessaires pour les faire subsister ; les terres sont recherchées et la rente augmente dans la proportion de leur rareté ou de leur fertilité relative. La rente atteint donc son terme le plus élevé quand la richesse locale est progressive.

On s’est évidemment abusé, lorsqu’on a cru que la rente résulte de la fertilité de la terre, qui est un présent de la nature à l’homme.

Cela serait vrai, si la rente consistait dans les produits naturels de la terre ; mais comme elle se compose des produits cultivés qu’il faut

arracher à la terre par le travail, et qu'on ne peut distinguer ce qui, dans ces produits, appartient au travail de l'homme et au présent de la nature, on ne peut les attribuer qu'au travail du cultivateur, puisque sans lui la nature aurait conservé son présent. La fertilité de la terre n'est donc, sous ce rapport, d'aucune considération.

Toutefois il faut convenir qu'il y a des terres qui, avec les mêmes frais de production, donnent de plus grands produits que d'autres ; et comme les frais de production doivent être prélevés sur le prix vénal des produits, il s'ensuit que les terres qui donnent de plus grands produits avec les mêmes frais de production sont plus fertiles, et sous ce rapport la fertilité doit être regardée comme une des causes de la rente surtout quand la richesse locale est progressive.

En est-il de même dans le cas où la richesse est stationnaire ? non, sans doute ; quand la richesse est stationnaire la population n'augmente ni ne diminue ; la consommation n'exige que la même production, le prix vénal des produits ne hausse ni ne baisse ; les frais de la production sont les mêmes, nécessitent la même défalcation sur le prix vénal et laissent la rente au même taux. La fertilité de la terre n'exerce par conséquent qu'une faible influence sur la rente, ou plutôt on ne cultive que des terres d'une fertilité à peu prés égale, et par conséquent cette fertilité n'est que d'une considération secondaire dans la fixation de la rente.

Ce résultat est encore bien plus certain lorsque la richesse locale décline ; alors la population suit la décadence de la richesse ; moins de produits sont consommés et reproduits ; leur prix vénal baisse, les frais de la production absorbent cependant la même quotité du prix vénal, et la rente baisse dans la proportion de la diminution de la richesse sociale ; dans ce cas, la fertilité de la terre, loin d'arrêter la baisse de la rente, ne ferait que l'accroître par la baisse que l'abondance des produits occasionne dans leur prix vénal.

Vainement veut-on se prévaloir de ce que les produits cultivés de la terre trouvent toujours des consommateurs, et ne peuvent pas suffire à la tendance progressive de la multiplication de la race humaine ; cela n'est vrai que quand la richesse est progressive, quand les peuplés prospèrent, quand les populations suivent le torrent des prospérités. Dans le cas contraire, les produits ne sont pas consommés malgré la demande des consommateurs, parce qu'il ne suffit pas de vouloir consommer, il faut encore donner un équivalent de sa consommation ; ce qui manque dans le cas de la décadence de la richesse locale. Dans cette crise terrible les produits ne peuvent pas plus soutenir la consommation que la consommation la production. La misère générale stérilise et flétrit la fertilité, ce présent de la nature à l'homme.

Il me paraît donc démontré que la fertilité de la terre a peu de part à la fixation de la rente, et qu'elle est presque entièrement subordonnée à l'état de la richesse locale.

Si tel est le régulateur de la rente, il me parait inutile d'entrer dans l'examen des développemens qu'on a donnés au système de la rente, présent de la nature. Ces développemens sont très-ingénieux sans doute, mais ils compliquent prodigieusement la science, et j'ose le croire, sans utilité.

On veut que certaines terrés donnent toujours une rente et que ce soit celles qui produisent des subsistances ; et cependant on est forcé de convenir que certaines terres ne donnent que peu ou point de rente, quoiqu'elles produisent des subsistances. Ce sont les terres mauvaises ou médiocres dont les produits couvrent à peine les frais de production et qu'on cultive cependant dans les temps de prospérité et de richesse progressive, parce que les subsistances ont la plus grande valeur.

On veut encore que les terres qui produisent des subsistances donnent toujours une rente, et même qu'elle soit plus forte et régularise la rente de toutes les terres qui ne produisent que les matières premières du vêtement, du logement et des autres commodités de la vie ; mais l'on est encore forcé de reconnaître que cette règle est assujettie à une foule d'exceptions qui l'énervent et la paralysent. Faut-il s'en étonner ? Le moyen d'assujettir à la même règle des produits qui varient d'un canton à l'autre, de province à province, d'état à état ; qui ont un prix vénal selon l'état de la richesse locale de chaque canton, de chaque province et de chaque état ; et qui sont préférés ou rebutés selon qu'ils sont plus ou moins convenables aux commodités et aux jouissances que désirent où prescrivent la richesse et l'opulence. Alors les produits que la richesse demande avec le plus d'empressement donnent la plus forte rente ; et cette rente elle-même est peu stable, parce que les goûts de la richesse sont mobiles comme elle. C'est s'abuser volontairement que de chercher des règles invariables à des choses qui sont dans une continuelle mobilité.

Ainsi, il me paraît certain que l'appropriation et le monopole des terres sont la seule cause de la rente de la terre, et que sa quotité dépend de l'état de la richesse locale combinée avec la fertilité des terres, combinaison qui ne se fait que dans le seul cas de la richesse progressive. Là me paraît être le terme de la science sur ce point important.

REVENU. — On appelle revenu, la valeur vénale des produits annuels de la terre et du travail.

Le revenu consiste dans la valeur des produits et non dans tes produits. Qui n'a que des produits n'a point encore de revenu ; rechange des produits qu'on ne veut pas consommer peut seul en donner un, et déterminer sa quotité par la valeur monétaire ou Vénale des produits.

Toutefois on tomberait dans une grave erreur si l'on considérait la valeur monétaire que donne l'échange des produits, comme le revenu ; elle n'en est, pour, ainsi dire, que la mesure ; elle exprime à quelle somme il s'élève, mais il n'est en réalité que les produits que la monnaie peut acheter. Si, par exemple, l'échange porte la râleur des produits à 100,000 fr. en monnaie, ce ne sont pas les 100,000 fr. en monnaie, fut-elle d'or et d'argent, qui formant le revenu, il se compose uniquement des produits que les 100,00 f. en or et en argent peuvent acheter.

D'où il résulte que sans l'échange des produits en monnaie, il n'y a point de revenu, et que l'emploi de la monnaie constitue le revend et fixe sa quotité.

Quand le revenu embrasse la valeur totale dès produits annuels de la terre et du travail d'au pays, il prend la dénomination de revenu général.

Réparti entre les particuliers soit à titre de salaires du travail, soit à titre de profits du capital, soit à titre de rente de la terre, le revenu général forme le revenu particulier ; ces (rois libres au partage du revenu, ne s'excluent pas, ne sont pas incompatibles et peuvent se cumuler sans obstacle et sans inconvénient. Rien n'empêche en effet que le revenu d'un individu ne se compose cumulativement des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre.

On doit aussi comprendre dans le revenu particulier, le revenu de ceux qui rendent des services aux salaries, aux capitalistes et aux propriétaires de la rente ; ce revenu est une sorte de déduction du revenu particulier, il en fait partie, et doit rester confondu avec lui.

Enfin, l'état, pour satisfaire à ses besoins et acquitter ses dépenses, fait des prélèvemens directs, et indirects sur le revenu particulier, et ces prélèvemens forment le revenu public.

Après la répartition du revenu général en revenu particulier et public, il est soumis à la consommation individuelle, et l'on ne voit p$s pourquoi chacun n'en disposerait pas pour se& besoins ; ses commodités et ses jouissances. On prétend cependant qu'il n'en doit pas être ainsi, et qu'on doit le diviser en deux parties.

L'une pour les besoins et la satisfaction de l'individu.

Et l'autre pour la production ultérieure, ou, ce qui est la même chose, pour l'entretien du capital, aliment et instrument nécessaire de la production. (Voyez Capital.)

On ajoute que quand la réserve pour l'entretien du capital est la même que celle de l'année précédente, les moyens de travail et de production sont les mêmes, qu'on peut espérer qu'on obtiendra les mêmes produits, et que la richesse acquise n'éprouvera aucune altération.

La réserve est-elle inférieure à celle qui l'a précédée, il y a moins de travail, et la production est réduite ; les produits éprouvent une réduction proportionnelle, et les sources de la richesse se dessèchent et tarissent.

Enfin, si la réserve est supérieure à celle de l'année antérieure, il y a plus de moyens de travail, plus de produits et plus de richesse.

Dans ce système, le mobile de la richesse, de ses progrès et de sa progression indéfinie est dans l'économie progressive du revenu, comme sa décadence et sa ruine résultent du peu ou point d'économie.

Il faut en convenir, cette théorie est très-ingénieuse, et a dû trouver de nombreux partisans parce que, simple et facile, elle n'exige pas de grands efforts pour pénétrer le mystère de la richesse ; mais est-elle aussi solide qu'elle est spécieuse ? il est permis d'en douter.

L'économie du revenu augmente le capital, qui, à son tour, augmente le travail, et celui-ci donne de plus grands produits ; mais là s'arrêtent les derniers effets de l'économie.

Considérés isolément, les produits ne sont pas la richesse, ils ne sont rien par eux-mêmes, ils n'ont qu'une valeur éventuelle, et ce n'est pas d'espérances, mais de réalités que se compose la richesse.

L'échange seul vivifie les produits, leur donne une valeur et les fait concourir à la formation de la richesse, jusqu'à concurrence de leur valeur ; mais l'échange ne s'opère pas par la seule existence des produits ; il y faut le concours du consommateur, et jusqu'à ce qu'il se présente, l'échange est impossible, les produits restent sans valeur, et l'économie est frappée de stérilité.

Sans doute tout producteur est consommateur, mais ce ne sont pas ses produits que le producteur consomme, ou du moins il n'en consomme que la moindre partie ; la consommation de l'autre partie ne s'opère que par son échange avec d'autres produits qui lui conviennent. Si d'autres produits n'existent pas, ou si l'on ne veut pas prendre les siens en échange de ceux qui existent, à quoi lui serviront ses produits repoussés par l'échange. Évidemment ils ne lui seront d'aucun profit et seront perdus pour lui. Sera-t-il alors bien disposé à s'imposer chaque année de nouvelles économies pour augmenter des produits qui, chaque année, lui feront éprouver de nouvelles pertes ? ce serait une dérisoire absurdité de le croire, et cependant c'est à ce résultat que conduit l'économie progressive et continue du revenu.

On a pensé que la production crée la consommation, parce que les produits s'échangent centre des produits, parce que les producteurs sont en même-temps consommateurs, et que plus il y a de produits à échanger, plus il y a de moyens d'échange. J'ai prouvé aux mots Échanges et Produits que cette assertion est dénuée de fondement ; la difficulté reste donc tout entière.

L'a-t-on résolue lorsqu'on a dit :

C'est par son capital qu'une nation se procure ce qu'elle consomme ; son capital se proportionne à sa consommation, et toute augmentation de consommation, non-seulement arrête l'accumulation du capital, mais nécessite l'emploi d'un plus grand capital que celui qui existe.

On ajoute :

La dépense d'une nation à laquelle son capital est toujours proportionné, augmente avec son revenu, et elle ne peut pas augmenter autrement. Si l'augmentation du revenu est économisée, elle s'ajoute au capital ; si elle est dépensée, l'augmentation de la dépense provoque l'extension du capital. L'économie du revenu augmente donc le capital, pendant que l'augmentation de la dépense augmente le besoin du capital ; par ce moyen, l'augmentation du revenu du pays peut être partiellement économisée et partiellement dépensée, et cela dans des proportions si égales que le revenu économisé peut former un capital suffisant pour le revenu dépensé ; alors l'accumulation et la dépense marchent à pas égaux, et peuvent augmenter indéfiniment.

Le résultat de cette augmentation est donc qu'à mesure que le revenu d'un pays augmente, la dépense augmente, et que le capital s'accroît dans la proportion de l'augmentation de la dépense. Qu'il en soit ainsi quand l'augmentation dû revenu précède l'augmentation du capital, je n'en fais aucun doute, mais ce n'est pas là notre question.

Il ne s'agit pas ici de l'augmentation du capital après l'augmentation du revenu, mais de l'augmentation du capital pour augmenter le revenu, et dans ce cas il me paraît évident qu'augmenter le capital c'est augmenter les produits et non augmenter ta revenu, ce qui est bien différent ; on ne peut transformer les produits en revenu que par le secours de l'échange, et, encore une fois, l'échange n'est ni forcé ni assuré par l'existence des produits.

C'est donc sans aucun motif qu'on prescrit l'économie d'une partie du revenu, comme un moyen infaillible de richesse ; il est permis de croire que ce n'est pas par cette route qu'on arrive jusqu'à elle.

Et d'abord si on descend des hauteurs de la théorie pour se rapprocher des faits, on découvre des résultats bien différens, et l'on ne comprend même pas la possibilité de séparer le revenu réservé pour la production du revenu affecté à la consommation sans production. On ne trouve rien de semblable dans l'usage et la pratique des peuples.

Les classes laborieuses, industrieuses et commerçantes qui vivent de salaires et des profits du capital, et celles qui tirent leur revenu de leurs services privés, consomment au moins les 5/6 du revenu général, et leurs consommations concourent avec ou sans économie séparée à la production ; tout ce qu'elles consomment est reproduit ; du moins est-il impossible, dans leur reproduction, de séparer ce qui appartient à l'économie ou à la consommation sans économie. Si cette séparation existe, il est impossible de la rendre sensible.

Est-il même vrai ou vraisemblable que dans la consommation du revenu, il y en ait une part quelconque qui ne tourne pas directement ou indirectement au profit de la reproduction ?

Le revenu particulier ne se dépense qu'en échange d'une valeur en produits ou en services. Chaque consommateur est l'échangiste de chaque producteur. Tous deux donnent une valeur en échange de celle qu'ils reçoivent, et sans doute la valeur donnée par le consommateur, et prise cette année pour bonne par le producteur, le sera également l'année prochaine ; toute consommation porte donc avec elle le germe et la garantie de sa production.

Cette conséquence n'es cependant ni aussi exacte ni aussi sûre, par rapport à la consommation du revenu public. Comme il consiste en prélèvemens sur le revenu particulier, et que sa consommation n'offre

au producteur d'autre équivalent que le service public, il est possible que cet équivalent ne soit pas toujours suffisant pour stimuler sa production, surtout quand les prélèvemens épuisent les forces du producteur, et compromettent la force de la production.

Hors ce cas, la valeur d'échange du revenu consommé, quand elle est acceptée librement, me semble offrir un gage suffisant de la production, et cette cause des progrès de la richesse est bien préférable à celle de l'économie progressive du revenu.

Celle-ci est problématique, incertaine et sujette à une foule d'erreurs et d'accidens.

Si l'économie du revenu est inférieure à ce qu'exige la production ultérieure, les produits sont insuffisans pour la consommation, il y a souffrance et détresse pour les individus, retard et peut-être décadence de la richesse sociale, affaiblissement ou perte de forces pour l'état.

Augmentera-t-on au contraire l'économie du revenu au delà des besoins du capital, on évitera le danger de l'insuffisance des produits ; mais leur surabondance ne produira-t-elle aucune calamité ? Ne découragera-t-elle pas la production ? ne ruinera-t-elle pas le producteur ? ne détruira-t-elle pas les capitaux inutilement accumulés, et n'opposera-t-elle pas un obstacle insurmontable aux progrès de la richesse et de la civilisation,

La consommation du revenu sans autre condition que celle de l'équivalent, n'a aucun de ces inconvéniens. Toujours averti par l'impulsion de la consommation, le producteur sait s'il doit économiser, et provoquer des économies pour étendre sa production et augmenter ses produits ; l'augmentation du capital ne produit jamais d'engorgement, son emploi est assuré, les produite sont échangés, et, leur échange augmente le revenu ; alors l'augmentation du revenu précède l'augmentation de la dépense, le revenu et la dépense réagissent l'un

sur l'autre, et le capital stimulé par leur concours se proportionne à leurs besoins.

Ces résultats comparatifs de l'économie spéculative, et de l'économie stimulée par les besoins du capital, me paraissent ne laisser aucun doute sur les véritables effets de la consommation du revenu ; elle doit être entièrement abandonnée à la règle de l'équivalent.

RICHESSE. — Ce mot exprime l'état d'un individu, d'un peuple relativement aux nécessités, aux commodités et aux jouissances de la vie sociale.

N'ont-ils strictement que ce qui leur suffit, ils ne sont ni riches ni pauvres.

Éprouvent-ils des privations et des souffrances, ils sont pauvres et misérables.

Il n'y a aucune différence entre la richesse de la chaumière et l'opulence des palais, leur nature est la même, l'abondance les caractérise également, et marque les degrés qui les séparent.

Sous ce point de vue, la richesse consiste dans les objets matériels qui sont le produit annuel de la terre et du travail ; ce n'est pas que l'homme, être intellectuel, n'éprouve aussi le besoin des jouissances intellectuelles, et que les travaux qui les lui procurent ne doivent être ajoutés à la somme des richesses sociales, mais ils ne sont que des accessoires de la richesse matérielle, et doivent se confondre avec elle.

Trois conditions sont indispensables pour assurer aux objets matériels la qualité de richesse, ils doivent être durables et susceptibles d'accumulation et d'évaluation.

Ils doivent être durables, parce que si le caractère de la pauvreté est, suivant un proverbe populaire, de vivre de la main à la bouche, le caractère de la richesse est d'avoir un fonds d'objets matériels, dispo-

nibles pour la consommation actuelle, ou réservés pour une consommation prochaine ou éloignée ; sans la durée des objets matériels, la richesse serait, pour ainsi dire, annuelle et subirait tous les accidens des saisons, tous les changement, tous les événemens de la vie politique et civile. La durée prévient tous ces risques ou atténue leurs calamités.

D'un autre côté, la durée favorise l'accumulation des objets matériels qui supplée à leur abondance et la perpétue. On n'a pas encore de notions suffisantes de l'étendue des accumulations qu'un pays peut effectuer ; ne fussent-elles capables de suffire qu'aux besoins d'une année, et cela n'est pas impossible, un peuple est à l'abri des calamités de la pauvreté et de la misère, et pourrait se dire véritablement riche. On doit donc regarder l'accumulation comme un des plus grands moyens de richesse.

Si la bonté de la nature fournissait à tous les habitans d'un pays les objets matériels qui composent la richesse, et si elle les leur dispensait dans la proportion de leurs désirs, le pays serait riche au plus haut degré, et l'on ne serait jamais dans le cas d'apprécier la valeur des objets qu'il consomme ; la richesse serait entièrement indépendante de sa valeur.

Mais comme la nature n'est libérale envers l'homme qu'autant qu'il mérite ses bienfaits par son travail, et que les hommes ne jouissent des produits de leur travail, que par l'échange qu'ils font de ceux qu'ils ont de trop avec les produits des autres travaux, il en résulte que l'abondance des objets matériels sans la possibilité de leur échange réduirait le pays le plus abondant à une pauvreté absolue. Tous éprouveraient le sort de Tantale, et seraient condamnés au supplice de la faim, de la soif et de tous les besoins physiques, au milieu de l'accumulation et de l'accroissement des produits et des richesses. Cet état n'est pas tout-à-fait inconnu parmi les peuples civilisés, et l'on pourrait en citer de nombreux exemples dans tous les pays où

l'on n'a pas senti la nécessité des échanges et l'avantage de les rendre faciles et sûrs.

Ce danger disparait dès que les objets matériels, durables et accumulés, peuvent s'échanger les uns contre les autres ; dès que chaque producteur peut avec ses produits se procurer ceux qui lui manquent, dés que les produits de tous sont par l'échange rendus communs à chaque producteur. Mais on ne parvient à l'échange des divers produits que par leur appréciation respective, par la fixation de leur valeur réciproque et de la part de richesse qu'ils renferment ; dès qu'on en est arrivé là, ce n'est plus l'abondance des objets matériels qui constitue la richesse, c'est leur valeur d'échange.

La richesse qui, avant la nécessité de l'évaluation des objets matériels, consistait exclusivement dans leur abondance, prend un autre caractère, dès que l'abondance est subordonnée à la valeur d'échange ; alors on n'est plus riche dans la proportion de l'abondance, mais dans la proportion de la valeur.

Ce qu'il y a de plus étrange dans ce nouvel ordre de choses, c'est que l'abondance nuit souvent à la valeur, et que phis on abonde en produits moins on est riche en valeur.

On ne peut conserver à l'abondance tous ses avantages qu'en favorisant la consommation des produits surabondans ; consommation qui seule peut leur donner une valeur.

Ainsi la consommation est, en dernière analyse, la mesure dé la richesse d'un pays. Tant que la consommation est égale à la production, les produit ont une bonne valeur, et la richesse est portée à son maximum.

Si les produits surabondent et restent sans consommateurs, la richesse diminue non-seulement de ce qui n'est pas consommé, mais encore de la baisse de la valeur opérée par la surabondance.

On ne peut échapper à ces résultats que par des débouchés ouverts à l'écoulement des produits surabondons, par la facilité de leur circulation du lieu de la production à tous les marchés où ils peuvent trouver des consommateurs, par leur perfectionnement et par leur bon marché qui les font triompher de la concurrence de leurs rivaux.

Selon que les conditions de la durée, de l'accumulation et de l'échange sont plus ou moins fidèlement accomplies, l'abondance a plus ou moins de part à la richesse, et les individus, comme peuples sont plus ou moins riches.

Mais ils sont d'autant plus riches qu'ils savent mieux concilier l'abondance de la production avec la facilité des débouchés. Si les produits dépassent les besoins de la consommation, les produits ont une moindre valeur et la richesse diminue. Si les produits sont inférieurs aux besoins de la consommation, leur valeur est plus considérable, mais la diminution de leur quantité réduit les avantages de la hausse de leur valeur. Les débouchés font concourir l'abondance, avec la valeur, aux progrès de la richesse et la font, dans tous les temps, arriver à son maximum ; lorsqu'on ne sait, ou qu'on ne peut pas procurer des débouchés a l'abondance, on doit se borner à proportionner les produits à la consommation. Cette proportion conserve la richesse acquise et la fait dépendre de la prospérité locale ; au lieu d'en être le principal mobile, comme il arrive quand elle repose sur les débouchés illimités des produits de la terre et du travail, quelle que soit leur abondance.

Revenu

RENTE DE LA TERRE. — Les produits naturels de la terre, qui appartiennent en totalité au propriétaire, ne sont pour lui qu'un revenu précaire entièrement différent de la rente.

Celle-ci est toujours supérieure aux produis naturels. Si elle leur était, inférieure ou, même égale, le propriétaire n'aurait aucun intérêt à la culture de sa terre, et probablement ne permettrait pas de la cultiver.

Qu'est-ce donc qui détermine et règle la rente du propriétaire ?

Il y a sur ce point deux opinions différentes et toutes deux également recommandables par la célébrité méritée de leurs auteurs et de leurs partisans.

L'une fait dériver la rente moyenne de la terre, dans chaque canton, de l'état de la richesse locale et de la fertilité naturelle et acquise de la terre.

L'autre regarde la rente comme l'effet de l'appropriation de la terre et du monopole qui en est la conséquence nécessaire.

Il me semble que ce dissentiment ne vient que de ce que les uns envisagent la rente dans sa cause, et les autres dans sa quotité ; de sorte que tous ont également raison dans le point de vue où ils se sont placés.

Que l'appropriation des terres soit la Cause efficiente de la rente, c'est ce qu'on ne peut raisonnablement méconnaître.

Si en effet la terre n'appartenait à personne, si chacun pouvait la cultiver sans rien payer, si sa culture ne souffrait pas de sa non-appropriation, il n'y aurait ni prétexte, ni motif pour imposer une rente au cultivateur ; car cette rente ne serait d'aucun avantage, ni pour la production, ni pour le cultivateur, ni pour le consommateur, ni pour la richesse particulière et générale.

La terre aurait la même fertilité que si elle était appropriée, sa culture ne serait ni plus ni moins dispendieuse ; le prix vénal de ses produits serait toujours fixé par l'offre et la demande ; le consomma-

teur ne les paierait ni plus cher ni meilleur marché, et le pays ne serait ni plus ni moins riche ; où serait donc la nécessité ou futilité de la rente ? Évidemment il n'y en aurait point.

Ce n'est que lorsque l'appropriation a donné la terre aux uns à l'exclusion des autres, que ceux qui en sont privés ne peuvent la cultiver qu'avec la permission de ceux qui en sont les propriétaires et que cette permission est mise à prix, qu'on voit éclore la rente ; alors le propriétaire de la terre, maître de ses produits naturels, devient le copropriétaire de ses produits cultivés, et sa copropriété a son principe, sa cause et son titre dans sa propriété ; du moins ils sont inséparables et se prêtent on mutuel appui. On peut d'autant moins se méprendre sur la véritable cause de la rente, qu'elle n'intéresse que le cultivateur, ne pèse que sur lui et n'est acquittée que par ses produits ; preuve irrésistible de la relation de la rente avec la propriété.

Àla vérité on dit que la rente augmente le prix vénal des produits, et qu'elle est supportée toute entière par le consommateur ; mais c'est une erreur qu'il est facile de rendre palpable.

Qu'est-ce qui détermine le prix vénal des produits ; ce ne sont ni les frais de la production, ni la rente de la terre ; ou, en d'autres termes, ce n'est pas ce qu'ils ont coûté à produire, mais ce qu'ils valent au marché, valeur qui dépend de la proportion des produits qu'on veut vendre avec ceux qu'on veut acheter. Or la rente n'augmente, ni ne diminue l'une ou l'autre de ces deux quantités ; elle n'a donc sur elles aucune influence.

Seulement ; si le prix vénal ne couvre pas le cultivateur des frais de la production et de la rente, le propriétaire baisse la rente ou là culture cesse ; car, dans aucun cas, les frais de production ne peuvent souffrir de l'insuffisance du prix vénal, donc la rente n'est pas et ne peut pas être supportée par le consommateur. Elle n'atteint que le

cultivateur, parce qu'elle est le prix de la permission de cultiver la terre qui ne lui appartient pas.

La rente dérive donc évidemment de l'appropriation des terres ; elle est le prix du monopole que cette appropriation établit, elle n'a pas et ne peut pas avoir d'autre cause.

On a cependant essayé de la défendre des préventions qui s'élèvent contre le monopole, et, dans cette vue, on lui a assigné trois causes également justes, légitimes et raisonnables. On les fait résulter,

1°. De la qualité de la terre qui produit au delà des besoins du cultivateur ;

2°. De la qualité des produits de la terre qui assure leur consommation par l'impulsion qu'ils donnent à la multiplication des consommateurs ;

3°. De la rareté comparative des terres naturellement ou artificiellement plus ou moins productives.

Ces trois causes expliquent bien comment dans l'état d'appropriation des terres le propriétaire et le cultivateur parviennent à régler le taux de la rente, mais elles ne prouvent pas que la rente n'appartient pas au propriétaire par la puissance de l'appropriation, et c'est là cependant ce qu'il s'agissait de prouver.

Sans doute la qualité de la terre qui produit au delà des besoins du cultivateur, qui, par la propriété de ses produits, assure leur consommation, et par sa rareté comparative avec les terres plus ou moins productives donne de plus grands ou de moindres produits au cultivateur, autorise son propriétaire à demander une rente plus ou moins forte à ceux qui les cultivent ; mais il ne s'agit là que de la quotité de la rente et non de sa cause. Ce qu'il y a de certain, c'est que si l'appropriation des terres n'avait pas lieu, s'il n'y avait ni propriété, ni propriétaire, quelle que fût la qualité des terres, la rente resterait réunie

ou confondue avec la part du cultivateur et ne pourrait en être séparée à aucun titre.

On insiste et l'on dit :

La qualité du sol, cause première du haut prix du produit, est un présent de la nature à l'homme. Si le sol de la terre était tel qu'il ne pût pas produire au delà de ce qui suffit pour entretenir le cultivateur..., quoique la terre pût être encore monopolisée..., la rente ne pourrait pas exister ; donc la rente n'est pas l'effet du monopole.

Cet argument est spécieux, mais son illusion me parait facile à dissiper.

Si la qualité du sol, qui est la cause du haut prix du produit brut, est un présent de la nature ; c'est à l'homme qui cultive ce sol qu'elle fait ce présent et non à celui qui ne le cultive pas. Pourquoi le présent que la nature destine au cultivateur passe-t-il du cultivateur au propriétaire ? Si ce n'est pas en vertu du droit de propriété, quelle autre raison pourrait légitimer la spoliation du cultivateur au profit du propriétaire ?

D'ailleurs est-il vrai que, dans le cas où la terre ne produirait que les frais de la culture, elle pourrait être monopolisée ? J'avoue que cela me parait impossible ; à quoi servirait en effet ce monopole ? Ce ne serait pas au monopoleur qui ne tirerait des produits de la terre que les fruits du travail ; ce ne serait pas non plus au monopolisé, car pourquoi le priverait-on d'une terre qui ne peut plus être utile qu'à lui, qui est indispensable à son existence et sans laquelle il ne pourrait pas exister ?

Supposera-t-on qu'on pourrait monopoliser des terres, quoiqu'on ne pût pas les cultiver et dans la seule pensée d'en permettre la culture à ceux qui voudraient les cultiver ? Mais que signifierait un

monopole gratuit ? ne serait-il pas contraire à sa nature ? monopole et liberté sont contradictoires et incompatibles.

Ainsi, sous quelque point de vue qu'on envisage la cause de la rente de la terre, il est impossible de lui en assigner d'autre que l'appropriation et le monopole qu'elle établit, et l'on a eu raison, de dire que le propriétaire récolte où il n'a pas semé ; mais ne résulte-t-il pas de l'appropriation et du monopole des terres des avantages économiques et politiques qui les légitiment et doivent les faire absoudre des inculpations si souvent dirigées et avec tant de raison contre le monopole ? C'est une question d'une autre nature que celle qui m'occupe en ce moment ; mais ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre sa solution ; il me suffit de dire que dans mon opinion elle doit être favorable à ce genre de monopole, parce qu'il est sans résultat fâcheux et pour ainsi dire nominal.

C'est sans aucun fondement qu'on a dit que la rente de la terre est un prix de monopole, et que le propriétaire tire du fermier tout ce qu'il peut en obtenir. Il y a à cet égard deux limites* que le propriétaire ne peut pas franchir : il ne peut demander et le fermier ne peut accorder que ce qui est déterminé par la nature des choses, toujours indépendantes de la volonté dés hommes ; la question de la rente est assujettie à des lois positives et invariables qui enchaînent également le propriétaire et le cultivateur.

Quel est en effet le régulateur de la rente ? C'est d'un côté la quantité des produits qu'on petit espérer de la culture de la terre, et de l'autre le prix vénal des produits cultivés. Tout ce qui dans ce prix excède les frais de la production, c'est-à-dire les salaires du travail et les profits du capital, peut être l'objet du débat entre le propriétaire et le cultivateur pour la fixation de la rente, et c'est sur cet excédant disponible qu'ils peuvent compromettre et hausser ou baisser la rente.

Mais si la quotité de la rente dépend du prix vénal des produits cultivés de la terre, à son tour le prix vénal est subordonné à l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse locale,

La richesse locale est-elle progressive : il y a plus d'ouvrage que d'ouvriers ; le travail est par conséquent mieux payé fies hauts salaires établissent l'aisance parmi les classes laborieuses, elles multiplient dans la proportion de leur aisance ; de plus grands produits de la terre sont nécessaires pour les faire subsister ; les terres sont recherchées et la rente augmente dans la proportion de leur rareté ou de leur fertilité relative. La rente atteint donc son terme le plus élevé quand la richesse locale est progressive.

On s'est évidemment abusé, lorsqu'on a cru que la rente résulte de la fertilité de la terre, qui est un présent de la nature à l'homme.

Cela serait vrai, si la rente consistait dans les produits naturels de la terre ; mais comme elle se compose des produits cultivés qu'il faut arracher à la terre par le travail, et qu'on ne peut distinguer ce qui, dans ces produits, appartient au travail de l'homme et au présent de la nature, on ne peut les attribuer qu'au travail du cultivateur, puisque sans lui la nature aurait conservé son présent. La fertilité de la terre n'est donc, sous ce rapport, d'aucune considération.

Toutefois il faut convenir qu'il y a des terres qui, avec les mêmes frais de production, donnent de plus grands produits que d'autres ; et comme les frais de production doivent être prélevés sur le prix vénal des produits, il s'ensuit que les terres qui donnent de plus grands produits avec les mêmes frais de production sont plus fertiles, et sous ce rapport la fertilité doit être regardée comme une des causes de la rente surtout quand la richesse locale est progressive.

En est-il de même dans le cas où la richesse est stationnaire ? non, sans doute ; quand la richesse est stationnaire la population n'augmente ni ne diminue ; la consommation n'exige que la même produc-

tion, le prix vénal des produits ne hausse ni ne baisse ; les frais de la production sont les mêmes, nécessitent la même défalcation sur le prix vénal et laissent la rente au même taux. La fertilité de la terre n'exerce par conséquent qu'une faible influence sur la rente, ou plutôt on ne cultive que des terres d'une fertilité à peu prés égale, et par conséquent cette fertilité n'est que d'une considération secondaire dans la fixation de la rente.

Ce résultat est encore bien plus certain lorsque la richesse locale décline ; alors la population suit la décadence de la richesse ; moins de produits sont consommés et reproduits ; leur prix vénal baisse, les frais de la production absorbent cependant la même quotité du prix vénal, et la rente baisse dans la proportion de la diminution de la richesse sociale ; dans ce cas, la fertilité de la terre, loin d'arrêter la baisse de la rente, ne ferait que l'accroître par la baisse que l'abondance des produits occasionne dans leur prix vénal.

Vainement veut-on se prévaloir de ce que les produits cultivés de la terre trouvent toujours des consommateurs, et ne peuvent pas suffire à la tendance progressive de la multiplication de la race humaine ; cela n'est vrai que quand la richesse est progressive, quand les peuplés prospèrent, quand les populations suivent le torrent des prospérités. Dans le cas contraire, les produits ne sont pas consommés malgré la demande des consommateurs, parce qu'il ne suffit pas de vouloir consommer, il faut encore donner un équivalent de sa consommation ; ce qui manque dans le cas de la décadence de la richesse locale. Dans cette crise terrible les produits ne peuvent pas plus soutenir la consommation que la consommation la production. La misère générale stérilise et flétrit la fertilité, ce présent de la nature à l'homme.

Il me paraît donc démontré que la fertilité de la terre a peu de part à la fixation de la rente, et qu'elle est presque entièrement subordonnée à l'état de la richesse locale.

Si tel est le régulateur de la rente, il me parait inutile d'entrer dans l'examen des développemens qu'on a donnés au système de la rente, présent de la nature. Ces développemens sont très-ingénieux sans doute, mais ils compliquent prodigieusement la science, et j'ose le croire, sans utilité.

On veut que certaines terrés donnent toujours une rente et que ce soit celles qui produisent des subsistances ; et cependant on est forcé de convenir que certaines terres ne donnent que peu ou point de rente, quoiqu'elles produisent des subsistances. Ce sont les terres mauvaises ou médiocres dont les produits couvrent à peine les frais de production et qu'on cultive cependant dans les temps de prospérité et de richesse progressive, parce que les subsistances ont la plus grande valeur.

On veut encore que les terres qui produisent des subsistances donnent toujours une rente, et même qu'elle soit plus forte et régularise la rente de toutes les terres qui ne produisent que les matières premières du vêtement, du logement et des autres commodités de la vie ; mais l'on est encore forcé de reconnaître que cette règle est assujettie à une foule d'exceptions qui l'énervent et la paralysent. Faut-il s'en étonner ? Le moyen d'assujettir à la même règle des produits qui varient d'un canton à l'autre, de province à province, d'état à état ; qui ont un prix vénal selon l'état de la richesse locale de chaque canton, de chaque province et de chaque état ; et qui sont préférés ou rebutés selon qu'ils sont plus ou moins convenables aux commodités et aux jouissances que désirent où prescrivent la richesse et l'opulence. Alors les produits que la richesse demande avec le plus d'empressement donnent la plus forte rente ; et cette rente elle-même est peu stable, parce que les goûts de la richesse sont mobiles comme elle. C'est s'abuser volontairement que de chercher des règles invariables à des choses qui sont dans une continuelle mobilité.

Ainsi, il me paraît certain que l'appropriation et le monopole des terres sont la seule cause de la rente de la terre, et que sa quotité dépend de l'état de la richesse locale combinée avec la fertilité des terres, combinaison qui ne se fait que dans le seul cas de la richesse progressive. Là me paraît être le terme de la science sur ce point important.

REVENU. — On appelle revenu, la valeur vénale des produits annuels de la terre et du travail.

Le revenu consiste dans la valeur des produits et non dans tes produits. Qui n'a que des produits n'a point encore de revenu ; rechange des produits qu'on ne veut pas consommer peut seul en donner un, et déterminer sa quotité par la valeur monétaire ou Vénale des produits.

Toutefois on tomberait dans une grave erreur si l'on considérait la valeur monétaire que donne l'échange des produits, comme le revenu ; elle n'en est, pour, ainsi dire, que la mesure ; elle exprime à quelle somme il s'élève, mais il n'est en réalité que les produits que la monnaie peut acheter. Si, par exemple, l'échange porte la râleur des produits à 100,000 fr. en monnaie, ce ne sont pas les 100,000 fr. en monnaie, fut-elle d'or et d'argent, qui formant le revenu, il se compose uniquement des produits que les 100,00 f. en or et en argent peuvent acheter.

D'où il résulte que sans l'échange des produits en monnaie, il n'y a point de revenu, et que l'emploi de la monnaie constitue le revend et fixe sa quotité.

Quand le revenu embrasse la valeur totale dès produits annuels de la terre et du travail d'au pays, il prend la dénomination de revenu général.

Réparti entre les particuliers soit à titre de salaires du travail, soit à titre de profits du capital, soit à titre de rente de la terre, le revenu

général forme le revenu particulier ; ces (rois libres au partage du revenu, ne s'excluent pas, ne sont pas incompatibles et peuvent se cumuler sans obstacle et sans inconvénient. Rien n'empêche en effet que le revenu d'un individu ne se compose cumulativement des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre.

On doit aussi comprendre dans le revenu particulier, le revenu de ceux qui rendent des services aux salaries, aux capitalistes et aux propriétaires de la rente ; ce revenu est une sorte de déduction du revenu particulier, il en fait partie, et doit rester confondu avec lui.

Enfin, l'état, pour satisfaire à ses besoins et acquitter ses dépenses, fait des prélèvemens directs, et indirects sur le revenu particulier, et ces prélèvemens forment le revenu public.

Après la répartition du revenu général en revenu particulier et public, il est soumis à la consommation individuelle, et l'on ne voit p$s pourquoi chacun n'en disposerait pas pour se& besoins ; ses commodités et ses jouissances. On prétend cependant qu'il n'en doit pas être ainsi, et qu'on doit le diviser en deux parties.

L'une pour les besoins et la satisfaction de l'individu.

Et l'autre pour la production ultérieure, ou, ce qui est la même chose, pour l'entretien du capital, aliment et instrument nécessaire de la production. (Voyez Capital.)

On ajoute que quand la réserve pour l'entretien du capital est la même que celle de l'année précédente, les moyens de travail et de production sont les mêmes, qu'on peut espérer qu'on obtiendra les mêmes produits, et que la richesse acquise n'éprouvera aucune altération.

La réserve est-elle inférieure à celle qui l'a précédée, il y a moins de travail, et la production est réduite ; les produits éprouvent une ré-

duction proportionnelle, et les sources de la richesse se dessèchent et tarissent.

Enfin, si la réserve est supérieure à celle de l'année antérieure, il y a plus de moyens de travail, plus de produits et plus de richesse.

Dans ce système, le mobile de la richesse, de ses progrès et de sa progression indéfinie est dans l'économie progressive du revenu, comme sa décadence et sa ruine résultent du peu ou point d'économie.

Il faut en convenir, cette théorie est très-ingénieuse, et a dû trouver de nombreux partisans parce que, simple et facile, elle n'exige pas de grands efforts pour pénétrer le mystère de la richesse ; mais est-elle aussi solide qu'elle est spécieuse ? il est permis d'en douter.

L'économie du revenu augmente le capital, qui, à son tour, augmente le travail, et celui-ci donne de plus grands produits ; mais là s'arrêtent les derniers effets de l'économie.

Considérés isolément, les produits ne sont pas la richesse, ils ne sont rien par eux-mêmes, ils n'ont qu'une valeur éventuelle, et ce n'est pas d'espérances, mais de réalités que se compose la richesse.

L'échange seul vivifie les produits, leur donne une valeur et les fait concourir à la formation de la richesse, jusqu'à concurrence de leur valeur ; mais l'échange ne s'opère pas par la seule existence des produits ; il y faut le concours du consommateur, et jusqu'à ce qu'il se présente, l'échange est impossible, les produits restent sans valeur, et l'économie est frappée de stérilité.

Sans doute tout producteur est consommateur, mais ce ne sont pas ses produits que le producteur consomme, ou du moins il n'en consomme que la moindre partie ; la consommation de l'autre partie ne s'opère que par son échange avec d'autres produits qui lui conviennent. Si d'autres produits n'existent pas, ou si l'on ne veut pas

prendre les siens en échange de ceux qui existent, à quoi lui serviront ses produits repoussés par l'échange. Évidemment ils ne lui seront d'aucun profit et seront perdus pour lui. Sera-t-il alors bien disposé à s'imposer chaque année de nouvelles économies pour augmenter des produits qui, chaque année, lui feront éprouver de nouvelles pertes ? ce serait une dérisoire absurdité de le croire, et cependant c'est à ce résultat que conduit l'économie progressive et continue du revenu.

On a pensé que la production crée la consommation, parce que les produits s'échangent centre des produits, parce que les producteurs sont en même-temps consommateurs, et que plus il y a de produits à échanger, plus il y a de moyens d'échange. J'ai prouvé aux mots Échanges et Produits que cette assertion est dénuée de fondement ; la difficulté reste donc tout entière.

L'a-t-on résolue lorsqu'on a dit :

C'est par son capital qu'une nation se procure ce qu'elle consomme ; son capital se proportionne à sa consommation, et toute augmentation de consommation, non-seulement arrête l'accumulation du capital, mais nécessite l'emploi d'un plus grand capital que celui qui existe.

On ajoute :

La dépense d'une nation à laquelle son capital est toujours proportionné, augmente avec son revenu, et elle ne peut pas augmenter autrement. Si l'augmentation du revenu est économisée, elle s'ajoute au capital ; si elle est dépensée, l'augmentation de la dépense provoque l'extension du capital. L'économie du revenu augmente donc le capital, pendant que l'augmentation de la dépense augmente le besoin du capital ; par ce moyen, l'augmentation du revenu du pays peut être partiellement économisée et partiellement dépensée, et cela dans des proportions si égales que le revenu économisé peut former un capital

suffisant pour le revenu dépensé ; alors l'accumulation et la dépense marchent à pas égaux, et peuvent augmenter indéfiniment.

Le résultat de cette augmentation est donc qu'à mesure que le revenu d'un pays augmente, la dépense augmente, et que le capital s'accroît dans la proportion de l'augmentation de la dépense. Qu'il en soit ainsi quand l'augmentation dû revenu précède l'augmentation du capital, je n'en fais aucun doute, mais ce n'est pas là notre question.

Il ne s'agit pas ici de l'augmentation du capital après l'augmentation du revenu, mais de l'augmentation du capital pour augmenter le revenu, et dans ce cas il me paraît évident qu'augmenter le capital c'est augmenter les produits et non augmenter ta revenu, ce qui est bien différent ; on ne peut transformer les produits en revenu que par le secours de l'échange, et, encore une fois, l'échange n'est ni forcé ni assuré par l'existence des produits.

C'est donc sans aucun motif qu'on prescrit l'économie d'une partie du revenu, comme un moyen infaillible de richesse ; il est permis de croire que ce n'est pas par cette route qu'on arrive jusqu'à elle.

Et d'abord si on descend des hauteurs de la théorie pour se rapprocher des faits, on découvre des résultats bien différens, et l'on ne comprend même pas la possibilité de séparer le revenu réservé pour la production du revenu affecté à la consommation sans production. On ne trouve rien de semblable dans l'usage et la pratique des peuples.

Les classes laborieuses, industrieuses et commerçantes qui vivent de salaires et des profits du capital, et celles qui tirent leur revenu de leurs services privés, consomment au moins les 5/6 du revenu général, et leurs consommations concourent avec ou sans économie séparée à la production ; tout ce qu'elles consomment est reproduit ; du moins est-il impossible, dans leur reproduction, de séparer ce qui ap-

partient à l'économie ou à la consommation sans économie. Si cette séparation existe, il est impossible de la rendre sensible.

Est-il même vrai ou vraisemblable que dans la consommation du revenu, il y en ait une part quelconque qui ne tourne pas directement ou indirectement au profit de la reproduction ?

Le revenu particulier ne se dépense qu'en échange d'une valeur en produits ou en services. Chaque consommateur est l'échangiste de chaque producteur. Tous deux donnent une valeur en échange de celle qu'ils reçoivent, et sans doute la valeur donnée par le consommateur, et prise cette année pour bonne par le producteur, le sera également l'année prochaine ; toute consommation porte donc avec elle le germe et la garantie de sa production.

Cette conséquence n'es cependant ni aussi exacte ni aussi sûre, par rapport à la consommation du revenu public. Comme il consiste en prélèvemens sur le revenu particulier, et que sa consommation n'offre au producteur d'autre équivalent que le service public, il est possible que cet équivalent ne soit pas toujours suffisant pour stimuler sa production, surtout quand les prélèvemens épuisent les forces du producteur, et compromettent la force de la production.

Hors ce cas, la valeur d'échange du revenu consommé, quand elle est acceptée librement, me semble offrir un gage suffisant de la production, et cette cause des progrès de la richesse est bien préférable à celle de l'économie progressive du revenu.

Celle-ci est problématique, incertaine et sujette à une foule d'erreurs et d'accidens.

Si l'économie du revenu est inférieure à ce qu'exige la production ultérieure, les produits sont insuffisans pour la consommation, il y a souffrance et détresse pour les individus, retard et peut-être déca-

dence de la richesse sociale, affaiblissement ou perte de forces pour l'état.

Augmentera-t-on au contraire l'économie du revenu au delà des besoins du capital, on évitera le danger de l'insuffisance des produits ; mais leur surabondance ne produira-t-elle aucune calamité ? Ne découragera-t-elle pas la production ? ne ruinera-t-elle pas le producteur ? ne détruira-t-elle pas les capitaux inutilement accumulés, et n'opposera-t-elle pas un obstacle insurmontable aux progrès de la richesse et de la civilisation,

La consommation du revenu sans autre condition que celle de l'équivalent, n'a aucun de ces inconvéniens. Toujours averti par l'impulsion de la consommation, le producteur sait s'il doit économiser, et provoquer des économies pour étendre sa production et augmenter ses produits ; l'augmentation du capital ne produit jamais d'engorgement, son emploi est assuré, les produite sont échangés, et, leur échange augmente le revenu ; alors l'augmentation du revenu précède l'augmentation de la dépense, le revenu et la dépense réagissent l'un sur l'autre, et le capital stimulé par leur concours se proportionne à leurs besoins.

Ces résultats comparatifs de l'économie spéculative, et de l'économie stimulée par les besoins du capital, me paraissent ne laisser aucun doute sur les véritables effets de la consommation du revenu ; elle doit être entièrement abandonnée à la règle de l'équivalent.

RICHESSE. — Ce mot exprime l'état d'un individu, d'un peuple relativement aux nécessités, aux commodités et aux jouissances de la vie sociale.

N'ont-ils strictement que ce qui leur suffit, ils ne sont ni riches ni pauvres.

Éprouvent-ils des privations et des souffrances, ils sont pauvres et misérables.

Il n'y a aucune différence entre la richesse de la chaumière et l'opulence des palais, leur nature est la même, l'abondance les caractérise également, et marque les degrés qui les séparent.

Sous ce point de vue, la richesse consiste dans les objets matériels qui sont le produit annuel de la terre et du travail ; ce n'est pas que l'homme, être intellectuel, n'éprouve aussi le besoin des jouissances intellectuelles, et que les travaux qui les lui procurent ne doivent être ajoutés à la somme des richesses sociales, mais ils ne sont que des accessoires de la richesse matérielle, et doivent se confondre avec elle.

Trois conditions sont indispensables pour assurer aux objets matériels la qualité de richesse, ils doivent être durables et susceptibles d'accumulation et d'évaluation.

Ils doivent être durables, parce que si le caractère de la pauvreté est, suivant un proverbe populaire, de vivre de la main à la bouche, le caractère de la richesse est d'avoir un fonds d'objets matériels, disponibles pour la consommation actuelle, ou réservés pour une consommation prochaine ou éloignée ; sans la durée des objets matériels, la richesse serait, pour ainsi dire, annuelle et subirait tous les accidens des saisons, tous les changement, tous les événemens de la vie politique et civile. La durée prévient tous ces risques ou atténue leurs calamités.

D'un autre côté, la durée favorise l'accumulation des objets matériels qui supplée à leur abondance et la perpétue. On n'a pas encore de notions suffisantes de l'étendue des accumulations qu'un pays peut effectuer ; ne fussent-elles capables de suffire qu'aux besoins d'une année, et cela n'est pas impossible, un peuple est à l'abri des calamités de la pauvreté et de la misère, et pourrait se dire véritable-

ment riche. On doit donc regarder l'accumulation comme un des plus grands moyens de richesse.

Si la bonté de la nature fournissait à tous les habitans d'un pays les objets matériels qui composent la richesse, et si elle les leur dispensait dans la proportion de leurs désirs, le pays serait riche au plus haut degré, et l'on ne serait jamais dans le cas d'apprécier la valeur des objets qu'il consomme ; la richesse serait entièrement indépendante de sa valeur.

Mais comme la nature n'est libérale envers l'homme qu'autant qu'il mérite ses bienfaits par son travail, et que les hommes ne jouissent des produits de leur travail, que par l'échange qu'ils font de ceux qu'ils ont de trop avec les produits des autres travaux, il en résulte que l'abondance des objets matériels sans la possibilité de leur échange réduirait le pays le plus abondant à une pauvreté absolue. Tous éprouveraient le sort de Tantale, et seraient condamnés au supplice de la faim, de la soif et de tous les besoins physiques, au milieu de l'accumulation et de l'accroissement des produits et des richesses. Cet état n'est pas tout-à-fait inconnu parmi les peuples civilisés, et l'on pourrait en citer de nombreux exemples dans tous les pays où l'on n'a pas senti la nécessité des échanges et l'avantage de les rendre faciles et sûrs.

Ce danger disparait dès que les objets matériels, durables et accumulés, peuvent s'échanger les uns contre les autres ; dès que chaque producteur peut avec ses produits se procurer ceux qui lui manquent, dés que les produits de tous sont par l'échange rendus communs à chaque producteur. Mais on ne parvient à l'échange des divers produits que par leur appréciation respective, par la fixation de leur valeur réciproque et de la part de richesse qu'ils renferment ; dès qu'on en est arrivé là, ce n'est plus l'abondance des objets matériels qui constitue la richesse, c'est leur valeur d'échange.

La richesse qui, avant la nécessité de l'évaluation des objets matériels, consistait exclusivement dans leur abondance, prend un autre caractère, dès que l'abondance est subordonnée à la valeur d'échange ; alors on n'est plus riche dans la proportion de l'abondance, mais dans la proportion de la valeur.

Ce qu'il y a de plus étrange dans ce nouvel ordre de choses, c'est que l'abondance nuit souvent à la valeur, et que phis on abonde en produits moins on est riche en valeur.

On ne peut conserver à l'abondance tous ses avantages qu'en favorisant la consommation des produits surabondans ; consommation qui seule peut leur donner une valeur.

Ainsi la consommation est, en dernière analyse, la mesure dé la richesse d'un pays. Tant que la consommation est égale à la production, les produit ont une bonne valeur, et la richesse est portée à son maximum.

Si les produits surabondent et restent sans consommateurs, la richesse diminue non-seulement de ce qui n'est pas consommé, mais encore de la baisse de la valeur opérée par la surabondance.

On ne peut échapper à ces résultats que par des débouchés ouverts à l'écoulement des produits surabondons, par la facilité de leur circulation du lieu de la production à tous les marchés où ils peuvent trouver des consommateurs, par leur perfectionnement et par leur bon marché qui les font triompher de la concurrence de leurs rivaux.

Selon que les conditions de la durée, de l'accumulation et de l'échange sont plus ou moins fidèlement accomplies, l'abondance a plus ou moins de part à la richesse, et les individus, comme peuples sont plus ou moins riches.

Mais ils sont d'autant plus riches qu'ils savent mieux concilier l'abondance de la production avec la facilité des débouchés. Si les

produits dépassent les besoins de la consommation, les produits ont une moindre valeur et la richesse diminue. Si les produits sont inférieurs aux besoins de la consommation, leur valeur est plus considérable, mais la diminution de leur quantité réduit les avantages de la hausse de leur valeur. Les débouchés font concourir l'abondance, avec la valeur, aux progrès de la richesse et la font, dans tous les temps, arriver à son maximum ; lorsqu'on ne sait, ou qu'on ne peut pas procurer des débouchés a l'abondance, on doit se borner à proportionner les produits à la consommation. Cette proportion conserve la richesse acquise et la fait dépendre de la prospérité locale ; au lieu d'en être le principal mobile, comme il arrive quand elle repose sur les débouchés illimités des produits de la terre et du travail, quelle que soit leur abondance.

Richesse

RENTE DE LA TERRE. — Les produits naturels de la terre, qui appartiennent en totalité au propriétaire, ne sont pour lui qu'un revenu précaire entièrement différent de la rente.

Celle-ci est toujours supérieure aux produis naturels. Si elle leur était, inférieure ou, même égale, le propriétaire n'aurait aucun intérêt à la culture de sa terre, et probablement ne permettrait pas de la cultiver.

Qu'est-ce donc qui détermine et règle la rente du propriétaire ?

Il y a sur ce point deux opinions différentes et toutes deux également recommandables par la célébrité méritée de leurs auteurs et de leurs partisans.

L'une fait dériver la rente moyenne de la terre, dans chaque canton, de l'état de la richesse locale et de la fertilité naturelle et acquise

de la terre.

L'autre regarde la rente comme l'effet de l'appropriation de la terre et du monopole qui en est la conséquence nécessaire.

Il me semble que ce dissentiment ne vient que de ce que les uns envisagent la rente dans sa cause, et les autres dans sa quotité ; de sorte que tous ont également raison dans le point de vue où ils se sont placés.

Que l'appropriation des terres soit la Cause efficiente de la rente, c'est ce qu'on ne peut raisonnablement méconnaître.

Si en effet la terre n'appartenait à personne, si chacun pouvait la cultiver sans rien payer, si sa culture ne souffrait pas de sa non-appropriation, il n'y aurait ni prétexte, ni motif pour imposer une rente au cultivateur ; car cette rente ne serait d'aucun avantage, ni pour la production, ni pour le cultivateur, ni pour le consommateur, ni pour la richesse particulière et générale.

La terre aurait la même fertilité que si elle était appropriée, sa culture ne serait ni plus ni moins dispendieuse ; le prix vénal de ses produits serait toujours fixé par l'offre et la demande ; le consommateur ne les paierait ni plus cher ni meilleur marché, et le pays ne serait ni plus ni moins riche ; où serait donc la nécessité ou futilité de la rente ? Évidemment il n'y en aurait point.

Ce n'est que lorsque l'appropriation a donné la terre aux uns à l'exclusion des autres, que ceux qui en sont privés ne peuvent la cultiver qu'avec la permission de ceux qui en sont les propriétaires et que cette permission est mise à prix, qu'on voit éclore la rente ; alors le propriétaire de la terre, maître de ses produits naturels, devient le copropriétaire de ses produits cultivés, et sa copropriété a son principe, sa cause et son titre dans sa propriété ; du moins ils sont inséparables et se prêtent on mutuel appui. On peut d'autant moins se méprendre

sur la véritable cause de la rente, qu'elle n'intéresse que le cultivateur, ne pèse que sur lui et n'est acquittée que par ses produits ; preuve irrésistible de la relation de la rente avec la propriété.

Àla vérité on dit que la rente augmente le prix vénal des produits, et qu'elle est supportée toute entière par le consommateur ; mais c'est une erreur qu'il est facile de rendre palpable.

Qu'est-ce qui détermine le prix vénal des produits ; ce ne sont ni les frais de la production, ni la rente de la terre ; ou, en d'autres termes, ce n'est pas ce qu'ils ont coûté à produire, mais ce qu'ils valent au marché, valeur qui dépend de la proportion des produits qu'on veut vendre avec ceux qu'on veut acheter. Or la rente n'augmente, ni ne diminue l'une ou l'autre de ces deux quantités ; elle n'a donc sur elles aucune influence.

Seulement ; si le prix vénal ne couvre pas le cultivateur des frais de la production et de la rente, le propriétaire baisse la rente ou là culture cesse ; car, dans aucun cas, les frais de production ne peuvent souffrir de l'insuffisance du prix vénal, donc la rente n'est pas et ne peut pas être supportée par le consommateur. Elle n'atteint que le cultivateur, parce qu'elle est le prix de la permission de cultiver la terre qui ne lui appartient pas.

La rente dérive donc évidemment de l'appropriation des terres ; elle est le prix du monopole que cette appropriation établit, elle n'a pas et ne peut pas avoir d'autre cause.

On a cependant essayé de la défendre des préventions qui s'élèvent contre le monopole, et, dans cette vue, on lui a assigné trois causes également justes, légitimes et raisonnables. On les fait résulter,

1°. De la qualité de la terre qui produit au delà des besoins du cultivateur ;

2°. De la qualité des produits de la terre qui assure leur consommation par l'impulsion qu'ils donnent à la multiplication des consommateurs ;

3°. De la rareté comparative des terres naturellement ou artificiellement plus ou moins productives.

Ces trois causes expliquent bien comment dans l'état d'appropriation des terres le propriétaire et le cultivateur parviennent à régler le taux de la rente, mais elles ne prouvent pas que la rente n'appartient pas au propriétaire par la puissance de l'appropriation, et c'est là cependant ce qu'il s'agissait de prouver.

Sans doute la qualité de la terre qui produit au delà des besoins du cultivateur, qui, par la propriété de ses produits, assure leur consommation, et par sa rareté comparative avec les terres plus ou moins productives donne de plus grands ou de moindres produits au cultivateur, autorise son propriétaire à demander une rente plus ou moins forte à ceux qui les cultivent ; mais il ne s'agit là que de la quotité de la rente et non de sa cause. Ce qu'il y a de certain, c'est que si l'appropriation des terres n'avait pas lieu, s'il n'y avait ni propriété, ni propriétaire, quelle que fût la qualité des terres, la rente resterait réunie ou confondue avec la part du cultivateur et ne pourrait en être séparée à aucun titre.

On insiste et l'on dit :

La qualité du sol, cause première du haut prix du produit, est un présent de la nature à l'homme. Si le sol de la terre était tel qu'il ne pût pas produire au delà de ce qui suffit pour entretenir le cultivateur..., quoique la terre pût être encore monopolisée..., la rente ne pourrait pas exister ; donc la rente n'est pas l'effet du monopole.

Cet argument est spécieux, mais son illusion me parait facile à dissiper.

Si la qualité du sol, qui est la cause du haut prix du produit brut, est un présent de la nature ; c'est à l'homme qui cultive ce sol qu'elle fait ce présent et non à celui qui ne le cultive pas. Pourquoi le présent que la nature destine au cultivateur passe-t-il du cultivateur au propriétaire ? Si ce n'est pas en vertu du droit de propriété, quelle autre raison pourrait légitimer la spoliation du cultivateur au profit du propriétaire ?

D'ailleurs est-il vrai que, dans le cas où la terre ne produirait que les frais de la culture, elle pourrait être monopolisée ? J'avoue que cela me parait impossible ; à quoi servirait en effet ce monopole ? Ce ne serait pas au monopoleur qui ne tirerait des produits de la terre que les fruits du travail ; ce ne serait pas non plus au monopolisé, car pourquoi le priverait-on d'une terre qui ne peut plus être utile qu'à lui, qui est indispensable à son existence et sans laquelle il ne pourrait pas exister ?

Supposera-t-on qu'on pourrait monopoliser des terres, quoiqu'on ne pût pas les cultiver et dans la seule pensée d'en permettre la culture à ceux qui voudraient les cultiver ? Mais que signifierait un monopole gratuit ? ne serait-il pas contraire à sa nature ? monopole et liberté sont contradictoires et incompatibles.

Ainsi, sous quelque point de vue qu'on envisage la cause de la rente de la terre, il est impossible de lui en assigner d'autre que l'appropriation et le monopole qu'elle établit, et l'on a eu raison, de dire que le propriétaire récolte où il n'a pas semé ; mais ne résulte-t-il pas de l'appropriation et du monopole des terres des avantages économiques et politiques qui les légitiment et doivent les faire absoudre des inculpations si souvent dirigées et avec tant de raison contre le monopole ? C'est une question d'une autre nature que celle qui m'occupe en ce moment ; mais ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre sa solution ; il me suffit de dire que dans mon opinion elle doit être favo-

rable à ce genre de monopole, parce qu'il est sans résultat fâcheux et pour ainsi dire nominal.

C'est sans aucun fondement qu'on a dit que la rente de la terre est un prix de monopole, et que le propriétaire tire du fermier tout ce qu'il peut en obtenir. Il y a à cet égard deux limites* que le propriétaire ne peut pas franchir : il ne peut demander et le fermier ne peut accorder que ce qui est déterminé par la nature des choses, toujours indépendantes de la volonté dés hommes ; la question de la rente est assujettie à des lois positives et invariables qui enchaînent également le propriétaire et le cultivateur.

Quel est en effet le régulateur de la rente ? C'est d'un côté la quantité des produits qu'on petit espérer de la culture de la terre, et de l'autre le prix vénal des produits cultivés. Tout ce qui dans ce prix excède les frais de la production, c'est-à-dire les salaires du travail et les profits du capital, peut être l'objet du débat entre le propriétaire et le cultivateur pour la fixation de la rente, et c'est sur cet excédant disponible qu'ils peuvent compromettre et hausser ou baisser la rente.

Mais si la quotité de la rente dépend du prix vénal des produits cultivés de la terre, à son tour le prix vénal est subordonné à l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse locale,

La richesse locale est-elle progressive : il y a plus d'ouvrage que d'ouvriers ; le travail est par conséquent mieux payé fies hauts salaires établissent l'aisance parmi les classes laborieuses, elles multiplient dans la proportion de leur aisance ; de plus grands produits de la terre sont nécessaires pour les faire subsister ; les terres sont recherchées et la rente augmente dans la proportion de leur rareté ou de leur fertilité relative. La rente atteint donc son terme le plus élevé quand la richesse locale est progressive.

On s'est évidemment abusé, lorsqu'on a cru que la rente résulte de la fertilité de la terre, qui est un présent de la nature à l'homme.

Cela serait vrai, si la rente consistait dans les produits naturels de la terre ; mais comme elle se compose des produits cultivés qu'il faut arracher à la terre par le travail, et qu'on ne peut distinguer ce qui, dans ces produits, appartient au travail de l'homme et au présent de la nature, on ne peut les attribuer qu'au travail du cultivateur, puisque sans lui la nature aurait conservé son présent. La fertilité de la terre n'est donc, sous ce rapport, d'aucune considération.

Toutefois il faut convenir qu'il y a des terres qui, avec les mêmes frais de production, donnent de plus grands produits que d'autres ; et comme les frais de production doivent être prélevés sur le prix vénal des produits, il s'ensuit que les terres qui donnent de plus grands produits avec les mêmes frais de production sont plus fertiles, et sous ce rapport la fertilité doit être regardée comme une des causes de la rente surtout quand la richesse locale est progressive.

En est-il de même dans le cas où la richesse est stationnaire ? non, sans doute ; quand la richesse est stationnaire la population n'augmente ni ne diminue ; la consommation n'exige que la même production, le prix vénal des produits ne hausse ni ne baisse ; les frais de la production sont les mêmes, nécessitent la même défalcation sur le prix vénal et laissent la rente au même taux. La fertilité de la terre n'exerce par conséquent qu'une faible influence sur la rente, ou plutôt on ne cultive que des terres d'une fertilité à peu prés égale, et par conséquent cette fertilité n'est que d'une considération secondaire dans la fixation de la rente.

Ce résultat est encore bien plus certain lorsque la richesse locale décline ; alors la population suit la décadence de la richesse ; moins de produits sont consommés et reproduits ; leur prix vénal baisse, les frais de la production absorbent cependant la même quotité du prix vénal, et la rente baisse dans la proportion de la diminution de la richesse sociale ; dans ce cas, la fertilité de la terre, loin d'arrêter la

baisse de la rente, ne ferait que l'accroître par la baisse que l'abondance des produits occasionne dans leur prix vénal.

Vainement veut-on se prévaloir de ce que les produits cultivés de la terre trouvent toujours des consommateurs, et ne peuvent pas suffire à la tendance progressive de la multiplication de la race humaine ; cela n'est vrai que quand la richesse est progressive, quand les peuplés prospèrent, quand les populations suivent le torrent des prospérités. Dans le cas contraire, les produits ne sont pas consommés malgré la demande des consommateurs, parce qu'il ne suffit pas de vouloir consommer, il faut encore donner un équivalent de sa consommation ; ce qui manque dans le cas de la décadence de la richesse locale. Dans cette crise terrible les produits ne peuvent pas plus soutenir la consommation que la consommation la production. La misère générale stérilise et flétrit la fertilité, ce présent de la nature à l'homme.

Il me paraît donc démontré que la fertilité de la terre a peu de part à la fixation de la rente, et qu'elle est presque entièrement subordonnée à l'état de la richesse locale.

Si tel est le régulateur de la rente, il me parait inutile d'entrer dans l'examen des développemens qu'on a donnés au système de la rente, présent de la nature. Ces développemens sont très-ingénieux sans doute, mais ils compliquent prodigieusement la science, et j'ose le croire, sans utilité.

On veut que certaines terrés donnent toujours une rente et que ce soit celles qui produisent des subsistances ; et cependant on est forcé de convenir que certaines terres ne donnent que peu ou point de rente, quoiqu'elles produisent des subsistances. Ce sont les terres mauvaises ou médiocres dont les produits couvrent à peine les frais de production et qu'on cultive cependant dans les temps de prospéri-

té et de richesse progressive, parce que les subsistances ont la plus grande valeur.

On veut encore que les terres qui produisent des subsistances donnent toujours une rente, et même qu'elle soit plus forte et régularise la rente de toutes les terres qui ne produisent que les matières premières du vêtement, du logement et des autres commodités de la vie ; mais l'on est encore forcé de reconnaître que cette règle est assujettie à une foule d'exceptions qui l'énervent et la paralysent. Faut-il s'en étonner ? Le moyen d'assujettir à la même règle des produits qui varient d'un canton à l'autre, de province à province, d'état à état ; qui ont un prix vénal selon l'état de la richesse locale de chaque canton, de chaque province et de chaque état ; et qui sont préférés ou rebutés selon qu'ils sont plus ou moins convenables aux commodités et aux jouissances que désirent où prescrivent la richesse et l'opulence. Alors les produits que la richesse demande avec le plus d'empressement donnent la plus forte rente ; et cette rente elle-même est peu stable, parce que les goûts de la richesse sont mobiles comme elle. C'est s'abuser volontairement que de chercher des règles invariables à des choses qui sont dans une continuelle mobilité.

Ainsi, il me paraît certain que l'appropriation et le monopole des terres sont la seule cause de la rente de la terre, et que sa quotité dépend de l'état de la richesse locale combinée avec la fertilité des terres, combinaison qui ne se fait que dans le seul cas de la richesse progressive. Là me paraît être le terme de la science sur ce point important.

REVENU. — On appelle revenu, la valeur vénale des produits annuels de la terre et du travail.

Le revenu consiste dans la valeur des produits et non dans tes produits. Qui n'a que des produits n'a point encore de revenu ; rechange

des produits qu'on ne veut pas consommer peut seul en donner un, et déterminer sa quotité par la valeur monétaire ou Vénale des produits.

Toutefois on tomberait dans une grave erreur si l'on considérait la valeur monétaire que donne l'échange des produits, comme le revenu ; elle n'en est, pour, ainsi dire, que la mesure ; elle exprime à quelle somme il s'élève, mais il n'est en réalité que les produits que la monnaie peut acheter. Si, par exemple, l'échange porte la râleur des produits à 100,000 fr. en monnaie, ce ne sont pas les 100,000 fr. en monnaie, fut-elle d'or et d'argent, qui formant le revenu, il se compose uniquement des produits que les 100,00 f. en or et en argent peuvent acheter.

D'où il résulte que sans l'échange des produits en monnaie, il n'y a point de revenu, et que l'emploi de la monnaie constitue le revend et fixe sa quotité.

Quand le revenu embrasse la valeur totale dès produits annuels de la terre et du travail d'au pays, il prend la dénomination de revenu général.

Réparti entre les particuliers soit à titre de salaires du travail, soit à titre de profits du capital, soit à titre de rente de la terre, le revenu général forme le revenu particulier ; ces (rois libres au partage du revenu, ne s'excluent pas, ne sont pas incompatibles et peuvent se cumuler sans obstacle et sans inconvénient. Rien n'empêche en effet que le revenu d'un individu ne se compose cumulativement des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre.

On doit aussi comprendre dans le revenu particulier, le revenu de ceux qui rendent des services aux salaries, aux capitalistes et aux propriétaires de la rente ; ce revenu est une sorte de déduction du revenu particulier, il en fait partie, et doit rester confondu avec lui.

Enfin, l'état, pour satisfaire à ses besoins et acquitter ses dépenses, fait des prélèvemens directs, et indirects sur le revenu particulier, et ces prélèvemens forment le revenu public.

Après la répartition du revenu général en revenu particulier et public, il est soumis à la consommation individuelle, et l'on ne voit p$s pourquoi chacun n'en disposerait pas pour se& besoins ; ses commodités et ses jouissances. On prétend cependant qu'il n'en doit pas être ainsi, et qu'on doit le diviser en deux parties.

L'une pour les besoins et la satisfaction de l'individu.

Et l'autre pour la production ultérieure, ou, ce qui est la même chose, pour l'entretien du capital, aliment et instrument nécessaire de la production. (Voyez Capital.)

On ajoute que quand la réserve pour l'entretien du capital est la même que celle de l'année précédente, les moyens de travail et de production sont les mêmes, qu'on peut espérer qu'on obtiendra les mêmes produits, et que la richesse acquise n'éprouvera aucune altération.

La réserve est-elle inférieure à celle qui l'a précédée, il y a moins de travail, et la production est réduite ; les produits éprouvent une réduction proportionnelle, et les sources de la richesse se dessèchent et tarissent.

Enfin, si la réserve est supérieure à celle de l'année antérieure, il y a plus de moyens de travail, plus de produits et plus de richesse.

Dans ce système, le mobile de la richesse, de ses progrès et de sa progression indéfinie est dans l'économie progressive du revenu, comme sa décadence et sa ruine résultent du peu ou point d'économie.

Il faut en convenir, cette théorie est très-ingénieuse, et a dû trouver de nombreux partisans parce que, simple et facile, elle n'exige pas de grands efforts pour pénétrer le mystère de la richesse ; mais est-elle aussi solide qu'elle est spécieuse ? il est permis d'en douter.

L'économie du revenu augmente le capital, qui, à son tour, augmente le travail, et celui-ci donne de plus grands produits ; mais là s'arrêtent les derniers effets de l'économie.

Considérés isolément, les produits ne sont pas la richesse, ils ne sont rien par eux-mêmes, ils n'ont qu'une valeur éventuelle, et ce n'est pas d'espérances, mais de réalités que se compose la richesse.

L'échange seul vivifie les produits, leur donne une valeur et les fait concourir à la formation de la richesse, jusqu'à concurrence de leur valeur ; mais l'échange ne s'opère pas par la seule existence des produits ; il y faut le concours du consommateur, et jusqu'à ce qu'il se présente, l'échange est impossible, les produits restent sans valeur, et l'économie est frappée de stérilité.

Sans doute tout producteur est consommateur, mais ce ne sont pas ses produits que le producteur consomme, ou du moins il n'en consomme que la moindre partie ; la consommation de l'autre partie ne s'opère que par son échange avec d'autres produits qui lui conviennent. Si d'autres produits n'existent pas, ou si l'on ne veut pas prendre les siens en échange de ceux qui existent, à quoi lui serviront ses produits repoussés par l'échange. Évidemment ils ne lui seront d'aucun profit et seront perdus pour lui. Sera-t-il alors bien disposé à s'imposer chaque année de nouvelles économies pour augmenter des produits qui, chaque année, lui feront éprouver de nouvelles pertes ? ce serait une dérisoire absurdité de le croire, et cependant c'est à ce résultat que conduit l'économie progressive et continue du revenu.

On a pensé que la production crée la consommation, parce que les produits s'échangent centre des produits, parce que les producteurs

sont en même-temps consommateurs, et que plus il y a de produits à échanger, plus il y a de moyens d'échange. J'ai prouvé aux mots Échanges et Produits que cette assertion est dénuée de fondement ; la difficulté reste donc tout entière.

L'a-t-on résolue lorsqu'on a dit :

C'est par son capital qu'une nation se procure ce qu'elle consomme ; son capital se proportionne à sa consommation, et toute augmentation de consommation, non-seulement arrête l'accumulation du capital, mais nécessite l'emploi d'un plus grand capital que celui qui existe.

On ajoute :

La dépense d'une nation à laquelle son capital est toujours proportionné, augmente avec son revenu, et elle ne peut pas augmenter autrement. Si l'augmentation du revenu est économisée, elle s'ajoute au capital ; si elle est dépensée, l'augmentation de la dépense provoque l'extension du capital. L'économie du revenu augmente donc le capital, pendant que l'augmentation de la dépense augmente le besoin du capital ; par ce moyen, l'augmentation du revenu du pays peut être partiellement économisée et partiellement dépensée, et cela dans des proportions si égales que le revenu économisé peut former un capital suffisant pour le revenu dépensé ; alors l'accumulation et la dépense marchent à pas égaux, et peuvent augmenter indéfiniment.

Le résultat de cette augmentation est donc qu'à mesure que le revenu d'un pays augmente, la dépense augmente, et que le capital s'accroît dans la proportion de l'augmentation de la dépense. Qu'il en soit ainsi quand l'augmentation dû revenu précède l'augmentation du capital, je n'en fais aucun doute, mais ce n'est pas là notre question.

Il ne s'agit pas ici de l'augmentation du capital après l'augmentation du revenu, mais de l'augmentation du capital pour augmenter le

revenu, et dans ce cas il me paraît évident qu'augmenter le capital c'est augmenter les produits et non augmenter ta revenu, ce qui est bien différent ; on ne peut transformer les produits en revenu que par le secours de l'échange, et, encore une fois, l'échange n'est ni forcé ni assuré par l'existence des produits.

C'est donc sans aucun motif qu'on prescrit l'économie d'une partie du revenu, comme un moyen infaillible de richesse ; il est permis de croire que ce n'est pas par cette route qu'on arrive jusqu'à elle.

Et d'abord si on descend des hauteurs de la théorie pour se rapprocher des faits, on découvre des résultats bien différens, et l'on ne comprend même pas la possibilité de séparer le revenu réservé pour la production du revenu affecté à la consommation sans production. On ne trouve rien de semblable dans l'usage et la pratique des peuples.

Les classes laborieuses, industrieuses et commerçantes qui vivent de salaires et des profits du capital, et celles qui tirent leur revenu de leurs services privés, consomment au moins les 5/6 du revenu général, et leurs consommations concourent avec ou sans économie séparée à la production ; tout ce qu'elles consomment est reproduit ; du moins est-il impossible, dans leur reproduction, de séparer ce qui appartient à l'économie ou à la consommation sans économie. Si cette séparation existe, il est impossible de la rendre sensible.

Est-il même vrai ou vraisemblable que dans la consommation du revenu, il y en ait une part quelconque qui ne tourne pas directement ou indirectement au profit de la reproduction ?

Le revenu particulier ne se dépense qu'en échange d'une valeur en produits ou en services. Chaque consommateur est l'échangiste de chaque producteur. Tous deux donnent une valeur en échange de celle qu'ils reçoivent, et sans doute la valeur donnée par le consommateur, et prise cette année pour bonne par le producteur, le sera

également l'année prochaine ; toute consommation porte donc avec elle le germe et la garantie de sa production.

Cette conséquence n'es cependant ni aussi exacte ni aussi sûre, par rapport à la consommation du revenu public. Comme il consiste en prélèvemens sur le revenu particulier, et que sa consommation n'offre au producteur d'autre équivalent que le service public, il est possible que cet équivalent ne soit pas toujours suffisant pour stimuler sa production, surtout quand les prélèvemens épuisent les forces du producteur, et compromettent la force de la production.

Hors ce cas, la valeur d'échange du revenu consommé, quand elle est acceptée librement, me semble offrir un gage suffisant de la production, et cette cause des progrès de la richesse est bien préférable à celle de l'économie progressive du revenu.

Celle-ci est problématique, incertaine et sujette à une foule d'erreurs et d'accidens.

Si l'économie du revenu est inférieure à ce qu'exige la production ultérieure, les produits sont insuffisans pour la consommation, il y a souffrance et détresse pour les individus, retard et peut-être décadence de la richesse sociale, affaiblissement ou perte de forces pour l'état.

Augmentera-t-on au contraire l'économie du revenu au delà des besoins du capital, on évitera le danger de l'insuffisance des produits ; mais leur surabondance ne produira-t-elle aucune calamité ? Ne découragera-t-elle pas la production ? ne ruinera-t-elle pas le producteur ? ne détruira-t-elle pas les capitaux inutilement accumulés, et n'opposera-t-elle pas un obstacle insurmontable aux progrès de la richesse et de la civilisation,

La consommation du revenu sans autre condition que celle de l'équivalent, n'a aucun de ces inconvéniens. Toujours averti par l'im-

pulsion de la consommation, le producteur sait s'il doit économiser, et provoquer des économies pour étendre sa production et augmenter ses produits ; l'augmentation du capital ne produit jamais d'engorgement, son emploi est assuré, les produite sont échangés, et, leur échange augmente le revenu ; alors l'augmentation du revenu précède l'augmentation de la dépense, le revenu et la dépense réagissent l'un sur l'autre, et le capital stimulé par leur concours se proportionne à leurs besoins.

Ces résultats comparatifs de l'économie spéculative, et de l'économie stimulée par les besoins du capital, me paraissent ne laisser aucun doute sur les véritables effets de la consommation du revenu ; elle doit être entièrement abandonnée à la règle de l'équivalent.

RICHESSE. — Ce mot exprime l'état d'un individu, d'un peuple relativement aux nécessités, aux commodités et aux jouissances de la vie sociale.

N'ont-ils strictement que ce qui leur suffit, ils ne sont ni riches ni pauvres.

Éprouvent-ils des privations et des souffrances, ils sont pauvres et misérables.

Il n'y a aucune différence entre la richesse de la chaumière et l'opulence des palais, leur nature est la même, l'abondance les caractérise également, et marque les degrés qui les séparent.

Sous ce point de vue, la richesse consiste dans les objets matériels qui sont le produit annuel de la terre et du travail ; ce n'est pas que l'homme, être intellectuel, n'éprouve aussi le besoin des jouissances intellectuelles, et que les travaux qui les lui procurent ne doivent être ajoutés à la somme des richesses sociales, mais ils ne sont que des accessoires de la richesse matérielle, et doivent se confondre avec elle.

Trois conditions sont indispensables pour assurer aux objets matériels la qualité de richesse, ils doivent être durables et susceptibles d'accumulation et d'évaluation.

Ils doivent être durables, parce que si le caractère de la pauvreté est, suivant un proverbe populaire, de vivre de la main à la bouche, le caractère de la richesse est d'avoir un fonds d'objets matériels, disponibles pour la consommation actuelle, ou réservés pour une consommation prochaine ou éloignée ; sans la durée des objets matériels, la richesse serait, pour ainsi dire, annuelle et subirait tous les accidens des saisons, tous les changement, tous les événemens de la vie politique et civile. La durée prévient tous ces risques ou atténue leurs calamités.

D'un autre côté, la durée favorise l'accumulation des objets matériels qui supplée à leur abondance et la perpétue. On n'a pas encore de notions suffisantes de l'étendue des accumulations qu'un pays peut effectuer ; ne fussent-elles capables de suffire qu'aux besoins d'une année, et cela n'est pas impossible, un peuple est à l'abri des calamités de la pauvreté et de la misère, et pourrait se dire véritablement riche. On doit donc regarder l'accumulation comme un des plus grands moyens de richesse.

Si la bonté de la nature fournissait à tous les habitans d'un pays les objets matériels qui composent la richesse, et si elle les leur dispensait dans la proportion de leurs désirs, le pays serait riche au plus haut degré, et l'on ne serait jamais dans le cas d'apprécier la valeur des objets qu'il consomme ; la richesse serait entièrement indépendante de sa valeur.

Mais comme la nature n'est libérale envers l'homme qu'autant qu'il mérite ses bienfaits par son travail, et que les hommes ne jouissent des produits de leur travail, que par l'échange qu'ils font de ceux qu'ils ont de trop avec les produits des autres travaux, il en ré-

sulte que l'abondance des objets matériels sans la possibilité de leur échange réduirait le pays le plus abondant à une pauvreté absolue. Tous éprouveraient le sort de Tantale, et seraient condamnés au supplice de la faim, de la soif et de tous les besoins physiques, au milieu de l'accumulation et de l'accroissement des produits et des richesses. Cet état n'est pas tout-à-fait inconnu parmi les peuples civilisés, et l'on pourrait en citer de nombreux exemples dans tous les pays où l'on n'a pas senti la nécessité des échanges et l'avantage de les rendre faciles et sûrs.

Ce danger disparait dès que les objets matériels, durables et accumulés, peuvent s'échanger les uns contre les autres ; dès que chaque producteur peut avec ses produits se procurer ceux qui lui manquent, dés que les produits de tous sont par l'échange rendus communs à chaque producteur. Mais on ne parvient à l'échange des divers produits que par leur appréciation respective, par la fixation de leur valeur réciproque et de la part de richesse qu'ils renferment ; dès qu'on en est arrivé là, ce n'est plus l'abondance des objets matériels qui constitue la richesse, c'est leur valeur d'échange.

La richesse qui, avant la nécessité de l'évaluation des objets matériels, consistait exclusivement dans leur abondance, prend un autre caractère, dès que l'abondance est subordonnée à la valeur d'échange ; alors on n'est plus riche dans la proportion de l'abondance, mais dans la proportion de la valeur.

Ce qu'il y a de plus étrange dans ce nouvel ordre de choses, c'est que l'abondance nuit souvent à la valeur, et que phis on abonde en produits moins on est riche en valeur.

On ne peut conserver à l'abondance tous ses avantages qu'en favorisant la consommation des produits surabondans ; consommation qui seule peut leur donner une valeur.

Ainsi la consommation est, en dernière analyse, la mesure dé la richesse d'un pays. Tant que la consommation est égale à la production, les produit ont une bonne valeur, et la richesse est portée à son maximum.

Si les produits surabondent et restent sans consommateurs, la richesse diminue non-seulement de ce qui n'est pas consommé, mais encore de la baisse de la valeur opérée par la surabondance.

On ne peut échapper à ces résultats que par des débouchés ouverts à l'écoulement des produits surabondons, par la facilité de leur circulation du lieu de la production à tous les marchés où ils peuvent trouver des consommateurs, par leur perfectionnement et par leur bon marché qui les font triompher de la concurrence de leurs rivaux.

Selon que les conditions de la durée, de l'accumulation et de l'échange sont plus ou moins fidèlement accomplies, l'abondance a plus ou moins de part à la richesse, et les individus, comme peuples sont plus ou moins riches.

Mais ils sont d'autant plus riches qu'ils savent mieux concilier l'abondance de la production avec la facilité des débouchés. Si les produits dépassent les besoins de la consommation, les produits ont une moindre valeur et la richesse diminue. Si les produits sont inférieurs aux besoins de la consommation, leur valeur est plus considérable, mais la diminution de leur quantité réduit les avantages de la hausse de leur valeur. Les débouchés font concourir l'abondance, avec la valeur, aux progrès de la richesse et la font, dans tous les temps, arriver à son maximum ; lorsqu'on ne sait, ou qu'on ne peut pas procurer des débouchés a l'abondance, on doit se borner à proportionner les produits à la consommation. Cette proportion conserve la richesse acquise et la fait dépendre de la prospérité locale ; au lieu d'en être le principal mobile, comme il arrive quand

elle repose sur les débouchés illimités des produits de la terre et du travail, quelle que soit leur abondance.

Salaires

SALAIRES. — Les salaires sont la récompense du travail de l'ouvrier.

Il sont nominaux ou réels.

Les salaires nominaux sont ceux qu'on paie en monnaie.

Les salaires réels sont ceux qui sont acquittés • en denrées.

Dans tous les cas ils sont réglés par une convention particulière entre le maître et l'ouvrier ; mais leur convention n'est pas arbitraire ; elle est subordonnée à des lois générales, qui déterminent sa justice et sa légitimité.

Les salaires du travail, comme le prix de tout ce qui se vend et s'achète, est réglé par là proportion de la quantité de l'ouvrage avec le nombre des ouvriers.

S'il y a plus d'ouvrage à faire que d'ouvriers pour l'exécuter les salaires sont élevés.

Si le nombre des ouvriers l'emporte sur la quantité de l'ouvrage, les salaires sont bas.

Telle est la loi fondamentale et régulatrice des salaires. On n'a découvert que peu de cas qui doivent la faire modifier, et même il n'y en a qu'un seul qui soit bien fondé.

Une de ces modifications résulte de l'état de la richesse sociale.

Si elle est progressive, les salaires haussent au delà de la proportion de la quantité de l'ouvragé et du nombre des ouvriers, parce que les progrès de la richesse sont plus rapides que les progrès de la population laborieuse. Du jour où la richesse d'un pays augmente, jusqu'à celui où la population laborieuse peut fournir un plus grand nombre d'ouvriers, c'est-à-dire pendant 15 ans, les capitalistes ouïes personnes qui font travailler se disputent le travail de la population laborieuse actuellement existante, et leur concurrence doit être d'autant plus forte que leurs capitaux ou leurs moyens de travail sont progressifs, et qu'ils ne peuvent en faire l'emploi. Dans ce cas la cas concurrence doit porter le taux du salaire au maximum.

Mais si la richesse est stationnaire, quelque considérable qu'elle soit et surtout si sa stabilité est ancienne, elle a peu d'influence sur le taux des salaires. Comme la population laborieuse est toujours en proportion avec l'ouvrage, la stabilité de la richesse arrête la multiplication de la classe laborieuse ; une sorte d'équilibre les maintient au même état ; et la population laborieuse ne peut pas rompre cet équilibre sans détériorer sa condition et se condamner à une déplorable misère.

Enfin, si la richesse décline les salaires baissent, et toutes les combinaisons, toutes les usures, tous les sacrifices qu'on a jusqu'ici imaginés pour arrêter leur baisse ou détourner et atténuer les malheurs qui en sont inséparables, ont été sans utilité et sans efficacité ; on a encore aggravé le mal auquel on voulait remédier. (Voyez Population et Pauvres.)

Ainsi l'état de la richesse d'un pays modifie la loi de l'offre et de la demande qui règle le taux des salaires ; mais cette modification ne fait que lui donner plus de force et d'autorité, comme il arrive toutes les fois que l'exception confirme la règle.

Combien donc s'abusent les lois et les gouvernemens qui interviennent entre le maître et l'ouvrier, interposent leur autorité pour régler leurs intérêts, et substituent leurs lumières bornées et incomplètes à l'impérieuse nature des choses. Tout ce qu'ils peuvent faire de plus sage et de plus utile à cet égard, c'est de préserver les maîtres de la violence des ouvriers, et les ouvriers de la supériorité de position des maîtres ; tâche difficile sans doute, mais qu'on accomplirait facilement, si l'éducation des classes laborieuses les mettait en état de discerner leurs véritables intérêts, de se garder des influences perverses et de veiller elles-mêmes à ce qu'on ne portât aucune atteinte à leurs droits légitimes. Partout où il y a trouble et désordre dans les relations des maîtres et des ouvriers, on ne doit en accuser que l'ignorance de ceux qui les commettent : les lumières sont le frein des passions même les plus violentes.

On a cru découvrir une autre modification à la loi régulatrice des salaires dans l'intérêt qu'un pays peut avoir à ce qu'ils soient hauts ou bas ; mais il me semble qu'on est tombé à cet égard dans une grave méprise.

Sans doute quand les salaires sont bas les produits du travail sont à bon marché, trouvent facilement des consommateurs, et la reproduction s'étend par la rapidité de la consommation.

Mais qu'est-ce qui produit la baisse des salaires ? Ce n'est pas la modicité de la récompense du travail. Quand l'ouvrier est mal payé, il est mal portant, sans force, sans courage, sans industrie et sans activité. Il fait peu d'ouvrage et le fait mal, et le bas prix de ses produits n'empêche pas qu'ils ne coûtent fort cher.

Il en est autrement quand l'ouvrier est bien payé. Alors il se porte bien, il est robuste, courageux, industrieux et actif ; il travaille davantage et mieux, ses produits sont plus abondans ; et quoiqu'ils coûtent

plus cher, ils sont en effet à meilleur marché que ceux de l'ouvrier mal payé.

Sous ce rapport il est rigoureusement vrai de dire que les hauts salaires sont la cause du bas prix des produits, et que les bas salaires en augmentent le prix.

Mais ce n'est pas ainsi qu'on doit entendre les avantages qu'un pays tire de la baisse du taux des salaires. Quand la baisse n'a lieu qu'aux dépens de l'ouvrier, elle est odieuse et sans profit pour la richesse. La baisse des salaires n'est vraiment utile à un pays que quand elle ne coûte rien à l'ouvrier, et s'opère pour ainsi dire sans son concours. C'est ce qui arrive quand la baisse des salaires est produite par le perfectionnement des instrumens et des machines, des méthodes et des procédés du travail. Alors, on peut mieux récompenser l'ouvrier, et son travail est moins cher. Voilà ce qui constitue la baisse des salaires ; et l'on doit reconnaître que cette baisse résulte encore de l'état de la richesse qui, par ses progrès, améliore à la fois les travaux et la condition de l'ouvrier.

L'intérêt qu'un pays peut avoir à la baisse des salaire n'influe donc en aucune manière sur leur taux.

On fait résulter une autre modification du principe régulateur du taux des salaires, de la nécessité de proportionner les salaires ail prix des subsistances.

Si l'on a seulement voulu dire que l'ouvrier doit vivre de son travail, et que les salaires doivent suffire à son entretien, il y a sur ce sujet peu de matière à controverse ; car on doit sentir que si l'ouvrier ne peut pas subsister avec Ce qu'il gagne, il ne peut pas travailler, ou du moins il ne peut pas travailler long-temps.

Mais ce n'est pas ainsi que la question se présente, et qu'il faut la résoudre.

Elle consiste à savoir si le prix des denrées règle le taux des salaires, ou influe sur leur règlement et il ne peut pas à cet égard s'élever le moindre doute.

Les salaires sont, comme nous l'avons dit, assujettis à la loi de l'offre et de la demande. Y a-t-il plus d'ouvriers que d'ouvrages ? Les salaires sont à bas prix, à quelque taux que s'élève la valeur des denrées qui font subsister l'ouvrier ; seulement si les salaires ne suffisent pas à sa subsistance, ceux qui veulent le faire travailler ne peuvent obtenir son travail qu'en lui donnant les denrées nécessaires à sa subsistance. Mais tant que les salaires suffisent à la subsistance de l'ouvrier, la cherté ou le bon marché des denrées n'a aucune influence sur le taux des salaires. On serait même fondé à croire que le haut prix des denrées, loin de faire hausser les salaires, les fait baisser, parce que alors l'ouvrier a plus besoin de travailler ; parce que la concurrence des ouvriers est plus active ; parce qu'on ne travaille pas pour gagner, mais pour vivre ; parce que l'aiguillon de la nécessité est plus pressant que celui de la cupidité.

Le prix des denrées ne porte donc aucune atteinte à la loi générale de l'offre et de la demande, qui règle le taux des salaires.

Enfin, on a cherché une dernière modification à cette loi dans la variation du taux des salaires des divers travaux dans le même lieu, variation occasionée,

Soit par le genre du travail.

Soit par la facilité ou la difficulté de l'apprentissage.

Soit par la continuité ou l'interruption de l'ouvrage.

Soit par le plus ou moins de confiance qu'il faut placer dans l'ouvrier.

Soit à cause du plus ou moins de chance de succès de l'ouvrage.

Soit à cause des obstacles que les lois de police et d'administration opposent à la circulation des ouvriers.

Mais ces causes de la variation du taux des salaires dans les divers emplois du travail n'altèrent pas la loi dont il dépend. Toujours le taux des salaires dans chaque emploi du travail est réglé par la proportion de l'ouvrage et de l'ouvrier, quelle que soit d'ailleurs la cause qui fait affluer un plus grand nombre d'ouvriers dans cet emploi, ou qui les en éloigne. Toujours c'est le nombre des ouvriers qui offrent leur travail pour un certain ouvrage, comparé à la quantité de l'ouvrage dans cet emploi, qui en règle le salaire ; et par conséquent la loi générale, conserve encore dans ce cas toute sa puissance.

En un mot, s'il y a une vérité démontrée en économie politique, c'est que le taux des salaires du travail est, sans réserve, comme sans restriction, réglé par la loi de l'offre et de la demande. Les exceptions qu'elle peut éprouver méritent à peine d'être remarquées, et ajoutent encore à l'évidence de la règle.

SPÉCULATION. — On entend par ce mot l'industrie intellectuelle appliquée à l'industrie pratique et au commerce.

Envisagée sous les rapports de l'industrie pratique, l'industrie intellectuelle l'observe dans ses procédés et ses méthodes, les perfectionne et souvent les combine pour étendre leur puissance ou leur en créer une nouvelle, et par ses perfectionnemens et ses créations donne une nouvelle impulsion à l'industrie générale, et lui ouvre de nouvelles sources de richesse et d'opulence.

C'est à l'industrie intellectuelle qu'on doit faire honneur des innombrables découvertes dans tous les branches du travail, de l'invention des machines, et de la marche rapide des arts, de la paix et de la guerre.

C'est elle qu'ont illustrée tant de grands génies, depuis Archimède et Pascal jusqu'à Watt, qui compte tant de prodiges et de phénomènes parmi ses titres de gloire, et qui a eu une si grande part à l'avancement des lumières et de la civilisation des peuples modernes. En leur donnant pour principe et pour appui l'intérêt des richesses, elle l'a mise à l'abri des préjugés et des superstitions ; de l'ignorance et de l'ambition, des excès et des abus du pouvoir. Dans son état actuel, l'industrie spéculative peut être considérée comme le mobile, le régulateur et la mesure de tous les avantages de l'industrie pratique.

Sous le point de vue du commerce, l'industrie spéculative domine tous les genres de commerce, les embrasse dans ses combinaisons, et en tire des bénéfices qu'ils ne pourraient pas obtenir par leurs seuls efforts. Le commerce spéculatif ne se restreint ni à un commerce régulier, ni à un commerce usuel, ni à un commerce établi et particulier à un genre d'affaires. Le spéculateur est tantôt marchand de grains, tantôt marchand de vins, tantôt marchand d'une ou de plusieurs denrées coloniales ; en un mot il entre dans tous les commerces, quand il croit y faire de grands profits, et il les quitte quand il ne peut y faire, que des profits ordinaires : Ses profits ou ses pertes n'ont par conséquent aucune proportion régulière avec ceux des autres branches d'affaires établies et bien connues. Un hardi aventurier peut faire une fortune très-considérable par deux ou trois spéculations heureuses ; mais il peut aussi, se ruiner par un petit nombre de revers. C'est seulement dans les places où le commerce est le plus étendu et la correspondance la plus rapide que le spéculateur peut se livrer avec plus de succès à ses vastes spéculations, parce que c'est là qu'il est le plus à portée de connaître les besoins des divers pays et les ressources qui existent pour les satisfaire.

Jusqu'à quel point la spéculation est-elle utile ou contraire aux intérêts de la richesse des peuples ? c'est un point sur lequel la science est encore muette. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est qu'elle est

nécessaire à tous les pays pour les préserver de la spéculation étrangère qui non-seulement les priverait de bénéfices certains, mais leur ferait éprouver des pertes fâcheuses ; cela arrive toutes les fois que la spéculation prévoit les besoins d'un pays, le devance sur les marchés où il peut s'approvisionner, et lui fait subir les dures conditions du monopole. Un gouvernement éclairé doit donc seconder de tout son pouvoir le commerce de spéculation, parce que c'est celui de qui il peut recevoir le plus de secours en paix comme en guerre. Hors ce cas, qui, il faut en convenir, est d'une grande importance, le spéculateur n'est utile qu'à lui ; ses profits sont pris sur la, richesse générale, et ne l'augmentent pas d'un centime. Il faut donc bien prendre garde de le confondre avec le commerce ordinaire qui favorise la production par l'écoulement de ses produits, et encore moins avec l'industrie spéculative qui favorise, étend et développe toutes les facultés productives. Ces lignes ne sont pas encore tracées d'une main ferme ; mais il est permis de croire qu'elles n'échapperont pas aux prévisions de la science.

SYSTÈMES. — En économie politique, on entend par ce mot les doctrines erronées sur la nature et les causes de la richesse moderne.

Dans l'histoire de la science économique deux systèmes ont tour à tour usurpé l'autorité de la science ; mais ses progrès les ont entièrement déconsidérés, et il n'en reste que quelques faibles débris qu'elle a recueillis et incorporés avec les principes, les préceptes et les règles qui la constituent.

Au premier rang, dans l'ordre chronologique de l'économie politique, figure le système mercantile qui fait consister la richesse dans les métaux précieux, se flatte d'en augmenter la quotité par les priviléges, les prohibitions et les restrictions, qu'il croit propres à favoriser le commerce avec l'étranger, et à le dépouiller de son or et de son argent.

Cette illusion a été de longue durée ; elle se prolongea jusqu'à ce qu'on eût reconnu que le commerce avec l'étranger n'importe des métaux précieux qu'en échange des produits du sol et de l'industrie du pays ; que des produits qui s'échangent contre des métaux précieux sont richesse comme eux, autrement on donnerait la richesse pour rien. D'où l'on est arrivé à la conséquence qu'un pays est plus riche avec des produits qui s'échangent contre des métaux, qu'avec des métaux qui s'échangent contre des produits. Là finit le charme des métaux précieux.

Il en est cependant résulté d'heureux effets. On a donné aux produits agricoles et manufacturiers une considération qu'ils n'avaient pas obtenue jusqu'alors. On s'est efforcé de les introduire là où ils n'existaient pas, de les multiplier et de les perfectionner là où ils existaient. Le commerce étranger lui-même n'a rien perdu de sa faveur parce qu'on a compris qu'il ouvre une issue illimitée aux produits de l'industrie et leur donne une plus grande valeur dans le marché étranger que dans le marché national.

Ce n'est que fort tard qu'on a mis en question l'utilité des faveurs dont on l'avait comblé, et cette question n'est pas encore résolue ; il est cependant permis de croire qu'on ne doute plus, à présent, que ces faveurs ne doivent être maintenues que pendant le temps nécessaire pour mettre toutes les branches de l'industrie en état de soutenir la concurrence étrangère dans tous les marchés, et qu'elles doivent cesser dès qu'on a acquis la certitude ou qu'on a perdu l'espoir de l'atteindre. (Voyez Primes.) Déjà l'Angleterre, qui se trouve dans cette situation, donne aux autres peuples l'exemple de la liberté générale du commerce, comme elle leur avait donné l'exemple de ses prohibitions et de ses restrictions. (V. Navigation.)

Au système mercantile succéda le système agricole plus imposant, beaucoup plus spécieux et surtout plus propre à faire illusion que le système mercantile.

Ce système faisait découler la richesse de l'agriculture, dont les produits sont la matière première de la richesse ; mais la matière de la richesse n'est pas plus la richesse que les mines d'or et d'argent ne sont de l'or et de l'argent. Le système agricole ne fit donc que déplacer le problème sans le résoudre.

Toutefois il ne fut pas inutile, il éveilla l'attention générale sur la richesse, ses causes et ses résultats. De nombreuses controverses firent éclore beaucoup d'erreurs qui, si elles avancèrent peu la science, lui firent prendre place parmi les connaissances humaines.

Après de longues et laborieuses divagations, on parvint enfin à reconnaître que l'agriculture n'est que le travail qui produit la matière de la richesse, matière inerte sans le travail de l'industrie qui l'approprie à la consommation, et sans celui du commerce qui le met à la portée du consommateur.

De là est résultée la conséquence, qu'il n'y a de richesse que par le travail, ou, ce qui est la même chose, que le travail est la source de la richesse.

Mais alors s'est élevée la subtile controverse du travail productif, du travail stérile, et du travail plus ou moins productif ; controverse qui n'est pas encore finie, mais qui ne peut pas longtemps compliquer la science, et doit nécessairement finir, aussitôt que la doctrine des valeurs aura obtenu toute l'autorité qu'on ne peut lui refuser. Si en effet, comme cela est évident, chaque chose, chaque travail ne contribue à la formation de la richesse que dans la proportion de sa valeur, tout travail qui a de la valeur est nécessairement productif de la richesse ; et, comme il n'y en a point qui n'ait de la valeur, puisque sans cela il n'existerait pas, on peut conclure avec certitude que tout travail est productif de la richesse dans la proportion que la folie ou la sagesse met à ses produits et à ses services. (Voyez Travail et Valeur.)

C’est à ce point que les doctrines erronées sur la richesse ont fait arriver la science.

Spéculation

SALAIRES. — Les salaires sont la récompense du travail de l’ouvrier.

Il sont nominaux ou réels.

Les salaires nominaux sont ceux qu’on paie en monnaie.

Les salaires réels sont ceux qui sont acquittés • en denrées.

Dans tous les cas ils sont réglés par une convention particulière entre le maître et l’ouvrier ; mais leur convention n’est pas arbitraire ; elle est subordonnée à des lois générales, qui déterminent sa justice et sa légitimité.

Les salaires du travail, comme le prix de tout ce qui se vend et s’achète, est réglé par là proportion de la quantité de l’ouvrage avec le nombre des ouvriers.

S’il y a plus d’ouvrage à faire que d’ouvriers pour l’exécuter les salaires sont élevés.

Si le nombre des ouvriers l’emporte sur la quantité de l’ouvrage, les salaires sont bas.

Telle est la loi fondamentale et régulatrice des salaires. On n’a découvert que peu de cas qui doivent la faire modifier, et même il n’y en a qu’un seul qui soit bien fondé.

Une de ces modifications résulte de l’état de la richesse sociale.

Si elle est progressive, les salaires haussent au delà de la proportion de la quantité de l'ouvragé et du nombre des ouvriers, parce que les progrès de la richesse sont plus rapides que les progrès de la population laborieuse. Du jour où la richesse d'un pays augmente, jusqu'à celui où la population laborieuse peut fournir un plus grand nombre d'ouvriers, c'est-à-dire pendant 15 ans, les capitalistes ouïes personnes qui font travailler se disputent le travail de la population laborieuse actuellement existante, et leur concurrence doit être d'autant plus forte que leurs capitaux ou leurs moyens de travail sont progressifs, et qu'ils ne peuvent en faire l'emploi. Dans ce cas la cas concurrence doit porter le taux du salaire au maximum.

Mais si la richesse est stationnaire, quelque considérable qu'elle soit et surtout si sa stabilité est ancienne, elle a peu d'influence sur le taux des salaires. Comme la population laborieuse est toujours en proportion avec l'ouvrage, la stabilité de la richesse arrête la multiplication de la classe laborieuse ; une sorte d'équilibre les maintient au même état ; et la population laborieuse ne peut pas rompre cet équilibre sans détériorer sa condition et se condamner à une déplorable misère.

Enfin, si la richesse décline les salaires baissent, et toutes les combinaisons, toutes les usures, tous les sacrifices qu'on a jusqu'ici imaginés pour arrêter leur baisse ou détourner et atténuer les malheurs qui en sont inséparables, ont été sans utilité et sans efficacité ; on a encore aggravé le mal auquel on voulait remédier. (Voyez Population et Pauvres.)

Ainsi l'état de la richesse d'un pays modifie la loi de l'offre et de la demande qui règle le taux des salaires ; mais cette modification ne fait que lui donner plus de force et d'autorité, comme il arrive toutes les fois que l'exception confirme la règle.

Combien donc s'abusent les lois et les gouvernemens qui interviennent entre le maître et l'ouvrier, interposent leur autorité pour régler leurs intérêts, et substituent leurs lumières bornées et incomplètes à l'impérieuse nature des choses. Tout ce qu'ils peuvent faire de plus sage et de plus utile à cet égard, c'est de préserver les maîtres de la violence des ouvriers, et les ouvriers de la supériorité de position des maîtres ; tâche difficile sans doute, mais qu'on accomplirait facilement, si l'éducation des classes laborieuses les mettait en état de discerner leurs véritables intérêts, de se garder des influences perverses et de veiller elles-mêmes à ce qu'on ne portât aucune atteinte à leurs droits légitimes. Partout où il y a trouble et désordre dans les relations des maîtres et des ouvriers, on ne doit en accuser que l'ignorance de ceux qui les commettent : les lumières sont le frein des passions même les plus violentes.

On a cru découvrir une autre modification à la loi régulatrice des salaires dans l'intérêt qu'un pays peut avoir à ce qu'ils soient hauts ou bas ; mais il me semble qu'on est tombé à cet égard dans une grave méprise.

Sans doute quand les salaires sont bas les produits du travail sont à bon marché, trouvent facilement des consommateurs, et la reproduction s'étend par la rapidité de la consommation.

Mais qu'est-ce qui produit la baisse des salaires ? Ce n'est pas la modicité de la récompense du travail. Quand l'ouvrier est mal payé, il est mal portant, sans force, sans courage, sans industrie et sans activité. Il fait peu d'ouvrage et le fait mal, et le bas prix de ses produits n'empêche pas qu'ils ne coûtent fort cher.

Il en est autrement quand l'ouvrier est bien payé. Alors il se porte bien, il est robuste, courageux, industrieux et actif ; il travaille davantage et mieux, ses produits sont plus abondans ; et quoiqu'ils coûtent

plus cher, ils sont en effet à meilleur marché que ceux de l'ouvrier mal payé.

Sous ce rapport il est rigoureusement vrai de dire que les hauts salaires sont la cause du bas prix des produits, et que les bas salaires en augmentent le prix.

Mais ce n'est pas ainsi qu'on doit entendre les avantages qu'un pays tire de la baisse du taux des salaires. Quand la baisse n'a lieu qu'aux dépens de l'ouvrier, elle est odieuse et sans profit pour la richesse. La baisse des salaires n'est vraiment utile à un pays que quand elle ne coûte rien à l'ouvrier, et s'opère pour ainsi dire sans son concours. C'est ce qui arrive quand la baisse des salaires est produite par le perfectionnement des instrumens et des machines, des méthodes et des procédés du travail. Alors, on peut mieux récompenser l'ouvrier, et son travail est moins cher. Voilà ce qui constitue la baisse des salaires ; et l'on doit reconnaître que cette baisse résulte encore de l'état de la richesse qui, par ses progrès, améliore à la fois les travaux et la condition de l'ouvrier.

L'intérêt qu'un pays peut avoir à la baisse des salaire n'influe donc en aucune manière sur leur taux.

On fait résulter une autre modification du principe régulateur du taux des salaires, de la nécessité de proportionner les salaires ail prix des subsistances.

Si l'on a seulement voulu dire que l'ouvrier doit vivre de son travail, et que les salaires doivent suffire à son entretien, il y a sur ce sujet peu de matière à controverse ; car on doit sentir que si l'ouvrier ne peut pas subsister avec Ce qu'il gagne, il ne peut pas travailler, ou du moins il ne peut pas travailler long-temps.

Mais ce n'est pas ainsi que la question se présente, et qu'il faut la résoudre.

Elle consiste à savoir si le prix des denrées règle le taux des salaires, ou influe sur leur règlement et il ne peut pas à cet égard s'élever le moindre doute.

Les salaires sont, comme nous l'avons dit, assujettis à la loi de l'offre et de la demande. Y a-t-il plus d'ouvriers que d'ouvrages ? Les salaires sont à bas prix, à quelque taux que s'élève la valeur des denrées qui font subsister l'ouvrier ; seulement si les salaires ne suffisent pas à sa subsistance, ceux qui veulent le faire travailler ne peuvent obtenir son travail qu'en lui donnant les denrées nécessaires à sa subsistance. Mais tant que les salaires suffisent à la subsistance de l'ouvrier, la cherté ou le bon marché des denrées n'a aucune influence sur le taux des salaires. On serait même fondé à croire que le haut prix des denrées, loin de faire hausser les salaires, les fait baisser, parce que alors l'ouvrier a plus besoin de travailler ; parce que la concurrence des ouvriers est plus active ; parce qu'on ne travaille pas pour gagner, mais pour vivre ; parce que l'aiguillon de la nécessité est plus pressant que celui de la cupidité.

Le prix des denrées ne porte donc aucune atteinte à la loi générale de l'offre et de la demande, qui règle le taux des salaires.

Enfin, on a cherché une dernière modification à cette loi dans la variation du taux des salaires des divers travaux dans le même lieu, variation occasionée,

Soit par le genre du travail.

Soit par la facilité ou la difficulté de l'apprentissage.

Soit par la continuité ou l'interruption de l'ouvrage.

Soit par le plus ou moins de confiance qu'il faut placer dans l'ouvrier.

Soit à cause du plus ou moins de chance de succès de l'ouvrage.

Soit à cause des obstacles que les lois de police et d'administration opposent à la circulation des ouvriers.

Mais ces causes de la variation du taux des salaires dans les divers emplois du travail n'altèrent pas la loi dont il dépend. Toujours le taux des salaires dans chaque emploi du travail est réglé par la proportion de l'ouvrage et de l'ouvrier, quelle que soit d'ailleurs la cause qui fait affluer un plus grand nombre d'ouvriers dans cet emploi, ou qui les en éloigne. Toujours c'est le nombre des ouvriers qui offrent leur travail pour un certain ouvrage, comparé à la quantité de l'ouvrage dans cet emploi, qui en règle le salaire ; et par conséquent la loi générale, conserve encore dans ce cas toute sa puissance.

En un mot, s'il y a une vérité démontrée en économie politique, c'est que le taux des salaires du travail est, sans réserve, comme sans restriction, réglé par la loi de l'offre et de la demande. Les exceptions qu'elle peut éprouver méritent à peine d'être remarquées, et ajoutent encore à l'évidence de la règle.

SPÉCULATION. — On entend par ce mot l'industrie intellectuelle appliquée à l'industrie pratique et au commerce.

Envisagée sous les rapports de l'industrie pratique, l'industrie intellectuelle l'observe dans ses procédés et ses méthodes, les perfectionne et souvent les combine pour étendre leur puissance ou leur en créer une nouvelle, et par ses perfectionnemens et ses créations donne une nouvelle impulsion à l'industrie générale, et lui ouvre de nouvelles sources de richesse et d'opulence.

C'est à l'industrie intellectuelle qu'on doit faire honneur des innombrables découvertes dans tous les branches du travail, de l'invention des machines, et de la marche rapide des arts, de la paix et de la guerre.

C'est elle qu'ont illustrée tant de grands génies, depuis Archimède et Pascal jusqu'à Watt, qui compte tant de prodiges et de phénomènes parmi ses titres de gloire, et qui a eu une si grande part à l'avancement des lumières et de la civilisation des peuples modernes. En leur donnant pour principe et pour appui l'intérêt des richesses, elle l'a mise à l'abri des préjugés et des superstitions ; de l'ignorance et de l'ambition, des excès et des abus du pouvoir. Dans son état actuel, l'industrie spéculative peut être considérée comme le mobile, le régulateur et la mesure de tous les avantages de l'industrie pratique.

Sous le point de vue du commerce, l'industrie spéculative domine tous les genres de commerce, les embrasse dans ses combinaisons, et en tire des bénéfices qu'ils ne pourraient pas obtenir par leurs seuls efforts. Le commerce spéculatif ne se restreint ni à un commerce régulier, ni à un commerce usuel, ni à un commerce établi et particulier à un genre d'affaires. Le spéculateur est tantôt marchand de grains, tantôt marchand de vins, tantôt marchand d'une ou de plusieurs denrées coloniales ; en un mot il entre dans tous les commerces, quand il croit y faire de grands profits, et il les quitte quand il ne peut y faire, que des profits ordinaires : Ses profits ou ses pertes n'ont par conséquent aucune proportion régulière avec ceux des autres branches d'affaires établies et bien connues. Un hardi aventurier peut faire une fortune très-considérable par deux ou trois spéculations heureuses ; mais il peut aussi, se ruiner par un petit nombre de revers. C'est seulement dans les places où le commerce est le plus étendu et la correspondance la plus rapide que le spéculateur peut se livrer avec plus de succès à ses vastes spéculations, parce que c'est là qu'il est le plus à portée de connaître les besoins des divers pays et les ressources qui existent pour les satisfaire.

Jusqu'à quel point la spéculation est-elle utile ou contraire aux intérêts de la richesse des peuples ? c'est un point sur lequel la science est encore muette. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est qu'elle est

nécessaire à tous les pays pour les préserver de la spéculation étrangère qui non-seulement les priverait de bénéfices certains, mais leur ferait éprouver des pertes fâcheuses ; cela arrive toutes les fois que la spéculation prévoit les besoins d'un pays, le devance sur les marchés où il peut s'approvisionner, et lui fait subir les dures conditions du monopole. Un gouvernement éclairé doit donc seconder de tout son pouvoir le commerce de spéculation, parce que c'est celui de qui il peut recevoir le plus de secours en paix comme en guerre. Hors ce cas, qui, il faut en convenir, est d'une grande importance, le spéculateur n'est utile qu'à lui ; ses profits sont pris sur la, richesse générale, et ne l'augmentent pas d'un centime. Il faut donc bien prendre garde de le confondre avec le commerce ordinaire qui favorise la production par l'écoulement de ses produits, et encore moins avec l'industrie spéculative qui favorise, étend et développe toutes les facultés productives. Ces lignes ne sont pas encore tracées d'une main ferme ; mais il est permis de croire qu'elles n'échapperont pas aux prévisions de la science.

SYSTÈMES. — En économie politique, on entend par ce mot les doctrines erronées sur la nature et les causes de la richesse moderne.

Dans l'histoire de la science économique deux systèmes ont tour à tour usurpé l'autorité de la science ; mais ses progrès les ont entièrement déconsidérés, et il n'en reste que quelques faibles débris qu'elle a recueillis et incorporés avec les principes, les préceptes et les règles qui la constituent.

Au premier rang, dans l'ordre chronologique de l'économie politique, figure le système mercantile qui fait consister la richesse dans les métaux précieux, se flatte d'en augmenter la quotité par les priviléges, les prohibitions et les restrictions, qu'il croit propres à favoriser le commerce avec l'étranger, et à le dépouiller de son or et de son argent.

Cette illusion a été de longue durée ; elle se prolongea jusqu'à ce qu'on eût reconnu que le commerce avec l'étranger n'importe des métaux précieux qu'en échange des produits du sol et de l'industrie du pays ; que des produits qui s'échangent contre des métaux précieux sont richesse comme eux, autrement on donnerait la richesse pour rien. D'où l'on est arrivé à la conséquence qu'un pays est plus riche avec des produits qui s'échangent contre des métaux, qu'avec des métaux qui s'échangent contre des produits. Là finit le charme des métaux précieux.

Il en est cependant résulté d'heureux effets. On a donné aux produits agricoles et manufacturiers une considération qu'ils n'avaient pas obtenue jusqu'alors. On s'est efforcé de les introduire là où ils n'existaient pas, de les multiplier et de les perfectionner là où ils existaient. Le commerce étranger lui-même n'a rien perdu de sa faveur parce qu'on a compris qu'il ouvre une issue illimitée aux produits de l'industrie et leur donne une plus grande valeur dans le marché étranger que dans le marché national.

Ce n'est que fort tard qu'on a mis en question l'utilité des faveurs dont on l'avait comblé, et cette question n'est pas encore résolue ; il est cependant permis de croire qu'on ne doute plus, à présent, que ces faveurs ne doivent être maintenues que pendant le temps nécessaire pour mettre toutes les branches de l'industrie en état de soutenir la concurrence étrangère dans tous les marchés, et qu'elles doivent cesser dès qu'on a acquis la certitude ou qu'on a perdu l'espoir de l'atteindre. (Voyez Primes.) Déjà l'Angleterre, qui se trouve dans cette situation, donne aux autres peuples l'exemple de la liberté générale du commerce, comme elle leur avait donné l'exemple de ses prohibitions et de ses restrictions. (V. Navigation.)

Au système mercantile succéda le système agricole plus imposant, beaucoup plus spécieux et surtout plus propre à faire illusion que le système mercantile.

Ce système faisait découler la richesse de l'agriculture, dont les produits sont la matière première de la richesse ; mais la matière de la richesse n'est pas plus la richesse que les mines d'or et d'argent ne sont de l'or et de l'argent. Le système agricole ne fit donc que déplacer le problème sans le résoudre.

Toutefois il ne fut pas inutile, il éveilla l'attention générale sur la richesse, ses causes et ses résultats. De nombreuses controverses firent éclore beaucoup d'erreurs qui, si elles avancèrent peu la science, lui firent prendre place parmi les connaissances humaines.

Après de longues et laborieuses divagations, on parvint enfin à reconnaître que l'agriculture n'est que le travail qui produit la matière de la richesse, matière inerte sans le travail de l'industrie qui l'approprie à la consommation, et sans celui du commerce qui le met à la portée du consommateur.

De là est résultée la conséquence, qu'il n'y a de richesse que par le travail, ou, ce qui est la même chose, que le travail est la source de la richesse.

Mais alors s'est élevée la subtile controverse du travail productif, du travail stérile, et du travail plus ou moins productif ; controverse qui n'est pas encore finie, mais qui ne peut pas longtemps compliquer la science, et doit nécessairement finir, aussitôt que la doctrine des valeurs aura obtenu toute l'autorité qu'on ne peut lui refuser. Si en effet, comme cela est évident, chaque chose, chaque travail ne contribue à la formation de la richesse que dans la proportion de sa valeur, tout travail qui a de la valeur est nécessairement productif de la richesse ; et, comme il n'y en a point qui n'ait de la valeur, puisque sans cela il n'existerait pas, on peut conclure avec certitude que tout travail est productif de la richesse dans la proportion que la folie ou la sagesse met à ses produits et à ses services. (Voyez Travail et Valeur.)

C’est à ce point que les doctrines erronées sur la richesse ont fait arriver la science.

Systèmes

SALAIRES. — Les salaires sont la récompense du travail de l’ouvrier.

Il sont nominaux ou réels.

Les salaires nominaux sont ceux qu’on paie en monnaie.

Les salaires réels sont ceux qui sont acquittés • en denrées.

Dans tous les cas ils sont réglés par une convention particulière entre le maître et l’ouvrier ; mais leur convention n’est pas arbitraire ; elle est subordonnée à des lois générales, qui déterminent sa justice et sa légitimité.

Les salaires du travail, comme le prix de tout ce qui se vend et s’achète, est réglé par là proportion de la quantité de l’ouvrage avec le nombre des ouvriers.

S’il y a plus d’ouvrage à faire que d’ouvriers pour l’exécuter les salaires sont élevés.

Si le nombre des ouvriers l’emporte sur la quantité de l’ouvrage, les salaires sont bas.

Telle est la loi fondamentale et régulatrice des salaires. On n’a découvert que peu de cas qui doivent la faire modifier, et même il n’y en a qu’un seul qui soit bien fondé.

Une de ces modifications résulte de l’état de la richesse sociale.

Si elle est progressive, les salaires haussent au delà de la proportion de la quantité de l'ouvragé et du nombre des ouvriers, parce que les progrès de la richesse sont plus rapides que les progrès de la population laborieuse. Du jour où la richesse d'un pays augmente, jusqu'à celui où la population laborieuse peut fournir un plus grand nombre d'ouvriers, c'est-à-dire pendant 15 ans, les capitalistes ouïes personnes qui font travailler se disputent le travail de la population laborieuse actuellement existante, et leur concurrence doit être d'autant plus forte que leurs capitaux ou leurs moyens de travail sont progressifs, et qu'ils ne peuvent en faire l'emploi. Dans ce cas la cas concurrence doit porter le taux du salaire au maximum.

Mais si la richesse est stationnaire, quelque considérable qu'elle soit et surtout si sa stabilité est ancienne, elle a peu d'influence sur le taux des salaires. Comme la population laborieuse est toujours en proportion avec l'ouvrage, la stabilité de la richesse arrête la multiplication de la classe laborieuse ; une sorte d'équilibre les maintient au même état ; et la population laborieuse ne peut pas rompre cet équilibre sans détériorer sa condition et se condamner à une déplorable misère.

Enfin, si la richesse décline les salaires baissent, et toutes les combinaisons, toutes les usures, tous les sacrifices qu'on a jusqu'ici imaginés pour arrêter leur baisse ou détourner et atténuer les malheurs qui en sont inséparables, ont été sans utilité et sans efficacité ; on a encore aggravé le mal auquel on voulait remédier. (Voyez Population et Pauvres.)

Ainsi l'état de la richesse d'un pays modifie la loi de l'offre et de la demande qui règle le taux des salaires ; mais cette modification ne fait que lui donner plus de force et d'autorité, comme il arrive toutes les fois que l'exception confirme la règle.

Combien donc s'abusent les lois et les gouvernemens qui interviennent entre le maître et l'ouvrier, interposent leur autorité pour régler leurs intérêts, et substituent leurs lumières bornées et incomplètes à l'impérieuse nature des choses. Tout ce qu'ils peuvent faire de plus sage et de plus utile à cet égard, c'est de préserver les maîtres de la violence des ouvriers, et les ouvriers de la supériorité de position des maîtres ; tâche difficile sans doute, mais qu'on accomplirait facilement, si l'éducation des classes laborieuses les mettait en état de discerner leurs véritables intérêts, de se garder des influences perverses et de veiller elles-mêmes à ce qu'on ne portât aucune atteinte à leurs droits légitimes. Partout où il y a trouble et désordre dans les relations des maîtres et des ouvriers, on ne doit en accuser que l'ignorance de ceux qui les commettent : les lumières sont le frein des passions même les plus violentes.

On a cru découvrir une autre modification à la loi régulatrice des salaires dans l'intérêt qu'un pays peut avoir à ce qu'ils soient hauts ou bas ; mais il me semble qu'on est tombé à cet égard dans une grave méprise.

Sans doute quand les salaires sont bas les produits du travail sont à bon marché, trouvent facilement des consommateurs, et la reproduction s'étend par la rapidité de la consommation.

Mais qu'est-ce qui produit la baisse des salaires ? Ce n'est pas la modicité de la récompense du travail. Quand l'ouvrier est mal payé, il est mal portant, sans force, sans courage, sans industrie et sans activité. Il fait peu d'ouvrage et le fait mal, et le bas prix de ses produits n'empêche pas qu'ils ne coûtent fort cher.

Il en est autrement quand l'ouvrier est bien payé. Alors il se porte bien, il est robuste, courageux, industrieux et actif ; il travaille davantage et mieux, ses produits sont plus abondans ; et quoiqu'ils coûtent

plus cher, ils sont en effet à meilleur marché que ceux de l'ouvrier mal payé.

Sous ce rapport il est rigoureusement vrai de dire que les hauts salaires sont la cause du bas prix des produits, et que les bas salaires en augmentent le prix.

Mais ce n'est pas ainsi qu'on doit entendre les avantages qu'un pays tire de la baisse du taux des salaires. Quand la baisse n'a lieu qu'aux dépens de l'ouvrier, elle est odieuse et sans profit pour la richesse. La baisse des salaires n'est vraiment utile à un pays que quand elle ne coûte rien à l'ouvrier, et s'opère pour ainsi dire sans son concours. C'est ce qui arrive quand la baisse des salaires est produite par le perfectionnement des instrumens et des machines, des méthodes et des procédés du travail. Alors, on peut mieux récompenser l'ouvrier, et son travail est moins cher. Voilà ce qui constitue la baisse des salaires ; et l'on doit reconnaître que cette baisse résulte encore de l'état de la richesse qui, par ses progrès, améliore à la fois les travaux et la condition de l'ouvrier.

L'intérêt qu'un pays peut avoir à la baisse des salaire n'influe donc en aucune manière sur leur taux.

On fait résulter une autre modification du principe régulateur du taux des salaires, de la nécessité de proportionner les salaires ail prix des subsistances.

Si l'on a seulement voulu dire que l'ouvrier doit vivre de son travail, et que les salaires doivent suffire à son entretien, il y a sur ce sujet peu de matière à controverse ; car on doit sentir que si l'ouvrier ne peut pas subsister avec Ce qu'il gagne, il ne peut pas travailler, ou du moins il ne peut pas travailler long-temps.

Mais ce n'est pas ainsi que la question se présente, et qu'il faut la résoudre.

Elle consiste à savoir si le prix des denrées règle le taux des salaires, ou influe sur leur règlement et il ne peut pas à cet égard s'élever le moindre doute.

Les salaires sont, comme nous l'avons dit, assujettis à la loi de l'offre et de la demande. Y a-t-il plus d'ouvriers que d'ouvrages ? Les salaires sont à bas prix, à quelque taux que s'élève la valeur des denrées qui font subsister l'ouvrier ; seulement si les salaires ne suffisent pas à sa subsistance, ceux qui veulent le faire travailler ne peuvent obtenir son travail qu'en lui donnant les denrées nécessaires à sa subsistance. Mais tant que les salaires suffisent à la subsistance de l'ouvrier, la cherté ou le bon marché des denrées n'a aucune influence sur le taux des salaires. On serait même fondé à croire que le haut prix des denrées, loin de faire hausser les salaires, les fait baisser, parce que alors l'ouvrier a plus besoin de travailler ; parce que la concurrence des ouvriers est plus active ; parce qu'on ne travaille pas pour gagner, mais pour vivre ; parce que l'aiguillon de la nécessité est plus pressant que celui de la cupidité.

Le prix des denrées ne porte donc aucune atteinte à la loi générale de l'offre et de la demande, qui règle le taux des salaires.

Enfin, on a cherché une dernière modification à cette loi dans la variation du taux des salaires des divers travaux dans le même lieu, variation occasionée,

Soit par le genre du travail.

Soit par la facilité ou la difficulté de l'apprentissage.

Soit par la continuité ou l'interruption de l'ouvrage.

Soit par le plus ou moins de confiance qu'il faut placer dans l'ouvrier.

Soit à cause du plus ou moins de chance de succès de l'ouvrage.

Soit à cause des obstacles que les lois de police et d'administration opposent à la circulation des ouvriers.

Mais ces causes de la variation du taux des salaires dans les divers emplois du travail n'altèrent pas la loi dont il dépend. Toujours le taux des salaires dans chaque emploi du travail est réglé par la proportion de l'ouvrage et de l'ouvrier, quelle que soit d'ailleurs la cause qui fait affluer un plus grand nombre d'ouvriers dans cet emploi, ou qui les en éloigne. Toujours c'est le nombre des ouvriers qui offrent leur travail pour un certain ouvrage, comparé à la quantité de l'ouvrage dans cet emploi, qui en règle le salaire ; et par conséquent la loi générale, conserve encore dans ce cas toute sa puissance.

En un mot, s'il y a une vérité démontrée en économie politique, c'est que le taux des salaires du travail est, sans réserve, comme sans restriction, réglé par la loi de l'offre et de la demande. Les exceptions qu'elle peut éprouver méritent à peine d'être remarquées, et ajoutent encore à l'évidence de la règle.

SPÉCULATION. — On entend par ce mot l'industrie intellectuelle appliquée à l'industrie pratique et au commerce.

Envisagée sous les rapports de l'industrie pratique, l'industrie intellectuelle l'observe dans ses procédés et ses méthodes, les perfectionne et souvent les combine pour étendre leur puissance ou leur en créer une nouvelle, et par ses perfectionnemens et ses créations donne une nouvelle impulsion à l'industrie générale, et lui ouvre de nouvelles sources de richesse et d'opulence.

C'est à l'industrie intellectuelle qu'on doit faire honneur des innombrables découvertes dans tous les branches du travail, de l'invention des machines, et de la marche rapide des arts, de la paix et de la guerre.

C'est elle qu'ont illustrée tant de grands génies, depuis Archimède et Pascal jusqu'à Watt, qui compte tant de prodiges et de phénomènes parmi ses titres de gloire, et qui a eu une si grande part à l'avancement des lumières et de la civilisation des peuples modernes. En leur donnant pour principe et pour appui l'intérêt des richesses, elle l'a mise à l'abri des préjugés et des superstitions ; de l'ignorance et de l'ambition, des excès et des abus du pouvoir. Dans son état actuel, l'industrie spéculative peut être considérée comme le mobile, le régulateur et la mesure de tous les avantages de l'industrie pratique.

Sous le point de vue du commerce, l'industrie spéculative domine tous les genres de commerce, les embrasse dans ses combinaisons, et en tire des bénéfices qu'ils ne pourraient pas obtenir par leurs seuls efforts. Le commerce spéculatif ne se restreint ni à un commerce régulier, ni à un commerce usuel, ni à un commerce établi et particulier à un genre d'affaires. Le spéculateur est tantôt marchand de grains, tantôt marchand de vins, tantôt marchand d'une ou de plusieurs denrées coloniales ; en un mot il entre dans tous les commerces, quand il croit y faire de grands profits, et il les quitte quand il ne peut y faire, que des profits ordinaires : Ses profits ou ses pertes n'ont par conséquent aucune proportion régulière avec ceux des autres branches d'affaires établies et bien connues. Un hardi aventurier peut faire une fortune très-considérable par deux ou trois spéculations heureuses ; mais il peut aussi, se ruiner par un petit nombre de revers. C'est seulement dans les places où le commerce est le plus étendu et la correspondance la plus rapide que le spéculateur peut se livrer avec plus de succès à ses vastes spéculations, parce que c'est là qu'il est le plus à portée de connaître les besoins des divers pays et les ressources qui existent pour les satisfaire.

Jusqu'à quel point la spéculation est-elle utile ou contraire aux intérêts de la richesse des peuples ? c'est un point sur lequel la science est encore muette. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est qu'elle est

nécessaire à tous les pays pour les préserver de la spéculation étrangère qui non-seulement les priverait de bénéfices certains, mais leur ferait éprouver des pertes fâcheuses ; cela arrive toutes les fois que la spéculation prévoit les besoins d'un pays, le devance sur les marchés où il peut s'approvisionner, et lui fait subir les dures conditions du monopole. Un gouvernement éclairé doit donc seconder de tout son pouvoir le commerce de spéculation, parce que c'est celui de qui il peut recevoir le plus de secours en paix comme en guerre. Hors ce cas, qui, il faut en convenir, est d'une grande importance, le spéculateur n'est utile qu'à lui ; ses profits sont pris sur la, richesse générale, et ne l'augmentent pas d'un centime. Il faut donc bien prendre garde de le confondre avec le commerce ordinaire qui favorise la production par l'écoulement de ses produits, et encore moins avec l'industrie spéculative qui favorise, étend et développe toutes les facultés productives. Ces lignes ne sont pas encore tracées d'une main ferme ; mais il est permis de croire qu'elles n'échapperont pas aux prévisions de la science.

SYSTÈMES. — En économie politique, on entend par ce mot les doctrines erronées sur la nature et les causes de la richesse moderne.

Dans l'histoire de la science économique deux systèmes ont tour à tour usurpé l'autorité de la science ; mais ses progrès les ont entièrement déconsidérés, et il n'en reste que quelques faibles débris qu'elle a recueillis et incorporés avec les principes, les préceptes et les règles qui la constituent.

Au premier rang, dans l'ordre chronologique de l'économie politique, figure le système mercantile qui fait consister la richesse dans les métaux précieux, se flatte d'en augmenter la quotité par les priviléges, les prohibitions et les restrictions, qu'il croit propres à favoriser le commerce avec l'étranger, et à le dépouiller de son or et de son argent.

Cette illusion a été de longue durée ; elle se prolongea jusqu'à ce qu'on eût reconnu que le commerce avec l'étranger n'importe des métaux précieux qu'en échange des produits du sol et de l'industrie du pays ; que des produits qui s'échangent contre des métaux précieux sont richesse comme eux, autrement on donnerait la richesse pour rien. D'où l'on est arrivé à la conséquence qu'un pays est plus riche avec des produits qui s'échangent contre des métaux, qu'avec des métaux qui s'échangent contre des produits. Là finit le charme des métaux précieux.

Il en est cependant résulté d'heureux effets. On a donné aux produits agricoles et manufacturiers une considération qu'ils n'avaient pas obtenue jusqu'alors. On s'est efforcé de les introduire là où ils n'existaient pas, de les multiplier et de les perfectionner là où ils existaient. Le commerce étranger lui-même n'a rien perdu de sa faveur parce qu'on a compris qu'il ouvre une issue illimitée aux produits de l'industrie et leur donne une plus grande valeur dans le marché étranger que dans le marché national.

Ce n'est que fort tard qu'on a mis en question l'utilité des faveurs dont on l'avait comblé, et cette question n'est pas encore résolue ; il est cependant permis de croire qu'on ne doute plus, à présent, que ces faveurs ne doivent être maintenues que pendant le temps nécessaire pour mettre toutes les branches de l'industrie en état de soutenir la concurrence étrangère dans tous les marchés, et qu'elles doivent cesser dès qu'on a acquis la certitude ou qu'on a perdu l'espoir de l'atteindre. (Voyez Primes.) Déjà l'Angleterre, qui se trouve dans cette situation, donne aux autres peuples l'exemple de la liberté générale du commerce, comme elle leur avait donné l'exemple de ses prohibitions et de ses restrictions. (V. Navigation.)

Au système mercantile succéda le système agricole plus imposant, beaucoup plus spécieux et surtout plus propre à faire illusion que le système mercantile.

Ce système faisait découler la richesse de l'agriculture, dont les produits sont la matière première de la richesse ; mais la matière de la richesse n'est pas plus la richesse que les mines d'or et d'argent ne sont de l'or et de l'argent. Le système agricole ne fit donc que déplacer le problème sans le résoudre.

Toutefois il ne fut pas inutile, il éveilla l'attention générale sur la richesse, ses causes et ses résultats. De nombreuses controverses firent éclore beaucoup d'erreurs qui, si elles avancèrent peu la science, lui firent prendre place parmi les connaissances humaines.

Après de longues et laborieuses divagations, on parvint enfin à reconnaître que l'agriculture n'est que le travail qui produit la matière de la richesse, matière inerte sans le travail de l'industrie qui l'approprie à la consommation, et sans celui du commerce qui le met à la portée du consommateur.

De là est résultée la conséquence, qu'il n'y a de richesse que par le travail, ou, ce qui est la même chose, que le travail est la source de la richesse.

Mais alors s'est élevée la subtile controverse du travail productif, du travail stérile, et du travail plus ou moins productif ; controverse qui n'est pas encore finie, mais qui ne peut pas longtemps compliquer la science, et doit nécessairement finir, aussitôt que la doctrine des valeurs aura obtenu toute l'autorité qu'on ne peut lui refuser. Si en effet, comme cela est évident, chaque chose, chaque travail ne contribue à la formation de la richesse que dans la proportion de sa valeur, tout travail qui a de la valeur est nécessairement productif de la richesse ; et, comme il n'y en a point qui n'ait de la valeur, puisque sans cela il n'existerait pas, on peut conclure avec certitude que tout travail est productif de la richesse dans la proportion que la folie ou la sagesse met à ses produits et à ses services. (Voyez Travail et Valeur.)

C’est à ce point que les doctrines erronées sur la richesse ont fait arriver la science.

Taxes

TAXES. — Les taxes sont des contributions imposées primitivement sur les commerçans qui, comme les colporteurs actuels portaient des marchandises d’un lieu à l’autre, de ville en ville, de cité en cité, et de foire en foire. Ces taxes frappaient sur les marchandises, et surtout sur les marchands ; on les percevait au passage des ports, à l’entrée des villes, à l’étalage et dans les foires. Elles étaient connues en Angleterre sous la dénomination de passage, de portage et d’étalage ; en France, sous le nom de péages et traites foraines : elles étaient partout le fléau du commerce et l’effroi des commerçans.

On trouve des taxes de la même nature dans tous les pays despotiques de l’Orient, sous les gouvernemens grossiers et barbares, et dans les premiers âges de la société civile ; il est si naturel de croire que les profits du commerce ne sont légitimement acquis qu’avec la permission et sous le bon plaisir du pouvoir !

Depuis qu’on a des actions plus exactes de la nature des taxes, on repousse toutes celles qui entravent le commerce ; on craint d’être accusé de couper l’arbre pour en cueillir les fruits, et l’on se contente de partager ses fruits avec le cultivateur. (Voyez Contribution et Revenu.)

TERRE. — C’est le fonds d’où l’homme tire par son travail la plus grande partie des objets matériels qui servent à sa subsistance, à son bienêtre, à ses jouissances.

Dans son état naturel la terre offre peu de ressources à l’espèce humaine, n’entretient qu’une population rare et misérable, et ne peut

pas subvenir aux besoins d'un état politique et social. Dans cet état de choses tout végète, tout languit, tout souffre ; telle est la condition des peuples sauvages et nomades, même dans les pays les plus fertiles du monde : les voyageurs sont uniformes sur ce point.

La culture seule développe la fécondité de la terre, en tire d'inépuisables produits et devient par leur abondance la source de toutes les prospérités sociales, de la grandeur des peuples et de la puissance des gouvernemens.

Mais la culture ne peut s'introduire dans un pays qu'autant que la terre est la propriété du cultivateur, et elle ne fleurit et prospère que lorsque la propriété et ses produits sont protégés et garantis par la puissance publique. On ne trouve dans l'histoire de l'agriculture qu'une exception à cette loi générale et universelle ; le Paraguai seul, pendant un assez long espace de temps, offrit le spectacle d'une culture riche et prospère sans le secours de l'apropriation, et avec les seuls efforts du travail commun ; mais cet exemple est une véritable anomalie, sans résultat comme sans conséquence. La nécessité de l'appropriation de la terre dans l'intérêt de la culture a donné lieu à une question d'une haute importance pour la richesse et la civilisation.

On a cherché à savoir si la terre doit être divisée en grandes ou en petites propriétés, et quels sont les résultats économiques et politiques de l'une et de l'autre de ces divisions.

Malheureusement l'expérience est muette sur ce point. Tour à tour cultivée par les castes, l'esclavage

et le servage, la propriété territoriale fut longt-temps divisée par la force et l'oppression, et ce n'est pas de l'abus du pouvoir qu'il faut au tendre des mesures conformes aux intérêts de la richesse particulière et générale.

Depuis l'affranchissement du cultivateur et de la culture jusqu'à des temps récents, la tenure féodale concentra la propriété de la terre parmi les grands feudataires et leurs vassaux. Lors même que la féodalité fut dépouillée de son antique pouvoir et réduite à la condition de la propriété, les lois civiles opposèrent encore de nombreux obstacles à la circulation de la propriété territoriale ; les lois de primo-géniture, de substitution et de retrait prolongèrent la concentration et ne laissèrent pénétrer dans le commerce général que de faibles portions des grandes propriétés. Ce n'est qu'à l'époque de la révolution française que toutes les barrières furent levées et que la propriété territoriale ne se distingua plus des autres propriétés.

Ce n'est, par conséquent, que de cette époque qu'on peut sinon juger, au moins se former des notions rationnelles de la prééminence de l'un et de l'autre mode d'appropriation.

Dans la dernière époque des progrès de la culture libre on l'avait coordonnée à la grande propriété, et on lui avait donné le nom de grande culture. On se flattait qu'elle jouirait des mêmes avantages que les manufactures tirent des machines, et l'on parvint en effet à réduire les frais de production par la réduction du nombre des ouvriers ; mais si ce mode augmentait les richesses des grands propriétaires, il élevait un grand corps de pauvres ; plaçait l'extrême opulence à côté de l'extrême misère, et était également funeste à la richesse particulière et générale.

Quelque disposés que soient les grands propriétaires à ne mettre aucunes bornes à leurs dépenses ; quoique leurs excès les exposent habituellement à de fâcheuses détresses, il est certain que leurs dépenses sont peu propres à féconder tous les genres de culture, d'industrie et de commerce, et ne produisent en définitive qu'une prospérité superficielle, locale et limitée.

Il est physiquement impossible qu'une nation, avec un petit nombre d'opulens propriétaires et une grande population pauvre ou peu aisée, obtienne tous les produits agricoles et manufacturiers que peuvent lui donner la fertilité de la terre et l'habileté de l'industrie. Avec les grandes propriétés et la grande culture on peut développer les facultés de la production ; mais on ne peut les mettre en mouvement qu'en supposant dans les riches une plus forte passion pour la consommation des produits de la terre et de l'industrie qu'on ne l'a vu jusqu'ici dans la société humaine. C'est un fait constant que la richesse du petit nombre n'équivaut pas à la richesse plus également répartie parmi un plus grand nombre d'habitans, plus aisés que riches. On sait, par expérience, que la richesse industrielle est l'effet et la cause d'une meilleure distribution de la propriété territoriale, et que c'est à leur concours qu'on doit l'accroissement des classes moyennes et du capital mercantil et manufacturier.

En un mot, avec un petit nombre de riches propriétaires qui préféreraient les jouissances domestiques et l'influence, territoriale, le pouvoir de produire serait plus grand que le désir de consommer, et les progrès de la richesse seraient arrêtés par l'insuffisance de la demande ou des consommateurs.

Il n'en est pas de même lorsque la terre est divisée en propriétés proportionnées aux petits capitaux, et à la portée d'un plus grand nombre de propriétaires.

Plus la propriété est divisée mieux elle est cultivée, plus elle est productive, plus le cultivateur et le propriétaire sont à leur aise, plus ils sont en état de payer les produits de l'industrie et du commerce, plus la production générale est encouragée, et son encouragement lui vient ricin des consommations d'un petit nombre de riches propriétaires, mais de l'aisance de toute la population. Dans cet état des choses, la production, la population et la consommation marchent à

pas égaux, et la richesse générale arrive au plus haut degré auquel elle puisse atteindre.

C'est sans aucun fondement qu'on craint que la subdivision indéfinie de la propriété territoriale n'entraîne un surcroît, de population, que la production la plus abondante ne pourrait pas mettre à l'abri de la pauvreté et de l'indigence ; résultat déplorable qui opposerait un obstacle insurmontable à tout progrès de la richesse et de la civilisation. Voilà, il faut en convenir, le monstre de la petite propriété dans toute sa difformité ; mais a-t-il en effet quelque réalité ? Comment ne voit-on pas que, si la petite propriété favorise l'excès de la population, d'un autre côté ce vice est prodigieusement atténué, s'il n'est pas prévenu, par l'influence qu'exerce sur le petit propriétaire le sentiment de la propriété. Il est si puissant qu'il ne lui inspire qu'une pensée, qu'une volonté, qu'un désir, c'est d'augmenter sa petite propriété. Cette passion est si forte en lui qu'aucun travail, qu'aucune économie ne lui coûtent pour la satisfaire. Il est en effet difficile de se faire une idée des avantages qu'il y trouve quand elle est assez considérable pour employer son temps et celui de sa famille. Alors il est indépendant, libre et sur la ligne de la classe moyenne, objet de sa jalousie et de son ambition ; alors la petite propriété donné à cette partie de la population une direction toute différente de celle qu'elle suit tant qu'elle reste confondue avec la classe ouvrière. Il en résulte une classe intermédiaire entre la classe moyenne et celle de l'ouvrier, qui ajoute un nouveau degré à l'échelle sociale, et lui donne plus de force et de solidité.

Vainement observe-t-on que le petit propriétaire, comme l'ouvrier, est sans ressources contre l'intempérie des saisons, la disette des subsistances et les vicissitudes du travail. Quoique la petite propriété ne suffise pas toujours aux besoins de son propriétaire, quoiqu'il ait souvent besoin de suppléer à son insuffisance par les salaires du travail, quoiqu'il rentre sous ce rapport dans la condition de la classe ou-

vrière, il a cependant des ressources bien supérieures, non-seulement dans sa propriété qu'il peut aliéner ou hypothéquer, mais dans un mobilier toujours proportionné à l'état de sa propriété, et surtout dans quelques accumulations et réserves contre les accidens imprévus. Sous ce premier rapport il me semble qu'on a tort de confondre le petit propriétaire avec le simple ouvrier ; la situation de l'un est aussi favorable à la société civile que celle de l'autre peut lui paraître contraire, et loin d'en concevoir des alarmes, elle doit être d'un heureux augure pour la civilisation.

D'ailleurs on tomberait dans de graves erreurs s'il l'on supposait que la division s'opère sur les propriétés de la classe moyenne comme sur celles des petits propriétaires. La médiocrité de la propriété n'a pas pour la classe moyenne le même attrait que la plus petite fraction a pour le petit propriétaire. Il y a trop de lumières dans la classe moyenne pour ne pas voir qu'on ne peut pas vivre honorablement avec une propriété qui se subdivise à chaque génération, et qu'il vaut mieux l'aliéner pour employer sa valeur dans l'industrie et le commerce, dont les produits peuvent créer de grandes fortunes, où du moins fournir les moyens de se maintenir au rang où l'on se trouve placé. De là il résulte que les propriétés de la classe moyenne doivent être sujettes à un grand mouvement, passer rapidement de la concentration à la division héréditaire, et de la division héréditaire à la concentration contractuelle, et c'est effectivement ce qu'on remarque en France ; ce qui est, pour ainsi dire, authentiquement constaté par l'état de la contribution connue sous le nom d'enregistrement.

Résultera-t-il de cette mobilité, d'une partie considérable de la propriété territoriale, quelque avantage ou quelque dommage pour la prospérité des peuples ? Je ne hasarderai pas une opinion à cet égard ; il faut attendre les documens de l'expérience ; on peut cependant espérer qu'ils ne tromperont pas les vœux des amis de l'humanité.

Enfin la division de la propriété territoriale, possédée par les classes supérieures de la société civile, paraît au premier aspect menacer et même compromettre leur condition sociale. Il est certain, en effet, qu'elle morcelle des propriétés qui, par leur concentration, donnent à ces classes une grande considération ; mais ne fait-on pas ici un paralogisme ? N'est-ce pas parce que le système actuel de division des propriétés diffère de l'ancien qu'on accuse le nouveau d'être vicieux, et ce vice n'est-il pas plus apparent que réel ?

Àune époque où la richesse territoriale était à peu près toute la richesse du pays ; où la sécurité, la considération et le pouvoir de l'individu se proportionnaient à l'étendue et à l'antiquité de la possession de la richesse territoriale, elle était d'un prix inestimable et sa division eut été le bouleversement de l'ordre social. Alors les lois et les mœurs conspiraient et devaient conspirer pour la conservation des propriétés dans les familles, alors la concentration était une nécessité de l'état social et politique.

Mais dans un ordre de choses où la richesse mobiliaire ou immobiliaire donne la même sécurité, la même importance, les mêmes jouissances ; où le propriétaire millionnaire ne se distingue pas du capitaliste millionnaire ; où, toutes choses égales d'ailleurs, ils n'offrent aucune différence, ni dans leur état domestique, ni dans leur position sociale, s'effrayer de la division indéfinie de la propriété territoriale, c'est juger ce qui est, d'après ce qui était, et condamner le présent sur la foi du passé.

Si donc la division de la terre, en petites propriétés, n'a rien de fâcheux pour l'état social, si l'on peut même présumer, avec beaucoup de raison, qu'elle sera extrêmement favorable à la richesse et à la civilisation, il ne peut plus être question que de savoir quelle sera son influence sur l'état politique ? mais ce n'est pas ici qu'on peut chercher la solution d'une question de cette importance. Je me bornerai seulement à faire remarquer que l'état politique est fait pour l'état social,

et que si, comme cela me paraît démontré, la division indéfinie de la propriété favorise l'aisance et le bien-être des peuples, augmente leur prospérité et leurs richesses, accélère les progrès des lumières et de la civilisation, et améliore la condition de l'espèce humaine, on ne voit pas quel intérêt prescrirait à l'état politique, la concentration des propriétés.

Je dirai plus ! si l'intérêt du pouvoir le mettait en opposition avec l'intérêt de la société civile, il n'y a pas de doute que le pouvoir serait entraîné dans le mouvement social. Qu'on interroge l'histoire du moyen âge et celle de nos jours, et l'on y verra à chaque page le pouvoir graviter vers la pente sociale, ou lui opposer une résistance inutile. Long-temps la propriété territoriale fut le patrimoine exclusif des familles privilégiées ; les hommes nouveaux ne pouvaient y prendre part sans la faveur du prince, ou sans payer une contribution au fisc ; le possesseur n'en était que dépositaire, et il devait la restituer à sa famille. On ne pouvait pas, ce me semble, élever de plus fortes barrières contre leur division ; et cependant elles étaient renversées même avant la révolution française. Balancées par les richesses de l'industrie et du commerce ; elles n'obtenaient plus de considération particulière, se confondaient avec elles, et ne produisaient que les mêmes effets politiques et sociaux. N'en résulte-t-il pas la preuve évidente de l'identité des richesses mobilières et territoriales, et ne s'abuse-t-on pas étrangement lorsqu'on fait dépendre les grands intérêts du pouvoir et de la société civile de la concentration, ou de la division des propriétés territoriales.

TONTINES. — C'est un emprunt viager sur plusieurs têtes.

Dans cet emprunt, les prêteurs forment une société en nom collectif ; la rente appartient à la société ; chaque associé jouit de sa part individuelle pendant sa vie, celle des morts accroît aux survivans ; et elle s'éteint par la mort du dernier vivant.

Il n'y a point d'emprunt plus séduisant pour l'emprunteur, ni plus onéreux pour le prêteur ; les gouvernemens obérés peuvent seuls recourir à des ressources aussi désastreuses. Aussi n'en trouve-t-on des exemples que là où les capitaux sont rares et les besoins extrêmes.

TRAVAIL. — C'est le pouvoir inhérent à la nature humaine, de faire servir le monde matériel et intellectuel à ses besoins, à ses commodités et à ses jouissances ; ce pouvoir lui impose de pénibles devoirs, mais le récompense libéralement de ses peines par l'abondance des produits de son travail qui excédent toujours ceux qu'il peut consommer.

Ce surplus des produits du travail sur les consommations de l'ouvrier est peu de chose dans-le travail individuel ; mais il s'accroît progressivement par le travail collectif, général, universel. Quand chaque ouvrier ne travaille que pour sa consommation il a à peine de quoi subsister ; mais quand chaque ouvrier travaille pour tous, et que tous travaillent pour chacun, le surplus n'a point de bornes.

On n'a pas des notions précises de l'étendue du surplus de chaque travail particulier ; mais on connaît les résultats des grandes masses du travail général.

On sait que dans les pays fertiles et bien cultivés, les classes agricoles non-seulement subsistent sur les produits de leur travail ; mais ont un surplus qui fait subsister une population à peu près aussi nombreuse qu'elles.

Le travail des classes industrieuses est encore plus fécond et plus productif : le cinquantième de la population suffit pour fournir à toute la population les produits des manufactures qui lui sont nécessaires, utiles et agréables.

Enfin le travail des classes commerçantes n'exige pas, dans les pays les plus commerçans, l'emploi d'un centième de la population.

Le surplus des produits du travail au delà des besoins de l'ouvrier est le fond sur lequel s'élèvent, prospèrent et s'enrichissent les familles, les peuples et les états. Sans ce surplus, toutes les créations sociales disparaissent, l'homme reste seul et n'est pas même assuré de perpétuer sa race.

Malheureusement ce surplus si précieux a été pour l'espèce humaine la boîte de Pandore. Il en est sorti tous les biens et tous les maux, apanage de l'humanité. Objet de la convoitise particulière et générale, le surplus a été la cause de toutes les guerres de l'homme contre l'homme, des peuples contre les peuples, des empires contre les empires. L'ouvrier a été tour à tour dépouillé par les castes, l'esclavage et le servage ; le surplus a été la proie de toutes les cupidités et de toutes les ambitions.

Je n'entrerai point dans les détails des effets économiques, moraux et politiques de ces divers modes d'usurpation de la plus sacrée des propriétés. Ce sujet est trop vaste pour être resserré dans un cercle aussi étroit que celui dans lequel je dois me renfermer : il me suffit de faire remarquer que c'est à cette première violation du droit que se rattachent toutes les calamités qui ont opprimé, dégradé et avili l'espèce humaine.

Le travail, que j'ai en vue dans ce moment, est celui qui occupe une place si importante dans l'économie politique, c'est le travail devenu libre, la propriété de l'ouvrier, disponible pour lui et environné de toutes les garanties qui donnent a la propriété, un si grand relief et une si haute importance, dans le système actuel de la richesse.

Dans ce système, le travail est la source primitive de la richesse, il la produit, l'accroît et la conserve ; il est d'autant plus productif pour elle que ses produits coûtent moins de frais. On attribue sa fécondité et l'économie de ses frais à quatre causes, qui sont :

Mais il me semble qu'on peut réduire ces quatre causes, à la progression du capital et à l'extension du marché.

La division du travail et le perfectionnement des instrumens ne sont point des causes premières, indépendantes et existant par elles-mêmes ; elles ne sont que des effets du capital, et tout au plus des causes secondaires.

Le capital est le mobile et le régulateur du travail ; il fait à l'ouvrier l'avance de son entretien, de ses outils et instrumens, et des matières premières ; avances qui se prolongent pendant la durée du travail et jusqu'à la consommation de ses produits. Tant que le capital reste le même, l'ouvrier n'a que les mêmes moyens de travailler, et ne donne que les mêmes produits grevés des mêmes frais.

Mais dès que le capital, par son accroissement progressif (Voyez Capitaux.), devance ou seconde les efforts de l'ouvrier, soit par de plus forts salaires, soit par de meilleurs instrumens, l'ouvrier devient plus habile, produit davantage et mieux, et ses produits coûtent moins.

Les progrès du capital ont fait faire au travail deux pas immenses : ils ont favorisé sa division et secondé ses efforts par la création des machines.

Les machines multiplient les forces de l'ouvrier dans des proportions immenses. (Voyez Machines.)

La division du travail développe toute l'habileté de l'ouvrier en l'occupant sans distraction du même ouvrage.

Il ne faut pas croire cependant que les avantages de la division du travail, soient réservés exclusivement au travail productif d'objets matériels ; sans doute ils sont plus apparens et plus sensibles dans ce genre de travail ; mais ils ne sont ni les plus considérables ni les plus importans.

On ne peut s'en former une idée exacte, qu'en l'appliquant à toutes les branches du travail, à ses grandes classifications, à ses ramifications, à toutes ses filières. Non-seulement le travail général se divise en travaux particuliers ; mais chaque travail particulier se subdivise, semble se multiplier en se divisant, et le plus productif est toujours celui qui est le plus susceptible de division.

Isoler le travail productif d'objets matériels, des travaux qui protègent les travailleurs, qui les instruisent, les éclairent et les civilisent, qui les soulagent dans leurs maladies, les consolent dans leurs affections, et leur dispensent toutes les commodités, tous les agrémens de la vie civile, c'est méconnaître le principe vital de la division du travail, la circonscrire dans une sphère trop étroite, et se priver de ses plus grands bienfaits. Grâce à la division du travail, toutes ses branches se prêtent un appui mutuel, se fortifient l'une par l'autre, et sont d'autant plus fécondes qu'elles ne forment qu'un seul atelier, n'exécutent qu'un seul et même ouvrage, et donnent un seul et même produit, la richesse générale.

Non-seulement on isole les divers travaux, on les oppose les uns aux autres, on fait des touts de ses parties, et on leur attribue des résultats particuliers ; maison a porté la prévention ou l'aveuglement jusqu'à les classer en productifs et en improductifs, en créateurs de la richesse et en consommateurs stériles qui retardent ses progrès et souvent la menacent toute entière.

Les économistes avaient d'abord réduit le travail productif au seul travail agricole ; mais ce système n'est plus regardé que comme un rêve de l'imagination et le premier élan vers la science. (Voyez Agriculture.)

Adam Smith a prodigieusement agrandi le cercle du travail productif : il l'a étendu à tout travail productif d'objets matériels ; mais cette extension a paru encore trop limitée aux écrivains français de

l'époque actuelle ; ils accordent la faculté productive au travail auquel l'échange donne une valeur.

Cette dernière opinion est fortement combattue par M. Malthus, et l'on me pardonnera sans doute de retracer ici dans toute son étendue, la controverse de ce célèbre écrivain dans laquelle il m'a fait l'honneur de me faire figurer nominativement.

La question du travail productif, dit M. Malthus, est utile pour la clarté et la propriété des mots dont on se sert en économie politique… La classification des différentes espèces de travail est nécessaire dans des recherches sur la nature et les causes de la richesse ; il y aurait confusion dans la science, si elle n'avait pas lieu.

Je dois d'abord faire remarquer que M. Malthus présente la question du travail productif sous un point de vue tout-à-fait différent de celui sous lequel les économistes et Adam Smith l'ont envisagé.

Ce n'est pas en effet dans l'intérêt de l'ordre et de la clarté des idées qu'Adam Smith distingue deux sortes de travaux, les uns productifs et les autres improductifs ; il fonde sa distinction sur ce que les travaux productifs ajoutent une valeur à l'objet sur lequel ils sont employés, et sur ce que les autres n'y ajoutent rien.

Ailleurs Adam Smith ajoute :

Les ouvriers productifs et improductifs, et ceux qui ne travaillent pas du tout, sont également entretenus par le produit annuel de la terre et du travail. Ce produit, quelque grand qu'il soit, n'est pas infini… ; en conséquence, selon qu'une partie plus ou moins considérable du produit annuel est employée à entretenir des ouvriers improductifs, il en reste plus ou moins pour les productifs, et le produit de l'année prochaine est plus ou moins grand ; tout produit annuel, si l'on en excepte les produits spontanés de la terre, étant l'effet du travail productif.

Cette doctrine sur le travail est simple et précise ; elle fait consister la richesse dans le produit annuel de la terre et du travail, et elle ne répute productif que le travail qui ajoute au travail annuel ; celui qui n'y ajoute rien est improductif. Il n'y a là, par conséquent, rien de relatif à la clarté et à la propriété des mots dont se sert l'économie politique ; ce n'est pas de la langue de la science qu'on s'occupe, c'est de la science même. On ne peut donc se faire illusion sur l'état de la question du travail productif et improductif ; c'est cette question qu'il faut résoudre.

Est-il vrai qu'il n'y a de travail productif que celui qui ajoute quelque chose au produit annuel de la terre et du travail ? Cela serait incontestable, si la richesse consistait effectivement dans le produit matériel du travail ; mais Adam Smith lui-même reconnaît que c'est la valeur et non le produit matériel du travail qui constitue la richesse, et ce point de doctrine n'est plus contesté.

Si donc tout travail qui ajoute à la valeur du produit annuel du travail est productif, il n'y a point de travail improductif ; car tout travail a la valeur qui le paie, et cette valeur fait nécessairement partie de la valeur du produit annuel du travail. Il n'y a, à cet égard, de différence entre la valeur du travail agricole et celle du travail du domestique, que leur quotité respective, quotité toujours déterminée par le marché, suprême législateur de la valeur. (Voyez ce mot.)

Au premier aspect on ne peut se défendre de quelque surprise, lorsqu'on voit assimiler le travail qui produit tous les objets propres à satisfaire aux premiers besoins de nécessité avec les travaux qui ne rendent que des services utiles ou agréables ; mais avec un peu d'attention on reconnaît que les deux sortes de travaux ne s'apprécient que par leur valeur d'échange, et que cette valeur est la seule mesure de la richesse. Quand les produits de l'agriculture s'échangent pour leur valeur contre la valeur des services, comment distinguer, dans ces valeurs semblables, des valeurs productives et improductives de

la richesse ? Est-il raisonnable d'appeler productif le travail productif de l'or et de l'argent, et improductif le travail pour lequel on donne de l'or et de l'argent ? Dès qu'ils s'échangent l'un contre l'autre, suivant leur valeur vénale, tous deux sont productifs d'une valeur, autrement leur échange donnerait quelque chose pour rien ; ce qui est absurde.

Mais dit M. Malthus :

« En traçant la cause des différentes espèces de produits, employés comme capital et consommés comme revenus, on trouve qu'ils viennent de différentes espèces de travail ; et par conséquent, en traitant du capital, il importe d'avoir un terme, pour l'espèce de travail qu'il emploie en opposition à l'espèce de travail généralement employé par le revenu, afin d'expliquer sa nature, son opération et les causes de son augmentation. »

Sans doute, si le produit annuel de la terre et du travail, en sortant des mains du producteur, portait un caractère qui le fit reconnaître comme destiné partie au capital, partie au revenu, il faudrait que la langue économique leur conservât le caractère qui les distinguerait ; alors on pourrait appeler productive celle qui est destinée à la reproduction des objets matériels et improductives, celle qui ne sert qu'à payer des services ; il faudrait bien tenir séparé ce que la nature des choses a séparé.

Mais cette séparation du produit reproducteur ou capital et du produit service ou revenu n'a aucune réalité ; tous les produits matériels sont identiques dans leur production et dans leur consommation. Le produit matériel, consommé comme revenu, est reproduit comme le produit consommé comme capital. Avant, pendant et après leur emploi, ils ne se distinguent que par leur valeur et ne se mesurent que par elle. C'est donc sans fondement comme sans objet qu'on les classe par leur qualité de revenu et de capital qui est tout-à-fait idéale, plutôt que par leur valeur qui est réelle et positive.

M. Malthus continue et dit :

« Si le travail des domestiques est aussi productif de la richesse que le travail des manufacturiers, pourquoi n'emploierait-on pas les économies à leur entretien, non-seulement sans les dissiper, mais même avec une continuelle augmentation ; mais les domestiques, les légistes et les écrivains savent bien que leurs économies seraient immédiatement dissipées s'ils en faisaient l'avance, au lieu de les employer à l'entretien d'une autre classe. »

Il y a dans cet argument une étrange confusion d'idées, et il suffit de la faire remarquer pour le réfuter.

Ne dirait-on pas, à la manière dont l'argument est présenté, que les économies placées dans l'augmentation des domestiques sont toujours et nécessairement perdues, et que celles employées à augmenter le nombre des manufactures sont toujours reproduites, et même avec un profit certain ? Ces deux propositions sont cependant également paradoxales.

Employer les économies à augmenter le service des domestiques n'entraîne pas nécessairement leur perte, pas plus que leur emploi dans les manufactures n'opère nécessairement leur accroissement ; tout dépend de la reproduction. Si elle rétablit les économies consommées dans l'un et l'autre emploi, il y a conservation dans les deux emplois, et profit inégal si la reproduction des uns est plus considérable que celle des autres. Si, au contraire, la reproduction ne conserve qu'une partie des économies dans l'un et l'autre emploi, il y a perte d'une partie des unes et des autres ; elle peut même être totale dans les deux cas. Quoique le travail du manufacturier donne des produits matériels, il peut être tout aussi improductif pour la richesse que le travail du domestique, qui ne donne aucun produit matériel. Cela arrive toutes les fois que les produits des manufactures n'ont pas de débit ou coûtent plus de frais qu'ils ne valent au marché ; d'où il suit

que l'emploi des économies dans les manufactures n'est profitable à la richesse que jusqu'à concurrence de la valeur vénale de ses produits.

De même les services du domestique sont productifs ou improductifs pour la richesse, selon que les économies qui en ont augmenté la quantité en ont conservé, augmenté ou diminué la valeur vénale.

Le sort des deux sortes d'emploi des économies dépend donc en définitif du marché.

Si, portés au marché, les produits du manufacturier n'ont qu'une valeur de cent, tandis que les services du domestique ont une valeur de cent vingt, il n'y a pas de doute que le travail du domestique contribue plus à la richesse que le travail du manufacturier. On ne peut échapper à cette conséquence qu'en soutenant que la valeur que le marché donne aux services du domestique n'est pas de la même nature que celle qu'obtiennent les produits manufacturiers ; mais cette assertion est impossible, puisque le domestique obtient de l'or et de l'argent pour ses services comme le manufacturier pour ses produits, et que l'or et l'argent de l'un et de l'autre achètent et paient tous les produits matériels qui font réputer le travail productif. L'identité des effets ne permet pas de révoquer en doute l'identité des causer. Le travail des domestiques est productif de la richesse comme celui du manufacturier, puisque l'un et l'autre ne sont productifs que par leur valeur vénale.

M. Malthus insiste et dit :

« Je ne peux pas comprendre dans quel sens on peut dire que les domestiques produisent annuellement le capital qui les nourrit, et il me parait que M. Ganilh a entièrement échoué, quand il entreprend de démontrer que les économies sont conservées au lieu d'être détruites, quand elles sont consommées. »

Je réponds que les économies consommées par les domestiques sont reproduites comme celles qui sont consommées par les manufacturiers ; il n'y a d'autre différence entre ces deux reproductions, sinon que l'une est directe et l'autre indirecte. Le manufacturier reproduit directement ce que les besoins ou jouissances des services des domestiques font reproduire indirectement par ceux qui veulent en jouir.

Si le capital qui nourrit ce domestique n'était pas reproduit, il n'y aurait plus de fonds pour son entretien, il ne pourrait plus subsister, et il serait forcé de chercher d'autres emplois ; mais lorsqu'il en est autrement, lorsque le service du domestique est aussi permanent que celui du manufacturier, il faut bien que le capital qui les nourrit soit reproduit. La continuité de l'emploi du capital est une preuve sans réplique de sa conservation.

Mais, dit M. Malthus :

« Si l'on appelle richesse les services personnels, on ne regarde pas à la qualité de ce qui est produit, mais au paiement qu'on en fait. Il est bien vrai que ce paiement stimule d'autres richesses, mais c'est là une considération nouvelle et séparée qui n'a peint de relation directe à la production de ta richesse, et, dans ce sens, on périrait dire aussi que les créanciers publics et privés sont des ouvriers productifs pour le montant de ce qu'ils reçoivent. »

Eh bien, quand cela serait, quelle conclusion M. Malthus y trouverait-il en faveur de sa thèse ? Sans contredit, il y a une foule de transactions civiles qui, comme le travail des domestiques, concourent à la production de la richesse. M. Malthus en a cité un exemple dans la dette publique ; on pourrait en citer mille. Je me bornerai à un seul, parce qu'il porte avec lui la conviction.

L'extension du marché est, sans contredis, une des causes les plus efficientes, et peut-être la plus productive de la richesse, et cependant

elle n'opère que comme un stimulant de tous les travaux réputés productifs. Appellera-t-on improductif le travail de l'armateur, qui introduit les produits de son pays dans un marché où ils n'ont j a mais pénétré, qui par le prix qu'il en tire donne une forte impulsion à la reproduction ? Ce serait certainement une assertion révoltante ; elle est repoussée même par les plus chauds partisans de la doctrine d'Adam Smith. Tous rangent cette espèce de travail dans la catégorie des travaux productifs de là richesse. Comment donc y contribue-t-il en effet ? par le bon prix qu'il donne aux produits ; par l'encouragement qui en résulte pour la production. Il y a donc des travaux essentiellement productifs de la richesse qui n'y contribuent que d'une manière indirecte et par forme de stimulant. Tels sont tous les services sans aucune distinction.

De la fécondité de tout travail jusqu'à concurrence de la valeur qu'il reçoit en paiement, résulte nécessairement la nécessité d'une échelle de leur fécondité, et cette opinion n'a pas paru à M. Malthus incompatible avec la science.

« Cette manière de considérer le sujet, dit cet écrivain, a peut-être quelques avantages, à quelques égards, sur celle d'Adam Smith. Elle établit une échelle utile et assez exacte de la faculté productive, et ne tire pas une ligne sévère entre les deux espèces de travail… Les travaux improductifs conservent leur faculté improductive, jusqu'à concurrence de leur valeur appréciée par la société, et variable suivant les différens degrés d'habileté acquise, d'abondance ou de rareté dans lesquels on les trouve, et ils sont toujours distingués des espèces de travaux plus productifs qui entretiennent d'autres classes de la société, outre les ouvriers eux-mêmes. »

Cette concession est très-satisfaisante pour les écrivains qui, comme moi, ont cru devoir combattre la doctrine des travaux improductifs ; elle m'autorise à persister dans mon opinion à cet égard ; mais je ne crois pas qu'elle suffise aux intérêts de la science.

M. Malthus veut en effet qu'on détermine l'échelle de la fécondité des travaux sur la matérialité de leurs produits, et par conséquent il reproduit, sans s'en apercevoir, l'erreur qu'il vient d'abandonner, confirme les conséquences d'un principe dont il reconnaît la fausseté, incorpore la vérité avec l'erreur, et compose un monstre révoltant.

Si, comme on ne peut le méconnaître, tout travail est productif jusqu'à concurrence de sa valeur vénale, c'est sur cette valeur et non sur la matérialité de leurs produits que doit se former l'échelle de leur fécondité respective : toute autre règle serait fausse et arbitraire.

Si en effet les économies, employées à l'entretien des services, stimulent les travaux productifs d'objets matériels, beaucoup plus que les économies placées dans les manufactures, je ne vois pas comment ces services ne seraient pas plus productifs de la richesse que les travaux productifs d'objets matériels.

« La grande objection contre l'échelle de fécondité des divers travaux, dit M. Malthus, est qu'elle fait dépendre la fécondité du travail du paiement qu'il reçoit, et non de la qualité de ses produits, tandis qu'il est une foule de travaux qu'on ne paie pas, et qui sont aussi productifs que ceux qu'on paie. Tels sont ceux dont les produits, propres aux subsistances et aux autres nécessités de la vie, sont consommas sans échange, et par conséquent ne nécessitent aucun paiement. »

Cet argument serait irrésistible, si la production de la richesse consistait dans la production des objets matériels ; mais Adam Smith et M. Malthus lui-même conviennent que les objets matériels ne compensent pas nécessairement la richesse. Ils ne leur accordent cet attribut, que lorsqu'ils ont une valeur et jusqu'à concurrence de leur valeur. Or, comment des objets consommés sans échange auraient-ils une valeur, et quelle serait leur valeur, si elle ne donnait lieu à aucun paiement. Tout travail dont la valeur n'est pas réglée par l'échange et ne donne lieu à aucun paiement, ne contribue en aucune manière à la

richesse, et c'est par une évidente inattention que M. Malthus refuse la fécondité au travail qui n'y a d'autre titre que le paiement qu'il reçoit ; ce paieront constate une valeur, et toute valeur caractérise un travail productif de la richesse.

En un mot, la classification du travail en productif et en improductif, me paraît diamétralement opposée à la nature des choses, à la vérité et à l'intérêt de la science.

La richesse se compose de la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; il est donc de toute nécessité que tout travail pour être productif de la richesse ait une valeur ; comme aussi il est évident que tout travail qui a une valeur, concourt à la production de la richesse. Peu importe que la valeur de certains travaux n'offre aucun objet matériel, il suffit qu'elle provoque et stimule leur production, qu'elle s'échange contre eux et sont reçue comme leur équivalent. Il n'y a point de différence entre le travail qui produit la richesse, et celui qui la fait produire. La seule condition qu'elle impose au travail, c'est qu'elle sort produite.

Maintenant que j'ai parcouru et, je crois, réfuté les principaux argumens de M. Malthus, j'ose espérer que si cet écrivain éclairé, judicieux et ami de la vérité, prend la peine d'examiner de nouveau mon opinion, elle trouvera grâce à ses yeux ; et qu'il s'empressera de reconnaître que l'intérêt de la science lui commande d'abandonner cette partie de la doctrine d'Adam Smith. Qu'il ne craigne pas que la gloire de ce grand homme en reçoive la moindre atteinte. Les grands hommes ne cessent pas d'être grands, parce qu'on les rabaissa de quelque lignes ; et l'or ne cesse pas d'être de l'or, parce qu'il doit passer au creuset.

En dernière analyse, le travail est la source des richesses ; mais cette source proportionne sa fécondité à l'état du capital et du marché.

Le capital progressif rend l'ouvrier plus habile par la division du travail, multiplie ses forces par le perfectionnement des outils et instrumens, et surtout par l'invention des machines, et par conséquent est le mobile direct de la production et de l'abondance des produits.

Le marché assure le débit des produits du travail, sans lequel le travail serait stérile. Le marché est par conséquent le mobile indirect de la production de la richesse.

Leur concours donne au travail sa fécondité.

Terre

TAXES. — Les taxes sont des contributions imposées primitivement sur les commerçans qui, comme les colporteurs actuels portaient des marchandises d'un lieu à l'autre, de ville en ville, de cité en cité, et de foire en foire. Ces taxes frappaient sur les marchandises, et surtout sur les marchands ; on les percevait au passage des ports, à l'entrée des villes, à l'étalage et dans les foires. Elles étaient connues en Angleterre sous la dénomination de passage, de portage et d'étalage ; en France, sous le nom de péages et traites foraines : elles étaient partout le fléau du commerce et l'effroi des commerçans.

On trouve des taxes de la même nature dans tous les pays despotiques de l'Orient, sous les gouvernemens grossiers et barbares, et dans les premiers âges de la société civile ; il est si naturel de croire que les profits du commerce ne sont légitimement acquis qu'avec la permission et sous le bon plaisir du pouvoir !

Depuis qu'on a des actions plus exactes de la nature des taxes, on repousse toutes celles qui entravent le commerce ; on craint d'être accusé de couper l'arbre pour en cueillir les fruits, et l'on se contente de

partager ses fruits avec le cultivateur. (Voyez Contribution et Revenu.)

TERRE. — C'est le fonds d'où l'homme tire par son travail la plus grande partie des objets matériels qui servent à sa subsistance, à son bienêtre, à ses jouissances.

Dans son état naturel la terre offre peu de ressources à l'espèce humaine, n'entretient qu'une population rare et misérable, et ne peut pas subvenir aux besoins d'un état politique et social. Dans cet état de choses tout végète, tout languit, tout souffre ; telle est la condition des peuples sauvages et nomades, même dans les pays les plus fertiles du monde : les voyageurs sont uniformes sur ce point.

La culture seule développe la fécondité de la terre, en tire d'inépuisables produits et devient par leur abondance la source de toutes les prospérités sociales, de la grandeur des peuples et de la puissance des gouvernemens.

Mais la culture ne peut s'introduire dans un pays qu'autant que la terre est la propriété du cultivateur, et elle ne fleurit et prospère que lorsque la propriété et ses produits sont protégés et garantis par la puissance publique. On ne trouve dans l'histoire de l'agriculture qu'une exception à cette loi générale et universelle ; le Paraguai seul, pendant un assez long espace de temps, offrit le spectacle d'une culture riche et prospère sans le secours de l'apropriation, et avec les seuls efforts du travail commun ; mais cet exemple est une véritable anomalie, sans résultat comme sans conséquence. La nécessité de l'appropriation de la terre dans l'intérêt de la culture a donné lieu à une question d'une haute importance pour la richesse et la civilisation.

On a cherché à savoir si la terre doit être divisée en grandes ou en petites propriétés, et quels sont les résultats économiques et politiques de l'une et de l'autre de ces divisions.

Malheureusement l'expérience est muette sur ce point. Tour à tour cultivée par les castes, l'esclavage

et le servage, la propriété territoriale fut longt-temps divisée par la force et l'oppression, et ce n'est pas de l'abus du pouvoir qu'il faut au tendre des mesures conformes aux intérêts de la richesse particulière et générale.

Depuis l'affranchissement du cultivateur et de la culture jusqu'à des temps récents, la tenure féodale concentra la propriété de la terre parmi les grands feudataires et leurs vassaux. Lors même que la féodalité fut dépouillée de son antique pouvoir et réduite à la condition de la propriété, les lois civiles opposèrent encore de nombreux obstacles à la circulation de la propriété territoriale ; les lois de primo-géniture, de substitution et de retrait prolongèrent la concentration et ne laissèrent pénétrer dans le commerce général que de faibles portions des grandes propriétés. Ce n'est qu'à l'époque de la révolution française que toutes les barrières furent levées et que la propriété territoriale ne se distingua plus des autres propriétés.

Ce n'est, par conséquent, que de cette époque qu'on peut sinon juger, au moins se former des notions rationnelles de la prééminence de l'un et de l'autre mode d'appropriation.

Dans la dernière époque des progrès de la culture libre on l'avait coordonnée à la grande propriété, et on lui avait donné le nom de grande culture. On se flattait qu'elle jouirait des mêmes avantages que les manufactures tirent des machines, et l'on parvint en effet à réduire les frais de production par la réduction du nombre des ouvriers ; mais si ce mode augmentait les richesses des grands propriétaires, il élevait un grand corps de pauvres ; plaçait l'extrême opulence à côté de l'extrême misère, et était également funeste à la richesse particulière et générale.

Quelque disposés que soient les grands propriétaires à ne mettre aucunes bornes à leurs dépenses ; quoique leurs excès les exposent habituellement à de fâcheuses détresses, il est certain que leurs dépenses sont peu propres à féconder tous les genres de culture, d'industrie et de commerce, et ne produisent en définitive qu'une prospérité superficielle, locale et limitée.

Il est physiquement impossible qu'une nation, avec un petit nombre d'opulens propriétaires et une grande population pauvre ou peu aisée, obtienne tous les produits agricoles et manufacturiers que peuvent lui donner la fertilité de la terre et l'habileté de l'industrie. Avec les grandes propriétés et la grande culture on peut développer les facultés de la production ; mais on ne peut les mettre en mouvement qu'en supposant dans les riches une plus forte passion pour la consommation des produits de la terre et de l'industrie qu'on ne l'a vu jusqu'ici dans la société humaine. C'est un fait constant que la richesse du petit nombre n'équivaut pas à la richesse plus également répartie parmi un plus grand nombre d'habitans, plus aisés que riches. On sait, par expérience, que la richesse industrielle est l'effet et la cause d'une meilleure distribution de la propriété territoriale, et que c'est à leur concours qu'on doit l'accroissement des classes moyennes et du capital mercantil et manufacturier.

En un mot, avec un petit nombre de riches propriétaires qui préféreraient les jouissances domestiques et l'influence, territoriale, le pouvoir de produire serait plus grand que le désir de consommer, et les progrès de la richesse seraient arrêtés par l'insuffisance de la demande ou des consommateurs.

Il n'en est pas de même lorsque la terre est divisée en propriétés proportionnées aux petits capitaux, et à la portée d'un plus grand nombre de propriétaires.

Plus la propriété est divisée mieux elle est cultivée, plus elle est productive, plus le cultivateur et le propriétaire sont à leur aise, plus ils sont en état de payer les produits de l'industrie et du commerce, plus la production générale est encouragée, et son encouragement lui vient ricin des consommations d'un petit nombre de riches propriétaires, mais de l'aisance de toute la population. Dans cet état des choses, la production, la population et la consommation marchent à pas égaux, et la richesse générale arrive au plus haut degré auquel elle puisse atteindre.

C'est sans aucun fondement qu'on craint que la subdivision indéfinie de la propriété territoriale n'entraîne un surcroît, de population, que la production la plus abondante ne pourrait pas mettre à l'abri de la pauvreté et de l'indigence ; résultat déplorable qui opposerait un obstacle insurmontable à tout progrès de la richesse et de la civilisation. Voilà, il faut en convenir, le monstre de la petite propriété dans toute sa difformité ; mais a-t-il en effet quelque réalité ? Comment ne voit-on pas que, si la petite propriété favorise l'excès de la population, d'un autre côté ce vice est prodigieusement atténué, s'il n'est pas prévenu, par l'influence qu'exerce sur le petit propriétaire le sentiment de la propriété. Il est si puissant qu'il ne lui inspire qu'une pensée, qu'une volonté, qu'un désir, c'est d'augmenter sa petite propriété. Cette passion est si forte en lui qu'aucun travail, qu'aucune économie ne lui coûtent pour la satisfaire. Il est en effet difficile de se faire une idée des avantages qu'il y trouve quand elle est assez considérable pour employer son temps et celui de sa famille. Alors il est indépendant, libre et sur la ligne de la classe moyenne, objet de sa jalousie et de son ambition ; alors la petite propriété donné à cette partie de la population une direction toute différente de celle qu'elle suit tant qu'elle reste confondue avec la classe ouvrière. Il en résulte une classe intermédiaire entre la classe moyenne et celle de l'ouvrier, qui ajoute un nouveau degré à l'échelle sociale, et lui donne plus de force et de solidité.

Vainement observe-t-on que le petit propriétaire, comme l'ouvrier, est sans ressources contre l'intempérie des saisons, la disette des subsistances et les vicissitudes du travail. Quoique la petite propriété ne suffise pas toujours aux besoins de son propriétaire, quoiqu'il ait souvent besoin de suppléer à son insuffisance par les salaires du travail, quoiqu'il rentre sous ce rapport dans la condition de la classe ouvrière, il a cependant des ressources bien supérieures, non-seulement dans sa propriété qu'il peut aliéner ou hypothéquer, mais dans un mobilier toujours proportionné à l'état de sa propriété, et surtout dans quelques accumulations et réserves contre les accidens imprévus. Sous ce premier rapport il me semble qu'on a tort de confondre le petit propriétaire avec le simple ouvrier ; la situation de l'un est aussi favorable à la société civile que celle de l'autre peut lui paraître contraire, et loin d'en concevoir des alarmes, elle doit être d'un heureux augure pour la civilisation.

D'ailleurs on tomberait dans de graves erreurs s'il l'on supposait que la division s'opère sur les propriétés de la classe moyenne comme sur celles des petits propriétaires. La médiocrité de la propriété n'a pas pour la classe moyenne le même attrait que la plus petite fraction a pour le petit propriétaire. Il y a trop de lumières dans la classe moyenne pour ne pas voir qu'on ne peut pas vivre honorablement avec une propriété qui se subdivise à chaque génération, et qu'il vaut mieux l'aliéner pour employer sa valeur dans l'industrie et le commerce, dont les produits peuvent créer de grandes fortunes, où du moins fournir les moyens de se maintenir au rang où l'on se trouve placé. De là il résulte que les propriétés de la classe moyenne doivent être sujettes à un grand mouvement, passer rapidement de la concentration à la division héréditaire, et de la division héréditaire à la concentration contractuelle, et c'est effectivement ce qu'on remarque en France ; ce qui est, pour ainsi dire, authentiquement constaté par l'état de la contribution connue sous le nom d'enregistrement.

Résultera-t-il de cette mobilité, d'une partie considérable de la propriété territoriale, quelque avantage ou quelque dommage pour la prospérité des peuples ? Je ne hasarderai pas une opinion à cet égard ; il faut attendre les documens de l'expérience ; on peut cependant espérer qu'ils ne tromperont pas les vœux des amis de l'humanité.

Enfin la division de la propriété territoriale, possédée par les classes supérieures de la société civile, paraît au premier aspect menacer et même compromettre leur condition sociale. Il est certain, en effet, qu'elle morcelle des propriétés qui, par leur concentration, donnent à ces classes une grande considération ; mais ne fait-on pas ici un paralogisme ? N'est-ce pas parce que le système actuel de division des propriétés diffère de l'ancien qu'on accuse le nouveau d'être vicieux, et ce vice n'est-il pas plus apparent que réel ?

Àune époque où la richesse territoriale était à peu près toute la richesse du pays ; où la sécurité, la considération et le pouvoir de l'individu se proportionnaient à l'étendue et à l'antiquité de la possession de la richesse territoriale, elle était d'un prix inestimable et sa division eut été le bouleversement de l'ordre social. Alors les lois et les mœurs conspiraient et devaient conspirer pour la conservation des propriétés dans les familles, alors la concentration était une nécessité de l'état social et politique.

Mais dans un ordre de choses où la richesse mobiliaire ou immobiliaire donne la même sécurité, la même importance, les mêmes jouissances ; où le propriétaire millionnaire ne se distingue pas du capitaliste millionnaire ; où, toutes choses égales d'ailleurs, ils n'offrent aucune différence, ni dans leur état domestique, ni dans leur position sociale, s'effrayer de la division indéfinie de la propriété territoriale, c'est juger ce qui est, d'après ce qui était, et condamner le présent sur la foi du passé.

Si donc la division de la terre, en petites propriétés, n'a rien de fâcheux pour l'état social, si l'on peut même présumer, avec beaucoup de raison, qu'elle sera extrêmement favorable à la richesse et à la civilisation, il ne peut plus être question que de savoir quelle sera son influence sur l'état politique ? mais ce n'est pas ici qu'on peut chercher la solution d'une question de cette importance. Je me bornerai seulement à faire remarquer que l'état politique est fait pour l'état social, et que si, comme cela me paraît démontré, la division indéfinie de la propriété favorise l'aisance et le bien-être des peuples, augmente leur prospérité et leurs richesses, accélère les progrès des lumières et de la civilisation, et améliore la condition de l'espèce humaine, on ne voit pas quel intérêt prescrirait à l'état politique, la concentration des propriétés.

Je dirai plus ! si l'intérêt du pouvoir le mettait en opposition avec l'intérêt de la société civile, il n'y a pas de doute que le pouvoir serait entraîné dans le mouvement social. Qu'on interroge l'histoire du moyen âge et celle de nos jours, et l'on y verra à chaque page le pouvoir graviter vers la pente sociale, ou lui opposer une résistance inutile. Long-temps la propriété territoriale fut le patrimoine exclusif des familles privilégiées ; les hommes nouveaux ne pouvaient y prendre part sans la faveur du prince, ou sans payer une contribution au fisc ; le possesseur n'en était que dépositaire, et il devait la restituer à sa famille. On ne pouvait pas, ce me semble, élever de plus fortes barrières contre leur division ; et cependant elles étaient renversées même avant la révolution française. Balancées par les richesses de l'industrie et du commerce ; elles n'obtenaient plus de considération particulière, se confondaient avec elles, et ne produisaient que les mêmes effets politiques et sociaux. N'en résulte-t-il pas la preuve évidente de l'identité des richesses mobilières et territoriales, et ne s'abuse-t-on pas étrangement lorsqu'on fait dépendre les grands intérêts du pouvoir et de la société civile de la concentration, ou de la division des propriétés territoriales.

TONTINES. — C'est un emprunt viager sur plusieurs têtes.

Dans cet emprunt, les prêteurs forment une société en nom collectif ; la rente appartient à la société ; chaque associé jouit de sa part individuelle pendant sa vie, celle des morts accroît aux survivans ; et elle s'éteint par la mort du dernier vivant.

Il n'y a point d'emprunt plus séduisant pour l'emprunteur, ni plus onéreux pour le prêteur ; les gouvernemens obérés peuvent seuls recourir à des ressources aussi désastreuses. Aussi n'en trouve-t-on des exemples que là où les capitaux sont rares et les besoins extrêmes.

TRAVAIL. — C'est le pouvoir inhérent à la nature humaine, de faire servir le monde matériel et intellectuel à ses besoins, à ses commodités et à ses jouissances ; ce pouvoir lui impose de pénibles devoirs, mais le récompense libéralement de ses peines par l'abondance des produits de son travail qui excédent toujours ceux qu'il peut consommer.

Ce surplus des produits du travail sur les consommations de l'ouvrier est peu de chose dans-le travail individuel ; mais il s'accroît progressivement par le travail collectif, général, universel. Quand chaque ouvrier ne travaille que pour sa consommation il a à peine de quoi subsister ; mais quand chaque ouvrier travaille pour tous, et que tous travaillent pour chacun, le surplus n'a point de bornes.

On n'a pas des notions précises de l'étendue du surplus de chaque travail particulier ; mais on connaît les résultats des grandes masses du travail général.

On sait que dans les pays fertiles et bien cultivés, les classes agricoles non-seulement subsistent sur les produits de leur travail ; mais ont un surplus qui fait subsister une population à peu près aussi nombreuse qu'elles.

Le travail des classes industrieuses est encore plus fécond et plus productif : le cinquantième de la population suffit pour fournir à toute la population les produits des manufactures qui lui sont nécessaires, utiles et agréables.

Enfin le travail des classes commerçantes n'exige pas, dans les pays les plus commerçans, l'emploi d'un centième de la population. Le surplus des produits du travail au delà des besoins de l'ouvrier est le fond sur lequel s'élèvent, prospèrent et s'enrichissent les familles, les peuples et les états. Sans ce surplus, toutes les créations sociales disparaissent, l'homme reste seul et n'est pas même assuré de perpétuer sa race.

Malheureusement ce surplus si précieux a été pour l'espèce humaine la boîte de Pandore. Il en est sorti tous les biens et tous les maux, apanage de l'humanité. Objet de la convoitise particulière et générale, le surplus a été la cause de toutes les guerres de l'homme contre l'homme, des peuples contre les peuples, des empires contre les empires. L'ouvrier a été tour à tour dépouillé par les castes, l'esclavage et le servage ; le surplus a été la proie de toutes les cupidités et de toutes les ambitions.

Je n'entrerai point dans les détails des effets économiques, moraux et politiques de ces divers modes d'usurpation de la plus sacrée des propriétés. Ce sujet est trop vaste pour être resserré dans un cercle aussi étroit que celui dans lequel je dois me renfermer : il me suffit de faire remarquer que c'est à cette première violation du droit que se rattachent toutes les calamités qui ont opprimé, dégradé et avili l'espèce humaine.

Le travail, que j'ai en vue dans ce moment, est celui qui occupe une place si importante dans l'économie politique, c'est le travail devenu libre, la propriété de l'ouvrier, disponible pour lui et environné de

toutes les garanties qui donnent a la propriété, un si grand relief et une si haute importance, dans le système actuel de la richesse.

Dans ce système, le travail est la source primitive de la richesse, il la produit, l'accroît et la conserve ; il est d'autant plus productif pour elle que ses produits coûtent moins de frais. On attribue sa fécondité et l'économie de ses frais à quatre causes, qui sont :

Mais il me semble qu'on peut réduire ces quatre causes, à la progression du capital et à l'extension du marché.

La division du travail et le perfectionnement des instrumens ne sont point des causes premières, indépendantes et existant par elles-mêmes ; elles ne sont que des effets du capital, et tout au plus des causes secondaires.

Le capital est le mobile et le régulateur du travail ; il fait à l'ouvrier l'avance de son entretien, de ses outils et instrumens, et des matières premières ; avances qui se prolongent pendant la durée du travail et jusqu'à la consommation de ses produits. Tant que le capital reste le même, l'ouvrier n'a que les mêmes moyens de travailler, et ne donne que les mêmes produits grevés des mêmes frais.

Mais dès que le capital, par son accroissement progressif (Voyez Capitaux.), devance ou seconde les efforts de l'ouvrier, soit par de plus forts salaires, soit par de meilleurs instrumens, l'ouvrier devient plus habile, produit davantage et mieux, et ses produits coûtent moins.

Les progrès du capital ont fait faire au travail deux pas immenses : ils ont favorisé sa division et secondé ses efforts par la création des machines.

Les machines multiplient les forces de l'ouvrier dans des proportions immenses. (Voyez Machines.)

La division du travail développe toute l'habileté de l'ouvrier en l'occupant sans distraction du même ouvrage.

Il ne faut pas croire cependant que les avantages de la division du travail, soient réservés exclusivement au travail productif d'objets matériels ; sans doute ils sont plus apparens et plus sensibles dans ce genre de travail ; mais ils ne sont ni les plus considérables ni les plus importans.

On ne peut s'en former une idée exacte, qu'en l'appliquant à toutes les branches du travail, à ses grandes classifications, à ses ramifications, à toutes ses filières. Non-seulement le travail général se divise en travaux particuliers ; mais chaque travail particulier se subdivise, semble se multiplier en se divisant, et le plus productif est toujours celui qui est le plus susceptible de division.

Isoler le travail productif d'objets matériels, des travaux qui protègent les travailleurs, qui les instruisent, les éclairent et les civilisent, qui les soulagent dans leurs maladies, les consolent dans leurs affections, et leur dispensent toutes les commodités, tous les agrémens de la vie civile, c'est méconnaître le principe vital de la division du travail, la circonscrire dans une sphère trop étroite, et se priver de ses plus grands bienfaits. Grâce à la division du travail, toutes ses branches se prêtent un appui mutuel, se fortifient l'une par l'autre, et sont d'autant plus fécondes qu'elles ne forment qu'un seul atelier, n'exécutent qu'un seul et même ouvrage, et donnent un seul et même produit, la richesse générale.

Non-seulement on isole les divers travaux, on les oppose les uns aux autres, on fait des touts de ses parties, et on leur attribue des résultats particuliers ; maison a porté la prévention ou l'aveuglement jusqu'à les classer en productifs et en improductifs, en créateurs de la richesse et en consommateurs stériles qui retardent ses progrès et souvent la menacent toute entière.

Les économistes avaient d'abord réduit le travail productif au seul travail agricole ; mais ce système n'est plus regardé que comme un rêve de l'imagination et le premier élan vers la science. (Voyez Agriculture.)

Adam Smith a prodigieusement agrandi le cercle du travail productif : il l'a étendu à tout travail productif d'objets matériels ; mais cette extension a paru encore trop limitée aux écrivains français de l'époque actuelle ; ils accordent la faculté productive au travail auquel l'échange donne une valeur.

Cette dernière opinion est fortement combattue par M. Malthus, et l'on me pardonnera sans doute de retracer ici dans toute son étendue, la controverse de ce célèbre écrivain dans laquelle il m'a fait l'honneur de me faire figurer nominativement.

La question du travail productif, dit M. Malthus, est utile pour la clarté et la propriété des mots dont on se sert en économie politique… La classification des différentes espèces de travail est nécessaire dans des recherches sur la nature et les causes de la richesse ; il y aurait confusion dans la science, si elle n'avait pas lieu.

Je dois d'abord faire remarquer que M. Malthus présente la question du travail productif sous un point de vue tout-à-fait différent de celui sous lequel les économistes et Adam Smith l'ont envisagé.

Ce n'est pas en effet dans l'intérêt de l'ordre et de la clarté des idées qu'Adam Smith distingue deux sortes de travaux, les uns productifs et les autres improductifs ; il fonde sa distinction sur ce que les travaux productifs ajoutent une valeur à l'objet sur lequel ils sont employés, et sur ce que les autres n'y ajoutent rien.

Ailleurs Adam Smith ajoute :

Les ouvriers productifs et improductifs, et ceux qui ne travaillent pas du tout, sont également entretenus par le produit annuel de la

terre et du travail. Ce produit, quelque grand qu'il soit, n'est pas infini… ; en conséquence, selon qu'une partie plus ou moins considérable du produit annuel est employée à entretenir des ouvriers improductifs, il en reste plus ou moins pour les productifs, et le produit de l'année prochaine est plus ou moins grand ; tout produit annuel, si l'on en excepte les produits spontanés de la terre, étant l'effet du travail productif.

Cette doctrine sur le travail est simple et précise ; elle fait consister la richesse dans le produit annuel de la terre et du travail, et elle ne répute productif que le travail qui ajoute au travail annuel ; celui qui n'y ajoute rien est improductif. Il n'y a là, par conséquent, rien de relatif à la clarté et à la propriété des mots dont se sert l'économie politique ; ce n'est pas de la langue de la science qu'on s'occupe, c'est de la science même. On ne peut donc se faire illusion sur l'état de la question du travail productif et improductif ; c'est cette question qu'il faut résoudre.

Est-il vrai qu'il n'y a de travail productif que celui qui ajoute quelque chose au produit annuel de la terre et du travail ? Cela serait incontestable, si la richesse consistait effectivement dans le produit matériel du travail ; mais Adam Smith lui-même reconnaît que c'est la valeur et non le produit matériel du travail qui constitue la richesse, et ce point de doctrine n'est plus contesté.

Si donc tout travail qui ajoute à la valeur du produit annuel du travail est productif, il n'y a point de travail improductif ; car tout travail a la valeur qui le paie, et cette valeur fait nécessairement partie de la valeur du produit annuel du travail. Il n'y a, à cet égard, de différence entre la valeur du travail agricole et celle du travail du domestique, que leur quotité respective, quotité toujours déterminée par le marché, suprême législateur de la valeur. (Voyez ce mot.)

Au premier aspect on ne peut se défendre de quelque surprise, lorsqu'on voit assimiler le travail qui produit tous les objets propres à satisfaire aux premiers besoins de nécessité avec les travaux qui ne rendent que des services utiles ou agréables ; mais avec un peu d'attention on reconnaît que les deux sortes de travaux ne s'apprécient que par leur valeur d'échange, et que cette valeur est la seule mesure de la richesse. Quand les produits de l'agriculture s'échangent pour leur valeur contre la valeur des services, comment distinguer, dans ces valeurs semblables, des valeurs productives et improductives de la richesse ? Est-il raisonnable d'appeler productif le travail productif de l'or et de l'argent, et improductif le travail pour lequel on donne de l'or et de l'argent ? Dès qu'ils s'échangent l'un contre l'autre, suivant leur valeur vénale, tous deux sont productifs d'une valeur, autrement leur échange donnerait quelque chose pour rien ; ce qui est absurde.

Mais dit M. Malthus :

« En traçant la cause des différentes espèces de produits, employés comme capital et consommés comme revenus, on trouve qu'ils viennent de différentes espèces de travail ; et par conséquent, en traitant du capital, il importe d'avoir un terme, pour l'espèce de travail qu'il emploie en opposition à l'espèce de travail généralement employé par le revenu, afin d'expliquer sa nature, son opération et les causes de son augmentation. »

Sans doute, si le produit annuel de la terre et du travail, en sortant des mains du producteur, portait un caractère qui le fit reconnaître comme destiné partie au capital, partie au revenu, il faudrait que la langue économique leur conservât le caractère qui les distinguerait ; alors on pourrait appeler productive celle qui est destinée à la reproduction des objets matériels et improductives, celle qui ne sert qu'à payer des services ; il faudrait bien tenir séparé ce que la nature des choses a séparé.

Mais cette séparation du produit reproducteur ou capital et du produit service ou revenu n'a aucune réalité ; tous les produits matériels sont identiques dans leur production et dans leur consommation. Le produit matériel, consommé comme revenu, est reproduit comme le produit consommé comme capital. Avant, pendant et après leur emploi, ils ne se distinguent que par leur valeur et ne se mesurent que par elle. C'est donc sans fondement comme sans objet qu'on les classe par leur qualité de revenu et de capital qui est tout-à-fait idéale, plutôt que par leur valeur qui est réelle et positive.

M. Malthus continue et dit :

« Si le travail des domestiques est aussi productif de la richesse que le travail des manufacturiers, pourquoi n'emploierait-on pas les économies à leur entretien, non-seulement sans les dissiper, mais même avec une continuelle augmentation ; mais les domestiques, les légistes et les écrivains savent bien que leurs économies seraient immédiatement dissipées s'ils en faisaient l'avance, au lieu de les employer à l'entretien d'une autre classe. »

Il y a dans cet argument une étrange confusion d'idées, et il suffit de la faire remarquer pour le réfuter.

Ne dirait-on pas, à la manière dont l'argument est présenté, que les économies placées dans l'augmentation des domestiques sont toujours et nécessairement perdues, et que celles employées à augmenter le nombre des manufactures sont toujours reproduites, et même avec un profit certain ? Ces deux propositions sont cependant également paradoxales.

Employer les économies à augmenter le service des domestiques n'entraîne pas nécessairement leur perte, pas plus que leur emploi dans les manufactures n'opère nécessairement leur accroissement ; tout dépend de la reproduction. Si elle rétablit les économies consommées dans l'un et l'autre emploi, il y a conservation dans les deux em-

plois, et profit inégal si la reproduction des uns est plus considérable que celle des autres. Si, au contraire, la reproduction ne conserve qu'une partie des économies dans l'un et l'autre emploi, il y a perte d'une partie des unes et des autres ; elle peut même être totale dans les deux cas. Quoique le travail du manufacturier donne des produits matériels, il peut être tout aussi improductif pour la richesse que le travail du domestique, qui ne donne aucun produit matériel. Cela arrive toutes les fois que les produits des manufactures n'ont pas de débit ou coûtent plus de frais qu'ils ne valent au marché ; d'où il suit que l'emploi des économies dans les manufactures n'est profitable à la richesse que jusqu'à concurrence de la valeur vénale de ses produits.

De même les services du domestique sont productifs ou improductifs pour la richesse, selon que les économies qui en ont augmenté la quantité en ont conservé, augmenté ou diminué la valeur vénale.

Le sort des deux sortes d'emploi des économies dépend donc en définitif du marché.

Si, portés au marché, les produits du manufacturier n'ont qu'une valeur de cent, tandis que les services du domestique ont une valeur de cent vingt, il n'y a pas de doute que le travail du domestique contribue plus à la richesse que le travail du manufacturier. On ne peut échapper à cette conséquence qu'en soutenant que la valeur que le marché donne aux services du domestique n'est pas de la même nature que celle qu'obtiennent les produits manufacturiers ; mais cette assertion est impossible, puisque le domestique obtient de l'or et de l'argent pour ses services comme le manufacturier pour ses produits, et que l'or et l'argent de l'un et de l'autre achètent et paient tous les produits matériels qui font réputer le travail productif. L'identité des effets ne permet pas de révoquer en doute l'identité des causer. Le travail des domestiques est productif de la richesse comme celui

du manufacturier, puisque l'un et l'autre ne sont productifs que par leur valeur vénale.

M. Malthus insiste et dit :

« Je ne peux pas comprendre dans quel sens on peut dire que les domestiques produisent annuellement le capital qui les nourrit, et il me parait que M. Ganilh a entièrement échoué, quand il entreprend de démontrer que les économies sont conservées au lieu d'être détruites, quand elles sont consommées. »

Je réponds que les économies consommées par les domestiques sont reproduites comme celles qui sont consommées par les manufacturiers ; il n'y a d'autre différence entre ces deux reproductions, sinon que l'une est directe et l'autre indirecte. Le manufacturier reproduit directement ce que les besoins ou jouissances des services des domestiques font reproduire indirectement par ceux qui veulent en jouir.

Si le capital qui nourrit ce domestique n'était pas reproduit, il n'y aurait plus de fonds pour son entretien, il ne pourrait plus subsister, et il serait forcé de chercher d'autres emplois ; mais lorsqu'il en est autrement, lorsque le service du domestique est aussi permanent que celui du manufacturier, il faut bien que le capital qui les nourrit soit reproduit. La continuité de l'emploi du capital est une preuve sans réplique de sa conservation.

Mais, dit M. Malthus :

« Si l'on appelle richesse les services personnels, on ne regarde pas à la qualité de ce qui est produit, mais au paiement qu'on en fait. Il est bien vrai que ce paiement stimule d'autres richesses, mais c'est là une considération nouvelle et séparée qui n'a peint de relation directe à la production de ta richesse, et, dans ce sens, on périrait dire aussi

que les créanciers publics et privés sont des ouvriers productifs pour le montant de ce qu'ils reçoivent. »

Eh bien, quand cela serait, quelle conclusion M. Malthus y trouverait-il en faveur de sa thèse ? Sans contredit, il y a une foule de transactions civiles qui, comme le travail des domestiques, concourent à la production de la richesse. M. Malthus en a cité un exemple dans la dette publique ; on pourrait en citer mille. Je me bornerai à un seul, parce qu'il porte avec lui la conviction.

L'extension du marché est, sans contredis, une des causes les plus efficientes, et peut-être la plus productive de la richesse, et cependant elle n'opère que comme un stimulant de tous les travaux réputés productifs. Appellera-t-on improductif le travail de l'armateur, qui introduit les produits de son pays dans un marché où ils n'ont j a mais pénétré, qui par le prix qu'il en tire donne une forte impulsion à la reproduction ? Ce serait certainement une assertion révoltante ; elle est repoussée même par les plus chauds partisans de la doctrine d'Adam Smith. Tous rangent cette espèce de travail dans la catégorie des travaux productifs de là richesse. Comment donc y contribue-t-il en effet ? par le bon prix qu'il donne aux produits ; par l'encouragement qui en résulte pour la production. Il y a donc des travaux essentiellement productifs de la richesse qui n'y contribuent que d'une manière indirecte et par forme de stimulant. Tels sont tous les services sans aucune distinction.

De la fécondité de tout travail jusqu'à concurrence de la valeur qu'il reçoit en paiement, résulte nécessairement la nécessité d'une échelle de leur fécondité, et cette opinion n'a pas paru à M. Malthus incompatible avec la science.

« Cette manière de considérer le sujet, dit cet écrivain, a peut-être quelques avantages, à quelques égards, sur celle d'Adam Smith. Elle établit une échelle utile et assez exacte de la faculté productive, et ne

tire pas une ligne sévère entre les deux espèces de travail… Les travaux improductifs conservent leur faculté improductive, jusqu'à concurrence de leur valeur appréciée par la société, et variable suivant les différens degrés d'habileté acquise, d'abondance ou de rareté dans lesquels on les trouve, et ils sont toujours distingués des espèces de travaux plus productifs qui entretiennent d'autres classes de la société, outre les ouvriers eux-mêmes. »

Cette concession est très-satisfaisante pour les écrivains qui, comme moi, ont cru devoir combattre la doctrine des travaux improductifs ; elle m'autorise à persister dans mon opinion à cet égard ; mais je ne crois pas qu'elle suffise aux intérêts de la science.

M. Malthus veut en effet qu'on détermine l'échelle de la fécondité des travaux sur la matérialité de leurs produits, et par conséquent il reproduit, sans s'en apercevoir, l'erreur qu'il vient d'abandonner, confirme les conséquences d'un principe dont il reconnaît la fausseté, incorpore la vérité avec l'erreur, et compose un monstre révoltant.

Si, comme on ne peut le méconnaître, tout travail est productif jusqu'à concurrence de sa valeur vénale, c'est sur cette valeur et non sur la matérialité de leurs produits que doit se former l'échelle de leur fécondité respective : toute autre règle serait fausse et arbitraire.

Si en effet les économies, employées à l'entretien des services, stimulent les travaux productifs d'objets matériels, beaucoup plus que les économies placées dans les manufactures, je ne vois pas comment ces services ne seraient pas plus productifs de la richesse que les travaux productifs d'objets matériels.

« La grande objection contre l'échelle de fécondité des divers travaux, dit M. Malthus, est qu'elle fait dépendre la fécondité du travail du paiement qu'il reçoit, et non de la qualité de ses produits, tandis qu'il est une foule de travaux qu'on ne paie pas, et qui sont aussi productifs que ceux qu'on paie. Tels sont ceux dont les produits, propres

aux subsistances et aux autres nécessités de la vie, sont consommas sans échange, et par conséquent ne nécessitent aucun paiement. »

Cet argument serait irrésistible, si la production de la richesse consistait dans la production des objets matériels ; mais Adam Smith et M. Malthus lui-même conviennent que les objets matériels ne compensent pas nécessairement la richesse. Ils ne leur accordent cet attribut, que lorsqu'ils ont une valeur et jusqu'à concurrence de leur valeur. Or, comment des objets consommés sans échange auraient-ils une valeur, et quelle serait leur valeur, si elle ne donnait lieu à aucun paiement. Tout travail dont la valeur n'est pas réglée par l'échange et ne donne lieu à aucun paiement, ne contribue en aucune manière à la richesse, et c'est par une évidente inattention que M. Malthus refuse la fécondité au travail qui n'y a d'autre titre que le paiement qu'il reçoit ; ce paieront constate une valeur, et toute valeur caractérise un travail productif de la richesse.

En un mot, la classification du travail en productif et en improductif, me paraît diamétralement opposée à la nature des choses, à la vérité et à l'intérêt de la science.

La richesse se compose de la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; il est donc de toute nécessité que tout travail pour être productif de la richesse ait une valeur ; comme aussi il est évident que tout travail qui a une valeur, concourt à la production de la richesse. Peu importe que la valeur de certains travaux n'offre aucun objet matériel, il suffit qu'elle provoque et stimule leur production, qu'elle s'échange contre eux et sont reçue comme leur équivalent. Il n'y a point de différence entre le travail qui produit la richesse, et celui qui la fait produire. La seule condition qu'elle impose au travail, c'est qu'elle sort produite.

Maintenant que j'ai parcouru et, je crois, réfuté les principaux argumens de M. Malthus, j'ose espérer que si cet écrivain éclairé, judi-

cieux et ami de la vérité, prend la peine d'examiner de nouveau mon opinion, elle trouvera grâce à ses yeux ; et qu'il s'empressera de reconnaître que l'intérêt de la science lui commande d'abandonner cette partie de la doctrine d'Adam Smith. Qu'il ne craigne pas que la gloire de ce grand homme en reçoive la moindre atteinte. Les grands hommes ne cessent pas d'être grands, parce qu'on les rabaissa de quelque lignes ; et l'or ne cesse pas d'être de l'or, parce qu'il doit passer au creuset.

En dernière analyse, le travail est la source des richesses ; mais cette source proportionne sa fécondité à l'état du capital et du marché.

Le capital progressif rend l'ouvrier plus habile par la division du travail, multiplie ses forces par le perfectionnement des outils et instrumens, et surtout par l'invention des machines, et par conséquent est le mobile direct de la production et de l'abondance des produits.

Le marché assure le débit des produits du travail, sans lequel le travail serait stérile. Le marché est par conséquent le mobile indirect de la production de la richesse.

Leur concours donne au travail sa fécondité.

Tontines

TAXES. — Les taxes sont des contributions imposées primitivement sur les commerçans qui, comme les colporteurs actuels portaient des marchandises d'un lieu à l'autre, de ville en ville, de cité en cité, et de foire en foire. Ces taxes frappaient sur les marchandises, et surtout sur les marchands ; on les percevait au passage des ports, à l'entrée des villes, à l'étalage et dans les foires. Elles étaient connues en Angleterre sous la dénomination de passage, de portage et d'étalage ; en

France, sous le nom de péages et traites foraines : elles étaient partout le fléau du commerce et l'effroi des commerçans.

On trouve des taxes de la même nature dans tous les pays despotiques de l'Orient, sous les gouvernemens grossiers et barbares, et dans les premiers âges de la société civile ; il est si naturel de croire que les profits du commerce ne sont légitimement acquis qu'avec la permission et sous le bon plaisir du pouvoir !

Depuis qu'on a des actions plus exactes de la nature des taxes, on repousse toutes celles qui entravent le commerce ; on craint d'être accusé de couper l'arbre pour en cueillir les fruits, et l'on se contente de partager ses fruits avec le cultivateur. (Voyez Contribution et Revenu.)

TERRE. — C'est le fonds d'où l'homme tire par son travail la plus grande partie des objets matériels qui servent à sa subsistance, à son bienêtre, à ses jouissances.

Dans son état naturel la terre offre peu de ressources à l'espèce humaine, n'entretient qu'une population rare et misérable, et ne peut pas subvenir aux besoins d'un état politique et social. Dans cet état de choses tout végète, tout languit, tout souffre ; telle est la condition des peuples sauvages et nomades, même dans les pays les plus fertiles du monde : les voyageurs sont uniformes sur ce point.

La culture seule développe la fécondité de la terre, en tire d'inépuisables produits et devient par leur abondance la source de toutes les prospérités sociales, de la grandeur des peuples et de la puissance des gouvernemens.

Mais la culture ne peut s'introduire dans un pays qu'autant que la terre est la propriété du cultivateur, et elle ne fleurit et prospère que lorsque la propriété et ses produits sont protégés et garantis par la puissance publique. On ne trouve dans l'histoire de l'agriculture

qu'une exception à cette loi générale et universelle ; le Paraguai seul, pendant un assez long espace de temps, offrit le spectacle d'une culture riche et prospère sans le secours de l'apropriation, et avec les seuls efforts du travail commun ; mais cet exemple est une véritable anomalie, sans résultat comme sans conséquence. La nécessité de l'appropriation de la terre dans l'intérêt de la culture a donné lieu à une question d'une haute importance pour la richesse et la civilisation.

On a cherché à savoir si la terre doit être divisée en grandes ou en petites propriétés, et quels sont les résultats économiques et politiques de l'une et de l'autre de ces divisions.

Malheureusement l'expérience est muette sur ce point. Tour à tour cultivée par les castes, l'esclavage

et le servage, la propriété territoriale fut longt-temps divisée par la force et l'oppression, et ce n'est pas de l'abus du pouvoir qu'il faut au tendre des mesures conformes aux intérêts de la richesse particulière et générale.

Depuis l'affranchissement du cultivateur et de la culture jusqu'à des temps récents, la tenure féodale concentra la propriété de la terre parmi les grands feudataires et leurs vassaux. Lors même que la féodalité fut dépouillée de son antique pouvoir et réduite à la condition de la propriété, les lois civiles opposèrent encore de nombreux obstacles à la circulation de la propriété territoriale ; les lois de primo-géniture, de substitution et de retrait prolongèrent la concentration et ne laissèrent pénétrer dans le commerce général que de faibles portions des grandes propriétés. Ce n'est qu'à l'époque de la révolution française que toutes les barrières furent levées et que la propriété territoriale ne se distingua plus des autres propriétés.

Ce n'est, par conséquent, que de cette époque qu'on peut sinon juger, au moins se former des notions rationnelles de la prééminence

de l'un et de l'autre mode d'appropriation.

Dans la dernière époque des progrès de la culture libre on l'avait coordonnée à la grande propriété, et on lui avait donné le nom de grande culture. On se flattait qu'elle jouirait des mêmes avantages que les manufactures tirent des machines, et l'on parvint en effet à réduire les frais de production par la réduction du nombre des ouvriers ; mais si ce mode augmentait les richesses des grands propriétaires, il élevait un grand corps de pauvres ; plaçait l'extrême opulence à côté de l'extrême misère, et était également funeste à la richesse particulière et générale.

Quelque disposés que soient les grands propriétaires à ne mettre aucunes bornes à leurs dépenses ; quoique leurs excès les exposent habituellement à de fâcheuses détresses, il est certain que leurs dépenses sont peu propres à féconder tous les genres de culture, d'industrie et de commerce, et ne produisent en définitive qu'une prospérité superficielle, locale et limitée.

Il est physiquement impossible qu'une nation, avec un petit nombre d'opulens propriétaires et une grande population pauvre ou peu aisée, obtienne tous les produits agricoles et manufacturiers que peuvent lui donner la fertilité de la terre et l'habileté de l'industrie. Avec les grandes propriétés et la grande culture on peut développer les facultés de la production ; mais on ne peut les mettre en mouvement qu'en supposant dans les riches une plus forte passion pour la consommation des produits de la terre et de l'industrie qu'on ne l'a vu jusqu'ici dans la société humaine. C'est un fait constant que la richesse du petit nombre n'équivaut pas à la richesse plus également répartie parmi un plus grand nombre d'habitans, plus aisés que riches. On sait, par expérience, que la richesse industrielle est l'effet et la cause d'une meilleure distribution de la propriété territoriale, et que c'est à leur concours qu'on doit l'accroissement des classes moyennes et du capital mercantil et manufacturier.

En un mot, avec un petit nombre de riches propriétaires qui préféreraient les jouissances domestiques et l'influence, territoriale, le pouvoir de produire serait plus grand que le désir de consommer, et les progrès de la richesse seraient arrêtés par l'insuffisance de la demande ou des consommateurs.

Il n'en est pas de même lorsque la terre est divisée en propriétés proportionnées aux petits capitaux, et à la portée d'un plus grand nombre de propriétaires.

Plus la propriété est divisée mieux elle est cultivée, plus elle est productive, plus le cultivateur et le propriétaire sont à leur aise, plus ils sont en état de payer les produits de l'industrie et du commerce, plus la production générale est encouragée, et son encouragement lui vient ricin des consommations d'un petit nombre de riches propriétaires, mais de l'aisance de toute la population. Dans cet état des choses, la production, la population et la consommation marchent à pas égaux, et la richesse générale arrive au plus haut degré auquel elle puisse atteindre.

C'est sans aucun fondement qu'on craint que la subdivision indéfinie de la propriété territoriale n'entraîne un surcroît, de population, que la production la plus abondante ne pourrait pas mettre à l'abri de la pauvreté et de l'indigence ; résultat déplorable qui opposerait un obstacle insurmontable à tout progrès de la richesse et de la civilisation. Voilà, il faut en convenir, le monstre de la petite propriété dans toute sa difformité ; mais a-t-il en effet quelque réalité ? Comment ne voit-on pas que, si la petite propriété favorise l'excès de la population, d'un autre côté ce vice est prodigieusement atténué, s'il n'est pas prévenu, par l'influence qu'exerce sur le petit propriétaire le sentiment de la propriété. Il est si puissant qu'il ne lui inspire qu'une pensée, qu'une volonté, qu'un désir, c'est d'augmenter sa petite propriété. Cette passion est si forte en lui qu'aucun travail, qu'aucune économie ne lui coûtent pour la satisfaire. Il est en effet difficile de se faire une

idée des avantages qu'il y trouve quand elle est assez considérable pour employer son temps et celui de sa famille. Alors il est indépendant, libre et sur la ligne de la classe moyenne, objet de sa jalousie et de son ambition ; alors la petite propriété donné à cette partie de la population une direction toute différente de celle qu'elle suit tant qu'elle reste confondue avec la classe ouvrière. Il en résulte une classe intermédiaire entre la classe moyenne et celle de l'ouvrier, qui ajoute un nouveau degré à l'échelle sociale, et lui donne plus de force et de solidité.

Vainement observe-t-on que le petit propriétaire, comme l'ouvrier, est sans ressources contre l'intempérie des saisons, la disette des subsistances et les vicissitudes du travail. Quoique la petite propriété ne suffise pas toujours aux besoins de son propriétaire, quoiqu'il ait souvent besoin de suppléer à son insuffisance par les salaires du travail, quoiqu'il rentre sous ce rapport dans la condition de la classe ouvrière, il a cependant des ressources bien supérieures, non-seulement dans sa propriété qu'il peut aliéner ou hypothéquer, mais dans un mobilier toujours proportionné à l'état de sa propriété, et surtout dans quelques accumulations et réserves contre les accidens imprévus. Sous ce premier rapport il me semble qu'on a tort de confondre le petit propriétaire avec le simple ouvrier ; la situation de l'un est aussi favorable à la société civile que celle de l'autre peut lui paraître contraire, et loin d'en concevoir des alarmes, elle doit être d'un heureux augure pour la civilisation.

D'ailleurs on tomberait dans de graves erreurs s'il l'on supposait que la division s'opère sur les propriétés de la classe moyenne comme sur celles des petits propriétaires. La médiocrité de la propriété n'a pas pour la classe moyenne le même attrait que la plus petite fraction a pour le petit propriétaire. Il y a trop de lumières dans la classe moyenne pour ne pas voir qu'on ne peut pas vivre honorablement avec une propriété qui se subdivise à chaque génération, et qu'il vaut

mieux l'aliéner pour employer sa valeur dans l'industrie et le commerce, dont les produits peuvent créer de grandes fortunes, où du moins fournir les moyens de se maintenir au rang où l'on se trouve placé. De là il résulte que les propriétés de la classe moyenne doivent être sujettes à un grand mouvement, passer rapidement de la concentration à la division héréditaire, et de la division héréditaire à la concentration contractuelle, et c'est effectivement ce qu'on remarque en France ; ce qui est, pour ainsi dire, authentiquement constaté par l'état de la contribution connue sous le nom d'enregistrement.

Résultera-t-il de cette mobilité, d'une partie considérable de la propriété territoriale, quelque avantage ou quelque dommage pour la prospérité des peuples ? Je ne hasarderai pas une opinion à cet égard ; il faut attendre les documens de l'expérience ; on peut cependant espérer qu'ils ne tromperont pas les vœux des amis de l'humanité.

Enfin la division de la propriété territoriale, possédée par les classes supérieures de la société civile, paraît au premier aspect menacer et même compromettre leur condition sociale. Il est certain, en effet, qu'elle morcelle des propriétés qui, par leur concentration, donnent à ces classes une grande considération ; mais ne fait-on pas ici un paralogisme ? N'est-ce pas parce que le système actuel de division des propriétés diffère de l'ancien qu'on accuse le nouveau d'être vicieux, et ce vice n'est-il pas plus apparent que réel ?

Àune époque où la richesse territoriale était à peu près toute la richesse du pays ; où la sécurité, la considération et le pouvoir de l'individu se proportionnaient à l'étendue et à l'antiquité de la possession de la richesse territoriale, elle était d'un prix inestimable et sa division eut été le bouleversement de l'ordre social. Alors les lois et les mœurs conspiraient et devaient conspirer pour la conservation des propriétés dans les familles, alors la concentration était une nécessité de l'état social et politique.

Mais dans un ordre de choses où la richesse mobiliaire ou immobiliaire donne la même sécurité, la même importance, les mêmes jouissances ; où le propriétaire millionnaire ne se distingue pas du capitaliste millionnaire ; où, toutes choses égales d'ailleurs, ils n'offrent aucune différence, ni dans leur état domestique, ni dans leur position sociale, s'effrayer de la division indéfinie de la propriété territoriale, c'est juger ce qui est, d'après ce qui était, et condamner le présent sur la foi du passé.

Si donc la division de la terre, en petites propriétés, n'a rien de fâcheux pour l'état social, si l'on peut même présumer, avec beaucoup de raison, qu'elle sera extrêmement favorable à la richesse et à la civilisation, il ne peut plus être question que de savoir quelle sera son influence sur l'état politique ? mais ce n'est pas ici qu'on peut chercher la solution d'une question de cette importance. Je me bornerai seulement à faire remarquer que l'état politique est fait pour l'état social, et que si, comme cela me paraît démontré, la division indéfinie de la propriété favorise l'aisance et le bien-être des peuples, augmente leur prospérité et leurs richesses, accélère les progrès des lumières et de la civilisation, et améliore la condition de l'espèce humaine, on ne voit pas quel intérêt prescrirait à l'état politique, la concentration des propriétés.

Je dirai plus ! si l'intérêt du pouvoir le mettait en opposition avec l'intérêt de la société civile, il n'y a pas de doute que le pouvoir serait entraîné dans le mouvement social. Qu'on interroge l'histoire du moyen âge et celle de nos jours, et l'on y verra à chaque page le pouvoir graviter vers la pente sociale, ou lui opposer une résistance inutile. Long-temps la propriété territoriale fut le patrimoine exclusif des familles privilégiées ; les hommes nouveaux ne pouvaient y prendre part sans la faveur du prince, ou sans payer une contribution au fisc ; le possesseur n'en était que dépositaire, et il devait la restituer à sa famille. On ne pouvait pas, ce me semble, élever de plus

fortes barrières contre leur division ; et cependant elles étaient renversées même avant la révolution française. Balancées par les richesses de l'industrie et du commerce ; elles n'obtenaient plus de considération particulière, se confondaient avec elles, et ne produisaient que les mêmes effets politiques et sociaux. N'en résulte-t-il pas la preuve évidente de l'identité des richesses mobilières et territoriales, et ne s'abuse-t-on pas étrangement lorsqu'on fait dépendre les grands intérêts du pouvoir et de la société civile de la concentration, ou de la division des propriétés territoriales.

TONTINES. — C'est un emprunt viager sur plusieurs têtes.

Dans cet emprunt, les prêteurs forment une société en nom collectif ; la rente appartient à la société ; chaque associé jouit de sa part individuelle pendant sa vie, celle des morts accroît aux survivans ; et elle s'éteint par la mort du dernier vivant.

Il n'y a point d'emprunt plus séduisant pour l'emprunteur, ni plus onéreux pour le prêteur ; les gouvernemens obérés peuvent seuls recourir à des ressources aussi désastreuses. Aussi n'en trouve-t-on des exemples que là où les capitaux sont rares et les besoins extrêmes.

TRAVAIL. — C'est le pouvoir inhérent à la nature humaine, de faire servir le monde matériel et intellectuel à ses besoins, à ses commodités et à ses jouissances ; ce pouvoir lui impose de pénibles devoirs, mais le récompense libéralement de ses peines par l'abondance des produits de son travail qui excédent toujours ceux qu'il peut consommer.

Ce surplus des produits du travail sur les consommations de l'ouvrier est peu de chose dans-le travail individuel ; mais il s'accroît progressivement par le travail collectif, général, universel. Quand chaque ouvrier ne travaille que pour sa consommation il a à peine de quoi subsister ; mais quand chaque ouvrier travaille pour tous, et que tous travaillent pour chacun, le surplus n'a point de bornes.

On n'a pas des notions précises de l'étendue du surplus de chaque travail particulier ; mais on connaît les résultats des grandes masses du travail général.

On sait que dans les pays fertiles et bien cultivés, les classes agricoles non-seulement subsistent sur les produits de leur travail ; mais ont un surplus qui fait subsister une population à peu près aussi nombreuse qu'elles.

Le travail des classes industrieuses est encore plus fécond et plus productif : le cinquantième de la population suffit pour fournir à toute la population les produits des manufactures qui lui sont nécessaires, utiles et agréables.

Enfin le travail des classes commerçantes n'exige pas, dans les pays les plus commerçans, l'emploi d'un centième de la population. Le surplus des produits du travail au delà des besoins de l'ouvrier est le fond sur lequel s'élèvent, prospèrent et s'enrichissent les familles, les peuples et les états. Sans ce surplus, toutes les créations sociales disparaissent, l'homme reste seul et n'est pas même assuré de perpétuer sa race.

Malheureusement ce surplus si précieux a été pour l'espèce humaine la boîte de Pandore. Il en est sorti tous les biens et tous les maux, apanage de l'humanité. Objet de la convoitise particulière et générale, le surplus a été la cause de toutes les guerres de l'homme contre l'homme, des peuples contre les peuples, des empires contre les empires. L'ouvrier a été tour à tour dépouillé par les castes, l'esclavage et le servage ; le surplus a été la proie de toutes les cupidités et de toutes les ambitions.

Je n'entrerai point dans les détails des effets économiques, moraux et politiques de ces divers modes d'usurpation de la plus sacrée des propriétés. Ce sujet est trop vaste pour être resserré dans un cercle aussi étroit que celui dans lequel je dois me renfermer : il me suffit de

faire remarquer que c'est à cette première violation du droit que se rattachent toutes les calamités qui ont opprimé, dégradé et avili l'espèce humaine.

Le travail, que j'ai en vue dans ce moment, est celui qui occupe une place si importante dans l'économie politique, c'est le travail devenu libre, la propriété de l'ouvrier, disponible pour lui et environné de toutes les garanties qui donnent a la propriété, un si grand relief et une si haute importance, dans le système actuel de la richesse.

Dans ce système, le travail est la source primitive de la richesse, il la produit, l'accroît et la conserve ; il est d'autant plus productif pour elle que ses produits coûtent moins de frais. On attribue sa fécondité et l'économie de ses frais à quatre causes, qui sont :

Mais il me semble qu'on peut réduire ces quatre causes, à la progression du capital et à l'extension du marché.

La division du travail et le perfectionnement des instrumens ne sont point des causes premières, indépendantes et existant par elles-mêmes ; elles ne sont que des effets du capital, et tout au plus des causes secondaires.

Le capital est le mobile et le régulateur du travail ; il fait à l'ouvrier l'avance de son entretien, de ses outils et instrumens, et des matières premières ; avances qui se prolongent pendant la durée du travail et jusqu'à la consommation de ses produits. Tant que le capital reste le même, l'ouvrier n'a que les mêmes moyens de travailler, et ne donne que les mêmes produits grevés des mêmes frais.

Mais dès que le capital, par son accroissement progressif (Voyez Capitaux.), devance ou seconde les efforts de l'ouvrier, soit par de plus forts salaires, soit par de meilleurs instrumens, l'ouvrier devient plus habile, produit davantage et mieux, et ses produits coûtent moins.

Les progrès du capital ont fait faire au travail deux pas immenses : ils ont favorisé sa division et secondé ses efforts par la création des machines.

Les machines multiplient les forces de l'ouvrier dans des proportions immenses. (Voyez Machines.)

La division du travail développe toute l'habileté de l'ouvrier en l'occupant sans distraction du même ouvrage.

Il ne faut pas croire cependant que les avantages de la division du travail, soient réservés exclusivement au travail productif d'objets matériels ; sans doute ils sont plus apparens et plus sensibles dans ce genre de travail ; mais ils ne sont ni les plus considérables ni les plus importans.

On ne peut s'en former une idée exacte, qu'en l'appliquant à toutes les branches du travail, à ses grandes classifications, à ses ramifications, à toutes ses filières. Non-seulement le travail général se divise en travaux particuliers ; mais chaque travail particulier se subdivise, semble se multiplier en se divisant, et le plus productif est toujours celui qui est le plus susceptible de division.

Isoler le travail productif d'objets matériels, des travaux qui protègent les travailleurs, qui les instruisent, les éclairent et les civilisent, qui les soulagent dans leurs maladies, les consolent dans leurs affections, et leur dispensent toutes les commodités, tous les agrémens de la vie civile, c'est méconnaître le principe vital de la division du travail, la circonscrire dans une sphère trop étroite, et se priver de ses plus grands bienfaits. Grâce à la division du travail, toutes ses branches se prêtent un appui mutuel, se fortifient l'une par l'autre, et sont d'autant plus fécondes qu'elles ne forment qu'un seul atelier, n'exécutent qu'un seul et même ouvrage, et donnent un seul et même produit, la richesse générale.

Non-seulement on isole les divers travaux, on les oppose les uns aux autres, on fait des touts de ses parties, et on leur attribue des résultats particuliers ; maison a porté la prévention ou l'aveuglement jusqu'à les classer en productifs et en improductifs, en créateurs de la richesse et en consommateurs stériles qui retardent ses progrès et souvent la menacent toute entière.

Les économistes avaient d'abord réduit le travail productif au seul travail agricole ; mais ce système n'est plus regardé que comme un rêve de l'imagination et le premier élan vers la science. (Voyez Agriculture.)

Adam Smith a prodigieusement agrandi le cercle du travail productif : il l'a étendu à tout travail productif d'objets matériels ; mais cette extension a paru encore trop limitée aux écrivains français de l'époque actuelle ; ils accordent la faculté productive au travail auquel l'échange donne une valeur.

Cette dernière opinion est fortement combattue par M. Malthus, et l'on me pardonnera sans doute de retracer ici dans toute son étendue, la controverse de ce célèbre écrivain dans laquelle il m'a fait l'honneur de me faire figurer nominativement.

La question du travail productif, dit M. Malthus, est utile pour la clarté et la propriété des mots dont on se sert en économie politique… La classification des différentes espèces de travail est nécessaire dans des recherches sur la nature et les causes de la richesse ; il y aurait confusion dans la science, si elle n'avait pas lieu.

Je dois d'abord faire remarquer que M. Malthus présente la question du travail productif sous un point de vue tout-à-fait différent de celui sous lequel les économistes et Adam Smith l'ont envisagé.

Ce n'est pas en effet dans l'intérêt de l'ordre et de la clarté des idées qu'Adam Smith distingue deux sortes de travaux, les uns pro-

ductifs et les autres improductifs ; il fonde sa distinction sur ce que les travaux productifs ajoutent une valeur à l'objet sur lequel ils sont employés, et sur ce que les autres n'y ajoutent rien.

Ailleurs Adam Smith ajoute :

Les ouvriers productifs et improductifs, et ceux qui ne travaillent pas du tout, sont également entretenus par le produit annuel de la terre et du travail. Ce produit, quelque grand qu'il soit, n'est pas infini… ; en conséquence, selon qu'une partie plus ou moins considérable du produit annuel est employée à entretenir des ouvriers improductifs, il en reste plus ou moins pour les productifs, et le produit de l'année prochaine est plus ou moins grand ; tout produit annuel, si l'on en excepte les produits spontanés de la terre, étant l'effet du travail productif.

Cette doctrine sur le travail est simple et précise ; elle fait consister la richesse dans le produit annuel de la terre et du travail, et elle ne répute productif que le travail qui ajoute au travail annuel ; celui qui n'y ajoute rien est improductif. Il n'y a là, par conséquent, rien de relatif à la clarté et à la propriété des mots dont se sert l'économie politique ; ce n'est pas de la langue de la science qu'on s'occupe, c'est de la science même. On ne peut donc se faire illusion sur l'état de la question du travail productif et improductif ; c'est cette question qu'il faut résoudre.

Est-il vrai qu'il n'y a de travail productif que celui qui ajoute quelque chose au produit annuel de la terre et du travail ? Cela serait incontestable, si la richesse consistait effectivement dans le produit matériel du travail ; mais Adam Smith lui-même reconnaît que c'est la valeur et non le produit matériel du travail qui constitue la richesse, et ce point de doctrine n'est plus contesté.

Si donc tout travail qui ajoute à la valeur du produit annuel du travail est productif, il n'y a point de travail improductif ; car tout travail

a la valeur qui le paie, et cette valeur fait nécessairement partie de la valeur du produit annuel du travail. Il n'y a, à cet égard, de différence entre la valeur du travail agricole et celle du travail du domestique, que leur quotité respective, quotité toujours déterminée par le marché, suprême législateur de la valeur. (Voyez ce mot.)

Au premier aspect on ne peut se défendre de quelque surprise, lorsqu'on voit assimiler le travail qui produit tous les objets propres à satisfaire aux premiers besoins de nécessité avec les travaux qui ne rendent que des services utiles ou agréables ; mais avec un peu d'attention on reconnaît que les deux sortes de travaux ne s'apprécient que par leur valeur d'échange, et que cette valeur est la seule mesure de la richesse. Quand les produits de l'agriculture s'échangent pour leur valeur contre la valeur des services, comment distinguer, dans ces valeurs semblables, des valeurs productives et improductives de la richesse ? Est-il raisonnable d'appeler productif le travail productif de l'or et de l'argent, et improductif le travail pour lequel on donne de l'or et de l'argent ? Dès qu'ils s'échangent l'un contre l'autre, suivant leur valeur vénale, tous deux sont productifs d'une valeur, autrement leur échange donnerait quelque chose pour rien ; ce qui est absurde.

Mais dit M. Malthus :

« En traçant la cause des différentes espèces de produits, employés comme capital et consommés comme revenus, on trouve qu'ils viennent de différentes espèces de travail ; et par conséquent, en traitant du capital, il importe d'avoir un terme, pour l'espèce de travail qu'il emploie en opposition à l'espèce de travail généralement employé par le revenu, afin d'expliquer sa nature, son opération et les causes de son augmentation. »

Sans doute, si le produit annuel de la terre et du travail, en sortant des mains du producteur, portait un caractère qui le fit reconnaître comme destiné partie au capital, partie au revenu, il faudrait que la

langue économique leur conservât le caractère qui les distinguerait ; alors on pourrait appeler productive celle qui est destinée à la reproduction des objets matériels et improductives, celle qui ne sert qu'à payer des services ; il faudrait bien tenir séparé ce que la nature des choses a séparé.

Mais cette séparation du produit reproducteur ou capital et du produit service ou revenu n'a aucune réalité ; tous les produits matériels sont identiques dans leur production et dans leur consommation. Le produit matériel, consommé comme revenu, est reproduit comme le produit consommé comme capital. Avant, pendant et après leur emploi, ils ne se distinguent que par leur valeur et ne se mesurent que par elle. C'est donc sans fondement comme sans objet qu'on les classe par leur qualité de revenu et de capital qui est tout-à-fait idéale, plutôt que par leur valeur qui est réelle et positive.

M. Malthus continue et dit :

« Si le travail des domestiques est aussi productif de la richesse que le travail des manufacturiers, pourquoi n'emploierait-on pas les économies à leur entretien, non-seulement sans les dissiper, mais même avec une continuelle augmentation ; mais les domestiques, les légistes et les écrivains savent bien que leurs économies seraient immédiatement dissipées s'ils en faisaient l'avance, au lieu de les employer à l'entretien d'une autre classe. »

Il y a dans cet argument une étrange confusion d'idées, et il suffit de la faire remarquer pour le réfuter.

Ne dirait-on pas, à la manière dont l'argument est présenté, que les économies placées dans l'augmentation des domestiques sont toujours et nécessairement perdues, et que celles employées à augmenter le nombre des manufactures sont toujours reproduites, et même avec un profit certain ? Ces deux propositions sont cependant également paradoxales.

Employer les économies à augmenter le service des domestiques n'entraîne pas nécessairement leur perte, pas plus que leur emploi dans les manufactures n'opère nécessairement leur accroissement ; tout dépend de la reproduction. Si elle rétablit les économies consommées dans l'un et l'autre emploi, il y a conservation dans les deux emplois, et profit inégal si la reproduction des uns est plus considérable que celle des autres. Si, au contraire, la reproduction ne conserve qu'une partie des économies dans l'un et l'autre emploi, il y a perte d'une partie des unes et des autres ; elle peut même être totale dans les deux cas. Quoique le travail du manufacturier donne des produits matériels, il peut être tout aussi improductif pour la richesse que le travail du domestique, qui ne donne aucun produit matériel. Cela arrive toutes les fois que les produits des manufactures n'ont pas de débit ou coûtent plus de frais qu'ils ne valent au marché ; d'où il suit que l'emploi des économies dans les manufactures n'est profitable à la richesse que jusqu'à concurrence de la valeur vénale de ses produits.

De même les services du domestique sont productifs ou improductifs pour la richesse, selon que les économies qui en ont augmenté la quantité en ont conservé, augmenté ou diminué la valeur vénale.

Le sort des deux sortes d'emploi des économies dépend donc en définitif du marché.

Si, portés au marché, les produits du manufacturier n'ont qu'une valeur de cent, tandis que les services du domestique ont une valeur de cent vingt, il n'y a pas de doute que le travail du domestique contribue plus à la richesse que le travail du manufacturier. On ne peut échapper à cette conséquence qu'en soutenant que la valeur que le marché donne aux services du domestique n'est pas de la même nature que celle qu'obtiennent les produits manufacturiers ; mais cette assertion est impossible, puisque le domestique obtient de l'or et de l'argent pour ses services comme le manufacturier pour ses pro-

duits, et que l'or et l'argent de l'un et de l'autre achètent et paient tous les produits matériels qui font réputer le travail productif. L'identité des effets ne permet pas de révoquer en doute l'identité des causer. Le travail des domestiques est productif de la richesse comme celui du manufacturier, puisque l'un et l'autre ne sont productifs que par leur valeur vénale.

M. Malthus insiste et dit :

« Je ne peux pas comprendre dans quel sens on peut dire que les domestiques produisent annuellement le capital qui les nourrit, et il me parait que M. Ganilh a entièrement échoué, quand il entreprend de démontrer que les économies sont conservées au lieu d'être détruites, quand elles sont consommées. »

Je réponds que les économies consommées par les domestiques sont reproduites comme celles qui sont consommées par les manufacturiers ; il n'y a d'autre différence entre ces deux reproductions, sinon que l'une est directe et l'autre indirecte. Le manufacturier reproduit directement ce que les besoins ou jouissances des services des domestiques font reproduire indirectement par ceux qui veulent en jouir.

Si le capital qui nourrit ce domestique n'était pas reproduit, il n'y aurait plus de fonds pour son entretien, il ne pourrait plus subsister, et il serait forcé de chercher d'autres emplois ; mais lorsqu'il en est autrement, lorsque le service du domestique est aussi permanent que celui du manufacturier, il faut bien que le capital qui les nourrit soit reproduit. La continuité de l'emploi du capital est une preuve sans réplique de sa conservation.

Mais, dit M. Malthus :

« Si l'on appelle richesse les services personnels, on ne regarde pas à la qualité de ce qui est produit, mais au paiement qu'on en fait. Il

est bien vrai que ce paiement stimule d'autres richesses, mais c'est là une considération nouvelle et séparée qui n'a peint de relation directe à la production de ta richesse, et, dans ce sens, on périrait dire aussi que les créanciers publics et privés sont des ouvriers productifs pour le montant de ce qu'ils reçoivent. »

Eh bien, quand cela serait, quelle conclusion M. Malthus y trouverait-il en faveur de sa thèse ? Sans contredit, il y a une foule de transactions civiles qui, comme le travail des domestiques, concourent à la production de la richesse. M. Malthus en a cité un exemple dans la dette publique ; on pourrait en citer mille. Je me bornerai à un seul, parce qu'il porte avec lui la conviction.

L'extension du marché est, sans contredis, une des causes les plus efficientes, et peut-être la plus productive de la richesse, et cependant elle n'opère que comme un stimulant de tous les travaux réputés productifs. Appellera-t-on improductif le travail de l'armateur, qui introduit les produits de son pays dans un marché où ils n'ont j a mais pénétré, qui par le prix qu'il en tire donne une forte impulsion à la reproduction ? Ce serait certainement une assertion révoltante ; elle est repoussée même par les plus chauds partisans de la doctrine d'Adam Smith. Tous rangent cette espèce de travail dans la catégorie des travaux productifs de là richesse. Comment donc y contribue-t-il en effet ? par le bon prix qu'il donne aux produits ; par l'encouragement qui en résulte pour la production. Il y a donc des travaux essentiellement productifs de la richesse qui n'y contribuent que d'une manière indirecte et par forme de stimulant. Tels sont tous les services sans aucune distinction.

De la fécondité de tout travail jusqu'à concurrence de la valeur qu'il reçoit en paiement, résulte nécessairement la nécessité d'une échelle de leur fécondité, et cette opinion n'a pas paru à M. Malthus incompatible avec la science.

« Cette manière de considérer le sujet, dit cet écrivain, a peut-être quelques avantages, à quelques égards, sur celle d'Adam Smith. Elle établit une échelle utile et assez exacte de la faculté productive, et ne tire pas une ligne sévère entre les deux espèces de travail… Les travaux improductifs conservent leur faculté improductive, jusqu'à concurrence de leur valeur appréciée par la société, et variable suivant les différens degrés d'habileté acquise, d'abondance ou de rareté dans lesquels on les trouve, et ils sont toujours distingués des espèces de travaux plus productifs qui entretiennent d'autres classes de la société, outre les ouvriers eux-mêmes. »

Cette concession est très-satisfaisante pour les écrivains qui, comme moi, ont cru devoir combattre la doctrine des travaux improductifs ; elle m'autorise à persister dans mon opinion à cet égard ; mais je ne crois pas qu'elle suffise aux intérêts de la science.

M. Malthus veut en effet qu'on détermine l'échelle de la fécondité des travaux sur la matérialité de leurs produits, et par conséquent il reproduit, sans s'en apercevoir, l'erreur qu'il vient d'abandonner, confirme les conséquences d'un principe dont il reconnaît la fausseté, incorpore la vérité avec l'erreur, et compose un monstre révoltant.

Si, comme on ne peut le méconnaître, tout travail est productif jusqu'à concurrence de sa valeur vénale, c'est sur cette valeur et non sur la matérialité de leurs produits que doit se former l'échelle de leur fécondité respective : toute autre règle serait fausse et arbitraire.

Si en effet les économies, employées à l'entretien des services, stimulent les travaux productifs d'objets matériels, beaucoup plus que les économies placées dans les manufactures, je ne vois pas comment ces services ne seraient pas plus productifs de la richesse que les travaux productifs d'objets matériels.

« La grande objection contre l'échelle de fécondité des divers travaux, dit M. Malthus, est qu'elle fait dépendre la fécondité du travail

du paiement qu'il reçoit, et non de la qualité de ses produits, tandis qu'il est une foule de travaux qu'on ne paie pas, et qui sont aussi productifs que ceux qu'on paie. Tels sont ceux dont les produits, propres aux subsistances et aux autres nécessités de la vie, sont consommas sans échange, et par conséquent ne nécessitent aucun paiement. »

Cet argument serait irrésistible, si la production de la richesse consistait dans la production des objets matériels ; mais Adam Smith et M. Malthus lui-même conviennent que les objets matériels ne compensent pas nécessairement la richesse. Ils ne leur accordent cet attribut, que lorsqu'ils ont une valeur et jusqu'à concurrence de leur valeur. Or, comment des objets consommés sans échange auraient-ils une valeur, et quelle serait leur valeur, si elle ne donnait lieu à aucun paiement. Tout travail dont la valeur n'est pas réglée par l'échange et ne donne lieu à aucun paiement, ne contribue en aucune manière à la richesse, et c'est par une évidente inattention que M. Malthus refuse la fécondité au travail qui n'y a d'autre titre que le paiement qu'il reçoit ; ce paieront constate une valeur, et toute valeur caractérise un travail productif de la richesse.

En un mot, la classification du travail en productif et en improductif, me paraît diamétralement opposée à la nature des choses, à la vérité et à l'intérêt de la science.

La richesse se compose de la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; il est donc de toute nécessité que tout travail pour être productif de la richesse ait une valeur ; comme aussi il est évident que tout travail qui a une valeur, concourt à la production de la richesse. Peu importe que la valeur de certains travaux n'offre aucun objet matériel, il suffit qu'elle provoque et stimule leur production, qu'elle s'échange contre eux et sont reçue comme leur équivalent. Il n'y a point de différence entre le travail qui produit la richesse, et celui qui la fait produire. La seule condition qu'elle impose au travail, c'est qu'elle sort produite.

Maintenant que j'ai parcouru et, je crois, réfuté les principaux argumens de M. Malthus, j'ose espérer que si cet écrivain éclairé, judicieux et ami de la vérité, prend la peine d'examiner de nouveau mon opinion, elle trouvera grâce à ses yeux ; et qu'il s'empressera de reconnaître que l'intérêt de la science lui commande d'abandonner cette partie de la doctrine d'Adam Smith. Qu'il ne craigne pas que la gloire de ce grand homme en reçoive la moindre atteinte. Les grands hommes ne cessent pas d'être grands, parce qu'on les rabaissa de quelque lignes ; et l'or ne cesse pas d'être de l'or, parce qu'il doit passer au creuset.

En dernière analyse, le travail est la source des richesses ; mais cette source proportionne sa fécondité à l'état du capital et du marché.

Le capital progressif rend l'ouvrier plus habile par la division du travail, multiplie ses forces par le perfectionnement des outils et instrumens, et surtout par l'invention des machines, et par conséquent est le mobile direct de la production et de l'abondance des produits.

Le marché assure le débit des produits du travail, sans lequel le travail serait stérile. Le marché est par conséquent le mobile indirect de la production de la richesse.

Leur concours donne au travail sa fécondité.

Travail

TAXES. — Les taxes sont des contributions imposées primitivement sur les commerçans qui, comme les colporteurs actuels portaient des marchandises d'un lieu à l'autre, de ville en ville, de cité en cité, et de foire en foire. Ces taxes frappaient sur les marchandises, et surtout sur les marchands ; on les percevait au passage des ports, à l'entrée

des villes, à l'étalage et dans les foires. Elles étaient connues en Angleterre sous la dénomination de passage, de portage et d'étalage ; en France, sous le nom de péages et traites foraines : elles étaient partout le fléau du commerce et l'effroi des commerçans.

On trouve des taxes de la même nature dans tous les pays despotiques de l'Orient, sous les gouvernemens grossiers et barbares, et dans les premiers âges de la société civile ; il est si naturel de croire que les profits du commerce ne sont légitimement acquis qu'avec la permission et sous le bon plaisir du pouvoir !

Depuis qu'on a des actions plus exactes de la nature des taxes, on repousse toutes celles qui entravent le commerce ; on craint d'être accusé de couper l'arbre pour en cueillir les fruits, et l'on se contente de partager ses fruits avec le cultivateur. (Voyez Contribution et Revenu.)

TERRE. — C'est le fonds d'où l'homme tire par son travail la plus grande partie des objets matériels qui servent à sa subsistance, à son bienêtre, à ses jouissances.

Dans son état naturel la terre offre peu de ressources à l'espèce humaine, n'entretient qu'une population rare et misérable, et ne peut pas subvenir aux besoins d'un état politique et social. Dans cet état de choses tout végète, tout languit, tout souffre ; telle est la condition des peuples sauvages et nomades, même dans les pays les plus fertiles du monde : les voyageurs sont uniformes sur ce point.

La culture seule développe la fécondité de la terre, en tire d'inépuisables produits et devient par leur abondance la source de toutes les prospérités sociales, de la grandeur des peuples et de la puissance des gouvernemens.

Mais la culture ne peut s'introduire dans un pays qu'autant que la terre est la propriété du cultivateur, et elle ne fleurit et prospère que

lorsque la propriété et ses produits sont protégés et garantis par la puissance publique. On ne trouve dans l'histoire de l'agriculture qu'une exception à cette loi générale et universelle ; le Paraguai seul, pendant un assez long espace de temps, offrit le spectacle d'une culture riche et prospère sans le secours de l'apropriation, et avec les seuls efforts du travail commun ; mais cet exemple est une véritable anomalie, sans résultat comme sans conséquence. La nécessité de l'appropriation de la terre dans l'intérêt de la culture a donné lieu à une question d'une haute importance pour la richesse et la civilisation.

On a cherché à savoir si la terre doit être divisée en grandes ou en petites propriétés, et quels sont les résultats économiques et politiques de l'une et de l'autre de ces divisions.

Malheureusement l'expérience est muette sur ce point. Tour à tour cultivée par les castes, l'esclavage

et le servage, la propriété territoriale fut longt-temps divisée par la force et l'oppression, et ce n'est pas de l'abus du pouvoir qu'il faut au tendre des mesures conformes aux intérêts de la richesse particulière et générale.

Depuis l'affranchissement du cultivateur et de la culture jusqu'à des temps récents, la tenure féodale concentra la propriété de la terre parmi les grands feudataires et leurs vassaux. Lors même que la féodalité fut dépouillée de son antique pouvoir et réduite à la condition de la propriété, les lois civiles opposèrent encore de nombreux obstacles à la circulation de la propriété territoriale ; les lois de primo-géniture, de substitution et de retrait prolongèrent la concentration et ne laissèrent pénétrer dans le commerce général que de faibles portions des grandes propriétés. Ce n'est qu'à l'époque de la révolution française que toutes les barrières furent levées et que la propriété territoriale ne se distingua plus des autres propriétés.

Ce n'est, par conséquent, que de cette époque qu'on peut sinon juger, au moins se former des notions rationnelles de la prééminence de l'un et de l'autre mode d'appropriation.

Dans la dernière époque des progrès de la culture libre on l'avait coordonnée à la grande propriété, et on lui avait donné le nom de grande culture. On se flattait qu'elle jouirait des mêmes avantages que les manufactures tirent des machines, et l'on parvint en effet à réduire les frais de production par la réduction du nombre des ouvriers ; mais si ce mode augmentait les richesses des grands propriétaires, il élevait un grand corps de pauvres ; plaçait l'extrême opulence à côté de l'extrême misère, et était également funeste à la richesse particulière et générale.

Quelque disposés que soient les grands propriétaires à ne mettre aucunes bornes à leurs dépenses ; quoique leurs excès les exposent habituellement à de fâcheuses détresses, il est certain que leurs dépenses sont peu propres à féconder tous les genres de culture, d'industrie et de commerce, et ne produisent en définitive qu'une prospérité superficielle, locale et limitée.

Il est physiquement impossible qu'une nation, avec un petit nombre d'opulens propriétaires et une grande population pauvre ou peu aisée, obtienne tous les produits agricoles et manufacturiers que peuvent lui donner la fertilité de la terre et l'habileté de l'industrie. Avec les grandes propriétés et la grande culture on peut développer les facultés de la production ; mais on ne peut les mettre en mouvement qu'en supposant dans les riches une plus forte passion pour la consommation des produits de la terre et de l'industrie qu'on ne l'a vu jusqu'ici dans la société humaine. C'est un fait constant que la richesse du petit nombre n'équivaut pas à la richesse plus également répartie parmi un plus grand nombre d'habitans, plus aisés que riches. On sait, par expérience, que la richesse industrielle est l'effet et la cause d'une meilleure distribution de la propriété territoriale, et

que c'est à leur concours qu'on doit l'accroissement des classes moyennes et du capital mercantil et manufacturier.

En un mot, avec un petit nombre de riches propriétaires qui préféreraient les jouissances domestiques et l'influence, territoriale, le pouvoir de produire serait plus grand que le désir de consommer, et les progrès de la richesse seraient arrêtés par l'insuffisance de la demande ou des consommateurs.

Il n'en est pas de même lorsque la terre est divisée en propriétés proportionnées aux petits capitaux, et à la portée d'un plus grand nombre de propriétaires.

Plus la propriété est divisée mieux elle est cultivée, plus elle est productive, plus le cultivateur et le propriétaire sont à leur aise, plus ils sont en état de payer les produits de l'industrie et du commerce, plus la production générale est encouragée, et son encouragement lui vient ricin des consommations d'un petit nombre de riches propriétaires, mais de l'aisance de toute la population. Dans cet état des choses, la production, la population et la consommation marchent à pas égaux, et la richesse générale arrive au plus haut degré auquel elle puisse atteindre.

C'est sans aucun fondement qu'on craint que la subdivision indéfinie de la propriété territoriale n'entraîne un surcroît, de population, que la production la plus abondante ne pourrait pas mettre à l'abri de la pauvreté et de l'indigence ; résultat déplorable qui opposerait un obstacle insurmontable à tout progrès de la richesse et de la civilisation. Voilà, il faut en convenir, le monstre de la petite propriété dans toute sa difformité ; mais a-t-il en effet quelque réalité ? Comment ne voit-on pas que, si la petite propriété favorise l'excès de la population, d'un autre côté ce vice est prodigieusement atténué, s'il n'est pas prévenu, par l'influence qu'exerce sur le petit propriétaire le sentiment de la propriété. Il est si puissant qu'il ne lui inspire qu'une pensée,

qu'une volonté, qu'un désir, c'est d'augmenter sa petite propriété. Cette passion est si forte en lui qu'aucun travail, qu'aucune économie ne lui coûtent pour la satisfaire. Il est en effet difficile de se faire une idée des avantages qu'il y trouve quand elle est assez considérable pour employer son temps et celui de sa famille. Alors il est indépendant, libre et sur la ligne de la classe moyenne, objet de sa jalousie et de son ambition ; alors la petite propriété donné à cette partie de la population une direction toute différente de celle qu'elle suit tant qu'elle reste confondue avec la classe ouvrière. Il en résulte une classe intermédiaire entre la classe moyenne et celle de l'ouvrier, qui ajoute un nouveau degré à l'échelle sociale, et lui donne plus de force et de solidité.

Vainement observe-t-on que le petit propriétaire, comme l'ouvrier, est sans ressources contre l'intempérie des saisons, la disette des subsistances et les vicissitudes du travail. Quoique la petite propriété ne suffise pas toujours aux besoins de son propriétaire, quoiqu'il ait souvent besoin de suppléer à son insuffisance par les salaires du travail, quoiqu'il rentre sous ce rapport dans la condition de la classe ouvrière, il a cependant des ressources bien supérieures, non-seulement dans sa propriété qu'il peut aliéner ou hypothéquer, mais dans un mobilier toujours proportionné à l'état de sa propriété, et surtout dans quelques accumulations et réserves contre les accidens imprévus. Sous ce premier rapport il me semble qu'on a tort de confondre le petit propriétaire avec le simple ouvrier ; la situation de l'un est aussi favorable à la société civile que celle de l'autre peut lui paraître contraire, et loin d'en concevoir des alarmes, elle doit être d'un heureux augure pour la civilisation.

D'ailleurs on tomberait dans de graves erreurs s'il l'on supposait que la division s'opère sur les propriétés de la classe moyenne comme sur celles des petits propriétaires. La médiocrité de la propriété n'a pas pour la classe moyenne le même attrait que la plus petite fraction

a pour le petit propriétaire. Il y a trop de lumières dans la classe moyenne pour ne pas voir qu'on ne peut pas vivre honorablement avec une propriété qui se subdivise à chaque génération, et qu'il vaut mieux l'aliéner pour employer sa valeur dans l'industrie et le commerce, dont les produits peuvent créer de grandes fortunes, où du moins fournir les moyens de se maintenir au rang où l'on se trouve placé. De là il résulte que les propriétés de la classe moyenne doivent être sujettes à un grand mouvement, passer rapidement de la concentration à la division héréditaire, et de la division héréditaire à la concentration contractuelle, et c'est effectivement ce qu'on remarque en France ; ce qui est, pour ainsi dire, authentiquement constaté par l'état de la contribution connue sous le nom d'enregistrement.

Résultera-t-il de cette mobilité, d'une partie considérable de la propriété territoriale, quelque avantage ou quelque dommage pour la prospérité des peuples ? Je ne hasarderai pas une opinion à cet égard ; il faut attendre les documens de l'expérience ; on peut cependant espérer qu'ils ne tromperont pas les vœux des amis de l'humanité.

Enfin la division de la propriété territoriale, possédée par les classes supérieures de la société civile, paraît au premier aspect menacer et même compromettre leur condition sociale. Il est certain, en effet, qu'elle morcelle des propriétés qui, par leur concentration, donnent à ces classes une grande considération ; mais ne fait-on pas ici un paralogisme ? N'est-ce pas parce que le système actuel de division des propriétés diffère de l'ancien qu'on accuse le nouveau d'être vicieux, et ce vice n'est-il pas plus apparent que réel ?

Àune époque où la richesse territoriale était à peu près toute la richesse du pays ; où la sécurité, la considération et le pouvoir de l'individu se proportionnaient à l'étendue et à l'antiquité de la possession de la richesse territoriale, elle était d'un prix inestimable et sa division eut été le bouleversement de l'ordre social. Alors les lois et les

mœurs conspiraient et devaient conspirer pour la conservation des propriétés dans les familles, alors la concentration était une nécessité de l'état social et politique.

Mais dans un ordre de choses où la richesse mobiliaire ou immobiliaire donne la même sécurité, la même importance, les mêmes jouissances ; où le propriétaire millionnaire ne se distingue pas du capitaliste millionnaire ; où, toutes choses égales d'ailleurs, ils n'offrent aucune différence, ni dans leur état domestique, ni dans leur position sociale, s'effrayer de la division indéfinie de la propriété territoriale, c'est juger ce qui est, d'après ce qui était, et condamner le présent sur la foi du passé.

Si donc la division de la terre, en petites propriétés, n'a rien de fâcheux pour l'état social, si l'on peut même présumer, avec beaucoup de raison, qu'elle sera extrêmement favorable à la richesse et à la civilisation, il ne peut plus être question que de savoir quelle sera son influence sur l'état politique ? mais ce n'est pas ici qu'on peut chercher la solution d'une question de cette importance. Je me bornerai seulement à faire remarquer que l'état politique est fait pour l'état social, et que si, comme cela me paraît démontré, la division indéfinie de la propriété favorise l'aisance et le bien-être des peuples, augmente leur prospérité et leurs richesses, accélère les progrès des lumières et de la civilisation, et améliore la condition de l'espèce humaine, on ne voit pas quel intérêt prescrirait à l'état politique, la concentration des propriétés.

Je dirai plus ! si l'intérêt du pouvoir le mettait en opposition avec l'intérêt de la société civile, il n'y a pas de doute que le pouvoir serait entraîné dans le mouvement social. Qu'on interroge l'histoire du moyen âge et celle de nos jours, et l'on y verra à chaque page le pouvoir graviter vers la pente sociale, ou lui opposer une résistance inutile. Long-temps la propriété territoriale fut le patrimoine exclusif des familles privilégiées ; les hommes nouveaux ne pouvaient y

prendre part sans la faveur du prince, ou sans payer une contribution au fisc ; le possesseur n'en était que dépositaire, et il devait la restituer à sa famille. On ne pouvait pas, ce me semble, élever de plus fortes barrières contre leur division ; et cependant elles étaient renversées même avant la révolution française. Balancées par les richesses de l'industrie et du commerce ; elles n'obtenaient plus de considération particulière, se confondaient avec elles, et ne produisaient que les mêmes effets politiques et sociaux. N'en résulte-t-il pas la preuve évidente de l'identité des richesses mobilières et territoriales, et ne s'abuse-t-on pas étrangement lorsqu'on fait dépendre les grands intérêts du pouvoir et de la société civile de la concentration, ou de la division des propriétés territoriales.

TONTINES. — C'est un emprunt viager sur plusieurs têtes.

Dans cet emprunt, les prêteurs forment une société en nom collectif ; la rente appartient à la société ; chaque associé jouit de sa part individuelle pendant sa vie, celle des morts accroît aux survivans ; et elle s'éteint par la mort du dernier vivant.

Il n'y a point d'emprunt plus séduisant pour l'emprunteur, ni plus onéreux pour le prêteur ; les gouvernemens obérés peuvent seuls recourir à des ressources aussi désastreuses. Aussi n'en trouve-t-on des exemples que là où les capitaux sont rares et les besoins extrêmes.

TRAVAIL. — C'est le pouvoir inhérent à la nature humaine, de faire servir le monde matériel et intellectuel à ses besoins, à ses commodités et à ses jouissances ; ce pouvoir lui impose de pénibles devoirs, mais le récompense libéralement de ses peines par l'abondance des produits de son travail qui excédent toujours ceux qu'il peut consommer.

Ce surplus des produits du travail sur les consommations de l'ouvrier est peu de chose dans-le travail individuel ; mais il s'accroît progressivement par le travail collectif, général, universel. Quand chaque

ouvrier ne travaille que pour sa consommation il a à peine de quoi subsister ; mais quand chaque ouvrier travaille pour tous, et que tous travaillent pour chacun, le surplus n'a point de bornes.

On n'a pas des notions précises de l'étendue du surplus de chaque travail particulier ; mais on connaît les résultats des grandes masses du travail général.

On sait que dans les pays fertiles et bien cultivés, les classes agricoles non-seulement subsistent sur les produits de leur travail ; mais ont un surplus qui fait subsister une population à peu près aussi nombreuse qu'elles.

Le travail des classes industrieuses est encore plus fécond et plus productif : le cinquantième de la population suffit pour fournir à toute la population les produits des manufactures qui lui sont nécessaires, utiles et agréables.

Enfin le travail des classes commerçantes n'exige pas, dans les pays les plus commerçans, l'emploi d'un centième de la population. Le surplus des produits du travail au delà des besoins de l'ouvrier est le fond sur lequel s'élèvent, prospèrent et s'enrichissent les familles, les peuples et les états. Sans ce surplus, toutes les créations sociales disparaissent, l'homme reste seul et n'est pas même assuré de perpétuer sa race.

Malheureusement ce surplus si précieux a été pour l'espèce humaine la boîte de Pandore. Il en est sorti tous les biens et tous les maux, apanage de l'humanité. Objet de la convoitise particulière et générale, le surplus a été la cause de toutes les guerres de l'homme contre l'homme, des peuples contre les peuples, des empires contre les empires. L'ouvrier a été tour à tour dépouillé par les castes, l'esclavage et le servage ; le surplus a été la proie de toutes les cupidités et de toutes les ambitions.

Je n'entrerai point dans les détails des effets économiques, moraux et politiques de ces divers modes d'usurpation de la plus sacrée des propriétés. Ce sujet est trop vaste pour être resserré dans un cercle aussi étroit que celui dans lequel je dois me renfermer : il me suffit de faire remarquer que c'est à cette première violation du droit que se rattachent toutes les calamités qui ont opprimé, dégradé et avili l'espèce humaine.

Le travail, que j'ai en vue dans ce moment, est celui qui occupe une place si importante dans l'économie politique, c'est le travail devenu libre, la propriété de l'ouvrier, disponible pour lui et environné de toutes les garanties qui donnent a la propriété, un si grand relief et une si haute importance, dans le système actuel de la richesse.

Dans ce système, le travail est la source primitive de la richesse, il la produit, l'accroît et la conserve ; il est d'autant plus productif pour elle que ses produits coûtent moins de frais. On attribue sa fécondité et l'économie de ses frais à quatre causes, qui sont :

Mais il me semble qu'on peut réduire ces quatre causes, à la progression du capital et à l'extension du marché.

La division du travail et le perfectionnement des instrumens ne sont point des causes premières, indépendantes et existant par elles-mêmes ; elles ne sont que des effets du capital, et tout au plus des causes secondaires.

Le capital est le mobile et le régulateur du travail ; il fait à l'ouvrier l'avance de son entretien, de ses outils et instrumens, et des matières premières ; avances qui se prolongent pendant la durée du travail et jusqu'à la consommation de ses produits. Tant que le capital reste le même, l'ouvrier n'a que les mêmes moyens de travailler, et ne donne que les mêmes produits grevés des mêmes frais.

Mais dès que le capital, par son accroissement progressif (Voyez Capitaux.), devance ou seconde les efforts de l'ouvrier, soit par de plus forts salaires, soit par de meilleurs instrumens, l'ouvrier devient plus habile, produit davantage et mieux, et ses produits coûtent moins.

Les progrès du capital ont fait faire au travail deux pas immenses : ils ont favorisé sa division et secondé ses efforts par la création des machines.

Les machines multiplient les forces de l'ouvrier dans des proportions immenses. (Voyez Machines.)

La division du travail développe toute l'habileté de l'ouvrier en l'occupant sans distraction du même ouvrage.

Il ne faut pas croire cependant que les avantages de la division du travail, soient réservés exclusivement au travail productif d'objets matériels ; sans doute ils sont plus apparens et plus sensibles dans ce genre de travail ; mais ils ne sont ni les plus considérables ni les plus importans.

On ne peut s'en former une idée exacte, qu'en l'appliquant à toutes les branches du travail, à ses grandes classifications, à ses ramifications, à toutes ses filières. Non-seulement le travail général se divise en travaux particuliers ; mais chaque travail particulier se subdivise, semble se multiplier en se divisant, et le plus productif est toujours celui qui est le plus susceptible de division.

Isoler le travail productif d'objets matériels, des travaux qui protègent les travailleurs, qui les instruisent, les éclairent et les civilisent, qui les soulagent dans leurs maladies, les consolent dans leurs affections, et leur dispensent toutes les commodités, tous les agrémens de la vie civile, c'est méconnaître le principe vital de la division du travail, la circonscrire dans une sphère trop étroite, et se priver de ses

plus grands bienfaits. Grâce à la division du travail, toutes ses branches se prêtent un appui mutuel, se fortifient l'une par l'autre, et sont d'autant plus fécondes qu'elles ne forment qu'un seul atelier, n'exécutent qu'un seul et même ouvrage, et donnent un seul et même produit, la richesse générale.

Non-seulement on isole les divers travaux, on les oppose les uns aux autres, on fait des touts de ses parties, et on leur attribue des résultats particuliers ; maison a porté la prévention ou l'aveuglement jusqu'à les classer en productifs et en improductifs, en créateurs de la richesse et en consommateurs stériles qui retardent ses progrès et souvent la menacent toute entière.

Les économistes avaient d'abord réduit le travail productif au seul travail agricole ; mais ce système n'est plus regardé que comme un rêve de l'imagination et le premier élan vers la science. (Voyez Agriculture.)

Adam Smith a prodigieusement agrandi le cercle du travail productif : il l'a étendu à tout travail productif d'objets matériels ; mais cette extension a paru encore trop limitée aux écrivains français de l'époque actuelle ; ils accordent la faculté productive au travail auquel l'échange donne une valeur.

Cette dernière opinion est fortement combattue par M. Malthus, et l'on me pardonnera sans doute de retracer ici dans toute son étendue, la controverse de ce célèbre écrivain dans laquelle il m'a fait l'honneur de me faire figurer nominativement.

La question du travail productif, dit M. Malthus, est utile pour la clarté et la propriété des mots dont on se sert en économie politique… La classification des différentes espèces de travail est nécessaire dans des recherches sur la nature et les causes de la richesse ; il y aurait confusion dans la science, si elle n'avait pas lieu.

Je dois d'abord faire remarquer que M. Malthus présente la question du travail productif sous un point de vue tout-à-fait différent de celui sous lequel les économistes et Adam Smith l'ont envisagé.

Ce n'est pas en effet dans l'intérêt de l'ordre et de la clarté des idées qu'Adam Smith distingue deux sortes de travaux, les uns productifs et les autres improductifs ; il fonde sa distinction sur ce que les travaux productifs ajoutent une valeur à l'objet sur lequel ils sont employés, et sur ce que les autres n'y ajoutent rien.

Ailleurs Adam Smith ajoute :

Les ouvriers productifs et improductifs, et ceux qui ne travaillent pas du tout, sont également entretenus par le produit annuel de la terre et du travail. Ce produit, quelque grand qu'il soit, n'est pas infini… ; en conséquence, selon qu'une partie plus ou moins considérable du produit annuel est employée à entretenir des ouvriers improductifs, il en reste plus ou moins pour les productifs, et le produit de l'année prochaine est plus ou moins grand ; tout produit annuel, si l'on en excepte les produits spontanés de la terre, étant l'effet du travail productif.

Cette doctrine sur le travail est simple et précise ; elle fait consister la richesse dans le produit annuel de la terre et du travail, et elle ne répute productif que le travail qui ajoute au travail annuel ; celui qui n'y ajoute rien est improductif. Il n'y a là, par conséquent, rien de relatif à la clarté et à la propriété des mots dont se sert l'économie politique ; ce n'est pas de la langue de la science qu'on s'occupe, c'est de la science même. On ne peut donc se faire illusion sur l'état de la question du travail productif et improductif ; c'est cette question qu'il faut résoudre.

Est-il vrai qu'il n'y a de travail productif que celui qui ajoute quelque chose au produit annuel de la terre et du travail ? Cela serait incontestable, si la richesse consistait effectivement dans le produit

matériel du travail ; mais Adam Smith lui-même reconnaît que c'est la valeur et non le produit matériel du travail qui constitue la richesse, et ce point de doctrine n'est plus contesté.

Si donc tout travail qui ajoute à la valeur du produit annuel du travail est productif, il n'y a point de travail improductif ; car tout travail a la valeur qui le paie, et cette valeur fait nécessairement partie de la valeur du produit annuel du travail. Il n'y a, à cet égard, de différence entre la valeur du travail agricole et celle du travail du domestique, que leur quotité respective, quotité toujours déterminée par le marché, suprême législateur de la valeur. (Voyez ce mot.)

Au premier aspect on ne peut se défendre de quelque surprise, lorsqu'on voit assimiler le travail qui produit tous les objets propres à satisfaire aux premiers besoins de nécessité avec les travaux qui ne rendent que des services utiles ou agréables ; mais avec un peu d'attention on reconnaît que les deux sortes de travaux ne s'apprécient que par leur valeur d'échange, et que cette valeur est la seule mesure de la richesse. Quand les produits de l'agriculture s'échangent pour leur valeur contre la valeur des services, comment distinguer, dans ces valeurs semblables, des valeurs productives et improductives de la richesse ? Est-il raisonnable d'appeler productif le travail productif de l'or et de l'argent, et improductif le travail pour lequel on donne de l'or et de l'argent ? Dès qu'ils s'échangent l'un contre l'autre, suivant leur valeur vénale, tous deux sont productifs d'une valeur, autrement leur échange donnerait quelque chose pour rien ; ce qui est absurde.

Mais dit M. Malthus :

« En traçant la cause des différentes espèces de produits, employés comme capital et consommés comme revenus, on trouve qu'ils viennent de différentes espèces de travail ; et par conséquent, en traitant du capital, il importe d'avoir un terme, pour l'espèce de travail qu'il emploie en opposition à l'espèce de travail généralement em-

ployé par le revenu, afin d'expliquer sa nature, son opération et les causes de son augmentation. »

Sans doute, si le produit annuel de la terre et du travail, en sortant des mains du producteur, portait un caractère qui le fit reconnaître comme destiné partie au capital, partie au revenu, il faudrait que la langue économique leur conservât le caractère qui les distinguerait ; alors on pourrait appeler productive celle qui est destinée à la reproduction des objets matériels et improductives, celle qui ne sert qu'à payer des services ; il faudrait bien tenir séparé ce que la nature des choses a séparé.

Mais cette séparation du produit reproducteur ou capital et du produit service ou revenu n'a aucune réalité ; tous les produits matériels sont identiques dans leur production et dans leur consommation. Le produit matériel, consommé comme revenu, est reproduit comme le produit consommé comme capital. Avant, pendant et après leur emploi, ils ne se distinguent que par leur valeur et ne se mesurent que par elle. C'est donc sans fondement comme sans objet qu'on les classe par leur qualité de revenu et de capital qui est tout-à-fait idéale, plutôt que par leur valeur qui est réelle et positive.

M. Malthus continue et dit :

« Si le travail des domestiques est aussi productif de la richesse que le travail des manufacturiers, pourquoi n'emploierait-on pas les économies à leur entretien, non-seulement sans les dissiper, mais même avec une continuelle augmentation ; mais les domestiques, les légistes et les écrivains savent bien que leurs économies seraient immédiatement dissipées s'ils en faisaient l'avance, au lieu de les employer à l'entretien d'une autre classe. »

Il y a dans cet argument une étrange confusion d'idées, et il suffit de la faire remarquer pour le réfuter.

Ne dirait-on pas, à la manière dont l'argument est présenté, que les économies placées dans l'augmentation des domestiques sont toujours et nécessairement perdues, et que celles employées à augmenter le nombre des manufactures sont toujours reproduites, et même avec un profit certain ? Ces deux propositions sont cependant également paradoxales.

Employer les économies à augmenter le service des domestiques n'entraîne pas nécessairement leur perte, pas plus que leur emploi dans les manufactures n'opère nécessairement leur accroissement ; tout dépend de la reproduction. Si elle rétablit les économies consommées dans l'un et l'autre emploi, il y a conservation dans les deux emplois, et profit inégal si la reproduction des uns est plus considérable que celle des autres. Si, au contraire, la reproduction ne conserve qu'une partie des économies dans l'un et l'autre emploi, il y a perte d'une partie des unes et des autres ; elle peut même être totale dans les deux cas. Quoique le travail du manufacturier donne des produits matériels, il peut être tout aussi improductif pour la richesse que le travail du domestique, qui ne donne aucun produit matériel. Cela arrive toutes les fois que les produits des manufactures n'ont pas de débit ou coûtent plus de frais qu'ils ne valent au marché ; d'où il suit que l'emploi des économies dans les manufactures n'est profitable à la richesse que jusqu'à concurrence de la valeur vénale de ses produits.

De même les services du domestique sont productifs ou improductifs pour la richesse, selon que les économies qui en ont augmenté la quantité en ont conservé, augmenté ou diminué la valeur vénale.

Le sort des deux sortes d'emploi des économies dépend donc en définitif du marché.

Si, portés au marché, les produits du manufacturier n'ont qu'une valeur de cent, tandis que les services du domestique ont une valeur

de cent vingt, il n'y a pas de doute que le travail du domestique contribue plus à la richesse que le travail du manufacturier. On ne peut échapper à cette conséquence qu'en soutenant que la valeur que le marché donne aux services du domestique n'est pas de la même nature que celle qu'obtiennent les produits manufacturiers ; mais cette assertion est impossible, puisque le domestique obtient de l'or et de l'argent pour ses services comme le manufacturier pour ses produits, et que l'or et l'argent de l'un et de l'autre achètent et paient tous les produits matériels qui font réputer le travail productif. L'identité des effets ne permet pas de révoquer en doute l'identité des causer. Le travail des domestiques est productif de la richesse comme celui du manufacturier, puisque l'un et l'autre ne sont productifs que par leur valeur vénale.

M. Malthus insiste et dit :

« Je ne peux pas comprendre dans quel sens on peut dire que les domestiques produisent annuellement le capital qui les nourrit, et il me parait que M. Ganilh a entièrement échoué, quand il entreprend de démontrer que les économies sont conservées au lieu d'être détruites, quand elles sont consommées. »

Je réponds que les économies consommées par les domestiques sont reproduites comme celles qui sont consommées par les manufacturiers ; il n'y a d'autre différence entre ces deux reproductions, sinon que l'une est directe et l'autre indirecte. Le manufacturier reproduit directement ce que les besoins ou jouissances des services des domestiques font reproduire indirectement par ceux qui veulent en jouir.

Si le capital qui nourrit ce domestique n'était pas reproduit, il n'y aurait plus de fonds pour son entretien, il ne pourrait plus subsister, et il serait forcé de chercher d'autres emplois ; mais lorsqu'il en est autrement, lorsque le service du domestique est aussi permanent que

celui du manufacturier, il faut bien que le capital qui les nourrit soit reproduit. La continuité de l'emploi du capital est une preuve sans réplique de sa conservation.

Mais, dit M. Malthus :

« Si l'on appelle richesse les services personnels, on ne regarde pas à la qualité de ce qui est produit, mais au paiement qu'on en fait. Il est bien vrai que ce paiement stimule d'autres richesses, mais c'est là une considération nouvelle et séparée qui n'a peint de relation directe à la production de ta richesse, et, dans ce sens, on périrait dire aussi que les créanciers publics et privés sont des ouvriers productifs pour le montant de ce qu'ils reçoivent. »

Eh bien, quand cela serait, quelle conclusion M. Malthus y trouverait-il en faveur de sa thèse ? Sans contredit, il y a une foule de transactions civiles qui, comme le travail des domestiques, concourent à la production de la richesse. M. Malthus en a cité un exemple dans la dette publique ; on pourrait en citer mille. Je me bornerai à un seul, parce qu'il porte avec lui la conviction.

L'extension du marché est, sans contredis, une des causes les plus efficientes, et peut-être la plus productive de la richesse, et cependant elle n'opère que comme un stimulant de tous les travaux réputés productifs. Appellera-t-on improductif le travail de l'armateur, qui introduit les produits de son pays dans un marché où ils n'ont j a mais pénétré, qui par le prix qu'il en tire donne une forte impulsion à la reproduction ? Ce serait certainement une assertion révoltante ; elle est repoussée même par les plus chauds partisans de la doctrine d'Adam Smith. Tous rangent cette espèce de travail dans la catégorie des travaux productifs de là richesse. Comment donc y contribue-t-il en effet ? par le bon prix qu'il donne aux produits ; par l'encouragement qui en résulte pour la production. Il y a donc des travaux essentiellement productifs de la richesse qui n'y contribuent que d'une manière

indirecte et par forme de stimulant. Tels sont tous les services sans aucune distinction.

De la fécondité de tout travail jusqu'à concurrence de la valeur qu'il reçoit en paiement, résulte nécessairement la nécessité d'une échelle de leur fécondité, et cette opinion n'a pas paru à M. Malthus incompatible avec la science.

« Cette manière de considérer le sujet, dit cet écrivain, a peut-être quelques avantages, à quelques égards, sur celle d'Adam Smith. Elle établit une échelle utile et assez exacte de la faculté productive, et ne tire pas une ligne sévère entre les deux espèces de travail… Les travaux improductifs conservent leur faculté improductive, jusqu'à concurrence de leur valeur appréciée par la société, et variable suivant les différens degrés d'habileté acquise, d'abondance ou de rareté dans lesquels on les trouve, et ils sont toujours distingués des espèces de travaux plus productifs qui entretiennent d'autres classes de la société, outre les ouvriers eux-mêmes. »

Cette concession est très-satisfaisante pour les écrivains qui, comme moi, ont cru devoir combattre la doctrine des travaux improductifs ; elle m'autorise à persister dans mon opinion à cet égard ; mais je ne crois pas qu'elle suffise aux intérêts de la science.

M. Malthus veut en effet qu'on détermine l'échelle de la fécondité des travaux sur la matérialité de leurs produits, et par conséquent il reproduit, sans s'en apercevoir, l'erreur qu'il vient d'abandonner, confirme les conséquences d'un principe dont il reconnaît la fausseté, incorpore la vérité avec l'erreur, et compose un monstre révoltant.

Si, comme on ne peut le méconnaître, tout travail est productif jusqu'à concurrence de sa valeur vénale, c'est sur cette valeur et non sur la matérialité de leurs produits que doit se former l'échelle de leur fécondité respective : toute autre règle serait fausse et arbitraire.

Si en effet les économies, employées à l'entretien des services, stimulent les travaux productifs d'objets matériels, beaucoup plus que les économies placées dans les manufactures, je ne vois pas comment ces services ne seraient pas plus productifs de la richesse que les travaux productifs d'objets matériels.

« La grande objection contre l'échelle de fécondité des divers travaux, dit M. Malthus, est qu'elle fait dépendre la fécondité du travail du paiement qu'il reçoit, et non de la qualité de ses produits, tandis qu'il est une foule de travaux qu'on ne paie pas, et qui sont aussi productifs que ceux qu'on paie. Tels sont ceux dont les produits, propres aux subsistances et aux autres nécessités de la vie, sont consommas sans échange, et par conséquent ne nécessitent aucun paiement. »

Cet argument serait irrésistible, si la production de la richesse consistait dans la production des objets matériels ; mais Adam Smith et M. Malthus lui-même conviennent que les objets matériels ne compensent pas nécessairement la richesse. Ils ne leur accordent cet attribut, que lorsqu'ils ont une valeur et jusqu'à concurrence de leur valeur. Or, comment des objets consommés sans échange auraient-ils une valeur, et quelle serait leur valeur, si elle ne donnait lieu à aucun paiement. Tout travail dont la valeur n'est pas réglée par l'échange et ne donne lieu à aucun paiement, ne contribue en aucune manière à la richesse, et c'est par une évidente inattention que M. Malthus refuse la fécondité au travail qui n'y a d'autre titre que le paiement qu'il reçoit ; ce paieront constate une valeur, et toute valeur caractérise un travail productif de la richesse.

En un mot, la classification du travail en productif et en improductif, me paraît diamétralement opposée à la nature des choses, à la vérité et à l'intérêt de la science.

La richesse se compose de la valeur du produit annuel de la terre et du travail ; il est donc de toute nécessité que tout travail pour être

productif de la richesse ait une valeur ; comme aussi il est évident que tout travail qui a une valeur, concourt à la production de la richesse. Peu importe que la valeur de certains travaux n'offre aucun objet matériel, il suffit qu'elle provoque et stimule leur production, qu'elle s'échange contre eux et sont reçue comme leur équivalent. Il n'y a point de différence entre le travail qui produit la richesse, et celui qui la fait produire. La seule condition qu'elle impose au travail, c'est qu'elle sort produite.

Maintenant que j'ai parcouru et, je crois, réfuté les principaux argumens de M. Malthus, j'ose espérer que si cet écrivain éclairé, judicieux et ami de la vérité, prend la peine d'examiner de nouveau mon opinion, elle trouvera grâce à ses yeux ; et qu'il s'empressera de reconnaître que l'intérêt de la science lui commande d'abandonner cette partie de la doctrine d'Adam Smith. Qu'il ne craigne pas que la gloire de ce grand homme en reçoive la moindre atteinte. Les grands hommes ne cessent pas d'être grands, parce qu'on les rabaissa de quelque lignes ; et l'or ne cesse pas d'être de l'or, parce qu'il doit passer au creuset.

En dernière analyse, le travail est la source des richesses ; mais cette source proportionne sa fécondité à l'état du capital et du marché.

Le capital progressif rend l'ouvrier plus habile par la division du travail, multiplie ses forces par le perfectionnement des outils et instrumens, et surtout par l'invention des machines, et par conséquent est le mobile direct de la production et de l'abondance des produits.

Le marché assure le débit des produits du travail, sans lequel le travail serait stérile. Le marché est par conséquent le mobile indirect de la production de la richesse.

Leur concours donne au travail sa fécondité.

Valeur

VALEUR. — Ce mot exprime le pouvoir inhérent aux produits du travail de s'échanger les uns contre les autres.

D'où leur vient ce pouvoir d'échange ? de leur propriété à satisfaire aux besoins des consommateurs, propriété plus particulièrement désignée sous la dénomination générale d'utilité. Sans utilité, point de valeur, et sans valeur, point d'échange.

Ce n'est que par une erreur manifeste qu'on admet deux valeurs, l'une d'usage, l'autre d'échange.

Que peut-on en effet entendre par valeur d'usage ? Est-ce, comme l'a dit un écrivain célèbre, l'utilité intrinsèque des denrées ? mais pour que cette utilité soit valeur, il ne suffit pas qu'elle existe, il faut qu'elle soit connue, et tant que l'échange ne la fait pas connaître, elle n'existe pas. L'utilité intrinsèque ne constitue qu'une valeur facultative. L'échange seul forme une valeur réelle et effective.

C'est tout aussi improprement qu'on croit voir une valeur d'usage dans l'utilité de l'eau, de l'air, de la lumière. Il n'y a point là de valeur, parce que l'utilité n'est point-adhérente à un produit du travail, et ne donne lieu à aucun échange ; deux conditions sans lesquels il n'y a point de valeur.

Il n'existe point de valeur d'usage ; il n'y a que celle d'échange, c'est-à-dire celle que l'échange donne à tout produit du travail, et qui a son fondement dans l'utilité du produit pour la consommation.

Quoiqu'il n'y ait de valeur que celle d'échange, on la considère sous divers rapports qui lui ont fait donner autant de noms particuliers tels que :

La valeur naturelle, qui consiste dans ce que chaque chose a coûté à produire ;

La valeur nominale, qui se compose des métaux que l'échange donne pour l'équivalent de chaque produit ;

La valeur réelle, qui reçoit en échange d'autres produits du travail ;

Enfin, la valeur vénale, qui résulte de la fixation par le marché, ou par la concurrence de l'offre et de la demande.

Ces diverses considérations de la valeur apprennent peu de choses et sont de peu d'importance.

Qu'est-ce, en effet, qu'une valeur qui est nominale parce qu'on lui donne pour équivalent des métaux précieux, et qui est réelle, si elle s'échange contre d'autres produits ? Sans doute il n'arrive que trop souvent que la monnaie métallique ne donne pas tout ce qu'elle promet ; mais n'en est-il pas de même de tous les produits du travail ? sont-ils toujours ce qu'ils paraissent être, et n'y a-t-il aucune différence dans leur consistance ? à quoi sert donc la distinction des valeurs réelles et nominales, sinon à surcharger et à compliquer la science.

Dans mon opinion, la valeur d'échange ne se présente que sous deux rapports qu'il importé et qu'il est utile de fixer.

Considérée dans ce qu'elle a coûté à produire, on peut l'appeler valeur naturelle.

Comme aussi on peut l'appeler vénale, lorsque l'échange ou le marché détermine son prix.

Ces deux caractères me semblent devoir être conservés à la valeur, parce qu'ils diffèrent l'un de l'autre, et qu'il n'est pas moins utile dans les sciences de ne pas négliger leurs divers points de vue que de les multiplier sans nécessité.

Mais comment parvient-on à fixer la valeur aux deux époques de sa formation et de son échange ? y a-t-il une mesure commune pour

l'une et l'autre époque ?

On est unanimement d'accord qu'il y aurait un très-grand avantage pour la science s'il y avait une mesure générale de la valeur, dans tous les temps et dans tous les lieux. On pourrait alors apprécier les salaire du travail, les denrées et les revenus dans tous les pays et dans tous les temps, et se former des notions exactes de la condition relative et absolue de l'espèce humaine aux divers degrés de la civilisation. C'est dans cet espoir qu'on a examiné tout à tour si l'on ne pourrait pas trouver une mesure universelle des valeurs,

Dans le travail employé à chaque produit ;

Dans le travail que chaque produit peut commander ;

Dans les métaux précieux ou monnaie métallique ;

Dans le blé ;

Et dans le résultat moyen du travail et du blé.

Malheureusement, aucun de ces objets ne remplit la condition indispensable à la formation d'une mesure. Il est dans sa nature d'être fixe et invariable, et tous les objets dont on veut former la mesure des valeurs sont tellement mobiles qu'il est aussi difficile de déterminer leur valeur que celle qu'ils doivent apprécier.

Et d'abord s'il est vrai que le travail, qu'un objet a coûté à produire, compose la plus grande partie de sa valeur ; il est tout aussi certain que le travail ne la compose pas toute entière, et, par conséquent, le travail qu'un produit a coûté n'est pas la mesure de sa valeur.

D'ailleurs, le travail employé n'est pas le même dans le même lieu et dans le même temps, et à plus forte raison dans des temps et dans des lieux éloignés les uns des autres. On peut voir au mot travail qu'il est plus ou moins dispendieux, selon que les salaires sont plus ou

moins élevés, et qui dépend de l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse locale ; et comme la richesse n'est pas au même degré dans tous les lieux du même pays, et à plus forte raison dans des pays différens, il est évident que le travail employé dans un pays à produire une valeur, ne peut pas être la mesure du travail employé à produire une valeur dans un autre pays et dans un autre temps.

Indépendament du travail employé à la production de la valeur, le capital y contribue pour une partie considérable, et les profits de ce capital ne sont pas les mêmes dans le même pays et dans le même temps, ni dans des pays et des temps différens. (Voyez Capital.)

Enfin, la valeur des produits du travail varie encore selon que les outils et instrumens du travail sont plus ou moins perfectionnés, qu'on emploie plus ou moins de machines ; qu'on importe plus ou moins de produits étrangers ; que les contributions sont plus ou moins fortes, et que le travail est plus ou moins entravé par le monopole.

Il est donc certain que la quantité de travail, employé à la production d'une valeur, n'est ni ne peut être sa mesure exacte, ni celle des autres valeurs produites dans le même temps et dans le même lieu, ou dans des temps et des lieux éloignés.

En est-il autrement du travail qu'un produit commande, ou, en d'autres termes, le prix du travail est-il une mesure invariable de la valeur de tous les produits dans tous les temps et dans tous les lieux ?

Sans contredit, le prix qu'on est obligé de payer pour faire travailler à la production d'une denrée est une mesure plus exacte de la valeur de cette denrée que la quantité de travail employée à sa production. Comme le travail consomme la plus grande partie de ses produits il doit s'établir entre eux et lui des rapports qui influent sur leur appréciation respective. Néanmoins cette mesure est encore irrégulière et incomplète, puisque le même produit commande plus ou

moins de travail, selon qu'il est plus ou moins demandé et qu'on a plus ou moins de moyen de le payer. Le marché fait varier le prix du travail et, par conséquent, le rend impropre à servir de mesure des valeurs.

Ce que le travail ne peut pas faire par sa quantité ou par son prix les métaux précieux ne le font pas non plus. Subordonnés comme, produits du travail à la loi de l'offre et de la demande, ils éprouvent encore de plus grandes variations que la plupart de ces produits, surtout dans des pays différens et dans des temps éloignés. Quand ils sont parvenus à un certain degré d'accumulation, comme ils ne s'usent point, ils ne peuvent se proportionner à la diminution de la demande ni au besoin du commerce étranger, ni à l'inégalité de leur distribution dans les différens pays. Tant de variations dans les métaux précieux ne permettent donc pas de les considérer comme la mesure invariable de la valeur des produits du travail dans tous les temps et dans tous les lieux. Il est certain cependant qu'ils ont cet avantage quand il ne s'agit que de déterminer la valeur des choses dans le même temps et dans le même lieu, ou dans des temps ou des lieux peu éloignés, parce qu'alors ils sont sujets à de moindres variations que tous les autres produits du travail.

Le blé est sujet à de si grandes variations de valeur, d'année en, année et de siècle en siècle, qu'il est difficile de comprendre comment on a pu concevoir la pensée d'en faire une mesure invariable de la valeur. On avance, néanmoins, qu'il peut en servir pour faire connaître la valeur des choses dans des temps reculés, ou pour la faire pressentir dans les temps à venir ; mais il est difficile de se le persuader lorsqu'on fait attention à l'extrême mobilité de la valeur du blé.

Je conçois encore moins comment la valeur du blé réunie à celle du travail, et comment ces deux valeurs réduites à une valeur moyenne pourraient être la mesure invariable des autres valeurs. Deux valeurs variables de quelque manière qu'on les combine ne

peuvent pas donner une valeur invariable, pas plus que deux causes mobiles ne peuvent produire un effet immobile. C'est tomber dans une grave erreur que de transformer des chances, et des approximations en mesure des valeurs. Je le répète, sans fixité dans la mesure point de mesure.

Il n'y a donc en définitif qu'une valeur, c'est la valeur d'échange qui prend différens aspects, selon qu'on la considère à sa formation comme valeur naturelle, ou à son échange comme valeur vénale.

Dans l'usage, la valeur naturelle et la valeur vénale se proportionnent entre elles ou tendent se proportionner.

Si la valeur vénale n'était pas égale à la valeur naturelle, ou si le marché ne restituait pas au producteur tout ce que ses produits lui ont coûté, il serait en perte et ne pourrait pas ou ne voudrait pas continuer une production ruineuse pour lui.

Si au contraire la valeur vénale surpassait la valeur naturelle, ou si la vente des produits donnait au producteur beaucoup au delà de ce que leur production lui a coûté, lui et d'autres producteurs donneraient plus d'extension à la production, jusqu'à ce que l'équilibre fût rétabli entre la valeur vénale et la valeur naturelle.

C'est dans cet état d'équilibre actuel ou espéré qu'il faut concevoir la valeur des produits du travail. Hors de là il n'y a qu'obscurité, erreur et illusion.

VIREMENS. — C'est le nom qu'on donne, dans la ville de Lyon, à la libération des dettes de son commerce.

Cette libération se fait aux quatre grandes foires qui se tiennent à Lyon tous les trois mois ; et elle s'opère d'une manière fort simple.

Tous les commerçans de Lyon contractent tous leurs engagemens actifs et passifs en effets de commerce payables aux foires de Lyon, ce

qu'ils doivent et ce qui leur est dû échoit par conséquent le même jour ; quand ce jour est arrivé, les commerçans à la fois créanciers et débiteurs, se réunissent dans le même local, se libèrent les uns envers les autres par l'échange de leurs titres, et n'ont à payer que les appoints et les différences qui, en général sont peu de choses. Par ce moyen, le commerce de Lyon, malgré son étendue, n'emploie que peu de monnaie ; ce qui est pour lui une grande économie.

La même opération se fait à Londres, et de la même manière. Plusieurs banquiers sont dans l'usage d'envoyer leurs commis à une heure de l'après-midi dans un lieu convenu à l'effet d'y faire l'échange de leurs titres respectifs de créance et de payer les appoints qu'ils se doivent, de sorte qu'ils n'ont à payer qu'une très-faible somme en papier de banque ou en monnaie.

Ce mode de libération des dettes du commerce, est certainement très-avantageux ; mais il ne convient qu'aux villes de commerce dont les créances et les dettes ont la même échéance, ou à celles qui, comme Londres, ont chaque semaine un si grand nombre d'échéance, qu'il est possible de les éteindre les unes par les autres. Partout ailleurs, les banques font la même liquidation avec la même facilité ; mais avec moins d'économie. (Voyez Banques.)

Viremens

VALEUR. — Ce mot exprime le pouvoir inhérent aux produits du travail de s'échanger les uns contre les autres.

D'où leur vient ce pouvoir d'échange ? de leur propriété à satisfaire aux besoins des consommateurs, propriété plus particulièrement désignée sous la dénomination générale d'utilité. Sans utilité, point de valeur, et sans valeur, point d'échange.

Ce n'est que par une erreur manifeste qu'on admet deux valeurs, l'une d'usage, l'autre d'échange.

Que peut-on en effet entendre par valeur d'usage ? Est-ce, comme l'a dit un écrivain célèbre, l'utilité intrinsèque des denrées ? mais pour que cette utilité soit valeur, il ne suffit pas qu'elle existe, il faut qu'elle soit connue, et tant que l'échange ne la fait pas connaître, elle n'existe pas. L'utilité intrinsèque ne constitue qu'une valeur facultative. L'échange seul forme une valeur réelle et effective.

C'est tout aussi improprement qu'on croit voir une valeur d'usage dans l'utilité de l'eau, de l'air, de la lumière. Il n'y a point là de valeur, parce que l'utilité n'est point-adhérente à un produit du travail, et ne donne lieu à aucun échange ; deux conditions sans lesquels il n'y a point de valeur.

Il n'existe point de valeur d'usage ; il n'y a que celle d'échange, c'est-à-dire celle que l'échange donne à tout produit du travail, et qui a son fondement dans l'utilité du produit pour la consommation.

Quoiqu'il n'y ait de valeur que celle d'échange, on la considère sous divers rapports qui lui ont fait donner autant de noms particuliers tels que :

La valeur naturelle, qui consiste dans ce que chaque chose a coûté à produire ;

La valeur nominale, qui se compose des métaux que l'échange donne pour l'équivalent de chaque produit ;

La valeur réelle, qui reçoit en échange d'autres produits du travail ;

Enfin, la valeur vénale, qui résulte de la fixation par le marché, ou par la concurrence de l'offre et de la demande.

Ces diverses considérations de la valeur apprennent peu de choses et sont de peu d'importance.

Qu'est-ce, en effet, qu'une valeur qui est nominale parce qu'on lui donne pour équivalent des métaux précieux, et qui est réelle, si elle s'échange contre d'autres produits ? Sans doute il n'arrive que trop souvent que la monnaie métallique ne donne pas tout ce qu'elle promet ; mais n'en est-il pas de même de tous les produits du travail ? sont-ils toujours ce qu'ils paraissent être, et n'y a-t-il aucune différence dans leur consistance ? à quoi sert donc la distinction des valeurs réelles et nominales, sinon à surcharger et à compliquer la science.

Dans mon opinion, la valeur d'échange ne se présente que sous deux rapports qu'il importé et qu'il est utile de fixer.

Considérée dans ce qu'elle a coûté à produire, on peut l'appeler valeur naturelle.

Comme aussi on peut l'appeler vénale, lorsque l'échange ou le marché détermine son prix.

Ces deux caractères me semblent devoir être conservés à la valeur, parce qu'ils diffèrent l'un de l'autre, et qu'il n'est pas moins utile dans les sciences de ne pas négliger leurs divers points de vue que de les multiplier sans nécessité.

Mais comment parvient-on à fixer la valeur aux deux époques de sa formation et de son échange ? y a-t-il une mesure commune pour l'une et l'autre époque ?

On est unanimement d'accord qu'il y aurait un très-grand avantage pour la science s'il y avait une mesure générale de la valeur, dans tous les temps et dans tous les lieux. On pourrait alors apprécier les salaire du travail, les denrées et les revenus dans tous les pays et dans tous les temps, et se former des notions exactes de la condition relative et absolue de l'espèce humaine aux divers degrés de la civilisa-

tion. C'est dans cet espoir qu'on a examiné tout à tour si l'on ne pourrait pas trouver une mesure universelle des valeurs,

Dans le travail employé à chaque produit ;

Dans le travail que chaque produit peut commander ;

Dans les métaux précieux ou monnaie métallique ;

Dans le blé ;

Et dans le résultat moyen du travail et du blé.

Malheureusement, aucun de ces objets ne remplit la condition indispensable à la formation d'une mesure. Il est dans sa nature d'être fixe et invariable, et tous les objets dont on veut former la mesure des valeurs sont tellement mobiles qu'il est aussi difficile de déterminer leur valeur que celle qu'ils doivent apprécier.

Et d'abord s'il est vrai que le travail, qu'un objet a coûté à produire, compose la plus grande partie de sa valeur ; il est tout aussi certain que le travail ne la compose pas toute entière, et, par conséquent, le travail qu'un produit a coûté n'est pas la mesure de sa valeur.

D'ailleurs, le travail employé n'est pas le même dans le même lieu et dans le même temps, et à plus forte raison dans des temps et dans des lieux éloignés les uns des autres. On peut voir au mot travail qu'il est plus ou moins dispendieux, selon que les salaires sont plus ou moins élevés, et qui dépend de l'état progressif, stationnaire ou rétrograde de la richesse locale ; et comme la richesse n'est pas au même degré dans tous les lieux du même pays, et à plus forte raison dans des pays différens, il est évident que le travail employé dans un pays à produire une valeur, ne peut pas être la mesure du travail employé à produire une valeur dans un autre pays et dans un autre temps.

Indépendament du travail employé à la production de la valeur, le capital y contribue pour une partie considérable, et les profits de ce capital ne sont pas les mêmes dans le même pays et dans le même temps, ni dans des pays et des temps différens. (Voyez Capital.)

Enfin, la valeur des produits du travail varie encore selon que les outils et instrumens du travail sont plus ou moins perfectionnés, qu'on emploie plus ou moins de machines ; qu'on importe plus ou moins de produits étrangers ; que les contributions sont plus ou moins fortes, et que le travail est plus ou moins entravé par le monopole.

Il est donc certain que la quantité de travail, employé à la production d'une valeur, n'est ni ne peut être sa mesure exacte, ni celle des autres valeurs produites dans le même temps et dans le même lieu, ou dans des temps et des lieux éloignés.

En est-il autrement du travail qu'un produit commande, ou, en d'autres termes, le prix du travail est-il une mesure invariable de la valeur de tous les produits dans tous les temps et dans tous les lieux ?

Sans contredit, le prix qu'on est obligé de payer pour faire travailler à la production d'une denrée est une mesure plus exacte de la valeur de cette denrée que la quantité de travail employée à sa production. Comme le travail consomme la plus grande partie de ses produits il doit s'établir entre eux et lui des rapports qui influent sur leur appréciation respective. Néanmoins cette mesure est encore irrégulière et incomplète, puisque le même produit commande plus ou moins de travail, selon qu'il est plus ou moins demandé et qu'on a plus ou moins de moyen de le payer. Le marché fait varier le prix du travail et, par conséquent, le rend impropre à servir de mesure des valeurs.

Ce que le travail ne peut pas faire par sa quantité ou par son prix les métaux précieux ne le font pas non plus. Subordonnés comme,

produits du travail à la loi de l'offre et de la demande, ils éprouvent encore de plus grandes variations que la plupart de ces produits, surtout dans des pays différens et dans des temps éloignés. Quand ils sont parvenus à un certain degré d'accumulation, comme ils ne s'usent point, ils ne peuvent se proportionner à la diminution de la demande ni au besoin du commerce étranger, ni à l'inégalité de leur distribution dans les différens pays. Tant de variations dans les métaux précieux ne permettent donc pas de les considérer comme la mesure invariable de la valeur des produits du travail dans tous les temps et dans tous les lieux. Il est certain cependant qu'ils ont cet avantage quand il ne s'agit que de déterminer la valeur des choses dans le même temps et dans le même lieu, ou dans des temps ou des lieux peu éloignés, parce qu'alors ils sont sujets à de moindres variations que tous les autres produits du travail.

Le blé est sujet à de si grandes variations de valeur, d'année en, année et de siècle en siècle, qu'il est difficile de comprendre comment on a pu concevoir la pensée d'en faire une mesure invariable de la valeur. On avance, néanmoins, qu'il peut en servir pour faire connaître la valeur des choses dans des temps reculés, ou pour la faire pressentir dans les temps à venir ; mais il est difficile de se le persuader lorsqu'on fait attention à l'extrême mobilité de la valeur du blé.

Je conçois encore moins comment la valeur du blé réunie à celle du travail, et comment ces deux valeurs réduites à une valeur moyenne pourraient être la mesure invariable des autres valeurs. Deux valeurs variables de quelque manière qu'on les combine ne peuvent pas donner une valeur invariable, pas plus que deux causes mobiles ne peuvent produire un effet immobile. C'est tomber dans une grave erreur que de transformer des chances, et des approximations en mesure des valeurs. Je le répète, sans fixité dans la mesure point de mesure.

Il n'y a donc en définitif qu'une valeur, c'est la valeur d'échange qui prend différens aspects, selon qu'on la considère à sa formation comme valeur naturelle, ou à son échange comme valeur vénale.

Dans l'usage, la valeur naturelle et la valeur vénale se proportionnent entre elles ou tendent se proportionner.

Si la valeur vénale n'était pas égale à la valeur naturelle, ou si le marché ne restituait pas au producteur tout ce que ses produits lui ont coûté, il serait en perte et ne pourrait pas ou ne voudrait pas continuer une production ruineuse pour lui.

Si au contraire la valeur vénale surpassait la valeur naturelle, ou si la vente des produits donnait au producteur beaucoup au delà de ce que leur production lui a coûté, lui et d'autres producteurs donneraient plus d'extension à la production, jusqu'à ce que l'équilibre fût rétabli entre la valeur vénale et la valeur naturelle.

C'est dans cet état d'équilibre actuel ou espéré qu'il faut concevoir la valeur des produits du travail. Hors de là il n'y a qu'obscurité, erreur et illusion.

VIREMENS. — C'est le nom qu'on donne, dans la ville de Lyon, à la libération des dettes de son commerce.

Cette libération se fait aux quatre grandes foires qui se tiennent à Lyon tous les trois mois ; et elle s'opère d'une manière fort simple.

Tous les commerçans de Lyon contractent tous leurs engagemens actifs et passifs en effets de commerce payables aux foires de Lyon, ce qu'ils doivent et ce qui leur est dû échoit par conséquent le même jour ; quand ce jour est arrivé, les commerçans à la fois créanciers et débiteurs, se réunissent dans le même local, se libèrent les uns envers les autres par l'échange de leurs titres, et n'ont à payer que les appoints et les différences qui, en général sont peu de choses. Par ce

moyen, le commerce de Lyon, malgré son étendue, n'emploie que peu de monnaie ; ce qui est pour lui une grande économie.

La même opération se fait à Londres, et de la même manière. Plusieurs banquiers sont dans l'usage d'envoyer leurs commis à une heure de l'après-midi dans un lieu convenu à l'effet d'y faire l'échange de leurs titres respectifs de créance et de payer les appoints qu'ils se doivent, de sorte qu'ils n'ont à payer qu'une très-faible somme en papier de banque ou en monnaie.

Ce mode de libération des dettes du commerce, est certainement très-avantageux ; mais il ne convient qu'aux villes de commerce dont les créances et les dettes ont la même échéance, ou à celles qui, comme Londres, ont chaque semaine un si grand nombre d'échéance, qu'il est possible de les éteindre les unes par les autres. Partout ailleurs, les banques font la même liquidation avec la même facilité ; mais avec moins d'économie. (Voyez Banques.)

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Dictionnaire_analytique_d%E2%80%99%C3%A9-conomie_politique. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.